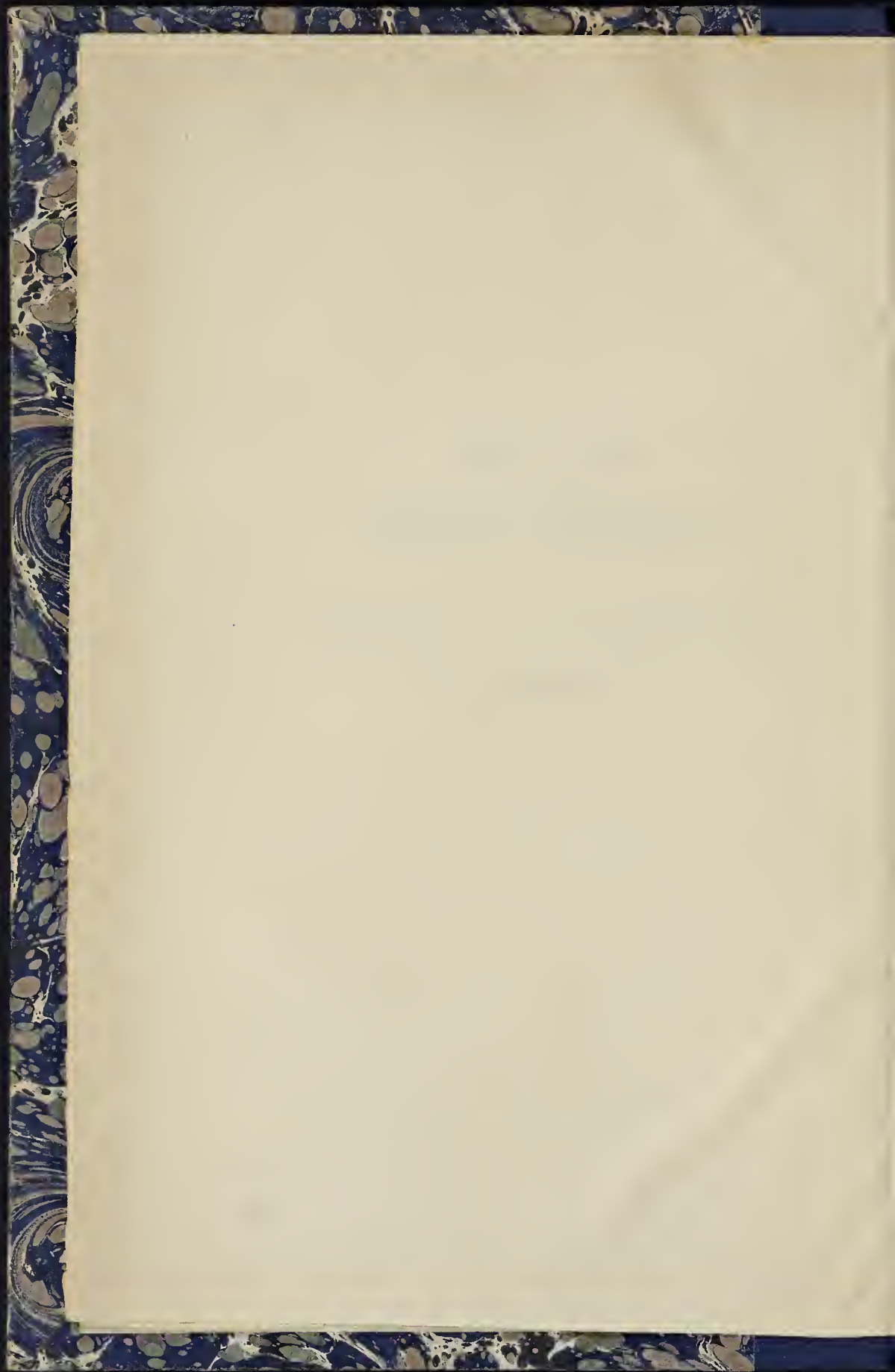


BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES



MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

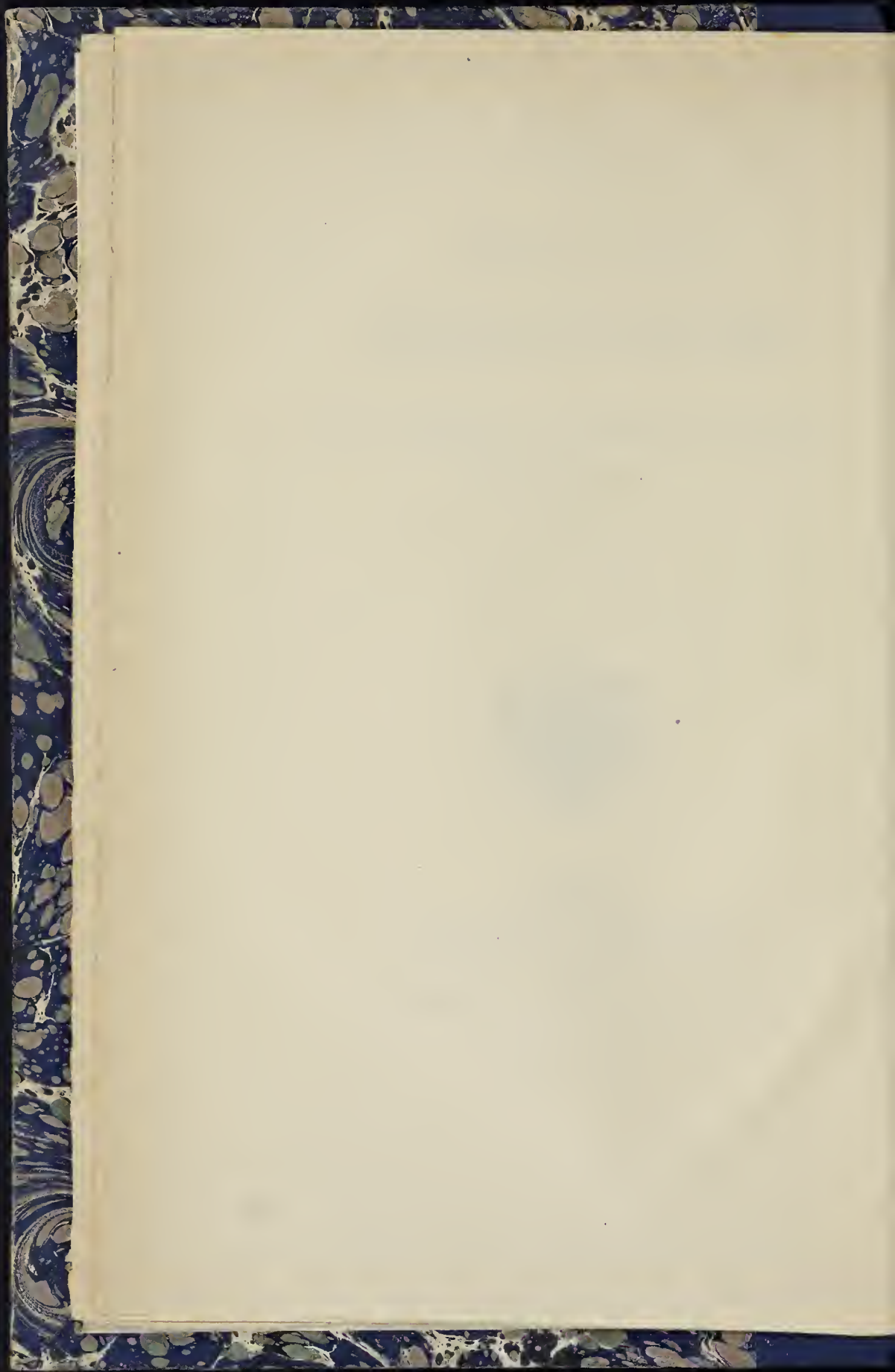
ANNÉE 1899



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCIX



BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

Président honoraire :

BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Président :

HÉRON DE VILLESFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Vice-président :

SAGLIO, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue du Sommerard, 24.

Secrétaire :

LASTEYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

Membres :

- BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.
- BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.
- CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.
- GUFFREY (Jules), membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, 42.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Phalsbourg, 13.
- LONGNON (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.
- MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.
- MÜNTZ (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des Beaux-arts, rue de Condé, 14.
- PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
- PROU (Maurice), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 51.
- REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.
- SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.
- THÉDENAT (L'abbé Henry), membre de l'Institut, quai des Célestins, 8.
-

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Président :

HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BASSOT (Le général), membre de l'Institut, directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

GAUCKLER, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

GEELL (Stéphane), professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

LA MARTINIÈRE (H. DE), consul général, chargé des fonctions de 1^{er} secrétaire d'ambassade à la légation de France de Tanger.

LASTEYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

PÉRIN (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

SALADIN, architecte diplômé du Gouvernement, rue de Bourgogne, 41.

TOUTAIN (Jules), maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

BOISSIER (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

Vice-président :

LASTEYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis.

Secrétaire :

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Vernueil, 30.

Membres :

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

FOUQUÉ, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

- GUIMET, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.
- HAMY (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.
- HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.
- MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.
- MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.
- OUSTALET, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.
- PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.
- REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.
- TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

- ALLMER (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.
- BEAUREPAIRE (Charles de ROBILLARD DE), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.
- BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.
- BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy.
- BOURIANT, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.
- BRUN-DURAND (Justin), à Crest (Drôme).
- BULLIOT, président de la Société éduenne, à Autun.

- CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
- CARTAILHAC, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.
- CHANTRE (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
- CHEVALIER (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.
- COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.
- DELATRE (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.
- DERRÉCAGAIX (Le général), rue du Regard, 5, à Paris.
- DESNOYERS (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.
- DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
- DUMOUTIER, directeur de l'enseignement, à Hanoï.
- FINOT (Jules), archiviste du département du Nord.
- FOURNIER (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or.
- GASTÉ (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUCKLER, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.
- GRANDMAISON (Charles LOIZEAU DE), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.
- HARMAND (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokio.
- JULLIOT, président de la Société archéologique de Sens.
- KERVILER (René), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
- LA BORDERIE (Arthur DE), membre de l'Institut, à Vitré.
- LA CROIX (Le P. DE), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

- LENNIER, directeur du Muséum du Havre.
- MAÎTRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.
- MARSY (Le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.
- MAXE-WERLY (Léon), président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, rue d'Assas, 22, à Paris.
- MIREUR, archiviste du département du Var.
- MORGAN (De), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.
- OEHLERT, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.
- PAPIER (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône.
- PETIT (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Chatel-Gérard.
- PILLOY (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.
- PORT (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.
- POULLE (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).
- RÉVOIL (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nîmes.
- RONDOT (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.
- ROSCHACH, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
- ROSTAND (Eugène), membre de l'Institut, publiciste, à Marseille.
- SABATIER, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.
- SAIGE (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.
- SAUVAGE (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.

TEISSIER (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

THOLLIER, membre de la Société historique et archéologique du Forez la Diana, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

TRUTAT, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulonse.

VILLEY, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

ALRIC, interprète pour les langues orientales au Ministère des affaires étrangères.

ARBAUMONT (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

ARBELLOT (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

BARBIER DE MONTAULT (Le chanoine), à Poitiers.

BARCKHAUSEN, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

BASSET, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

BAZIN, proviseur du lycée de Reims.

BEAUCRET, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

BERTHOLON (Le docteur), à Tunis.

BIGARNE (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

BOULARD (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.

BROCARD, membre de la Société historique et archéologique de Langres.

CERF (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.

CHATEL (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

CHÉNON, professeur adjoint de la Faculté de droit de Paris, rue des Écoles, 30.

- CHEVREUX, archiviste du département des Vosges.
- CLOSMADÉUC (Le docteur DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
- CONTADES (Le comte DE), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.
- DEJEANNE (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.
- DION (A. DE), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
- DISSARD, conservateur des musées de la ville de Lyon.
- DOMERGUE, à Saint-Geniès-sur-Lot (Aveyron).
- DUHAMEL, archiviste du département de Vaucluse.
- ESTAINOT (Le comte D'), avocat, à Rouen.
- FARGES (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.
- FROSSARD, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GARRIGOU (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIDE, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Paris.
- GUESNON, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville de Dijon.
- HÉRELE, professeur au lycée de Bayonne.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- JUSSIEU (DE), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- LEBLANC, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).
- LE BRETON (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée archéologique de Rouen.

LECHEVALIER-CHEVIGNARD, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.

LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

LEMIRE (Charles), boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.

LEROY, bibliothécaire de la ville de Melun.

LEYMARIE (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.

LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

LOISELEUR, bibliothécaire de la ville d'Orléans.

LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

MARION, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

MARIONNEAU, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

MONTÉGUT (DE), ancien magistrat, à Larochefoucauld (Charente).

MONTESUS (Le docteur DE), à Châlon-sur-Saône.

MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

PACQUETEAU, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).

PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).

PICHE (Albert), à Pau.

PIETTE, archéologue, à Rumigny (Ardennes).

POTHIER (Le général), rue de Bellechasse, 14, à Paris.

PRAROND (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

PRIVAT, colonel du 49^e régiment d'infanterie, à Bayonne.

REVILLOUT, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

ROBERT (Zéphirin), conservateur du musée de Lons-le-Saunier, à Bletterans (Jura).

- ROSEROT (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Saint-Placide, 60, à Paris.
- SABATIER (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
- SAINT-GENIS (Flour de), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).
- SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue du Pot-de-Fer, 10 bis.
- SAUREL (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- SOUCAILLE (Antonin), ancien professeur de l'Université, secrétaire de la Société archéologique de Béziers.
- SOULICE, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.
- THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Raspail, 213.
- VALLENTIN (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.
- VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus.
- VERNEILLH (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyrazeau (Dordogne).
- VÉTAULT, bibliothécaire de la ville de Rennes.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

- ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.
- ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.
- ANDRÉ (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.
- ARNAUD, notaire, à Barcelonnette.

- AUBÉPIN, ancien archiviste du département du Cantal.
- AUDIAT (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
- AUTORDE, archiviste du département de la Creuse.
- BARBAUD (Gabriel), archiviste du département de la Vendée.
- BARDEY, négociant, à Aden.
- BARDON, receveur des domaines, à Nîmes.
- BARDY, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
- BAYE (Le baron Joseph DE), membre de la Société nationale des antiquaires de France, à Baye, par Montfort (Marne).
- BEAUNE (Henri), avocat, à Lyon.
- BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).
- BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.
- BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.
- BERTRAND (Louis), conservateur du musée de Philippeville.
- BEYLIÉ (DE), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.
- BLANCHET, professeur au lycée de Constantine.
- BLÉD (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- BLOCH (Camille), archiviste du département du Loiret.
- BONDURAND, archiviste du département du Gard.
- BONNO (L'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Marne).
- BORDIER, contrôleur civil honoraire, à Hammamet (Tunisie).
- BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).
- BOURBON, archiviste du département de l'Eure.
- BOURDERY (Louis), avocat, à Limoges.

- BRAQUEHAYE, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.
- BRAY (DE), capitaine adjudant-major au 4^e régiment de tirailleurs, à Soussse (Tunisie).
- BROCARD (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.
- BRUCHET (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.
- BRUNE (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).
- BRUTAILS, archiviste du département de la Gironde.
- BRY (Georges), professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix.
- BUREAU (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.
- CABANÈS, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard.
- CARDAILLAC (DE), conseiller à la cour d'appel d'Agen.
- CARRIÈRE, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.
- CARSALADE DU PONT (Le chanoine DE), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.
- CARTON (Le docteur), médecin-major au 19^e régiment de chasseurs, à Lille.
- CAZALIS DE FONDOUCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.
- CHAUVIGNÉ, vice-président de la Société de géographie de Tours.
- CHAVANON, archiviste du département du Pas-de-Calais.
- CLAUDON, archiviste du département de l'Allier.
- CLERVAL (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.
- COMBARIEU, ancien archiviste du département du Lot.
- CORNILLON, conservateur du musée de Vienne (Isère).
- CORTEZ (Fernand), à Saint-Maximin (Var).
- COÛARD, archiviste du département de Seine-et-Oise.

- COURANT (Maurice), professeur suppléant au Collège de France.
- COUTIL (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
- DANNREUTHER (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc.
- DAST LE VACHER DE BOISVILLE, secrétaire de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.
- DEMAISON (Louis), archiviste municipal de la ville de Reims.
- DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, président de la Société d'émulation de l'Auvergne.
- DESPLANQUE, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
- DOUAI (Le chanoine), vicaire général, à Montpellier.
- DUBARAT (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.
- DU CHÂTELLIER (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).
- DUJARRIC-DESCOMBES, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
- DUMOULIN (Maurice), boulevard François I^{er}, 31, au Havre.
- DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.
- DUTILLEUX, secrétaire de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
- DUVAL, archiviste du département de l'Orne.
- DUVERNOY, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.
- DYBOWSKY (Jean), directeur des cultures coloniales au Ministère des colonies.
- ECK (Th.), conservateur du musée de Saint-Quentin.
- ESPÉRANDEU (Le capitaine), professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
- FAGE (René), avocat, à Limoges.
- FAVIER, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

- FERRAND (Gabriel), vice-consul de France, à Oubone, par Bassoc, viâ Saïgon (Siam).
- FILLET (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).
- FLAMARE (DE), archiviste du département de la Nièvre.
- FLEURY (Paul DE), archiviste du département de la Charente.
- FOUQUET (Le docteur), archéologue, au Caire.
- FOURDRIGNIER, receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).
- FOUREAU (Fernand), à Biskra.
- FRÉMINVILLE (DE), archiviste du département de la Loire.
- GAUTHIER (Jules), archiviste du département du Doubs.
- GERMAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société française d'archéologie, à Nancy.
- GIRAUD (J.-B.), conservateur du Musée archéologique de Lyon.
- GIRAULT (Arthur), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers.
- GRANDMAISON (Louis LOIZEAU DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire.
- GRASSERIE (Raoul DE LA), juge au tribunal civil de Rennes.
- GRASSET (Le comte DE), archiviste adjoint honoraire du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.
- GRAVE, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).
- GSELL, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, directeur de l'École nationale forestière de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HANNEZO, capitaine au 108^e régiment d'infanterie, à Bergerac.

- HAUTREUX, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.
- HÉRON, professeur libre, à Rouen.
- HUBERT (Eugène), archiviste du département de l'Indre.
- HUGUES, archiviste du département de Seine-et-Marne.
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.
- JOUAN (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.
- JOUBIN, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.
- JOVY, professeur au collège de Vitry-le-François.
- LABANDE, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.
- LABAT, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.
- LABROUCHE, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.
- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.
- LAHONDÈS (DE), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
- LAIGUE (DE), consul général de France, à Rotterdam.
- LAUGARDIÈRE (DE), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- LAURENT (Paul), archiviste du département des Ardennes.
- LE CLERT, conservateur du Musée archéologique de Troyes.
- LEMOINE, sous-bibliothécaire au Ministère de la guerre.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.
- LEROUX (Alfred), archiviste du département de la Haute-Vienne.
- L'ESPINASSE-LANGEAC (Le vicomte DE), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.
- LETAINTURIER (Gabriel), sous-préfet de Châteaudun.
- LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.

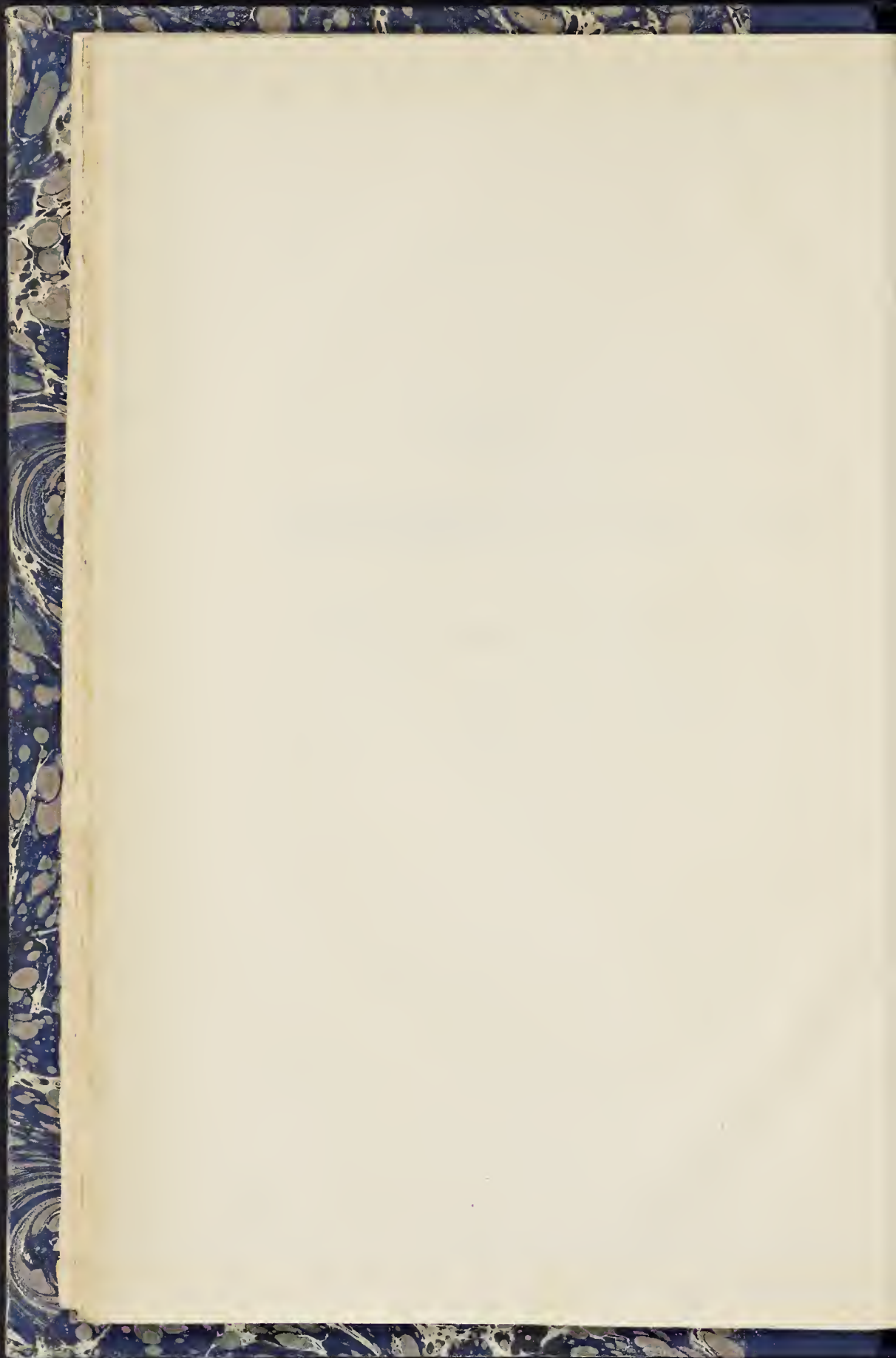
- LIEUILLIER, chef de division à la préfecture de Melun.
- LIEUILLIER (Victor), membre du Conseil départemental des bâtiments civils de l'Oise, à Beauvais.
- LIBOIS, archiviste du département du Jura.
- L'ISLE DU DRENEC (Pitre DE), conservateur du Musée archéologique de Nantes.
- LOIR (Le docteur), directeur du laboratoire de bactériologie et de vinification, à Tunis.
- MALAVIALLE, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
- MARTIN (L'abbé J.-B.), membre de la Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.
- MÉLOIZES (Le marquis DES), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.
- MÉLY (DE), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).
- MERCIER (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.
- MERLET (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.
- MÉTAIS (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.
- MINGAUD (Galien), secrétaire général de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.
- MONCEAUX, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, conservateur du Musée départemental et de la Bibliothèque municipale, à Auxerre.
- MONLEZUN, lieutenant-colonel du 4^e régiment de tirailleurs algériens, à Sousse (Tunisie).
- MOREL (L'abbé), curé de Chevières (Oise).
- MOREL (Léon), receveur des finances en retraite, à Reims.
- MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.
- MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.
- NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

- OTTAVI, vice-consul de France, à Mascate.
- PAGART D'HERMANSART, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
- PARFOURU, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.
- PASCAUD, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- PASQUIER, archiviste du département de la Haute-Garonne.
- PATY DE CLAM (Le comte DU), à Hammamet (Tunisie).
- PÉLICIER (Paul), archiviste du département de la Marne.
- PÉLISSIER, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Montpellier.
- PÉRATHON (Cyprien), à Ambusson (Creuse).
- PEY (Joanny), membre de la Société d'économie politique, cours Morand, 30, à Lyon.
- PIGEON (Le chanoine), membre de la Société académique de Couances.
- PLANCOUARD, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).
- PORTAL (Charles), archiviste du département du Tarn.
- POTTIER (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
- PRADÈRE (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.
- PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.
- RAFFRAY, consul général de France, au Cap.
- RANÇON (Le docteur André), médecin principal des colonies, à Tamatave (Madagascar).
- REBILLET, lieutenant-colonel au 4^e régiment de zouaves, à Tunis.
- RENAULT (Bernard), président de la Société d'histoire naturelle d'Autun.
- REQUIN (L'abbé), à Avignon.
- REVON (Michel), professeur à la Faculté de droit de Tokio.

- REYMOND (Marcel), à Grenoble.
- RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.
- RICHEMOND (MESCHINET DE), archiviste du département de la Charente-Inférieure.
- RICOUART, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
- RIVIÈRES (Le baron DE), secrétaire adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, à Albi (Tarn).
- ROCHEMONTEIX (A. DE), correspondant de la Commission des monuments historiques, maire de Cheylade (Cantal).
- ROCHER, consul de France, à Liverpool.
- ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).
- ROUCHON, archiviste du département du Puy-de-Dôme.
- ROULE, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.
- ROUSSET, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, à Uzès.
- ROUVIER (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth.
- RUPIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
- SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
- SCHIRMER, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.
- SOUCHON, archiviste du département de l'Aisne.
- STEENACKERS, consul de France, à Nagasaki.
- SWARTE (Victor DE), trésorier-payeur général des finances, à Lille.
- THOISON (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).
- THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne.
- THOMAS (L'abbé), curé de Taverny (Seine-et-Oise).

- THOULET, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.
- TRAVERS (Émile), archiviste-paléographe, à Caen.
- TRIGER (Robert), vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
- TRIHIDEZ (L'abbé), aumônier du lycée de Reims.
- TROUILLARD, archiviste du département de Loir-et-Cher.
- URSEAU (L'abbé), ancien secrétaire de l'évêché, à Angers.
- VALLETTE (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).
- VERNIER (Jules), archiviste du département de l'Aube.
- VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.
- VIGNAT (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- VILLEPELET (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.
- VILLERS, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.
- VISSIÈRE, premier interprète de la légation de France, à Pékin.
- WAILLE, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE
ET
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.



PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES
DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE
ET
DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

16 JANVIER 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle la perte que le Comité vient de faire en la personne de M. Anatole Chabouillet, décédé le 5 janvier dernier :

« Mon premier devoir, dit-il, est de rendre hommage à la mémoire de notre regretté collègue M. Anatole Chabouillet, notre doyen d'âge et notre doyen comme membre de la Section. Vous savez tous quels services éminents il a longtemps rendus au Comité comme secrétaire général des Sections d'archéologie et d'histoire, quel a toujours été son zèle, son affabilité, son empressement à

rendre service. J'ai eu le regret de ne pouvoir assister à ses obsèques, où d'ailleurs, d'après ses dernières volontés, je n'aurais pu lui rendre publiquement l'hommage que je lui devais. Trace de ses services et de nos regrets doit rester dans notre Bulletin. Je prierai donc M. Babelon de vouloir bien préparer à cet effet la notice qui est due à cet excellent et regretté collègue.»

M. BABELON veut bien s'engager à rédiger une notice sur la vie et les travaux de M. Chabouillet.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Louis Le Clerc, correspondant du Comité à Troyes, envoie une notice sur l'habillement d'un gentilhomme campagnard, à la fin du XVI^e siècle, ses armes et son mobilier. — Renvoi à M. Saglio.

M. de Mély, correspondant du Comité au Mesnil-Germain (Calvados) envoie une note sur la date de la réception de la Sainte Couronne à Paris. — Renvoi à M. de Barthélemy.

MM. GUIFFREY, DE LASTEYRIE et MÜNTZ sont chargés de rendre compte de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions sont demandées au Ministère.

L'ordre du jour appelle l'examen des diverses questions que soulève la tenue du prochain Congrès des Sociétés savantes qui se réunira à Toulouse au mois d'août prochain; MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis, Perrot et Prou sont désignés pour présider les séances de la Section d'archéologie du Congrès.

MM. de Barthélemy, Salomon Reinach et Saglio sont désignés pour examiner avec le bureau les mémoires qui seront adressés au Congrès et pour régler l'ordre du jour des séances.

M. GUIFFREY fait un rapport sommaire sur une note de M. Eugène Thoison relative à cinquante-quatre fondeurs de cloches :

«Le titre de la communication de M. Thoison, correspondant du Comité à Larchant (Seine-et-Marne), en indique l'objet. L'auteur a relevé dans les archives municipales de diverses communes, dans les minutes des notaires, dans les registres des fabriques et aussi dans divers manuscrits, les noms d'un certain nombre de fondeurs de cloches; il les a classés par ordre alphabétique, en y joignant

l'analyse des marchés ou des articles où ils sont nommés. Comme le fait observer M. Thoison lui-même, cette étude appartiendrait plutôt à la Section d'histoire qu'à celle d'archéologie. Mais comme elle forme en quelque sorte le complément naturel des travaux de MM. Berthelé et Régnier publiés dans le *Bulletin archéologique*, il paraît préférable de les donner dans le même recueil.

« Ce travail est fait avec soin. L'auteur connaît les publications antérieures sur la matière et y renvoie chaque fois qu'il est nécessaire. C'est une intéressante contribution au travail d'ensemble que préparent de différents côtés plusieurs chercheurs. Il y aurait donc lieu de l'imprimer dans le *Bulletin* ⁽¹⁾. »

M. DE LASTEYRIE exprime le regret, à l'occasion de cette communication, que les quelques archéologues qui s'occupent en ce moment des cloches ne songent qu'à relever les noms des fondateurs, sans s'occuper des renseignements bien autrement intéressants que peut fournir l'épigraphie campanaire. Un travail d'ensemble sur les fondateurs de cloches pourrait fournir à coup sûr un chapitre curieux de l'histoire de l'industrie en France, mais les chercheurs qui ont la patience de visiter nos églises de campagne pour en examiner les cloches, ne devraient pas se contenter de dresser la liste des artisans qui les ont fabriquées, en négligeant systématiquement les indications, si utiles pour l'histoire locale et l'histoire des familles, que les inscriptions des cloches peuvent fournir.

M. LONGNON fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des amis des sciences, lettres et arts de Rochechouart :

« Le président de cette société, M. Masfrand, a adressé en même temps un rapport sur les fouilles que cette compagnie a effectuées, au mois de septembre dernier, à Chassenon, dans les ruines de l'édifice romain connu sous le nom de palais de Langeas.

« À une profondeur de 1 m. 50, on a découvert dans une couche noire formée de cendres et de charbons, trois lames de couteaux, un nombre considérable de clous en fer de dimension variable, deux soies de glaives, plusieurs morceaux de marbre blanc et vert, des fragments de vases de verre, de nombreux tessons de poterie

(1) Voir ci-après, p. 70, le texte de cette communication.

commune, quelques débris de poterie fine, un morceau de tuyau de plomb, une feuille de laurier en bronze, ainsi que des ossements et des dents de sanglier. Somme toute, c'est là un assez maigre butin; toutefois les indices non équivoques d'un hypocauste existant sur le même point donnent aux fouilleurs l'espoir d'arriver bientôt à quelque découverte plus importante. Ils peuvent avoir raison, mais à voir le peu d'importance des résultats obtenus jusqu'ici à l'aide de deux subventions successivement fournies par le Ministère, le Comité ne saurait donner un avis favorable à la demande formulée par l'honorable président de la Société des amis des arts de Rochechouart, qu'au cas seulement où cette société, poursuivant les fouilles à ses frais, arriverait enfin à quelque trouvaille de nature à justifier les espérances qu'elle a pu concevoir.»

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS rend compte d'une notice historique et archéologique sur la tour de Chamaret (Drôme), envoyée par M. l'abbé Fillet :

« Cette tour doit être considérée comme le donjon d'un château du XII^e siècle. Les seigneurs de Chamaret, cités dans des actes du XII^e, du XIII^e et du XIV^e siècle, reconnaissent comme suzerains les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui possédaient également un château à Chamaret.

« En 1353, le fief du château relevait de la seigneurie de Grignan, comme l'indique l'acte d'hommage de Lambert Faure qui avait épousé l'héritière de la famille de Chamaret; mais à la suite de la révolte de Lambert Faure, accusé d'avoir fait tuer la mère de son suzerain, Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, confisqua le fief de Chamaret. Au XVI^e siècle, ses descendants y joignirent le château des évêques de Saint-Paul.

« La tour de Chamaret a été restaurée en 1894, mais il est regrettable que l'architecte ait défigurée sa partie supérieure par une horloge et par un campanile pour se conformer aux clauses d'un legs fait à la commune.

« Il y aurait lieu d'imprimer le travail de M. l'abbé Fillet dans le *Bulletin*, mais on pourrait se dispenser de publier les pièces justificatives qu'il a pris la peine d'y joindre et dont il est impossible au Comité de vérifier la transcription ⁽¹⁾. »

(1) Voir ci-après, p. 28, le texte de cette communication.

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS rend compte d'une notice consacrée par M. Villers, correspondant du Comité à Bayeux, sur une tour bâtie par Vauban à Port-en-Bessin (Calvados) en 1694. Quand les Anglais bombardèrent Port-en-Bessin, le 15 juillet 1760, cette tour joua un rôle utile dans la défense de la localité. Plus tard on la transforma en poudrière; puis elle fut déclassée et finalement, en septembre 1898, l'administration des Domaines la fit mettre en vente. Heureusement, M. le comte Foy, conseiller général du Calvados, s'en rendit acquéreur et, grâce à sa générosité, la restauration de la tour de Vauban vient d'être terminée.

Il faut remercier M. Villers d'avoir contribué à sauver l'unique monument historique de Port-en-Bessin; et sa note étant fort sommaire, on pourra lui donner place dans le *Bulletin* ⁽¹⁾.

M. Prou lit un rapport sur une communication de M. l'abbé E. Chartraire, chanoine honoraire de la cathédrale de Sens, relative à une statue en haut-relief récemment découverte à Sens et représentant saint Thomas Becket :

« La statue de pierre en haut-relief, représentant un saint évêque, récemment trouvée à Sens, et dont M. l'abbé E. Chartraire a envoyé deux photographies au Comité, quand même elle ne pourrait être identifiée avec un personnage particulier, n'en serait pas moins un morceau remarquable de la fin du XII^e siècle. Mais son intérêt s'accroît du fait qu'elle représente vraisemblablement, comme l'établit M. Chartraire, saint Thomas Becket, qui, quelques années après sa mort, devint à Sens l'objet d'un culte spécial et en l'honneur de qui un autel fut élevé antérieurement à l'année 1219. Cette statue a été découverte derrière une couche de mortier, dans le mur d'une maison de l'ancien cloître, celle-là même que les chroniqueurs du XVII^e siècle désignent comme la demeure de l'archevêque de Cantorbéry pendant son séjour à Sens, et où ils signalent la présence d'une image en relief du saint évêque. Nous serions donc en présence de la plus ancienne représentation de Thomas Becket qui ait été jusqu'ici signalée, faite sous les yeux des chanoines qui avaient pu le connaître. »

Le mémoire que M. l'abbé E. Chartraire a rédigé se recommande par la brièveté, la précision, l'emploi critique des documents et une certaine prudence dans les conclusions. Le rapporteur en demande

⁽¹⁾ Voir ci après, p. 122, le texte de cette communication.

donc l'insertion dans le *Bulletin* du Comité, avec la reproduction de l'une des photographies⁽¹⁾.

M. Salomon REINACH rend compte d'une communication de M. Martin, de Boulbon (Bouches-du-Rhône), et de M. Bout de Charlemont, domicilié à Barbentane (même département), qui signalent, à 3 kilomètres environ de Boulbon et sur le territoire de Tarascon, un vaste terrain dont le sol est couvert, sur une superficie de plus de 20 hectares, d'innombrables fragments de poteries. A côté de la terre sigillée romaine, rouge ou noire, on y rencontre des débris d'amphores, de *dolia*, de vases jaunâtres à dessins noirs, etc. Un fragment du fond d'un vase en poterie rouge vernissée porte la marque *Secundus*. Il existe en outre, sur le même terrain, des morceaux de tuiles à rebords, de mosaïques, de moulins et de pierres à broyer en basalte, enfin des accumulations de moellons qui n'ont pu être transportés sur ce point à une époque récente. La station antique découverte par MM. Martin et Charlemont était située sur les bords du Rhône qui passait, en la rongean, contre la colline taillée en falaise. Il y a là une constatation intéressante et des indications qu'on aurait tort de négliger. Nos correspondants se déclarent prêts à conduire sur les lieux une personne compétente qui leur serait désignée par le Comité. Le rapporteur propose de les mettre en relations avec M. Michel Clerc, conservateur du musée Borély à Marseille, et de prier cet archéologue expert d'adresser un rapport au Comité après avoir contrôlé sur place les renseignements qui précèdent.

M. Salomon REINACH rend compte d'une communication de M. Léon Plancouard. Il s'agit d'une intéressante série d'articles de journaux publiés par lui au sujet des anciens lieux de sépulture de Seraincourt et de Rueil (Seine-et-Oise). Ce petit dossier ne se prête pas à une réédition, mais il est désirable qu'il en reste un exemplaire dans une bibliothèque archéologique. Le Comité décide en conséquence, sur la proposition du rapporteur, qu'il sera déposé au Musée de Saint-Germain.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'un ouvrage de M. P. Fauré sur *Le canon et le sentiment des proportions dans l'architecture moderne*, pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

(1) Voir ci-après, p. 24, le texte de cette communication.

Le Comité, estimant que les critiques adressées à cet ouvrage par le rapporteur ont un intérêt général et peuvent contribuer à redresser certaines idées fausses sur les pratiques artistiques des architectes du moyen âge et de l'antiquité, décide que, par dérogation à l'usage habituel, l'extrait suivant du rapport de M. de Lasteyrie sera inséré dans le *Bulletin* :

« On sait qu'un assez grand nombre d'auteurs et d'artistes depuis la Renaissance jusqu'à nos jours se sont livrés à l'étude des proportions qui doivent régler les diverses parties des édifices, et ont donné des règles pour guider le sentiment qui sert à les apprécier. M. Fauré reconnaît que les nombreuses méthodes imaginées jusqu'ici pour déterminer ces proportions « n'ont pas donné de résultats pratiques et définitifs ». Il considère cela comme « une lacune très regrettable dans l'enseignement de l'architecture moderne », ce qui ne me paraît pas évident, car prétendre enfermer les conceptions artistiques dans un canon géométrique d'une nature quelconque me semble une idée fautive, uniquement propre à paralyser le génie des artistes et à entraver l'essor de leur imagination. On en a suffisamment fait l'expérience depuis que les règles codifiées par Vignole sont devenues l'élément capital de l'enseignement et comme le credo des architectes modernes. Quoi qu'il en soit, M. Fauré a cru trouver une méthode géométrique justifiant et expliquant la préférence instinctive que nous donnons à certaines œuvres architecturales, et cette méthode consiste à enfermer les élévations de ces œuvres dans des combinaisons de lignes fournies par le triangle équilatéral ou par un des deux triangles rectangles qui en sont la moitié.

« L'album pour lequel il sollicite une souscription montre, dans une quarantaine de planches, les applications de cette méthode à une série d'édifices modernes choisis avec un remarquable éclecticisme. L'élégant château d'eau du palais de Longchamps à Marseille s'y rencontre avec la lourde et disgracieuse façade du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Les conceptions exubérantes de M. Garnier y coudoient l'austère architecture de M. Duc, et l'auteur trouve moyen de ramener à son même canon géométrique des œuvres aussi dissemblables que l'épais dôme central de l'Exposition de 1878 et la salle des fêtes du Trocadéro avec les deux longs minarets qui en caractérisent la silhouette.

« Il est vrai qu'on peut toujours enfermer un dessin d'architecture

dans un jeu de triangles quelconque, en usant du procédé innocent que les artistes appellent « le coup de pouce » et qui consiste soit à corriger légèrement les lignes principales des édifices que l'on veut soumettre à cette petite opération, soit — ce qui paraît être plutôt le cas de M. Fauré — à varier ingénieusement le point de départ ou d'arrivée du réseau que l'on trace, en le faisant partir tantôt du sol, tantôt du sommet du monument, ou d'un point arbitrairement choisi des marches qui lui servent de soubassement, en le faisant aboutir dans certains cas à la base, dans d'autres au sommet des crêtes qui couronnent les toitures, ou simplement aux chéneaux qui surmontent les murs.

« En un mot, il n'y a dans tous ces jeux de lignes ni procédé scientifique, ni élément artistique, et le Comité ne saurait accorder son patronage à un ouvrage qui soulève des objections théoriques aussi graves, et qui ne peut être d'aucune utilité pratique. »

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

20 FÉVRIER 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Directeur de l'Enseignement supérieur donne lecture de l'arrêté suivant :

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Arrête :

ARTICLE PREMIER. M. Bertrand (Alexandre), de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, est nommé président honoraire de cette Section. Il continuera à prendre part à ses travaux en qualité de membre titulaire.

ART. 2. M. Héron de Villefosse (Antoine), de l'Institut, vice-président de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, est nommé président de cette Section en remplacement de M. Alexandre Bertrand, démissionnaire.

ART. 3. M. Saglio, de l'Institut, membre de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques, est nommé vice-président de cette Section, en remplacement de M. Héron de Villefosse.

Fait à Paris, le 30 janvier 1899.

Signé : G. LEYGUES.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, après avoir exprimé sa reconnaissance à M. le Ministre pour l'honneur qu'il lui a fait en l'appelant à la présidence de la Section d'archéologie, se fait l'interprète des senti-

ments de regret qu'ont éprouvés tous les membres de la Section en apprenant la résolution prise par l'honorable M. Alexandre Bertrand de se retirer, quand tout permettait d'espérer qu'il pourrait longtemps encore faire profiter ses confrères de sa vieille expérience.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que le Comité accueillera avec une vive satisfaction la nomination de M. Saglio à la vice-présidence de la Section d'archéologie; il est certain de répondre aux sentiments de tous ses collègues en lui en adressant ses vives félicitations.

M. le Directeur de l'Enseignement supérieur tient à associer l'Administration aux paroles de M. le Président, et demande qu'il en soit fait mention au procès-verbal de la séance. — Cette proposition est adoptée.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Degert, professeur à Dax, envoie une note sur la découverte d'un trésor d'anciennes monnaies d'or. — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Urseau envoie une note sur la crose d'Hardouin de Bueil dont il a entretenu précédemment le Comité. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le préfet du département des Hautes-Alpes transmet une demande de M. Martin, conservateur du musée de Gap, tendant à obtenir une subvention afin de pouvoir entreprendre des fouilles dans un domaine légué à l'hospice de Gap sur le territoire de la commune de Veynes. — Renvoi à M. Müntz.

M. Maspero est désigné pour faire un rapport sur une demande de souscription.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Silex taillés du Nil et de la Charente : comparaisons, par M. Chauvet.

La station quaternaire de la Micoque (Dordogne), par MM. Chauvet et Émile Rivière.

Les tapisseries marchaises en Périgord, par M. Dajarric-Descombes.

L'idiome des inscriptions cunéiformes urartiques, par M. Joseph Soudalagian.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. BABELON donne lecture de la notice qu'il s'était chargé de rédiger sur M. Chabouillet, ancien secrétaire et président honoraire de la Section. Elle sera insérée dans le premier fascicule du *Bulletin* ⁽¹⁾.

M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY rend compte d'une communication de M. de Mély sur la date de la réception de la Sainte Couronne à Paris :

« La note envoyée par M. de Mély serait de la compétence de la Section d'histoire plutôt que de la Section d'archéologie, puisqu'elle a pour but de rectifier une date, celle de la réception de la Sainte Couronne à Paris.

« Le bréviaire de Paris de 1778 place cet anniversaire au 18 août 1239 par suite d'une confusion entre le jour où la relique fut reçue par saint Louis à Villeneuve-l'Archevêque (10 août) et celui où elle fut apportée à Sens (11 août). M. de Mély, après avoir rapproché les textes relatifs à cet événement, fait remarquer que pour venir ensuite à Paris en passant par Vincennes, le précieux dépôt n'avait pu être accompli que le 19 août; il résulte en effet d'un examen attentif des Grandes Chroniques de Saint-Denis et d'un manuscrit de Berne que la Sainte Couronne arriva à Vincennes le 15 des calendes de septembre 1239, c'est-à-dire le 18 août, et à Paris le vendredi après l'Assomption, qui tombait le 19. — La note de M. de Mély, assez courte, mérite de figurer dans le *Bulletin* du Comité ⁽²⁾. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une note adressée au Comité par M. le Dr Jules Rouvier et relative à la découverte, faite à Beyrouth, d'une inscription votive en l'honneur de Jupiter. Cette note est ainsi conçue :

« Le 18 janvier 1899, on me prévenait qu'un propriétaire d'un jardin situé au-dessous du pensionnat français des Dames de Nazareth, venait de découvrir une colonne avec inscription.

« Ce jardin est situé au Sud-Est de Beyrouth, dans le quartier d'Achrafiyé, au-dessous de la colline qui supporte le pensionnat des Dames de Nazareth, à l'Est de la route carrossable de Damas, un peu en arrière des cimetières israélite, protestant et syriaque,

(1) Voir ci-après, p. 3, cette notice.

(2) Voir ci-après, p. 66, le texte de cette communication.

sur la route qui conduit au nouveau cimetière maronite installé dans cette région. La découverte a été faite en creusant un trou pour planter un arbre. A 0 m. 50 du sol, le propriétaire rencontra l'extrémité d'un couvercle en marbre blanc, de 2 m. 45 de long, en dos d'âne, pourvu d'acrotères de 0 m. 30 aux quatre coins. Ce couvercle s'enfonçait obliquement dans le sol. En le dégagant on tomba à 1 m. 50 de profondeur, sur une cuve également en marbre blanc, couchée de manière que la face supérieure était devenue latérale. Cette cuve avait des ornements de l'époque romaine rappelant un sarcophage trouvé à l'hôpital français de Beyrouth, où il se trouve encore. La cuve était attenante à un cippe, à quatre faces égales, de 1 m. 04 de hauteur.

« Sur l'une des faces était l'inscription dont j'envoie ci-jointes les empreintes⁽¹⁾ :

I · O · M · H ·
 CONSERVATORI
 L · M V C I M E I V S
 F O R T V N A T V S
 D E C M I A N V S
 V · L · A · S ·

« Il s'agit évidemment ici de Jupiter d'Héliopolis, dont le temple, reconstruit sous Septime Sévère et son fils Caracalla, devint à cette époque l'un des sanctuaires les plus en vogue de la Phénicie. Les inscriptions en l'honneur de Jupiter héliopolitain sont encore assez rares; celle-ci m'a paru mériter d'être signalée.

« A quelle époque précise remonte-t-elle? Deux monnaies en bronze trouvées, l'une dans le sarcophage qui accompagnait le cippe, la seconde à côté, permettent de donner une réponse à cette question. La première monnaie est de Fl. Helena, femme de Constance Chlore et mère de Constantin 1^{er} le Grand. Elle a pour revers *Securitas reipublicae*, Hélène voilée debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe. (Cohen, t. VII, p. 97, n° 13.) La seconde est de Licinius père, décrite par Cohen, t. VII, p. 196, n° 71. L'inscription précédente remonte donc aux premières années

⁽¹⁾ Cette inscription rappelle celle publiée par Ern. Renan (*Mission de Phénicie*, p. 347) et qui se trouve encore dans la maison principale des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, dites *de la Charité*, où elle a été trouvée à 1,500 mètres environ de l'endroit où a été recueillie la nôtre.

du IV^e siècle après J.-C., un peu avant le triomphe définitif du christianisme.

« On travaille actuellement à extraire un second sarcophage. S'il présente quelque intérêt, je le signalerai dans une note ultérieure. »

M. AUGUSTE LOYSEX lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Le Comité, considérant que cette Société s'est peu occupée d'archéologie dans ces dernières années, estime qu'il n'y a pas lieu pour la Section d'émettre un avis favorable à cette demande.

M. SAGLIO rend compte d'une communication de M. Le Clerc, conservateur du musée de Troyes, intitulée *L'habillement d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVI^e siècle, ses armes, son mobilier*.

« Il s'agit d'un inventaire tiré des archives du château de Dampierre (Aube), et dressé avant partage des biens laissés en son château de Trémilly par un sieur Étienne de Ménisson, mort en 1590. Il en a extrait ce qui se rapporte à la garde-robe, aux armures et à quelques autres objets. Je pense qu'il y a lieu d'imprimer ce mémoire en abrégant peut-être quelque peu l'avant-propos. Il n'y a pas lieu de s'étendre beaucoup sur le faste ruineux des habillements au XVI^e siècle à propos de ceux que laisse un homme évidemment riche, dont la prisée ne va pas à 250 écus. »

Il y a dans cet inventaire des mentions intéressantes; les prix d'estimation sont bons à connaître. M. Le Clerc a pris la peine d'y joindre des notes explicatives. Le rapporteur, après en avoir rectifié quelques-unes et ajouté d'autres, conclut à l'impression de ce document dans le *Bulletin*⁽¹⁾.

MM. GUFFREY, DE LASTEYRIE, MASPÉRO, Eugène MÜNTZ, rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, p. 58, le texte de cette communication.

13 MARS 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Octave Bobeau, inspecteur de la Société française d'archéologie en Touraine, envoie une notice sur un cimetière de la période romane primitive découvert à Langeais (Indre-et-Loire). — Renvoi à M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sollicite une subvention. — Renvoi à M. l'abbé Thédénat.

M. Maurice Prou est chargé de faire un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

M. Plancoiard, correspondant du comité à Berck, fait hommage de deux brochures intitulées : *Monographie de l'église de Berck-sur-Mer. — Étude sur un carreau vernissé.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à M. Plancoiard.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE donne lecture d'une note de M. le docteur Rouvier sur *une inscription romaine récemment découverte dans les environs de Beyrouth*. Cette note est ainsi conçue :

« Il y a quelques jours, sur un point situé dans les environs de Beyrouth, au Sud, sur le territoire du village de Bourdj-el-Baradjiné, à proximité du khan situé sur la route de Saïda, à environ 2 kilomètres avant le Nahr-el-Gbadir, limite du territoire où

J'ai découvert, en 1898, la nécropole de Laodicée-Béryte, des ouvriers, en démolissant de vieilles constructions, ont découvert une plaque de marbre avec inscription latine. J'ai acquis ce monument lapidaire. Dans son plus grand diamètre horizontal, il a 445 millimètres, et dans son plus petit diamètre vertical, 265 millimètres. Il se compose de trois lignes de lettres de 6 centimètres de haut, gravées avec beaucoup de soin sur une face, légèrement convexe de droite à gauche. L'inscription est facile à déchiffrer. Je sans peine :

M · C O R N E L I V S

C · F · F A B · L E G · V I I I

G A L L I C A

« Cette inscription est certainement complète et en parfait état de conservation. A signaler *Gallica* et non *Gallicae*. Les V^e et VIII^e légions conduites à Béryte, par Agrippa, sous Auguste, lors de la transformation de cette ville en colonie romaine, figurent avec leur chiffre sur des monnaies impériales jusque sous Trajan. On les retrouve sur une monnaie de Philippe père, à Héliopolis. Elles sont alors désignées ainsi : LEG. VIII AVG et V MACEDON. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE ajoute à cette note les observations suivantes :

« Le texte doit remonter à la fin de la République ou aux premières années de l'Empire, ainsi que l'indiquent l'absence de surnom et la forme des caractères. Le passage de Strabon : « Berytus a Romanis instaurata, duabus legionibus ibi ab Agrippa collocatis ⁽¹⁾ » est bien connu ; M. le docteur Ronvier le rappelle avec raison. Sur les monnaies frappées à Beyrouth sous les règnes d'Auguste et de Claude, on trouve les numéros de ces deux légions : V · VIII · COL · BER ⁽²⁾. Ce sont donc les légions V et VIII.

« *M. Cornelius* appartenait à la VIII^e légion, sans doute en qualité de soldat ou de vétérans, car s'il avait exercé un grade quelconque.

⁽¹⁾ Strabon, XVI, 11, 19.

⁽²⁾ Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 356.

ce grade eût été rappelé dans l'inscription. Mais ce qui fait surtout l'intérêt du nouveau texte, c'est le surnom *Gallica* donné à la VIII^e légion.

« On ne lui connaissait jusqu'ici que le surnom d'*Augusta*, qui se rencontre souvent sur les monuments de la Germanie supérieure et dont on trouve aussi un exemple en Syrie sur des monnaies frappées à Héliopolis sous le règne de Philippe l'Ancien⁽¹⁾. On sait, par un passage de Dion Cassius⁽²⁾, que la VIII^e légion avait reçu ce surnom d'assez bonne heure, sans doute au moment de la réorganisation des légions sous Auguste, puisque vers l'année 19 avant Jésus-Christ, à la suite d'un échec, Agrippa lui défendit de le porter. Peut-être avait-elle auparavant celui de *Gallica*, qui rappelait sans doute les succès qu'elle avait obtenus en Gaule pendant les campagnes de César? »

M. Maurice Prou lit un rapport sur une note de M. l'abbé A. Degert, professeur à Dax, relative à un trésor de 276 monnaies d'or du XIV^e siècle⁽³⁾ découvertes le 29 décembre dernier à Labouheyre (Landes). Ces pièces sont toutes de types connus, à savoir : 120 deniers d'or à l'écu de Philippe VI, roi de France; 17 agnells de Jean le Bon; 18 francs à cheval du même roi; 8 francs à pied de Charles V; 51 doubles de Pierre le Cruel, roi de Castille; 3 nobles d'or d'Édouard III, roi d'Angleterre; 2 hardis du prince Noir, une chaise et 52 pavillons du même prince. La connaissance de la composition des trouvailles est souvent si importante pour la classification des monnaies du moyen âge, qu'il serait à désirer que M. l'abbé Degert trouvât parmi nos correspondants de nombreux imitateurs. Mais la notice de M. l'abbé Degert ayant été imprimée dans le journal *L'Adour* du 14 janvier dernier, à la suite de la communication qu'en a faite l'auteur à la Société de Borda, et devant être reproduite, par les soins de M. A. Blanchet, dans le prochain fascicule de la *Revue numismatique*, il ne paraît pas utile de la publier dans le *Bulletin archéologique*.

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. III, p. 335.

(2) Dion, LIV, 11.

(3) Ce nombre de 276 ne concorde pas avec le total de 272 donné par l'addition des divers chiffres indiqués par M. l'abbé Degert pour chacune des espèces monétaires.

M. MASPÉRO rend compte d'un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 4 heures 45.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
À TOULOUSE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

La 37^e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 4 avril 1899, à 2 heures précises, à l'hôtel d'Assézat, dans la salle du rez-de-chaussée, sous la présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, conservateur du Département des Antiquités grecques et romaines au musée du Louvre.

Étaient présents :

MM. Viguier, préfet de la Haute-Garonne; Brœmer et Juppont, conseillers municipaux, représentant M. le maire de Toulouse, empêché; Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse; Gaston Paris, de l'Académie française; Mascart, de Lasteyrie, Filhol, Darboux, Babelon, Bouquet de la Grye, le docteur Hamy, membres de l'Institut; MM. Vaillant, Omont, Cordier, Gazier, Prou, Davauue, membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques; M. de Saint-Arroman, chef du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes; M. Deloume, secrétaire de l'Association de législation de Toulouse; le conseiller Pascaud, Raoul de la Grasserie, Baillaud, le comte de Marsy, Georges Harmand, Charlier-Tabur, le docteur Ledé, le docteur Audiguier, Belloc, de Malarce,

Salefranque, le ehanoine Pottier, J.-F. Bladé, Eugène Rochetin, colonel Grillière, Alfred Caraven-Cachin, Auguste Vidal, Victor de Swarte, Kœnigs, Bénae, Vuaeheux, Jules Tannery, Creissels, Guignard de Butteville, Alfred Girard, Prosper Gassard, Adrien Planté, Gouazé, G. Vidal, Vigié, Raymond Cahuzac, Henri Teulié, Louis Dop, de Montégut, de Gérin-Rieard, René Pagès, le docteur Ladevi-Roche, Grammont, Léon Pélissier, G. Leroy, de Cabariou, Sansot, de Sarran d'Allard, Poisson, Albert Navarre, Galland, Poupé, Charlemagne, Fernand Bournon, Laurent, Jouitteau, Louis Vaillant, Alfred Dain, Gèze, Nizet, Gauthiot, Petitdemange, Henriet, Eugène Mare, Mourlot, Émile Bonnet, Degert, etc.

Au nom de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Héron de Villefosse déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections.

M. le Président signale quelques modifications apportées à cet arrêté en raisons d'indispositions ou d'empêchements.

Il prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« M. Levasseur, président de la Section des Sciences économiques et sociales, devait ouvrir aujourd'hui le Congrès des Sociétés savantes et vous adresser, selon l'usage, les vœux et les compliments du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Des raisons de santé qui, je l'espère, n'ont rien d'inquiétant, l'ont empêché de se rendre à Toulouse et de remplir le mandat qui lui avait été confié.

« Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en lui envoyant l'expression de nos regrets et de notre respectueuse sympathie.

« Appelé à l'honneur de le remplacer, je me félicite de cette rare fortune. Soyez les bienvenus dans cette ville qui présente à vos yeux tant de merveilles à admirer, qui offre à vos esprits tant de sujets d'études et de méditations, qui par sa situation, par son origine et par le rôle qu'elle a tenu dans l'histoire, a si puissamment contribué au développement intellectuel et artistique de notre pays. A voir l'empressement avec lequel vous êtes accourus à Toulouse de tous les points de la France, nous sommes en droit d'es-

pérer que cette année la moisson sera belle et fructueuse. Je vous remercie d'avoir répondu aussi complètement à l'appel qui vous a été adressé, et de nous avoir prouvé une fois de plus la confraternité qui nous unit.

« Chaque année, vous nous apportez à ce Congrès le tribut de votre labeur, les témoignages de votre activité dans tous les domaines de la science et de l'art. La lumière et le progrès ont partout des racines. Vous êtes la preuve vivante qu'on peut travailler en province aussi bien et quelquefois mieux qu'à Paris. Le calme de l'esprit et le sourire de la nature sont particulièrement favorables à la recherche de la vérité. Celui qui les possède ou qui peut en jouir n'apprécie pas toujours assez son bonheur.

« Les privilèges accordés aux Universités par une loi récente assurent à la vie scientifique de nos provinces des maîtres distingués. Partout les instruments de travail ont été perfectionnés ou multipliés; des forces qui semblaient s'ignorer se sont rapprochées et leur union a donné naissance à une solidarité féconde. Le Comité qui demeure votre avocat auprès des pouvoirs publics, s'en réjouit et s'en félicite avec vous.

« L'année qui vient de s'écouler a été marquée dans toutes les manifestations de la science par des travaux et par des découvertes, fruits de vos persévérants efforts. Permettez-moi de vous rappeler brièvement quelques-uns de ces événements qui intéressent nos études d'archéologie locale et plus spécialement l'archéologie antique.

« C'est d'abord l'apparition récente du treizième volume du *Corpus* des inscriptions latines comprenant plus de 3,250 textes qui appartiennent à l'Aquitaine et à la Lyonnaise. Le premier chapitre est consacré aux inscriptions pyrénéennes dont les plus importantes sont conservées dans cette ville. Ce volume, impatientement attendu, est digne du talent et de la réputation de son auteur. Le savant conservateur du musée Borély a publié sur le développement topographique de Marseille une étude vraiment scientifique, pleine de bon sens et dans laquelle est fixée la véritable position de la ville grecque. Il fait bonne justice des hypothèses sottement répétées sur les variations du rivage marseillais. A Narbonne, un érudit ingénieux et perspicace installe en ce moment les 1,500 fragments antiques empilés depuis longtemps dans l'église de Lamourguier et prépare ainsi un musée épigraphique de premier ordre. Ici même,

sous l'habile et savante direction de M. l'ingénieur Joulin, les fouilles de Martres-Tolosanes ont été poussées avec activité et ont donné des résultats qui vous seront bientôt exposés dans tous leurs détails.

« En Aquitaine, la question des piles occupe les Sociétés savantes et y provoque d'intéressants débats; la question de la Ténarèse, la grande voie romaine et populaire de la Gascogne, donne lieu à de très utiles recherches.

« Dans la Lyonnaise, un incomparable fouilleur a dégagé le temple et le théâtre de Berthouville, vrai lieu de la découverte du célèbre trésor d'argenterie qui porte improprement le nom de Bernay.

« Dans l'ancien pays des Séquanes, un document d'une rareté exceptionnelle est sorti de terre; son apparition a provoqué un grand émoi parmi tous ceux qui étudient nos institutions et nos origines nationales. Tout y reste encore mystérieux. Le calendrier de Coligny est entré au musée archéologique de Lyon, où il a pris place à côté du discours de Claude, comme une des pages les plus précieuses de l'histoire de notre pays.

« Par cet aperçu rapide, et d'ailleurs incomplet, il est aisé de voir combien de faits importants et nouveaux se produisent en peu de temps dans une spécialité d'études.

« Pour les autres branches de nos recherches, vous êtes prêts à nous livrer aujourd'hui les éléments épars de la grande enquête scientifique de l'année. Je ne veux pas vous arrêter plus longtemps. Vous avez hâte de commencer vos travaux. »

La séance est levée à 2 heures et demie et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1899.

SOIR.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLESFOSSE.

La séance est ouverte à 2 heures et demie de l'après-midi.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : M. HÉRON DE VILLESFOSSE ;

Assesseurs : M. le chanoine POTTIER et M. L. JOULIN ;

Secrétaire : M. le comte DE LASTEYRIE.

M. PROU, membre du Comité, donne lecture d'une notice de M. BORREL, correspondant du Ministère à Moutiers (Savoie), relative à de récentes découvertes faites à Moutiers.

M. Borrel a retrouvé, en 1897, au couvent des religieuses de Saint-Joseph les restes d'un édifice de forme circulaire qui remonte incontestablement à l'époque romaine et qui paraît avoir été un temple. Chose curieuse, on avait démoli, à une époque fort ancienne, la moitié de cette rotonde, dont on a fait ainsi un hémicycle qui a servi d'abside à une église chrétienne. A côté de ces substructions, on a recueilli deux inscriptions romaines d'assez bonne époque, mais malheureusement fort mutilées. Des réparations entreprises à l'Hôtel-Dieu de Moutiers, qui occupe l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Martin, ont permis à M. Borrel de contrôler et de compléter les constatations archéologiques faites antérieurement. Des chapiteaux, des piédestaux, des tronçons de colonnes y ont été recueillis, ainsi que diverses inscriptions romaines dont une votive très intéressante. Tout cet ensemble de monuments montre l'importance que Moutiers avait à la fin de l'époque romaine et lors de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules. M. Borrel rappelle les autres preuves que l'on possède de l'antiquité de Moutiers, notamment cette curieuse homélie de saint Avit prononcée à l'occasion de la consécration de la basilique élevée par l'évêque de Tarentaise, Sanctius, au lieu même sans doute

où se dresse encore la cathédrale de Moutiers. Celle-ci remplace probablement la vieille basilique dont le temple récemment mis au jour avait contribué à former l'abside, et qui avait été détruite lors de l'invasion des Francs.

M. DE ROUMÉJOUX fait remarquer les analogies que présente l'édifice circulaire signalé par M. Borrel avec le temple de Vésone à Périgueux.

M. l'abbé URSEAU rapproche également ce temple du monument découvert à Méron, en Anjou, il y a quelques mois et qui a été décrit dans le Bulletin du Comité⁽¹⁾.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que le monument de Méron est, de l'avis de M. Célestin Port et des archéologues très compétents qui l'ont étudié avec lui, postérieur à l'époque romaine, tandis que l'édifice signalé par M. Borrel paraît bien être romain.

M. REGNAULT donne lecture d'une étude de M. L. BOUSREZ, membre de la Société archéologique de Touraine, sur les aqueducs de l'époque romaine en Touraine. M. Bousrez passe en revue les débris des aqueducs de cette époque qui existent dans la région. Il décrit rapidement l'aqueduc de Luynes, dont les piles ont fait l'objet de nombreuses études, et celui de Contré, près de Loches, dont il ne reste que trois piles. Il insiste plus longuement sur le tracé de l'aqueduc qui amenait jusqu'à Tours l'eau des Grandes Fontaines près de Bléré.

Il cite pour mémoire les aqueducs de Chisseaux et de Civray-sur-Cher, simples conduites dont la longueur et la direction n'ont pu être déterminées. L'aqueduc de Brizay, alimenté par les fontaines du Bois-Saint-Père ou de Mocrate, consiste en une tranchée bétonnée. Les aqueducs de Courcay et de Chemillé-sur-Indrois sont des canaux creusés dans le tuf, en partie souterrains. La nécessité de construire des aqueducs dans un pays aussi abondamment pourvu de sources et de nappes d'eau potable que l'est la Touraine, ne s'imposait pas; aussi M. Bousrez pense-t-il que des constructions telles que celles de Luynes n'ont été exécutées que sous l'influence d'usages romains et pendant les premiers temps de l'occupation

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique*, 1898, p. 114 à 121.

romaine en Gaule; quant aux simples canalisations, faciles à établir, elles ont pu être destinées à des usages agricoles ou industriels, par exemple pour actionner des moulins à auges ou à godets ⁽¹⁾.

M. Victor DE SWARTE, correspondant du Ministère à Lille, lit un mémoire sur le costume au VII^e siècle d'après le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Pentateuque de Tours*. Il fait passer sous les yeux des membres du Congrès trente-deux aquarelles finement exécutées et reproduisant les peintures du manuscrit. On y remarque surtout des costumes d'hommes du peuple, d'autant plus intéressants que les plus anciens de ce genre, qu'on ait jusqu'ici signalés pour le moyen âge, sont ceux de la broderie de Bayeux.

« Il ne serait pas tout à fait exact, dit M. de Swarte, d'affirmer de façon absolue que tels étaient bien dans tous les détails les vêtements qui étaient habituellement portés au VII^e siècle. Il est, en effet, fort probable que l'auteur des dix-neuf planches a habillé chacun de ses personnages en lui donnant, en quelque sorte, un costume d'apparat, comme si de nos jours on peignait les paysans et les travailleurs sous leurs costumes des jours de fête, et les dignitaires et personnages officiels revêtus de tous les attributs de leurs charges.

« En dépit de cette légère restriction, nous avons cru utile de relever ces costumes, qui pourront fournir de précieux renseignements à ceux qui se préoccupent de faire, en des tableaux ou pour des spectacles, des restitutions du VII^e siècle. »

M. DE LASTYRIE ne croit pas exact de dire que les plus anciennes représentations de paysans que l'on connaisse en dehors de celles qui se trouvent dans les miniatures du *Pentateuque de Tours*, sont celles qui figurent dans la tapisserie de Bayeux. On possède, en effet, plusieurs manuscrits de l'époque carolingienne qui nous font connaître le costume des paysans à cette époque. On en voit dans une Bible du X^e siècle, avec dessins au trait, qui appartient à la Bibliothèque nationale. Un certain nombre d'évangélistes carolingiens présentent, dans les arcades illustrées qui encadrent les canons des Évangiles, des figures de gens du peuple au travail.

(1) Le texte *in extenso* de cette communication sera inséré dans le *Bulletin*.

M. DE MARSY confirme par d'autres exemples l'exactitude de cette observation.

M. Alfred CARAVEN-CACHIN, délégué de la Société géologique de France, rend compte des découvertes faites dans le cimetière mérovingien du Gravas, près Gaillac (Tarn). Ce cimetière a donné : quarante cercueils en grès permien, renfermant des squelettes humains; trois boucles de ceinturon en bronze, de forme ovale; une agrafe de ceinturon en bronze avec inscription; une belle plaque de ceinturon en bronze, formée par quatre pièces superposées; une plaque de ceinturon en cuivre, étamée, représentant Daniel dans la fosse aux lions; une fibule en bronze; une boucle d'oreille en argent et en verre; des débris d'épées, de sabres, de poignards et de couteaux en fer; une perle en verre jaune formant une étoile à six branches; une perle en verre, bleue, percée et godronnée, et des silex non taillés. Les photographies de ces objets, que l'auteur communique au Congrès, ne permettent aucun doute sur l'âge de ce cimetière.

M. DE LAHONDÈS ne pense pas qu'on puisse reconnaître dans la figure signalée par M. Caraven-Cachin sur une plaque en cuivre, l'image de Daniel; ce serait plutôt une orante.

M. DE LASTEYRIE fait remarquer que la figure est nimbée; ce n'est donc pas Daniel; le personnage est à mi-corps et semble muni d'ailes, comme les figurines d'anges si communes au XII^e et au XIII^e siècle. Enfin, la plaque est travaillée comme pour recevoir un émail champlevé; on peut donc se demander si elle est mérovingienne ou si elle ne provient pas plutôt de quelque châsse limousine de mauvaise facture.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1899.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. CARTAILHAC.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Sont désignés comme assesseurs : M. l'abbé CAU-DURBAN et M. Gustave CHAUVET.

M. l'abbé CAU-DURBAN, délégué de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, lit un mémoire intitulé *Les sépultures pré-romaines du département de l'Ariège*. Il y décrit successivement les grottes sépulcrales, la plupart de l'époque néolithique, explorées par lui-même ou par MM. Noulet et Garrigou.

Les sépultures préromaines dans l'Ariège se divisent en sépultures par inhumation et par incinération.

Les sépultures par inhumation ont eu lieu dans les grottes de Cambosèil, de Lombrives, de Montesquieu-Avantes, de Bacher et du Tachou, dans les dolmens de Cap-del-Pouech, de Seignas, de Peyré, Coudère, Balignas, Bidot, Commenge, Couteret et Ayer et dans deux abris sous roche de la commune de Bordes-sur-Lez. M. Cau-Durban donne des détails rapides sur les découvertes faites dans ces diverses sépultures.

Les sépultures par incinération ont eu lieu dans une crypte sous roche au Sarrat-de-Guilairé et dans un cimetière à crémation d'Ayer. Ce cimetière du premier âge de fer a donné à M. l'abbé Cau-Durban de nombreuses urnes remplies d'ossements humains calcinés et quelques objets du mobilier funéraire.

M. LE PRÉSIDENT félicite M. l'abbé Cau-Durban du zèle qu'il a déployé dans ses explorations. En parcourant les cartes archéologiques, on remarque à côté de régions très riches en monuments, d'autres qui paraissent n'en posséder aucun. Cela tient bien souvent à ce qu'aucun chercheur ne s'est trouvé dans ces dernières pour y faire des fouilles. L'exemple de M. Cau-Durban en fournit la preuve;

grâce à lui, d'importantes lacunes ont été comblées dans le département de l'Ariège.

M. G. CHAUVET expose les résultats auxquels l'ont amené les fouilles qu'il poursuit dans les sépultures préromaines de la Charente. Des observations qu'il a faites se dégagent quelques idées générales.

Les temps quaternaires ont laissé dans les grottes charentaises des ossements humains brisés, mais aucune trace de sépultures. Avec la période néolithique, les sépultures abondent et on les entoure d'un soin, d'un culte tout particulier. Le mobilier comprend des haches en pierre polie, des lances et lames en silex, des poinçons en os, des pendeloques, des poteries grossières à fond plat ou hémisphérique, des perles en calcaire, quelques objets de bronze.

Les sépultures de la Charente ne présentent pas un type uniforme. Ici c'est la grotte ou abri sous roche; là un dolmen avec sa cellule massive formée de gros blocs recouverts de terre; ailleurs, c'est un tumulus à l'intérieur duquel il reste encore la base ronde ou quadrangulaire en pierre, d'une *cella* dont le toit, probablement formé de troncs d'arbres, a disparu avec le temps. Quelquefois un couloir d'accès était pratiqué dans les flancs du tertre. M. Chauvet insiste sur ce point qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les tumuli et les dolmens, la plupart des tumuli de l'époque néolithique n'étant que des restes de dolmens effondrés.

M. l'abbé CAU-DURBAN et M. CHAUVET échangent quelques observations sur la position des ossements dans les dolmens.

M. SICARD fait remarquer que dans la grotte de Sallèles (Aude) il y a des ossements humains réunis au centre de la salle, qui portent des traces de feu.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que les dolmens construits mi-partie en pierre, mi-partie en bois sont plus récents que les autres.

M. Léon COUTIL, correspondant du Ministère, président de la Société normande d'études préhistoriques, soumet au Congrès une suite de planches représentant des spécimens des objets de l'époque du bronze en Normandie : épées, poignards, lances, haches.

M. CHAUVET constate que les objets recueillis en Normandie, s'ils sont semblables, dans leurs formes générales, à ceux qu'il a trouvés dans les Charentes, présentent dans les détails des différences qui permettent de conclure que ces objets ne sont pas importés, mais de fabrication locale.

M. Ch. BRAQUERAYE fait ressortir l'intérêt des analyses chimiques des objets de bronze.

M. Félix REGNAULT, membre de la Société archéologique du Midi de la France, lit un mémoire sur quelques œuvres artistiques de l'âge du renne recueillies dans la grotte de Massat (Ariège).

Cette grotte avait été explorée par MM. Lartet, Fontan, l'abbé Pouech, le docteur Garrigou et Fillhol. Un coin avait été heureusement oublié, et MM. Regnault et Cartailhac ont pu recueillir une série remarquable de pointes, de harpons, des polissoirs en os, des pointes de silex et des lames finement retouchées, enfin des os gravés représentant des animaux disparus :

1° Probablement un renne entier suivi et précédé de deux autres animaux semblables. Si la pièce, malheureusement cassée, était entière, on verrait les trois animaux se poursuivant. Les lignes de la gravure sont admirables, les retouches fines, et faites par un artiste exercé ;

2° La seconde gravure sur un large éclat d'os représente l'esquisse plutôt qu'un dessin fini d'un cheval (le cheval est très rare à Massat). La tête seule est bien accentuée, le reste du corps est une simple ébauche; la gravure n'a pas été finie; on voit le travail préliminaire de l'artiste qui prépare sa pièce avant de la terminer;

3° Un fragment de bois de renne sur lequel est esquissé un animal du genre bouquetin.

M. Germain SICARD, délégué de la Société d'études scientifiques de l'Aude, expose le plan d'un inventaire général des monuments préhistoriques de l'Aude.

Il donne la liste et la description de ces monuments, le catalogue des musées de Carcassonne, de Narbonne, des collections particulières. Son travail est accompagné d'une carte géographique, de tableaux synoptiques, de photographies et de dessins.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur la nécessité de dresser des inventaires analogues à ceux que MM. Coutil et Sicard ont rédigés, l'un pour la Normandie, l'autre pour le département de l'Aude.

M. DE GÉRIN-RICARD, délégué de la Société de statistique de Marseille, donne lecture d'une note sur une station néolithique située sur les bords de l'Huveaume, près d'Auriol (Bouches-du-Rhône), qui présente trois couches archéologiques assez riches en débris de poteries et en silex, comprises dans des amoncellements de tufs. Ces gisements paraissent correspondre à trois occupations, interrompues par des abandons temporaires assez prolongés, sans que cependant les diverses couches présentent des différences sensibles, d'où l'on pourrait conclure à la durée très longue de l'âge néolithique en Provence.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1899.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Léopold CONSTANS, délégué de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, lit une note sur un monument conservé à Millau (Aveyron) et qui fait partie de la galerie couverte longeant un des côtés de la place de l'hôtel de ville; la tradition y voit un pilori. Il se compose essentiellement d'une table de granit noir, montée sur quatre dés à peu près cylindriques, et adossée à une colonne cerclée d'un anneau de fer, dont le chapiteau quadrangulaire porte une inscription mutilée dont M. Constans propose la lecture suivante : GVARA Q· (= QVE) FARAS || ENANT QE COMEDES || VOSTRA [VIANDA] || AN[N]O M^o. Cette inscription paraissant inviter des convives à prier le Seigneur avant de prendre leur repas, l'on peut supposer que la colonne provient de quelque réfectoire conventuel, peut-être d'une maison religieuse pillée par les protestants au xvi^e siècle. De l'étude des documents d'archives il résulte que de 1490 à 1550 le pilori a pu occuper l'emplacement où s'élève maintenant cette colonne.

M. DE LAHONDÈS, correspondant du Ministère, lit un mémoire sur une statue du portail de l'église Saint-Vincent de Carcassonne, une de ces belles églises méridionales à large nef sans bas côtés. C'est au portail de cette église que se voit la statue en question. L'église Saint-Vincent fut sans doute commencée au début du xiv^e siècle, et c'est au cours de ce siècle que fut sculptée une figure facile à reconnaître pour celle de saint Louis, car c'est un roi tenant le sceptre et la couronne d'épines. Les statues de saint Louis de cette date sont rares. La tête est fort belle. Elle est empreinte d'une gravité douce, qui traduit le caractère du saint roi. La gravité de l'attitude,

la simplicité et la largeur des plis conservent le style de la haute époque de la sculpture du moyen âge.

La statue de saint Vincent, vis-à-vis celle du roi, reproduit, au point d'en être une copie, celle du diacre debout à la droite de la statue de l'évêque Pierre de Rochefort, dans la chapelle septentrionale de Saint-Nazaire de Carcassonne. Ce superbe tombeau doit avoir été sculpté peu après 1321, puisque l'évêque mourut le 31 mars de cette année.

Les statues de Saint-Vincent se rapprochent aussi de celles des apôtres que Pierre de Rochefort fit dresser autour du chœur de Saint-Nazaire⁽¹⁾.

M. Robert ROGER, professeur de dessin au lycée de Foix, communique une étude, accompagnée de très nombreuses planches, sur les églises romanes du pays de Foix et du Couserans. Cette étude se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur dégage les caractères généraux des édifices romans du département de l'Ariège. Les églises de la région montagneuse du pays de Foix se distinguent par leur extrême simplicité.

Dans la plaine, au Nord du Plantaurel et dans la haute vallée de l'Ariège, les églises les plus importantes ont été élevées sous l'influence de Saint-Sernin de Toulouse. Le Couserans, sans offrir de différences bien tranchées, pourrait cependant être rattaché au Comminges et au pays des Quatre-Vallées.

De même, dans l'ornementation qui n'a pas été prodiguée, il est possible de reconnaître deux genres distincts, l'un dû aux artisans locaux, sculpture fruste et de tournure archaïque, l'autre qui n'apparaît qu'au XII^e siècle avec les monuments élevés par les artistes toulousains.

La seconde partie du travail de M. Roger se compose de monographies des églises romanes de l'Ariège.

M. DE LASTEYRIE fait ressortir l'intérêt du travail de M. Roger pour l'étude de l'influence artistique exercée au XII^e siècle par la brillante école dont Toulouse était le centre et dont on n'a pas encore déterminé les limites avec assez de précision.

M. FORESTIÉ, délégué de la Société archéologique de Tarn-et-

⁽¹⁾ Le texte *in extenso* de cette communication sera inséré au *Bulletin*.

Garonne, présente au Congrès un choix de faïences fabriquées dans la généralité de Montauban. Ce sont des produits de la manufacture d'Ardu, fondée vers 1739 par le baron de Lamoignon-Duval, et placée sous la direction d'un artiste nommé Denis Molinier, qui imitait à s'y méprendre les décors bleus de Moustiers. Dix ans après travaillait à Ardu, un certain Mathieu Rigal. M. Forestié montre une belle jardinière, signée de lui, datée de 1746, et sur laquelle est peint l'enlèvement d'Europe. Un céramiste nommé Quijou, originaire de Nancy, lui succéda, qui imita les porcelaines de Saxe et leurs colorations rosées. A la fin du siècle dernier, il y avait six faïenceries à Montauban, et une à Auvoisin, où Rigal acheva sa carrière. A Montauban, M. Forestié et M. le chanoine Pottier ont trouvé, dans une faïencerie fermée depuis plus de soixante ans, près d'un millier de pièces qui n'avaient jamais été mises en circulation et qui ressemblent à s'y méprendre à certaines pièces de Strasbourg ou d'autres manufactures célèbres. Ceci prouve quelle prudence il convient d'apporter dans les attributions de faïences toutes les fois qu'on n'a pas affaire à des pièces datées et signées.

M. le chanoine CALHIAT, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, signale les principales fontaines de Tarn-et-Garonne qui sont encore de nos jours un objet de dévotion et qui provoquent ce qu'il appelle des « pèlerinages thérapeutiques ». On visite en effet ces fontaines pour obtenir la guérison d'une foule de maladies : la fièvre, le rachitisme, l'ophtalmie, etc. Une coutume particulièrement suggestive, et qu'on rencontre dans beaucoup d'autres départements, est celle qui consiste à jeter un sou dans la fontaine avant de se retirer. Il y a là, d'après M. Calhiat, une tradition qui remonte au paganisme et qui a été transformée, convertie par l'Église, comme ont été christianisés tant de monuments païens à Rome, en Gaule, en Afrique, etc.

M. Jules MANDRIN donne la description d'un petit édifice en ruine à Bouley, près de Montignac-sur-Vézère (Dordogne). C'est une petite chapelle de forme rectangulaire et du type le plus simple. Elle ne paraît pas avoir été jamais voûtée. On peut l'attribuer au XII^e siècle.

M. Mandrin communique ensuite une note, accompagnée de relevés graphiques, sur l'église de Trémolac, curieux édifice construit

sur les bords de la Dordogne, à quelques centaines de mètres de la ligne ferrée du Buisson. La nef de cette église est couverte par une série de coupes sur pendentifs; elle a été agrandie au siècle dernier par l'adjonction de chapelles au transept.

M. BRUTAILS appelle l'attention sur certaines particularités techniques que présente la construction des coupes de Trémolac.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEVRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1899.

MATIN.

PRÉSIDENTE DE M. DE MARSY.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Sont désignés comme assesseurs M. l'abbé DOUAIS et M. JOULIN.

M. le chanoine DOUAIS, correspondant du Ministère, vicaire général de Montpellier, donne lecture d'un mémoire sur les inventaires du trésor de Saint-Sernin de Toulouse, depuis le xiii^e siècle jusqu'au xvii^e siècle. Ces inventaires sont au nombre de quinze; le plus ancien remonte à l'année 1246. Les renseignements sur les richesses du Trésor peuvent être complétés à l'aide de deux livres de comptes s'étendant l'un de 1383 à 1395, l'autre de 1454 à 1499.

Une tradition, qui fait remonter l'origine du trésor à Charlemagne, est mentionnée dès le xii^e siècle. Pour dissiper les incertitudes sur la date des plus anciens authentiques, il faudrait procéder à l'ouverture des châsses. En attendant le jour où cette vérification pourra s'accomplir, les inventaires, qui contiennent des détails nombreux et précis, offrent un véritable intérêt artistique et archéologique.

Parmi les reliquaires décrits dans les inventaires, trois existent encore. Ce sont : une cassette en ivoire avec dessins et inscriptions, du xiii^e siècle; un reliquaire émaillé du milieu du xiii^e siècle, fait pour assurer la conservation d'une relique de la vraie Croix apportée de Jérusalem; le reliquaire de saint Saturnin, en argent doré, également du xiii^e siècle.

On regrette, au contraire, la destruction d'un certain nombre de reliquaires mentionnés dans les inventaires ou les comptes, tels

que : le reliquaire de saint Jacques exécuté à grands frais par les soins du duc de Berry, en 1385; le reliquaire de saint Georges, avec statuettes et filigranes; celui de saint Cyr et sainte Julitte, exécuté à la suite d'un don magnifique fait par Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse, en 1463; celui de saint Barnabé (xv^e siècle); de saint Exupère (xvi^e siècle), etc.

M. Léon JOLIN, membre de la Société archéologique du midi de la France, expose les résultats des nouvelles fouilles exécutées sous sa direction à Martres-Tolosanes en 1897-1898, grâce aux subventions de l'État, du département de la Haute-Garonne et de la ville de Toulouse. Il met sous les yeux des membres du Congrès de nombreux plans des constructions et d'excellentes photographies des principaux morceaux de sculpture retrouvés dans cet établissement gallo-romain.

Les constructions sont disséminées sur une trentaine de kilomètres carrés dans la plaine de Martres-Tolosanes, située à l'extrémité Sud de la campagne toulousaine, au point de réunion des vallées de la haute Garonne et du Salat.

L'une des villas, celle de Chiragan, dont les parties les plus anciennes remontent au temps d'Auguste, se distingue par la grandeur et l'importance de ses bâtiments et par la richesse de sa décoration sculpturale. Les bâtiments couvrent près de 3 hectares et sont répartis régulièrement dans un enclos de 16 hectares, compris entre la Garonne et l'ancienne voie romaine de Toulouse à Dax. Ils ont été remaniés sous Trajan; la disposition générale rappelle la maison de Diomède à Pompéi. Des agrandissements considérables ont été faits sous les Antonins et se continuèrent jusque sous Constantin et ses successeurs. Les monnaies recueillies au cours des fouilles indiquent le commencement du v^e siècle comme date de l'abandon de ces habitations. De l'état de fragmentation de la décoration sculpturale et de l'étude des gisements où les sculptures ont été retrouvées (l'un d'eux est nettement une cachette) il semble résulter que la destruction de ces bâtiments est due aux Vandales en 408.

Les fouilles ont livré de nombreux débris de toutes les variétés de marbres de la région, provenant de revêtements et de dallages; des fragments de mosaïques, quelques-uns en place, formés de calcaires de diverses couleurs, de marbres, de smaltes et verres

dorés; beaucoup d'objets usuels en bronze, fer, terre cuite, os et ivoire.

La décoration sculpturale dépasse par son importance et par sa variété tout ce qui a été découvert jusqu'ici dans les établissements analogues des provinces de l'Empire. Les pilastres sont ornés de palmettes, de rinceaux, de feuilles de lierre et d'acanthé, au milieu desquels se jouent les insectes et les oiseaux. Cependant le style porte l'empreinte d'une décadence déjà sensible à l'époque des Antonins. Le marbre employé est celui des Pyrénées, provenant particulièrement d'Arguenos et de Saint-Béat. Il faut en conclure que ces matériaux furent mis en œuvre au milieu du second siècle de notre ère, car la plus ancienne inscription datée du Musée de Narbonne, sur une stèle de marbre pyrénéen, est de l'an 149; c'est le temps où l'on commença d'exploiter les carrières des Pyrénées.

M. Joulin signale les grands médaillons des dieux, les bas-reliefs des travaux d'Hercule, une série de masques scéniques et bachiques, qui constituent un ensemble décoratif remarquable. On n'a pas découvert moins de 75 statues, têtes, groupes, bas-reliefs en marbres grecs et italiens se rapportant à des sujets mythologiques, philosophiques et politiques. La plupart sont des copies ou des imitations d'œuvres connues, telles que la Vénus de Cnide, la Minerve de Velletri, l'Hercule de Lysippe. C'est un vrai panthéon gréco-romain, au milieu duquel paraissent les divinités orientales et égyptiennes. Soixante et onze bustes, presque tous en marbre d'Italie, représentent des empereurs compris entre Auguste et Gallien, ou des personnages inconnus, ces derniers ayant le caractère de portraits.

Les villas de Bordier, Sana, Coulicu ne présentent pas la décoration sculpturale de Chiragan. Le *vicus* fouillé à Tuc de Mourlan, près de la gare de Boussens, dont la construction paraît remonter au temps d'Auguste, était composé de lignes de petits bâtiments placés de chaque côté de la voie de Toulouse à Dax.

M. LE PRÉSIDENT fait ressortir l'intérêt des belles découvertes de M. Joulin et le remercie d'avoir si bien exposé le résultat de ses recherches aux membres du Congrès.

M. DE LA RÉVÉLIÈRE lit une note relative aux substructions grossières sur lesquelles sont élevés les menhirs de la Bretagne, et aux

pierres leur servant de cales qui assurent leur position verticale. C'est à tort que certains archéologues ont considéré ces cales comme des témoins brisés en deux avec intention; car on ne peut rapprocher ces pierres en faisant coïncider leurs éclats. Or, lorsque des témoins sont relevés pour être reconnus, il est nécessaire, pour qu'ils aient un caractère d'authenticité, que l'on puisse reconstituer par juxtaposition la pierre longue qu'on a brisée pour les former. Cette condition essentielle ne s'est rencontrée ni en France ni en Angleterre, pour les cales des meuliers, mais seulement au pied des monolithes de l'île de Pâques en Océanie. L'usage d'appliquer des témoins contre les bornes de délimitation, très ancien en Bretagne, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Si l'on a rencontré en France et en Angleterre des pierres mégalithiques accostées de témoins, c'est qu'à une époque postérieure à leur établissement elles ont servi de bornes.

M. CARTAILHAC, membre non résidant du Comité, présente quelques observations sur la faune et l'industrie de l'âge du renne et de l'âge de la pierre polie. Les naturalistes et les archéologues avaient été frappés des différences qui existent entre les objets qui appartiennent à ces deux périodes. On était obligé d'admettre, pour expliquer d'un côté les disparitions brusques, de l'autre les nouveautés non moins nombreuses, une lacune dans nos connaissances. En fait, on trouvait sur plusieurs points des couches stériles qui prouvaient qu'un laps de temps notable avait séparé les deux époques. Depuis lors, des découvertes multipliées correspondant à la période intermédiaire ont été signalées. M. Cartailhac, tout en reconnaissant leur importance, puisqu'elles ajoutent de nouveaux termes à la série que l'on peut appeler *stratigraphique*, montre que toutes les difficultés sont loin d'être résolues et que les origines de la civilisation néolithique en Gaule restent indéterminées.

M. PROU lit un mémoire de M. Georges DOUBLET, professeur au lycée de Nice, consacré à la fontaine sainte des Gorges-du-Loup (Alpes-Maritimes), dans lequel il fait connaître, d'après des documents d'archives, les actes de dévotion qui se pratiquaient au xviii^e siècle à ladite fontaine et à la grotte de Saint-Arnoux et les scandales auxquels ils donnaient lieu, et que cherchèrent à répri-

mer les évêques de Vence. M. Doublet voit dans ces pratiques une survivance de l'antique culte des eaux.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1899.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAHONDÈS.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont désignés comme assesseurs M. le chanoine DE CARSALADE DU PONT, président de la Société historique de Gascogne, et M. Émile TRAVERS, correspondant du Ministère, à Caen.

M. Anthyme SAINT-PAUL, président de la Société des études du Comminges, lit une étude sur l'église Saint-Sernin de Toulouse, dans laquelle il cherche à déterminer les dates de construction de cette église. Les caractères architectoniques du chœur n'empêchent en aucune manière de le considérer comme celui qui fut consacré par Urbain II en 1096; l'étage supérieur seul peut avoir été rebâti dans la première moitié du XII^e siècle. La nef, d'un style roman si pur, n'a pu être exécutée après le XII^e siècle; tout ce qu'on a fait depuis lors, ce sont des ravalements, des placements de chapiteaux, des travaux de remaniement ou d'achèvement dans la façade et la région attenante.

Le chœur de l'église actuelle a dû être commencé vers 1080, plutôt un peu avant qu'un peu après; il était sans doute complètement terminé lors de la consécration de 1096, et il est probable qu'à cette date Raymond Gayrard avait déjà pris en main la direction des travaux, qu'il garda jusqu'à sa mort en 1118, laissant les murs du pourtour de l'église achevés jusqu'aux premières corniches. Si les croisillons n'étaient pas complètement terminés à la mort de Raymond Gayrard, ils le furent tout de suite après; on entreprit les parties hautes de la nef, travée par travée, et en même temps on refit la partie supérieure de l'abside, ce qui conduisit à 1135 ou 1140 environ. La construction de la nef traîna assez péniblement; pendant qu'elle se poursuivait, on prolongea l'église, on

détruisit une façade déjà commencée, pour en élever une autre en avant, et celle-ci, après avoir été avec la travée des deux tours occidentales l'objet de retouches et de remaniements particuliers, finit par rester incomplète.

Il existe une famille d'églises romanes méridionales, dont le groupe intime est composé de Sainte-Foy de Conques, de Saint-Sernin de Toulouse et de la célèbre cathédrale de Saint-Jacques de Compostelle. La première est l'origine du type, les deux autres en sont l'épanouissement; mais la cathédrale espagnole s'est directement inspirée de la basilique toulousaine, et si l'une et l'autre n'ont pas eu le même architecte, elles sont du moins les œuvres de deux artistes, dont le premier, celui de France, a eu le second pour élève et pour imitateur.

Saint-Sernin de Toulouse marque l'apogée et constitue le monument le plus important de l'école romane toulousaine ou du Sud-Ouest, qui, malgré ses analogies étroites avec l'école auvergnate, n'est pas dans ses origines absolument dépendante de celle-ci, et qui, si elle peut à la rigueur être contestée comme école d'architecture, ne saurait être méconnue comme une de nos plus grandes écoles de sculpture monumentale⁽¹⁾.

M. MANDRIN fait remarquer l'analogie du plan de Saint-Sernin avec celui de la basilique de Saint-Martin de Tours.

M. le chanoine POTTIER pense que l'imitation de l'église de Saint-Sernin à Saint-Jacques de Compostelle s'explique facilement par les pèlerinages.

M. LE PRÉSIDENT estime que M. Anthyme Saint-Paul a définitivement fixé les dates de la construction de l'église de Saint-Sernin.

M. AVENET donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé BOSSEBOEUR, président de la Société archéologique de Touraine, dans lequel il expose le résultat des fouilles qu'il a faites dans l'îlot de Tombelaine, voisin du Mont Saint-Michel, sur l'emplacement de l'église du prieuré, édifice à une seule nef et abside polygonale. Outre des spécimens de carrelage et de tuiles vernissées, M. l'abbé Bossebœuf a retrouvé la dalle tumulaire de l'abbé Jourdain, du XIII^e siècle.

⁽¹⁾ Le texte *in extenso* de cette communication sera inséré au *Bulletin*.

Les ouvrages militaires présentaient une importance considérable; il serait important de les explorer et de vider les tours jusqu'à la base. Les maisons d'habitation n'ont pas encore été fouillées. La reproduction photographique d'un ancien dessin conservé à la Tour de Londres, représentant l'église, est placée sous les yeux du Congrès. Les monuments détruits de Tombelaine, église et forteresse, offraient un grand intérêt; le travail de déblaiement qui sera poursuivi permettra d'en rétablir au moins le plan.

M. Émile TRAVERS donne des explications sur la position de l'îlot de Tombelaine et sur le rôle de sa forteresse dans les guerres du xv^e siècle.

M. le comte DE MARSY remercie M. l'abbé Bossebœuf d'avoir bien voulu rappeler qu'il avait reçu de la Société française d'archéologie une subvention pour commencer les fouilles à Tombelaine, et il exprime le vœu que, les premières recherches ayant donné des résultats intéressants, le Comité des travaux historiques vienne en aide à M. l'abbé Bossebœuf pour leur continuation.

M. A. BRUTAIS, correspondant du Comité à Bordeaux, lit un mémoire sur l'antériorité et l'influence de l'école romane auvergnate. D'après quelques archéologues, cette école d'architecture aurait été pleinement constituée au milieu du x^e siècle. Il constate que l'on n'a pas de textes à l'appui de l'opinion qui attribue à l'année 946 la dédicace de l'ancienne cathédrale de Clermont. Il fait observer que cette cathédrale a vraisemblablement été rebâtie au début du xi^e siècle.

Il appelle l'attention sur ce fait que le texte d'Helgaud, moine de Fleury, fréquemment cité par les auteurs qui étudient ce problème, limite au chevet la copie de la cathédrale de Clermont par l'architecte de Saint-Aignan d'Orléans, sous le roi Robert. Or le chevet n'a dans la constitution du style roman qu'une importance très secondaire. M. Brutails admet néanmoins l'antériorité de cette école d'Auvergne, et comme l'Auvergne est un pays que sa position géographique isole, il faut en conclure que ni les incursions normandes, ni les influences orientales, n'ont exercé sur l'origine de notre architecture le rôle qu'on leur a prêté.

En ce qui concerne l'influence de l'école auvergnate, M. Brutails estime qu'elle est beaucoup plus restreinte qu'on ne le pense et que

les voûtes en quart de cercle notamment, qui apparaissent déjà dans les constructions antiques, ne surlissent pas à la constater⁽¹⁾.

M. Anthyme SAINT-PAUL admet très volontiers que la cathédrale de Clermont, imitée à Saint-Aignan d'Orléans, était non de 946, mais du temps du roi Robert : on ne l'aurait pas imitée à ce moment si elle ne s'était pas imposée à l'attention par un progrès notable et récent. Il ajoute que l'école auvergnate, qui par les dessins en mosaïques se rattache à la basilique gallo-romaine bâtie vers 450 par l'évêque Namatius, a pu se former de bonne heure; qu'elle est d'origine indigène, à la différence des écoles bourguignonne et provençale; qu'il y a eu en Auvergne toute une floraison artistique et littéraire jusqu'au XII^e siècle, où se produisit l'oppression féodale qui abaissa les caractères. M. Anthyme Saint-Paul recommande aux archéologues, au point de vue des origines auvergnates, l'église Saint-Étienne, au cimetière de Gannat (Allier).

M. MANDRIN rappelle qu'il existe en Vendée une église, celle de la Chaise-le-Vicomte, bâtie sous l'influence auvergnate.

M. A. LAVERGNE, vice-président de la Société historique de Gascogne, lit une notice sur les carrelages vernissés du département du Gers. On conserve dans les vitrines du Musée de la Société historique de Gascogne des briquettes ornées d'incrustations blanches, recueillies lors de la restauration de l'ancien palais archiépiscopal d'Auch; les unes sont carrées, les autres barlongues, ces dernières destinées à former des encadrements; toutes sont biseautées sur la tranche et ont une épaisseur d'environ 2 centimètres. Mais la découverte la plus importante est celle qui a été faite en 1872, en démolissant un vieux mur à Castelnau-sur-l'Auvignon (Gers), de douze matrices à fabriquer des carreaux incrustés. Elles étaient placées au-dessus d'un squelette. Elles sont aujourd'hui en la possession de M. le docteur Montagnac, à Condom. Elles sont en terre cuite, épaisses, à tranches biseautées; elles mesurent 0 m. 125 sur 0 m. 130. L'une des faces porte un dessin en relief; l'autre, un peu convexe, est munie d'une boule servant à la préhension. Elles représentent : 1^o deux oiseaux adossés se retournant pour boire à

⁽¹⁾ Le texte *in extenso* de cette communication sera inséré au *Bulletin*.

une coupe à pied élevé placé entre eux; 2° un écusson écartelé accosté de deux clefs; 3° deux clefs adossées; 4° une tige à feuilles opposées; 5° et 6° des entrelacs; 7° une fleur de lys avec un quart de cercle et de rosace à chaque angle; 8° un quart de rosace entourée d'anneaux entrelacés; 9° un quart de rosace entourée d'un cercle festonné et d'un cercle dentelé; 10° un chasseur à coiffure pointue, tenant un épieu et sonnant de l'olifant, précédé d'un chien; 11° un lévrier; 12° trois bandes, celle du milieu ornée de cinq losanges, les deux latérales de cinq roses.

Les cinq premières matrices ont produit des carreaux qui existent encore à Moissac dans la tour du premier étage du palais abbatial, et faisant partie du carrelage d'une chapelle du xv^e siècle. M. Lavergne place sous les yeux des membres du Congrès ces matrices elles-mêmes. Il leur soumet en outre des aquarelles reproduisant le carrelage des absidioles de l'église abbatiale de Flaran (Gers). Les carreaux de Flaran sont, non pas incrustés, mais peints comme des faïences. Les couleurs sont peu variées : blanc ou gris, noir, vert noir; les ornements : des fleurs de lys, des étoiles, des croix de Malte, des entrelacs, des cercles et des rosaces. Au milieu de l'absidiole septentrionale est peinte en noir une rosace formée de trois cercles entourant une aigle héraldique à deux têtes. M. Lavergne signale encore des carreaux historiés dans l'ancien château des archevêques d'Auch, à Mazères (commune de Barran), d'autres provenant du château de la Tour, près de Fleurance; des carreaux employés pour le revêtement des murs au château de Faget (canton de Saramon), bâti au commencement du xviii^e siècle.

M. le chanoine POTTIER fait remarquer que les matrices présentées par M. Lavergne, ou des matrices analogues, ont servi à faire aussi certains des carreaux de Belleperche et de Grandselve. Il donne d'intéressants détails sur le carrelage de Moissac.

M. PLANTÉ rappelle que le déblaiement du château de Gaston Phœbus, à Orthez, a donné lieu à la découverte de beaux carreaux vernissés.

M. le chanoine POTTIER, correspondant du Ministère, lit un mémoire sur les clochers de brique au pays toulousain. Le clocher de Saint-Sernin, de Toulouse, et celui des Jacobins ont été les prototypes d'un mode de construction qui s'est prolongé jusqu'au

xvii^e siècle. M. le chanoine Pottier se borne à l'étude des clochers du diocèse de Montauban. Le plus ancien est celui de l'église Saint-Sauveur, de Castelsarrasin, qui offre tous les caractères des clochers toulousains. L'église de la célèbre abbaye de Grandselve avait, à la croisée, un clocher, qui est reproduit sur de grandes châsses du trésor de cette église. L'église de Beaumont est imitée de celle des Jacobins de Toulouse. Comme exemple de clocher du xv^e siècle, on peut citer celui de l'église de Montech. M. le chanoine Pottier met sous les yeux du Congrès le dessin du clocher d'Aucamville, tracé par l'architecte en 1527. A la fin du xvii^e siècle, on construisait encore des clochers en brique de style toulousain, comme en témoigne la date de 1685 inscrite sur le clocher de Finhan.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1899.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. PROU.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Sont désignés comme assesseurs : M. le chanoine POTTIER, correspondant du Ministère, et M. G. CHAUVET, président de la Société archéologique et historique de la Charente.

La Section d'archéologie s'associe au vœu émis par la Section d'histoire et de philologie, dans sa séance du jeudi matin 6 avril, relativement à la conservation des archives notariales et spécialement à l'organisation du dépôt des archives notariales de Toulouse.

M. ROSCHACH, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, lit une étude sur quelques thèmes décoratifs de l'art roman. Dans ce mémoire, appuyé de la description critique d'environ 200 pièces de sculpture du XI^e et du XII^e siècle, conservées au musée de Toulouse et provenant pour la plupart des anciens cloîtres de Saint-Étienne, de la Daurade et de Saint-Sernin, description accompagnée de nombreux dessins, M. Roschach, en s'attachant surtout à rechercher l'origine et la filiation des types, analyse successivement le décor géométrique, le décor végétal, les animaux, la figure humaine, les êtres chimériques, les tableaux dramatisés de scènes appartenant à l'histoire sainte ou à la vie courante, les motifs architecturaux. De cette longue et minutieuse enquête ressort la constatation d'un art très savant et très compliqué, dont l'exécution varie de l'extrême rudesse aux plus exquis raffinements de ciselure, mais dont la poésie est toujours intéressante et la composition ingénieuse.

La décoration romane n'est pas une pure dégénérescence de l'art gréco-romain : l'âme celtique s'y manifeste impressionnée par la

poésie hébraïque et la doctrine des premiers apôtres du christianisme. L'originalité des entrelacs, les combinaisons étranges de bêtes et de plantes, le sentiment profond et sincère des scènes d'adoration et de martyre, témoignent d'un état mental incompatible avec ce qu'on sait de la décrépitude des derniers temps de la société romaine. Il faut y voir l'influence des centres puissants de propagande chrétienne qu'étaient les grandes abbayes d'Occident où s'étaient concentrés les éléments d'un art nouveau dont la tentative de renaissance entreprise par Charlemagne favorisa le développement.

Ces abbayes devinrent pour une assez longue période l'unique refuge de l'art, réduit par la dureté des temps à des œuvres de calligraphie, d'enluminure, d'orfèvrerie, au travail de l'ivoire pour la reliure des beaux manuscrits. La décoration romane procède beaucoup plus du raffinement de ces arts d'intérieur, dont elle est la traduction lapidaire, que des traditions de la grande sculpture. Ces conditions paraissent infirmer l'hypothèse d'un art local doué de mérites exceptionnels. Un pays condamné aux constructions de briques par la pénurie de matériaux supérieurs, semble médiocrement prédestiné à fournir des pépinières de sculpteurs. De plus, le recrutement des ordres religieux les faisant échapper au particularisme provincial, la décoration architecturale employée par eux leur emprunte un caractère de catholicité qui laissait bien peu de chances à la formation d'écoles régionales.

M. C. BARBIÈRE-FLAVY, de la Société archéologique du Midi de la France, lit une étude d'ensemble sur l'industrie des peuples barbares de la Gaule, du v^e au vii^e siècle. M. Barbrière-Flavy s'est proposé de déterminer les caractères propres à chacun des trois peuples, Wisigoths, Burgondes et Francs, qui ont étendu sur la Gaule une domination plus ou moins longue. Ses conclusions reposent sur l'étude des tombes, du mobilier funéraire, des armes et des bijoux.

C'est surtout dans l'agrafe et la plaque de ceinturon qu'il a recherché les caractères susceptibles de distinguer les industries des différents peuples barbares. La céramique et la verrerie lui ont fourni des éléments importants pour établir cette distinction. Tous ces documents puisés dans les collections publiques ou privées lui ont permis de dresser, pour la Gaule, un répertoire de plus de deux mille cimetières barbares. L'art des Wisigoths a une origine

orientale. Pour les Burgondes, à peine leur art a-t-il subi une influence orientale, tandis que les réminiscences de l'art scandinave s'y manifestent d'une façon incontestable. En ce qui concerne les Francs, leur mobilier funéraire, dans le Nord et l'Est de la France, ne présente aucun caractère particulier; ce n'est qu'un mélange de produits d'industries diverses apportées par les peuples dont se composait la confédération franque; c'est seulement dans certaines régions de la Gaule Belgique et sur les bords du Rhin qu'il est possible de distinguer quelques-uns des éléments de cette industrie complexe et de caractériser l'art des Francs Saliens et celui des Ripuaires. D'après M. Barrière-Flavy, le mobilier funéraire des Francs du v^e au vii^e siècle se répartit en deux périodes : l'une, antérieure au milieu du v^e siècle, présentant les industries des peuplades franques, encore séparées les unes des autres; la seconde, dite *mérovingienne*, commençant avec l'invasion de la Gaule par les Francs et s'étendant jusqu'à la disparition du mobilier funéraire.

M. BRUTAILS demande à M. Barrière-Flavy s'il a constaté une influence de l'orfèvrerie wisigothique sur l'architecture du Sud-Ouest de la France.

M. GUIGNARD signale quelques objets trouvés dans les cimetières de Loir-et-Cher et qui offrent des caractères de ressemblance avec ceux présentés par M. Barrière-Flavy.

M. le chanoine POTTIER montre aux membres du Congrès une pièce d'orfèvrerie d'un haut intérêt, provenant du trésor de l'abbaye de Grandselve. C'est un reliquaire en forme de disque consistant en une âme de bois couverte de plaques d'argent doré et niellé : d'un côté, on voit le Christ en majesté entouré des évangélistes; du côté opposé, une inscription disposée circulairement, qui donne l'énumération des reliques contenues dans ce phylactère; au centre était un cabochon ou un camée. Ce reliquaire était destiné à être placé sur un pied disparu aujourd'hui. Cette pièce appartient au commencement du xiii^e siècle et semble provenir d'un atelier d'orfèvrerie toulousain.

M. Gaston DUVAL donne lecture d'un mémoire de M. MASFRAND, président de la Société des Amis des sciences et des arts, de Ro-

chechouart, consacré à la description de quatre souterrains-refuges découverts dans l'arrondissement de Rochechouart, au Puy-du-Charbon, près du Pont-du-Bois (commune de Rochechouart); à Royer (commune de Saint-Audent); à Lapouge (même commune); à Sansac (commune de Saint-Quentin).

Malheureusement rien ne permet de déterminer l'époque où furent pratiquées ces excavations.

M. le chanoine POTTIER rappelle qu'en Tarn-et-Garonne on a exploré plus de deux cents souterrains analogues.

M. E. TRAVERS en signale d'autres en Normandie.

M. DEMAISON, archiviste de la ville de Reims, fait observer qu'en Champagne les souterrains-refuges sont fréquents et paraissent aboutir à l'église.

M. Robert TRIGER, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, correspondant du Ministère, présente l'original scellé d'un testament inédit de Louis I^{er} d'Amboise, en date du 30 août 1481, donnant d'intéressants détails sur les travaux exécutés à la cathédrale d'Albi. Ce document appartient à M. Julien Chappée, bibliothécaire de la Société du Maine.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1899.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. JOULIN est désigné comme assesseur.

M. Émile BONNET, de la Société archéologique de Montpellier, lit un mémoire sur les jetons émis par les États généraux de Languedoc. Ces jetons n'ont jamais eu qu'un rôle rémunérateur et honorifique. Ils constituaient une sorte de récompense officielle exclusivement destinée, à l'origine, aux membres du *bureau des comptes*, c'est-à-dire de la Commission chargée par les États de procéder à l'audition et à la clôture des comptes des officiers de la province. Cette récompense fut accordée plus tard aux membres du *bureau des recrues* (1678), puis aux premiers opinants des trois ordres, enfin à plusieurs autres personnages et fonctionnaires de la province. Aussi les émissions, qui n'étaient que de trois mille jetons au début, ne tardèrent-elles pas à s'élever à plus de quatre mille. Ces émissions étaient généralement annuelles. Chaque session des États donnait lieu à une distribution de bourses composée de cent jetons.

Le plus ancien des jetons connus porte la date de 1634, le plus récent, celle de 1790. Le nombre des types de jetons retrouvés s'élève aujourd'hui à plus de 110. Ils étaient frappés à l'Hôtel des Monnaies de Paris par les soins de la députation que les États généraux envoyaient tous les ans à la cour pour présenter au roi le cahier de leurs doléances.

Les sujets et légendes étaient d'ordinaire fournis par les membres de l'Académie des Inscriptions, ayant des attaches languedociennes, parmi lesquels il convient de citer Moreau de Mautour et des Hours de Mandajors. Ces jetons offrent les signatures des meilleurs gra-

veurs des xvii^e et xviii^e siècles, notamment celles des Rottiers, Duvivier, Droz, Gatteaux, etc.

Les types du revers consacrent le souvenir d'événements d'un intérêt général ou exclusivement provincial; cependant, quelques-uns consistent uniquement dans l'écu à la croix de Languedoc, et c'est même là le type qui prévalut à partir de 1755; mais, grâce à l'habileté des graveurs, cette donnée très simple fournit une série artistique qui comprend de véritables petits chefs-d'œuvre d'élégance et de bon goût ⁽¹⁾.

M. LE PRÉSIDENT fait ressortir toute l'importance du travail de M. Émile Bonnet, qui mérite d'être proposé comme un véritable modèle d'étude numismatique.

M. JOULIN lit une note sur les 12,500 monnaies et médailles trouvées dans les fouilles de Martres-Tolosanes. On y a découvert de nombreuses monnaies de billon et plusieurs trésors qui fixent les époques de la fondation des principales habitations. A Chiragan, il faut signaler 200 monnaies, d'Auguste à Arcadius; à Tuc de Mourlan, un trésor de 3,000 pièces de billon agglomérées, de Gallus à Probus. Dans les villas de Sana et de Coulieu, on a mis au jour des médailles d'Antonin et de Constantin; dans le grand vicus de Saint-Cizy, deux trésors de 3,600 pièces de billon, de Gallus à Probus et un trésor de 1,890 deniers d'argent, d'Antonin à Postume.

M. BRUTAILS donne lecture, au nom de M. PLANCOUARD, correspondant du Ministère à Bercq-Plage, d'une monographie de l'église d'Arthies-en-Vexin (Seine-et-Oise). Cet édifice se compose d'une nef du xi^e siècle, voûtée au xvi^e siècle, et d'un chœur du xii^e siècle. La nef renferme de curieux chapiteaux du xi^e siècle ornés de motifs géométriques et de lourdes palmettes. On remarque sur les tailloirs en biseau des lignes brisées, des triangles gravés en creux comme dans les nefs de Morienval (Oise) et d'Oulchy-le-Château (Aisne).

M. le pasteur BRUSTON lit une notice sur une médaille du

⁽¹⁾ Le texte *in extenso* de cette communication sera publié dans le *Bulletin*.

xvi^e siècle à l'effigie du Christ, rapportée de Rome par M. Boyer d'Agen, et qui avait été attribuée à tort aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur le caractère moderne de ces médailles qu'on a voulu faire remonter jusqu'au commencement de l'ère chrétienne et où l'on a prétendu reconnaître un portrait authentique de Jésus-Christ, gravé par les premiers chrétiens. Il s'agit de médailles très communes dont le prototype n'est pas antérieur à la fin du xv^e siècle et qui ont été frappées pour les juifs convertis au christianisme. La légende hébraïque du revers est en effet une profession de foi à la divinité du Christ.

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS donne lecture d'une étude de M. Joseph BUCHE, professeur au lycée de Bourg, sur la *poype* de Villars (Ain). Les *poypes* sont des monticules en forme de tombelle assez nombreux dans la Bresse et dans les Dombes. Grâce aux fouilles exécutées avec un véritable zèle archéologique par M. Collet, agent voyer, dans la *poype* de Villars, on sait maintenant que les *poypes* sont des mottes féodales. La *poype* de Villars était surmontée d'une tour en briques du xvi^e siècle; mais en ouvrant des tranchées dans la butte, M. Collet a retrouvé les substructions et la chapelle d'un donjon roman du xii^e siècle, éclairée par une petite fenêtre cintrée. Le portail de la chapelle se compose d'une archivolte en plein cintre garnie de moulures qui retombe sur de simples pieds-droits. Au-dessous de la chapelle se trouve un caveau bâti avec des galets roulés qui forment un blocage grossier. M. Collet se propose d'explorer prochainement la partie de la *poype* qui n'a pas encore été fouillée.

M. CARTAILHAC analyse un mémoire de M. DE SAINT-VENANT, correspondant du Ministère, à Nevers, sur les vases à bec du moyen âge qui se rencontrent surtout en Guyenne et en Languedoc. Les plus anciens remontent au x^e siècle et les plus récents au xv^e siècle.

M. le chanoine POTTIER ajoute qu'il a découvert de nombreux vases à bec dans des tombes préhistoriques et dans des tombes du xvi^e et du xvii^e siècle. Le type est resté le même au point de vue

de la forme, mais la pâte diffère et les spécimens les plus récents sont vernissés.

M. CARTAILHAC fait remarquer que les vases à bec n'ont pas été rencontrés dans les sépultures préhistoriques, mais il admet que le type de ces vases remonte à l'époque gallo-romaine.

M. le chanoine POTTIER donne lecture d'un mémoire de M. H. DEGRAND, ancien consul de France à Scutari, sur deux nécropoles découvertes en Albanie, près du village de Comani. Les tombes sont faites à l'aide de plaques schisteuses et étaient remplies de terre contenant des débris de charbon. Il y avait quelquefois plusieurs squelettes dans la même sépulture. On avait enterré les morts avec leurs bijoux, et M. Degrand a recueilli des fibules, des colliers et des bracelets en bronze, des boucles d'oreilles, des bagues en bronze et en argent, des perles de verre, deux haches en fer et d'autres instruments du même métal. Malheureusement, comme l'ornementation des bijoux albanais est encore empreinte aujourd'hui d'un certain archaïsme, il est difficile de fixer la date de ces anciens cimetières. Un certain nombre des objets les plus remarquables recueillis par M. Degrand, ont été offerts par lui au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.

M. E. BONNET lit, au nom de M. Adrien BLANCHET, de la Société française de numismatique et de la Société de Borda, une note sur les monnaies gauloises du Sud-Ouest de la Gaule. Les monnaies à la croix sont très rares. Les pièces en argent qui représentent une tête informe et un cheval se rencontrent aux environs d'Eauze. Il n'est pas douteux que ce type, dit *des Ébusates*, ne doive être localisé dans une région dont le département du Gers forme le centre. À côté de ces pièces, mais plus au Sud et à l'Ouest, circulait un numéraire encore plus informe; ce sont des monnaies ornées de protubérances et de globules. Elles se sont rencontrées dans deux trouvailles faites l'une à Eyres-Moucubé, l'autre à Pomarez. Il semble donc que la région des Landes fit usage à l'époque gauloise de pièces particulières.

M. BRAQUEHAYE donne lecture d'un travail de M. E. THOISON, correspondant du Ministère à Larchant, sur deux trouvailles de

monnaies. La première, faite à Nemours en 1853, a fourni 130 monnaies romaines en or de Claude, Néron, Titus, Domitien et Vespasien. Dans la seconde trouvaille, faite à Larchant en 1879, on a recueilli 208 petits et moyens bronzes romains de Constantin le Grand à Constance II.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 AVRIL 1899.

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES LEYGUES,
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Le samedi 8 avril a eu lieu, à Toulouse, dans la salle des Illustres, au Capitole, sous la présidence de M. Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de M. Vignier, préfet de la Haute-Garonne; de MM. L. Liard, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur, conseiller d'État; Dejean, chef du cabinet; Roujon, directeur des Beaux-arts; de Saint-Arroman, chef du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes; Charbalié, secrétaire particulier du Ministre.

Il a été reçu par M. Serres, maire de Toulouse, entouré de ses adjoints et du Conseil municipal.

M. Georges Leygues a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite : MM. Héron de Villefosse, de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, président du Congrès; Perroud, recteur de l'académie de Toulouse; Bouquet de la Grye, de Lasteyrie, Babelon, membres de l'Institut; Servois, directeur des Archives nationales; à sa gauche, MM. Liard, directeur de l'enseignement supérieur; Milne-Edwards, Gaston Paris, le docteur Hamy, Darboux, membres de l'Institut; Roujon, directeur des Beaux-arts.

MM. Dejean et Charbalié, chef du cabinet et du secrétariat particulier; de Saint-Arroman, chef du bureau des travaux historiques; Paul Meyer, de l'Institut; Davanne, Omont, Cordier, Prou, Darlu, Gazier, Baguenault de Puchesse, Lefèvre-Pontalis, Octave Noël, membres du Comité; Georges Harmand, Safranque, Kilian, doyen de la faculté des sciences de Grenoble; Legoux, Baillaud, Leclerc du Sablon, Deloume, Paget, Bruston, Mérimée, Labéda, Dupuy,

Saint-Ange et Vidal, membres du conseil de l'université de Toulouse; le conseiller Pascaud, de Lahondès, Houques-Fourcade, le docteur Ledé, etc., ont également pris place sur l'estrade.

En face de M. le Ministre : M. le préfet de la Haute-Garonne; M. Mathieu, archevêque de Toulouse; MM. les généraux de Sesmaisons, commandant le 17^e corps; Tisseyre et Fabre; l'intendant général Pozzo di Borgo; Villien, directeur de l'artillerie; Marvaud, directeur du service de santé, et Joulin, ingénieur en chef des Poudres, le premier président Dormand, le procureur général Demartial, le procureur de la République Fonfrède; Girard, président du tribunal de commerce de Toulouse; Ournac, Abeille et Bourgeat, sénateurs; Ruau, Cruppi, Leygue, députés de la Haute-Garonne; Decker-David, député du Gers; Bepmale, conseiller général; Bonnefoy-Sibour, préfet de Lot-et-Garonne; Estelé, préfet de Tarn-et-Garonne; Fourcy, préfet de l'Ariège; le secrétaire général et les sous-préfets de la Haute-Garonne; MM. Philippe, Duffot, Tranier, Dupuis, adjoints au maire et les conseillers municipaux.

Dans l'assistance, on remarquait MM. les professeurs des diverses facultés et du lycée, un grand nombre d'instituteurs; Delfès, directeur du conservatoire; Gallinie, sous-directeur de l'école des beaux-arts; Trutat, directeur du Muséum d'histoire naturelle; Jullian, Guénot; Frébault; le docteur Andiguier, le docteur Clos, Privat, des sociétés savantes locales; MM. de Selves, Belloc, l'abbé Bonno, le chanoine Pottier, Braquehay, Vuacheux, Habert, Chaudron, Roschach, Durand-Lapie, Poupé, Charlier-Tabur, Raoul de la Grasserie, le comte de Marsy, E. Travers, Gauthiot, Guénot, etc.

La musique du 126^e régiment d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Héron de Villefosse, qui a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,

« Messieurs,

« Au cours d'une carrière déjà longue de professeur, j'ai eu quelquefois l'occasion d'être consulté par des jeunes gens indécis sur le choix d'une thèse. Quel sujet faut-il prendre, me demandaient mes élèves? A cette question, je répondais invariablement par cette autre : De quel pays êtes-vous? Et nous ne tardions pas à découvrir

le terrain de culture qui convenait le mieux à l'intelligence et au caractère de mon jeune interlocuteur.

« L'étude de l'histoire locale se présente, en effet, sous des aspects multiples, où chaque genre d'esprit peut facilement trouver son compte; elle est enveloppée d'un charme toujours pénétrant; elle offre un attrait secret, car elle donne satisfaction à l'un des sentiments les plus naturels du cœur humain, celui qu'on a nommé l'amour du clocher. C'est le clocher qui nous rappelle les plus douces et les plus fraîches impressions de notre jeunesse. A mesure que nous avançons dans la vie, nous avons besoin de savoir plus complètement ce que pensaient avant nous ceux qui s'agitaient sur les rives où nous nous agitons nous-mêmes: nous aimons à évoquer leur mémoire, à faire revivre tous les souvenirs qui se rattachent à l'histoire de la petite patrie où nous avons appris à aimer si tendrement la grande.

« Ces sentiments, messieurs, sont les vôtres, puisque vous représentez au plus haut degré les différentes manifestations des études locales, véritables assises de l'histoire générale, sans lesquelles il est impossible de construire un édifice solide. Chaque année vous apportez à ce Congrès des Sociétés savantes le fruit de vos recherches; vous nous livrez généreusement vos conquêtes. Aujourd'hui, pour la première fois depuis plus de trente-cinq ans, nous ne retrouvons plus à Paris, sous les voûtes de la Sorbonne. C'est au pied des Pyrénées, dans la cité du «gay savoir» et de la poésie que vous êtes accourus de tous les points de l'horizon. On ne pouvait choisir un endroit plus propice à nos confidences, ni plus favorable à la diffusion de la lumière. L'antique métropole du midi de la France, assise au milieu de cette large dépression qui met en communication directe les rivages de l'Atlantique et les côtes de la Méditerranée, avec ses nombreux établissements d'instruction, sa brillante Université, ses riches églises, ses musées, son culte traditionnel des lettres, des sciences et des arts, son éclatant patrimoine de gloire, est bien par excellence la ville de l'hospitalité scientifique.

« Mais pourquoi le rendez-vous ordinaire a-t-il été changé? Vous avez répondu comme moi à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique qui, sans doute, vous dira lui-même tout à l'heure le motif de cette innovation, et dont la chaude éloquence saura caractériser, comme elle le mérite, une tentative de décentralisa-

tion dont nous sommes en droit d'attendre les plus heureux effets pour le développement de nos études, pour la vie des associations provinciales.

« Les archéologues s'en réjouissent plus que les autres. Ils obéissent en cela à un sentiment naturel, car leurs travaux ne peuvent que gagner à un déplacement de ce genre. Si le calme et le silence leur sont parfois nécessaires, ils ont aussi besoin de discuter et d'échanger leurs idées; il leur faut aussi la vue des monuments originaux pour atteindre plus sûrement le but que nous poursuivons tous, la découverte de la vérité. L'archéologie est de moins en moins une science de cabinet. Les voyages deviennent faciles; les collections se multiplient et s'enrichissent, les documents sont mieux classés et mieux connus: il faut les voir. Quelle que soit l'exactitude d'une reproduction, l'image la plus parfaite ne saurait remplacer l'examen de l'original et, comme nous disons dans les musées, sa mise en mains. D'ailleurs est-on jamais sûr qu'un monument figuré ait été entièrement compris par son premier éditeur?

« Mais l'homme qui travaille hésite souvent à se déplacer pour une vérification; il craint de faire un voyage inutile, de perdre son temps et son argent; il écrit à un confrère ou il attend... et il attend quelquefois trop longtemps. Il est donc nécessaire qu'il y ait pour lui une occasion, une sorte d'obligation morale, de se mettre en route; il faut un congrès! Alors il part. Avez-vous jamais entendu dire qu'un congressiste ait regretté son déplacement? Il a toujours voyagé dans les conditions les plus agréables, il a trouvé des amis partout; il a fait des découvertes; il a exposé ses idées et profité de celles des autres; il revient au logis le cœur plein de contentement et de bons souvenirs, rapportant, sans parler des distinctions, des carnets chargés de notes et des photographies de tout ce qui l'a intéressé. C'est là le rêve du travailleur, c'est celui que nous réalisons en ce moment.

« Toulouse nous attirait plus qu'aucune autre ville à cause de ce qu'elle pouvait offrir à nos regards curieux et de tout ce qu'elle tient en réserve pour nos études. Son musée, que Montalembert, dans une de ses lettres à Victor Hugo, appelle la collection la plus originale et la plus nationale qui existe en France, mérite toujours ce bel éloge; il n'a trompé les espérances d'aucun de nous. Je plains ceux qui n'ont pas eu la satisfaction de le voir et d'en admirer les nombreuses séries; ils n'ont pas goûté complètement la saveur de notre art méridional

qui se confond, ici comme ailleurs, avec l'histoire sociale. Rien n'est plus vivant, rien n'est moins monotone que l'allure des grands saints du moyen âge qui peuplent le cloître de l'ancien couvent des Grands-Augustins, et qui, dans ce pittoresque décor, rappellent au visiteur les souvenirs et les traditions de cette belle province!

« Mais c'est la matière gallo-romaine qui forme le fond de tous nos musées provinciaux. Sous les Romains, la Gaule entra dans une ère de prospérité et de splendeur qu'elle n'a jamais retrouvée, même à l'époque moderne. Elle était restée si longtemps sans monuments, qu'elle se hâta de rattraper le temps perdu. Son sol se couvrit de nombreux édifices où l'art, devenu l'une des formes du bien-être, le disputait à la richesse. Toulouse, qui peut se glorifier de posséder la plus ancienne inscription latine découverte en Gaule, avait vu la civilisation se développer de bonne heure dans ses murs; elle avait son Capitole et ses rhéteurs; c'était « la cité de Pallas », avait dit Martial, et, jusqu'aux derniers moments de l'empire, cette ville lettrée mérita son surnom. Si elle a changé sa parure, elle n'a modifié ni ses penchants ni ses traditions.

« Dans une région où le marbre est une des richesses naturelles du sol, on peut s'attendre à rencontrer plutôt qu'ailleurs des manifestations anciennes de l'art du sculpteur; on a le droit de rechercher, pour ainsi dire, les premières origines d'une école de sculpture qui, depuis Nicolas Bachelier jusqu'à nos jours, a tenu une place considérable et a joui d'une renommée si légitime.

« Il y a près de soixante ans, un excellent appréciateur des choses de l'antiquité, le comte de Clarac, proclamait déjà que le musée de Toulouse était, après le musée royal du Louvre, la collection de France la plus riche en bas-reliefs et en bustes antiques. Il ne s'est trouvé personne pour en appeler de ce jugement, auquel les découvertes les plus récentes sont venues apporter une confirmation éclatante.

« Souffrez que je m'arrête quelques minutes à ces découvertes : elles me conviaient à venir à Toulouse. J'en sais plus d'un parmi ceux qui m'entendent prêts à faire la même confession.

« De toutes les antiquités mises au jour sur le territoire de la Gaule, il en est peu qui, par leur importance, par les circonstances de leur invention, par leur originalité et par la difficulté même qu'on éprouve à en déterminer avec exactitude la première destination, aient attiré l'attention publique au même degré que les

antiquités habituellement désignées sous le nom de Martres-Tolosanes. Depuis l'année 1634, mais surtout de 1826 à 1830, on a trouvé près de cette localité, située sur les confins de la campagne toulousaine, au point où les vallées rétrécies de la Garonne et du Salat se réunissent, un véritable trésor de sculptures antiques. Il y avait là un gisement de marbres travaillés d'une richesse extraordinaire, le plus considérable que la Gaule ait fourni à nos recherches. Vous les avez vus dans le Musée; ils en constituent l'une des plus intéressantes séries. Ceux qui les ont recueillis ou qui les ont classés en ont exposé l'intérêt avec une compétence particulière. Vous savez quelle part ont prise à ces fouilles mémorables de Martres-Tolosanes l'État, le département de la Haute-Garonne, la ville de Toulouse et la Société archéologique du midi de la France; vous savez quelle reconnaissance nous devons aux hommes distingués qui les ont dirigées avec autant de dévouement que de bonheur.

«Tous ces marbres, bustes, statues, bas-reliefs, ensembles décoratifs appartiennent à la période du Haut-Empire; le style en témoigne avec évidence. Ils ont été découverts au milieu de constructions antiques, mais les ruines sont restées muettes. Aucun fragment ne porte une inscription propre à nous renseigner sur l'histoire de ces sculptures ou sur le caractère de l'édifice auquel elles appartenaient. La voie romaine longeant la rive gauche de la Garonne passait devant les ruines qu'aucun document écrit ne permet d'identifier avec une station connue d'itinéraire.

«Y avait-il en cet endroit un édifice religieux? Était-ce un temple? Ce fut l'impression des premiers fouilleurs, à une époque où l'on donnait facilement ce nom à tous les murs antiques. Les bas-reliefs sortis des fouilles se rapportant presque tous à Hercule, on décida que ce héros était honoré dans ce lieu et que ses exploits, comme à Olympie, y étaient racontés sur le marbre pour l'édification des visiteurs. L'existence d'un sanctuaire si riche en œuvres d'art et si pauvre en inscriptions serait un fait remarquable et contraire aux bonnes habitudes romaines. Heureusement pour nous, quand il s'agissait d'honorer un héros, un empereur, un ami ou un maître, de témoigner aux dieux le respect qu'on leur conservait encore, nos ancêtres gallo-romains ne ménageaient pas les dédicaces. Le riche citoyen qui faisait placer dans un lieu public la statue de Vénus ou l'image d'un Auguste, l'esclave qui prélevait

sur son modeste pécule le prix d'un ex-voto au génie de son patron, ne manquaient jamais l'un et l'autre d'apprendre au passant, par une plaque inscrite ou par un piédestal bien en vue, leurs noms, leurs qualités et les motifs de leur action.

« Cette opinion de la première heure paraît aujourd'hui très difficile à défendre. Rien ne peut justifier l'hypothèse d'un temple.

« Une seconde opinion s'est fait jour. Le principal auteur des découvertes de 1826, Dumège, avait baptisé les ruines du nom pompeux de « palais gallo-romain ». Des archéologues moins ambitieux proposèrent d'y voir une riche maison de plaisance, décorée avec luxe par la fantaisie d'un possesseur inconnu. Les fragments d'architecture et les débris de mosaïque, recueillis dans les premières fouilles, semblaient confirmer cette théorie, sans toutefois la fortifier, sans rien révéler ni de l'aménagement ni de la destination précise des différentes parties de l'habitation.

« Une troisième opinion a été émise; elle a paru particulièrement séduisante. Il y avait peut-être dans l'antiquité, à Martres-Tolosanes, a dit un très ingénieux archéologue, un chantier permanent de marbrerie où l'on exploitait pour les besoins de la plaine les brèches blanches venues par eau des hautes vallées de la Garonne. A l'entrée de la grande percée qui s'étend jusqu'à Bordeaux, les blocs, arrachés aux flancs de la montagne, prenaient, sous le ciseau de tout un peuple de praticiens, la forme de statues, de bustes, de bas-reliefs. C'est de là qu'ils étaient expédiés par les voies de terre et d'eau pour être importés dans les cités de l'Aquitaine ou dans celles de la Narbonnaise. Ainsi s'expliqueraient facilement ces répétitions d'une même série de reliefs, ces exemplaires du même portrait, cette uniformité dans la matière qui, d'après les constatations faites, dit-on, par des experts compétents, est toujours le marbre blanc de Saint-Béat. Du moment que ces sculptures sont exécutées en marbre indigène, il faut bien admettre qu'elles ont été faites dans le pays même. Si, comme on nous l'affirme, elles ont été trouvées disposées les unes contre les autres, sous des pans de mur écroulés, il paraît naturel de penser à un véritable magasin de marbres. Lebègue, le regretté professeur de la Faculté de Toulouse, dont le nom restera attaché à l'histoire de ces découvertes et qui a tiré de ses propres recherches de très utiles conclusions, refuse à ce chantier la qualité d'atelier. Il ne consent à y voir qu'un entrepôt de sculptures commodément situé,

à proximité des carrières, entre la voie romaine et la Garonne, pour recevoir les statues travaillées dans la région voisine et les exporter sur les grandes villes. Il a soulevé ainsi une question secondaire qui peut être discutée avec profit et pour le règlement de laquelle on a déjà produit d'intéressants arguments. En tout cas, avec lui l'hypothèse du chantier reste entière.

« Quant à la considération par laquelle on prétend rendre inadmissible l'existence de l'atelier aussi bien que celle du dépôt, elle n'est pas sans réplique. On trouve invraisemblable que l'atelier ait renfermé au moment de sa destruction des bustes d'empereurs ayant vécu à plus d'un siècle de distance. Un industriel pouvait fort bien exécuter pour les besoins de son commerce une série des membres de la *domus divina*, de même qu'à la Renaissance on exécutait les séries des Césars. Et d'ailleurs pourquoi, dans un magasin de vente, chez un marchand de marbres sculptés, n'admettrait-on pas la présence du vieux à côté du neuf? On voit encore cela de nos jours. La tête d'Auguste et la séduisante réplique de la Vénus de Cnide, qui remontent aux premières années de l'empire et qu'on s'étonne de retrouver à côté d'œuvres du ⁱⁱe et du ⁱⁱⁱe siècle de notre ère, pouvaient bien, dans une maison de marbrerie, être conservées comme des modèles.

« Il y a quelques mois à peine, l'Académie des Inscriptions entendait exposer les heureux résultats des dernières fouilles de Martres. L'habile et savant ingénieur qui les a conduites avec une méthode si parfaite, et dont les efforts ont été couronnés d'un plein succès, a présenté également au Congrès les plans des constructions et les photographies des objets découverts. Il a repris devant vous, avec des documents et des développements nouveaux, une des opinions que je viens de rappeler. On ne peut en douter : il a retrouvé à Chiragan — c'est le nom que porte le point où ont eu lieu les principales découvertes — les substructions certaines d'une immense villa entourée de dépendances considérables. Cette vaste habitation, où s'étaient amoncelés tant de sculptures et surtout tant de bustes impériaux, était-elle la résidence attitrée d'un haut fonctionnaire ou la demeure d'une riche famille dont les domaines s'étendaient dans les vallées voisines? Il appartient à M. Joulin de nous éclairer sur ce point et de nous expliquer pour quelle raison, dans un pays où le marbre abonde, à une époque où les inscriptions de tout genre étaient si nombreuses, la villa de Chiragan, qui est restée habitée

pendant plusieurs siècles, ne nous a livré qu'un document épigraphique insignifiant.

« Tel est dans ses grandes lignes l'état de l'opinion sur les découvertes de Martres. La Section d'archéologie du Comité des Travaux historiques s'est intéressée d'une façon particulière à cette question. Pour l'étudier, elle a envoyé sur le terrain deux de ses membres; elle a obtenu du Ministre de l'instruction publique les moyens de poursuivre les fouilles, s'associant ainsi aux justes préoccupations, aux généreux efforts des académies et des sociétés de la région. A l'heure actuelle le problème paraît mûr pour une solution définitive, car les pièces dont on peut se servir pour émettre un jugement sont maintenant réunies. C'est ici qu'on peut les examiner et les discuter. Vous vous transporterez d'ailleurs dans les champs mêmes où elles ont été recueillies et là, après avoir entendu les explications du savant qui a dirigé les excavations, vous verrez s'il est possible de reconstituer avec lui l'histoire de ce terrain bouleversé, s'il est prudent de reconstruire par la pensée les édifices détruits ou de formuler une théorie précise sur leur destination; en un mot, vous déciderez ce qu'il faut admettre ou rejeter dans les diverses hypothèses proposées à vos méditations. Efforçons-nous toutefois, en voulant corriger les erreurs de nos devanciers, de ne pas en commettre nous-mêmes de nouvelles.

« Une conclusion s'impose dès à présent; elle est tout à fait solide et intéressante. Avant les dernières recherches un mauvais renom s'attachait aux sculptures de Martres dont l'abondance et l'étrangeté étonnaient à bon droit : elles héritaient aussi de la réputation douteuse d'un de leurs premiers inventeurs. Aujourd'hui, on est certain qu'elles sont parfaitement authentiques. C'était un point délicat et très nécessaire à fixer avant l'examen définitif d'un ensemble qui peut donner lieu à des remarques si diverses, intéressant à la fois l'histoire de l'art, celle du pays, l'histoire particulière du commerce et de l'industrie.

« Un autel de modeste apparence trouvé à Marignac, à 2 kilomètres de Saint-Béat, et placé dans le musée non loin des sculptures de Martres, porte une dédicace qui vient confirmer l'existence d'ateliers de marbriers dans la montagne à l'époque romaine en même temps que l'exportation des marbres travaillés. Deux associés, entrepreneurs ou praticiens, y rappellent qu'ils ont exécuté,

pour la première fois, des colonnes d'une certaine dimension et les ont fait sortir de la vallée. Ce qui est particulier, c'est que leur hommage s'adresse au dieu Silvain et aux montagnes de Numidie, comme s'ils avaient voulu rappeler ainsi leur origine africaine et faire savoir à la postérité qu'ayant appris leur métier en Numidie, où l'exploitation du marbre était depuis longtemps en vigueur, ils étaient venus en Gaule pour appliquer dans les carrières des Pyrénées les procédés d'extraction et de taille en usage dans leur pays.

« Ce petit texte se présente à nous comme le trait d'union, comme le lien entre les antiquités de la Gaule et celles de l'Afrique. Ces antiquités forment aujourd'hui deux familles également illustres : la noblesse de l'une est très anciennement connue et appréciée; l'autre, d'origine plus récente, a eu, dès sa naissance, des états de service éclatants. Au Comité d'archéologie, elles vivent côte à côte, sous le même toit, et cependant elles restent toujours en bonne intelligence : c'est qu'elles conservent leurs distances sans se confondre, sans que l'une empiète sur le domaine de l'autre.

« Comme l'a dit récemment un des maîtres de l'archéologie romaine, dans le silence de ses écrivains, dans l'isolement de ses ruines, la Gaule, même Narbonnaise, paraît pâle et silencieuse à côté de l'Afrique. Là-bas, de l'autre côté du lac bleu qui sépare Marseille de Carthage, les découvertes se multiplient avec une rapidité merveilleuse. Cette terre, restée muette pendant tant de siècles, s'est mise à parler tout à coup ! Ses paroles se sont multipliées et les feuillets de son histoire se dressent nombreux devant nous, si nombreux que nous avons à peine le temps de les déchiffrer. C'est de là que nous arrivent aujourd'hui les rayons de cette pénétrante lumière qui éclairera l'histoire de l'empire romain, qui permettra de résoudre les grandes questions sociales, agraires ou religieuses, autour desquelles s'agitaient les destinées du monde antique.

« Les historiens s'arrêtent étonnés devant ce débordement de documents, dont quelques-uns ébranlent leurs systèmes ou troublent leurs idées ; ils n'osent achever l'œuvre commencée dans la crainte d'être obligés de la refaire. Qui ne connaît aujourd'hui l'importance des inscriptions de Souk-el-Knis, d'Aïn-Ouassel, de Ksar-Mezrouar ou d'Henchir-Mettich ? Parmi les matières qui rentrent dans l'histoire des institutions, aucun sujet n'est d'un intérêt plus général que l'étude des grands domaines sous l'empire romain ; il en est

peu qui aient une portée plus grande. C'est là, en effet, que sont nés le colonat et le bail perpétuel, c'est-à-dire les institutions les plus caractéristiques du droit du Bas-Empire, institutions qui sont devenues les assises mêmes de la société du moyen âge. On ne saurait donc accorder trop d'attention aux origines d'un état social qui fut celui du monde occidental pendant la plus grande partie de son histoire. Ainsi nos inscriptions d'Afrique annoncent et expliquent l'histoire du moyen âge, dont elles permettent en quelque sorte de préparer la préface.

« A d'autres points de vue, que de services l'exploration du Nord de l'Afrique ne nous a-t-elle pas rendus ! Par elle nous avons acquis une connaissance moins imparfaite de certaines idées religieuses qui restaient encore, pour nous, entourées de mystères. Le culte du Saturne africain, sous ses nombreuses dénominations topiques, celui de la déesse Céleste, pour ne citer que les principales divinités du pays, se montrent maintenant avec plus de clarté ; on les suit jusque dans la forme des sanctuaires et des enceintes qui leur étaient consacrés. L'armée romaine défile devant nous avec tous les détails techniques de son organisation. La forte et solide administration d'où est sortie celle des États modernes se développe dans toute la régularité de ses rouages. Les biographies des hauts fonctionnaires qui ont reculé les limites de la puissance romaine, qui ont pacifié ou gouverné les provinces, exercent la plume de nos érudits. Les questions relatives à l'établissement des marchés, à l'exploitation des carrières, aux installations hydrauliques, à l'aménagement des eaux, à l'organisation des tribus indigènes et tant d'autres s'expliquent sans effort.

« Le souvenir des grandes persécutions revit par des légendes lapidaires qui nous reportent aux âges héroïques du christianisme ; l'histoire locale est pour ainsi dire jalonnée par une série de basiliques et de marbres chrétiens. Pendant que nos savants consacrent le meilleur de leur activité au vaste inventaire des richesses archéologiques, à la description méthodique des monuments figurés, à la topographie antique du pays, nos architectes exhument des villes entières. Une colonie, fondée par Trajan, au Nord de l'Aurès, secoue la poussière qui recouvrait ses ruines et se montre au visiteur étonné telle qu'elle était au déclin de l'empire romain. Carthage même, la vieille Carthage punique que l'on croyait à tout jamais anéantie, renaît de ses cendres avec ses dieux et ses sym-

boles : de ses nécropoles encore intactes sortent les produits de son industrie et de son commerce au VI^e siècle avant l'ère chrétienne. Ce n'est pas sans une réelle émotion que l'an dernier nous avons pu lire, à jamais fixés sur le marbre, les noms des suffètes qui administraient la vieille cité au temps de sa gloire et de son indépendance.

« La philologie trouve son compte dans ces recherches, aussi bien que l'histoire de l'art. De riches mosaïques nous consolent de la perte des peintures contemporaines. Les unes nous introduisent chez les grands propriétaires, occupés dans leurs domaines à l'élevage des chevaux de course ou à la chasse de la grosse bête; les autres nous mènent aux bords du Nil, nous transportent dans les régions éthérées de l'Olympe, nous font assister, au fond des mers, au brillant défilé du cortège d'Amphitrite. L'une d'elles, appelée à prendre place parmi les plus célèbres du monde, présente une valeur historique inappréciable; elle nous a révélé le premier portrait authentique de Virgile.

« Au cours du siècle qui va finir, l'Afrique a été vraiment le terrain d'études le plus fécond livré à l'activité de nos savants. On aime à répéter que les Français ignorent l'art de tirer profit de leurs conquêtes. Il faut repousser avec dédain ce reproche immérité quand il s'agit de l'exploration scientifique de nos provinces africaines; elle a été conduite avec une vigueur et un succès qui sont bien notre œuvre et dont la France peut se montrer fière à juste titre.

« Sur cette terre transformée et fécondée par notre sang et par nos armes se sont créées des associations laborieuses dont les recherches nous charment et nous attirent; elles dressent les fastes de toutes nos conquêtes qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont jeté sur ces rivages les semences les plus diverses. Les musées et les centres d'études se sont multipliés; la vie scientifique et littéraire est née et se développe tous les jours; des revues spéciales d'histoire, de géographie, d'archéologie ont été fondées et prospèrent. Le moment est peut-être venu de donner à ce coin si vivant de la patrie un témoignage tangible de notre sollicitude. Tout nous y invite à l'heure actuelle. Pouvons-nous espérer qu'une de nos réunions prochaines se tiendra en Afrique? Nous avons déjà fait la moitié du chemin.

« Ce jour-là, vous pourrez juger plus complètement le grand tra-

vail scientifique qui s'y est accompli depuis cinquante ans sans trouble et sans défaillance; ce jour-là vous rendrez un éclatant hommage aux explorateurs et aux savants qui en ont été les ouvriers infatigables et désintéressés.

«Le plus illustre d'entre eux n'est plus; mais la mémoire de Léon Renier est restée vivante chez tous ses disciples; il demeure leur guide et leur maître. Aucun d'eux n'a oublié avec quelle joie il citait au premier rang de ses collaborateurs les officiers de notre armée. C'est à eux qu'appartient, en effet, une bonne part du butin dont l'étude nous captive aujourd'hui. Ceux qui s'élançaient à l'assaut de Constantinople et qui allaient peut-être y tomber en héros avaient déjà serré dans les plis de leur tunique les copies des premières inscriptions qui devaient nous révéler les secrets de l'administration romaine; ceux qui achevaient aujourd'hui plus paisiblement notre grande carte africaine ne laissent passer aucune occasion de prouver qu'ils sont animés du même esprit que leurs aînés. Je souhaite, et mon vœu n'est pas isolé, que, dans un avenir prochain, le Congrès des Sociétés savantes, franchissant la mer qui nous sépare, aille offrir à nos frères de la France africaine le tribut de notre reconnaissance.»

M. LE MINISTRE donne ensuite la parole à M. Gaston Paris, de l'Académie française, qui a lu un discours sur *le Roman du comte de Toulouse*⁽¹⁾.

M. BAILLAUD, directeur de l'Observatoire de Toulouse, lit une notice sur *la carte photographique du ciel*.

M. LE MINISTRE a pris la parole en ces termes :

«MESSIEURS,

«Au nom du Gouvernement de la République, je salue les membres des Sociétés savantes. Je salue l'Université de Toulouse et la cité dont nous sommes les hôtes.

«MESSIEURS,

«C'est la première fois depuis bientôt un demi-siècle que le Congrès des Sociétés savantes se réunit ailleurs que dans l'amphithéâtre

⁽¹⁾ Voir le texte de ce discours dans le *Journal officiel* du 14 avril 1899, p. 2524 et suiv.

de la Sorbonne. Cette innovation était dans la force des choses. Les recherches se multiplient, les documents surgissent sur tous les points du territoire. Chaque région, chaque département, chaque ville dépouille ses archives, dégage ses monuments, écrie son histoire. De toutes parts on fouille la terre, on sonde les eaux, on interroge le ciel.

« La science ne peut plus se contenter de silence et de recueillement. Pour satisfaire sa passion de vérité, pour tout voir et tout savoir, il faut qu'elle descende de sa tour d'ivoire et se fasse voyageuse.

« Vous l'avez compris, Messieurs, et vous avez décidé que vous tiendrez alternativement vos assises à Paris et dans une grande ville de province. Ces déplacements auront les plus heureuses conséquences. Ils élargiront le champ de vos investigations. Ils rendront à nos provinces un service inappréciable en stimulant le zèle des initiatives individuelles, si nombreuses et si précieuses, et en développant l'activité de nos associations régionales.

« Toulouse devait recevoir votre première visite. Son passé la désignait à notre choix.

« Toulouse a eu, en effet, le rare privilège dans notre France si fortement unifiée et si tôt centralisée de conserver longtemps son autonomie morale et politique. Elle a connu la vie féconde et orageuse des cités libres, les élans de patriotisme et de dévouement, la tension des âmes que provoquent les grandes entreprises, les grands espoirs et les grands deuils mis en commun.

« Comme Athènes, Venise et Florence, elle a été un centre exquis de civilisation élégante et raffinée. Comme elles, elle a resplendi de la gloire des sciences, des lettres et des arts.

« Les Sociétés savantes connaissent le midi de la France. Maintenant elles le connaissent mieux, car elles n'ont pas seulement étudié sur place ses bibliothèques, ses musées, ses collections, ses palais et ses églises; elles ont étudié dans son milieu la race elle-même, par laquelle tout s'explique et s'éclaire.

« Cette race est ardente et mobile; mais la douceur de son climat et la beauté de son ciel lui ont fait une raison droite et une conscience tranquille.

« Son génie est fait d'enthousiasme et de clarté.

« Les Méridionaux ne sont ni des pessimistes, ni des rêveurs; ce sont des idéalistes. Ils ignorent cette philosophie qui veut que

l'homme soit son propre bourreau et qui ne voit dans le monde que haine, violence et perversité. Ils croient l'humanité meilleure. Ils aiment la vie pour le mouvement, pour l'action, pour le bien, pour elle-même.

« On a dit qu'ils étaient légers parce qu'ils savent rire, insouciantes parce qu'ils savent chanter. On les jugeait mal. Ils savent simplement allier le travail et la joie.

« Ils aiment tout ce qui est beau et bon, et ils vont du même pas écouter les savantes leçons de leurs docteurs ou cueillir l'églantine dans le jardin de Clémence Isaure.

« Leur force, c'est leur bonne humeur.

« Le seul rayon qui perce la nuit du moyen âge vient du Midi. Ici les chevaliers donnent de beaux coups de lance, les artistes travaillent et pensent, les troubadours riment et festoient lorsque partout on désespère. Si bien que dans le sombre hiver féodal Toulouse apparaît à l'horizon comme le seul point brillant où il reste encore un peu de chaleur et de soleil.

« Nous devons bien, Messieurs, à la cité qui garda dans les mauvais jours le culte de la beauté et de l'esprit, et qui conserva pour le monde ce trésor de joie mis en péril par la barbarie universelle, l'hommage reconnaissant que nous lui rendons aujourd'hui.

« L'adoption de Toulouse comme siège du Congrès a été dictée par une autre raison. Votre réunion dans la Salle des Illustres marque un pas nouveau dans la voie ouverte par la création des Universités provinciales.

« En créant les Universités, nous avons voulu créer des centres intellectuels distincts et rivaux, semblables, autant que la marche du temps le permet, aux Universités du XIII^e et du XIV^e siècle. Nous avons voulu donner à nos Universités nouvelles et aux Facultés qui les composent plus d'indépendance, plus de cohésion et plus de force.

« J'ai parlé des Universités provinciales. J'insiste sur ce mot.

« Les Universités s'affaibliraient en restant isolées et comme étrangères dans les régions où elles sont établies. Il faut qu'elles participent à la vie locale, qu'elles s'incorporent à la cité, qu'elles recueillent les traditions et les idiomes, qu'elles défendent les monuments, qu'elles fassent revivre, en un mot, tout ce qui constitue le caractère propre de nos provinces.

« Elles ne doivent pas seulement faire œuvre d'initiative, elles doivent aussi faire œuvre de décentralisation. La science universelle n'y perdra rien : l'histoire nationale et le pays y gagneront beaucoup.

« Fixer la physionomie de nos provinces que la nature a marquées d'empreintes si fortes et si variées, en faire sentir le charme et la beauté sans rivale, c'est les faire mieux connaître; c'est faire mieux aimer la France.

« Un grand problème préoccupe en ce moment l'opinion : c'est le problème de l'instruction et de l'éducation. L'avenir du pays en dépend. Les Sociétés savantes pas plus que les Universités ne peuvent s'en désintéresser. Les unes et les autres nous aideront à le résoudre en dissipant les malentendus et les erreurs qui pourraient égarer l'opinion, en éclairant le pays sur ses véritables intérêts.

« Le plus grand danger qui puisse menacer la démocratie, c'est l'affaiblissement des études et l'abaissement de l'esprit national.

« Le seul moyen de conjurer ce danger, c'est de maintenir à notre enseignement public son caractère de haute culture.

« Ils se trompent, ceux qui croient que dans une démocratie l'instruction doit être surtout technique et professionnelle. Ainsi comprise, l'instruction compromettrait le progrès social lui-même qu'elle prétendrait servir, en supprimant les études libérales et les hautes spéculations qui n'aboutissent pas à des fins immédiates, mais qui habituent l'esprit à voir de haut et de loin, qui stimulent les ambitions généreuses et qui forment le véritable capital moral d'une nation.

« L'instruction doit être philosophique, scientifique, littéraire et esthétique. C'est dire qu'elle doit être classique, parce que les études classiques, joignant à l'enseignement des faits l'enseignement des idées, ont seules une portée humaine et une valeur éducatrice.

« Or, l'éducation importe plus que l'instruction. Savoir raisonner et juger importe plus que savoir lire et compter. Des têtes bien faites valent mieux que des têtes bien remplies.

« Mais, dit-on, les démocraties ont l'esprit pratique et positif.

« Si cela est vrai, c'est une raison de plus pour fortifier en elles le goût de la culture désintéressée et l'amour du beau philosophique qui n'est que le beau, c'est-à-dire qui est le bien.

« L'État, surtout l'État démocratique, doit développer chez l'individu ce sentiment que l'intérêt général prime l'intérêt particulier.

« Donner à l'enseignement public le caractère d'un enseignement utilitaire, ce serait préparer la ruine des humanités qui ne tarderaient pas à devenir le privilège d'une élite de plus en plus restreinte, bientôt suspectée et impuissante. Ce serait non seulement la destruction de l'esprit national et des grandes énergies productrices, mais encore la fin de l'influence intellectuelle et morale que la France exerce dans le monde.

« Développons notre puissance économique; créons des écoles professionnelles; fortifions notre enseignement scientifique; encourageons de plus en plus l'étude des langues vivantes. Que chacun sache où il trouvera l'instruction appropriée à ses goûts et à ses besoins. Mais conservons à notre enseignement public son caractère d'enseignement désintéressé et libéral et ne privons personne de sa part légitime de connaissances générales et d'idéal.

« Égalisons les esprits en élevant leur niveau, non en l'abaissant. Élargissons les horizons au lieu de les rétrécir.

« L'éducation de la collectivité est le premier devoir de l'État. C'est là son œuvre vraiment nationale et sociale. Gardons-nous, pour la satisfaction des intérêts individuels, de perdre de vue les intérêts supérieurs et permanents du pays, si lointains même qu'ils puissent paraître. Entretienons avec un soin jaloux « cette atmosphère de moralité supérieure » dont parle le philosophe, qui seule fait les esprits clairs et les âmes fortes et hors de laquelle il n'y a pour les démocraties que désordre, aveuglement et décadence.

« J'ai dit que l'enseignement, pour être complet, devait être esthétique en même temps que philosophique, scientifique et littéraire.

« Eh! oui, esthétique.

« Les arts ne nous apprennent pas seulement à sentir et à juger la beauté des lignes et des formes, l'harmonie des rythmes et des sons; ils nous font aussi connaître la pensée humaine, et souvent dans sa manifestation la plus sincère et la plus éloquente.

« L'art confirme et précise ce que les lettres et l'histoire nous apprennent sur la marche de la civilisation.

« Les artistes parlent aussi clairement que les écrivains. Ils les

précèdent dans l'ordre chronologique. Des siècles sans nombre ont trouvé leur expression dans l'œuvre des architectes et des sculpteurs bien avant que la première œuvre écrite ait vu le jour.

« Il y a, en outre, dans l'œuvre d'art une part d'émotion anonyme et de collaboration collective qui en élargit le caractère et en augmente la portée.

« L'artiste ne traduit pas seulement sa pensée personnelle. Il est presque toujours l'aboutissant de sensations éparses et lointaines. Il parle au nom des foules. Il est la voix d'une époque, d'un milieu et d'une race.

« Les temples assyriens et égyptiens, les marbres grecs, les monuments de la Rome impériale, l'art roman, l'art gothique et la Renaissance marquent les grandes étapes de l'humanité.

« Nul manuscrit n'en raconte plus long sur le dogmatisme et le symbolisme chrétien, sur l'état d'âme de la France d'alors que la cathédrale de Chartres, que les porches et les verrières de Saint-Gilles, de Paris, d'Amiens, de Rouen ou de Bourges.

« Et que dire de ce monde dont on vous parlait tout à l'heure, de ce monde que vous avez entrevu à Martres-Tolosanes et qui soulève son linceul de poussière et se dresse devant vous sur tant de points de l'Afrique du Nord?

« Voici Tebessa avec son arc de Caracalla, son temple de Minerve et son monastère; voici Tingad au pied de l'Aurès avec son arc de Trajan, son théâtre, ses thermes, son forum, son capitol, sa voie triomphale où se voient encore dans le roc les ornières creusées par la roue des chars.

« Et Carthage que l'on croyait perdue! La Carthage punique découverte par le P. Delattre et à laquelle un de nos jeunes maîtres, M. Gauckler, vient d'arracher de nouveaux secrets!

« La ville de Tanit et d'Echmoun est là, couchée au bord de son golfe bleu, en face des collines qui virent passer les galères d'Hamilcar, les cavaliers d'Hannibal et l'armée grondante des mercenaires. Allez à Carthage! Ne craignez ni déception, ni désenchantement. Vous ne verrez qu'un monceau de débris et de cendres, des pans de murs croulants, des colonnes brisées, des tombeaux entr'ouverts; mais c'est le même ciel, la même mer, le même horizon, et de si grandes voix planent sur ce sol bouleversé, montent de ces ruines, que vous serez saisis d'une émotion indicible et que vous garderez de ces lieux un impérissable souvenir!

« Oûi, tout cela vit, tout cela parle; mais il faut savoir écouter, il faut comprendre.

« La haute culture nous enseigne le langage mystérieux des choses. Ne la point défendre ce serait renier nos traditions, trahir notre passé, renverser de nos propres mains le temple où s'est formé le génie de la France. Ce serait un crime contre la patrie et contre l'esprit!

« MM. Gaston Paris, Héron de Villefosse et Baillaud viennent de démontrer la puissance et le charme de la science en nous communiquant les résultats de leurs recherches.

« Impossible d'imaginer des sujets plus variés ni d'entendre de plus éloquents discours.

« Nous avons fait avec ces orateurs une promenade admirable à travers le monde. Je les en remercie au nom de tous.

« Messieurs les membres du Congrès, vous venez de prouver, vous aussi, une fois de plus, par la diversité et l'importance de vos travaux, l'utilité de vos réunions périodiques et la vitalité de votre association. Chercheurs infatigables épris de beauté et de vérité, gardiens jaloux des traditions et des monuments de la France, vous augmentez chaque jour le trésor scientifique de la nation, vous défendez contre l'indifférence et l'oubli le patrimoine légué par les aïeux, vous maintenez pieusement le lien qui unit le présent au passé. Par vos publications ininterrompues, par les documents dont vous enrichissez nos collections et par vos méthodes vous préparez les transmissions nécessaires entre le présent et l'avenir.

« Votre œuvre est une protestation perpétuelle contre l'ignorance et les préjugés et une affirmation éclatante de ce que vaut la haute culture et de ce qu'elle peut pour le progrès de la civilisation et pour la grandeur de la Patrie!»

M. LE MINISTRE remet la croix de la Légion d'honneur à M. Antonin Deloume, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Il annonce la présentation qui sera faite prochainement à M. le Président de la République, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. E. Rupin, président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, et de M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs, l'un et l'autre correspondants du Ministère.

M. DE SAINT-ARROMAN donne ensuite lecture d'arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie.

Sont nommés⁽¹⁾

1° *Officiers de l'Instruction publique.*

MM.

Bar (Gaston-Jean-Henri de), rédacteur au Ministère de l'Instruction publique : travaux historiques et Sociétés savantes.

Charlier-Tabur (Edmond-Louis-Victor), président de l'Association de la presse de l'Institut et des Sociétés savantes.

Hugues (Adolphe-Jean-Baptiste), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département de Seine-et-Marne.

Laurent (Jean-Paul), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département des Ardennes.

Mermet, architecte à Alger, collaborateur de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord.

Parfouru (Alfred-Paul), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Poulaine (l'abbé Frédéric-Antoine) : publications et découvertes archéologiques.

Thouverez (Jacques-Émile), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Toussaint (Paul-Maximin), chef de bataillon breveté d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée.

Trémault (Auguste de), président de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

2° *Officiers d'académie.*

MM.

Bergeret, membre de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Blanchet (Jean-Paul-Marius), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société pour l'étude de l'histoire de l'Afrique du Nord.

⁽¹⁾ Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les Sections d'archéologie et d'histoire.

Bret (Édouard-Antoine-Marie), membre de la Société française d'archéologie à Nîmes.

Chabassière (Jules), membre de la Société archéologique du département de Constantine.

Chaillans (l'abbé Marius-Antoine), membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Donais (le chanoine Célestin), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, vicaire général de Montpellier.

Duval (Francis), dessinateur au service géographique de l'armée, collaborateur à la carte archéologique de la Tunisie.

Faure (Henri-Félix-Alexandre), lieutenant au 21^e régiment de dragons : recherches archéologiques en Tunisie.

Garrigou (Victor-Maurice), membre de l'Académie de législation de Toulouse.

Gérin-Ricard (Henri-Emmanuel-Constance de), membre de l'Académie de Vaucluse.

Giriat (Jules), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Godfrin (Charles-Remy), officier d'administration de 1^{re} classe au Service géographique de l'armée.

Grasset (Henri-Joseph), lieutenant au 32^e régiment d'infanterie : travaux épigraphiques en Algérie et en Tunisie.

Huetz, chef de l'atelier de précision au Service géographique de l'armée.

Hulot de Collart de Sainte-Marthe (Jules-Louis-Charles), membre de la Société académique indo-chinoise de France.

Jacquot (Lucien) : travaux sur l'archéologie de l'Afrique du Nord.

Lambrot (Camille), capitaine au 36^e régiment d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée.

Lamotte (Achille-Edmond-Théophile), lieutenant au 7^e régiment d'artillerie, détaché au Service géographique de l'armée.

Marsan (Jules-Ferdinand-Joseph), chargé de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Massenet (Louis-Marie), capitaine au 28^e régiment d'artillerie, détaché au Service géographique de l'armée.

M^{lle} Menant (Delphine-Jeanne-Marie) : publications sur l'histoire, l'archéologie et les religions de l'Orient.

Moura (Jean-Baptiste), collaborateur du Comité des travaux historiques et scientifiques pour l'histoire de la Révolution française.

Parat (l'abbé) : fouilles et publications archéologiques.

Perret (Emmanuel-Ludovic), lieutenant au 70^e régiment d'infanterie : recherches archéologiques en Tunisie.

Pierre (Émile), membre de la Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.

Portal (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département du Tarn.

Poumeyrac de Masredon (Pierre-Paul-Jean-Marie-Charles de), capitaine au 81^e régiment d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée.

Saint-Venant (Julien Barré de), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Tardif (Ernest-Joseph), membre de la Société de l'histoire de Normandie.

Thélin (René de), président de la Société académique des Hautes-Pyrénées.

Vernier (Jules), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, archiviste du département de l'Aube.

Villeneuve-Bargemont (Marie-Xavier-Joseph de), lieutenant au 1^{er} régiment de hussards : travaux archéologiques et topographiques en Algérie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

17 AVRIL 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Dubarat, correspondant du Ministère, envoie une note accompagnée de photographies sur trois marbres des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. Labande, correspondant du Ministère, communique un fragment d'un inventaire estimatif du trésor royal de France (1^{er} tiers du ^{xv}^e siècle). — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Poupé, professeur au collège de Draguignan, envoie une notice sur un orgue portatif au ^{xvi}^e siècle. — Renvoi à M. Saglio.

La Commission archéologique de Narbonne adresse une demande de subvention en vue de procéder aux réparations les plus urgentes de l'église de Lamourguier pour y établir définitivement le musée lapidaire. — Renvoi à M. l'abbé Thédeuat.

MM. Maspero et Eugène Müntz sont chargés de faire des rapports sur différents ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

M. Julliot, membre non résidant du Comité, fait hommage du premier fascicule d'une publication intitulée : *Inscriptions et monuments du musée gallo-romain de Sens. — Description et interprétations.*

M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité, offre un travail sur une *Médaille du bienheureux Pierre de Luxembourg.*

M. R. Fage, correspondant du Ministère, envoie une brochure intitulée : *Quelques marchés d'impressions au XIII^e siècle.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

Le Comité nomme une sous-commission chargée de préparer la revision des listes des correspondants du Ministère.

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS lit le rapport suivant :

« M. Octave Bobeau, inspecteur de la Société archéologique de Touraine, adresse au Comité un mémoire sur un cimetière carolingien découvert à Langeais (Indre-et-Loire). Les sarcophages en pierre, reproduits dans les photographies de l'auteur, sont ornés d'entailles grossières disposées en arête de poisson et présentent la forme d'une auge qui se rétrécit vers les pieds. On n'y a pas ménagé une encoche pour emboîter la tête du défunt. Parmi les objets trouvés dans les fouilles, il faut signaler des fragments de poterie, une bague d'argent ornée d'un monogramme et surtout une bien curieuse inscription funéraire d'un enfant nommé Aigulfe, qui peut remonter au VII^e ou VIII^e siècle, car elle doit provenir d'un cimetière antérieur. Au bas de cette pierre tombale on voit un dessin grossier qui représente un personnage assis sur un cheval attaqué par un lion. Le travail de M. Bobeau présente un grand intérêt archéologique et mérite d'être inséré au *Bulletin* avec plusieurs planches à l'appui. Je propose d'adresser à l'auteur les félicitations et les remerciements du Comité. »

M. Eugène Müvz fait un rapport sur une demande de subvention adressée par M. David Martin, conservateur du musée de Gap, à l'effet de faire des fouilles dans le domaine de Serre-la-Croix, appartenant aux hospices de Gap :

« M. David Martin invoque à l'appui de sa requête l'importance des vestiges romains conservés en cet endroit. A diverses reprises, en effet, Serre-la-Croix a été exploré, notamment en 1869 par M. Camille Jourdan, qui y découvrit quatre chambres voûtées d'une maison romaine. Depuis l'on y a mis à jour une petite salle de bains. L'on reconnaît en outre parfaitement la façade d'un édifice long de 60 à 80 mètres. Ces restes et les objets recueillis jusqu'à ce jour ont été l'objet de communications aux journaux ou aux revues locales; il est donc inutile que j'y insiste. Au surplus, dès

1870, une demande de subvention fut adressée au Ministère, mais la guerre ne permit pas d'y donner suite.

« Les faits produits par M. David Martin me paraissent de nature à justifier la demande qu'il adresse au Ministère par l'intermédiaire du préfet des Hautes-Alpes, et j'ai l'honneur de proposer au Comité de la prendre en considération. Les objets provenant des fouilles deviendraient la propriété du musée de Gap. »

Le Comité émet un vote favorable en principe; mais il est d'avis que l'Administration, avant d'accorder une subvention, devra s'enquérir des mesures que le département ou la ville de Gap seraient disposés à prendre dans le même sens.

M. l'abbé THÉDENAT entretient le Comité d'une demande de subvention présentée par M. Maître, pour faire des fouilles à l'église du Cellier (Loire-Inférieure) :

« En démolissant l'église du Cellier, située sur une hauteur dominant la Loire, entre la station d'Ondon et celle de Mauves, on constata que cette église avait été installée dans un édifice romain bien caractérisé par les matériaux et l'emploi d'un mortier rouge très résistant. Informé de ce fait, M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, accourut avant que la destruction fût complète. Il put constater qu'il y avait eu en cet endroit une tour de l'époque romaine, isolée. Dans l'état actuel, il est difficile de se prononcer d'une façon certaine sur l'usage de cette construction antique : était-ce une tour à signaux? un phare pour les vaisseaux circulant entre les îles de la Loire? dans quel rapport est cet édifice avec les stations de l'époque romaine que M. Maître a relevées, de distance en distance, le long du fleuve? Telles sont les questions que, dans le mémoire qui nous a été envoyé, l'auteur se pose sans pouvoir les résoudre. Il pense qu'une fouille l'y aiderait et que cette recherche aurait un grand intérêt pour l'étude de cette région à l'époque romaine; il y aurait aussi utilité à constater comment, à une époque très ancienne, l'église, dont le plan est joint au mémoire, s'est substituée au monument romain agrandi.

« M. Maître sollicite, pour faire ce travail, une modeste subvention. Le Comité a pu, bien des fois, apprécier l'habileté et la conscience avec lesquelles M. Maître dirige ses fouilles. Cette considération le déterminera sans doute à appuyer les conclusions favorables de ce rapport. » — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce qu'un érudit anglais fixé près de Fréjus, M. Bullock Hall, bien connu par ses recherches historiques et géographiques, vient de trouver dans les ruines des anciens thermes, à Fréjus, une inscription romaine, malheureusement brisée et incomplète. Il en a exécuté un dessin qui permet de constater que le texte, entouré de moulures, était gravé sur une dalle de marbre ayant environ 1 m. 30 de longueur et 0 m. 65 de largeur. La partie droite, comprenant la fin des lignes, manque; le texte subsistant se compose de trois morceaux :

Q PESCENNIVS · I . . .
 T · PESCENNIO · GRACcho
 PESCEmIAE C F SILVINar
 GAViAE · L · F · VERAЕ · SORori
 gaviAE · V · F · L · F · SILVinae

« Les lettres V · F ·, qui signifient *v(ius) f(ecit)*, se rapportent à Q. Pescennius, qui a fait graver l'inscription de son vivant en souvenir de plusieurs parents défunts. Son gentilibre était suivi de deux lettres indiquant sa filiation.

« Le surnom Gracchus est assez rare; il a été déjà rencontré à Vienne en Dauphiné sur une poterie⁽¹⁾. L'épigraphie de la Narbonnaise ne nous a fourni encore qu'une seule fois le gentilibre Pescennius, sur une épitaphe découverte dans les remparts de Narbonne et qui est aujourd'hui perdue. On y lisait :

Q · PESCENNIO · Q · F · Pap . . .⁽²⁾

« La dernière ligne du texte de Fréjus se composait originairement des seules lettres V · F ·, tracées en caractères semblables à ceux de la première ligne. Le nom qui se lit à droite et à gauche de ces deux lettres et qui a été gravé en plus petits caractères constitue certainement une addition au texte primitif de l'inscription.

« Il paraît certain que les morceaux de ce texte ont été maladroitement rajustés; les lettres V · F · de la dernière ligne devaient occuper exactement le milieu de la ligne. En tenant compte de ce petit fait,

⁽¹⁾ *Corp. inscr. latin.*, t. XII, n. 5686, 392.

⁽²⁾ *Ibid.*, n. 5407.

la restitution *Gavi*AE à cette dernière ligne devient douteuse; il faut supposer un gentilice plus long, peut-être *Pescenni*AE. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE ajoute qu'il a, en l'occasion, la semaine dernière, de voir à Cahors la célèbre inscription de Lucterius, dont le texte a été récemment donné dans le treizième volume du *Corpus* latin, sous le n° 1541. M. Otto Hirschfeld a établi sa copie sur un moulage en plâtre, conservé au musée de Poitiers, de sorte qu'il n'a pas pu constater un fait matériel, très visible sur le monument original : c'est que l'angle supérieur droit du cippe a été brisé et remplacé, à une époque impossible à préciser, par un morceau moderne. Le morceau brisé et disparu a emporté avec lui les deux dernières lettres de la première ligne et la partie supérieure de l'E final de la seconde ligne. Il faut donc rétablir ainsi les deux premières lignes :

M · LVCTER*io*
 LVCTERII · SENE
 CIANI

Les deux dernières lettres de la seconde ligne, NE, sont conjuguées.

L'inscription n'est pas dans le vestibule de la préfecture, mais dans le vestibule de l'hôtel de ville.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE annonce, en outre, que des découvertes intéressantes ont été faites récemment à Sainte-Colombe, près Vienne. Il en a été avisé par M. Bizot, architecte de la ville, conservateur des musées et de la bibliothèque, et par M. Tony Chaurmartin, négociant à Sainte-Colombe. M. Bizot a publié dans le *Journal de Vienne*, du samedi 1^{er} avril 1899, la description d'une belle mosaïque trouvée sur les bords du Rhône, dans la propriété de M. Grange, près de l'endroit où a été mise au jour la mosaïque des *Travaux de l'année*, aujourd'hui conservée au Musée du Louvre.

La nouvelle mosaïque semble former un carré d'environ 3 mètres de côté; elle présente vers chacun de ses angles un médaillon rond, tandis que la partie centrale est occupée par un panneau carré. Les quatre médaillons ronds sont occupés par des figures représentant sans doute les *Quatre Saisons*, sujet fréquemment traité par les mosaïstes romains. Le Printemps, couronné de

feuillage vert, apparaît avec un visage brillant de jeunesse; l'Été est représenté par un jeune couple; l'Automne comporte également deux figures, dont un homme couronné de feuillage et portant un vase rempli de fruits; l'Hiver se montre sous la forme d'un buste viril âgé, près duquel est placé un bâton recourbé. Le panneau central est occupé par une figure en pied, vue de face, placée entre deux arbres, avec un chien couché; des oiseaux circulent dans le feuillage.

La photographie envoyée par M. Tony Chaumartin a été malheureusement tirée d'une façon trop noire; elle permet cependant de juger l'ensemble de la mosaïque. Une tête en bronze de Jupiter Ammon ayant servi d'applique et l'avant-corps d'un taureau au galop, également en bronze, provenant d'un meuble sur lequel il était fixé, ont été recueillis au-dessus de ce pavage.

Une autre photographie, envoyée également par M. Tony Chaumartin, représente une seconde mosaïque trouvée près de la première. Au centre, dans un compartiment hexagonal, on voit une tête imberbe et jeune, à la chevelure bouclée, coiffée d'un bonnet phrygien. Six compartiments de même forme, disposés sur les côtés du premier, renferment divers animaux, lion, panthère, chèvré, sanglier, etc. C'est un des modèles courants adoptés par les mosaïstes romains pour représenter *Orphée au milieu des animaux féroces*. Le tout est entouré d'une grosse torsade formant un encadrement circulaire inscrit dans un carré. Les quatre angles, entre l'encadrement circulaire et le carré, sont remplis par les bustes des *Quatre Saisons*.

M. Maurice Prou rend compte d'un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Le Secrétaire de la Section d'Archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

8 MAI 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Planconard, correspondant du Ministère à Cléry-en-Vexin (Seine-et-Oise), envoie l'empreinte d'une monnaie gauloise en or découverte entre Cassel et Dunkerque. — Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Le même correspondant adresse au Comité des notes inédites sur l'histoire de l'art dans le Vexin français. — Renvoi à M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

M. le Président de la Société française d'archéologie écrit pour prier le Comité de se faire représenter au Congrès qui doit se tenir à Mâcon au mois de juin prochain. M. Hérou de Villefosse est désigné comme délégué du Comité.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Directeur des Beaux-Arts informe le Comité qu'il a pris en considération la demande de subvention, formée par le Musée de Bourges et la Société des Antiquaires du Centre, en vue de faire remonter dans le Musée Cujas la façade de l'hôtel Varye, offerte à cet établissement par l'acquéreur dudit hôtel. Il fait observer que la reconstruction totale de la façade présenterait des difficultés et que l'aspect de cette façade, une fois remontée dans son intégrité, ne s'harmoniserait pas avec l'éclairage des nouvelles salles du Musée; qu'il serait préférable de se borner à ne reconstruire que la porte principale avec la baie qui se trouve au-dessus. Une entente est donc néces-

saire entre le conservateur du Musée et la Société des Antiquaires du Centre, au sujet des parties du monument à conserver, avant que l'Administration des Beaux-Arts examine utilement dans quelle mesure elle pourra contribuer à la réédification dont il s'agit.

M. Maspero et M. E. Müntz sont chargés de faire des rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

M. le baron de Baye, correspondant du Ministère, à Baye (Marne), fait hommage d'une brochure intitulée : *La crosse de saint Étienne de Perm (xv^e siècle)*.

M. l'abbé Al. Hannesse, secrétaire de l'archevêché de Reims, fait hommage d'une brochure intitulée : *Notice sur l'abbé Charles Cerf, membre de l'Académie nationale de Reims*.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. A. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une note de M. le comte de Grasset, archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère, à la Tourelle, relative à des «croix de Lorraine» dessinées à la plume sur un livre de recettes d'André de Jérusalem, banquier à Marseille (1327) :

«La croix dite de Lorraine, ou, plus exactement, la croix patriarcale, parut en Anjou, en Provence et en Lorraine au commencement du xv^e siècle, en 1435, lorsque le roi René hérita de Jeanne II de Naples les deux premières de ces provinces : outre ces fiefs qu'elle possédait en réalité, elle prenait le titre honorifique des royaumes de Hongrie et de Jérusalem sur lesquels elle avait des prétentions.

«On a déjà beaucoup disserté sur l'origine de cette croix, que l'on rapproche de la croix patriarcale qui figure dans les armes de Hongrie, en vertu d'une légende qui attribuait sa présence à une concession faite en l'an 1000 par le pape au roi Étienne. Puis on y crut voir une reproduction plus ou moins exacte de la croix du royaume de Jérusalem. Une communication faite par le comte de Grasset, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône et correspondant du Comité, vient apporter un élément nouveau dans la discussion et infirmer l'opinion qui rattache cet emblème au blason hongrois.

«Sur la couverture en parchemin d'un livre de recettes daté du 8 mars 1327, tenu par un banquier de Marseille, il a constaté,

à trois reprises, les armoiries de ce personnage qui se nommait Andrieu de Jérusalem : elles présentent un écu avec une fasce chargée de trois croix patriarcales; ce sont très probablement des armes parlantes, et on est amené à penser que, cent ans avant le roi René, la croix à double croisillon était considérée comme étant celle de Jérusalem. Je dois ajouter que dès le commencement du xiii^e siècle, la famille de ce nom était une des premières de Marseille.

«L'Anjou et la Provence où le roi René plaça cette croix sur ses monnaies et sur ses jetons furent réunis à la Couronne en 1480 et 1483; la Lorraine seule resta autonome. ce qui fit que la croix patriarcale s'y maintint et qu'on prit l'habitude de la désigner sous le nom de cette province.

«Il faut remarquer que la croix dite de Lorraine ne figure ni dans les écussons du roi René ni dans ceux de la province; elle paraît à part, en dehors de l'écu, comme emblème ou devise, soit pendue au cou des supports de l'écusson, soit isolément, quelquefois avec les légendes : *Crucem tuam adoramus Domine*, et *O Crucem ave, spes unica*. Je crois que nous avons là la représentation d'un reliquaire d'origine byzantine, contenant une parcelle de la Vraie Croix, à laquelle le roi René attachait une piété particulière. Peut-être dans quelque inventaire en trouvera-t-on la mention.

«Je propose de publier dans le *Bulletin* du Comité la note envoyée par le comte de Grasset⁽¹⁾.»

Les conclusions de M. A. de Barthélemy sont adoptées.

M. GUIFFREY lit un rapport sur un fragment d'un inventaire estimatif du trésor royal de France, du premier tiers du xv^e siècle, communiqué par M. L.-H. Labande, conservateur du musée Calvet, correspondant du Ministère, à Avignon :

«M. le marquis de Laborde a raconté dans une note humoristique comment il découvrit sur les feuilles de parchemin recouvrant les volumes d'une collection du *Journal des Débats* placée dans le vestibule de la Commission des Monuments historiques, les feuillets d'un compte de 1541, établissant la part prise par Jean Goujon et Pierre Lescot à la construction et à la décoration du jubé de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois⁽²⁾.

«C'est une aventure semblable qui vient d'arriver au conserva-

(1) Voir ci-après, p. 130, le texte de cette communication.

(2) L'article de M. L. de Laborde, d'abord imprimé dans le *Journal des Débats*

teur de la Bibliothèque et du Musée Calvet d'Avignon et qui lui a fourni la matière de sa communication. Malheureusement, dans les feuillets de parchemin que M. Labande a détachés de la reliure de volumes sans intérêt (on ne dit pas si c'est le *Journal des Débats*) il n'est question ni de Goujon, ni de Lescot, ni même de Dubreuil et de Gobelin nommés, eux aussi, sur les fragments aujourd'hui conservés aux Archives nationales et sauvés de la destruction par M. de Laborde.

« Une note marginale précise la date et la nature des fragments envoyés par M. Labande; ils appartenaient à un compte de Regnaud Doriaz sur les obsèques et funérailles du roi Charles VI. Ce Doriaz n'est pas un inconnu. Il avait, en 1420, la charge de commis de l'Argenterie du Roi; par la suite, il devint maître de la Chambre aux deniers, et c'est sans doute en vertu de ce titre officiel qu'il fut chargé de recevoir, en 1423, les sommes provenant de la vente des tapisseries et tentures du roi Charles VI, comme cela se voit dans le compte de cette vente que nous avons publié il y a une douzaine d'années⁽¹⁾.

« La constatation des charges occupées par le seul personnage nommé dans les feuillets de parchemin copiés par M. Labande, est un argument décisif en faveur de l'opinion de notre correspondant sur l'origine des objets énumérés sur ces feuillets de compte. Nous admettons volontiers que ces bijoux avaient fait partie du trésor royal; leur richesse confirme cette attribution. Il y aurait donc intérêt, en tout état de cause, à publier la curieuse découverte de notre correspondant, quelque incomplet que soit le fragment. Cette publication peut avoir encore une réelle utilité si elle inspire aux conservateurs des archives et des bibliothèques l'idée de ne jamais détruire, avant de les avoir examinés de très près, les parchemins employés à des reliures.

« Le texte qui nous est adressé par M. Labande se passerait à la rigueur de commentaires et de notes, mais certaines lectures devront être vérifiées sur l'original lors de la publication que j'ai l'honneur de proposer au Comité⁽²⁾. »

de 1850, a été reproduit dans les *Mémoires et Dissertations* du même auteur, ouvrage tiré à 25 exemplaires, puis en tête des *Comptes des Bâtimens du Roi*, Paris, J. Baur, 1877, t. I, p. xxv.

⁽¹⁾ *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 59 et 396.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 126, le texte de cette communication.

Les conclusions du rapport de M. Guiffrey sont adoptées.

M. Loxeox rend compte d'un mémoire de M. L. Borrel, correspondant du Ministère, à Montiers (Savoie), dans lequel celui-ci rectifie une erreur historique au sujet de la portion de la voie romaine de Milan à Vienne, traversant le pays des Centrons. Le résultat des recherches de M. Borrel a été précédemment consigné dans sa brochure intitulée *Vestiges de la voie romaine à travers le pays des Centrons*. Le mémoire de M. Borrel sera déposé aux archives du Comité.

M. SAGLIO propose l'insertion au *Bulletin* d'un extrait des archives communales de Cuers (Var), envoyé par M. Edmond Poupé, professeur au collège de Dragnignan. Il s'agit d'une décision du Conseil communal de Cuers, du 28 juillet 1560, enjoignant à un sieur Pierre Garnier, organiste de Toulon, de se transporter à Cuers avec son orgue pour en «sonner» le jour de la fête patronale de Saint-Pierre, et d'un ordre de paiement de trois florins pour sa peine, daté du 4 août suivant. La proposition de M. Saglio est adoptée.

Voici le texte de cette communication :

A la fin de juillet 1560, le Conseil communal de Cuers⁽¹⁾, désireux de célébrer avec plus d'éclat que d'ordinaire la fête patronale de Saint-Pierre, le 1^{er} août, donna mission aux consuls d'écrire à un organiste de Toulon, Pierre Garnier, pour lui demander de se rendre à Cuers avec «ung orgues, pour sonnar» le jour de la fête. Cette décision fut prise après lecture d'une lettre de Garnier à la municipalité. Cet organiste ambulante faisait sans doute métier de se transporter, avec son instrument, dans les localités voisines de Toulon, dont les églises ne possédaient point d'orgues. Le fait a paru intéressant à signaler.

Cons. Comm. — Séance du 28 juillet 1560.

Aussi visto uno lettre que a mandat M^e Pierre Garnier, organiste de Thoulon, an ordenat de mandar aud. M^e Garnier deus bestios per adurre seus orgues en esta villo per touquar lou jout de Sainet Pierres ou bien

(1) Var, arrond. de Toulon.

de mandar aud. Garnier que logue de bestiarii per adurre lousd. orgues et que lou conseil trésorier pague toute la despenso que si fara.

(Cuers, Arch. comm., BB. 1, f° 225 v°.)

Cons. Comm. — Séance du 4 août 1560.

Item au ordenat que lou tresorier pague à M^e Pierres Garnier, organisto. tres florins per la despenso que a fach en portant de Thoulon en esta villo et retornant, ung orgues per sonnar lou jour de Saint Pierres per decoration daud. sanct et de la villo.

(Cuers, Arch. comm., BB. 1, f° 226 v°.)

M. l'abbé THÉDENAT lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Commission archéologique de Narbonne, en vue de procéder aux réparations les plus urgentes de l'église de Lamourguier et d'y établir et classer définitivement les bas-reliefs et inscriptions de l'époque romaine. Le Comité, conformément aux conclusions du rapporteur, émet un avis très favorable.

M. MASPERO rend compte de divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

M. G. PERROT rend compte de la mission qu'il a reçue de représenter M. le Ministre de l'Instruction publique et le Comité à l'inauguration du Musée de Sousse (Tunisie). Il rend hommage au zèle de tous ceux qui ont coopéré à l'organisation de ce Musée où ont été réunis les bas-reliefs, mosaïques, statues, stèles, figurines en terre cuite et bronze recueillis sur le sol de l'antique Hadrumète.

MM. Babelon, A. de Barthélemy, Cagnat et Longnon sont désignés par le Comité pour faire partie de la sous-commission chargée de rédiger le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1900.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie :

M. PROU,
Membre du Comité.

12 JUIN 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président félicite, au nom de la Section, M. J. Guiffrey de son élection à l'Académie des Beaux-Arts.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Le Président de l'Académie de Vaucluse, à Avignon, écrit pour demander une subvention en vue d'aider ladite Académie à supporter les frais d'impression du Catalogue des inscriptions du Musée Calvet, rédigé par M. le capitaine Espérandieu.

M. le Président, M. A. de Barthélemy et M. Bertrand échan- gent à ce sujet quelques observations. L'examen de cette demande est renvoyé à M. S. Reinach.

M. Plancouard, correspondant du Ministère à Cléry-en-Vexin (Seine-et-Oise), envoie des empreintes et moulages de monnaies d'or découvertes à Berck. — Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. A. de Rouméjoux, président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux, envoie une note relative aux pratiques de dévotion en usage à la fontaine de Saint-Benoit de Castres (Tarn-et-Garonne). — Renvoi à M. E. Lefèvre-Pontalis.

M. Müntz est chargé de faire un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

M. le baron de Baye et M. Th. Volkov font hommage d'une brochure intitulée :

Le gisement paléolithique d'Aphontova-Gora près de Krasnoïarsk (Russie d'Asie).

M. Henry Corot, membre de la Société archéologique et historique du Châtillonnais, fait hommage d'une brochure intitulée : *Les tumulus de Minot, troisième fouille; les Vendues de Verroilles et le Crai-Carré.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. A. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une pièce gauloise trouvée par M. Plancouard, dans un terrain fraîchement labouré à Wormhoudt, entre Cassel et Dunkerque, et dont il a envoyé un frottis au Comité :

« Cette pièce gauloise n'est pas une variété nouvelle; c'est un statère en or, uniface, dont on peut voir des analogues dans le travail de M. Alexandre Hermand sur la numismatique des Atrébates et des Morins. L'Atlas qui complète le Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet des Médailles offre aussi, pl. XXXV, n^{os} 8707, 8710, 8722 et 8734, des pièces du même genre. On doit noter que le lieu de la trouvaille est situé en pleine Morinie. »

M. MÜNTZ rend compte d'une note de M. l'abbé Dubarat, correspondant du Ministère, à Pau, relative à trois bas-reliefs en marbre qu'il a acquis d'un antiquaire de Pau, et qui représentent la Résurrection du Christ, le Couronnement de la Vierge et l'Annonciation. Ces sculptures paraissent sortir de quelque atelier local, et, en raison de leur grossièreté extrême, elles ne peuvent intéresser l'histoire des arts qu'à titre de documents. M. Müntz propose de déposer aux Archives du Comité les photographies qui accompagnent la notice de M. l'abbé Dubarat. — Adopté.

Lecture est donnée d'un rapport de M. S. REINACH sur une communication de M. Ph. Reynier, de Melun, relative à un polissoir conservé à Jaignes (Seine-et-Marne) :

« La petite commune de Jaignes, canton de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux, est située à 700 mètres environ de la rive droite de la Marne. M. Reynier y a remarqué, près de l'église, un bloc de grès paraissant avoir servi de pierre tombale, mais dont la destination primitive a été tout autre. C'est un beau polissoir dont l'intérêt est accru par le fait que les communes avoisinantes

ont fourni de nombreux vestiges des âges de la pierre. Le plateau tout entier, dont Jaignes est le centre, a dû être couvert d'ateliers à l'époque néolithique. Les couches géologiques de la région renferment les matières premières nécessaires à la fabrication des haches (calcaire de Saint-Ouen, calcaire de Brie, l'un et l'autre riches en silex). La matière du polissoir lui-même, qui est de grès, ne se rencontre pas à Jaignes; il faut aller, pour la trouver, jusqu'à la commune d'Ocquerre, distante de quelques kilomètres.

«Le polissoir que nous signale M. Reyrier a été exhumé à 1 m. 50 de profondeur lors des travaux entrepris pour déplacer le cimetière attenant à l'église. Notre correspondant demande à juste titre qu'il soit classé parmi les monuments historiques, afin qu'il échappe à la destruction. On pourrait aussi le transférer dans les fossés du château de Saint-Germain, où l'on conserve plusieurs objets analogues provenant de la région parisienne.»

M. A. BERTRAND est chargé de faire les démarches nécessaires pour assurer la conservation du polissoir de Jaignes.

Il est donné lecture d'un rapport de M. S. REINACH sur un mémoire de M. l'abbé Parat, curé de Bois-d'Arcy, relatif aux fouilles qu'il a exécutées pendant l'automne et l'hiver de 1898-1899 dans les grottes de la Cure et de l'Yonne. Les fouilles de M. l'abbé Parat ont été conduites avec une méthode irréprochable. Le travail qu'il adresse au Comité est intéressant, mais comme les observations qui y sont consignées concernent plutôt l'anthropologie que l'archéologie, le rapporteur pense qu'il serait mieux à sa place dans la revue *l'Anthropologie* que dans le *Bulletin archéologique*. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE propose de renvoyer à l'examen de M. C. Jullian les deux photographies d'une plaque de plomb couverte d'inscriptions, trouvée au quartier de Sainte-Cécile, près d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), et adressées au Comité par M. Destandau.

M. MASPERO présente quelques observations sur un fragment de plaque de bronze, découvert en 1898 au hameau d'Entressen,

dans la Crau, et dont M. Destandau a envoyé la photographie au Comité :

« Les traits dessinés sur la plaque forment le buste d'un personnage habillé à l'égyptienne, le torse nu, une amulette en forme de cœur pendue au cou par un rang de perles longues en figure de poire, la ceinture avec sa garniture d'émaux, le haut du pagne rayé, et dans les reins l'extrémité supérieure de la queue de chacal qui traîne d'ordinaire derrière les rois et les personnages de condition relevée. On dirait que la plaque a été émaillée. Le style est assez rude, et, si le monument est ancien, on peut croire à une imitation phénicienne ou carthaginoise d'un original égyptien. L'aspect de la photographie ne permet guère de résoudre la question d'authenticité. Je ferai remarquer seulement que la trouvaille en terre n'est pas, dans l'espèce, une garantie d'antiquité : les rapports de la Provence avec l'Égypte ont été si constants jusqu'à nos jours, que beaucoup d'objets égyptiens y ont été rapportés non seulement par des marchands aisés, mais par des matelots, par des ouvriers ou par des domestiques ayant séjourné en Orient. Ces objets conservés dans les familles s'égarèrent, s'enfouissent et peuvent reparaître dans des fouilles contemporaines. Je rappellerai à ce sujet les débris d'inscriptions hiéroglyphiques encastrés dans le pavé d'une rue de Bruxelles, et les dalles assyriennes apportées à Londres au milieu du siècle et ramenées au jour il y a quelques années lors de la construction des quais de la Tamise. »

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Il transmet au Comité un rapport sur deux communications de M. Plancouard, correspondant du Ministère :

« La première, intitulée *Notes inédites sur l'histoire de l'art en Verain français*, signale les noms d'André Damesme, maçon, demeurant à Magny, et de Nicolas Nudicus, sculpteur à Gisors, qui exécutèrent le retable de l'église d'Arthies (Seine-et-Oise) en 1668.

« L'auteur propose d'identifier le nom de Nicolas Nudicus avec celui de Nicolas Mercier, qui habita Gisors de 1636 à 1694, date approximative de sa mort; mais cette hypothèse me paraît trop hasardée pour conclure à l'impression de l'article dans le *Bulletin* du Comité. Je propose donc le dépôt de la communication de M. Plancouard aux Archives.

« Dans une autre notice, notre correspondant signale la décou-

verte d'une statue brisée dans l'église de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Aucune photographie n'étant jointe au mémoire pour reconnaître dans cette statue soit un Christ, soit un saint Sébastien, ce qui paraît plus douteux, je propose également au Comité de conserver dans ses Archives le second travail de M. Plancoard. » — Adopté.

MM. A. DE BARTHÉLEMY, MASPERO et MÜNTZ rendent compte de divers ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée au Ministère.

M. A. DE BARTHÉLEMY, au nom de M. le général G. de la Noë, forme une demande de subvention à l'effet de pratiquer des fouilles à Ambleny (Aisne) et à Frécourt (Oise). Il fait ressortir l'intérêt archéologique qui s'attache à une pareille entreprise. A Ambleny se trouve une enceinte antique qui pourrait être l'emplacement de l'un des douze *oppida* des *Suessiones* indiqués par César; Pommiers, qui paraît être sur l'emplacement du *Noviodunum Suessionum*, serait l'un d'eux, et les recherches que l'on y a faites ont donné d'importants résultats. A Ambleny, on a recueilli des monnaies gauloises en or, en argent et en bronze. A Frécourt, le général de la Noë a constaté qu'il y avait un bien donné à l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt, au XIII^e siècle, par les seigneurs de Dargies, consistant en une ferme entourée d'une enceinte avec fossés et d'une palissade. Cette enceinte offre une certaine analogie avec trois fermes données à l'abbaye de Trois-Fontaines, par le comte Henri de Bar, et où M. Maxe-Werly a retrouvé des murs en pierre de roche, les ruines d'une chapelle et un cimetière dont les tombes ont fourni des objets intéressants de l'époque franque. — Le Comité émet un avis très favorable.

La séance est levée à 5 heures un quart.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,

M. PROU,
Membre du Comité.

10 JUILLET 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Ph. Berger est chargé de faire un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

M. l'abbé Delabre, curé de Roëllecourt, fait hommage d'une brochure intitulée : *Le puits de Roëllecourt*.

MM. Henri Jadart et Louis Demaison, correspondants du Ministère, à Reims, font hommage d'une brochure intitulée : *Monographie de l'église de Rethel (Ardennes)*.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. A. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur des monnaies découvertes à Berck et dont M. L. Plancouard, correspondant du Ministère, a envoyé les empreintes au Comité :

« M. L. Plancouard a signalé au Comité la découverte de huit pièces en or recueillies à Berck-Ville dans la cour de M. Dehaut. Cette trouvaille a été faite entre la rue de l'Église et la ruelle de la Mairie, à 2 mètres de profondeur, dans l'ancien lit de la rivière de l'Arche, détournée au milieu du siècle dernier. Ces monnaies étaient dans un petit vase en grès; deux autres vases plus grands ont été exhumés en même temps.

« Ces monnaies sont des pièces espagnoles analogues à celles qui avaient cours en Flandre et dans les Pays-Bas; elles sont en très

mauvais état, la plupart rognées. La mieux conservée porte les effigies d'Albert, sixième fils de Maximilien II et d'Isabelle, sa femme, dont le père était Philippe II. Albert fut cardinal, archevêque de Tolède, puis, relevé de ses vœux, vice-roi de Portugal et lieutenant du roi aux Pays-Bas; il mourut en 1621.

« Il est permis de supposer que ce trésor, qui n'offre pas d'intérêt au point de vue numismatique, a été enfoui par suite des faits de guerre qui se passèrent, à la fin du XVI^e siècle, dans cette partie de la Picardie dont Montreuil était le centre. Je propose le dépôt aux archives de la note envoyée par M. Plançonard, avec les empreintes des monnaies dont il vient d'être question. » — Adopté.

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS rend compte d'une note de M. de Romméjoux, président de la Société historique et archéologique du Périgord, relative aux pratiques du pèlerinage à la chapelle de Saint-Benoît de Castres, près de Montcels (Tarn-et-Garonne). On y porte les enfants rachitiques après leur avoir fait boire de l'eau d'une source voisine, puis on les déshabille et on leur met des vêtements neufs. Les vêtements enlevés à l'enfant sont abandonnés dans les ronces ou sous les pierres qui entourent la chapelle. Cet usage se perpétue encore aujourd'hui. M. Lefèvre-Pontalis propose de déposer la note de M. de Romméjoux aux archives du Comité. — Adopté.

M. E. LEFÈVRE-PONTALIS propose ensuite de renvoyer à la Section d'histoire l'inventaire des biens d'un barbier de Crest⁽¹⁾ en 1427, communiqué par M. Brun-Durand, et qui, en raison des expressions provençales qu'il renferme, serait mieux soumis à l'examen d'un philologue qu'à celui d'un archéologue. — Adopté.

M. Prot présente un rapport sur un inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu (Loire), dressé en 1460 et mis en forme en 1473, dont M. de Fréminville a adressé la transcription au Comité :

« Cet inventaire mérite d'être imprimé, non pas qu'il apporte beaucoup de mots nouveaux au glossaire archéologique, mais parce qu'il nous fait connaître l'état d'un hôpital de petite ville à la fin du XV^e siècle. M. de Fréminville fait remarquer l'absence complète

(1) Voir le *Bulletin archéologique* de 1898, p. LXXIV.

de médicaments et d'objets à l'usage des malades; d'où il conclut que la Maison-Dieu de Charlieu n'était alors qu'une maison de refuge pour les pauvres passants ou pèlerins. Il y a peut-être une autre explication. Dans un premier passage, l'inventaire est qualifié *inventarium bonorum mobilium hospitalis seu domus Dei ville Cariloci*, ce qui paraît indiquer que cet établissement de charité était indifféremment désigné sous les noms d'hôpital ou Maison-Dieu. Mais plus loin, le titre de l'inventaire est ainsi formulé : *Sequitur inventarium factum de bonis hospitalis domus Dei ville Cariloci*. Il ne s'agirait donc pas de l'inventaire de toute la Maison-Dieu, mais seulement de la partie de la Maison-Dieu affectée à l'hospitalisation des pauvres voyageurs, l'hôpital proprement dit ⁽¹⁾. »

M. SAGLIO lit un rapport sur un document communiqué par M. A. Brutails, correspondant du Ministère à Bordeaux, extrait du fonds de l'église Saint-Michel de Bordeaux récemment entré aux archives de la Gironde :

« Il s'agit d'un marché conclu en 1515 par un marchand nommé Dupuy avec un plombier pour la couverture de sa maison. Ce marché me paraît mériter d'être publié pour quelques détails qu'il renferme et l'emploi de termes qu'il serait intéressant d'expliquer. L'explication est d'autant plus nécessaire que le contrat est rédigé dans le langage parlé à Bordeaux en 1515, très mêlé de patois ⁽²⁾. »

Le rapporteur demande que M. Brutails mette la note qu'il a adressée au Comité en état d'être publiée et veuille bien donner l'explication des mots propres au langage bordelais et qui lui sont connus. — Adopté.

M. l'abbé THÉDESAT lit un rapport sur les fouilles archéologiques exécutées en 1898-1899 dans la commune de Preignan (Gers) :

M. Ransau, propriétaire d'une terre sise dans la commune de Preignan, près Auch (Gers), y a fait pratiquer des fouilles qui, poursuivies sans interruption du mois de décembre 1898 au mois

(1) Cette communication sera imprimée dans le *Bulletin archéologique* de 1900.

(2) Voir ci-après, p. 122, le texte *in extenso* de cette communication.

d'avril dernier, ont donné quelques résultats que nous expose M. Collard.

« Un couloir en briques, long de 22 mètres, contenant des ossements humains incinérés, des fragments de vases et de verres de l'époque romaine, des restes d'ossements : volailles, lapins, huîtres, escargots, coquilles Saint-Jacques, dents de sanglier.

« Des substructions dont l'une, semi-circulaire, est pavée d'une mosaïque polychrome dont il ne reste que des fragments.

« Dans ces ruines, on a trouvé un certain nombre d'objets dont les plus caractéristiques sont une boucle en bronze, d'un beau travail, dont l'ardillon est niellé d'argent, et une de ces fibules bien connues à émaux bleus, rouges et jaunes.

« Deux monnaies en bronze ont été trouvées, l'une de Claude I^{er}, l'autre de Faustine.

« On n'a pas relevé d'autre texte que des inscriptions céramiques. Sur une brique : CIC, certainement la marque *Cicero*, très connue en Provence⁽¹⁾ et à Bordeaux⁽²⁾; C, sur une autre brique. Sur une amphore, l'inscription C·ANO. Sur des poteries rouges vernissées, les marques *Primi*, *Severi*. [*B*]illica[*t*]i.

« Enfin, un fragment de poterie rouge porte le graffiti suivant, gravé à la pointe après la cuisson : EYXIIVI, qu'il faut probablement lire *Euxei*.

« Je crois qu'il y a lieu de déposer aux archives du Comité l'intéressante communication de M. G. Collard, d'où il semble résulter qu'il y avait en cet endroit une villa romaine et peut-être aussi une sépulture. »

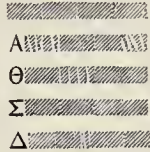
M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait la communication suivante :

« On a trouvé cette année à Tournus (Saône-et-Loire), en faisant des travaux d'égout, près de l'église Saint-Philibert, un fragment de sarcophage en marbre blanc qui mérite d'être signalé. Il est aujourd'hui conservé au musée de cette ville. Le conservateur, M. Martin, n'a pu examiner l'endroit de la trouvaille, ni rechercher les autres fragments du monument, car il n'a été averti que plusieurs jours après la découverte, quand les trous étaient déjà comblés et les travaux presque achevés.

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, XII, 5679, 18.

⁽²⁾ Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, n^o 483-485.

«Ce fragment, qui mesure environ 0 m. 25 de hauteur sur 0 m. 15 de largeur, est orné d'une amphore en relief. A droite de l'amphore, les moulures d'un encadrement rectangulaire indiquent l'emplacement du cartel où était gravée l'inscription. Ce qui donne à cette inscription un intérêt particulier, c'est qu'elle était rédigée en langue grecque. Il n'en reste plus malheureusement que quelques lettres.



«Ce sont les lettres initiales de quatre lignes qu'il est absolument impossible de compléter. On constate au-dessus les traces certaines d'une cinquième ligne sans qu'il soit possible de dire si le texte en comportait davantage, car on ne possède pas les angles de l'encadrement.

«Les inscriptions grecques qui se rencontrent de temps à autre dans la vallée du Rhône, au sud de Lyon, deviennent rares au nord de cette ville. Les deux inscriptions grecques d'Autun sont peut-être, avec le fragment de Tournus, les plus septentrionales de la Gaule.»

La séance est levée à 5 heures.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,

M. PROU,

Membre du Comité.

13 NOVEMBRE 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉROX DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. le Préfet de Loir-et-Cher adresse au Comité une lettre relative à des fouilles faites dans une tombelle située sur le plateau du Petit-Vitain, commune d'Averdon. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Alfred Leroux, correspondant du Comité à Limoges, envoie une notice relative à des lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, appliquant à la construction de la cathédrale la moitié des revenus des églises vacantes. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Métais, correspondant du Comité à Chartres, envoie une note, accompagnée d'une reproduction d'un vitrail du xvi^e siècle, conservé à Courville. — Renvoi à M. Müntz.

M. Placouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, adresse une note sur des monnaies trouvées à Wailly-sous-Montreuil (Pas-de-Calais). — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. l'abbé Poulain, correspondant du Comité à Vouteuay, envoie deux notes relatives l'une à des tombeaux en pierre découverts à Avigny, commune de Mailly-la-Ville (Yonne), l'autre au diluvium dans les grottes quaternaires de Saint-Moré (Yonne). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. le docteur J. Rouvier, correspondant du Comité à Beyrouth adresse une notice sur la reprise du nom d'Acé par la ville de Ptolémaïs, sous le règne d'Auguste. — Renvoi à M. Babelon.

M. Héron de Villefosse rappelle au Comité la demande de subvention adressée l'an dernier par le président de la Société des antiquaires du Centre à Bourges et par le conservateur du Musée Cujas, pour aider à la reconstruction de la façade de l'hôtel de Guillaume de Varye. Depuis un an la situation s'est modifiée à Bourges au point de vue des intentions de l'administration municipale, qui a décidé de conserver toute la façade et d'en déposer en lieu sûr toutes les parties intéressantes en attendant leur reconstruction. Aujourd'hui la démolition est faite et les pierres ont été transportées au Musée Cujas. Il est nécessaire de prendre un parti et de donner au moins un témoignage d'intérêt à la Société des antiquaires du Centre et au conservateur du Musée Cujas, qui ont déjà fait tant d'efforts pour sauver de la destruction ces précieux souvenirs de l'histoire monumentale de Bourges. Il propose d'accorder au conservateur du Musée Cujas une subvention de 600 francs pour l'aider à mener à bien l'œuvre de la reconstruction de la façade. — Cette proposition est adoptée par le Comité.

La Société archéologique du Midi de la France demande un supplément de crédit pour la continuation des fouilles de Martres-Tolosanes. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Collard envoie un compte rendu des nouvelles fouilles qu'il a faites à Preignan (Gers). — Renvoi à M. l'abbé Thédénat.

M. S. Reinach est chargé de faire un rapport sur une communication de M. Masfrand.

M. Ad. de Rochemonteix, correspondant du Comité, annonce la découverte à Chastel-Marlhac (Cantal) d'une statue romaine dont il transmet la photographie au Comité. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Le Comité émet un avis favorable pour la continuation de la souscription précédemment accordée à un ouvrage en cours de publication.

M. Saglio est chargé de faire un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Antiquarisk Tidskrift för Sverige utgifven af kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Akademien, XIV, 1, offert par l'Académie royale de Stockholm ;

Catalogue des émaux peints appartenant à la Société des Antiquaires de POuest, à Poitiers, par M. L. Bourdery ;

Le bronze dans le Finistère et Carte des tumulus et des trouvailles de bronze du département du Finistère, par M. Paul Du Chatellier ;

Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire), entreprises en 1898-1899, d'après des textes anciens, par le R. P. de la Croix ;

Statistique préhistorique et protohistorique des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes, par M. de Gérin-Ricard ;

Les cloches de Château-Porcien, par MM. Jadart, F. Baudemant et J. Carlier ;

Résumé des travaux archéologiques exécutés en Perse, de 1897 à 1898, par M. de Morgan, par M. L. de Longraire.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE offre au Comité :

1° Au nom de M. G. Mallard, ancien magistrat, membre de la Société des antiquaires du Centre, un travail intitulé : *Souages et ses souvenirs*. Cette localité est située dans la commune de Morlac près de Saint-Amand-Montrond (Cher).

2° Au nom de M. l'abbé Poulaine, curé de Voutenay, correspondant du Comité, onze brochures ou mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie de l'Avalonnais :

Une excursion au Cro de la Foudre. 1892 ;

Les médailles antiques de la vallée de la Cure. 1894 ;

Voutenay; histoire d'un village. 1895 ;

Les découvertes archéologiques dans la vallée de la Cure en 1896-1897 ;

La sorcellerie au XVII^e siècle. 1897 ;

Les cavernes dans les temps préhistoriques. 1898 ;

Découverte d'une villa et d'une statue romaine et la voie d'Agrippa à Saint-Moré. 1898 ;

Grisailles et vitraux. 1898 ;
Guide du touriste dans l'Avalonnais. 1899 ;
Jeanne d'Arc à Rouen. 1899 ;
La grotte du Muet à Saint-Moré. S. d.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. Eugène MÜNTZ présente un rapport sur une note de M. Ambroise Tardieu, relative à des peintures récemment découvertes dans la cathédrale de Clermont-Ferrand et que M. Tardieu rapporte à la fin du XIII^e siècle. Des photographies seront demandées à M. Tardieu.

M. Salomon REINACH rend compte d'une note de M. O. Bobeau, correspondant à Langeais, sur des sépultures de la seconde moitié du III^e siècle, découvertes à La Croix, canton de Bléré (Indre-et-Loire). Le rapporteur conclut à l'insertion de la note dans le *Bulletin*, et demande le dépôt à la Bibliothèque du Musée de Saint-Germain de la photographie qui accompagne le mémoire de M. O. Bobeau. — Adopté.

M. HÉRON DE VILFOSSE rappelle qu'à la séance du mois de juin dernier il a proposé de renvoyer à l'examen de M. C. Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux, deux inscriptions cursives, tracées sur une plaque de plomb, découverte à Eyguières (Bouches-du-Rhône) et dont M. le pasteur Destandau avait transmis des photographies et des empreintes. M. Jullian a pu obtenir communication de la plaque de plomb elle-même et l'étudier à loisir. Il y retrouve, en majorité, des lettres grecques cursives, mêlées à des caractères étrusques et surtout nord-étrusques. Ce texte formerait donc, selon lui, la transition entre les inscriptions dites *celtiques*, à lettres grecques, trouvées en Narbonnaise et les inscriptions également dites *celtiques*, à lettres étrusques, trouvées en Transpadane. Il y a lieu de remercier M. C. Jullian de cette intéressante communication et de la peine qu'il a prise pour étudier ce monument.

M. HÉRON DE VILFOSSE présente une note de M. Gaston Gauthier, instituteur à Champvert (Nièvre), relative à la découverte d'un culot de flacon en verre, portant une marque moulée en relief. Il pro-

pose l'insertion de cette note et demande la reproduction de l'objet dans le *Bulletin*. Il ajoute que cette marque a certainement un intérêt commercial. On a pris l'habitude d'appeler *marques de verriers* tous les signes, symboles ou lettres, moulés en relief sous les vases en verre. Dans certains cas, et particulièrement sous les flacons à base carrée, toujours de même forme et de même dimension, qui portent la marque retrouvée à Champvert, il est probable qu'il ne s'agit pas d'une marque de verrier, mais plutôt d'une marque de parfumeur ou de fabricant d'essences. Les flacons de vinaigres de toilette, de liqueurs ou de spécialités pharmaceutiques portent encore aujourd'hui des marques qui désignent la maison où est fabriqué le produit renfermé dans le flacon et qui n'ont aucun rapport avec la verrerie d'où provient le récipient.

M. HÉRON DE VILLESOSSE communique une petite inscription, dont le texte lui a été envoyé par M. Joseph Berthelé, archiviste du département de l'Hérault. C'est une épitaphe trouvée, il y a huit ou dix ans, lors de la démolition de l'ancienne église Saint-Martin-de-Colombe, commune de Fabrègues (Hérault); elle est aujourd'hui encastrée dans le mur de l'habitation de M. Aristide Merle, à Fabrègues; c'est là que M. Berthelé l'a copiée :

D M
L · PATERNI
MARTINI
LICINIA · ET
VALERIANVS

Le gentilice *Paternus* se retrouve en Narbonnaise, dans une inscription de Nîmes⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLESOSSE présente au Comité une photographie de la célèbre inscription de Régimont⁽²⁾, commune de Montady, entre Narbonne et Béziers. Il résulte de l'examen de cette photographie, qui lui a été envoyée par M. Thiers, membre de la commission archéologique de Narbonne, qu'il faut lire à la seconde

(1) *Corpus inscript. latin.*, XII, n° 3787.

(2) *Ibid.*, n° 4311.

ligne BASELIC·EX VQ̄T̄C̄, et non pas BASELICAM⁽¹⁾. Cela est absolument évident, et conforme d'ailleurs à la copie de Garrigues, relevée à une époque où la pierre n'était pas encore endommagée. M. Thiers croit lire EX VITIO, au lieu de EX VOTO; il voit là une formule d'humilité digne de remarque. M. Héron de Villefosse n'admet pas cette correction, que la photographie ne justifie pas.

M. HÉRON DE VILLESOSSE présente quelques remarques sur l'inscription suivante, récemment découverte à Bourges et qui a été publiée par M. Ch. de Laugardière dans le XXII^e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, p. 60, avec un dessin de M. A. des Méloizes.

APVD SV
as FVNC
TI FIVS
RISCVS
QVIRI
NA R

La restitution du texte, proposée dans cette note, est contestable. Il ne s'agit pas à coup sûr d'une inscription votive, mais peut-être d'une inscription honorifique ou funéraire. Les noms du personnage honoré qui ont disparu étaient au génitif, ainsi que le prouve la formule *[omnibus honoribus] apud suos functi*.

Cette formule ne peut pas avoir été intercalée, comme on le suppose, entre le gentilice du personnage honoré et l'indication de sa filiation; c'est absolument inadmissible. Les groupes FVNC et TI ne constituent donc pas deux abréviations, mais forment un seul mot. Dès lors, TI ne peut être l'abréviation du prénom *Tiberius*. Il en résulte que le mot suivant, en partie mutilé, ne saurait être le *fi[li]us*, mais peut-être *Fidus* ou *Faedus*⁽²⁾, *Fidus* (?), *Priscus*, *Quirina[li]s* sont probablement les trois individus qui ont fait graver l'inscription. On ne peut pas s'arrêter à l'idée de retrouver la mention de la tribu *Quirina* dans les lettres encore visibles de ce der-

⁽¹⁾ Le dessin publié par Le Blant, dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pl. 81, n^o 492, est fautif.

⁽²⁾ Cf. Brambach, n^o 498, *Biturix nationis Faedus*.

nier surnom. Après *Quirinalis* se lisait sans doute une formule finale, en abrégé, dont on ne possède que les deux premières lettres et qui ne paraît pas facile à expliquer.

M. Salomou Reinach lit, de la part de M. Philippe BERGER, un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

M. E. BABELON donne lecture d'une lettre de M. L. Coutil sur les fouilles que celui-ci a entreprises à Pîtres (Eure). — Le Comité exprime le désir que M. L. Coutil lui envoie un rapport accompagné de plans.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

11 DÉCEMBRE 1899.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Émile Cherblanc, de la Société des sciences naturelles de Tarare (Rhône), adresse au Comité la reproduction photographique de la pierre tombale de Milon, abbé de Savigny de 1161 à 1170. — Renvoi à M. Saglio.

M. Michel Clerc, conservateur du Musée Borély, à Marseille, adresse un rapport sur l'emplacement où MM. Martin et Bout de Charlemont ont signalé des débris des époques celtique et romaine. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Plancouard, correspondant du Comité à Cléry-en-Vexin, envoie des notes sur les églises de Groffliers et de Campigneulles dans le Ponthieu, et l'empreinte d'un cachet de la fin du XVIII^e siècle. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. le Préfet du département de la Corrèze demande une subvention en faveur du Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire, récemment créé à Tulle. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

MM. Guiffrey, Saglio et Salomon Reinach sont chargés de présenter des rapports sur divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

ancienne que je connaisse avec une date porte l'an 23 de l'ère césarienne (= 24 avant J.-C.). En quatrième lieu enfin, viennent, au moins à partir de Claude, les monnaies latines qui ont la légende *Colonia Ptolemæis*. En un mot, dans ce système, la ville s'appelle, sous la domination des Séleucides, Antioche, puis elle reprend un instant son nom phénicien d'Acé, et enfin elle s'arrête définitivement à celui de Ptolémaïs, qu'elle garde sous la domination romaine. D'après M. Rouvier, la ville aurait pris le nom d'Antioche, puis celui de Ptolémaïs; en troisième lieu, sous Auguste, celui d'Acé, pour retourner, au plus tard sous Claude, au nom de Ptolémaïs, un instant abandonné. Ce nouveau système, très compliqué, paraît par cela même, *a priori*, moins vraisemblable que celui que j'ai défendu. Il est pourtant possible, et si la date ΛΜΔ (an 44 = 3 avant J.-C.) est bien constatée sur la pièce de M. Rouvier, on sera contraint de l'admettre. »

M. A. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une communication de M. Plancouard, correspondant du Comité, relative à la découverte de diverses antiquités :

« M. Plancouard signale à la Section d'archéologie diverses découvertes faites dans la région qu'il habite : c'est d'abord un vase dans les marais de Merliment, des puits et des petits trésors à Étaples; il mentionne aussi, auprès de la gare de Wailly, à 15 centimètres de profondeur, la présence d'un squelette et de monnaies en argent portant les millésimes de 1532 et 1534; enfin, à 4 ou 5 mètres de cette sépulture, un puits maçonné, très bien conservé, comblé de terre, dans lequel on a recueilli quelques monnaies en cuivre. Le souvenir de ce puits n'a laissé aucune trace dans la mémoire des habitants les plus âgés de ce pays.

« Notre correspondant ne donnant aucun détail sur les monnaies ci-dessus mentionnées, il n'est pas possible d'en tirer quelques conclusions utiles. Je propose le dépôt aux archives de la communication de M. Plancouard. »

M. Eugène Mertz, chargé d'examiner une notice de M. l'abbé Métais, correspondant du Comité à Chartres, sur un vitrail du XVI^e siècle de l'église de Courville, conclut au renvoi de la notice à son auteur pour lui faire subir quelques remaniements nécessaires à son insertion dans le *Bulletin*.

M. Salomon REINACH rend compte d'une lettre par laquelle M. le Préfet de Loir-et-Cher informe M. le Ministre de l'Instruction publique qu'une tombelle celtique a été explorée le 25 juin dernier sur le plateau du Petit-Vitain (commune d'Averdon). On y a découvert un collier simple, des dents percées, des silex taillés et des fragments de poterie. M. le Préfet ajoute qu'il n'a pas été dressé de procès-verbal et joint à sa note un plan du terrain dressé en 1896. Le rapporteur demande que ce plan soit déposé au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain. — Adopté.

M. Salomon REINACH rend compte d'une lettre par laquelle M. Masfrand, président de la société «Les amis des sciences et arts de Rochechouart», signale un menhir situé près du village de Ceinturat, commune de Cieux (Haute-Vienne). Ce monolithe a 6 mètres de haut et 4 m. 50 de pourtour. A la lettre est jointe une photographie dont le dépôt au Musée de Saint-Germain serait désirable. — Adopté.

M. Salomon REINACH propose l'insertion dans le *Bulletin* d'une notice de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité à Voutenay, donnant la description de tombeaux de l'époque franque explorés à Avigny (Yonne). — Adopté.

M. Salomon REINACH présente le rapport suivant sur un mémoire de M. l'abbé Poulaine intitulé : *le Diluvium dans les grottes quaternaires de Saint-Moré (Yonne)* :

«Daus ce travail, notre correspondant a essayé d'établir, à l'encontre des opinions actuellement reçues, que les lits d'alluvion de ces grottes avaient été déposés par la rivière au cours d'une ou de plusieurs inondations qui en avaient exhaussé le niveau de plus de 30 mètres. C'est là une question plutôt géologique qu'historique. Dans la seconde partie de son mémoire, M. l'abbé Poulaine expose que les résultats auxquels il est arrivé sont d'accord avec les traditions bibliques. C'est là une question d'exégèse. Il ne me paraît pas possible d'imprimer ces pages d'ailleurs intéressantes mais qui ne rentrent pas dans le cadre des études qu'insère le *Bulletin*. Je propose soit de le renvoyer à la Section de géographie, soit de le mettre à la disposition de l'auteur, qui pourra le faire accepter par une des nombreuses revues où l'on cherche à manifester, daus un dessein apologétique, l'accord de la science avec la Genèse.» — Adopté.

M. l'abbé THÉDENAT lit un rapport sur une communication de M. Eugène Camoreyt, conservateur du Musée de Lectoure.

« M. Eugène Camoreyt nous adresse le plan, très soigneusement relevé par lui, de substructions romaines sur l'emplacement de l'ancienne *Lectora*, près Lectoure.

Ces substructions, assez considérables, n'offrent rien de très caractéristique. Elles semblent appartenir à deux époques différentes. Une partie de cet édifice, où se trouvent une cuve et trois pièces terminées en abside, semble avoir été des bains; mais l'auteur des fouilles n'y signale la présence d'aucun hypocauste.

« Un aqueduc monumental amenait à cette habitation les eaux de la fontaine dite *du Touron*.

« Parmi les nombreux objets trouvés au cours des fouilles, on peut signaler : une monnaie des Sotiates, inédite, nous dit l'auteur qui malheureusement ne la décrit pas; des ustensiles de cuisine en bronze, des bijoux, des fragments de statuettes également en bronze; des bagues en argent avec ou sans intaille; une bague en or avec intaille, etc.

« A l'angle Nord-Ouest des fouilles, M. E. Camoreyt a reconnu l'existence d'une mosaïque qui n'est pas à dessins géométriques et pourrait être ornée d'un sujet. Il serait intéressant de la déblayer, et cela importerait d'autant plus qu'une partie de la bordure est déjà détruite.

« Une voie antique qui sépare en deux parties les substructions a été reconnue et étudiée par M. Camoreyt.

« Je crois qu'il serait utile de publier ce plan et les brèves observations qui y sont jointes par l'auteur. Beaucoup de ces substructions, relevées au jour le jour, n'existent déjà plus; le lieu d'où on les a exhumées couvre des ruines encore inexplorées; elles font donc partie d'un ensemble qu'il est bon de conserver entièrement à mesure qu'il sera découvert. » — Adopté.

M. E. Camoreyt a envoyé au Comité plusieurs photographies représentant : 1° une statue en pierre avec tête en marbre; la photographie est prise sur un dessin; le monument a été trouvé au lieu dit *Bouquette*, près Lectoure, vers 1850; 2° une statue en terre cuite, modelée à la main, trouvée vers 1830 au lieu dit *la Boëre*, près Lectoure, et aujourd'hui placée sur la toiture d'une maison.

Les photographies et les dessins ne permettent pas d'apprécier l'âge et le mérite de ces deux statues. M. l'abbé THÉDENAT en propose le dépôt aux archives du Comité. — Adopté.

M. l'abbé THÉDENAT ajoute :

« M. E. Camoreyt a adressé au Comité une liste de cent marques de potiers environ et quelques dessins de pierres gravées, le tout trouvé à Lectoure.

Par un scrupule très louable, M. Camoreyt, que le Ministère a aidé dans ses fouilles, croit devoir réserver au *Bulletin* du Comité la publication de cette liste de noms de potiers. Il faut l'en remercier; mais, en même temps, comme cette liste commence au n° 281 parce qu'elle fait suite à des listes précédentes publiées par M. Camoreyt dans la *Revue de Gascogne*, 1893-1894, je crois qu'il vaudrait mieux engager l'auteur à publier la suite dans le recueil même où le commencement a paru, et lui proposer, s'il n'en a pas un double, de lui rendre à cet effet le manuscrit rédigé avec beaucoup de savoir et de soin qu'il nous a envoyé. — Adopté.

M. l'abbé THÉDENAT rend compte d'une lettre de M. G. Collard, relative à de nouvelles fouilles exécutées à Preignan (Gers). M. Collard signale les découvertes suivantes :

1° Treize moyen-bronzes d'Auguste, Trajan, Vespasien, Germanicus;

2° La marque *Valevi* au fond d'une coupe en poterie rouge;

3° Un fond de coupe en verre coloré d'une très grande beauté;

4° Quelques fragments de mosaïque polychrome et de nombreux morceaux de marbre ornementés.

« Il est regrettable, dit le rapporteur, que des dessins ou tout au moins une description du fond de coupe en verre coloré et des morceaux de marbre ornementés ne nous permettent pas d'apprécier l'importance et l'intérêt des nouvelles fouilles faites dans la propriété de M. Jean-Marie Rausan, au lieu dit *la pièce de l'église*. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE, chargé d'examiner une demande de subvention formée par la Société archéologique du Midi de la France, dans le but de terminer les fouilles des établissements romains de la plaine de Martres-Tolosanes, propose au Comité d'accorder à cette Société une nouvelle subvention. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport sur une communication de M. de Rochemonteix, correspondant du Comité :

« Il s'agit d'une statue de grandeur naturelle découverte en 1892 aux environs de Chastel-Marliac (Cantal), actuellement déposée dans une ferme de la commune de Riom-ès-Montagnes. Elle est en granit grossier, semé de paillettes de mica et de silice, paraissant provenir des carrières d'Alliès, village de la commune de Menet, distant de 3 kilomètres environ du lieu où elle a été trouvée. Cette statue représente un homme aux traits réguliers et forts, vêtu d'une toge. Les cheveux courts sont légèrement ondulés, la face est imberbe. L'avant-bras droit et les jambes sont brisés; la main gauche l'est également, mais elle a été retrouvée auprès de la statue; cette main est fermée et tient un objet difficile à reconnaître, également brisé au ras du pouce et de l'index. La hauteur de la tête est de 0 m. 30; la hauteur totale de la statue dans son état actuel, c'est-à-dire depuis le sommet de la tête jusqu'aux genoux, est de 1 m. 53.

« M. de Rochemonteix a joint à ces renseignements une photographie du monument. Il faut, sans doute, y reconnaître une de ces statues municipales si fréquentes dans les villes africaines, mais dont la Gaule nous a conservé peu de spécimens. Le fait d'être exécutée en granit et dans une matière provenant d'une carrière voisine rend ce monument intéressant pour l'histoire de la sculpture dans notre pays. Il serait très désirable que cette œuvre d'un praticien gallo-romain pût trouver asile dans un musée local ou au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Les questions que se pose M. de Rochemonteix sur l'identification du personnage et sur l'époque à laquelle la statue a été renversée de son piédestal ne peuvent être résolues. Le rapporteur propose de déposer à la bibliothèque du Musée de Saint-Germain l'intéressante note de M. de Rochemonteix. » — Adopté.

M. SAGLIO lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée au Ministère.

La séance est levée à 5 heures et quart.

Pour le Secrétaire de la Section d'archéologie,

M. PROU,
Membre du Comité.

17 JANVIER 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. GAUCKLER, membre de la Commission, envoie de Tunis :

1° Une notice de M. le lieutenant du Breil de Pontbriand sur quelques médailles antiques découvertes à Ben-Gardan. — Renvoi à M. Babelon.

2° Une lettre relative à trois inscriptions latines trouvées près d'Enfidaville. — Renvoi à M. Toutain.

M. GSELL, membre de la Commission, communique, d'Alger, une note sur une statue de marbre, de Cherchel, actuellement à Marengo. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Edmond Reisser, vice-président du Conseil de préfecture de la Lozère, offre à la Commission un exemplaire d'un travail intitulé : *Un coin de la Maurétanie Césarienne (des Attafs au Barrage)*. Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. BABELON rend compte d'une communication de M. Jacquot. Cet érudit communique les photographies d'un débris de lampe représentant un gladiateur, d'un vase de bronze, et d'une chouette de bronze perchée sur une tortue.

M. Ph. BERGER, chargé d'examiner la photographie d'une inscription trilingue, latine, grecque et néo-punique, découverte à Henchir-Aouin, près Oudena, et envoyée à M. Gauckler, communiquée à la Commission le résultat de son examen :

«Le texte doit être établi comme il suit :

Q M A R C I u s
 P R O T O M A C V S
 F A C T A · M · C O S · M
 Κ Ο Υ Ι Ν Κ Τ Ο C Μ Α Ρ Κ Ι Ο C π ρ ω τ ο
 Μ Α Χ Ο C Η Ρ Α Κ Λ Ε Ι Δ Ο υ
 [המזכה] חגג מִבְּרַחֲמֵי אֲחֵי מִן
 [מקא ה] חגג מִבְּרַחֲמֵי אֲחֵי מִן

La partie phénicienne se traduira ainsi :

[Cet autel] ci a donné Quintus Marcius Proto-
[macus, le médecin]. En l'an des suffètes Abdmelqart et Adoniba[al].

«Il semble résulter de la dernière ligne que la 3^e ligne de l'inscription latine doit probablement contenir une date, correspondant sans doute à l'anno suffatum, de même peut-être que la fin de la seconde ligne de l'inscription grecque, ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ étant la traduction régulière d'Abdmelqart. La lecture מִבְּרַחֲמֵי «médecin» n'est pas certaine».

M. BERGER lit ensuite un rapport sur deux stèles puniques découvertes à Douar-ech-Chott dans les fouilles de la Direction des antiquités :

«La première, très mutilée, portait au verso de l'inscription une fasce ondulée, au-dessous, une torsade; en bas, une Tanit accompagnée à gauche de la main levée. L'inscription a presque entièrement disparu.

[לרבה לתנה פן בעל ולאדן לבעל] 1
 אֲחֵי מִן אֲחֵי מִן [י] ··· [ז] 99 [שה] 2
 אֲחֵי מִן 3

« La seconde est brisée en haut et en bas; le haut de l'inscription seul a souffert :

[לרבה להנה] 1
 -[ד]א[ל]א[ע]ל 2
 אא 3
 4094א 945 4
 499444 5
 944490 6
 4 7

« L'écriture est très négligée. — Ligne 3, הכן est mis pour הכן.
 — Ligne 5, le patronymique מוהרשדא ne répond à aucun nom connu. On serait tenté de lire : מוהר ש בדא = « Mator (fils) de Bodo », mais l'emploi du relatif ש entre deux בן est peu vraisemblable (1).

M. CAGNAT donne lecture d'un rapport adressé à M. le général Bassot par le commandant Toussaint et communiqué à la Commission par le Ministère de la guerre; ce rapport contient le résumé des recherches archéologiques exécutées par les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie pendant la campagne de 1898 :

Elles ont porté dans le département d'Alger, sur la feuille de Guelt-es-Stel; dans le département de Constantine, sur les feuilles d'Aïn-Mlila et d'El-Kantara; en Tunisie, sur les feuilles de Sidi-el-Hani, de Kairouan, de Djebibina, de Maktar, de Ksour, du Djebel-Harraba.

Au cours de leurs levés, les officiers topographes ont pu recueillir un grand nombre de renseignements archéologiques intéressants, résumés dans le présent rapport, et quelques documents épigra-

(1) Pour Mator, cf. *Corp. inscr. semit.*, 137, et Hadrum. 9 (Euting), ainsi que *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 3086. — Je doute qu'on doive chercher dans le premier élément le nom du dieu Mithra.

phiques inédits qui figurent dans les rapports personnels des officiers.

Département d'Alger. — Feuille de Guelt-es-Stel.

Aucune ruine romaine de quelque importance n'a été signalée dans cette région; aucune inscription n'a été découverte. D'assez nombreux monuments mégalithiques, en général du type des dolmens sous tumulus, y ont été rencontrés, mais sur aucun point, ils ne forment des agglomérations considérables.

Département de Constantine. — Feuille d'Aïn-Miila.

La région d'Aïn-Miila, sillonnée en tous sens par des voies de communication faciles et nombreuses, a été, depuis longtemps, explorée par les voyageurs et les archéologues. Les officiers topographes n'y ont recueilli aucun renseignement de nature à préciser le tracé des deux voies romaines qui parcouraient autrefois la contrée entre *Sigus* (Aïn-el-Bordj) et *Sitifis* (Sétif), d'une part, *Cirta* (Constantine) et *Thamugadi* (Timgad), d'autre part.

Dans la partie Sud-Ouest de la feuille, M. le lieutenant de Ville-neuve-Bargemont a relevé les traces d'une voie qui, venant de la région de Châteaudun et de Bordj-Mamra (*Suburbur*), semblerait aller rejoindre vers Seriana la voie romaine déjà reconnue de *Diana* à *Lambaësis*.

Feuille d'El-Kantara.

Plusieurs ruines importantes ont été explorées dans cette feuille, mais, en dehors de quelques bornes milliaires, aucun texte épigraphique intéressant n'a été relevé. De nombreuses traces de la voie romaine de Lambèse à Tébessa par le Sud de l'Aurès ont été observés aux environs de Tamarins, d'El-Kantara, d'El-Outaya et du col de Sfa, sans qu'aucun document nouveau soit venu préciser les positions encore incertaines des stations de *Ad duo Flumina*, *Calvus Herculis*, *Ad Aquas Herculis*, *Mesarfelta*. D'autres vestiges de voies se rattachant à la précédente ont également été relevés: vers le Nord-Ouest dans la direction de Tobna (*Tubunae*), vers le Sud-Est, dans la direction de Tolga et de Mlili (*Gemellae*).

Tunisie. — Feuille de Sidi-el-Hani.

Dans cette feuille, la seule ruine importante relevée par les officiers topographes, est située à peu de distance du camp actuel de Sidi-el-Hani; divers archéologues pensent que cette ruine représente le *Ficus Augusti* de l'itinéraire de Carthage à *Sufetula* (Sbeitla) par Hadrumète. De nombreux vestiges de la voie romaine ont été observés aux abords, et elle a été souvent utilisée pour le tracé de la nouvelle route de Sousse à Kairouan. Les autres groupes de ruines, très denses aux environs de la voie romaine, peuvent tous être classés comme exploitations agricoles d'une importance considérable. Les travaux hydrauliques : citernes, puits, barrages, canalisations, sont très nombreux et quelques-uns présentent d'intéressants détails de construction signalés dans les rapports personnels des officiers.

Sur les rives de la Sebkhah de Sidi-el-Hani il a été relevé plusieurs nécropoles byzantines à tombeaux en forme de caissons demi-cylindriques, supportés par un ou plusieurs gradins.

Dans le sud de la Sebkhah, M. le lieutenant Faure a observé en plusieurs points des traces de la voie romaine d'*Althiburos* à *Thysdrus* (El-Djem), et des traces d'une autre voie qui, partant du mausolée d'Hadjeb-el-Aïoun, se serait dirigée vers le Sud.

Feuille de Kairouan.

Il n'a été signalé dans cette feuille aucun groupe de ruines non encore exploré; les vestiges antiques nombreux que l'on rencontre aux environs de la trouée de l'Oued-Merguellil ont été examinés de très près, sans qu'aucun document nouveau ait été découvert permettant de fixer définitivement l'emplacement de la station d'*Aquae Regiae*, point de croisement des routes d'Hadrumète à *Sufetula*, et d'*Althiburos* à *Thysdrus*. Il est à peu près certain cependant, d'après la topographie de la contrée, que ce centre antique devrait se retrouver soit à Ain-Rhorab, ruine assez étendue et poste militaire, soit un peu plus au Nord à Henchir-Kratera, ruine plus importante, remarquable par le voisinage des belles sources d'Ain-el-Kabi et d'Ain-el-Hani.

A Ain-Cherichira, M. le capitaine Flick signale, en dehors des

ruines romaines, des sources et de l'aqueduc, une importante station préhistorique, dans laquelle il a recueilli un grand nombre d'objets en silex et en bois silexifié.

Feuille de Djebibina.

Un certain nombre d'inscriptions paraissant inédites ont été recueillies dans cette région, en particulier par M. le lieutenant Corda, dans le travail duquel se trouvaient les ruines intéressantes de Ksar-Lemsa (*Limisa*), Henchir-Sidi-Amor-Djedidi (*Zama Minor*), Henchir-Bessra (*Civitas Muzucensis*), Henchir-Mousmar, Henchir-Beldia, Henchir-Mastour. Quelques traces de voies antiques ont été relevées dans la partie Nord de la feuille aux environs de Ksar-Lemsa et aux environs du Kranguet-Mziri.

Feuille de Maktar.

Cette feuille comprend l'une des régions les plus intéressantes de la Tunisie au point de vue archéologique; sur une étendue de terrain relativement faible, on rencontre les ruines de grandes villes comme *Zama*, *Mactaris*, *Uzappa*, *Ksar-Klîma*; d'autres moins importantes, comme *Mıldidi*, *Chisura*, *Vazi*, *Urusi*, *Saradi*, *Tigibba*, déjà identifiées, *Manange*, *Aggar*, *Avula*, *Seggo*, *Autipsida*, dont les emplacements sont encore incertains, et de nombreux vestiges de postes militaires, de bourgs, de villages, d'exploitations agricoles, plus ou moins considérables. La reconnaissance archéologique de cette feuille formera l'objet d'un travail développé publié à part.

Feuille de Ksour.

De même que la feuille de Maktar, la feuille de Ksour comprend une région présentant un grand nombre de vestiges des occupations romaine et byzantine. Indépendamment des fermes, villas, petits bourgs, grandes exploitations agricoles qui se rencontrent de tous côtés, il existait de grands centres comme Zanfour (*Assuras*), Médéina (*Althiburos*), de petites villes fortifiées comme Ebba (*Orba*), Lorbeuss (*Laribus*), Dogga (*Tucca Terebentina*), Henchir-Sidi-Mohammed-el-Hacheni (non encore identifiée). Ces différentes ruines, déjà souvent explorées et décrites, ont été revues par les officiers topographes

qui y ont trouvé quelques documents épigraphiques paraissant inédits.

Des traces de diverses voies romaines ont été relevées par M. le capitaine Renault, dont l'attention s'est portée surtout sur les points suivants :

1° Route de *Musti* (Henchir-Mest) à *Ad Medera* (Haïdra), par *Drusiliana*, *Laribus*, *Orba*, *Althiburos*, dont les vestiges bien visibles ont été retrouvés sur plusieurs points de son parcours.

2° Autre route de *Musti* à *Ad Medera* par *Zama* (*Assuras*, Zanfour) *Atessera* et *Althiburos*, où elle rejoint la précédente. Visible sur plusieurs points. M. le capitaine Renault pense que la station non encore identifiée d'*Atessera* doit se retrouver à une petite distance à l'Ouest de Ksour, en un point répondant aux données des itinéraires et où existe un groupe important de ruines dont il ne donne pas le nom.

3° Route de *Musti* à *Sufetula* (Sbeitla) par *Assuras*, *Tucca Terebentina* (Dogga), *Sufibus* (Sliba). Des traces en sont visibles aux abords des ruines de Henchir-Dogga.

4° Route de *Sicca Veneria* (le Kef) à *Sufetula* par *Assuras*, où elle rejoint la précédente; très peu visible.

5° Route de *Sicca Veneria* à *Ad Medera*, dont les vestiges sont très apparents près du point où elle traversait l'Oued-Tine, qu'elle remontait ensuite sur sa rive gauche; autres traces non loin d'Aïn-Babbouch et de la Koubba de Sidi-Ali-ben-Amor.

6° Route secondaire paraissant se détacher de la route de *Sicca* à *Sigus* remontant la vallée de l'Oued-Rmel et allant rejoindre à 3 kilomètres au sud de Dogga la route de *Musti* à *Sufetula*. Cette voie coupait la route de Carthage à *Ad Medera* au pied Sud du Koudiat-Saria, passait à Ebba et à environ 2 kilomètres Est de la ruine anonyme de Sidi-Ahmed-el-Hacheni.

7° Voies secondaires reliant à Dogga les ruines de Sidi-Ahmed-el-Hacheni, et à la grande voie de Carthage à Haïdra les ruines d'Ebba et de Medéina situées à quelque distance en dehors.

Feuille du Djebel-Harraba.

Aucun document épigraphique intéressant n'a été relevé dans cette feuille, mais les groupes de ruines signalés peuvent permettre

d'indiquer un tracé logique de la voie *Siguese-Sigus-Sitifs* qui traversait la région.

D'après la configuration du sol, on peut admettre que la station de *Flacciana* se trouvait au Sud du Kef vers Bir-el-Merdja. Les stations suivantes auraient occupé les emplacements suivants :

Sibus. — Henchir-et-Tabia sur l'Oued Mellègue à 26 kilomètres S. O. du Kef.

Ad Arvalla. — Au Sud d'Henchir-Djemel, sur la rive gauche de l'Oued-Melah.

Vico Valeriani. — Ruines du Djebel-Fortass.

Ce dernier point occuperait le même emplacement que celui déduit des recherches exécutées en 1896 par la brigade de Souk-Arhas en vue de retrouver le tracé de la même voie.

La même brigade a levé une bande de la feuille de Sidi-Youssef intéressante en ce sens qu'elle est traversée par une portion de la voie romaine de Carthage à Constantine et à Hippone par *Sicca Leucria*, *Naraggara*, *Gegetu* et *Tagura*. *Tagura* est représentée, à n'en pas douter, par la ruine importante de Taoura, située à 4 kilomètres d'Aïn-Guettar. Quant à *Gegetu*, il semble qu'il ne soit pas possible de l'identifier avec d'autres ruines que celles d'Henchir-el-Gonaï qui se trouvent à la distance donnée par la table de Peutinger et qui sont les seules de quelque importance dans la région.

M. CAGNAT ajoute certains détails sur les découvertes spéciales faites au cours de la campagne de 1898 :

« Les officiers chargés de relever la feuille de Mlila ont envoyé quelques estampages, sans nom d'inventeur ni souvent de localité. Les trois seules pierres dont la provenance soit indiquée sont une dédicace très mutilée à Jupiter provenant de Tefergma et deux tombes, l'une de Sila (épitaphe de *Julius Ja...*), l'autre de Bir-el-Henchir (épitaphe de *Aemilius Felix Junior*).

« M. le capitaine Flick et les officiers de sa brigade ont signalé un certain nombre d'inscriptions connues pour la plupart. Il a copié à Aïn-Ghorab trois épitaphes dont l'une porte le nom de *Recepta*, la seconde celui d'*Annia Fortunata* et dont la troisième est anonyme. M. le lieutenant Corda a trouvé, de son côté, à Henchir-

Mansour, en même temps que l'épithaphe d'un certain *Q. Consilius Valens*, les deux dédicaces suivantes :

DEO HER	DEO MA
CVLI FIR	<i>rti</i>
MIA M	FIR MIA
FIL VISE	M <i>fil</i>
S P P	C
D D	F

« Le même officier a recueilli dans les murs du fortin de Lentsa une tombe très mutilée et le fragment suivant :

A V G S A C R
V S · R V F I N I A N V S
S A T V R N I N V S
A C · F · C · D · D · P · P
C H E N N I F I R R O B I A N O

« Le dernier mot est évidemment une erreur pour PROBIANO.

« M. le capitaine Toussaint et ses collègues n'ont pas relevé sur le terrain de la carte de Maktar moins de 250 inscriptions; sur ce nombre, 120 sont inédites et feront le sujet d'une publication spéciale dans le *Bulletin*.

« La brigade Maumené a exploré une région qui n'a jamais fourni d'inscriptions; elle a surtout rencontré des travaux hydrauliques qui ont été décrits et dessinés par MM. Faure, de Grandmaison et Millhavel.

« M. le capitaine Renault s'est donné la peine de rédiger un travail d'ensemble très intéressant sur Ksour et ses environs, accompagné de curieuses photographies.

« M. le lieutenant Granet a photographié plusieurs inscriptions : 1° à Henchir Dogga (*Tucca Terebentina*) l'épithaphe d'un *...inus Missivae f.* et une pierre très rongée par le temps qui contient les lettres suivantes :

EV L
 II SECVTVR O CV
 VBER ETATIS IIN
 DVS IVSS NONNVIAII
 FI P EC

SECI EB O QVE CVM SEBO RA IE
 PERQVAM AETATE III V QVEST
 SED GENVINO GERE A NO /SM'
 SESSIO MOP VMOATTVAM V
 CIR SAPII AN
 S SEPTEI

« 2° Près de la koubba de Sidi-el-Assah, l'építaphe d'un *Q. Salustius?*; 3° près d'Ebba celles d'une *Omidia Saturnina* et d'un *Licinius Publius*; 4° à Sidi-Ahmed-el-Hacheni, trois documents épigraphiques qui seront publiés à part dans le *Bulletin*. Enfin M. le lieutenant Rieder a rapporté de Henchir-el-Gonaï trois tombes où on lit les noms de *Natalis*, *Saturnini filius*, de *Zaba Balsamonis filia* et de *Africanus Muthunis*. »

M. CAGNAT rend compte également de diverses pièces ou communications qu'il a examinées.

M. Bertrand, correspondant du Comité, a annoncé qu'il a fait entrer au musée de Philippeville :

1° Deux inscriptions funéraires trouvées dans la nécropole Cavichioni, à Philippeville même. L'une est très mutilée, l'autre est ainsi conçue :

M · SITTIVS
 P · F · COL · CRA
 SSVS · V · AN
 LXV · H · S · E

2° Deux monuments provenant de Gastu, arrondissement de Philippeville; ce sont l'építaphe d'une esclave, *Hermais*, et celle d'une femme libre . . . *ia Victoria*.

M. Marye, conservateur du musée d'Alger, m'a écrit, de son côté, que le musée s'est enrichi dernièrement de différents objets : une hallebarde allemande du xvi^e siècle, provenant de la mosquée de Sidi-Abd-er-Rhaman (obtenue par le concours de M. Mermet), un chapiteau de marbre avec inscription arabe (don de M. Dorez), quatre chapiteaux en pierre de style magrebin (don de M. A. Urios), une lampe de mosquée et un miroir en nacre.

M. GAUCKLER a envoyé au Comité plusieurs documents. Ce sont :

1° Une notice de M. le capitaine Hilaire sur différents fragments épigraphiques des environs de Gabès. La plupart ne contiennent que quelques lettres. A noter deux építaphes :

D · M · S	
ANTONIAE PO	DIS M · VALE
LLICI GARCI	RIAE PROCVLAE
LIVS VICTORI	L · CAECILVS CERE
NVS VXORI	MES M <i>a</i> RITVS
FECIT ET SIBI	V A XXXIII

Outre ces inscriptions funéraires, il n'y a guère lieu de mentionner qu'une dédicace impériale très effacée et deux inscriptions libyques.

2° Une note sur les portes triomphales et les thermes de l'aucienne Thibursicum Bure qu'il y aurait lieu d'insérer au *Bulletin*.

3° Une autre note sur les ruines de Bou-Arada, destinée également au *Bulletin*, à laquelle était joint l'estampage d'une inscription provenant de cette ruine. On y lit :

CRVM · CAPITVLVM · A ██████████
AS · TRES · MEDIANAS IN PORTICV
ACIDONIS · F · MARCAVS · ORCV
AL · SIRIMBATIS · NAGVD · BARIGBAL
AL · FELICIS · F · BARIGBAL · LVCANI
██████NIS · ARISIO · RICVFONIS · F · SE
CVNDVS LACTVCA · ANO SVF
NIS · F · LVCANVS · SVFETES · DE
OT · D · S · P · F

M. Gauckler a consacré à cette liste de noms indigènes un court commentaire dans la note ci-dessus mentionnée.

4° La copie autographiée d'une conférence sur l'organisation du service des Antiquités en Tunisie. — Dépôt aux archives du Comité.

M. TOUTAIN dépose, en vue de l'impression, une note de M. le lieutenant Denis sur différentes inscriptions relevées par lui à Hammam-Zouakra.

Il entretient aussi la Commission d'une dédicace à Saturne Balcaranensis, communiquée par M. Gauckler :

« M. Gauckler nous fait connaître une nouvelle stèle votive dédiée à Saturne Balcaranensis. Cette stèle a été trouvée, près du sanctuaire qui couronnait la cime du Djebel-bou-Kournein, par M. Sallayer, agent de la compagnie minière à laquelle a été concédée l'exploitation de cette montagne. Elle ressemble, par sa forme générale, aux autres stèles qui proviennent du même lieu. Les représentations figurées, qui ornaient la partie supérieure de la plaque de marbre, ont été en partie brisées; il n'en reste plus qu'un fragment où l'on distingue la tête barbue et voilée de Saturne.

L'inscription est gravée entre deux colonnes corinthiennes cannelées. Elle est d'une lecture facile et certaine :

SATVRN O
BALCARAN
AVGVS · SAC
Q · SALLVSTI
VS · FELIX · SA
CERDOS · SOM
NIO · FACTVS
L · A · V · S

Saturno Balcaran(ensi) Augus(to) sac(rum). Q. Sallustius Felix sacerdos somnio factus l(ibens) a(nimo) v(otum) s(olvit).

Ce texte épigraphique n'est remarquable que par la formule *somnio factus*. Les mots : *sacerdos somnio factus*, semblent difficiles à expliquer; il est préférable de croire à un lapsus ou à une incorrection du lapicide, et de lire *somnio factum*. . . *votum solvit*. L'expression *votum facere* est courante en latin. Q. Sallustius Felix a

fait en songe un vœu à Saturne, et il accomplit ce vœu. La formule employée ici se rapproche d'autres formules, déjà connues, comme *viso admonitus*, ou *sonnio admonitus*; elle n'exprime cependant pas exactement la même idée.

Cette stèle votive a été offerte par M. Salayer au Musée du Bardo, où elle a pris place au milieu des autres stèles sorties du même sanctuaire."

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

21 FEVRIER 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Charles Pricot de Sainte-Marie, ancien consul général de France. Il était le fils du commandant Pricot de Sainte-Marie qui dressa en 1857, pour le Dépôt de la guerre, la première carte détaillée de la Régence. Pendant son séjour à Tunis en qualité de chancelier du consulat de France, M. de Sainte-Marie prit une part importante à l'exploration de Carthage et rendit surtout des services signalés à la Commission du Corpus des inscriptions sémitiques en lui fournissant de nombreux estampages de stèles puniques. La Commission partage les sentiments de regret exprimés par son Président.

M. GAUCKLER, membre de la Commission, envoie une dépêche pour annoncer l'heureux commencement de ses fouilles à Carthage, dans le quartier de Dermech. Il a trouvé trois couches de ruines : une *couche byzantine* avec tombes en mosaïque portant des épitaphes et carreaux de revêtement; une *couche romaine* où il a recueilli une tête colossale de Marc Aurèle, deux grandes mosaïques représentant l'une le triomphe de Vénus (vingt personnages), l'autre une chasse à courre (ces mosaïques reconstruisaient un caveau muré, débris d'un sanctuaire de Jupiter Hammon désaffecté), quatre statues entières de prêtresses et de déesses, et huit brisées figurant diverses divinités, deux têtes de taureau votives avec dédicaces à Saturne, de nombreuses statuettes de terre cuite, des boulets, des bétyles, un autel; enfin une *couche punique* où il a rencontré une quarantaine de

tombe, deux beaux masques, des œufs d'autruche intacts, des colliers, des scarabées, une trentaine de bijoux en or et un cylindre assyrien en jade. Un rapport détaillé sera communiqué pour la prochaine séance.

Il envoie de plus :

1° Une note sur une mosaïque nouvellement découverte à 75 kilomètres au Sud-Ouest de Sfax, à Oglet-Atha. Ce pavement provient d'une grande ferme romaine. On y voit figurée une chasse à courre à la gazelle. La note de M. Gauckler sera insérée au *Bulletin*.

2° La photographie de statuettes de Bacchantes, en os taillé, découvertes à Carthage. Renvoi à M. Reinach.

3° L'énumération des objets récemment entrés au musée Alaoui :

« Une stèle mutilée, malheureusement, qui a été découverte aux environs de Béja. En haut se voit un homme debout, drapé de la toge, faisant une libation, près d'un autel chargé d'offrandes, et autour duquel est enroulé un grand serpent qui dresse la tête au-dessus de la table du sacrifice. Au bas de la stèle est gravée l'inscription suivante, en lettres fines et soignées, d'une très bonne époque, hautes de 0 m. 008 :

LVTATIVS · APVLEⁱus

« Il manque le tiers de la stèle à droite, avec une partie de l'inscription, le pied et la main gauche du sacrifiant. La tête a aussi disparu. Marbre blanc : largeur du fragment, 0 m. 15 ; hauteur, 0 27 ; épaisseur, 0 m. 07.

« Une soixantaine de poteries, lampes et objets divers, provenant d'Henchir-Tina et offerts par M. le vicomte de L'Espinasse-Langeac. A signaler surtout trois ossuaires en terre cuite, d'un modèle inédit en Afrique et très analogue à ceux des nécropoles étrusques ; une lampe punique à pied (don de M. le colonel Abria).

« Dix monnaies numides (don de M. Chavanne à Tunis) ; un moyen bronze de Sévère Alexandre (don de M. Loth, professeur au lycée Carnot) ; deux coupures de douros espagnols en argent, du commencement du siècle dernier (don de M. Radenac, contrôleur civil au Kef).

« Six monnaies diverses (don de M. Thierry, instituteur à Porto-Forina). L'une est intéressante ; elle a été frappée à Carthage à l'époque byzantine et porte : au droit, un personnage armé, de-

bout, s'appuyant sur une lance, avec la légende KART || H; au revers, la tête de cheval et les chiffres XLII. »

M. le Dr Carton envoie à la Commission les brochures suivantes : *La restauration de l'Afrique du Nord*; — *Rapport sur des trouvailles faites aux environs de Croisilles*; — *Note sur une tête de bronze trouvée à Stora*; — *Le temple de Saturne de Dougga à l'Exposition des beaux-arts de 1898*; — *Médaille en terre cuite trouvée à Bavaï*; — *Essai de classification des tombes de l'Afrique du Nord*. Ces différents ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. BABELON rend compte d'une communication relative à des médailles antiques :

« M. le lieutenant du Breil de Pontbriand, officier de renseignements adjoint, commandant le poste de Ben-Gardane, dans le Sud de la Tunisie, transmet à la Commission, par l'entremise du Service des antiquités et arts de Tunis, la description de vingt-deux monnaies antiques trouvées au cours des travaux de réfection, actuellement en cours, du bordj de Ben-Gardane.

« Il s'agit de deux pièces de bronzes puniques, de bronzes romains s'échelonnant depuis Antonin le Pieux jusqu'à Constance II; enfin de deux monnaies arabes, ensemble qui tend à démontrer, avec quelques débris archéologiques, que Ben-Gardane est sur l'emplacement d'une station punique et romaine, dont le nom est inconnu. Au point de vue numismatique, la seule pièce qui présente quelque intérêt est un petit bronze sur lequel M. de Pontbriand voit un Bacchus debout et un crabe ou un capricorne, avec trois lettres puniques. En l'absence de toute empreinte ou croquis quelconque, je présume qu'il s'agit d'un exemplaire de la pièce qui est décrite ainsi dans L. Müller⁽¹⁾ : Hercule debout étendant la main gauche et tenant de la main droite sa massue appuyée sur sa hanche. R : Crabe et au-dessous une légende punique qui paraît être רשב, et dont l'explication n'a pas encore été donnée. Cette pièce et ses congénères, que décrit Müller, sont demeurées incertaines; il est donc intéressant, pour aider à en déterminer l'attribution, de savoir qu'on en a découvert un exemplaire à Ben-Gardane. J'ajoute

⁽¹⁾ *Numismatique de l'ancienne Afrique*, II, p. 178, n° 7.

qu'il serait désirable que M. le lieutenant de Pontbriand voulût bien communiquer soit l'original, soit l'empreinte de la pièce à la Commission, pour que je puisse au moins essayer de me prononcer à son sujet en pleine connaissance de cause.

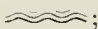

M. BERGER lit les deux rapports suivants :

« M. Gauckler nous a envoyé deux nouveaux *ex-voto* à Tanit. Ils ont été trouvés tous deux au mois de janvier 1899 à Carthage, à 100 mètres au Nord des ports, dans les fouilles de la direction des Antiquités.

« N° 1. Sur une stèle fruste en haut et en bas, mesurant dans son état actuel environ 0 m. 165 de largeur et un peu plus de hauteur. L'inscription est complète. Au-dessus une rangée d'oves, au-dessous une ligne ondulée.

𐤇𐤓𐤅𐤋 𐤅𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤇𐤓𐤕 𐤅𐤅 𐤕𐤅𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋
 [𐤇𐤓]𐤕𐤅𐤕𐤅𐤋𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤅𐤓 𐤕𐤅𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋
 𐤕𐤅𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤅𐤓

« Les noms propres, *Hamon*, *filz d'Abdmelqart*, *filz d'Hamilcat*, ne donnent lieu à aucune remarque.

« N° 2. Sur une stèle à fronton et à acrotères, brisée à la partie inférieure, haute de 0 m. 22, large de 0 m. 16. Dans le fronton au-dessus de l'inscription ; au dessous .

𐤅𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤇𐤓𐤕 𐤅𐤅 𐤕𐤅𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋
 𐤅𐤓 𐤅𐤅𐤕[𐤕] 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤕𐤓𐤕𐤅𐤋 𐤇𐤓𐤕𐤅𐤋
 𐤅[𐤕]𐤕𐤅𐤋 𐤅𐤕[𐤅]

« Les noms, écrits avec une certaine hésitation, sont loin d'être clairs.

« Ligne 2 : 𐤅𐤅[𐤕]. Le scribe avait d'abord écrit un 𐤅 auquel il a superposé un 𐤅 ou peut-être un 𐤅. Le 𐤅 non plus n'est pas très satisfaisant. Le nom de *Remphan*, si c'est bien lui qu'il faut lire, fait penser à cet autre *Ρεμφαν*, ou *Ραιφαν*, qui se lit dans le texte grec

d'un passage célèbre et très obscur d'Amos, où il paraît désigner une divinité étrangère.

« Ligne 3. La ligne commence par les trois lettres מ[ב], dans lesquelles on voudrait voir le commencement du nom Nâmph[amos]. Puis vient une interruption, suivie de quatre lettres, פ[פ] ou פ[פ]מ, placées plus haut sur la ligne. Peut-être le scribe ayant commencé trop bas s'est-il interrompu et a-t-il repris la fin du nom. Il faudrait alors admettre une forme פפפפ.

« De son côté, M. Jacquot, juge à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), nous a communiqué une stèle néo-punique découverte par lui, en 1890, à Oudjel, canton de Mila (Constantine), dans les jardins de l'Agba Si-Smail. La moitié supérieure a été transportée au musée de Constantine; la moitié inférieure, qui porte l'inscription, est restée au musée scolaire de Mila.

« Hauteur totale de la stèle, 0 m. 50; largeur, 0 m. 32; nature de la pierre, une sorte de tuf tendre. Le sommet de la stèle est taillé en forme de triangle. A la partie supérieure, l'image de Tanit, très grossièrement dessinée, entre deux caducées; au-dessus, un croissant largement ouvert. Dans un cartouche réservé en creux sous l'image de la déesse, une ligne et demie d'écriture en caractères néo-puniques :

« *Vœu qu'a voué Adonbaal? [fils de Kaïphan] à Baal Hammon, il a entendu sa voix, l'a béni.*

« Immédiatement après Adonbaal, on serait tenté de lire בן « fils de » et de rattacher tout ce qui suit au nom du père; mais cela donne un nom encore moins satisfaisant que Kaïphan, qui est lui-même très douteux. »

M. CAGNAT fait savoir que M. Fabbé Montagnon, curé de Lambèse, a exploré l'emplacement du « camp des auxiliaires » à Lambèse et qu'il en a reconnu les dimensions exactes : ce camp mesure 200 mètres sur chaque face. Le monument où était gravée l'allocution d'Hadrien est exactement au centre. Du côté de l'Ouest, il paraît y avoir eu une porte.

Cinq nouveaux fragments du discours impérial ont été retrouvés.
On y lit :

- a. DVAM VT POSSI
 M·AVT·N
- b. ·ANNORV/
 ANI I·ON
- c. ARMATVBAL
 VMI''
- d. ΛCυVTOHC
 SA·OISAN
- e. IVI
 IBAMEI
 IERVS

M. Cagnat insiste sur l'intérêt de ces recherches : il serait tout à fait souhaitable qu'elles fussent poursuivies. La Commission est d'avis d'allouer à M. l'abbé Montagnon une petite somme pour lui permettre de continuer ses fouilles.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une note de M. Gsell relative à une statue d'Apollon trouvée à Cherchel et conservée actuellement à Marengo. Il propose l'insertion de cette note dans le *Bulletin* avec une reproduction de la statue.

Il dépose aussi pour l'impression une note sur quelques inscriptions romaines d'Afrique, qu'il a relevées à Lambèse ou dans la région avoisinante.

M. TOÛTAIN analyse le contenu d'une communication envoyée par M. Gauckler. Ce sont d'abord des dédicaces à Saturne trouvées auprès d'Enfidaville.

«Elles émanent, dit M. Gauckler, de trois prêtres du dieu : elles ont été trouvées ensemble, et proviennent sans doute d'un même sanctuaire dont l'existence ne nous est encore révélée que par elles. Elles sont gravées au trait, sur des stèles en pierre calcaire du pays.

« 1° Dans un cartouche rectangulaire, haut de 0 m. 24 et large de 0 m. 38, en lettres inégales, hautes de 0 m. 04 :

Q · MVLETVS · FELIX
S A C E R D O S ☽
S A T V R N I · A V G ·
V O T V M · S O L V I T

Quintus Muletus Felix, sacerdos Saturni Aug(usti) rotum solvit.

M. Toutain fait observer, à propos de ce texte épigraphique, que la forme du gentilice *Muletus* est anormale. Il propose de lire *Muleius* ou *Mullius*.

« 2° La seconde inscription est gravée dans un cartouche rectangulaire, haut de 0 m. 24 et large de 0 m. 38, en lettres hautes de 0 m. 04 à 0 m. 05 :

L · NVMITORIVS
FELIX · BVRRRI
SACERDOS · SATV
RNI · AVG · VOTA
SOLVIT FELICITE R

Lucius Numitorius Felix, Burri [filius] sacerdos Saturni Aug(usti) vota solvit feliciter.

« 3° Dans un cartouche haut de 0 m. 32 et large de 0 m. 40, lettres grossièrement tracées, hautes de 0 m. 03 à 0 m. 05 :

P · ANNIVS
DONATVS
SACERDEOS (sic)
SATVRNI · DI (sic)
ORV · VOTV (sic)
R E D E I T (sic)

P(ublius) Annus Donatus, sacerdos Saturni dioru?? votu(m) red[did](c)it.

« La lecture du texte est absolument certaine. M. Coeyteaux, directeur de la Société franco-africaine, a bien voulu m'adresser un bon estampage de chacune de ces trois inscriptions. »

M. GAUCKLER annonce en même temps plusieurs trouvailles archéologiques qui se sont produites récemment aux environs de Tunis.

« Les travaux de terrassement exécutés au jardin municipal du Belvédère, presque au sommet de la colline, ont amené la découverte d'une petite amphore renfermant quelques pièces d'or parfaitement conservées.

« Ce sont des monnaies de petit module, assez épaisses, portant au droit un cavalier passant à gauche et une étoile; au revers, la légende grecque KVPA et le monogramme de l'atelier monétaire. Ces pièces, de style grec, ont été frappées à Cyrène au temps de la domination des Ptolémées⁽¹⁾. J'ai fait entrer au musée du Bardo quatre de ces pièces, dont trois m'ont été remises par M. Rutily, entrepreneur de travaux publics chargé du parc du Belvédère.

« M. Rutily a bien voulu me remettre également une dizaine d'anses d'amphores recueillies au même endroit et présentant des estampilles de poteries puniques ou grecques, analogues à celles qui ont déjà été signalées par M. le D^r Carton. On sait que la colline du Belvédère est remplie de poches d'une excellente argile plastique, qui n'a cessé d'être utilisée par les potiers depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à l'époque actuelle.

« A Carthage, S. A. le prince Mohammed, en faisant aménager le jardin qui entoure son palais de Dermech, au bord de la mer, a fait quelques découvertes intéressantes : je noterai seulement deux mosaïques ornementales d'assez grandes dimensions, en cubes de marbre et de brique, avec rosaces et torsades (fin du m^e siècle); deux plaquettes en plomb, ornées de reliefs très grossiers, peut-être par suite de l'usure du métal, et figurant, l'une les trois Grâces se tenant par le bras, l'autre un soldat debout près d'un autel et tenant une couronne. S. A. le prince Mohammed a bien voulu offrir ces deux plaquettes au musée du Bardo.

« Quelques travaux de fouilles entrepris aux abords des ports de Carthage, à peu de distance du lazaret, sous la surveillance du Service des antiquités, ont amené la découverte d'une belle statue colossale de Bacchus, qui fera l'objet d'une note spéciale, de nombreuses lampes chrétiennes, de scorpions en plomb et en bronze, de fragments d'épithaphes chrétiennes ou byzantines, enfin d'un

⁽¹⁾ Cf. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, I, p. 51, n^o 208.

riche mobilier funéraire du 1^{er} siècle exactement daté par des monnaies du temps de Domitien. Tous ces objets sont entrés au musée du Bardo.

« D'autres fouilles sommaires, entreprises par un agent du Service des antiquités au bord de la route de la Malga à Sidi-bou-Saïd, au Nord de Damous-el-Karita, ont amené la découverte de quelques tombes maçonnées remontant à l'époque païenne, à en juger par le style des objets recueillis dans ces tombes : fioles à parfums en verre, lampes circulaires et sans queue, vaisselle en terre rouge à grain très fin. La trouvaille la plus curieuse est celle de toute une série de statuettes sur os, hautes de 0 m. 11 à 0 m. 12, tout à fait analogues à celle qui fut recueillie dans un tombeau de la nécropole punico-romaine de Lemta, par M. le capitaine Molins, et donnée par lui au musée du Bardo, où elle était jusqu'ici seule de son espèce⁽¹⁾. Ces statuettes, dont deux sont presque entières et plusieurs autres à demi brisées, représentent des Bacchantes tenant le thyrses et le canthare, et dansant, en proie au délire orgiaistique. Elles sont d'un style hellénique très prononcé, malgré l'imperfection du travail, causée surtout par le peu de ressources plastiques qu'offrait la matière employée. Avec ces statuettes, ont été trouvés divers objets d'os tourné, fragments de flûte, fuseaux, tourillons, disques aplatis de faibles dimensions. Tout cela fait aujourd'hui partie de notre musée.

« J'y avais fait entrer aussi, il y a quatre ans déjà, une statue colossale d'homme drapé découverte à Maxula Radès, dans un massif de ruines qui devait être très important autrefois, mais qui est aujourd'hui rasé à fleur de terre, et qui semble avoir été les thermes de Maxula⁽²⁾. Des travaux de défoncement, entrepris récemment pour planter de la vigne, ont amené la découverte en ce même endroit, situé à quelques mètres au Sud de la voie ferrée et à une centaine de mètres à l'Est de Maxula Radès, de plusieurs mosaïques superposées, les plus récentes très grossières de style, de matériaux et d'exécution, la plus ancienne, au contraire, présentant sur un fond blanc des rinceaux d'un art très délicat, dont nous avons pris un bon dessin, en notant toutes les teintes employées. La mosaïque était d'ailleurs en trop mauvais état pour que nous ayons pu soulever

(1) Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, série N, p. 260.

(2) Cf. *ibid.*, p. 25, n° 51, série C.

à l'enlever. J'ai pu constater en même temps que toutes les pièces des thermes de Maxula avaient leurs murs revêtus, au moins à la partie inférieure, de marbres polychromes, et ornés de peintures sur stuc dont on recueille encore aujourd'hui de nombreux débris. On a trouvé aussi de nombreux tessons de lampes chrétiennes. Rien d'intact ni de particulièrement intéressant à signaler dans ces débris.»

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

14 MARS 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président offre à M. le général Bassot, présent à la séance, les félicitations de la Commission à l'occasion de sa récente promotion au grade d'officier général.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. GAUCKLER annonce par dépêche l'ouverture de deux nouveaux tombeaux puniques, avec riche mobilier funéraire, en présence de M. le Résident général de Tunisie. M. le Président fait remarquer tout l'intérêt qu'offrent les découvertes de M. Gauckler et se réjouit de l'heureux succès des recherches de notre collègue.

Il envoie également une note sur des découvertes faites récemment à Mahédia. — Renvoi à M. Houdas.

M. CAGNAT rend compte de différentes communications :

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, nous annonce la découverte, dans la nécropole Sud-Ouest de Rusicade (propriété G. Marquet), d'une épitaphe où on lit le nom d'un *L. Luciu[s]*; et, dans la nécropole Sud-Est (propriété Caricchioni), la trouvaille d'une seconde épitaphe portant les noms d'une *Cornelia Tallusa*.

Il ajoute qu'on lui a signalé à 21 kilomètres de Philippeville en allant vers Jemmapes, au lieu dit *Bissy*, deux sarcophages géminés creusés au pic dans un bloc de grès blanc. Ils sont orientés du Nord au Sud, la tête au Nord. A 20 mètres de ces tombes existe

un bassin creusé également dans un bloc de grès. Deux croquis, dressés par M. l'architecte de la ville de Philippeville, sont joints à la note de M. Bertrand. Ils seront déposés aux archives.

« M. Gsell envoie une note sur les ruines de *Choba* (Ziama), dans la petite Kabylie, avec plan des ruines. Ce travail sera inséré au *Bulletin*. M. Gsell signale en outre l'importance des fouilles faites en ce moment à Morsot, non loin de Souk-Ahras, par M. Barry, administrateur de commune mixte. Il aurait découvert à cet endroit une importante basilique chrétienne. Le Gouvernement général sera prié de demander à M. Barry des renseignements précis sur ses fouilles, et M. Gsell sera chargé de les visiter officiellement au nom de la Commission.

« M. Marye, administrateur du musée de Mustapha, rend compte du résultat des fouilles entreprises l'année dernière par des étrangers aux bains d'Hamnam-Rirha. Outre des inscriptions déjà publiées, on a découvert deux fragments de statues féminines (Vénus? et Hygie), une stèle funéraire où M. Marye a lu :

D M
M·STLH
VIXIT AN
NIS LXX^v
///////E

et différents fragments de poterie, quelques-uns d'époque chrétienne, transférés aujourd'hui au musée de Mustapha.»

« M. Gauckler a adressé au Ministère une longue note accompagnée de photographies sur les fouilles qu'il dirige en ce moment à Carthage, entre la grande tranchée où Vernaz découvrit en 1885 les premiers tombeaux carthaginois et la nécropole punique de Douimès explorée par le R. P. Delattre :

« En attaquant le sol actuel, dit-il, il a rencontré d'abord, à 1 m. 50 de profondeur, quelques tombes byzantines, l'une entièrement revêtue de mosaïque grossière, une autre avec une épitaphe présentant la formule chrétienne habituelle *fidelis in pace*. Au-dessus apparurent quelques constructions de basse époque, puis une maison romaine qui semble remonter à la période constantinienne, bien qu'elle renferme quelques débris d'époques plus anciennes,

notamment une belle tête colossale de Marc Aurèle en marbre blanc.

Au nord de la maison, un bassin bétonné, placé à un niveau beaucoup plus élevé, se déverse par un jet d'eau qui jaillit dans une vasque octogonale en mosaïque ornée de poissons. Au sud sont deux chambres rectangulaires, pavées de mosaïques assez bien conservées.

La plus grande a 4 mètres sur 5; elle représente un paysage maritime : au centre un pavillon à tourelles ombragé d'arbres; tout autour une vingtaine de personnages se promènent, pêchent ou canotent. A la partie inférieure du tableau, des groupes mythologiques (Vénus Anadyomène ou Amphitrite, entourée de monstres marins).

La seconde mosaïque, moins importante que la première et d'un travail plus négligé, représente une chasse aux animaux féroces. Des cavaliers, montés sur des chevaux fougueux et armés du javelot et de la francisque à deux tranchants, poursuivent des lions et des panthères.

Le style et la facture de ces deux pavements, comme aussi les détails des costumes des personnages qu'ils représentent, ne semblent pas à M. Gauckler permettre de les attribuer à une époque antérieure au iv^e siècle.

Après avoir soulevé les deux mosaïques, qui ont été immédiatement transportées et remontées au Musée du Bardo, les ouvriers s'aperçurent qu'elles cachaient des constructions plus anciennes, entièrement comblées.

Le déblaiement du sous-sol fit apparaître d'abord un étroit couloir avec les marches d'un escalier : celui-ci conduit à une grande salle qui devait être fort importante, à en juger par les débris de stucs peints et moulés qui recouvrent les murs et dessinent une série de niches. Cette salle était coupée dans toute sa largeur, à un mètre de l'entrée, par un mur établi après coup, sans aucune ouverture. De l'autre côté, on a recueilli des débris de toute nature, poteries, lampes chrétiennes, nombreux fragments de stucs, peints de vives couleurs et d'un style tout pompéien. — L'un d'eux représente peut-être une prêtresse d'Isis, revêtue de draperies blanches, le front surmonté d'une fleur de lotus et tenant dans la main gauche un grand bâton qui se termine par une croix. — Puis apparurent des statuettes de divinités païennes en marbre : une Vénus pudique au Dauphin; un Jupiter assis avec l'aigle; un Bac-

chus donnant à boire à la panthère; un jeune homme assis, vêtu de la chlamyde; une tête d'Amour; un masque de Silène d'un excellent travail; une tête de lion formant gargouille; puis deux statues de Mithra en terre cuite; d'autres terres cuites encore, la partie inférieure d'une statuette avec le buste du cheval de Carthage, un masque de déesse diadémée d'un beau style, et un portrait de femme très réaliste.

Enfin, dans le coin le plus reculé de la salle, on découvrit, appliquée contre le mur, une grande dalle de marbre blanc portant une dédicace à Jupiter Hammon. Elle a subi quelques remaniements après coup : à droite de la liste de noms primitive, une seconde main a gravé les noms d'un prêtre et d'une *mater sacrorum*.

Au-dessous, une nouvelle addition semble bien postérieure en date :

a.

I O V I ♀ H A M M O N I ·
B A R B A R O ♀ S I L V A N O ·
S A C E R D O T E S ·

S E M P R O N I A · S A L S V L A · M A T E R · S A C ·

C · I V N I V S · M E R C V R I V S

L · P I S T O R I V S · S V A V I S

C · G R A E C I N I V S · A V S P I C I A L I S

P · I V L I V S · F E L I X

L · P I S T O R I V S · S I L V A N V S

L · V A L E R I V S · F O R T V N A T V S ·

L · C A E L I V S · F E R E G R I N V S

T · V A L E R I V S · P R I M I T I V S ·

P · T E T T I V S · S A T V R N I N V S

M · P O M P O N I V S · C R E S C E N S

M · P O M P O N I V S · F E L I X

L · C A E L I V S · D E X T E R

b.

Q · L I B E R I V S · P R O C V
L V S ♀ S A C E R D O S
V A L E R I A · P A V L I
N A ♀ M A T E R ♀
S A C R O R V

♡

♡

♡

c.

Q · C A E C I L I V S · H O N O R A T V S

S A C E D O T E S

D E I B A R B A R I S I L V A N I

Les inscriptions *b* et *c* ont été ajoutées postérieurement, chacune d'une main différente.

Au pied de cette dédicace, M. Gauckler a ramassé d'abord la tête en marbre blanc d'un taureau votif, qui porte entre ses cornes un croissant avec une inscription dédiée à Saturne :

S · A · S ·
Q · FA · BIVS · SAT · SACER
MARTIS · TEM · AED MEMO
ET FORTVNVL A COIVX EIVS
CVM FILIS SVIS · VOTVM
SOLVIT

puis une vingtaine de bétyles en granit et de boulets en pierre, plus ou moins frustes, parfois traversés par une tige de bronze, et quelques disques ou balles ovoïdes en terre cuite.

Dans les décombres il a recueilli également des fragments d'inscriptions :

a. Fragment de marbre blanc brisé de tous les côtés. Lettres hautes de 0 m. 025.

GESIANIESI
A · VENVS · VI
N · FELIX · HE

b. Autre fragment brisé à droite et en bas. Lettres hautes de 0 m. 04.

P · CAE
ANN
PVB

c. Fragment de disque en marbre blanc. Un cheval tout harnaché et pomponné figuré au trait; au-dessus le nom : LATINVS.

Enfin, au fond de la cachette, il trouva quatre statues en marbre blanc, presque intactes. Trois d'entre elles sont hautes d'un mètre environ; la quatrième, une déesse voilée, bizarrement drapée, est plus petite et d'un moins bon travail. Les trois premières, d'après M. Gauckler, étaient certainement groupées.

Elles figurent la Déméter grecque, la *Ceres Africana* romaine, qui a remplacé la phénicienne Tanit, accompagnée d'une svelte canéphore ou cistophore et d'une jeune femme drapée tenant à

la main un globule, peut-être un grain de blé. Ces statues sont assurément des répliques de l'époque hellénistique — les photographies envoyées par M. Gauckler confirment son appréciation; il ajoute qu'elles sont ciselées avec un art raffiné dans un marbre aux tons dorés d'un grain très fin, et que de légères touches de peinture, faisant discrètement ressortir les traits caractéristiques de la sculpture, animent la froideur de la pierre et donnent l'illusion de la vie. Elles ont été cachées intentionnellement, probablement au moment de la défaite définitive du paganisme, tout au fond du caveau, qui a été ensuite soigneusement comblé, muré et recouvert d'une mosaïque qui en interdisait l'entrée et en dissimulait l'existence.

Au-dessous l'on n'a plus rencontré que des tombeaux puniques très anciens.

Les premières tombes ouvertes étaient de simples fosses à inhumation creusées dans le sable vierge. Elles étaient généralement assez pauvres et ne renfermaient guère qu'un scarabée en cornaline ou en pâte, un anneau en bronze, un disque d'œuf d'autruche avec figure peinte servant d'amulette protectrice, quelques perles de collier, très peu de poteries, jamais de monnaies.

Une autre tombe renfermait un cylindre assyrien en jade figurant le dieu Marduk étouffant un monstre ailé. M. Gauckler fait remarquer à bon droit que c'est la première gemme de ce genre que l'on découvre dans l'Afrique du Nord.

A mesure que les fouilles avançaient vers la colline, les tombeaux devenaient plus nombreux, plus importants, plus riches.

Le vendredi 3 février, M. Gauckler découvrit deux grands tombeaux bâtis semblables au tombeau d'Iadamelek, trouvé par le P. Delattre en 1894 à la même profondeur (7 mètres). La chambre funéraire, fermée par une porte monolithe, est construite sur un plan rectangulaire en dalles de tuf soigneusement équarries, de grandes dimensions. Le toit était doublé à l'intérieur par un plafond en cèdre qui s'est effrité et dont les débris, couvrant la surface du sol, tombaient en poussière sous la poussée du doigt : les parois étaient revêtues d'un stuc éclatant de blancheur, qui se détachait en lamelles épaisses d'un centimètre. Au fond de la chambre, une petite niche carrée fut trouvée vide dans le premier tombeau; dans le second, elle était occupée par deux poteries.

Le premier caveau contenait deux squelettes, le mari et la femme :

l'homme portait au doigt un anneau d'argent avec scarabée en cornaline et cachet; la femme, un pendant d'oreille, une pendeloque de collier, une bague avec ureus ailé et deux colombes sur le chaton, le tout en or massif.

Le deuxième caveau ne renfermait qu'un corps d'homme; la place ménagée pour le second cadavre est restée libre. Un seul anneau d'argent avec scarabée en pâte, deux cylindres d'or, un canthare, une coupe et des poteries.

Un troisième caveau construit était situé entre les précédents, un peu en arrière et plus haut; il était moins grand et d'une architecture moins parfaite, mais le mobilier funéraire était d'une richesse inouïe. «Le squelette, celui d'une femme, peut-être d'une prêtresse, était orienté, le crâne tourné à l'est vers la porte; il tenait encore dans la main gauche un grand miroir en bronze; dans la droite, de lourdes cymbales de même métal. Le poignet gauche disparaissait sous un bracelet de perles, de scarabées de figurines diverses. Au bras droit étaient enfilés plusieurs anneaux d'argent et d'ivoire; les doigts étaient chargés de bagues d'argent et d'un anneau d'or avec quatre cynocéphales gravés sur le chaton. A l'oreille gauche, un pendant d'or avec la croix en tau. Au cou, un grand collier d'or massif formé de quarante éléments de formes variées, symétriquement disposés de part et d'autre d'une broche centrale, faite d'un croissant en turquoise et d'un disque en hyacinthe. Un autre collier en argent complète la parure : un aryballe et un alabastre corinthiens à figures, un grand flacon d'émail bouché d'une feuille d'or, une statuette de faïence polychrome, tout égyptienne de style, des disques d'œuf d'autruche peints, des poteries et une lampe complètent ce mobilier, l'un des plus riches qui soient encore sortis d'une tombe de Carthage.»

M. le commandant Bordier, contrôleur en retraite, sollicite une subvention en vue d'entreprendre des recherches archéologiques à *Siagu* (Kasr-*ez-Zit*) et à *Putput* (Souk-el-*Abiod*). — La Commission émet un avis très favorable.

M. BERGER, après un premier examen d'une plaque de plomb à inscription, recueillie dans les dernières fouilles de M. Gauckler, déclare que ce lui paraît être une de ces tablettes avec formules d'imprécation, comme on en a souvent rencontré dans les tombes

d'époque romaine. Mais, dans le cas présent, l'inscription est punique et remonte à une antiquité assez reculée. C'est la première trouvaille qui nous permette de conclure à l'existence d'une coutume de cette sorte chez les Carthaginois.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique quelques inscriptions qu'il a relevées autrefois à Taoura en Algérie.

« 1. Au mois d'octobre 1877, j'ai visité les ruines de *Thagora*, aujourd'hui Taoura, sur l'emplacement desquelles avait été établie la smala d'Aïn-Guettar. Sur le rocher même où le bordj est construit on remarque un escalier de quelques marches, taillé dans le roc. C'est un travail antique, ainsi que l'atteste une inscription intéressante que je m'étonne de ne rencontrer signalée nulle part. J'ai vu, en effet, sur la paroi de cet escalier, à droite en montant :

Q BAEBLus
M·PAPIRIVS TOGATus
AEDILES GRADVS suis
SVMTIBVS FECERunt

L'inscription est d'ailleurs difficile à lire; ce n'est qu'en mouillant la pierre avec de l'eau que j'ai pu la déchiffrer. La forme du rocher n'a pas permis de faire commencer la première ligne sur le même alignement que les autres. Peut-être y avait-il ROGATVS au lieu de TOGATVS? D'après les notes que j'ai consignées sur mon carnet, il y a déjà plus de vingt ans, les traces de la première lettre étaient peu visibles.

2. Sur une grande pierre que j'ai fait déterrer sur l'avis du colonel Bruncau, et qui mesurait environ 1 m. 20 de longueur, j'ai lu :

Constanti NVS·ET·CONSTANTIVS·NOBB·AC·BEATISSIMI·CAESS·

M HONESTAM EX CENTVRIONE PLV
ONE THERMAS EX SS CCCC·MIL·NVMMV m

Les lettres de la première ligne sont petites et mal gravées, celles des deux dernières lignes sont plus soignées et gravées sur une portion de la pierre absolument lisse. Je crois que celle-ci a été retaillée et que les deux inscriptions sont d'époques différentes.

Celle de la première ligne ne peut être antérieure au 8 novembre 323, date à laquelle Constance reçut le titre de César⁽¹⁾.

3. Épitaphe :

D M S
L · BOTARIVS
FELIX · IANVA
RIANVS P · V · A

VIII ET DIES XIV
H S E

4. Double épitaphe :

D M S		D M S
MODIAQ ^u		██████████
aRTAPIAV		██████████
IXITANNIS		
L X V		

5. — La copie de Vigneral insérée au *Corpus*⁽²⁾ est incomplète.
Double épitaphe :

D M S		D M S
SILICIVS		SILICIVSFE
SECVN		LIXPVAXXV
DVS PV		ANTILIA ⁽³⁾ VICTORIC
AN · LX		FILIO ET MARI
		TO FECIT

6. — Près d'un grand pan de mur byzantin, à l'est des ruines⁽⁴⁾ :

FORIAM

⁽¹⁾ Cf. les inscriptions de Salerne, *Corp. inser. latin.*, t. X, n. 517, et de Sorrente, *ibid.*, n. 678 et p. 1006; Erm. Ferrero, *Moglie et figli di Constantino*, dans les *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, t. XXXIII, séance du 8 février 1898.

⁽²⁾ Cf. *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 16855.

⁽³⁾ Pour *Antilia*, cf. l'inscription de Haïdra, *ibid.*, n° 327, et pour *Victoric(a)*, cf. l'inscription de Téhessa, *ibid.*, n° 2170.

⁽⁴⁾ Cf. *ibid.*, n° 4651.

7. — Sur l'inscription de l'Henchir-Gonneil (qui figure au *Corpus* sous le n° 16849), la mention du *capitole* avait été déjà signalée dans le *Bulletin des Antiquaires de France*⁽¹⁾.

M. REINACH, appelé à examiner des photographies de statuettes en os récemment découvertes à Carthage par M. Gauckler dans un tombeau du 1^{er} siècle, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de les reproduire au *Bulletin*. Ce que M. Gauckler en a dit dans sa lettre d'envoi insérée aux *Comptes rendus* de février (p. XIV) suffit amplement. M. Reinach est d'avis que ce sont des fragments de coffrets.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ *Bull. des Antiq. de France*, 1879, p. 249.

18 AVRIL 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. GAUCKLER remercie le Ministre et le Comité d'avoir délégué M. Perrot à l'inauguration du musée de Sousse et des agrandissements du musée du Bardo.

La Commission nomme une sous-commission chargée de reviser, pour la partie africaine, les listes des correspondants du Ministère.

M. Philippe BERGER entretient la Commission d'une note envoyée par M. Gsell et relative aux marques d'appareillage relevées sur les pierres du revêtement du «Tombeau de la Chrétienne». M. Gsell est d'avis qu'il n'y a aucun renseignement chronologique à en tirer pour la date de construction du monument. M. Berger s'associe à ces conclusions. — La note de M. Gsell sera insérée au *Bulletin*.

M. CAGNAT lit une communication de M. Gauckler :

— Notre collègue a envoyé une note sur les travaux d'aménagement de la source romaine de Medoudja (*civitas A. . .*) entrepris par M. Luret, contrôleur civil de Maktar, avec une subvention de la Direction des Antiquités; ils ont amené d'intéressants résultats.

— La source était captée, au sortir du rocher, dans un bassin construit en bel appareil et orné, sur la façade, d'un fronton trian-

gulaire, qui était probablement soutenu par deux colonnes, lesquelles n'ont pu être retrouvées.

« Le fronton tout entier, avec l'architrave et la frise, était taillé dans un seul bloc de pierre calcaire, large de 2 m. 50 et haut de 1 m. 10. Sur la frise, haute de 0 m. 10, se développe, en une ligne, l'inscription suivante, gravée très lisiblement en caractères hauts de 0 m. 045, et précédés d'une croix byzantine :

✠ INTVS AQVE ΔVLCES·BIBOQVE·SEΔILIA SAXA
NIMFARVMQVE FLORENTI·FVNΔATA·LABORESΔEDO-
NISDEI.

« Je lis ainsi cette inscription :

*Intus aquae dulces, vivoque sedilia saxo
Nympharum, quae Florenti fundata labore
Sunt: de donis dei.*

« Le texte se compose donc de deux hexamètres, suivis de la formule chrétienne bien connue : *de donis dei*. Le premier de ces vers et le commencement du second reproduisent les vers 167 et suivant du premier livre de l'*Énéide*, nouvelle preuve de la popularité dont jouirent en Afrique, jusqu'aux derniers temps de l'occupation romaine et byzantine, l'œuvre de Virgile et le poème des amours de Didon et d'Énée.

« Cette citation est d'ailleurs incorrecte en deux points, mais les fautes du lapicide : *bibo* pour *vivo* et *saxa* pour *saxo*, s'expliquent aisément par son ignorance, d'une part, et de l'autre, par la façon défectueuse dont les Africains prononçaient certaines lettres de la langue latine : à l'époque chrétienne, le B et le V se confondent constamment, ou, pour mieux dire, le B remplace très souvent le V.

« Le texte me paraît remonter à la période byzantine; tout le prouve : la forme de la croix placée en tête; la formule chrétienne finale qui se retrouve telle quelle ou légèrement modifiée sur des linteaux de pressoirs à huile africains du VI^e siècle; les fautes de lapicide; enfin la forme des lettres, surtout celles du D, de l'F, du Q.

« Le fronton découvert par M. Luret va être remis en place sur la façade du nymphée restauré, dont les « eaux douces » pourront bien-

tôt être utilisées à nouveau par les habitants de la région environnante.

« La source était, comme c'était l'habitude dans toute la région de Maktar, de Dougga, du Kef et de Thala, placée sous l'invocation de Neptune ; nous en trouvons des preuves dans la dédicace suivante, découverte dans les ruines du nymphée :

DEO NEPTVNO · AVG · SAC^{rum}

« Ailleurs, comme à Thala, le dieu lui-même, debout et armé du trident, est figuré en bas-relief sur la façade du bassin de captation.

« Voici enfin trois fragments de dédicaces trouvés au cours du déblaiement, et qui se rapportent peut-être à d'autres travaux d'aménagement de cette même source accomplis, selon toute apparence, au commencement du m^e siècle :

« Fragment de frise, brisé à droite, haut de 0 m. 40 :

PRO SALVTE ET INCOLVMI^{tate} *à*ominorum nostrorum
DOMVS DIVINAE Eorum
DEDICANTIBVS AV^{relio} aristobulo et...

« Fragments de frise, en deux morceaux, brisée à droite et à gauche :

DEDICANTIBVS AVRELIO ARISTO^{bulo}

« Plaque calcaire, très usée, et illisible à gauche :

IS VSIO

TOR

VO

SOLVIT

M. CAGNAT ajoute les renseignements suivants :

« M. Ganckler a envoyé en outre l'estampage d'une inscription grecque trouvée par M. Badie-Levet, conducteur des ponts et chaussées, dans un fortin byzantin situé au Sud-Ouest de Thala.

Cet estampage étant insuffisant et devant être remplacé par un meilleur, qui sera pris dès que le temps le permettra, il convient d'attendre le nouvel envoi avant de proposer une lecture.

« Enfin, notre collègue nous envoie des remarques très intéressantes sur les résidus de bijoux d'or qu'il a pu recueillir à Carthage, au bord de la mer.

« Le R. P. Delattre, dit-il, a communiqué au Congrès des Sociétés savantes, en 1898⁽¹⁾, une très intéressante notice sur *le sable aurifère de la mer et sur une collection de plombs avec inscriptions, trouvés à Carthage*.

« J'ai pu constater la parfaite exactitude de tous les renseignements contenus dans cet article, ayant eu l'occasion de recueillir, moi-même ou par mes agents, à diverses reprises, sur la plage resserrée qui s'étend au pied de la colline escarpée de Bordj-Djedid, de menus débris de bijoux d'or, très variés de forme, de grandeur et de caractère : tiges, crochets et torsades, chaînettes et pendeloques, globules et olives, perles, chatons et enfin deux anneaux d'or. Le premier, une bague d'enfant, petite et légère, a 0 m. 012 de diamètre, et pèse 0 gr. 8 : c'est un anneau plat, s'élargissant au sommet pour former un chaton, sur lequel est sommairement gravée au trait une palmette grossière. Le second, au contraire, est une véritable œuvre d'art. Il pèse 1 gr. 2 et a 0 m. 016 d'ouverture. L'anneau proprement dit est une tige d'or assez mince et large de 0 m. 015 seulement; le chaton est beaucoup plus épais (0 m. 015) — c'est un ovale de 0 m. 009 de longueur et de 0 m. 007 de largeur. Il présente, ciselé en plein métal et en creux, une charmante tête de Cérès tournée à gauche, qui rappelle beaucoup l'effigie habituelle des monnaies de Carthage.

« Le P. Delattre n'a pas cru devoir se prononcer sur la date et le caractère de ces bijoux; pour moi, après avoir examiné avec soin ceux qu'il a recueillis et que j'ai pu étudier au musée Saint-Louis, et les avoir comparés à ceux que j'ai moi-même déposés au musée du Bardo, je crois pouvoir affirmer en toute certitude qu'ils ont tous la même origine et sont les uns et les autres de fabrication punique.

« Tout le prouve : la pureté de l'or, à 24 carats, le soin apporté à l'exécution de ces objets, dont quelques-uns sont de véritables

⁽¹⁾ *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 160 et suiv.

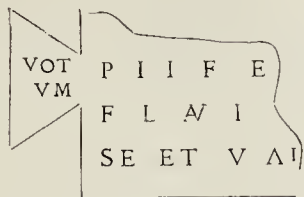
merveilles de finesse et d'élégance; le procédé d'ornementation si caractéristique, qui consiste à grouper des globules presque imperceptibles en pyramides, en triangles, en anneaux, en cylindres et en cubes; enfin, le style gréco-punique de la tête de Cérès que je viens de décrire et la forme même de l'anneau sur le chaton duquel elle est gravée.

« La présence de ces objets sur la plage de Bordj-Djedid, à Dermech, — et non ailleurs, j'insiste sur ce point — s'explique de la manière la plus simple. Les vagues qui déferlent avec violence, surtout pendant les tempêtes d'équinoxe, contre la falaise de Bordj-Djedid, rongent sans cesse le littoral et provoquent chaque année de nouveaux éboulements. C'est à l'un de ces éboulements, survenu à la suite d'une terrible tempête, au mois de novembre 1897, que je dois la découverte de la nécropole punique du III^e siècle que j'ai eu l'honneur de vous signaler en son temps. La faille produite par le détachement brusque d'un pan de la falaise fit apparaître les puits et les caveaux de deux tombeaux puniques, dont le mobilier funéraire est aujourd'hui au musée du Bardo. D'autres tombeaux ont certainement été détruits auparavant de la même façon et leur contenu, précipité dans la mer, a été délavé et dispersé par les vagues : les objets légers ont été emportés au large, les poteries fragiles ont été brisées en tessons qui apparaissent de tous côtés sur la plage; les petits bijoux, faits d'un métal dense et pesant, se sont immédiatement enfoncés dans le sable, que les indigènes tamisent avec soin pour les recueillir aujourd'hui.

« Quant aux plombs de commerce ou de douane, dont j'ai également recueilli un certain nombre sur le rivage de Dermech, leur présence à cet endroit me paraît un argument singulièrement probant pour affirmer l'existence immédiate au Sud du promontoire de Bordj-Djedid, qui devait s'avancer autrefois beaucoup plus avant dans la mer et servir de rempart protecteur contre les vagues du large, d'un grand port de commerce.

« L'existence de ce bassin ne saurait être mise en doute, à l'époque romaine, puisque les murs de quai subsistent encore, mais il me paraît d'origine plus lointaine. C'est là, à mon avis, que les premiers Phéniciens ont débarqué pour prendre possession du sol de Carthage; c'est sur la plage de Bordj-Djedid, à Dermech, qu'ils ont installé leurs premières demeures, et tout près de là, leurs premiers tombeaux, ceux que je fouille en ce moment. »

M. CAGNAT communique encore de la part de M. Muraccioli, géomètre, un fragment d'une inscription trouvée à Doussen, dont il a reçu le texte par l'intermédiaire de M. Blanchet (lettres de o m. o6 et o m. o4) :



Il lit ensuite un rapport que M. Gsell a envoyé à propos d'une note qui lui a été remise par M. Joly, professeur à la Médersa d'Alger :

« Il s'agit de ruines situées au lieu dit *Souama*, à 20 kilomètres environ au Sud-Est de Tablat et à 2 kilomètres de la route d'Alger à Aumale. (Feuille 87 de la carte au 50.000° [Ain-Bessem], dans l'angle Nord-Ouest.)

« Elles s'élèvent sur une croupe longue d'environ 500 mètres, orientée du Sud-Est au Nord-Ouest.

« Au Nord-Ouest, on distingue les traces d'une enceinte circulaire d'un diamètre de 7 à 8 mètres (murs épais de o m. 60), devenue un lieu maraboutique. Au Sud-Est se voit un bâtiment rectangulaire de 10 à 12 mètres de long, sur 5 à 6 mètres de large.

« Parmi les pierres jonchant le sol, on en remarque une à moulures, qui a fait partie d'un stylobate. Entre ces deux constructions et vers le centre de la colline, il y a un autre édifice, carré ou rectangulaire. Il mesure 5 à 6 mètres de large et peut-être 8 mètres de long. Du côté de l'Est, il est précédé d'une série de gradins; des gradins semblables étaient peut-être établis sur les autres faces, aujourd'hui obstruées par les décombres. Ces divers édifices sont bâtis en pierres de taille de grand appareil. M. Joly ne présente aucune hypothèse sur leur destination. Les deux derniers étaient vraisemblablement de grands mausolées⁽¹⁾. Quant à l'enceinte, on serait tenté d'y voir la ruine d'une tour de défense comme il y en

(1) Il y a, aux environs d'Aumale, deux mausolées, connus l'un sous le nom de Ghorfa des Ouled-Selama (*Bull. de corr. afr.*, III, p. 117; *Rev. afr.*, XL, 1896, p. 295), l'autre sous le nom de Ghorfa des Ouled-Meriem (*Bull. de corr. afr.*, I, p. 223; *Rev. afr.*, I. c., p. 300; j'ai pu constater *de visu* que c'est un mausolée).

avait, on le sait, dans le voisinage — *Commodus turres novus instituit*, nous dit une inscription du pays, *et veteres refecit*. Mais peut-être était-ce une sépulture.

« On rencontre fréquemment, dans la région d'Aumale, des cercles entourant une tombe cachée sous le sol : ils sont faits, il est vrai, en pierres sèches, simplement équarries; tels sont ceux que j'ai vus aux environs de Sour-Djouab, et l'on m'en a signalé d'autres. Cependant on trouve aussi dans le même pays des enceintes en pierres de taille, semblables à celle de Souama; M. Joly m'en indique plusieurs, et, auparavant, d'autres avaient été signalées. Ces enceintes sont regardées comme des restes de tours, ce qui est sans doute vrai pour une partie au moins d'entre elles. Mais d'autres pourraient bien être des *cromlechs* ou des *chouchet* perfectionnés, datant de l'époque romaine. Il serait bon d'en fouiller quelques-unes pour être fixé sur leur véritable destination.

« J'ai cru devoir attirer l'attention sur ces ruines, visitées par M. Joly, quoiqu'elles ne soient que d'une importance secondaire. Elles se trouvent dans une région qui est fort mal connue au point de vue archéologique et sur laquelle il serait intéressant de faire un travail d'ensemble. »

En même temps que la note précédente, M. Gsell a fait parvenir à la Commission un travail assez court sur une gravure rupestre du Kef-Messiouer. — Sera inséré au *Bulletin*.

M. HÉRON DE VILFOSSE rend compte d'une note de M. Gsell sur une mosaïque des thermes de Tizirt. Il en demande l'insertion dans le *Bulletin* avec une reproduction réduite du croquis de M. Lehalle qui permet d'apprécier exactement l'intérêt de cette mosaïque. On peut toutefois se demander, ajoute-t-il, si le buste subsistant ne serait pas la représentation de l'Hiver; dans ce cas, la mosaïque aurait figuré les bustes des *Quatre Saisons* et ses dimensions seraient nécessairement plus considérables qu'on ne l'a indiqué.

M. HOUDAS entretient la Commission d'une lettre de M. Gauckler relative à la découverte des restes de la domination fatimite à Madhia :

« El Bekri, dans sa *Description de l'Afrique septentrionale*, s'exprime ainsi :

« El Madhia renferme trois cent soixante grandes citernes, sans

« compter les eaux qui arrivent par des conduits et qui se répandent dans la ville. Ce fut Obeïd-Allah (le Fatimide) qui en fit venir d'un village voisin nommé Meyyanech. Elles coulent dans des tuyaux et vont remplir une citerne auprès du djamé d'El-Medhia. d'où on les fait remonter jusqu'au palais par le moyen de roues à chapelets. Dans le voisinage de Meyyanech, on élève l'eau de la même manière jusqu'à un réservoir d'où elle s'écoule par les tuyaux dont nous avons parlé. »

« Or, dit M. Gauckler, à 5 kilomètres à l'Ouest de Mahdia, dans les terres rouges de la forêt d'oliviers, au lieu dit *Meïanech*, M. Epinat vient de retrouver un grand puits circulaire, tout à fait envasé aujourd'hui, mais au fond duquel existent, à ce qu'affirment les indigènes, les amorces de conduits en plomb. A peu de distance de ce puits, à un endroit appelé *Oued-el-Hallon*, bien qu'il ne coule aucun oued dans le voisinage, on retrouve les traces d'une grande fessguia à ciel ouvert, avec bassin de décantation.

« Ce sont évidemment les restes des travaux hydrauliques entrepris par Obeïd-Allah au ^x^e siècle de notre ère. J'ajoute que Meyyanech doit être la transcription arabe d'un mot grec ou latin qui, lui-même, était déjà peut-être la transcription d'un nom appartenant à une langue plus ancienne. »

M. Salomon REINACH dépose, pour être insérée au *Bulletin*, une note de M. Gsell sur certaines stations primitives de la région d'Aïn-Beïda.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,

Membre du Comité.

13 JUIŒ 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, fait hommage des brochures suivantes, dont il est l'auteur : 1° *Sur l'emplacement du temple de Cérés à Carthage*; 2° *Les cimetières romains superposés de Carthage*.

Il offre de plus, au nom du R. P. Molinier, des Pères blancs, une autre brochure intitulée : *Inscription grecque sur plomb trouvée à Carthage*.

M. Gauckler envoie deux fascicules qu'il vient de publier : *Compte rendu de la marche du service en 1898* et *Enquête sur les installations hydrauliques romaines* (III).

M. le D^r Carton fait don d'un article ayant pour titre : *L'architecture sacrée de l'Afrique païenne*.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. GSELL a envoyé une note sur diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique. Elle sera insérée au *Bulletin*.

Dans une seconde note, notre collègue étudie les stèles trouvées à Saint-Leu et déposées actuellement, les unes au musée d'Alger, les autres au musée d'Oran. Il est d'avis que ce sont non des tombes, mais des ex-voto. On sait combien il est difficile de décider, parmi les stèles puniques ou de tradition punique, celles

qui ont une destination funéraire et celles qui ont un caractère votif; à cet égard, les réflexions de M. Gsell sont dignes de remarque. Sa note figurera au *Bulletin* à côté de la précédente.

M. CAGNAT propose d'y publier aussi un travail de M. le capitaine Hilaire sur *le segment Tacape-Thasarte de la voie Tacape-Theveste*. Pendant un séjour rapide que cet officier a eu l'occasion de faire dans le Bled-Segni, il a recueilli des renseignements très intéressants sur la direction de la voie militaire antique qui traversait le pays, joignant Gabès à Tébessa, et sur les bornes milliaires qui marquaient le tracé de la route. Son mémoire est une utile contribution à la géographie de l'Afrique romaine. — Adopté.

Il entretient ensuite la Commission du résultat des fouilles opérées par M. Montagnon, curé de Lambèse, sur l'emplacement du camp dit « des Auxiliaires ». Ces fouilles, outre qu'elles ont rendu un certain nombre de fragments inédits du discours de l'empereur Hadrien, ont révélé des dispositions intéressantes. Mais il serait nécessaire, avant d'en publier le résultat, que des recherches complémentaires fussent exécutées. Il propose d'affecter à M. le curé une nouvelle somme destinée à achever ses recherches. — Adopté.

Il communique enfin le texte de quelques inscriptions funéraires copiées par M. l'abbé Montagnon entre le « camp des Auxiliaires » et la maison forestière de Boursala :

1° Sur un caisson :

DIS M SAC
M COR LIVS SE
CVNDVS V AN
NIS .LXXX M GOP
LIVS AFRICANVS
PATRI CARISSIMO
FECIT

M. Coelius ou *Gordius*.

2° Sur un fragment de caisson :

XL SOROR FRA
TRI MERENTI
POSVIT SILVANA

3° Sur un fragment. Le début de l'inscription est effacé.

GEN
NIA VICTORINA
MARITO SVO LIBEN
S ANIMO FECIT

4° Sur un caisson :

M D
IVLIA RORI
CATA VICSIT
ANNIS LX

Julia [Ext]ricata.

5° Sur un caisson :

D M S
M O A F V S A
LXXX HEREDES
PARENTI OPTI

... us a(morum) LXXX.

M. GAUCKLER adresse à la Commission la copie et les estampages de deux inscriptions découvertes par M. le comte du Paty de Clam, correspondant du Ministère :

« Ces deux inscriptions ont été découvertes récemment à Souk-el-Abiod, près d'Hamamet, sur l'emplacement de l'antique Poppu.

« Le premier de ces textes épigraphiques est écrit en caractères grêles de grandes dimensions (hauteur, 0 m. 15); il renferme les lettres :

PROPRIETAS

« Il m'avait déjà été signalé par M. le capitaine de Bray, du 4^e tirailleurs.

« Le second document est plus intéressant. Il est gravé sur le dé d'un autel haut de 1 m. 60. (Lettres de 0 m. 07 aux quatre premières lignes, et de 0 m. 04 à 0 m. 05 aux lignes suivantes.)

« Voici ma lecture de cette dédicace :

MAGNO AC FORTISSI
MO PRINCIPI
IMP · CAES · LICINIANO
LICINIO · PIO · FELICI
INVICTO · AVG ·
COL · AVRELIA · COMMODA · P · F ·
AVG · PVPPVT · NVMINI · MAIES
TATIQVE EIVS · DEVOTISSIMA

Magno ac fortissimo principi Imp(eratori) Caes(ari) Liciniano Licinio Pio Felici invicto Aug(usto), col(onia) Aurelia Commoda P(ia) F(elix) Aug(usta) Pupp(itanorum) numini majestatique ejus devotissima.

« Ce texte confirme et précise, en ce qui concerne la cité romaine de Puppūt, les renseignements fournis par une dédicace paraissant à peu près contemporaine de celle-ci, que j'ai publiée en 1893 dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. Il nous apprend que la ville que l'itinéraire d'Antonin mentionnait encore comme un simple *vicus*, avait été élevée au rang de colonie romaine, dès la fin du n^e siècle, par l'empereur Commode. Le texte est dédié à Licinius le Père. Il remonte donc aux premières années du iv^e siècle, ainsi qu'on pouvait d'ailleurs le conjecturer à la seule vue des caractères tracés sur la pierre; ceux-ci présentent une disposition typique que l'on retrouve sur toutes les dédicaces gravées à la même époque dans la région de Kourba, Hammamet et Nabeul, et qui permet de le dater approximativement de l'époque de Dioclétien et de ses premiers successeurs.

« M. du Paty de Clam veut bien m'informer, d'autre part, qu'il croit avoir découvert l'emplacement du cirque et du théâtre de la *colonia Puppitanorum*. Il m'envoie en même temps le plan et la coupe d'un tombeau chrétien en blocage dont il a découvert trois exemplaires, et qui présente des dispositions intéressantes : une croix grecque inscrite dans un octogone, qui est lui-même inscrit dans un carré. »

M. GAUCKLER annonce, d'autre part, la découverte d'un fragment d'inscription, sur une plaque de marbre blanc épaisse de 0 m. 04, dans les fouilles de Kasr-*ez-Zit* (*Siagu*), entreprises sous la direction

de M. le commandant Bordier, avec le concours du 5^e bataillon d'Afrique et grâce à une subvention du Ministère de l'Instruction publique.

« Ce fragment me paraît se rapporter à une restauration des thermes, édifice dans les ruines duquel il a été découvert. Je le lis ainsi :

ICI MAXIMI
thermas? dILAPSAS ET DEFORMI caligine? . . .
sDLIVMQ·FL·PO
M O P

« La forme des lettres, irrégulière et négligée, indique une assez basse époque. L'inscription devait être rédigée sous la forme d'une dédicace impériale : il subsiste à la première ligne quelques lettres se rapportant à l'un des titres de l'empereur dont le nom manque.

« Je suis heureux de pouvoir ajouter que les fouilles de Kashez-Zit donnent dès à présent d'excellents résultats. Les travaux de déblaiement entrepris sur nos indications aux environs du château d'eau, lequel est actuellement déjà entièrement dégagé, ont amené la découverte de toutes les dépendances des Thermes, jusqu'ici inconnus, de la cité romaine de Siagu : bassins, chaudières, piscines et cabines de bains ont été mis à jour. Il reste à découvrir les grandes salles, beaucoup plus enterrées, et où l'on peut espérer trouver des mosaïques et des statues. M. le commandant Drude, commandant le bataillon d'Afrique campé à Bir-bou-Rekba, dirige lui-même le chantier de fouilles, et nous rend les plus grands services.

« D'autre part, M. Sadoux vient de découvrir à peu de distance des Thermes, une grande basilique chrétienne à trois nefs avec abside doublée au centre. A quelques mètres au nord de la basilique se trouve un baptistère octogonal que nous faisons actuellement déblayer, et dont le plan paraît très intéressant. »

M. GSELL envoie d'Alger la communication suivante :

« L'inscription que je transcris ci-dessous m'a été signalée par M. l'abbé Saint-Pol. Elle est gravée sur un rocher situé entre la route actuelle de Dellys à Tizirt et la mer, à 23 kil. 470 mètres de Dellys, et à quatre-vingts pas environ de la route. Ce rocher domine un large ravin. Les lettres, hautes de 0 m. 04-0 m. 05,

sont devenues très frustes et sont fort difficiles à lire. Je n'ai pas pu déchiffrer complètement la première ligne, plus endommagée que les deux autres.

SÆV OVITIA IFF

CVIVS VORAGINE SEMPER ATTRITA SONT PECORA
NVNC PROVIDENTIA BONORVM CET FELIX STRATA GVRGVS

..... cuius voragine semper attrita s[un]t pecora. nunc providentia bonorum luçet felix strata gurgus.

Le sens est assez clair. Il s'agit d'un torrent qui coulait dans le ravin voisin et dont les remous violents emportaient souvent les bestiaux : on régularisa le fond de ce cours d'eau en l'empierçant. Il est probable que la voie romaine de *Rusucurru* (Taksebt-Tigzirt) à *Cissi* (Dellys) passait devant le rocher qui porte cette inscription commémorative. Le mot féminin *gurgus* équivaut sans doute au masculin *gurgus*. Ducange cite plusieurs exemples de ce mot, mais les auteurs de très basse époque qui l'emploient le font du masculin.

M. GSELL adresse également des observations et additions relatives à la liste sommaire des sarcophages africains dressée par M. Letaille et communiquée à la Commission par M. Héron de Villefosse dans une des séances de l'année dernière⁽¹⁾.

— Pour compléter cette énumération, je signalerai à la Commission un fragment de couvercle de sarcophage conservé au musée de Philippeville. La sculpture est extrêmement fruste : cependant on reconnaît sans peine que le sujet représenté est l'aventure de Jonas⁽²⁾.

« La liste de M. Letaille indique un sarcophage « découvert à Guelma, mais disparu depuis ». Il s'agit probablement de celui qui a été reproduit, d'une manière très exacte, par Delamarre, dans son *Exploration archéologique de l'Algérie*, pl. 179, fig. 15. Il se trouve aujourd'hui dans le jardin public de Guelma, dissimulé derrière un bosquet et exposé à l'eau d'une gouttière.

« Je n'ai pas pu retrouver le sarcophage « découvert à Collo, « mais disparu depuis⁽³⁾ ». Mais je dois faire observer que c'est sans

⁽¹⁾ *Comptes rendus des séances*, 1898, p. 61A.

⁽²⁾ J'ai décrit ce morceau dans l'album du musée de Philippeville (p. 35), mais sans le faire reproduire.

⁽³⁾ Publié dans l'*Annuaire de Constantinople*, 1856-1857, pl. 10, et dans la *Storia dell' arte cristiana* de Garrucci, V, pl. 385, fig. 5.

doute à tort que divers archéologues l'ont cherché à Collo même. Il a été, en effet, découvert en 1856, par M. Chatillon, « dans le « Djebel-Achour, à quelques kilomètres de Collo ». Cette indication, malheureusement trop vague, a été donnée par Reboud⁽¹⁾. Il n'est pas à ma connaissance que ce sarcophage ait été jamais déplacé; Garrucci dit, sans raison, qu'on l'a transporté au musée d'Alger.

« On peut ajouter à la liste de M. Letaille :

« 1° Des fragments d'un sarcophage découverts dans le mausolée de Bled-Guitoun⁽²⁾;

« 2° Un sarcophage, probablement chrétien, de Khenchela, représentant des dauphins et des rosaces⁽³⁾. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,
Membre du Comité.

(1) *Recueil de Constantine*, XXII, 1882, p. 166.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 493.

(3) *Mélanges de l'École française de Rome*, 1893, pl. VII, fig. 6 (p. 500).

11 JUILLET 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. L. Jacquot, juge à Thonon (Haute-Savoie), envoie le texte de dix inscriptions puniques découvertes à Mila. — Renvoi à M. Berger.

M. le docteur Huguet, chargé de mission, fait une communication orale sur le pays du Mزاب et ses habitants.

M. Papier envoie les photographies d'une applique en terre cuite, trouvée à Lambèse, et d'une tête en marbre de Chemtou. — Renvoi à M. Reinach.

M. le commandant Bordier envoie un rapport sur les premiers résultats des recherches accomplies par lui et ses collaborateurs M. le commandant Drude et M. le comte du Paty de Clam à Kasrez-Zit et à Souk-el-Abiod. — Renvoi à M. Toutain.

M. CAGNAT annonce qu'il a reçu de M. Marye l'estampage de deux inscriptions de Bougie découvertes dans la construction du presbytère. L'une mentionne la construction d'un cadran solaire :

Lettres de 0.035 - 0,025.

██████D G██████AI██████
DL·HOROL·OMNI SVA
IMPENSA CONLOCAVIT
D D Q

...[ae?]dil(is) horol[ogium] omni sua impensa conlocavit] d(e)
dicavit(ue).

L'autre est un cippe funéraire, brisé dans le bas, qui porte :

△
♡ ◡ ♡
D M S
L E L I A
V R B A
N A P F

D'autre part, M. Wierzejski lui a envoyé la copie d'une inscription découverte à Zurich et apportée au Musée de Cherchel par M. le docteur Lamotte.

D M CORNELIO EVTRA
PELO CORNELIA COIV
GI PIO M FECIT
H S E

M. GAUCKLER rend compte en quelques mots, de l'ensemble des recherches faites cette année en Tunisie par lui ou par ses collaborateurs : à El-Alia par M. Novak; à Souk-el-Abiod et à Kasr-*ez-Zit* par M. le commandant Bordier; à Dougga, par M. Homo; à Carthage, par lui-même.

« A Dougga, dit-il, M. Homo avait reçu pour instructions : d'une part, de dégager les abords de la façade du temple de Caelestis et, d'autre part, de reconnaître par une tranchée l'état de l'escalier encore enfoui du temple du Capitole, l'étendue et l'importance de la place dallée qui s'étend devant le sanctuaire et qui me paraît être le forum de la cité romaine.

« 1° Des recherches concernant le temple de Caelestis, indispensables pour terminer l'étude de ce monument qui n'avait pu être entièrement déblayé, ne pouvaient amener de découvertes bien importantes : elles ont cependant donné de très utiles résultats. Une nouvelle porte d'entrée des caveaux qui supportent la terrasse de façade a été dégagée : plusieurs larges dalles présentant des

rainures avec trous d'encastrement de piliers, et plusieurs fragments de balustres correspondant à ces mortaises permettent d'affirmer désormais que les deux espaces restés libres, entre les trois pavillons construits au centre et aux deux extrémités de la façade, étaient remplis par une colonnade dont nous avons tous les éléments. Chacun des entre-colonnements était occupé par une balustrade pleine, formée d'une large dalle qui s'encastrait dans la pierre de base et que maintenaient verticalement à ses deux extrémités deux balustres se terminant en leur sommet par une boule d'amortissement ovoïde. J'ai découvert moi-même, dans les oliviers qui entourent le temple de Caelestis, plusieurs dalles et balustres qui proviennent certainement de cette balustrade, et qui sont en parfait état de conservation.

Les fouilles ont de plus mis au jour un intéressant bas-relief figurant un guerrier romain combattant debout, casqué et armé de toutes pièces, et un beau cippe funéraire en forme d'autel très orné, relatif à une femme de cette famille des *Pullaeni* ou *Pullaeni*, propriétaires terriens de la région de Dougga, que nous font connaître de nombreuses inscriptions. On y lit :

D·M·S
P·VLLAIENA·SEX
FIL·HONORATA
LXVIII·H·S·E
PIA·VIXIT·ANNIS

2° La tranchée ouverte devant le Capitole offrait plus d'intérêt et devait ménager de plus importantes trouvailles. Elle a fait découvrir l'escalier du temple, dont il ne reste malheureusement d'intact que les marches inférieures, celles du haut étant recouvertes par des murs de basse époque, ou ayant tout à fait disparu. Devant l'escalier s'étend une place dallée qui aboutit au mur de la forteresse byzantine qui avait englobé le temple dans son enceinte. Au delà de ce mur le dallage disparaît, mais à quelques mètres plus loin on rencontre, à un niveau sensiblement supérieur à celui de la place, une large aire pavée de mosaïque blanche parfaitement conservée. Le long de ce promenoir règne un beau stylobate à larges moulures d'un bon style, qui indique l'existence en cet

endroit d'un édifice important : cet édifice s'ouvre en son milieu pour former un exèdre demi-circulaire faisant face au temple, et fermé par une balustrade dont il subsiste des traces très nettes.

« La prochaine campagne de fouilles de M. Homo nous permettra sans doute de déterminer le caractère de cet édifice, en même temps qu'elle dégagera entièrement les abords du temple et la place dallée.

« La fouille présente donc dès maintenant un réel intérêt au point de vue architectural; elle promet, en outre, de riches découvertes épigraphiques, s'il est vrai, comme je le suppose, que le mur d'enceinte byzantine ait été construit en partie avec les autels dédicatoires accumulés sur le forum. Une première trouvaille faite par M. Homo est de nature à confirmer cette hypothèse : c'est celle d'un cube de pierre haut de 0 m. 75, large de 0 m. 62, épais de 0 m. 64, orné aux quatre angles supérieurs de ces volutes, si caractéristiques de l'architecture punique, que l'on remarque au mausolée punico-berbère de Dougga et dans un chapiteau de pilastre encastré dans un mur intérieur de la forteresse byzantine voisine d'Ain-Hedja. La face principale de la pierre, retournée vers l'intérieur du mur, présentait l'importante dédicace suivante gravée en lettres hautes de 0 m. 05 aux premières lignes et de 0 m. 025 à 0 m. 015 aux lignes suivantes, ayant donc les dimensions restreintes qui caractérisent, ainsi que j'ai essayé de l'établir ailleurs, les textes du 1^{er} siècle, époque à laquelle ils ont été gravés. Voici ce texte, tel que nous l'avons lu, M. Homo et moi, sur la pierre (voir à la page suivante) :

*Divo Aug(usto) sacr(um) et Ti(berio) Claudio Caesari Aug(usto) Germanico
pon(tifiri) max(imo) trib(unicia) pot(estate) VIII, imp(eratori) XVI, co(n)s(uli) IV,
p(atr) p(atr)ia(e), cens(ori), C. Artorius Bassus pon(tifex) acd(ilis) II vir cur(iae)
Lucustae (faut-il lire Augustae?) patronus pagi dedicavit Julius Venustus
Thinobae filius honoribus peractis flamen divi Aug(usti) et Gabinia Felicula
uxor et Faustus filius ejus — huic senatus et plebs ob merita ejus omnium
portarum senti(i)s ornam(enta) sufetis gratis decrevit suo et — Fausti
Thinobae patris, honoribus peractis, flam(inis) divi Aug(usti) et — Firmi cui
civitas ornamenta sufetis ob merita sua decrevit, et — Saturi sufetis iterum,
qui a civitate et plche suffragio creatus est et — Institoris honoribus peractis
flamin(is) divi Aug(usti) fratrum suorum nomine — s(ua) p(ecunia) f(ecerunt) :
curatore Julio Firmo, filio.*

D I V O · A V G · S A C R · E T
T I · C L A V D I O · C A E S A R I · A V G ·
G E R M A N I C O · P O N · M A X · T R I B
P O T · V I I I · I M P · X V I · C O S · I V · P · P · C E N S ·
C · A R T O R I V S · B A S S V S · P O N · A E D · (I I V I R · C V R ·
L V C V S I A E · P A T R O N V S P A G I · D E D I C A V I T
I V L I V S · V E N V S T V S · T H I N O B A E · F I L I V S
H O N O R I B V S P E R A C T I S F L A M E N · D I V I · A V G · E T
G A B I N I A F E L I C V L A V X O R · E T F A V S T V S F · E I V S
H V I C S E N A T V S E T P L E B S O B M E R I T A E I V S
O M N I V M P O R T A R V M · S E N T E N T I S · O R N A M ·
S V F E T I S G R A T I S D E C R E V I T S V O E T F A V S T I T H I N O B A E P A T R I S
H O N O R I B V S P E R A C T I S · F L A M · D I V I · A V G · E T · F I R M I Q V I ^{sic}
C I V I T A S O R N A M E N T A S V F E T I S O B · M E R I T A S V A D E C R E V I T E T
S A T V R I S V F E T I S II Q V I A C I V I T A T E E T P L E B E S V F F R A G I O
C R E A T V S E S T E T I N S T I T O R I S H O N O R I B V S · P E R A C T I S
^{sic} F L A M E N D I V I A V G · F R A T R V M S V O R V M N O M I N E · S · P · F
C V R A T O R E I V L I O · F I R M O · F I L I O

« Cette dédicace à Divus Augustus et à Claude est datée très exactement de l'année 48 de notre ère (25 janv. 48-25 janv. 49). C'est donc, sinon la plus ancienne, du moins l'une des plus anciennes que l'on ait encore découvertes à Dougga, et, à ce titre, elle présente déjà une certaine importance. Le texte de la dédicace offre, d'autre part, toute une série de particularités des plus curieuses, qui jettent un jour nouveau sur l'administration, si mal connue encore, des vieilles cités africaines au 1^{er} siècle de notre ère, avant le commencement de l'évolution qui les transforme en colonies romaines, et qui ne s'effectue généralement qu'assez tard (pour Thugga, au III^e siècle seulement).

« Il rentre dans la catégorie de ces inscriptions sufétiques, assez peu nombreuses encore, qui ont toutes été découvertes dans les régions colonisées de très bonne heure, bien avant la domination romaine, par les Carthaginois, surtout dans la plaine du Fahs, voisine du pays de Dougga.

« Le dédicant est un indigène mal romanisé encore, comme le prouve sa dénomination incomplète (le prénom manque) et sa filiation — le nom de son père Thinoba n'a rien de romain : il appartient à une famille de sufètes qui sont en même temps flamines du divin Auguste. Il a reçu lui-même les insignes de cette magistrature, du sénat et du peuple, *omnium portarum sententiis* ? Un de ses frères a exercé deux fois les fonctions de sufètes, élu *civitate et plebe*.

« Ce document est donc fort intéressant, et sa découverte est très encourageante pour l'avenir des fouilles de M. Homo à Dougga : une dizaine d'autres textes, moins importants, complètent les découvertes faites dans cette première campagne. »

Passant aux trouvailles faites récemment à Souk-el-Abiod, M. GAUCKLER annonce que M. le commandant Drude du 5^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, collaborateur du commandant Bordier, a découvert une grande inscription dont il soumet à la Commission l'estampage, exécuté par les soins de M. du Paty de Clam, correspondant du Ministère.

« Le texte est gravé sur le dé d'un piédestal en pierre calcaire ayant la forme d'un autel carré, mouluré au sommet. Les lettres assez grêles, mais très lisibles, sont hautes de 0 m. 03 et bien alignées. Il doit se lire ainsi :

L · OCTAVIO · CORNELIO · P · F · SALVIO IULIANO
 A EMILIANO · XVIRO · QVAESTORI · IMP
 HADRIANI CUI DIVOS HADRIANVS SOLI
 SALARIVM · QVAESTVRAE DVPLICAVIT ·
 PROPTER · INSIGNEM · DOCTRINAM · TRIB · PL ·
 PR · PRAEF · AERAR · SATVRNI · ITEM · MIL · COS ·
 PONTIF · SODALI · HADRIANALI · SODALI
 ANTONINIANO · CVRATORI · AEDIVM
 SACRARVM · LEGATO · IMP · ANTONINI
 AVG · PII GERMANIAE · INFERIORIS · LEGA
 TO · IMP · ANTONINI · AVG ET VERI · AVG
 HISPANIAE CITERIORIS · PROCOS
 PROVINCIAE · AFRICAE · PATRONO
 D · D · P · P ·

L(ucio) Octavio Cornelio, P(ublü) f(ilio), Salvio Juliano Aemiliano, decemviro, quaestori Imp(eratoris) Hadriani cui divos Hadrianus soli salarium quaesturae duplicavit propter insignem doctrinam, trib(uno pl(ebis) praetori), praefecto aerar(ü) Saturni, item mil(itaris) co(n)s(uli), pontif(ici), sodali Hadriani, sodali Antoniniano, curatori aedium sacrarum, legato Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) Pii Germaniae Inferioris, legato Imp(eratoris) Antonini Aug(usti) et Veri Aug(usti) Hispaniae Citerioris; proco(n)s(uli) provinciae Africae, patrono, d(ecreto) d(eurionum) p(ecunia) p(ublica).

« Cette base nous fait connaître le *cursus honorum* d'un haut fonctionnaire de l'Empire, patron de la cité africaine de Putpu; *L. Octavius Cornelius Salvius Julianus Aemilianus*. Ce personnage, apparenté aux plus illustres familles de Rome, avait exercé sous les règnes d'Hadrien, d'Antonin, de Marc Aurèle et de Lucius Verus quelques-unes des plus importantes magistratures de l'État et de grands commandements militaires.

« Quel est ce proconsul dont le nom vient pour la première fois s'ajouter à la liste des Fastes de la province d'Afrique ? Une phrase de notre dédicace suffit à l'identifier : c'est l'incidente « *cui divos Hadrianus soli salarium quaesturae duplicavit propter insignem doctrinam* ». Ces derniers mots surtout ne peuvent convenir qu'à l'il-

lustre jurisconsulte *Sabius Julianus*, dont le nom et la science faisaient autorité dès le temps d'Hadrien.»

M. GAUCKLER ajoute qu'il vient de faire transporter au musée du Bardo les deux piédestaux monolithes découverts à Souk-el-Abiod, en 1893 par M. Ormond et en 1899 par M. du Paty de Clam, et qui donnent tous deux le nom de la cité antique.

«Le piédestal découvert par M. Ormond, ajoute-t-il, présente sur le côté droit et sur la première moulure de la table supérieure l'inscription inédite suivante, en lettres irrégulières et mal gravées, hautes de 2 centimètres et très effacées, ce qui explique qu'elles n'aient pas été remarquées jusqu'ici :

DEDICATA · VII ~~IIII~~ CAL · IVNIAS
IMP · *probo* · AVG · V ET · VICTORINO COS

«Il s'agit ici de l'empereur Probus, consul pour la 5^e fois en 282 avec Pomponius Victorianus. Le nom de Probus a été martelé, comme c'est toujours le cas dans les inscriptions africaines. L'inscription est donc très exactement datée : le fait est d'autant plus intéressant à noter, que le personnage auquel est dédié le piédestal est déjà salué du titre de *vir patricius*, appellation qui ne prendra un caractère officiel qu'à partir du règne de Constantin.»

M. LE DIRECTEUR et M. LE PRÉSIDENT adressent à M. Gauckler et à ses collaborateurs toutes les félicitations de la Commission.

M. GAUCKLER dépose encore sur le bureau les quatre feuilles de la carte de Carthage établies par M. Bordy, aux frais du Ministère de l'Instruction publique. Ces feuilles serviront à établir la grande carte de Carthage, réclamée par l'Académie des Inscriptions, quand tous les documents permettant de la dresser seront parvenus.

M. HOUDAS rend compte d'une communication de M. du Paty de Clam, intitulée : *Fastes chronologiques de la ville d'Hamamet*. Il en propose l'impression au *Bulletin*. — Adopté.

M. SALADIN, après examen d'une note de M. le comte du Paty de Clam, sur Dar-Saklin, propose de la déposer aux archives. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLESOSSE annonce qu'à la suite des fouilles entreprises à Lambèse, dans le camp des Auxiliaires, par M. l'abbé Montagnon, le musée du Louvre a reçu 30 fragments nouveaux de l'ordre du jour d'Hadrien aux troupes d'Afrique. Ces morceaux sont parvenus à Paris par l'obligeante entremise de M. R. Cagnat.

1. Fragment de cinq lignes avec moulure d'encadrement à gauche.

MI ■■■■■■■■■■ MI ■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■
VOS MODO NON FACIAT LENI
mELIVS ESSE FACTVROS QV
NEM TAM LONGAE EXERCITationis
TU SIT SATIS SPECIOSE·SI

2. Fragment de trois lignes appartenant à la partie supérieure d'une assise. Traces du lit de pose.

ACVLARI NON POTVIT QV
VOCELER HASTATVS RECT
OS EXERCVIT

3. Fragment de deux lignes appartenant à la partie supérieure d'une assise. Traces du lit de pose.

QVAM·VT·POSSI
M·AVT·N

4. Fragment de deux lignes appartenant à la partie supérieure d'une assise. Traces du lit de pose.

MERVPTIO NOI
APIVR

5 à 25. Fragments divers.

■■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■
DIVM CAMPVM IA
IT AQVAM CAV

6.

II IVI
S · LEGA
DDIT · IRAI
II.

14.

ES
ITIS
ITES

7

LOSSC
ACVBI

15.

CATIOQ
IMID

8.

· VOS · IA
LLIT PRA
IIN · FREC

16.

· ANNORVM
II IO C

9.

VOBISCVM DI

17.

IIS · CIVI
MINTRA
IICD

10.

QVAE CVM Q
IOI

18.

II
IT · V

11.

INEM · R
AM · IV

19.

ARMA · TVBA · A
· IM

12.

ABAMET
AERVΛ

20.

RO · HOSIL
NITMIC

13.

STOIIO
VV ISVS

21.

M PER

22.

NVSI Q VS
PITQVA · EQV

24.

E ANI
SI

23.

M
M SAGITT

25.

ITA
INI

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,
Membre du Comité.

14 NOVEMBRE 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bertrand, correspondant du Ministère à Philippeville, envoie le texte et l'estampage de deux inscriptions latines. — Renvoi à M. Cagnat.

Le R. P. Delattre adresse quelques inscriptions trouvées cette année en Tunisie. — Renvoi à M. Toutain.

M. Gsell écrit une lettre relative à des découvertes faites par M. le lieutenant Chardon dans les ruines de Cap-Matifou. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Les sept ouvrages suivants ont été envoyés comme hommage à la Commission :

Notes archéologiques : Thibarès, Gillium, Zembra, Tunis. — Les cimetières romains superposés de Carthage ; — La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique ; — Marques céramiques grecques et romaines, par le R. P. Delattre ;

Lambæsis et Honorat de Sicilibba, par M^{sr} Toulotte ;

Les fouilles du Dar-el-Acheb, par M. le D^r Carton.

Ces brochures seront déposées à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements adressés aux auteurs.

M. CAGNAT rend compte d'un rapport adressé au Ministère de la marine par M. l'enseigne de vaisseau Hantz, chargé de poursuivre, à bord du bâtiment *la Flèche*, les sondages entrepris par le *Condor*, pour aider à la reconstitution du plan de l'ancienne Carthage et des environs. Ce rapport sera imprimé, comme ceux à qui il fait suite, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*. On peut l'analyser en deux mots, en disant que M. Hantz a trouvé, au sud de la pointe d'El-Kram, à la hauteur du Casino, les traces très visibles d'un port protégé par une jetée.

M. CAGNAT fait connaître ensuite des fragments d'épithaphe découverts à Cherchel, dans la propriété du général Bayard. Il en a pris la copie et l'estampage au mois de mai dernier, avec M. Wierzejski :

1.

SATVRNINA TI·CLAVDI
PLACIDI·SER·HIC·S·E·VIXIT ANIS
XXX·TERTIVS CONTVBERNA
LIS·POSVI

2.

LNS TERRAM CON
ILLI ET MACVLARE TIBI SNC
IUM CORPVS Q FIDELEM IIII ET XX ANNOS
MENSESQ NOVEM DIESQ VIGINTI
PROBE VECTATVS ES TERRA

3.

S·L
TRIB
LIVS·C
VELO·FLAV
HIC·SITI SVnt
SA·ITALIA VIROFI
ET·SIBI·MONVMM

M. REINACH fait un rapport sommaire sur deux photographies que la Commission doit à M. Papier, membre non résidant du Comité, à Bône :

«L'applique en terre cuite provenant de Lambèse a dû décorer une paroi. Le modelleur a peut-être voulu figurer une bacchante, mais l'invention et l'exécution de ce relief sont également médiocres.

«La tête en marbre de Chemtou, qui appartient également à M. Papier, est celle d'un jeune satyre, comme l'attestent les oreilles pointues et la bouche dilatée par le sourire. La conservation en est mauvaise; le travail paraît très ordinaire.

«Je ne crois pas que ces morceaux soient assez importants pour être publiés dans notre *Bulletin*.»

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait connaître à la Commission de nouvelles découvertes faites à Lambèse par M. l'abbé Montagnon :

«A diverses reprises, M. Cagnat a entretenu la Commission des fouilles exécutées par M. l'abbé Montagnon, curé de Lambèse, sur l'emplacement dit «Le Camp des Auxiliaires». M. l'abbé Montagnon a retrouvé en cet endroit une enceinte carrée, mesurant 200 mètres de côté, munie d'une porte à l'est et d'une porte à l'ouest. Au centre de cette enceinte était érigé le monument qui portait la célèbre allocution d'Hadrien aux troupes d'Afrique. Grâce aux envois de M. le curé de Lambèse, le Musée du Louvre possède aujourd'hui 60 fragments de cet important document épigraphique.

«Les fouilles ont été poursuivies cet été. Elles ont fait reconnaître, sur la face intérieure de l'enceinte, de légères saillies placées de 12 en 12 mètres, qui lui paraissent avoir été des contreforts destinés à la consolider.

«M. l'abbé Montagnon a ensuite porté ses recherches sur le monument central. Il a exploré une excavation, creusée de main d'homme et placée sous le dallage; elle mesure environ 5 mètres de long sur 2 mètres de large et 3 m. 50 de profondeur. Il suppose — et j'ai peine à admettre cette hypothèse — que cette excavation était surmontée d'un péristyle ayant comme couronnement une grande inscription en l'honneur de l'empereur Hadrien, inscription dont il a retrouvé plusieurs débris, qui avait 3 mètres de longueur et qui était entourée d'un encadrement.

« Les lettres ont 15 centimètres de hauteur :

IMP CAESARI TRAIANO
HADRIANO AVGVSTO
FORTISSIMO
LIBERALISSIMOQVE
LEGIO III AVG
ADPROBANTE EXERCITV

« D'après M. l'abbé Montagnon, le discours de l'empereur était placé au-dessous de ce péristyle. De chaque côté s'élevait une colonne supportant une voûte dont la corniche a été retrouvée en partie. Ces colonnes pouvaient avoir 1 m. 20 de diamètre.

« Au milieu des débris entassés sur ce point, il a retrouvé aussi des fragments de colonnes encastrées qui lui paraissent avoir formé des motifs d'ornement de 4 mètres de hauteur.

« En avant de l'emplacement du discours et à environ 9 m. 20 de la bordure du dallage existent deux soubassements mesurant 0 m. 70 de hauteur, placés à 1 m. 50 l'un de l'autre. Le premier, qui est dans l'axe de l'emplacement du discours, a 2 m. 90 de largeur sur 2 m. 82 de longueur; le second, qui se trouve à droite du premier, a 1 m. 62 de largeur sur 3 mètres de longueur.

« L'abbé Montagnon a été assez heureux pour retrouver une grande pierre angulaire qui renferme le commencement du discours de l'empereur. Ce fragment a une très grande importance, puisqu'il nous fournit, outre le préambule de l'allocution impériale, la date exacte à laquelle elle a été prononcée. Les moulures qui encadrent la partie supérieure des deux faces sont la preuve que ce morceau a fait partie de l'assise inscrite la plus élevée.

IMP · CAESAR · TRAIANVS
HADRIANVS · AVGVSTVS

EXERCITATIONIBVS INSPECTIS · ADLOCVTVS
EST · IS QVAE INFRA SCRIPTA SVNT
TORQVATO II ET LIBONE · COS · R · IVLIS

« Ainsi c'est le 1^{er} juillet de l'année 128, sous le consulat de Torquatus Asprenas et de M. Annus Libo que l'empereur a harangué la III^e légion, dont le nom se lisait à la ligne 3 et a été martelé. La date du voyage d'Hadrien en Afrique se trouve donc établie d'une manière définitive.

« Sur le retour, c'est-à-dire sur le côté gauche de cette pierre angulaire, on lit le commencement de l'allocution adressée par Hadrien à *Vala prima Pannoniorum* quelques jours après, probablement le 12 ou le 13 juillet :

III IDVS IVLIAS ALA I PANNONIORVM
OMNIA · PER · ORDINEM · EGISTIS · CAMPVM · INCVRSIONIBVS · COMPLE
IACVLATI · ESTIS · NON · INELEGANTER HASTIS ~~BR~~
BVS ET DVRIS LANCEAS PLVRES · VESTRVN · PERMISERVNT VAL
TIS ET · HIC · AGILITER ET · HERI · VELOCITER · SI QVIT DEFFISSET DESIDERA
SI QVIT EMINVISSET DESIGNAREM TOTA EXERCITATIONE PERAEQVE
CVISTIS CATVLLINVS LEGATVS MEVS CLARISSIMVS INCV

« On voit par ce petit exposé que M. l'abbé Montagnon a employé d'une manière heureuse et très profitable les fonds qui ont été mis à sa disposition par l'Administration, à la demande de la Commission de l'Afrique du Nord. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait savoir ensuite à la Commission qu'un commerçant de Poligny (Jura) a proposé récemment à l'Administration des Musées nationaux un fragment de mosaïque trouvé en Tunisie, à Sousse (Hadrumète). Ce fragment aurait été rapporté en France par M. le capitaine Haran. Il est de forme octogonale; la partie centrale est ornée d'une fleur épanouie, qui s'ouvre sur un fond blanc, en forme de quatre feuilles allongées et disposées en croix; les interstices entre les feuilles sont remplis par un motif découpé. Sept petits filets réguliers entourent la partie centrale. Le panneau est bordé par un double ruban ondulé formant torsade. Ce morceau offre un très médiocre intérêt, mais il est bon de signaler les monuments qui se dépaissent.

Enfin M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait part de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Papier, de Bône, membre non résidant du Comité :

« M. Chevillot ayant eu l'amabilité de venir m'informer, le 26 du mois dernier, qu'il avait continué, sur une longueur de 16 mètres et une profondeur de 5 m. 65, le déblayement du mur dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir par une lettre du 14 mai dernier, je me rendis le lendemain chez lui, accompagné de M. Bariteau. J'y constatai que ce mur, rencontré à 2 mètres de profondeur, mesurait en effet 16 mètres de long, mais qu'il devait se prolonger encore plus loin vers le nord. Je remarquai aussi que la première assise de pierres à laquelle s'était arrêté M. Chevillot dépassait de 15 centimètres environ les assises supérieures, et qu'à l'exception d'une pierre de 2 mètres de long sur 0 m. 50 de haut, qui était telle qu'on l'avait extraite de la montagne, toutes les autres se composaient de prismes quadrangulaires à bossage rustique et à refends, dont la longueur varie entre 0 m. 80 et 4 mètres, la largeur entre 1 mètre et 1 m. 10, appareillés avec assez de soin, quoique sans ciment, et que la plupart d'entre eux, enfin, étaient de calcaire cristallin, les autres de gneiss à noyaux de feldspath et paillettes de mica noir, roche répandue en grande masse dans le revers du massif cristallophyléen de l'Edough, aux environs de Bône.

« Ces énormes blocs, dont les inégalités des lits, peu nombreuses du reste, sont rachetées par des pierres à crossettes, n'appartiennent donc pas, selon moi du moins, à des sarcophages, à des tombeaux ou mausolées phéniciens, ni encore moins à des conduites d'eau, comme on l'a écrit tout récemment, ni à une enceinte fortifiée, comme je l'ai cru moi-même au début des fouilles, mais à une bordure de quai, ou tout simplement à un mur que les Phéniciens auraient élevé dans l'unique dessein de préserver leur *emporium* ou comptoir de l'invasion de l'eau et du sable de la mer, par les mauvais temps. »

M. TOUTAIN rend compte de deux rapports de M. le commandant Bordier et de M. Du Paty de Clam sur les fouilles entreprises par eux dans les ruines de Siagu et de Puppou.

« Le rapport de M. Bordier donne plusieurs détails intéressants sur l'organisation des fouilles; il signale le zèle et l'activité de ses principaux collaborateurs.

« Le rapport écrit par M. Du Paty de Clam est un résumé de tout ce que l'on savait sur Siagu et Puppou avant les nouvelles fouilles, et des premières découvertes qui ont été faites au prin-

temps de l'année 1899. Ces découvertes ayant été déjà communiquées à la Commission, il semble inutile de les imprimer à nouveau. En tout cas, il convient d'attendre un second rapport plus détaillé que M. le commandant Bordier doit prochainement nous faire parvenir. Ce rapport comprendra, dit-il, la description complète des ruines de Pappu et de Siagu, et le compte rendu total des fouilles de cette année. »

M. GAUCKLER a envoyé à M. Cagnat le texte de deux inscriptions qui ont été trouvées récemment en Tunisie.

« Veuillez m'excuser, je vous prie, auprès de la Commission et lui indiquer les causes de mon long silence. Je tâcherai de me rattraper ce mois-ci. Voici, en attendant, tirées de l'abondante récolte que j'ai faite depuis huit jours, quelques miettes intéressantes dont j'ai tenu à lui réserver la primeur :

« 1. — Fouilles de Bir-bou-Rekba. Dédicace impériale sur la face principale d'une base honorifique transformée en auge. Estampage du lieutenant Bigotte, transmis par M. Bordier; hauteur des lettres : 0 m. 035.

BRIT · MAX^{imo arab} · diab ·
 PONT · MAX · TRIB · pot · xvi
 IMP · III · COS · IIII · p · p ·
 OPTIMO MAX^{imo invicto} ?
 RINCIPI COL · aurelia
 COMMODA · PIA · FELIX · angusta
 PVPVPT · DEVOTA NV^m · mai · q ·
 EIVS · P · D ·

[Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Aurelio Antonino Aug(usto) Pio Brit(annico) Max(imo Arab(ico), Adiab(enico), p(ont)if(ici) max(imo), trib(unicia) [pot(estate) XVII, i]mperatori III, co(n)s(uli) IV [p(atr) p(atr)iae]] optimo max(imo invicto) principi, co[lonia] Aurelia C[ommoda] Pia Felix [Augusta Pappu(anorum) devota nu[m]ini maj(estate)q(ue) ejus, p(osuit) d(edicavit) que].]

« La lettre P de la dernière ligne est douteuse, c'est peut-être un D mal fait.

« Date : l'année 214.

« Cette inscription confirme, en ce qui concerne les noms de la Colonia Aurelia Commoda Pia Felix Augusta Pupput, les renseignements fournis par la grande dédicace à Licinius trouvée à Souk-el-Abiod, et que j'ai communiquée à la Commission au mois de juin dernier.

« Sur la face latérale de l'auge restent quelques débris d'une inscription très grêle, copiée par M. Du Paty de Clam. Hauteur : 0 m. 21 à 0 m. 22.

caR·REIP·C M
cur(ator) reip(ublicae) c. . . ?

« D'après M. Du Paty de Clam, la dernière lettre serait un M.

« 2. — Trouvée dans les travaux du port de Sousse et déposée au Musée. Matrice de potier en plomb, de forme circulaire. Diamètre : 0 m. 08; épaisseur : 0 m. 005.

P·A/T·MAXIMI·HONORATI

« Au milieu, une amphore. Cette matrice devait servir à cacheter les couvercles de jarres d'huile d'un colon du Sahel. Nous avons au Musée du Bardo plusieurs bouchons estampillés de ce genre. »

M. le docteur Carton a envoyé, de son côté, à M. Cagnat, pour être communiquées à la Commission, les deux inscriptions suivantes qu'il a recueillies à Dougga :

1. — Dans les murs byzantins, à l'ouest du temple, sur un fragment de frise architravée. Longueur : 1 m. 10, hauteur : 1 m. 05; lettres de 0 m. 20 et 0 m. 13.

FORMA M LIVIVS M
VLVM DEC D

2. — Près de la porte triomphale qui est à l'est du mausolée punique, dans un mur de pierres sèches. Hauteur : 0 m. 97, largeur : 0 m. 92; hauteur des lettres : 0 m. 10.

N E P O T i
N E P O T I · D I V i
P E R T I N A C I A V_g
I I M P X I I · C O s
s E V E R I P I I P E R T I N A c i s

Cette inscription, dit M. le docteur Carton, devait couronner la porte triomphale.

M. Houdas fait un rapport sur un estampage d'inscription arabe provenant du cimetière d'Hamamet :

«L'inscription découverte à Hamamet en 1895 par M^{me} Bordier n'a pas été estampée d'une façon assez nette pour qu'il soit possible, avec cet estampage, d'en donner un déchiffrement complet. Voici toutefois la traduction des mots qu'on peut lire avec une entière certitude : «Ceci est la tombe de Abd ben Ibrahim ben «Mohammed El, décédé le dimanche soir, 7 du mois de «le sacré de l'année cinq cent dix, après avoir témoigné qu'il «n'y a d'autre divinité que Dieu, l'unique, qui n'a pas d'associé et «que Mohammed est l'envoyé de Dieu.»

M. Marye, administrateur du Musée des Antiquités algériennes, signale de nouvelles découvertes faites à Cherchel dans la propriété Grégori. Elles consistent en une statue de jeune faune d'un bon travail et en deux têtes de marbre. La statue a perdu la tête et les mains; quelques coups de pioche ont abîmé un peu les cuisses. Des deux têtes, l'une a les cheveux ceints d'un bandeau et offre beaucoup de ressemblance avec celle de Juba I que M. Waille a envoyée au Musée du Louvre.

M. le capitaine Hannezo a adressé à M. Cagnat le moulage de quelques inscriptions et d'un dessin relevés par lui sur des tuiles provenant de tombes chrétiennes, à Sfax. La lecture de ces textes est extrêmement difficile. Le dessin représente un homme debout sur un cheval courant. Il tient de la main droite un javelot et de la main gauche une corde(?) Devant le cheval, un lièvre s'enfuit. Tout cela est représenté d'une façon enfantine. Sur la proposition de plusieurs membres, on décide qu'il sera demandé à M. Hannezo communication des originaux.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission.

R. CAGNAT,
Membre du Comité.

12 DÉCEMBRE 1899.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENTENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. BABELON fait un rapport sur une monnaie donnée au Cabinet des Médailles par M. Gauckler :

« La monnaie de bronze découverte par M. P. Gauckler dans ses belles fouilles de Carthage, et donnée par lui au Cabinet des Médailles, est bien carthaginoise comme l'indiquent son style et le type de Perséphone qui figure au droit. La pièce paraît inédite, et le type de revers, une *charrue*, ne se trouve pas parmi les monnaies de Carthage décrites par Ludwig Muller. Cependant le Cabinet des Médailles en possédait déjà, depuis le siècle dernier, trois exemplaires variés, et cette circonstance permet de soupçonner que Muller ne considérait pas ces pièces comme africaines.

« On trouve encore la charrue sur de petits bronzes siculo-africains, demeurés jusqu'ici d'attribution incertaine, qui ont pour types, au droit, un erabe, et au revers, une charrue dans une couronne de laurier. Des lettres puniques variables accompagnent ces types; ce sont vraisemblablement les initiales des noms de divers suffètes ⁽¹⁾.

« Sur la monnaie de M. Gauckler, on lit, dans le champ du revers, à côté de la charrue, la lettre punique \aleph (*hé*) qui doit être également l'initiale d'un nom de magistrat. Des initiales analogues se trouvent dans le champ d'un très grand nombre des monnaies autonomes de Carthage.

(1) L. MULLER, *Numism. de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 178, n° 2.

« La monnaie de bronze nouvelle se place certainement avant la destruction de la Carthage punique par les Romains, en l'an 146 avant J.-C. ; les déblais dans lesquels la pièce a été recueillie appartiennent, nous apprend M. Gauckler, à la dernière période de la ville punique.

« La forme de la charrue est caractéristique : c'est la charrue arabe actuelle. Il faut rapprocher ce type monétaire de la charrue représentée sur les stèles votives à Tavit et à Baal-Hammon, qu'on a déterrées en si grand nombre sur le sol même de Carthage.

« La charrue se trouve d'ailleurs fréquemment comme type monétaire dans l'antiquité. Je citerai notamment les monnaies du Brutium, d'Enna, de Centuripæ et de Leontini, en Sicile, d'Obulco en Bétique, enfin des monnaies de bronze de Persée, roi de Macédoine ⁽¹⁾. »

M. CAGNAT rend compte d'une communication de M. Bertrand, correspondant du Ministère. Il s'agit de deux inscriptions romaines trouvées à Philippeville, l'une dans la nécropole de l'Est, chez M. Cavicchioni. L'autre dans la briqueterie de M. R. Barrot.

La première est une épitaphe (copie de M. Bertrand) :

GARGILIA · L · F ·

NICROSA · V · A

XXXVII

H · S · E ·

La seconde offre plus d'intérêt (copie et estampage de M. Bertrand) :

V I C R I A E

E T · M E R C V

R I O ☉ V E R ☉

N A ☉ V O T V

R E D I D I T

F E L I C

⁽¹⁾ Cp. SAGLIO, s. v° *Aratrum*, dans le *Dictionn. des Antiq. gr. et rom.*; *Bull. de corresp. hellén.*, t. XVII, 1893, p. 80, et t. XX, 1896, pl. XVI.

Il communique en outre, de la part de M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine, la copie d'une inscription découverte à Rouffak, chez M. Pastor. Ce document provient de la partie la plus orientale des ruines.

Lettres de o m. 035.

GENIO KAST ELEFANT
SACRVM
CLODIA DONATA PROREP-
CRESCENTIS VXOR STA-
TVAM GENI PATRIAE KA
ELEF CVM BASE QVAM
DE SVA LIBERALITATE
AD ORNANDVM KASTEL
POLLICITA EX HS VIII N
SVA PECVNIA CONSTITVIT
AD CVIVS DEDICATIONEM
SPORTVLAS X SINGVLQ
ET VINVM PER COLLEGIA
AD AEPVLANDVM DEDI
I D D D

Aux lignes 3 et 4, il faut lire sans doute : *Clodia Donata, Pro-
per[tii] Crescentis uxor*. On connaît à Rouffak plusieurs personnages
du nom de Propertius; l'un d'eux même se nommait Propertius
Crescens⁽¹⁾.

M. GAUCKLER envoie diverses communications :

1° Il fait parvenir un compte rendu des fouilles exécutées en
1898 par M. le capitaine Hilaire sur l'emplacement de Tacape. Ce
rapport est accompagné d'une carte et de plusieurs croquis insérés
dans le texte. « Bien que les résultats obtenus par M. Hilaire dans
ses recherches soient peu importants, le rapport est fort bien fait
et me paraît valoir la peine d'être publié dans le *Bulletin*. »

2° Il annonce que M. le commandant Bordier, chargé, cette
année, d'une mission archéologique à Hamamet, lui a adressé, en
son nom et au nom de l'auteur, M. le comte du Paty de Clam, une
étude détaillée sur l'alimentation en eau potable de Siagu et de

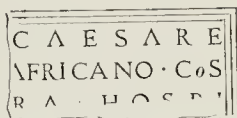
⁽¹⁾ *Corpus inscript. lat.*, t. VIII, n° 6573.

Pappu et sur les travaux hydrauliques de l'Oued-Faouera. « Cette notice, dit-il, sera publiée conjointement avec les indications que la Direction des travaux publics avait déjà données sur cette question, dans le iv^e fascicule des *Installations hydrauliques romaines en Tunisie*, actuellement sous presse, et que je m'empresse de faire parvenir au Ministère dès qu'ils seront parus. »

3° Il transcrit la copie d'un fragment d'inscription sur bronze, recueilli à Sousse, par M. Marino, dans son jardin, sis derrière la grande rue, et donné par lui au Musée.

La tablette est brisée à gauche et en bas.

Largeur du fragment : 0 m. 07 ; hauteur : 0 m. 10 ; hauteur des lettres : 0 m. 02 à la première ligne, 0 m. 015 à la deuxième ligne, 0 m. 01 à la troisième ligne ; épaisseur de la plaque : 0 m. 03 à 0 m. 05.



[Imperatore] Caesare [Trajano Augusto] et Africano co(n)sulibus |
.....[Tesse]ra hosp[italis]...

Lettres de bonne époque.

Le monument remonte à l'année 112 après J.-C. C'est la partie droite d'une tessère d'hospitalité.

4° Il y joint trois notes relatives à toute une série d'inscriptions inédites recueillies les unes à Haïdra, au nord est du grand arc de triomphe, sur la route de Thala, par M. Drappier, secrétaire de la direction des Antiquités; les autres, par le service des Domaines, dans la plaine du Goubellat. Ces communications seront insérées au *Bulletin*. Mais, dès maintenant, il est utile de faire connaître le texte de quelques-uns de ces documents.

a. Inscription d'Haïdra :

E P I I I I I M |
s ER · CORNELI ♡ C E T H E |
P R O · C O S · S E R ♡ H I C ♡ S I T |
V I X I T ♡ A N N ♡ X |
I A B R V S · Q V A S · P O T V I T · C A R I S S I M E · D |
P A V P E R · E T · E X I G V V S · R E D D I D I T · I N F E I |

b. Épitaphes de soldats de la cohorte xv^e :

QV · DOMITius	RRVS
Q · F · STE · FVSCIus	DOMO · MAR
DOMO · FORO	MIL · COH · XV
VIBI · MIL · COH	MILITAVIT · ANN
XV · MILITAVIT	V IIII
ANN · VII · VIXIT	VIXIT · ANN · XXVII
ann	H · S · E

c. Épitaphes de soldats de la légion III^e Auguste.

d. Inscription de Thala :

S A T V R N O A V G S A C R
EO · DOMINO · SATVRNO · PER RELIGIONEM · IVSSI · SACERDotes fe
RVN ET DEDICAVERVN · AD · SP · IVM · QVEM · DONAVERVN · TATTI · ROGATI · Annus

5° Il annonce la découverte par MM. Novak et Épinat, de Mahédia, de la nécropole punique de Thapsus :

« J'ai visité récemment, dit-il, leur chantier de fouilles, et j'ai pu étudier sur place, grâce à leur obligeance habituelle, tous les résultats de leurs travaux. Voici, en attendant le compte rendu complet et détaillé que je leur ai demandé de rédiger pour la Commission de l'Afrique du Nord, un exposé sommaire de ce qui m'a paru présenter le plus d'intérêt dans leurs trouvailles :

« La nécropole punique de Thapsus s'étend au nord-ouest du promontoire qu'occupait la ville antique, sur les premières pentes du cordon littoral rocheux qui borde toute la côte du Sahel tunisien, et forme comme un bourrelet, séparant la mer du bas pays avoisinant. Ce cordon se compose de dunes de sable solidifiées et transformées en un tuf compact et serré; belle pierre aussi blanche et aussi tendre que la craie, et qui possède en outre le grand avantage de devenir d'autant plus dure et plus résistante qu'elle reste plus longtemps exposée au contact de l'air. Les collines où le tuf affleure, comme sur la côte du Sahel tunisien, présentent donc les conditions les plus favorables à l'établissement de nécropoles souterraines, telles que celles des Carthaginois. Le cimetière punique de Thapsus ne diffère guère, comme dispositions générales, de ceux des villes voisines de Monastir et de Lemta, au nord, de Mahdia,

de Salakta et d'El-Alia, au sud, qui remontent à la même époque (11^e et 1^e siècles avant notre ère).

« Les tombeaux se composent presque tous d'un puits rectangulaire ou carré, toujours beaucoup plus large qu'à Carthage, et peu profond, 2 ou 3 mètres au plus; contre une des parois est ménagé un escalier fort étroit, de cinq à sept marches. Sur la paroi opposée à celle de l'escalier, ou, par exception, sous l'escalier lui-même, s'ouvre la porte du caveau, fermée par une grande dalle. Le sol de la chambre funéraire est ordinairement à un niveau plus bas que celui du puits: on y descend par une marche. La chambre est rectangulaire, plus large que profonde, avec ou sans niche; les parois sont, par exception, décorées de peintures très simples, simples bandes brunes, tracées horizontalement.

« La nécropole romaine s'est superposée à celle des Carthaginois et s'est souvent enchevêtrée avec elle, de telle façon que le départ est presque impossible à faire entre ce qui appartient aux premiers et aux nouveaux occupants d'un même tombeau.

« Plus de cinquante caveaux ont été trouvés violés, remplis de terre ou de sépultures romaines. Quatre, au contraire, étaient parfaitement intacts. Le plus riche contenait:

« Des vases de fabrication locale, punique; une grande amphore, placée près de l'entrée; deux vases, du type dit *bazzoula*; deux cruches à une anse; quatre *unguentaria* du type ordinaire en fuseau; deux plats; une tasse; des godets à fard. Le tout en terre jaunâtre, bien cuite, parfois décorée de bandes et de touches brunes tracées au pinceau;

« Des vases plus fins, peut-être aussi de fabrication locale, mais imitant les vases d'importation. Terre brunnâtre, très mince, légère et résistante;

« D'autres vases d'importation italo-grecque (Sicile et Grande Grèce). Terre rose vif très fine et d'un grain serré, n'apparaissant avec sa couleur naturelle qu'au revers des vases, partout ailleurs revêtue d'un enduit vernissé noir très brillant, très résistant. Ornementation très sobre, formée de palmettes estampées ou de stries;

« Trois lampes delphiformes: deux sans anses en *bucchero*, avec granules et rinceaux sur le disque; la troisième aussi en *bucchero*, avec anneau de suspension vertical et strié, décor perlé sur le disque, tête de Pan à la naissance du bec. Une quatrième lampe

allecte la forme d'un fer à cheval, en terre rouge, avec une tête d'éléphant figurée en fort relief sur le disque;

« Quelques objets de métal, dont une belle fibule en bronze intacte ;

« Une figurine de terre cuite de fabrication probablement alexandrine et de style grec. Elle représente Orphée debout, jouant de la lyre. Le musicien est vêtu à la mode asiatique, du pantalon recouvrant les jambes jusqu'aux chevilles, d'une longue robe à demi-manches, sur lesquelles retombent par devant les deux bandes d'une sorte de pallium, d'un collier au cou, et d'un bonnet phrygien posé sur de longs cheveux bouclés qui encadrent le visage au profil hellénique. Pas de traces de peinture. Trou d'évent en arrière. Hauteur, 0 m. 18.

« Les autres caveaux renfermaient de nombreuses lampes et poteries présentant toutes les formes caractéristiques des premiers siècles avant notre ère, et identiques à celles des nécropoles voisines de la nécropole de Bord-Djédid à Carthage, de celles de la côte algérienne et notamment de Gouraya (Gunugus). La seule pièce vraiment originale est un vase en forme de gourde ovale, reposant sur trois protubérances à la base et muni d'un goulot au sommet. Il représente un rat, en terre fine rose vif avec décor vernissé noir tracé au pinceau, figurant les traits caractéristiques de la bête, tête et queue, et sur le corps des feuilles d'eau et une palmette d'un dessin élégant.

« Les tombeaux romains, trouvés dans les caveaux ou dans les puits, ne présentent aucune particularité digne d'être notée. Ce sont généralement des auges maçonnées recouvertes d'un toit en dos d'âne formé de tuiles ou de briques. Ils renfermaient, outre quelques lampes circulaires avec ou sans queue, de fabrication romaine, plusieurs statuettes, d'un style infiniment moins pur que celui de l'Orphée, et semblables à celles que l'on a retirées en grand nombre des tombeaux de Sousse, de Monastir, de Lemta :

« Une Vénus diadémée, debout à côté d'un Amour ;

« Un enfant à cheval, vêtu de la chlamyde (deux exemplaires) ;

« Un torse de statuette de Vénus pudique.

« Les objets les plus importants découverts jusqu'ici à Thapsus sont deux cippes en pierre calcaire qui ont été trouvés non pas dans les caveaux, mais sur la terre qui comblait le puits d'accès. Il me paraît évident que ces cippes formaient la partie intérieure et

saillante de la tombe — le fait se produit quelquefois pour les tombeaux de Bordj-Djedid à Carthage; dressés verticalement dans le champ de repos, au niveau du sol naturel, ils désignaient l'orifice du puits comblé qui interceptait l'accès du tombeau, après avoir servi de passage pour y déposer les morts.

« Ces deux monuments présentent beaucoup d'analogie avec ceux que l'on a découverts dans les tombeaux puniques de Sardaigne et dont j'ai eu l'occasion d'étudier récemment quelques spécimens au musée de Cagliari, notamment les cippes de Tharros publiés par Spano⁽¹⁾. Ils ne doivent en aucune façon être confondus avec les petits autels dits « brûle-parfums », de type égyptien, qui, dans les nécropoles carthaginoises les plus anciennes, marquent au-dessus du sarcophage l'emplacement de la tête du mort. Il faut, au contraire, les rapprocher de la série des mausolées à sommet pyramidal, dont la forme architecturale reproduit encore à l'époque romaine et avec des dimensions grandioses, mais d'une façon très fidèle, le petit cippe carthaginois primitif.

« L'un de ces cippes est monolithe. Il se compose d'une base rectangulaire massive, à peine épannelée, destinée vraisemblablement à être dissimulée dans la terre; d'un dé allongé, plus mince; d'une table à rebord saillant, surmontée d'un pyramidion. Hauteur totale : 0 m. 80.

« L'autre cippe me paraît avoir été composé de deux pièces, qui ont été trouvées séparément : le cippe proprement dit, dans le puits d'un tombeau; la base, à peu de distance de l'orifice, dans un gourbi arabe.

« La base, rectangulaire, affecte la forme spéciale d'un tronc de pyramide haut de 0 m. 32, ayant à la partie inférieure 0 m. 63 de long sur 0 m. 38 de large et au sommet 0 m. 68 sur 0 m. 35. La face inférieure présente quatre trous de scellement, le sommet deux seulement; leur axe est dirigé dans le sens de la longueur en bas, de la largeur en haut. La base était donc placée sur une table en pierre, et supportait elle-même un cippe qui lui était relié par des gôujons de métal. Ce petit monument est probablement celui qui a été retrouvé à peu de distance de la base par MM. Epinat et Novak. Nous ne pouvons malheureusement pas le prouver en toute

⁽¹⁾ *Bullettino*, II, p. 26. Ils sont reproduits dans *l'Histoire de l'Art*, de MM. Perrot et Chipiez, III, p. 235, fig. 173, 174, 175.

certitude, car les goujons encastrés dans le cippe ont fait éclater la pierre en se rouillant, et la partie inférieure manque.

«Le cippe, légèrement pyramidal et terminé au sommet par un pyramidion, présente des moulures de profil tout égyptien, notamment la gorge qui soutient la table supérieure.

«Base et cippe sont taillés avec le plus grand soin, dans deux blocs de tuf jaune à grain très fin.

«M. A. Épinat a bien voulu offrir au musée du Bardo ce curieux monument, le premier de ce type découvert en Afrique. Les fouilles, interrompues par le mauvais temps, reprendront au printemps avec une subvention de la direction des Antiquités, et tout porte à croire qu'elles amèneront de nouvelles trouvailles, au grand bénéfice de nos collections d'archéologie punique.»

Enfin M. GAUCKLER annonce qu'il a été autorisé par M. Millet, résident général, à adresser au Ministère, pour être offerts au Musée du Louvre, des objets choisis parmi les plus remarquables de ceux qu'il a découverts cette année à Carthage (voir les *Comptes rendus* de mars) : 1° une inscription, une tête de taureau votive et une statuette provenant de la cachette du temple de Jupiter Hammon ; 2° deux masques puniques ; 3° deux inscriptions, l'une bilingue, l'autre trilingue ; 4° des bijoux d'or et d'argent et du mobilier funéraire en bronze, le tout d'époque punique ; 5° des scarabées, des verroteries, des émaux ; 6° des poteries d'importation ou de fabrication carthaginoise ; 7° un œuf d'autruche avec figures peintes ; 8° une mosaïque et des carreaux chrétiens provenant de Kasr-*ez-Zit* (*Siagu*). En tout quatre-vingts pièces diverses.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE présente quelques rectifications et additions à la lecture des petits fragments de l'ordre du jour d'Hadrien aux troupes d'Afrique dont il a parlé à la séance du 11 juillet dernier, et qui ont été envoyés au Musée du Louvre par M. l'abbé Montagnon, curé de Lambèse.

6.

∏ I VI
catullinuS · LEGA tus
VDIT · PRAE fectus
III

7. Appartient à la partie supérieure d'une assise; le lit de pose est reconnaissable.

8.

	. VOS · IA	
<i>impe</i>	LLIT PRA	<i>efectus</i>
	IN · FREQ	<i>uentibus (?)</i>

13. Reste de l'encadrement à droite; ce sont les extrémités de deux lignes.

14. Moulures d'encadrement à droite; ce sont les extrémités de trois lignes.

20. La première ligne doit être ainsi rétablie :

RO · HOSTE

26.

IL
Λ L

Les lettres de la deuxième ligne ont 0 m. 034 de hauteur.

21. Appartient à la partie inférieure d'une assise; le lit de pose est reconnaissable.

<i>CV</i>
M PER

27. Appartient à la partie supérieure d'une assise; le lit de pose est reconnaissable.

SI VOT

Les lettres de la deuxième ligne ont 0 m. 032 de hauteur.

28.

Λ V M I

22.

<i>catulli</i> NVS LEGATVS
· OII QVA · EQV

29.

NIHIL

25.

ITA
INI

30.

· V D

31.

(VCV)

Les fragments compris dans cet envoi sont donc au nombre de 31 au lieu de 30, chiffre annoncé à la séance du 11 juillet. Depuis cette époque, le Musée du Louvre a reçu un nouvel envoi de M. l'abbé Montagnon qui comprend 18 fragments nouveaux. Cet envoi est arrivé le 5 octobre 1899. On peut les numéroter à la suite des précédents.

33-34. Deux fragments qui se rapprochent exactement. Ils appartiennent à la partie supérieure d'une assise; le lit de pose est très apparent.

ET·EXEQVIS·PER·TOT
AMQVOQVE·CELER^{iter}
EXERCITATIONE·C

35.

^{eleg}ANTER·ESL
^{exer}CITABAM·ET·CC

36. Grand fragment dont la surface est très délitée.

.....roBISCVM·AGI
.....ALAP~~PI~~
.....PaRITER·ALACRITER·EFF^{ecistis}

Les lettres de la seconde ligne sont plus grandes et plus espacées que celles des deuxième et troisième lignes. C'est l'en-tête d'une allocution.

37. Appartient à l'angle inférieur droit d'une assise; moulures à droite; ce sont des extrémités de lignes. Le lit de pose est très apparent.

...OS·ET
pRAEFECTVM
... B ...

38. Appartient à l'angle inférieur d'une assise; le lit de pose est apparent.

SAURIA
om NIBVS · STVI^{us}
VRGVERET

39. Appartient à la partie inférieure d'une assise; le lit de pose est apparent.

SIS VIK
M DAMNOC
ITFI

40.

VSEI
ETSTREN^{ue}
·ETCLARJ

41.

S · SIVETEI
S · ET · DE · PEI

42.

IVIRI
D · II r

Les lettres de la deuxième ligne sont en plus gros caractères et paraissent appartenir à un en-tête d'allocation.

43.

IIII
DIRECTION

44.

IRVM · QVA

Au-dessous de cette ligne existe sur la pierre un espace de 0 m. 04 au moins qui n'a reçu aucune gravure.

45. Appartient à la partie supérieure d'une assise; le lit de pose est très apparent.

CERESIVE^r

46. Au-dessus de la première ligne, il y a sur la pierre un espace de 0 m. 035 au moins qui n'a reçu aucune gravure.

FATECONTOS
O · SCO!

47. Appartient à la partie inférieure d'une assise; le lit de pose est très apparent.

SCREBR

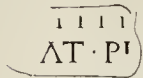
48.

II
VS · CIRCVL

49.

S · LEGMIV
III

50. Appartient à la partie inférieure d'une assise; le lit de pose est très apparent.



Les lettres de la deuxième ligne ont 0 m. 04 de hauteur; elles appartiennent probablement à un en-tête de paragraphe.

Il rend compte ensuite d'une lettre de M. St. Gsell. «Notre collègue nous y annonce les découvertes faites dans les ruines romaines du cap Matifou par M. le lieutenant d'artillerie Chardon, qui commande le fort d'Estrées, voisin de ces ruines. Il a reconnu l'emplacement d'une basilique chrétienne, dont l'abside est en forme de trèfle, et il a commencé à déblayer dans le chœur de cet édifice une grande inscription sur mosaïque. La note que M. Gsell transmet à la Commission de la part du lieutenant Chardon, étant rédigée d'une manière très sommaire, il y a lieu d'attendre pour la publier dans le *Bulletin* un supplément d'informations.»

Le R. P. DELATTRE communique la note suivante :

«M. le Dr Hue, de Rouen, possède à l'entrée du Khangat-el-Hadjaj un vignoble dans lequel on a découvert, il y a quelques années, toute une série d'ex-voto à Saturne, honoré en cet endroit sous le titre particulier de *Saturnus Sobarensis*. Cet ethnique doit nous révéler le nom même du lieu où s'élevait le temple du dieu.

« Sur une des pointes du Djebel-Bou-Kourin, les Romains avaient aussi consacré un sanctuaire au culte de Saturne, honoré avec l'épithète *Balcavanensis*, appellation sous laquelle on peut reconnaître le nom phénicien de la Montagne aux deux cornes.

« Dans une visite que j'ai faite dernièrement à M. le Dr Hue, j'ai eu l'occasion de copier l'inscription suivante, que j'ai lieu de croire inédite.

« Elle est gravée sur un cube de pierre haut de 0 m. 39, large de 0 m. 31 et long de 0 m. 49. Une des petites faces de ce cube est ornée en haut et en bas d'une moulure. La première ligne de l'inscription se lit sur la moulure supérieure.

Voici ce texte :

SATVRNO AVG
VOLTIA NVPTIALICA
ET PETRONIVS BVCCV
LVS FILIVS ET CONIVX PERO
NI PROCVLINI VES
TIGIVM VOT SOLVERVNT

* Hauteur des lettres : de 0 m. 03 à 0 m. 04, selon les lignes.

* A la 5^e ligne, ma copie, prise sous un soleil de feu, en plein midi d'une journée d'août, porte avant le mot VESTIGIVM les lettres OVIVOS qui ont besoin d'être revues pour donner une lecture définitive. Il en est de même des deux ou trois lettres qui manquent à la dernière ligne.

* Les noms de *Petronius Bucculus* et ceux de son père *Petronius Proculinus* sont déjà connus. Ils se lisent sur un autre ex-voto trouvé au même endroit et que j'ai publié en 1889⁽¹⁾. Dans le premier comme dans le second, se lit le mot *vestigium* qui semble désigner l'empreinte de deux pieds. M. le D^r Hue a trouvé près de l'endroit d'où proviennent ces stèles votives une mosaïque dans laquelle figurait précisément une paire de pieds.

* Nous avons découvert également dans l'arène de l'amphithéâtre de Carthage plusieurs de ces empreintes de pied taillées sur la face de dalles de marbre ou de pierre. On y incrustait parfois des semelles de métal. Notre collection en renferme plusieurs en bronze, et sur l'une d'elles étaient gravés les noms de celui qui avait fait le vœu.

— * Sur une stèle trouvée à Munchar (15 kilom. au nord de Béja) par M. Jules Saurin, agriculteur-propriétaire, se lit l'inscription suivante qui m'a été communiquée par M. Alix, professeur au lycée de Tunis :

L · GARGILLI
VS FORTVN
ATVS PIVS · AGO
VIXIT AN
NIS LXXXIII
AGO GRATIAS

¹ *Corpus inscript. latin.*, t. VIII, n° 12400.

«La stèle est brisée en deux. La copie a été prise par M. Alix lui-même. La pierre se termine au sommet par un fronton triangulaire renfermant un croissant les cornes en haut.

«Le mot AGO à la 3^e ligne et la dernière ligne où il est répété, ne s'expliquent pas dans une épitaphe. Ces mots ont assurément été ajoutés au texte primitif. L'examen de la pierre ou d'un estampage suffirait pour reconnaître si l'addition remonte à l'époque romaine ou si elle est le fait de quelque plaisant moderne.

«Sur une autre pierre de même provenance :

D M S
M A E C I V S
FELIX FF PP
CVR · R P VIXIT
ANN LXIII M XI

«Hauteur des lettres, 0 m. 07. Cette lecture a été faite sur un estampage, mais l'inscription est difficile à déchiffrer et il faudrait voir la pierre elle-même pour obtenir une copie sûre et complète.

«A la 3^e ligne, il ne manquè, je crois, qu'une lettre. La 4^e ligne commence par quatre jambages qui précèdent immédiatement le C. Je ne puis distinguer à quels caractères les rattacher.

— «M. le lieutenant Bernard, du 4^e chasseurs, a eu l'amabilité de m'envoyer l'estampage d'une stèle trouvée au mois d'août dernier dans le domaine de Chouegui, propriété de M. Leroy-Beaulieu.

«La pierre mesure 0 m. 57 de hauteur et 0 m. 46 de largeur. On y lit le texte suivant :

P · CLVVIO R
E Q P · COL · TVT
S P L E N D I
P · E N I V
P V I I
PARABILI IVSTITIA
ET BONITATE CLEMEN
ADMINISTRATA · STATV
AERE COLLATO · POSVERUNT

«Hauteur des lettres, 0 m. 04. L'examen de la pierre me donnerait sans doute plus que je n'ai pu tirer de l'estampage.

— Voici un fragment de même provenance :

██████████ R · D I

██████████ O N I s

██████████ P · D I V I

██████████ I A N I

- Hauteur des lettres, 0 m. 05. L'inscription était entourée d'un cadre. Les premières lettres doivent appartenir à la seconde ligne du texte complet. -

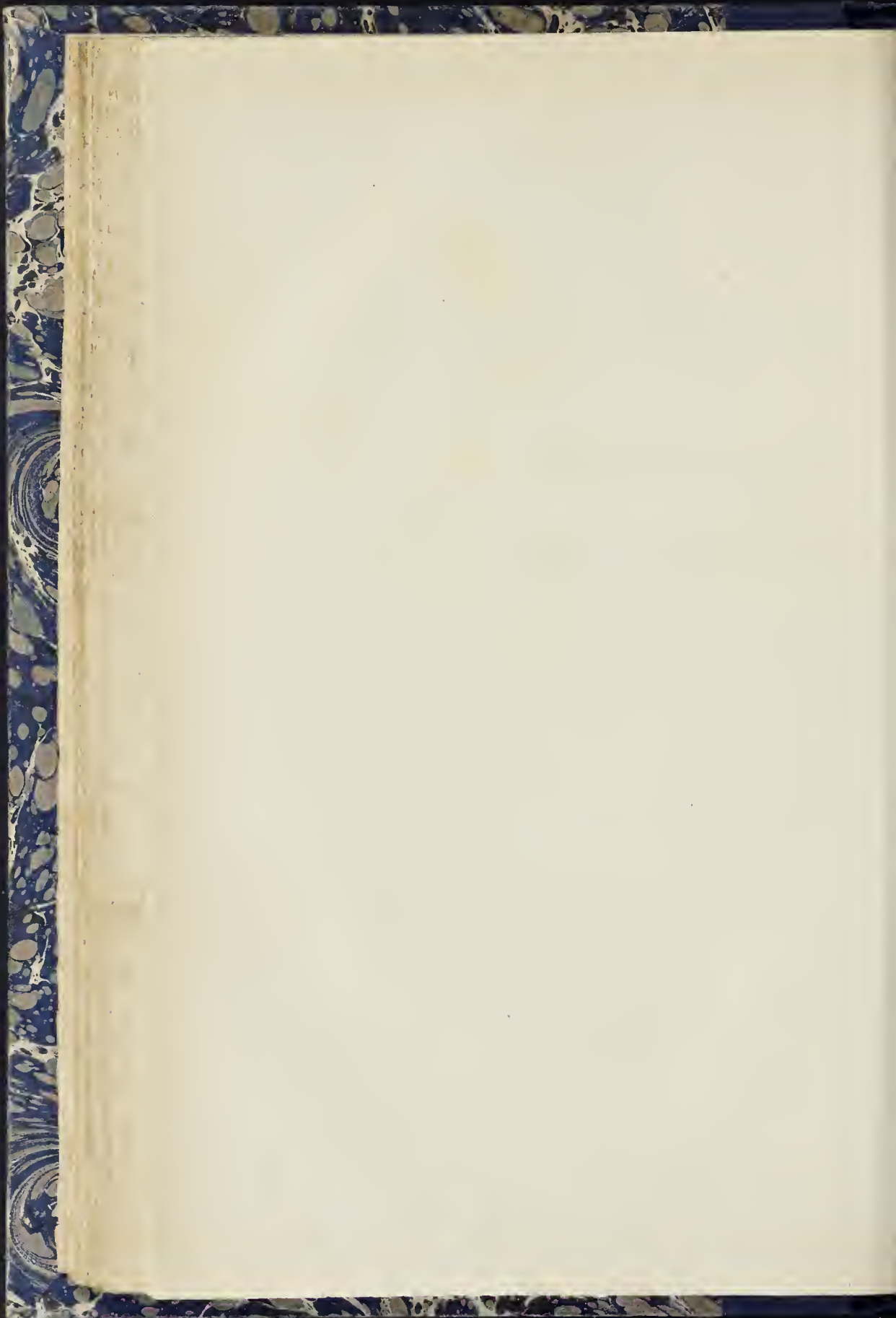
La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. CAGNAT,
Membre du Comité.

RAPPORTS
ET
COMMUNICATIONS

ARCHÉOLOGIE.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. A. CHABOUILLET,

ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ,

PAR M. E. BABELON.

Membre du Comité.

Messieurs, en me confiant la mission de consacrer une notice biographique à la mémoire de notre regretté confrère, M. Chabouillet, qui fut, si longtemps, à la fois conservateur du Cabinet des médailles et membre de la Section d'archéologie du Comité, vous m'avez imposé un devoir que j'ai accepté avec d'autant plus d'empressement qu'il venait correspondre au sentiment d'affectueuse reconnaissance que je garderai, toute ma vie, pour le savant distingué qui m'a appelé à être son collaborateur et qui, avec une particulière bienveillance, a guidé mes premiers pas dans le chemin de l'érudition. Pendant douze années j'ai vécu à ses côtés, travaillant sous sa direction, profitant de son expérience, recevant de lui cet enseignement pratique et ces merveilleuses leçons de choses que sont la rédaction de nos inventaires et nos entretiens quotidiens au sujet de nos vieilles nouvelles, de pierres gravées ou d'autres monuments apportés au Cabinet des médailles, et dont il s'agit de fixer l'attribution, de déterminer le sens, d'établir le prix en vue de l'acquisition. Dans ces comités intimes que M. Chabouillet animait de son ardeur et de sa parole autorisée, il aimait à répéter un mot d'autorité bienveillante, dès qu'il s'agissait d'aller chercher un livre ou une tablette de médailles, pour éclairer un point douteux ou faire une comparaison utile : *surgat junior*, disait-il. Et dans ce temps-là, le *junior*, c'était moi ! Les choses ont bien changé depuis : tous

mes compagnons, hélas! ont disparu l'un après l'autre : Henry Cohen, d'abord; puis, Ernest Muret; puis, Henri Lavoix; enfin, M. Chabouillet; et si quelqu'un devait aujourd'hui prononcer la formule traditionnelle, *surgat junior*, c'est à moi qu'en incomberait le peu enviable honneur.

Si je me permets de rappeler ici ces souvenirs personnels, c'est que le nom de M. Chabouillet est resté et restera longtemps en honneur au Cabinet des médailles, où notre confrère passa cinquante-huit années de son existence.

Pierre-Marie-Anatole Chabouillet naquit à Paris, sous la première Restauration, le 18 juillet 1814. Il eut, tout enfant, le malheur de perdre son père, et il fut élevé par le second mari de sa mère, Louis Atoch, peintre paysagiste de talent, qui était employé au Cabinet des estampes, dont son cousin, Jean Duchesne, était le conservateur. L'oncle maternel de M. Chabouillet, Théophile Marion du Mersan, était, de son côté, employé au Cabinet des médailles; ce dernier joignait à la science du numismate des talents littéraires qui lui assurèrent une notoriété durable : auteur dramatique fécond et spirituel, sa comédie des *Saltimbanques* est encore aujourd'hui dans le répertoire des théâtres parisiens.

M. Chabouillet fut ainsi élevé dans un milieu littéraire, artistique et scientifique, dont la triple influence agit sur lui durant toute sa carrière. Il était de la grande famille de la Bibliothèque, et c'est tout naturellement qu'il y fut agrégé avec un titre officiel, aux côtés de son oncle, dès qu'il eut achevé de brillantes études qu'il fit au lycée Bourbon, puis au collège de Juilly. C'était en 1832 : il avait alors à peine dix-huit ans; il fut honoré, quatre ans après, en 1836, du titre de troisième employé auxiliaire, en remplacement de Ghéerbrand, décédé; Adrien de Longpérier, qui entra, cette année-là, dans le même établissement, reçut le grade de quatrième employé surnuméraire. Raoul Rochette et Letronne exerçaient, à cette époque, les fonctions *ex æquo* de conservateur et administrateurs; le conservateur adjoint était Mionnet; Marion du Mersan et Muret père étaient les titulaires des grades de premier et second employés.

Par ses relations de famille, M. Chabouillet se trouva lié avec les principaux artistes et écrivains du milieu de ce siècle. Dans les dernières années de sa vie, il se plaisait à montrer en même temps, à ses amis, un croquis de lui, à peine âgé de deux ans, exécuté par

Horace Vernet, et son buste en marbre, la dernière œuvre d' Aimé Millet, sculpté plus de soixante-dix ans après le crayon de Vernet. Il fréquenta ou connut intimement Mérimée, Sainte-Beuve, Alfred de Musset, Charles Nodier, Édouard Grenier, Sauvageot, Amédée Achard, de Forges, Francis Wey, Brizeux, Stendhal, Marilhat, Eugène Delacroix, Flaubert, les Goncourt; il fut longtemps l'un des assidus du salon de M^{me} la princesse Mathilde.

Tout en donnant ainsi un libre cours, en dilettante, à ses goûts artistiques et littéraires, M. Chabouillet faisait de la numismatique son occupation favorite, sous la direction de son oncle dont il devait épouser la fille en 1855. Il avait seulement dix-neuf ans, en 1833, lorsqu'on le chargea, en collaboration avec Gorjeu et de Salins, de rédiger le *Catalogue des poinçons, coins et médailles du musée monétaire de la Commission des monnaies et médailles* (Paris, Pihan de la Forest. 1833, in-8°). Cet inventaire, publié sans nom d'auteur, remplaçait l'édition de 1828; il est lui-même aujourd'hui annihilé par le grand catalogue que l'Administration des Monnaies fit paraître en 1892; mais jusqu'à cette dernière date, le répertoire dont M. Chabouillet a été l'un des rédacteurs anonymes, fut le seul guide à consulter sur les coins conservés à la Monnaie.

Au Cabinet des médailles; l'expérience archéologique du jeune et studieux auxiliaire eut l'occasion de se développer surtout par l'examen attrayant des séries nouvelles de médailles et autres monuments qu'un concours de circonstances heureuses permit d'acquérir coup sur coup. Des lots importants de pièces, choisies dans les médailliers, alors célèbres, de Cadavène, de Gayengos, d'Edmond Durand, de Rollin, du général Guilleminot, une partie du fameux musée Hedervar, la série bactrienne donnée au roi Louis-Philippe par le général Allard, l'ancien commandant en chef des armées du rajah de Lahore, les antiquités d'Edmond Durand, les vases peints du prince de Canino et ceux du prince Torlonia : telles furent les principales suites numismatiques et archéologiques que M. Chabouillet eut successivement, sous la direction de ses chefs, à étudier, à classer, à décrire sur nos registres d'inventaire. C'est de 1840 que datent ses premières publications scientifiques : nous trouvons à cette date, sous sa signature, deux articles de la *Revue numismatique*, intitulés : *Notice sur les monnaies de Cugnon*, et *Essai d'attribution du tiers de sol mérovingien de Vinlovera à Vandeuves*. L'année suivante, il publie des *Observations sur deux médaillons de*

Commode (*Revue numismatique*, 1841) : il s'agit des pièces qui représentent l'arrivée des navires chargés des simulacres de Sérapis et d'Isis auxquels Commode faisait enfin prendre place dans le *pouærium*, d'où les divinités égyptiennes avaient, jusqu'alors, été bannies par des sénatus-consultes. C'est aussi en 1841 que paraît le volume du *Trésor de numismatique* qui a pour sous-titre : *Choix de médailles exécutées en Allemagne aux XVI^e et XVII^e siècles*. M. Chabouillet fut le principal rédacteur de ce recueil, bien qu'il ne porte pas son nom; Charles Lenormant, directeur de la publication, s'est plu à le reconnaître dans l'avertissement au lecteur : « Je saisis, dit-il, l'occasion d'exprimer ici, publiquement, toute ma reconnaissance pour M. Anatole Chabouillet, dont la collaboration active, en tout ce qui concerne les temps modernes dans le *Trésor de numismatique*, a pris une importance plus grande encore dans la rédaction du texte des médailles allemandes. Il a fallu la patiente persévérance de M. Chabouillet pour mener à bien une entreprise aussi difficile à exécuter en France que celle-ci. L'ouvrage que je publie doit beaucoup aux études et aux idées de mon jeune collaborateur; j'ose espérer que le public lui en tiendra compte, et accueillera avec une prévention favorable ses *Recherches sur la vie et les ouvrages des graveurs modernes*. »

Charles Lenormant annonçait, par ces derniers mots, un ouvrage qui n'a jamais paru, mais pour lequel M. Chabouillet n'a cessé, durant toute sa carrière, d'accumuler des notes et de rassembler des documents. Dès ce moment éclate, dans le caractère de notre confrère, ce scrupule de conscience scientifique qui devient un défaut lorsqu'il est excessif : M. Chabouillet aurait voulu que ses travaux fussent complets et parfaits, et cette recherche de l'idéal, si louable en principe, l'a souvent empêché d'aboutir.

Sa collaboration au *Trésor de numismatique*, pour les trois volumes de *médailles françaises* et pour celui qui est intitulé : *Histoire par les monuments de l'art monétaire moderne*, ne l'empêcha pas de rédiger plusieurs mémoires spéciaux, parmi lesquels je distinguerai deux *Notices sur des monnaies inédites de Desava et sur un jeton frappé* (par Guiffrey, seigneur de Boutières) *en Piémont, sous la domination française* (*Revue numism.*, 1843); une *Notice sur deux lussebournes d'or frappées à Megen dans le Brabant septentrional*, à l'imitation des monnaies d'Angleterre au nom de Marie de Brimeu, princesse de Chimay (*Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 1844). Ces travaux divers

nous conduisent jusqu'en 1848, époque où M. Chabouillet fut nommé premier employé au Cabinet des médailles, son oncle Marion du Mersan devenant conservateur adjoint, Raoul Rochette et Charles Lenormant se partageant la direction. Surviennent les sanglantes journées de juin, et ici se place un épisode qui sera l'éternel honneur de celui qui en fut le héros.

M. Chabouillet faisait partie de la garde nationale comme simple soldat; le 24 juin, on bat le rappel, l'émeute est maîtresse de plusieurs quartiers de la capitale. Chabouillet ne prend pas même le temps de revêtir son uniforme : il saisit son fusil, ses cartouches et se rend au feu précipitamment, en costume civil, avec cinquante hommes de sa compagnie, et son colonel, le comte Clary. En arrivant en face d'une barricade de la rue Galande, la petite troupe est accueillie par une fusillade terrible; la débandade se met dans les rangs : c'étaient, ne l'oublions pas, des gardes nationaux. Dix hommes seulement restent inébranlables, groupés autour de leur colonel. Une nouvelle décharge des insurgés, et Chabouillet se trouve entouré de morts et de blessés; lui ne songe point à abandonner son poste; il continue à faire le coup de feu lorsqu'il est atteint, à son tour, d'une balle au-dessous de la tempe gauche; avec quelques millimètres d'écart il eût été tué raide. Peu après, il fut ramassé par des brancardiers et transporté chez un marchand de vins où un chirurgien fit l'extraction de la balle et ordonna le transfert du blessé à l'Hôtel-Dieu.

On s'aperçut vite que ses jours n'étaient pas en danger; mais, ô ironie du sort! ce furent, au contraire, son honneur et sa liberté qui se trouvèrent menacés. Chabouillet avait été recueilli sur le champ de bataille en costume civil : c'était donc un insurgé! Déjà, au cours du transfert à l'hôpital, il avait fallu toute l'énergie du major qui venait d'extraire la balle, pour protéger le blessé contre les fureurs explicables d'une compagnie de la garde nationale qui avait été cruellement décimée. Tout s'éclaircit heureusement, grâce à des confrontations et à des témoignages concordants, et dès le surlendemain du combat, Chabouillet put être reconduit chez sa mère, par un de ses fidèles amis, M. Louis Roussel, qui l'avait enfin retrouvé après l'avoir longtemps cherché parmi les cadavres. Quelques jours après, le colonel Clary se présentait officiellement au domicile de M. Chabouillet pour le complimenter et lui remettre la décoration de la Légion d'honneur. Soldat pour un jour, Cha-

bouillet fut, ce jour-là, blessé sur le champ de bataille et décoré.

L'année d'après, Raoul Rochette ayant quitté le Cabinet des médailles, Charles Lenormant demeura seul conservateur et M. Chabouillet fut nommé conservateur adjoint, grade qu'il garda jusqu'en 1859. Il écrivit, durant cette période, pour la *Revue numismatique*, la *Revue archéologique*, le *Magasin pittoresque* et quelques autres recueils, toute une série de dissertations qui préparaient le *Catalogue général* qu'il ne devait pas tarder à mettre au jour. Nous énumérerons les suivantes : *Sur les marques pondérales des monnaies antiques : aureus inédit de Constant I^r* (*Revue numismatique*, 1849) : il s'agit d'un aureus dans le champ duquel est gravé le chiffre LXXII, qui indique que le sou d'or était alors taillé à raison de 72 à la livre. *Notice sur un camée antique inédit* (*Revue archéol.*, IX^e année), figurant le triomphe de Licinius; *Pierre gravée représentant un gladiateur* (*Revue archéol.*, VIII^e année); *Observations sur une statuette représentant un rétiaire* (*Revue archéol.*, VIII^e année), mémoire très documenté sur une statuette de la collection du duc de Luynes et, en général, sur les monuments figurés relatifs à des gladiateurs. *Lettre sur quelques poids de villes du midi de la France* (*Revue archéol.*, XI^e année, 1854); *Note sur les dons et acquisitions du Cabinet des Médailles* (*Revue archéol.*, XI^e année, 1854); *La glyptique au moyen âge* (*Revue archéol.*, XI^e année, 1854), étude de plusieurs camées du Cabinet, qui paraissent à l'auteur devoir être attribués à des artistes du moyen âge occidental, et ne point procéder de la tradition byzantine, quoi qu'en ait dit Jules Labarte.

L'œuvre principale par laquelle M. Chabouillet s'est acquis, pour longtemps encore, des droits à la reconnaissance du monde savant, date de 1858 : c'est le *Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques* (Paris, petit in-8^o de 634 pages). Cet ouvrage, qui rend journellement des services, contient la description de 3,520 monuments de toute nature; il laissait bien loin derrière lui la *Description sommaire* des mêmes séries, qu'avait rédigée Marion du Mersan, et dont la dernière édition, publiée en 1838, était épuisée. « Les savants, dit M. Chabouillet dans l'Avant-propos, les artistes et les connaisseurs qui fréquentent la Bibliothèque impériale, réclamaient une description nouvelle et complète du Cabinet des médailles et antiques. Je me

suis chargé de cette tâche, avec l'ambition de contribuer à accroître la renommée d'un établissement auquel j'ai l'honneur d'être attaché depuis un quart de siècle, et dont les trésors sont l'objet constant de mes études.»

Charles Lenormant, qui l'avait aidé à rédiger les notices des cylindres assyriens et des autres gemmes orientales, mourut à Athènes le 22 novembre 1859. Un décret impérial du 2 décembre de la même année plaça M. Chabouillet à la tête du Cabinet des médailles : il avait tous les droits à ce choix, aussi bien par l'ancienneté de ses services administratifs que par l'excellence de ses travaux d'érudition. Sa nomination le fit redoubler de zèle et d'activité. On en peut citer, entre autres preuves, sa notice développée et pleine de recherches originales sur le *Coffret d'argent exécuté pour Frantz de Sickingen* (*Revue archéologique*, 1861) : cette grande boîte ronde, en argent ciselé, d'un travail remarquable, provenait d'une confiscation révolutionnaire opérée dans le district de la Flèche. Transportée d'abord à la Monnaie, elle allait être jetée au creuset lorsque, le 12 décembre 1796, un ordre du citoyen Ramel-Nogaret, ministre de l'Intérieur, la fit attribuer au Cabinet des médailles : elle était sauvée. Mais que signifiait cette curieuse pièce d'orfèvrerie ? M. Chabouillet démontre qu'elle fut exécutée en Allemagne, à l'aurore de la Réforme, pour un homme de guerre qui eut son heure de célébrité, Frantz de Sickingen, capitaine dont François I^{er} et Charles-Quint se disputèrent la faveur et l'appui.

A la même époque, M. Chabouillet avait accepté de rédiger le catalogue de la riche collection de M. Louis Fould. Il eut ainsi l'occasion de publier un ouvrage de grand luxe (*Description des antiquités et objets d'art composant le cabinet de M. Louis Fould*, Paris, gr. fol., 1861), qui renferme la nomenclature de 2,925 monuments égyptiens, asiatiques, grecs, romains, chinois, japonais, du moyen âge et des temps modernes. La description de tant d'objets appartenant à des époques et à des civilisations si diverses exigeait, pour être digne de la science, la collaboration de plusieurs spécialistes. M. Chabouillet n'hésita pas à faire appel, pour certaines séries, aux savants compétents, « afin, dit-il, que le texte fût digne des lecteurs auxquels il s'adresse, et répondit autant que possible aux intentions de l'amateur distingué qui m'avait prié de le rédiger ». Il eut garde de paraître se targuer de connaissances universelles et de chercher à en imposer au public ; aussi, le Catalogue Louis Fould

est-il une œuvre qui conserve toute sa valeur en érudition, bien que la magnifique collection pour laquelle elle a été composée soit dispersée depuis longtemps.

On peut s'étonner qu'ayant conquis tant de titres, dans les domaines les plus variés de la numismatique et de l'archéologie, M. Chabouillet ne soit entré à la Société des antiquaires de France qu'en 1861 (le 4 nov.) : du moins, y fut-il élu comme membre résidant, au premier tour de scrutin et à l'unanimité des suffrages; il aimait souvent à rappeler le bien rare témoignage d'universelle sympathie et d'estime scientifique dont il avait été honoré dans cette circonstance. Il donna tout de suite, dans les *Mémoires* de la Société (t. XXVI, 1862), une *Notice sur un denier inédit de Raoul I^{er}, sire de Coucy*.

Mais un autre événement devait porter à son comble la joie de M. Chabouillet, en cette même année 1862 : c'est la donation que le duc de Luynes fit au Cabinet, de ses magnifiques collections de médailles et d'antiquités. Ce fut le 26 juillet que M. Chabouillet reçut le premier avis de ce grand acte de libéralité, par ce simple billet que le duc lui écrivit : « Devant passer à Paris la journée du 31 juillet, je prends la liberté de vous demander si, ce jour-là, vous pourriez me recevoir, soit chez vous, soit au Cabinet des médailles; j'aurais à vous soumettre une proposition que je crois importante et avantageuse pour les collections confiées à vos soins, et qui, par là même, devra vous être agréable. »

Sur la réponse de M. Chabouillet, l'entrevue eut lieu à l'hôtel de Luynes, et je ne sais lequel des deux interlocuteurs était le plus ému lorsque le duc prononça ces paroles : « Je n'ai pas ouvert mon médaillier depuis le malheur qui m'a frappé (le duc de Luynes avait perdu sa seconde femme plusieurs mois auparavant). Je n'ai plus de goût à rien pour moi-même, mais j'aime toujours mon pays. Je désire que mes collections lui soient acquises et qu'elles puissent dès maintenant servir à tous. Si plus tard le goût de ces choses-là vient à mes petits-enfants, eh bien, ils feront comme moi! Je suis heureux de penser que je vais aider le Cabinet de France à se maintenir au premier rang qu'il a si longtemps occupé en Europe, et que l'or anglais s'efforce de lui enlever. Je m'abuse peut-être, mais il me semble que ce supplément lui donnera de l'avance dans cette lutte. Je veux donc lui faire don, non seulement de mes médailles, mais aussi de ma collection d'antiques et de pierres gravées. . . . Votre établissement est unique au monde, surtout par

le choix de ses statuettes de bronze et de ses camées. J'aime à me persuader que ce que j'y ajouterai, si l'on veut bien accepter mon offre, en augmentera encore la valeur.⁽¹⁾

Pour éviter le bruit que la presse n'eût pas manqué de faire autour de cette donation, l'une des plus belles dont aucun musée archéologique ait jamais été l'objet, le duc de Luynes demanda à M. Chabouillet de garder le secret jusqu'à ce que l'acte de donation fût régularisé, puis accepté par le Gouvernement. Cet acte fut signé par le duc le 28 octobre, et le 30 novembre fut rendu le décret impérial qui autorisait l'acceptation. Une simple note insérée au *Moniteur* du 3 décembre 1862 en porta la connaissance au public. Je puis bien dire aujourd'hui que les bonnes relations que M. Chabouillet n'avait cessé d'entretenir avec l'illustre donateur ne furent pas sans exercer leur influence sur sa patriotique détermination.

La collection de Luynes comprend 6,893 médailles antiques et 728 pierres gravées, bijoux d'or, statuettes de bronze, armures, vases peints et autres monuments de nature diverse. Son installation à la Bibliothèque nationale fit hâter la solution d'une mesure administrative demeurée en suspens depuis quelques années : le déménagement et le déplacement du Cabinet des médailles tout entier, dont les salles étaient devenues trop exigües pour renfermer des collections qui s'accroissaient chaque jour davantage. Ce fut en 1865 qu'on procéda, sous la direction de M. Chabouillet, à la translation, bien délicate, du Cabinet dans les bâtiments neufs qu'il occupe aujourd'hui provisoirement; on y réserva une salle spéciale pour les collections de Luynes. Jusqu'à ce que le nouveau Cabinet des médailles, dont on va, cette année même, jeter les premières assises, soit achevé et installé, on ne peut que regretter la nécessité qui a fait disparaître les anciennes salles, si commodes pour l'étude, si élégamment décorées sous Louis XV, par Boucher, Van Loo, Natoire et d'autres artistes célèbres, et qui gardaient le souvenir d'une pléiade de savants et d'écrivains que l'immortel auteur du *Voyage d'Anacharsis* attirait et groupait autour de lui.

Des occupations d'un autre ordre étaient venues, depuis quelque temps et pour de longues années, absorber les instants que le souci des affaires du Cabinet des médailles pouvait laisser à M. Chabouillet. En juillet 1855, un arrêté ministériel l'avait nommé

(1) Voir A. Huillard-Bréholles, *Notice sur M. le duc de Luynes*, p. 112.

membre de la Section d'archéologie du *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*⁽¹⁾. Trois ans plus tard, l'arrêté du 22 février 1858 qui réorganisait le *Comité de la langue* et lui donnait le nom de *Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes*, nommait M. Chabouillet secrétaire de la Section d'archéologie⁽²⁾.

Il n'est pas exagéré de dire qu'à partir de cette époque, M. Chabouillet eut, jusqu'à l'heure de sa retraite, deux passions : le Cabinet des médailles et le Comité. Son nom revient à chaque page, pendant cette longue période, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, dans le *Bulletin archéologique du Comité* et les autres publications de notre Section. Ce fut lui qui rédigea les instructions destinées au *Répertoire archéologique de la France*, dont l'élaboration fut prescrite aux Sociétés savantes de la province par une circulaire ministérielle du 30 mars 1859⁽³⁾. Puis ce furent des notes, des observations, des conseils, sous les formes les plus variées. Ses rapports, discours ou comptes rendus sont des modèles de consciencieuse critique ou de résumés substantiels; il était l'âme de la Section; chaque année, dans la séance générale du Comité, c'était M. Chabouillet qui lisait le rapport sur les travaux de la Section, analysant, jugeant, critiquant au besoin les mémoires envoyés par nos correspondants. Le recueil de ces rapports annuels, que je ne saurais énumérer ici, formerait deux ou trois volumes compacts, remplis des renseignements les plus utiles; ils sont comme le tableau de l'histoire de notre archéologie nationale pendant plus de trente ans, et cette seule constatation suffirait à mettre en relief les importants services rendus par M. Chabouillet à notre Section et aux études auxquelles elle donne l'impulsion⁽⁴⁾.

Très difficile pour ses propres œuvres, trop défiant de lui-même, corrigeant sans cesse, détruisant le lendemain l'œuvre de la veille, compliquant même parfois, à force d'additions et de retouches de détail, M. Chabouillet n'était pas homme à juger les travaux des

(1) Voir *Bulletin du Comité de la langue, etc.*, t. II, p. 701.

(2) Voir *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, 1858, p. 538; X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques*, t. II, p. 184.

(3) X. Charmes, *Le Comité des Travaux historiques, etc.*, t. II, p. 204, et t. III, p. 471.

(4) Dans la *Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes*, par Octave Teissier (Paris, 1873, in-8°), on trouvera au mot *Chabouillet* les renvois à tous les rapports et autres écrits de M. Chabouillet, jusqu'en 1873.

autres d'un mot banal d'éloges plus ou moins justifiés, et il apportait dans l'examen des communications de nos correspondants et la rédaction de son avis motivé une austérité de critique qui ne fut pas sans lui procurer quelques ennuis, même avec ses meilleurs amis. Il a lui-même caractérisé la façon dont il comprenait son rôle, dans son discours à la Réunion des Sociétés savantes, du 3 avril 1869 : « Le triomphe des vrais principes de la critique, dit-il, est désormais promis à nos études. Mais, si nous voulons le hâter, ce triomphe si désirable, il faut abandonner les éloges de complaisance, dont la mode passera certainement comme a passé celle des sonnets qui jadis encombraient les premières pages des plus médiocres ouvrages. On ne s'étonnera donc pas qu'on ait laissé dans ce rapport quelques mots de critique. . . . Le secrétaire (de la Section d'archéologie) ne pouvait oublier qu'il parle au nom d'un corps dont les relations avec les Sociétés savantes ne sont devenues, d'année en année, plus cordiales que précisément parce qu'il ne les a pas flattées, et que, fidèle à sa mission, il n'a jamais manqué d'indiquer à ses collaborateurs des départements ce qu'il croit la bonne route. Il n'a donc fait que se conformer à la tradition du Comité en exposant les observations suggérées à ses collègues par l'étude attentive des travaux du concours. . . . Il y a environ un demi-siècle que s'est généralisée parmi nous l'étude sérieuse de l'archéologie nationale : il est temps de nous considérer comme hors de page. Prenons franchement des habitudes viriles, et tous tant que nous sommes, à Paris comme dans les départements, sachons entendre la critique : le progrès scientifique est à ce prix. »

Tels sont les principes que M. Chabouillet n'a cessé de mettre en pratique au Comité. Il apportait dans ses jugements une fermeté et une décision inspirées par un sens droit et un inflexible respect pour la vérité scientifique. C'est par là qu'il a contribué, dans une large mesure, à imprimer une direction salutaire aux savants qui, travaillant loin des grands centres d'études, ont souvent besoin d'être éclairés, et à mettre un terme à ce débordement de phraséologie solennelle qui, il y a cinquante ans, occupait la plus grande place dans les communications envoyées au Comité.

Par un penchant bien naturel, il arrivait aussi parfois à M. Chabouillet de se laisser aller à traiter lui-même *ex professo* une question qui n'était qu'en partie élucidée par un correspondant. Il ne résistait pas à l'occasion ainsi offerte de résoudre un problème ou

d'épuiser une matière, sans, bien entendu, porter le moins du monde atteinte aux droits du premier auteur. Je citerai, à titre d'exemple, son rapport sur la fameuse découverte, à Auriol, en 1867, d'un trésor de 2,130 petites monnaies d'argent d'ancien style grec (*Revue des Sociétés savantes*, n° de juillet-août 1869, et *Revue numismatique*, 1869-1870). Par des considérations aussi judicieuses que savantes, et que l'avenir n'a fait que ratifier et corroborer, M. Chabouillet démontre que la presque totalité de la trouvaille se compose de pièces qui n'ont pu être frappées à Marseille, et qu'il faut y reconnaître des produits du monnayage de Lesbos et de quelques villes de la côte d'Asie Mineure importés par le commerce jusque dans le voisinage de la grande colonie phocéenne.

Le rapport de M. Chabouillet sur des *documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum*, communiqués et commentés par M. Marchegay, est une dissertation originale qui corrige courtoisement l'auteur, en démontrant qu'il s'agit, non point du bourg de Médis dans la Charente-Inférieure, mais de Mézin dans le Lot-et-Garonne. A propos d'une communication de M. l'abbé Arbellot, M. Chabouillet rédige un substantiel mémoire intitulé *Le diptyque consulaire de Saint-Junien de Brioude* (*Revue des Sociétés savantes*, 1873), où sont passés en revue tous les diptyques consulaires et particulièrement ceux du Cabinet des médailles; il en précise la date, fixe le *cursus honorum* des personnages qui y sont mentionnés, reconstitue les vicissitudes de leur histoire, s'attache enfin à démasquer quelques faussaires et à mettre en relief tout ce que l'archéologie peut obtenir de lumières par l'étude de ces rares et précieux monuments. De même, comme commentaire à une note de M. le chanoine Barbier de Montault sur *deux poids monétaires italiens* (*Revue des Sociétés savantes*, 1877), M. Chabouillet fait l'histoire des poids monétaires du moyen âge et de leur rôle dans les opérations des changeurs, et il décrit les principaux monuments de cette série que possède le Cabinet des médailles.

Je n'invoquerai pas d'autres exemples; ceux que je viens de choisir, presque au hasard, parmi cinquante autres, suffisent à montrer comment une bonne partie de la longue carrière de M. Chabouillet fut absorbée par les devoirs qu'il jugeait inhérents à ses fonctions de rapporteur et de secrétaire de notre Section.

C'est ainsi qu'entraîné par la curiosité naturelle de son esprit et par les tentations quotidiennes que lui procuraient, tantôt le Ca-

binet des médailles, tantôt le Comité, il en est arrivé, presque sans s'en douter, à trop disperser ses efforts. S'il a traité avec une compétence réelle mille sujets variés, il n'a pas composé un corps de doctrine ou un ouvrage d'ensemble; ne s'étant pas constitué un domaine propre, il n'a pas été l'homme d'un chapitre spécial du grand livre de l'archéologie.

Cet éclectisme, ces aptitudes générales pour tous les sujets et toutes les époques sont une qualité précieuse pour le conservateur d'un musée où se trouvent rassemblés les monuments les plus divers; c'est un danger pour le savant, qui risque de perdre en profondeur ce qu'il gagne en étendue.

La preuve de cette diversité d'aptitudes de M. Chabouillet serait dans l'énumération de ses travaux, si nous pouvions la donner tout entière. A quelques mois d'intervalle, il fournit aux *Mémoires* et au *Bulletin* de la Société des antiquaires de France, des notices sur des antiquités rapportées d'Athènes (1863), sur une monnaie de Lysimaque (1863), sur des monnaies mérovingiennes de Trèves (1863), sur des enseignes de plomb rappelant le souvenir de Jeanne d'Arc (1864), sur une inscription gauloise d'Autun et une inscription latine trouvée dans l'église de Saint-Acheul-lès-Amiens (1867); puis sur un camée représentant un prince sassanide; sur le statère d'or d'un roi inconnu, Acès, qui régna vers l'an 180 avant notre ère, dans quelque canton ignoré de la Thrace ou des bords du Pont-Euxin. M. Chabouillet publie en même temps, dans la *Revue archéologique* (1866), deux mémoires sur une inscription et un monument mithriaques conservés au Cabinet; puis un autre (*Rev. archéol.*, 1869) sur notre main de bronze qui porte l'inscription ΣΥΜΒΟΛΟΝ ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ «témoignage d'alliance pour les Velauni». La *Revue numismatique* insérait, de son côté, en 1867, un remarquable travail de notre confrère sur le fameux médaillon d'or d'Eueratide, roi de la Bactriane, qui est une des plus belles acquisitions faites en ce siècle pour le Cabinet des médailles.

Cette activité dévorante, cette passion de tout savoir, M. Chabouillet essayait de la communiquer aux autres; c'est ainsi que dans le discours qu'il prononça devant la Société des antiquaires de France, comme président sortant, le 6 janvier 1869, il disait : «Il y a progrès, Messieurs, dans la périodicité de vos publications. Les volumes qui ne paraissaient qu'à de longs intervalles tendent à se rapprocher visiblement. . . Il est donc possible de publier un

volume tous les ans. Efforçons-nous de prendre cette bonne habitude; ce que la Société a déjà fait, ce qu'elle va faire en 1869, pourquoi ne le ferait-elle pas toujours désormais? Publiions, Messieurs, publiions le plus fréquemment possible! Publier, c'est la vie des sociétés.»

Tandis que le zélé conservateur du Cabinet des médailles poursuivait ainsi le cours de travaux qui mettaient le sceau à sa réputation scientifique, ses relations mondaines et artistiques, qu'il n'avait jamais négligées, allaient contribuer, elles aussi, à l'accroissement de nos collections. L'exemple du duc de Luynes toucha d'autres amateurs et développa une sorte de contagion de désintéressement scientifique. Ce fut, d'abord, le vicomte Hippolyte de Janzé, qui, en 1865, légua au Cabinet 146 statuettes de bronze, terres cuites ou vases peints choisis parmi les plus beaux et les plus importants monuments de ses collections. A son tour, le duc de Blacas, mourant en 1866, lègue un morceau depuis longtemps célèbre, « le guerrier grec combattant », qui avait été trouvé à Vienne en 1823. Enfin, jusqu'en 1870, il convient de distinguer, parmi les bienfaiteurs du Cabinet, Arnold Morel-Fatio, Beulé, Marcotte-Genlis, M^{me} Cornu, l'empereur Napoléon III. En 1867, M. Chabouillet fit rédiger par le personnel du Cabinet des médailles, à l'occasion de l'Exposition universelle, une *Description sommaire des monuments exposés*, destinée à guider les visiteurs à travers les salles du Cabinet; les collections de Luynes, de Janzé et les autres dons ou legs y sont, pour la première fois, l'objet d'une description imprimée, si sommaire qu'elle soit.

En août 1870, après une mission officielle qu'il accomplit en Italie, M. Chabouillet fut nommé officier de la Légion d'honneur; peu après, s'étant démis le pied accidentellement au Cabinet des médailles même, cette circonstance l'empêcha de présider au déménagement des monuments les plus précieux de nos collections, qui, pendant les désastres de la guerre et de la Commune, furent transportés dans les sous-sols de la Bibliothèque; les fenêtres du Cabinet des médailles furent blindées, pour parer à tout événement. Puis, après cette crise terrible, survinrent les jours de relèvement et de foi; le Cabinet reprit son aspect d'autrefois, M. Chabouillet son activité juvénile et primesautière.

Dès 1872, il publiait deux notices sur un *Statère d'or gaulois trouvé à Craon* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1872), et sur

une *Monnaie inédite de Victorin* (*Ibid.*). En même temps, tandis que la France achevait de payer l'indemnité de guerre, il réussissait à faire acheter par l'État, moyennant 200,000 francs, la collection de monnaies gauloises formée par F. de Saulcy. Puis, en 1874, c'était la collection tout entière du commandant Oppermann, un ami de Saulcy et de M. Chabouillet, qui venait prendre place sous nos vitrines : elle comprenait 719 statuettes ou ustensiles de bronze, vases peints, terres cuites, bas-reliefs en marbre. Les années qui suivent voient se succéder les legs de Mérinée, du vicomte Philippe de Saint-Albin, du baron d'Ailly dont le médaillier comprenait 18,000 pièces de la République romaine, enfin d'un autre ami de M. Chabouillet, le baron Jean de Witte, et je ne cite que les accroissements les plus considérables, me faisant sur les acquisitions faites au moyen du budget annuel.

Malgré ces occupations d'ordre intérieur et administratif, M. Chabouillet trouvait encore le loisir de rédiger, outre ses rapports au Comité, une série de dissertations parmi lesquelles nous remarquons les suivantes : *Monnaies du duc d'Épernon* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1873 et 1875); *Monnaies du prince d'Orange interdites par Louis XIV* (*Ibid.*, 1873); *Notice sur un ducat d'or inédit de Borso, marquis d'Este et seigneur, puis duc de Ferrare* (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXIV, 1874); *Observations sur l'attribution d'un jeton offrant les noms et les armoiries de Nicolas de la Montagne et de Magdeleine de Poitiers* (*Revue numism.*, 1874); *Observations sur une médaille d'Anne de Bretagne avec son fils le Dauphin Charles Orland* (*Revue numism.*, 1874); *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles et particulièrement sur le legs de Gaston, duc d'Orléans au roi Louis XIV* (*Nouvelles archives de l'art français*, t. II, 1873). Ce dernier mémoire est, en quelque sorte, un chapitre d'une histoire du Cabinet des médailles que M. Chabouillet avait projeté d'écrire. Il commente le texte des lettres patentes enregistrées au Parlement le 5 juin 1663, par lesquelles Louis XIV accepte le legs fait en sa faveur par son oncle, Gaston, duc d'Orléans, de ses livres, médailles, pierres gravées et autres curiosités. Ce legs, venant décupler la collection que le roi possédait déjà, a constitué en réalité les fondements du Cabinet des médailles tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Citons encore : *Guillaume Dupré, graveur en pierres fines* (*Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1875), travail qui n'est

qu'un extrait d'une monographie demeurée manuscrite, concernant Guillaume et Abraham Dupré, sculpteurs, graveurs de médailles et de pierres fines de la fin du xvi^e siècle et du commencement du xvii^e siècle (un *Supplément* parut dans le même recueil en 1880). *Notice sur une médaille inédite de Ronsard par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les œuvres de cet artiste* (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, 1875). On ne connaissait, jusqu'à cette publication, aucune médaille représentant Ronsard; comment M. Chabouillet découvrit la première, il le raconte dans une page qui le peint lui-même sur le vif, passionné pour ses fonctions, cherchant partout pour trouver quelque nouvel objet digne de figurer dans les collections du Cabinet ou susceptible de prendre place dans l'histoire de l'art : « Tout ceci, dit-il, fera comprendre à quel point je fus agréablement surpris le jour où, furetant dans un atelier d'artiste, au milieu d'une centaine de plâtres, bas-reliefs ou médailles accrochés à la muraille, j'aperçus une médaille en plâtre qui me frappa comme nouvelle pour moi. Je ne l'avais jamais vue en effet, et ce pauvre plâtre maltraité par le temps, est probablement tout ce qui subsiste aujourd'hui d'une jolie médaille de Ronsard, modelée de son vivant par un artiste nommé Jacques Primavera. » M. Chabouillet s'empressa de faire fondre en bronze le précieux plâtre, afin de conserver le souvenir en numismatique de l'auteur de la *Franciade*. La médaille de Ronsard lui sert en même temps de prétexte pour donner une étude complète sur Primavera et ses œuvres.

De charmantes causeries artistiques et littéraires intitulées : *Un épisode de la vie du Bernin* et médaille de ce personnage exécutée à Rome par François Chéron (Feuilleton de *Paris-Journal*, 22 mai au 3 juin 1875), et *Le camée représentant l'apothéose de Napoléon I^{er}* gravé par M. Adolphe David (1879), achèvent de nous montrer la souplesse du talent et la variété des connaissances de M. Chabouillet. Plus austère est l'important mémoire inséré, vers la même époque, dans la *Revue archéologique*, sur des *Inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains, données par l'État à la Bibliothèque nationale, suivi d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à Borvo et à Damona* (*Revue archéol.*, 1880 et 1881). Des travaux exécutés dans l'Etablissement thermal de Bourbonne-les-Bains avaient mis au jour des débris gallo-romains qui, pour la plupart, furent attribués par décision ministérielle au Ca-

binet des médailles. Comme pour ses rapports au Comité dont je parlais tout à l'heure, M. Chabouillet ne se borne pas à publier et à commenter les nouveaux ex-voto à Borvo et à Damona : il veut aller jusqu'au fond du sujet et il entreprend un essai de *Corpus* critique de tous les monuments relatifs à ces deux divinités gallo-romaines. De même, en octobre 1884, à l'occasion du second centenaire de la mort de Pierre Corneille, la Bibliothèque ayant décidé d'organiser une exposition cornélienne, M. Chabouillet ne se borne pas à la description des médailles qui représentent notre grand poète, il rédige sous le voile de l'anonyme, pour la *Notice des objets exposés*, un petit mémoire de bonne érudition, enrichi de curieux détails sur le graveur Jean Dassier et sur les médailles que Titon du Tillet fit frapper pour son fameux Parnasse français.

Du commentaire d'une médaille antique représentant les divinités des jours de la semaine (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883) ou d'autres sujets grecs, romains ou gallo-romains, M. Chabouillet passe, sans transition, à un chapitre de l'histoire des artistes français, intitulé *Louis XV et Madame de Pompadour. Statues de Pigale*, et inséré dans la belle revue *Les Lettres et les Arts*, (juin 1886), qui n'eut qu'une existence éphémère. L'auteur traite avec esprit et d'une plume distinguée, en s'appuyant sur les documents inédits les plus intéressants, de l'histoire de quelques-unes des œuvres du sculpteur que Voltaire proclamait le Phidias français, telles que les statues de Louis XV et de M^{me} de Pompadour à Bellevue, la merveilleuse statue de M^{me} de Pompadour qui décore le château de Bagatelle, le groupe de *l'Amour et l'Amitié* qui est au musée du Louvre, puis, par un de ces *excursus* dont son esprit trop curieux était coutumier, M. Chabouillet en vient à parler, avec une égale complaisance, des œuvres de glyptique du graveur Jacques Guay, le protégé de la célèbre marquise.

En 1885-1886, M. Chabouillet donna à la *Gazette archéologique*, à propos de quelques-uns des plus beaux camées antiques du Cabinet des médailles, une étude de glyptique remplie de recherches, peut-être surabondantes, sur l'histoire de ces gemmes, leur interprétation mythologique, leur attribution iconographique. L'hypercritisme de l'auteur, en ce qui concerne les signatures d'artistes sur les pierres gravées, démontre, une fois de plus, jusqu'à quel degré M. Chabouillet poussait la conscience scientifique, n'osant rien affirmer qu'il ne fût en mesure d'entourer d'un ensemble de preuves dé-

cisives, et pénétré de ce sentiment qu'un conservateur de collections publiques ne saurait pousser trop loin la crainte des faussaires.

Un honneur auquel M. Chabouillet fut très sensible lui fut décerné par la *Société des antiquaires de Normandie*, qui l'appela à présider sa séance annuelle, à Caen, le 16 décembre 1886. Il prononça, dans cette circonstance, un discours (*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1888) qui, sous la forme développée où il a été imprimé, est une dissertation érudite sur les plus anciens deniers féodaux des ducs de Normandie, avec des notes additionnelles, qu'on n'irait pas chercher là, sur les artistes normands du *xvii^e* siècle, auteurs des tombeaux de Marie Maignard de Bernières, de Marie Davot et de son mari J. André, sieur de Sainte-Croix ⁽¹⁾.

En 1889, une nouvelle *Notice sommaire des principaux monuments exposés au Cabinet des médailles*, fut publiée par M. Chabouillet, avec la collaboration de M. Henri de La Tour, à l'occasion de l'Exposition universelle. La même année, avec l'aide du même collaborateur, aujourd'hui conservateur adjoint au Cabinet, il mena à bonne fin l'impression du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, rédigé antérieurement par feu Ernest Muret, mais dont la publication était demeurée en suspens depuis de longs mois; voici dans quelles circonstances. En 1876, la Commission de topographie des Gaules, émanation du Comité, avait décidé de composer un Recueil général des monnaies de la Gaule, et l'exécution de ce vaste répertoire fut confiée aux soins d'une Sous-Commission composée de MM. de Saulcy, Charles Robert, A. de Barthélemy, Chabouillet et Muret. L'ouvrage devait comprendre deux parties distinctes : la première, consacrée exclusivement au Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet, la seconde à toutes les pièces des autres collections, soit publiques, soit privées, qui manqueraient au Cabinet des médailles. Un atlas où seraient reproduites les pièces principales devait compléter cette double publication. Lorsque la Commission de topographie des Gaules fut dissoute en 1883, MM. Chabouillet et Muret restèrent seuls chargés de la rédaction du texte, MM. A. de Barthélemy et Charles Robert prirent soin de faire exécuter les planches. Mais Charles Robert

(1) Pour ce qui concerne la numismatique gauloise ou française, on trouvera la bibliographie de M. Chabouillet dans : A. Engel et R. Serrure, *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (trois vol. in-8°, 1887-1889).

et Muret moururent, à leur tour, à peu de mois d'intervalle, le travail restant inachevé. M. de Barthélemy demanda au Ministère de confier l'achèvement de l'*Atlas* à M. H. de La Tour, alors sous-bibliothécaire au Cabinet des médailles, et de son côté, M. Chabouillet chargea M. de La Tour de rédiger, pour le catalogue descriptif de Muret, des tables développées, se réservant pour lui-même d'écrire l'introduction historique dans laquelle il dresse magistralement le bilan de la numismatique gauloise. L'œuvre parut donc, enfin; sans doute, elle se ressent des vicissitudes malheureuses par lesquelles son élaboration a passé. Telle qu'elle est, elle rend des services quotidiens; elle est, dans son ensemble, indispensable à quiconque veut étudier la numismatique et la civilisation gauloises, et il ne faut pas oublier que quatre noms doivent être associés dans l'honneur d'en avoir doté l'érudition française : MM. E. Muret, A. de Barthélemy, H. de La Tour et Chabouillet.

L'arrêté du 12 mars 1883, qui réorganisait le Comité des travaux historiques, enleva à M. Chabouillet les fonctions de secrétaire de la Section archéologique, qu'il remplissait depuis vingt-huit ans. Son rôle actif au milieu de nous prenait fin, et en rentrant dans nos rangs comme membre du Comité, il se borna, depuis lors, à présenter quelques rapports, écrits, d'ailleurs, avec la même conscience et le même examen scrupuleux que ceux d'autrefois. Le Ministre s'est fait l'interprète de la reconnaissance sympathique que lui devait la Section, pour ses longs et signalés services, en le nommant vice-président en 1886, puis enfin président honoraire en 1898.

Comme conservateur du Cabinet des médailles, un arrêté ministériel du 9 janvier 1890 admit M. Chabouillet à faire valoir ses droits à la retraite; il fut remplacé par M. Henri Lavoix, auparavant conservateur adjoint. Je ne surprendrai personne en disant que la mesure qui atteignait M. Chabouillet, peut-être un peu trop brusquement, lui fut particulièrement amère et terrassa son activité scientifique. Ce jour-là, il dut se dire mélancoliquement qu'il avait donc vieilli, ce dont ni lui, ni personne ne s'était aperçu, et cependant il avait soixante-seize ans. Il me l'a répété bien souvent : après plus d'un demi-siècle de loyaux, actifs et consciencieux services, il pensait bien que le moment de prendre un repos honorablement gagné était proche; mais il eût voulu, qu'en égard à sa longue carrière, toute de droiture et de zèle pour ses fonctions, on l'avertît à

l'avance et on lui laissât le temps de se faire à l'idée, toujours pénible, de quitter une maison qu'il considérait presque comme familiale, tant il l'aimait, tant il y laissait de son œuvre, de ses souvenirs, de sa vie, de lui-même. Des nécessités d'ordre administratif ne permirent pas qu'il en fût ainsi. Ce fut un arrachement cruel pour ce noble vieillard; aussi, malgré les sentiments d'affection qu'il était toujours sûr de retrouver dans nos rangs, il revint rarement nous voir et nos sollicitations furent vaines. Il ne put, jusqu'à la fin, surmonter son amertume qu'il confiait dans des épanchements intimes.

Dans sa retraite, M. Chabouillet, qui n'avait jamais cessé d'être un contenu agréable, avait vu tant de choses, fréquenté tant de milieux divers, vécu de souvenirs. Il se désintéressa peu à peu des études qui avaient fait le charme de sa carrière scientifique; s'il assistait encore régulièrement à nos séances de la Section d'archéologie, où nous aimions à le revoir et dont il était si fier d'être le vice-président, il ne prenait plus guère part à nos discussions. Mais chez lui il était particulièrement sensible aux visites de ses amis, et comme il était doué d'une excellente mémoire et qu'il avait conservé toute sa verve intellectuelle, c'était une série d'anecdotes ou d'épisodes du temps passé qu'il racontait avec un entrain juvénile.

S'il est vrai qu'il ne reste plus à la vieillesse qu'un horizon borné, le sien, du moins, ne fut pas chargé de nuages et ce n'est point à lui qu'aurait fait songer ce vers si mélancolique de Virgile : *subeunt morbi tristisque senectus*. Il vivait en famille, au milieu de ses livres qu'il feuilletait sans cesse, et entouré de l'affection d'enfants et de petits-enfants qu'il adorait. D'un tempérament sec et nerveux, il ne connut jamais les infirmités jusqu'au jour où il fut renversé et foulé par une bicyclette. Dangereux à tout âge, un accident pareil est grave surtout pour un vieillard qui a plus de 80 ans. Des passants le transportèrent à son domicile où il reçut les soins empressés des siens; grâce à sa robuste constitution, il se rétablit en apparence; mais le choc avait été trop rude pour qu'il n'en gardât pas les funestes effets. Moins libre de ses mouvements, et surtout — ce qui était contraire à sa nature — condamné à la prudence, il devait, peu de mois après, être atteint d'une première attaque de paralysie, signe précurseur d'une fin qui ne pouvait tarder bien longtemps : il le comprit et il le répétait à son entourage, mais sans peur et avec le calme stoïque du sage et de l'homme

de bien. Il déclara qu'il ne voulait pas de discours sur sa tombe, et il alla jusqu'à désigner les titres auxquels il tenait le plus et qu'il désirait qu'on inscrivît, à la suite de son nom, sur la lettre de faire part de son décès : c'étaient ceux de conservateur honoraire du Cabinet des médailles, d'ancien président de la Société nationale des antiquaires de France, de président honoraire de la Section d'archéologie du Comité. Il s'est éteint dans les bras de sa fille, M^{me} Arthur Delpy, le 5 janvier 1899, dans sa 85^e année. Quelques semaines avant sa mort, Dieu lui avait accordé la joie suprême d'être bisaïeul.

E. BABELON.

UNE STATUE
DE
SAINT THOMAS BECKET,
ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY,
DE LA FIN DU XII^E SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ CHARTRAIRE.

Au mois de juin 1897, des travaux exécutés à Sens, sur l'ancienne *place du Cloître*, où s'élève aujourd'hui la statue du chimiste Thénard, ont occasionné une intéressante découverte.

En perçant la muraille d'une maison, vers l'angle Sud-Est de cette place, on a rencontré à 2 m. 20 au-dessus du sol, une large pierre ornée de sculptures. Après avoir fait tomber l'épaisse couche de mortier qui depuis longtemps la recouvrait, on a mis au jour un haut-relief, de 1 m. 20 environ de hauteur sur 0 m. 60 de largeur, sculpté dans un seul bloc de pierre (pl. I)⁽¹⁾.

Sous une arcature trilobée, jadis portée sur des colonnettes dont il ne reste plus que la base, et surmontée d'édicules à toit pyramidal accompagnant une tourelle à coupole très aplatie, le tout ajouré de petites fenêtres en plein cintre, un évêque est assis sur un banc sans dossier.

Le nez a disparu, mais cette mutilation ne nuit pas trop gravement à l'expression de la figure, d'un ovale très accentué. Les deux mains ont été brisées; mais il est facile d'en reconstituer le mouvement: la main droite élevée devant la poitrine pour bénir, la gauche

⁽¹⁾ Le cliché photographique, qui a servi à la confection de la planche, est dû à M. Ninot, de Sens.

s'appuyant sur le bâton pastoral dont la pointe venait se fixer près du pied gauche.

La tête est entourée d'un large nimbe. Elle est coiffée d'une mitre basse, largement ouverte, les bords supérieurs légèrement échancrés, sans autre ornement qu'un large galon dessinant la couronne et l'orfroï.

Les différentes pièces du costume sont : l'aube très ample; l'étole étroite, tombant presque au bas de l'aube, chargée de riches broderies et d'une frange; la dalmatique, ornée au bas d'un large parement à dessin quadrillé, et de franges aux lentes latérales; le manipule, reproduisant la belle broderie de l'étole; la chasuble largement drapée, finissant presque en pointe et sans aucun orfroï; l'encolure recouverte par les plis de l'amict; enfin, sur le tout, un long pallium, avec les croisettes traditionnelles, trois sur la bandelette verticale et une sur chaque épaule, l'extrémité inférieure terminée par une palette à broderies, cabochons et franges.

Sur le tout, des vestiges de peinture, où domine le rouge.

Les détails et la forme du costume, le style de l'architecture, qui rappelle la décoration du portail de la Tour de plomb, à la cathédrale de Sens, semblent indiquer les dernières années du XII^e siècle ou les premières du XIII^e. Il y a du reste de frappantes analogies entre cette statue, exécutée, nous le dirons plus loin, sinon à Sens, du moins pour Sens, et le sceau d'un archevêque sénonais, Guillaume de Champagne (1169-1177). On peut aussi la comparer à la statue assise de saint Zénon de Vérone, datée du XII^e siècle.

Il reste à dire quel est l'archevêque, portant avec le pallium l'aurole des saints, dont la statue vient d'être si fortuitement retrouvée dans les murailles de l'ancien cloître du Chapitre.

Il est un nom qui, sur le déclin du XII^e siècle, était particulièrement cher à la dévotion des chrétiens. Le monde catholique, après avoir suivi avec un vif intérêt les épisodes de la lutte entre Henri II d'Angleterre et son ancien ministre, devenu primat du royaume, avait appris avec stupeur le meurtre qui, le 29 décembre 1170, ensanglanta la cathédrale de Cantorbéry. Il avait accueilli avec allégresse l'inscription du confesseur de la foi au martyrologe de l'Église, et le culte de saint Thomas Becket était bientôt devenu des plus populaires.

Mais la ville de Sens avait des titres tout particuliers à honorer sa mémoire. C'est là qu'aux premiers jours de son exil, il était

venu chercher un refuge auprès du pape Alexandre III, le suppliant d'entendre et de juger sa cause, demeurant, pendant plus d'un mois, l'hôte de l'archevêque et du chapitre. Et, quelque temps plus tard, lorsqu'il fallut quitter Pontigny, c'est encore à Sens qu'il avait demandé un asile. Pendant quatre années, il avait fixé sa retraite à l'abbaye de Sainte-Colombe. Rien d'étonnant que le peuple et le clergé sénonais se soient fait un devoir d'exalter et d'invoquer celui dont le souvenir était encore si vivant dans leur cité. Enfin, il n'est pas téméraire d'affirmer que leur archevêque, Guillaume de Champagne, après s'être fait le plus ardent promoteur de la canonisation de celui qui lui avait témoigné une étroite amitié⁽¹⁾, fut un propagateur zélé de son culte.

Dès la première heure, un autel avait été érigé, dans la cathédrale de Sens, en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry. La date de cette fondation n'est pas connue, mais il faut la placer au début du xiii^e siècle, sinon plus tôt. En 1219, en effet, l'official de Sens, Hugues, confirmait le rachat d'une dîme précédemment vendue à l'autel de saint Thomas, par Guillaume, chanoine de Noyon⁽²⁾, et la même année, Marguerite, veuve de Guillaume l'Épiciier, dotait les deux chapelains chargés de le desservir⁽³⁾. Cet autel fut détruit en 1750. Mais une belle verrière, retraçant dans ses treize médaillons, souvent étudiés et reproduits, le retour en Angleterre et le martyr de saint Thomas Becket, en marque encore l'emplacement. Ce vitrail lui-même paraît contemporain de Guillaume de Champagne.

Tout ceci, il en faut convenir, ne saurait suffire à justifier le titre donné à cette étude. Il y a mieux encore.

En 1838, un historien sénonais, d'après une tradition dont il avait recueilli l'écho, indiquait l'une des maisons de l'ancien cloître comme celle qu'avait habitée l'archevêque martyr, pendant son séjour à Sens⁽⁴⁾. Cet historien ne soupçonnait pas l'existence de la statue qui vient d'être mise au jour. Or cette découverte vient confirmer la véracité de la tradition, et la tradition permet d'identifier l'effigie qui fait l'objet de cette étude.

(1) Les lettres de saint Thomas à Guillaume, archevêque de Sens, commencent par cette dédicace « *Amico charissimo* ».

(2) Archives de l'Yonne (Biblioth. de Sens), G. 113.

(3) Archives de l'Yonne, G. 1496.

(4) *Recherches historiques sur la ville de Sens*, par Th. Tarbé, p. 216.

C'est en effet dans la muraille de la maison désignée par Théodore Tarbé, comme la maison de saint Thomas, qu'a été trouvée la statue décrite plus haut, la même évidemment dont les chroniqueurs du xvii^e et du xviii^e siècle ont signalé l'existence.

« On voit au pied de la vieille tour de l'église Saint-Étienne une maison où il [saint Thomas] fit sa demeure⁽¹⁾ », — il habita « une maison qu'on croit être la première en entrant dans le cloître par la porte des Quatre-Vents⁽²⁾ » — « a costé gauche de la porte il y a la figure de ce saint évêque en habits pontificaux⁽³⁾ » — « au dehors de laquelle [maison] est encore son image en relief⁽⁴⁾ ».

Un détail fourni par un manuscrit rédigé vers 1820 indique à quelle époque cette statue disparut : « On voyait encore avant la Révolution, sa figure [de saint Thomas] au-dessus de la porte⁽⁵⁾. » C'est donc vers 1792, et sans doute lors de la vente des maisons claustrales comme biens nationaux, que le nouveau propriétaire, soit pour soustraire l'image du saint à des profanations, soit tout simplement pour faire disparaître de sa maison cet emblème religieux, la fit recouvrir d'une chappe de maçonnerie, à l'abri de laquelle elle est parvenue jusqu'à nous.

Grâce à une attention délicate de M. et M^{me} Georges Déligand, qui en ont fait don à l'église de Sens, Monseigneur l'archevêque, de concert avec M. Bérard, architecte diocésain, a fait placer la statue de saint Thomas dans la cathédrale, vis-à-vis de l'emplacement où s'élevait jadis son autel, dans l'une des arcatures que surmonte le vitrail consacré à l'archevêque martyr.

E. CHARTRAIRE.

(1) Milachon, d'après Taveau, Biblioth. de Sens, ms. 63.

(2) Le Père Guichard, *Ibid.*, ms. 72, p. 500.

(3) Pierre Cartault (Comm. du xvii^e siècle), *Ibid.*, ms. 67, p. 469.

(4) Paul Leriche, Biblioth. d'Auxerre, ms. 174, p. 218.

(5) Mauclerc, Biblioth. de Sens, ms. 79, p. 288.

LA TOUR DE CHAMARET

(DRÔME).

PAR M. L'ABBÉ FILLET,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Le *Messenger de Valence*, dans son numéro du 29 novembre 1893, disait : « On nous annonce la mise en adjudication des travaux de restauration de la vieille tour de Chamaret. Ce monument, si curieux et unique en son genre, était fort maltraité par le temps; des brèches énormes s'étaient produites et rendaient urgente une restauration. Cette restauration peut se faire aujourd'hui, grâce à la générosité d'un enfant du pays. M. Sylvestre, qui a laissé par testament une somme importante pour cet objet. »

En apprenant cette amélioration, nous nous rappelâmes que nous avions dans nos cartons des documents anciens relatifs à la tour ou plutôt à l'ancienne forteresse de Chamaret⁽¹⁾. Disons mieux, on a jadis distingué à Chamaret deux forteresses différentes, quoique très rapprochées l'une de l'autre. Nos documents sont formels à cet égard et expliquent cette dualité de forteresses sur un même monticule.

Nous avons cru qu'il y avait intérêt à publier les renseignements historiques fournis par ces documents. Ils auront l'avantage de préciser la destination et l'usage des monuments en question aux XIII^e et XIV^e siècles. Cet avantage a bien sa valeur, car destination et usage sont devenus l'objet de longues discussions depuis que la détérioration de l'édifice a été suffisante pour qu'on pût se méprendre sur ce point.

Et d'abord, un rapport de 1810 place à Chamaret « des vestiges d'un ancien château. Ils se réduisent (dit-il) à une tour carrée qui contenait plusieurs appartements voûtés. Elle est imparfaite dans

(1) Chamaret, village et commune du canton de Grignan (Drôme).

sa construction : la sommité n'est point couronnée de créneaux ; on dirait que c'était une espèce de tour de signaux qui se liait avec une autre de semblable forme située à Clansayes, à trois quarts de lieue de là⁽¹⁾ ».

En 1835, Delacroix écrivait à propos du village de Chamaret : « On y voit une tour carrée, fort antique, voûtée à plusieurs étages ; la construction en est irrégulière, et le sommet n'est point couronné de créneaux, ce qui a fait conjecturer que ce pouvait être une tour de signaux correspondants à celle de Clansayes, distante d'une petite lieue ; mais il est bien plus probable que c'est un monument religieux élevé sous la domination romaine. Ses dimensions, sa solidité, et les soins apportés à sa construction, lui donnent ce caractère de grandeur dont portent l'empreinte les ouvrages de ces maîtres du monde, et qui contraste d'une manière frappante avec la pauvreté du sol au milieu duquel il est bâti . . .⁽²⁾ »

L'*Album du Dauphiné*⁽³⁾ a donné de la tour de Chamaret un dessin lithographique, fort peu exact, qui n'y est accompagné d'aucun détail écrit.

M. le chanoine Jouve, au contraire, ne fournit aucun dessin de la tour, et consacre au monument une notice archéologique où nous lisons : « Cette tour, dont l'origine est incertaine, aussi bien que la destination, se dresse fièrement sur un rocher qui surplombe à droite et qui domine, lui-même, le village de Chamaret et les alentours. L'effet de cette construction hardie est des plus étranges et des plus saisissants. Elle ne saurait remonter à l'époque romaine, car rien, dans sa structure, dans sa forme et dans sa disposition générale, ne la rattache à quelqu'une des principales catégories de l'architecture du peuple-roi, telles que tombeaux, colonnes triomphales ou monuments commémoratifs. Elle n'a pas, non plus, ou elle n'a que très peu d'analogie avec les vieux donjons du moyen âge. Rien, dans sa position aérienne et complètement isolée, n'indique, d'un autre côté, qu'elle soit le débris de quelque vaste édifice auquel elle aurait pu appartenir. Mais cette position aérienne et complètement isolée ne signifierait-elle pas, avec plus de vraisemblance, que la tour dont il s'agit aurait été érigée à l'unique fin de servir de signal ? On sait que les Templiers, possesseurs d'un

(1) *Bullet. de la Société d'archéol. de la Drôme*, t. XXIV, p. 205.

(2) *Statistique du département de la Drôme*, p. 448.

(3) Tome IV, p. 118.

assez grand nombre de commanderies dans la contrée, avaient multiplié et perfectionné ces sortes de tours à signaux, dont ils faisaient un grand usage. Or, ce genre de construction rendait superflue toute la partie décorative qui, dans les autres, consistait en arcades, fenêtres, corniches et galeries. Ici, on ne voit rien de tout cela. Sauf une arcature insignifiante qui se dessine sur la partie inférieure du monument, on n'y aperçoit que des surfaces unies, sans fenêtres ni ornements. On y remarque seulement une lucarne, établie presque au sommet, dans le but, probablement, de faciliter le service des employés chargés de transmettre les signaux et de les recevoir. On peut en dire autant des trois étages voûtés qu'on avait ménagés dans l'intérieur du monument, dont la forme générale, d'ailleurs, est si extraordinaire. Il se compose de trois parties bien distinctes, mais qui contribuent, chacune, à un effet d'ensemble fort remarquable. La première, qui est la plus haute, est une belle et élégante tour cylindrique, n'offrant aucune solution de continuité, de la base au sommet légèrement tronqué. La seconde est une tour carrée, engagée à un tiers, dans celle-là, presque jusqu'à sa hauteur. La troisième, moins élevée que les deux autres, n'est, sans doute, qu'un fragment de mur qui se serait détaché du corps de l'édifice auquel il adhérerait. Il semble, en effet, que la partie inférieure de l'édifice, à laquelle il appartient, devait avoir jadis une homogénéité qu'elle aurait perdue ultérieurement, par suite d'éboulements accidentels ou de démolitions volontaires dont elle aurait été l'objet, après la suppression de l'Ordre des Templiers. Il est vraiment regrettable qu'il n'existe aucun document historique, propre à jeter quelque lumière sur la destination primitive de ce curieux édifice. . . »

Plus loin, M. Jouve, parlant de la tour de Clansayes, opine pour en faire, comme de « celle de Chamaret, une tour à signaux à l'usage des Templiers, qui possédaient à Clansayes une commanderie avec église et monastère, et, dans le voisinage, une forteresse avec le logement du commandant. La petite distance d'une lieue qui sépare ces deux villages et leur position respective dans la direction du Sud-Ouest, rendent encore plus probable cette supposition ⁽¹⁾ ».

⁽¹⁾ *Statistique monumentale de la Drôme*, par M. le chanoine Jouve (Valence Jules Céas et fils, 1867), p. 185-7 et 217-9.

En attendant que nous donnions nos renseignements, qui eussent calmé les regrets de M. Jouve, s'il les eût connus, il faut rapporter les lignes où M. Lacroix discute les opinions qui viennent d'être exposées dans les termes mêmes de leurs auteurs, et donne la sienne propre.

Il réprovoque d'abord l'opinion de Delacroix, qui a vu dans l'édifice un monument romain, et celle de M. Jouve, qui n'a pu y voir qu'une tour à signaux à l'usage des Templiers. Ses raisons contre Delacroix sont celles de M. Jouve; ses raisons contre M. Jouve sont les suivantes :

« Je crois (dit-il) pouvoir établir : 1° que les Templiers n'ont jamais, d'après les documents existants, possédé Chamaret; 2° que les signaux étaient impossibles entre Chamaret et Clansayes; 3° que diverses constructions ayant le caractère d'un château fort existaient auprès de la tour. »

Le premier point, purement historique, ressort de l'étude de M. Lacroix sur les seigneurs de Chamaret jointe à son étude sur la tour. Les deux autres sont prouvés par la lettre suivante de M. Devès : « Je suis allé hier (écrivait ce dernier à M. Lacroix le 30 avril 1869) niveler la montagne qui sépare en droite ligne Chamaret de Clansayes. Le point le plus élevé duquel on aperçoit les deux monuments est à 1 kilomètre environ de Clansayes et à 6 kilomètres de Chamaret. . . Je reviens à nos tours : celle de Clansayes est à 18 mètres du point culminant, en contre-bas; celle de Chamaret, à 35 mètres; et la crête de la montagne séparative est à 24 mètres environ au-dessus de la ligne droite correspondante au sommet de chacune d'elles. Il est donc matériellement impossible de voir de l'une les signaux de l'autre. »

« Quant aux dépendances de la tour de Chamaret, en voici le détail : au midi, affleurant un rocher à pic de 10 mètres de haut, se trouve une terrasse ou cour extérieure, avec un puits à l'Est, de 359 mètres carrés de surface. A l'angle Ouest existe un fort en parallélogramme, à un étage voûté et crénelé, avec terrasse, percé de douze meurtrières au rez-de-chaussée et de quatre au premier étage. Il a 10 mètres de long sur 7 de large. Les Adhémar en firent abattre la voûte et les créneaux pour le convertir en colombier, et sa toiture fut enlevée en 1789. Les murs ont encore 10 mètres environ de hauteur.

« En avançant vers le Nord, on rencontre une grande cour inté-

rière, à l'Ouest, et l'emplacement d'une chapelle à l'Est. Cette cour mesure 33 mètres de long sur 8 mètres de large en moyenne. Une porte à deux meurtrières en défendait l'entrée. La chapelle a 9 mètres de long sur 5 mètres de large et deux travées. On y accédait par un passage voûté, et le clocher ou la poudrière offre encore des murs de 2 mètres d'épaisseur. Un éboulement de rocher a emporté le chœur de cette chapelle, dont il existe une partie de la nef.

« De la cour ci-dessus on passe à une terrasse de 55 mètres carrés donnant sur la plaine et sur le village; une muraille percée de meurtrières séparait ces deux cours. Vient ensuite une espèce de fort intérieur à meurtrières dont la voûte existe encore. La porte et le plafond du premier étage ont été démolis. Je crois qu'il y avait une cuisine à ce premier étage. Dans la même direction, de l'Ouest à l'Est, se trouve la tour carrée dont la hauteur actuelle est de 30 mètres. Elle avait quatre étages; le deuxième fut détruit en 1789, avec l'escalier conduisant du premier étage au sommet. Je crois que c'était une prison. Les Adhémar, en 1586, ayant fait démolir les remparts du bourg et ses trois portes, concédèrent aux habitants, pour les calmer, des moellons qui servirent à élever la chapelle dite de *Saint-Barthélemy*, et la dotèrent d'une rente de 40 florins.

« La tour a 4 m. 30 de côté à l'intérieur; 7 m. 35 du nord et du levant; 9 m. 35 au sud. Cela s'explique par un contrefort bâti en même temps que la tour, dépassant le carré de 2 mètres, lequel sert de mur d'appui à une voûte de 8 mètres de hauteur.

« Au nord, devant le fort et la tour, existait une construction à un étage. Il s'y trouve cinq à six marches d'escalier. Cette partie était voûtée et crénelée et avait aussi sa terrasse.

« L'ensemble de ces diverses constructions occupe un rocher à pic de 15 à 20 mètres d'élévation, qui surplombe la plaine de 2 mètres au moins, à l'Ouest. Du seuil de l'église actuelle au pied de la tour il y a 30 mètres, ce qui donne à l'édifice un total de 60 mètres d'élévation. »

Après avoir cité cette lettre, M. Lacroix rapproche des données architecturales qu'elle fournit les explications de M. Dion sur le rôle du donjon au moyen âge; puis il formule ainsi sa conclusion : puisque le donjon « devait dominer le château et en rester indépendant, fournir une habitation sûre au seigneur et à sa famille, un

arsenal pour les armes, des cachots pour les prisonniers, un point d'observation pour surveiller les alentours, etc., on ne sera pas éloigné d'en retrouver un dans la tour de Chamaret.

« A ce point de vue, ajoute-t-il, l'attention des archéologues ne peut manquer d'être appelée de nouveau sur ce curieux monument que le voisinage du château des Adhémar a trop longtemps fait négliger ⁽¹⁾. »

Cette conclusion est en harmonie avec celle de la Commission chargée en 1874, par la Société d'archéologie de la Drôme, de classer les monuments historiques du département ⁽²⁾. Elle suffit pour nous fixer à l'égard du monument étudié. Quant aux opinions adverses, elles ne font aucune difficulté. Celle de M. Jouve, la seule qui paraisse avoir quelque valeur à cause des connaissances archéologiques (mais non historiques) de son auteur, n'en fait pas plus que les autres en réalité. M. Jouve n'a jamais vu la tour de Chamaret. Il n'en a décrit qu'un côté, celui que présente le dessin de l'*Album du Dauphiné*. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer sa description avec ce dessin. Il a cru et a dit ce dernier *très exact*; mais sa bonne foi a été étrangement surprise. Quiconque a visité avec l'attention nécessaire le monument lui-même et en a parcouru successivement les diverses pièces accessibles, comme nous l'avons fait nous-même quelques années avant sa restauration, se demandera, à la vue de ce dessin, s'il est bien possible qu'on ait voulu y représenter la tour de Chamaret et ses dépendances.

Du reste, les notions qui vont suivre, en nous donnant l'histoire de cette tour, ou plutôt du château, des châteaux même, dont elle a fait partie, des seigneurs qui les ont possédés avec les fiefs s'y rattachant, des actes dont ils ont été l'objet, d'événements dont ils ont été le théâtre, apporteront de leur côté des motifs de conviction complète sur le même point.

Dès le XI^e siècle il y eut à Chamaret une famille à laquelle ses possessions, ses prééminences, sa fixation en ce lieu, valurent le nom patronymique de *Chamaret*. On trouve en 1121 un Dodon de Chamaret parmi les coseigneurs de Valréas ⁽³⁾ qui autorisèrent Ponce Guintran, sa femme et ses enfants, à vendre à l'évêque de Vaison

(1) *L'arrondissement de Montélimar*, par A. Lacroix, I, p. 355-369.

(2) *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, VIII, p. 110; XXI, p. 335.

(3) Boyer de Sainte-Marthe, *Hist. de l'église de Vaison*, p. 98. Aubenas, *Essai histor. sur la ville et le canton de Valréas*, p. 16.

la dime qu'ils percevaient à Valréas. Vers 1185, un autre Chamaret recevait en fief de Bertrand de Pierrelate, évêque de Saint-Paul, des biens situés à Chamaret et à Valréas. Ce dernier est probablement le Barast de Chamaret qui figure au commencement du XIII^e siècle parmi les vassaux de l'évêque de Saint-Paul exempts de certaines redevances envers ce prélat, quoique non domiciliés dans cette ville. Ce vassal épiscopal ou son fils est non moins probablement le Barast de Chamaret qui figure dans un acte de 1221 comme intervenant dans une affaire intéressant les Templiers de Roaix⁽¹⁾.

En tout cas, voilà la suzeraineté des évêques de Saint-Paul à Chamaret et envers des Chamaret parfaitement constatée. Rien d'étonnant en cela, puisque, indépendamment de tant d'autres moyens qu'avaient ces prélats d'acquérir cette suzeraineté, des privilèges de 852, 1154 et 1214 les montrent investis par divers empereurs de tout le territoire compris entre le Rhône et l'Éygue. Tous les titres manuscrits que nous possédons sont d'accord sur ce point avec les actes publiés par le Père Anselme Boyer⁽²⁾ et d'autres historiens⁽³⁾.

Une grande partie de ce territoire avait été cédée à des seigneurs qui relevèrent sans doute, d'abord du moins, de l'évêché. Mais les évêques s'étaient réservé la pleine seigneurie de leur ville de Saint-Paul et de quelques lieux moins importants. Chamaret avait été cédé pour une moitié à la famille de ce nom, mais gardé entièrement pour l'autre moitié. C'est ce que suppose la promesse faite en 1202 par l'évêque Bertrand au comte de Toulouse de l'aider, en plaid et en guerre, de la ville de Saint-Paul, du château de Baumes, du village de Saint-Restitut et de la moitié de Chamaret (*cum medietate Camareti*).

En 1224, Almeric de Chamaret rendait hommage à l'évêque de Saint-Paul pour tout ce que son aïeul avait reçu en fief de Bertrand, prédécesseur de ce prélat, tant à Chamaret qu'à Valréas⁽⁴⁾.

(1) U. Chevalier, *Cartul. domus Templi de Roais*, p. 121. — Boyer, *ouvr. cité*, p. 82. — Archives de la Drôme, *Cartul. de Saint-Paul Trois-Châteaux*, reg. A., f. 179.

(2) *Histoire de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, p. 39, 60 et 77.

(3) *Gallia christ. nova*, t. instr., p. 120. — Albanès, *Hist. des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, Évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

(4) Boyer, *Hist. de l'égl. de Saint-Paul*, p. 66 et 82.

Toutefois, en mai 1249, *Amalric* de Chamaret et Marguerite sa femme abandonnèrent leurs droits sur Chamaret, Valréas, Allan et Grignau, à Baraste leur fille émancipée, et à Raymond Loup, son mari. Laurent, évêque de Saint-Paul, informé de la donation, l'approuva et reçut l'hommage de fidélité dudit Raymond pour tout ce que celui-ci avait reçu et possédait dans le château de Chamaret ou son tènement. Plus tard, la moitié du château d'Espeluche et les choses qu'avaient Raymond et Baraste furent données, et Raymond vendit des hiens de Baraste sa femme; il vendit notamment au seigneur Guillaume de Chamaret le château dudit Chamaret, ou mieux la part que Baraste avait de celui-ci et de son tènement. Cette dame et Raymond étant morts, des difficultés surgirent au sujet de cette dernière vente. Des réclamations furent portées devant l'évêque, haut seigneur, chef spirituel et juge du lieu, qui finit par acquérir lui-même la part susdite, comme nous aurons à l'expliquer un peu plus loin. On voit enfin Marièse, fille de Raymond et de Baraste, et femme de Hugues de Vesc, approuver, le 13 mai 1279, cette donation de la moitié du château d'Espeluche et des autres choses, ainsi que les ventes faites par Raymond, spécialement celle de la parerie de Baraste à Chamaret. Marièse donna à l'évêque de Saint-Paul et à ses successeurs tout le droit qu'elle y avait⁽¹⁾.

L'héritage des Chamaret dans le lieu de ce nom avait donc été divisé entre des branches différentes de la famille; mais un achat fait de Raymond Loup par Guillaume de Chamaret avait réuni les deux parts.

Ce seigneur Guillaume était fils de Dohon de Chamaret (figurant comme témoin dans un acte passé en janvier 1224, à Châteauneuf-du-Rhône), et de Geoffroyde de Châteauneuf-de-Mazenc⁽²⁾. Il est manifestement le Guillaume de Chamaret qui assista, encore comme témoin, en 1239, à l'hommage d'Aimar de Poitiers au comte de Toulouse; qui, le 3 juin 1242, fut présent à une transaction passée à l'Île-Barbe entre l'abbé de ce couvent et Raymond de Mévouillon, et par laquelle des pouvoirs importants étaient donnés à lui et à Guillaume de Sauzet, à propos de reconnaissances à faire par un des contractants à l'autre, et d'autres formalités, au

(1) Archives de la Drôme, *Cartul. de Saint-Paul*, reg. A, f. 8-9 bis.

(2) Archives de M. Morin-Pons, dossier *Adhémar*. — *Bullet. de la Soc. archéolog. de la Drôme*, XXVIII, p. 63.

sujet des Tourettes, Montmaurin, Bruis et autres terres du côté de la Provence; qui figure, dans une transaction de 1248, comme chevalier et conseiller du dauphin, et, dans un acte de 1249, comme coseigneur de Visan; et qui fut en 1265 arbitre d'un différend entre l'évêque de Saint-Paul et les coseigneurs ainsi que les habitants de Pierrelate⁽¹⁾.

Un autre fils de Dohon et de Geoffroyde, frère par conséquent de Guillaume, s'appelait Raymond.

Ce dernier, qui rendit en 1242 hommage à l'évêque de Saint-Paul «pour tous les fiefs qu'il possédait par droit héréditaire à Saint-Restitut et dans son terroir», agit ensuite dans plusieurs actes simultanément avec Guillaume de Chamaret.

D'abord, le 27 juin 1247, ils achetèrent de Dalmas de Châteauneuf, leur cousin, tous les biens de celui-ci à Châteauneuf, à Faucon, à Charols, à Cléon et à Eyzahut. Ensuite, ils furent certainement l'un et l'autre parmi les parties qui intervinrent en 1254 dans «une transaction contenant partage des château, ville et fief de Chamaret», dont l'acte était avant 1476 dans les archives épiscopales de Saint-Paul, et, en 1760, dans celles du château de Grignan⁽²⁾. Le sommaire que nous en trouvons dans le *Cartulaire de Saint-Paul* ne le dit pas; mais un autre acte porte expressément que, le 22 juin 1255, tous deux inféodèrent au seigneur Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan, tout ce qu'ils avaient et possédaient, ou que d'autres tenaient d'eux, dans le château de Chamaret ou dans son territoire, ainsi que les dépendances. Toutefois, l'acte excepte formellement de cette inféodation le tènement appelé vulgairement *de Corbelas*, avec ses appartenances et dépendances. Des nombreux pactes insérés dans cet acte, nous relèverons seulement ceci : Guillaume et Raymond, tout en prenant le fief à titre de franchise et d'honneur, se soumettent à une véritable vassalité et aux obligations qui en découlent en cas de plaïd et de guerre. Ils reçoivent du seigneur de Grignan, pour l'inféodation, la somme

(1) G. Guigues et le comté de Charpin-Feugerolles, *Cartul. de Pile-Barbe*, I, p. 234-235. — Archiv. comm. de Pierrelate, AA, 1. — *Bull. de la Soc. archéolog. de la Drôme*, XXVIII, p. 56-57 et 63. — Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar*, I, p. 362. — *Statuts de Visan* (Avignon, 1685), p. 129.

(2) Boyer, *Hist. cit.*, p. 94. — *Bullet. cit.*, XXVIII, p. 63. — Archives Léopold Faure, *Invent. du château de Grignan*, de 1760, cote 2.

de cent livres viennoises⁽¹⁾. Évidemment, pareille inféodation prouve qu'avant 1255 Chamaret ne relevait pas des seigneurs de Grignan. Non moins évidemment, la situation des Chamaret baissait dans cette terre patrimoniale; les faits suivants nous le disent assez.

En parlant de l'héritage de Baraste, nous avons rapporté que des différends avaient surgi au sujet de la vente de sa parerie par Raymond Loup à Guillaume de Chamaret. Ils furent portés devant l'évêque, qui, après certaines formalités, finit par acquérir lui-même cette parerie le 16 juin 1270. C'est ce que Boyer rapporte en ces termes : «L'an 1270, Bertrand acheta de Guillaume de Chamaret, au nom de son évêché, et non en celui de ses parens, le château dudit lieu, et le domaine de Corbelas, avec le moulin, pour le prix de 40 livres viennoises et 550 sols viennois, qu'il compta aux créanciers des enfans de Guillaume de Chamaret, dont Guillaume d'Anceune était le tuteur. Les évêques de Saint-Paul avaient déjà la moitié de ce fief, ainsi que nous l'avons dit... » Par l'achat de 1270, ils y ajoutèrent, dit très bien M. Lacroix, «le domaine direct, les censés et tâches et la parerie du château et du mandement qui avaient appartenu à Raymond Loup et à Almeric de Chamaret». C'est exactement ce que porte le sommaire de la vente de 1270 fourni par le *Cartulaire* susdit.

Mais cet achat encore fut pour l'acheteur un sujet de difficultés. Quelques années après l'acquisition, Marièse avait abandonné à l'évêque tout droit sur la parerie acquise, quand un différend s'éleva entre le prélat et les fils de Guillaume de Chamaret. Après des réclamations dont le *Cartulaire* nous indique trop vaguement l'objet, les parties en vinrent à une transaction. Celle-ci eut lieu à la suite d'un compromis et moyennant une sentence arbitrale dont nous ne connaissons pas les auteurs. La sentence fut rendue en 1292, entre l'évêque et les nobles frères Guillaume et Raymond de Chamaret, religieux clunistes, fils du défunt seigneur Guillaume de Chamaret, lesquels agissaient tant en leur propre nom que comme procureurs de leur Ordre. Il fut réglé que la vente faite à l'évêché serait ferme et valable à perpétuité avec tous les droits et conséquences qui s'ensuivaient. Toutefois, l'évêque paya aux mêmes

(1) Étude de M^e Misson, notaire à Grignan, parchemin tronqué servant de couverture au registre coté *Deus*.

frères 3.000 coronats. Les deux frères abandonnèrent définitivement les droits contestés, même en ce qui touchait Corbelas⁽¹⁾.

Désormais, nous ne voyons plus ces Chamaret intervenir dans les affaires relatives au fief paternel; mais ce fut sans doute le dernier Raymond ci-dessus mentionné qui assista, dans l'église de Visan, sous le nom de seigneur Raymond de Chamaret, prieur de *Ulmatis*, religieux clunisien, à un acte de 1301 intéressant Cluny⁽²⁾.

D'autre part, leur nom ne disparut pas avec les deux frères religieux clunistes. Le 20 juin 1294, Pierre de Chamaret, chevalier, et demoiselle Philippine, héritière de sen Thibaud de Mirmande, seigneur parier du château de Pierrelate, traitent à raison d'une fidéjussion⁽³⁾. Bien plus, noble Pierre de Chamaret, seigneur dudit lieu, fut témoin de deux actes faits au château de Grignan le 26 août 1355 et le 18 septembre 1357, et un acte du 28 septembre 1357 attribue au même Pierre la possession d'un château fort à Chamaret⁽⁴⁾. Seulement, ce n'était pas un vrai Chamaret qu'on appelait ainsi dans ces actes de 1355 et de 1357, mais Pierre Faure, fils de Lambert et de *Guillelma* de Sérignan, comme on le verra plus loin.

En effet, à peine les vrais Chamaret avaient-ils disparu, que des personnes d'un autre nom figuraient comme seigneurs et dame du lieu. Pithou-Curt dit que Sibiende, fille unique de Pierre de Sérignan et dame en partie de Chamaret, en épousant Guillaume Armand, porta sa part du fief dans la famille de ce dernier⁽⁵⁾. Un acte du 10 septembre 1357 parle de legs faits par *égrège noble dame Sibiende de Sérignan, dame de Chamaret*⁽⁶⁾. *Guillelma* de Sérignan, sa très proche parente, fut aussi dame de Chamaret; elle épousa noble Lambert Faure, coseigneur de Rousset, au diocèse de Die, en en eut Pierre, qui hérita de la seigneurie de Chamaret dès la mort de sa mère. C'est ce que nous voyons par un acte d'hommage de l'an 1353. Il y est dit que, cette année même,

(1) Archives de la Drôme, *Cartulaire de Saint-Paul*, reg. A, f. 8-9 bis. — Boyer, *Hist. de l'église de Saint-Paul*, p. 101. — Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar*, I, p. 362-363.

(2) Archives de M. Morin-Pons, dossier *Adhémar*.

(3) Mêmes archives, notes Moulinet.

(4) Étude de M^e Misson, notaire à Grignan, reg. coté *Magnam*, f. xljx; *Secundum*, f. 14 et 16.

(5) Pithou-Curt, *Hist. de la noblesse du comtat Venaissin*, au mot des *Armands*.

(6) Étude cit., reg. *Secundum*, f. 13.

Lambert Faure, comme père et légitime administrateur de Pierre, fils de lui et de *Guillelma* de Sérignan, dame de Chamaret, lequel est encore pupille et en âge de tutelle, a fait reconnaissance de fief franc et d'honneur à Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, pour le château de Chamaret, dans les conditions et avec les pactes contenus dans les reconnaissance et hommages faits le 22 juin 1255 pour le même château, par les prédécesseurs dudit Pierre, à Adhémar de Monteil, seigneur de Grignan⁽¹⁾.

Nous aurons encore à parler de Lambert et de Pierre Faure. Avant de le faire, il faut reprendre d'un peu plus haut ce qui touche au fief et au château de Chamaret dans leurs rapports avec les évêques de Saint-Paul et les Adhémar de Grignan. Ce sera surtout maintenant que, les documents en main, nous verrons ce que furent au moyen âge le curieux monument qui fait l'objet capital de cette étude, et ceux qui l'ont avoisiné.

Les Adhémar n'oublièrent pas le titre par eux acquis à la haute seigneurie du château de Chamaret et de son territoire. Aussi, le 13 juin 1297, Giraud Adhémar donnait à Giraudet, son fils émancipé, les fiefs des châteaux de Salles, de Chantemerle, de Chamaret, de Colonzelles, de Valaurie, etc.⁽²⁾.

L'affaire suivante, qui a évidemment quelque rapport avec la reconnaissance de 1353, montrera l'ardeur des seigneurs de Grignan à revendiquer leurs droits de haute seigneurie sur Chamaret.

Quelque temps avant le 25 août 1353, Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, alla à Chamaret dans un but peu agréable à des gens de ce lieu. Il y fut très mal reçu. Irrité de ce méfait, il déposa une accusation indiquant les procédés dont il se plaignait, et noble Bertrand de Blacons, bayle de la baronnie de Grignan, prit des mesures pour faire rendre justice à Giraud.

On convoqua des témoins et on reçut leurs dépositions. Ponce de Grignan dit « qu'il était vrai que le jour indiqué dans un des articles reprochés, son seigneur de Grignan lui dit de monter à cheval et de l'accompagner jusqu'à Chamaret, ce qu'il fit; que, quand ils furent sous la *blâche* de ce seigneur, à Chamaret, on frappa les cymbales et on *cymbalait*, ce qui était fait en signe de guerre. Quand le seigneur et lui arrivèrent plus près du château, les gens

(1) Archives de la Drôme, *Cartul. de Saint-Paul*, f. 8-9 bis.

(2) Biblioth. nat., ms. lat. 9239, n° 11.

se tiraient avec force, de sorte que, quand les deux voyageurs furent au tour du lieu de Chamaret, ils le trouvèrent fermé et il y avait là des hommes armés qui refusèrent d'ouvrir au seigneur. Un de ces hommes, Hugues Didier ou Roux, auquel ce seigneur demanda qu'il lui ouvrit, répondit qu'il n'osait pas. Ce Roux, audit lieu de Chamaret, était homme de Lambert Faure ou de son fils. On finit cependant par ouvrir, parce que le seigneur Hugues Garnier⁽¹⁾ survint et commanda d'ouvrir. Alors le seigneur de Grignan entra; mais dès qu'il fut en dedans du tour, il y trouva plusieurs hommes armés, munis de lances et d'autres armures, de sorte que, quand il fut là au portail, qu'il trouva fermé, ce seigneur, mêlé avec ces hommes armés passa le portail ainsi que ceux qui étaient avec lui. Quand ils furent en dedans, se trouva là Lambert Faure, armé de pancières ou mangonneaux⁽²⁾ et de brassards, qui lui pendaient par le bras. Alors le seigneur de Grignan lui dit : *Compère, comment cela? ou pourquoi cela? et cela n'est nullement de la concorde; cela n'est pas bien fait.* Incontinent, sans ajouter d'autres paroles, le même seigneur s'en retourna. Des hommes des Faure étaient alors présents et armés; il y avait Pierre Grimaud, Antoine Coyron, Raymond et Giraud Gabouille. Quant au seigneur et à sa compagnie ils n'étaient pas armés.

Comme nous le verrons, à ce rapport, confirmé par Arnaud Châteauneuf et Philippe Armand, damoiseaux, allaient être ajoutées, par d'autres témoins, des circonstances plus dramatiques; mais, en attendant, le bayle de la baronnie de Grignan, comme juge supérieur de la seigneurie de Chamaret, fit citer les accusés ci-dessus et leurs complices pour comparaître le mercredi suivant en la cour de Grignan. Les lettres de citation sont du 25 août 1353. On y voit que Lambert Faure habitait, à Chamaret, le château ou demeure de Pierre son fils.

Lambert et les hommes assignés pour le 27 août ne comparurent pas, et le bayle ordonna de nouvelles citations pour le 2 septembre, avec imposition d'ameude en cas de non-comparution. Le 30 août, le sergent Manchan alla à Chamaret citer Lambert, qu'il trouva personnellement. Il fut *au lieu et à la première porte de la for-*

⁽¹⁾ Le 22 janvier 1327, messire Hugues Garnier était *chapelain*, c'est-à-dire curé, de *Chamaret*. (Étude Misson, parchemin tronqué servant de couverture au registre *Melliora*.)

⁽²⁾ Machines à jeter des pierres.

teresse et du château de Chamaret, où il présenta les deuxièmes lettres citatoires à maître Bertrand Allemand, notaire de Rochebaudin, qui était dans la forteresse. Celui-ci dit qu'il n'y avait pas de bayle ni de châtelain pour lui répondre, et le sergent alla lui-même citer les hommes au domicile de chacun.

Le lundi 2 septembre, personne encore ne comparut. Le lendemain 3, de troisièmes lettres sont faites pour les mêmes personnes, qui devront comparaître le jeudi suivant, sous peine de voir leur amende doublée. Le 3 même, Manchan fut aux lieu et première porte de la forteresse et du château de Chamaret; il y présenta les lettres à Bertrand Allemand. Celui-ci, qui était dans la forteresse, dissimula la présence de Lambert, et répondit quant aux hommes comme le 30 août. Manchan fut donc réduit à citer encore ces hommes chez eux à part.

Après diverses proclamations publiques et des aggravations successives des peines, le bayle lança, le 26 décembre 1353, des lettres citatoires pour intimer aux récalcitrants l'ordre de venir le 14 janvier suivant entendre leur condamnation aux peines encourues par leurs désobéissances et contumaces, peines qui seraient prononcées lors même qu'ils ne comparaitraient pas.

Le 26 décembre, nouvelle course de Manchan à Chamaret et à la première porte de la forteresse du susdit noble Pierre Faure (*ad primam januam fortalicii supradicti nobilis Petri*). Il n'y vit pas Lambert, mais s'acquitta de son mandat en proclamant, criant, disant et annonçant la chose. Les autres hommes furent cités chez eux par lui.

Le 14 janvier, Toulousain, notaire de Valréas, comparut comme procureur de Lambert et des autres inculpés, et remit deux notes dont voici la substance. La première, présentée pour noble et puissant Lambert Faure, coseigneur de Roussel, porte ceci : Noble Pierre, fils de noble Lambert Faure, a à Chamaret *jurisdiction haute et basse, pur et mixte empire*. Le seigneur de Grignan n'y a aucune justice à exercer, sauf dans des cas prévus par le droit et n'existant pas présentement. Devant les citations dont il a eu connaissance, mais en protestant contre toute atteinte aux droits de son client, qui pourrait résulter de sa démarche, le procureur demande copie des procédures de la cour du bayle, afin qu'on puisse voir si elles auraient quelque valeur. La seconde, présentée au nom de Pierre Grimaud, A. Didier, Bertrand Fournet, A. Coyron, Raymond Gabouille, André

Guinot, J. Hugues, Gir. Gabouille, J. Peyrol, H. Arnaud, G. Poulain et G. Grosset, contenait des observations analogues. Elle se terminait par la même conclusion.

Après diverses formalités qui suivirent de près la remise de ces notes et qui avaient pour but de décliner la responsabilité pour les inculpés des faits mis à leur charge, on restait le 2 avril 1354 aussi embrouillé que six mois avant⁽¹⁾. L'évêque de Saint-Paul fut même mis en cause par Giraud Adhémar, puisqu'un « rouleau en parchemin contenant des articles du seigneur de Grignan contre l'évêque de Saint-Paul en 1355 », existait en 1760 dans un *sac* intitulé *de Chamaret*, aux archives du château de Grignan⁽²⁾.

Cependant, les 4 et 5 août 1356, le bayle de Grignan était occupé à un interrogatoire de témoins et inculpés déjà presque tous nommés ci-devant. Le rapport dit que ce bayle, considérant tout ce que dessus, voulait savoir si les accusations étaient fondées, pour réprimer les excès. Pour ce motif, il arrêta Lambert Faure dans la forteresse de Grignan, sur la petite place située devant l'église Saint-Romain. Il l'obligea à y garder l'arrêt en cette place, et en la chambre blanche et le Puet. Il lui interdit de franchir la porte de la *placette* du côté du vestibule devant la cuisine et les autres logements du château vers le vent, sans la permission du seigneur ou des officiers de la cour de Grignan, sous peine de cent mares d'argent. Il ne devait pas plus sortir de là avec des pieds étrangers qu'avec les siens. Cependant il franchit plusieurs fois ces limites et tomba dans ladite peine. Il fallait punir de tels excès. C'est pourquoi la cour, tant pour remplir la charge qui lui incombait, que pour satisfaire à la requête et à la dénonciation des griefs contenus en des articles et préventions dont il a déjà été question, devait prendre les informations nécessaires. Sur sa convocation, treize témoins comparaissaient successivement et déposaient sur chacun des 14 articles contenus dans l'acte d'accusation, objet de l'enquête.

Souvent ils déclarent ne rien savoir sur certains articles. Pour simplifier l'analyse de leurs dépositions, nous donnerons seulement ici le résultat de toutes celles-ci réunies sur chacun des 14 articles.

D'abord l'évêque de Saint-Paul avait ses hommes à Chamaret.

(1) Étude cit., reg. *Atque*, vers la fin.

(2) Archives Faure, *Invent. du château de Grignan* de 1760, cote 2.

Giraud Adhémar scella ou fit sceller les portes de leurs maisons. Pendant cette opération, il avait avec lui noble Lambert Faure, père et administrateur de Pierre, seigneur de Chamaret, et d'autres personnes. Il ordonna à Lambert de garder les sceaux et de veiller à ce qu'on ne les enlevât pas. Lambert promit d'empêcher de son mieux l'enlèvement des sceaux. Si quelqu'un tentait d'en enlever, il devait en informer Giraud. Mais bientôt après il alla à Ronsset, et, revenu à Chamaret, il apprit que les sceaux avaient été enlevés par les gens de l'évêque, spécialement par un d'eux, nommé Amblard.

Le deuxième article avait probablement pour objet la non-révélation de l'enlèvement des sceaux à Giraud Adhémar. Trois témoins répondirent à son égard autrement que par un *je n'en sais rien*. Ce furent Ponce de Grignan, qui dit savoir que le seigneur de Grignan avait trouvé mauvais que lui Ponce n'eût pas révélé à ce seigneur le fait contenu dans cet article; Pierre Grimaud, qui dit « ne pas savoir le fait; il a bien vu le magnifique seigneur et Lambert parlant à part, mais il ignore ce qu'ils disaient »; et Lambert lui-même, qui dit que le fait était vrai et que c'était par sottise qu'il ne l'avait pas révélé.

Dix des témoins donnent une réponse plus ou moins affirmative sur le troisième article, contenant l'accusation contre Lambert d'avoir refusé de venir à Grignan quand le seigneur l'y fit appeler. Un d'eux ajoute un détail: « Le seigneur de Grignan, dit-il, a envoyé chercher une seule fois Lambert, qui se fit excuser par Jean d'Ancone. » Lambert, le dernier des dix témoins, reconnut la vérité du fait, alléguant pour son excuse ne s'être pas cru obligé de venir.

Neuf des témoins donnent des renseignements sur le quatrième article, qui a pour objet une scène déjà racontée par Ponce de Grignan en 1353, celle de l'accueil si hostile fait au seigneur et à Ponce quand ils étaient arrivés à Chamaret. L'un d'eux, Ponce même, dit dans sa nouvelle déposition: « J'étais présent quand ce fait a eu lieu, je l'ai vu de mes yeux. Cependant Lambert n'était pas dans le tour; nous le trouvâmes en dedans du portail et armé de mangonneaux et de brassards. Des hommes de Lambert et de Pierre son fils qui étaient armés refusaient d'ouvrir; un seul, Hugues Didier, était dans le tour; quand le seigneur Hugues Garnier fut venu, il fit ouvrir; j'ai vu là, sur la place, plusieurs hommes

armés, munis de quantité de lances et autres armures, et desdits Lambert et Pierre. . . » Plusieurs attestent que le portail et le tour étaient fermés quand le seigneur de Grignan arriva; que eux, de Chamaret, étaient tous armés et par l'ordre de leurs seigneurs, c'est-à-dire de Lambert et de l'évêque de Saint-Paul. Ils avaient pris des armes et fermé le tour et les portails contre le seigneur de Grignan, parce qu'il était redouté à Chamaret, surtout par les gens de l'évêque; et puis, ils l'avaient fait parce que le même seigneur devait courir dans l'endroit, et à cause des démêlés qu'il avait avec l'évêque; enfin, ils l'avaient fait par crainte de Lambert, qui avec les officiers de l'évêque ensemble avaient fait publier que tout homme s'armât, sous peine de dix livres. Ils savaient qu'ils se faisaient du mal, et se disaient que Lambert faisait mal. Lambert lui-même dépose ainsi: « J'ai fait fermer mes portails. je me suis armé et j'ai fait armer lesdits hommes, parce qu'on m'avait dit, à mon arrivée de Rousset, que le seigneur devait courir dans Chamaret, et que j'avais trouvé que les hommes de l'évêque s'armaient et avaient fermé leur portail, et je redoutais, comme j'étais moi-même du parti du seigneur de Grignan, qu'ils ne fissent du mal à moi et à mes hommes, parce qu'ils étaient plus forts et plus nombreux, la maison exceptée. . . »

Trois témoins répondent autrement que par un *je ne sais pas* au grief qui faisait l'objet du cinquième article. Ce sont Hugues Chavane. Guillaume Seguin et Lambert Faure. Chavane dit: « On me l'a raconté ainsi, mais je ne l'ai pas vu. » Seguin dit: « Je n'étais pas audit lieu, mais j'ai entendu dire que ces carreaux furent tirés de ladite forteresse; je ne sais par qui ils le furent, mais on disait que Lambert était dans la forteresse. » Lambert nie absolument que l'article soit vrai.

Neuf témoins déclarent connaître quelque chose sur le sixième article. Ponce de Grignau, un d'eux, a ouï dire à plusieurs que lesdits hommes de Chamaret aidaient à fermer et ensemble faisaient un piège. D'après sept autres, des hommes de l'évêque et des hommes de Lambert ensemble bouchèrent les brèches et les fentes et dressèrent un piège. Plusieurs de ces sept avouent avoir pris part à cette besogne. C'est contre le seigneur de Grignan qu'on l'a faite. Les motifs sont qu'on le redoutait, qu'il était en guerre avec l'évêque, qu'on n'osait pas désobéir à Lambert, qui le commandait. Celui-ci, le neuvième témoin, dit qu'il avait fait arranger

à ses hommes les brèches et les fentes le touchant et contiguës en sa partie.

Sur le septième article, sept témoins savent quelque chose. D'après six d'entre eux, on avait vu à plusieurs reprises des hommes en armes, nobles et roturiers, de Rousset, de Roussas, de Taulignan, de Puy-Saint-Martin, de Clansayes, venir et séjourner à Chamaret. D'après plusieurs, ils étaient apparemment venus parce que Lambert était mal avec le seigneur de Grignan et le redoutait. Le septième, Lambert lui-même, dit que le septième article n'était pas vrai.

Sur le huitième article, tous disent ne rien savoir, sauf Jean Hugues, de Chamaret, qui déclare avoir vu des nobles et des roturiers de divers lieux venir et demeurer armés sans qu'il ait su pourquoi, et Lambert, qui nie la chose, comme pour le précédent article.

Le neuvième article accusait Lambert et son monde d'avoir tiré les carreaux contre le seigneur de Grignan. Tous les témoins, sauf Seguin, en savent quelque chose. Ponce de Grignan a ouï dire au seigneur et à d'autres qu'il en est comme porte l'article. Chavane sait que la chose était véritable. Dalmas la Roche dit que l'article est vrai; lui-même était présent. Bernard Dauphin dit avoir été avec le seigneur quand ces fautes ont été commises; il a bien vu dresser, lever et baisser les balistes à ceux qui étaient au *Paimint* de la forteresse de Chamaret dudit Lambert et de Pierre son fils; toutefois, à cause de la grande distance où il était, il n'a pas vu les carreaux. Peu après, il a ouï dire à plusieurs qu'ils ont été tirés, comme porte l'article. Guyot était alors à Colonzettes, mais on lui a dit comme porte l'article, et affirmé que Lambert était alors dans sa forteresse. Coyron, Hugues, Didier, Raymond et Giraud Gabouille, ont ouï dire que les carreaux avaient été tirés sur le seigneur de Grignan, et de la forteresse de Lambert, lequel était alors en celle-ci. Enfin, Lambert avoue qu'il y a eu deux carreaux tirés par quelques hommes d'armes de sa forteresse et du *Payment*; mais il ne savait pas que ce fût le seigneur de Grignan; même, entre lui et ceux qui étaient au *Payment* il y eut discussion pour savoir si c'était lui; ne le connaissant pas, ceux du *Payment* tirèrent ces carreaux. On lui demande s'il était lui-même avec ceux qui ont tiré. «Non (dit-il), mais en dessous, dans le premier rempart ou asile inférieur.» On lui demande quels étaient ceux du

Payment, il répond : « Pierre de Livron, Guillaume de Soyans, Dalmas de Taulignan, Hugues Ripert, et quelques hommes de Rousset. » Le reste de ce qu'on lui reproche est faux.

Sur le dixième article, trois témoins savent quelque chose. L'un Chavane, dit que ce dixième article est vrai. Un autre, Dalmas la Roche, dit qu'il a entendu Hugues se plaindre, mais qu'il ne se souvient pas des autres. Lambert dit qu'il était en guerre ou en brouille avec les Baux, et qu'il a dans ledit lieu, ainsi que son fils, toute justice, moyennant laquelle il avait défendu à Hugues de tirer ce qu'il demandait. Les autres griefs relevés contre lui sont faux.

Sur le onzième article, cinq des témoins ne savent rien, trois ont ouï dire comme contient cet article, un affirme que celui-ci est vrai. Quatre donnent des détails. D'après Coyron, Raymond Gabouille et Hugues, le mouton d'un habitant de Grignan fut, sur l'ordre de Lambert, capturé et porté par Guillaume de Soyans en la demeure de Lambert, où celui-ci le garda quelque temps. Lambert avoue l'avoir fait prendre, mais c'est parce que les troupeaux de Grignan faisaient des dégâts à Chamaret, et que ses réclamations contre cela auprès du bayle de Grignan n'avaient pas abouti.

Le douzième article, où on relevait des paroles outrageantes adressées par Lambert au seigneur de Grignan, est contrôlé par cinq témoins. Chavane assure qu'il a ouï dire ce que rapporte l'article. Dalmas la Roche a vu lesdits hommes à l'échafaudage, et on lui a raconté les paroles. Coyron a entendu dire cela à Lambert de Lancelot du Lac. Hugues a ouï dire que Lancelot avait dit ces paroles, ou d'autres semblables, au seigneur. Lambert avoue avoir dit à celui-ci : « Vous feriez mieux et il serait plus honorable pour vous d'employer ailleurs votre ardeur belliqueuse, qu'à venir me dépouiller. »

Le treizième article relevait le placement d'un étendard sur le tour. Chavane et Dalmas la Roche ont appris le fait. Coyron a vu l'étendard sur le tour; mais, dit-il, cela avait lieu pour que les hommes de Lambert se retirassent et que le seigneur de Grignan ne les prît pas. Lambert donne lui-même cette raison.

Le quatorzième article avait pour objet la violation par Lambert de l'arrêt *au Puey* qu'on lui avait imposé. Ponce de Grignan, Chavane, Dalmas la Roche et Dauphin ont appris l'arrêt susdit; ils ont vu Lambert en dehors, avec ou sans permission.

On demanda à Coyron s'il n'avait pas été cité et proclamé par la cour de Grignan pour ses méfaits, et pourquoi il n'avait pas comparu. Il répondit qu'il avait été cité et proclamé, mais qu'immédiatement Lambert avait interdit, sous peine de perte du corps et des biens, de comparaître. Pour tous griefs à sa charge, il s'en rennit à la miséricorde du seigneur de Grignan et au rapport de sa réponse. La même question fut adressée successivement à Raymond et Giraud Gabouille, à Jean Hugues, à Hugues Didier et à Pierre Grimaud, qui tous répondirent et conclurent comme Coyron ⁽¹⁾.

Sauf un «homage de la terre de Chamaret par Pierre Faure au seigneur de Grignan en 1356 ⁽²⁾», nous n'avons plus aucun renseignement précis sur l'affaire pour la même année. Mais des événements d'une extrême gravité allaient suivre de près.

Entre le 22 septembre 1355 et le 29 septembre 1356, Décane d'Uzès, mère du seigneur de Grignan, mourut victime d'un lâche assassinat, et un document nous ramène aux Faure en nous apprenant que Lambert même aurait été l'un des auteurs de cet assassinat. En effet, on lit dans des notes du XIV^e siècle, indiquant des fiefs possédés par le pape et devant relever du dauphin : « Lambert Faure tua ou fit tuer la mère du seigneur de Grignan, et subseqüemment il s'en alla du pays, et néanmoins trois vassaux du dauphin, à raison de sa perverse introduction, furent uis en suspense. Les officiers du pape, du seigneur de Grignan et du prieur de Saint-Pantaléon mirent la main sur les fiefs que Lambert tenait sous eux; et cependant le dauphin, de qui il tenait le fief du château du Buis, ne fit rien ⁽³⁾.

Malgré leur brièveté, ces mots nous expliquent la disparition de Lambert et de son fils du milieu de leurs vassaux et sujets de Chamaret et de Rousset. Ils nous disent comment, les usages du temps aidant, Giraud Adhémar put rester définitivement possesseur du château et de la parerie des Faure à Chamaret, tout en tenant quittes leurs coaccusés de 1353, 1354 et 1356, ainsi que les actes suivants nous le rapportent.

Et d'abord le seigneur de Grignan, s'appuyant sur des procédures faites en la cour de ce lieu, demanda au bayle de Saint-

(1) Étude de M^e Misson, notaire à Grignan, registre *atque*, vers la fin.

(2) Archives Faure, *Invent.* et cote cités.

(3) Étude citée, reg. coté *magnam*, f. lxxxj. — Biblioth. de Grenoble, *Docum. mss.* de Guy-Allard, t. V, f. 87-8.

Pantaléon, dont Rousset ressortissait, les saisie et mise à l'encan, contre noble Lambert Faure, de certains biens ou gages. La cour de Grignan demanda audit bayle de délivrer au plus offrant les biens saisis et mis à l'encan, et Lambert fut cité pour voir délivrer ces biens ou présenter ses observations. La citation fut donnée. Lambert ne réclama rien, et cependant la délivrance des biens fut ajournée. Le lundi 25 septembre 1357, Bernard Dauphin, habitant de Grignan, damoiseau, procureur du seigneur de ce lieu, réclamait auprès du bayle de Saint-Pantaléon, contre cet ajournement. Le bayle répondit que, depuis quelques jours, dans le courant du mois susdit, il avait concédé copie du procès à Lambert et assigné les parties à venir devant lui aux fins de la procédure en ladite cour. Il ajouta qu'il ne ferait pas autre chose et ne changerait pas ce qu'il avait fait. Dauphin protesta contre cette assignation, persista dans sa demande, et fit prendre acte de tout cela. Cet acte fut fait à Saint-Pantaléon, dans la rue publique, près du portail par lequel on allait vers Nyons⁽¹⁾.

Le 28 du même mois, le bayle de Grignan constatait qu'il avait autrefois confié, pour le seigneur de ce lieu, à Ponce Raymond de Chantemerle les clefs, garde et gouvernement du château ou forteresse de Chamaret, et relevait ce châtelain de ses fonctions. Il en retirait les clefs qu'il donnait à l'instant même, avec les fonctions de châtelain du même lieu, à un autre damoiseau, Bernard Dauphin, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. Puis, le lendemain 29 septembre, le bayle donnait décharge complète à Ponce Raymond, pour toutes recettes et dépenses faites pendant sa gestion de la châteltenie de Chamaret. Tout cela prouve abondamment que Giraud Adhémar avait mis la main sur les biens de Pierre Faure à Chamaret.

D'autre part, les hommes de Chamaret inculpés reçurent, le 30 octobre 1358, décharge complète et définitive de toutes les accusations portées contre eux et dont l'enquête avait indiqué le caractère et le degré de gravité⁽²⁾.

Cet acte d'acquiescement ressemble fort à un acte de justice assez clairement réclamé par les renseignements contenus dans l'interrogatoire de 1356. En tout cas, il était un acte de clémence et de

(1) Etude citée, reg. *Secundum*, f. 15 r^o.

(2) Etude citée, reg. *Secundum*, f. 16-17; reg. *Magnam*, f. xxiv-xxv.

conciliation très opportun au moment où Giraud Adhémar songeait à garder définitivement et à s'attacher comme sujets directs et immédiats les vassaux des Faure disparus. Ce plan, du reste, paraît avoir été pleinement réalisé dès la fin de 1358, puisqu'un notaire terminait un acte du 5 décembre de cette année par ces mots : « Fait à Chamaret, devant la porte de la forteresse du seigneur de Grignan ⁽¹⁾ ».

Dès lors, Chamaret restait donc partagé entre deux maîtres : le seigneur de Grignan, dont les descendants devaient finir par posséder dans son entier la terre en question, et l'évêque de Saint-Paul.

L'évêque Jean Coci, dont les officiers et les vassaux de Chamaret sont mentionnés dans l'enquête de 1356, et ses successeurs, furent souvent en désaccord avec les Adhémar. Ainsi, le 7 février 1374, les cardinaux Hugues de Sainte-Marie et Pierre de Saint-Eustache lancèrent d'Avignon un monitoire pour obliger certains prélats et d'autres personnes des diocèses de Vaison et de Saint-Paul à communiquer tous documents utiles au seigneur de Grignan dans son différend avec l'évêque de Saint-Paul ⁽²⁾. C'est peut-être de ce différend qu'il s'agit dans un acte du 5 août 1379, entre Aymar de la Roche, évêque de Saint-Paul, et le seigneur de Grignan ⁽³⁾. Ce fut pour *remédier aux mortalités, guerres, tribulations et oppressions des hommes d'armes, ainsi qu'aux tracasseries, envahissements, oppressions et tribulations que certains nobles voisins et grands causaient incessamment à lui, à son église et à ses sujets*, que Dieudonné d'Estaing fit avec le roi-dauphin le traité de pariage du 25 septembre 1409. On sait, d'ailleurs, que l'évêque était alors *seigneur pour la moitié du lieu de Chamaret par indivis avec le seigneur de Grignan*. C'est à ce titre que le prélat soumit au pariage la moitié du temporel et de la juridiction tant civile que criminelle de Chamaret, où fut faite le 5 mars 1409 la publication de certaines défenses suivie de l'hommage et du serment de fidélité faits aux commissaires de l'évêque et du roi ⁽⁴⁾.

(1) *Actum Camareti, ante januam fortalicij domini Graynhami*... (Étude citée, reg. coté *Tuan*, f. 26.)

(2) Archives Morin-Pons, fonds *Adhémar*.

(3) Biblioth. nat., ms. lat. 9239, n° 35.

(4) Boyer, *Histoire de l'église de Saint-Paul*, p. 330, 337-50. — *Gallia Christ. nova* (éd. Piolin), instrum., p. 121-9.

En 1439, le vicaire général de l'évêché donne à *nouvel achat* à Vital Bon les immeubles qui avaient appartenu à Pierre Dalbon, de Chamaret. Il réserve à l'évêque les lods, investiture, prélation, cens et service accoutumé. En 1464, Jean Bon, dudit lieu, vend des fonds y situés et relevant de la directe de l'évêque et du seigneur de Grignan, sous le service annuel de 7 cosses de blé et de 13 deniers pour ce qui revient à l'évêque. Le procureur du prélat investit l'acheteur.

Des comptes réglés par l'évêque avec le bayle de Chamaret et portant sur les recettes y faites pour ce prélat de 1449 à 1468, précisent l'état et l'importance de ce fief épiscopal. En voici la traduction simplifiée : « Suivent les services du château de Chamaret (*servicia castri Camareti*) que font chaque année à notre seigneur l'évêque de Trois-Châteaux les hommes dud. Chamaret en blé, vin et autres grains, le 8 septembre, sauf quelques recettes en plus que le bayle connaît :

« Et d'abord, Guillaume Esparvier sert 1 émine de blé et 1/2 émine d'orge. Jacque Dalbon, dud. château de Chamaret, 1 émine de blé. Etienne Barthélemy, dud. château, 1 émine et 2 cosses 1/2 de blé. Pierre Robert, dud. lieu, 1 setier et 5 cosses de blé. Jacques Bec, 1 setier et 1/2 émine de blé. Pierre d'Apchier, 1 émine et 3 cosses de blé. Michel Esparvier fait en cens annuel 1 émine de blé. Raymond Barthélemy, 1 émine et 2 cosses 1/2 de blé. Un autre, 1 setier de blé et 1 émine d'orge. Un autre 5 cosses de blé.

« Suivent les services annuels d'argent faits à l'évêque, à Noël : Pierre Robert fait 2 gros 10 deniers. Jacques Bec, 2 gros 2 deniers. Girard Philippe, 21 deniers et 1 poule. Etienne Barthélemy, 1 gros 9 deniers. Etienne Bon, 1 gros 2 deniers. Jacques Dalbon, 18 deniers. Guillaume Esparvier, 2 gros 1/2; de plus, pour les biens de son père, 16 deniers. Etienne d'Apchier, 1 gros 1/2. Michel Esparvier, pour les biens de Gambert, 18 deniers. Raymond Barthélemy, 1 gros 9 deniers; de plus, pour deux terres au *Jomcher* et à *Font Pyan*, 6 deniers. Jean Lacoste, pour un pré à *Font Pyan*, la tasque et de l'argent comme dans les reconnaissances.

« Des corvées de bœufs sont dues à l'évêque par tout homme labourant au territoire de Chamaret, s'il a des bœufs de labour. » Mais un morceau du document a disparu ici, et nous ne pouvons donner sur cette redevance les détails que la note contenait jadis.

« Pour les chasses de sangliers et de cerfs ainsi que d'animaux sauvages pris sur le territoire de Chamaret, l'évêque a la moitié des têtes et des épaules, et le seigneur de Grignan l'autre.

« Les hommes cultivant aux château et territoire de Chamaret et au territoire de Corbelas, payent à l'évêque la dîme du froment, du blé, du seigle, du méteil, de l'avoine, de l'orge, des légumes et autres grains, à la 15^e partie franche et prise à l'aire. La dîme des raisins est prise à la cuve. Il faut noter que le bayle, tout compté, doit au seigneur évêque environ 5 saumées tant de seigle et d'orge que de méteil, qu'il a encore chez lui, déduction faite de la 10^e portion pour son travail du levage. De son côté, le vicaire perpétuel de Chamaret doit audit seigneur évêque la dîme du vin qu'il a levée cette année au nom de notre dit seigneur évêque.

« Pour la dîme des agneaux et des chevreaux, on en paye 1 sur 11 ; pour celle des pourceaux, 1 par première portée ; pour celle des poules et poulets, chaque maison paye un poulet par an.

« Il y a présentement aux château et territoire les bœufs suivants : Giraud Jean en a 2 paires ; Etienne Barthélemy, 2 paires ; Guillaume Esparvier, 1 paire ; Jacques Bec, 1 paire ; Lavincendone, 1 paire ; Raymond Barthélemy, 2 paires. En tout, 9 paires.

« Notre seigneur l'évêque a à Chamaret un château fendu, deux terres en propre, un pré et un moulin.

« Le château épiscopal de Chamaret a de bonnes murailles ; d'autre part il est fendu et situé près du château que tient le seigneur de Grignan.

« Le moulin épiscopal situé au territoire de Chamaret est fendu et ancien. Il confronte du levant avec le Lez, du couchant avec un coteau entre deux rochas, de bise avec le coteau de Puy-Cetayran, du vent avec le Lez.

« Les services de blé, d'orge, de méteil et d'autres grains ont été payés tous les ans depuis 1449 jusqu'à la présente année inclusivement, par les hommes au bayle pour l'évêque, sauf par Guillaume Esparvier. Le bayle a mis les services avec les grains de la dîme de l'évêque, et a expédié le tout à lui ou à ses délégués⁽¹⁾. »

Le 20 février 1447, un serviteur et procureur de l'évêque portait au seigneur de Grignan la copie d'actes touchant les droits du

⁽¹⁾ Archives de la Drôme, *Cartulaire de Saint-Paul*, A, f. 3 ; B, f. 52. — Boyer, *Hist. de l'église de Saint-Paul*, p. 102.

prélat à Chamaret. Ces actes, qui sont du xiii^e siècle et ont été cités plus haut, furent-ils portés au seigneur de Grignan en vue d'un règlement de différend? Le furent-ils pour la vente du fief ou de biens épiscopaux de Chamaret? Nous ne le savons pas. Mais, s'il était question de vente, l'affaire n'aboutit pas, du moins de sitôt. En effet, le 1^{er} octobre 1477, Ymbert de Laye, administrateur de l'évêché de Saint-Paul, créait un bayle pour Chamaret avec toutes les attributions des bayles d'autrefois⁽¹⁾. En 1495, on trouvait encore à Chamaret les condamines du Révérend père le seigneur évêque de Saint-Paul⁽²⁾. Boyer dit qu'il a existé un acte de création de « baillif fait par Guillaume Adhémar, évêque de Saint-Paul, par lequel il lui donne pouvoir d'exercer la justice dans tous les lieux dont il était seigneur temporel. » Or, dit Boyer, parmi ces lieux « Chamaret se voit exprimé », et cet acte est de 1496. Enfin, un acte de 1561 entre le comte de Grignan et « les consuls et communauté de Chamaret », a pour objet des hermes situés au territoire de ce lieu, et confrontant du levant avec *la terre de monseigneur l'évesque de Saint-Paul, chemin entre deux*.

Ce sont là les dernières traces précises de la possession par les évêques de Saint-Paul de leur coseigneurie et de fonds à Chamaret. « On ne sait pas (dit Boyer) en quel temps » cette coseigneurie « a été démembrée de l'évêché. Les *Mémoires* qu'on nous a fournis, et qui sont dans les archives du palais, assurent que cela arriva depuis l'an 1539 jusques à 1560, sous Jean de Joli, qui fut obligé de quitter la ville de Saint-Paul pour éviter la persécution des hérétiques⁽³⁾. »

Passons aux faits concernant la possession de la seigneurie et du château de Chamaret aux derniers siècles par les seigneurs de Grignan.

Depuis qu'il avait mis la main sur les biens des Faure à Chamaret, Giraud Adhémar songeait à s'en assurer la possession définitive. Le traité du 20 novembre 1363 avec le gouverneur du Dauphiné y contribua. Par cet acte, le seigneur de Grignan recevait 1,000 florins avec l'assurance de la sauvegarde delphinale, la conservation des secondes appellations et le droit de régale sur les

(1) Archives de la Drôme, *Cartul. de Saint-Paul*, B, f. 33.

(2) Étude citée, reg. coté *oves*, f. xliij.

(3) Étude citée, reg. de Silhol de 1561-1563. f. liij^e lvij. — Boyer, *Hist. citée*, p. 102-103.

chemins publics et les lieux sacrés. Lui, de son côté, se reconnaissait vassal du dauphin pour le château de Chamaret et les fiefs de Sarçon et de Tourretes, s'obligeait à le servir envers et contre tous, sauf la reine de Sicile, comtesse de Provence, et le seigneur de Montélimar, et lui abandonnait, en temps de guerre, l'usage du château de Chamaret, à la charge de le rendre dans le même état qu'avant⁽¹⁾. Un autre moyen fut l'établissement en ce lieu de châtelains dévoués à ses intérêts; et tel fut certainement Dalmas de Novaysan, que le seigneur de Grignan établit le 28 décembre 1383 son bayle, châtelain et procureur spécial dans les lieu, forteresse, mandement et district de Chamaret; les pactes faits entre eux à ce sujet devaient assurer le bon gouvernement de ce fief⁽²⁾, où un document de 1392 place de véritables «sogiez dal dit noble Giraut Emar sire de Grayha⁽³⁾».

Au xv^e siècle, les Adhémar apparaissent souvent comme seigneurs de Chamaret. En 1405, Giraud Adhémar, à ce titre, renonce gratuitement pour Dieu, en faveur des habitants de Chamaret, à ses droits de cense et autres sur un logis légué pour y construire une église. En 1409, Chamaret est compté comme une localité de la baronnie de Grignan. En 1455, Giraud Adhémar accense à Pierre et Antoine d'Apchier des «hermes à la Palud de Chamaret». En 1472, son fils donne à «noble André Marcel, sa vie durant,» l'office «de capitaine châtelain et autres choses à Chamaret⁽⁴⁾».

Ce fut peut-être Gaucher Adhémar, seigneur de Grignan depuis vers 1479 jusqu'à juillet 1516, qui unit à la part de ses ancêtres sur Chamaret, la part conservée par les évêques. Du moins est-il appelé sans restriction *seigneur de Chamaret* dans son testament de 1506, et laisse-t-il, à sa mort en 1516, la *seigneurie de Chamaret, son vieux château sans meubles*⁽⁵⁾.

Louis, son fils, apparaît comme seigneur de Chamaret dans des actes de 1532 et de 1540. Celui de 1540 mérite une attention

(1) Arch. Faure, *Invent. cit.* cote 2. — Lacroix, *L'Arrondiss. de Montélimar*, t. 1, p. 365-6.

(2) Arch. Morin-Pons, dossier *Adhémar*.

(3) Étude citée, reg. coté *Deus*, ff. 9 et 10.

(4) Étude citée, reg. div. — Mairie de Grignan, *Délibérat. consut.*, reg. 1, f. xjx.

— Arch. Faure. *Invent. cité* cote 2.

(5) Arch. Morin-Pons, doss. *Adhémar*.

particulière. C'est un hommage fait au roi pour Chamaret et d'autres terres. Depuis le traité de 1363, les Adhémar avaient plusieurs fois fait hommage à ce souverain pour le fief qui nous occupe. On a de ces actes de vasselage de 1382, de 1413, de 1420 et de 1443. Celui que Louis fit en 1540 fut suivi d'un dénombrement présenté le 20 novembre, même année, au sénéchal de Valentinois et Diois séant à Montélimar, dans lequel est comprise « la terre et seigneurie » de Chamaret, avec toute juridiction, valant environ 120 livres de revenu⁽¹⁾.

La terre et seigneurie de Chamaret figure dans le testament de Louis Adhémar de 1552, où ce seigneur en dispose en faveur du duc de Guise ; dans un arrentement qu'il en fit en 1554 ; et en l'acte d'érection du comté de Grignan, de juin 1558, comté dans lequel elle fut comprise. On a aussi un arrentement de « la place, juridiction, service de Chamaret », par le procureur d'Anne de Saint-Chamond, à Jean Boni, du lieu, le 28 décembre 1538, pour quatre ans, au prix de 80 livres tournois par an ; un accensement d'hermes y situés fait par le duc de Guise à titre de comte de Grignan, en 1561 ; et un arrentement de la place de Chamaret, en 1564, par le comte Gaspard Adhémar.

En 1571, ce comte reçoit de Jacques Ripert et Jean du Pont la somme de 837 livres 10 sous tournois, dont 337 livres 10 sous « pour le cartier de l'arrentement des places de Clansayes, Montségur et Chamaret, escheu au dernier de mars⁽²⁾ ».

En 1578, les consuls et habitants de Chamaret reconnaissent « au profit de M^{re} Louis Adhémar de Monteil » plusieurs « droits extraordinaires », sur lesquels nous manquons de détails, et en 1579 les consuls de Chantemerle payent deux sols à un laquais de Madame de Grignan venu pour recommander bonne garde, et douze deniers au messenger de Valaurie, annonçant que « les Huguenaux avien pres la toure de Chamaret ». Ce dernier paiement, étant du 31 janvier, nous précise presque la date où le monument que nous étudions, et qu'on appelait déjà du nom de tour, fut pris par les Huguenots⁽³⁾.

Vers 1610, un état des droits seigneuriaux du comte audit

⁽¹⁾ Arch. cit., doss. cité. — Mairie de Grignan, Transcrip. Pays, f. 95. — Lacroix. *L'Arrond. de Montélimar*, I, p. 366.

⁽²⁾ Étude citée, reg. de *Silhol*.

⁽³⁾ Lacroix, *op cit.*, I, p. 368-369. — Archiv. municip. de Chantemerle, CC 4.

lieu, accuse 80 habitants, la juridiction totale, les cas impériaux, les droits de scel et de clame, 1 poule pour le fouage, la vingt-quatrième partie des grains et du vin, soit 60 charges de blé et 50 barraux de vin.

Dans un dénombrement de 1678, François de Castellane-Adhémar explique en détail tous les droits qu'il peut prétendre à Chamaret.

Une délibération consulaire de 1740, une transaction entre les habitants et le mandataire de M. du Muy de 1752, et d'autres procédures, montrent Chamaret aux mains des comtes de Grignan jusqu'à la Révolution⁽¹⁾.

Donc, aussi haut que nos renseignements nous permettent de remonter, les évêques de Saint-Paul ont eu une part de la seigneurie utile de Chamaret. Cette part comportait une forteresse servant d'abri à leurs officiers, et éventuellement à leurs vassaux. En même temps, nous trouvons l'autre part de seigneurie utile aux mains des Chamaret et d'autres familles apparentées, qui la gardèrent jusque vers 1357. Ces seigneurs avaient également une forteresse, laquelle était voisine de celle de l'évêque. Elle servit apparemment de logement à eux, au moins dès le principe, et de défense en cas de besoin à leurs vassaux. Mais la seigneurie utilo et la forteresse des Faure furent confisquées vers 1357 par les Adhémar de Grignan, qui finirent par y joindre, au xvi^e siècle, la parerie et la forteresse de l'évêque. Depuis lors, le tout passa des Adhémar aux Castellane-Adhémar, et de ceux-ci aux du Muy, qui le possédèrent jusqu'à la Révolution.

Qu'est devenu le château épiscopal, déjà fendu quoique ayant de bons murs, en 1468 ? Il est difficile de préciser, malgré les données ci-dessus et les actes qu'on possède. Les plans mêmes et les vues citées dans le présent travail ne nous fournissent pas une réponse péremptoire.

Quant au château fort des Faure, qui, au dire de Lambert Faure en 1356, était plus fort que celui de l'évêque, il a beaucoup souffert avant et depuis la Révolution ; mais le donjon, déjà appelé *la tour* en 1579, sans avoir impunément bravé le temps, la pluie et les orages, avait conservé jusqu'à ces dernières années une altitude considérable et de précieux restes de sa majestueuse fierté.

⁽¹⁾ Lacroix, *op. cit.*, I, p. 366-369, et 377-378 ; *Invent. des arch. de la Drôme*, E 5606, 5628 et 5643.

En 1886, M. Louis Devès constatait que le rocher servant de base à *la tour* avait 30 mètres d'altitude au-dessus de la place du village; la tour, qui le surmonte, avait elle-même également 30 mètres de haut. Le village était exactement au Nord.

Voilà où en était le curieux monument que nous étudions quand, par testament en date du 27 janvier 1887, M. Xavier Sylvestre, propriétaire à Chamaret, légua à cette commune toute sa fortune, à charge pour celle-ci de diverses obligations, dont une relative à *la tour* et dont la clause nous intéresse vivement. Le testateur veut que les premiers fonds que la commune de Chamaret retirera de sa succession servent à boucher deux trous qui sont au levant de cette tour, à faire une montée d'escalier dans l'intérieur de celle-ci, et à y placer « une horloge et une cloche au sommet, de la dimension de la grosse cloche de Vabréas au moins ». Cette cloche devait servir pour sonner les heures et le premier coup de toutes les messes qui se diraient à Chamaret les jours de fête et les dimanches.

À la mort de M. Sylvestre, la commune accepta l'héritage et se mit en mesure d'en remplir fidèlement les conditions.

En ce qui concerne *la tour*, M. Johannis Rey, un des architectes valentinois les plus distingués, fut chargé par M. le maire de Chamaret d'examiner l'état de ce monument, de juger des travaux nécessaires pour sa restauration, et de dresser un projet complet de l'ensemble de ces travaux.

Un examen minutieux sur les lieux permit à l'architecte de constater « que l'état de la tour et de ses abords exigeait des réparations sérieuses et immédiates pour pouvoir la mettre en état d'usage et la livrer à la destination voulue par le donateur ».

Sur trois côtés du mamelon, les parois rocheuses se désagrégeaient. Il était donc nécessaire de revêtir les points les plus menacés de maçonneries destinées à arrêter cette désagrégation.

L'établissement d'un chemin de service s'imposait pour les besoins de la construction et pour l'accès futur de *la tour*.

Enfin, par mesure de sécurité publique, il fallait prévoir pour les parties à pic du mamelon des murs de protection d'un mètre de hauteur environ, recouverts d'une tablette en pierre.

Surtout, pour remplir les intentions du donateur, il fallait restaurer avec soin les brèches de la tour, reprendre toutes les parties désagrégées ou démolies, remettre l'ensemble de l'édifice en parfait état, et en assurer la conservation.

L'architecte proposait ensuite d'exécuter l'escalier de l'intérieur par révolutions droites avec paliers de repos, et de diviser l'intérieur de la tour en quatre hauteurs d'étages, avec plate-forme supérieure. Enfin le sommet de la tour serait couronné d'un campanile servant à protéger la cloche.

L'horloge serait établie dans l'étage supérieur avec communication sur un cadran de 2 mètres de diamètre, placé sur la face Nord-Ouest de la tour, et avec sonnerie sur la cloche.

De tous ces travaux et de ceux qui en dépendaient fut dressé un devis s'élevant à 29,123 francs 40 centimes, y compris tous imprévus et honoraires.

Devis, plan et rapport explicatif étaient achevés le 27 juillet 1893, et le 29 novembre suivant, les journaux annonçaient la mise en adjudication des travaux.

Ceux-ci furent menés fort activement. Ils étaient presque achevés, quand la bénédiction de la cloche destinée à résonner du haut de la tour, eut lieu le 7 octobre 1894.

L. FILLET,
Correspondant du Ministère.

L'HABILLEMENT
D'UN GENTILHOMME CAMPAGNARD
À LA FIN DU XVI^E SIÈCLE,
SES ARMES, SON MOBILIER.

PAR M. LE CLERT,

Correspondant du Ministère, à Troyes.

Le 13 octobre 1590 mourait au château de Trémilly⁽¹⁾ messire Étienne de Ménilson, chevalier de l'ordre du Roi, ancien commissaire ordinaire des guerres, sieur de Trémilly, Avreuil⁽²⁾ et la Brossotte⁽³⁾.

Issu d'une famille originaire de Troyes et dont l'un des ancêtres s'était enrichi dans le commerce des épices⁽⁴⁾, Étienne de Ménilson avait épousé une noble demoiselle, Marguerite Le Genevoys⁽⁵⁾,

⁽¹⁾ Trémilly (Haute-Marne), village d'environ 300 habitants, remarquable par son château flanqué de deux tourelles et entouré de fossés larges et profonds. Ce château a compté au nombre de ses divers possesseurs les la Trémoille et les Broglie.

⁽²⁾ Avreuil (Aube), arrondissement de Bar-sur-Seine, canton de Chaource.

⁽³⁾ La Brossotte (Aube), commune de Montigny.

⁽⁴⁾ Un Jehan Ménilson, épicier-mercier, vivant à Troyes en 1471, semble jouir déjà d'une belle aisance. Lors d'une recherche des armes possédées par les habitants de la ville en 1474, on trouve chez lui : « une brigandine, une curasse, une «salade, une hache, un maillet de plomb, un bonnet d'acier, une paire de ganteletz, un vouge, une épée et une coulevrine de fer à trois feux, le tout pour son usage ». Cet armement équivalait à celui des plus riches bourgeois de la ville. Jehan Ménilson possédait en outre d'autres armes destinées à la vente. (Archives municipales de Troyes.)

⁽⁵⁾ Morte en 1608. Elle était sœur de Gabriel de Bligny (on écrivait alors Bleigny), qui fut abbé de Mores, puis évêque de Noyon et pair de France.

dame de Bligny, fille de Pierre Le Genevoys, baron de Bligny, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances, seigneur de Couvignon, Bossancourt, Eclance en partie, etc. . . , et de demoiselle Guillemette de Sancey.

La dame de Bligny, pour arriver au partage du mobilier dépendant de la succession de son mari, qui ne laissait pas d'enfants, dut faire des sommations aux héritiers de ce dernier.

Le partage définitif eut lieu le 25 mai 1591 entre cette dame et ces divers héritiers qui étaient demoiselle Ysabeau de Ménisson, femme de Jérôme Girardin, écuyer, sieur de Champigny, représenté par son gendre M. de Gondrecourt; Anne de Ménisson, veuve de Jean Courtin, sieur de la Motte⁽¹⁾; Nicolas Le Duchat, seigneur de Maugis⁽²⁾, trésorier des salpêtres; Claude Lhoste⁽³⁾, sieur de Recy, et Guillaume Lhoste, chanoine de Châlons.

Un inventaire avait été dressé préalablement au partage. Cette pièce fait partie des archives du château de Dampierre de l'Aube. Ayant eu la bonne fortune de pouvoir en prendre copie, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'en faire connaître un passage, particulièrement relatif aux vêtements et aux armes du défunt seigneur de Trémilly.

La garde-robe de M. de Ménisson était bien fournie, comme on le verra plus loin. Le velours plein, le velours frappé, le velours brodé d'or, le camelot de Turquie, le satin, le damas, la serge de Florence, les fourrures de prix y étaient mis en œuvre.

Il est à noter, toutefois, que ces étoffes, hormis le velours des souliers, sont presque toutes de teintes sévères. Le noir, le gris et le blanc dominant. Doit-on en conclure que M. de Ménisson (suivant l'expression alors employée à Troyes) avait mangé de la vache à Colas, c'est-à-dire qu'il appartenait à la religion prétendue réformée

⁽¹⁾ La Motte-Saint-Loup, fief à Saint-Loup de Buffigny, mouvant de la châtellenie de Nogent-sur-Seine. Jean (III) Courtin était fils de Guichard Courtin et de Agnès Dupleix, fille de Louis Dupleix et de Denise Colas (*Généalogie des Courtin*, par M. le vicomte O. de Polk.)

⁽²⁾ Maugis (Le grand et le petit), fiefs aujourd'hui fermes de la commune de Crancey (Aube). Ces fiefs étaient en mouvance de la châtellenie de la Grève. — Nicolas Le Duchat avait épousé demoiselle Odette de Ménisson.

⁽³⁾ Claude Lhoste, écuyer, prévôt en la maréchaussée de France pour le gouvernement de Champagne et de Brie, seigneur de Lyvry, Vadenay, Recy, etc. . . , avait épousé demoiselle Françoise de Ménisson.

et qu'il voulait faire preuve d'austérité en n'employant pour ses vêtements que des couleurs peu éclatantes ?

Cette hypothèse est très admissible, le châtelain de Trémilly ayant eu dans sa famille cet Antoine de Ménisson, seigneur de Saint-Pouange, des Époisses, de Vendevre, de Lusigny, de Montliéramey, de Montreuil, de Mesnil-Saint-Père, de Villy-en-Trodes, de Thieffrin et de Vauchouvilliers, maître des Eaux et Forêts pour le bailliage de Troyes, calviniste militant, qui avait acheté le plus grand nombre des seigneuries que nous venons de mentionner uniquement dans le but d'y établir des prêches.

L'absence de couleurs vives dans le costume de M. de Ménisson est d'autant plus significative, qu'à cette époque les gentilshommes avaient une mise des plus bigarrées. On en vit qui étaient habillés de huit à dix couleurs.

Le vert seul, paraît-il, fit exception ; ceux qui le portaient se contentaient de cette unique couleur, qui fut à la mode sous Henri III⁽¹⁾, bien qu'elle ait été pendant longtemps la livrée des fous.

L'ameublement du château paraîtra certainement peu en rapport avec la richesse des vêtements de son propriétaire. Cette absence de luxe dans le mobilier se comprendra facilement si l'on tient compte de l'agitation qui régnait dans le pays, à cette époque, par suite des troubles incessants causés par les guerres religieuses ou civiles.

Le propriétaire d'une forteresse, telle que Trémilly, se trouvait journellement exposé à soutenir un siège. Son château pouvait être incendié, pillé ou confisqué. Il avait donc tout intérêt à ne posséder dans cette demeure que des meubles de peu de valeur et en petit nombre.

Le mobilier le plus précieux, le gros de l'argenterie et les bijoux de M. de Ménisson se trouvaient certainement dans sa maison de ville, à Chaumont, où ils étaient beaucoup plus en sûreté qu'à Trémilly.

Bien que le nombre des armes destinées à la défense du château ait pu permettre de placer sur les remparts un nombre de défenseurs assez considérable, la garnison qui l'occupait en 1591 n'était que de cinq hommes. Suffisante pour repousser un coup de main, elle eût été, en cas de siège, rapidement augmentée par l'appel de

(1) Mode propagée par le duc d'Alençon ; elle disparut avec lui.

tous les vassaux tenus de faire avec leurs hommes guet et garde dans cette forteresse.

LOT DES HABITS DE MESSIRE DE MÉNISSON.

Un vielz manteau drap noir doublé de camelot ⁽¹⁾	ii escus.
Une grègue ⁽²⁾ de camelot découpé doublée de taffetas noir . . .	ii escus.
Ung vielz pourpoint de satin noir piequé de soie jaulne	i escu.
Une mandrille ⁽³⁾ satin blanc figuré passémenté d'or	ii escus.
Ung pourpoint de chamoy ou buffelin ⁽⁴⁾ passémenté d'or . . .	iii escus.
Ung pourpoint de satin noir esgratigné ⁽⁵⁾ piequé de soye noire .	i escu.
Deux chapeaux de taffetas avec les cordons; ung feutre gris . .	xxx sols.
Deux feutres velours et deux chapeaux de paille passémentés d'or	xl sols.
Ung pourpoint de treilly de soye d'Atlemagne ⁽⁶⁾ bandé de passemens velourtés	i escu.
Trois corps de pourpoint de toile blanche	xv sols.
Une pièce de chausse ⁽⁷⁾ de carizel ⁽⁸⁾ bleue, le haut de satin blanc esgratigné passémenté d'or	ii escus.
Une paire de chausse de chamoy bourré d'étonpes et doublé de satin noir	iii escus.
Une paire de chausse ronde ⁽⁹⁾ à bande de velours passémentée d'ung passémenté d'or, le bas de sarge de Florence ⁽¹⁰⁾	iii escus.
Une paire de chausse ronde de velours noir plein, le bas de sarge de Florence	vi escus.
Ung manteau de satin noir bandé de cinq passemens velourtés, fourré de chats d'Espagne ou loup-servier	xxv escus.

(1) Étoffe faite anciennement de poil de chameau, puis de poil de chèvre, puis de laine et de poil de chèvre. Communément il y avait aussi au xvi^e siècle et même dès le xv^e des camelots de soie. (E. S.)

(2) Haut-de-chausse ou culotte descendant jusqu'au-dessus du genou.

(3) Mandil, mendil, petit manteau.

(4) Buffelin ou buffetin, jeune buffle.

(5) Ce mot se rencontre dans des documents de la seconde moitié du xvi^e siècle avec ceux-ci: *découpé, effilé, gaufré*. Il s'agit peut-être de jours obtenus en effilant. (E. S.)

(6) Le treillis d'Atlemagne est mentionné par Ambroise Paré; il est défini au xvii^e siècle une toile fine, luisante et satinée, faisant le dessus du pourpoint dans le petit deuil. (E. S.)

(7) Partie du vêtement qui couvrait les jambes. C'est ici le bas de chausse. (E. S.)

(8) Serge de laine velue. (E. S.)

(9) C'est la forme du haut de chausse vers l'avènement de Henri IV. (E. S.)

(10) Serge de soie. (E. S.)

Ung manteau de nuict de damas rouge à escaille, parements de martre, fourré de mouche d'Allemagne ⁽¹⁾	x escus.
Ung manteau de velours à ramages, fourré de loup.....	xv escus.
Ung manteau de montcayes ⁽²⁾ noire doublé de drap blanc..	viii escus.
Ung manteau de satin noir bordé à l'entour de broderie de soye.	iiii escus.
Ung cappeau ⁽³⁾ de taffetas noir couvert de bandes de velours, aultant plein que vuide.....	xii escus.
Ung manteau de satin violet rayé d'or et d'argent doublé de velours à fond de satin noir.....	xv escus.
Ung manteau de drap d'Angleterre passémenté d'ung passément d'or doublé de reusche ⁽⁴⁾	x escus.
Ung manteau à manche de sarge de Florence, bandé de quatre bandes de velours: sur chacune d'icelles deux passéments d'or.....	vi escus.
Une toque de velours.....	xxv sols.
Ung bas de soye grise.....	ii escus.
Ung collet de buffle passémenté de passéments gris.....	iiii escus.
Ung cappau de drap noir bandé de huit bandes de velours à dix cordons de chamoy à parements de chamoy.....	vi escus.
Une petite chausse de taffetas velourté, passémenté de soye grise avec ung bas d'estame ⁽⁵⁾ blanc.....	i escu.
Ung colletin de camelot de Turquie doublé de taffetas et de futaine.....	ii escus.
Une mandrille de camelot de Turquie noir doublé de treillis d'Allemagne.....	ii escus ii l. t.
Ung petit cappau de velours figuré à petite figure doublé de damas aussi à petite figure, prisé.....	vi escus.
Ung petit pourpoint de toile rayé de fil d'argent et soye rouge.	x s. t.
Des chausses de laine blanche, à bottes ⁽⁶⁾	vii s. vi d.
Ung petit hault de chausse camelot montcayes avec le bas de soye noire.....	i escu.
Des mitaines de gros drap blanc passémentées de fil d'argent..	x s. t.
Un hault de chausse, non cousu, de satin violet rayé d'or et d'argent.....	i escu.
Ung coupon de toile cirée dedans lequel y a six bouts de cuir couvert de velours bleu et rouge, ferrés de petits clous argentés.....	x s. t.

(1) C'est-à-dire moucheté, fourré de mouchètes ou pinceaux de fourrure comme l'hermine. (E. S.)

(2) Moncayen, moncayde, montcayat, camelot du Levant. (E. S.)

(3) Cape avec ou sans collet ou plutôt un pardessus à manches, un *capot*.

(4) Ruche (rusco, ruscha, Du Cange, *Gloss. lat.*). (E. S.)

(5) C'est-à-dire de laine; le bas d'estame est constamment opposé au bas de soie. (E. S.)

(6) Des bas de chausse entrant dans la botte. (E. S.)

Deux coupons de reusche rouge, avec deux autres.....	xx s. t.
Six paires de souliers velours, noirs.	
Deux velours jaulne.	
Une paire velours violet.	
Une paire velours blanc.	
Deux paires velours gris.	
Une paire pantoufle à la Vénitienne.	
Quatre ceintures avec les pendans et deux brides de cheval de velours noir.....	III escus.
Des bandes de velours figuré à faire hault de chausse.....	XL s. t.
Quatre paires de bottines.....	I escu I l. t.
Une paire de souliers de velours cramoisy.....	x s. t.
Une camisolle ⁽¹⁾ de taffetas blanc.....	x s. t.

Armes.

Trois espées dorées avec leurs poignard et ceintures.....	vi escus.
Une espée avec son poignard, sans dorure.....	I escu.
Une petite hache d'armes, prisé.....	xx s. t.
Ung petit espieu.....	x s. t.
Ung bourdon ⁽²⁾ qui est rompu où il y a une lame d'espée....	xxv s. t.
Une masse d'armes.....	x s. t.
Une rondache de fer.....	xv s. t.
Une grande harquebuse à rouet.....	III escus.
Une espée avec le poignard, fasson d'Allemagne garnie de sa sainture de velour, le tout ferré d'argent, estimé ensemble.....	xx escus.

Parmi les meubles figurent :

Dans la salle basse :

Une table en bois de noyer avec les formes ⁽³⁾ couverte de tapisserie.....	III escus.
Ung coffre couvert de cuir.....	xxx s. t.
Deux tapis de toile peinture.....	xl s. t.
Une fontaine destain.....	xxx s. t.
Une horloge sonnant.....	xx escus.
Un tablier ⁽⁴⁾ avec un jeu de limasson et de renart.....	xl s. t.

⁽¹⁾ Vêtement porté par-dessus la chemise et taillé à peu près de même.

⁽²⁾ Ce n'est pas une lance, bien que l'on trouve les noms de *bourdon* et *bourdonnasse* appliqués à des lances de tournoi, mais un bâton à pomme : on en fit de creux pouvant contenir une épée comme il est dit ici. On a pu voir dans la collection de M. Riggs une arme semblable qui passait pour avoir appartenu à Henri IV ; de la pomme se dégagent trois dards. (E. S.)

⁽³⁾ C'est-à-dire les banes.

⁽⁴⁾ Table à jeu.

En la chambre Virioup :

Une paire de chenets de cuivre en forme de piramide. x l.

En la tour attendant à la chambre dorée :

Deux tapis de toile paincturée doublée de toile jaune. u l.

En la grande salle :

Un tapis de Turquie. x l.

Une table quarrée de boys madre⁽¹⁾ que on tire aux deux bouts, bois
d'Allemaigne. u l.

Ung chandelier de bois de noyer doré. u l.

Tableaux.

En la chambre de Madame :

Ung tableau de Nostre-Dame. i escu.

Ung tableau de l'adoration des trois rois. ii escus.

Ung crucifix qui est en la salle. u l.

Ung saint Christophe. u l.

Ung image de Madame la douairière. xxxs. l.

La Visitation Notre-Dame, en la salle. ii escus.

Ung paysage en toile, proche le lit de Madame. i escu.

Ung saint Jhérosme. ii escus.

Tapisseries.

Douze pans de tapisserie estant en la grande salle d'enhaut, de haulte
lice, prisé la somme de. ii^c xl. escus.

Argenterie.

Ung bassin à laver les mains.

Une esguière.

Deux tasses plattes.

Une sallière d'agate.

Une escuelle.

Deux petites sallières quarrées.

Quatre cuilliers.

Un gobelet d'argent.

(1) C'est-à-dire faite du cœur du bois.

Le tout pesant quinze mares, sans y comprendre la sallière d'agate et le gobelet d'argent.

La vaisselle d'estain pèse 178 livres.

Parmi les objets qui ne sont pas partagés figurent : « sept espieux, une pertuzainne, six hallebardes, fasson de maïet (maillet), six mousquets à rouet fasson d'Allemagne, trois grosses harcquebuzes à rouet, six petites pièces de fonte, deux grosses pièces montées sur chevallets et trois petites pièces de fer à queue d'aronde, toutes les quelles armes ont demeuré au dit chastel pour servir à la garde d'icelluy ».

D'après le compte présenté par la veuve d'Étienne de Ménilson, le château de Trémilly était gardé en 1591 par quatre soldats et un receveur-portier, soit cinq hommes payés trois sous par jour et nourris à raison d'un demi-boisseau de grain par semaine, et de trois chopines de vin par jour.

(Archives du château de Dampierre, Aube. — Fonds de Bligny.)

LA DATE
DE LA RÉCEPTION DE LA SAINTE COURONNE
À PARIS

(19 AOÛT 1239),

PAR M. F. DE MÉLY,
Correspondant du Ministère.

La fête de la Susception de la sainte Couronne se célèbre à Paris le 11 août.

C'est le jour anniversaire de l'arrivée à Sens, métropole de Paris, de la précieuse relique que saint Louis recevait des mains de ses ambassadeurs, Jacques et André de Longjumeau, qui l'apportaient de Venise où elle avait été engagée par les régents de l'empire de Byzance, pendant l'absence de Baudouin, qui l'avait cédée à saint Louis. Mais comme saint Louis avait été au-devant de la Couronne jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque, qu'il en avait pris possession après avoir vérifié les titres qui l'accompagnaient et les sceaux qui scellaient les trois coffres de bois, d'argent et d'or dans lesquels elle était renfermée, le jour de la Saint-Laurent, le 10 août par conséquent, une confusion entre ces deux dates, le 10 août réception à Villeneuve, le 11 août réception à Sens, a été le point de départ d'une erreur, que tous les historiens ont successivement reproduite jusqu'à nos jours.

Les leçons du *Bréviaire de Paris* de 1778, au 11 août, après avoir rappelé, suivant le récit de Gautier Cornut, l'arrivée de la relique à Villeneuve-l'Archevêque — die festo S. Laurentii —, l'entrée à Sens — postridie Senonas deportatur —, le départ pour Paris — inde Parisios proxima die rex contendit —, fixe la

réception à Paris au 18 août — tandem octava decima die augusti, que erat feria quinta post Assumptionem beatæ Virginis e saltu Vicinarum proceditur. — Cette dato du 18 est acceptée par le *Martyrologe*, qui ajoute : « la feste a esté avancée au jour auquel la Couronne fut reçue en passant par l'église de Sens », enlevant par ce commentaire toute valeur à une citation qu'il semble insérer d'après une simple tradition.

Comme le *Bréviaire de Paris* de 1778 est beaucoup plus précis que les bréviaires antérieurs, je n'ai pas voulu accepter cette date, cependant adoptée dès le XIV^e siècle par les rituels franciscains, sans la contrôler.

Riant s'était conformé à cette tradition, et j'avoue que j'ai cru devoir approfondir la question précisément parce que j'avais lu dans les *Exuvie* ⁽¹⁾ en face du « quod in festo beati Laurentii martyris est completum », en manchette : 11 août.

Or la fête de saint Laurent est le 10 août.

La chose pouvait provenir d'une faute d'impression ; mais plus loin ⁽²⁾, la fête de saint Laurent portait encore cette même date, 11 août, et toute la suite s'en ressentait. Il y avait donc là une erreur manifeste ; elle doit provenir de la confusion du jour de la susception dont j'ai parlé plus haut.

Si nous reprenons le récit de Gautier Cornut et que nous comptons les jours, nous trouvons :

Le 11 août, réception à Sens.

Le 12, départ pour Paris.

Gautier ne parle pas du voyage, pour un motif très spécial : c'est qu'il fallait, pour la pompe, laisser croire que le roi avait apporté lui-même, à pied, la Couronne depuis Sens, et la tradition s'en est conservée. Les comptes, beaucoup plus prosaïques, nous apprennent qu'elle fut tout simplement transportée sur un bateau, par un écuyer nommé Denis, qui pour sa peine toucha, le 14 août à Melun, XII s., IX s., vj d. ⁽³⁾.

Nous continuons donc, avec Gautier Cornut : « Octava die extramuros, juxta ecclesiam beati Anthonii, in campi planitie, constructur eminens pulpitem... monstratur locus ex pulpito. » Or

(1) T. I, p. 54.

(2) T. II, p. 40.

(3) *Historiens de France*, t. XXI, p. 604 ; et *Exuvie*, t. II, p. 241.

le huitième jour après le départ du 12 août, c'est le 19 et non pas le 18.

Que disent les *Chroniques* qui ne sont pas simplement une reproduction du récit officiel de Gautier Cornut ?

Un manuscrit de Berne ⁽¹⁾ porte : « Dum vero in regressu, Senonis advenissent [legati], rex obviam spince corone Senonis abiit; quam ibi jocundanter suscepit eamque solenniter et honorifice ad nemus Vicenarum juxta Parisius afferri fecit, anno Domini CC° XXXIX° die Veneris post festum Assumptionis beate Marie Virginis. »

C'est également la tradition des *Grandes Chroniques* qui donnent aussi le jour du vendredi après l'Assomption.

Le vendredi après l'Assomption 1239 est le 19 août.

Ce qui me paraît avoir donné naissance à deux rédactions différentes, c'est le passage suivant de la *Petite chronique de Saint-Denis* ⁽²⁾. « MCCXXXIX. — Hoc anno, regnante Ludovico rege, filio Ludovici regis, fuit conventus ecclesie B. Dionysii apud Vicenas, feria v post Assumptionem beate Marie Virginis, que tunc erat xv kal. septembris, et illusecente aurora, induerunt se albis et pretiosissimis cappis, ut honestius ceteris processionibus, cum Corona Dominica de Constantinopoli ad regem per certissimos nuncios asportata, usque ad ecclesiam Beate Marie Virginis Parisius deveniret. . . . » « Feria v, xv kal. septemb. », est parfaitement le jeudi 18 août. Mais si on réfléchit à la distance qui sépare Saint-Denis de Vincennes — il faut traverser tout Paris — du moment où le couvent s'est rendu le 18 à Vincennes, ayant fait 26 kilomètres ce jour-là, il ne pouvait réellement repartir, « et illusecente aurora, indutus albis et preciosissimis cappis », ce même 18; et, d'ailleurs, indique bien une succession : l'aurore qui se lève après 26 kilomètres faits le 18, est et ne peut être que celle du 19 août.

C'est donc le vendredi 19 août, et non pas, comme le relate le *Bréviaire de Paris* de 1778, le jeudi 18 août, que la sainte Couronne, portée par le Roi et par son frère Robert d'Artois, suivis d'un brillant cortège, dans lequel se trouvaient la Reine, la Reine mère, Alphonse de Toulouse, Charles d'Anjou et la reine de Danemark, que nous identifions avec Éléonore de Portugal, veuve de Val-

⁽¹⁾ *Cod. Bern.* 73, p. 157, col. 2.

⁽²⁾ Félibien, *Hist. de S. Denis* (Preuves), p. ccv; et *Excoite*, t. II, p. 248.

demar, fut amenée à Notre-Dame, puis déposée dans la chapelle du Palais alors dédiée à saint Nicolas, qu'elle devait quitter dès le 3 octobre suivant pour Saint-Denis, où elle demeura pendant les neuf années de la construction de la Sainte-Chapelle⁽¹⁾.

F. DE MÉLY,

Correspondant du Ministère.

⁽¹⁾ F. de Mély, *Chronique des arts*, 1899, p. 24; et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1899, p. 8.

NOTES

SUR

CINQUANTE-QUATRE FONDEURS DE CLOCHES,

PAR M. EUGÈNE THOISON,

Correspondant du Ministère, à Larchant.

Les notes qui suivent relatives à des fondeurs de cloches, sans être aussi importantes que celles qui ont été précédemment publiées dans le *Bulletin archéologique* sur le même sujet, tirent cependant un certain intérêt du fait qu'elles sont inédites⁽¹⁾ et ont été fournies surtout par des archives locales : minutes de notaires, registres paroissiaux, comptes de fabriques, etc.

La nature même des documents consultés indique d'abord la nature de ces notes plus historiques peut-être qu'archéologiques, mais qui m'ont semblé la suite naturelle des listes de MM. Berthelé⁽²⁾ et Régnier⁽³⁾.

Sur ces cinquante-quatre fondeurs, en effet, une dizaine figurent déjà dans ces listes; l'ensemble de leur œuvre s'en trouve ainsi mieux connu. Quelques-uns sont cités par Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*; par A. de Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*; par M. Ferd. Farnier, *Notice sur les cloches*, etc. D'autres enfin ne se rencontrent dans aucun des recueils que j'ai pu dépouiller. Le nombre de ces recueils est d'ailleurs trop restreint pour que je donne tous ces noms comme inédits; ils sont, à coup sûr, rarement cités.

A considérer les fondeurs ci-après au point de vue de leur résidence : 9 sont lorrains; 7 sont parisiens; 5, gâtinais; 4, orléanais;

(1) A une seule exception près, je n'ai, dans tous les cas, fait figurer ici que des fondeurs sur lesquels je donne des renseignements nouveaux.

(2) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 11,300; 1892, p. 17.

(3) *Ibid.*, 1895, p. 399.

4, champenois; 4, briards; 4, bourguignons; 3, bretons, et 14 ont une origine inconnue.

Presque toutes les cloches fondues par eux l'ont été pour des églises du Gâtinais.

ANTOINE ⁽¹⁾, fondeur à (?)

1774-1775. — Touche de la fabrique de Notre-Dame de Château-Landon ⁽²⁾ 177^{ff} 10 s. pour travaux de sa profession.

Arch. de Château-Landon, GG 23.

AVRIL (Gilles), maître fondeur à Dinan, diocèse de Saint-Malo.

1589, 5 juillet. — Donne quittance aux marguilliers de Moncontour de Bretagne ⁽³⁾ de 29 écus et demi, à valoir sur 46 écus et demi dus audit Avril pour la fonte et la fourniture du métal des cloches de la chapelle Notre-Dame (aujourd'hui détruite) à la porte de la ville.

Arch. de la fabrique de Moncontour.

BARBETTE (Jean) ⁽⁴⁾, fondeur à Chaumont-en-Bassigny.

1729, 5 mai. — Refond les trois cloches de l'église Saint-Clair de Souppes ⁽⁵⁾.

Registres paroissiaux de Souppes.

BERNARD (Adrien), fondeur à Brouanne-en-Bassigny ⁽⁶⁾.

1671, 14 juin. — Est témoin d'un contrat chez le notaire de Thoury-Ferrottes ⁽⁷⁾.

Minutes de G. Bouchet.

⁽¹⁾ M. Régner, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 426, mentionne, à la date de 1772, un Joseph ANTOINE, fondeur à Hacqueville (Eure); et Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, IV, p. 217, Joseph et Nicolas ANTOINE, fondeurs à Urville en Lorraine, en 1774. La mention ci-dessus s'applique-t-elle à un de ces trois Antoine, et auquel?

⁽²⁾ Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

⁽³⁾ Chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord).

⁽⁴⁾ MM. Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, I, p. 522, citent Antoine BARBETTE, fondeur à Chaumont; et Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*, donne les BARBETTE, maîtres fondeurs lorrains.

⁽⁵⁾ Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

⁽⁶⁾ Cette forme, qui se rencontre dans tous les documents, est probablement la prononciation figurée de: Breuvanes (aujourd'hui Haute-Marne).

⁽⁷⁾ Canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

BERNARD (André)⁽¹⁾, maître fondeur à Doncourt en Lorraine.

1667, 1^{er} novembre. — 1668, 3 avril.

VOIR DE LA PAIX (Étienne).

BERNARD (Pierre), maître fondeur à Brouanne (*sic*).

1671, 24 mai. — Fait marché avec les marguilliers de Thoury-Ferrottes pour la fonte, en société avec François MUTEL, de la moyenne cloche de l'église; prix: 55^{fr} pour la façon.

Min. de G. Bouchet, not. à Thoury.

1671, 23 août. — Fait marché avec les marguilliers de Sceaux-du-Gâtinais⁽²⁾ pour la fonte de la grosse cloche de l'église; prix: 117^{fr} de façon, et 18 s. par livre pesant de métal fourni.

Min. de Gervais Houy, not. à Sceaux.

BEZOT (Jean⁽³⁾ et Nicolas), fondeurs à Saint-Thibault en Lorraine.

1633, 27 septembre. — Font marché pour fondre, en société avec François FRANCE, la cloche de l'église de Maisonceles⁽⁴⁾, et en faire une seconde pesant 450 livres.

Min. de J. Combes, not. à Chenou.

BIDOUX⁽⁵⁾ (Martin l'aîné et Louis), maîtres fondeurs à Orléans, rue de la Charpenterie.

1662, 10 juillet. — Fait marché pour la fonte de la grosse cloche de l'église d'Aulnay-la Rivière⁽⁶⁾.

Min. de J. Geault, not. à Aulnay.

CAPITAIN⁽⁷⁾ (Jean), fondeur à Sens.

(1) Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*.

(2) Canton de Ferrières (Loiret).

(3) Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 14. — M. B. ne nomme pas Nicolas, que d'ailleurs je ne trouve cité nulle part.

(4) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(5) Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*. — F. Farnier, *Notice sur les cloches*, p. 37.

(6) Canton de Puiseaux (Loiret).

(7) Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, I, *passim*.

1711, 10 septembre. — Refond la grosse cloche de l'église Notre-Dame de Montereau-faut-Yonne⁽¹⁾. — 18 # sont payées au nommé Rozay pour avoir gravé sur ladite cloche les armes de M. de Caumartin, parrain : *d'azur à cinq fasces d'argent*⁽²⁾.

1722, 15 mars. — Fait marché avec les marguilliers de Villemer⁽³⁾ pour la refonte de la grosse cloche moyennant 200 #; le métal pouvant manquer, à fournir par les marguilliers qui supporteront les frais pour descendre la vieille cloche et remonter la nouvelle.

Min. de A. Hermilly, not. à Villemer.

CHAPELLE (Nicolas)⁽⁴⁾, maître fondeur à Paris, rue du Bout-du-Monde, paroisse Saint-Eustache.

1665. — Fond la cloche de l'église de la Chapelle-la-Reine⁽⁵⁾.

Inscription relevée sur le registre paroissial lors de la refonte, en 1789⁽⁶⁾.

1672, 30 mars. — Fait marché avec les marguilliers de Nemours⁽⁷⁾ pour la fonte, en société avec Jean GILLOT, des cinq cloches de l'église, en *sol, fa, mi, ré, ut*. — 16 novembre. — Donne quittance avec son associé, de 350 # pour la façon de sept cloches, y compris celle de l'horloge; et de 477 # pour métal fourni.

Min. de Brochard, not. à Nemours.

CHEVALIER, fondeur à (?)

1708, 13 mai. — Fonte de la grosse cloche de l'église de Moncontour, et, au cours de l'opération, le métal manquant, les habitants décident de mettre la petite cloche dans le fourneau.

Arch. de la fabrique de Moncontour (Côtes-du-Nord).

(1) Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

(2) P. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame... de Montereau*, p. 70.

(3) Canton de Moret (Seine-et-Marne).

(4) Champeaux, *Dictionnaire des fondeurs*. — Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, à la table. — Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 436. — Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1892, p. 25.

(5) Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

(6) Cette inscription a été publiée dans les *Annales de la Société historique du Gâtinais*, I, p. 181, mais avec une mauvaise lecture du nom du fondeur.

(7) Chef-lieu de canton (Seine-et-Marne).

DE LA PAIX ⁽¹⁾ (Étienne et Edme), fondeurs à Doncourt, près de Chaumont.

1667, 21 juillet. — Font marché pour la fonte de la petite cloche de Villiers-sous-Grez ⁽²⁾.

Min. de Paillard, not. à Villiers.

1667, 1^{er} novembre. — Font marché, en société avec André BERNARD pour la fonte des deux cloches de Treuzy ⁽³⁾, moyennant 60 # de façon et 68 # pour le métal à fournir.

Min. de Bouchonnet, not. à Treuzy.

1668, 3 avril. — Font marché avec les marguilliers de Bougigny ⁽⁴⁾ pour la fonte, en société avec André BERNARD, des trois cloches de l'église.

1668, 8 mai. — Marché, en société avec André BERNARD, pour la fonte de la grosse cloche d'Obsonville ⁽⁵⁾.

Min. de A. Filz, not. à Bougigny.

1669, 13 octobre. — S'engagent avec les marguilliers de Fay ⁽⁶⁾ à fondre, moyennant 60 #, l'une des cloches de l'église.

Min. de Carré, not. à Nemours.

DE LA PAIX (François), fondeur à (?).

1638, 11 mars. — Fait marché pour la fonte, en société avec Claude ESPAULARD, de deux cloches de l'église Notre-Dame de Montereau, moyennant 300 # de façon, et le métal fourni, à 14 francs la livre pesant. — Ornaments : un Christ, la Vierge et saint Jean, une autre Vierge ayant les pieds sur un croissant, et tenant en ses

⁽¹⁾ M. Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 14, mentionne, en 1622, un Étienne de la Paix, fondeur lorrain; M. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 442, un Étienne de la Paix «troisième du nom», dans la seconde moitié du xvii^e siècle, et M. Plancouard, *Bulletin archéologique*, 1897, p. 474, Étienne et Edme de 1665 à 1679.

⁽²⁾ Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

⁽³⁾ Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

⁽⁴⁾ Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

⁽⁵⁾ Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

⁽⁶⁾ Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

bras l'enfant Jésus; saint Sébastien et une Vierge entourée d'un chapelet⁽¹⁾.

DE LA PAIX (Louis).

«Le samedi XI octobre 1614, au soir, a esté fondue de nouveau la petite cloche de ceste église Saint-Martin d'Ury⁽²⁾, par Georges ODOT et Loys DE LA PAIX. Auxquelles pour ce faire leurs a esté donné 50^{fr}, à fournir par eux de tout chose quelconque, excepté le métal qui convenoit fournir par les habitans; la livre a esté au prix de 13 sous. . . » M. Mignon [curé], 1614.

1^{er} registre paroissial d'Ury.

DOUAY (Pierre), maître fondeur à Meaux.

Nous ne savons rien de lui, sinon qu'il était mort avant le 24 octobre 1651, date du contrat de mariage de son fils.

Min. de M. Denizet, not. à Souppes.

DU COUDRAY (Gilles-Édeline)⁽³⁾. — Voir JAQUES (Pierre).

ESPAULARD (Claude)⁽⁴⁾, maître fondeur à Auxerre. — Voir DE LA PAIX (François).

FRANCE (François), fondeur lorrain. — Voir BEZOT (Jean et Nicolas).

GILLOT (Jean)⁽⁵⁾. — Voir CHAPELLE (Nicolas).

GODIVEAU (L.), fondeur à (?).

1742. — Fond la cloche de l'église d'Amponville⁽⁶⁾. — Marque : un Christ et la Vierge tenant l'enfant Jésus.

Inscription de la cloche⁽⁷⁾.

GUILLAUME (Jacques), fondeur à Rennes.

1694, 27 août. — Les habitants de Moncontour de Bretagne décident de prendre à la charge de la communauté la fonte du

⁽¹⁾ P. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame* . . . , p. 67. — C'est l'intérêt de la marque qui me fait reproduire cette note, bien que déjà publiée.

⁽²⁾ Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, à la table.

⁽³⁾ Guilhermy, *Inscriptions*, etc., V, à la table. — Régner, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 436.

⁽⁴⁾ Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, II, p. 404.

⁽⁵⁾ Guilhermy, *Inscriptions*, etc., V, à la table.

⁽⁶⁾ Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

⁽⁷⁾ Le texte en sera publié dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*.

timbre de l'horloge de l'église Notre-Dame-et-Saint-Mathurin, fonte dont est chargé ledit GUILLAUME, et dont la fabrique ne peut faire les frais.

1726. — Fond, pour la même église, une cloche du poids de 2110 livres. (Cette cloche, nommée Mathurine, fut refondue en 1775. VOIR LE COURANT.)

Arch. munic. de Moncontour.

HUMBERT (Jacques⁽¹⁾ et Claude), fondeurs lorrains.

1615, 24 avril. — Font recevoir, par-devant notaire, une cloche de troisième grandeur fondue par eux pour Notre-Dame de Château-Landon.

Min. de A. Paillard, not. à Château-Landon, et Arch. munic., GG 15.

JAQUES (Pierre)⁽²⁾, maître fondeur à Paris.

1682. — Fond, avec G.-E. DU COUDRAY, la cloche de Bruyères-le-Châtel⁽³⁾.

1685, 22 novembre. — Fait marché, devant deux notaires au Châtelet de Paris, avec les marguilliers de Recloses⁽⁴⁾ pour la « fonte et augmentation » de la cloche de l'église⁽⁵⁾.

1686, 30 mars. — Le compte est arrêté à 372^{ff} 13 s.

Min. de P. Paillard, not. à Recloses.

JAQUOT (Jean). — Voir MICHEL (Jean).

JEHAN (André), maître fondeur à Orléans.

1677, 13 février. — Fait marché avec les marguilliers d'Ichy⁽⁶⁾

⁽¹⁾ En parlant (*Bulletin archéologique*, 1892, p. 22) d'un mortier de 1629, signé : *Humber Jacque*, M. Berthelé prend Humber pour le prénom. S'il n'y a pas ici une simple coïncidence de noms et d'époque, il faudrait restituer ce mortier à Jacques HUMBERT.

⁽²⁾ Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, à la table.

⁽³⁾ Canton d'Arpajon (Seine-et-Oise). — Voir sur cette fonte : Guilhermy, *Inscriptions*, III, p. 493.

⁽⁴⁾ Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

⁽⁵⁾ Cette cloche a été refondue en 1749. — Reg. paroiss. de Recloses.

⁽⁶⁾ Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

pour la fonte, en société avec Jean RIGAU, des deux cloches de l'église.

Min. de Frot, not. à Ichy.

JOLLIET (Jean). — Voir ROUSSEAU (Pierre).

LA COSTE (Pierre), maître fondeur à Paris, rue de la Verrerie, paroisse Saint-Gervais.

1681, 8 avril. — Entreprend, avec François ROUSSEAU, de fondre pour l'église de Fay deux cloches avec le métal provenant de la grosse cloche cassée.

Min. de Thion, not. à Nemours.

LAMBIN (Antoine), maître fondeur à Paris.

1694, 21 mars. — Est parrain à Saint-Fargeau-sur-Seine⁽¹⁾.

Reg. paroiss. de Saint-Fargeau.

LE BRUN (Jean-Baptiste)⁽²⁾, maître fondeur à Breuvannes.

1749, 3 mars. — Fait marché pour la fonte de la seconde cloche de l'église de Puiseaux⁽³⁾, de celle de la chapelle du cimetière et de celle de l'Hôtel-Dieu, moyennant 200^{fr}; fondre, sans supplément de prix, et si les habitants le demandent, un timbre pour l'horloge de la ville.

Min. de Desroches, not. à Puiseaux.

LE COURANT (Étienne), fondeur à Rennes.

1775. — Refond la cloche de l'église de Moncontour et lui donne le poids de 2,587 livres.

Arch. munic. de Moncontour.

MAULBON (Pierre), fondeur à Paris.

1631, 13 janvier. — Fait marché avec Pierre Carton, « chapelain de la grande église de Fontainebleau », pour la fonte de trois cloches destinées à l'église neuve dudit Fontainebleau. (Le fondeur, ne sachant écrire, a tracé ses initiales suivies de sa marque représentant une cloche.)

É. Charavay, *Bulletin d'Autographes*, novembre-décembre 1894, n° 36927.

⁽¹⁾ Canton de Melun-sud (Seine-et-Marne).

⁽²⁾ J. Berthelé, *Bulletin archéologique*, 1889, p. 16, et 1892, p. 28.

⁽³⁾ Chef-lieu de canton (Loiret).

MICHEL (Jean), fondeur à (?)

1733. — Fond la cloche de Boissy-aux-Cailles⁽¹⁾, en société avec Jean JAQUOT (?).

Inscription de la cloche ⁽²⁾.

Cette cloche est ornée de trois figures : un Christ en croix avec la Madeleine, une Vierge et l'Enfant, un Évêque en chape, mitre en tête et crosse en main, qui semblent bien sorties de la matrice donnée par M. J. Berthélé dans son mémoire sur d'*Anciens fondeurs de diverses provinces* ⁽³⁾. Cette origine est d'autant plus vraisemblable, que la matrice gravée dans le *Bulletin archéologique* servait à un fondeur du nom de MICHEL (François), fils peut-être de notre Jean. Quant à Jean Jaquot, son nom est inscrit ⁽⁴⁾, au lieu de celui de Michel, dans le cartouche au centre duquel est une cloche. Faut-il y voir un collaborateur de Jean Michel ou l'ancien propriétaire de la matrice? La filiation de celle-ci se trouverait, dans ce dernier cas, enrichie de deux degrés.

MICHELIN (Étienne et Simon), fondeurs à Chartres ⁽⁵⁾.

1611. — Fondent la cloche d'Avon ⁽⁶⁾.

Inscription de ladite cloche ⁽⁷⁾.

1617, 27 août. — Donnent quittance aux marguilliers de Malesherbes ⁽⁸⁾ pour le prix de la fonte de deux grosses cloches de l'église.

Arch. du Loiret, G. Fabrique de Malesherbes.

1650, 26 juillet. — Simon fait marché avec les marguilliers de Villemer pour la fonte, en société avec Georges SAUVAGE, des deux petites cloches de l'église, moyennant 105^{fr}; le métal à fournir par les marguilliers.

Mun. de A. Defaict, not., à Villemer.

⁽¹⁾ Canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

⁽²⁾ Cette inscription a été publiée dans *le Vieux Montmartre*, 3^e série, 1, p. 182, 183, mais en omettant la mention des figures.

⁽³⁾ *Bulletin archéologique*, 1892, p. 17 et pl. VI.

⁽⁴⁾ JEAN JAQVOT.

⁽⁵⁾ Canton du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

⁽⁶⁾ Canton de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

⁽⁷⁾ On en trouvera le texte, à son rang, dans les *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, de MM. Quesvers et Stein.

⁽⁸⁾ Chef-lieu de canton (Loiret).

MUTEL (François)⁽¹⁾, maître fondeur à Brouanne (*sic*) en Bassigny.
Voir BERNARD (Pierre).

ODOT (Georges). Voir DE LA PAIX (Louis).

RACLOT (François), fondeur à Emblin, diocèse de Langres.

1715. — Fond, en société avec François SABATIER ou SABBATIER, les deux cloches de Saint-Thugal de Château-Landon, moyennant 63^{fr}.

Arch. mun. de Château-Landon, GG 44.

RICAU (Jean), maître fondeur à Orléans. — Voir JEHAN (André).

ROUSSEAU (Antoine), maître fondeur au Bignon⁽²⁾.

1644, 4 février. — Fils de feu Pierre ROUSSEAU. — Signe son contrat de mariage avec Étienne de la Sausaie.

1644, 23 juillet. — Est dit : « marchand laboureur » aux Charpentiers, paroisse du Bignon.

Meurt avant janvier 1650.

Min. de Boyer, not. au Bignon.

ROUSSEAU (François), maître fondeur à Chevannes⁽³⁾, puis à Branles⁽⁴⁾.

1678, 1^{er} mai. — Fait marché pour la refonte des deux cloches de Préaux⁽⁵⁾, — la plus grosse aux armes de M. d'Hermy⁽⁶⁾ — moyennant 80^{fr} pour la façon.

Min. de J. Nepveu, not. à Préaux.

1681, 8 avril. — Voir LA COSTE.

1684, 16 avril. — Fait marché pour la fonte de la grosse cloche de l'église de Sceaux, moyennant 110^{fr} de façon, et 16^{fr} par livre de métal fourni.

Min. de L. Garnier, not. à Sceaux.

(1) L. Regnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 424.

(2) Aujourd'hui le Bignon-Mirabeau, canton de Ferrières (Loiret).

(3) Canton de Ferrières (Loiret).

(4) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(5) Canton de Lorrez-le-Boisage (Seine-et-Marne).

(6) François Lecomte, chevalier, seigneur d'Hermy, Préaux, etc., portait d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent.

1686, 15 avril. — Fait marché avec les marguilliers de Grez⁽¹⁾ pour la refonte de la grosse cloche (cassée depuis le 6 janvier), et celle de la petite, moyennant 165^{fr}; le métal fourni, à 16 sous la livre.

Min. de Meurier, not. à Grez.

1692, 9 mars. — Fait marché pour fondre la grosse cloche de Chevrainvilliers⁽²⁾, au prix de 47^{fr} 10 s.

1693, 5 décembre. — Donne quittance de 98^{fr} 4 s., y compris la fourniture du métal.

Min. de C. Mestais, not. à Nemours.

1697, 24 juillet. — Demeurant à Branles, fond la grosse cloche de l'église d'Aufferville⁽³⁾.

Reg. par. d'Aufferville.

1699, 19 juillet. — Fait marché pour la fonte d'une cloche destinée à l'église de Fay.

Min. de Garre, not. à Nemours.

1700, 2 février. — Fait marché avec les marguilliers pour la fonte de la cloche de l'église de Batilly⁽⁴⁾.

Répertoire de P. Picard, not. à Batilly⁽⁵⁾.

ROUSSEAU (Jean), maître fondeur.

1650, décembre. — Demeure à Rozoy-le-Vieil⁽⁶⁾.

1653, 29 décembre. — Demeure au Bignon. — Reçoit du marguillier de Bray-sur-Loire⁽⁷⁾ sommation d'avoir à fondre, sous huit jours, la cloche dudit Bray.

Min. de Boyer, not. au Bignon.

(1) Grez-sur-Loing, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

(2) Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

(3) Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

(4) Canton de Beaune-la-Rolande (Loiret).

(5) Je n'ai pas retrouvé les minutes de ce notaire pour la susdite année.

(6) Canton de Courtenay (Loiret).

(7) Canton d'Ouzouer (Loiret).

ROUSSEAU (Pierre), maître fondeur au Bignon.

1613, 5 octobre. — Fond, en société avec Jean JOLLIET, une cloche pour l'église de Saint-Thugal de Château-Landon.

Arch. mun. de Château-Landon, GG 41.

Meurt avant février 1644. — Voir ROUSSEAU (Antoine).

ROUSSEAU (Pierre II), maître fondeur au Bignon, puis à Chevannes.

1644, 4 septembre. — Demeure au Bignon.

Min. de Boyer, not. au Bignon.

1651, 3 février. — Assemblée des habitants de Courtempierre⁽¹⁾ pour fournir aux marguilliers la somme de 227^{ff}, prix d'une cloche fondue par Pierre ROUSSEAU, et celle de 15^{ff} pour frais de pesage de ladite cloche à Château-Landon, et de son montage au beffroi.

Min. de Pommier, not. à Courtempierre.

1654, 11 octobre. — Fait marché pour la fonte, moyennant 150^{ff}, de la grosse cloche de l'église de Bougligny.

Min. de A. Firz, not. à Bougligny.

1659, 27 novembre. — Assigne les marguilliers d'Ichy en paiement de 91^{ff} pour avoir refondu, 15 jours auparavant, les deux cloches de l'église.

Min. de Debonnaire, not. à Nemours.

1661, 29 août. — Demeurant à Chevannes, fait marché avec les marguilliers de Fromonville⁽²⁾ pour descendre et refondre la grosse cloche cassée.

Min. de Debonnaire.

ROUSSEAU (René), maître fondeur à (?)

Avant 1628. — Donne quittance aux marguilliers de Bougligny de la somme de 75^{ff} pour (?)

Mention sommaire dans un inventaire de titres dressé le 30 mai 1680. — Min. de Firz, not. à Bougligny.

⁽¹⁾ Canton de Ferrières (Loiret).

⁽²⁾ Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

Il est plus que probable que tous les fondeurs du nom de ROUSSEAU que nous venons d'énumérer, appartiennent à une même famille; mais, sauf entre Pierre et Antoine, la parenté précise des divers membres de cette famille ne pourra s'établir qu'à l'aide de renseignements qui nous manquent aujourd'hui.

SABBATIER (François), maître fondeur à Troyes.

1702, 4 juin. — Fait marché avec les marguilliers de Sceaux-du-Gâtinais pour la fonte et augmentation de la grosse cloche de l'église; prix : 120^{fr} comprenant la fourniture par le fondeur du métal nécessaire, jusqu'à concurrence de 50 livres pesant.

Min. de L. Garnier, not. à Sceaux.

1715. — Voir RAÇLOT (François).

SAUVAGE (Georges)⁽¹⁾, fondeur à Chartrettes. — Voir MICHELIN (Simon).

SIMONNOT (Joseph-Nicolas)⁽²⁾, maître fondeur à Versailles.

1769, septembre. — Fond les cloches de Villeblevin⁽³⁾.

1769, 10 septembre. — Fait marché pour la fonte de la quatrième cloche de l'église Notre-Dame de Montereau-faut-Yonne. (Cette fonte donna lieu à des incidents de procédure racontés en détail dans l'ouvrage ci après.)

P. Quesvers, *Notice sur l'église Notre-Dame...*, p. 74 et suiv.

1777, 27 juin. — Assemblée des habitants de Samois⁽⁴⁾, pour la réception d'une cloche fondue de neuf par lui.

Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 6335, p. 767.

TUÉRIOT (François et Dominique)⁽⁵⁾, maîtres fondeurs lorrains.
«Le 3 juin de cette année 1789⁽⁶⁾, la grosse cloche [de la Cha-

⁽¹⁾ Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, IV, p. 331.

⁽²⁾ Id., *ibid.*, V, à la table. — L. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 451-453. — F. Farnier, *Notice sur les cloches*, p. 38 (sans prénoms).

⁽³⁾ Canton de Pont-sur-Yonne (Yonne).

⁽⁴⁾ Canton de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

⁽⁵⁾ J. Borthélé, *Bulletin archéologique*, 1892, p. 31-36. — L. Régnier, *Bulletin archéologique*, 1895, p. 413-456.

⁽⁶⁾ Cette cloche n'a été bénite que le 25 mars 1790. — Reg. par.

pelle-la-Reine] a été fondue au bout de la rue Perdue, et on a inscrit sur cette cloche ces mots. . . (suit l'inscription⁽¹⁾). Et plus bas : François et Dominique THÉRIOT m'ont faite. »

Reg. paroiss. de la Chapelle-la-Reine.

VILLAULT (Nicolas), fondeur à (?)

1633, 17 juin. — Le curé et les habitants de Maisoncelles⁽²⁾ font marché avec lui pour la fonte d'une cloche, mais il n'avait pas dit son pays et il ne reparut pas.

Miu. de J. Combes, not. à Chenou.

X, fondeur au Bignon [peut-être ROUSSEAU (Jean), qui demeurerait au Bignon vers l'époque indiquée. Voir ce nom].

« Le 18 juillet 1663, la grosse cloche [de Montargis⁽³⁾] nommée Lucas, ayant été cassée, a été refondue avec une autre moyenne nommée Françoise, par le fondeur du Beignon. . . »

Journal de Gilles de Montmellier⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Publiée : *Annales de la Société du Gâtinais*, I, p. 181.

⁽²⁾ Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

⁽³⁾ Chef-lieu d'arrondissement (Loiret).

⁽⁴⁾ *Annales de la Société historique du Gâtinais*, XII, p. 92.

LES CHEVETS
DES
ÉGLISES NOTRE-DAME DE CHÂLONS
ET
SAINT-REMI DE REIMS,

PAR M. L. DEMAISON,
Correspondant du Ministère, à Reims.

Le chœur de l'église Saint-Remi de Reims, construit vers le dernier quart du xii^e siècle, a eu une très grande influence sur le développement de l'architecture en Champagne et dans les régions voisines. L'artiste inconnu qui en a conçu le plan a fait promptement école; son œuvre, justement admirée, a trouvé bientôt des imitateurs qui l'ont prise pour modèle et s'en sont inspirés d'une façon fort heureuse. Le croisillon méridional de la cathédrale de Soissons en reproduit les traits principaux⁽¹⁾; il en était de même, si l'on en croit les anciens auteurs, du chœur de l'église Saint-Symphorien de Reims, bâti vers 1209, et malheureusement détruit

(1) Cf. E. Lefèvre-Pontalis, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, au xi^e et au xii^e siècle*, t. I, p. 94-95, t. II, p. 186, 192; voir aussi les planches LXXVIII à LXXXII. Le croisillon de Soissons paraît avoir été commencé vers l'année 1180, après le chevet de Saint-Remi; l'architecture en est un peu plus avancée. M. Lefèvre-Pontalis pense avec beaucoup de raison que ce chevet doit en être « considéré comme le prototype »; il a fait ressortir l'extrême ressemblance que les deux constructions offrent dans tous leurs éléments, et il en a conclu qu'elles ont été probablement l'œuvre d'un même architecte. Cette conjecture est très vraisemblable; quel que soit d'ailleurs l'architecte de Soissons, il est certain qu'il a pris son modèle à Reims.

à la suite de la Révolution ⁽¹⁾. Entre les mains de ces constructeurs champenois, dont Viollet-le-Duc a si bien mis en relief la science et l'habileté ⁽²⁾, ce type architectural a fait merveille; il a été traité avec un goût parfait et une entente remarquable de l'harmonie des lignes et de l'élégance des proportions. Transformé ensuite et modifié dans ses éléments principaux, nous le voyons aboutir au chevet de la cathédrale de Reims, après une évolution dont l'église de l'abbaye d'Orbais nous offre l'une des premières manifestations ⁽³⁾. Ainsi il existe entre nos monuments de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle, des liens de parenté qu'il est facile de constater, et dont l'étude est importante pour bien élucider l'histoire de l'art gothique dans le nord de la France.

Parmi les édifices qui ont avec notre église Saint-Remi les airs de famille les mieux prononcés, il faut mettre en première ligne l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons. Ces deux églises ont eu une même destinée; leurs vaisseaux romans ont été soumis après 1160 à un remaniement complet et à des reconstructions partielles. Elles n'étaient pourtant pas très vieilles alors : Saint-Remi avait été terminé et consacré en 1049 ⁽⁴⁾; Notre-Dame, plus jeune d'une cinquantaine d'années, datait seulement du commencement du XII^e siècle. Le temps n'avait pu encore exercer sur elles ses ravages, et les travaux qui y furent exécutés ne paraissent pas avoir été provoqués par un défaut de solidité ou une ruine imminente ⁽⁵⁾. Mais leurs nefs n'étaient pas voûtées; elles étaient couvertes d'un plafond en charpente, à la façon des anciennes basiliques; leurs absides semi-circulaires avaient des dimensions restreintes et étaient dépourvues de collatéraux. Il leur manquait un chevet en rapport avec l'importance de l'édifice; « caput secundum se deerat », disait l'abbé de Saint-Remi, Pierre de Celle, en parlant de l'église de son monastère ⁽⁶⁾. Cette simplicité n'était plus en harmonie avec

⁽¹⁾ *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, t. II, p. 164-165.

⁽²⁾ *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. IV, p. 76 et suiv.

⁽³⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 25.

⁽⁴⁾ Voir notre notice sur la *Date de l'église de Saint-Remi de Reims*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI (1881-1882), p. 298-308.

⁽⁵⁾ L'écroulement de Notre-Dame de Châlons dont parlent les chroniqueurs, n'a, comme nous le verrons plus loin, atteint que la vieille abside, et semble avoir été la conséquence de travaux déjà commencés.

⁽⁶⁾ *Petri Cellensis epistolæ*, l. 9, ep. 14, édit. de D. Janvier (Paris, Billaine, 1671), p. 177.

le goût de l'époque; on résolut donc de les embellir, en leur donnant plus d'ampleur et des proportions plus vastes. Les nefs reçurent des voûtes et prirent une figure toute nouvelle, grâce aux colonnes ajoutées et adossées aux murs primitifs pour soutenir les branches d'ogives. Quant aux absides, elles furent détruites de fond en comble, et remplacées par des chevets d'un aspect plus imposant, munis d'un bas côté et d'une ceinture de chapelles.

Ces chevets de Saint-Remi et de Notre-Dame de Châlons sont absolument identiques ⁽¹⁾. Les deux monuments présentent la même ordonnance et les mêmes dispositions : autour de leurs chœurs, on voit des colonnes cylindriques aux chapiteaux élégamment sculptés, portant en encorbellement sur la saillie de leurs tailloirs les colonnettes sur lesquelles reposent les nervures des voûtes; au-dessus du bas côté, au premier étage, s'étend une galerie qui s'ouvre par de larges baies dont les arcs en tiers-point sont garnis d'un tympan et divisés par une petite colonne; les fenêtres supérieures sont à lancettes, et n'ont ni rosaces ni meneaux; elles sont groupées par trois dans chacune des travées du chevet de Saint-Remi, par deux dans la plupart des travées de Notre-Dame, qui sont plus resserrées; elles se rattachent à un petit triforium, passage étroit qui règne à leur base et dont la claire-voie offre deux arceaux sous chaque fenêtre. Enfin, trait particulier ici et tout à fait caractéristique, deux colonnes sont posées à l'entrée de chacune des chapelles sur le collatéral. Ces colonnes sont un expédient imaginé par les constructeurs pour étuder la difficulté d'établir dans le collatéral des croisées d'ogives sur des sections de voûtes en forme de trapèze; cet expédient est très heureux et donne à l'ensemble beaucoup de grâce et de légèreté. Malgré ses avantages, il a été d'un usage peu

(1) Pour le chevet de Saint-Remi, on peut consulter les figures données dans les ouvrages suivants : Taylor, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, Champagne, t. I, pl. XII et XIII (vues intérieures de l'abside), pl. XXIV (plan de l'église); Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture française*, t. II, p. 468, fig. 33 bis (plan des chapelles absidales); E. Leblan, *Les monuments historiques de la ville de Reims, Saint-Remi* (Reims, 1883), pl. II-III (coupe longitudinale de l'église), pl. IV (plan et coupe transversale sur le chevet). Pour Notre-Dame de Châlons : Taylor, *l. cit.*, pl. CXXI à CXXXIX; Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. IV, p. 75, fig. 41 (plan d'une travée du chevet), p. 77, fig. 42 (vue perspective du collatéral), p. 78, fig. 43 (coupe d'une travée du chevet), t. V, p. 378, fig. 14 (fenêtre du chœur); L. Barbat, *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments* (vue intérieure de l'église).

fréquent, et il est assez frappant d'en rencontrer un exemple à la fois dans nos deux églises ⁽¹⁾. Si nous passons aux détails de l'ornementation, nous trouvons une ressemblance non moins parfaite; il nous suffira d'indiquer le cordon de feuillages enroulés, d'un si bel effet décoratif, qui se développe dans tout le pourtour du chœur, à la naissance des galeries du premier étage ⁽²⁾.

En présence d'une analogie si complète, on est porté à croire qu'un même architecte a donné les plans des chevets de Saint-Remi de Reims et de Notre-Dame de Châlons ⁽³⁾. L'hypothèse est d'autant plus admissible, que ces constructions sont entièrement contemporaines. On y a travaillé à la même époque et sur des données communes. Notre-Dame a été seulement commencée un peu plus tôt; une étude attentive des dates lui assure cette priorité, qui ne paraît pas avoir été très nettement reconnue jusqu'ici. Il semble, en effet, que les archéologues ont eu une tendance à professer l'opinion contraire, et à considérer Saint-Remi comme le prototype de l'église châlonnaise ⁽⁴⁾. Cette idée se présente assez naturellement à l'esprit, quand on examine les deux édifices, et il est curieux de constater que les textes historiques lui apportent un démenti formel. Il ne serait peut-être pas exact, d'ailleurs, de prétendre que le chevet de Notre-Dame ait été, à proprement parler, le modèle suivi et imité à Reims. Si la date initiale des travaux de reconstruction du chevet de Saint-Remi a été plus récente de quelques années, les projets ont pu être arrêtés assez longtemps à l'avance; qui sait s'ils n'ont pas été conçus et élaborés avec ceux de Notre-Dame, surtout s'ils sont dus au génie d'un seul artiste? En supposant l'existence de deux architectes distincts, ils ont dû être en relations constantes, se communiquer leurs plans, suivre les principes d'une même école, et mettre en commun leurs efforts et leurs initiatives.

⁽¹⁾ La même disposition se retrouve au croisillon méridional de la cathédrale de Soissons; deux colonnes isolées sont placées à l'entrée de l'unique chapelle qui s'ouvre sur ce croisillon (E. Lefèvre-Pontalis, *L'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons*, t. II, p. 92, pl. LXXVIII et LXXX).

⁽²⁾ Ce bandeau de feuillages existe aussi à Soissons (*Ibid.*).

⁽³⁾ Cette opinion a été émise par M. Gonse (*L'art gothique*, p. 106): «Les deux constructions, dit-il, ont une étroite parenté et pourraient bien être de la même main.»

⁽⁴⁾ Tel est l'avis de Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture française*, t. IV, p. 67. Cf. G. von Bezold, *Die Entstehung und Ausbildung der gothischen Baukunst in Frankreich* (Berlin, 1891), p. 5.

Voilà ce que nous révéleraient sans doute les documents, s'il en existait qui pussent éclaircir la question; malheureusement aucun nom d'architecte ne nous est livré par les chartes ou les chroniques. Nous sommes mieux favorisés pour la connaissance des dates auxquelles ont été accomplies les transformations profondes qui ont mis Saint-Remi et Notre-Dame-en-Vaux dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Des sources historiques peu nombreuses, mais précises, nous renseignent très clairement à ce sujet. Pour Notre-Dame, ces renseignements chronologiques sont loin d'être inédits et ont été plus d'une fois utilisés par les écrivains châlonnais; on les trouve en particulier dans la consciencieuse monographie que M. Grignon a consacrée à cette église⁽¹⁾. Nous pensons toutefois qu'il ne sera pas inutile d'y revenir encore, en soumettant à un examen critique plus rigoureux l'origine et la valeur respective de ces témoignages anciens; nous pourrions même les compléter, en y ajoutant une autre mention contemporaine qui avait passé inaperçue jusqu'à présent. Mais l'étude des textes, entreprise isolément, peut conduire souvent à des appréciations erronées; il est nécessaire, pour en faire l'application avec discernement, d'étudier aussi la structure des édifices et les éléments divers qui sont entrés dans leur composition aux différentes époques. Pour cette étude, nous avons également de bons guides. Viollet-le-Duc a fort bien distingué dans Notre-Dame de Châlons, par la seule inspection du monument, les constructions successives qui y ont été superposées⁽²⁾. Et plus récemment, M. de Dion a traité de nouveau ce sujet, avec beaucoup de compétence, dans un article publié en 1886, dans le *Bulletin monumental*⁽³⁾. Ses vues nous semblent fort exactes, et l'examen que nous avons fait nous-même de Notre-Dame nous a conduit aux mêmes conclusions.

Comme lui, nous reconnaissons les traces d'un édifice primitif, remontant au moins au XI^e siècle, dans les deux tours si bizarrement placées aux deux côtés du chœur. Leur position n'est point

(1) *Description et historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons* (Châlons-sur-Marne, 1885), t. II, chap. 1^{er}. Cf. Barbat, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, p. 31.

(2) *Dictionnaire de l'architecture française*, t. IV, p. 66; cf. t. V, p. 183.

(3) 6^e série, t. II, p. 547 à 559. Un premier rapport sur cette question avait été présenté par M. de Dion au Congrès archéologique de France, dans la XLII^e session, tenue à Châlons en 1875 (p. 223 à 229).

symétrique, et tandis que l'une d'elles, vers le sud, est contiguë au sanctuaire, l'autre en est séparée par un bas côté⁽¹⁾. Une telle irrégularité n'aurait pu évidemment se produire dans un plan exécuté d'un seul jet; la situation étrange de ces tours a été déterminée par les exigences d'un plan antérieur, auquel on a raccordé les constructions nouvelles. A l'origine, elles flanquaient sûrement une abside arrondie, suivant une disposition dont on voit de fréquents exemples dans les églises romanes de la vallée du Rhin. Plus tard, au XII^e siècle, on les a remaniées et mises en rapport avec des tours bâties alors sur la façade; aussi leur aspect extérieur n'a-t-il aucun caractère qui leur assigne une date plus reculée, mais elles s'élevèrent, sans nul doute, sur des fondations anciennes.

C'est vers l'année 1100 qu'eut lieu cette modification. A cette époque, on entreprit une reconstruction presque totale de l'édifice; on lui donna de plus grandes proportions, on érigea une vaste nef, une façade munie de deux tours et un transept, ensemble imposant, dont les travaux exécutés postérieurement ont laissé subsister une notable partie. Pour faire ces agrandissements, on avait le champ libre vers le midi et du côté de la façade occidentale; dans ce sens, on a pu s'étendre à l'aise et donner à la construction tous les développements nécessaires. Vers le nord, au contraire, l'espace était limité par le cloître attenant à l'église; on ne pouvait, sans empiéter sur lui et sans être obligé de le reculer, se permettre de ce côté aucun élargissement. Il en est résulté, suivant la très juste remarque de M. de Dion, que l'axe du monument a été déplacé et qu'il a été reporté sur la droite, à une distance inégale des deux tours du chœur, qui, dès lors, ont cessé de se faire pendant d'une façon régulière⁽²⁾. Quant à l'abside primitive, elle a été probablement conservée; ses substructions ont été découvertes lors de fouilles exécutées de 1856 à 1858 pour une restauration du chœur et du sanctuaire; elles formaient un grand arc de cercle qui s'étendait d'une tour à l'autre⁽³⁾.

Nous n'avons aucun document sur ces travaux du commencement du XII^e siècle et nous ignorons leur date précise. On a bien cité, il

(1) Voir le plan de l'église, donné par M. Grignon, t. I, p. 9; ce plan a été reproduit par M. de Dion, avec des hachures indiquant le tracé présumé du monument primitif (p. 548).

(2) P. 552.

(3) Grignon, t. I, p. 25.

est vrai, une pièce de l'année 1114, une transaction passée entre le chapitre de la cathédrale de Saint-Étienne de Châlons et celui de l'église collégiale de Notre-Dame-en-Vaux, pour régler leur situation et leurs droits respectifs⁽¹⁾. Cette dernière était sous la dépendance de l'église cathédrale; on a dit que les chanoines de Notre-Dame avaient pu, après avoir rebâti leur église et augmenté son importance, émettre des prétentions nouvelles qui avaient nécessité l'accord en question⁽²⁾. C'est là une simple hypothèse; en réalité, rien dans cet acte ne fait allusion à une reconstruction récente, mais l'architecture du monument nous permet effectivement de supposer que cette reconstruction avait été accomplie peu d'années auparavant. La charte ne contient qu'une disposition relative à l'édifice; elle prévoit le cas où il aurait à subir une destruction totale; le chapitre de Notre-Dame ne pourrait être alors obligé à le rétablir à ses frais, car les réparations d'entretien étaient seules à sa charge⁽³⁾.

L'occasion d'appliquer ce règlement ne se fit pas longtemps attendre. Une quarantaine d'années s'étaient à peine écoulées que l'on se remettait de nouveau à l'œuvre. Notre-Dame changea encore une fois d'aspect; le chevet fut totalement rebâti; on modifia les parties supérieures du transept; on refit un portail entre les deux tours de la façade occidentale, et la nef, habilement transformée, fut mise en harmonie avec ces constructions neuves. Nous avons déjà remarqué que Saint-Remi avait été soumis à un traitement analogue; mais tandis qu'à Notre-Dame-en-Vaux le chevet se trouve à l'étroit entre les deux tours romanes, et qu'on n'a pu, dans cet espace resserré, lui donner que trois chapelles en son pourtour, celui de Saint-Remi, conçu sur un plan plus vaste, n'a pas été gêné dans son développement et a reçu les cinq chapelles qui devaient former le couronnement indispensable d'un aussi somptueux édifice. Dans notre église rémoise, d'autre part, la

(1) *Archives départementales de la Marne*, G. 420. Le texte de cette pièce a été donné par M. Grignon dans les pièces justificatives de son livre, t. II, p. 300 à 305.

(2) *Bull. monumental*, p. 551.

(3) «Non restituent ecclesiam de integro si omnino destructa fuerit vel incendio concremata, sed factam, secundum posse suum, tum predicationibus suis, tum de suo proprio reddito retinebant» (Grignon; *l. cit.*, p. 303). M. de Dion, en citant ce passage, a corrigé à tort *retinebant* en mettant *reficiant* à la place (p. 551). Le mot *retinere* est d'un usage habituel au moyen âge, avec le sens d'entretenir.

vieille nef romane a été beaucoup mieux respectée; sauf les deux premières travées, près du portail, qui ont été entièrement renouvelées, tout le vaisseau est resté à peu près intact; on s'est borné à le couvrir d'une voûte dont les supports ont été appliqués contre les murs et les anciens piliers⁽¹⁾. A Notre-Dame de Châlons, la modification a été plus profonde; on a remplacé les arcs cintrés de la nef par des archivoltes en tiers-point, ce qui a forcé à relever le niveau des tribunes; celles-ci ont eu aussi leurs ouvertures sur la nef accommodées aux formes gothiques; enfin, les murs ont été surélevés pour l'établissement de la voûte, et dans chaque travée, tout au sommet, on a percé des fenêtres géminées, à la base desquelles on a ménagé un triforium⁽²⁾. L'architecture primitive disparaît sous ce vêtement nouveau; au premier coup d'œil on en perdrait un peu la trace, si elle n'était encore nettement accusée dans les piliers et les beaux chapiteaux romans qui les surmontent. Ces éléments ont été utilisés avec tant d'adresse, qu'ils semblent faire corps avec le reste de la construction, et que les additions plus récentes ne présentent aucune soudure choquante ou disgracieuse.

Pour étudier cette troisième période de l'histoire de Notre-Dame, les textes ne nous font point défaut, et ils nous donnent une connaissance exacte de l'époque où ces travaux ont été commencés, et de la date de leur achèvement. Voici d'abord un document tout local, rédigé vers le premier quart du xiii^e siècle, la chronique de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, publiée par Labbe dans sa *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*⁽³⁾. Cette source nous fournit une indication fort brève, mais précieuse; elle nous apprend que l'église de Notre-Dame-en-Vaux s'écroula en 1157⁽⁴⁾, qu'on en-

⁽¹⁾ Voir la restitution d'une travée de la nef de Saint-Remi dans son état primitif, donnée par Viollet-le-Duc, *Dict.*, t. IX, p. 240. Cf. Leblan, *Les monuments historiques de la ville de Reims, Saint-Remi*, pl. II-III, V, VI.

⁽²⁾ *Bull. monumental*, p. 558. Un croquis, donné à la page 554, permet de se rendre un compte exact de la manière dont ces transformations ont été opérées. Viollet-le-Duc reconnaît aussi que la nef a été surélevée et complètement voûtée dans la seconde moitié du xii^e siècle (*Dict.*, t. V, p. 183).

⁽³⁾ T. I, p. 297.

⁽⁴⁾ Cet événement ayant eu lieu le 17 janvier, on pourrait se demander si la date véritable n'est pas 1158; en effet, le style de Pâques a été de bonne heure très usité en Champagne. Mais l'auteur de la chronique n'a pas adopté cette manière de commencer l'année; les dates qu'il assigne à plusieurs faits qui se sont passés entre le 1^{er} janvier et Pâques concordent bien avec le style moderne. Telles

treprit alors de la rebâtir, et que vingt-six ans plus tard, en 1183, l'évêque Gui de Joinville en fit la bénédiction :

«MCLVII. Hoc anno in reedificacione ecclesie B. Mariæ de Vallibus, quæ corruerat, fuit miracula.»

«MCXXCIII. Guido episcopus benedixit ecclesiam S. Mariæ de Vallibus.»

Les miracles auxquels notre annaliste fait ici allusion étaient relatés tout au long dans un ancien manuscrit qui était conservé autrefois en cette église, et qui semble perdu aujourd'hui. Un écrivain du xvii^e siècle, le P. Rapine, l'a eu entre les mains et en a donné quelques extraits dans ses *Annales ecclésiastiques du diocèse de Châlons en Champagne* ⁽¹⁾. Nous savons par lui que ce manuscrit portait la rubrique suivante : *Incipiunt miracula in reedificacione ecclesie Beatæ Mariæ Cathalaunensis facta* ⁽²⁾. — On y trouvait une mention assez détaillée des circonstances qui avaient accompagné la ruine de l'édifice, survenue le 17 janvier 1157, jour de la fête de Saint-Sulpice. Cette mention n'a pas été reproduite textuellement par le P. Rapine, mais il nous en a transmis les éléments essentiels. On s'était aperçu à temps, nous dit-il, que l'église « menaçoit de cheute », et l'on eut le loisir « de retirer tous les meubles, descendre les cloches, enlever toutes les verrières et barreaux, démonter toute la menuiserie de banes et ballustres, et mettre à couvert tout ce que l'on désiroit. Quoy faict, au jour susdit de saint Sulpice, quoy qu'ordinairement cette Église fut fréquentée et les jours et les nuicts par un concours de pèlerins, la Providence divine et le soin maternel de Nostre Dame disposèrent en sorte de tout qu'en plain jour, les voûtes tout d'un coup fondirent, sans qu'il y eust aucun en ladite Église : d'où le manuscrit sus allégué nomme cette cheute *felicem ruinam* ⁽³⁾ ».

Une inscription commémorative, placée autrefois dans le chœur de l'église, rapportait ces faits en termes presque identiques. Elle rappelait que le monument s'était effondré, le 16 des calendes de

sont, par exemple, les dates de la mort de Roger II, évêque de Châlons (27 janvier 1065), du concile de Reims (21 mars 1148), de la mort de Gui de Joinville, évêque de Châlons (31 janvier 1190).

⁽¹⁾ Paris, 1636.

⁽²⁾ « Un traité particulier, dit-il, que nous avons extrait de la dite Eglise de Nostre Dame, . . . où sont rapportez nombre de miracles » (p. 287). Il cite également la chronique de l'abbaye de Saint-Pierre (p. 287 et 314).

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 288.

février de l'année 1157, après que l'on en avait ôté les cloches, les vitraux et les stalles — « prius amotis utensilibus, campanis scilicet, vitreis ac sedilibus », — et d'une façon si heureuse que personne n'avait souffert aucun dommage, et qu'on n'avait éprouvé d'autre regret que celui de la ruine de l'église, — « tam medicinali lapsu corruit ut, quasi valesciens filiis suis, nulli damnum vel molestia nisi de sui ruina relinqueretur ⁽¹⁾ ».

Cette inscription, d'après les recherches de M. Grignon, avait été posée en 1616 ⁽²⁾, mais il suffit de la lire pour se convaincre qu'elle reproduit un texte beaucoup plus ancien. Elle a été empruntée sans nul doute au *Liber miraculorum*, précédemment cité, ouvrage sûrement contemporain de la reconstruction de Notre-Dame. On y reconnaît, en effet, les expressions mêmes du passage analysé par le P. Rapine, et pour surcroît de preuve, cette source est très clairement désignée à propos des miracles, dont on peut lire le récit, dit notre inscription, dans le volume qui leur est consacré : « Alia quam plurima miracula, quæ in reedificatione dictæ ecclesiæ facta fuerunt, in volumine in quo scripta sunt, leguntur ».

Nous avons donc là un témoignage d'une autorité indiscutable. Il faut se garder toutefois de le prendre trop à la lettre, et la ruine de l'église en 1157 a été certainement moins complète que le manuscrit et l'inscription ne semblent l'indiquer. Il subsiste aujourd'hui, comme nous l'avons vu, des portions notables du vieil édifice roman : les tours et, en grande partie, la nef et le transept. Ces constructions sont fort bien assises, et leur solidité leur assure encore une longue durée. Elles sont là pour attester que le monument ne s'est pas écroulé en entier, et que la catastrophe a dû avoir des proportions plus restreintes. Suivant une conjecture très plausible de M. de Dion ⁽³⁾, tout s'est borné à une destruction du chœur, qui était peut-être un reste de l'église primitive du XI^e siècle, et qui avait alors un âge assez respectable pour être déjà assez délabré.

⁽¹⁾ Voir le texte complet dans Grignon : *Notre-Dame en Vaux*, t. II, p. 9, note. Cf. *Bull. monumental*, 1886, p. 556.

⁽²⁾ Cette date est fixée par un compte de l'année 1616, où l'on voit qu'il a été payé à Jean Mareschaux, clerc de l'église Saint-Jean, la somme de vingt sous « pour avoir escript le tableau de la réédification de l'église Nostre-Dame » (Grignon, *loc. cit.*).

⁽³⁾ *Bull. monumental*, p. 557.

On peut supposer qu'une flèche en charpente, placée au-dessus du sanctuaire, a été renversée, en entraînant l'abside dans sa chute. D'ailleurs le désastre était prévu, puisqu'on a eu le temps d'opérer le déménagement du mobilier, et qu'on a pris sans doute aussi la précaution d'éloigner les visiteurs de l'église. Nous sommes porté à croire que l'accident s'est produit pendant des travaux en cours d'exécution; il est possible qu'il en ait été la conséquence, et que des reprises ou des remaniements effectués dans le chœur en aient provoqué l'effondrement.

Cette ruine est arrivée fort à propos pour faciliter la tâche des architectes et hâter leur besogne, et comme elle n'a causé ni accident de personne, ni dégâts aux objets qui garnissaient l'église, elle a été en somme un événement favorable, *felix ruina, medicinalis lapsus*, — ce sont les termes mêmes de nos vieux documents. S'il y a eu quelques regrets dans le public, ils ont dû être fort modérés de la part des constructeurs, auxquels ces circonstances enlevaient toute hésitation sur le parti à prendre, et permettaient de remplacer l'abside trop simple par un chevet plus élégant et mieux proportionné à l'ensemble de l'édifice.

La restauration de Notre-Dame a suscité de grandes manifestations de foi et de dévotion parmi les fidèles de Châlons et des pays d'alentour. On vit arriver de tous côtés des légions d'ouvriers volontaires, qui venaient se mettre au service de l'œuvre et lui prêter gratuitement leur concours; des hommes de toute condition, remplis de zèle et de ferveur, se faisaient les collaborateurs spontanés de cette pieuse entreprise, et lui consacraient leurs ressources et leur travail. Cet ardent enthousiasme des foules s'est montré fréquemment au moyen âge, lorsqu'il s'agissait de rétablir des sanctuaires vénérés; à Reims, quand Thierry, abbé de Saint-Remi, voulut reprendre vers 1039 la construction de son église commencée par Airard, son prédécesseur, des chrétiens dévoués lui offrirent à l'envi leur assistance et leurs subsides, avec un généreux empressement, — *prompta benevolentia*, nous dit un chroniqueur contemporain⁽¹⁾.

Au XII^e siècle, les églises consacrées à la Sainte Vierge ont eu surtout le privilège d'attirer la piété des populations. Les fidèles tenaient à apporter de leurs propres mains les pierres et les ma-

⁽¹⁾ Anselme, *Itinerarium Leonis papæ*, dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti, sæcul. VI, pars 1*, p. 714.

tériaux des églises que l'on rebâtissait de toute part. Dans ce but, ils avaient formé des espèces de confréries dont les membres, ouvriers et pèlerins à la fois, unissaient au travail matériel des pratiques de pénitence et de dévotion. L'exemple est venu de Chartres, lorsqu'en 1145 on construisit les tours de la cathédrale. Il y eut alors un merveilleux élan, un entraînement général qui gagna bientôt la Normandie, puis les autres provinces, et enfanta partout des prodiges. Jamais, écrit un auteur du temps, on ne verra pareille chose : « Quæ qui non vidit, jam similia non videbit⁽¹⁾. »

A Notre-Dame de Châlons aussi, les pèlerins se portent en masse et déploient une prodigieuse activité; le P. Rapine nous présente, d'après le *Liber miraculorum*, un curieux tableau de ces démonstrations populaires : « Comme la dévotion, écrit-il, croissoit envers la Sainte Vierge, non seulement de toute la province, ains des païs les plus esloignez, grands et petits, pauvres et riches affluoiënt, offrans leur labour, et de grosses aumosnes pour diligenter letablissement de cette église; jusques aux femmes et petits enfans, tous ployoiënt les espauls soubz les charges, portaus mesme dans leurs vestemens le sable, les pierres et la chaux, faisans conscience et desdaignans d'employer des chevaux et bestes de charge pour voicturer les matériaux dont cette sainte maison devoit estre bastie⁽²⁾. »

Cette peinture n'est nullement de pure fantaisie, et l'on a dit à tort que le P. Rapine « n'étant pas contemporain de l'événement, paraît emprunter ici beaucoup à son imagination⁽³⁾ ». L'emprunt

⁽¹⁾ Robert du Mont, Pertz, *Scriptores*, t. VI, p. 496, et *Rec. des historiens de la France*, t. XIV, p. 319, note. Les mêmes faits sont attestés par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, dans une lettre publiée pour la première fois par d'Achery, et reproduite dans le *Rec. des historiens de la France*, loc. cit. A l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, en cette même année 1145, il y eut un grand concours de pèlerins, qui amenaient dans des chariots les pierres et les bois destinés à l'achèvement de l'église. Haimon, abbé de ce monastère, nous a laissé à ce sujet une intéressante relation, dont M. L. Delisle a donné le texte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (5^e série, t. I, 1860, p. 120 à 139). Comme les deux auteurs précédemment cités, Haimon témoigne que le mouvement a pris naissance à Chartres : « Hujus sacræ institutionis ritus apud Carnotensem est ecclesiam iuchoatus . . . ; postremo per totam fere Normanniam longe lateque convaluit . . . » (p. 124). Voir aussi la *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par M. l'abbé Bulteau, 2^e édit. (Chartres, 1887), t. I, p. 87.

⁽²⁾ *Annales ecclésiastiques du diocèse de Châlons*, p. 289.

⁽³⁾ Grignon, *Notre-Dame-en-Vaux*, t. II, p. 10, note.

est fait, au contraire, à un document très authentique, qui a tous les caractères d'un témoignage contemporain. Et ces renseignements sont entièrement confirmés par la déposition d'un autre témoin oculaire, Gui de Bazoches, qui remplit à Châlons, en la seconde moitié du ^{xii}^e siècle, les fonctions de chanoine et de chantre de l'église cathédrale. Dans le précieux recueil de ses lettres, manuscrit original conservé à la bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg⁽¹⁾ et encore en grande partie inédit, il s'en trouve une qui nous donne un récit très vivant et très animé des faits et gestes des pèlerins, heureux de payer de leur personne et de contribuer avec une ardeur infatigable à la construction du nouvel édifice, élevé en l'honneur de la mère de Dieu⁽²⁾. Nous avons relevé ce passage en étudiant le manuscrit, il y a quelques années, et M. Wattenbach en a donné, de son côté, un extrait dans le mémoire qu'il a publié en 1890 sur les œuvres épistolaires de Gui de Bazoches⁽³⁾. Mais les archéologues ne paraissent pas avoir remarqué ce texte, et il importe de le signaler à leur attention.

La lettre dont nous parlons est adressée par Gui à sa sœur Aélide, dame de Château-Porcien, qui avait fait vœu d'accomplir un pèlerinage à Notre-Dame de Châlons. Il l'engage à remplir son pieux dessein, et à venir bientôt en cette ville où s'opèrent de si nombreux miracles. Le plus éclatant de tous est cette dévotion profonde qui anime les cœurs, qui fait courber le front aux puissants de la terre, et les entraîne aux plus humbles besognes, sans souci du faste et des vanités mondaines. Des nobles des deux sexes traînent eux-mêmes les chariots énormes qui apportent de fort loin les pierres destinées à l'église : « Ad opus edificii mire magnitudinis plaustris non modicos lapides sed ipsa saxorum viscera

(1) Coté A 27. Ce manuscrit provient de l'abbaye d'Orval.

(2) Fol. 22 r^o - 24 r^o.

(3) *Aus den Briefen des Guido von Bazoches*, dans le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XVI (1890), p. 75. Une courte analyse de cette lettre se trouve aussi dans la notice que M. Wattenbach a fait paraître sous le titre : *Die Briefe des Canonicus Guido von Bazoches, Cantors zu Châlons im zwölften Jahrhundert*, dans les *Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften*, VIII (1890), p. 165. M. Wattenbach pense que le manuscrit de Luxembourg est l'original même qui a été entre les mains de Gui de Bazoches, tout en reconnaissant, — ce qui a été également notre impression, — que l'écriture, à première vue, semble être d'une date un peu plus récente (*Sitzungsberichte*, p. 177. et *Neues Archiv*, p. 69).

superponentes, a longinquis et remotis partibus pectoribus trahunt devotis. Ibi nobiles utriusque sexus, pro submittendis funibus humeris quibus moles trahitur immensa, summa cum ambitione decertant.» Lorsque ces chariots arrivent en la ville, on voit des chevaliers, des dames de haut rang, des jeunes gens, des jeunes filles et des vieillards, pieds nus et la joie dans le cœur, se précipiter à leur rencontre, à travers les rues et les places. Les uns s'attellent aux cordes, et si les cordes font défaut, ils emploient leurs mains entrelacées. Quand ils sont fatigués, d'autres accourent et les remplacent, en portant les fardeaux à leur tour. D'autres enfin, au son des instruments et au chant des cantiques, leur font cortège jusqu'à l'église. Là un prêtre les attend sur le seuil et répand la bénédiction, comme une rosée salutaire, sur cette foule accablée sous le poids du labeur et de la chaleur du jour. Puis il l'introduit dans le temple, entonne les louanges de Dieu, rend grâces aux fidèles, et recommande les brebis au pasteur, le peuple à son maître, la créature à son Créateur⁽¹⁾.

Après avoir dépeint avec des couleurs si vives l'édifiant spectacle qu'il avait sous les yeux, Gui de Bazoches termine par un chaleureux appel à sa sœur. Elle allait être prochainement mère; il l'exhorte donc à se rendre à Châlons pour y invoquer la reine du ciel et lui demander une heureuse délivrance : «Veni igitur soror mea, . . . ut ejus meritis et precibus. . . ., dolor imminentis tibi leniatur partus, et faciat te matrem filiorum letantem qui fecundas steriles et steriles fecundas facit.»

Ce dernier trait pourrait nous servir à fixer la date de la lettre, si nous étions renseigné sur la famille et la descendance de la dame de Château-Porcien. Malheureusement, nous n'avons que des informations incomplètes au sujet de ses enfants, et nous connaissons encore moins les années de leurs naissances⁽²⁾. Pour déter-

⁽¹⁾ Nous donnons plus loin en appendice ce texte dans sa partie la plus importante. Il est curieux de le comparer avec la relation d'Haimon, concernant l'église de Saint-Pierre-sur-Dive (voir ci-dessus). Les deux récits ont jusque dans leurs expressions une grande ressemblance; ils sont d'ailleurs indépendants l'un de l'autre, et leur similitude s'explique aisément par l'identité des faits qu'ils nous retracent.

⁽²⁾ Aélide de Bazoches ne figure pas dans la notice très approfondie que M. A. de Barthélemy a consacrée aux seigneurs de Château-Porcien [*Notice historique sur la maison de Grandpré*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. IX (1880), p. 98, t. XV (1883), p. 454 à 460, t. XVIII (1885), p. 9 à 14; cf. *Les seigneurs*

miner d'une manière approximative l'époque où les travaux de Notre-Dame étaient conduits avec une si merveilleuse activité, il

de Château-Porcien, dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, t. XIII (1878), p. 464]. Mais André Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne* (t. xii, p. 685), fait mention de la sœur de Gui de Bazoches, Alix « mariée, dit-il, à N. . . . de Balaan, dont issirent Geoffroy, Henry, Gaucher et Nicolas de Balaan, tous mentionnez en une Charte de l'an mil cent quatre-vingts sept avec Alix, leur mère. » Ce renseignement est exact; la charte de 1187, dont il est ici question en termes un peu vagues, se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Vaulerc, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 11073, fol. 86 v° à 87 r°). C'est une approbation donnée par Geoffroi de Balham (seigneur de Château-Porcien), en qualité de suzerain, à une concession faite à l'abbaye de Vaulerc par son frère Henri, pour terminer un différend qu'il avait avec les moines de cette maison, « super quibusdam tenementis que fratres ejusdem loci se diu tenuisse et . . . affirmabant possedisse ex dono et elemosina avi mei domini Gervasii de Roccio. . . ». Cet acte est confirmé par Gaucher et Nicolas, frères de Geoffroi et d'Henri, et par Aélide, leur mère : « Hoc etiam laudavit Aelidis, mater mea et ipsius Henrici, et fratres mei et ejus Galcherus et Nicholans, qui ob recognitionem hujus rei a Johanne cellarario, dum adhuc pueruli et sub matris procuratione essent, trinos susceperunt denarios. . . . Hoc ipsum laudavit nxor mea Beatrix. Liberi mei infra annos erant. . . . » M. de Barthélemy identifie Aélide avec Alix de Joinville qu'il donne pour épouse à Henri I^{er}, comte de Grandpré et seigneur de Château-Porcien (*Revue de Champagne*, t. IX, p. 98, note, et t. XV, p. 459). Mais il nous paraît très certain qu'il s'agit bien d'Aélide de Bazoches; de plus, elle n'a pu être la femme du comte Henri I^{er}, puisque celui-ci mourut vers 1150 (*ibid.*, t. IX, p. 98), et qu'en 1187, époque de la rédaction de la charte, Gaucher et Nicolas, enfants d'Aélide, étaient encore en bas âge, « adhuc pueruli ». Geoffroi de Balham lui-même devait être alors assez jeune, car ses enfants, comme on l'a vu, n'étaient pas en âge de figurer dans l'acte. Nous pensons donc, contrairement à l'opinion de M. de Barthélemy, que ce Geoffroi de la charte de 1187 ne peut être Geoffroi I^{er}, fils d'Henri I^{er} comte de Grandpré, mais qu'il faut descendre d'une génération; que Geoffroi I^{er} était déjà mort et que nous avons ici son fils Geoffroi II de Balham; que par conséquent Béatrix, citée dans la charte, n'est pas la femme de Geoffroi I^{er}, mais sa belle-fille; enfin, que l'épouse de ce dernier n'est autre qu'Aélide de Bazoches, la dame de Château-Porcien, à laquelle est adressée la lettre sur Notre-Dame de Châlons. Ces conclusions sont entièrement confirmées par une charte de l'année 1208 dans laquelle Raoul de Château-Porcien, fils de Geoffroi II, rappelle la possession d'un chemin forestier, accordée à l'abbaye de Signy par son aïeul Geoffroi I^{er}, lors de son départ pour Jérusalem, et confirmée par son père, « pater meus Ganfridus junior », d'accord avec son frère Nicolas de Son, « assensu fratrum suorum et assensu fratris sui Nicholai de Seon » (Cartulaire de Signy, fol. 48, *Rev. de Champagne*, t. XVIII, p. 10). Ce Nicolas, frère de Geoffroi II, est sans aucun doute celui que nous avons déjà rencontré dans la pièce de 1187. — Aélide, outre les enfants qui viennent d'être mentionnés, eut encore un fils nommé Rainaud, qui fut investi de la dignité d'archidiacre. Nous le connaissons seulement par trois lettres que Gui de Bazoches

faut recourir à d'autres éléments de critique et chercher des points de repère parmi les lettres de notre écrivain. Ces lettres, au nombre de trente-six, sont, d'après la très exacte observation de M. Wattenbach, rangées par ordre chronologique dans le recueil qui nous les a conservées⁽¹⁾. La première a une date certaine : elle est adressée à l'archevêque Henri de France pour le féliciter de son avènement au siège de Reims; ce fait nous reporte au commencement de l'année 1162. La lettre à la dame de Château-Porcien est la huitième dans la collection; un peu plus loin, on trouve à la fin de la dix-huitième lettre des vers sur le récent martyr de saint Thomas Becket : « De novi et electi martiris et archipresulis Deo dilecti Thome victoriosa passione ». Or, le meurtre de ce prélat eut lieu le 29 décembre 1170; la lettre et les vers qui suivent paraissent donc avoir été écrits vers 1171⁽²⁾. Voici, par conséquent, deux dates extrêmes, 1162 et 1171, entre lesquelles se place le document épistolaire relatif à la construction de Notre-Dame; à en juger par le rang qu'il occupe, on risquerait peu de se tromper, sans doute, en le mettant aux environs de l'année 1165.

On remarquera qu'au temps où écrivait Gui de Bazoches, les fidèles étaient déjà admis dans l'église, et qu'on y célébrait des offices. Ceci semble indiquer, à première vue, que la restauration était alors fort avancée. Mais on a pu, au cours des travaux, pour ne pas interrompre le service divin, ménager un abri provisoire dans une partie quelconque de l'édifice; c'est ainsi que les choses se passaient presque toujours au moyen âge, lorsqu'on rebâtissait une église⁽³⁾. Il est possible que l'on ait conservé l'ancienne nef au culte, tandis

lui a adressées, et dont il a écrit la dernière en 1190, peu après son départ pour la croisade (Wattenbach, *Neues Archiv*, t. XVI, p. 98, 99, 101). On voit par les termes de ces lettres que Rainaud était alors très jeune, mais nous ignorons son âge exact.

⁽¹⁾ *Die Briefe des Canonicus Guido von Bazoches, Sitzungsberichte der preuss. Akad.*, VIII, p. 164.

⁽²⁾ *Neues Archiv*, t. XVI, p. 82.

⁽³⁾ Anselme l'atteste pour Saint-Remi de Reims. Tandis qu'on reconstruisait cette église au XI^e siècle, on avait établi une toiture sommaire au-dessus du chœur, pour permettre aux religieux d'assister aux offices, sans être incommodés par le vent et la pluie : « . . . Villis interim tecti coopertorium fabricatum super chorum fratrum, ubi absque inquietudine ventorum et pluviarum divinis possent vacare laudibus. » (*Itinerarium Leonis papa*, dans Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti, sæcul. VI, pars 1, p. 714*).

qu'on rétablissait le chevet qui s'était écroulé, comme nous l'avons vu, et que l'on devait être très pressé de relever de ses ruines. Puis après l'achèvement complet du chœur, on se sera occupé de la nef; on aura voulu la rattacher plus étroitement aux constructions récentes, en la modifiant suivant les exigences de l'architecture nouvelle, et surtout en remplaçant par une voûte d'ogive le plafond en charpente qui la recouvrait⁽¹⁾. Nous insistons particulièrement sur ce dernier point; c'est en effet le désir d'établir une voûte qui paraît avoir été l'origine et la cause principale de tous les remaniements introduits dans cette portion du monument. On avait affaire à une construction peu ancienne et encore très solide; les transformations qu'on lui a fait subir sont dues non aux nécessités d'une réparation urgente, mais à des considérations d'ordre purement esthétique et à l'initiative d'un maître de l'œuvre, sûr de lui-même et en possession de procédés techniques perfectionnés. Le même fait s'est produit pour la nef de Saint-Remi de Reims, qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on veut chercher d'utiles termes de comparaison pour l'histoire de Notre-Dame de Châlons.

Cette dernière église était complètement terminée en 1183, lorsqu'elle fut bénite par l'évêque Gui de Joinville. L'examen de l'édifice confirme absolument cette date; rien dans son architecture ne trahit une époque postérieure au dernier quart du xii^e siècle. Il était alors dans son ensemble à peu près tel que nous le voyons à présent, et les siècles suivants n'y ont apporté aucun élément nouveau, sauf quelques additions sans grande importance, telles que le porche méridional bâti en l'année 1469⁽²⁾. On a parlé de réparations faites à la suite de graves avaries, causées aux murs de l'église, au mois de décembre 1234, par une inondation et une grande gelée; on a cité une charte de l'évêque de Châlons, Philippe de Nemours, accordant une indulgence aux fidèles qui contribueraient à la dépense par leurs aumônes⁽³⁾. Mais les dégâts n'ont pas été sans doute fort considérables, et l'on n'a eu probablement qu'à rehausser les murailles et à exécuter de menus travaux

(1) « La nef, dit Viollet-le-Duc, était couverte probablement par une charpente portée sur des arcs-doubleaux, comme beaucoup d'églises de cette époque et de la Champagne. » (*Dict.*, t. IV, p. 66.)

(2) Grignon, *Notre-Dame-en-Vaux*, t. I, p. 13.

(3) Barbat, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, p. 31, 32; Grignon, t. II, p. 10.

de consolidation. Tout s'est borné à de simples dépenses d'entretien qui ont pu être assez coûteuses, mais n'ont pas laissé de traces visibles dans l'architecture du monument.

L'inscription qui rappelait la ruine de l'église Notre-Dame en 1157 indiquait en même temps qu'elle avait été consacrée par l'évêque Pierre de Latilly, en l'an 1322, le dimanche 29 août, jour de la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste⁽¹⁾. Le fait est bien exact, et son énoncé avait été emprunté presque textuellement à une charte originale qui existe encore aux archives départementales de la Marne⁽²⁾. Cette charte nous apprend que Pierre de Latilly, à la prière des chanoines de Notre-Dame, avait procédé à la consécration de leur église, ce qui jusqu'alors n'avait été accompli par aucun pontife, bien qu'elle eût été construite depuis longtemps à grands frais et d'une façon fort somptueuse : « . . . ecclesiam, multis et magnis sumptibus a longis temporibus pulchro et notabili opere fabricatam, nondum tamen ab aliquo pontifice consecratam. » Effectivement, elle n'avait reçu qu'une simple bénédiction en 1183 ; la chronique de Saint-Pierre de Châlons nous le dit très clairement. Nous ne savons ce qui a fait différer ainsi la consécration, mais on ne peut en attribuer la cause à un achèvement tardif de l'édifice. L'art du xiv^e siècle n'y fait sentir nulle part son influence ; or, si les travaux avaient été continués jusqu'en 1322, on s'en apercevrait au moins à certains détails de l'ornementation, dans l'hypothèse même où le plan primitif aurait été très fidèlement suivi. Et l'histoire prête ici à l'archéologie un appui certain. Les termes de la charte ne nous laissent aucun doute ; il y avait déjà bien des années que les architectes avaient fini leur œuvre, lorsque l'autorité épiscopale intervint pour donner à l'église une consécration qui lui manquait encore. En présence d'un texte si formel, ceux qui ont voulu assigner un laps de temps considérable à la restauration du monument se sont généralement arrêtés au milieu du xiii^e siècle ; suivant eux, il aurait été incomplet, lorsqu'il a été béni en 1183 ; puis, après des interruptions plus ou moins longues, on aurait tout achevé vers 1250⁽³⁾. Même avec ce tempérament, l'opinion ne nous

⁽¹⁾ Grignon, t. II, p. 9, note ; cf. p. 11.

⁽²⁾ Fonds de la paroisse de Notre-Dame de Châlons, G. 1785. Cet acte a été publié intégralement par M. Grignon dans ses pièces justificatives, t. II, p. 334 à 338.

⁽³⁾ *Ibid.*, t. I, p. 28, et t. II, p. 11. Cf. Barbat, *loc. cit.*, p. 33. M. de Dion,

paraît pas acceptable; les dernières constructions de Notre-Dame (sauf le porche, bien entendu), ne vont pas au delà du xii^e siècle, et elles sont sûrement contemporaines du chevet, du portail et des deux premières travées de la nef de Saint-Remi de Reims.

Ce fut Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi à partir de 1162, qui entreprit de rebâtir le chœur et de remanier la nef de son église. Nous avons là-dessus son propre témoignage; dans trois de ses lettres, il fait à ces travaux des allusions un peu sommaires, et néanmoins fort explicites. Ces renseignements historiques sont les seuls que nous possédions à ce sujet; c'est peu, sans doute, mais quand on étudie le passé de nos vieux monuments, on n'a pas toujours à sa disposition des informations aussi sûres. La première des lettres en question est adressée aux religieux de Grandmont, «dominis et amicis suis de Grandi Monte», à l'occasion de l'assemblée générale des prieurs de leur ordre, qui devait avoir lieu le jour de la fête de saint Jean-Baptiste. Pierre leur annonce qu'il s'est chargé d'une lourde tâche, celle de renouveler le chevet de son église abbatiale : «Caput monasterii nostri renovare volentes, cum Dei adjutorio manum ad fortia mittimus.» Il vient donc solliciter leur concours; il les prie d'envoyer une circulaire pour intéresser les fidèles à cette œuvre; il leur demande d'attirer des bien-faiteurs à Saint-Remi en leur accordant les avantages spirituels de leur association de prières, à ceux, en particulier, qui contribueront par leurs aumônes à l'érection du nouvel édifice, «præcipue illis qui eleemosynas suas faciunt novo operi quod ad honorem domus Dei et beati Remigii inchoavimus» (1).

dans le rapport qu'il a présenté à la session du Congrès archéologique de France, tenu à Châlons en 1875, prétend que ce fut la nef transformée qui reçut la bénédiction en 1183, que le chevet fut bâti dans les premières années du xiii^e siècle, après la restauration de la nef, et «ne fut consacré qu'en 1322, après une longue interruption des travaux» (p. 228). Nous ne saurions admettre ces conclusions, particulièrement en ce qui concerne le chevet; M. de Dion, du reste, ne soutient plus cette opinion dans son excellent article du *Bulletin monumental* de 1886.

(1) «Suggerimus fraternitati vestræ supplicatione humili, quatinus benefactoribus ecclesiæ nostræ beneficium sanctæ societatis vestræ indulgeatis, et præcipue illis qui eleemosynas suas faciunt novo operi quod ad honorem et decorem domus Dei et beati Remigii inchoavimus. Nam caput monasterii nostri renovare volentes, cum Dei adjutorio manum ad fortia mittimus. Rescriptum itaque sigillo vestro roboratum mittite, ad excitandos fidelium animos, vestra sancta exhortatione et orationum concessione.» l. 8, ep. xvii (édit. de D. Janvier, p. 170).

La seconde lettre, écrite à Richard, chanoine de Merton en Angleterre, donne encore plus de détails. Il y est fait mention non seulement de la reconstruction du chevet, mais de celle du portail : « Nobilem ecclesiam nostram, tam in fronte quam in ventre, cui caput secundum se deerat, fabricandam suscepimus »⁽¹⁾. L'expression *in ventre* paraît s'appliquer à la nef, qui, si elle n'a pas été rebâtie entièrement, a du moins subi une transformation importante par suite de l'addition d'une voûte. Ces quelques mots résument toute l'histoire de la restauration de Saint-Remi au XII^e siècle. On y voit indiquer clairement le motif principal et le mobile de cette grande entreprise : le désir d'embellir le monument et de remédier à l'insuffisance de l'ancien chevet qui semblait étroit, mesquin, et peu en rapport avec un vaisseau d'aussi vastes dimensions.

La dernière lettre enfin dont nous avons à nous occuper est adressée aussi en Angleterre, au prieur de Lapelée, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Remi. Pierre de Celle répond au reproche qu'il lui avait fait jadis, de négliger son monastère pour s'occuper d'une foule d'autres œuvres. C'est là, dit-il, une observation dont il a bien su tirer profit, car il a dépensé quinze cents livres pour les travaux de l'église, dont il rétablit maintenant le chevet. Cet ouvrage est en bonne voie; il prend déjà un aspect plaisant et promet beaucoup pour l'avenir : « Caput monasterii nostri renovare aggredior, et cum Dei auxilio jam opus inchoatum ridet, et sequentis operis auspicia nobilia spondet »⁽²⁾.

La date de ces lettres peut être déterminée avec assez de précision. Dans le recueil épistolaire de Pierre de Celle, les dernières lettres sont, en effet, disposées assez régulièrement suivant l'ordre chronologique⁽³⁾. Or la lettre aux religieux de Grandmont, qui

⁽¹⁾ « Interim neque dormire neque dormire volo, sed juxta Sapientis consilium, quæcunque possum, instanter operari. Hinc est quod nobilem ecclesiam nostram, tam in fronte quam in ventre, cui caput secundum se deerat, fabricandam suscepimus, et, ut speramus, cum Dei adjutorio perficiemus. » L. 9, ep. iv, (éd. cit., p. 177).

⁽²⁾ « Caput monasterii nostri renovare aggredior, et cum Dei auxilio jam opus inchoatum ridet, et sequentis operis auspicia nobilia spondet. Non excidit a memoria quod aliquando mihi quasi reprehensorie dixeris, studere alia opera facere et non curare de monasterio. Hoc verbum, etsi perfunctorie fuit dictum, non transitorie fuit auditum. Mille enim libras, adhuc simul quingentas postea, pro opere monasterii expendi. » L. 9, ep. v (éd. cit., p. 178).

⁽³⁾ Les lettres qui composent les quatre premiers livres sont rangées, non d'après leurs dates, mais suivant la qualité des destinataires. Pour la dernière partie

est la vingt-deuxième du livre VIII, dans l'édition de Sirmond ⁽¹⁾, est précédée de deux lettres, dont l'une est adressée à Absalon, archevêque de Lund en Suède à partir de 1179, et l'autre à Bernerède, cardinal évêque de Palestrina du 4 mai 1179 au 11 juillet 1180. Elle est suivie presque immédiatement de deux autres lettres, la première et la seconde du livre IX, écrites au même personnage, toujours avec son titre de *Prænestimus episcopus*. C'est donc entre les dates précitées qu'elle doit trouver sa place, c'est-à-dire au mois de juin de l'année 1179 ou de l'année 1180. Nous l'attribuons au mois de juin, car elle a été écrite, comme on l'a vu plus haut, peu de temps avant la fête de saint Jean-Baptiste, qui se célèbre le 24 de ce mois.

Quant aux lettres envoyées par Pierre au chanoine de Merton et au prieur de Lapelée, elles sont aussi de la même époque. Dans le livre IX où elles occupent le quatrième et le cinquième rang, elles viennent après une lettre ayant pour objet d'exhorter Thibaut, récemment élu abbé de Cluny, à supporter avec patience et courage la lourde charge qui lui a été confiée. Cette élection eut lieu en 1180 ⁽²⁾. Cette date est aussi celle de la sixième lettre, adressée à Pierre de Pavie, évêque de Frascati : « *Tusculano episcopo* ». Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard; en effet, Pierre de Pavie, élu en 1179, occupa son siège pendant un temps très court, et fut promu dès 1180 à l'archevêché de Bourges. Bientôt après, en 1181, Pierre de Celle fut lui-même nommé évêque de Chartres; il prend déjà cette qualité dans la huitième lettre, où il s'intitule : *Carnotensis electus*.

Ainsi, c'est à l'année 1180 que se rapportent les allusions faites par notre abbé de Saint-Remi à la reconstruction du chevet de l'église. D'après les termes de la lettre aux religieux de Grandmont, on pourrait croire que l'œuvre était encore à ses débuts; mais la lettre au prieur de Lapelée produit une impression toute contraire; on y voit que la construction commençait à prendre figure et que l'on jugeait déjà de l'effet général; on avait dès lors une idée assez

du recueil, on a tenu compte de l'ordre des temps, sauf pour certaines pièces ajoutées tout à la fin et après coup à la collection (Brial, *Hist. littéraire de la France*, t. XIV, p. 243 et 251).

⁽¹⁾ L'ordre et les divisions de l'édition de Sirmond ont été conservés dans celle de D. Janvier.

⁽²⁾ *Hist. littéraire de la France*, t. XIV, p. 416.

complète du caractère noble et imposant que devrait offrir l'édifice, lorsqu'il aurait atteint son entière perfection. Il avait fallu probablement plusieurs années pour le conduire à ce degré d'avancement, et l'on est autorisé à supposer que la date initiale des travaux a pu tomber en l'une des années comprises entre 1170 et 1175. Marlot tient pour 1170⁽¹⁾, et bien qu'il ne fournisse aucune preuve à l'appui de son opinion, nous la considérons comme très vraisemblable.

Pierre de Celle, appelé à quitter l'abbaye de Saint-Remi pour prendre possession du siège épiscopal de Chartres, ne put poursuivre l'achèvement de son œuvre; cette tâche fut dévolue sans doute à Simon, son successeur. Nous pensons que le monument a été terminé vers 1190, mais nous n'avons à ce sujet aucun renseignement précis.

Cette discussion un peu aride nous permet de fixer un point intéressant : la priorité du chevet de Notre-Dame de Châlons sur celui de Saint-Remi de Reims. En admettant même que Pierre de Celle, dès son arrivée à l'abbaye de Saint-Remi en 1162, ait formé des projets et conçu des plans pour la restauration de son église, il a dû toujours céder le pas aux constructeurs de Notre-Dame, qui se sont mis à la besogne en 1157. Jusqu'ici on avait cru tout le contraire. D'après Viollet-le-Duc, la reconstruction de l'abside de ce dernier édifice aurait été un peu postérieure à celle du chœur de Saint-Remi. Elle est, dit-il, « déjà plus savante; on y sent encore bien des tâtonnements, et cependant le progrès est sensible⁽²⁾. » Cette supériorité est-elle bien réelle? On ne saurait, en tout cas, l'attribuer à une imitation intelligente et à un perfectionnement du plan de Saint-Remi; les dates s'y opposent absolument. Il n'y a eu, en réalité, aucun rapport de filiation entre les absides de nos deux églises; ce sont, pour ainsi dire, deux sœurs nées à quelques années d'intervalle. Si pour l'une les travaux ont été commencés plus tard, du moins, pendant une grande partie de leur durée, ils ont été menés de front et accomplis simultanément, peut-être sous la direction d'un seul architecte. Et fût-il prouvé que deux architectes différents y aient fait séparément leur œuvre, on serait forcé de reconnaître qu'il y a eu entre eux des études communes, un

⁽¹⁾ *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, t. II, p. 536.

⁽²⁾ *Dict. de l'architecture française*, t. IV, p. 67.

échange d'idées et une collaboration, tels qu'on les voit s'établir au siècle suivant entre Villart de Honnecourt et Pierre de Corbie. Ces maîtres de Saint-Remi de Reims et de Notre-Dame de Châlons ont été d'éminents artistes et des initiateurs qui ont ouvert à l'architecture en Champagne des voies nouvelles. Nous devons regretter que leurs noms ne nous soient pas parvenus; ils étaient très dignes de passer à la postérité.

APPENDICE.

Extrait de la lettre de Gui de Bazoches à sa sœur Aélide, dame de Château-Porcien (ms. de la bibliothèque de Luxembourg, A. 27, fol. 22 r^o à 24 r^o).

... Preterea miraculum cunctis insignius signis, ad Sancte Dei genitricis majorem laudis cumulum, in eodem Virginis templo potentia divine virtutis ostendit, quod quidem humana potestate nulla, nulla prorsus arte, nullo fieri valeret ingenio. Quis enim rex, quis in toto prepotens orbe terrarum, tot in unum gentes, tot posset corda convertere, nisi solus ille qui solo nutu concutit orbem? Ecce genere nobiles, potentes opibus, honore pollentes, elationis mundane fastu deposito, cervices cordis et corporis sub jugo pietatis humiliant, vocem veritatis attendentes dicentis: «Jugum enim meum leve est.» Tanto siquidem Sanctus ille Spiritus qui Virginem celitus obumbravit cultores ejus ardore pii succendit amoris, larga elemosinarum impensione ut non solum ecclesiam [venerari] ⁽¹⁾ sufficiat eis, verum etiam ad opus edificii mire magnitudinis plaustis non modicos lapides sed ipsa saxorum viscera superponentes, a longinquis et remotis partibus pectoribus trahant devotis. Ibi nobiles utriusque sexus, pro submitendis funibus humeris quibus moles trahitur immensa, summa cum ambitione decertant. O vere funiculi distributionis, in quibus et pro quibus distribuatur eis terra vere promissionis! Plaustis igitur ad urbem [deductis] ⁽²⁾, videres milites generosos, matronas potentes, juvenes et virgines, senes cum junioribus, nudo pede, cursu festino, jocundo corde, per vicos et plateas in occursum certatim convolare. Alii quidem funibus ⁽³⁾ inherant, quibus vero desunt funes, protensis manibus et implexis pro funibus utuntur. Alii autem quibusdam pre lassitudine deficientibus occurrunt, succurrunt: succedunt, alter alterius honera portantes, ut in eis bis tinctus resplendeat coccus. Ibi lupus cum agno, pardus cum hedo, vitulus, leo simul et ovis morantur, et puer parvulus minat eos, puer, inquam, parvulus, qui minoratus paululum ab angelis, est deitate patri consimilis. Alii vero cum timpanis et choris canoris, cum

(1) Mot passé dans le ms., restitué par une main plus récente (au xvii^e ou au xviii^e siècle).

(2) *Idem.*

(3) Correction faite à la même époque au texte du ms. qui donne la mauvaise leçon : *infibus*.

cytharis et cymbalis et organis, modulationis, jubilationis et devotionis, piis constitutis in laboribus, clamoribus allisonis stimulos virtutis et consolationis addentes, eos ad sanctam ac venerabilem gloriose Virginis ecclesiam magno cum tripudio, majori cum exultatione, maxima cum laude deducunt. Ibi cum psallentio clericorum dominicus adsistens sacerdos, pondere laboris et estus defessos sacro benedictionis rore respergit. Dehinc introducens eos et statuens ante columbino[s] preciose Virginis oculos, laudes Deo, grates populo reddit, oves pastori, plebem rectori, creaturam commendans actori. O vere genus electum, gens sancta, populus acquisitionis! . . . Veni igitur, soror mea, solam Deo dignam videre Mariam, mundi dominam, celi reginam, ut ejus meritis et precibus que sine viro concepit, sine dolore peperit, dolor imminuentis tibi leniatur partus, et faciat te matrem filiorum letantem qui fecundas steriles et steriles fecundas facit.

LES RELIQUES DE L'ABBAYE DE BAUME-LES-MESSIEURS (JURA)

ET

LEURS ANCIENS AUTHENTIQUES,

PAR M. L'ABBÉ P. BRUNE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Il n'est pas d'ancienne abbaye de quelque importance qui n'ait eu à cœur de posséder un grand nombre de reliques : corps entiers ou ossements détachés de corps saints; fragments des instruments de la Passion; vêtements de Notre-Seigneur, de la Sainte-Vierge et des saints; terre ou parcelles de pierres des Lieux-Saints et des tombeaux des martyrs, telle est la matière ordinaire des inventaires d'abbayes. Les reliques étaient considérées comme le plus précieux des trésors, et la naïve et robuste piété de nos ancêtres acceptait sans broncher les énumérations les plus extraordinaires. Ne les blâmons pas trop, car les arts ont gagné à ce culte universel; l'orfèvrerie du moyen âge lui doit ses plus beaux chefs-d'œuvre.

L'abbaye de Baume-les-Messieurs se glorifiait de posséder plusieurs corps saints et de très nombreuses reliques de moindre importance. Cela ne surprendra pas, si l'on songe que, remontant par ses origines à saint Coloman et au début du *vi*^e siècle, chaque génération a dû contribuer à l'enrichir.

Chose étonnante, dans les désastres qui ont accumulé les ruines sur notre abbaye, depuis les Sarrasins jusqu'aux Suédois de Bernard de Saxe-Weimar, en 1636, et au couronnement de l'œuvre de destruction par la Révolution, ses reliques ont échappé aux pillages successifs des reliquaires qui les renfermaient.

Deux grandes châsses de bois doré, affectant la forme d'un temple d'architecture classique, avaient été commandées, au milieu du

xvii^e siècle, par l'abbé Claude d'Achey, archevêque de Besançon, et terminées par son successeur, Jean de Watteville⁽¹⁾. Elles étaient destinées à remplacer celles que l'invasion franco-suédoise avait enlevées. Placées sur des consoles, de chaque côté du maître-autel, elles échappèrent, grâce à leur humble matière, ou plutôt grâce à la piété reconnaissante des fidèles, à la rapacité révolutionnaire, pendant que toutes les pièces d'orfèvrerie prenaient le chemin du chef-lieu. On les voit encore aujourd'hui à la même place, dans la vieille abbatale, devenue l'église de la paroisse.

Des traditions vagues, restes des données plus précises du siècle dernier, indiquaient seules leur contenu, malgré deux visites, dont la première date de 1860 environ. La seconde eut lieu en 1892. Mais les opérations de la Commission se bornèrent à un examen sommaire, sans grand résultat. Cependant, un certain nombre de petites étiquettes trouvées dans les châsses me furent alors envoyées pour en opérer le déchiffrement. Parmi elles s'en trouvaient deux d'écriture mérovingienne. Ma curiosité fut fortement éveillée et lorsque, l'année suivante, je fus nommé à la paroisse de Baume, je résolus de procéder à une nouvelle vérification des reliques. L'autorisation épiscopale m'ayant été accordée, j'ai pu ouvrir de nouveau les châsses, dans les derniers jours de l'année. Ce sont les résultats de cette petite exploration que je viens soumettre au Congrès.

RELIQUES PRINCIPALES.

Les deux châsses étaient en partie remplies d'ossements attachés sur des coussins ou gisants sur le plancher, de débris d'étoffes anciennes, de boîtes, d'ampoules de verre, etc. Deux ou trois parchemins seulement étaient encore en place. Cependant, grâce à leur présence, il m'a été possible d'identifier les reliques principales. Ce sont :

Le chef de saint Désiré, évêque de Besançon, mort vers l'an 414 à Lons-le-Saunier. Les moines de Baume, devenus propriétaires de l'oratoire bâti sur son tombeau, élevèrent une église, au commencement du xii^e siècle et y établirent un prieuré. C'est sans doute de cette époque que date la translation du corps de saint Désiré et

⁽¹⁾ V. mon *Mémoire sur le mobilier et les œuvres d'art de l'église de Baume-les-Messieurs*, dans le *Bulletin archéologique*, 1894, p. 158-178.

le transfert de son chef à Baume, en même temps que de « sa ceinture et sa gibecière de peau », que nous retrouverons tout à l'heure⁽¹⁾.

Le chef de sainte Florence, apporté au ix^e siècle à Gigny, par les moines d'Évreux fuyant l'invasion normande. La feuille de papier qui l'entoure est scellée des armes de M. de Champdivers, un des derniers religieux de Baume. On y lit cette mention : *Chef de sainte Florence*⁽²⁾. Un buste d'argent doré renfermait autrefois cette relique; il fut enlevé en 1793.

Le chef de saint Lautein, moine du v^e siècle, que quelques historiens ont présumé être le fondateur de Baume. Une étiquette, séparée, il est vrai, mentionne ainsi cette relique : *Cranium sancti Lauteni confessoris* (xv^e siècle). Les autres reliques de saint Lautein reposent dans l'église du village qui a pris son nom; c'était un ancien prieuré de Baume.

Le corps de saint Aldegrin, solitaire à Baume au x^e siècle. Aldegrin était un chevalier de la cour de Foulques, comte d'Anjou. Converti par saint Odon, il passait en Italie, pour y chercher un monastère où la régularité fût observée, lorsqu'il rencontra celui de Baume, dirigé par saint Bernon. Édifié au plus haut degré par la vertu des moines, il s'y fixa et saint Odon ne tarda pas à l'y rejoindre⁽³⁾.

Beaucoup d'autres reliques minimes sont pliées dans des papiers ou des morceaux d'étoffes; quelques-unes ont conservé leur authenticité; la plupart sont anépigraphes.

OBJETS ANCIENS.

Parmi les objets anciens conservés dans les châsses, je signalerai les suivants :

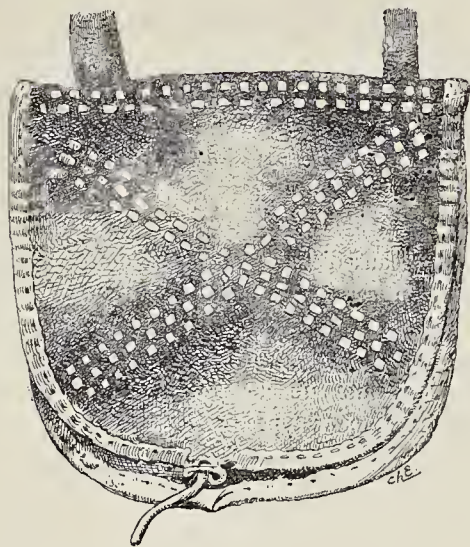
Une aumônière de cuir noir tanné, dont la partie rabattue en

(1) Rousset, *Dict. des communes du Jura*, t. III, p. 599.

(2) Les reliques de sainte Florence, apportées à Gigny avec celles de saint Taurin et de saint Aquilin par les moines d'Évreux, appartiennent à la grande émigration du ix^e siècle, qui enrichit de reliques la Bourgogne et la Franche-Comté aux dépens du nord et de l'ouest de la France, et parmi lesquelles on compte les corps de saint Quentin à Besançon, de saint Maur, dans un village des environs de Lons-le-Saunier, de saint Philibert à Tournus, etc.

(3) Vie de saint Odon par le moine Jean, Mabillon, *Acta Sanctor. ord. s. Benedicti, sæc. V.* p. 158.

couvercle est ornée de losanges formés par d'étroites lanières teintes en rouge; une courroie de peau servait à la porter en bandouillère. C'est la gibecière et la ceinture de saint Désiré, citées plus haut. Je ne saurais dire si cet intéressant objet remonte vraiment au v^e siècle.



Un petit manipule, de forme très archaïque, en toile blanche grossière, recouverte de soie grège non croisée, dont le dessin consiste en rangs successifs de croissants alignés, entre lesquels sont un semis de losanges et des petites rosaces de couleur jaune, comme les croissants, sur fond rose. Des franges de laine blanche et de soie rose pendent aux bouts du manipule (pl. III).

Un cachet d'oculiste, en ardoise bleue, mesurant 22 mill. sur 10 mill., et sur la tranche duquel est gravé le mot CROCOD⁽¹⁾.

Un petit objet, qui a pu servir de chaton de bague, il se compose de deux petites plaques de cristal de roche, enclâssées dans un sertissage de cuivre doré, en forme de cœur; on distingue entre les plaques des taches rougeâtres, qui sont peut-être des traces de sang.

(1) Abréviation de CROCODES, collyre au safran. Cf. H. de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, 1882, p. 63.

Une petite ampoule de verre, de teinte verdâtre (haut. 0 m. 060; larg. 0 m. 045), aplatie, de la forme de celles qui servaient aux pèlerins et aux croisés à rapporter de la terre des Saints-Lieux. Celle-ci contient des débris de bois. De nombreux fragments prouvent que les châsses renfermaient plusieurs ampoules de forme analogue.

Enfin, diverses boîtes, dont une ronde en plomb et une autre en bois, recouverte de parchemin que fixent des clous d'argent, à tête ronde ornée; les autres sont en bois tourné ou taillé grossièrement.

ÉTOFFES.

Parmi les morceaux d'étoffes retrouvés dans les châsses et qui pour la plupart ont servi d'enveloppes aux reliques, un bon nombre présente un véritable intérêt, vu l'époque reculée à laquelle elles me paraissent remonter et la rareté de trouvailles analogues. Sans revenir sur le manipule cité ci-dessus, je vais donner une courte description des principaux types.

ÉTOFFES DE SOIE.

1. Tissu croisé (0 m. 19; 0 m. 06) qui formait un sachet. On y voit sur un fond brun foncé deux quadrupèdes affrontés et au-dessous de ceux-ci deux lions posés de même. Les corps de ces animaux sont verts, ornés chacun de trois caissons rectangulaires de la couleur du fond; la queue et la tête sont dessinées par des fils rouges et blancs. Sous les pieds de chacun des animaux est un cartouche de couleur blanche orné de traits qui ne sont peut-être que des inscriptions déformées. Un liséré au bas indique le bord de l'étoffe (pl. II).

2. Tissu croisé (0 m. 17; 0 m. 11), fond bleu de roi foncé, à dessins couleur chamois formés de bandes horizontales de médaillons ovales très allongés; les médaillons se composent de points et de rectangles plus ou moins allongés formant des dessins ornementaux; ils sont meublés d'oiseaux à long cou et à longues pattes, affrontés, blancs, jaune citron et chamois, à colliers bleus du fond; un cartouche à inscription copte (?) au-dessous et deux le long du

col des cygnes. Ce fragment a conservé aussi sa bordure et ses floches terminales (pl. II).

3. Tissu croisé assez épais (0 m. 10; 0 m. 055). Sur fond bleu violet, un motif ornamental incomplet, ayant vaguement la forme d'un éperon de navire et formé de tons rouges, jaunes, verts et blancs, entre des bordures formées de deux raies jaunes entre lesquelles des rectangles jaunes et verts. Ce fragment a beaucoup d'analogie, pour son dessin et l'éclat bien conservé de ses couleurs, avec les étoffes trouvées dans les tombeaux coptes du VI^e siècle, telles que celles que possède M. le comte Lair dans sa remarquable collection (pl. II).

4. Soie croisée cramoisie (0 m. 27; 0 m. 18) à dessins jaune mais. Médaillons circulaires (0 m. 15 de diamètre), à méandres, garnis entièrement d'un arbuste à feuilles et fruits trilobés. Dans les losanges laissés entre les cercles, un carré orné de quatre fleurons et d'ornements géométriques (pl. III).

5. Épais tissu croisé (0 m. 24; 0 m. 06), dont la chaîne est en fils bleu clair et la trame en fils noirs pour le fond et incarnat pour les ornements. Ceux-ci se composent de grands cercles (0 m. 24 de diamètre) formés d'un rang de cœurs bordés de deux filets; dans l'intervalle des cercles, un carré orné sur chaque face d'un gros fleuron lotiforme (pl. II).

6. Bande de tissu très fin (0 m. 25; 0 m. 075). Sur fond brun rouge se détachent des bandes verticales alternativement de lions et de cerfs adossés, séparées par des roses; le collier et les extrémités des animaux en blanc; des cerfs on n'aperçoit plus que les bois, d'un côté, et le train de derrière de l'autre (pl. II).

7. Fragment de soie croisée très épaisse (0 m. 10; 0 m. 09), couleur chamois à deux tons; pour motif une rose centrale encadrée de filets jaunes, qui forment autour d'elle des compartiments remplis par des feuilles fermées à quatre lobes (pl. III).

8. Soie épaisse (0 m. 07; 0 m. 065), à fond pourpre broché de jaune, bleu et vermeil; ornements composés de cercles avec rosaces à leur intersection; les couleurs sont très vives.

9. Tissu croisé (0 m. 16; 0 m. 12). Sur fond bleu foncé, de petits losanges formés par des lignes de fleurons en S et une fleu-

rette quadrilobée aux angles; le centre est meublé d'une sorte d'ancre.

10. Tissu croisé (o m. 29; o m. 105) vert, sur lequel des lignes de cœurs s'entrecroisent en losanges, avec de petites roses rouges inscrites dans un cercle aux points d'intersection et un carré quadrilobé alternant avec un rond meublé de fleurettes vertes et rouges dans les losanges (pl. III).

11. Soie croisée (o m. 25; o m. 16) cramoisie, à grands médaillons en guirlandes de feuillages rouges, verts et jaunes sur fond gris jaunâtre; les ornements de l'intérieur et de l'intersection des cercles sont trop usés pour permettre de les déterminer (pl. IV).

12. Fragment de soie verte croisée à deux tons (o m. 05; o m. 06); lignes de cœurs en losanges et carrés quadrilobés au centre (pl. IV).

13. Tissu croisé (o m. 11; o m. 04), à fond pourpre et bordure jaune sur laquelle se détachent des croissants et autres ornements (pl. IV).

14. Même tissu; bandes rouges et jaunes à deux tons; pour sujet des sortes de clefs juxtaposées et d'autres figures indéterminées (o m. 07; o m. 03) (pl. II).

15. Fragment (o m. 09; o m. 04) à dessin violet sur fond bleu turquoise, analogue au n° 12 (pl. IV).

16. Damas violet pourpre à deux tons. — Autre fragment damassé jaune vieil or à ramages.

17. Brocard très épais à fils d'or dans la trame (o m. 16; o m. 10). Fond vieil or à feuillages et ornements orientaux de couleur rose lilas (pl. II).

18. Très fin tissu croisé (o m. 17; o m. 11). Ornementation composée de bandes transversales blanches, rechampies de noir, meublées alternativement de feuilles fermées trilobées et de carrés ou rectangles, sur fond violet (pl. IV).

19. Bande de soie croisée fine (o m. 50; o m. 05); fond jaune; grands cercles perlés, palmettes et feuillages violets, dans le genre des soieries de Lueques.

20. Satin très fin (o m. 17; o m. 05) à petites raies verticales

jaunes et vertes sur lesquelles se détachent en blanc des losanges (pl. II).

21. Étoffe satinée couvrant deux coussins (o m. 57; o m. 30) et un troisième plus petit (o m. 18; o m. 24). La décoration consiste en séries de bandes longitudinales accostées de filets roses, blancs, jaunes et verts. La bande principale est garnie d'un rinceau de feuilles de vigne et raisins en point d'échiquier blanc sur fond vert; les séries sont séparées par une bande rose à ornements blancs en forme de galon (pl. IV).

22. Je placerai dans la série des étoffes un reliquaire d'une espèce particulière. C'est une pièce de o m. 64 sur o m. 20, composée de deux rangs de petits coussins rectangulaires en soie et velours de diverses couleurs, entourés de bordures agrémentées de rinceaux faits de fils d'argent et de soie, parmi lesquels brillent des paillettes et des feuillages estampés en argent doré. Sur chacun des coussins une étiquette de parchemin porte l'indication de la relique, à l'encre bleue ou rouge; il y en a vingt-neuf. Les reliques sont placées à l'intérieur des coussins, dans de la bourre de soie; une petite ouverture de l'étoffe, garnie d'un réseau en broderie, permet de les apercevoir. Ce curieux travail a dû être fait dans quelque couvent de la Suisse allemande, vers la fin du XIV^e siècle⁽¹⁾.

ÉTOFFES DE TOILE.

23. Les châsses ont donné une dizaine de mouchoirs de o m. 30 à o m. 40 de côté, en toile très fine — quelques-uns égalent presque la gaze — qui paraissent avoir été imprégnés de sang. Les authentiques mentionnent plusieurs de ces reliques, recueillies sans doute dans les tombeaux des martyrs.

24. Un autre linge de toile (o m. 50; o m. 35) a son ourlet brodé de points de soie brune; de petits dessins en quadrilobes alternés de deux modèles, dans le goût du XIV^e siècle, sont également brodés dans son étendue, au nombre de vingt-quatre.

(1) Plusieurs des étiquettes sont écrites en allemand. Les morceaux de parchemin qui soutiennent les coussins sont des fragments de trois chartes originaires de la ville de Bâle; deux sont en latin (1272 et 125.), la troisième en haut allemand, d'écriture un peu plus récente que les deux autres.

25. Plusieurs coussins sont recouverts ou doublés de toile blanche damassée en ruches; je ne sais à quelles époques ces étoffes peuvent remonter.

26. Enfin je signalerai un intéressant morceau de broderie sur canevas de toile blanche (o m. 65; o. m. 38). Le motif principal du dessin est un entrelacs continu formant des compartiments alternativement ronds et carrés; un des côtés de la pièce montre une bordure en demi-losanges meublés de trèfles. Cette ornementation est obtenue par le point de chaînette et un point dans le genre de la soutache. Elle pourrait fournir un beau modèle de style à nos modernes rideaux de guipure. Peut-être remonte-elle au xv^e siècle, mais tout au moins au xvi^e.

AUTHENTIQUES DE RELIQUES.

Ce sont pour la plupart de petites bandes de parchemin, très étroites et dont la longueur varie avec les inscriptions. Elles étaient généralement enroulées autour des reliques, dans des morceaux d'étoffe ou de papier. Je les transcris par ordre d'ancienneté.

1. Fragment de papyrus (o m. 180; o m. 155), que j'avais pris tout d'abord pour un authentique, mais qui n'est qu'un débris de charte du vii^e siècle. Des huit lignes incomplètes qui le composent, on ne peut lire que les mots suivants⁽¹⁾ :

.....*contra venire presum*.....
.....*de heredeibus nostris*.....
.....*fisco*.....
.....*subnex*.....
.....*anno quarto*.....

Ce papyrus est mentionné en ces termes sur une étiquette du xvi^e siècle : [*Hæ reliquie*] *tempore translationis reperte [sunt] in quodam sacco tele, una cum diversis inscriptionibus in lignea pelle factis, [que] ob nimiam vetustatem legi non potuerunt, eo quod nulla litterarum nostrarum presenti forma uterentur, et ille cuius sint sancti ignoratur. 1566.*

(1) Je dois à M. L. Delisle la lecture de ce fragment. M. Delisle a eu l'obligeance également de vérifier ma transcription des authentiques, en y ajoutant l'époque approximative des écritures.

2. *Patrocinia sc̄o albino*. — Minuscule mérovingienne. Le mot *patrocinia* était employé à cette époque comme synonyme de *reliquie* ⁽¹⁾ (pl. V).

3. *Hic sunt pignora* — Écriture mérovingienne; la fin manque. Le mot *pignora* a le même sens que *patrocinia* ⁽²⁾ (pl. V).

4. *sc̄i Nazare marteris mediol*. — Cursive mérovingienne (pl. V).

5. *sc̄o a . . . lo*. — Cursive mérovingienne (pl. V).

6. *Reliqs (?) [reliquias] sc̄i pro (?)*. — Minuscule mérovingienne (pl. V).

7. *de feretro sc̄i ma[r]tin[o] (?) ep̄i*. — VIII^e ou IX^e siècle. M. Delisle a expliqué comment les nombreuses reliques de saint Martin, répandues dès le VI^e siècle dans toute la Gaule, « consistaient le plus souvent en sachets ou ampoules, dans lesquelles on enfermait de la terre, de la poussière, de l'huile ou de la cire recueillie sur le tombeau du saint ⁽³⁾ ». C'est apparemment le sens du mot *feretrum* employé ici (pl. V).

8. *de ligno de sa[n]cto sepulcro d̄m̄*. — VIII^e ou IX^e siècle. Reliques du Saint-Sépulcre. Les reliques de la Sainte-Vierge, des lieux saints, etc., furent apportées généralement de Constantinople, à la suite de la quatrième croisade; celles-ci et la suivante lui sont antérieures (pl. V).

9. *hic est lignū de cruce d̄m̄*. — VIII^e ou IX^e siècle (pl. V).

10. *ic̄ s̄ reliquias sc̄i uerani de dentes eius*. — X^e siècle. On connaît quatre saints de ce nom, tous quatre évêques en Gaule dans les V^e et VI^e siècles (pl. V) ⁽⁴⁾.

11. *Hic sunt reliquie sc̄i Iuuenalis*. — XI^e siècle. Le martyrologe romain cite deux martyrs de ce nom. L'un d'eux est associé, dans le martyrologe hiéronymien, aux saints Eventius, Alexandre et

⁽¹⁾ L. Delisle, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne*, dans *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, année 1894, et dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, 1894, p. 129-134.

⁽²⁾ *Id.*, *ibid.*

⁽³⁾ L. Delisle, *loc. cit.*

⁽⁴⁾ P. Allard, *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, t. I, p. 217.

Théodule, enterrés dans une catacombe de la voie Nomentane⁽¹⁾ (pl. V).

12. *patrocinie sc̄i Iuliani*. — XI^e siècle. Il s'agit ici probablement de saint Julien de Brioude, le célèbre martyr dont les reliques furent de bonne heure très répandues et dont le crâne était à Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris⁽²⁾ (pl. V).

13. *reliq̄e de linno dn̄i*. — XI^e siècle (pl. V).

14. RELIQUIÆ · Apostolorum · Petri · et Pauli · et Sancti · Sebastiani · martyris · et De sepulcro · domini · XPE (Christe) CVM SANCTIS BERNARDO · S[ER]VITORI MISERERE OMNIBVS. — XI^e siècle (pl. V).

Ce curieux authentique, en écriture capitale et minuscule, a la forme d'un ovale avec deux queues d'aronde sur les côtés. Il offre une particularité unique dans notre collection, car il donne le nom de celui qui l'a écrit. Qui est ce Bernard, dévot serviteur des saints dont il honore les reliques? Probablement un abbé de Baume. En effet, deux Bernard ont occupé le siège abbatial dans la seconde moitié du XI^e siècle, âge présumé de la cédule⁽³⁾.

15. *Hic · s̄ · reliquias · virginū · Sc̄a maria uirginis · Sc̄a agatæ virginis · pueris et martyris · Sc̄a geuueuæ · Sc̄a sauina · Sc̄a cecilia · Sc̄a agnes · Sc̄a exsuperantia · Sc̄a iulia · Sc̄a maria de uestimentis · Sc̄a margareta · Sc̄a petronilla*. — XI^e-XII^e siècles. Toutes ces reliques étaient apparemment des fragments des vêtements ou des tombeaux des saintes vierges martyres mentionnées (pl. VI).

16. *reliquias sc̄e petre et sc̄i pauli et sc̄i andree*. — XI^e-XII^e siècles (pl. VI).

17. *Reliquie sancti Uerani (?) ep̄i et confessoris*. — XI^e siècle. (pl. VI).

18. *Hic sunt reliquie sc̄i ge[or]gii et sc̄i ursi*. . . — XI^e siècle (pl. VI).

19. *Reliquie Sc̄i eugendi abbatis*. — XI^e siècle (pl. VI).

20. † *H. hic s̄ reliq̄ de m̄s (mensa?) dn̄i*. — XI-XII^e siècles.

(1) Bolland. *Acta Sanctor.*, mai, I, p. 386 et suiv.

(2) *Greg. Turon., Liber miraculor.*, II, 2.

(3) D'après le *Gallia Christ.*, il y en aurait même eu trois : Bernard I^{er}, qui vivait en 1040, Bernard II (1078-1083), Bernard III, connu par l'inscription du tombeau de saint Renau I (1104). Nous croyons, avec M. B. Prost, qu'il faut identifier les deux premiers. — V. B. Prost, *Not. sur deux inscriptions du XI^e siècle dans l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs*, 1879, p. 11.

21. *Reliquie Sc̄i andeoli · Sc̄i candidi · Reliquie de ossibus · De uelamine quo apticidia coop̄tus est.* — XII^e siècle (pl. VI).

22. *Sanguine de sc̄o uenerandi.* — XI^e-XII^e siècles. Un saint Vénérand fut massacré par les Vandales dans les environs d'Évreux, au VI^e siècle (pl. VI).

23. *Sunt reliquie sc̄i martini de uestim̄ta de uestim̄ta sc̄i mauricii de monūto sc̄e papnutii; de uestim̄ta sc̄i marino.* — XI^e-XII^e siècles. Reliques des vêtements de saint Martin, de saint Maurice, de saint Marin et du tombeau de saint Paphnuce, le célèbre solitaire de la Thébaidé (pl. VI).

24. *[ues]tim̄ta sc̄i iohannis et de sc̄a maria.* — XII^e siècle (pl. VI).

25. *Hic sunt reliquie de sc̄o uincenio · et sco Petro · atq. Paulo scoq. Andrea · et de sc̄o albino.* — XII^e siècle (pl. VI).

26. *Sc̄i maurilii c[on]fessoris.* — XII^e siècle. Saint Maurille fut évêque d'Angers (pl. VI).

27. *rlq (Reliquie) scor. felicis et . . .* — XI^e-XII^e siècles (pl. VI).

28. *De sc̄o Walb[er]to ossa isti[us].* — XII^e siècle. Saint Walbert, abbé de Luxeuil, en grande vénération dans la Bourgogne et la Suisse (pl. VI).

29. *De ossibus Sc̄i Amandi ep̄i.* — XII^e siècle (pl. VI).

30. La série suivante date du XV^e siècle; les écritures sont de la même main.

Hæ reliquie cuius sint sancti ignoratur.

De sancto Petro ac de sancta Maria et Radegunde.

Sanctorum Andeoli, Candidi et aliorum reliquie.

Hæ sunt reliquie de sanctis Petro, Paulo, Andrea, Vincentio et Albino

(voir n^o 25).

Diverse sanc[torum reliquie in arca] lignea reper[te sunt . . .].

Ossa tibiaram et aliarum corporis partium . . .

Autres authentiques du XV^e siècle :

31. Du sepulcre nostre D[ame]. — Papier.

32. Grand Os du cr[âne] ma Dame sainte Florence. — Nous avons parlé plus haut de cette relique.

33. De la ou $\overline{\text{nre}} \overline{\text{sr}}$ (Seigneur) fust nés. — Papier dans lequel est un fragment de mosaïque en verre rubis doré sur une face.

34. Du lieu ou $\overline{\text{nre}}$ Dame fu née. — Papier enveloppant la relique.

35. De S^t Eutrope. — Petit parchemin avec la relique.

36. Du bois ou fust mise en terre nostre sainte mère seur Colette, lequel bois est tout embu d'elle et est moult precieulx.

37. Item a icy plusieurs reliques.

38. Authentiques d'une même main, datés de 1566, sur parchemin.

[Cr]animum beati Lauteni abbatis. 1566. (Voie plus haut.)

Isto in sacco [re]conduntur reliquie sanctorum Ma[rtia]lis de scirpa, Lupicini abbatis necnon et vestimenta sancti [Io]hannis; sanete Marie et quedam alie reliquie de ligno Domini. 1566.

Diverse sanctorum reliquie in hac arca lignea reperte sunt absque inscriptione. 1566.

Hoc in vitro plurime sunt reliquie sanctorum quorum propter nimiam vetustatem reperi non potuerunt qui translari fecerunt. 1566.

Beati Maurilii confessoris, Juliani, Sebastiani aliorumque sanctorum reliquie, necnon et de sepulcro Domini et sanctorum Petri et Pauli apostolorum. 1566.

Ista in coriacea theca digitus sancti Desiderati episcopi et alia eiusdem sancti ossa reposita sunt. 1566.

De vestimentis sancti. . . . 1566.

39. Caput sancti Desiderati $\overline{\text{epi}}$. — Deux étiquettes en parchemin : la première, encore attachée à une étoffe de soie brune qui enveloppait le chef de S. Désiré, est du xv^e siècle; l'autre date des xvii^e-xviii^e siècles.

Quatre authentiques sur papier sont datés de 1727; ce sont des transcriptions des précédents.

Enfin, au milieu des authentiques, se trouvaient deux actes de profession religieuse selon la formule bénédictine. Ils sont écrits sur de petits morceaux de parchemin et signés d'une croix. L'écriture est du xiii^e siècle. Voici la transcription du premier :

† [Ego] frater Gal[terius?] promitto stabilitatem et conversionem morum mearum et obedientiam secundum regulam sancti benedicti abbatis.

coram deo et sanctis eius in hoc monasterio quod vocatur balma quod constructum est in honore beatorum apostolorum petri et pauli in presentia domni petri [abba]tis. †

La seconde formule est identique; mais les noms du religieux et de l'abbé sont illisibles. La présence de ces formules dans nos châsses semble indiquer l'usage de placer sur les reliques des saints les actes de profession, qu'ailleurs on déposait sur l'autel majeur.

On le voit par l'inventaire que je viens de dresser, l'examen des châsses de Baume a donné des résultats intéressants. Parmi les objets, l'aumônière et le manipule de saint Désiré, puis ce cachet d'oculiste romain égaré parmi les reliques, ces morceaux d'étoffes et de broderies aux dessins variés, mais surtout ces nombreux authentiques, dont les huit premiers viennent doubler le nombre des authentiques de l'époque mérovingienne connus jusqu'ici; tout cet ensemble méritait, si je ne me trompe, la description que je lui ai consacrée.

L'ouverture méthodique et scientifique des anciens reliquaires que l'on possède encore est faite pour tenter les archéologues; à eux de profiter des occasions favorables, pour le plus grand profit de notre histoire religieuse et artistique.

P. BRUNE.

LA TOUR DE VAUBAN À PORT-EN-BESSIN

(CALVADOS),

PAR M. G. VILLERS,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Le désastre de la Hougue, dont avait été victime la flotte de Tourville, ayant démontré, d'une manière péremptoire, la nécessité, pour la France, de posséder au cœur de la Manche un asile pour les vaisseaux battus par la tempête ou poursuivis par l'ennemi, Vauban eut sérieusement la pensée de placer ce port de refuge à Port-en-Bessin.

La nature avait tracé, en quelque sorte, les plans de ce port dans des conditions magnifiques.

Des considérations d'un ordre supérieur firent préférer, à Port-en-Bessin, Cherbourg, placé pour ainsi dire au milieu du canal de la Manche.

Mais, en abandonnant Port-en-Bessin, le grand ingénieur tint à laisser à cette localité maritime un témoignage de son intérêt.

Il résolut d'y établir un ouvrage de fortification susceptible de protéger contre les attaques des corsaires les bâtiments de faible tonnage qui venaient se réfugier ou s'ancrer dans le bassin construit en 1475 par Louis de Harcourt, évêque de Bayeux.

Dans cette pensée, il donna l'ordre de construire proche l'entrée du port, et sur le versant de la falaise orientale, une tour cylindrique casematée destinée à recevoir trois pièces de canon de 24.

L'intention de Vauban fut réalisée, et dans le mois de juin 1694 la tour fut édifiée vraisemblablement par les soins de Décombe, qui était le collaborateur du maréchal, et qui s'était beaucoup occupé de Port-en-Bessin.

Cette fortification, qui semblerait être l'essai d'un système qui a valu, plus tard, à Jersey, les tours Martellos⁽¹⁾ et, sur le Rhin, les tours Maximiliennes⁽²⁾, ne fut pas sans être utilisée.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans un manuscrit intitulé *La bataille de Port*:

Le 15 juillet 1760, cinq bateaux ebargés de bois de construction destinés pour Brest furent poursuivis par plusieurs vaisseaux anglois⁽³⁾ et se réfugièrent sous le canon de la plate-forme de Port où il y avait trois pièces de 24. Les Anglois tirèrent bien vaillant 500 coups de canon sur les bateaux et sur le village de Port; mais les boulets passaient par-dessus les maisons et venaient jusqu'au Pont-Fâtu. La poudre manqua dans Port, ce qui fit que les François ne purent guères répondre aux Anglois. Le capitaine Padié, commandant l'un des bateaux échoués, eut les reins fracassés d'un boulet et mourut le lendemain à l'hôpital de Bayeux. Après que le feu eut cessé, les Anglois envoyèrent une plaque⁽⁴⁾ pour demander que les bateaux échoués leur fussent remis, on leur répondit que c'était impossible. Le lendemain matin 16, on envoya une plaque de Port vers les Anglois pour les prier de ne plus tirer sur le village, mais ils répondirent qu'ils allaient raser Port et ils gardèrent trois officiers qui étaient sur la plaque; en effet, bientôt après ils tirèrent plus de 600 coups de canon, mais par la grâce de Dieu il n'y eut que quelques maisons d'endommagées, trois canonniers de tués sur la plate-forme et un pauvre rémouleur tué sur la falaise et cinq personnes blessées dangereusement. Il y avait bien 6.000 personnes, tant bourgeois que paysans, armés de sabres, d'épées, fusils, fourches, faux, etc., sans compter les gardes-côtes et plusieurs compagnies de cavalerie, tous attendant les Anglois de pied ferme, lesquels Anglois, voyant cette bonne contenance, se retirèrent de devant Port le 16 juillet, à trois heures après-midi.

Mais il paraîtrait que cette tour fut considérée comme insuffisante et d'un emploi défectueux, car on établit tout à côté une batterie à ciel ouvert, dont les deux pièces étaient protégées par des épaulements en terre.

(1) Les tours Martellos, qui s'élèvent de place en place sur le littoral de Jersey, ont été construites au commencement de ce siècle, par le général Don, gouverneur de l'île.

(2) Les tours Maximiliennes s'élèvent sur les fortifications allemandes des bords du Rhin à Coblenz.

(3) Faisant partie de l'escadre de l'amiral Rodney qui croisait dans la Manche.

(4) Ou plutôt plate, barque ainsi nommée à cause de sa forme.

Une batterie semblable fut placée de l'autre côté du village de Port-en-Bessin, sur la falaise de Huppain.

Par suite de l'établissement de ces deux batteries, la tour de Vauban fut affectée à un service tout spécial. Elle devint la poudrière de ces deux batteries et, sous le premier Empire, elle avait encore cette affectation.

Déclassée depuis longtemps, elle n'était plus qu'un type d'un système en usage à l'époque où elle fut construite, type curieux au point de vue de l'histoire de la fortification, et souvenir glorieux de l'illustre ingénieur qui l'avait fait élever.

Dans les derniers jours du mois de septembre 1898, cette tour a été mise en vente par l'Administration des domaines et adjugée pour le prix de 600 francs, les frais en plus.

Vivement ému de la destruction imminente de cet édifice modeste, mais qui a un honorable passé, nous avons appelé sur lui l'attention de M. le comte Foy, membre du conseil général du Calvados et petit-fils du grand orateur.

M. le comte Foy, qui est propriétaire à Port-en-Bessin d'un immeuble voisin qu'il a généreusement affecté à un usage scolaire gratuit, s'est rappelé que son grand-père, avant d'être général, avait été officier d'artillerie et a tenu à honneur de conserver à Port-en-Bessin le souvenir de l'homme éminent qui fut à la fois un grand ingénieur et un bon citoyen.

Dans un temps très prochain, par les soins de M. le comte Foy, la tour de l'auteur de la *Citadelle de Lille* sera soigneusement restaurée et protégée contre les éboulements de la falaise par des reprises en sous-œuvre et, rétablie dans son état primitif, elle attirera l'attention de nombreux touristes qui viennent visiter notre littoral.

La conservation de cette tour est d'autant plus heureuse qu'à l'heure actuelle elle est le seul édifice ancien et digne d'intérêt qui existe à Port-en-Bessin.

En effet, le temps, l'indifférence et les nécessités présentes y ont fait leur œuvre de destruction.

Au xvi^e siècle, au dire de M. de Bras, l'historien de Caen, il y avait, à Port-en-Bessin, un château magnifique qui, depuis cette époque, a dû tomber à la mer.

Il existait un pont du xv^e siècle, à sept arches, attenant au bassin primitif, dont M. de Caumont a donné le dessin dans sa

Statistique monumentale. Ce pont a dû être détruit pour l'établissement des bassins récemment creusés.

L'église romane de Port-en-Bessin avait, entre la nef et le chœur, une arcade ornée de sculptures d'un genre unique. Par suite de la construction d'une nouvelle église, rendue indispensable par l'accroissement de la population, l'église primitive a été démolie, et la curieuse arcade a servi à bâtir les murs du cimetière!

La tour de Vauban sera le seul vestige des temps passés que possédera Port-en-Bessin; nous nous félicitons donc d'avoir pu attirer sur elle la sollicitude généreuse de l'héritier d'un nom illustre, M. le comte Foy.

G. VILLERS.

FRAGMENT D'UN INVENTAIRE ESTIMATIF
DU TRÉSOR ROYAL DE FRANCE

(1^{ER} TIERS DU XV^E SIÈCLE),

PAR M. L.-H. LABANDE,

Correspondant du Ministère, à Avignon.

Il y a quelques semaines, je découvrais à la devanture d'un bouquiniste trois volumes in-8°, reliés au commencement de ce siècle avec des feuillets de parchemin, couverts d'une belle écriture gothique, paraissant dater de 1420-1430. L'emportai ces livres à la Bibliothèque d'Avignon et je me mis à en détacher soigneusement les feuillets, qui, malgré quelques rognures et éraflures, se sont retrouvés à peu près complets. Bien mieux même, le hasard fit qu'ils avaient été enlevés d'un cahier à grandes marges, où primitivement ils se faisaient suite les uns aux autres.

Il n'était pas difficile d'y reconnaître un fragment d'inventaire estimatif. Mais ce qui éclaira le texte et lui donna, à mon avis, une réelle importance, c'est la note suivante, inscrite en regard des dernières lignes du deuxième feuillet recto : « Omnes partes istius capituli redditus per computum Reginaldi Doriae, de obsequiis et funeralibus regis Karoli sexti... » Il est évident que notre inventaire concerne le trésor de la maison royale de France. De plus, la date du document devient plus précise : il a été rédigé quelques années ou peut-être quelques mois seulement après octobre 1422.

Il m'a donc paru que ce texte avait un certain intérêt; aussi j'ai cru devoir le communiquer au Comité des travaux historiques.

L.-H. LABANDE.

Item, une cage d'or carrée a broches, ou dedens sur la perche sont deux oiseaulx, laquelle est garnye de perles, esmerauldes et saphirs, pesant vi. onces viii. esterlins, contenue ou v^exi^e article ensuivant, prisé XLV f.

Item, ung bericle ront plat, enhaucé en une queue d'or longue, esmaillé des armes de la royne Jehanne d'Evreux et a sur le manche une dame et a ung fratellet d'uu bouton Ynde et une perle d'Ecosse dessus, pesant v. onxes sept esterlins maille, contenu ou v° xiiii^e article ensuivant, prisé xx f.

Item, ungs sizeaux d'or pesans une onxe neuf esterlins, contenus ou v° xvi^e article ensuivant, prisé ix f⁽¹⁾.

Item, une lanterne de cuir noir camossyé⁽²⁾ garnie d'or par dehors et dedens d'argent pesant atout l'or, argent et cuyr, deux mars quatre onxes et demie, contenue ou v° xix^e article ensuivant, laquelle lanterne oudit premier inventoire dudit messire Jehan de Pulligny n'avoit point esté pesée, prisé c f.

Item, ung petit barillet d'or a mettre triacle⁽³⁾ pendant a une chayennette d'or armoyé de France, pesant iiii onxes sept esterlins maille, contenu ou v° xxi^e article ensuivant, prisé xxiii f.

Item, uug petit pot de camahieu garny d'or et est pour mettre triacle, pendant a une chesne d'or, contenu ou v° xxii^e article ensuivant, prisé xxxvi f.

Item, ung pectorail a chappe a façon de losenges, ouquel a ou millieu ung grant camahieu ouvré de petis ymaiges et est garny de vi. saphirs, deux halais, xl. perles et d'autre pierrerie de peu de value, pesant ung marc, contenu ou v° xxiii^e article ensuivant, prisé l. f.

(*En marge et en regard de ce dernier article* : Redditus ut supra.)

Item, ung pend a col d'un camahieu vert ou il y a uug ymaige, qui est delez ung arbre garny d'or, pendant a une chesne d'argent; et est ledit camahieu environné de grenats, saphirs et perles, pesant iii e[sterlins], contenu ou v° xxiiii^e article ensuivant, prisé viii f.

Item, ung petit baston de lignum allous⁽⁴⁾ garny d'or aux armes de la royne Jehanne de Bourbon, contenu ou v° xxv^e article ensuivant, prisé ii f.

Item, une pierre vergée de plusieurs couleurs garnye d'or, d'ouvrages d'oultre mer et de mesme pierrerie, pendant a une chesnette, pesant xv. esterlins, contenue ou v° xxvi^e article ensuivant, prisé v f.

Item, ung camahieu enchassé eu or en fasson de Damas, bordé d'or a iiii. perles, iiii. grenatz et iiii. saphirs du Puy, pendant a ung las de soye, pesant une onxe sept esterlins maille, contenu ou v° xxvii^e article ensuivant, prisé viii f.

(1) Le mot *prisé* et le chiffre d'estimation ont fait l'objet d'une addition à chaque article.

(2) Chamoisé. Cf. F. Godefroy, *Dictionnaire de la langue française*, au mot *Chamoisier*.

(3) Thériaque. Cf. *Idem*, au mot *Triacle*.

(4) Bois d'aloès. Cf. *Idem*, au mot *Lingualoet*.

Item, ung petit flaconnet en fasson de rose et a une perle sur le couvercle, pesant xiii. esterlins, contenu ou v° xxviii° article ensuivant dudit premier chappitre, prisé v f.

Item⁽¹⁾, ung petit pot de cassidoine a tout son couvercle garny d'or et de petites perles pendant a une chesne, pesant une onxe quatre esterlins, contenu ou v° xxix° article ensuivant, prisé viii f.

Item, une petite pierre de pource Elaine emallée a six ymaiges garnye d'or, contenue ou v° xxx° article ensuivant, prisé ii f.

Item, une pierre vermeille assise en or, en laquelle a ung image de Nostre Dame culeur de ladite pierre et est l'ouvrage en fasson de Damas, environné de six petis saphirs a jour, pesant xii esterlins maille, contenue ou v° xxxii° article ensuivant, prisé v f.

Item, ung petit chandellier, dont le bassin et la broche sont d'or et le pié d'argent blanc a ymaiges et bestes enlevées, pesant tout ensamble vi. onxes xv. esterlins, contenu ou v° xxxiii° article ensuivant dudit premier chappitre, prisé xviii f.

Item, communes choses desparailés, garnies d'argent, qui souloient estre oudit estude.

Premierement deux ongles a furgier dens, dont l'un est blanc et l'autre noir, garnis d'argent esmaillez de France, et pendent chacun a ung lacet de soye ou pend en chacun ung noyau de perles, contenus ou v° xxxiiii° article ensuivant, prisé i f.

[*En marge et en regard des deux premières lignes de l'article précédent : Omnes partes istius capituli redditus per comptum Reginaldi Doriae, de obsequiis et funeralibus regis Karoli sexti, et ibi corrige.*]

Item, ung fusil esmaillé de France, bordé d'acier au coin, pesant trois onxes xv. esterlins a tout l'acier, contenu ou v° xxxvi° article ensuivant, prisé ii f.

Item, ung bouton a vi. carrés escartellé d'esmail et d'argent grenecté à jour, pendant a ung lasset vert, contenu ou v° xxxvii° article ensuivant, prisé xv s. t.

Item, ung fusil d'argent doré, esmaillé de France par dehors, pesant l'argent seulement ung marc cinq onxes, combien qu'en l'inventoire premier dudit de Pulligny soit escript pesant ung marc vii onxes et demie, pour ce que la pierre estoit avecques, contenu ou v° xxxviii° article ensuivant, prisé xi f. xv s. vii d. ob. t.

Item, ung encrier d'argent doré carré, ouvré à la façon de Venise, pendant a ung lasset vert haiché a fleurs de lis, pesant iii. marcs une onxe v. esterlins maille, combien que oudit premier inventoire soit escript pesant une onxe x. esterlins, contenu ou v° xl° article ensuivant, prisé xxx f. ii s. viii d. t.

(1) Ici commence le deuxième feuillet.

Item, ung très petit signet d'argent pendant a une chayenne et est taillié a ung a, contenu ou v^e xli^e article ensuivant, prisé v s. l.

Item, ung petit estuy d'argent doré carré, ouvré a la façon de Venise pendant a ung lasset vert, pesant une onxe vii. esterlins maille, lequel estuy est ⁽¹⁾ tout entier, icellui estuy contenu ou vi^e article du secont chappitre de la recepte de ce present compte, prisé xxv s. l.

Item, ung petit reliquaire d'argent doré carré, a une croix de cristail, ouquel a ung crucefix et quatre ymaiges, esmaillé d'un costé de diverses armes, pendant a ung petit lasset vermeil, pesant environ une onxe, contenu ou vii^e article dudit secont chappitre ensuivant, prisé i. f.

Item, ung reliquaire d'argent doré, que tient ung lyon rampant sans teste, et se clot et oeuvre aux deux esles, esmaillé de deux emaulx estranges, pesant cinq onxes v. esterlins, contenu ou viii^e article dudit secont chappitre, prisé iii. f. et demi.

Item, ung petit barillet ront d'argent doré pendant a ung lacet vert, pour mettre oiseaulx de Chippre, pesant a tous les las deux onxes, contenu ou ix^e article dudit secont chappitre, prisé xxx s. l.

Item, ung couvercle d'une sallière d'argent doré, ou il y a cinq languës de serpent, pesant v. onxes xv. esterlins, contenu ou dixiesme article dudit secont chappitre, prisé iii. l. et demi.

Item, une aiguïere d'argent doré, esmaillée de pluseurs figures, dont l'ance et le biberon sont de deux serpens, et est le couvercle couronné d'une couronne pesant trois mars une onxe cinq esterlins, combien qu'ou-dit premier inventoire dudit de Pulligny soit [e]scripte pesant iii. mars deux onxes, ladictè aiguïere contenue ou ii^e lv^e article du premier chappitre de ladictè recepte de ce present compte, prisé xxii f. xvii s. viii. d. t.

Item, ung puppitre d'or emailé, garny d'argent, contenu ou xi^e article du secont chappitre de ladictè recepte de ce present compte, non prisé.

Item, ung viel coffre de soye vieille escluquette a une petite serreure d'argent, contenu ou xii^e article ensuivant dudit secont chappitre, non prisé.

(1) Ici commence le troisième feuillet.

LA CROIX DE LORRAINE,

PAR M. LE COMTE DE GRASSET.

Correspondant du Comité, à La Tourelle.

Il a été beaucoup écrit et publié sur l'origine, la signification et les modifications successives de la croix patriarcale à double traverse dite plus tard, c'est-à-dire au xv^e siècle, *croix de Lorraine*. Une dissertation savante a paru en 1885 dans la *Revue de l'art chrétien*, dans laquelle M. Léon Germain constate entre autres choses le fait que cette croix a été mainte fois confondue, bien qu'à tort et malgré la différence de leurs formes, avec celle dite de *Jérusalem*. et que dans cette erreur sont tombés plusieurs auteurs, notamment Dom Calmet, René de Bouillé, le P. Saleur et l'abbé Marchal.

La différence entre ces deux croix est en effet notable, celle dite de *Lorraine* étant une croix patriarcale, à double traverse ou croisillon, dont le plus élevé plus court que l'autre, et celle dite de *Jérusalem* une simple croix potencée et cantonnée de quatre croisettes; mais cela n'a pas empêché la confusion qui n'en paraît pas moins certaine. Aux preuves qu'en donne M. L. Germain, nous pouvons en ajouter une nouvelle, d'autant plus importante qu'elle leur est antérieure d'un siècle. C'est un dessin fait à la plume, assez grossièrement d'ailleurs, et deux fois répété sur la couverture en parchemin d'un livre de recette d'Andrieu de Jérusalem, banquier à Marseille, portant la date du 8 mars 1327, et figurant un écu à une fasce chargée de trois croix à double traverse pareilles à celle dite plus tard de *Lorraine*. A en juger par ce dessin à l'encre et à défaut de toute hachure, ces armes pourraient se blasonner ainsi qu'il suit : « d'argent à la fasce de sable chargée de trois croix à double traverse du champ ».

Évidemment, il y a lieu de le penser, la famille de Jérusalem, en prenant ces croix pour armes, a dû croire prendre comme armes

parlantes des croix de Jérusalem et n'a pris en réalité que des croix patriarcales dites plus tard *de Lorraine*, cela par l'effet de la confusion qu'on faisait à cette époque de ces deux croix différentes. La noble famille de Jérusalem, dont une rue touchant le port a longtemps porté le nom, est une des plus anciennes de Marseille; elle figure, ainsi que celles de Vivaud, de Candole, de Saint-Jacques, etc. dans un grand nombre de chartes, registres et documents du commencement du xii^e siècle, conservés aux Archives du département des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille, notamment dans ceux dont la liste suit :

1210. Durand, André et Geoffroy (Arch. municip.).

1212 (v. st.), janvier 1213. Ysaur, résidant à Acre où il fut consulté par Jean de Brienne sur les franchises et les limites du quartier appartenant aux Marseillais dans la dite ville (Arch. municip., AA. 14).

1212. Durant, le troisième des 4,000 signataires de la charte de délimitation des deux villes épiscopale et vicomtale de Marseille (Arch. dép., évêché de Marseille, n° 96).

1218, 15 mai. Le même, témoin au privilège accordé par le comte Raymond Bérenger V aux Marseillais de battre monnaie, et à une autre concession faite aux mêmes par le comte d'Ampurias, le 9 des calendes d'octobre de la même année (Arch. municip.).

1243. Pierre, l'un des Marseillais qui jurèrent obéissance à Raymond Bérenger V (Arch. départ., B. 336).

1285. Le même, l'un des 200 chefs de famille qui prêtèrent serment à Charles I^{er} d'Anjou (*Ibid.*, B. 350), ainsi que Pierre Junior, Vivaud, Marin et Geoffroy, ce dernier habitant la Ville supérieure (*Ibid.*, B. 380).

1288. Hugues, fils de Pierre, l'un des otages en Catalogne pour Charles II (Ruffi, *Histoire de Marseille*, p. 153).

1265. Liste des censitaires comtaux : Durand, Marquis et Raymond, Vivaude et sa fille, Hugnet, Jacques et Giraud, propriétaires d'immeubles.

1318. Vivaud et Pierre (*Ibid.*).

Vivaud fut envoyé en ambassade auprès du Roi pour affaires importantes et délicates (817, fol. 310).

1333. Pierre, nommé consul de Marseille à Naples, membre du conseil général de la ville en 1327, chargé de veiller au poids du pain dans le sizain de Saint-Jacques; Hugues et Guillaume, conseillers pour le sizain des Accoules; Vivaud, mêmes fonctions; Marquis, conseiller pour le sizain de Saint-Martin, (*Ibid.*).

1326. Jean, membre du Conseil des Six; Hugues, Pierre et Jean, fils d'André, membres du Conseil secret, etc.

Cette famille est aujourd'hui éteinte dans toutes ses branches.

Outre les deux écussons dessinés comme il a été dit sur le recto de la couverture du registre de 1327, on voit sur le verso une croix patriarcale pareille à celles que portent les écussons, mais un peu plus grande et dessinée également à la plume.

COMTE DE GRASSET,
Correspondant du Comité.

TROIS INSCRIPTIONS DE TUNISIE,

PAR M. R. CAGNAT.

Membre du Comité.

M. le capitaine Renault et M. le lieutenant Grasset ont recueilli en Tunisie, l'an dernier, dans la région de Ksour un certain nombre de documents épigraphiques, dont il a été question dans nos Comptes rendus. Les trois suivants méritent un court commentaire. Ils proviennent tous de Sidi-Ahmed-el-Hacheni, localité située à 7 kilomètres au Sud de Ksour et à 1 kilomètre environ à l'Ouest de la voie romaine qui conduisait de Ksour à Sbétla par Sbiba. Les ruines, au dire de M. Grasset, sont importantes, et là devait exister jadis un gros centre agricole. On y voit encore les restes de quelques mausolées. Toutes les pierres ont été utilisées par les Arabes pour la construction de gourbis ou de murs de clôtures.

La première des inscriptions que je signalerai ici est la suivante :

VSQVE DOMVS DIVINAE
M P P PER INSTANTIAM MACRII

[*Pro salute toti*]usque domus divinae . . . [*fla*]m(en) p(er)p(etuus) per instantiam Macri . . .

L'inscription est gravée en lettres un peu lourdes, mais très soignées. Elle se rapproche tout naturellement d'une dédicace trouvée à Henchir-Medded et datée de la période 294/305.

Felicissimo saeculo dominorum nostrorum C. Aureli Valeri Diocletiani Pii Fel. Invict. Aug [et M. Aureli Valeri Maximiani Pii Fel. Invicti Aug] et M. Fl. Valeri Constanti et C. Galeri Valeri Maximiani nobilissimorum Caess.

... porticum cum arcu suo. . . . Aurelius Aristobulus v. c. procos Africae per instantiam Macrini Sossiani c. v. leg(ati) cum eodem dedicavit⁽¹⁾.

C'est le même Macrinus Sossianus qui est mentionné ici. M. Dessau⁽²⁾ place sa légation en 290-294. Son nom date le fragment.

La seconde inscription remonte au règne simultané de Valentinien, Valens et Gratien.

RNITATE
ALENTINIANI VALENTIS ET GRATIANI
PROC PETRONI CLAVDI VC EXCELLENTISSIMI PROC
CITERΨ TRIPORTICVM ET TABVLARIA ANTIQVISSIMA
VPRESSAM P P ET DILIGENTI INSTANTIA SVA IVL
OP P P AD OMNEM SPIENDOREM INSTITVIT ET DEDICAVIT

[Pro aete]rnitate [imperi(i) dominorum nostrorum V]alentiniani Valentis et Gratiani [invictissimorum Auggg.] proc(onsulatu) Petroni(i) Claudi(i) v(iri) c(larissimi) exce[ll]entissimi proc(onsulis). . . . [feli]citer triporticum et tabulari[a a]ntiquissima [item. . . . co]mpressam p(ecunia) p(ublica) et diligenti inst[an]tia sua Jul(ius)[. . . . curat]or r(ei) p(ublicae) ad omnem [s]plendorem ins[tit]uit et dedicavit.

La troisième ligne contient le nom d'un proconsul, Petronius Claudius, qu'on n'a point encore rencontré. Il ne figure pas dans les *Fastes* de Tissot, ou plutôt il y figure sous un faux nom⁽³⁾. Je ne sais, en effet, pour quelle raison cet auteur a mis au compte de Clodius Hermogenianus cinq textes du code Théodosien où se lit le seul nom *Claudius*⁽⁴⁾. C'était aller contre les vraisemblances, d'autant plus que le Code désigne toujours les personnages auxquels sont adressées les constitutions, par leur surnom et non point par leur gentilité. Pour citer trois exemples entre bien d'autres, on ne lit pas : *ad Julium*, mais *ad Festum*⁽⁵⁾, pour Julius Festus; ni *ad Au-*

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 608.

(2) *Prosopog. imp. rom.*, II, p. 313, cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11774.

(3) Tissot, *Fastes de la province d'Afrique*, p. 252. Cette opinion est également celle de M. Otto Seeck (*Prolegom. ad Symmachum*, p. XLVIII, note 153) qui corrige Clodius en Claudius, contrairement au témoignage d'une inscription de Rome (*Corp. inscr. lat.*, VI, p. 499).

(4) *Cod. Theod.*, XI, 36, 20; XII, 12, 6; XIII, 1, 8; XIV, 3, 2; XVI, 2, 18.

(5) *Ibid.*, IX, 19, 3.

relium, pour Symmaque, mais *ad Symmachum*⁽¹⁾; ni *ad Decimium*, mais *ad Hesperium*⁽²⁾, pour *Decimius Hesperius*. Il suffisait de faire cette constatation pour conclure que *Claudius* était ici un surnom et la nouvelle inscription d'Henchir-Sidi-Ahmed-el-Hacheni le prouve. Le personnage se nommait Petronius Claudius.

Les textes du Code qui le mentionnent sont datés, le plus ancien de février 368, le plus récent d'avril 370. Il exerça donc le gouvernement proconsulaire pendant les années 368, 369 et 370, probablement de juillet 367 à juillet 370. Le gouvernement de son prédécesseur Julius Festus Hymetius est de 366⁽³⁾ et 367⁽⁴⁾; celui de son successeur Sextius Rusticus Julianus est mentionné pour la première fois le 3 des calendes de juin 371⁽⁵⁾.

Le mot *triporticus* qui signifie non pas un portique triple, mais un ensemble de trois portiques, ne s'est encore rencontré que dans un passage de Saint Augustin⁽⁶⁾.

La troisième inscription dont MM. Renault et Grasset ont pris la copie ne se date point aussi aisément; elle est d'une époque au moins aussi récente sinon plus basse encore. Les R y offrent la particularité que la queue ne descend pas jusqu'à la ligne et se recourbe en demi-cercle. Les lettres sont bien gravées, mais lourdes.

I A S F L O R E N T I S I M P E R I D I
T A S P O S T R E F E C T I O N E M M V L T O R V
E V O T O S A N I M O S E R I G I T A D Q V E E X
D O N A T V S C V R A T O R R E I P V B L I C E C I
M I A M I N M I N E N T
T A Q V E D V C T V M P E

[*Felici*]tas florentis imperi(i) d(ominorum) [n(ostorum). . . . et temporum
securi?]tas post refectionem multoru[m] operum. . . . d]evotos animos erigit
adque ex[ci]tat ergo] Donatus curator respubli(a)e ci. . . . miam ou
n jam imminet[. . . .] et aqu(a)eductum re ou pe . . [restituit].

(1) *Cod. Theod.*, XII, 1, 73.

(2) *Ibid.*, XV, 7, 3.

(3) *Cod. Just.*, III, 16, 1.

(4) *Cod. Theod.*, IX, 19, 3 (*a. d. V id. Jun.*).

(5) *Ibid.*, VIII, 7, 12.

(6) Cf. Forcellini, *Lexic.*, s. v.

Malgré l'incorrection que crée à l'égard du verbe *erigit* l'introduction d'un double sujet, j'ai proposé la restitution *et temporum securitas*, ne serait-ce que pour donner une idée générale de la construction.

R. CAGNAT,
Membre du Comité.

RAPPORT SOMMAIRE SUR UNE MISSION

ACCOMPLIE AU HAUT-SAHARA,

PAR M. P. BLANCHET.

Conformément aux instructions qui m'avaient été données à mon départ, je me suis attaché pendant ma course de cet hiver au Sahara à rechercher dans l'Oued-Djedi et l'Oued-Itel les ruines romaines que l'on y avait signalées, — ou soupçonnées, — afin d'établir d'une façon précise et définitive la limite méridionale de l'occupation romaine.

Mon itinéraire, combiné avec une reconnaissance de M. le lieutenant Juillet, des Ouled-Djellal, et le voyage de M. Leroy, de Biskra, en 1896, nous permettent, me semble-t-il, d'avoir dès maintenant une idée très nette du caractère archéologique du Haut-Sahara; j'ai pu personnellement relever les plans et étudier la construction de quatre bourgs fortifiés, d'un château fort, de six nécropoles; j'ai dessiné 20 mètres de sculptures rupestres; et une impression première se dégage de tout cela : dans l'Oued-Itel, comme sur le Haut-Oued-Djedi, il y a des ruines berbères — mais rien de romain.

Les six nécropoles que j'ai traversées et qui contiennent plus de trois cents tombes monumentales (Oued-Daboun, vingt environ; El-Hamara [Haut-Oued-Stel], une trentaine; El-Mengoub, environ une cinquantaine; Dridia, près de cent cinquante; Daya-Kherba, une vingtaine; Djouf, plus de cent) nous présentent trois types de mausolées : l'un est le mausolée sur plan circulaire, d'où est sorti le Madracen; l'autre le mausolée carré ou rectangulaire avec couloir moyen central et chambre, assez analogue aux Djedar oranais de M. de la Blanchère; le troisième, inédit je le crois, affecte la forme d'un rectangle terminé vers l'Orient, parfois vers l'Orient

monté d'une tête, bien semblable aux Tanits puniques, et dont la chevelure s'épaissit en énorme turban, ainsi que des soleils; des lampes semblables à certains types du musée de Constantine et de la collection Farges; un guerrier armé d'une pelte et d'un sabre recourbé en forme de harpè; deux personnages debout et qui semblent en prières, la main gauche levée tenant un objet ovale décoré de nervures, tout cela, indépendamment des éléphants, des autiopes, des lièvres, des gazelles et des bœufs garamantiques, semés à profusion sur les parois de l'Oued-Nehim, m'a paru présenter quelque intérêt; j'en ai adressé le dessin à M. Hamy et j'ai vivement engagé M. Leroy, que j'ai vu à Biskra et qui va repartir pour le Sud, à transmettre à l'Académie l'estampage de ces 20 mètres de roche.

Mais l'intérêt de ma course, à mes yeux et, je le crois, à ceux d'autres encore, résidait surtout en cette question : où s'arrêtaient vraiment l'occupation romaine? Que sont ces «ruines romaines» signalées dans l'Oued-Itel et le Haut-Oued-Djedi?

Eh bien, ce sont à mon sens des restes de la civilisation berbère du v^e, du vi^e ou du vii^e siècles : celles des Iabdas et des Masuna. Il est impossible en effet de faire remonter très haut la construction des enceintes fortifiées de Kef-Makelleh, de Bou-Guemoula, de Daya-Kherba et de Bon-Kedim; la construction n'est pas savante, sans doute; on a noyé dans de la boue des morceaux de calcaire. Mais certaines recherches trahissent l'influence d'une civilisation voisine, plus avancée; ici, au Kef-Makelleh, ce sont, dans toute l'étendue du bourg, des chambres voûtées et soutenues d'arceaux — le tout aujourd'hui informe, mais pourtant reconnaissable; ici encore, une abside circulaire tout à fait analogue aux absides romaines; au même point toujours, des fragments de poteries assez fines, des fragments d'ustensiles en cuivre; ce n'est pas un camp préhistorique, mais bien le centre d'une population intellectuellement assez développée. J'en dirai autant de Bou-Guemoula, que M. Leroy appelle la forteresse romaine de Kef-en-Nagi, nom totalement inconnu aux indigènes. Le plan n'en est pas régulier, comme il l'indique, et la construction n'en est pas romaine; mais il y a certaines recherches, un essai pour donner aux pierres plates de la muraille un aspect régulier, des alignements de rues dans le bourg, et mille autres indices qui ne permettent pas, à mon sens, de fixer une autre date à ces ruines que l'époque du v^e au vii^e siècle, et de leur donner

une autre origine que berbère : « construction des *Beni-Barbar* », disaient mes guides, en la distinguant avec soin des *djedour*, des tombeaux formés de pierres entassées sans ciment, qu'ils attribuent à des *Keni-Sfaou*.

Il en est de même d'une autre ruine de l'Oued-Itel qui mérite d'être étudiée avec un peu plus de détails : c'est le *château fort de l'Oued-Faouar*.

C'est un rectangle de 17 mètres \times 18 mètres, dont les murs épais de 2 mètres ont été abattus aux quatre coins de façon à former quatre arrondis et non des arêtes vives. Une porte précédée de deux arrondis, rétrécie de deux piliers carrés, couverte d'une voûte dont l'attache est très nette à 2 m. 60 au-dessus du sol actuel, se prolongeait sur une longueur de 6 mètres entre deux retours de maçonnerie aussi épais que les murs eux-mêmes. Au centre, trois grands murs et les traces de cloisons moins importantes semblent déterminer une cour et des chambres rayonnant autour de cette cour. À 1 m. 50 au-dessous de la crête une rangée de trous recut un appentis qui couvrait sans doute les logements.

La construction est faite avec le plus grand soin : ce sont, encore ici, des murs calcaires irréguliers noyés dans un mortier. Mais le mortier est plus résistant, le tracé plus net ; la conservation d'ailleurs de l'ouvrage est parfaite, et l'aspect en est assez monumental pour nous tenter de conclure à une œuvre romaine.

Je ne crois pas pourtant que nous devions le faire ; il n'y a pas ici, où la pierre ne manque pas et se travaille très facilement, la moindre pierre taillée, pas la moindre dalle, pas la moindre inscription, pas le plus petit caillon décoré d'un simple filet, pas la moindre trace d'un cartouche d'inscription. Pas de créneaux d'autre part ; pas de chemin de ronde, inutile, au reste, car l'épaisseur des murs eût empêché les défenseurs d'atteindre l'ennemi campé au pied de la muraille, rien en un mot qui rappelle une origine romaine. En revanche, le plan me semble déjà connu ; j'ai signalé dans mon rapport de mission de 1895, la façon dont à Henchir-Madjeni, par exemple, les colons du VII^e siècle avaient construit déjà des greniers fortifiés, formés de chambres accolées ouvrant sur une cour centrale ; type perpétué jusqu'à nous pour Medenine, Métameur, Beni Barka, tous les ksours berbères du sud tunisien ; nous sommes, me semble-t-il, en présence du même plan ; il est inutile de chercher à faire venir jusqu'ici les troupes romaines ou

byzantines; la perfection de l'ouvrage s'explique aisément si l'on admet que le constructeur a connu les villes romaines et y a travaillé, — comme l'aspect européen des murs de Beni-Sgen du Mزاب, bâtis cinquante ans avant notre arrivée dans le pays, s'explique par ce fait que l'architecte mozabite avait été à Blida entrepreneur du génie. Influence romaine, oui; occupation romaine, non. Kef-Makelleh, Bou-Guemoula, Faouar, nous sommes en présence de ruines berbères de l'époque romaine.

La course, très dure, que j'ai faite à mon retour, de Laghouat à Teniet-Souf, en descendant pendant cinq jours l'Oued-Djedi, m'a donné des résultats analogues; il n'y a pas dans toute cette région une seule ruine romaine; les restes antiques de Daya-Kherba et de Bou-Kedim sont absolument identiques à ceux de Kef-Makelleh ou de Bou-Guemoula; mêmes pierres sèches assemblées par de la boue, mêmes types d'enceinte et d'habitations, mêmes tombeaux aux alentours. L'eau m'a manqué à Teniet-Souf et m'a forcé d'abandonner pour une route plus méridionale le lit de l'Oued-Djedi; ce crochet m'a donné l'occasion de relever sur ce qu'on appelle le Djouf, plateau entre l'Oued-Itel et l'Oued-Djedi, plus d'une centaine encore de petits madracen, mais rien d'autre. A mon arrivée aux Ouled-Djellal enfin, j'ai pu prendre connaissance du travail de M. le lieutenant Juillet, qui venait par bonheur d'exécuter les reconnaissances archéologiques de l'Oued-Djedi, des Ouled-Djellal à Teniet-Souf, complétant ainsi ma route, et ne laissant pas la moindre trace d'un centre jadis habité, même par des Berbères, dans toute cette région épouvantable de rocs et de ravins que l'Oued-Djedi traverse pendant trois jours à l'ouest des Ouled-Djellal.

Cette absence complète de ruines romaines à l'ouest et au sud des Ouled-Djellal me semble devoir infirmer la théorie reçue, que la frontière de l'Empire suivait le lit de l'Oued-Djedi; et d'ailleurs cette énorme vallée, ouverte sur 30 à 40 kilomètres par endroits, eût formé vraiment un fossé trop large; mais à quelques kilomètres au nord de l'Oued, une muraille abrupte se dresse et la suit sur presque toute sa longueur; c'est un pli jurassique percé seulement de quelques cols: Msad, où l'on a retrouvé des vestiges romains, est assis à l'entrée d'un de ces défilés. Or, au dire de mes informateurs, il y aurait, derrière chacun d'entre eux, des ruines en pierres taillées, qui ne sauraient être que romaines; la frontière aurait choisi comme défense naturelle, non pas un fossé,

mais un mur. Peut-être des recherches nouvelles en cette région confirmeront-elles cette hypothèse.

Une autre conclusion se dégage de cette étude : un peuple berbère, sédentaire, arrachant sans doute l'eau à la terre au moyen de *ghettara* comme les habitants actuels des Ouled-Djellal, ou les cultivateurs des puits de Berbit dans l'Oued-Itel, assez civilisé pour construire des maisons, tracer des rues, et employer de nombreux ustensiles de poteries ou de métal, assez frotté de civilisation romaine pour élever des ouvrages militaires très sérieux et très solides, vécut, vers la fin de l'empire, dans le Haut-Sahara; ces peuplades établies au delà de la frontière, n'en imitaient pas moins la vie romaine; une étude plus complète et quelques fouilles nous donneraient peut-être sur ces principautés gétules quelques renseignements intéressants.

La vie civilisée était au reste assez intense, au voisinage même du grand désert, pour exercer sur les Barbares une grande influence. A l'intérieur du crochet que formait la frontière entre Ourlal, les Ouled-Djellal et Sadouri, les ruines romaines sont innombrables. Le R. P. Delattre en a étudié beaucoup; MM. Audollent et Letaille y ont fait une riche moisson, et j'ai eu la bonne fortune de relever à mon tour quelques fragments ou quelques monuments inédits.

Je puis, dès maintenant, signaler une inscription de Ben-Thious, une grande ruine à Starkerfah (entre Mlili et Bigou) des restes d'exploitation agricole à Koudia-ben-Abdallah, et un croquis du camp de Kasbat que j'avais très fort regretté de ne pas trouver dans le rapport de MM. Audollent et Letaille.

L'inscription de Ben-Thious a été trouvée l'an dernier dans un jardin vis-à-vis de la grande mosquée; elle est gravée sur un bloc de 0 m. 75 × 0 m. 50 × 0 m. 15; les lettres hautes de 0 m. 13 sont gravées avec beaucoup de soin, en biseau, et profondes de 0 m. 01. Ce n'est par malheur qu'un fragment sans grand intérêt. On continue à fouiller autour de l'emplacement de la trouvaille; peut-être l'inscription se complètera-t-elle bientôt; le fragment en tous cas dont il s'agit porte :

E P O

—

V I

L F

J'ai peur que la grande ruine de Starkerfah ne soit déjà connue, car c'est M. le lieutenant Luces qui l'a exhumée voici quelques années et il n'a pas dû garder pour lui le secret de sa trouvaille; je ne me souviens pourtant pas d'avoir vu ce nom dans le *Bulletin du Comité* non plus que dans les *Comptes rendus*. Et le monument m'a paru si intéressant qu'à tout hasard je me permettrai d'en faire une rapide description.

Je ne sais trop comment classer cette ruine : elle est très considérable et couvre plus d'un hectare de ses débris. Elle a du reste été remaniée; sa partie orientale est formée de murs de basse époque, constitués de pierres fichées verticalement en terre à distances régulières et réunies par un blocage assez grossier; c'est le type que j'ai retrouvé dans la petite construction de Koudia-ben-Abdallah, c'est le type constant de toutes les constructions de l'Oued-Djedi, d'Ourlal aux Ouled-Djellal; mais c'est très loin d'être monumental.

La construction primitive était pourtant monumentale; de grandes absides de 12 mètres de diamètre s'arrondissent vers le sud, formées de beaux bloes de 1 m. 20 × 0 m. 70 × 0 m. 40. Deux rangées de colonnes s'alignent aux deux extrémités de l'abside. Ces colonnes sont énormes; leur piédestal mesure, sur 0 m. 75 de largeur, 2 m. 40 de hauteur; c'est un simple prisme rectangulaire au sommet duquel on retrouve le trou qui servait à sceller la colonne sur son piédestal; un de ces piédestaux porte encore la partie inférieure de la colonne.

Si les dimensions de ces bases rappellent Baalbek, des caractères de la décoration trahissent aussi une époque assez basse; je n'ai pas vu de chapiteau, et les bases sont assez correctes; deux boudins, deux filets et une gorge, le tout assez sobre. Mais la colonne n'est pas cylindrique; elle est aplatie sur sa face postérieure pour mieux se coller au mur, elle n'est cannelée que sur la partie visible; je ne sais quelles en étaient les proportions; le plus grand fragment mesuré donne 0 m. 60 de diamètre et 3 mètres de hauteur. Une frise ou une architrave décorée de façon très intéressante reliait ces colonnes les unes aux autres; c'est une décoration *purement géométrique*, formée d'S enchevêtrés et tout à fait analogue aux sculptures de la porte de cèdre de la Tobna musulmane, que l'on a remployée à Sidi-Oqba; j'avais vu celle-ci la veille, et je me crus en présence du modèle après avoir vu la copie. Je ne veux pas insister ici sur

une idée qui m'est chère et que je développerai plus longuement ailleurs : la persistance de l'art romain dans le monde musulman ; mais si je pense qu'à El-Kantara c'est d'après des fragments de sarcophage que l'an dernier un indigène a décoré la porte de la mosquée Msagga, si je me rappelle que les fenêtres de la grande mosquée de Ben-Thious ne sont que des imitations en plâtre d'un grillage romain en pierre, retrouvé et remployé, je ne puis m'empêcher de penser qu'il y a peu de raison pour refuser aux œuvres du moyen âge musulman une filiation que nous voyons être vraie pour des œuvres contemporaines.

Il serait bien à souhaiter que les travaux de M. Lucas fussent repris et poursuivis assez loin pour nous donner une idée complète de la décoration et de la destination de l'édifice. Je dois ajouter que le travail serait assez coûteux, eu égard aux dimensions de la ruine.

A Koudia-ben-Abdallah, sur la rive gauche de l'Oued-Djedi, à 1 kilomètre Est de Kasbat, un indigène m'a montré une citerne en forme de bouteille et une chambre entourée de murs analogues aux murs romains de Starkerfah ; c'est un reste de ferme, sans grand intérêt.

A Kasbat, j'ai pris un croquis rapide du réduit central. En faisant dégager un coin de mur pour prendre une mesure, j'ai commencé le déblaiement, que j'ai fait achever, d'une abside assez intéressante, que les indigènes m'ont déclarée être restée sous la salle lors des fouilles de mes prédécesseurs, et que ceux-ci n'ont en tous cas pas étudiée de très près. Je la crois pourtant intéressante.

M. Audolhent signale, au Sud du mur où il a copié ses graffiti une « grande chambre où se trouvaient deux colonnes ». Je n'ai pas revu celles-ci, mais leur présence, je crois, s'explique fort bien par la destination probable de cette pièce : c'était un oratoire ; la pièce était rectangulaire, mais, à 2 mètres environ du sol, une niche coiffée d'une voûte en cul-de-four s'enfonçait vers l'Est. Tout autour de cette niche courait une banquette haute de 0 m. 48, large de 0 m. 43 ; le sol de la niche et la banquette étaient également revêtus d'un enduit blanc très fin. La voûte subit plusieurs remaniements ; primitivement elle était sillonnée de sept nervures concentriques, apparentes, et formées de tuiles rouges engagées dans la maçonnerie, laissant voir leur face concave ; ces tuiles mesuraient 0 m. 13 de

diamètre, 0 m. 02 d'épaisseur et 0 m. 07 de profondeur. Ces nervures furent d'abord remplies d'un enduit blanc qui égalisait la surface de la voûte, mais, pour rappeler sans doute la décoration primitive, un sillon assez profond fut creusé en biseau au milieu de la tuile, dans sa direction longitudinale: il n'y avait plus dans la voûte sept nervures rouges, mais il y avait encore sept filets blancs concentriques. Avec le temps et les réparations successives, cela disparut à son tour. Un enduit jaune de 0 m. 02, une nouvelle couche blanche de 0 m. 025 épaissirent de plus en plus la voûte et lui enlevèrent son caractère.

Il m'a paru curieux de noter les phases par où passa la décoration de cette niche, à laquelle je ne vois guère d'autre destination possible que celle de présenter aux yeux, hors d'atteinte, et dans un cadre assez richement décoré pour le pays, le buste d'un empereur ou la statue d'une divinité; ce serait alors au centre de cette chambre qu'il faudrait placer l'autel retrouvé par mes prédécesseurs, et nous aurions une idée assez nette de l'oratoire du détachement de Kasbat.

P. BLANCHET.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

TROUVÉES À CARTHAGE

(1895-1898),

PAR LE R. P. DELATRE.

I. — COLLINE DE SAINT-LOUIS.

1. — Fragment d'une belle plaque de marbre blanc à revers brut, épaisse de 0 m. 02 à 0 m. 03; trouvée près de la chapelle souterraine :

AVG
GRATIA
INNOCE

Hauteur des lettres, 0 m. 023.

2. — Morceau de dalle de *saouân*, à revers lisse, épaisse de 0 m. 035, trouvé avec un débris de bas-relief représentant une jambe, dans la seconde cour du scolasticat (29 octobre 1897) :

ERIN *fi*
*deli*S IN PACE *vixit*
annos X D P III Kal

Lettres mal gravées variant de hauteur entre 0 m. 03 et 0 m. 05.
Avant le premier E, amorce d'une lettre qui paraît être un B.

II. — DERMÈCHE.

3. — Plaque de marbre gris, à revers lisse, trouvée sur la grève vis-à-vis de Saint-Louis :

IN PACE
BIXit an
nos

Hauteur des lettres, 0 m. 04.

III. — DOUAR-ECH-CHOTT.

4. — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 058; trouvé derrière le village vers le lac :

V R A
fidelis in PACE
vixit anNOS

5. — Sur un marbre blanc, à revers lisse :

VICTOR FIDELIS *in pace vixit*
AN L

Hauteur des lettres, 0 m. 06.

IV. — LA MALGA.

6. — Marbre gris, à revers lisse, épais de 0 m. 07, trouvé en démolissant une maison du village :

se CVNDVLA IN *pace*
et REQVE VIXIT *annos*
*r*VSTICA IN *PAEE et*
*req*VE VIXIT AN*nos*
ASIRIA IN *PACe et*
*req*VE VIXIT AN*Nos*

Hauteur des lettres variant de 0 m. 055 à 0 m. 045. On remarquera REQVE pour REQVIE.

V. — KOUDIAT-TSALLI.

7. — Portion de plaque de marbre numidique rose, à revers lisse, épaisse de 0 m. 02 :

✕
R O M A *n a*
FIDELIS IN
PACE VIXI
t *annos*

Hauteur des lettres, 0 m. 03.

L'inscription est gravée dans un cercle de 0 m. 15 de diamètre. A gauche se voit une palme, et il devait y avoir une colombe dont je crois reconnaître la tête.

VI. — PLATEAU DE L'ODÉON.

8. — Sur un morceau de tablette de marbre jaunâtre, à revers brut, trouvé dans une maçonnerie :

MAI
META
NH

Hauteur des lettres, selon les lignes, 0 m. 035, 0 m. 03 et 0 m. 022. Dans l'angle, colombe tournée à droite, tenant au bec l'extrémité d'une guirlande dont le milieu correspond à la lettre H.

9. — Sur une plaque de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de 0 m. 03 et haute de 0 m. 30 :

*fide*LIS IN pace vixit an
nos deposit III K L Septembres

Hauteur des lettres, 0 m. 075.

10. — Sur un marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 025.

SIM
VICT
IN

Hauteur des lettres, 0 m. 06.

VII. — DOUÏMÈS.

11. — Sur le fond intérieur d'une coupe de terre rouge trouvée dans le terrain appelé *Douïmès*, graffite :

2	VB
SV	MA
S	

Hauteur des lettres, variant de 0 m. 014 à 0 m. 018.

L'inscription paraît devoir se lire : ABSVMAS.

L'auteur de ce graffite, après avoir écrit les deux premières lettres AB, semble avoir biffé un ou deux caractères mal écrits et avoir continué dans les deux autres angles formés par les bras de la croix.

VIII. — DAMOUS-EL-KARITA.

12. — Sur un fragment de marbre blanc, épais de 0 m. 03 :

//// M I L I ////

//// NO · FID ////

//// ANN · XIX ////

Hauteur des lettres, 0 m. 024.

13. — Sur marbre blanc :

FRA://////fi

deLIS *in pace*

Hauteur des lettres, 0 m. 03. La dernière de la première ligne correspondant à la cassure ne doit être qu'une amorce.

14. — Marbre blanc, épais de 0 m. 035 :

┌
L O N C ////

La dernière lettre est sans doute un G. Hauteur, 0 m. 055.

15. — Au revers d'une plinthe en marbre blanc. Épaisseur, 0 m. 035 :

┌
S E C V N d ////

Hauteur des lettres, 0 m. 055. Amorce des lettres d'une seconde ligne.

16. — Dalle de *saouân*, épaisse de 0 m. 035 :

VM in PACE QV

AS †

Hauteur des lettres, 0 m. 065. Amorce d'une ligne supérieure.

17. — Dalle de marbre blanc, épaisse de 0 m. 07, portant au revers quelques lettres d'une inscription païenne :

IN PACE

INDCII

IN PACE

dep. N^s Sept

Hauteur des lettres, 0 m. 05. A la première ligne, N et P sont liés, ainsi que N et D de l'abréviation de l'*indictio* à la deuxième. Les indictions que nous avons déjà relevées à Carthage dans les inscriptions sont la *première*, la *troisième*, la *cinquième*, la *huitième* et la *douzième*.

18. — Marbre blanc, épais de 0 m. 06 :

VS

ERTI

Hauteur des lettres, 0 m. 07. Après I, amorce d'un A.

19. — Sur un fragment de dalle de marbre blanc à revers lisse épais de 0 m. 046 :

DP · III K ·

FDINPC · Dp

d p VIII

Hauteur des lettres, 0 m. 038. On peut voir dans le jardin-

musée de Saint-Louis un morceau de la même inscription provenant également de Damous-el-Karita. Je le reproduis ici :

FD IN PC
RIANVS
D IN PC DP

En réunissant ces deux morceaux, on obtient :

FD IN PC DP · III K ·
RIANVS FD IN PC · DP
FD IN PC DP VIII

20. — Fragment de plaque de marbre blanc trouvé par un de mes confrères dans le champ de Damous-el-Karita. Revers lisse. Épaisseur, 0 m. 018 :

PRO · VO · N
IBVS · ORNATO · D

Hauteur des lettres, près de 0 m. 03. Traces de couleur rouge dans les caractères.

Notre collection renferme déjà cinq autres morceaux de cette inscription. Ce sont des lambeaux où l'on reconnaît les mots NVNC CORDIS, etc. . . qui font regretter de ne pas posséder le texte entier. Sur un de ces débris recueillis antérieurement on retrouve presque entièrement la seconde ligne du fragment découvert en dernier lieu :

ERNVM · NO
IBVS · ORN

C'est surtout en creusant les tombes dans le cimetière actuel que l'on rencontre des sépultures chrétiennes antiques et des débris d'épithaphes.

En creusant la tombe d'une jeune Italienne de La Marsa, on a retiré du sol le fragment d'inscription suivant (2 août 1895) :

21. — Plaque de *kadel* épaisse de 0 m. 035 :

VS Fidelis
in pacE Vixit
annos

Le 5 août 1895, en creusant la fosse d'un jeune missionnaire, le frère Casimir Bec, on a rencontré l'extrémité d'une tombe chrétienne remplie d'ossements. Cette sépulture se prolonge vers la haie de cactus et le chemin.

La terre sortie de la fosse renfermait des fragments de marbre blanc et plusieurs morceaux de plaques sans inscription.

22. — Seul, un morceau de *kadel*, à revers plat, épais de 0 m. 04, conserve les deux premières lettres d'un nom propre :

BO

Hauteur des lettres, 0 m. 065.

29 septembre 1895. Inhumation du frère Henriot. En creusant la fosse on rencontre des sépultures chrétiennes antiques avec plusieurs fragments d'inscription (23-28).

23. — Marbre blanc portant une rosace à six branches, sorte de monogramme composé des lettres I et X pour *IXθvs* ou *Ιησους Χριστος*.

24. — Bande de marbre blanc, large de 0 m. 10 et épaisse de 0 m. 03, à revers brut :

NTIIZ

Hauteur des lettres, 0 m. 055. A signaler la particularité du Z qui est barré.

25. — Fragment d'une grande dalle de *saouin*, à revers lisse, épaisse de 0 m. 04 :

AS
R

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0 m. 115; à la seconde, 0 m. 06. Le monogramme du Christ a 0 m. 16 de hauteur.

26. — Marbre blanc, large de 0 m. 08 et épais de 0 m. 035.
D'un côté on lit un nom qui a été martelé :

ERMES

Hauteur des lettres, 0 m. 05.

27. — De l'autre côté, on voit les bouts d'une couronne qui surmontait l'inscription gravée sur deux lignes :

BTA

in pACE

Hauteur des lettres, 0 m. 05.

28. — Enfin, en groupant cinq morceaux d'une dalle de marbre blanc épaisse de 0 m. 025, à revers lisse, on lit la formule ordinaire :

IN PACE VIXIT ANnos

Hauteur des lettres, 0 m. 055.

IX. — SAINTE-MONIQUE.

29. — Dalle de *saouân*, haute de 0 m. 35 :

in pACE

Calice ansé
surmonté

iN PACE VI de deux colombes. XIT AN, XX

Hauteur des lettres, 0 m. 06.

30. — Morceau de marbre rose numidique, à revers brut, épais de 0 m. 025 :

VITA

PA

Hauteur des lettres, 0 m. 03. Ce marbre portait sans doute le nom de *Vitalis* ou de *Vitalica* que nous avons déjà rencontré à Carthage.

31. — Fragment de marbre blanc trouvé par le P. Foulon :

VLOC

Hauteur des lettres, 0 m. 02. Amorces d'une seconde ligne.

X. — LA MARSA.

32. — Grosse dalle de marbre blanc, brisée à gauche, épaisse de 0 m. 08, achetée par les missionnaires à une famille arabe de La Marsa. Hauteur, 0 m. 52.

S

A · NOS

TIDEST

RIVS CV

ET PASCA

DICTVS ET

ATIA ET SV

VRIVS FILII

POSSSORM

A M E N †

Hauteur des lettres, en moyenne 0 m. 04.

XI. — POINTS INDÉTERMINÉS.

33. — Sur une dalle de *saouân*, à revers lisse, épaisse de 0 m. 055 :

CRE

Hauteur des lettres, 0 m. 065.

34. — Sur un marbre numidique, à revers brut, épais de 0 m. 03 :

*Cre*SCONius

*fi*DELIS in pa

ce ✕

Hauteur des lettres, 0 m. 055.

35. — Sur une dalle de *kadel*, à revers brut :

FAVSTIN

Hauteur des lettres, 0 m. 065.

36. — Sur un marbre vert, épais de 0 m. 033 :

feliCITAS
ILA

Hauteur des lettres, 0 m. 055.

37. — Sur une dalle de *saouân*, à revers plat, épaisse de 0 m. 03 :

FE
V

Hauteur des lettres, 0 m. 05. Avant V, amorce d'une lettre B, P ou R. Au revers de la plaque, restes d'une épitaphe païenne.

38. — Sur un marbre blanc, épais de 0 m. 047 :

forTVNA
fideLIS
in pace

Hauteur des lettres, 0 m. 06. Le nom complet était peut-être *Fortunatus* ou *Fortunata*, plus répandu en Afrique à l'époque chrétienne que celui de *Fortuna*.

39. — Sur un marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 025 :

gerMAN
vixit AN LX

Hauteur des lettres, 0 m. 06.

40. — Sur une dalle de *saouân*, à revers lisse, épaisse de 0 m. 035 :

NE
FIDElis in pace

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0 m. 08; à la deuxième 0 m. 065.

41. — Sur un marbre gris, épais de 0 m. 035 :

paSCA si
reVOCat

Hauteur des lettres. 0 m. 05. A la deuxième ligne, V appartient peut-être à un N et, dans ce cas, il faudrait plutôt lire *Innocens*.

42. — Sur un débris, épais de 0 m. 022 :

BIXit annos

Hauteur des lettres, 0 m. 05.

43. — Sur une dalle de *saouán*, à revers brut :

SPESI
SPESINVS
† EXITIOSV s

Hauteur des lettres, variant de la première à la troisième ligne, entre 0 m. 055 et 0 m. 04.

44. — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 025 :

val? ERIVS
iN PAce

Hauteur des lettres, 0 m. 05.

45. — Marbre blanc, à revers brut, épais de 0 m. 04 :

R H N S

Corbeille
de laquelle sortent
deux tiges.

Hauteur des lettres, 0 m. 05. Dans N, la haste oblique monte de gauche à droite.

On a trouvé à Rome et nous avons également déjà rencontré à Carthage sur des marbres chrétiens la corbeille d'où s'élèvent deux tiges.

46. — Sur une dalle de *saouân*, à revers plat, épaisse de 0 m. 05 :

/// ORGIV ///

Hauteur des lettres, 0 m. 10.

47. — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 03 :

vixit annos LXXX ///

Hauteur des lettres, 0 m. 04.

48. — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 07 :

/// O S T C ///

/// E D I C I N ///

Hauteur des lettres, 0 m. 05. Au-dessus de la première ligne, amorces de deux lettres. Après T, lettre brisée qui doit être O. A la deuxième ligne, N n'est pas complet. C'était peut-être un M.

49. — Marbre gris, à revers lisse, épais de 0 m. 045 :

in P C B *ixit*

Hauteur des lettres, 0 m. 07. Au-dessus de la ligne, amorces d'autres lettres. *In pace bixit*.

50. — Fragment de *saouân* blanc et tendre, épais de 0 m. 04 :

/// E T E S T A ///

/// T R O ///

Hauteur des lettres, 0 m. 09.

51. — Fragment de *saouân*, épais de 0 m. 04 :

ESE
IAF
IC

Hauteur des lettres, 0 m. 075. Après le second E, amorce d'un M ou d'un N. Après C, amorce d'un A.

52. — Dalle de marbre blanc, épaisse de 0 m. 06 :

sVB DIE 5	0 m. 06
A	
suB DIE	
C	

Hauteur des lettres, 0 m. 09. A la dernière ligne, le C, qui d'ailleurs est incomplet dans l'original, doit être, comme à la fin de la première ligne, le chiffre six.

53. — La même dalle porte au revers :

INDII
IS
ΛIASĪNDI
S XIII K IVNIAS
INDII

Hauteur des lettres variant entre 0 m. 035 et 0 m. 045. C'est encore la première et la seconde indiction qui se lit sur cette dalle funéraire.

54. — Marbre blanc, à revers lisse, épais de 0 m. 03 :

virū amOS IIII
X
viXIT
ΛV

Hauteur des lettres, 0 m. 045.

A ces inscriptions je puis ajouter, en les signalant simplement, un débris d'épithaphe gravée dans une couronne et un fragment de *fenestella* à jour sur lequel figurait l'image d'un paon.

Enfin je terminerai cette liste par un fragment de plaque à stries blanches et bleuâtres, à revers lisse, épaisse de 0 m. 033, sur laquelle sont gravés des caractères de forme bizarre, hauts de 0 m. 05.

55.

CAPI
311

XII. — INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES TROUVÉES EN DEHORS DE CARTHAGE.

56. — Sur un bloc de grès non équarri et à face noircie comme par l'action du feu :

II
R ANOZ XXV
DELIZ RECEZIT
in pace d QIKAIANVARias

Hauteur des lettres, variant de 0 m. 03 à 0 m. 05. Cette inscription provient de la presqu'île du cap Bon.

57. — Sur un bloc de pierre trouvé à Sidi-El-Badi, à environ 7 kilomètres à gauche de la route de Mateur à Bizerte (1895), inscription gravée dans un cadre à queues d'aronde :

80 m 0
LICINIA · BO
RO · NA · IN
PACIS ♡

Hauteur des lettres, 0 m. 06. La largeur de l'encadrement est de 0 m. 26. Je dois la communication de cette épithaphe à l'obligeance de M. l'abbé Sébastien, curé de Mateur.

A.-L. DELATRE,
des Pères Blancs.

DÉCOUVERTES RÉCENTES
EN TUNISIE,

PAR M. P. GAUCKLER.

I

NOTE SUR LES RUINES DU BOU-ARADA (ARADI).

Le Djebel-bou-Arada, colline peu élevée qui domine la plaine du Fahs-er-Riah au Sud, en face du plateau de Bijga (*Bisjca*), présente sur son versant septentrional, au milieu d'oliviers sauvages très vivaces, derniers témoins de l'ancienne forêt que l'on s'efforce aujourd'hui de reconstituer, les restes assez étendus, mais peu distincts, d'une bourgade romaine dont il semble avoir conservé le nom.

C'est là en effet que, selon toute apparence, il faut placer la petite cité d'*Aradi*; nous ne connaissons d'ailleurs celle-ci que par deux de ses évêques, Fortunatien, exilé en Corse en 482 sur l'ordre du roi Hunéric, et Émilien, qui souscrivit en 525 au concile de Carthage réuni par Boniface ⁽¹⁾.

M. Émile Taine, propriétaire du Bou-Arada, vient de fonder un important établissement agricole à proximité de ces ruines, qui lui ont fourni la pierre nécessaire à ses constructions. La recherche des matériaux enfouis dans le sol a donné lieu à quelques découvertes intéressantes pour l'archéologie.

Au pied de la colline et près de la rivière qui en découle, se dressait à l'époque romaine une porte monumentale qui s'est abattue tout d'une pièce, et dont on possède aujourd'hui presque tous les éléments découverts, en tas, à fleur de terre. M. Taine a

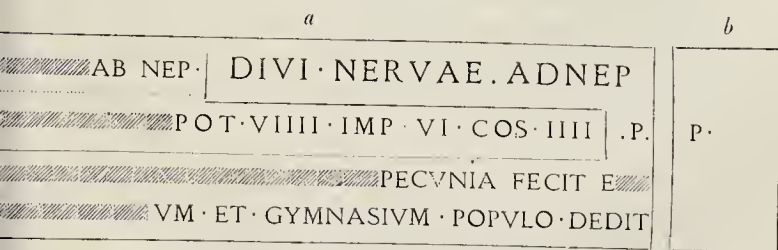
⁽¹⁾ Guérin, *Voyage archéologique*, 1, p. 426. Le grand mausolée décrit par Guérin (cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 795) ne se trouve pas au Bou-Arada, mais à l'Est de l'Henchir-Brighita, à 6 kilomètres à l'Est (*Ibid.*, p. 99, et *suppl.* n°s 12244, 12245). Voir aussi Poïnssot, *Bulletin des antiquités africaines*, 1, p. 327 et suivantes.

pu reconstituer en entier l'arc proprement dit, qui forme aujourd'hui la porte d'entrée du bordj, et, grâce à ses indications, j'ai retrouvé moi-même une partie de l'inscription dédicatoire et de la corniche qui couronnait le monument.

C'est une porte triomphale d'un type très simple, construite en gros bloc de calcaire blanc épais de 0 m. 60, régulièrement superposés par assises de parpaing. L'arc en plein cintre, de 3 m. 70 de diamètre, repose sur deux pieds-droits, larges de 2 m. 40, dont il est séparé par une élégante corniche qui barre en son milieu la façade principale et l'intérieur de la porte. La mouluration se compose d'une doucine, décorée de canaux rudentés, de deux listels, d'une scotie, avec trois rangs de feuilles lancéolées imbriquées et une acanthe enveloppant le retour intérieur de la corniche d'un listel, d'un talon décoré de feuilles d'eau; enfin d'un rang de denticules à la partie inférieure : tous ces ornements sont groupés avec goût et le profil des moulures est suffisamment ferme. Les pieds-droits devaient reposer sur un soubassement mouluré correspondant à la corniche et qui n'a pas encore été retrouvé.

L'arc, sans archivolte, est formé de dix-neuf claveaux au-dessus desquels se développait sur presque toute la largeur du monument l'inscription dédicatoire. Le dernier tiers a seul été retrouvé jusqu'ici; il est gravé sur deux blocs de pierre : le premier est large de 1 m. 70, haut et épais de 0 m. 60; le second, qui ne porte qu'une lettre, forme un cube parfait de 0 m. 60 de côté; l'inscription est gravée avec soin, en caractères hauts de 0 m. 08 à la première ligne, de 0 m. 07 à la seconde et de 0 m. 05 aux suivantes; mais elle est assez mal conservée, surtout à gauche, par suite du traitement qu'on lui a fait subir à deux reprises.

Le commencement des lignes est illisible.



[*Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris), Divi M. Antonini Augusti filii,*

Divi Pii nepotis, Divi Hadriani pronepotis, Divi Trajani Parthici] ab-nepotis, Divi Nervae adnep(otis) [L. Aurelii Commodi Antonini Augusti Pii tribunicia] pot(estate) VIII, imp(eratoris) VI, co(n)s(ulis) IV, p(atris) p(atric) . . . sua] pecunia fecit e[. . . epul]um et gymnasium populo dedit.

L'inscription, dédiée à l'empereur Commode, est très exactement datée de l'année 184 : on l'a retaillée après la mort de ce prince pour faire disparaître le nom et les titres de celui-ci; le texte a été ensuite restitué dans son intégrité, probablement sous le règne de Septime Sévère, mais les lettres rajoutées après coup sont un peu moins hautes que les premières.

De la corniche qui couronnait la porte, on n'a encore retrouvé qu'un morceau long de 1 m. 60, mais il est probable que les autres fragments sont enfouis à fleur de terre, dans le voisinage des premiers.

La corniche supérieure est du même style que celle de l'arc, quoique de dimensions plus grandes : les détails de la mouluration diffèrent. Elle se compose d'une rangée de canaux rudentés, d'un listel, d'oves et de rais de cœur, d'un listel, d'olives et de piécettes, enfin d'un rang de denticules au bas.

A quelque distance de la porte triomphale, a été découvert, encastré dans un mur d'une ferme fortifiée de basse époque, le fragment d'inscription suivant; il est gravé au trait sur une pierre calcaire jaune à grain fin, ayant la forme d'une table d'autel rectangulaire; les faces supérieure et inférieure sont plates, les côtés sont taillés en forme de corniche avec une bande plate au sommet; au-dessous, un talon très renflé, et au bas, un listel.

L'inscription est placée sur la face principale : la première ligne, tracée en caractères hauts de 0 m. 3, occupe la bande supérieure dans toute son étendue; les huit lignes suivantes, en caractères hauts de 0 m. 015 à 0 m. 01, sont contenues dans un cartouche ménagé sur la partie convexe du talon, et accosté de palmes, recourbées en arc de cercle.

CRVM · CAPITVLVM · A
AS · TRES · MEDIA NAS · IN · PORTICV
A · CIDONIS · F · NARGAVS · ARCV
BAL · SERIMBALIS · NAGVD · BARIGBAL
BAL · FELICIS · F · BARIGBAL · LVCANI
NIS · ARISIO · RICVFONIS · F · SE
cVNDVS · LACTVCA · ANO · SVF
NIS · F · LVCANVS · SVFETES DE
VOT · D · S · P · F ·

Remarques :

Ligne 1. — Il manque à la fin de la ligne quatre ou cinq lettres.

Ligne 7. — *Lactuca*. Lecture douteuse, les deux caractères L et T ayant à peu près la même forme.

Ligne 8. La lecture des deux dernières lettres n'est pas tout à fait certaine.

... *crvm capitulum a*. . . — *column?* [*as tres medianas in porticu* . . . *a Cidonis f(i)lius*], *Nargaus Arcu.*, . . . *b*] *al Scrimbalis (f)lius*], *Nagud Barigbal[is f(i)lius]*. . . [*bal Felicis f(i)lius*], *Barigbal Lucan[is f(i)lius]* . . .] . . . *nis [f(i)lius]*], *Arisio Ricvfonis f(i)lius*], *Se[. . . Se]cundus Lactuca*, *an[n]o suf[ctum? ⁽¹⁾ . . .]nis f(i)lius*], *Lucanus*, *sufetes de[signati] vot(um) d(e) s(na) p(ecunia) f(ecerunt)*.

Nous avons ici, à ce qu'il semble, la dédicace à une divinité, dont le nom manque, d'un autel et de trois colonnes, ornant la partie centrale d'un portique, érigés aux frais d'un groupe d'habitants et de magistrats d'*Aradi*. Le nom des souscripteurs, comme aussi le titre que portent leurs magistrats municipaux, des *suffètes*, prouve suffisamment leur origine punique, bien que l'inscription puisse remonter au II^e siècle, ou même au III^e siècle de notre ère ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Anno sufetum*, par analogie avec l'inscription de Bijga (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n^o 12286).

⁽²⁾ La petitesse des caractères est cependant, à mon avis, un indice d'ancienneté. Il est à remarquer que généralement en Afrique les inscriptions qui n'ont pas un caractère architectural ont des lettres d'autant plus grandes qu'elles sont plus récentes.

Ce texte doit être rapproché de toute une série d'inscriptions analogues, trouvées presque toutes dans cette même région du Fahs, et dans un rayon de quelques kilomètres : à Tarf-ech-Chena (*Apisa majus*), à Bir-Magra (*Thibica*), à Bijga (*Civitas Riv. ag. Sacar*), à Bou-Flis (*Avitta Bibba*), à Henchir-Bel-Aït (*Teplette*), un peu plus loin à Henchir-Zaktoun (*Thaca*), à Lema (*Limisa*), à Henchir-El-Mouin, près d'Oudna (inscription trilingue grecque, latine, punique nouvellement découverte), enfin à Ksar-Zit (*Siagu*).

Il semble que la plaine du Fahs-er-Riah, l'une des plus fertiles et aussi l'une des plus facilement accessibles de la Régence, ait été colonisée de très bonne heure. Elle devait faire partie de ces *μέγαρα πέρα*, dont parle Appien, qui formaient la principale richesse de Carthage. La vie municipale y était née longtemps avant la domination romaine, et les communes fondées par les Carthaginois propriétaires du sol, marchands d'huile et de blé, avaient reçu une organisation calquée sur celle de la métropole et qui ne disparut que lentement sous l'empire, à mesure que les anciennes *civitates* se transformaient en *municipes* et en colonies. Il est à noter, en effet, que dans la province d'Afrique l'influence des envahisseurs romains ne s'est guère exercée d'une manière tout à fait prépondérante que dans les régions qu'ils ont été les premiers à mettre en valeur, particulièrement sur les hauts plateaux. Leur action a été beaucoup moindre sur les « pays » qui nourrissaient déjà avant leur arrivée une population sédentaire, très dense et fortement organisée; et c'est ce qui explique dans les contrées très rapprochées de la côte, et d'une pénétration facile, cette remarquable persistance des vieux usages, des cultes, des magistratures, des appellations carthaginoises que l'on retrouve à un bien moindre degré dans l'intérieur de la province. La civilisation romaine n'a été la plus forte que là où elle ne rencontrait pas de rivale sérieuse à combattre. Les populations qui, au moment de la conquête, avaient déjà reçu l'empreinte punique, l'ont conservée pendant tout le temps de la période romaine, facilement reconnaissable sous le vernis superficiel étranger dont elles avaient fini par la recouvrir.

A 500 mètres au Sud de la porte romaine, au milieu de la forêt et déjà sur le penchant de la forêt du Djebel-Bou-Arada, se trouve le massif de ruines qu'a décrit M. Poissot et où il a relevé deux fragments de dédicace impériale fort mutilés. Les ouvriers de

M. Taine ont découvert à cet endroit plusieurs morceaux d'architecture, chapiteau corinthien très simple, corniches et architraves, une main appliquée contre un mur et dont le pouce arrondi en arc de cercle forme un anneau servant sans doute à attacher les chevaux à la porte d'une ferme, une pierre ornée d'un dessin grossier au trait figurant une autruche auprès d'un palmier, enfin un cippe funéraire calcaire en forme de caisson demi-cylindrique, surmonté d'un acrotère sur sa face principale, au sommet du demi-cylindre. Hauteur du caisson, 0 m. 50, et avec l'acrotère, 0 m. 70; profondeur, 1 m. 15.

Les lettres de l'épigraphie sont gravées sur l'acrotère et sur le caisson, en lettres hautes de 0 m. 05 à 0 m. 07 et 0 m. 35 à la dernière ligne.

D·M·S
L·FABIVS·SA
TVRNINVS
V·AN·LXXX
H·S·E

*D(iis) M(anibus) s(acrum). L. Fabius Saturninus v(iar) an(nis) LXXX;
h(ic) s(itus) e(st).*

Les ruines de Henchir-Brir't sont situées à 4 kilomètres à l'Est de celles du Bou-Arada, avec lesquelles il ne faut pas les confondre, ainsi que l'a justement fait remarquer M. Reinach ⁽¹⁾. M. Drappier, attaché à la direction des Antiquités, y a découvert, gravé sur un linteau fiché verticalement en terre et malheureusement brisé à sa partie la plus intéressante, le texte épigraphique suivant, Hauteur des lettres, 0 m. 09; largeur du fragment, 0 m. 50; hauteur, 0 m. 30.

c AELESTAE
AVG·SACR
CIVITAS
SVC

Caelest[is?] aug(ustae) sacrum civitas . . . suc . . .

Le nom de la cité manque.

⁽¹⁾ C. Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, t. II, page 596, note 1.

II

MOSAÏQUE ROMAINE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE
À OGLET-ATHA.

LA CHASSE À LA GAZELLE EN BYZACÈNE.

Dans les plaines sablonneuses qui s'étendent entre Sfax et Gafsa et qui servent aujourd'hui de terrains de parcours à la tribu nomade des Mehedba, se dressent de distance en distance des monticules, hauts de 6 à 7 mètres, parfois couronnés de ruines en blocage, le plus souvent recouverts de sable. Chacun de ces *tumuli*, comparables aux kourganes des steppes de la Russie méridionale, recouvre les restes d'une exploitation agricole. On les exploite aujourd'hui comme carrières, pour en extraire la pierre à bâtir qui fait totalement défaut dans toute la région environnante. La ville de Sfax a été construite en grande partie avec les matériaux retirés des monticules qui dessinent aujourd'hui encore, en relief, les principaux quartiers de l'antique Thenae (Henchir-Thina).

Plus récemment, les entrepreneurs chargés de la construction du nouveau chemin de fer de Sfax à Gafsa ont éventré les *tumuli* les plus rapprochés du tracé de la nouvelle ligne, et les fouilles entreprises par eux dans l'intérêt de leurs travaux ont profité à la science en donnant lieu à plusieurs trouvailles archéologiques.

La plus importante a eu lieu à Oglet-Atha, à 70 kilomètres au sud-ouest de Sfax, à 2 kilomètres au sud du chemin de fer de Gafsa, et près du tracé de la nouvelle route qui va de Ksar-Atha à Hachichina.

Dans un monticule de 7 mètres de hauteur, recouvrant les restes d'une grande ferme ou villa romaine, on a rencontré, à une profondeur variant de 1 mètre à 1 m. 50, divers pavements en mosaïque dont les premiers sondages opérés ont permis de reconnaître la valeur, et que j'espère pouvoir faire entièrement dégager à bref délai.

En attendant l'achèvement de ces fouilles méthodiques, que

M. Dubois, ingénieur des ponts et chaussées à Sfax, a bien voulu se charger d'entreprendre, voici quelques renseignements sur les mosaïques mises à jour jusqu'ici. Elles se composent d'un seuil, puis d'un tableau et d'un motif géométrique, encadrés dans la même bordure, appartenant au même ensemble et formant le pavement d'une vaste salle, peut-être un atrium.

Le seuil est orné d'un simple losange inscrit dans un rectangle et enfermant un fleuron. Le motif géométrique se compose d'une série de rosaces, tangentes extérieurement et formées de torsades et d'entrelacs en anneaux concentriques avec une croisette au centre. La bordure en dents de scie rappelle celle du portique de la villa de l'Arsenal de Sousse⁽¹⁾.

D'après le style général de l'ornementation, la mosaïque paraît avoir été exécutée au milieu du ⁱⁱe siècle.

Le tableau (pl. VII), malheureusement fort mutilé, représente une chasse à courre la gazelle⁽²⁾, dans une vaste plaine, complantée d'oliviers au tronc tourmenté et tordu, de cyprès élancés, d'orangers touffus et de vigne. Ces arbres sont figurés avec tant de vérité, tant de précision, qu'ils ont certainement été dessinés d'après nature; ils représentent les principales cultures arbustives du pays à l'époque romaine. Fait à noter : les pieds de vigne sont montés sur cerceaux, comme dans les mosaïques agricoles de Tabarka⁽³⁾, qui sont certainement bien postérieures en date à celle-ci. Ce mode de culture, délaissé aujourd'hui en Tunisie, était donc, dans l'Afrique romaine, d'un usage courant et qui a persisté longtemps.

Les chasseurs, nu-tête, ont les cheveux coupés ras et le visage imberbe. Ils sont vêtus de courtes tuniques, à manches brodées de larges bandes longitudinales, avec mascaron aux épaules et au bas du vêtement, et galons sur les manches; autour du cou est parfois nouée une cravate de couleur claire, dont les deux bouts flottent sur la poitrine. L'un des chasseurs a les épaules couvertes d'une mante

⁽¹⁾ Gauckler, *Les mosaïques de l'Arsenal de Sousse* (*Revue archéologique*, 1897, II, p. 12, et pl. IX bis).

⁽²⁾ L'une des mosaïques des bains de Pompeianus à l'Oued-Athmenia, qui se rapproche pour le sujet de celle d'Oglet-Atha, nous montre des gazelles enfermées dans un parc (*saeptum venationis*) et non pas, comme ici, en pleine liberté. Cf. G. Boissier, *L'Afrique romaine*, p. 160, et Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, I, pl. IV.

⁽³⁾ Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du musée Alaoui*, pl. III, fig. 26 et 27.

ronde, à capuchon rabattu dans le dos. Les jambes sont toujours nues; les pieds sont chaussés de brodequins de hauteur variable. Seul, un des cavaliers a les mollets protégés par des guêtres qui montent jusqu'aux genoux. Les chasseurs sont représentés dans des attitudes très variées, les uns debout devant leur monture qu'ils tiennent par la bride, ou bien à côté d'elle, les autres sur des chevaux à diverses allures, le galop, le trot ou le pas.

Aucun d'eux n'est armé; ils tiennent à la main une simple housine ou un fouet dont le manche se termine par un anneau où passe la lanière. Ils forcent la gazelle à la course comme aujourd'hui les Mehedba, dont les chevaux sont renommés pour leur rapidité.

Les deux gazelles qui figurent sur la partie demeurée intacte de la mosaïque sont saisies sur le vif, dans des poses d'un remarquable réalisme. L'une d'elles, le cou tendu et penché en avant, broute une touffe de diss; l'autre, qui a pris l'éveil à l'approche des chasseurs, dresse la tête et inspecte l'horizon. Ce gracieux gibier, très abondant dans les plaines du sud⁽¹⁾, en est à la fois l'ornement et le fléau, car il dévore toutes les jeunes pousses des plantations nouvelles. La chasse aux gazelles ne constitue pas seulement un agréable passe-temps, un sport des plus attrayants; leur destruction s'impose aux planteurs, comme une mesure de protection indispensable pour ses cultures, et sans laquelle il n'y aurait pas de colonisation possible dans le pays de l'olivier.

Le sujet de la mosaïque d'Oglet-Atha présente donc un intérêt tout local, particulier à la région où elle a été découverte. Ce n'est pas un tableau de convention, servilement copié dans quelque banal cahier de modèles. C'est une œuvre originale faite pour flatter le goût, et répondre aux préoccupations du propriétaire qui l'a commandée. L'artiste devait donc s'efforcer avant tout d'être exact, de reproduire le plus fidèlement possible une scène qui s'était certainement déroulée devant ses yeux, et dont ceux qui appréciaient son œuvre pouvaient contrôler tous les détails.

La mosaïque d'Oglet-Atha constitue, en dépit de son mauvais état de conservation, un document historique de réelle valeur, et dont l'intérêt pratique n'est pas à dédaigner au moment où le Gou-

⁽¹⁾ Il en était de même sur les hauts plateaux de Numidie, où s'élevait la villa de Pompeianus.

vernement prépare la mise en valeur de la région des Mehedba. Elle prouve, comme l'avait déjà très bien vu M. Bourde⁽¹⁾, que ce pays doit être réservé à la culture arbustive plutôt qu'à celle des céréales; elle nous apprend, en outre, qu'il n'est pas uniquement et exclusivement favorable à la plantation de l'olivier et qu'il se prête aussi à celle de la vigne et même de l'oranger.

III

LES PORTES TRIOMPHALES ET LES THERMES

DE THIBURSICUM BURE.

La citadelle byzantine de TébourSouk, construite à la fin du VI^e siècle, sous le règne de Justin II (565-578), par le préfet Thomas, et dont les murs subsistent encore jusqu'à 6 à 7 mètres de hauteur, avait englobé dans sa vaste enceinte deux des portes monumentales de la cité romaine de Thibursicum Bure.

De ces portes une seule était connue jusqu'ici, et très imparfaitement, celle qui occupe le front Nord de la citadelle. Elle était aux trois quarts enterrée; la partie supérieure restait seule visible avec l'arcade et le haut des pieds-droits. L'édifice se trouvait encore dans cet état quand M. Saladin en donna, dans son *Deuxième rapport de mission*⁽²⁾, une vue, une description détaillée et un essai de restitution.

Je l'ai fait dégager en 1896, grâce au concours empessé de M. le lieutenant Hilaire⁽³⁾. Les fouilles, poussées jusqu'à 5 mètres de profondeur, ont fait apparaître tout le soubassement de la porte et ont prouvé que celle-ci, bouchée à sa partie supérieure seulement, formait la principale entrée de la forteresse byzantine.

On l'avait rétrécie en tous sens, en établissant entre les pieds-

⁽¹⁾ P. Bourde, *Rapport sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie*.

⁽²⁾ H. Saladin, *Deuxième rapport de mission*, p. 69 à 71 et fig. 62 et 63. Cf. Diehl, *Rapport sur deux missions archéologiques*, p. 143 et suiv.

⁽³⁾ Gauckler, *L'Archéologie en Tunisie*, 1896, p. 40 et pl. XVI.

droits primitifs deux piliers en maçonnerie grossière qui soutenaient une nouvelle arcade en plein cintre s'élevant à mi-hauteur de l'ancienne, et qui fut elle-même rebouchée après coup, probablement à l'époque arabe. Les claveaux de l'arc sont simples et appareillés sans beaucoup de soin.

La clef de voûte est ornée d'une rosace à six branches, séparées par six globules grossièrement figurés au trait.

Au-dessus de l'arcade, sur un linteau de pierre calcaire, dont la moitié subsiste en place, fut gravée la dédicace du nouveau monument : *† Salvis Dominis nostris cristianissimis et invictissimis imperatoribus Justino et Sofia Augustis munitionem Thomas excellentissimus prefectus feliciter aedificavit* ⁽¹⁾.

Au-dessus, l'espace demeuré vide entre les deux arceaux fut comblé avec des matériaux de diverses provenances, irrégulièrement appareillés.

La porte est bien conservée dans sa partie inférieure : les moulures du soubassement et des pilastres, traitées avec une élégante sobriété, ont conservé toute la netteté de leurs arêtes. Le couronnement, au contraire, a disparu avec la dédicace. L'on ne peut, par suite, déterminer la date exacte de l'édifice, qui semble remonter, au plus tard, à l'époque de Septime Sévère.

En somme, la porte du front Nord était ornée avec goût, mais sans grand luxe, ce qui prouve qu'elle n'avait qu'une importance secondaire; d'ailleurs elle ne livrait passage qu'à une voie d'intérêt local, celle qui reliait Thibursicum Bure à Numluli.

La porte principale, placée à angle droit de la première, était orientée à l'Est, regardant la vallée de l'Oued-Khalled, au fond de laquelle se déroulait la grande route de Carthage à Theveste.

Une large voie dallée, actuellement recouverte de 3 mètres de terre rapportée, mais dont les restes subsistent et pourraient être facilement dégagés, traversait les jardins et les olivettes qui s'étendent en contre-bas de TébourSouk, et reliait la route à la cité romaine; celle-ci s'élevait en amphithéâtre dans une position dominante, parfaitement orientée, jusqu'au sommet de la colline, précédée d'une porte triomphale qui fut englobée dans le front oriental de la citadelle et dont les fouilles de la direction des Antiquités, conduites par M. Sadoux, viennent de révéler l'existence.

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 1434.


Cet édifice, d'un excellent style et d'une bonne époque, se rattache à l'un des types les plus fréquemment reproduits dans l'Afrique romaine, celui des arcs de Sbétla, d'Haidra, de Djemila.

Dans le voisinage immédiat de Tébourouk, trois autres cités nous en offrent de beaux spécimens : Thugga (Bab-Roumia), Uchi Majus et Thignica (arc couronnant la porte de la tour Sud-Est de la forteresse byzantine).

C'est une arcade en plein cintre, sans imposte, ayant 2 m. 28 de diamètre, qui prend naissance sur une corniche de mouluration simple, présentant une doucine soulignée d'un listel : elle est soutenue par deux pieds-droits décorés sur leurs faces antérieure et postérieure de niches rectangulaires, profondes de 0 m. 55, que souligne une corniche formée d'un listel, d'une doucine, d'une scotie et de denticules. Il ne reste aujourd'hui que les deux premiers claveaux de l'arcade et le bas des niches. Toute la partie supérieure de l'arc a été rasée et remplacée par un mur en simple blocage. Les pieds-droits sont ornés chacun de quatre pilastres corinthiens, cannelés, qui se retrouvent aux angles extérieurs du monument; les cannelures sont remplies jusqu'au tiers de leur hauteur par des baguettes demi-cylindriques. Sur chaque face de l'arc, les pilastres étaient précédés de colonnes dégagées qui ont disparu aujourd'hui, mais dont l'existence est certaine. Enfin, le soubassement de l'édifice, en gros blocs parfaitement appareillés, se terminait au sommet par une corniche formée d'un listel, d'un talon et d'un filet qui correspondent exactement aux moulurations de la base.

La porte romaine a été bouchée à l'époque byzantine avec des matériaux empruntés à un édifice voisin; selon toute apparence, les thermes, dont les restes assez confus, n'offrant rien de caractéristique qu'une voûte d'arc en blocage sur piles en maçonnerie, sont traversés par le front oriental de l'enceinte à peu de distance de la porte.

C'est ce que semble prouver la présence, au milieu de la maçonnerie de remplissage, d'un beau piédestal en pierre calcaire, haut de 0 m. 95 et large de 0 m. 55, portant une dédicace en lettres bien gravées, hautes de 0 m. 07, dont la forme semble indiquer une assez basse époque (1^{re} siècle).

EX·AVIO·LOCO·ET·RVP
IAM·MINANTI·STA
TVAS·III·MARMOREAS
AT·CVLTVM·ET·SPLENDO
REM·APODYTERI·THER
MARVM·RESP·COL
THIB·BVRE·TRANSTVLT
PROVISIONE·ISTANTI
A  AVRELI·HONORAT
QVETIANI·EQ·R·CVR
REIP·

Ex avio loco, et rupe jam minanti, statuas quatuor marmoreas at cultum et splendorem apodyteri(i) thermarum resp(ublica) col(oniae) Thib(ursici) Bure transtulit, provisione i[n]stantia Aureli[i] Honorati Quetiani, eq(uitis) r(omani), cur(atoris) reip(ublicae).

Ce texte est certainement postérieur au règne de Gallien, époque à laquelle on peut fixer approximativement la transformation du *municipium Severianum Antoninianum Liberum Thibursicensium Bure* ⁽¹⁾ en colonie romaine ⁽²⁾. D'ailleurs la mention d'un curateur de la colonie ne permet guère de le faire remonter plus haut que les dernières années du ⁿ^e siècle ⁽³⁾.

Le nom de la ville, orthographié ici Thib(ursicum) Bure comme dans les dédicaces publiées au *Corpus* sous les numéros 1427 et 1439, apparaît sur deux autres inscriptions ⁽⁴⁾ avec la forme Thub(ursicum) Bure. Il est probable que la voyelle initiale devait avoir dans la prononciation indigène un son intermédiaire entre l'u et l'i, et prêtait à une confusion dont on retrouve beaucoup d'autres exemples dans l'Afrique romaine.

L'inscription nous apprend que, sur l'initiative du curateur de la colonie Aurelius Honoratus Quetianus, d'ailleurs inconnu, quatre statues de marbre, placées dans un endroit devenu inacces-

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 1427.

⁽²⁾ *Ibid.*, n° 1437. Pallu de Lessert, *Fastes de la province romaine d'Afrique*, p. 291 et suiv.

⁽³⁾ Cf. Toutain, *Les cités romaines d'Afrique*, p. 357.

⁽⁴⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n°s 15258 et 15267.

sible et menacé par un éboulement de rochers, furent transportées dans l'*apodyterium* des thermes de Thibursicum; c'est là une indication particulièrement intéressante pour quiconque connaît la disposition topographique des ruines de Téboursouk et de sa voisine Dougga. Elle est relative à un ordre de faits qui a dû se produire souvent dans l'histoire monumentale de ces cités, accrochées à la pente de rochers peu homogènes, et reposant sur un terrain mouvant, sans cesse affouillé par les eaux du sous-sol.

C'est ce qui est arrivé notamment au temple de Saturne à Dougga, qui se trouva, dans le courant du iv^e siècle de notre ère, coupé de ses communications avec la cité à laquelle il était relié par une seule et étroite corniche longeant à mi-côte les escarpements de la cime qui dominait Thugga, et qui fut rongée et emportée par les eaux dévalant du sommet; lui-même fut, à la même époque, disloqué et détruit par les glissements de la plate-forme sur laquelle il était établi et l'effondrement de la crête rocheuse contre laquelle il était appuyé.

Les mouvements lents du sol, provoqués par l'érosion des eaux, suffirent la plupart du temps à expliquer la destruction de ceux des monuments romains qu'avait épargnés la main de l'homme, sans qu'il soit nécessaire de recourir, pour cela, à l'hypothèse de cataclysmes brusques, de tremblements de terre d'une extraordinaire violence, qui, s'ils se sont produits en effet par endroits, n'ont jamais exercé leurs ravages que dans des régions en somme assez restreintes.

P. GAUCKLER,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

INSCRIPTIONS ET LAMPES
DÉCOUVERTES À L'HENCHIR-EL-HAMMAM-ZOUAKRA
(TUNISIE),

PAR M. LE CAPITAINE DENIS.

Je réunis ici les différentes inscriptions que j'ai copiées dans les ruines de l'ancienne Thigibba.

1. — Fragment de dédicace.

INSERVATIAE
NSAEQPRO
NC·AFRICAЕ
P P

5. — Épitaphe.

CAECILIA
SPES V
A XXV

2. — Épitaphe.

AELIVS SEPTI
MIVS VER
ATIANVS
P V AN XXXX

6. — Épitaphe.

D M S
CALPVRNIA
RVFINA PVA
LIII H S E

3. — Épitaphe.

ARIS
COC

4. — Épitaphe.

d M S
CAECILIA
OPTATA PIA
V A LXX
OSSA IN MON
H S

7. — Épitaphe.

D M S CLA
VIXIT AN
XLXIX
H·O·S·T

L. 5 et 6. *Ossa in mon(umento)
h(oc) s(epulta) [sunt].*

L. 1. *Cl(audius)?*

L. 4. *H(ic) o(ssa) s(ita) t(ibi)?*

8. — Épitaphe.

M COR
NELIV
S MN
CA VIX
5 ALHS

L. 3-4. *Manca.*

L. 5. *a(mis) L. H(ic) s(itus est).*

Les dernières lignes qui paraissent intéressantes sont d'une lecture douteuse.

14. — Épitaphe.

T · FLAVIVS R
OGATIANVS P V
A · XXI · H S E

9. — Épitaphe.

Q · CORNE
LIVS VIC
TOR P · V · A
VI H S E

15. — Épitaphe.

D M S
T · FLAVIVS ROGA
TVS ARMINIANVS
P V A

L'âge du défunt n'a pas été gravé sur la pierre.

10. — Épitaphe.

P · DECIMIVS RV
FVS · PIVS VIXIT
AN · XXVII · H S E

16. — Épitaphe.

D M
L · FLAVIVS
ROGA TVS
P · V · A LXVI

11. — Épitaphe.

P · DECIM
MIVS VIA
TOR P
V A XXXV
H S E

17. — Épitaphe.

FLAVIA
SECVNDVLA
V A XIII

12. — Épitaphe.

EVCALI
STA (sic)
VIX AN

18. — Épitaphe.

FORTVNATA
VXOR P V P
ROs

13. — Épitaphe.

FAL · FO
FILIA · NAM
GID · DEPIA VIX
AN · LXXXX
H · E · S COLLO
CATVIN AGROIINI ODE
MINATIO FELICE AD FINE
FOMRIANOS ET PROCVIO
IT S NACA

19. — Épitaphe.

AS
fortVNA
Ta p. V.A.
LXV · H · S · E

20. — Épitaphe.

D M S O (sic)
I V L I V S F E
L I X P V A X X I

L. 1. *D. M. S. Q(uintus).*

21. — Épitaphe.

D M S
I · I V L I V S
F L O R I A
N V S V
X X V

22. — Double épitaphe.

	D m s
	C I V l i u s
	M f
A	A r u
V · A	L I
A	A
S · E	P · v. a.
	L V
	H · s · e

Face latérale :

OSSA SV
MONVM

Épitaphe de droite : *D. [m. s.] C. Ju[lius] M. [f(ilius)] A[r(ensi) tribu] Li[ber]a[li]s p(ius) [v(i)xi]t a(nnis) LV... H(ic) [s(itus) e(st)].*

Face latérale : *Ossa su[nt in] monum[en]to.*

23. — Épitaphe.

D M
I V L I V S V

L. 2. *Julius V. . .*

24. — Épitaphe.

LVCIVS V
INDICIS

Lucius Vindicis (filius).

25. — Épitaphe.

D M S
M A N I O
P A V L I N V
P V A L X V

26. — Épitaphe.

MATVTO...LI
I V · A · L X I
H S E S

L. 3. *H(ic) s(itus) es(t).*

27. — Épitaphe.

MVNAT
A F

28. — Épitaphe.

MVNATI
FORTVNATA
V AN XL

29. — Épitaphe.

M
A I · G
E N V A v i
X · A N · II · H · C ·

M[unati]a Ingenua p(ia) [v]ix(it) an(nis) II. H(ic) c(ubat).

30. — Épitaphe.

D M S
NVMISA
SATVRNI
NA
V A XXV

31. — Épitaphe.

Q V N T A (sic)
Q V I N T A
D N I A N I X X X V

32. — Épitaphe.

M P R O G A
T V S

33. — Épitaphe.

R V F V S A N O B A L
I S P · V · A ·
I · L X X X V
H S E

L. 2-3, sans doute. *p(ius) v(ixit)*
an(nis) LXXV.

34. — Épitaphe.

S A T V R · A S V R
I S · F ·
V · A · L X X X X
H S E

L. 1-2. *Saturninus) Asuris*
ffilius)...

35. — Épitaphe.

AC
s u T V R N
I N A v i . X A
X X V H S E

36. — Épitaphe.

S A
N E V S V
a L X X V

37. — Épitaphe.

D M S
S E C V N D A V I A
T O R I S A M A
F I L I A P · V · A . .
H · S · E ·

38. — Épitaphe.

M · V A L E R I
V S F E L I
C I O P V A
L X X V H S E

39. — Épitaphe.

V I N D
E X

40. — Fragment.

D M S
N I A
M A I O R

41. — Fragment.

... V C I V S . . .
I S T C V L L
V I X I T A N . .

L X ·
H · S

42. — Fragment.

... M A X . . .

43. — Fragment.

I . . . ICIS
F[el]icis ?

44. — Fragment.

II PIVS V
AN · X · H · S · E
TVS P V A
X · H · S · E

45. — Fragment.

VA PIA VIX
S I T A N

46. — Fragment.

LXXII

47. — Fragment.

D M S

48. — Fragment.

. . PIA . . .

Ces diverses épitaphes, gravées sur des stèles, des caissons ou des cippes, ont été découvertes soit dans la nécropole romaine soit au milieu des sépultures mégalithiques très nombreuses que l'on voit encore près de l'Henchir-el-Hammam-Zouakra.

J'ai recueilli également dans la même ruine quelques lampes romaines dont voici la liste :

1. Personnage, vu de face, s'avancant vers la droite.
2. Quatre feuilles en croix.
3. Ane galopant à gauche. Rv. Marque de fabrique : L · MVN · SVC ·
4. Quadriges. Rv. Marque : C · CLO · SVC ·
5. Chèvre au repos, à gauche. Rv. Marque : L · M · REST ·
6. Deux poissons.
7. Sans sujet. Rv. Marque : C · CLO · SVC ·
8. Sans sujet. Rv. Marque (graffite) : LVCCEI FE.
9. Sans sujet. Rv. Marque (graffite) : LVCCEI.
10. Sans sujet. Rv. C S.

Ch. DENIS,
Capitaine.

INSCRIPTIONS ROMAINES

DE LAMBÈSE ET DES ENVIRONS DE TÉBESSA,

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

En 1875, pendant mon séjour à Lambèse, j'ai trouvé devant le *praetorium* et j'ai fait rentrer à l'intérieur de cet édifice servant de musée, le fragment d'une liste de soldats publié dans le vol. VIII du *Corpus* sous le n. 2569, a.

D'après mes notes ce fragment semble appartenir à la même inscription que le fragment n° 2568 et devait le précéder dans le corps complet du texte. J'ai noté, en outre, qu'il devait provenir d'une base de colonne.

J'avais copié ce texte sur place et j'ai vérifié ma copie en 1877. Elle est à peu de chose près conforme à celle du *Corpus*; il m'a paru bon cependant d'indiquer les variantes de ma copie. La pierre existe encore; on pourra donc les contrôler sur l'original ou sur un estampage :

- Lig. 23. L TRIBELLIVS CASTVS CAS
- Lig. 25. C CREPEREVS INGENVVVS CAS DS
- Lig. 38. C AEMILIVS VICTOR TAC
- Lig. 48. M AE.....
- Lig. 63. L · IVL · DONATV.....
- Lig. 69. C · VIBIVS V.....

Entre la ligne 81 et la ligne 82 il y a un espace blanc de deux lignes environ; il y avait sûrement en cet endroit un petit trait sé-

paratif; mais la pierre est brisée de telle façon qu'il n'en reste aucune trace.

A la fin de la première colonne, à la ligne 42, le graveur avait d'abord inscrit CAS; par-dessus ces trois lettres il a regravé l'abréviation T E V.

A la fin de la ligne 30, le G final appartient à la cursive; il a tout à fait l'apparence d'un S dont la courbe inférieure ne serait pas accentuée.

Cette forme particulière du G explique une confusion commise dans un travail récent sur les *Inscriptions de Lambèse*, où l'auteur, M. Maurice Besnier, en publiant un nouveau fragment d'une liste de soldats⁽¹⁾, fait suivre d'un point d'interrogation le nom de lieu ZMARES. Sans doute une révision attentive fera reconnaître que la pierre porte ZMAREG; le lieu de naissance du légionnaire était *Zama reg(ia)*⁽²⁾.

On trouve fréquemment en Afrique, en Maurétanie et en Numidie, mais surtout au nord de l'Aurès, entre Tebessa et Batna, des monuments funéraires en pierre, de forme cylindrique, massifs, oblongs, que l'on désigne en français sous le nom de *caisson* et qui, dans les épitaphes gravées sur une de leurs petites faces, sont quelquefois appelés *cupula*⁽³⁾. L'un d'eux, conservé au musée de Cherchel, est désigné par les mots : *cupula superstes rog[i]*, ce qui indique bien qu'il ne contient pas le corps du défunt, mais qu'il est destiné seulement à en rappeler le souvenir.

Le célèbre monument de L. Aemilius Severinus Phyllirio, fait prisonnier et mis à mort par Capellien, conservé aujourd'hui au Musée du Louvre⁽⁴⁾, appartient à cette série.

En Espagne, une inscription du musée de Barcelone⁽⁵⁾, appelle

(1) *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, p. 451 et suiv.; le fragment en question porte le n° 9. Dans le fragment précédent, n° 8, l'abréviation CASAR ne doit pas être lue *cas(tris) ar(us)per*, mais *cas(tris) ar(mor)un*.

(2) Les lettres A Q S I L, à la ligne 16 c du n° 18086 du vol. VIII du *Corpus*, dans un fragment d'une liste de soldats, ont été expliquées à tort comme l'abréviation du mot *aquilifer*. Il faut y voir aussi un nom de lieu, *Aq(uae) sil(enses)*. C'est une localité de la Maurétanie Césarienne; cf. *Corpus*, t. VIII, p. 834, n° 9745.

(3) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, p. 1122, au mot *cupula*, et dans les suppléments.

(4) *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n° 1986.

(5) *Corp. insc. lat.*, t. II, n° 6178.

un monument analogue *cupa*; dans le même pays, à Léon, on trouve encore cette forme de caisson funéraire plein⁽¹⁾. La forme particulière de ces tombeaux et leurs noms, *cupa* et *cupula*, ont amené un rapprochement avec les tombeaux en forme de tonneau qui se rencontrent en Lusitanie⁽²⁾.

Lorsqu'on débouche dans la plaine de Tébessa, en sortant du col d'Aïn-Lamba et en venant de l'Henchir Metkedess, on traverse un point appelé Bir-Salem où l'on remarque, sur le bord de la piste, plusieurs tombeaux de la forme indiquée. Deux ont été publiés dans le *Corpus*⁽³⁾. Je relève dans mes notes, prises en 1877, les deux épitaphes suivantes qui me paraissent inédites.

a. A Bir-Salem, sur la petite face d'un caisson :

D M S
 //ELIATERT
 V L A V I X I
 T · A N I S · S E
 X A C I N T A

b. Au même lieu, sur un caisson semblable, mauvais caractères :

D M	S A
F I L	F E C E R V
M A T R I E T	P A T R I
K A R I C I M ·	I V L · c u
S A · F E L I C	P I T V S
l.v.a.xXXVI	V X A L X X

Les trois premières lignes de cette double épitaphe se lisent sans tenir compte du trait séparatif; à partir de la ligne 4, il faut lire sur deux colonnes.

Parmi les inscriptions de Lambèse récemment publiées par M. Bœsnier, il s'en trouve une douzaine qui ont été relevées égale-

(1) *Corp. insc. lat.*, t. II, n° 5691, avec un croquis.

(2) *Ibid.*, p. 1202, au mot *cupa*. Cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1897, p. 215.

(3) T. VIII, n. 2192, 2193. Sur le n° 2192 il faut lire L.COMROGATVS; le G a la forme d'un S, comme sur les inscriptions de Lambèse indiquées plus haut. Ces deux monuments sont en forme de *caisson* en dépit des indications contraires.

ment sur des caissons; une seule renferme le mot *cupula* : elle porte le n° 54. Je reproduis ici la copie de M. Besnier :

D·M·S
C·A·E·M·A·X
F·I·L·I·A·E·R·A·R·
A·E·M·I·L·I·E·C·A
S·T·A·E·C·V·P·I·A
F·E·C·I·T·V·I·X·I·T
A·N·V·I·I

M. Besnier propose la transcription suivante :

C(aeciliae) Aem(ilianae) (vixit) a(nnis) x filiae rar(issimae), Aemiliae Castae Cupia fecit vixit an(nis) vii.

Pour expliquer cette inscription, il faut d'abord tenir compte d'un fait dont on a plusieurs exemples à Lambèse. La femme qui a élevé le monument porte un prénom; elle s'appelle *G(aia)*⁽¹⁾. En outre, le mot *CVPIA* suivi de *FECIT* appartient à la formule souvent inscrite sur les caissons, *cup(u)la(n) fecit*⁽²⁾.

Il faut donc lire :

G(aia) Ae(milia) Max(ima) filiae rar(issimae) Aemilie Castae cup(u)la(n) fecit. Vixit au(nis) vii.

A l'Henchir-Metkedess, avant d'arriver à Bir-Salem, on trouve également des monuments funéraires en forme de caisson; ce sont les n°s 2198, 2199 où j'ai lu très nettement : l. 2, *ATILIA*; l. 4, *IOVIM*; l. 5, *MAĀ*; 2204; 2207; 2210.

Le n° 2202 est en forme d'autel, conformément à l'indication donnée; il se termine par une ligne 13 qui a été omise, *H S E*. Le n° 2206, également en forme d'autel, est surmonté de deux petites rosaces.

L'inscription du grand tombeau du Soma-Tasbent (n° 2200), publiée par M. Moll, mérite une nouvelle édition. Lorsque je l'ai copiée, en octobre 1877, on avait passé une pointe dans les lettres, dont on avait ainsi dénaturé quelque peu la forme.

⁽¹⁾ Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n°s 3348, 3664, etc. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1898. p. 411.

⁽²⁾ Voir dans le *Philologus*, XLVI, 1887, p. 163, la note de J. Schmidt, intitulée *Cupula*, avec un croquis, p. 165, qui donne la forme du caisson africain.

DĪS

MANIBVS

AVMASGARIS MAGARSAEFILIO
TASCVT T FLAVI FAVSTI FILIA
CONIVGIETFILICOCCEIVSETSEVERVS
PIISSIMO PATRI·VIX·ANNIS·LXXX
H S E

A la fin de la ligne 5, le S est lié avec le V.

J'incline à croire qu'il faut lire : *Aumasgari Smagarsae filio*; cf. Smaragdus, Smasala. *Tascut* est le nom de la femme du défunt qui a élevé le monument avec les fils, *Cocceius* et *Severus* : on trouve en Afrique les noms Sarrut et Sedot, dont la terminaison est à rapprocher. Sarrut est fréquent comme nom de potier, en Gaule et ailleurs; il s'est conservé comme nom de famille en France.

A l'Henchir-Metkedess j'ai relevé quelques fragments plus importants :

a. Au nord d'un petit mamelon, sur une pierre récemment brisée :

d. d. d. n. n. n. valentiniano theod. OSIO ET A. radio perp. augg.
..... SVITRIBV. qual.

Caractères nets. Haut. des lettres, 0 m. 10.

b. Au sud du même mamelon, sur un autre fragment (= n° 10692) :

cei ONIVS CAecina
S

c. Près du fragment n° 2195 b (= 10690) :

.....
CIVITATIS · ET · SVI ORDINIS

Long. de la pierre, 1 m. 40. Haut. des lettres, 0 m. 13.

d. Près du n° 2197, sur lequel j'ai lu RVAM; sur un fragment appartenant à une autre inscription :

PRINCI pum nostrorum

d · D · ORI

dediCAVIT · CVRANte

A la ligne 2 il y a un D martelé avant le O.

e. Sur le fragment d'une dalle plate (= n° 2195 a) :

pro beatitudine temporu A D D N N ORBIS terrarum

.....propRIO SVMTVFACIE

Haut. des lettres, 0 m. 10. Cf. *sumtu*, dans une inscription du temps d'Arcadius et d'Honorius (n° 7017); *sumtibus* (n° 9016), etc.

J'ai fait cette exploration avec le capitaine de Bosredon, auquel j'avais communiqué toutes mes copies.

A. HÉRON DE VILLESOSSE,
Membre du Comité.

RAPPORT ARCHÉOLOGIQUE SUR LA RÉGION DE MAKTAR,

PAR M. LE COMMANDANT TOUSSAINT.

La région levée en 1898 par la 4^e brigade topographique de Tunisie comprend le vaste cirque formant le bassin supérieur de l'Oued-Siliana, une partie de la plaine du Sers et le cours supérieur de quelques affluents de l'Oued-Nebhana sur le revers oriental des massifs du Djebel-Serdj et du Djebel-Bargou.

Très fertile, propre à tous les genres de cultures et à l'élevage du bétail, d'un climat plutôt rude, le pays a été autrefois habité par une population très dense; les innombrables ruines que l'on rencontre de toutes parts, la beauté de certains édifices, la richesse de leur ornementation témoignent encore aujourd'hui de l'état de prospérité de la contrée aux époques romaine et byzantine.

Par sa situation au cœur de la partie la plus riche de la Tunisie intérieure, au point de croisement des voies naturelles qui rayonnent dans la direction des centres les plus importants, le Kef, Sousse, Tunis, cette région a toujours eu une importance politique considérable et, au point de vue historique, elle est des plus intéressantes à étudier. Sur une étendue de terrain relativement faible, on rencontre des vestiges bien définis de toutes les civilisations qui se sont superposées dans cette partie de la terre d'Afrique et encore de nos jours, par suite de la configuration naturelle du sol; les différentes races qui composent la population si mêlée de la Tunisie s'y retrouvent côte à côte, sans que leurs caractères et leurs mœurs distinctifs se soient modifiés par un contact de plusieurs siècles.

VOIES DE COMMUNICATION.

Les tables d'itinéraires ne signalent dans la région qu'une seule

grande voie : partant d'*Althiburos* (Medéina), elle gagnait *Thysdrus* (El-Djem) en desservant les stations d'*Altessera*, *Assuras* (Zanfou), *Zama Regia*, *Seggo*, *Avula*, *Autipsida*, *Uzappa* (Ksour-Abd-el-Melek), *Manange*, *Aggar*, *Aquae Regiae*, *Gurra*, *Terento*, *Aeliae*. La table d'Antonin donne comme variante, à partir d'*Aquae Regiae* : *Germanicana*, *Aeliae*, *Thysdrus*.

D'après les identifications déjà faites de : *Assuras* (Zanfou) et *Uzappa* (Ksour-Abd-el-Melek), on a une idée du tracé général de la voie entre ces deux points et on peut supposer qu'elle pénétrait dans la feuille de Maktar à l'ouest de la ruine appelée Henchir-Seba-Biar; des traces de pont se retrouvent sur l'Oued-Masmoudi, entre la ruine indiquée ci-dessus et la Koumba de Sⁱ Ali-ben-Abdallah. Si d'ailleurs il peut y avoir quelque incertitude pour le tracé de la route en plaine, on ne peut lui assigner au delà d'autre passage que le col entre le Djebel-Massouge et la Hamada des Ouled-Ayar, col où l'on remarque encore aujourd'hui des traces de voie, un poste militaire byzantin appelé Khour-Guelib et un mausolée romain de bonne époque appelé Ksar-Toual-Zouameul (le relai des bêtes de somme?). Au delà, si l'on veut tenir compte, d'une part des distances indiquées par la table de Peutinger, d'autre part des difficultés du terrain, on est forcé d'admettre que la voie suivait la vallée de l'Oued-Massouge, sans que d'ailleurs on en retrouve aucune trace, jusque vers Ksar-el-Haddid au confluent de l'Oued-Ouzapha; puis, se confondant avec une voie venant de Carthage par la vallée de l'Oued-Miliane, elle atteignait *Uzappa*. En ce dernier point, les deux voies se séparaient de nouveau et la route de *Thysdrus* gagnait Ksar-Khima par le col entre le Djebel-Bellota et le massif de la Kessera, après avoir traversé l'Oued-Djilf sur un magnifique pont encore en partie debout.

Quelques archéologues ont supposé que, de Ksar-Khima, la voie romaine avait pu gagner la plaine de Kairouan par le Foum-en-Neggueur au nord du Djebel-Ousselet et l'Henchir-Djelloula; nous ne le pensons pas. L'examen du terrain et les chiffres donnés par les itinéraires nous portent plutôt à croire que, de Ksar-Khima, la route, inclinant vers le Sud-Est, gagnait l'Oued-Merguellil par la large et facile trouée entre le Djebel-Ousselet et le massif de la Kessera, pour venir déboucher en plaine vers le foudouk d'El-Haouareb. L'existence de vestiges de voie, la présence des nombreuses ruines de fermes et de petits villages jalonnant le tracé indiqué ci-

dessus justifient cette hypothèse; ajoutons de plus que l'on trouve à Henchir-Khatera une vaste ruine dont l'emplacement répondrait à celui d'*Aquae Regiae* de l'itinéraire.

Nous proposerions donc de rétablir comme il suit le tracé de la voie d'*Althiburos* à *Thysdrus* :

Althiburos (Henchir-Medéina).

Allessera (Grande ruine anonyme près Ksour).

Assuras (Zanfour).

Zama Regia (Henchir-Seha-Biar, station postale).

Seggo (Henchir-el-Haddad).

Avula (Ksar-el-Haddid).

Autipsida (Kobheur-er-Roul).

Uzappa (Ksour-Ahd-el-Melek).

Manange (Henchir-Faroua).

Aggar (Ksar-Khima).

Aquae Regiae (Henchir-Khatera ou Henchir-Aïn-Ghorab, mais plus probablement la première de ces ruines, en raison de son importance, de ses sources et des nombreux travaux hydrauliques que l'on y rencontre).

Il y a lieu d'insister sur ce point que trois passages de la voie nous semblent absolument forcés : col entre le Djebel-Massouge et la Hamada des Ouled-Ayar, col entre le Djebel-Serdj et le massif de Kessera, défilé d'El-Haouareb. En tenant compte de ces points de passage obligés et des stations déjà connues d'Assuras et d'Uzappa, le tracé présenté semble logique et répond bien aux données de la table de Peutinger.

La distance indiquée par la table comme existant entre Assuras et Zama se retrouve entre Zanfour et Henchir-Seha-Biar. Cette dernière ruine est très étendue et l'on y remarque les traces d'une vaste citadelle sur la colline qui domine les sources; si ce n'est point là l'emplacement de Zama, ville riche pourvue de beaux édifices somptueusement ornés, peut-être peut-on y voir la station postale d'où se détachait une route annexe conduisant à la ville même qui, en ce cas, aurait pu occuper la situation de la Djama actuelle.

Il n'est guère possible de supposer, en tenant compte des données des tables et de la configuration du sol, qu'une voie conduisant de la plaine du Sers à *Thysdrus* ait pu s'engager dans le massif accidenté du Djebel-Massouge; sur la voie elle-même devait se

trouver la station postale qu'un tronçon, dont on retrouve d'ailleurs des traces, d'une part vers Henchir-Soudani, d'autre part vers Sidi-Ouichett, reliait à la ville antique. Ajoutons de plus que les renseignements donnés par certains historiens, Salluste, par exemple, semblent bien plus s'appliquer à Seba-Biav qu'à Djama.

En dehors de la grande voie d'*Althiburos* à *Thysdrus*, d'autres traces de routes antiques ont été relevées :

1° *Voie de Carthage à Maktar se prolongeant sur Middidi (Henchir-Medded) et Thala.* — Cette voie, dont nous avons retrouvé des traces en 1893 dans la vallée de l'Oued-Miliane, est encore visible en plusieurs points sur le plateau ondulé qui s'étend du Djebel-Bargou à la plaine de Souk-el-Khemis; elle traversait l'Oued-Ousapha sur un pont dont les vestiges se retrouvent au sud de la Zaouïa de Sidi-Abd-el-Melek, et remontait ensuite la rivière sur sa rive gauche; elle est souvent reconnaissable en amont et en aval de ce point. D'Uzappa elle gagnait Maktar, et le pont sur lequel elle traversait l'Oued-Saboun est encore bien visible.

Entre la Zaouïa de Sidi-Abd-el-Melek et Uzappa, elle se confondait avec la route d'*Althiburos* à *Thysdrus*. Au delà de Maktar la route, jalonnée par de nombreuses ruines, gagnait Henchir-Medded et Thala; plusieurs bornes milliaires ont été retrouvées entre Maktar et Henchir-Medded, soit sur la voie même, soit dans les ruines avoisinantes.

2° *Voie de Maktar à Aquae Regiae par Chusira.* — Très visible jusqu'à 4 kilomètres au Sud-Est de l'Oued-Ousapha; sur cette partie de son parcours, six bornes milliaires en ont été retrouvées. Après avoir traversé l'Oued-Ousapha, cette route longeait le pied méridional du massif de la Kessera desservant les centres antiques de Henchir-el-Hammam, de la Kessera (*Chusira*), de Henchir-Deïmech au col du Djebel-Guerria, traversait l'Oued-Merquellil près de la Koubba de Sidi-Saadou-Seïd, passait aux ruines de El-Kasbah et près de Sidi-Mohamed-ben-Ali rejoignait la route de *Thysdrus*. Un embranchement, se détachant à environ 2 kilomètres à l'Est de l'Oued-Ousapha, rejoignait la route d'*Aquae Regiae* à *Sufes* en passant par Ksar-el-Baroud, Ksar-Guemmana, Henchir-Messiouta et Henchir-el-Guennara sur l'Oued-el-Hatob.

3° D'*Uzappa* une route antique, dont les traces sont souvent visibles, conduisait à Henchir-Aïn-Zouza; peut-être cette voie se continuait-elle par le pied méridional de la falaise des Ouled-Aoun

jusqu'à Ksar-Mdoudja (*Civitas A. . .*), où de nouvelles traces sont bien nettes aux abords de la ruine.

De ce dernier point à Henchir-Seba-Biar on ne rencontre aucun vestige, pas plus que vers Maktar, bien que de nombreux gisements de ruines semblent jalonner ces deux directions.

4° Aux abords d'Ellez on retrouve quelques vestiges de voies antiques, dont l'une semble se diriger sur Hammam-Zouakra (*Thigibba*), une autre sur Zanfour, une troisième sur Henchir-Soumâa et Seba-Biar.

Malgré des recherches attentives, il n'a été rencontré aucune trace d'une route ayant relié Maktar à la plaine du Sers et à *Sicca-Veneria*, soit par Magraoua, soit plus au Nord par la trouée de Seba-Biar.

DESCRIPTION DES RUINES.

Maktar. — Les ruines de Maktar (*Colonia Aelia Aurelia Mactaris*) ont été si souvent explorées et décrites, que nous nous contenterons de les signaler; des fouilles profondes, qui certainement seraient fructueuses, pourraient seules donner de nouveaux renseignements sur cette antique cité. Au cours de ces dernières années, quelques recherches intéressantes ont été faites dans la basilique, dans le temple de Diane, aux abords de l'arc de triomphe et dans la nécropole située au sud du bordj du contrôle.

Deux grands dolmens, du type des monuments de Medded et d'Ellez, ont été récemment déblayés par M. Luret, contrôleur civil.

Ksar-bou-Fatha. — A 3 kilomètres environ au sud-est de Maktar. Fort byzantin sur la rive gauche de l'Oued-Ousapha; les murs sont encore en partie conservés et sont bourrés d'inscriptions, de fûts de colonnes, de débris de sculpture provenant des ruines de Maktar. Aux alentours, vestiges de constructions peu importantes et traces d'un barrage.

Bit-el-Hadjar. — Ruines d'un village antique; magnifique mausolée orné de pilastres de bon style et comprenant deux chambres dont les parois présentent, dans la première quatorze petites niches, dans la seconde l'emplacement de deux sarcophages.

Dans le vallon au Nord restes d'exploitations agricoles et mausolée de dimensions beaucoup moindres.

La route romaine de Maktar à Thala passait à peu de distance à l'Ouest de ces ruines.

Henchir-Kef-el-Abassi. — Fortin byzantin sur un éperon rocheux dominant la rive droite de l'Oued-Ousapha; quelques vestiges de constructions aux environs.

Ksar-Mdoudja. — Vaste ruine située à 9 kilomètres au Nord de Maktar, sur la piste de Tunis; elle s'étend sur près de 1 kilomètre carré autour d'une belle source qui donne naissance à l'Oued-Aroun. On y remarque un mausolée bien conservé, un fort byzantin commandant la source, les vestiges d'un temple et des traces de canalisation dans le lit de la rivière.

Une inscription nous a donné le commencement du nom de la cité antique, *civitas A...*; il n'a pas été possible, malgré de sérieuses recherches, de compléter ce document.

Ksar-Oukseiba et Ksar-Bou-Guerba. — Fortins byzantins sur le plateau entre Ksar-Mdoudja et Maktar.

Ksour-Abd-el-Melek (*Uzappa*). — Cette ruine, explorée pour la première fois en 1881 par les officiers de la brigade Philibert, a été depuis souvent visitée et décrite. Il n'a été trouvé que peu d'inscriptions inédites.

Aïn-Zouza. — Autour de la source d'Aïn-Zouza et sur le plateau qui la domine s'étend une vaste ruine dont les monuments sont encore en partie debout. Parmi eux on remarque une porte bien conservée, de bonne époque romaine, un grand fort byzantin, un fortin de dimensions moindres et deux mausolées. Autour de la source, nombreux dolmens.

Entre Aïn-Zouza et Ksar-Mdoudja, sur le plateau au pied des pentes méridionales de la falaise des Ouled-Aoun, on trouve plusieurs groupes de ruines dont le plus important est Henchir-Mdaouer, fortin situé sur un mamelon isolé et dont l'enceinte est formée en partie de blocs à peine dégrossis.

Ellez. — De nombreux débris romains se retrouvent dans les murs des maisons de ce village arabe et on remarque encore à la

sortie Sud sur le chemin de Souk-el-Djemma les traces d'un fortin de basse époque; sur le mamelon qui domine la source au Nord-Est on retrouve aussi des traces de constructions antiques. A la source même, bassin antique et restes de travaux de canalisation. Ellez a certainement succédé à un centre de colonisation romaine, mais ce point est surtout intéressant par les monuments mégalithiques qui s'y trouvent en grand nombre et dont quelques-uns, d'une construction particulièrement soignée, semblent devoir remonter à une époque très voisine du commencement de l'ère chrétienne.

Henchir-Hammam-Zouakra. — Ruine minutieusement décrite déjà. Restes d'une porte, d'un fort byzantin, d'un temple, de deux mausolées. Une vaste nécropole s'étend sur la rive gauche de l'Oued-el-Hammam; côte à côte on y retrouve d'intéressants monuments mégalithiques et des tombeaux romains construits en magnifiques dalles. Plusieurs de ces tombeaux ont été fouillés et complètement déblayés par M. le capitaine Bordier; ils se composent de deux chambres souterraines auxquelles on accédait par un escalier et dont la première forme vestibule. Ce genre de sépulture semble particulier à la région; il en a été observé deux autres semblables à Henchir-Ghaïada et près d'Ellez. Une inscription, déjà plusieurs fois publiée, donne le nom de la cité antique *Tihgibba* ou plutôt *Thigibba*.

Magraoua. — Nombreux débris antiques employés dans la construction des maisons du village. Monuments mégalithiques de même type que ceux d'Ellez et d'Hammam-Zouakra.

Henchir-Soumâa. — Vestiges d'un village romain enfoui dans un fourré de cactus à 6 kilomètres Nord-Est d'Ellez; beau mausolée avec crypte souterraine habitée par une famille arabe et comprenant un vestibule et une vaste chambre.

Henchir-Seba-Biar. — Vaste ruine située à l'entrée de la plaine du Sers, autour d'un groupe de puits antiques; sur une colline au nord des puits, traces d'une citadelle; auprès des puits, fortin et vestige de bâtiments importants. Ce point commande la route venant de Tunis par l'Oued-Miliane, l'Oued-Massouge et le col de

Kebour-Guelib. Les murs des enclos épars dans la plaine renferment de nombreux débris de sculptures, de colonnes, de chapiteaux, etc.

Kebour-Guelib. — Fort byzantin commandant le col entre le Djebel-Massouge et les derniers contreforts de la Hamada des Ouled-Ayar.

Ksar-Toual-Zouameul. — Mausolée romain de bonne époque, bien conservé, en tête de la vallée de l'Oued-Massouge.

Ksar-Guennara. — En tête de la vallée de l'Oued-el-Hammam, affluent de droite de l'Oued-Massouge; mausolée romain bien conservé, ruines d'un village avec fortin commandant un col traversé par la piste de Tunis à Maktar. Traces d'une voie romaine qui devait se diriger au Sud vers Ksar-Mdoudja, au Nord vers Ksar-el-Haddid.

Henchir-Ghaïada. — Bourg romain situé dans un vallon de la Hamada des Ouled-Aoun; fort byzantin sur un éperon entre deux ravins; autre fortin sur un mamelon plus au sud. Vaste nécropole; beau tombeau romain déblayé par M. le capitaine Bordier et du même type que ceux d'Hammam-Zouakra. Dolmens.

Koubba de Sidi-Mansour. — Contre la Koubba, fondations d'un fortin commandant le vallon de l'Oued-el-Hammam en un point où devait passer un chemin reliant Henchir-Ghaïada à la voie de l'Oued-Massouge.

Henchir-Lemsen. — Vestiges d'une grande exploitation agricole dans la plaine entre la falaise de Djama et l'Oued-Massouge.

Henchir-el-Haddad. — Sur la rive gauche de l'Oued-Massouge, ruines étendues mais indistinctes; correspondraient à la position de *Seggo* de la Table de Peutinger.

Ksar-el-Haddid. — Bourg antique et fort byzantin souvent fouillé et décrit. Peut-être *Avula*.

Zaouïa-Sidi-Abd-el-Melek. — Les bâtiments de la zaouïa fourmillent de débris antiques, de même que les murs de clôture des jardins, mais on ne trouve nulle part de traces de fondations. Tous

ees matériaux doivent provenir de nombreuses ruines voisines, en particulier de Henchir-Sidi-Salem-bou-Zouitina à 3 kilomètres vers l'Ouest, où l'on observe des vestiges de bâtiments importants rasés au niveau du sol. Au Sud de la Zaouïa, restes d'un pont antique.

Henchir-Djebara. — Ruine étendue située sur la rive gauche de l'Oued-el-Kébir, au milieu des contreforts septentrionaux de la Hamada des Ouled-Aoun. Bourg romain avec fort byzantin, plusieurs édifices importants, citernes, nécropole. Entre Kobbeur-er-Ghoul et Ksour-Abd-el-Melek, les ruines d'un petit poste militaire situé sur la rive gauche de l'Oued-Ousafa portent le même nom.

Henchir-Kobbeur-er-Ghoul. — Situé à l'entrée des gorges de l'Oued-Ousafa; sur un mamelon isolé barrant la vallée, fort byzantin dont les murs sont encore en partie debout. Au pied du mamelon, sur les deux rives de la rivière, ruines d'un bourg antique. A peu de distance au Nord, monument mégalithique à 3 chambres bien conservé. Peut-être *Autipida*?

Henchir-Segjeg. — Grande ruine située en tête de la vallée d'un affluent de droite de la Siliana et sur le tracé de la piste de Tunis. Fort byzantin, temple, nombreux bâtiments importants, source aménagée. A 1,500 mètres à l'Est, mausolée rasé au niveau du sol, avec erypte souterraine bien conservée et déblayée par M. Bordier.

Aïn-Benia. — A 3 kilomètres au Nord d'Henchir-Segjeg, sur le chemin qui conduit à la Koubba de Sidi-Amara, ruine étendue avec fortin commandant une belle source.

Au pied du Djebel-Bargou, on retrouve une série de ruines jalonnant le tracé d'une voie romaine qui devait se détacher de la voie allant de Carthage à Maktar, vers le point où se tient actuellement le marché arabe de Souk-el-Arba; cette route contournait le Djebel-Bargou par le Sud et devait s'engager dans le Khanguet-Msireb; on en retrouve des traces au débouché oriental du défilé et sur le sentier arabe qui aboutit à Henchir-Bessra (*Muzuc*). Parmi les ruines signalées ci-dessus, les plus importantes sont :

Henchir-Aïn-Zakkar. — Ruines étendues autour d'une belle source. Deux fortins dont le plus grand commande la source.

Henchir-Aïn-Bez. — Vaste ruine dont plusieurs inscriptions ont donné le nom antique : *Civitas Vazitana Sarra*. Elle est située à la pointe méridionale du Djebel-Bargou, sur un mamelon dominant une magnifique source. On y remarque deux temples dont l'un était consacré à Mercure, deux fortins de construction byzantine, une église, des thermes et des traces de nombreux édifices auxquels on ne peut guère assigner d'affectation.

Henchir-Soudga. — Ruines d'une petite ville qui occupe le sommet et les pentes d'un mamelon commandant l'entrée du Khanguet-Msireb. On y distingue encore un temple dédié à Junon, un fort byzantin et des traces de divers autres édifices. Une inscription datée de Commode donne le nom de ce centre antique : *Civitas Urusitana*. Une grande stèle devant le temple porte une inscription arabe.

Dans le massif montagneux compris entre le Djebel-Serdj, le Djebel-Bellota et le plateau de la Kessera, on rencontre également quelques ruines :

Henchir-Sidi-Marched, appelé aussi Henchir-Soukra. Petit bourg antique avec fort byzantin commandant le défilé de Foumeï-Afrit.

Henchir-Faroha. — A mi-chemin entre Uzappa et Ksar-Khima; vaste ruine cachée en partie dans d'épaisses broussailles et dans laquelle on distingue encore un grand fort byzantin, un temple, les restes de plusieurs autres édifices, deux mausolées, un bassin antique et des traces de dallage. La situation de cette ruine correspondrait assez bien à celle de la ville de *Manange*, citée par Peutinger.

La Kessera. — Restes de la ville antique de *Chusira*, dominés par une citadelle byzantine encore en partie debout. Nombreux débris antiques dans les maisons du village arabe; sur le plateau, monuments mégalithiques.

Henchir-Djemal. — Ruines d'un grand village antique, au Nord de la route de Maktar à la Kessera. Nombreux et beaux dolmens.

Henchir-el-Hammam. — Village antique avec fortin sur la voie romaine de Maktar à la Kessera.

Henchir-Zegguers. — Au près du précédent (1,500 mètres au Nord), restes d'une grande exploitation agricole.

Ksar-el-Baroud. → Poste militaire byzantin dans la plaine entre l'Oued-Merguellil et la route de Maktar à la Kessera; était probablement placé sur la route de *Maktar* à *Masclianae*, dont les traces sont peu visibles en ce point.

Henchir-Deimech. — Village antique avec fortin au point où la piste Maktar-Kairouan coupe le Djebel-Guerria.

Henchir-el-Gamma. — A 6 kilomètres de la Kessera, vers l'Est, village antique, fortin, mausolée bien conservé.

Au Sud de la Kessera, sur la rive droite de l'Oued-Merguellil, poste militaire.

Dans la vaste plaine mamelonnée qui s'étend entre le Djebel-Berberou, le Djebel-Sidi-bel-Abbès et le Djebel-Houria, on rencontre plusieurs ruines étendues et des habitations isolées jalonnant la route de Maktar à Hadjeb-el-Aïoun.

Sidi-Amara. — A l'Est du Djebel-Serdj, la ruine la plus importante est celle de Sidi-Amara ou Ksar-Khima, au débouché du défilé de Foum-el-Afrit. Elle a été souvent explorée et décrite. On y remarque une porte monumentale, une forteresse byzantine, un fortin moins important près d'une source, un temple, un mausolée, un magnifique pont sur l'Oued-Djilf à 1,500 mètres vers l'Ouest.

C'est peut-être l'*Aggar* de la table de Peutinger dont le nom se serait retrouvé dans celui de Addjer, « *endroit où se trouvent un château et un pont* », que portait cette localité au temps d'El-Bekri⁽¹⁾.

Dans la plaine, à l'Est, on retrouve les traces d'une voie paraissant se diriger sur Aïn-Djelloula par le défilé de Foum-en-Neggueur et les groupes de ruines de Henchir-el-Essnam, Henchir-el-Hammam, Argoub-el-Arch, etc. Vers le Sud-Est, autre voie se dirigeant sur Henchir-Khatera près de Sidi-Mohamed-ben-Ali et jalonnée

⁽¹⁾ El-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale* (Traduction de Slane). — Itinéraire de Kairouan à la ville de Bône. Cf. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 33.

par les ruines de Henchir-bou-Ziane (gras bourg, fortin, temple, citernes, nombreuses habitations), Ksour-Megrounine (village et fortin), Henchir-Gamoud (grande exploitation agricole).

Entre cette voie et le pied des pentes de la Kessera, nombreux groupes de ruines :

Henchir-Djenoua. — Village et fortin.

Ksar-Mannsoura. — Village et fort byzantin.

Henchir-el-Fguira. — Village antique.

Henchir-el-Ksiba. — Fortin de basse époque et quelques habitations.

En dehors de la feuille de Maktar, on a complété la reconnaissance de la haute vallée de l'Oued-Miliane (Oued-el-Kébir), commencée en 1893. Indépendamment des ruines très connues d'Aïn-Fourna, de Sidi-Zid, de Sidi-Haouidate et d'Henchir-Kharrouba, quelques ruines intéressantes ont été explorées.

Henchir-Roumana. — Sur le chemin arabe de Ksar-el-Haddid à Aïn-Fourna, au pied du mamelon élevé que couronne la Koubba de Sidi-Amara. Vaste ruine où l'on distingue encore deux forts byzantins, une église chrétienne et les traces de nombreuses habitations. Dans un ravin au pied du plus petit des deux forts gisent trois sarcophages en marbre blanc, dont l'un surtout est remarquable par la richesse de son ornementation.

Henchir-Seheli. — Grande ruine située au pied du Bargou, près de la source d'Aïn-Mezata, et commandant le défilé de Sebacoudiat, qui donne accès dans la vallée supérieure de l'Oued-Nebhane, et qui est le passage naturel le plus facile conduisant de la région de l'Oued-Miliane vers la plaine de Sousse.

C'est en recherchant la *Kλλα* d'Appien que l'attention a été attirée sur cette ruine, qui, par sa situation, commande en même temps la route de Tunis et de Sousse et semble bien répondre à la position que dut choisir Annibal en vue de couvrir contre les troupes romaines les deux grands centres puniques. Parti en hâte de Carthage pour se porter à la rencontre de Scipion, Annibal dut suivre un itinéraire lui permettant de s'opposer le plus tôt possible à la

marche des agresseurs, ceux-ci prenant soit la direction de Carthage, soit celle d'Hadrumète. Cet itinéraire ne pouvait être que celui qui est jalonné par l'Oued-Miliane, Souk-el-Khemis, l'Oued-Massouge et la trouée de Seba-Biar. Après un premier engagement qui se livra quelque part, non loin du col de Kebour-Gnelib, Annibal, trop faible en cavalerie, ne peut déboucher dans la plaine du Sers et se retire pour prendre, plus en arrière, une position d'où il continue à barrer les deux routes principales du pays. Cette position doit être recherchée au Nord-Est de la plaine de Souk-el-Khemis, qui, en raison de sa pénurie de cavaliers, présentait pour Annibal les mêmes désavantages que la plaine du Sers; de plus, elle doit se trouver à une distance assez grande du lieu de la première rencontre, puisque, pendant la trêve qui sépare celle-ci de la bataille décisive, Scipion s'empare de la ville de Parthos, située entre les positions occupées par les deux armées. L'Henchir-Ghaïada, déjà signalé, représente peut-être Parthos(?).

Le pays mamelonné, très coupé, qui s'étend à l'Ouest du Djebel-Bargou, entre Henchir-Seheli, la Koubba de Sidi-Amara et Ksar-el-Haddid, abonde en positions favorables pour une armée composée surtout de fantassins. Des hauteurs qui dominent la rive droite de la Siliana, Annibal barrait de front la route de Carthage par l'Oued-Miliane, et la route d'Hadrumète par le Nord du Bargou; de plus, tant que les Carthaginois occupaient cette position, l'armée romaine, menacée sur son flanc gauche, ne pouvait songer à gagner la plaine d'Hadrumète en contournant le Bargou par le Sud et le défilé de Khanguet-Msireb.

Ces considérations nous ont conduit à examiner de très près les ruines de la région; bien que les inscriptions trouvées à Henchir-Seheli nous aient donné pour la ville antique un nom bien différent de celui que nous espérions, nous n'en continuons pas moins à penser que l'emplacement du champ de bataille de Zama doit être recherché sur le plateau qui forme la séparation entre les vallées de l'Oued-el-Kébir (Oued-Miliane supérieur) et la Siliana, au Sud de la Koubba de Sidi-Amara et à l'Ouest du marché actuel de Souk-el-Arba. Si Henchir-Seheli n'est pas Κίλλα dont le nom se serait plus tard modifié, peut-être serait-ce l'Henchir-Roumana dont nous avons parlé ci-dessus.

Après la bataille, Annibal dut s'échapper par le défilé de Seba-Coudiat, les vallées de l'Oued-Dridj et de l'Oued-Nebbane, dans

lesquelles devaient se trouver les villes de *Thon* et de *Marthama* citées par Appien dans son récit de la campagne. Par cet itinéraire on est bien à deux journées de route de Sousse, et Nepos rapporte qu'Annibal mit ce temps pour gagner Hadrumète.

A Henchir-Scheli, on retrouve un grand fort byzantin dont les murs fourmillent d'inscriptions, deux autres fortins moins importants, les vestiges d'un temple, deux mausolées et différents édifices actuellement trop défigurés pour qu'on puisse leur assigner une destination quelconque.

D'après une inscription inédite, la ville se serait appelée *Saradi*.

Henchir-Slah. — Ruine étendue avec grand fort byzantin et plusieurs grands édifices, située entre Henchir-Scheli et Ain-Fourna, au bord de l'Oued-el-Kébir.

Au Sud de Maktar, la ruine déjà connue de Henchir-Medded a été sommairement explorée; quelques inscriptions inédites y ont été recueillies.

INSCRIPTIONS.

Je rassemble ici toutes les inscriptions inédites que j'ai recueillies dans les régions que je viens de décrire, à l'exception de celles que j'ai déjà communiquées à la Société des Antiquaires de France.

1. — **Maktar.** Fragment d'une base déposée dans la cour du contrôle à Maktar.

GOFIANTIS PROC·MACEDONIAE QVI
OB MEMORIAM T·SEXTI ALEXANDRI
FRATRIS SVI IN L·ATIS HS L MIL REIPVB
EL SVAE MACTARITANAE EPVLATICIVM EX
VSVRIS CVRIALIBVS DIE NATALI FRATRIS SVI
QVOD ANNIS DARITVS SIT OB LIBERALITATE

2. — Maktar⁽¹⁾.

D N D O
C O S T A T I
P I S
A V G
C O L M A C
T A R I S
D N M E

3. — Milliaire sur la route de Maktar à la Kessera.

D N
C O N S T A N T I N O M A X I M O
V I C T O R I S E M P E R A V G
B O N O R P N A T O
I I I

4. — Dans un gourbi près Bit-el-Hadjar, sur la route de Henchir-Medded.

F L C O N S T A N T I N O
P I O F E L I C I V I C T O R I
S E M P E R A V G
D N B O N O
P N A T O
I I I

5. — Dans un mur de maison arabe près Henschir-el-Ioudi, à proximité de la route de Middidi. Colonne de 0 m. 38 de

⁽¹⁾ Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 11809.

diamètre; longueur, 1 m. 70. Cadre de 1 m. 12. Lettres de 0 m. 05⁽¹⁾.

D D N N FLAVIO CONSTANT
IO ET FL VALERIO MAXIMI
ANO NOBILISSIMIS CAES
ARIBVS AVGG

IIII

6. — Dans une petite ruine à 1,500 mètres au Sud de la précédente. Colonne de 1 m. 60 de long, sans cadre; lettres de 0 m. 05. On voit des traces de lettres d'une première inscription martelée.

IMP·D·N
L·CLAVDIO
I V L I A N O
SEMPER AVG



7. — Henchir-Attaia, à l'Est du Djebel-Berberou. Lettres de 0 m. 04.

OMO INCOABIT

8. — Henchir-Attaia.

DIS MANIBVS
SECVNDA BA
RACHONIS VX
OR VIXIT ANNIS
LXXII PIE H S E

⁽¹⁾ Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 21977.

9. — **Ksar-bou-Fatha.** Sur deux fragments de dalles hautes de 0 m. 80. Lettres de 0 m. 15.

aVGT }^r P O T E S T
diVIHA }^d R I A N I
PRON }^e P O T I D I V I

10. — **Ksar-bou-Fatha.** Lettres de 0 m. 06.

VIDICOMM
QVEQVAQVEM ACIRAN
NTET SVSPENSOSENECAN
VENTGRAVIVSPOENAV

11. — **Ksar-bou-Fatha.**

D M S
RVPILIA NA
TALICA VIXI
T ANNIS XIII
MENS VIII

12. — **Ksar-bou-Fatha.** Dans un cadre de 0 m. 90 sur 0 m. 45.
Lettres de 0 m. 09 à la première ligne; 0 m. 08 à la deuxième;
0 m. 07 aux troisième, quatrième, cinquième; 0 m. 06 à la sixième;
0 m. 05 aux septième, huitième et neuvième.

IMP · CAESARI DIVI HADRIANI
FIL · DIVI TRAIANI PARTHIC · N ·
DIVI NERVAE PRON · T · AELIO
HADRIANO ANTONINO AVG
PIO PONT · MAX · TRIB · POT · XXII · IMP · II
COS · III · PP · PA ~~ACTVS~~ ICTVS · PRAEF · XII
CIVITAT ~~SECVN~~ SECVN
DVM POLLICITATIO ~~PECVNIA~~ PECVNIA
SVA POSVIT IDEM Q DEDIC D · D ·

13. — A 2 kilomètres de **Maktar** vers Thala.

D · M · S ·
G E M I N I A
M A C R I N A
P I A V · A · X V
H S S ... (sic)

14. — Même endroit. Tombeau en forme de caisson.

D·M·S·
SEXTILIAE
FLORENTILLE
MERITISAE



15. — Même endroit.

D·M·S·
MODIAMO
NIANA PIA
VIXIT ANN
IS ~~XXII~~ M VI

16. — À 1,200 mètres de Maktar, près du pont de l'Oued-Saboun.

D M S
R O C I V S
P V L L V S
V I C X I T
ANNIS ~~XXXXI~~
M XI

17. — Même endroit.

D M S
ANTISTIVS
MARINVS VIXI
T ANNIS XLIII M
VI

18. — Même endroit.

D M S
~~AN~~
~~ONIA VI~~
XIT ANNIS
XVIII D XXIII

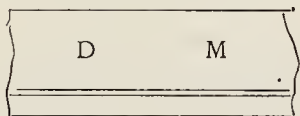
19. — Bit-el-Hadjar.

D · M · S
L · SEXTILIO FELICI
FORTI ANIMI
MEMORIAE VIRO

20. — Henchir-Halima (près Bit-el-Hadjar).

D M S
MATVSSENIVS
IANVARIVS
VIXIT ANNIS
LVIII DIES VII

21. — A 500 mètres nord de Bit-el-Hadjar, mausolée.



22. — Même endroit.

IVLIA PAEONIA
VIX ANN XXXVII
M III D IIII

23. — Ksar-Mdoudja.

D M S
C L O D I A
S E C V N D
A V · A · L X V
H · S · E ·

24. — Ksar-Mdoudja.

D M S
C V F | I V L I
O R T | A S E
V N A | C V
T V S | N D
V I X | I N A
A L X I | V I X I
A L X

25. — Ksar-Mdoudja.

D M S
SEX POM
P E I V S
M A X I
MVS VIX
A N N I S
L X I I M V
D I I I H S E

26. — Ksar-Mdoudja. Lettres de o m. 11.

R V C V R A T

27. — Ksar-Mdoudja. Lettres de o m. 08.

PRO SALVTE ET INCOLVMIT
DOMVS DIVINAE EI
DEDICANTIBVS ARI

28. — Ksar-Mdoudja. Sur trois blocs hauts de o m. 28, en lettres de o m. 15 de hauteur.

a. *im*P·CAES

b. *divi*NAE EIVS CIVITAS A

c. T·DEDICANTI·BVS AVRELIO ARISTobulo

29. — Ksar-Mdoudja. Lettres de o m. 06.

LVTE IMP·CAES·
AVS TRIB·POTEST·

30. — Ksar-Mdoudja. Bloc haut de o m. 30. Lettres de o m. 13.

{REMPVBL·C·FABIO}

31. — Ksar-Mdoudja.

D · M · S ·
L · CAECILIVS
C V D V D V S
VIXIT ANNI
S LXX
H S E

32. — Ksar-Mdoudja.

D ♡ M ♡ S ♡
MEMORIAE PO
AE SECVNDAE
IAE CASTAE STV
I MARITI ET
ORVM AMAN
SIMAE VIX · AN
XVII ME
CHANA MARC
LVS MARITVS
ORI CARISSIMAE
H S E

33. — Henchir-Ghaïada. Sur trois blocs hauts de 0 m. 41 ;
lettres de 0 m. 08⁽¹⁾.

DIVI M ANTONINI PII GERMAINICI SARMATICI
EM TEMPLVM DEAE TELLVRIS VETVSTATE

34. — Henchir-Ghaïada.

D M S
MARIVS Q
VINTVS VIC
XIT ANNIS
XXV H S E

⁽¹⁾ Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 11986.

35. — Henchir-Ghaïada.

D M S
Q·ATERI
V S R V S
TICIANVS
V·A·XVI
H S E

36. — Henchir-Ghaïada.

D M S
MODIA FE
L I C I T A
VIXIT ANNIS
⅞ III M V
H E S (sic)

37. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A////VICTO
R I A V I S X (sic)
IT ANNIS ⅞
H S E

38. — Henchir-Ghaïada.

D M S
Q·ATERIVS S
ATVRNINVS
VIX·AN·VI
H S E

39. — Henchir-Ghaïada.

D M S
LATIIRIVS (sic)
BARIBAL
VIXIT ANIS
LXXXV

40. — Henchir-Ghaïada.

D M S
I V L I V S
L V C I A N V S
V · A N · X X X X I I I
H S E

41. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A V R E L I V S
V R B I C V S
V A X X
H S E

42. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A · C O S S I N I
V S S A T V R
V S V I X (sic)
A N I X X I I I I
H E S (sic)

43. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A · C O S S I
N I V S S E
C V N D V S
V A V I I
H S E

44. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A · C O S S I N I V S
R O M A N V S
V I X · A N · L X X V
H S E

45. — Henchir-Ghaïada.

D M S
GALLITTA
ANTONI FIL·
VIX·AN·XIII
H·S·E

46. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A·COSSI
NIVS MA
RIVS VA
X H S E

47. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A·COSSINIVS
MARIVS
V·A·XXXXI
H·S·E

48. — Henchir-Ghaïada.

D M S
Q· COSSI
NIVS SVI
NITOR VIX
ANNIS LXXXV
H S E

49. — Henchir-Ghaïada.

D M S
OLVS COSSI
NIVS FLORVS
VIXITAN
XVIII H S E

50. — Henchir-Ghaïada.

D M P
A · COSSINI
NVS SATV
R V S V A
LXV
H S E

51. — Henchir-Ghaïada.

D M S
A · COSSINIV
S CLODIANV
S VIX · ANIS III
H S E

52. — Henchir-Ghaïada.

D M S
COSSINIA
MARCHIA
NA VIX AN
NIS III H S E

53. — Henchir-Ghaïada.

D · M · S ·
A · COSSINIA
IANVARIA
V · AN · XVIII
H E S (sic)

54. — Henchir-Ghaïada.

D M S
ANTESCOS
SINIA VIX
ANIS LXX
H S E

55. — Henchir-Ghaiada.

D M S
TER
TVLA
VIXIT
ANIS LXV
H S E

56. — Henchir-Ghaiada.

D M S
CORNELI
A TERENT
IA VIX AN
NIS XXV
H S E

57. — Henchir-Ghaiada.

D M S
F·VALERIVS
NAMPHAMO
VIX·ANNIS
LXXXXV
H E S

58. — Henchir-Ghaiada.

D M S
VALERIVS
NAMPHMO
VIXIT AN XII
H S E

59. — Henchir-Ghaiada.

D M S
IVLIVS SPRI
MVS VIX AN C
H S E

60. — Henchir-Ghaïada.

D M S
████████████████████
ANTISTIA V · A · XI
M II
H S E

61. — Henchir-Ghaïada.

D · M · S ·
I V L I A
O P T A T A
V A X L
H S E

62. — Henchir-Ghaïada.

D · M · S ·
L · V A L E R I V S
M A R T I A L I S
V A X X X V I I
H S E

63. — Henchir-Ghaïada.

D M S
Q · C O R N E L I
████████████████████
████████████████████
████████████████████

64. — Henchir-Ghaïada. Au-dessus des différentes niches d'un columbarium ⁽¹⁾.

CHADDIA EXTRICATA



COROPTATA



⁽¹⁾ Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 11987.

Q·CRANINIVS F
NO



CRANINIVS MARTI
ALIS VIX·AN·XI·M·II
H SE



M·CRANINIVS RO
GATIANVS V A

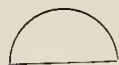
XVII



M VI

H
S
E

IVLIA MARINA



65. — **Henchir-Ksour-Bahiri** (à 2 kilomètres Sud de Ksar-el-Haddid).

D M S
ILLARA PVA (sic)
VICSIT
ANOS XXI
H S E

66. — **Kobbeur-er-Ghoula.**

D M S
CRISTIA
IANVARIA
VIXIT
ANNIS
LVIII
H S E

67. — **Kobbeur-er-Ghoula.**

D M S		D M S
IVLIA VIC		M A N N
T O R I A		V S S A T V R
V · A · L X I I		N I N V S
		V A L X V

68. — Henchir-Guennara. Sur un mausolée.

S L · ANTISTIVS FLORENTINVS
ANTISTIVS ANVS VIXIT ANN LXII M V D XVIII
VIX MV D · M · S · ANTISTIA PIA
LIA VITA XV M III VIXIT ANN LXX
ANTIS ANN L ANTISTIA L · ANTISTIVS L · ANTISTIVS
AN lxiii VICTORIA RVSTICIAN ANTISTIO
IT AN XII XIT VS VIXIT ANN NVS VIXIT
ANTISTIVS LIII ANN
VI

69. — Henchir-Guennara.

D · M · S ·
C · ARRVTI
VS RVSTICI
ANVS VIXIT
ANNIS LXI
H S E

70. — Henchir-Guennara.

D · M · S ·
C · ARRVN
TIVS SAT
VRNINVS
V · A · LXX
H · S · E ·

71. — Henchir-Guennara.

D · M · S ·
Q · FABIVS
DONATVS
VIXIT ANN
NIS XXIII
H · S · E ·

72. — Henchir-Segjeg. Dalle calcaire de 3 mètres sur 0 m. 50.
Lettres de 0 m. 07.

RPETVVVS ∨ CONLATIS ∨ A SE ∨ INOPVS ∨ TEMPLI
NO INSTITVIT PORTICVM COLVMNARVM
ICAVIT DECVRIONVM DECRETO ∨

73. — Ksour-Abd-el-Melek.

D M S
SALVIANVS
ROGATVS
VIX · AN ·
XXXIII
H S E

74. — Ksour-Abd-el-Melek.

D M S
TERTVLIA
P · V · AN ·
LV
H · S · E ·

75. — Ksour-Abd-el-Melek.

D M S
IVL · P ~~██████████~~
VS VIX AN
NIS XXVI
H S E

76. — Ksour-Abd-el-Melek.

ROGATVS F
MASTALAI VIXIT
(sic) ANORV XXXXV

77. — Ksour-Abd-el-Melek.

D M S
C·PR~~TER~~
TIANVS VI
ANNIS~~TER~~

78. — Ain-Zouza. Lettres de o m. 05.

D·M·S·
VITALIS
PIAETITA
INNOCENS
V A LXXXXI
H S E

79. — Ain-Zouza.

D M S	D M S
M · P O	M · P O M
M P O N I	P O N I V S
V S S A T	M A X I
V R N I	M V S A N
N V S A N	T O N I A
T O N I A	N V S F I L I
N V S F I	V S M P O
L I V S M	M P O N
P O M P O	TER
N I M A	L I A N T
X I M I A	O N I A
N T O N I	N I V I X
A N I V I	I T A N
X I T A N	N I S
N I S X V I	L I
H S E	H S E

80. — Henchir-et-Thobal⁽¹⁾.

D M S Q · A N N I V S I A N V A R I V S V I X I T A N N I S X X X I I I H S E	Rien.
Rien.	Rien.
Rien.	D M S I V L I V S S A T V R N I N V S V I X I T A N N I S L X X V H S E

81. — Henchir-Faroha.

D M S	
C · S V L	C · S V L P I
P I C I V S	C I V S
S A T V	S I L V
R N I N V S	A N V S
V · A · L I	V · A · L V I
H S E	H S E

82. — Henchir-Faroha. — Sur deux fragments.

SERG · S V L P I C I V S F A V S T I N I A N V S V I X · A N N I S V I I I

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 11982.

83. — Henchir-Faroha.

D M S	
D O N A	G · T · F ·
T A V I X I T	V I X I T
A N N I S	A N N I S
L X	L X


G T F
A R I S T
V S V I X
I T A N N
I S X X X I I

84. — Henchir-Faroha.



Δ M S

F · A G A S P A R

V S B I X 



85. — Henchir-Faroha. Lettres de o m. og.

S I S B A L N E u m e x S T R V X I T

86. — Henchir-Faroha.

D M S
M · H O S P I V S
M A X I M V S
V I X I T A N L X V
H S E

87. — **Henchir-Faroha.** Bloc de 1 m. 30 sur 0 m. 28. Lettres de 0 m. 07 aux lignes 1 et 2; 0 m. 06 à la ligne 3; 0 m. 05 à la ligne 4.

PRO SALVTE IMP·CAES·M·AVRELI SEVERI ANTONINI
MAX·PONT·MAX·GERM·MAX·TRIB·POT·XVIII IMP III
SARM

C M D D P P
PII FELICIS AVG·PRINCIPIS
COS III PROCOS DIVI SEVE

88. — **Henchir-Hammam-Zouakra.**

D M S
IVLIA Q·FIL·
OPTATA
P·V·A·LXXX
H S E

89. — **Henchir-Ain-Bez.**

Illisible.

Illisible.

D M S
M FLORIVS MAXI
MVS IVLIANVS VIX
AN XLV M VI H S E

M. le lieutenant Corda a lu, à la troisième ligne, MIANVS.

D M S	D M S
R V D I O	L. R V D I O
N I A I V	N I V S M A
L I A Q V I	X I M I A
E T C V D V	N V S I V L I
O I A V I X	N V S V I
A N N I S	X I T A N
L X I	N I S X X X V I
	H S E

M. le lieutenant Corda a lu GVDVDIA et IVLIANVS.

90. — Henchir-Ain-Bez.

IVLIA C·FIL·
GALLA PIA
H S E
V·A·L·

91. — Henchir-Ain-Bez.

D M S
Q·MAGNI | MININI
VS SECVN | NIA VEN
DVS PIVS | VSTA PIA
VIXITANN | VIXIT AN
IS XXXI | NIS XXXI
H S E

92. — Henchir-Ain-Bez.

D M S | D M S
M A G N | Q·MAG·
I A F O R | S A T V R
T V N A | N I N V S
T A P I A | V I X · A N
V I X A N | L X V I
L V I I I | H S E
H S E |

93. — Henchir-Ain-Bez.

PIVS VIXIT | Rien.
ANNIS XXI
H S E
MAGNIA AMIT
ATA PIA VIXIT
ANNIS XXIII

94. — Henchir-Ain-Bez.

MER ♡ AVG ♡ SACR ♡
PRO SALVTE IMP
CAES · L · SEPTIMI SE
VERI PERTINACIS
ARABICI ADIABEN
ICI P · P · ET IMP · CAES ·
M · AVRELI ANTONINI
AVGG ·

D D P P

95. — Henchir-Ain-Bez.

Q · ANTISTIVS FELIX
FVRIANVS ET L · ANTIS
TIVS MAXIMVS FV
RIANVS OB EXIMI
VM ERGASECON
SANGVINITATIS
ET AMORIS EXEM

PLVM

PRAESIDII

Q · MAGNIO F V
RIANO Q · FIL · P · P ·

96. — Henchir-Ain-Bez. Pierre brisée de tous les côtés.

«EO MERCVRIO

AVG

SERVILIVS FELIX SERV
AECILIVS ROGATIA
TADIVS VICTORI
FLAVIVS FLAVIA
ECIVS RVFIN
VS IANVA
CNEVS CA
STIVS BIZ

97. — Sur l'arc de triomphe qui donne entrée dans le péribole du temple de Mercure. Sur quatre blocs qui se font suite.

a.

PRO SALVTE IMP
DIVI ANTONINI
IVVENTVTIS AV
PIAE FELICI MA
SVO ET C OCT
STATVAM DEC

b.

CAES·DIVI SEPTIMI SEVERI PII ARABI
PII PRO NEP DIVI HADRIANI ABNEP
GVSTI PARTHICI MAXIMI BRITTAN
TRIS AVGVSTI ET CASTRORVM ET
VI ROGATIANI FILI SVI NOMINE
MERCVRIO EX AERE IN PETRA SED

c.

CI ADIAB PART MAXIMI BRITANICI MAXIMI FIL DIVI MANTON
DIVI TRAIANI PARTHICI ET DIVI NERVAE AD NEPOTIS & M·AV
ICI MAXIMI PONT MAX TRIB POTESTATIS XV IMP II COS III P
SENATVS TOTIVSQUE DOMVS DIVINAE C·OCTAVIVS
ARCVM CVM GRADIBVS SVIS EX LIBERALITATE SVAPE CVNIA FECI
ENTEM ITEM OB HONOREM FLAM SVI STATVAM IMP SEVERO D

d.

INI PII GERMANICI SARMATICI NEP
RELLI ANTONINI PII FELICIS PRINCIPIS
P ET IVLIAE DOMNAE AVGVSTAE
ROGATVS FLAM P P SACERDOS MERC
T ET DEDICAVIT D D & IDEM IAM &
VPLICATA PECVNIA FECIT &

98. — Henchir-Soudga.

MITVN	CAI. VR
BAL	NIVS SA
ROGA	TVRNIN
FIL	VS VIX
VIXIT	ANNIS
AN XL	XXV
HSE	HSE

99. — Henchir-Soudga.

Personnage.

Deux colombes buvant dans une coupe.

FLAVIA GALLA
FAVSTI FILIA
PIA VIXIT AN
NIS LI

100. — Henchir-Soudga.

DMS	DMS
SATVR	C·FABI
NINA	VS DO
MVTHM	NATVS
BALIS F	VIXIT
VIXIT	ANNIS
ANNIS	LXXV
LXXXV	HSE
HSE	

101. — Henchir-Soudga.

DMS
VICTORIA
LICINI FILIA
VIXIT ANNIS
LXXXV HES (sic)

102. — Henchir-Soudga.

D M S
V I C T O R
A S T R E N
N I V I X †
A N N I S
X X H S E

103. — Henchir-Soudga.

D M S	D M S
B O N C I A	M A P R O N I V S
G E R M A	F E L I X A V R E L I
N A V I X I T	A N V S V I X I T
A N N I S L I I I	A N N I S L V
H S E	H S E

104. — Henchir-Soudga.

D M S	
S E C V N	M V T H V
D A I A T H	M B A L C V R
O N I S F V	Z O N I S F
I X I T A N N I S	V I X I T A N
L X H S E	L X I I I
	H S E

105. — La Kessera. Dans le mur du fort byzantin. Lettres de
o m. 10.

LA I N G E N

106. — La Kessera. Dans le mur du même fort.

E S E
M A X

107. — Henchir-Gammana.

D I S M A N I B V
G · T E R T V L

108. — Henchir-Gammana.

D M S
IVLIVS
NVNDI
NVSVIX

109. — Henchir-Deimech.

D M S
FAVSTINA MVTTHVNIS
FIL·VIXIT PIETATEM AN
NIS XXIII FILIVS EIVS
HELVIVS COGITANS
VXORI FECIT

110. — Henchir-Djenoua.

D M S
Q·CONSIDIUS
EXTRICATVS
E·V·AN·XLI
H S E

111. — Henchir-Ksiba.

D M S
HERNIVS CAS
TVS VIXIT AN
VIII ME II D V HO V

112. — Henchir-Ksiba.

D M S
L·MISSIO HON
ORATO VIX ANI
S XXVIII
H S E

113. — Ksar-Khima.

D M S
L·SEB MVSTVLVS
QVI FIL SOSVS
IN VIXIT ANIS
XXV

114. — Ksar-Khima.

D M S
L AVRELIVS AEBV
TIANVS ♡ PIE ♡ VIX ♡
AN ♡ XLV
H ♡ S ♡ E

115. — Ksar-Khima.

D M S	D S
AELIA GALLII	C·COSCONI
TA PIE·V·A·	VS VIC
XXXIII M·	TOR
III	P·V·A·L
H·S·E·	H·S·E

116. — Ksar-Khima.

S RVCAN
QVINTI F
V·A·LXI
H·S·E

117. — Ksar-Khima.

Rien.

D M S
MINSILIVS
IANVARIVS
P V A LXXM
IV H S E

118. — Ksar-Khima.

D M S
C · I V L I V S
SATVRNINVS
VICTORIANVS
V A LIII
H S E

119. — Ksar-Khima.

D M S
L · S E M P R O
N I V S I V L I A
N V S P · V · A · XXII
M · VI D · VII H S E

120. — Ksar-Khima.

D M S
TESSENIA
ROGATIA
NILLA P · V
D · XXXVIII
H S E

121. — Ksar-Khima.

FORTVNATVS MAS
FIS GEMINI MO
NTANI P · V · AN ·
XXXVII H S E

122. — Ksar-Khima.

DIVI MAGNI ANTONI

123. — Ksar-Khima.

MAX · PA
ET OCV

124. — Ksar-Khima.

MEMORIAE QUIE
TAE CASTISSIMAE RA
EXEMPLVM AEQVAE
PIE VIXIT ANNIS LXXVIII
ET HIC SEPVLTA EST
M STRVSANIVS QUIETVS
LIBERALIANVS MATRI OB
SINGVLAREM EIVS INDVS
TRIAM FECIT

125. — Ksar-Khima.

M · S ·
LLIA C · FIL ·
VNDA
/ I I M I
S · E ·

126. — Ksar-Khima⁽¹⁾.

VE
AVG
COVA
LENS PRMV
LIANVS S · P · P ·

127. — HENCHIR-ROUMANA.

SEX · STABERI
VS · SEX · F · SE
RC · LAET
VIX · AN · XXV

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 12140.

128. — Henchir-Roumana.

MODIA

STABERIA

VIX·ANNOS

CENTVM H·S·E

129. — Henchir-Seheli. Cadre de o m. 78 sur o m. 47. Lettres de o m. o6.

M·VALERIO ME

CAELIANO CVR R

INSIGNEM ERGA REMP

PERIMENTIS

INSTANT VNI

VERSO OB SINGVLA

REM ORDO

ET s a RADITANVS

AVIT

130. — Henchir-Slah. A mi-chemin de Henchir-Seheli à Ain-Fourna.

D M S

D · MARC

VS ROGA

TIANVS

VIXIT AN

NIS LXVII

H S E

131. — Henchir-Slah. Deux personnages séparés par un petit autel.

Rien.

D M S
P· IVLIVS SATVRNI
NVS MAXIMIA
NVS VIX·AN LI
MEN·III HOR
III CREMENT
H·S·E

132. — Ain-Fourna.

D·M·S
Q·CAECILIVS
TERTVLLVS
CAECILIANVS
VIXIT ANNIS
XXIX MENS
VIII DIEB
XVIII
H S E

133. — Ain-Fourna.

D M S
L·RITHVLIVS
FELIX
LOLIANVS
VIX·ANN·LXXV
H S E

134. — Ain-Fourna.

D M S
L·MODIVS PRV
DENTIANVS
VIX·ANNIS XLVII
H S E

135. — Ain-Fourna.

D M S
F A B I A R V
P I L A V I
X I T A N N I S
X X X I I M E N
V I H S E

136. — Ain-Fourna.

D M S
L · C A S S I V S R V
S T I C I A
N V S P I V S V I
X I T A N N · L I M · I I I
H S E

137. — Ain-Fourna.

D M S
L · L V T A T I
V S F R I
N V S P I V S
V I X · A N N
L X X X H S E

138. — Ain-Fourna.

D M S
I V L · S E C V N D I A N V S
P I V S V I X I T A N N I S
X X
H S E

139. — Ain-Fourna. Cadre de o m. 58 sur o m. 40. Lettres de o m. 08.

I V L I A E A V G ·
G E R M A N I C I F ·
S . P . P

140. — Ain-Ghechil. Près de Sidi-Saïd de l'Ouad-el-Kébir.

D I V O A N T O N I
N O P I O D I V I H A
D R I A N I F I L I D I V I T R A
I A N I · P A R T I C I N E P O T I D I
V I N E R V A E P R O N E P O T I P O N T
M A X I M O T R I B · P O T E S T · X X I I I
I M P · I I I C O S I I I P A R E N
T I P A T R I A E
D D P P

141. — Sidi-Amara. Près Sidi-Haouidate.

TELLVRI AVG SACR

142. — Henchir-Ain-Kharrouba.

D M S
L I V I A R E S T V
T A H E V I X I T
A N N I S X X X X X
M I I H S E

143. — Ain-Kharrouba.

D M S
M · I V L I V S R O
G A T I A N V S S E
R A N I A N V S
V I X · A N N I S

Brisée.

144. — Ain-Kharrouba.

D M S
M · A M P E
L I V S A M
P E L I A N V S
V I X I T A N
N I S X X X X
I I I M I I
H S E

145. — Ain-Kharrouba.

D M S
IVLIA VICTOR
IA SERANI FILIA
VIXIT ANNIS
XXXII DIES XVIII
H S E

146. — Henchir-Medded.

DEO
MARTI
PATRIO
AVG

147. — Henchir-Medded.

D M S
LABINIUS
FORTVNATVS
V·A·LI

148. — Henchir-Medded.

D M S
TIDIN VIX
ST ANIS XXI

149. — Henchir-Medded.

D M S
TI·CL·OPTAT
VS V·A LXI

150. — Henchir-Medded.

D M S
MVTTHV
N SERENF
V A LV
H S E

151. — Henchir-Medded.

QVIESCENS
IN PACE LIBE
RATVS FIDELIS
VIXIT ANNS
XXIII MENS
ES DVO

152. — Henchir-Medded.

QVIENS
HIC IACET
RATVS FID
IN PACE RE
NS VIXIT ANNIS
LXVIII ME II

153. — Henchir-Medded. Brisée.

D M S
F·CASTE
Brisée.

154. — Henchir-Medded.

ILAVC·HALTI
BALIS FILI
VS VIXIT
ANNIS XXIII

155. — Henchir-Medded.

D M S	D M S
EDINIA RO	L·EF·FIRMVL
GATA AMOZ	LVS VIXIT
CVARS FV·A XL	A N N I S L I

156. — Henchir-Medded.

D M S	D
L·EFFICIVS	AR
M A Z A C	AV
VS V·A·	XL
XLIII	

157. — Henchir-Medded.

IVLIA GALLI F VIX
ANNIS LX PIE
FACERE
M

158. — Henchir-Medded.

D M S
FL·LVCVSTA
OPTMA FAEM
FL MVLSVT VXOR
V A XXXVI

159. — Henchir-Medded.

D M S
LABINIVS
ROGAT
F

160. — Henchir-Medded.

D M S
IAFIC

161. — Henchir-Medded.

D M S
IVLIVS DO
NATVS V·A·XV

162. — Henchir-Medded. Sur deux fragments de la même pierre.

QVAS PAPIVS I
EDIFICAVIT PAP
IAE VAL
NPRIVATO SOLO SVO SVIS SVMTIBVS
NVS FILIVS EIVS PATRIAE SVAE
NIANAЕ

M. Schmidt⁽¹⁾ donne un fragment qui paraîtrait former le commencement de cette inscription; nous ne l'avons pas retrouvé. La lecture des troisièmes lignes paraît certaine; peut-être faudrait-il : PATRIAE SVAE SPLENDIDISSIMAE COLONIAE VALENTINIANAЕ.

163. — Henchir-Medded. Deux fragments paraissant se rapporter à la même inscription.

civITAS
?valentINIANA

P. TOUSSAINT,
Chef de bataillon d'infanterie.

⁽¹⁾ Cf. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 11775.

TABLE DIVINATOIRE.

(Rapport de M. Houdas sur une communication de M. Parienté.)

Le document dont on trouvera ci-dessous la traduction a été adressé au Comité de l'Afrique du Nord par M. A. Parienté. Le copiste arabe n'a pas toujours compris l'original qu'il avait sous les yeux; aussi a-t-il commis nombre de fautes qui rendent l'intelligence de ce texte assez difficile. C'est ainsi, par exemple, que ne connaissant pas le mot *anbâ* « nouvelles », il l'a remplacé par *anbia* « prophètes »; qu'il a mis après chaque citation du Coran *ila 'l-ayyâm* « jusqu'aux jours », au lieu de *el-aya* « le verset », mot qui, en cette circonstance, équivaut à l'expression « et cætera ». Il est à peine besoin d'ajouter que la rédaction est volontairement obscure dans ces prédictions comme dans toutes les œuvres du même genre, en quelque langue qu'elles soient écrites, puisque c'est la seule chance qu'elles offrent aux paroles de l'oracle d'avoir l'air de se réaliser.

Les Arabes de l'Afrique du Nord usent sans doute fréquemment de divers moyens de divination, mais il ne faut pas oublier qu'on trouve dans tous les pays les plus civilisés des sonnambules extralucides à qui la clientèle n'a jamais fait défaut. Aucun peuple n'a échappé à ce genre de croyance et ce serait une erreur d'en attribuer le monopole aux Orientaux ou même de s'imaginer qu'ils soient beaucoup plus superstitieux que les autres à cet égard. Moins discrets ou plus naïfs que nous, ils ne prennent point la peine de dissimuler leurs faiblesses et font au grand jour ce que nous n'osons faire qu'en cachette.

TRADUCTION.

Louange à Dieu. — Ce formulaire de prédictions doit être employé de la manière suivante :

Tout d'abord vous dites : que Dieu répande ses bénédictions sur

le Prophète et lui accorde le salut! Puis vous prononcez la formule d'exorcisme contre Satan le Lapidable; ensuite vous ajoutez ces mots : Seigneur, fais-moi descendre sur un lieu comblé de tes bénédictions, tu sais mieux que tout autre procurer une descente heureuse⁽¹⁾.

Cela fait, posez un doigt de la main droite sur l'une des cases du tableau ci-dessous et vous saurez s'il y aura pour vous du bien ou du mal. Dieu sait mieux que personne ce qu'il en est.

CHAPITRE III.	CHAPITRE II.	CHAPITRE 1 ^{er} .
CHAPITRE VI.	CHAPITRE V.	CHAPITRE IV.
CHAPITRE IX.	CHAPITRE VIII.	CHAPITRE VII.
	CHAPITRE X.	

CHAPITRE PREMIER.

O toi qui m'interroges, réjouis-toi, Dieu le Tout-Puissant a dit : Je lui ai accordé des richesses infinies⁽²⁾, etc. Cette affaire au sujet de laquelle tu me questionnes, je vois qu'il en résultera pour toi un grand bien, une existence bénie et un heureux retour vers Dieu. Dieu sera indulgent pour toi et pour nous, car il a dit : Ceux qui ont craint le Seigneur seront dans des lieux de délices. Réjouis-toi donc. Si c'est sur un voyage que tu consultes le sort, Dieu, s'il lui plaît, t'y fera trouver bonheur, santé et profits; si c'est au sujet d'un malade, ce malade guérira, grâce à la puissance de Dieu et à sa force. Dieu sait mieux que personne quels sont les arrêts du Destin.

CHAPITRE II.

Puisque le Très-Haut a dit : Nous avons remporté pour toi une

⁽¹⁾ *Coran*, s. XXIII, v. 30.

⁽²⁾ *Coran*, s. LXXIV, v. 12.

victoire éclatante⁽¹⁾, etc., réjouis-toi, ô toi qui me consultes, car Dieu te délivrera des soucis, des angoisses et des maux de ce monde. Il te donnera le bien-être dans la situation que tu occupes. Toutefois rends grâce au Dieu suprême et sois de ceux qui sont reconnaissants. Que tu consultes au sujet d'un mariage, d'une expédition, d'un voyage ou d'une affaire quelconque de celles de ce monde, je vois que Dieu, s'il lui plaît, t'y fera trouver de grands avantages.

CHAPITRE III.

Le Tout-Puissant a dit : Mangez et buvez⁽²⁾, etc. O toi qui me consultes, tu es un homme de bien et s'il plaît à Dieu la chose pour laquelle tu m'interroges se réalisera au mieux de tes désirs, car Dieu a dit : Il fera succéder l'aisance à la gêne⁽³⁾, etc. Il te délivrera de tous les maux. Tu auras dans ta demeure une femme belle et gracieuse, tu obtiendras de grands biens et de grandes joies. Tu es un homme de bien. Fais l'aumône des richesses que Dieu t'accordera, cela t'attirera des bénédictions. Dieu te délivrera des ennemis et des ennemis, car en toutes choses il est puissant.

CHAPITRE IV.

Réjouis-toi, le Très-Haut a dit : Dis encore : La vérité parut, et le mensonge s'est évanoui⁽⁴⁾, etc. L'affaire sur laquelle tu m'interroges sera fort difficile à obtenir pour toi et tu n'en retireras aucun avantage. Cherche donc autre chose et, s'il plaît à Dieu, tu y trouveras grand profit. Dieu te délivrera des maux qui résulteraient de cette affaire et de toute autre. Abandonne l'affaire à laquelle tu songes, non seulement tu n'y aurais aucun avantage, mais encore il en résulterait pour toi de grandes peines. Cherche autre chose et Dieu te fera réussir là où tu ne t'y attends pas; il est la meilleure des providences.

CHAPITRE V.

Le Très-Haut a dit : Ce n'est pas toi qui dirigeras ceux que tu

(1) *Coran*, s. XLVIII, v. 1.

(2) *Coran*, s. II, v. 57.

(3) *Coran*, s. LXV, v. 7.

(4) *Coran*, s. XVII, v. 83.

voudras⁽¹⁾, etc. La chose que tu désires dans ton cœur ne te rapportera aucun avantage; laisse-la donc, cela vaudra mieux pour toi; prends-y bien garde, car elle te causerait de nombreuses peines, mais Dieu a dit : Quel est son arrêt? Lorsqu'il veut qu'une chose soit faite, il dit : Sois, et elle est⁽²⁾. Il en sera ainsi de ton affaire; patiente, car Dieu est avec les résignés.

CHAPITRE VI.

Dieu a dit : O vous qui croyez, répétez souvent le nom de Dieu⁽³⁾, etc. Cette affaire au sujet de laquelle tu m'interroges et que tu désires au fond de ton cœur, sera bénie pour toi; si Dieu veut, elle s'accomplira et tu auras joie et allégresse. Dieu a dit : Nous l'exaucâmes, et nous le délivrâmes de l'affliction⁽⁴⁾, etc. Tu m'interroges sur une chose grave, difficile et pénible; Dieu t'en délivrera en raison de ta foi et de ton repentir, il écartera de toi tous les maux. Ne désespérez pas de la miséricorde divine⁽⁵⁾; Dieu est près de ceux qui font le bien. Garde-toi de croire que Dieu le Très-Haut, le Sublime, te facilitera ton affaire; mais plus tard, tu obtiendras de grandes faveurs. Je vois que tu te rendras dans un endroit où il y aura pour toi de nombreux avantages.

CHAPITRE VII.

Toutes les fois qu'ils allumeront le feu de la guerre⁽⁶⁾, etc. Cette affaire sur laquelle tu me questionnes, abandonne-la, car il n'y aura pour toi aucun profit. Demande donc une autre chose, Dieu la fera réussir. Dieu connaît mieux que personne le Destin et ses arrêts.

CHAPITRE VIII.

Si tu veux quelque chose, Dieu a dit : Dieu a confirmé ce qu'a dit son prophète qui a appelé la vérité⁽⁷⁾, etc. Réjouis-toi; si Dieu

⁽¹⁾ *Coran*, s. XXVIII, v. 56.

⁽²⁾ *Coran*, s. XXXVI, v. 82.

⁽³⁾ *Coran*, s. XXXIII, v. 41.

⁽⁴⁾ *Coran*, s. XXI, v. 88.

⁽⁵⁾ *Coran*, s. XXXIX, v. 54.

⁽⁶⁾ *Coran*, s. V, v. 69.

⁽⁷⁾ *Coran*, s. XXXVII, v. 36.

veut, ton affaire sera bénie et la chose à laquelle tu songes te rapportera de grands avantages et une haute situation. Si tu interrogues au sujet du mariage, tu y trouveras le bonheur; il sera heureux et béni pour toi, s'il plaît à Dieu. Occupe-toi donc de ton affaire et, grâce à Dieu, elle se réalisera au mieux de tes désirs. Réjouis-toi, car Dieu t'accordera une chose à laquelle tu ne t'attends pas; marche à ton affaire et, si Dieu veut, elle s'accomplira. Tu rencontreras sur ta route des difficultés, des envieux et un homme qui sera ton ennemi, mais tu l'emporteras sur lui en raison de ta foi. Ne crains aucune déception et agis. Dieu sait tout.

CHAPITRE IX.

Réjouis-toi, ô toi qui me questionnes. Si Dieu versait à pleines mains ses dons ⁽¹⁾, etc. L'affaire qui préoccupe ton cœur réussira et aboutira. Dans cette affaire importante tu trouveras un grand profit et tu arriveras au but en raison de ta foi. Place donc ta confiance en Dieu, tu obtiendras ce que tu désires. Dieu t'assurera le succès, et il est la meilleure des providences.

CHAPITRE X.

Tu me consultes au sujet de ce que tu désires et tu te demandes si oui ou non tu dois agir. Dieu nous rendra toi et nous très heureux. Il te préservera du mal des méchants, car, comme il l'a dit : Il se peut que vous ayez de l'éloignement pour une chose ⁽²⁾, etc. Quant à l'affaire au sujet de laquelle tu me consultes, abandonnela et cherche autre chose qui réussira. Dieu sait tout. Salut.

Houdas,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

⁽¹⁾ *Coran*, s. XLII, v. 26.

⁽²⁾ *Coran*, s. IV, v. 23.

LES JETONS

DES

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LANGUEDOC,

PAR M. E. BONNET.

I

ORIGINE. USAGE ET ÉMISSION DES JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC.

Avant l'adoption du chiffre arabe et des méthodes actuelles de calcul, les opérations courantes d'arithmétique s'effectuaient au moyen de jetons⁽¹⁾. Ces petites pièces monétiformes, convenablement distribuées dans les divers compartiments d'une table à casiers nommée *abaque*, permettaient aux gens les moins instruits d'effectuer matériellement les additions ou les soustractions dont ils désiraient connaître le résultat⁽²⁾. Grâce à elles, commerçants, artisans et bourgeois arrivaient aisément à établir leurs comptes de dépenses et de recettes.

Mais ce n'étaient pas seulement les particuliers qui usaient de jetons. Les assemblées, les administrations, les juridictions qui étaient chargées de l'emploi des deniers publics ou de leur contrôle avaient, elles aussi, leurs jetons. D'où la coutume de distribuer aux

⁽¹⁾ Sur l'origine et l'usage des jetons, voir : J. de Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*; Ronyer et Hucher, *Histoire du jeton au moyen âge*; d'Affry de la Monnoye, *Les jetons de l'Échevinage parisien*, introduction; H. de la Tour, *Catalogue des jetons français de la Bibliothèque nationale*, introduction au premier volume (rois et reines).

⁽²⁾ Sur l'abaque et le calcul au moyen des jetons, voir : F. Le Gendre, *L'arithmétique en sa perfection* (Paris, 1781) et J. de Fontenay, *op. cit.*, p. 135.

officiers qui occupaient ces charges, et aux membres de ces assemblées, des bourses de jetons pour leur permettre d'effectuer les opérations de comptabilité qui leur étaient confiées. Ces jetons, d'une facture plus ou moins artistique, indiquaient, en général, soit par leur type, soit par leur légende, l'emploi auquel ils étaient affectés.

Il en fut fabriqué en différentes matières, même en bois et en ivoire, mais principalement en cuivre et en argent, quelquefois aussi en or⁽¹⁾. Ces pièces constituent une série fort nombreuse, qui a été peu étudiée jusqu'à ce jour, et qui présente néanmoins un réel intérêt.

Lorsque fut abandonnée l'ancienne manière de calculer au moyen de l'*Pabaque*, et que l'adoption des chiffres arabes eut entraîné une nouvelle méthode de compter, à la fois plus simple et plus rapide, le jeton perdit son ancienne utilité. Il ne disparut point cependant, grâce à cette persistance des anciens usages qui fait souvent survivre les institutions à leur raison d'être. Mais il changea de caractère. Ce ne fut plus un instrument à compter, mais une sorte de récompense officielle. Le jeton devint rémunérateur et honorifique. Et, constatation curieuse, il se multiplia, surtout à compter du moment où il ne rendit plus aucun service réel.

Ces considérations générales nous expliquent l'origine et l'usage de l'intéressante série de jetons dont nous entreprenons l'étude.

Lorsque, dans le courant du xvii^e siècle, c'est-à-dire à une époque où l'*Pabaque* n'était guère plus qu'une curiosité archéologique, les États de Languedoc voulurent récompenser les services exceptionnels rendus par ceux de leurs membres qui avaient la lourde charge de veiller aux intérêts financiers de la province, ils ne firent que se conformer à la tradition en les gratifiant d'une ou de plusieurs bourses de jetons⁽²⁾.

⁽¹⁾ Les princes de Condé, gouverneurs de la Bourgogne, recevaient à chaque tenue des États une bourse de 100 jetons d'or offerte au nom de la province. (Voir J. de Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 261.)

⁽²⁾ Les États de Languedoc se réunissaient annuellement. Ils étaient convoqués, par ordre du roi, ordinairement vers la fin de chaque année, dans une des villes de la province (toujours à Montpellier, à partir de 1736). Cette assemblée se composait d'environ 120 membres, dont 22 (plus tard 23) appartenaient au Clergé, autant à la Noblesse, et 66 (plus tard 78) au Tiers-État. Elle était présidée par l'archevêque de Narbonne, et en son absence, par celui de Toulouse. Sur le rôle et les attributions des États, voir P. Gachon, *Les États de Languedoc et l'Édit de Béziérs* (Paris, Hachette, 1887 in-8°).

Ces jetons, bien que ne pouvant plus être d'aucune utilité pour les bénéficiaires dans l'exercice de leurs fonctions, avaient ce mérite de rappeler la nature de leur charge en évoquant le souvenir des anciens jetons de service, dont avaient usé leurs prédécesseurs. De plus, grâce à leur type, ils avaient un caractère honorifique incontestable. Enfin, par leur valeur intrinsèque, ils constituaient une réelle rémunération.

Au reste, en créant ces jetons, les États de Languedoc n'innovèrent pas. Ils ne firent que suivre l'exemple de certaines autres assemblées provinciales, et notamment des États de Bourgogne et d'Artois. On connaît également des jetons frappés par les États de Bretagne et par ceux moins importants du comté d'Auxonne, de Lille, de Cambrai et de la Flandre wallonne.

Celles de ces pièces qui ont été émises en Bourgogne, en Artois et en Bretagne ont fait l'objet de travaux spéciaux, dont certains d'une réelle importance⁽¹⁾. Nous citerons, parmi les meilleurs, l'étude publiée, en 1851, par M. Rossignol sous les auspices de la Société Éduenne; elle a pour titre : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États*.

Mais, jusqu'à ce jour, les jetons des États de Languedoc, qui constituent cependant la série la plus nombreuse et peut-être la plus intéressante par la variété de ses types, ont été complètement négligés. Seules quelques-unes de ces pièces particulièrement curieuses ont été publiées par leurs heureux possesseurs dans les recueils des Sociétés savantes de la région⁽²⁾.

(1) BIBLIOGRAPHIE DES JETONS DES ÉTATS PROVINCIAUX :

I. ARTOIS. — Filon, *Les jetons des États d'Artois* (ouvrage couronné par l'Académie d'Arras); L. Deschamps de Pas, *Quelques médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas* (*Revue de la numismatique belge*, 1857, p. 234 et pl. XVI); Id., *Notice sur les jetons d'Artois* (*Ibid.*, 1863, p. 1-23 et pl. I-IV; 1868, p. 305 et pl. XIII).

II. BOURGOGNE. — Cl. Rossignol, *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* (Autun, 1851); J. de Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons* (Paris, 1854, p. 255-308); Preux, *Jetons des États de Bourgogne, additions et rectifications* (*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, vol. II, 1867, p. 258-267).

III. BRETAGNE. — E. Fournier, *Un jeton de Bretagne* (*Mém. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, t. XVI, 1879, p. 33); Id., *Les jetons de Bretagne* (*Ibid.*, 1892); Ch. Robert, *Les jetons des États de Bretagne d'après les délibérations et les comptes de ces États* (*Revue numismatique*, 1896, p. 27, 190, 331 et pl. 1).

(2) Voir notamment les communications faites par M. Delorme à la Société ar-

Nous ne rechercherons pas la raison de l'indifférence dont nos jetons ont été si longtemps l'objet. Nous nous contenterons de constater qu'ils présentent un assez grand intérêt pour mériter une étude d'ensemble.

Ils sont loin, en effet, d'être dépourvus de valeur artistique, comme certains autres jetons officiels, et ils se réfèrent, pour la plupart, à des événements dont notre province a été le théâtre, ou qui ont eu pour elle une importance particulière. Ces petits documents métalliques ne sont donc pas à négliger. Ils ont leur place marquée dans l'iconographie languedocienne, et s'il ne convient pas d'exagérer leur valeur au point de vue historique, il faut néanmoins reconnaître que, même à cet égard, ils ont aussi leur prix.

Le plus ancien de ces jetons de nous est daté de 1634. Malgré nos patientes recherches dans les collections publiques et privées, il ne nous a pas été possible, jusqu'à ce jour, d'en trouver aucun antérieur à cette date⁽¹⁾. Il est donc probable que c'est en 1634 que les États de Languedoc adoptèrent l'usage de frapper des jetons à leur nom. Constatons, en passant, que les jetons des États de Bourgogne et ceux des États d'Artois remontent à une époque plus reculée. Certains d'entre eux sont datés de la fin du XVI^e siècle. Les plus anciens jetons de Bretagne, au contraire, sont d'une date postérieure⁽²⁾.

Un intervalle de dix-sept années sépare le premier jeton de nos États du suivant frappé au millésime de 1651, soit qu'il n'y ait pas eu d'émissions durant ce long espace de temps, soit que les pro-

chéologique du Midi de la France, dans le *Bulletin* de cette société : 1885, p. 30 ; 1886, p. 41 ; 1895, p. 197. Un grand nombre de jetons des États de Languedoc ont été décrits par nous dans le *Catalogue des monnaies, médailles, jetons et sceaux légués à la bibliothèque de la ville de Montpellier par le professeur Cavalier* (Montpellier, Grollier, 1898).

⁽¹⁾ La Société archéologique de Montpellier possède un jeton daté de 1621, qu'il conviendrait peut-être de classer parmi les jetons des États de Languedoc. Il représente, d'un côté, un vaisseau surmonté de la croix de Languedoc avec la légende : PORTVM FORTITER OCCVPA, et, de l'autre, une épée en pal traversant une couronne royale et entourée de nuages, avec la légende : TIBI PERGAMA NVTANT. (Voir H. de La Tour, *op. cit.*, n° 831 et pl. XVII, fig. 2.)

⁽²⁾ Il est fait mention des jetons des États de Bourgogne dans les délibérations de cette assemblée dès l'année 1557, mais les plus anciens qu'on ait retrouvés jusqu'à ce jour ne remontent qu'à 1575. Pour les États d'Artois, on en possède qui portent la date de 1579. Quant aux États de Bretagne, ils paraissent n'avoir commencé à frapper des jetons qu'à partir de 1641.

duits de ces émissions soient aujourd'hui perdus pour nous. A partir de 1651, les émissions se succèdent assez régulièrement tous les deux ou trois ans, jusqu'en 1667⁽¹⁾. A cette date, nouvel arrêt dans la frappe des jetons, par suite de l'abandon de l'usage qui consistait à les distribuer à certains membres des États. On revint à l'ancienne coutume en 1677, et à compter de cette époque, jusqu'à la période révolutionnaire, nos États semblent avoir émis tous les ans un nouveau jeton⁽²⁾.

A Forigine, ces jetons étaient exclusivement frappés pour les membres du *Bureau des comptes*. On donnait ce nom à une importante commission prise dans le sein de l'Assemblée provinciale pour procéder à l'audition et à la clôture des comptes du trésorier de la Bourse des États⁽³⁾ et des autres officiers de la province⁽⁴⁾.

Le Bureau des comptes, qui était renouvelé à chaque session,

⁽¹⁾ Nous connaissons des jetons des années 1651, 1653, 1654, 1657(?), 1659, 1661, 1664, 1667.

⁽²⁾ Les États de Languedoc sont les seuls qui aient eu des jetons annuels. Ceux de Bourgogne frappaient un jeton par triennalité; ceux de Bretagne tous les deux ans. Enfin, on ne connaît que dix-sept types différents de jetons des États d'Artois, qui, pour la plupart, ne sont pas datés.

Nous avons retrouvé presque tous les jetons émis annuellement par les États de Languedoc de 1677 à 1790, sauf ceux des années 1679, 1680, 1681, 1689, 1690, 1696, 1748, 1753, 1754, 1757, 1758, 1763 et 1772.

⁽³⁾ Par un privilège spécial, les comptes du trésorier de la Bourse échappaient au contrôle et à la juridiction ordinaire de la Cour des comptes, aides et finances. Cette Cour essaya plusieurs fois d'attaquer ce privilège, mais sans aucun succès. Elle dut même reconnaître, par le traité du 24 février 1612 (art. 2), que les comptes du trésorier de la Bourse devaient être examinés, clos et arrêtés par devant les députés de l'Assemblée des États (*Bureau des Comptes*), sans qu'elle en pût prendre aucune juridiction ni connaissance. Voir sur ce point l'arrêt du Conseil du 26 juin 1612, l'article 1^{er} du traité de 1665 et la déclaration du roi du 7 décembre 1758.

⁽⁴⁾ «Les Estats ont fait quelquefois l'honneur à ceux de ce bureau d'en vouloir avoir un avis dans des affaires importantes comme d'un tribunal séparé, et il a exercé autrefois, dans des dépendances de ses attributions, une espèce de justice contentieuse, comme on voit dans les verbaux de 1564 et 1601. Ce bureau faisoit anciennement le travail et les services des Prévosts. . . .

«On appelle dans l'Assemblée ceux de ce bureau en toutes les affaires de conséquence et c'est dans ce même bureau que l'on dresse les départements des diocèses sur lesquels les commissaires du Roy font expédier les commissions qu'on porte dans les Assiettes.» (D'Escudier, *Cérémonial des États généraux de la province de Languedoc*, manuscrit de la Société archéologique de Montpellier, p. 121.)

c'est-à-dire tous les ans, constituait la plus nombreuse commission des États. Elle se composait d'une quinzaine de personnages, savoir : un évêque, un baron, un vicaire général, un envoyé de la Noblesse, les députés des cinq premières villes (Toulouse, Montpellier, Carcassonne, Nîmes et Narbonne)⁽¹⁾ qui y entraient de droit tous les ans, et ceux des députés des autres villes, tant capitales que diocésaines, qui se trouvaient de tour pour y être admis⁽²⁾. On leur adjoignait un des syndics généraux de la province et un greffier.

⁽¹⁾ Les Consuls des villes de Toulouse, Montpellier, Carcassonne et Nîmes entraient annuellement au Bureau des comptes, depuis 1499, comme députés de chefs-lieux de généralités et de sénéchaussées. Ce droit leur fut souvent contesté par les consuls des autres villes capitales ayant entrée aux États, mais toujours sans succès. (Voir *Procès-verbaux des États*, séances des 19 octobre 1600, 26 octobre 1612, 7 novembre 1613, etc.)

Le député de Narbonne n'obtint le droit d'entrer, tous les ans, au Bureau des comptes qu'en 1653. A cette date le sieur Fabre, député de la ville de Narbonne, a représenté que bien que les députés de laditte ville aient l'honneur d'estre assis au premier banc du tiers estat avec ceux des villes de Tolose, Mompellier, Carcassonne et Nîmes depuis qu'ils ont esté admis dans l'assemblée, néanmoins, il ne scait par quel malheur il ne sont pas entrez annuellement au Bureau des comptes comme les députés desd. quatre villes, n'y ayant esté appellés qu'à leur tour comme les autres de la province, mais d'autant que laditte ville de Narbonne ne cedde a aucune en compoix, antiquité, fidélité et affection au service de la province et que par préciput elle a l'honneur de voir son Prélat président-nay de cette auguste assemblée, ils estiment que leurs devantiers n'avoient pas esté admis tous les ans au dit Bureau des comptes que pour ne l'avoir pas demandé, estant bien juste que toutes les villes du premier banc jouissent des mesmes honneurs et avantages qu'il supplie très humblement l'assemblée de luy vouloir accorder. Sur quoy a esté délibéré qu'en considération de ce que la ville de Narbonne a l'honneur d'avoir pour Prelat le président-nay des Estats, les députés de laditte ville auront annuellement l'entrée au Bureau des comptes, conjointement avec les quatre premières villes de la province. (*Procès-verbaux des États*, séance du 27 mars 1653.)

⁽²⁾ Ce tour, qui avait été établi par un règlement en date du 6 mai 1599, revenait de cinq en cinq années.

La première année, étaient commis au Bureau des comptes les consuls du Puy, de Béziers, de Narbonne (avant 1653), et les diocésains de Toulouse, Viviers, Castres et Albi ;

La deuxième année, les consuls d'Uzès, Albi, Viviers, Alais (depuis 1694), et les diocésains de Montpellier, Mende, Narbonne, Béziers ;

La troisième année, les consuls de Mende, Castres, Saint-Pons, et les diocésains de Carcassonne, Uzès, Lavaur, Saint-Papoul, Alais (depuis 1694) ;

La quatrième année, les consuls d'Agde, Mirepoix, Lodève, et les diocésains de Nîmes, Alet et Limoux, Saint-Pons, Montauban, Rieux ;

La cinquième année, les consuls de Lavaur, Saint-Papoul et Castelnaudary, Alet

Les membres du Bureau des comptes recevaient tous, sous le nom d'*épices*, une indemnité bien légitimée par le surcroît de travaux que leur imposaient leurs fonctions. Le montant des épices varia suivant les époques. A la fin du xviii^e siècle, elles atteignaient 900 livres pour le prélat et le baron, et 450 livres pour les autres députés⁽¹⁾. Chacun des membres du bureau recevait, en outre, une *bourse de cent jetons* et six livres de bougies⁽²⁾. Particularité curieuse à noter, les députés des villes qui entraient annuellement ou par tour au Bureau des comptes, étaient tenus de partager avec leur collègue de députation tant les émoluments que la bourse de jetons et les bougies⁽³⁾.

et Limoux, Rieux, et les diocésains d'Agde, Mirepoix, Clermont, Comminges.

Ce règlement, qui ne reçut dans la suite que de légères modifications, fut observé jusqu'en 1789.

⁽¹⁾ Le règlement du 6 mai 1599 avait fixé les « esmolumens des sieurs des Comptes » à la somme de six écus de quarante sols chacun. Mais ils ne tardèrent pas à être augmentés. En 1648, les épices des comptes ordinaires s'élevaient à 1,200 livres et celles des comptes des étapes à pareille somme; le tout devait être distribué entre les membres du Bureau des comptes « suivant la proportion accoustumée » (*Procès-verbaux des États*, séance du 18 février 1648). En 1661, elles furent portées à 600 livres pour le prélat et le baron, et à 300 livres pour les autres membres du bureau.

⁽²⁾ Voir *Compte rendu des impositions et des dépenses générales de la province de Languedoc*, imprimé et publié en 1789 par ordre des États (Montpellier, J. Martel aîné, 1789, 1 vol. in-4°). La rédaction de ce *compte rendu* est attribuée à P. L. de Carrière, secrétaire des États, par M. Nicolas (*Histoire littéraire de Nîmes* II, p. 382). D'autre part, M. le vicomte de Carrière, dans son étude sur *Les officiers des États de la province de Languedoc* (p. 60), avance que ce fut Pierre-Antoine-Jean-Baptiste de Rome, syndic général de la sénéchaussée de Beaucaire, qui eut la principale part à la rédaction de cet ouvrage.

⁽³⁾ « La bourse et les épices qu'on donne dans le Bureau des comptes se partagent également entre les deux députés qu'une même ville a aux États, quoiqu'il n'y en ait qu'un qui serve au Bureau des comptes, mais cela ne se fait ainsi que pour les villes dont les Consuls n'ont pas accoutumé d'avoir deux années d'État et qui n'y viennent qu'une fois, car pour celles où le premier consul y entre deux fois, il a, dans sa seconde année, les entiers émoluments du Bureau des comptes où il sert alors. » (D'Escudier, *Cérémonial des États généraux de la province de Languedoc et de leur convocation*, manuscrit de la Société archéologique de Montpellier, p. 189.)

Ce partage des émoluments de certains députés au Bureau des comptes fit naître de nombreux différends dont nous trouvons la trace dans les procès-verbaux des États. (Voir notamment les séances des 12 février 1646, 22 novembre 1672 et 22 novembre 1677.)

Une bourse de jetons supplémentaire était donnée au prélat et une autre au baron. De plus, le syndic et le greffier qui faisaient partie du Bureau des comptes, en recevaient également chacun une. Cela faisait au total une vingtaine de bourses, qui représentaient une dépense d'environ 3,000 livres. Une délibération des États du 1^{er} février 1677 décida, du reste, que cette somme ne pourrait point être dépassée à l'avenir. Engagement éphémère ! Dès l'année suivante, le nombre des bourses était augmenté de plus de moitié, et la dépense qu'elles nécessitaient, insignifiante à l'origine, ne tarda pas à grever lourdement le budget des États.

Ce fut en faveur des membres du *Bureau des recrues* que les États créèrent tout d'abord de nouvelles bourses de jetons. Le Bureau des recrues avait été établi en 1677⁽¹⁾, pour soulager le Bureau des comptes dans ses travaux. Il était uniquement chargé, à l'origine, de l'audition et de la clôture des comptes de la dépense des recrues qui passaient sur la ligne de l'Étape, mais ses attributions ne tardèrent point à être considérablement étendues.⁽²⁾

La composition de cette commission différait peu de celle du Bureau des comptes. Elle comprenait : un prélat, un baron, un vicaire général, un envoyé de la Noblesse et quatre députés du Tiers-État, ainsi qu'un syndic général et un greffier, tous désignés annuellement par le président des États⁽³⁾.

En 1678, sur la proposition du cardinal de Bonzi⁽⁴⁾, qui fit valoir l'importance des travaux des commissaires des recrues, les États

⁽¹⁾ Voir *Procès-verbaux des États* du 6 février et du 22 novembre 1677.

⁽²⁾ Les États lui attribuèrent notamment l'audition et la clôture du compte entier de l'Étape, du compte des fourrages, du compte des logements pour les troupes et du compte de la capitation. Le Bureau des recrues fut encore chargé de constater, sur les registres des emprunts de la province, les mutations survenues pendant l'année dans la propriété des contrats. Il fut enfin autorisé à s'occuper de tous les changements à faire dans la ligne de l'Étape.

⁽³⁾ Le prélat et le baron recevaient, comme épices, 600 livres : les autres commissaires des recrues avaient droit à la moitié de cette somme, soit 300 livres. Chacun des députés du bureau recevait, en outre, six livres de bougies.

⁽⁴⁾ « Monseigneur le cardinal de Bouzy, président, a dit que l'assemblée a pu remarquer par le rapport que Messieurs les commissaires des recrues viennent de luy faire touchant leur travail qu'il a esté d'une très grande discussion et qu'il ne falloit pas apporter moins de soin qu'ils ont fait pour voir un aussy grand nombre des comptes et observer avec autant d'exactitude tout ce quy a besoin de règlement

décidèrent qu'il leur serait distribué des bourses de jetons comme aux députés du Bureau des comptes. C'était une augmentation d'une douzaine de bourses, car, ainsi que cela se pratiquait pour ce dernier bureau, deux bourses étaient allouées au prélat et au baron, membres de la Commission des recrues.

On attribua également deux bourses au président des États. La situation prépondérante de ce très haut personnage nous porte même à croire qu'il en fut ainsi dès la création des jetons provinciaux.

Lorsque l'archevêque de Narbonne, qui était président-né des États, ne pouvait venir à l'assemblée, il était remplacé par l'archevêque de Toulouse et, à son défaut, par l'évêque le plus anciennement sacré. Dans ce cas, on allouait deux bourses tant à l'archevêque de Narbonne qu'au président effectif de la session⁽¹⁾.

Étaient encore gratifiés d'une bourse de cent jetons, les premiers opinants des trois Ordres. Mais, tandis que le premier opinant de l'Église jouit d'assez bonne heure de cette faveur⁽²⁾, le premier opi-

pour l'avenir; que sy par la délibération quy fut prise en l'année 1676 portant qu'il seroit fabriqué de jettons pour estre distribués à Messieurs du Bureau des comptes, il n'est pas dit qu'il en sera pareillement distribué à Messieurs les commissaires des recrues, cela vient de ce qu'on avoit pas pu prévoir l'establisement quy vient d'estre fait de cette commission; qu'il croit néanmoins que la Compaignie leur doit cette justice et cette reconnaissance de ne les pas dilérentier par cet endroit là de Messieurs des comptes. Sur quoy a esté délibéré qu'il sera distribué de jettons à Messieurs les comm^{es} des recrues comme à Messieurs les députés au Bureau des comptes, Son Eminence ayant esté priée de donner aux scindicz généraux les ordres nécessaires pour cella, et a esté arrêté que la despence en sera allouée dans le compte du trésorier de la Bource. (Procès-verbaux des États, séance du 11 janvier 1678.)

⁽¹⁾ Voir l'état de distribution des bourses en 1690 (Archives départementales de l'Hérault, série C, États, T. B., 1691).

⁽²⁾ L'usage de donner une bourse au premier opinant de l'Église, qui était l'archevêque de Toulouse, est antérieur à l'année 1682, comme le prouve l'ordonnance suivante du cardinal de Bonzi :

« Il sera employé dans le comptereau des Estats de l'année prochaine, la valeur de quatre bourses qui ont esté fournies aux derniers Estats par M. de Pennautier, scavoir deux à Monseig^r Archevesque de Tholose, a qui il n'en avoit point esté baillé l'année précédente non plus que la présente, quoy que ce fut l'usage de luy en bailler une chaque année, et deux qui ont manqué pour les deputtés aux bureaux des comptes et des recrues, n'en ayant pas esté fait la quantité sullisante pour tous. Fait à Montp^r, ce seitziesme décembre 1682. » « Le card. de Bonsy, président. » (Arch. départ. Hérault, série C, États, T. B., 1685.)

nant de la Noblesse ne l'obtint qu'en 1776⁽¹⁾, et celui du Tiers-État en 1782 seulement⁽²⁾.

Pour compléter l'énumération des personnages qui participaient à la distribution des jetons annuels, nous devons mentionner celui des syndics généraux⁽³⁾, qui n'appartenait ni au Bureau des comptes, ni au Bureau des recrues, le trésorier de la Bourse, le greffier pour le roi aux États, et souvent l'agent de la province à Paris. Quelquefois, de hauts personnages, des ministres même, recevaient l'hommage d'une bourse. C'est ainsi que, pendant plusieurs années, nous trouvons le nom du cardinal de Fleury parmi ceux des bénéficiaires des jetons de nos États⁽⁴⁾. Il était encore d'usage d'allouer aux députés en Cour une ou deux bourses pour être distribuées dans les bureaux des ministères⁽⁵⁾. Enfin les États récom-

⁽¹⁾ « Monseigneur l'archevêque de Narbonne, président, a dit que parmi les bourses de jetons qui sont distribuées chaque année à différents membres des États, le premier opinant de la Noblesse n'ayant point de part à ce partage, il croit devoir proposer à l'assemblée d'augmenter à l'avenir cette dépense d'une bourse de plus, qui sera destinée à celui de Messieurs les barons qui se trouvera le premier opinant dans la séance. Ce qui a été approuvé par les États. » (*Procès-verbaux des États*, séance du 24 février 1776.)

⁽²⁾ « Monseigneur l'archevêque de Narbonne, président, a dit que les États étant dans l'usage de distribuer des bourses de jetons à plusieurs membres de cette assemblée et notamment au premier opinant de l'Église et à celui de la Noblesse, il a cru devoir proposer aux États d'augmenter à l'avenir et dès aujourd'hui le nombre des bourses, d'une seule destinée pour Messieurs les Capitouls de Toulouse, qui sont à la tête du Tiers-État ou, en leur absence, pour les premiers opinants de cet ordre. Ce qui a été unanimement approuvé par l'assemblée. » (*Procès-verbaux des États*, séance du 5 janvier 1782, p. 438.)

⁽³⁾ Il y avait, en Languedoc, trois syndics généraux, un pour chacune des anciennes sénéchaussées de la province (Beaucaire et Nîmes, Carcassonne, Toulouse). Ils avaient droit d'entrée aux États et y faisaient « rapport des affaires qui leur étaient commises, tant de celles qui regardaient leur département ou sénéchaussées que de celles des autres sénéchaussées, sur lesquelles affaires ils lesaient les propositions convenables au service de la province, et donnaient leurs conclusions sur les affaires qui leur étaient renvoyées concernant la vérification des dettes et impositions des diocèses, villes et communautés de la province ».

⁽⁴⁾ Arch. dép. Hérault, série C, États, T. B., 1738 à 1743.

⁽⁵⁾ C'est ainsi que le 12 janvier 1788 « une bourse de jetons est accordée au sieur Acher de Mortonval, premier commis des finances, qui est chargé du département du Languedoc et qui a donné chaque année des preuves singulières de son assiduité, de son exactitude et de son activité dans l'expédition des affaires de cette province qui lui sont confiées ». (*Procès-verbaux des États*, séance du 12 janvier 1788.)

pensaient quelquefois, par le don d'une bourse, « l'inventeur de la devise » du jeton annuel ou encore les personnes qui avaient rendu des services à la Province ⁽¹⁾.

Les plus anciens jetons de nos États sont généralement en cuivre. On n'en connaît que de très rares exemplaires en argent, frappés antérieurement à l'année 1677 ⁽²⁾. Cette date semble marquer le point de départ des émissions régulières de nos jetons d'argent. Elle a, du reste, une certaine importance dans l'histoire des pièces que nous étudions. Nous avons vu que les États avaient, pendant quelque temps, abandonné l'usage de distribuer des jetons aux commissaires des comptes. Sur la réclamation de certains députés, il fut décidé, au mois de février 1676, que les distributions recommenceraient l'année suivante et continueraient à être faites comme par le passé ⁽³⁾. En exécution de cette décision, des jetons d'argent furent frappés en 1677, et depuis cette époque, toutes les émissions furent faites en ce dernier métal.

Comment expliquer l'abandon du cuivre pour la frappe de nos jetons, son remplacement par l'argent, et par suite l'augmentation de la valeur intrinsèque de ces pièces à partir de l'année 1677? Ce changement dut certainement coïncider avec une modification dans le rôle ou dans la fonction des jetons. Nous avons vainement interrogé sur ce point les procès-verbaux de nos États. Ces derniers s'occupaient, en général, fort peu de ces questions d'une importance secondaire et ne nous ont fourni aucun renseignement. Nous croyons toutefois qu'il est possible de déterminer la cause du changement qui s'est produit en 1677.

Si nous n'avions pas admis que les jetons languedociens eurent, dès leur origine, un caractère purement rémunérateur, nous serions porté à penser que jusqu'à la date qui nous occupe, ces jetons de

⁽¹⁾ Voir notamment *Procès-verbaux des États*, séance du 18 décembre 1783.

⁽²⁾ Nous n'en connaissons personnellement que deux. Ils portent les millésimes de 1634 et 1661, et sont conservés, l'un et l'autre, au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

⁽³⁾ « Sur ce qui a été représenté que depuis quelques années on a discontinué de faire faire des jetons comme il se pratiquait autrefois pour être distribués à Messieurs du Bureau des comptes, a été délibéré qu'il en sera fait pour l'année prochaine, M^{gr} le cardinal de Bonsy, président, ayant été prié de se donner la peine d'y pourvoir et de les faire distribuer de la manière qu'il avoit été accoutumé de tout tempz et que Son Eminence trouvera à propos. » (*Procès-verbaux des États*, séance du 3 février 1676.)

cuivre furent de simples instruments à compter, c'est-à-dire des jetons de service uniquement frappés pour faciliter les travaux des députés au Bureau des comptes, et que ce n'est qu'à ce moment que, remplacés par des pièces d'argent, ils furent, en manière d'indemnité, s'ajouter aux épices allouées à ces personnages. Il en fut certainement ainsi pour les États de Bourgogne, qui eurent des jetons de service avant d'avoir des jetons rémunérateurs⁽¹⁾. Mais la date peu ancienne des premiers jetons languedociens nous oblige à repousser cette hypothèse en ce qui les concerne, car on ne peut supposer que, de 1634 à 1677, on ait calculé encore, dans notre province, au moyen de l'abaque.

Il est plus vraisemblable d'admettre qu'avant d'avoir une valeur intrinsèque, nos jetons n'eurent qu'une valeur représentative, c'est-à-dire qu'on attribuait aux pièces de cuivre une valeur de convention que leurs possesseurs pouvaient obtenir par échange, en les rapportant au trésorier des États. Cette hypothèse permet d'expliquer non seulement la vilité du métal employé, qui est assez surprenante pour des pièces ayant un caractère rémunérateur, mais encore le petit nombre de jetons frappés antérieurement à l'année 1677. Il n'était pas, en effet, nécessaire d'en fabriquer annuellement, comme cela se fit plus tard, puisque les mêmes pièces rendues par leurs détenteurs pouvaient faire l'objet de plusieurs distributions et resservir pendant un certain nombre de sessions.

Nous pouvons invoquer de sérieux arguments à l'appui de cette explication.

En premier lieu, on peut remarquer que certains de nos anciens jetons de cuivre ne portent pas de date⁽²⁾. Sur une des faces sont gravées les armes de la province avec la légende : COMITIA OCCITANIÆ, et, sur l'autre, les armes et la devise du président du Bureau des comptes. Ne doit-on pas induire de ce fait que ces jetons devaient servir durant plusieurs années ?

En second lieu, on peut invoquer comme argument d'analogie les usages de certaines autres provinces. Il résulte notamment des travaux de M. Deschamps de Pas sur les jetons des États d'Ar-

⁽¹⁾ Voir Cl. Rossignol, *Des libertés de la Bourgogne*, etc., p. 37 et suiv.

⁽²⁾ On peut faire la même remarque pour les jetons des États d'Artois, qui, en général, ne portent pas de date, et pour ceux des États de Bretagne, qui ne sont datés qu'à compter de 1655.

tois⁽¹⁾, que ces jetons n'avaient pas, à l'origine, de valeur intrinsèque, mais que les députés aux comptes, auxquels ils étaient distribués, devaient les rapporter au receveur des États qui, en échange, leur payait un supplément d'honoraires.

Au reste, nous avons la preuve que le paiement en espèces de la valeur des bourses de jetons était conforme aux usages de nos États. Il y est fait allusion dans une délibération en date du 15 février 1656, où il est parlé de la *bourse de jetons ou argent valeur d'icelle*, qui est donnée tous les ans à chacun des députés au Bureau des comptes⁽²⁾. De plus, nous voyons se produire encore, en 1676, un paiement de ce genre. On se souvient qu'au mois de février de cette année, il avait été décidé que des bourses de jetons seraient allouées comme autrefois à Messieurs des comptes. Cette décision ne pouvait recevoir une exécution immédiate, car le temps faisait défaut pour frapper des jetons au millésime de l'année courante et les distribuer avant la fin de la session. Mais il résulte d'une pièce que nous avons trouvée dans la comptabilité du trésorier de la Bourse que les députés aux comptes reçurent, à défaut de jetons, cette même année 1676, une somme représentative de leur valeur. Cette pièce a pour en-tête : *Estat des sommes payées à Messieurs du Bureau des comptes pour les Bourses des jettons*⁽³⁾. Nous y lisons que M^{sr} du Puy, président des Comptes, reçut à ce titre 300 livres, M. de Clermont, représentant les barons, également 300 livres, et les autres membres du bureau, au nombre de seize, 150 livres, soit, au total, une somme de 3,000 livres.

Dès l'année suivante, les jetons furent régulièrement frappés et distribués, comme en fait foi la délibération des États du 1^{er} février 1677, qui est, à notre connaissance, le premier document où

⁽¹⁾ *Notice sur les jetons d'Artois (Revue de la numismatique belge, 1863, p. 10 et suiv.)*. Les États d'Artois paraissent n'avoir frappé de jetons d'argent qu'à partir de l'année 1748.

⁽²⁾ « Les États voulant pourvoir aux contestations qui pourroient naistre pour le partage des esmolumens qui sont accordés à Messieurs les députés du tiers estal aux comptes avec leurs collègues qui servent dans la grande assemblée, ont délibéré que lesdits esmolumens des comptes se partageront esgallement entr'eux conformément au règlement sur ce pris le 12 febvrier 1646. Et a esté arresté afin que les choses fussent esgalles de part et d'autre que la bourse de jetons ou argent valeur d'icelle qui se donne audit bureau des comptes à chaque député, sera pareillement partagée. » (*Procès-verbaux des États, séance du 15 février 1656.*)

⁽³⁾ Arch. départ. Hérault, série C, T. B., 1676.

il soit question de jetons d'argent. Désormais, il n'est plus fabriqué de jetons de cuivre, et s'il existe quelques exemplaires en ce métal portant un millésime postérieur à 1677, ce sont des essais ou des refraппes de la Monnaie, et non les produits d'émissions régulières faites pour le compte de nos États⁽¹⁾.

Voici la teneur de la délibération du 1^{er} février :

Monseigneur le cardinal de Bonsy, président, a dit qu'aux derniers Estats, l'assemblée ayant eu cognoissance du travail extraordinaire que Messieurs les députés au Bureau des comptes estoient obligez de faire depuis que les comptes des Estapes avoient grossy, elle n'avoit peu se porter à faire aucune augmentation des espices pour ne pas surcharger la province, néanmoins voulant donner ausd. s^{rs} députés quelque marque de recognoissance de l'application avec laquelle ils travaillent pendant la tenue des Estats, il fent pris résolution qu'on feroit faire des jettons d'argent pour en distribuer une bourse a chacun desd. deputés, ce qui avoit esté exécuté, dont la despence se montoit tant pour lesd. jettons que pour les bourses à la somme de trois mil livres. Sur quoy a esté délibéré que ladite somme de trois mil livres sera payée à ceux qui en ont fait les avances et employée dans le comptereau du s^r de Pennautier, trésorier de la Bourse, et que lesd. jettons seront baillés à Messieurs du Bureau des comptes, selon l'ancien usage et suivant l'estat de distribution qui sera fait et arrêté par S. E., et a esté arrêté que la despence desd. jettons ne pourra point excéder a l'advenir lad. somme de trois mil livres.

Les comptes du trésorier de la Bourse des États conservés aux Archives départementales de l'Hérault, nous fournissent le détail de la dépense qui fut faite, cette année 1677, pour les bourses de jetons.

Cette dépense s'éleva exactement à la somme de 3,062 livres 9 sols, qui fut payée par les soins du sieur Barbot, avocat au Conseil de la province, chargé spécialement par le cardinal de Bonzi de veiller à la frappe et à la distribution des jetons. Le nombre des

(1) Nous connaissons des exemplaires en cuivre des jetons des années suivantes : 1677, 1698, 1704, 1705, 1718, 1729, 1734, 1737, 1780, 1786. Nous ne parlons naturellement que des exemplaires anciens de nos jetons et non des refraппes modernes que l'Administration de la Monnaie exécute aujourd'hui pour les amateurs, au moyen des coins originaux conservés dans ses collections.

A ce propos, nous croyons devoir mettre en garde les numismates contre ces refraппes, qui ne sont pas toujours exactes, car il est arrivé souvent que les ouvriers chargés de ce travail ont associé, sur le même jeton, un droit et un revers gravés pour deux jetons différents.

jetons frappés fut de trois mille ⁽¹⁾. Ils pesaient ensemble 83 mares $\frac{1}{4}$ gros et demi, ce qui, à raison de 33 livres le mare d'argent monnayé ⁽²⁾, représentait une somme de 2,741 livres.

Le port de Paris à Montpellier et les frais de douane payés à Lyon et à Valence s'élevèrent à 32 livres 9 sols.

Les bourses destinées à renfermer les jetons nécessitèrent une dépense de 250 livres, dont voici le décompte :

Deux bourses en broderies aux armes de S. E. à 25 ^l la pièce.	50 ^l
Quatre bourses en broderies sans armes, à 20 ^l la pièce.	80 ^l
Six bourses de velours garnies d'or, à 5 ^l la pièce . .	30 ^l
Trente-huit bourses à cordons de soie, à 45 ^l la pièce.	85 ^l 10 ^s
Au garçon.	1 ^l 10 ^s
Pour la boîte.	3 ^l
	<hr/>
TOTAL.	250 ^l

Les quatre bourses en broderies sans armes étaient, sans aucun doute, réservées au prélat et au baron qui siégeaient au Bureau des comptes. Quant aux six bourses de velours garnies d'or, nous ignorons leur destination, mais il est vraisemblable qu'elles étaient données à l'envoyé de la Noblesse et au vicaire général qui étaient députés aux comptes, ainsi qu'aux officiers de la province : syndics généraux, trésorier de la Bourse et greffier, qui participaient à la distribution. Au reste, ces quatre catégories de bourses ne subsistèrent pas longtemps. Dès l'année 1680, on n'en distinguait plus que trois :

1° Celles destinées au Président des États. Elles étaient couvertes de broderies fleurdelisées et leur exécution était en général confiée à des ouvriers parisiens.

Leur prix varia de 20 à 60 livres la pièce.

2° Celles qui étaient données aux prélats et aux barons, membres

⁽¹⁾ On peut lire, dans le comptereau de l'année 1677, l'article suivant :

« Au sieur de Pennautier, trésorier de la Bourse, la somme de trois mil soixante deux livres neuf sols pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée à M. Barbot par ordre de Son Eminence pour la valeur des jetons et bourses distribuées à Sadite Eminence et à M^{rs} du Bureau des comptes par délibération des Etats, remise de l'argent et port de tout de Paris à Montp^{er}, suivant la quittance du dit s^r Barbot. 3,062 livres 9 sols. »

⁽²⁾ On comptait 29 livres pour l'argent et $\frac{1}{4}$ pour le monnayage.

soit du Bureau des comptes soit du Bureau des recettes, ainsi qu'au premier opinant des États. Elles étaient en velours cramoisi, ornées de pommettes d'or et doublées de satin de même couleur. On les confectionnait généralement à Montpellier. Leur prix de revient était de 4 à 5 livres la pièce, non compris la valeur de l'étoffe.

3^e Enfin, les bourses distribuées aux autres personnages qui avaient droit aux jetons. Elles étaient en velours vert ou bleu, brodées de soie et doublées de taffetas de même couleur. La façon de ces bourses, de beaucoup les plus nombreuses, ne coûtait que 2 ou 3 livres; aussi étaient-elles de fort modeste apparence à côté des précédentes⁽¹⁾.

Nous avons dit que la somme de 3,000 livres fixée par les États en 1676 pour la dépense des jetons ne tarda pas à être reconnue insuffisante et considérablement dépassée. Plusieurs causes motivèrent cette augmentation. Tout d'abord, l'accroissement du nombre des jetons, qui varia entre 3,000 et 4,100, sans cependant jamais dépasser ce dernier chiffre⁽²⁾; puis l'élévation du poids de ces pièces. Les premiers jetons d'argent frappés au xvii^e siècle ne pèsent guère

(1) En 1729, il fut dépensé, pour les bourses, les sommes suivantes :

Pour les deux bourses à jetons de M ^{gr} Archevêque de Narbonne.	120 ^l
Pour la façon et fourniture de 30 bourses velours vert à 3 ^l 10 ^s chacune	105 ^l
Pour neuf bourses de velours cramoisi à 5 ^l 10 ^s chacune. . .	49 ^l 10 ^s
Velours pour les bourses.	167 ^l 9 ^s 6 ^d
TOTAL.	<u>441^l 19^s 6^d</u>

(2) En 1677, il fut frappé 3,000 jetons; en 1694, 4,000; en 1730, 4,100; en 1759, 3,300; en 1780, 3,100; mais ces chiffres ne peuvent fixer exactement sur l'augmentation de la dépense, car, ainsi que nous le verrons plus loin, l'usage s'établit, à partir de 1759, de donner à plusieurs titulaires de bourses, à la place des jetons, la valeur qu'ils représentaient.

Il convient de noter que le nombre de jetons frappés par les États de Languedoc fut, en général, de beaucoup inférieur à celui des jetons des autres États, qui procédèrent souvent à des émissions considérables. C'est ainsi que les États de Bretagne firent frapper : en 1712, 9,600 jetons; en 1715, 10,000, et en 1724, 18,800. En Bourgogne, nous trouvons, dès 1679, une émission de 12,000 jetons des États, en cuivre ou en argent. L'importance des émissions de cette province augmenta encore au siècle suivant, et à la veille de la Révolution, il était frappé 6,550 jetons d'argent et 10,900 de cuivre.

que 6 gr. 70, 7 grammes au plus, tandis que ceux qui furent frappés vers le milieu et à la fin du xviii^e siècle atteignent et même dépassent 11 grammes⁽¹⁾. Constatons, en passant, que cette différence dans le poids coïncide avec une différence dans le module. Les plus légers de nos jetons mesurent 27 millimètres de diamètre, tandis que les plus lourds arrivent à 31 millimètres. Le nombre des jetons composant chaque bourse ayant été invariablement de cent, il en résulte que l'émolument représenté par la valeur d'une bourse différa sensiblement suivant les époques. C'est ainsi que, tandis que ce supplément d'honoraires est estimé, en 1677, 150 livres, les documents de l'année 1780 lui attribuent une valeur de 252 livres 16 sols 3 deniers.

Mais la cause qui eut incontestablement l'influence la plus grande sur le montant de la dépense des jetons, ce fut l'augmentation progressive du prix des matières d'argent. Le marc d'argent monnayé, qui ne valait en 1677 que 33 livres, s'éleva dans le courant du xviii^e siècle jusqu'à 57 et même 69 livres⁽²⁾. Il s'ensuivit fatalement une progression importante, que nous permettent de constater les divers relevés que nous avons pu faire dans les comptes des États. Pendant les années ci-dessous, la dépense fut de :

1677.....	3,062 ^l 9 ^s
1680.....	4,495 ^l
1690.....	4,634 ^l
1700.....	5,876 ^l
1706.....	6,001 ^l 13 ^s 6 ^d
1710.....	5,996 ^l
1720.....	10,753 ^l
1722.....	12,202 ^l 11 ^s
1723.....	14,569 ^l 8 ^s
1730.....	10,992 ^l 19 ^s 6 ^d
1749.....	11,677 ^l
1759.....	11,316 ^l
1769.....	10,839 ^l 9 ^s
1780.....	11,120 ^l 19 ^s
1787.....	13,154 ^l 10 ^s

(1) Le poids de la bourse de cent jetons qui était, à l'origine, de 2 marcs 6 onces (673 grammes) finit par s'élever jusqu'à 4 marcs 4 onces (1 kilogr. 100 gr.).

(2) Nous laissons naturellement de côté la période durant laquelle, à la suite des opérations financières de Law, le marc d'argent atteignit jusqu'à 130 livres.

Un arrêt du Conseil intervint, le 10 octobre 1752, qui fixa la dépense annuelle des jetons à la somme de 10,000 livres. Pour se conformer à cette décision, on ne porta plus désormais que cette somme au chapitre des frais des États; mais comme le coût des jetons continua à être de beaucoup supérieur à ce chiffre, l'excédent fut, chaque année, porté en dépense extraordinaire⁽¹⁾. Cet excédent s'éleva, en 1787, à 3,154 livres 10 sols. Les frais nécessités par la distribution annuelle des jetons avaient donc plus que quadruplé depuis 1677.

Ajoutons que l'opinion publique voyait d'un œil assez défavorable cette importante dépense qui grevait le budget de nos États et ne cessait de s'accroître d'année en année. Nous en trouvons l'écho dans un curieux et rare ouvrage qui a pour titre : *Dictionnaire abrégé à l'usage des États du Languedoc*⁽²⁾ et qui fut composé, en 1789, par M. de Solas, conseiller à la Chambre des comptes de Montpellier. Nous y lisons, sous les mots : *Bourses de jetons*, les lignes suivantes : « Il se distribue chaque année pour dix mille livres de jetons entre le président, les premiers opinants de chaque ordre et les membres des bureaux. Distribution abusive, augmentant la taille et propre à induire le peu de liberté des suffrages achetés par de pareilles préférences numéraires. »

Les bourses de jetons avaient surtout un caractère honorifique qui augmentait considérablement leur valeur aux yeux de ceux des membres des États qui en étaient gratifiés. Elles consacraient en quelque sorte le souvenir des charges qu'ils avaient remplies dans l'assemblée et des services qu'ils avaient rendus à la province. Il n'est pas rare de trouver, encore de nos jours, des bourses entières soigneusement conservées par quelques vieilles familles languedociennes. N'est-ce pas là un indice du prix que l'on attachait à ce genre de rémunération ?

On comprendra toutefois que nos jetons n'avaient pas le même caractère pour les officiers des États qui, pendant toute la durée

⁽¹⁾ A partir de cette époque, on trouve uniformément la mention suivante sur les comptes annuels des frais d'États :

« ARTICLE 29. Pour les bourses de jetons que les États sont dans l'usage de distribuer à M. le président de l'assemblée, au premier opinant de l'Église (et plus tard, de la Noblesse et du Tiers État), aux Bureaux des comptes et des recettes et autres, la somme de dix mille livres, ci. 10,000^l »

⁽²⁾ Bibliothèque de la ville de Montpellier.

de leur charge, participaient annuellement aux distributions de bourses. Pour eux, ce n'était qu'un supplément de traitement payé sous une forme peu commode. Aussi, l'usage s'établit-il de donner à ces personnages, à la place des jetons auxquels ils avaient droit, la valeur de ces jetons calculée suivant le cours de l'argent. Dans la seconde moitié du xviii^e siècle, ni l'archevêque de Narbonne, président-né des États, ni les syndics généraux de la province, ni les greffiers des États, ni le secrétaire des commissaires du roi, ni le trésorier de la Bourse, ne reçoivent plus les jetons qui leur étaient jadis attribués⁽¹⁾, mais une somme d'argent d'environ 250 livres pour cent jetons, à laquelle on ajoutait la valeur des bourses destinées autrefois à les renfermer, soit 80 livres ou 100 livres pour le président des États et 6 livres pour chacun des autres personnages.

Ces particularités nous sont révélées par les états de dépense spécialement dressés chaque année pour la distribution de nos jetons.

On nous saura gré, sans doute, de reproduire le plus récent de ceux de ces états que nous avons retrouvés. Il est daté de 1780. Rapproché du détail de la dépense faite pour le même objet en 1677, tel que nous l'avons donné plus haut, ce document permettra d'apprécier les modifications subies, dans l'intervalle d'un siècle, par le chapitre de notre budget provincial relatif aux jetons.

En voici la teneur :

État de la dépense des jetons qui doivent être distribués à l'assemblée des États de la province de Languedoc, convoqués à Montpellier au trente novembre mil sept cent quatre vingt.

A M. Roger, caissier de la Monnoye des médailles, trois mille cent jettons d'argent de quatre marcs trois onces le cent. pesant ensemble 135 marcs 5 onces, à 57 livres 15 sols le marc. sept mille huit cent trente deux livres sept sols; cy.....	7,832 ¹ 7 ⁷
Audit sieur Roger, pour la gravure des quarrés, quatre cent livres; cy.....	400 ¹
Audit sieur, pour la gratification aux ouvriers de la balance ⁽²⁾ , trente livres; cy.....	30 ¹
Boîte pour mettre les jetons.....	2 ¹

(1) Cet usage s'établit en 1759. Il eut pour conséquence de réduire d'un millie environ le nombre de jetons frappés annuellement par les États.

(2) C'est-à-dire aux ouvriers employés au balancier de la Monnaie.

Au sieur Pontenier, brodeur, pour le montant de deux bourses brodées, savoir : une pour M. le premier opinant du Clergé, et une autre pour le premier opinant de la Noblesse, à raison de quarante livres chaene; cy	80 ^l
Plus audit sieur Pontenier, une bourse unie pour M. Mesnard de Couichard, premier commis de M. le Directeur général des finances, six livres; cy	6 ^l
A M. l'archevêque et primat de Narbonne, président des États, la somme de 585 livres 6 sols 6 deniers, pour la valeur de deux bourses de 100 jettons chaene et de 80 livres pour la valeur de deux bourses brodées à ses armes, cy	585 ^l 6 ^s 6 ^d
A MM. de Montferrier, de Joubert et de la Fage, syndics généraux de la province; à MM. Rome et Carrière, greffiers des États de ladite province; à M. le secrétaire et greffier de MM. les Commissaires du Roy aux États, et à M. de Joubert, trésorier général de ladite province, la somme de 252 livres 13 sols 3 deniers à chacun pour la valeur de cent jettons et de six livres aussi à chacun pour celle d'une bourse unie, revenant en total à la somme de 1810 livres 12 sols 9 deniers; cy	1.810 ^l 12 ^s 9 ^d
Au sieur S ^t Amans, pour les fraix de la caisse, emballage et port au bureau de la messagerie pour Montpellier, douze livres; cy	12 ^l
TOTAL	10.758 ^l 6 ^s 3 ^d

Revenant le total desdites sommes à celle de dix mille sept cent cinquante huit livres six sols trois deniers qui sera payée par le sieur de Joubert, trésorier général de ladite province de Languedoc, aux compris et dénommés au présent état, chacun pour ce qui le concerne, et allouée en depense dans ses comptes en rapportant le présent, ensemble l'état de distribution des bourses qui sera arrêté aux États prochains et les quittances des particuliers.

A Paris, le 3 septembre mil sept cent quatre vingt.

Vers 1765 se produisit une innovation qui mérite d'être signalée. L'archevêque de Narbonne, Richard de Dillon, au lieu de percevoir la valeur des jetons qui lui étaient annuellement alloués, ordonna de frapper à ses armes deux cents jetons à pans, c'est-à-dire de forme octogone, suivant une mode assez répandue vers la fin du xviii^e siècle. Toutefois, comme ces jetons, qui étaient en ar-

gent, avaient un poids et par suite une valeur beaucoup plus considérable que les jetons ordinaires des États, il fut entendu que la province ne supporterait la dépense que jusqu'à concurrence de la valeur des deux bourses revenant à l'archevêque, ce dernier devant payer l'excédent. C'est ainsi qu'il résulte des comptes du trésorier de la Bourse de l'année 1764, qu'il fut frappé, pour 1765, deux cents jetons à pans aux armes de l'archevêque de Narbonne, pesant ensemble 13 marcs, ce qui, à raison de 73 livres le marc, représentait une dépense de 949 livres. Comme les deux cents jetons ordinaires ne valaient que 505 livres 6 sols 3 deniers, il en ressortait un excédant de 443 livres 13 sols 9 deniers à la charge du prélat.

Nous avons trouvé mention de la frappe de jetons octogones aux armes archiépiscopales pour les années 1765, 1766, 1767 et 1768, mais, malgré d'actives recherches, nous n'avons pu nous en procurer aucun exemplaire, ce qui peut s'expliquer par le nombre relativement restreint de pièces de ce genre qui furent frappées⁽¹⁾. Au reste, nombreux sont les jetons languedociens qui ne nous sont connus que par des documents écrits et qu'il serait fort intéressant de retrouver. Nous signalerons notamment aux chercheurs les jetons frappés, à diverses époques, pour la Chambre des comptes et pour les trésoriers de Languedoc⁽²⁾.

A plusieurs reprises, nous avons mentionné parmi les dépenses qu'entraînait la distribution annuelle des jetons, les frais de leur transport de Paris à Montpellier. Tous les jetons de nos États, en effet, à l'exception peut-être des plus anciens qui étaient en cuivre, ont été frappés par la Monnaie de Paris. L'Hôtel des monnaies de Montpellier et celui de Toulouse étaient cependant à cette époque en pleine activité, mais ils n'avaient point le droit de fabriquer des jetons. Deux arrêts de la Cour des monnaies, en date des 18 février et 10 mars 1672, défendaient, en effet, de fabriquer des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre, et cette défense avait été confirmée quelques années plus tard, par arrêt du Conseil du 15 janvier 1685.

(1) On connaît des jetons aux armes de René-François de Beauveau et de Charles-Antoine de La Roche-Aymon, qui furent, l'un et l'autre, archevêques de Narbonne et présidents des États de Languedoc. Mais ces jetons, de forme ronde, ne furent point frappés dans les mêmes conditions que ceux de M^{sr} de Dillon.

(2) Voir A. de Barthelémy, *Documents sur la fabrication des jetons aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles* (*Mélanges de numismatique*, vol. I, p. 233, 253. etc.).

L'obligation de faire frapper les jetons à Paris avait, entre autres conséquences, celle d'en augmenter le prix. Nous ne parlerons pas des frais de port de Paris à Montpellier, qui étaient minimes, mais nous devons dire un mot des droits de douane qui, insignifiants à l'origine, finirent par s'élever à une somme assez forte, en dépit des protestations de nos États. Jusque vers 1736, les jetons ne payèrent qu'une redevance de 45 à 50 livres, qui était perçue aux douanes de Lyon et de Valence. A cette époque, la Compagnie des fermiers généraux émit la prétention de leur faire payer un droit beaucoup plus élevé, calculé sur le pied de 50 livres le marc d'argent. M^{sr} de Beauveau, président des États, protesta avec succès contre ces exigences; mais, en 1741, le directeur des fermes de Lyon renouvela les mêmes prétentions et finit par obtenir gain de cause, résultat d'autant plus éloquent que, par arrêt du Conseil d'Etat en date du 14 décembre 1728, les États de Bretagne avaient obtenu, pour leurs jetons fabriqués également à Paris, l'exemption entière des droits de traite foraine. Désormais, nos jetons durent payer un droit de 200 à 300 livres à leur passage à Lyon. Ce droit était porté à près de 600 livres, lorsque l'expédition en Languedoc était faite par la route du Bourbonnais au lieu de l'être par celle de Bourgogne. Ces exigences fiscales soulevèrent à diverses reprises les plaintes de nos États, notamment en 1773, où la perception des douanes s'éleva à 538 livres, tandis que l'année précédente elle n'avait été que de 271 livres, bien que l'envoi fût supérieur de 600 jetons. Nous avons été assez heureux pour retrouver le mémoire présenté, à cette époque, au Contrôleur général par les États de Languedoc. En voici la teneur :

Les États de Languedoc font frapper chaque année un certain nombre de bourses de jettons d'argent dont la distribution, qui ne varie jamais, est relative au service de plusieurs membres de cette assemblée. Ces jettons acquittent par la route de Bourgogne où on les avoit toujours fait passer, les droits de la douane de Lyon fixés à deux livres et demie pour cent de la valeur par l'estimation de 50 livres du marc d'argent, et ils ont payé, l'année dernière que l'envoy en a été inadvertamment fait par la route du Bourbonnois, les droits de sortie du tarif de 1664 à raison de six pour cent. Les États ont toujours vu avec peine qu'un objet de cette nature fut assujetti à des droits; ils ont réclamé l'année dernière contre l'augmentation de ces droits provenant du changement de route, et la ferme générale a répondu que les jettons en question étoient sujets à ceux de sortie des cinq

grosses fermes au bureau de Moulins, en allant de Paris en Languedoc, province réputée étrangère. Une telle dénomination, la convenance, la justice même semblent exiger un affranchissement absolu de pareils droits sur l'objet dont il s'agit en Languedoc, et les États supplient le ministère de les faire jouir à cet égard de la même faveur dont jouissent les États de Bretagne, suivant l'arrêt du Conseil du 14 décembre 1728, joint à ce mémoire⁽¹⁾.

Vaines récriminations ! Jusqu'en 1789, nos jetons durent payer les mêmes droits pour pénétrer en Languedoc, province réputée étrangère !

On sait que les États de Languedoc étaient dans l'usage de députer tous les ans à la Cour, des représentants des trois ordres pour présenter au Roi le cahier de leurs doléances. Cette députation se composait d'un prélat, d'un baron et de deux députés du Tiers État, auxquels était adjoint un des syndics généraux de la province.

C'était au syndic général député à la Cour qu'était confié le soin de faire frapper les jetons qui devaient être distribués aux États suivants. Il avait pour mission de s'entendre, lors de son voyage à Paris, non seulement avec le Directeur de la Monnaie et le graveur chargé de « graver les quarrés des jetons », mais encore de se préoccuper du sujet et de la légende qui devaient figurer sur le revers de ces pièces. Et ce n'était pas là un mince souci, à en juger par les curieuses correspondances qui nous ont été conservées et que nous aurons l'occasion de reproduire, au moins en partie, au cours de cette étude.

Muni d'instructions plus ou moins précises sur le sujet à graver, le syndic, ou, à son défaut, l'agent de la province à Paris⁽²⁾, se mettait en relation avec les personnages les plus compétents en ces matières, c'est-à-dire le plus souvent avec des membres de l'Académie des inscriptions. Moreau de Mautour⁽³⁾, et plus tard des

⁽¹⁾ Arch. départ. Hérault, série C, États; jetons et médailles.

⁽²⁾ L'agent de la province devait être dépositaire des coins des jetons des États. Cela paraît ressortir d'un document daté de 1762, qui a pour titre : *Inventaire des papiers concernant la province de Languedoc trouvés chez M. de Voigny* (agent de la province) et qui sont déposés chez M. Mazade (trésorier de la Bourse). On lit dans cet inventaire, qui est conservé aux Archives départementales de l'Hérault (série C, T. B., 1762), qu'il fut trouvé chez M. de Voigny deux caisses contenant, l'une trente coins de médailles et jetons, et l'autre trente-quatre coins de jetons.

⁽³⁾ Philibert-Bernard Moreau de Mautour, né à Beaune en 1654, mort à Paris en 1737, fit ses études à Toulouse et obtint les charges d'auditeur à la Cour des

Hours de Mandajors⁽¹⁾, qui avaient tous deux des attaches languedociennes, ont fourni, pour nos jetons, un grand nombre de sujets et devises. On sait que le second de ces érudits est l'auteur de l'inscription qui fut gravée sur le socle de la statue de Louis XIV érigée à Montpellier, inscription pour laquelle il obtint le prix offert par la province⁽²⁾.

La conception du sujet et le choix de la légende étaient souvent le résultat de longues recherches et de consultations nombreuses, l'objet de dissertations savantes et quelquefois de controverses. C'était, en un mot, une affaire d'importance. On pourra en juger par les quelques passages que nous extrayons de diverses lettres adressées aux syndics généraux à ce sujet⁽³⁾ :

C'est, Monsieur, pour votre satisfaction plutôt que par présomption de ma part (écrit en 1746, des Hours de Mandajors à M. de Joubert)⁽⁴⁾, que j'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 27 septembre au sujet de la devise ou légende à mettre sur les jetons qui doivent représenter le pont du Gard. Je ne vous propose quelques formules qu'en soumettant mon sentiment au vôtre et à celui des personnes plus intelligentes que nous aurions consultées ensemble si j'étais été à Paris. Je crois, Monsieur, que l'objet de

comptes et de conseiller du roi. Membre de l'Académie des inscriptions (1701), il a composé un très grand nombre d'ouvrages appartenant à des genres fort différents (voir Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n° 24300). *Le Mercure galant* (janvier 1707, p. 162, et janvier 1708, p. 144) nous apprend qu'il fournit la devise pour les jetons de l'Artillerie en 1707 (IOVIS DENUNCIAT IRAS) et en 1708 (SONITVS IMITATVS OLYMPI).

⁽¹⁾ Jean-Pierre des Hours, seigneur de Mandajors, né à Alais en 1679, mort en 1746, est l'auteur d'une *Histoire critique de la Gaule narbonnaise*, qui fut imprimée en 1733 sur le privilège de l'Académie des inscriptions, à laquelle il appartenait depuis l'année 1712. (Voir l'*Éloge de M. des Hours de Mandajors* par le marquis d'Aubais, dans l'*Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc*, 1862-1863, p. 57.)

⁽²⁾ Cette inscription, fort admirée de Voltaire et qui valut à son auteur une médaille d'or de 500 livres, souleva de nombreuses critiques. Voir notamment l'opuscule attribué à Bonnier d'Alco père, qui a pour titre : *Lettre écrite à un ami au sujet de l'inscription qu'on va placer sous la statue équestre que la province de Languedoc a élevée en l'honneur de Louis XIV* (Montpellier, v° d'Honoré Pech, 1728, in-12).

⁽³⁾ Ces lettres sont conservées aux Archives départementales de l'Hérault, série C, États, jetons et médailles.

⁽⁴⁾ Lettre datée de Lisle-Adam, le 2 octobre 1746 et adressée à « Monsieur de Joubert, syndic général de la province de Languedoc, rue Tournon, faubourg Saint-Germain, à Paris ».

la province ayant été d'assurer un passage aux troupes et aux voyageurs pendant les débordemens du Gardon, il conviendra de graver des oudes mutines sortant du pont et, sur ce pont, des charrettes ou des bêtes de somme chargées, allant et venant, et de mettre autour celle des légendes que j'ay hasardées que vous trouverés la plus analogue à l'avantage que le public retire de l'ouvrage. L'inscription du pont indique l'historique de la construction; le jetton doit, à mon avis, indiquer l'objet.

*Si quid novisti melius istis
Candidus imperti, si non his utere* (Horat.).

Suivent une dizaine de légendes, dont aucune n'eut, du reste, l'honneur d'être gravée sur le jeton consacré au pont du Gard (1747).

Dans une lettre postérieure de quelques jours⁽¹⁾, le même correspondant ajoute :

Je désirerois ardemment que l'Académie des belles-lettres eut été consultée, persuadé que tout ce qu'un particulier proposera ne peut être aussi élégant ny exact que ce qu'elle auroit délibéré. Ce n'a été, Monsieur, que par pure condescendance que j'ay hasardé mon sentiment et je le soumetts absolument à ceux d'autrui.

Quelquefois, l'auteur des projets de devises hésite à se faire connaître par modestie, ou par crainte qu'aucun de ses projets ne soit trouvé digne d'être adopté.

J'ay recu icy, Monsieur, le mémoire de M. de Voungny et votre lettre (écrit, en 1732, Moreau de Mautour)⁽²⁾. Le sujet que l'on propose seroit bien plus propre pour une médaille que pour un jetton, pour lequel cela n'est pas facile. Quoique je n'aye pas ici mes livres ni mes recueils, je n'ay pas laissé de trouver ce matin au bout de ma pipe, en fumant, ce que je vous envoie, dont vous ferez part à M. de Voungny. Supposé qu'il envoie mes projets à M. l'archevêque de Narbonne, il dira seulement que c'est de la part d'un de ses amis, sans me nommer.

Pour le revers du jetton des États de Languedoc représentant la figure équestre de Louis XIV, posée dans une place que l'on agrandit, légende :

Vias magnas virtute petivit.

«Par sa valeur il a entrepris de grands desseins qui ont rapport à ceux qu'on exécute pour sa gloire.»

⁽¹⁾ Lettre du 15 octobre 1746.

⁽²⁾ Lettre datée de Mautour, le 15 décembre 1732.

Autre :

Virtute debita merces.

«Ce monument, avec ses augmentations, est dû à sa vertu.»

Autre :

Crescit fama et crescit honos ⁽¹⁾.

«Les honneurs qu'on lui rend croissent avec sa réputation.»

Autre :

Populi, ou bien *Civium sic crescit amor.*

«C'est ainsi qu'on voit croître pour lui l'amour de ses sujets.»

Autre :

Magnum magna decet.

«Tout ce que l'on conçoit de grand convient à Louis le Grand.»

Ainsi, comme le revers du jetton qui a rapport à Louis le Grand représente, de l'autre côté la teste, de Louis XV, au lieu du titre ordinaire, il seroit à propos de mettre :

Lud. XV rex Lud. magni pro-nepos.

Voilà, Monsieur, ce que j'ay pensé. J'aurois peut-être mieux réussi à Paris dans mon cabinet, parmi mes livres et mes mémoires, etc.

Le sujet déterminé et la légende adoptée, commençaient les conférences entre l'auteur du projet et le graveur chargé de son exécution, ce qui donnait quelquefois lieu à des retards et à des difficultés, témoin cette autre lettre de Moreau de Mautour⁽²⁾ relative au jeton destiné à rappeler la publication du deuxième volume de *l'Histoire générale de Languedoc* :

Si je ne vous ay pas envoyé plutôt, Monsieur, ce que j'ay eu l'honneur de vous promettre, c'est la faute de M. Roëttier qui ne daigne jamais me venir voir pour conférer ensemble. Il faut qu'il prenne pour modèle du revers du jetton l'estampe en partie qui est à la tête des *Mémoires de l'Académie des belles-lettres*, qui représente l'histoire, c'est-à-dire une femme assise couronnée de laurier, laquelle tiendra un livre ouvert devant elle, sur ses genoux, de la main gauche, sur la couverture duquel seront gravées les armes de la province. Elle tiendra de sa main droite une plume, et elle

(1) C'est cette légende qui fut adoptée pour le jeton des États de l'année 1733.

(2) Lettre datée de Paris, le 1^{er} septembre 1734.

aura à ses pieds un livre fermé, sur lequel seront encore gravées les mêmes armes pour marquer les deux volumes de l'*Histoire de Languedoc*. Pour légende, ces mots de Virgile :

Erit post fata superstes ⁽¹⁾

pour marquer l'utilité de cette Histoire dans l'avenir; ou bien, ce mot d'Horace :

Monumentum aere perennius.
« Plus durable que le bronze. »

Croyez-moi très parfaitement, Monsieur, etc.

Le graveur une fois à l'œuvre, le syndic général ne considérait pas sa mission comme terminée. Il surveillait le travail de l'artiste et le relançait quelquefois jusque dans son atelier.

Nous en trouvons le témoignage dans une lettre du graveur Joseph-Charles Roettiers, en date du 20 septembre 1731 ⁽²⁾ :

Monsieur,

J'ay été bien mortifié de ne m'estre pas trouvé au logi lorsque vous vous estes donnez la peine d'y passer. Je vous aurois fait voir le poinçon de teste que j'é déjà avancé. J'attends votre décision pour commencer le revers. Voici la légende que M. de Mautour m'a envoie :

Nec artes nec munera desunt ⁽³⁾.

Il prétant faire entendre par cette légende que les arts sont protegez et toujours recompensez dans les États de Languedoc.

J'attends vos ordres et suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. C. ROETTIERS.

L'origine parisienne de nos jetons permet d'expliquer, dans une certaine mesure, comment il se fait qu'un grand nombre de ces pièces consacrent le souvenir d'événements d'un intérêt très général, au lieu de rappeler uniquement des faits intéressant la province. On peut même signaler tel de ces jetons pour lequel le graveur s'est manifestement inspiré du sujet d'une de ces nombreuses médailles

⁽¹⁾ Devise adoptée pour le jeton de 1734.

⁽²⁾ Arch. départ. Hérault, série C, États, jetons et médailles.

⁽³⁾ Devise du jeton de 1732.

officielles, frappées par la Monnaie sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

C'est ainsi que le revers du jeton de l'année 1687, qui rappelle la maladie du roi, n'est que l'imitation d'une médaille frappée en 1686, avec la même légende : PRO SALVTE OPTIMI PRINCIPIS ⁽¹⁾.

Il arrivait souvent, lorsque aucun événement important n'avait signalé l'année écoulée, que le revers du jeton était uniquement occupé par les armes de la Province, soit seules, soit entourées de divers attributs, ou encore supportées par des figures allégoriques. A partir de l'année 1755, cet usage prévalut, et tous les jetons portèrent désormais, au droit, l'effigie du roi et, au revers, l'écu de Languedoc. Exception doit être faite cependant pour l'intéressant jeton de l'année 1762, qui rappelle le don fait à Louis XV, par la Province, du navire de guerre *Languedoc*, et sur le revers duquel est gravée l'image de ce vaisseau.

Au reste, le type uniforme que nous venons d'indiquer paraît avoir été adopté par les autres États provinciaux qui distribuaient des jetons à leurs membres. C'est ainsi que les jetons des États d'Artois à compter de 1705, ceux des États de Bourgogne à partir de 1740, n'offrent plus comme sujets que l'effigie royale et le blason provincial.

Ce serait toutefois une erreur de prendre tout à fait à la lettre les mots de « type uniforme » que nous venons d'employer, car on peut constater, sur nos jetons, une grande variété dans la façon dont sont traités, d'une part, le buste ou la tête du roi, et d'autre part, les armes de la province. Il est peu de ces pièces qui présentent un dessin identique, et on ne saurait trop admirer l'art avec lequel les Rœtliers, les Duvivier, les Droz, les Gatteaux et autres graveurs ont su varier l'encadrement et l'ornementation de l'écu aux armes de la Province, et produire, avec cette donnée très simple, de véritables petits chefs-d'œuvre d'élégance et de goût.

⁽¹⁾ Voir *Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis-le-Grand*, Paris, 1723, p. 218.

JETONS FRAPPÉS SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XIII
ET DE LOUIS XIV.

Avant de décrire les divers jetons émis par nos États, il convient de faire une remarque générale qui a une réelle importance, car dans bien des cas elle permettra d'expliquer le type et la légende gravés sur ces pièces et de justifier les anachronismes apparents qu'on pourrait leur reprocher. Cette remarque est la suivante : les sujets qui décorent la plupart de nos jetons sont relatifs à des événements qui se sont produits au cours de l'année qui a précédé celle de leur date.

La raison de cette particularité est facile à donner. Les jetons portent, en effet, le millésime de la session durant laquelle ils étaient distribués. Or, on les frappait presque toujours avant la réunion des États. Et comme la session de chaque année s'ouvrait le plus souvent pendant les derniers mois de l'année précédente, et quelquefois même, lorsqu'elle était de courte durée, se terminait avant le commencement de l'année dont elle portait la date, il en résultait nécessairement que ces jetons étaient antidatés par rapport à l'époque de leur fabrication. Cette circonstance permet d'expliquer l'écart chronologique qui existe fréquemment entre leur millésime et l'événement dont ils rappellent le souvenir.

C'est au lendemain de l'insurrection languedocienne de 1632 et de sa sanglante répression que furent frappés les premiers jetons des États généraux de notre Province. On sait quelle inflexible rigueur montra Louis XIII dans cette circonstance, à l'instigation de son vindicatif ministre, le cardinal de Richelieu⁽¹⁾. Montmorency décapité, d'Elbène exilé, les biens de nombreux gentilshommes confisqués, les forteresses du Bas-Languedoc systématiquement démolies, les franchises provinciales anéanties par l'Édit de Béziers : tels furent les principaux châtimens infligés à notre malheureux pays. Mais la répression ne fut pas jugée suffisante. L'autorité royale avait intérêt à porter la main sur les traditions qui rappe-

⁽¹⁾ Sur les causes de la rébellion, ses diverses phases et ses résultats, consulter l'excellente étude de M. P. Gachon, *Les États de Languedoc et l'Édit de Béziers*, p. 199 et suiv.

laient les vieilles libertés languedociennes. Les États, bien que presque entièrement dépouillés de leurs attributions politiques, représentaient encore ces traditions et évoquaient le souvenir de l'ancienne indépendance de la Province. Pour rompre avec le passé, c'étaient eux surtout qu'il convenait de frapper, d'humilier, d'amoindrir. Par l'Édit de Béziers, Louis XIII s'était attribué le droit de donner et de retirer l'entrée aux États. Il était dans sa politique d'user de ce droit arbitraire de manière à montrer que cette assemblée, si puissante autrefois, n'était plus désormais qu'un simple rouage administratif sous la dépendance absolue du pouvoir central.

Par des lettres données à Chantilly, au mois de juillet 1633, le roi n'hésita pas à dépouiller six baronnies languedociennes de leurs anciens privilèges, motif pris de la participation de leurs possesseurs à la révolte du duc de Montmorency. Les barons de Villeneuve et la Penne, de Tournel, de Calvisson, de Castries, de Bologne et de Rieux furent « descheuz et privés pour jamais dudit titre de Baronyes et des droictz, facultés et privilèges d'avoir entrée, séance et voix délibérative aux États généraux et particulliers du pays de Languedoc et diocèses d'icelluy, à cause d'icelles terres ».

Tel est l'événement d'une importance considérable pour l'histoire de notre Province, auquel nous paraît faire allusion le plus ancien jeton de nos États, daté de 1634 et distribué au cours de la session où fut donnée lecture des lettres patentes de Chantilly⁽¹⁾.

1634. — Ce jeton représente, au droit, un navire désemparé par la tempête et dont la cargaison est jetée à la mer. La devise est : *ASSERIT IACTVRA SALVTEM*, qu'on peut traduire par ces mots : *Le sacrifice de la cargaison assure le salut du navire*. A l'exergue se lit la date : 1634⁽²⁾.

Au revers sont gravées les armes de la province de Languedoc : *d'azur à la croix de Toulouse*, qui est une croix vidée, cléchée et pommetée d'or, de douze pièces. Une couronne comitale surmonte l'écusson, qui est entouré de deux branches de lauriers et de la légende : *CONVENTVS OCCITANIÆ*. (Pl. VIII, fig. 1.)

⁽¹⁾ Voir *Procès-verbaux des États*, séance du 13 novembre 1634.

⁽²⁾ Il convient de rapprocher cette pièce d'un autre jeton frappé en 1743 pour les Parties casuelles. Ce dernier représente un vaisseau, dont on jette quelques ballots à la mer pour le soulager dans la tempête, avec la légende : *NE TOTUM PEREAT*. (Voir *Mercur de France*, janvier 1743, p. 164.)

Ne faut-il pas voir dans le navire en péril de sombrer, qui figure au droit de ce jeton, l'image de nos États dont l'existence fut un instant sérieusement menacée, et dans la cargaison abandonnée aux flots de la mer, le sacrifice imposé par le roi, c'est-à-dire la suppression des droits et privilèges de six des représentants de la Noblesse dans l'assemblée provinciale?

L'allégorie est tout à fait dans le goût de l'époque et on ne saurait s'étonner de la voir figurer sur les jetons destinés aux États, si on remarque que le président de cette assemblée, par ordre duquel ces pièces durent être frappées, était l'archevêque de Narbonne Claude de Rebé, qui se montra toujours favorable aux projets de Richelieu et peu disposé à soutenir les revendications languedociennes.

Au reste, ces marques de soumission n'ont rien qui doive nous surprendre, eu égard au temps où elles se manifestèrent. Il s'en produisit presque toujours de semblables au lendemain des émeutes de même nature. Elles étaient une conséquence de l'affaiblissement des pouvoirs locaux et de la disparition des libertés provinciales. On peut rapprocher notre jeton de 1634 du jeton frappé en 1630, par les États de Bourgogne, après l'entrée de Louis XIII dans Dijon révolté. Ce dernier représente la Bourgogne suppliante à genoux devant le roi, avec cette légende : SI QVIS ADHVC PRECIBVS LOCVS (*Pardon, s'il en est temps encore!*).

Durant les seize années qui suivirent l'émission du jeton de 1634, nos États semblent ne point en avoir frappé d'autres; du moins, nous n'en connaissons aucun qui ait été fabriqué dans cet intervalle. D'ailleurs, si on admet l'explication que nous avons proposée en ce qui touche le mode d'emploi des plus anciens jetons de nos États, on comprend que, pour peu que la première émission ait été abondante, le besoin d'une nouvelle ne se soit pas fait sentir de quelque temps⁽¹⁾. Quoi qu'il en soit, le jeton de 1634 est le seul qui, à notre connaissance, ait été frappé sous le règne de Louis XIII.

En revanche, l'année 1651 vit paraître deux jetons d'un type différent. Nous verrons que ce n'est pas là un fait isolé et que l'on trouve quelquefois deux variétés de jetons pour une même session. Nous ne pouvons donner une meilleure explication de cette parti-

⁽¹⁾ Ce qui paraît indiquer que le jeton de 1634 a été frappé à un grand nombre d'exemplaires, c'est que, malgré sa date relativement ancienne, il est loin de figurer parmi les plus rares de la série.

enlarité que celle qui est fournie par M. Charles Robert dans son étude sur *Les jetons des États de Bretagne*, explication que cet auteur tire d'une correspondance, à la date de 1759, entre Leroux, directeur général des monnaies du Roi, et la mairie de Rennes :

« Il arrivait *trop souvent*, dit M. Robert, que les carrés ou poinçons, une fois gravés, venaient à casser, soit à la trempe, soit sous le balancier lorsqu'on frappait les jetons. Un certain nombre de jetons d'une tenue pouvaient ainsi porter l'empreinte d'un poinçon, tandis que d'autres avaient l'empreinte d'un poinçon différent, le premier s'étant cassé pendant la frappe. D'où les variétés. Il appert de la correspondance en question que le graveur prenait la responsabilité des accidents de cette sorte⁽¹⁾. »

1651. — L'un des jetons de 1651 présente un type des plus simples, mais qui mérite de retenir un instant notre attention, car nous le retrouverons bien souvent dans la suite, et il deviendra même, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le type uniforme des jetons languedociens.

Le droit porte le buste de Louis XIV enfant, avec la légende : LVD·XIII D·G·FR·ET NAV·REX, et, à l'exergue, la date : 1651. Sur le revers est gravé l'écu de Languedoc surmonté d'une couronne comtale et entouré de deux rameaux de lauriers. L'inscription est : COMITIS OCCITANIÆ. (Pl. VIII, fig. 2.)

La forme COMITIS est-elle voulue, ou bien sommes-nous en présence d'une erreur du graveur, et faut-il lire COMITIA? Nous croyons devoir adopter cette dernière opinion, car il nous paraît difficile de donner une explication satisfaisante des mots COMITIS OCCITANIÆ. Il est vrai que cette légende se retrouve encore sur le second jeton émis en 1651, mais il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance à ce fait, car il est facile de se convaincre que les revers de l'une et l'autre pièce ont été frappés avec le même coin.

Le second jeton, dont nous venons de parler, rappelle la proclamation de la majorité du roi (7 septembre 1651). Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire qui est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. En voici la description :

D'un côté, le soleil se levant sur la mer qui baigne les côtes de

⁽¹⁾ *Revue numismatique*, 1896, p. 341.

France et d'Angleterre, désignées par les mots GALLIA et ANGLIA. Du sol de la France, s'élève une tige de lis, légèrement ployée par le souffle du vent. Devise : MAIOR AB AQVILONE FLORES ET FRONDES (*Grandi sous le souffle de l'Aquilon, tu te courves de fleurs et de feuillages*). A l'exergue : 1651⁽¹⁾.

De l'autre côté, nous retrouvons l'écu de Languedoc et l'inscription : COMITIS OCCITANIÆ. (Pl. VIII, fig. 3.)

L'allégorie gravée sur ce jeton contient évidemment une allusion aux factions remuantes qui troublaient l'État au moment où le jeune roi atteignit sa quatorzième année, époque fixée pour sa majorité. *L'Aquilon*, dont il est parlé dans la légende, désigne clairement la guerre civile, l'insurrection de la Fronde, qui marqua la régence d'Anne d'Autriche. La même légende renferme dans son premier terme, MAIOR, une sorte de jeu de mots, intraduisible en français, et que nous retrouvons dans une autre devise composée également à l'occasion de la majorité de Louis XIV, et recueillie dans l'ouvrage du P. Menestrier⁽²⁾. Au-dessous d'un soleil à demi caché par les brouillards, se lisent les mots : MAIOR AB ADVERSIS, que l'auteur du recueil traduit ou plutôt commente de la manière suivante : *Ce qui s'oppose à lui nous le fait voir plus grand!*

1653, 1654, 1659. — Les trois jetons suivants, datés des années 1653, 1654 et 1659, présentent uniformément, au droit, l'effigie royale entourée de la légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX, suivie de la date, et, au revers, l'écu de Languedoc dans une couronne de lauriers, et les mots : COMITIA OCCITANIÆ. (Pl. VIII, fig. 4 et 7.)

Ce serait toutefois une erreur de croire que ces pièces ne diffèrent que par la date qui y est gravée. Si leur sujet est identique, l'interprétation en est variée. Cette remarque, qui s'applique même à l'écusson du revers, est surtout intéressante en ce qui concerne l'effigie du droit. On sait quelle curieuse galerie de portraits du grand roi nous est offerte par la série des nombreuses émissions monétaires qui furent faites pendant ses soixante-douze années de

⁽¹⁾ Cf. H. de la Tour, *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et réines*, n^{os} 1329 et 1330.

⁽²⁾ *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles*, p. 26, fig. 37, et p. 82.

règne. Les habiles graveurs chargés de reproduire les traits du souverain ont scrupuleusement noté, avec une sincérité qui semble inconnue aujourd'hui, les divers changements que l'âge et la mode apportaient dans la physionomie, l'attitude et le costume du roi, jusqu'au jour où, parvenu à la force de l'âge et à l'apogée de sa puissance, ses traits furent immobilisés en une sorte de type officiel.

Nous retrouvons sur nos jetons cette même variété d'effigies, qui sont quelquefois exactement copiées sur les monnaies en cours.

Un des jetons de 1651 nous offre le buste de Louis XIV enfant, aux longs cheveux flottants. Le roi vient d'achever sa treizième année. Il porte un col de dentelles et est drapé avec beaucoup d'art dans un élégant vêtement. Sur le jeton de 1654, l'année du sacre, le roi paraît en costume militaire. Il est revêtu d'une cuirasse à demi cachée par un manteau, qui laisse cependant apercevoir la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Sa tête est laurée, et une boucle de sa chevelure descend sur la poitrine. C'est exactement le type de l'effigie adoptée pour les monnaies d'argent frappées à la même époque (écu blanc, écu de France-Navarre et leurs divisions)⁽¹⁾.

De même, la tête juvénile ceinte de lauriers, qui orne le jeton de 1659, se retrouve sur un essai de monnaie frappé à Rouen en 1660 et conservé au Cabinet de France⁽²⁾.

Les pièces que nous avons décrites jusqu'à ce moment, bien que portant l'estampille officielle des États de Languedoc, n'indiquaient ni par leur type, ni par leur légende quelle était leur destination. Certains de nos jetons sont plus explicites à cet égard; ce sont ceux qui portent les armes du président du Bureau des comptes en exercice, marquant ainsi qu'ils étaient spécialement frappés pour les membres de cette importante commission.

1661, 1664. — Le président du Bureau des Comptes était toujours le prélat qui entra dans sa composition. Aussi ne trouve-t-on que des armes épiscopales sur les jetons dont nous venons de parler. Nous en connaissons quatre; mais deux seulement sont datés. Ceux-ci ont été frappés en 1661 et 1664. Ils offrent tous le même type : d'une part, le blason du président avec ou sans devise;

(1) Voir Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, pl. XCV, fig. 74, 79, 83.

(2) Voir Hoffmann, *op. cit.*, pl. XCVI, fig. 96.

d'autre part, l'écu de la province encadré de deux rameaux de laurier et accompagné de la légende : COMITIA OCCITANIAÆ.

Le jeton de 1661⁽¹⁾ rappelle la présidence de Roger de Harlay, comte de Césy, évêque de Lodève, qui dirigea les travaux du Bureau des comptes pendant la session des États tenue à Pézenas en cette année 1661. Ses armes sont : *D'argent à deux pals de sable*. L'écu est sommé de la couronne comtale et du chapeau à dix glands. (Pl. VIII, fig. 8.)

Roger de Harlay, fils d'un ambassadeur de France à Constantinople, occupa le siège de Lodève pendant douze ans (1657-1669). Il mourut le 14 mars 1669 à Pézenas, pendant la tenue des États. Ses obsèques furent solennellement célébrées dans cette ville, en présence de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, gouverneur de la Province.

Le second jeton daté porte le millésime de 1664⁽²⁾. Il est aux armes de Joseph de Montpezat de Carbon, évêque de Saint-Papoul, qui présida le Bureau des comptes pendant la session de 1663-1664⁽³⁾. Son blason est : *Écartelé, aux 1^{er} et 4^e, de gueules à la balance d'or; aux 2^e et 3^e, de gueules au lion d'or armé et lampassé de même*, qui est de Mauléon; *sur le tout, d'azur à un monde d'or*, qui est de Montpezat de Carbon. L'écu est sommé du chapeau épiscopal, de la mitre, de la crosse et d'une couronne de marquis. On sait que Joseph de Montpezat de Carbon, nommé en 1664 évêque de Saint-Papoul, fut appelé en 1675 au siège archiépiscopal de Toulouse. (Pl. VIII, fig. 9.)

Deux autres jetons de nos États présentent également des armoiries épiscopales, mais ils ne portent aucune date. Leur classement chronologique ne saurait toutefois offrir de grandes difficultés, car il est certain que ce n'est qu'en qualité de présidents du Bureau des comptes, que des évêques languedociens ont pu jouir du privilège de faire graver leur blason sur ces pièces.

1657. — Nous trouvons sur l'une d'elles l'écu de la famille de Bonzi : *d'azur à une roue à huit rayons d'or, sans cercle*, sommé du chapeau à six glands, de la mitre, de la crosse, et accompagné de

(1) Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de ce jeton, qui est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Il est en argent.

(2) Ce jeton est remarquable par sa petite dimension. Il ne mesure que 24 millimètres de diamètre.

(3) Ce prélat fut appelé une seconde fois à la présidence du Bureau des comptes, lors des États tenus à Montpellier en 1671-1672.

la devise : SAPIENTIA VICTRIX FORTVNÆ (*La Sagesse triomphe de la Fortune*). (Pl. VIII, fig. 5.)

Cinq évêques du nom de Bonzi se sont succédé de 1576 à 1669 sur le siège de Béziers. Un seul fut appelé à la présidence du Bureau des comptes, durant la période où se placent les émissions des jetons de nos États. C'est Clément de Bonzi⁽¹⁾, qui présida cette commission pendant les sessions de 1634 et 1657. Le jeton en question doit donc être attribué à ce prélat⁽²⁾. Il ne pourrait y avoir de doute que sur l'année où cette pièce a été frappée, si sa comparaison avec les autres jetons de la même série n'établissait point, d'une façon certaine, qu'il faut écarter la date de 1634 pour adopter celle de 1657, année de la deuxième présidence de Clément de Bonzi.

1659. — C'est encore un évêque du Bas-Languedoc dont nous trouvons les armoiries sur le second de nos jetons sans date. (Pl. VIII, fig. 6.) L'écu porte d'azur à une fasces d'or et un soleil de même en chef, et en pointe trois étoiles d'or posées 2 et 1. Il est surmonté du chapeau à six glands, de la crosse, de la mitre et entouré de la devise : IGNORANT SIDERA LAPSUM (*Les astres ne sauraient choir*). Cet écu est celui d'un des plus distingués prélats de l'Église de Nîmes, Anthime-Denis Cohon⁽³⁾, qui joua un grand rôle dans l'histoire religieuse de ce diocèse⁽⁴⁾. Mgr Cohon fut appelé à la

(1) Clément de Bonzi succéda, en 1628, à son frère Thomas II de Bonzi sur le siège épiscopal de Béziers, qu'il occupa pendant trente et un ans. Il mourut le 6 octobre 1659.

(2) On avait jusqu'à ce jour attribué ce jeton au cardinal Pierre de Bonzi, archevêque de Narbonne et président des États (voir notamment *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1885-1886, p. 41). C'était une erreur qu'il était facile d'éviter en remarquant, d'abord, que ce sont les armes d'un évêque et non d'un archevêque qui sont gravées sur ce jeton, et, en second lieu, que ces armes ne sont pas celles du cardinal de Bonzi. L'écu de ce dernier était : *Écartelé, aux 1^{er} et 4^e, d'azur à un quintefeuille d'or, qui est de Ravari; aux 2^e et 3^e, d'argent à la guivre d'azur couronnée d'or à l'issant de gueules; sur le tout, d'azur à une roue à huit rais d'or, sans cercle, qui est de Bonzi.*

(3) Anthime-Denis Cohon était déjà célèbre comme prédicateur, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Nîmes en 1633. Son zèle pour le catholicisme lui attira la haine des huguenots nîmois, au point de l'obliger à permuter avec Hector d'Ouvrier, évêque de Dol, en 1644. À la mort de ce dernier (1655), Cohon fut de nouveau nommé évêque de Nîmes, où il mourut le 7 novembre 1670.

(4) Voir A. Germain, *Histoire de l'Église de Nîmes*, p. 258, 291 et suiv.

présidence du Bureau des comptes pendant les sessions de 1638, 1642 et 1659. C'est cette dernière date qui nous paraît devoir être attribuée à notre jeton, pour la même raison qui nous a fait choisir l'année 1657 pour le jeton de Clément de Bonzi, avec lequel il présente, du reste, la plus grande analogie. Il est vrai que nous avons déjà signalé un autre jeton de nos États portant la date de 1659, mais ce fait n'est pas de nature à infirmer notre attribution, car il arrivait parfois que les États faisaient frapper, la même année, des jetons de deux types différents. Nous en avons vu un premier exemple en 1651, et nous allons en retrouver un autre en 1677.

Les deux jetons armoriés sans date doivent donc être chronologiquement placés en 1657 et en 1659, c'est-à-dire avant les deux qui portent l'année de leur émission. Si nous ne les avons étudiés qu'après ceux-ci, c'est que leur classement ne pouvait reposer que sur les indications fournies par ces derniers.

1667. — Pour 1667, les États frappèrent un nouveau jeton portant simplement l'effigie du roi et l'écu de la Province, avec les légendes ordinaires. Le buste juvénile de Louis XIV lauré et cuirassé, à droite, est la reproduction exacte de celui qui est gravé sur les monnaies d'argent émises à la même époque⁽¹⁾. (Pl. VIII, fig. 10.)

Il est probable que, pendant les neuf années qui suivirent, il ne fut pas frappé de jetons. Nous n'en avons, en effet, retrouvé aucun portant le millésime d'une de ces années, et nos recherches dans les archives de la Province ne nous ont révélé aucune émission durant cette période. Cette lacune ne doit pas nous étonner, puisque nous savons que les États abandonnèrent, un certain temps, l'usage de distribuer des jetons aux membres du Bureau des comptes, et ne revinrent à l'ancienne coutume qu'en 1677.

1677. — Cette année nous fournit deux jetons ou plus exactement deux variétés de jetons, car ils ont, l'un et l'autre, même revers. La figure allégorique qui y est gravée rappelle le creusement du canal des Deux-Mers. Nos jetons appartiennent donc à cette nombreuse série de monuments de toute nature destinés à célébrer

⁽¹⁾ Voir Hoffmann, *op. cit.*, pl. XCII, fig. 102 et 109.

la réalisation de la merveilleuse et gigantesque entreprise de Pierre-Paul Riquet⁽¹⁾.

Debout sur un rocher, Neptune frappe de son trident la pierre qui s'entr'ouvre et laisse un passage aux flots de la mer. La légende est : APERIT COMMERCIA MVNDO (*Il ouvre au monde de nouvelles voies commerciales*). Elle est suivie de la date, 1677⁽²⁾. A l'exergue est gravée la croix de Languedoc, entre deux palmes. (Pl. IX, fig. 1.)

Au droit, l'un de nos jetons porte, entouré de l'inscription ordinaire (LVD·XIII·D·G·FR·ET·NAV·REX), le buste cuirassé

(1) Pour ne signaler que ceux de ces monuments qui appartiennent à la numismatique, citons les médailles suivantes frappées en 1667 et en 1681 :

1° LUDOVICUS XIII REX CHRISTIANISSIMUS. Tête du roi, à droite. Au-dessous, en petits caractères : I. MAUGER F. — R. INTERNUM MARE OCEANO JUNCTUM. Neptune debout frappe la terre de son trident pour ouvrir la communication des deux mers; à gauche, le char de Neptune traîné par deux chevaux marins. A l'exergue, en trois lignes : FOSSA A GARUMNA AD | PORTUM SETIUM | M·DC·LXVII. (Diam. : 40 millim.)

2° Mêmes type et légende que la médaille précédente. — R. MARIA JUNCTA. Neptune frappant le sol de son trident. A l'exergue, en trois lignes : FOSSA A GAR·AD | PORT·SETIUM | M·DC·LXVII. (Diam. : 40 millim.)

3° LVDOVICVS·XIV·FRANC·ET·NAV·REX. Buste du roi, à gauche; derrière, un trident. — R. NOVVM DECVS ADDITVR ORBI. Neptune, debout à gauche, ouvre avec son trident une communication entre les deux mers. A l'exergue, en deux lignes : MARIA IVNCTA | 1667. (Diam. : 50 millim.)

4° VNDARVM TERRÆQVE POTENS ATQVE ARBITER ORBIS. Buste du roi, à droite. Au-dessous, en deux lignes : LVD·XIII·FRA·ET·NA·REX. — R. EXPECTATA DIV POPVLIS COMMERCIA PANDIT. 1667. Vue de Toulouse sous les murs de laquelle coule le canal des Deux-Mers. Au-dessus, sur une banderolle : TOL·VTRIVSQVE MARIS EMP. (Diam. : 52 millim.) Cf. une variété de cette médaille publiée dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, 1895, p. 197.

5° LVDOVICVS MAGNVS. Buste cuirassé de Louis XIV, à gauche. — R. IVNCTA MARIA. Neptune debout sur une conque traînée par deux chevaux marins, regarde un vaisseau que lui présente le dieu de la Garonne assis près de son urne, tandis que le port de Cette, sous la figure de Portunus couché au bord de la mer, tend la main pour recevoir ce vaisseau. Au-dessous, en petits caractères : MOLART F. A l'exergue, en trois lignes : A GARVMNA·AD·MONT·TEM·SETIVM | FOSSA·PERDVCTA | M·DC·LXXXI. (Diam. : 70 millim.)

(2) Sur certains exemplaires de ce jeton, on peut remarquer que le 7 final de la date a été transformé en un 8 par un trait de burin tracé sur le coin, de manière à obtenir le millésime 1678 (voir *Catal. de la collection Cavalier*, n° 4574). Ces exemplaires portent tous, au revers, le buste cuirassé du roi. Il est probable que, par suite d'un accident arrivé en cours de frappe aux coins gravés pour 1678, on a été obligé d'utiliser ceux de l'année précédente.

du roi avec longue perruque et cravate richement brodée. Cette effigie rappelle beaucoup celle qui se voit sur les écus dits *du Parlement* ⁽¹⁾.

L'autre jeton représente Louis XIV à cheval, à gauche, en costume militaire. Il est tête nue et porte en sautoir une large écharpe flottante. Sa main droite élève un bâton de commandement avec ce geste qui se retrouve sur la plupart des images équestres du grand roi. La légende est la même que celle du jeton au buste. Mais on trouve, de plus, à l'exergue, une indication intéressante : la signature du graveur L. LOIR. C'est le premier de nos jetons qui soit signé. Désormais, nous rencontrerons, sur presque toutes nos pièces, le nom, le monogramme, ou, tout au moins, les initiales de l'auteur du poinçon ⁽²⁾. (Pl. IX, fig. 2.)

1678. — Pour l'année suivante, fut frappé un jeton qui offre cette particularité que ses légendes sont en français. C'est la seule pièce de notre série dont les inscriptions ne soient pas rédigées en latin ⁽³⁾. Il porte, au droit, la tête du roi entourée de ces mots : LOUIS XIV ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, avec la lettre L, signature du graveur Loir, à l'exergue; au revers, l'écu à la croix de Toulouse, sommé d'une couronne et entouré de deux palmes. La légende est : ESTATS DE LANGUEDOC. Au-dessous de l'écu est gravée la date, 1678 ⁽⁴⁾. (Pl. IX, fig. 3.)

1679. — Le jeton gravé pour l'année 1679 a échappé jusqu'à ce jour à nos recherches. Son existence est cependant affirmée par divers documents que nous avons trouvés dans les comptes du trésorier de la Bourse des États, et notamment par un reçu signé de François Warin, fils et successeur, comme garde général des mon-

⁽¹⁾ Comp. Hoffmann, *op. cit.*, pl. XCVII, fig. 117 et 118.

⁽²⁾ Il fut frappé, pour 1677, 3,000 jetons pesant ensemble 83 marcs 4 gros et demi, et qui, à raison de 33 livres le marc, coûtèrent 2,741 livres. La dépense totale s'éleva à 3,062 livres 9 sols.

⁽³⁾ Il existe dans la collection Delorme, à Toulouse, une refraque en bronze du jeton de 1785 portant, au droit, la légende : LOUIS XVI ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE; mais c'est là certainement le produit d'une erreur des ouvriers de la Monnaie qui ont exécuté la refraque, car tous les exemplaires originaux de ce jeton portent la légende : LUD·XVI REX CHRISTIANISS·

⁽⁴⁾ Le seul exemplaire de ce jeton connu de nous est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

naies de France, du fameux Jean Warin, l'auteur des beaux poinçons à l'effigie de Louis XIII. Voici la teneur de ce document⁽¹⁾ :

Estat des jettions d'argent que iay livré à Monsieur de Pennautier, conr du roy et tresorrier de la Bource de Languedoc, montans à trois mil sept cent, pesant lesdits trois mil sept cent jettions cent et onze mares qui, a raison de trente deux livres le marc, vallent trois mil cinq cent cinquante deux livres, laquelle somme iay receu de Monsieur de Pennautier, dont ie le quitte et tous autres.

Fait à Paris, ce vingt deuxiesme octobre 1678.

F. WARIN⁽²⁾.

1680, 1681. — Nous savons de même que les États de Languedoc ont émis des jetons pour les sessions de 1680 et 1681, mais nous n'avons pu découvrir aucune de ces pièces. On ne saurait cependant mettre en doute ces émissions dont nous trouvons la trace dans le comptereau de l'année 1681. Nous y lisons les deux articles suivants :

Pour deux bourses de jettions qui furent obmises l'année dernière dans l'état de distribution qui feut dressé pour Messieurs du Bureau des comptes et des recrues; cy 150^l

Pour les jettions et bourses distribuées à Messieurs les députés aux Bureaux des comptes et des recrues, la somme de quatre mil quatre cens quatre vingts quinze livres; cy 4,495^l

Nous avons également retrouvé l'état de livraison et le reçu de la Monnaie de Paris pour les jetons de 1681⁽³⁾. Il en ressort qu'il fut frappé 3,700 jetons pesant ensemble 128 mares 6 onces, qui, à raison de 33 livres le marc, représentaient une dépense de 4,248 livres 15 sols. La tare (100^l), le vin des ouvriers (5^l) et le prix des bourses (141^l 5^s) élevèrent les frais à 4,495 livres.

1682, 1683. — Nous ne dirons rien des jetons portant les millésimes 1682 et 1683. Ils présentent le type assez banal de l'effigie de Louis XIV, au droit⁽⁴⁾, et de l'écu de la Province entre deux palmes, au

⁽¹⁾ Arch. départ. Hérault, série C, États, T. B., 1679.

⁽²⁾ La distribution des jetons entraîna, pour 1679, une dépense totale de 3,727 livres.

⁽³⁾ Arch. départ. Hérault, série C, États, T. B., 1681.

⁽⁴⁾ La tête du roi est laurée sur le premier de ces jetons et nue sur le second.

revers, avec les légendes accoutumées. Ils sont, l'un et l'autre, gravés par Loir (signature : L)⁽¹⁾.

1684, 1685, 1686. — Les jetons des années 1684, 1685 et 1686 ne méritent pas davantage de retenir notre attention. Nous remarquerons seulement un changement dans la légende du droit, qui sera désormais : LVDOVICVS MAGNVS REX. Constatation assez curieuse : le titre de *grand* (MAGNVS) est donné au puissant monarque sur toutes ses médailles, dès l'année 1674⁽²⁾. Comment se fait-il qu'il ne figure, pour la première fois sur nos jetons, que dix ans plus tard ? Cette particularité n'appartient pas toutefois exclusivement aux jetons des États de Languedoc ; on peut l'observer également sur ceux des États de Bretagne⁽³⁾. Les jetons de 1684, 1685 et 1686 sont l'œuvre du graveur Joseph Rœtters (signature : R)⁽⁴⁾. Il existe une grande analogie entre l'effigie royale qui orne le droit de ces jetons, et celle gravée sur les monnaies d'argent émises vers la même époque⁽⁵⁾.

1687. — La cruelle maladie qui, en 1686, faillit coûter la vie au roi et plongea dans une anxiété profonde la France et l'Europe entière, a inspiré le revers du jeton de 1687. C'est là un des exemples les plus frappants de ce défaut de concordance chronologique, qui existe très souvent entre le millésime de nos jetons et les événements qu'ils rappellent. Nous avons dit quelle en était la cause. Il est certain que, même en faisant abstraction des documents de comptabilité qui nous renseignent à cet égard, on ne saurait mettre en doute que le jeton de 1687 ait été frappé en 1686, puisque nous savons que Louis XIV recouvra la santé à la

⁽¹⁾ Nous n'avons pu retrouver le compte de la dépense des jetons pour l'année 1682 ; mais nous savons que, pour 1683, il fut frappé 3,700 jetons qui entraînèrent une dépense totale de 4,171 livres 11 sols 1 denier.

⁽²⁾ Voir *Recueil des médailles de Louis le Grand*, année 1674.

⁽³⁾ La légende LVDOVICVS MAGNVS REX paraît sur les jetons des États de Bretagne en 1683, c'est-à-dire exactement à la même époque que sur ceux des États de Languedoc, car, suivant l'usage, notre jeton de 1684 dut être frappé l'année précédente.

⁽⁴⁾ Il fut frappé, pour chacune des trois années 1684, 1685 et 1686, 3,700 jetons. La distribution de ces jetons entraîna, pour 1684, une dépense totale de 4,644 livres 16 sols 3 deniers, et pour 1685, une dépense de 4,555 livres 11 sols 6 deniers. Nous n'avons pas retrouvé les comptes pour 1686.

⁽⁵⁾ Voir Hoffmann, *op. cit.*, pl. XCVIII, fig. 138.

suite d'une opération subie à la fin de cette année⁽¹⁾. L'auteur de notre jeton a eu certainement sous les yeux la médaille qui fut frappée en souvenir de cette maladie, car il existe une grande ressemblance entre les compositions allégoriques qui ornent ces deux pièces⁽²⁾. Il est probable qu'elles sont, l'une et l'autre, l'œuvre du même graveur.

Le droit du jeton de 1687 n'offre aucune particularité. Il est identique, tant pour le type que pour la légende, à celui des jetons précédents. Au revers est représentée la Province, personnifiée par une femme appuyée sur un écu aux armes de Languedoc. Elle se tient à genoux dans une attitude suppliante, les yeux tournés vers le ciel, et élève dans sa main droite une urne où brûle de l'encens. La légende est : PRO SALVTE OPTIMI PRINCIPIS (*Pour le salut du meilleur des princes*). Cette même légende se retrouve sur la médaille dont nous venons de parler. On lit à l'exergue, en trois lignes : COMITIA OCCITANIAE, 1687⁽³⁾. (Pl. IX, fig. 4.)

1688, 1690. — Le jeton de 1688, dont le revers porte simplement les armes de la Province, ne présente rien d'intéressant. Nous n'avons pas retrouvé de jetons de nos États portant le millésime de 1689, ni celui de 1690; mais nous pouvons affirmer qu'il en a été frappé pour cette dernière année, car on peut voir, dans les comptes du trésorier de la Bourse, l'état de distribution des jetons pour 1690⁽⁴⁾.

1691. — L'année suivante (1691) vit paraître deux variétés de jetons dont les coins ont été gravés par Dufour et par Hercule Le Breton. Les deux variétés se distinguent par le revers. Elles portent, l'une et l'autre, l'écu à la croix de Toulouse encadré de palmes; mais tandis que, sur l'une, cet écu, dépouillé d'ornements, conserve la forme carrée que l'on retrouve sur tous nos anciens jetons et qui est la forme purement héraldique; sur l'autre, il se modifie en un gra-

⁽¹⁾ On peut lire dans les *Mémoires d'André Delort* (II, p. 199) le récit des *Te Deum* qui furent célébrés à Montpellier en actions de grâce de la guérison du roi, dans les premiers jours de janvier 1687.

⁽²⁾ Voir *Recueil des médailles de Louis le Grand*, année 1686.

⁽³⁾ Nous n'avons pu retrouver le compte de la dépense des jetons pour 1687, non plus que pour les années 1688 et 1689.

⁽⁴⁾ La distribution des jetons, pour 1690, entraîna une dépense totale de 4,634 livres. (Arch. départ. Hérault, série C, États, T. B., 1691.)

cieux ovale entouré d'un élégant encadrement Renaissance. Cette modification mérite d'être signalée, car elle est le point de départ d'une intéressante série de revers armoriés pour l'exécution desquels les graveurs, n'étant plus retenus par un type officiel, ont laissé libre cours à la fantaisie de leur burin et ont trouvé moyen, avec une donnée des plus simples, d'obtenir de très artistiques résultats. Les variétés de revers aux armes de la Province sont fort nombreuses, et ce n'est pas un des moindres attraits de notre série de jetons que de nous permettre d'étudier, avec les différences de style dues à la mode, les procédés artistiques des divers graveurs⁽¹⁾. (Pl. IX, fig. 5.)

1692, 1693, 1694, 1695. — Les jetons des années 1692, 1693, 1694 et 1695, du même type que les précédents, n'ont rien de particulièrement remarquable⁽²⁾. On peut cependant noter l'épithète de CHRISTIANISSIMVS qui, sur certains d'entre eux (années 1692 et 1693), vient compléter la légende du droit. Les coins ont été gravés par Hercule Le Breton et Thomas Bernard⁽³⁾.

1696. — Le jeton de 1696 ne nous est connu que par la mention qui en est faite dans les comptes du trésorier de la Bourse. Son exécution fut confiée à Le Breton⁽⁴⁾.

1697. — L'année 1697 se signale par un jeton intéressant. Il est dû au graveur Thomas Bernard⁽⁵⁾.

Le droit représente Louis XIV en pied, revêtu des attributs de la royauté (manteau fleurdelisé, couronne, sceptre). Il se tient debout, à gauche, devant une flèche qu'il vient de ficher en terre et

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour 1691, 3,700 jetons qui coûtèrent 4,045 livres 13 sols 6 deniers. La dépense totale fut de 4,634 livres.

⁽²⁾ La tête du roi est aurée sur les jetons de 1692 et 1693. Elle est nue sur ceux de 1694 et 1695.

⁽³⁾ Pour 1693, la dépense s'éleva à 4,376 livres. Pour 1695, il fut frappé 4,000 jetons qui coûtèrent 4,476 livres 19 sols. La dépense totale s'éleva à 4,822 livres 11 sols. Nous n'avons pas retrouvé les comptes des années 1692 et 1694.

⁽⁴⁾ Les 3,800 jetons frappés pour 1696 furent payés à la Monnaie 4,268 livres 17 sols 6 deniers. La dépense totale fut de 4,705 livres 11 sols 6 deniers.

⁽⁵⁾ Le jeton de 1697 fut frappé à 4,020 exemplaires, qui coûtèrent 4,323 livres. La dépense totale s'éleva à 4,775 livres 15 sols 3 deniers. Cette somme comprend le prix des coins, qui furent payés au graveur : 110 livres.

qui donne naissance à des rameaux d'olivier. Tout autour, on lit l'inscription LVDOVICVS MAGNVS REX et à l'exergue, en deux lignes, ORBE PACANDO ITERVM (*Le Monde sera de nouveau pacifié par lui*). (Pl. IX, fig. 6.)

Au revers, on voit un faisceau de piques auquel est suspendu un écu couronné aux armes de Languedoc, placé entre deux cornes d'abondance pleines de fleurs et de fruits : La légende est : OPEM PRÆBET ET OPES (*La Province donne au roi son sang et son or*). A l'exergue, en trois lignes : COMITIA OCCITANIÆ. 1697⁽¹⁾.

Ce jeton fait évidemment allusion à la politique pacifique de Louis XIV, désireux d'en finir avec les longues hostilités que, depuis près de neuf ans, il avait eu à soutenir contre les alliés de la ligue d'Augsbourg. On sait qu'en 1696, après avoir traité avec le Piémont et détaché de la coalition le duc de Savoie, Victor-Amédée, tous les efforts de notre diplomatie tendirent à ouvrir avec l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande des négociations pour une paix générale, qui devaient aboutir, l'année suivante, au traité de Ryswick (20 septembre 1697). Les populations languedociennes sur lesquelles pesait lourdement une partie des charges nécessitées par les guerres continuelles des dernières années, entrevirent sans nul doute avec une vive satisfaction le terme prochain des hostilités. C'est cette heureuse perspective de paix que les États ont voulu indiquer sur leur jeton de 1697, tout en rappelant que la Province n'avait marchandé au roi ni son sang ni son or.

1698. — Cependant, malgré ses tendances pacifiques, Louis XIV, pour mieux vaincre les hésitations des souverains coalisés contre la France, résolut de faire marcher les opérations militaires parallèlement aux négociations. Tandis que des discussions préliminaires s'ouvraient entre les délégués des puissances à la Haye, que le maréchal de Boufflers et le comte de Portland tenaient des conférences à Hall, le duc de Vendôme, secondé par l'escadre du vice-amiral d'Estrées, s'emparait de Barcelone (10 août 1697).

Le souvenir de cet événement, qui eut une influence considérable sur la signature de la paix de Ryswick, est consacré par un jeton languedocien au millésime de 1698.

⁽¹⁾ Ce jeton a été publié par J. Rouyer, *Description des jetons intéressants les Pays-Bas, dont les coins sont conservés à l'Hôtel des monnaies de Paris*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1891, p. 83, et pl. II, fig. 21.

On pourrait hésiter à ranger cette pièce parmi les jetons des États de notre Province, car elle ne porte point la légende ordinaire : COMITIA OCCITANIÆ qui se lit, en général, sur ces jetons et en indique clairement l'origine. Mais comme elle présente avec ces derniers de grandes analogies et qu'il existe d'autres exemples de jetons de nos États ne portant pas cette inscription, nous croyons pouvoir lui donner une place dans la série qui fait l'objet de notre étude, tout en faisant néanmoins quelques réserves sur ce point⁽¹⁾.

Ce jeton nous offre, au droit, le buste de Louis XIV de face, couronné par la Victoire; sur le socle se lisent les mots : LVDOVICO MAGNO; dans le fond, on aperçoit les remparts et les édifices de Barcelone. La légende est : VICTORI PERPETVO, autour du champ; et à l'exergue : BARCINO CAPTA (*Barcelone prise*).

Le revers représente Pallas marchant à gauche. La déesse se couvre d'un bouclier aux armes de France et porte un étendard orné de la croix de Languedoc. Tout autour, la devise : FIDELIS SEMPERQUE PARATA (*Fidèle et toujours prête*), et à l'exergue, en deux lignes : OCCITANIA. 1698⁽²⁾. (Pl. IX, fig. 7.)

Il existe un grand nombre de variétés de ce jeton, dont le type a été souvent reproduit sur des pièces banales fabriquées à Nuremberg⁽³⁾.

Voici les variétés et imitations connues de nous :

1° Mêmes légendes et types que la pièce ci-dessus décrite, mais, au revers, une accolade tient la place de l'inscription de l'exergue;

2° Au droit, la tête laurée de Louis XIV et la légende LVDOVICVS MAGNVS REX. Signature : R (Rœtters). Le revers est le même que celui du premier jeton décrit (OCCITANIA. 1698, à l'exergue);

⁽¹⁾ Le millésime de 1698 qui est gravé sur cette pièce relative à un événement survenu l'année précédente (1697), est une des causes qui nous l'ont fait rattacher à la série des jetons des États de Languedoc. Ces derniers présentent généralement cette curieuse particularité d'antidate, comme nous l'avons déjà signalé.

⁽²⁾ Ce jeton a été publié par Van Loon, t. IV, p. 181, n° 2.

⁽³⁾ Voir *Revue belge de numismatique*, 1876, p. 155, et pl. IX, fig. 34; 1891, p. 85, note.

3° Mêmes légendes et types que la pièce précédente, mais l'effigie royale diffère légèrement; elle n'est point laurée. Signature : T. B. (Thomas Bernard);

4° LVDOVICVS MAGNVS REX. Tête laurée, à droite. Pas de signature. Au revers, pas de légende. L'exergue est occupé par une accolade;

5° Au droit, la tête du roi offre un type nouveau, elle est nue. Signature : L. G. L. (Lazarus Gottlieb Lauffer). A l'exergue du revers, on lit OCCITANIA, sans date;

6° Même pièce, avec la tête du roi laurée. Signature : L. G. L.;

7° LVD·MAGNVS·FRAN·ET NAV·REX. Tête laurée, à droite. Signature : L. G. L. Même revers (OCCITANIA, sans date);

8° La dernière variété est remarquable par sa petite dimension; elle ne mesure que 22 millimètres de diamètre, alors que les autres en comptent uniformément 28, comme tous les jetons de nos États frappés à la même époque. Sur la face est gravée la tête du roi à droite, entourée de la légende : LVD·XIII·D·G·FR·ET·NAV·REX. Signature : L. G. L. Le revers est semblable à celui des dernières pièces décrites⁽¹⁾.

1699. — Le jeton de l'année suivante contient encore une allusion à la paix conclue avec le Piémont et à un des principaux articles du traité : le mariage de Marie-Adélaïde, fille aînée du duc de Savoie, avec le petit-fils du roi, Louis duc de Bourgogne. Cette union avait été célébrée en grande pompe, le 7 décembre 1697, et semblait être pour l'avenir une garantie de paix. Nos États voulurent montrer tout le prix qu'attachait la Province à la fin de l'ère des conquêtes et au retour de la tranquillité, qui lui permettait d'espérer des jours heureux. Tel fut le sujet du jeton de 1699, dont l'exécution fut confiée à Hercule Le Breton⁽²⁾.

On y voit, d'un côté, Louis XIV revêtu des divers insignes de la royauté. Il est assis sur un trône élevé de plusieurs degrés et regarde vers la gauche. Dans le fond, on distingue, à droite, un port et, à gauche, un champ avec un arbre au milieu, symboles du

(1) Cette variété a été publiée et gravée par le comte Nahys (*Revue belge de numismatique*, 1876, p. 155, et pl. IX, n° 34).

(2) Il fut frappé 4,000 jetons, au millésime de 1699, qui coûtèrent 4,503 livres 13 sols 9 deniers. La dépense totale s'éleva à 4,926 livres 8 sols. Le Breton reçut 100 livres pour la gravure des coins.

commerce et de l'agriculture. La légende est : REGNANTE LVDOVICO MAGNO.

De l'autre côté sont gravées deux mains enlacées au-dessus d'une chaîne de montagnes; dans le champ vole une colombe portant un rameau d'olivier. On lit tout autour : PACE ET HYMENAEO (les mots sont séparés par des roses), et, à l'exergue, en trois lignes : OCCITANIA FELIX 1699, ce qu'on peut traduire ainsi : *Le Languedoc rendu heureux par la Paix et l'Hyménée*. (Pl. IX, fig. 8.)

1700. — Si la paix extérieure semblait désormais assurée, il n'en était pas de même de la tranquillité intérieure du Languedoc. L'insurrection des Camisards, provoquée par la révocation de l'Édit de Nantes, troublait profondément la région des Cévennes depuis une quinzaine d'années, et rien ne permettait de prévoir la fin de cette agitation religieuse. Préoccupé de cet état de choses, Louis XIV promulgua de nouveaux actes royaux, à la fin de l'année 1699, avec une instruction sur la conduite à tenir à l'égard des protestants révoltés. Dans la pensée du roi, ces actes, que le marquis de Châteauneuf expédia à tous les évêques de la Province, devaient assurer définitivement la tranquillité du pays. C'est assurément pour rappeler ce fait que les États firent représenter, sur leur jeton de l'année suivante (1700), le Languedoc personnifié par une femme couronnée de lauriers et tenant, dans la main droite, une corne d'abondance, symbole de prospérité, tandis qu'elle appuie son autre main sur un écu aux armes de la Province et qu'une source (la Garonne, sans doute) coule paisiblement à son côté. La légende SECVRA QVIESCIT (*Elle se repose pleine de sécurité*), qui doit être complétée par l'exergue OCCITANIA 1700, explique parfaitement l'allégorie. Le droit de cette pièce, qui offre le type ordinaire de l'effigie royale, ne présente aucune particularité. (Pl. IX, fig. 9.)

1705. — Abandonnant exceptionnellement l'ordre chronologique que nous avons observé jusqu'ici, nous rapprocherons du jeton de 1700 celui qui fut frappé cinq ans plus tard, en 1705. Il ne nous paraît pas possible de les séparer, car ils sont, l'un et l'autre, relatifs à la même série d'événements⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Nous avons décrit les jetons des années 1700 et 1705 dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1895-1896, p. 54 (communication faite par l'intermédiaire de M. Delorme).

On sait que les édits royaux dont nous venons de parler n'obtinrent pas les résultats que Louis XIV avait espérés, peut-être même eurent-ils un effet tout opposé. Quoi qu'il en soit, la résistance des Camisards devint de plus en plus vive.

Encouragés par le départ des garnisons du Languedoc pour l'Italie, ils se soulevèrent en masse, mirent à mort l'abbé du Chayla et battirent le comte de Broglio sur les bords de la Vistre.

En 1703, le maréchal de Montrevel fut envoyé contre eux et ne put les réduire. Ce ne fut qu'en 1704 que Villars eut raison des religionnaires, après la soumission de Cavalier (16 mai 1704) et la défaite de Ravanel. Cette fois, la Province était réellement pacifiée. Les États voulurent consacrer sur leur jeton annuel le souvenir de cette sanglante pacification. Ils eurent l'idée de reproduire, en 1705, le sujet du jeton de 1700, qui, comme nous l'avons indiqué, se référait à la situation religieuse. Mais ils placèrent, dans la main du personnage représentant la Province, un rameau d'olivier au lieu d'une corne d'abondance, et changèrent la légende. A la place de : SECVRA QVIESCIT, furent gravés les mots : PACATA PROVINCIA (*La Province pacifiée*). Ces modifications indiquaient clairement que ce n'était qu'après une nouvelle lutte que le Languedoc avait enfin recouvré sa tranquillité. (Pl. IX, fig. 10.)

1701, 1702, 1703, 1704. — Les jetons de 1701 à 1704, dont nous avons omis de parler, présentent le type commun des jetons de notre Province. Ceux de 1701 et 1703 ont été gravés par Thomas Bernard (signature : T. B.). Quant au jeton de 1702, il ne nous est connu que par les mentions qui en sont faites soit dans le *Journal historique de la Monnoye des médailles*⁽¹⁾, soit dans les comptes des trésoriers de la Bourse⁽²⁾.

1706, 1707. — Pour 1706 et 1707, furent frappés des jetons d'un type identique et qui ne présentent rien de remarquable⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Journal historique de la Monnoye des médailles régie par M. de Lauzun, directeur, sous l'inspection de Monseigneur le duc d'Antin, surintendant des bâtimens du Roy, depuis le règne de Sa Majesté.* 1715 (p. 131, 147, 179).

⁽²⁾ Il fut frappé, pour l'année 1702, 4,000 jetons d'argent qui coûtèrent 5,033 livres 15 sols. La dépense totale s'éleva à 5,569 livres 12 sols. Pour l'année 1703, il fut frappé un même nombre de jetons qui furent payés 5,407 l. La dépense totale fut de 5,790 livres.

⁽³⁾ Les États firent frapper 4,000 jetons au millésime de 1706. Ces jetons, représentant un poids de 140 marcs 7 onces 7 gros, coûtèrent, à raison de

On peut toutefois signaler la forme ronde de l'écu du second de ces jetons, forme qui fut, dans la suite, plusieurs fois adoptée par les graveurs.

1708. — Plus intéressant que les précédents, le jeton de 1708⁽¹⁾ se réfère à la naissance, dans le cours de l'année 1707, de deux arrière-petits-fils du roi : le duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie, et le prince des Asturies, fils du duc d'Anjou, proclamé, en 1700, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, et d'une autre princesse de la maison de Savoie, Louise-Gabrielle. (Pl. X, fig. 1.)

La face de ce jeton porte la tête du roi, avec la légende : LUD·MAGNUS TER PROAVUS (*Louis le Grand, trois fois arrière-grand-père*) et l'exergue : COMITIA OCCITANIAE. 1708, en deux lignes.

Au revers est représentée une tige de lis couverte de fleurs et de boutons. Elle est accompagnée de la légende : MICAT IN TENERIS IAM REGIA VIRTUS (*Dès le jeune âge, se manifestent déjà les qualités royales*). L'exergue explique clairement les événements visés par ce jeton; on y lit, en trois lignes : OB·FELICES·NATALES·DUC·BRIT·ET·PRINC·ASTUR (*A l'occasion des heureuses naissances du duc de Bretagne et du prince des Asturies*). Aucun des deux jeunes princes dont la venue au monde était ainsi fêtée par les États de Languedoc, n'eut une destinée heureuse. Le duc de Bretagne vécut très peu de temps⁽²⁾; il mourut avant la naissance de son frère, qui devait régner sous le nom de Louis XV. Quant au prince des Asturies, marié en 1722 à la fille du Régent, M^{lle} de Montpensier, dans le but de resserrer les liens de la France avec l'Espagne, il devint roi de ce dernier pays, en 1724, par l'abdication de Philippe V, mais son règne fut des plus éphémères. Une maladie l'emporta sept mois après son avènement au trône.

39 livres 10 sols, le marc, la somme de 5,568 livres 17 sols 6 deniers. La dépense totale s'éleva à 6,001 livres 13 sols 6 deniers. Les coins furent payés au graveur 150 livres.

Ils frappèrent également 4,000 jetons au millésime de 1707. Le prix de ces derniers fut de 5,709 livres 12 sols, et la dépense générale atteignit 6,023 livres 4 sols.

⁽¹⁾ Le jeton de 1708 fut frappé à 4,000 exemplaires, dont le prix fut de 5,769 livres 10 sols.

⁽²⁾ Un premier fils du duc de Bourgogne, né en 1704, avait également reçu le nom de duc de Bretagne. Lui aussi était mort en très bas âge.

1709, 1710. — Avec les jetons de 1709⁽¹⁾ et 1710, nous revenons aux revers armoriés à l'écu de Languedoc.

1711. — Par contre, le jeton de 1711 offre un intérêt tout particulier, car non seulement il rappelle un fait historique qui eut pour théâtre le Bas-Languedoc, mais encore il met sous nos yeux un épisode de cet événement, au lieu de nous présenter une simple allégorie.

On sait qu'au mois de juillet 1710, une escadre anglaise composée de vingt-six vaisseaux débarqua nuitamment, sur la plage de Cette, trois mille hommes commandés par un ancien officier français, M. de Saissan, qui était passé par dépit au service de l'Angleterre. Le but des ennemis, qui savaient le Languedoc dégarui de troupes, était de provoquer un soulèvement des religionnaires dans les Cévennes et d'attirer dans la Province l'armée française qui gênait les opérations de l'archiduc Charles sur les frontières d'Espagne. Les soldats de Saissan, après s'être emparés de Cette et avoir obtenu la capitulation d'Agde, menaçaient déjà Béziers, lorsque le duc de Noailles, qui commandait l'armée du Roussillon au camp du Boulou, prévenu de cette audacieuse incursion, arriva précipitamment avec une partie de ses troupes. Les ennemis, effrayés par cette attaque inopinée, s'empressèrent de fuir et de regagner leurs vaisseaux, non sans subir des pertes sérieuses; ils eurent un grand nombre d'hommes tués et plus de cent cinquante des leurs furent faits prisonniers. L'expédition n'avait pas duré plus de six jours⁽²⁾.

Cet événement eut un retentissement considérable non seulement dans notre Province, mais encore par toute la France. Aussi est-il naturel que les États aient voulu en consacrer le souvenir sur le jeton frappé, cette année même, pour la session de 1711.

Ce jeton porte, au droit, la tête du roi avec la légende : LUDOVICUS MAGNUS REX, et à l'exergue : COMITIA OCCITANIAE 1711, en deux lignes.

⁽¹⁾ La dépense des bourses et jetons, pour la session de 1709, fut de 5,876 l. 4 sols.

Pour la session de 1710, il fut frappé 4000 jetons, qui coûtèrent 5,635 livres 14 sols. La dépense totale s'éleva à 5,996 livres 4 sols. L'écu du revers de 1710, dépourvu de l'encadrement ordinaire de palmes, présente une grande ressemblance avec celui de 1707.

⁽²⁾ Voir Bruçys, *Histoire du fanatisme de notre temps* (édition de 1755), vol. III, p. 84 à 105.

Le revers nous offre une vue de la montagne et du port de Cette, avec ses jetées. On voit les ennemis repoussés vers la mer, qui tâchent de regagner soit à la nage, soit dans des canots, un navire de guerre anglais ancré devant le port. La légende est : PULSIS HOSTIBUS (*Les ennemis repoussés*). On lit, à l'exergue, la date : 1710. (Pl. X, fig. 2.)

On comprend qu'il était fort difficile de traiter un sujet aussi compliqué dans un cadre restreint comme celui de nos jetons. Aussi l'artiste graveur chargé de ce soin (nous n'avons pu retrouver son nom) s'est-il vu obligé de ne pas observer les proportions et de donner à ses personnages des dimensions exagérées relativement aux autres détails de son dessin.

Malgré cette faute voulue, l'ensemble de la composition n'a rien de choquant pour l'œil, et nous ne croyons pas qu'il fût possible de tirer un meilleur parti du sujet probablement imposé à l'auteur de notre jeton.

1712, 1713. — Pour les sessions de 1712 et 1713, furent frappés des jetons au type ordinaire et qui ne présentent entre eux que d'insignifiantes différences de détail⁽¹⁾. Ils sont, l'un et l'autre, l'œuvre de Thomas Bernard (signature : T. B., en monogramme).

1714. — Le traité de Ryswick, signé, comme nous l'avons vu, en 1697, n'assura pas à la France une longue ère de paix. Dès 1701, la prise de possession du trône d'Espagne par le petit-fils de Louis XIV eut pour effet de rouvrir les hostilités d'abord avec l'Empire, puis avec l'Angleterre et la Hollande, auxquelles vinrent se joindre, en 1703, le roi de Portugal et le duc de Savoie. Nous ne rappellerons pas combien cette longue guerre fut désastreuse pour la France, et l'effroyable misère qui s'ensuivit. Après avoir fait, en 1709, des propositions de paix qui furent dédaigneusement repoussées, Louis XIV s'empessa de profiter de la victoire du maré-

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour l'année 1712, 4,000 jetons pesant ensemble 140 marcs, qui, à raison de 42 livres 15 sols le marc, coûtèrent 5,985 livres. La dépense totale s'éleva à 6,521 livres 15 sols 6 deniers. Les coins furent payés 200 livres au graveur.

Pour l'année 1713, il fut frappé un même nombre de jetons représentant un poids de 144 marcs 7 onces 4 gros et demi. Le prix du marc étant fixé à 43 livres, ils coûtèrent 6,232 livres 10 sols. Dépense totale : 6,832 livres 2 sols. Le graveur reçut, comme en 1712, 200 livres pour les coins.

chal de Villars, à Denain, pour ouvrir de nouvelles négociations. Agé de 74 ans, physiquement abattu par les derniers événements, le vieux roi, prévoyant sa mort prochaine, redoutait le péril de laisser à un successeur encore en bas âge un royaume en guerre avec l'Europe coalisée. Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, vint mettre un terme à ses légitimes préoccupations.

Les États de Languedoc, toujours plus disposés à se réjouir des traités de paix que des victoires du Grand Roi, qui leur coûtaient si cher, consacrèrent le jeton de 1714 à témoigner leur satisfaction de l'heureuse issue des conférences d'Utrecht.

Sur le droit de ce jeton est gravée l'effigie de Louis XIV, avec la légende ordinaire et l'exergue : COMITIA OCCITANIÆ 1714, en deux lignes.

Au revers, une couronne formée de deux rameaux d'olivier renferme les mots : PACE INITA 1713, dont le sens est complété par la légende extérieure : CUM · ANG · BAT · SAB · PRVSS · ET LUSIT (*La paix conclue en 1713 avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, la Prusse et le Portugal*)⁽¹⁾. (Pl. X, fig. 3.)

1715. — Le dernier jeton frappé sous le règne de Louis XIV porte la date de la mort de ce prince : 1715. Il ne rappelle aucun événement contemporain. Son revers présente simplement l'écu à la croix de Toulouse. Par son type, il offre la plus grande ressemblance avec les jetons de 1712 et 1713; il a été gravé, du reste, par le même artiste, Thomas Bernard.

Avant d'aborder l'étude des jetons émis par nos États postérieurement à 1715, nous devons, pour être complet, signaler encore un jeton qui appartient au règne de Louis XIV et qui présente cette particularité de n'être pas daté. Nous avons eu déjà, il est vrai, l'occasion d'en décrire deux autres qui ne portent pas de millésime, mais les armoiries épiscopales qui y sont gravées nous ont permis d'en déterminer assez facilement la date. Il n'en est pas de même de la pièce dont nous venons de parler. Son droit offre l'effigie royale avec la légende : LVDOVICVS MAGNVS REX. Au revers,

⁽¹⁾ Le jeton de 1714 fut frappé à 3,700 exemplaires, qui coûtèrent la somme de 5,865 livres 10 sols. La dépense totale s'éleva à 6,580 livres 3 sols 1 denier; mais dans ce chiffre est comprise une somme de 207 livres 10 sols, prix d'une médaille d'or accordée par les États au sieur Filhol, auteur d'une carte du golfe de Lyon (voir *Procès-verbaux des États*, séance du 7 janvier 1713).

on voit simplement les armes de la Province entourées des mots : COMITIA OCCITANIÆ. A l'exergue, point de date, mais la signature du graveur Rœtters (R). La forme et les ornements de l'écu de Languedoc nous fournissent, seuls, une indication de nature à nous permettre de fixer approximativement la date de ce jeton. Si on compare, en effet, son revers à ceux des pièces de notre série frappées de 1691 à 1695, on ne peut s'empêcher de remarquer entre eux une grande ressemblance. Il est donc très probable que ce jeton a été émis dans les dernières années du xvii^e siècle, sans doute en vue d'une des sessions pour lesquelles nous n'avons pu retrouver de jetons (1689, 1690, 1696). L'absence de date pourrait s'expliquer par le désir d'utiliser les mêmes coins pour plusieurs émissions. Cette manière de procéder aurait permis de réaliser une économie annuelle assez appréciable, puisque la dépense nécessitée par la gravure des coins, qui n'était, à l'origine, que de 75 livres par an, finit par s'élever progressivement à la somme de 600 livres. Quoi qu'il en soit, l'essai, si tant est qu'il y ait eu un essai de ce genre, ne semble pas avoir été accueilli avec faveur par les bénéficiaires des bourses. On comprend, du reste, que ceux-ci devaient attacher une certaine importance à voir inscrite sur les jetons la date de la session, où ils avaient rempli les charges qui leur avaient valu cette distinction honorifique.

III

JETONS FRAPPÉS SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XV
ET DE LOUIS XVI.

Parmi les jetons frappés sous le règne de Louis XIV, nous avons observé que les uns portent, au revers, une figure allégorique ou un sujet rappelant un événement contemporain, tandis que les autres présentent uniformément l'écu couronné à la croix de Languedoc. Cette différence tenait soit à l'inspiration du graveur, soit au plus ou moins grand intérêt apporté par la Province aux événements qui s'étaient produits dans l'intervalle de deux sessions.

Sous Louis XV, on retrouve encore ces deux catégories de revers, mais elles ne sont plus chronologiquement confondues comme autrefois. Le règne de ce prince peut, au point de vue qui nous occupe, être divisé en deux périodes bien distinctes. Durant la première,

qui va de son avènement au trône à l'année 1752, date du rétablissement des États de Languedoc, le type du revers aux armes de la Province semble avoir été délaissé comme présentant un motif trop simple et peu en harmonie avec le goût de l'époque, ennemi de la majestueuse ampleur d'autrefois, mais recherchant les emblèmes compliqués, se plaisant aux mièvreries et aux allégories subtiles et raffinées.

L'ancien revers à la croix de Toulouse ne reparait que deux ou trois fois pendant cette période de près de quarante ans⁽¹⁾, et si les armes languedociennes se retrouvent encore comme sujet principal de types nouveaux, c'est avec un gracieux encadrement de génies ailés ou d'amours joufflus, qui ne rappelle en rien la sévère ordonnance des revers du règne précédent⁽²⁾.

Par un brusque changement, dont la cause peut être l'exemple donné par les États des autres provinces, les sujets allégoriques disparaissent complètement du revers de nos jetons pendant la seconde partie du règne de Louis XV. Le type aux armes de Languedoc triomphe, à trois exceptions près⁽³⁾, sur toutes les pièces de notre série, qui ne se distinguent plus que par l'effigie du droit et par l'écnsson plus ou moins orné, mais en général fort artistique qui encadre la croix de Toulouse.

À la mort de son arrière grand-père, Louis XV n'avait que 5 ans. Aussi sur les premiers jetons frappés sous son règne, sa personnalité est-elle un peu effacée par celle de son tuteur, le duc d'Orléans. C'était au Régent qu'il convenait de plaire, c'était à lui que s'adressaient les hommages et les flatteries.

1716. — Le jeton de 1716 nous présente une charmante tête du jeune roi, couronnée de lauriers, avec la légende : LUD·XV·D·G·FR·ET·NAV·REX⁽⁴⁾. Sur le revers est gravée une tige de lis couverte de boutons et d'une fleur à demi éclose; du ciel tombe sur elle une rosée bienfaisante; à droite, sur le sol, est posé un écu aux armes de la Province. La devise est : QUAM DIGNE COLITUR (*Avec quels soins il est cultivé!*). On lit à l'exergue, en deux

⁽¹⁾ Voir les jetons de 1719, 1741, 1742.

⁽²⁾ Voir les jetons de 1729, 1736, 1739, 1744.

⁽³⁾ Voir les jetons de 1762, 1765, 1768.

⁽⁴⁾ Cette effigie paraît être la même que celle gravée sur le jeton décrit par H. de La Tour, sous le n° 2,115 (pl. XXXIV, fig. 7), et signée : D. R.

lignes : COMITIA OCCITANIÆ 1716⁽¹⁾. Le coin n'est pas signé⁽²⁾. (Pl. X, fig. 4.)

1717. — Durant cette année 1716, les États décidèrent que la statue équestre de Louis XIV, exécutée aux frais de la Province par Mazeline et Hurtrelle, sur les dessins de Mansard, serait transportée de Paris à Montpellier et érigée sur la place du Peyrou. Cette statue en bronze votée par les États en 1685, terminée en 1692, était restée vingt-quatre ans dans l'atelier de Mazeline, par suite d'un défaut d'entente sur l'emplacement qu'on lui donnerait, « chacun faisant de son mieux pour être honoré d'un si auguste voisinage⁽³⁾ ». Le jeton de 1717 rappelle cette décision des États, ainsi que les honneurs funèbres rendus au roi défunt, en janvier 1716.

Sur une face est représentée la statue de Louis XIV, vêtu à l'antique, le bras droit étendu dans l'attitude du commandement⁽⁴⁾. La légende est : ÆRE PERENNIUS (*Plus durable que l'airain*). Au-dessous, en deux lignes : LUD · XIV REX. Sur l'autre face, la Province sous la figure de Pallas, coiffée d'un casque et couverte de longs vêtements flottants, tient d'une main une lance et de l'autre un écu aux armes de Languedoc. On lit tout autour : OCCITANIÆ OBSEQUIUM (*Hommage du Languedoc*); à l'exergue : 1717. L'une et l'autre face du jeton portent la signature du graveur, Joseph-Charles Rœtters (I. C. R.)⁽⁵⁾. (Pl. X, fig. 5.)

1718. — Nous avons constaté, sur le jeton de 1716, un hommage discret à l'adresse du Régent. Sur celui de 1718, l'hommage est plus direct et plus profond. Le duc d'Orléans est placé sur le

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour l'année 1716, 4,000 jetons qui coûtèrent 5,071 livres 10 sols. La dépense totale s'éleva à 5,657 livres.

⁽²⁾ L'auteur de ce jeton paraît s'être inspiré d'un jeton frappé, en 1683, pour Marie-Thérèse d'Autriche (voir H. de La Tour, *op. cit.*, n° 2,068).

⁽³⁾ Cette statue fut définitivement érigée le 10 février 1718. Sur ce monument, consulter J.-P. Thomas, *Mémoires historiques sur Montpellier* (Paris, Gabon, 1827), et L. Malavialle, *Le Peyrou et la statue équestre de Louis XIV* (Montpellier, Coulet, 1889).

⁽⁴⁾ La statue de Louis XIV est encore représentée sur la médaille de grand module, qui fut décernée par les États, en 1725, à des Hours de Mandajors, l'auteur de l'inscription qui devait être placée sur le socle du monument. On la retrouve également sur le jeton des États de 1733.

⁽⁵⁾ Le jeton de 1717 fut frappé à 4,000 exemplaires, dont le prix fut de 5,455 livres 8 sols. La dépense totale s'éleva à 6,248 livres 19 sols. Dans cette somme sont comprises 400 livres qui furent payées au graveur des coins.

même rang que le roi de France. Le jeton de cette année, gravé par Duvivier (signature : D. V.), porte, d'une part, le buste de Louis XV, avec la légende : LUDOVICUS XV D·G·FRAN·ET NAV·REX, et à l'exergue l'inscription : COM·OCCIT· 1718, divisée en deux par un écu à la croix de Toulouse; et, d'autre part, l'effigie du Régent entourée de la légende : PHILIP·DUX AUREL·FR·ET NAV·REGENS. L'exécution de ce jeton est des plus remarquables⁽¹⁾. (Pl. X, fig. 6.)

1719. — Le jeton de 1719 n'offre aucun intérêt. C'est un retour à l'ancien type de l'écu de la Province surmonté d'une couronne de comte et accompagné des mots : COMITIA OCCITANIÆ⁽²⁾. Il offre une grande ressemblance avec le jeton de 1713.

1720. — Le jeton de l'année suivante nous paraît contenir une allusion aux complications financières qui se produisirent à cette époque, et notamment aux appels de fonds nécessités par la guerre contre l'Espagne. La Province avait obtenu, en 1719, d'être dispensée de la levée des troupes de milices que le Régent réclamait d'elle. En retour des 1320 hommes qu'elle devait fournir, elle versa dans le Trésor de l'extraordinaire des guerres la somme de 165,000 livres⁽³⁾.

N'est-ce pas pour indiquer l'esprit de dévouement à l'autorité royale dans lequel le Languedoc s'imposait ces sacrifices, que fut frappé le jeton de 1720 ?

Il porte, au droit, l'effigie de Louis XV, et, au revers, une ruche d'où sort un essaim d'abeilles à la suite de leur reine. On lit, tout autour la légende : GENTIS QUÆ REGIS OPES, que nous croyons pouvoir traduire par ces mots : *Les ressources de la Nation sont les ressources du Roi*. À l'exergue, en deux lignes : COMITIA OCCITANIÆ 1720⁽⁴⁾. (Pl. X, fig. 7.)

⁽¹⁾ Ce jeton fut frappé à 4,000 exemplaires et coûta 5,598 livres 18 sols 9 deniers. La dépense totale fut de 6,358 livres 19 sols 9 deniers. Le graveur reçut 400 livres comme en 1717.

⁽²⁾ Les 4,000 jetons frappés pour 1719 revinrent, par suite de l'augmentation du prix du marc d'argent, à 6,271 livres 2 sols 6 deniers. La dépense totale s'éleva à 7,000 livres 12 sols 6 deniers.

⁽³⁾ Voir le procès-verbal de la séance des États du 8 février 1719.

⁽⁴⁾ Il fut frappé pour 1720, comme pour les années précédentes, 4,000 jetons représentant à peu près le même poids d'argent (144 marcs); mais la valeur du marc d'argent s'étant élevée brusquement à 69 livres, le prix de ces jetons fut

1721. — C'est dans le même ordre d'idées qu'il faut rechercher l'explication du type et de la devise du jeton de 1721. Il nous montre une nuée éclairée par le soleil, avec cette légende : SOLIS INARDESCIT RADIIIS (*Elle prend feu sous les rayons du soleil*). A l'exergue : COM·OCCIT· 1721, et un écu à la croix de Toulouse. (Pl. X, fig. 8.)

L'interprétation de ce type et de cette devise pourrait donner lieu à discussion si nous n'avions eu la bonne fortune de retrouver un commentaire émanant de « l'inventeur » lui-même.

Laissons-lui la parole :

Malgré la difficulté des temps causée par les inconvénients qui sont arrivés dans les finances, la province de Languedoc fait toujours de nouveaux efforts pour subvenir aux besoins de l'État par le zèle qu'elle a pour le roy. On peut l'exprimer par la devise. Le corps⁽¹⁾ doit estre une nuée obscure qui marque la disette de la province, et encore la crainte de la peste qui est dans son voisinage. Mais cette nuée semble prendre feu par les rayons du soleil qui la frappent, et le soleil représente le roy. Pour l'âme de la devise, on peut prendre ces mots de Virgile (*Æneid.*, lib. VIII).

Solis inardescit radiis.

A l'exergue. L'inscription ordinaire :

Comitia Occitanæ 1721⁽²⁾.

1722. — Le 16 novembre 1721, Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, fille du roi Philippe V, fut fiancée à son cousin Louis XV. Elle avait trois ans et demi. C'est le souvenir de cet événement que rappelle le jeton des États de Languedoc de 1722. Au droit de cette pièce, on voit les bustes affrontés de Louis XV et de l'infante, entourés de la légende : LUD·XV FR·ET NAV·REX M·A·VICT·HISP·INF. Sur la tranche du bras de Louis XV, on distingue la signature du graveur Jean Le Blanc (I. B.). A l'exergue, en deux lignes : LUDOVICI MAGNI PRONEPOTES (*arrière-petits-fils de Louis le Grand*)⁽³⁾. Le revers de ce jeton représente la Re-
de 9,937 livres 2 sols, et la dépense totale s'éleva à 10,753 livres 11 sols 6 deniers, y compris 400 livres pour le graveur. Cette dépense dépassait de 1,753 livres 11 sols 3 deniers les prévisions du comptereau de 1720, qui étaient seulement de 9,000 livres. Les États décidèrent que cet excédent serait reporté sur le comptereau de 1721.

⁽¹⁾ On donnait le nom de *corps* au type du jeton. La légende en était l'âme.

⁽²⁾ Archives départementales de l'Hérault, série C, États; jetons et médailles.

⁽³⁾ Le même coin a servi pour un jeton de 1721, décrit par M. de La Tour, *op. cit.*, sous le numéro 2,196, et gravé dans son ouvrage (pl. XXXIV, fig. 9).

nommée tenant deux trompettes; elle en embouche une aux armes de Languedoc pour annoncer la grande nouvelle : STIRPS MAGNI LODOICI FOEDERE IUNCTA (*La descendance de Louis le Grand unie par une alliance*). A l'exergue : COMITIA OCCITANIÆ 1722⁽¹⁾.

1723. — Le sacre du roi, qui eut lieu à Reims le 25 octobre 1722, fait le sujet du jeton de 1723. Il nous présente, au droit, le buste de Louis XV, en manteau d'hermine, portant la couronne royale et le collier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la légende ordinaire : LUD·XV D·G·FR·ET NAV·REX. Sur le revers, le roi, à genoux au pied d'un autel, reçoit la couronne des mains d'Armand-Jules de Rohan, archevêque de Reims. La devise est : JAM REGNO MATURUS (*Déjà mûr pour régner*). A l'exergue, la croix de Toulouse et l'inscription : COM·OCCIT·1723, en deux lignes. La face et le revers de ce joli jeton sont signés par Joseph-Charles Rœtters (I. C. R., en monogramme)⁽²⁾. (Pl. X, fig. 9.)

1724. — Louis XV atteignit sa quatorzième année, c'est-à-dire l'époque de sa majorité, le 15 février 1724. Le jeton frappé par nos États pour 1724 est consacré à cet événement. Sur le droit de cette pièce est gravé le buste de Louis XV, cuirassé, avec le cordon de l'ordre du Saint-Esprit en sautoir. Tout autour se lit l'inscription : LUD·XV LEGITIMAM ÆTATEM ADEPTUS (*Louis XV parvenu à l'âge de sa majorité*). Le coin est signé de Joseph-Charles Rœtters (I. C. R., en monogramme). Au revers se trouve une composition allégorique : le soleil levant dissipe les nuages et semble ranimer de ses rayons des plantes (un palmier et un laurier) courbées vers le sol. Devise : DABIT LOETOS⁽³⁾ ADOLESCERE

⁽¹⁾ La débâcle financière, conséquence de l'application du système de Law, fit monter le prix du marc d'argent, en 1721, à 76 livres, d'où une augmentation importante de dépense pour les jetons de 1722. 4,100 jetons, pesant ensemble 146 marcs 6 onces 4 gros, coûtèrent 11,157 livres 15 sols. La dépense totale s'éleva à 12,202 livres 11 sols. Les coins furent payés 500 livres au graveur.

⁽²⁾ Le jeton de 1723 est celui de notre série qui entraîna la dépense la plus élevée. Le marc d'argent avait atteint le prix exorbitant de 80 livres. Les 4,100 jetons, pesant 168 marcs 6 onces 1 gros, furent payés 13,501 livres 5 sols, et la dépense totale s'éleva à 14,569 livres 8 sols. Le graveur reçut 600 livres.

⁽³⁾ Ainsi orthographié pour LAETOS. Cette devise se retrouve, moins le mot *laetos*, sur un jeton de Marie Leczińska, daté de 1727 (voir II. de La Tour, *op. cit.*, n° 2,204).

FRUCTUS (*Il produira des fruits abondants*). A l'exergue : COM· OCCIT· 1724, en deux lignes. L'allégorie figurée sur ce jeton est trop transparente pour avoir besoin d'un commentaire⁽¹⁾. (Pl. X, fig. 10.)

1725. — Le jeton de 1725 rappelle la création par le roi de cinquante-huit chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Cette création fut faite le 3 juin 1724. Le droit du jeton porte le buste du roi, avec la légende : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS. Le champ du revers est occupé par le cordon et le collier de l'ordre du Saint-Esprit, l'un dans l'autre enlacés et surmontés de la devise : LIGAT ET ORNAT (*C'est un lien et un ornement*). Au-dessous, sur un cartouche, se lit l'inscription : COMITIA OCCIT· 1725. Le droit de cette pièce porte la signature de J.-C. Rœtters (I. C. R., en monogramme)⁽²⁾.

Les États de Languedoc avaient une raison toute personnelle de rappeler par leur jeton l'importante promotion de 1724. Parmi les nouveaux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit créés à cette date, se trouvait le président de cette haute assemblée, René-François de Beauvau du Riveau, archevêque et primat de Narbonne⁽³⁾. Il est naturel que nos députés provinciaux aient voulu consacrer le souvenir de la dignité conférée au prélat placé à leur tête. Cette distinction si recherchée ne rejaillissait-elle pas un peu sur toute l'assemblée?

C'est sans doute pour célébrer le même événement que fut frappé, en 1724, un jeton aux armes de M^{sr} de Beauvau, qui n'appartient certainement pas à la série des jetons de nos États, mais dont la description trouve ici sa place.

Le droit de ce jeton porte la légende : RENATUS FRANCISCUS

⁽¹⁾ Le jeton de 1724 fut frappé à 4,100 exemplaires. La dépense fut à peu près égale à celle du jeton de 1723, le prix du marc étant de 79 livres. Il fut payé à la Monnaie 13,232 livres 10 sols, et la dépense totale fut de 14,542 livres 8 sols, y compris 600 livres payées au graveur.

⁽²⁾ Le prix du marc d'argent retomba subitement de 79 livres à 49 livres. Aussi, bien qu'il ait été frappé, pour 1725, le même nombre de jetons que pour 1724, il ne fut payé à la Monnaie que 8,408 livres 17 sols 3 deniers, et la dépense totale ne fut que de 9,582 livres 16 sols 6 deniers. Rœtters reçut pour ce jeton 600 livres. C'est, du reste, la somme qui, à partir de cette époque, fut régulièrement allouée au graveur des coins annuels.

⁽³⁾ René-François de Beauvau occupa le siège archiépiscopal de Narbonne de 1721 à 1739.

DE BEAUVAU, qui accompagne un écu aux armes de Beauvau (*d'argent, à quatre lionceaux rampants et cantonnés de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or*). L'écu est surmonté du chapeau, de la croix primatiale et d'une couronne ducal. Il est entouré du cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Au revers, tout le champ est occupé par une inscription qui comprend neuf lignes: ARCHIEPIS·| ET PRIMAS | NARBONENSIS | GENERALIUM | OCCITANIÆ | COMITIOR· | PRÆSES NATUS | REGIORUM ORDINUM | COMMENDATOR· | M·DCC·XXIV (*Archevêque et primat de Narbonne, président-né des États généraux de Languedoc, commandeur des ordres du roi*). (Pl. XI, fig. 1.)

Tout paraît indiquer que cette pièce n'avait aucun caractère officiel et qu'elle doit être rangée dans la catégorie des jetons personnels, si nombreux au XVIII^e siècle.

Nous ne pouvons en dire autant d'un autre jeton qui présente le même revers que le jeton de nos États de 1725, mais sans millésime. Le droit, qui ne porte aucune légende, est occupé par un écu aux armes de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Narbonne et président des États de Languedoc de 1752 à 1762. Ces armes sont: *de sable au lion rampant d'or, dans un semé d'étoiles*. L'écu est timbré du chapeau archiépiscopal, de la croix primatiale et d'une couronne ducal. Il est accompagné du cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Les mots COMIT·OCCIT·, qui se lisent sur le revers, témoignent du caractère officiel de ce jeton, qui fut vraisemblablement frappé par les États de la province, en 1753, à l'occasion de l'élevation de M^{sr} de la Roche-Aymon à la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit⁽¹⁾. (Pl. XIII, fig. 7.)

1726. — Des considérations politiques firent renoncer bientôt au projet de mariage entre Louis XV et l'infante d'Espagne. On résolut d'assurer au plus tôt un héritier direct au roi et de le marier à une princesse qui pût avant longtemps le rendre père. La jeune infante, Marie-Anne-Victoire, qui n'avait encore que six ans, fut renvoyée en Espagne, et on donna pour épouse à Louis XV, Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi détrôné de Pologne. Le mariage fut célébré, le 4 septembre 1725, à Fontainebleau. Le jeton de

(1) Les jetons de René-François de Beauvau et de Charles-Antoine de la Roche-Aymon ont été décrits par M. E. Delorme, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1884-1885, p. 30.

nos États de 1726 devait nécessairement s'inspirer de ce grand événement. Il nous offre, au droit, les bustes affrontés de Louis XV et de Marie Leczinska, avec la légende : LUD·XV·D·G·FR·ET·NAV·REX·ET·MAR·REGINA ⁽¹⁾. À l'exergue, la croix de Toulouse et les mots : COM·OCCIT. Sur le revers, l'Amour, couronné de fleurs, tient dans sa main droite le flambeau de l'Hyménée et s'appuie sur un écusson où sont gravées les armes du roi et celles de la reine, tandis qu'à ses pieds deux colombes se becquettent. La devise trahit la pensée qui a présidé au mariage royal : AUGUSTÆ SPES PROXIMA PROLIS (*Espérance prochaine d'une auguste postérité*). À l'exergue : M·DCC·XXVI. (Pl. XI, fig. 2.)

1727. — Après de longues hostilités et une sourde lutte d'influence entre Fleury, précepteur du roi, et le duc de Bourbon, qui, depuis la mort du Régent (décembre 1723), remplissait les fonctions de premier ministre, le duc fut renversé du pouvoir, et Fleury, qui devait recevoir quelques mois plus tard le chapeau de cardinal, prit la direction des affaires (juin 1726), à la plus grande satisfaction du pays tout entier. Au lieu de s'attribuer le titre de premier ministre, le vieux précepteur, auquel importaient peu les dignités, pourvu qu'il conservât la réalité du pouvoir, engagea le roi à déclarer, comme autrefois Louis XIV, qu'il allait désormais régner par lui-même. Nous trouvons une allusion à ce fait sur le jeton de 1727 ⁽²⁾. On y voit un gouvernail appuyé contre un globe aux armes de France, avec la légende : REGNAT ET IPSE REGIT (*Il règne et gouverne par lui-même*). À l'exergue, la croix de Toulouse et les mots : COM·OCCIT·1727, en deux lignes. L'inventeur de la devise et du type, imité d'une médaille d'Auguste, est Moreau de Mautour. Le droit de ce jeton ne présente rien de remarquable; il porte le buste du roi avec la légende ordinaire. Il est signé de J.-C. Rœltiers ⁽³⁾. (Pl. XI, fig. 3.)

1728. — Les préliminaires signés à Paris, le 31 mai 1727, et qui devaient aboutir, deux ans plus tard, au traité de Séville (novembre 1729), furent favorablement accueillis par la Province, avide de tranquillité et heureuse de voir écarter tout prétexte de guerre

⁽¹⁾ Comp. le jeton décrit par H. de La Tour sous le numéro 2199.

⁽²⁾ Ce jeton a été décrit dans le *Mercure de France* de janvier 1727, p. 129.

⁽³⁾ La distribution du jeton de 1727 entraîna une dépense totale de 13,175 livres 12 sols.

européenne. Aussi voyons-nous cet espoir d'une paix durable faire le sujet du jeton de 1728. Le revers de cette pièce nous montre Minerve debout donnant la main à Mars, qui étend le bras au-dessus d'un rameau d'olivier auquel sont attachés cinq écus aux armes de France, de l'Empire, d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande. La devise est : SPES PACIS ÆTERNÆ FUNDATA (*Espérance fondée d'une paix éternelle*)⁽¹⁾. A l'exergue, la croix de Toulouse et l'inscription : COM · OCCIT · 1728, en deux lignes. (Pl. XI, fig. 4.)

Il existe deux variétés de ce jeton. L'une porte, au droit, le buste lauré de Louis XV, signé M (Marteau). Sur l'autre, le buste, qui n'est point lauré, est signé du monogramme de J.-C. Rœtters. Les deux variétés ont la même légende : LUD · XV · REX CHRISTIANISS · (2).

1729. — Le jeton de 1729 ne se réfère à aucun événement particulier. Il n'en est pas moins intéressant par son type d'une grâce charmante. On y voit un Amour presque nu, agenouillé sur un rocher et soutenant des deux mains un écu aux armes de la Province. A l'exergue : COM · OCCIT · 1729, en deux lignes. Ce petit sujet est traité avec un art qui nous fait vivement regretter de ne pas connaître l'auteur de cette délicieuse composition. (Pl. XI, fig. 5.)

Le droit de ce jeton, qui présente la légende et le type accoutumés, est signé du monogramme de J.-C. Rœtters.

1730. — C'est la naissance du Dauphin de France (4 septembre 1729) qui a inspiré l'auteur du jeton de 1730. Le champ du droit est occupé par les bustes accolés du roi et de la reine, entourés de la légende : LUD · XV REX CHRISTIANISS · MARIA FR · ET NAV · REGINA. Sur la tranche de l'épaule du roi, on distingue la signature de J.-C. Rœtters. Au revers, la France, le front ceint d'une couronne, est assise tenant dans ses bras le Dauphin, qui porte en sautoir le cordon de l'ordre du Saint-Esprit ; auprès d'elle, un écu fleurdelisé. Devise : HOC ERAT IN VOTIS (*C'est l'ac-*

⁽¹⁾ Comp. Godonnesche, *Médailles du règne de Louis XV*, pl. 33.

⁽²⁾ Il fut frappé, pour 1728, 4,000 jetons qui, à raison de 56 livres le marc d'argent, coûtèrent 9,758 livres 17 sols 6 deniers. La dépense totale s'éleva à 10,982 livres 11 sols 6 deniers.

complissement de nos vœux)⁽¹⁾. A l'exergue, la croix de Languedoc et les mots COM·OCCIT·1730, en deux lignes⁽²⁾. (Pl. XI, fig. 6.)

1731. — Dans la séance des États de Languedoc du 24 janvier 1708, Charles Legoux de la Berchère, archevêque de Narbonne et président-né de cette assemblée, lui avait proposé de doter la Province d'une histoire digne d'elle et de son passé souvent glorieux. Les États, piqués d'émulation par le très grand succès obtenu par *l'Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, avaient accueilli avec enthousiasme la proposition de l'archevêque.

Le soin de réaliser cette grande entreprise avait été confié aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Dom Auzières et Dom Marcland furent, tout d'abord, chargés de ce travail; mais on leur substitua, dès 1715, Dom Claude Devic et Dom Joseph Vaissete. A ce dernier devait revenir l'honneur de mener à bonne fin cet important ouvrage, véritable monument de critique et d'érudition.

Ajoutons que les États ne cessèrent d'encourager d'une façon constante cette œuvre de longue haleine et pourvurent avec munificence aux frais considérables qu'elle occasionna. On ne saurait trop les louer d'avoir conçu l'idée et d'avoir assuré l'exécution d'un ouvrage qui suffirait, à lui seul, pour rendre impérissable la mémoire de cette illustre et patriotique assemblée⁽³⁾.

L'impression du premier volume de *l'Histoire générale de Languedoc* fut commencée au mois de mai 1728 et achevée dans les derniers jours de l'année 1729. Un exemplaire en fut offert à Louis XV, en 1730, par l'archevêque de Narbonne et la députation des États. Ce premier volume réalisait hautement toutes les espérances; aussi, dans la séance du 30 janvier 1731, les États rendirent-ils aux auteurs de cet ouvrage un solennel témoignage de la satisfaction qu'ils éprouvaient. Ils firent plus. Ils voulurent que le jeton de cette même année 1731 fût consacré à rappeler le souvenir de cette remarquable publication. Nous verrons, par la suite, que

⁽¹⁾ Comp. Godonnesche, *op. cit.*, pl. 39.

⁽²⁾ Les 4,100 jetons frappés pour 1730 coûtèrent 9,910 livres 5 sols, le prix du marc d'argent s'étant maintenu à 56 livres. La dépense totale s'éleva à 10,992 livres 19 sols 6 deniers.

⁽³⁾ Voir Édouard Dulaurier, *Introduction historique* à la nouvelle édition de *l'Histoire générale de Languedoc* (Toulouse, Edouard Privat, 1872-1892), I, p. 18.

L'apparition de chacun des autres volumes de l'*Histoire de Languedoc* fut signalée de même par les jetons de nos États, comme autant d'événements d'un vif intérêt pour la Province⁽¹⁾.

Le jeton de 1731 représente l'Histoire, assise, tenant dans sa main droite une plume et dans sa main gauche un livre ouvert; à ses pieds sont plusieurs volumes; auprès d'elle, une écritoire et un écu aux armes de la province. La devise est : FASTORUM IMMORTALE DECUS (*L'immortalité glorieuse assurée aux Annales de la province*). A l'exergue : COM·OCCIT·1731, en deux lignes. Ce coin est signé par J.-C. Rœtters⁽²⁾. (Pl. XI, fig. 7.)

1732. — Le jeton de 1732 est également l'œuvre de Rœtters. Le sujet et la légende furent fournis par Moreau de Mautour, comme en témoigne la lettre du célèbre graveur que nous avons reproduite dans le premier chapitre de ce travail. On y voit Minerve, debout, tenant une lance de la main droite et s'appuyant sur un bouclier aux armes de la Province; à côté d'elle, une chouette, oiseau favori de la déesse. Devise : NEC ARTES NEC MUNERA DESUNT (*Les arts sont protégés et récompensés*). A l'exergue : COM·OCCIT·1732, en deux lignes. Le droit de ce jeton présente une fort belle tête de Louis XV, entourée de la légende : LUD·XV·REX CHRISTIANISSIMUS⁽³⁾. (Pl. XI, fig. 8.)

1733. — La statue équestre de Louis XIV, érigée en 1718 à Montpellier sur la place du Peyrou, fut longtemps l'objet de la sollicitude des États. Après avoir fait décorer magnifiquement le piédestal en marbre de Carrare, l'avoir entouré d'une belle grille en fer forgé, avoir fait graver, sur le socle, la fameuse inscription de M. des Hours de Mandajors, nos États s'avisèrent que la place du Peyrou était « peu digne d'un si auguste monument ». Ils résolurent de l'agrandir et de l'embellir. Le sieur de Lablottière, directeur des fortifications du Languedoc, fut chargé de rédiger un plan des travaux, qui fut remis aux États le 24 janvier 1731, approuvé par

(1) Voir les jetons des années 1734, 1738, 1743 et 1746.

(2) Le nombre des jetons frappés pour 1731 fut de 4,100. Il fut payé à la Monnaie 9,901 livres 10 sols, et la dépense totale s'éleva à 11,001 livres 19 sols. Le jeton de 1731 est un des plus rares de notre série. Nous n'en connaissons qu'un exemplaire, qui se trouve dans la collection Cavalier (n° 2,640 du Catalogue).

(3) Ce jeton a été décrit dans le *Mercure de France* de janvier 1732, p. 132. L'émission et la distribution du jeton de 1732 entraînèrent une dépense de 11,197 livres 5 sols.

eux et par le roi⁽¹⁾. Conformément au projet, on acheta les terrains du couvent des Frères de la Merci, qui étaient situés au sud de la promenade et qui devaient en augmenter considérablement l'étendue. Le jeton de 1733 rappelle ce projet de l'assemblée provinciale, projet qui ne devait être entièrement réalisé que 40 ans plus tard⁽²⁾.

Au droit est gravé le buste de Louis XV, cuirassé et drapé. Il est entouré de la légende suivante, qui unit à son nom celui de son prédécesseur : LUD·XV REX·LUD·MAGNI PRO-NEPOS. Le coin est signé de J.-C. Rœtters.

Au revers est représentée la statue du grand roi, élevée sur son socle et dominant un horizon lointain qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts des Cévennes. CRESCIT FAMA CRESCIT HONOS, telle est la devise due encore à Moreau de Mautour et que l'auteur lui-même a traduite par ces mots : *Les honneurs qu'on lui rend croissent avec sa réputation*⁽³⁾. A l'exergue, la croix de Toulouse et l'inscription : COM·OCCIT·1733, en deux lignes⁽⁴⁾. (Pl. XI, fig. 9.)

1734. — Le deuxième volume de l'*Histoire générale de Languedoc* parut dans les premiers jours du mois de novembre 1733. Il fut cérémonieusement présenté au roi par l'évêque d'Agde et M. de Montferrier, députés par les États. Le jeton de 1734 se réfère à cette publication. Il nous montre l'Histoire sous la figure d'une femme au port majestueux, le front ceint de lauriers, assise sur un siège élevé. Elle tient, de la main droite, une plume et, de la main gauche, un livre ouvert appuyé sur ses genoux; la couverture de ce volume est ornée des armes de Languedoc. Les mêmes armes décorent un second livre posé sur le sol, aux pieds de l'Histoire, pour bien rappeler que l'œuvre de DD. Devic et Vaissete se compose déjà de deux volumes. Devise : ERIT POST FATA SU-

⁽¹⁾ Le devis s'élevait à 214,445 livres. Les travaux coûtèrent 1,172,667 livres 1 sol 3 deniers.

⁽²⁾ Voir L. Malavialle, *Le Peyrou et la statue équestre de Louis XIV*, p. 18. — Les travaux d'agrandissement et d'embellissement du Peyrou ne furent terminés qu'en 1774.

⁽³⁾ Voir la lettre de Moreau de Mautour du 15 décembre 1732, reproduite dans le chapitre I de la présente étude.

⁽⁴⁾ Il fut frappé, pour 1733, 4,100 jetons qui coûtèrent 9,915 livres 10 sols. La dépense totale s'éleva à 11,018 livres 5 sols.

PERSTES (*Elle survivra pour la postérité*). A l'exergue : COM·OCCIT. 1734, en deux lignes. (Pl. XI, fig. 10.)

Le droit de ce jeton présente le buste cuirassé de Louis XV, revêtu du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, avec la légende habituelle. Les deux coins sont de J.-C. Rœtliers; le droit seul est signé⁽¹⁾.

1735. — La mort d'Auguste II, roi de Pologne, survenue le 1^{er} février 1733, avait entraîné la France dans une guerre de succession contre la Russie et l'Autriche. On sait que Louis XV soutenait la candidature de son beau-père, Stanislas Lecziński, tandis que la Russie et l'Autriche portaient au trône Auguste III, fils du roi défunt. Les principales opérations de cette guerre eurent lieu en Allemagne et surtout en Italie, d'où la France, coalisée avec l'Espagne et la Sardaigne, avait résolu de chasser les Autrichiens. Il serait trop long d'énumérer les succès des armes françaises; nous nous contenterons de rappeler la conquête du Milanais par les troupes franco-piémontaises, la prise de Kehl par Berwick, la victoire de Guastalla, la prise de Philipsbourg par le maréchal d'Asfeld, etc. Ce sont ces divers succès que rappelle le jeton de nos États de l'année 1735. On y voit la Province de Languedoc, sous la figure d'une femme debout, le front ceint d'une couronne comtale, avec un écu à la croix de Toulouse, à ses pieds. Elle tient, d'une main, une couronne murale, récompense de la valeur militaire, et montre, de l'autre, un trophée d'armes et de drapeaux, au milieu desquels on distingue un écu aux armes de l'Empire. Devise : REGI IN GERMANIA ET ITALIA VICTORI (*Au roi vainqueur en Allemagne et en Italie!*) A l'exergue : COM. OCCIT. 1735, en deux lignes⁽²⁾. (Pl. XII, fig. 1.)

1736. — Il ressort de documents que nous avons retrouvés aux Archives départementales de l'Hérault, que le jeton de l'année 1736

(1) Sur le type et la devise du jeton de 1734, voy. la lettre de Moreau de Mantour du 1^{er} septembre 1733 que nous avons reproduite plus haut (chapitre I). Il fut frappé, pour 1734, 4,100 jetons, qui coûtèrent 9,996 livres 7 sols 6 deniers. La dépense totale s'éleva à 11,105 livres 5 sols 6 deniers. Le marc d'argent fut payé 57 livres, prix qui se maintint à peu près le même jusqu'en 1790.

(2) Nous n'avons pu retrouver les comptes de la dépense des jetons pour les années 1735, 1736 et 1737.

devait contenir une allusion au Règlement général pour la Province de Languedoc. On avait même proposé les devises et les sujets suivants :

La déesse Thémis avec ses attributs, debout ou assise, tenant une balance d'une main et ayant l'autre appuyée sur l'écusson de la Province :

Et Jove judicat æquo (tiré d'Horace),
ou *Novæ leges, nova jura probantur*,
ou *Dat cuique suum jus* (Justinien),
ou *Novas decuit componere leges*.

Autre : Le dieu Mercure tenant d'une main son caducée, l'autre main appuyée sur l'écusson de la Province :

Novum decuit componere fœdus.

Pour marquer l'union et le travail commun des États : Une ruche entourée d'abeilles, posée sur une espèce de table aux pieds de laquelle sera l'écusson des armes de la Province :

Concordi mente laborant,
ou *Operum labor omnibus idem*,
ou *Mens omnibus una*.

Aucun de ces projets ne fut exécuté. Le jeton émis pour 1736 représente un Amour assis sur une nuée, tenant d'une main une palme et de l'autre un écu aux armes de Languedoc. Il ne porte pas de devise. On ne lit, sur le revers, que les mots : COM·OCCIT·1736. Le droit de cette pièce n'offre aucune particularité; il est signé : J. C. ROET. (Rœtters). (Pl. XII, fig. 2.)

1737. — Le grand événement de l'année 1736 fut incontestablement l'adhésion de l'Espagne et de la diète germanique aux préliminaires de la paix de Vienne déjà signés par la France et l'Autriche (3 octobre 1735). Elle mettait fin à la guerre de la succession de Pologne; elle avait pour conséquence immédiate la réduction de l'armée et des impôts. C'est dire qu'elle causa une joie profonde à la Province, qui voulut en consacrer le souvenir sur le jeton annuel de ses États. On s'adressa encore, pour le type et la devise, à Moreau de Mautour, d'une imagination inépuisable malgré son grand âge. Et voici les deux projets qu'il présenta. Ils nous ont été conservés grâce à une note non signée, mais qui doit émaner

soit d'un des syndics généraux, soit de l'agent de la Province à Paris :

Monsieur de Moreau de Mautour (porte cette note) propose deux devises. L'une pour la paix désirée et annoncée :

Représenter la déesse Iris sur un arc-en-ciel tenant d'une main une grande branche d'olivier, dont on verra des feuilles tombant sur la terre, et pour légende : *Optata nuntia pacis*.

L'autre pour la paix déclarée :

Représenter la Paix et la Justice avec leurs symboles, qui se donnent la main et s'embrassent, avec ces mots tirés d'un psaume : *Justitia et Pax osculatae sunt*, ce qui convient à toutes les parties où la justice et la paix sont d'accord ensemble.

Sy ces devises ne conviennent pas, il promet, à son retour de campagne qui sera pour le premier aoust, d'en proposer d'autres⁽¹⁾.

Ce fut le premier de ces projets qui fut adopté et réalisé, pour le jeton de 1737. Au reste, le traité de Vienne ne fut définitivement signé que le 18 novembre 1738, et il ne pouvait être encore question, à la fin de l'année 1736, date à laquelle fut frappé notre jeton, que de la *paix désirée et annoncée*, et non de la *paix déclarée*. Conformément aux indications fournies par Moreau de Mautour, la figure gravée sur cette pièce représente Iris portée sur l'arc-en-ciel, et tenant une branche d'olivier, dont elle détache quelques feuilles qui tombent sur le sol. Au-dessus, on lit la devise : OPTATA NUNTIA PACIS (*Message de la paix désirée*). A l'exergue la croix de Toulouse et l'inscription : COM·OCCIT. 1737, en deux lignes. Le droit, qui offre une effigie fort remarquable de Louis XV, n'est pas signé, contrairement à l'usage. Légende : LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISS. (Pl. XII, fig. 3.)

1738. — Le troisième volume de l'*Histoire générale de Languedoc* vit le jour en 1737, quatre ans après le deuxième. Cette publication fait le sujet du jeton de 1738. Au reste, l'intention des Etats était, dès ce moment, bien arrêtée de consacrer le souvenir de l'apparition de chacun des volumes du remarquable ouvrage de DD. Devic et Vaissete. Nous en trouvons la preuve dans ce fait que Moreau de Mautour, consulté sur le sujet et la devise du jeton relatif au troisième volume, fournit, par la même occasion, les sujets

(1) Archives départementales de l'Hérault, série C, États; jetons et médailles.

et devises nécessaires pour les volumes subséquents. Ce fut son chant du cygne, car il décéda à Paris dans le courant de l'année 1737.

Il semble qu'il ait prévu que son grand âge ne lui permettrait point de voir la fin de l'entreprise des Bénédictins et qu'il ait tenu, avant de mourir, à terminer l'œuvre de glorification qui lui avait été confiée par la Province, en célébrant jusqu'au bout ce magnifique monument encore inachevé, mais qui ne devait tromper aucune espérance.

Le jeton de 1738 représente la Renommée volant dans les airs; elle tient d'une main sa trompette et de l'autre un étendard aux armes de la Province; sur le sol, près d'un tronc d'arbre, sont posés trois volumes. Devise : FACTA CANO PER ORBEM⁽¹⁾ (*Je célèbre les hauts faits à travers le globe*). A l'exergue : COM. OCCIT. 1738, en deux lignes. Au droit, on retrouve le type ordinaire. Les coins sont l'œuvre de Røtters, mais ils ne sont pas signés⁽²⁾. (Pl. XII, fig. 4.)

1739. — Le jeton de 1739 ne porte aucune devise, mais le sujet en est très gracieux. Il représente deux génies ailés, le front surmonté d'une flamme. Ils sont portés sur une nuée ainsi qu'un écu aux armes de Languedoc. L'un des génies élève des deux mains au-dessus de l'écu une couronne de comte, tandis que l'autre, qui soutient les armes de la Province, porte, dans sa main gauche, une longue palme. On lit, au-dessous : COM. OCCIT. 1739. Cette délicate composition n'est pas signée, mais nous savons, grâce aux comptes du Trésorier de la Bourse, qu'elle est l'œuvre de Røtters. Le droit de ce jeton ne présente aucune particularité⁽³⁾. (Pl. XII, fig. 5.)

1740. — Le 4 mars 1739, les États généraux de Languedoc perdirent leur président, René-François de Beauvau du Rivau, qui occupait le siège archiepiscopal de Narbonne depuis 18 ans. Il avait été nommé le 28 mai 1721. Il fut remplacé, le 31 août 1739, par Jean Louis Balbi de Berton de Crillon. Ce dernier était archevêque de Toulouse, comme l'avait été de Beauvau et comme le furent un

⁽¹⁾ Moreau de Mautour avait proposé : *Facta cano per regna, per urbes.*

⁽²⁾ Il fut frappé, pour l'année 1738, 4,100 jetons qui coûtèrent 10,681 livres 2 sols 9 deniers et dont la distribution entraîna une dépense totale de 11,882 livres 4 sols 9 deniers.

⁽³⁾ Il fut frappé, pour l'année 1739, 4,100 jetons qui coûtèrent 10,773 livres. La dépense totale fut de 12,006 livres 7 sols.

grand nombre d'archevêques de Narbonne. Il existait dans la Province une sorte de *cursus honorum* qui plaçait le siège primatial de Narbonne immédiatement au-dessus de celui de Toulouse, en sorte que les prélats qui occupaient le second de ces sièges étaient considérés comme les successeurs présomptifs des présidents-nés des États de Languedoc.

Le jeton de 1740 rappelle la mort de M^{sr} de Beauvau et la nomination de son successeur. Il nous montre la Province de Languedoc, personnifiée par une femme vêtue de longs vêtements de deuil, assise sur un rocher dans l'attitude de la tristesse. Elle tient, d'une main, un écu à la croix de Toulouse, et, de l'autre, une couronne murale. À ses pieds est étendu un lion privé de vie, ce qui constitue probablement une allusion aux armes du prélat défunt (*d'argent à quatre lionceaux rampants et cantonnés de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or*). Un génie soulève le voile de deuil qui couvre le visage de la Province et lui montre un écu aux armes du nouvel archevêque, Berton de Crillon (*d'or à cinq cotices d'azur*). Il semble lui dire, avec la devise : *ECCE SOLAMEN* (*Voilà votre consolation*). À l'exergue, on lit *COM. OCCIT. 1740*, en deux lignes. Les deux coins de cet intéressant jeton sont de L.-C. Rottiers; le droit seul est signé ⁽¹⁾. (Pl. XII, fig. 6.)

Les États avaient eu, un moment, le projet de consacrer leur jeton de 1740 au mariage de la fille aînée de Louis XV avec le plus jeune fils de Philippe V, roi d'Espagne, mariage qui avait été célébré le 26 août 1739, mais ce projet avait été abandonné pour rappeler le souvenir d'un événement qui intéressait davantage la Province. Nous avons toutefois retrouvé la description du jeton proposé, qui émane vraisemblablement de M. de Mandajors. Elle est trop curieuse pour n'être point ici reproduite :

La Concorde ⁽²⁾ entre l'Himen et l'Amour. Cette divinité porte d'une main un écusson chargé des armes de la France et de l'Espagne réunies ensemble. L'Amour semble voler avec empressement vers la Concorde, qu'il regarde d'un air tendre en lui montrant l'Himen. La Concorde avec un air de joye et de majesté, prend l'Amour par la main qui porte

⁽¹⁾ Les 4,100 jetons frappés pour l'année 1740 coûtèrent 10,748 livres 13 sols 9 deniers. La dépense totale s'éleva à 11,933 livres 6 deniers.

⁽²⁾ « On peut consulter le P. Montfaucon pour être au fait des attributs que l'on donnoit à cette divinité, qui avoit un temple fameux dans Rome. » (Note de l'auteur du projet.)

son flambeau et elle en joint la flamme à celle du flambeau de l'Himen. Le Dieu de l'Himénée regarde la Concorde d'un air noble et gracieux. lui marquant par cette expression toute la reconnaissance qu'il a des soins qu'elle prend de rendre le feu de son flambeau plus vif et plus parfait, en y joignant celui de l'Amour.

On pourroit trouver bien des légendes pour mettre autour de la médaille, mais je crois que celle-ci conviendrait assés :

Concordia fratrum,

puisqu'elle désigneroit le sang des Bourbons qui règne en France et en Espagne et qui se réunit de plus près par le mariage de Madame de France avec l'infant don Philippe. Ainsi, *Concordia fratrum* remplit deux différents objets. Le premier (en considérant que l'Amour et l'Himen sont frères suivant la mythologie) se rapporte allégoriquement aux nœuds qui vont se former par l'Himénée, et le second à ceux qui unissent par le sang les maisons royales de France et d'Espagne ⁽¹⁾.

Que de choses exprimées et figurées dans un si petit cadre! Il est vraiment regrettable que ce beau projet n'ait pas été réalisé; il eût été intéressant de voir l'interprétation donnée par le graveur à la pensée si complexe de l'auteur de la devise.

1741, 1742. — Les jetons des années 1741 et 1742 ne présentent aucune allégorie. Par un retour à l'ancien usage, le revers est uniquement occupé par les armes de la Province, sans autre légende que l'indication des États suivie de la date. Sur le jeton de 1741, l'écu entouré de palmes est penché à droite, tandis que la couronne demeure dans la position normale. Nous retrouverons souvent cette disposition à partir de 1755. Sur le jeton de 1742, au contraire, l'écusson est droit, mais le graveur a commis une erreur dans l'inscription qui se présente ainsi : COM. CCO. 1742. Les droits de ces jetons à l'effigie de Louis XV portent, l'un et l'autre, le monogramme de J.-C. Roettiers ⁽²⁾. (Pl. XII, fig. 7.)

1743. — C'est en 1742 que parut le quatrième volume de l'*Histoire générale de Languedoc*. Le jeton de l'année suivante, gravé

⁽¹⁾ Archives départementales de l'Hérault, série C, États; jetons et médailles.

⁽²⁾ Nous ignorons le nombre de jetons frappés pour l'année 1741. Mais la dépense totale s'étant élevée à 12,050 livres, 1 sol, 4 deniers, il est probable que l'émission fut de 4,100 exemplaires, comme les années précédentes. C'est ce même nombre qui fut frappé pour 1742. Ils coûtèrent 10,778 livres 6 sols 10 deniers et la dépense totale s'éleva à 11,978 livres 16 sols 10 deniers.

conformément aux indications fournies en 1737 par Moreau de Mautour, représente l'Histoire, sous la figure d'une femme assise, tenant d'une main une plume et de l'autre un rouleau à moitié déployé sur lequel on lit : HIST. DE. LANG. ; derrière, un encrier et un petit écusson, avec la signature : I. C. R., en monogramme. La devise est tirée de l'Énéide : OPUS INCCEPTUM CELERAT RUMORE SECUNDO (*L'œuvre entreprise se poursuit rapidement aux applaudissements de tous*). A l'exergue, la croix de Toulouse et une inscription encore incorrecte : COM. OCCIT. 1743, en deux lignes⁽¹⁾. (Pl. XII, fig. 8.)

1744. — Le jeton de 1744 appartient à la catégorie de pièces qui ne contiennent d'allusion à aucun événement précis et sur lesquelles le graveur a donné libre carrière à son imagination. Le revers de ce jeton est orné d'une composition assez réussie. On y voit Minerve casquée, portée sur une nuée; elle tient un écu aux armes de la Province, de la main gauche; elle a, d'un côté, sa lance et, de l'autre, sa chouette favorite. A l'exergue on lit : COM. OCCIT. 1744. Le droit de ce jeton est signé de Røettiers; il est probable que les deux coins sont dus au même artiste⁽²⁾. (Pl. XII, fig. 9.)

1745. — Les écrivains du milieu du xviii^e siècle nous ont longuement rapporté les scènes de désolation, les alarmes universelles qui se produisirent par toute la France, à l'annonce de la grave maladie qui atteignit le roi, à Metz, en août 1744, au moment où il se disposait à marcher contre le duc Charles de Lorraine. Ils nous ont également décrit les transports de l'âllégresse publique succédant aux manifestations de douleur, les *Te Deum* remplaçant les cris et les sanglots qui avaient retenti dans les églises, lorsque le peuple apprit la guérison de celui qu'il avait surnommé le *Bien Aimé*, dans un accès d'enthousiasme peu réfléchi.

La Province de Languedoc avait montré, comme le reste du royaume, la même tristesse, puis la même joie. Nous retrouvons l'expression de ces sentiments sur le jeton des États de l'année 1745. Il représente la déesse de la santé, Hygie, debout auprès d'un autel enguirlandé de fleurs, sur lequel est perché un coq qu'elle

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour l'année 1743, 4,100 jetons, qui coûtèrent 10,730 livres 5 sols. La dépense totale s'éleva à 12,398 livres 16 sols.

⁽²⁾ La dépense générale des jetons fut, pour la distribution de 1744, de 11,877 livres 16 sols.

caresse; elle tient dans sa main une lance autour de laquelle est enroulé un serpent; près d'elle se trouve un brasier allumé. La devise est TE SOSPITE VIVIMUS OMNES, qu'on peut traduire de la manière suivante : *En apprenant que tu as échappé à la mort, nous nous sentons tous revivre.* À l'exergue sont gravées la croix de Toulouse et l'inscription COM. OCCIT. 1745, en deux lignes. Les coins de ce jeton sont de Rœtters⁽¹⁾. (Pl. XII, fig. 10.)

1746. — Le cinquième et dernier volume de l'*Histoire de Languedoc* fut publié en 1745. Dom Vaissète ne voulut point poursuivre son œuvre au delà de la mort de Louis XIII. convaincu de cette vérité « qu'il est difficile de parler de ses contemporains avec la liberté convenable »⁽²⁾. Le manuscrit laissé par Moreau de Mautour fournit encore le sujet et la devise du jeton frappé en 1746. L'Histoire y est représentée par une femme ailée, le front couronné de lauriers. Elle est assise, dans l'attitude du repos, appuyée sur son coude gauche, telle que l'on a coutume de représenter, sur les médailles antiques, la déesse Sécurité. À ses côtés, cinq volumes reliés aux armes de la Province marquent l'achèvement de l'*Histoire générale de Languedoc*. La légende est empruntée à Horace : EXEGI MONUMENTUM ÆRE PERENNIUS (*J'ai élevé un monument plus durable que l'airain*). On lit, à l'exergue, en deux lignes : COMI OCCITAN. 1746. Le droit de ce jeton, qui porte la tête laurée de Louis XV, est signé de J.-C. Rœtters⁽³⁾. Il est à remarquer qu'à partir de cette époque, l'effigie du roi est toujours laurée sur nos jetons. (Pl. XIII, fig. 1.)

1747. — Les grands travaux exécutés par les soins des États de Languedoc au pont romain du Gard, pour assurer un passage aux voitures, aux troupes et aux voyageurs, pendant les débordements du Gardon, font le sujet du jeton de l'année 1747.

Le grand chemin royal, qui mettait en communication le Bas-Languedoc avec Lyon et Paris, passait près du village de Remoulins, où voyageurs et marchandises devaient traverser le Gardon à gué ou en barque. Toutes les fois que les pluies étaient un peu abondantes

⁽¹⁾ Pour l'année 1745, il fut frappé 4,000 jetons. Leur prix fut de 10,480 livres 17 sols 6 deniers. La dépense totale s'éleva à 11,877 livres 16 sols.

⁽²⁾ Avertissement du cinquième volume de l'*Histoire de Languedoc*.

⁽³⁾ Le jeton de 1746 fut frappé à 4,000 exemplaires, dont le prix fut de 10,743 livres 15 sols. La dépense totale s'éleva à 11,855 livres 3 deniers.

dans les Cévennes, le Gardon, transformé en torrent impétueux, rendait le passage très difficile et même dangereux. Presque chaque année, on avait à déplorer de fâcheux accidents, sans compter des retards préjudiciables dans les communications et les courriers. Les États, émus de cette situation, résolurent d'y remédier et, après avoir examiné divers projets, décidèrent d'adosser un nouveau pont contre l'ancien pont du Gard, situé non loin de là, de manière à assurer d'une façon permanente le passage des piétons et des chariots ⁽¹⁾. La première pierre fut posée le 18 juillet 1743. Ce pont situé en aval, c'est-à-dire du côté de la sortie des eaux, devait comprendre six arches en plein cintre. Il fut construit sous la direction de l'ingénieur Pitot, directeur des travaux publics de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Il coûta à la province 116,000 livres, et fut terminé en 1746 ⁽²⁾. Dans la séance du 5 février de cette année, l'évêque de Viviers annonça aux États la fin des travaux du nouveau pont du Gard, et demanda qu'il fût pourvu à la réparation de l'ancien pont, « soit pour conserver un monument aussy respectable et aussy curieux, soit aussy pour la seureté des voitures et des voyageurs », ce que l'assemblée s'empressa d'accorder. Le jeton de 1747 rappelle ces utiles travaux. Il nous offre une intéressante et très exacte vue du pont, sur lequel passent charrettes, piétons et cavaliers. Le graveur semble s'être complu dans les détails de son sujet, dont certains ne sont guère perceptibles qu'à la loupe. Signalons notamment, au premier plan, un pêcheur qui jette sa ligne dans les eaux du Gardon. L'ensemble de la composition forme un véritable tableau de dimensions minuscules.

Dans la devise, M. de Mandajors a voulu rappeler l'intérêt que présentait le pont du Gard comme monument d'une haute antiquité, tout en marquant son utilité nouvelle, conséquence des travaux exécutés par la Province. Il a exprimé ces idées en deux mots, qui constituent la légende : NUNC UTILIUS (*Maintenant plus utile*) ⁽³⁾. À l'exergue sont gravées la croix de Toulouse et l'inscription : COMIT · OCCIT · 1747 ⁽⁴⁾. (Pl. XIII, fig. 2.)

⁽¹⁾ Voir *Procès-verbaux des États de Languedoc*, séance du 22 janvier 1743.

⁽²⁾ Arch. départ. Hérault, série C, États, 120 nouveau.

⁽³⁾ Nous avons reproduit plus haut une lettre de M. de Mandajors à M. de Joubert, syndic général de la province, sur la devise de ce jeton.

⁽⁴⁾ Pour la session de 1747, il fut frappé 4,000 jetons qui coûtèrent 10,331 livres 5 sols. La dépense totale s'éleva à 11,734 livres 12 sols 3 deniers.

1748. — Les États de Languedoc étaient dans l'usage d'envoyer, tous les ans, une députation à la Cour, pour porter au roi le cahier des doléances de la Province et lui offrir le don gratuit.

Cette députation se composait de quatre membres : un évêque, un baron et deux consuls. On y adjoignait un syndic général. C'était une des plus importantes prérogatives des États de Languedoc de pouvoir traiter directement avec le roi des affaires de la Province, par l'intermédiaire de leurs délégués. En 1747, les députés furent : Joseph-François de Charleval, évêque d'Agde, le comte de Rochechouart, baron de la Gardiolle, Delfau, lieutenant et maire de Saint-Pons, Le Moinier, député de Rieux, et le syndic général de la Fage. Au moment où ces personnages se disposaient à se rendre auprès du roi pour remplir leur mission, on apprenait que Louis XV avait rejoint le maréchal de Saxe, en Hollande, devant Maëstricht, et quelque temps après, parvenait la nouvelle de la victoire des troupes françaises à Lawfeld (2 juillet 1747), et de la défaite du duc de Cumberland, commandant des forces ennemies. Cette victoire, qui coûta dix mille hommes aux Anglo-Hanovriens, et dont tout l'honneur fut naturellement attribué au roi, produisit en France un grand enthousiasme. Les députés languedociens demandèrent et obtinrent la faveur d'être reçus par Louis XV sur le champ de bataille même de Lawfeld, pour lui présenter, avec les vœux, les félicitations de la Province. Les États jugèrent qu'il convenait de perpétuer le souvenir d'un fait aussi marquant. Ils en firent le sujet d'un de leurs jetons annuels, jeton qui dut être frappé pour la session de 1748, bien qu'il ne porte pas cette date. Nous ne connaissons, en effet, aucune autre pièce pouvant être attribuée à cette année, pour laquelle nous savons qu'il fut frappé 4,000 jetons⁽¹⁾. D'autre part, n'était-il pas dans les traditions de nos États de choisir, comme sujet du jeton de chaque session, l'événement le plus intéressant de l'année précédente? Quoi qu'il en soit, la réception de la délégation languedocienne à Lawfeld, nous a valu un des plus jolis jetons de notre série. Le droit nous présente un buste lauré de Louis XV, cuirassé à l'antique. Ce buste, de petite dimension si on le compare aux effigies royales des jetons antérieurs, est signé par J.-C. Rœtters. Au revers, nous voyons le Languedoc, sous

⁽¹⁾ Ces 4,000 jetons coûtèrent 10,306 livres 6 sols 3 deniers, et leur distribution entraîna une dépense totale de 11,695 livres 6 sols 8 deniers.

la figure d'une femme agenouillée, tenant une palme et un écu aux armes de la Province. Elle présente au roi, qui est en costume d'empereur romain, le front ceint de lauriers, le cahier des doléances des États. Louis XV se tient debout devant une tente dressée au milieu d'un camp. Le sujet est expliqué par la légende : OCCITANIA IN LOCO PUGNÆ A REGE AUDITA (*Le roi donnant audience à la province de Languedoc sur le champ de bataille*). Cette légende est complétée par l'exergue : LAWFELT · 1747. (Pl. XIII, fig. 3.)

1749. — « Sire », avait dit Maurice de Saxe à Louis XV, après la victoire de Lawfeld, « la paix est dans Maëstricht », et le 17 avril 1748, cette importante place d'armes des Hollandais tombait entre nos mains. Ce fut la fin de la guerre de la succession d'Autriche, comme l'avait prédit l'illustre maréchal, car la nouvelle de cette victoire fit une si profonde impression sur le Congrès réuni à Aix-la-Chapelle que, dès le 30 avril, les préliminaires de paix étaient signés entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Nous trouvons une allusion évidente à ces événements, qui comblaient les vœux du pays, sur le jeton de 1749. La France y est représentée sous la figure d'une femme à demi couchée sur un lit formé de drapeaux, et appuyée sur un trophée d'armes. Au près d'elle repose une épée; son front est ceint d'une couronne, et au-dessus de sa tête, des oliviers étendent leurs rameaux. Le sens de cette allégorie nous est clairement donné par la devise : HÆC META LABORUM (*C'est la fin des travaux*). L'exergue est occupé par la croix de Toulouse et l'inscription : COMIT · OCCITA · 1749. Le buste royal, qui orne le droit de ce jeton, est, comme celui du jeton précédent, remarquable par sa petite dimension. Il est l'œuvre du même graveur⁽¹⁾. (Pl. XIII, fig. 4.)

1750. — Le traité définitif d'Aix-la-Chapelle fut signé le 18 octobre 1748. Ce ne fut que le 24 février 1749 que la paix fut solennellement proclamée dans la capitale de la Province, au bruit des fanfares et d'une joyeuse mousqueterie, et au milieu de l'enthousiasme général. Le lendemain, cette paix si désirée était célébrée dans toutes les villes épiscopales par le chant du *Te Deum* et par des réjouissances publiques, avec salves d'artillerie, illumina-

⁽¹⁾ La distribution des jetons, pour la session de 1749, entraîna une dépense de 11,677 livres.

tions et feux d'artifice⁽¹⁾. Le jeton de 1750 se fit l'écho de cette joie. Il nous montre la Paix assise sur un trône, tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une corne d'abondance d'où s'échappent des fruits nombreux; à ses pieds sont deux gerbes de blé. La légende est empruntée à Virgile: SERA TAMEN RESPEXIT (*Elle a enfin comblé nos vœux*). A l'exergue, la croix de Toulouse et les mots: COM·OCCIT· 1750. Le droit de ce jeton, qui n'offre aucune particularité, est signé de J.-C. Rœtters. (Pl. XIII, fig. 5.)

Au mois de mai de l'année 1749, Louis XV rendit à Marly un édit qui devait être la cause de graves événements en Languedoc. Dans cet édit, le roi déclarait que, la paix ayant été enfin accordée à ses vœux, il supprimait, conformément à sa promesse, l'imposition du dixième établie par la déclaration du 29 août 1741, pour subvenir aux frais de guerre; mais il ajoutait que l'importance des dettes contractées le mettait dans l'obligation de recourir à l'imposition du vingtième de tous les revenus. Ce nouvel impôt, qui devait être perçu à dater du 1^{er} janvier 1750 et qui frappait tous les sujets sans distinction, nobles et roturiers, privilégiés et non privilégiés, fut très mal accueilli en Languedoc. On lui reprochait surtout d'être vexatoire en exigeant de chaque particulier la déclaration de ses biens, et de ne pas respecter les exemptions de tous temps attachées à certaines charges. Sur ces entrefaites, les États de la Province s'ouvrirent à Montpellier, le 29 janvier 1750. Le 5 et le 17 février, les États réunis sous la présidence de Charles-Autoine de la Roche-Aymon, archevêque de Toulouse⁽²⁾, protestèrent hautement contre la création du nouvel impôt, qu'ils jugeaient contraire aux prérogatives et aux immunités de la Province et, tout en exprimant leurs sentiments de fidélité au roi, affirmèrent leur désir de «transmettre à leurs successeurs, dans toute sa pureté, le dépôt qu'ils avaient reçu de leurs prédécesseurs».

À la suite de ces délibérations, le maréchal de Richelieu, premier commissaire du roi, fit savoir au président des États qu'il avait l'ordre de dissoudre l'assemblée, que les évêques devaient se retirer

⁽¹⁾ *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), vol. XIII, p. 1089.

⁽²⁾ M^{gr} de Crillon, archevêque de Narbonne et président-né des États, s'était fait suppléer en prétextant le mauvais état de sa santé.

dans leurs diocèses et les barons dans leurs terres et y demeurer jusqu'à nouvel ordre, sans pouvoir tenir de réunion ni former de corps politique. Quelques jours après, le 28 février 1750, le Conseil d'État rendait un arrêt qui cassait les deux délibérations des 5 et 17 février comme contraires au respect et à la soumission que les sujets doivent à leur souverain, et suspendait purement et simplement l'assemblée pour un temps indéfini.

Grande fut l'émotion causée en Languedoc par cette mesure de rigueur inattendue. La disgrâce des États alarma le pays tout entier, au point que la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier crut devoir adresser des remontrances au roi. Elles furent fort mal reçues par Louis XV, qui fit répondre à la Cour qu'elle n'avait pas à s'immiscer dans l'administration générale et économique de la Province. La suspension des États fut maintenue, et pendant plus de deux ans, les affaires du Languedoc furent gérées par l'intendant, sans leur concours. Aucune session n'eut lieu en 1751.

Ce n'est qu'à la fin de l'année suivante que M^{sr} de La Roche-Aymon, qui venait d'être nommé au siège métropolitain de Narbonne, obtint le rétablissement des États de Languedoc. La suspension fut levée par arrêt du Conseil du 10 octobre 1752. Cet arrêt imposait un nouveau règlement aux États et restreignait leur initiative. Entre autres dispositions, il leur défendait de demeurer assemblés plus de quarante jours, à peine de nullité⁽¹⁾. Cependant, il les autorisait, pour les affaires d'importance exceptionnelle, à solliciter des commissaires du roi une prorogation; mais cette prorogation ne devait jamais dépasser huit jours et ne donnait pas droit aux jetons⁽²⁾.

1752. — Ce fut le 26 octobre 1752 que les États de Languedoc se réunirent de nouveau, un peu plus amoindris sans doute, mais heureux d'avoir trouvé grâce devant l'autorité royale et d'avoir conservé, au moins en apparence, quelques-unes de leurs prérogatives traditionnelles. Le jeton de cette session ne pouvait manquer de faire allusion au rétablissement de l'assemblée provinciale. C'était un événement de trop haute importance pour n'en point consacrer

⁽¹⁾ Cette défense était renouvelée d'un édit de 1659.

⁽²⁾ Voir *Procès-verbaux des États de Languedoc*; session d'octobre-décembre 1752.

le souvenir. La pièce frappée à cette occasion est une des plus curieuses de notre série. J.-C. Rœtters a eu l'habileté de représenter dans le cadre étroit de ce jeton les États réunis en séance, et cela d'une manière très exacte et aussi complète que possible. On distingue, au centre, sur un siège à baldaquin orné d'un crucifix, l'archevêque de Narbonne, président-né des États; à sa droite, les membres du Clergé; à sa gauche, ceux de la Noblesse; au-dessous, autour d'une table, les officiers de la province : syndics généraux, secrétaires, greffiers des États, trésorier de la Bourse; enfin des deux côtés et au premier plan, sur un banc faisant face au président, les députés du Tiers-État. Une croix de Toulouse orne le dossier de ce banc. La légende indique le dévouement de l'assemblée au roi et au pays : PRO REGE ET PATRIA. L'exergue précise l'événement rappelé par le jeton : CONVOCATIS OCCIT. COMITIIS. 1752 (*Les États de Languedoc convoqués en 1752*)⁽¹⁾. (Pl. XIII, fig. 6.)

Nous ne connaissons pas de jetons frappés pour les sessions de 1753 et de 1754.

1755 à 1761. — Les jetons frappés pour les sessions de 1755, 1756, 1759, 1760 et 1761 présentent tous le même sujet au revers, savoir : un écu couronné aux armes de Languedoc, penché à droite et orné de palmes. Au-dessous sont inscrits les mots : COM·OCCIT·, suivis de la date. Le droit de ces jetons, gravé par J.-C. Rœtters, offre uniformément la tête laurée de Louis XV avec la légende : LUD·XV REX CHRISTIANISS. Le même coin a servi pour les effigies des jetons de 1755 et de 1759⁽²⁾. (Pl. XIII, fig. 8.)

Nous n'avons pu retrouver les jetons des années 1757 et 1758, mais les comptes du trésorier de la Bourse témoignent de leur émission⁽³⁾. Il est vraisemblable qu'ils étaient, comme les jetons précédents, au type de l'écu de Languedoc.

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour cette session, 4,100 jetons, qui coûtèrent 9,245 livres 16 sols 4 deniers. La dépense totale fut de 10,669 livres 10 sols 1 denier.

⁽²⁾ Pour la session de 1759, il fut frappé 3,300 jetons, qui coûtèrent 8,146 livres 16 sols 3 deniers. La dépense totale fut de 11,316 livres 1 sol 6 deniers.

⁽³⁾ Il fut frappé, tant pour 1757 que pour 1758, 4100 jetons, qui coûtèrent, pour la première de ces années, 10,166 livres 14 sols 4 deniers et, pour la seconde, 10,177 livres 18 sols 11 deniers. La dépense totale s'éleva, en 1757, à 10,751 livres 1 sol 10 deniers, et en 1758, à 11,057 livres 3 sols 2 deniers.

1762. — Avec le jeton de 1762 se termine la série des jetons rappelant par leur type un événement déterminé. Les autres jetons de nos États, frappés tant sous le règne de Louis XV que sous celui de Louis XVI, portent le type uniforme de l'écu de la Province ou reproduisent des types antérieurement gravés. A ce seul titre, le jeton de 1762 mériterait de retenir notre attention, mais le grand intérêt qu'il présente est surtout dû à cette circonstance qu'il rappelle un fait des plus marquants dans les annales du Languedoc.

La perte des Indes, la prise de Belle-Isle par les Anglais avaient ému le pays tout entier. La nécessité de relever notre marine s'imposait et préoccupait tous les esprits, mais les dépenses que ce relèvement devait entraîner étaient considérables et les ressources manquaient. C'est alors que, dans un magnifique élan de patriotisme, les États de Languedoc résolurent d'offrir au roi un vaisseau de guerre pour concourir à la défense du pays, de même qu'ils lui avaient offert un régiment de dragons pendant la guerre de la succession d'Autriche.

Voici en quels termes les procès-verbaux de nos États relatent la séance du 26 novembre 1761 où fut prise cette patriotique décision :

M. l'archevêque de Narbonne⁽¹⁾ a dit que les États sont dans la glorieuse possession de donner à leur souverain des témoignages éclatants d'un zèle qui ne fut jamais infructueux et aux autres provinces du royaume l'exemple d'une bonne volonté dont les efforts ont toujours été des ressources assurées dans les besoins les plus pressants de l'État :

Que les annales du Royaume et de cette Province renferment la preuve de ces actes héroïques par lesquels elle s'est distinguée dans les occasions les plus intéressantes, et que des sentiments si dignes de l'esprit qui a toujours animé cette auguste assemblée n'ont dû jamais se manifester avec plus d'éclat que dans les circonstances présentes où l'Europe étonnée attend l'événement du contraste frappant que présente, d'un côté, la modération d'un monarque humain et bienfaisant, qui offre le sacrifice d'une partie de ses droits et de ses possessions les plus légitimes pour assurer le bonheur de ses sujets par une paix durable, et de l'autre, l'avidité et l'acharnement de ses ennemis qui, enorgueillis par des succès passagers, n'aspirent à rien moins qu'à envahir le commerce universel et à reculer les bornes prescrites par la justice et le droit sacré des nations ;

Que toutes les parties de l'État et surtout les provinces maritimes sont intéressées à contribuer aux moyens de renverser des projets dont l'exécution serait si funeste ;

(1) C'était M^{sr} de la Roche-Aymon.

Qu'on ne peut attendre cet avantage que du prompt rétablissement d'une marine capable de seconder la supériorité et la valeur des troupes de terre et d'en imposer, comme la France l'a fait tant de fois, à des ennemis trop présomptueux ;

Que c'est à quoi s'occupe essentiellement le ministre sage et éclairé⁽¹⁾ chargé de ce département, en combinant les ressources de l'art des négociations avec les moyens de faire agir vigoureusement les forces inépuisables de la nation, et qu'il n'est point de bon Français qui ne se sente animé du désir de tout sacrifier pour concourir à une fin si heureuse et si honorable ;

Qu'étant persuadé de l'amour de cette assemblée pour la personne du roi et de l'ardeur de tous ceux qui la composent pour son service et pour sa gloire, il doit prévenir leurs vœux en proposant aux États d'offrir à Sa Majesté un vaisseau de ligne de soixante-quatorze pièces de canon et de donner par cette démarche au reste de la France et à ses anciens ennemis le signal de ce que peuvent et doivent faire des sujets véritablement dignes du meilleur des maîtres.

Laquelle proposition aiant été accueillie par acclamation, les États ont remercié M. le Président de les avoir mis ainsi à portée de donner à Sa Majesté une nouvelle marque de leur fidélité à toute épreuve et d'un zèle auquel l'impuissance même la plus réelle ne saurait mettre de bornes⁽²⁾.

A la suite de cette décision, les États, désireux de réaliser immédiatement leur projet, votèrent un emprunt de 700,000 livres, au denier 20. Les évêques et les barons présents déclarèrent qu'ils entendaient céder leurs pensions pour servir au paiement de partie des intérêts et soulager ainsi les redevables. Les députés du Tiers-État et les officiers de la Province firent une offre semblable, en ce qui concernait leurs *montres*.

A peine la proposition de l'archevêque de Narbonne était-elle adoptée avec l'enthousiasme que nous venons de signaler, que le chevalier de Lacroix, envoyé du baron de Castries, lieutenant de vaisseau et aide-major de l'armée navale, prit la parole pour demander aux États d'offrir au roi un navire non pas de 74, mais de 80 canons. Les arguments invoqués par le chevalier de Lacroix, à l'appui de sa demande, sont curieux à connaître. Cet officier fit valoir :

(1) Étienne-François de Choiseul, ministre des relations extérieures, puis de la guerre et de la marine (1761).

(2) *Procès-verbaux des États généraux de Languedoc*; session d'octobre-novembre 1761.

Qu'il est nécessaire que ce vaisseau soit d'une force à se faire respecter et que sa conservation et sa durée rappellent longtemps le souvenir du jour heureux où les trois ordres qui composent cette assemblée, pleins d'une même ardeur pour la gloire du roi, se sont disputés à l'envie l'avantage de contribuer personnellement à cette démarche élatante;

Qu'un vaisseau de quatre-vingts canons peut seul remplir cet objet parce qu'étant d'un autre rang, il sera commandé par un officier général, ne sera point exposé à aller à la découverte ou en détachement seul pour quelque mission particulière, ce qui, dans l'un de ces cas, pourrait l'exposer à devenir la proie des ennemis, dès sa première campagne;

Que rien ne serait alors plus affligeant que de voir le vaisseau portant le nom de la Province ôté de la liste de ceux de la France pour perpétuer ce nom chez les ennemis; que, d'ailleurs, il y a dans une armée ou une escadre plusieurs vaisseaux de soixante-quatorze canons, à la suite desquels se trouverait celui que les États ont déjà offert, et qu'il sera bien plus flatteur pour eux de le voir, chef d'une escadre, attirer les regards et en imposer à l'ennemi;

Que le prix de ce vaisseau de quatre-vingts canons n'excédera pas de beaucoup la dépense de celui de soixante-quatorze, l'un et l'autre portant la même artillerie.

Cette nouvelle proposition fut immédiatement adoptée par les États, qui décidèrent que :

Sa Majesté serait suppliée de vouloir bien préférer ce témoignage plus distingué de leur bonne volonté pour le bien de son service.

Par une lettre en date du 1^{er} décembre 1761, Louis XV s'empressa de remercier les États du don magnifique par eux fait à la marine française, et ordonna que le navire donné s'appellerait le *Languedoc* et qu'à perpétuité il y aurait dans la marine un vaisseau de même rang qui porterait le même nom.

Le généreux exemple donné par les États de Languedoc ne demeura pas infructueux. Il fut le signal, d'un bout de la France à l'autre, de nombreuses libéralités. Les États de Bourgogne, de Flandre et d'Artois, les villes de Paris, de Bordeaux et de Marseille, ne voulurent pas rester en arrière. Les dons affluèrent de partout, et, grâce à l'impulsion venue du Languedoc, la marine française put être matériellement reconstituée, affirmant ainsi la puissante vitalité de notre pays.

Tels sont les faits rappelés par le jeton de 1762.

Ce jeton offre cette particularité d'être à pans, c'est-à-dire octogone, tandis que tous les autres jetons frappés par nos États, depuis

1634 jusqu'en 1790, sont de forme ronde. Il présente, au droit, le buste lauré de Louis XV, avec la légende : LUD · XV REX CHRISTIANISS · Le coin est signé : I · C · R · (Joseph-Charles Rœtliers). Au revers est gravée l'image du vaisseau donné par la Province. Il vogue en pleine mer, toutes voiles déployées; ses mâts sont surmontés de drapeaux et de flammes, et sa poupe est ornée de la croix de Toulouse. Tout autour est inscrite la légende : DONUM REGI AMORIS PIGNUS ET EXEMPLUM (*Don au roi, gage d'amour et exemple*). On lit, à l'exergue : COMIT · OCCIT · 1762⁽¹⁾. (Pl. XIII, fig. 9.)

Les jetons qu'il nous reste à décrire ne sauraient nous retenir longtemps. Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ils offrent, à deux exceptions près, le type uniforme de l'effigie royale, d'une part, et des armes de la Province, de l'autre. Sans doute, ces effigies, presque toutes différentes, forment une série pleine d'intérêt, de même qu'il existe une remarquable variété dans la forme et l'ornementation de l'écu languedocien, mais nous ne trouvons plus les curieuses devises de jadis, les compositions allégoriques, les allusions aux faits marquants de l'époque. A cet égard, nous ne pouvons que regretter l'abandon de l'ancien usage, qui nous a valu de si intéressants jetons.

1763 à 1767. — Le jeton de 1763, qui fut frappé à 3,900 exemplaires, ne nous est pas connu et n'existe dans aucune des collections qu'il nous a été donné de consulter⁽²⁾. Celui de 1764 porte un écu couronné, orné de fleurs et de fruits, avec, au-dessous, la légende : COMITIA OCCIT · 1764, dans un cartouche⁽³⁾. (Pl. XIII, fig. 10.) Le jeton de 1765 est le résultat de la combinaison des coins des jetons de 1736 et de 1759. (Pl. XIV, fig. 1.) Il offre, au droit, l'effigie gravée sur ce dernier jeton et, au revers, l'Amour assis sur une nuée qui orne le jeton de 1736⁽⁴⁾. En 1766 et 1767 reparaissent, pour la dernière fois, les écus penchés à droite, qui

⁽¹⁾ Les 3,100 jetons frappés pour 1762 coûtèrent 7,832 livres 7 sols. La dépense totale s'éleva à 10,718 livres 17 sols.

⁽²⁾ Il fut frappé pour 1763, 3,900 jetons. Prix : 11,600 livres 1 sol 7 deniers. Dépense totale : 12,930 livres 4 sols 1 denier.

⁽³⁾ Le nombre de jetons frappés pour 1764 fut de 3,900.

⁽⁴⁾ Il fut frappé, pour 1765, 3,300 jetons. Prix : 8,337 livres 13 sols 3 deniers. Dépense totale : 9,988 livres 9 sols 3 deniers. Rœtliers reçut 400 livres pour réparations faites aux coins des jetons de 1765 et 1766.

furent leur apparition en 1741 et semblent avoir été surtout en faveur de 1755 à 1761.

La signature de Charles-Norbert Rœtliers (C·N·R·FILIUS) se montre, pour la première fois, au-dessous de l'effigie du jeton de 1767⁽¹⁾. (Pl. XIV, fig. 2.)

1768. — Le jeton de 1768 nous offre deux variétés de revers. La première porte simplement l'écu de la Province. La seconde nous présente un type connu : Minerve debout, s'appuyant sur un bouclier orné de la croix de Toulouse, avec la légende : NEC ARTES NEC MUNERA DESUNT. On s'est servi, pour frapper cette dernière variété, du coin gravé pour l'année 1732, en modifiant au burin les deux derniers chiffres du millésime, qui se lit à l'exergue. Il est probable que cette réédition a été motivée par un accident survenu, en cours de frappe, au coin gravé spécialement pour 1768. Le droit de ce jeton porte la signature de Charles-Norbert Rœtliers (R·FILIVS)⁽²⁾.

1769, 1770. — Les jetons de 1769 et de 1770 ont le même revers. Quant aux droits, celui du premier est signé par Jean Duvivier (I·D·V·) et celui du second par Lorthior (LORTHIOR F·). Ce dernier présente cette particularité que l'effigie royale est tournée vers la gauche, au lieu de regarder la droite, comme sur tous les jetons antérieurs⁽³⁾.

1771 à 1773. — Un revers identique se retrouve sur les jetons de 1771 et 1773⁽⁴⁾. La tête laurée de Louis XV, qui orne le droit du jeton de 1771, est l'œuvre de Benjamin Duvivier (B·DUVIV·). (Pl. XIV, fig. 3.) Celle qui se voit sur le jeton de 1773 est due à

⁽¹⁾ Pour 1766, furent frappés 3,400 jetons, qui coûtèrent 8,591 livres 10 sols 3 deniers et entraînent une dépense de 10,648 livres 8 sols 3 deniers. Pour 1767, le nombre de jetons fut de 3,300. Ils coûtèrent 8,337 livres 13 sols, et la dépense totale s'éleva à 10,243 livres 14 sols.

⁽²⁾ Pour 1768, furent frappés 3,300 jetons. Prix : 8,337 livres 13 sols. Dépense totale : 10,241 livres 4 sols.

⁽³⁾ Pour 1769 et pour 1770, furent frappés 3,300 jetons, qui coûtèrent le même prix et entraînent à peu près la même dépense qu'en 1768.

⁽⁴⁾ Pour 1771 et 1773, même nombre de jetons et même prix qu'en 1768. La dépense totale s'éleva, pour 1771, à 11,447 livres 19 sols 3 deniers et, pour 1773, à 10,613 livres 4 sols 3 deniers. Pour 1773, il ne fut frappé que 3,200 jetons, qui coûtèrent 8,085 livres. Dépense totale : 10,765 livres 6 sols.

Charles-Norbert Rœtters. Elle regarde à gauche. Nous ne connaissons point le jeton qui fut frappé pour 1772.

1774. — Le dernier jeton frappé sous le règne de Louis XV porte la date de la mort de ce prince : 1774. On a utilisé, pour l'effigie, le coin du jeton de 1771. L'écu aux armes de la Province qui occupe le revers, diffère de ceux précédemment gravés ⁽¹⁾.

Au règne de Louis XV doivent être rattachés deux jetons de nos États, qui ne sont point datés. L'un reproduit le type du jeton de 1739. On y voit deux génies ailés, portés sur des nuées et encadrant un écu aux armes de Languedoc. L'autre a été frappé, tant pour le droit que pour le revers, avec les mêmes coins que le jeton de 1759. Seule, la légende de l'écu a été modifiée; au lieu de COMITIA OCCIT. 1759, on lit : COMITIA OCCITANIÆ. Nous ignorons dans quel but ces jetons ont été frappés et quel a pu être leur usage.

1775 à 1790. — Les États de Languedoc ont émis dix-sept jetons sous le règne de Louis XVI. Le premier est daté de 1775, le dernier de 1790. A l'année 1788 appartiennent deux jetons, dont l'un, de dimension exceptionnelle, est destiné à rappeler l'assemblée des Notables tenue l'année précédente. Tous ces jetons, sauf la pièce commémorative dont nous venons de parler, présentent uniformément, au droit, la tête du roi ainsi que la légende : LUD·XVI·REX CHRISTIANISS ⁽²⁾, et au revers, un écu couronné aux armes de Languedoc, généralement enguirlandé de fleurs et de feuillage, avec l'inscription : COM·OCCIT·, suivie de la date. (Pl. XIV, fig. 4.)

Si le type de nos jetons est uniforme, les coins sont assez variés. Néanmoins, certains ont servi pour plusieurs années. C'est ainsi que l'effigie de 1780 a servi pour les années 1781, 1782 et 1783; celle de 1784 pour les années 1785 et 1786, et celle de 1788 pour les années 1789 et 1790. Ces effigies sont l'œuvre de divers graveurs. Nous relevons sur le jeton de 1775 le nom de Trébuchet (TREBUCHET), sur ceux de 1776, 1777, 1779, 1784 à 1790

⁽¹⁾ Il fut frappé, pour 1774, 3,200 jetons. Leur prix de revient fut de 8,085 livres et la dépense totale s'éleva à 10,557 livres 6 sols.

⁽²⁾ L'effigie royale est tournée à droite sur les jetons de 1776 à 1779 et de 1784 à 1790. Elle est tournée à gauche sur le jeton de 1775 et sur ceux de 1780 à 1783.

la signature de N. Galteaux (N·GAT·F· ou GATT· ou encore GATTEAUX). (Pl. XIV, fig. 5, 6, 7 et 9.) Benjamin Duvivier (DU VIV·) a gravé le jeton de 1778 et J. P. Droz (J·P·DROZ·F·) ceux de 1780 à 1783.

Pour ce qui est des revers, la variété des coins est plus grande. Les mêmes coins ont cependant été utilisés pour 1775 et 1776, 1780 et 1786, 1782 et 1789, 1787 et 1788, ce qui réduit à douze les variétés d'écussons gravés sur les jetons du règne de Louis XVI⁽¹⁾. Nous ne saurions, sans nous répéter, insister sur l'élégance de ces revers, sur l'harmonieux agencement des ornements et des attributs qui encadrent les armes de la Province et qui donnent à cette charmante série un réel intérêt. Mais nous croyons devoir signaler, parmi les revers qui méritent le plus de retenir l'attention, ceux des années 1785, 1788 et 1789.

Nous avons dit qu'il fut frappé, pour 1788, deux sortes de jetons : l'un au type ordinaire, l'autre, de dimension exceptionnelle, en souvenir de l'assemblée des Notables de 1787. Ce fut le dernier jeton commémoratif de nos États. Il fut frappé sur l'initiative et par les soins de la députation en cour. Le procès-verbal de cette députation nous fait connaître dans quelles circonstances et dans quelle intention :

L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le vingt-cinquième jour du mois de juillet, MM. les Députés des États de Languedoc à la Cour étant assemblés chez Monseigneur l'Archevêque de Damas, coadjuteur d'Alby, M. Rome, syndic général, député à la Cour, a dit : « Que les États faisant frapper chaque année une quantité déterminée de jetons qui sont distribués, lors de la tenue de leur assemblée, à ceux de leurs membres qui ont droit d'en recevoir, il a l'honneur de proposer à MM. les Députés de faire servir les jetons qui seront frappés pour les États prochains à perpétuer la mémoire

(1) Il résulte des comptes du Trésorier de la Bourse qu'il fut frappé, pour 1775, 3,100 jetons (prix : 7,832 livres 7 sols; dépense totale : 10,813 livres 6 sols 3 deniers); pour 1776, 3,000 jetons (prix : 7,579 livres 13 sols 9 deniers; dépense totale : 10,366 livres 13 sols); pour 1777, 3,300 jetons (prix : 8,337 livres 13 sols 2 deniers; dépense totale : 10,897 livres 19 sols); pour 1778, 3,400 jetons (prix : 8,590 livres 6 sols 3 deniers; dépense totale : 10,905 livres 19 sols); pour 1779, 3,200 jetons (prix : 8,085 livres 3 sols; dépense totale : 10,911 livres 19 sols 6 deniers); pour 1780, 3,200 jetons (prix : 8,085 livres); pour 1781, 3,100 jetons (prix : 7,832 livres 7 sols; dépense totale : 10,758 livres 6 sols 3 deniers); pour 1782, 3,200 jetons (prix : 8,085 livres; dépense totale : 11,844 livres 16 sols 3 deniers); pour 1785, 3,700 jetons (prix : 9,348 livres 5 sols 9 deniers; dépense totale : 12,285 livres 15 sols); pour 1787, 3,700 jetons (prix : 9,348 livres 15 sols 9 deniers; dépense totale : 13,154 livres 10 sols).

de l'événement qui rendra mémorable, dans les fastes de la Monarchie, l'année 1787;

« Que l'époque de l'assemblée des Notables qui a eu lieu au commencement de cette année, mérite d'autant plus d'être consacrée en Languedoc par un monument durable, qu'elle a été singulièrement glorieuse pour cette Province, par le rang que Monseigneur l'Archevêque de Narbonne⁽¹⁾ a tenu dans cette assemblée, par l'éloquence forte et majestueuse qu'il y a déployée, par la prépondérance de ses opinions, et par l'élévation de M. l'Archevêque de Toulouse au Ministère et à la place de chef du Conseil royal des Finances⁽²⁾;

« Que ce double rapport aussi honorable pour le Languedoc que pour les deux prélats qui en sont l'objet, pourrait être exprimé par une inscription qui serait gravée sur le revers des jettons et dont il a l'honneur de mettre divers projets sous les yeux de MM. les Députés. »

Sur quoi, MM. les Députés, voulant consacrer la mémoire d'un événement qui fait rejaillir sur le Languedoc une portion de la gloire si justement acquise aux deux prélats que cette Province s'honore de posséder, et désirant acquitter, au nom de la patrie, le tribut d'amour et de vénération qui leur est dû, ont arrêté :

« 1° Que les jettons qui doivent être frappés cette année pour être distribués aux prochains États, porteront au revers l'inscription adoptée, auquel effet ils ont autorisé le syndic général à traiter à ce sujet avec la personne qui est chargée annuellement de la fourniture desdits jettons, chacun desquels pourra être en conséquence augmenté de volume, de manière que chaque bourse, qui est ordinairement composée de cent jettons, n'en contiendra que cinquante, qui auront cependant le même poids que les cent jettons ordinaires;

« 2° Qu'indépendamment des jettons ordinaires, il en sera frappé deux autres dont la matière sera d'or et qui seront offerts par MM. les Députés, l'un à M. l'Archevêque de Narbonne et l'autre à M. l'Archevêque de Toulouse, en leur présentant en même temps un extrait du présent arrêté;

« 3° Que cet arrêté sera annexé au présent procès-verbal et qu'il en sera fait rapport aux États dans leur prochaine assemblée. »

Conformément à cette décision, des jetons commémoratifs furent frappés et deux exemplaires en or furent remis aux archevêques de

(1) Arthur-Richard Dillon, qui occupa le siège archiepiscopal de Narbonne de 1762 à 1790.

(2) Étienne-Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse (2 février 1763), succéda à Calonne avec le titre de chef du Conseil des finances, le 1^{er} mai 1787. En 1788, il fut nommé archevêque de Sens et cardinal. Il mourut à Sens le 19 février 1794.

Narbonne et de Toulouse, le 22 août 1787. Dans la séance du 12 janvier 1788, l'archevêque de Damas fit part de cette remise aux États, qui demandèrent par acclamation qu'il leur fût délivré un certain nombre de ces jetons, ce qui fut exécuté sur-le-champ⁽¹⁾.

Ces jetons, qui mériteraient plutôt le nom de médailles, car ils ne mesurent pas moins de 36 millimètres de diamètre, présentent, au droit, un fort beau buste de Louis XVI gravé par Gatteaux. Le roi est en costume de cérémonie, avec le cordon de l'ordre du Saint-Esprit et le manteau fleurdelisé. Légende : LUD · XVI REX CHRISTIANISS. Le champ du revers est entièrement occupé par une inscription en douze lignes : QUOD | ANNO 1787 | ARTH · RICH · DILLON ARCH · PRIM · NARB · | ANIMI VIRTUTE ELOQUIO CONSILIOQ · | IN GALLIÆ PROCERUM CONCESSU | PRÆCELLUIT | STEPH · CAROL · LOMENIE · ARCH · TOLOS · | ÆRARIÆ REI ADMINISTRANDÆ | SUMMO CIVIUM PLAUSU | PRÆPOSITUS FUIT | OCCITANIA | 1788 (*Le Languedoc a frappé ce jeton pour rappeler qu'en 1787 Arthur-Richard Dillon, archevêque et primat de Narbonne, s'est distingué par son talent, ses conseils et son éloquence dans l'Assemblée des Notables de France, et qu'Étienne-Charles Loménie, archevêque de Toulouse, a été élevé au ministère des finances, aux applaudissements de tous les citoyens. 1788*). (Pl. XIV, fig. 8.)

Il fut frappé, en argent, 2,450 exemplaires de ce jeton, qui coûtèrent 12,380 livres. Les coins furent payés 600 livres au graveur Gatteaux.

Les États généraux de Languedoc se réunirent, pour la dernière fois, du 15 janvier au 21 février 1789. Ils se séparèrent sans se douter que leur existence politique était terminée, mais après avoir reçu de Louis XVI un témoignage spécial de satisfaction pour le zèle constant qu'ils avaient toujours montré pour le bien de l'État et pour la défense des intérêts à eux confiés (lettre du 13 février 1789). Ils évinèrent encore un jeton qui porte la date de 1790 et qui clôt la longue série que nous venons de décrire.

Arrivé au terme de notre étude, est-il encore nécessaire de faire ressortir l'importance et l'intérêt des petits documents métalliques qui en font l'objet ? Ne se font-ils pas valoir suffisamment par eux-mêmes ? Sans doute, il serait difficile d'étudier l'histoire du Languedoc

⁽¹⁾ Voir *Procès-verbaux des États de Languedoc*, session de 1788, p. 441.

doc au moyen des seuls jetons de ses États, comme a essayé de le faire M. Cl. Rossignol pour l'histoire de la Bourgogne. Mais leur valeur historique et iconographique n'en est pas moins incontestable. S'ils ne permettent pas de reconstituer les annales de notre Province, ils peuvent servir à les compléter, tout au moins à les illustrer dignement. Ils rappellent, souvent mieux que de longs écrits, le souvenir d'événements que nous ne saurions oublier. Ils sont enfin les reliques d'une illustre assemblée à laquelle le Languedoc a dû sa grandeur et sa prospérité. A ces titres, ils méritaient bien d'être tirés du dédaigneux oubli dans lequel ils n'ont été que trop longtemps laissés.

Émile BONNET.

DOCUMENTS
RELATIFS À L'ART DU MOYEN ÂGE

CONTENUS DANS LES MANUSCRITS

DE N.-C. FABRI DE PEIRESC

A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CARPENTRAS,

PAR M. JEAN SCHOPFER.

Les manuscrits de Peiresc conservés à la Bibliothèque de Carpentras sont divisés en 83 registres, formant environ 125 volumes in-folio, de 500 à 600 pages chacun. Cette importante collection renferme l'ensemble des travaux si différents auxquels Peiresc consacra pendant toute sa vie une activité infatigable, les qualités d'un esprit d'une grande sagacité, d'une rare pénétration, d'une universelle curiosité, et les ressources d'une fortune, pour l'époque assez considérable. Les recherches de Peiresc, pour être restées manuscrites, n'en occupent pas moins une place au premier rang dans l'histoire des sciences historiques, philologiques et archéologiques de la première moitié du xvii^e siècle. Les relations que Peiresc entretenait en Europe sont connues. Par ses lettres, il faisait partager au jour le jour le résultat de ses études à ses savants amis à Paris, en Hollande, en Allemagne et en Italie. Les volumineuses minutes de sa correspondance conservées dans des bibliothèques diverses (Paris, Carpentras, Aix, Montpellier, Rome⁽¹⁾, etc.) témoignent de l'intéressant et fructueux labeur de celui que G. Naudé appelle « le procureur général des lettres ». Ses lettres aux frères Dupuy⁽²⁾, à

⁽¹⁾ Bibl. Barberini, *Lettres au cardinal Barberini*, 1^{er} mars 1616-16 mai 1637, et 1 vol. *Lettres à Aleandri*, 8 octobre 1616-27 novembre 1625.

⁽²⁾ *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publ. par Ph. Tamizey de Larroque, 1888.

S.-S. Bouchard et à Gassendi, plus tard son biographe, permettent de se faire une idée exacte, et de la valeur de Peirese, et de l'estime dans laquelle il fut tenu par les hommes les plus éminents de son époque.

Peirese a, de nos jours, attiré l'attention des savants et des chercheurs. Outre sa correspondance en cours de publication, il faut citer les *Petits mémoires inédits* ⁽¹⁾, où se trouve le relevé, jour par jour, des lettres écrites par Peirese, avec l'indication des objets dont elles étaient accompagnées, de 1622 à 1633. Nous devons aussi au même éditeur *Les correspondants de Peirese* ⁽²⁾. On a publié enfin les *Lettres de Malherbe à Peirese* ⁽³⁾. D'autre part, M. Léopold Delisle a consacré à ce savant une étude intéressante et brève ⁽⁴⁾. Sa figure est donc bien connue et nous n'avons pas ici à en tracer un portrait. Il nous suffira au cours de notre étude de dégager les traits caractéristiques de l'historien de l'art du moyen âge que fut Peirese.

C'est par sa correspondance que Peirese rendit, de son vivant, les plus grands services à la cause de la science. Cet homme si universellement estimé et dont les savants les plus considérables recherchaient les lumières sur l'objet de leurs propres études, ne publia aucun de ses travaux. Il se bornait à faire participer ses amis à ses découvertes par des lettres et des mémoires restés manuscrits. Le P. Montfaucon donna, presque un siècle plus tard, différents mémoires de Peirese dans son *Antiquité expliquée et commentée* et se servit, comme nous le verrons, des collections du savant Provençal pour ses *Monumens de la Monarchie française*. Une dissertation de Peirese sur un trépied antique trouvé à Fréjus fut publiée au xviii^e siècle dans les *Mémoires de littérature et d'histoire* ⁽⁵⁾ du P. Desmolets, qui l'accompagne de cette note : « La trop vaste érudition de M. de Peirese faisoit qu'il ne finissoit aucun ouvrage et qu'il n'étoit jamais content de ce qu'il avoit écrit sur les matières qui se présentoient ;

⁽¹⁾ *Petits mémoires inédits de Peirese*, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Anvers, 1889.

⁽²⁾ Parus en 17 fascicules. Dans les noms des correspondants, on trouve ceux de Naudé, Saunaise, Bichi, Tristan de S. Amant, P. A. de Bascas, Samuel Petit, Thomas d'Arcos, etc.

⁽³⁾ *Lettres de Malherbe à Peirese*, dans le t. III de l'édition de Malherbe, *Grands écrivains de France*.

⁽⁴⁾ Léopold Delisle, *Un grand amateur français du xviii^e siècle : Falori de Peirese*. Paris, Firmin Didot, 1888.

⁽⁵⁾ XV^e vol. 1726-1731.

aussi n'a-t-il jamais rien fait imprimer; mais l'estime que les sçavans faisoient de tout ce qu'il écrivoit en multiplioit les copies.» Dans notre siècle, la collection des manuscrits de Carpentras fut sommairement étudiée par Millin⁽¹⁾.

Un catalogue descriptif des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras, fait par les soins du bibliothécaire, C. G.-A. Lambert, a paru en 1863, en trois volumes⁽²⁾. Le fonds Peirese en occupe à lui seul un volume et demi. Une lecture rapide de ce catalogue suffit pour se rendre compte de l'énorme masse de matériaux accumulés par Peirese, et de l'importance que cette collection présente pour l'histoire des sciences au xvii^e siècle. La publication du catalogue en ouvrait l'accès et permettait dès lors d'en utiliser les ressources.

On pourrait s'étonner peut-être qu'ils n'aient pas été mis plus souvent à contribution. Seul, M. A. Longnon a publié des documents du plus haut intérêt sur l'iconographie de saint Louis, tirés d'un travail fait par Peirese lui-même et resté jusque-là inédit⁽³⁾. La lecture de ce travail et celle du Catalogue des manuscrits nous amenèrent à penser qu'une étude générale des documents relatifs à l'art du moyen âge, réunis par Peirese, serait une œuvre qui pourrait rendre des services par la publication de monuments restés inconnus, qui permettrait de fixer avec un peu de précision les tendances de l'érudition et de l'archéologie au commencement du xvii^e siècle, et qui enfin nous mettrait à même de dégager la physionomie de Peirese, de marquer sa valeur propre et son mérite particulier dans ses recherches sur l'art français des siècles médiévaux.

Les manuscrits de Carpentras ont subi toutes les vicissitudes de la fortune. Tombés entre les mains de M. de Rians, neveu de Peirese, ces recueils si précieux furent traités avec la négligence la plus grande. On a raconté le sort que ces pages, œuvre de tant de soins et de science, eurent dans la maison du baron de Rians. Les lettres des correspondants de Peirese ne furent pas épargnées. «Ménage

⁽¹⁾ Cf. le *Magasin encyclopédique*, année 1797, t. II, p. 503. Il contient surtout des indications bibliographiques sur les manuscrits conservés à Carpentras et dans différentes bibliothèques.

⁽²⁾ *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par C. G.-A. Lambert, bibliothécaire, Carpentras, Rolland, 1862; 3 vol. in-8°.

⁽³⁾ *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, publiés par A. Longnon, d'après un manuscrit de Peirese, conservé à la Bibliothèque de Carpentras. Paris, H. Champion, 1882.

nous apprend, la larve à Faël, dit Lemontey dans son Éloge de Peirese⁽¹⁾, qu'une nièce de Peirese (M^{me} de Rians) s'en servit innocemment pour allumer son feu, et que cette bonne fille avoit surtout fait main basse sur le fougueux Saumaise. » — On sait comment ce qui restait du cabinet de Peirese fut recueilli par le président de Mazaugues, et comment, à la mort de ce dernier, Dom. Malachie d'Inguibert, évêque de Carpentras, acheta les manuscrits, les fit venir en hâte à Carpentras et les légua, avec ses collections particulières, à la Bibliothèque de la ville⁽²⁾, où ils sont restés depuis, dans une sécurité et un repos bien gagnés après une période si traversée. Leur tranquillité fut troublée une fois encore par Libri, qui en déroba plusieurs feuillets importants, lesquels, après un exil de quelques années, ont repris leur place légitime dans la collection des manuscrits de Carpentras.

Les documents sur l'art du moyen âge que nous donnons ici ne sont donc que les fragments des travaux si vastes entrepris par Peirese. Nous avons restreint notre étude à ce qui a trait au seul art français. Ce serait la tâche de nombreux spécialistes de rendre compte des recherches de Peirese sur les antiquités romaines et grecques, sur les inscriptions, les médailles, les poids et mesures, etc.

Toute une partie de notre travail comprend la description analytique des documents écrits et des dessins que nous avons extraits des manuscrits de Carpentras. Sur chacun d'eux nous avons réuni, autant qu'il nous a été possible, les pièces justificatives et les éclaircissements nécessaires. Plusieurs dessins sont donnés sans indications. Nous avons eu à en fixer l'origine et à restituer à ces dessins isolés leur état civil perdu.

⁽¹⁾ *Recueil de l'Académie de Marseille*, années 1783-1785, p. 312.

⁽²⁾ Cf. *Catalogue des Manuscrits*, t. II, introduction. Mazaugues mourut en 1743. En 1747, d'Inguibert les achète 2,800 livres, du baron de Trimont, neveu et héritier des Mazaugues.

L'ART DU MOYEN ÂGE,
LA RENAISSANCE NÉO-CLASSIQUE
ET LES TRAVAUX DE PEIRESC.

Les progrès de l'humanisme en France au xvi^e siècle eurent une influence considérable sur l'ensemble des doctrines que le tempérament français avait lentement établi au cours des siècles du moyen âge. L'antiquité classique était enfin apparue; les travaux des philologues en avaient déblayé les abords et rendu l'accès facile. On voulut tout connaître de ces civilisations anciennes dont la splendeur était restée longtemps ensevelie sous la poussière des siècles.

L'éblouissement fut tel pour les yeux du xvi^e siècle qu'ils oublièrent leur race, un passé glorieux, et qu'ils ne surent plus voir les nobles et hautes conquêtes de l'esprit français.

Les philologues, les humanistes, les écrivains avaient ouvert le chemin; les artistes, les archéologues, les amateurs d'art les suivirent. Ce fut une ivresse générale, un culte qui ne connut pas d'allée. Les protestations individuelles furent bientôt étouffées dans la clameur d'admiration que soulevait l'antiquité retrouvée. Après un siècle où chaque année marqua une nouvelle victoire pour la cause de l'humanisme, il ne restait rien ou presque rien de ce qui avait été l'honneur et la gloire de la France du moyen âge. L'enseignement allait se charger de répandre la saine doctrine et de préparer les cerveaux jeunes à l'adoption sans réserve du système et de l'esprit classiques.

L'enthousiasme que suscita l'antiquité fut — comme tous les enthousiasmes — exclusif. La littérature et l'art du moyen âge ne furent même pas niés, — qui dit négation suppose en face d'elle une affirmation, et qui aurait essayé de défendre le moyen âge? — mais ignorés. Les humanistes du xvi^e siècle et, après eux, le xvii^e siècle tout entier, ne pouvaient se placer au point de vue critique pour juger de l'antiquité et le moyen âge. Pour eux, l'admi-

ration de l'antique s'opposait à tout essai d'appréciation équitable d'un art qui n'avait pas ses lettres de noblesse en règle et qui s'était progressivement formé sur le sol français sans se soucier des canons imprescriptibles que la Grèce et Rome avaient fixés.

L'un des caractères de l'art du moyen âge est qu'il répond aux exigences du milieu où il s'est développé.

Au xvi^e siècle, l'idée de l'unité de l'esthétique paraît.

L'époque classique, dominée par cette idée, est une époque à laquelle manqua ce qu'on pourrait appeler le sens historique.

Barbarie et grossièreté sont les mots qui reviennent sans cesse sous la plume des écrivains du xvii^e siècle pour caractériser le moyen âge.

Seuls, les Bénédictins sont en train de renouveler au fond de leurs studieuses demeures les sources de l'histoire de France. Partout ailleurs, le goût de l'antique triomphe. L'histoire de l'art ne fait pas exception. Tous les érudits se font gloire de défricher une partie du champ de l'archéologie antique. Il semble que là seulement il y ait œuvre intéressante à faire. Le xvii^e siècle n'apporte aucune contribution sérieuse⁽¹⁾ — j'en excepte Gaignières, Montfaucon et, avant eux, Peiresc, dont nous avons ici à montrer la tâche — sur l'art du moyen âge. Montfaucon lui-même donne son premier ouvrage à l'antiquité. La préface de *l'Antiquité expliquée* contient des indications précieuses sur les tendances historiques des meilleurs esprits de l'époque. Nous avons là, en résumé, la doctrine du classicisme et nous pouvons toucher au doigt l'erreur fondamentale de l'école dans son jugement sur l'art du moyen âge.

« Depuis ce temps, dit-il (il s'agit de la colonne Théodosienne à Constantinople), les peuples du Nord qui avaient envahi l'Europe répandirent partout la barbarie; on ne vit plus que des choses informes; tous les arts tombèrent, mais la peinture, la sculpture et l'architecture plus que les autres. Le monde resta longtemps en cet état: les hommes vivoient dans l'ignorance de tout ce qui regardoit les usages de ces siècles florissants et n'avoient aucun sentiment de leur grossièreté; ils détruisoient impitoyablement ce que les plus

⁽¹⁾ Réserve faite des Gilles Corrozet, du Breuil, et autres auteurs de *Guides*, qui ont rendu et rendent de grands services à l'histoire de l'art, mais occasionnellement et non intentionnellement.

habiles maîtres avoient fait et tout ce qui avoit été admiré dans ces temps où la politesse et le goût des belles choses régnoient pour substituer en leur place des choses dont la grossiereté sentoit le climat de ces peuples barbares qui avoient inondé la terre. Neuf ou dix siècles se passèrent dans l'ignorance de toutes ces choses : ce ne fut qu'après un si long espace de temps qu'on songea à se relever et à faire re fleurir les beaux-arts dont les traces se trouvoient encore dans quelques monumens qui avoient échappé aux injures du tems et aux insultes de gens qui n'avoient nul goût pour tout ce que l'art avoit inventé de plus excellent.»

Et quelques lignes plus loin, les expressions reviennent « ces siècles de barbarie ». . . « ces hommes grossiers qui n'avoient nulle idée de la beauté de la peinture, de l'élégance de la statuaire, des proportions de l'architecture. . . ».

En vérité, cela semble presque incroyable. Les choses informes, la décadence de tous les arts et surtout de la sculpture et de l'architecture montrent à quel point d'aveuglement les théories néo-classiques avoient mené. Et c'est ce même Montfaucon qui s'occupe de réunir les matériaux des *Monumens de la Monarchie française* ⁽¹⁾ ! Évidemment, à ses yeux, les œuvres du moyen âge n'ont qu'un intérêt historique et ne constituent à aucun titre des manifestations artistiques auxquelles un homme de goût, un honnête homme, puisse consacrer ses études. Après la citation que nous venons de faire et qui est doublement importante puisqu'elle vient d'un historien et d'un historien de l'art, il n'est pas nécessaire de donner d'autres preuves de l'ignorance générale dans laquelle étoit tenu le moyen âge et du mépris avec lequel on considérait l'activité artistique de ces siècles si éminemment français.

Pourtant, malgré l'engouement néo-classique, le moyen âge gardait encore aux yeux de certains un attrait particulier. On connoit l'œuvre de Gaignières. Le catalogue qu'en a dressé M. Henri Bouchot est un beau monument d'érudition dédié au travailleur infatigable que fut Gaignières.

Une cinquantaine d'années avant Gaignières, Peiresc s'étoit lui aussi préoccupé de rassembler des documents sur l'art au moyen âge. Pour se rendre un compte exact de l'œuvre entreprise par Peiresc et de sa signification, il convient de rappeler ici quelques

(1) Ils sont de 1729. — *L'Antiquité expliquée* est de 1719.

faits importants de la vie de cet homme si renommé et. pour juger l'originalité de ses recherches sur le moyen âge, de le replacer dans le cadre et dans l'atmosphère où il a vécu, de montrer quelles furent ses études, quels ses amis, quelles ses relations dans le monde savant. Il nous semble qu'on pourra ainsi dégager avec plus de précision le mérite particulier de ce savant illustre.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc⁽¹⁾ naquit en 1580 à Beaugencier et mourut en 1636 à Aix. Il appartenait à une famille originaire de Pise, fixée en Provence depuis 1254. Dès l'âge de huit ans, il fut mis au collège des Jésuites d'Avignon avec son frère de Valavez et y resta cinq ans. Après une année consacrée à l'étude de la philosophie à Aix, il suivit les cours du collège des Jésuites de Tournon, où il s'occupa de géographie, de chronologie et de mathématiques. Puis, de nouveau à Aix, il s'adonna au droit sur le conseil de son oncle, membre du Parlement de Provence. Pendant l'année qu'il y passa, il travailla avec P. Antoine de Rascas, sieur de Bagarris, savant antiquaire, depuis garde du Cabinet des médailles de Henri IV.

À Avignon, où il est envoyé, il continue ses études de droit, sans négliger les antiquités. Enfin, en 1599, il obtient d'aller faire un séjour en Italie avec son frère pour suivre les cours de droit de l'Université de Padoue. Ce voyage eut une grande importance sur le développement de la vie savante de Peiresc. Il se lia avec tout ce que l'Italie comptait d'hommes distingués dans l'histoire et dans les sciences. Il visite Gènes, Lucques, Pise, Florence, Bologne, Ferrare, Venise, Padoue, Sienne, Rome, Naples, etc. C'est alors qu'il entre en relations avec des hommes comme Pinelli à Padoue, César Veli à Bologne, Celso Cittadini à Sienne, à Rome avec les cardinaux Baronius et Bellarmin, avec Sirmond, Lelio Pasqualini, Fulvio Orsini, le célèbre antiquaire; il voit Pignoria à Padoue, Rubeus à Ravenne, Michezola à Vérone, Tolentin à Crémone, Campana à Vicence, le cabinet des frères Porta à Naples et celui de Ferrant Imperati, — tous antiquaires, historiens ou physiciens renommés. C'est là que Peiresc, par l'étude incessante

⁽¹⁾ Cf. *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc... vita*, per Petrum Gassendum. Paris, Sébastien Cramoisy, 1641. et l'abrégé en français qu'en donna Bequier. *Vie de Peiresc*. Paris, 1770.

des monuments, acquit la solide érudition et la grande connaissance de l'antiquité qui le mirent au premier rang des savants du temps. Il revint en France en 1602 et termina ses études de droit à Montpellier avec Pacci de Biriga. A cette époque, il est déjà en correspondance avec Scaliger et S.-A. de Thou. Deux années plus tard, il prend le doctorat en droit à Aix, où il est présenté au Parlement.

En 1609, Guillaume du Vair, chef du Parlement de Provence, l'emmène à Paris où il avait déjà des amitiés commencées par lettres. S.-A. de Thou, garde de la Bibliothèque du Roi, Casaubon, sous-garde de la même bibliothèque, les frères Pithou, Paul Pétau, composent le cercle où Peiresc fréquente. Il accompagne G. du Vair à Orléans, puis, en 1606, il passe en Angleterre avec l'ambassadeur La Boderie. Il en revient par la Hollande, où il se lie avec Scaliger à la Haye et avec Grotius⁽¹⁾. Après avoir visité Liège, Bruxelles et la Flandre, il rentre en Provence en octobre. Il est installé comme conseiller au Parlement de Provence en 1607, à la mort de son oncle. Les années qui suivent sont consacrées aux études les plus diverses; le soin de sa correspondance qui s'agrandit chaque jour l'occupe fort. Il visite de nouveau Montpellier, Nîmes, Arles, Montmajour, etc. En 1612, il passe quelques mois à Paris où, peu d'années après, du Vair le ramène pour un plus long séjour. Cette fois-ci, il y reste sept ans, visite Rouen, Lisieux; puis il rentre en Provence en 1623 et s'arrête sur sa route à Angers, Tours, Bordeaux et Toulouse. Il séjourna peu de temps à l'abbaye de Guîtres dont le roi l'avait nommé abbé en 1618. Dès lors, il ne quitta plus la Provence. C'est d'Aix qu'il reste en correspondance avec le monde savant.

Notre tâche n'est pas de montrer de quelle curiosité éclairée, de quelle compétence Peiresc fait preuve dans toutes les branches du savoir humain; sa correspondance avec tant d'hommes distingués en témoigne. La brève étude de M. Léopold Delisle trace un tableau

(1) Malgré la nécessité de faire bref, nous nous reprocherions de ne pas signaler que ce fut à l'instigation de Peiresc que Grotius entreprit son *Livre de la Guerre et de la Paix*. Dans une lettre du 11 janvier 1614, Grotius écrit à Peiresc : « Interim, non otior, sed in illo de jure gentium opere pergo; quod si tale futurum est ut lectares demereri possit, habebis; — quod tibi debeat posteritas, qui me ad hunc laborem, et auxiliis et hortatu tuo excitasti. » Cf. Lemontey, *Recueil de l'Académie de Marseille*, 1783-1785, p. 311.

complet, quoique bien sommaire, de l'activité du conseiller Peiresc. « Peiresc s'occupait, dit-il, avec une égale ardeur et une égale compétence d'histoire naturelle⁽¹⁾, de géographie, d'astronomie, de droit, de littérature et de beaux-arts. Familier avec toutes les civilisations, il ne s'intéressait pas moins à l'antiquité qu'au moyen âge. . . Il devança Gaignières dans l'interprétation raisonnée des monumens du moyen âge. »

Il ne nous paraît pas exact de dire que Peiresc ait donné autant de soins à l'étude des œuvres du moyen âge qu'à celles de l'antiquité. Dans ses dissertations sur les médailles anciennes, sur les inscriptions⁽²⁾, sur les monnaies, les poids et mesures, les statues, c'est surtout l'antiquité qu'il vise, encore qu'on doive reconnaître que l'un des premiers il a réuni des monnaies mérovingiennes et carolingiennes⁽³⁾.

⁽¹⁾ Une lettre de Peiresc aux Dupuy (t. II, p. 293) nous le peint dans toute sa curiosité vive et passionnée. Bien qu'il ne se rattache pas directement à notre travail, le morceau est joli et vaut d'être cité : « Je ne seay, écrit-il, si je ne vous ay poinct mandé que j'eus la curiosité de voir cet éléphant que vous avez veu là, quelques années il y a, lequel on ramenoit d'Italie. Il vint passer icy où il fust trois jours durant lesquels je le consideray bien à mon ayse, ne l'ayant pas laissé eschapper de mes mains ou despaiser que je ne l'aye faict peser contre quelques six vingts boulets de canon. Il me cognoissoit desjà quasi comme son gouverneur et je me laissay porter jusqu'à ce poinct de curiosité ou (pour mieulx dire) de follie, que de luy mettre ma main dans la bouche et de lui manyer et empoigner une de ses dents maxillaires pour en mieulx recognoistre la forme et ne les ayant pas assez bien peu voir sans les toucher, à cause qu'en ouvrant la gueule il les entrecouvroit avec sa langue. Or ce fust pour vérifier, comme je fis qu'elles étoient entièrement semblables de figure, bien que de moindre grandeur avec la dent du prétendu géant de la coste de Thmis ou d'Utica. . . »

⁽²⁾ Le beau travail sur les sarcophages d'Arles que M. Le Blant a mené à si bonne fin, Peiresc en avait eu l'idée et avait commencé à la mettre à exécution. Sur beaucoup de points, ses manuscrits ont aidé aux recherches de M. Le Blant. Cf. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, XXXV, expliqué grâce à la description de Peiresc. Biblioth. nationale, ms. 6012, fol. 46, fonds latin. Une lettre aux Dupuy, où il parle du livre de Bosio, *Della Roma sotteranea*, dit à ce sujet : « Cela aura toujours beaucoup faict de rompre la glace et de frayer le chemin à d'autres qui pourront y ajouter une infinité de belles choses en cette matière. Et notre province en fourniroit bien encore quelques-unes assez notables et capables de faire quelque bon supplément, quand nous ne prendrions que ce qui est en un cimetière à Arles. Estimant qu'en beaucoup d'autres lieux de la France, comme en plusieurs vieilles églises de cette Provence, il s'y trouvera encore de très belles choses à joindre à ce digne recueil. » (*Lettres de Peiresc*, t. III, p. 280.)

⁽³⁾ Voy. Prou, *Peiresc et la numismatique mérovingienne* dans *Annales du Midi*, 1890, p. 137-169.

Les controverses incessantes avec ses amis d'Italie et de Paris ont presque toujours trait à des questions relatives à l'antiquité. — Mais, à côté de ces études, Peirese a eu le rare mérite de garder une part de curiosité et de bienveillance pour l'art du moyen âge. C'est, avec ses qualités exceptionnelles de sagacité et d'érudition, ce qui le distingue des savants du commencement du xvii^e siècle. Comme on peut le voir dans la description analytique que nous donnons ici, il n'a pas négligé de réunir tous les renseignements qu'il a pu obtenir sur les œuvres du moyen âge, en Provence d'abord, puis, suivant ses voyages, à Paris, à Meaux, Rouen, Lisieux, Tours, Angers, etc.

Ici une question se pose sur laquelle il importe de faire la lumière. Peirese a-t-il eu une conception exacte de la grandeur et de la beauté de l'art français au moyen âge; y a-t-il vu l'expression esthétique de la race française; en a-t-il compris la valeur intrinsèque et, d'un point de vue dogmatique, a-t-il soutenu dans ses écrits la cause de notre art national? — Non, nulle part dans ce que nous avons vu de la main de Peirese, nous n'avons trouvé de précises déclarations à ce sujet. Aussi bien ne faut-il pas s'en étonner. Le courant de l'antiquité avait été trop puissant. Il avait tout balayé sur son passage et, puisque les artistes eux-mêmes abandonnaient les traditions qui avaient fait la gloire de la France dans les siècles précédents, on ne pouvait demander à un historien de s'opposer seul à toute son époque. — Il n'y a pas de système dans Peirese; il n'a pas élevé sur les documents qu'il avait recueillis un corps de doctrine. Et, du reste, il était dans le caractère de ce savant modeste de se borner, dans tous les sujets, qu'ils relevassent de l'antiquité ou du moyen âge, à des discussions serrées et érudites sur des questions de fait. Il laissait à d'autres, moins bien informés, les idées générales et les déclarations de principes. Mais, tout au moins, ne lisons-nous chez lui en aucun endroit ce que nous avons vu dans Montfaucon: une négation systématique et aveugle de l'œuvre du moyen âge.

Au contraire, les soins que Peirese réclame des dessinateurs et des copistes qu'il charge de travailler pour lui, les recherches minutieuses et difficiles qu'il fait entreprendre, les préoccupations constantes que nous surprenons chez lui dans ses voyages à travers la France, montrent, de la façon la plus évidente, quel intérêt éclairé et intelligent il apportait dans l'examen des

œuvres des artistes médiévaux. Sur ce point-là, les preuves abondent.

Il suffit de lire le mémoire que Peirese adresse à un nommé Thomas, peintre, auquel il a confié la tâche de dessiner pour lui l'important tombeau d'Ogier qui se voyait à Saint-Faron de Meaux, pour se rendre compte de la précision et de l'exactitude que Peirese exige dans les dessins de ses correspondants. Il attire l'attention du peintre sur les moindres particularités des figures, le modelé du visage, la façon de traiter la barbe et les cheveux, sur les costumes, les ornements épiscopaux, les objets sacrés et les armes que les personnages représentés portent sur eux. Il ne fait grâce d'aucun détail et, jusqu'au « relief de chaque pli du vestement, de la sottane et du mantelet », il veut que rien ne soit négligé de ce qui doit conserver à un monument son vrai caractère iconographique, sa pleine signification historique, sa précise valeur artistique. Il faut que le dessin soit du siècle du monument représenté et non d'un autre. Voilà certes des préoccupations qui sont tout à l'honneur du sens critique et artistique de Peirese. Même plus tard, nous ne les retrouverons pas à un égal degré chez ceux qui nous ont laissé les premiers grands travaux sur le moyen âge. Les planches de Montfaucon, en particulier, auraient gagné à être dessinées par des artistes ayant médité le mémoire à Mess^{re} Thomas.

Nous savons aussi que Peirese avait eu l'idée d'un ouvrage sur les monuments de la monarchie française — telle que Montfaucon l'a mise à exécution un siècle plus tard — et qu'il avait réuni des matériaux pour ce but. Nous savons qu'il fit rechercher les monnaies, les sceaux tirés des cartulaires et des diplômes, qu'il fit copier les tombeaux, les miniatures et les vitraux, préparant ainsi les éléments d'une histoire iconographique des rois de France, qu'il ne put jamais se résoudre à écrire et à donner à l'impression. Nous sommes à même de fixer ce que l'histoire du moyen âge a perdu à cela. Comme nous pouvons le montrer, Peirese avait apporté dans ce travail d'incomparables qualités d'exactitude et de précision et un soin vraiment rare de restitution fidèle des monuments. Nous trouvons dans sa *Correspondance aux Dupuy*⁽¹⁾ des indications précieuses sur les documents qu'il avait recueillis et sur la manière dont il envisageait la tâche et les devoirs d'un historien de l'art.

(1) T. II, p. 321, et III, p. 111.

Le faicts réponse, dit-il, au bon homme Jacques de Bie⁽¹⁾ sur l'édition des portraits au naturel de nos Roys de France et ne tiendra qu'à luy qu'il n'aye tout ce que j'en ay recueilly, ne pensant pas que d'autres luy en puissent fournir d'assortiment comparable au mien⁽²⁾; mais il faudroit qu'on prist la peine de les venir desseigner devant moy, autrement il seroit fort malaisé de rien faire qui vaille à cause des advs que je puis donner au peintre pour suppléer aux manquements qui se trouvent souvent en telles pièces et pour ne rien faire sans fondement de bonne autorité et qui ne soit bien conforme aux divers usages selon la diversité des siècles, car je ne voudrois point, s'il estoit possible, que des choses si fidelles et legitimes, comme sont toutes celles que j'ay mises ensemble fussent meslées indifféremment avec celles que le dit de Bie a desjà gravées, qui ne sont forgées que depuis hier bien qu'elles ayent leur relation à d'autres siècles plus anciens et voudrois en toute façon une édition séparée de toute la suite des portraits de nos Roys, selon que je les ay trouvez en lieux irréprochables avec quelques-unes des principales médailles de leur temps, sans par aprez, s'ils en veulent tirer quelques pièces pour les mesler parmy les leurs, de le faire, si bon leur semble, pourveu que j'aye une édition à part où il n'y ayt rien de supposé et qui ne soit examiné et advoué pour légitime.

À la date du 23 mai 1634, il revient sur ce sujet :

J'ay esté fort scandalisé de voir que dans ces portraits des Roys de France de M. de Bie, il n'y ayt rien de fidelle que les douze ou quinze derniers, hors de deux ou trois seulement bien clairsemez et le pix est que lors mesmes qu'il a eu moyen d'en peindre sur des originaux légitimes, comme de Charles le Chauve, Charles le Simple et autres dont il a eu les sceaux, il s'est amusé à graver des desseins qu'en avoient tiré des gens si mal exactes qu'il ne s'y cognoit aucun traict du visage et de la vraye ressemblance qu'on en pourroit prendre conforme pour les règles de la Physionomie à l'humeur des princes qui y sont represantez, de sorte que mes portraits eussent été bien mal employez, s'il ne les devoit pas faire plus fidelement represanter que ceux qu'il a eus en main. C'est pourquoy je plains grandement ce bon homme et qu'il se soit amusé à peindre les images des tombeaux de ces vieux Roys qui n'ont esté bastis que tant de siècles après leur mort, au lieu de se tenir aux images de leur temps.

⁽¹⁾ Jacques de Bie, *Les vrais portraits des rois de France tirés de tout ce qui nous reste de leurs monumens, sceaux, médailles et autres effigies*. Paris, Jean Camusat, 1636.

⁽²⁾ Cf. Regist. II des minutes de la Bibliothèque de Carpentras, f^os 35^v et suiv., à la date du 31 juillet 1630.

On voit quels sont les scrupules historiques de Peirese. Ils nous font regretter plus encore qu'il n'ait pas classé et publié les documents réunis. La série des pièces qu'il avait rassemblées est loin de nous être parvenue entière. Sur beaucoup de points, nous n'avons que des renseignements écrits. Sa correspondance publiée, en particulier, nous renseigne parfois sur les moyens qu'il avait employés pour l'exécution de son projet.

Les dessins des statues et du tombeau de Charlemagne, c'est lui qui les fit copier, et c'est d'eux que se servit plus tard Montfaucon, à qui M. de Mazaugues les communiqua. Gassendi nous apprend⁽¹⁾ que ce fut M. de Valavez, frère de Peirese, qui fut chargé de prendre, lors d'un voyage en Allemagne, des dessins à Aix-la-Chapelle. «Oravit etiam (Peireskius) quam maxime Aquisgranum contenderet, ut quicquid illic monumentorum Caroli Magni superesset, attentissime iuspectaret, inscriptiones exscriberet, icones quasque in Ecclesiasticis seu libris, seu vitris, seu vestibus, seu lapidibus, seu quibusvis aliis rebus impressas exprimi curaret; locorum ornamentorumque ichnographiam non negligeret, diplomatum apographa, sigillorum ectypa, prece, pretiove obtineret.»

Nous savons aussi à quelles sources Peirese a puisé pour les temps qui ont suivi.

Dans la *Correspondance aux Dupuy*, il écrit⁽²⁾ : « Il y a 25 ans environ que le bon homme feu M. Le Febvre print la peine de me mener au monastère de S. Maur des Fossés, où il me fit monstrier toutes les vieilles chartes de leurs archives d'où je tiray les premières empreintes que j'aye jamais eues des viculx seaux du roy Charles le Chauve et de plusieurs aultres. »

Nous tenons de Gassendi que Peirese, lors de son premier voyage à Paris, en 1605, fit rechercher dans les archives de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Maur, etc., les sceaux de Charlemagne, de Louis le Pieux, de Lothaire empereur, de Pépin d'Aquitaine, de Charles le Chauve, de Charles le Simple et d'autres rois de la seconde race. Aussi à Saint-Denis, lorsqu'il examine les tombeaux, c'est à l'aide des sceaux qu'il donne leur date; et il fait preuve dans cette recherche d'un esprit critique remarquable pour le temps. « Nilhil potui comperire, inquit, quod ante divi Ludovici tempora satis-

(1) *Vita Peireskii*, liv. II, an. 1608.

(2) T. II, p. 446.

fecerit; existimoque omnes illos antiquissimos tumulos tempore eodem, nec multo ante d. Ludovicum, constructos.»

Pour l'importante série iconographique de saint Louis, nous ne connaissons pas l'époque à laquelle Peiresc fit copier les peintures des Cordelières de Loureine et celles de l'autel de l'église basse de la Sainte-Chapelle. Il est à noter ici que le seul Peiresc s'est intéressé à ces peintures, et qu'aucun des nombreux auteurs qui ont écrit sur Paris et ses antiquités n'a pris la peine de mentionner les peintures de la vie de saint Louis qui, au regard de l'histoire de l'art actuelle, nous sont un document d'une valeur exceptionnelle. Les autres renseignements relatifs à Paris et, en particulier, l'étude sur les reliquaires de saint Louis, ont dû être collationnés pendant son second séjour à Paris, de 1616 à 1623. C'est alors qu'il visita le trésor de la Sainte-Chapelle et qu'il restitua à la célèbre agate, aujourd'hui au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, sa véritable signification.

Les voyages de Peiresc avec G. du Vair n'ont pas été perdus pour l'histoire de l'art. Partout où il s'arrête, il s'informe, visite, fouille les cathédrales, les abbayes et les archives. Quand il ne séjourne pas longtemps dans la ville, il laisse ses instructions à un peintre qui lui enverra les copies et dessins des monuments qui l'intéressent.

Notre *Description analytique* donne un tableau complet de ce qui reste des documents amassés par Peiresc sur l'art du moyen âge, car la collection de ses manuscrits ne nous est pas parvenue intacte. Ainsi, pour nous faire une idée exacte de l'ensemble de ses travaux, il nous faut souvent suppléer aux pièces qui manquent par les indications et renseignements que contiennent, soit les manuscrits de Carpentras, soit la correspondance en cours de publication. Dans l'état actuel des choses, nous en avons assez pour connaître dans quel esprit et avec quelle méthode Peiresc aborda l'étude de l'art du moyen âge.

Enfin nous pouvons examiner ce qui a subsisté des travaux de Peiresc à un autre point de vue.

Le plus grand nombre des monuments qu'il a étudiés nous sont amplement connus, et les renseignements que nous donnent les manuscrits de Carpentras n'ont pas grande nouveauté. Sur un certain nombre de points cependant, les études de Peiresc ont une valeur actuelle et nous sont des documents de première main. Grâce à ses dessins et notices, nous sommes à même de compléter ce

que nous savions sur des monuments aujourd'hui disparus et parfois aussi d'ajouter à des séries inachevées un ou deux numéros inédits. De nos jours encore Peirese peut rendre à l'histoire de l'art des services et apporter sa contribution à l'œuvre de ceux qui ont entrepris de restituer le moyen âge et son art dans tout son éclat et dans toutes ses parties.

Nous n'avons pas à revenir ici sur les intéressants documents relatifs à saint Louis. La plaquette de M. Longnon, où sont reproduites les planches de Peirese, est indispensable à tous ceux qui veulent étudier l'histoire de la peinture de miniature et de la décoration murale en France au ^{xiv}^e siècle. En outre, au point de vue de l'iconographie du saint roi, Peirese nous a conservé là un document important.

Parmi les pièces qui sont plus spécialement l'objet de notre travail, il nous paraît bon d'attirer l'attention sur un certain nombre d'entre elles qui présentent un intérêt particulier.

La série des dessins que Peirese fit faire des tombeaux des comtes de Provence à Saint-Jean d'Aix a le mérite de nous permettre une étude détaillée de ces monuments détruits pendant la Révolution. Si l'on rapproche ces dessins des gravures au trait que Millin donne d'après les dessins de Fauris Saint-Vincens, on jugera avec nous que seules les planches de Peirese nous mettent à même d'examiner les statues en pied des personnages qui figuraient sur ces mausolées. Les gravures de Millin ne reproduisent que l'ensemble; la collection de Carpentras nous apporte les renseignements complets sur ces œuvres importantes du ^{xiii}^e siècle. Enfin la qualité même des dessins de Peirese est à relever, à côté des gravures sèches et conventionnelles de Millin.

Dans les portraits des princes et princesses de la maison d'Anjou, deux sont à tirer hors pair, celui de *Louis II d'Anjou* (Pl. XVII) et celui de *Yolande d'Aragon*, sa femme. La précision et le rendu de ces dessins coloriés, le caractère de réalité et d'individualité des deux figures, les rendent particulièrement intéressants. Le portrait de Louis II est assez différent de celui de la collection Gaignières. En tous cas, c'est un portrait inédit qui s'ajoute à ceux déjà connus du même prince. Quant à Yolande d'Aragon, nous n'en connaissons aucune reproduction qui soit parvenue jusqu'à nous. Celle que nous donnons (Pl. XVIII) vient ainsi combler une regrettable lacune.

Dans ces mêmes documents sur la maison d'Anjou, il faut noter l'indication de Peirese relative aux tableaux peints sur les volets de l'autel de la chapelle en la maison de Jacques Cœur, à Bourges. Nous avons réuni tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur ces peintures dès longtemps disparues. Faut-il voir, comme le veut Peirese, dans le portrait de Marie, reine de Provence, la seule trace actuellement existante des peintures de Bourges? Il y a là un point intéressant que Peirese nous permet d'aborder.

Nous mentionnerons aussi la longue liste des tombeaux, inscriptions et statues d'Avignon, dont la plupart sont connus, mais qui pourrait être utile en quelques-unes de ses parties.

A signaler aussi la série des portraits des princes de la maison de Foix, qui est entièrement inédite, et dont les dessins coloriés sont d'une excellente facture et d'une grande netteté.

On trouvera dans la partie consacrée à Paris la description de deux reliquaires de saint Louis, dont l'un nous paraît devoir attirer l'attention. Les notes que nous consacrons au reliquaire de saint Louis semblent devoir mener à la conclusion que nous sommes là en face d'une œuvre restée inconnue aux historiens actuels. La description de Peirese permet de reconstituer avec exactitude un intéressant ouvrage d'orfèvrerie qui vient ainsi s'ajouter aux reliquaires dont nous avons la liste.

Enfin, il faut ajouter à cette énumération sommaire les renseignements de Peirese sur les œuvres d'orfèvrerie byzantine de la cathédrale d'Amiens, qui complètent les études que leur a consacrées du Cange, relever les dessins coloriés des vitres de Rouen où sont représentés Marie de France, un Malet de Gravelle, qui ne figure pas dans Gaignières, et un membre vraisemblablement de la famille d'Houdetot. Il faudrait indiquer ici le dessin colorié de la célèbre mosaïque du Palais de Latran, lequel constitue aujourd'hui un document d'une importance capitale sur l'état ancien de cette mosaïque, qui a suscité tant de discussions. Il permet d'établir, contre Alemannus, Montfaucon et les modernes, que Charlemagne y était représenté avec une barbe.

Nous dirons finalement la description du tombeau d'Ogier, dont il est infiniment regrettable que les dessins faits par Messire Thomas ne nous soient pas parvenus, les vitres des Boucicaut, à Tours, etc.

Sur tous ces points, nous nous sommes efforcé de réunir les documents nécessaires dans notre *Description analytique*, où se trouve la longue liste des recherches de Peiresc. Nous n'avons voulu ici qu'indiquer avec brièveté ce qui intéresse plus spécialement l'histoire de l'art en apportant des éléments nouveaux à étudier. Cela seul, sans parler de la publication des travaux d'un savant considérable qui s'est occupé, au début du xvii^e siècle, de l'art méprisé du moyen âge, nous paraît devoir légitimer l'entreprise que nous avons poursuivie dans ce travail.

DESCRIPTION ANALYTIQUE

DES DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DE L'ART

CONTENUS DANS LES MANUSCRITS DE PEIRESC
CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CARPENTRAS.

AIX ⁽¹⁾.

TOMBEAUX DES COMTES DE PROVENCE.

Suite de dessins au crayon et à la plume d'inégale valeur, t. XVI, fol. 85-fol. 112, sans indication d'origine ni de lieu.

1. Grand bas-relief représentant la mise au tombeau d'un personnage non désigné. C'est le bas-relief qui décorait le mausolée élevé à Ildephonse ou Alphonse II, comte de Provence, mort à Palerme en 1209, et transporté à Saint-Jean-de-Malte, à Aix.

Le dessin de Peiresc est fait à la plume sur une quadruple feuille au folio 99. Le folio 89 donne le petit côté de droite, dessiné au crayon, avec plus de soin et d'ampleur.

Millin ⁽²⁾ a donné la description de ce monument, accompagnée

⁽¹⁾ Dans cette description nous suivrons l'ordre alphabétique des villes.

⁽²⁾ Cf. Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. II, ch. LIII et pl. XLI et XLII.

d'une gravure au trait. D'après lui, le mausolée d'Alphonse II fut achevé en 1250, à Saint-Jean du faubourg d'Aix⁽¹⁾, aujourd'hui Saint-Jean-de-Malte⁽²⁾. C'était un monument d'une grande importance pour l'histoire de la sculpture en Provence au xiii^e siècle. Il a été détruit ainsi que les autres tombeaux des comtes de Provence, en 1793. « Jamais ils n'ont été gravés, dit Millin, et le souvenir en seroit totalement perdu si mon savant ami, M. de Saint-Vincens, ne les avoit pas fait dessiner. » C'est donc d'après les dessins de M. de Saint-Vincens⁽³⁾, gravés par Millin, que nous avons pu identifier une des planches de Peirese.

Les dessins de Peirese donnent une idée plus exacte et plus juste du style de ce bas-relief que ne le fait la gravure assez sèche et conventionnelle de Millin. Ils nous montrent une œuvre de la belle époque et où l'on peut retrouver quelques-unes des qualités éminentes du xiii^e siècle. Le beau jet et l'ampleur des draperies, la simplification et la largeur du travail; le grand voile qui recouvre la pleureuse agenouillée est traité d'une manière très souple et avec noblesse. L'ordonnance générale du bas-relief est heureuse et, quoi qu'en dise Millin, suffisamment variée.

2. Figure de femme en pied; longue robe se cassant sur les pieds en plis nombreux, grand manteau agrafé sur les épaules, un large fermail sur la gorge (t. XVI, fol. 87, sans indications).

La gravure d'ensemble du mausolée d'Alphonse II dans Millin, pl. XXI, permet de reconnaître dans le dessin de Peirese la statue de Béatrix de Savoie, femme de Raymond Bérenger IV, qui mourut en 1266. Elle se trouve dans une niche placée à droite du mausolée d'Alphonse II et fait pendant à son mari qui occupe la niche de gauche. Cette statue fut placée après 1266 postérieurement à l'achèvement du mausolée, qui est de 1250. Grâce au dessin de Peirese, nous avons une reproduction exacte de cette statue qu'on ne fait qu'entrevoir dans la gravure du mausolée donnée par

⁽¹⁾ Peirese donne le nom de Saint-Jean du faubourg d'Aix. — Le guide d'Aix (*Promenade d'un étranger à Aix*, par M. de La Tour-Keyrié, Aix, 1893) donne le nom de Saint-Jean *intra muros*, ou Saint-Jean-de-Malte, pour la distinguer de Saint-Jean du faubourg ou Saint-Jean-Baptiste ou *extra muros* construit en 1091.

⁽²⁾ Cf. *Les Rues d'Aix*, ou *Recherches historiques sur l'ancienne capitale de la Provence* (Roux-Alpheran, 1847, 3 vol. gr. in-8°).

⁽³⁾ Ces dessins se trouvent actuellement à la bibliothèque Méjannes, à Aix.

Millin. L'allure générale de la statue, l'arrangement des vêtements et du fleuron sur la poitrine, les lignes aisées et simples des draperies rentrent dans les canons esthétiques du ^{xiii}^e siècle; les cassures nombreuses des draperies sur les pieds indiqueraient à elles seules les dernières années de ce siècle. — Autant qu'on peut le voir dans la gravure de Millin, Béatrix tient dans sa main droite un rouleau que Peiresc ne donne pas. L'ordonnance du costume est du reste rendue d'une façon bien plus précise dans le dessin de Peiresc.

3. Dans les feuillets du tome XVI, nous ne trouvons pas la statue de Raymond Bérenger. Le feuillet qui la contenait a-t-il été perdu? cela est vraisemblable. Peiresc mentionne le tombeau dans un autre volume. Au tome XXIII, fol. 108, nous lisons en effet ceci :

« La rose benicte d'Aix et le tombeau de R. Bérenger.

« La rose benicte dans la sacristie de l'église Saint-Sauveur.

« A costé du tombeau de Raymond Bérenger, qui est à Saint-Jean du faubourg d'Aix, il y a une statue de ce prince armé de maille selon le temps et tenant son grand escusson de la main gauche et de la droite une Rose que l'on void ⁽¹⁾ et qui est celle que le Papé lui donna au concile de Lyon, fort approchante de celle de Saint-Just de Lyon et au contraire un peu différente de celles qui restent suspendues au reliquaire de Saint-Sauveur. »

Cette description de Raymond Bérenger s'applique exactement au personnage représenté dans la gravure de Millin, dans la niche à gauche du mausolée.

4. Un dessin représentant un homme couché, les mains jointes sur la poitrine, les cheveux ondulés, sans couronne, rasé, grand manteau ouvert attaché par deux agrafes, tunique tombant jusqu'aux pieds, lesquels reposent sur un chien couché (t. XVI, fol. 85).

C'est la statue tombale d'Alphonse II dans le même mausolée, partie centrale, sur le bas-relief décrit plus haut. Le dessin des manuscrits de Peiresc est très sommaire et ne présente aucun ca-

⁽¹⁾ Raymond Bérenger reçut cette rose du pape Innocent IV en 1244, en reconnaissance de son attachement au Saint-Siège. Il l'avait déposée dans l'église de Saint-Sauveur, et le même pape, par une bulle donnée en 1250, y attacha des indulgences. Cf. Millin, *op. cit.*, p. 287.

ractère intéressant. Il est donné, comme tous les autres de la même série, sans indication.

5. Statue tombale d'une reine couronnée, cheveux flottants, tête reposant sur un coussin carré, mains jointes, robe longue, manteau couvrant la moitié du bras gauche, un chien sous les pieds (même tome, fol. 95, sans indication).

La gravure au trait, pourtant bien peu précise, de Millin⁽¹⁾ permet de reconnaître dans le dessin de Peirese la statue de Béatrix, femme de Charles I^{er} d'Anjou, fille de Raymond Bérenger IV. Elle mourut à Nocera, en 1277, et fut enterrée à Saint-Jean d'Aix dans un mausolée qui faisait face à celui de son grand-père. Millin donne l'ensemble du mausolée. Le dessin de Peirese, que nous reproduisons, permet de se faire une idée assez précise de la pierre tombale elle-même. (Pl. XV.)

Il n'existe pas à notre connaissance, pour toute cette série d'Aix, d'autres reproductions que les gravures au trait de Millin faites d'après les dessins de M. de Saint-Vincens.

6. Pierre tombale. Personnage couronné, cheveux longs, cuirassé des pieds à la tête, cotte de maille couvrant le buste et dépassant sur les cuisses, recouverte d'une cotte d'armes semée de fleurs de lis. Les pieds reposent sur deux lions ou griffons (sans indications, même tome, fol. 104).

Nous reconnaissons dans ce personnage Charles III, dernier comte de Provence, neveu du roi René. Il mourut en 1481. Millin donne la reproduction du mausolée que lui fit élever Louis XI. Dans sa description, Millin dit : « ses pieds reposent sur un lion⁽²⁾ », mais dans la planche XLV nous voyons distinctement deux têtes d'animaux, comme les donne le dessin de Peirese. Le costume est de tous points semblable et il ne peut y avoir nul doute que ce ne soit là la statue tombale du dernier comte de Provence. (Pl. XVI.)

7. Buste d'un personnage couronné surmontant son blason, parti Anjou-Sicile, peint à l'encre de Chine (sans indications, même tome, fol. 92 v^o).

⁽¹⁾ Millin, *op. cit.*, t. II, p. 292, pl. XLIV, 1.

⁽²⁾ Millin, *op. cit.*, t. II, p. 295, pl. XLV, 1.

8. Statue sur un tombeau : un jeune homme, cheveux bouclés couvrant les oreilles, mains jointes, longue tunique (sans indications, même tome, fol. 97).

Le dessin de Peirese est très vague et ne permet pas une identification du personnage représenté. C'est une esquisse barbouillée et sans traits caractéristiques.

Étant donnée la série dans laquelle elle se trouve, il est à présumer que nous avons affaire à un prince de la maison des comtes de Provence.

9. Femme, les mains jointes, couronne fermée; elle porte un surcot, largement échancré (sans indications, même tome, fol. 91). Dessin à la plume très insuffisant. Peut-être sommes-nous en présence de la statue tombale de Blanche d'Anjou, fille naturelle du roi René, épouse du seigneur de Beauvais, qui fut ensevelie à l'église des grands Carmes à Aix et dont Millin donne la description ⁽¹⁾.

10. Un roi et une reine agenouillés, les mains jointes. Tous deux couronnés, lui barbu, long manteau flottant et drapé (sans indication, même tome, fol. 112). Croquis à la plume à peine esquissé. Dans la série des comtes de Provence, mais le peu de précision du dessin rend impossible tout essai d'identification.

AMIENS.

Au tome XVI des manuscrits de Carpentras, nous trouvons, du folio 56 au folio 61, une description détaillée, accompagnée de dessins schématiques, d'une importante châsse émaillée qui était dans la cathédrale d'Amiens. Nous reproduisons exactement la description de Peirese.

1. Au folio 61, qui est la moitié de la feuille qui commence le cahier consacré à la châsse, on lit :

« *Tableau fort ancien d'Amiens* ⁽²⁾. »

Au folio 56, on lit :

« Amiens. — Sur la vieille châsse du chef Sainct Jean qui couvre

⁽¹⁾ Millin, *op. cit.*, t. II, p. 296, pl. XLIII, 2.

⁽²⁾ Les anciens ouvrages et guides d'Amiens permettent de dissiper une confusion qui pourrait naître de la description donnée par Peirese. Il ne s'agit pas là,

le crâne de ladite teste il y a l'image de S^t Jean-Baptiste en esmail avec des lettres et un peu au-dessus de l'espaule droite un Christ avec des lettres aussy noires.»

Saint Jean est vu de face, la tête nimbée, tenant une croix d'une forme particulière; à la droite de saint Jean, l'inscription verticale

comme on pourrait le croire, d'un seul reliquaire orné de plusieurs peintures et inscriptions sur émail. En réalité, il y a deux choses fort distinctes :

1° Une description de la vieille châsse du chef de saint Jean-Baptiste contenue dans le seul folio 56;

2° Une description d'un tableau d'argent encadrant un morceau de la vraie croix et dont les parties sont décrites du folio 57 au folio 61.

Voici ce que l'on sait sur cette châsse :

La Morlière, dans son *Livre des Antiquitez, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, poëtiqnement traité* (Amiens, 1627) lui consacre un chapitre (p. 92-94), qui commence par cinq vers :

«Où gist sous glace en forme égalle
«Le chef de S. Jean révééré
«Ceint de lueur orientale
«Dans un plat d'or, de la main sale
«D'un fier Mahumet retiré.»

Du Gange a consacré un traité à cette relique, *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste* (Paris, Gramois, 1665, in-4°), et en donne une gravure, p. 133.

Les auteurs de ce siècle, M. Rivoire, dans sa *Description de l'église cathédrale d'Amiens* (1806), et Gilbert, *Description historique de l'église cathédrale d'Amiens* (1833), reproduisent quelques-uns des renseignements donnés par Du Gange, que nous suivons dans ces notes. Le haut de la tête est couvert d'une espèce de calotte d'argent arrondie. Au bas, à l'endroit du front, un cercle d'or enrichi de pierreries et de trois grosses perles agencées au milieu en forme de fleuron. Saint Jean est représenté sur la calotte de vermeil dans un roud, tenant une croix de la main gauche. Au-dessus de lui, à droite, Jésus-Christ en buste, les lettres des inscriptions telles qu'elles sont données par Peirese.

Le chef sacré était enfermé dans un plat d'or massif, d'un pied de diamètre, donné par Isabelle de Bavière, femme de Charles VI; le bord de ce plat était chargé de perles et de pierreries et l'on voyait sur les extrémités de petites fleurs de lis en relief. Le tout était couvert d'un cristal magnifique, taillé en forme de tête et accompagné de plusieurs pierres précieuses, données en divers temps par divers personnages, entre autres le fameux rubis-balai envoyé par Louis XI le 12 janvier 1474.

Sous la Révolution, cette relique a été pillée. Seul, le chef de saint Jean fut sauvé par le maire, qui le restitua à la cathédrale.

Rivoire ajoute que le reliquaire qui le renferme n'est pas aussi beau que le précédent, mais que l'important est d'avoir sauvé le morceau du précieux chef.

Cette relique fut apportée à Amiens en 1206 par un chevalier picard qui s'était croisé, Walon de Sarton. Il l'avait trouvée à Constantinople lors de la prise de

O A (γίως) ΙΩ(αυνης) Ο, et à la gauche, ΠΡΟ(δρομος); au-dessus de l'épaule droite, un petit buste du Christ accosté de ΙϞ ΧΙ.

2. Fol. 57⁽¹⁾. Quatre figures dans quatre cercles. La première seule est esquissée grossièrement; elle est accostée de la légende O (αγίως) ΓΕΟΡ || ΓΙΟC; pour les autres, elles ont été omises, le dessinateur s'étant contenté de reproduire les légendes O (αγίως) ΘΕΟΔΟ || ΡΟC, O (αγίως) ΔΗΜΗ || ΤΡΙΟC, O (αγίως) ΠΡΟΚΟ || ΠΙΟC.

Au-dessus : « Toutes les figures suivantes sont représentées en esmail sur un tableau fort ancien qu'on monstre à Amiens avec le chef de saint Jean-Baptiste dans l'église Nostre-Dame. »

Au-dessous : « Ces quatre images sont au-dessus des deux portes tous habillez de mesmes et sans barbe, les deux derniers ont le bras du costé du livre blanc, le livre est jaune, la robe est bleue, ces rons sont rouges et jaunes. »

Tout au bas, reproduction des noms grecs :

ΓΕΟΡΓΙΟC | ΘΕΟΔΩΡΟC | ΔΗΜΗΤΡΙΟC | ΠΡΟΚΟΠΙΟC

cette ville par les croisés en 1204. Il emporta le petit plat où le chef était en-châssé.

Les époques et le fait sont consignés dans une charte de l'évêque Richard de Gerberoi, sous la date du mois de mars 1210.

Cf. aussi l'abbé Corblet, *Culte et monographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens* (1864, in-8°).

⁽¹⁾ Avec le folio 57 de Peiresc commence la description du tableau d'argent, fort ancien, qu'on montre, dit Peiresc, avec le chef de saint Jean-Baptiste, à Amiens.

En effet, ce tableau, qui encadrait un morceau de la vraie croix, se trouvait dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'église cathédrale d'Amiens.

Du Gange, qui a consacré tout un volume à l'histoire du chef de saint Jean-Baptiste, en donne une description qui concorde exactement avec celle de Peiresc.

« Ce fragment de la vraie croix est au milieu d'un petit tableau d'argent de huit pouces en carré, percé à jour et artistement travaillé, qui se ferme par deux petits couvercles à guise de batans de portes, outre lesquels il y en a un autre tout d'une pièce, de mesme ouvrage et avec de semblables ciselures, qui se met sur la Vraye Croix avant que les petits batans soient fermez. Ces couvercles sont ornés de figures émaillées, accompagnées de caractères grecs qui sont les noms des saints qui y sont représentés. Les deux premiers couvercles ont sur le dessus quatre figures (ce sont celles décrites au folio 57 de Peiresc), saint Georges, saint Théodore, saint Démétrius, saint Procope. Au revers de ces deux portes, six autres figures en autant de ronds (fol. 57 v° de Peiresc).

« Le couvercle qui est tout d'une pièce et qui se lève sans être attaché à d'un costé

Au folio 57 v^o. — Six ronds semblables avec des inscriptions verticales donnant les noms des saints; les ronds sont dessinés par Peïrese. Au bas de la feuille : « Ces six images sont au dedans des portes, tous habillez d'une façon comme prêtres grecs dont le premier et le second du costé droit et le premier du costé gauche sont sans barbe, les aultres avec barbe dont celui du costé droit a la barbe blanche et ont les lettres des costés rouges :

ΙΩ. ΠΡΟΔΡΟΜ | [ΜΡ ΘΥ] | ΠΑΥΛΟΣ |
ΘΩΜΑΣ | ΦΙΛΙΠΠΟΣ | ΠΕΤΡΟΣ | »

Au fol. 58 r^o. — Dans les quatre ronds aux angles de la feuille, dessins des ronds avec inscriptions. En bas : « En ceste face de tableau, y a tout au milieu un Christ vestu à la grecque, les lettres qu'il a aux costéz sont rouges dans un cercle vert. Les quatre autres images sont pretres grecs tous vestus de mesme avec une robe violette portant tous barbe; ceus du costé gauche ont les lettres noires, ceus du costé droit les ont rouges. Ce sont les quatre évangélistes :

ΜΑΘΕΟΣ, ΙΩΑΝΝΗΣ · ΛΟΥΚΑΣ, ΜΑΡΚΟΣ. »

Au folio 59. — Cinq ronds avec inscriptions. Au bas : « C'est ce qui est représenté tout au fons du tableau d'argent dont la figure du milieu est d'une vierge vestue à la grecque d'une robe violette, les lettres de ces costéz sont en esmail vert. Les aultres quatre images sont quatre archevêques vestus aussy à la grecque avec le pallium blanc plain de croix noires. Ils portent tous barbes et ont les lettres des costéz toutes en esmail rouge :

forte · ο ΘΕΟΛΟΓ ·
ΒΑΣΙΛΙΟΣ | ΝΙΚΟΛΑΟΣ | ΓΡΕΓΟΡ et ΙΩΑΝΝ · ΧΡΥΣΟΣΤ · |
id est Nazianzen.

un grand cercle au milieu. Le Christ (fol. 58 recto de Peïrese); aux quatre coins, les quatre évangélistes. Au revers, cinq autres figures, la Vierge au milieu, et quatre archevêques; au-dessus, saint Basile; saint Nicolas et saint Grégoire de costé, saint Jean Chrysostome en bas» (fol. 59 de Peïrese).

Le folio 61 de Peïrese donne une exacte vue d'ensemble les volets fermés.

Du Cange dit que ce tableau fut apporté de Constantinople, on ne sait quand.

De La Morlière, Rivoire, Gilbert, dans leurs ouvrages cités plus haut, ne le mentionnent pas. Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* ne renferment rien sur ce sujet. Labarte ne le signale pas.

Au folio 61. — Graphique de l'ensemble du tableau avec les volets fermés, ronds et inscriptions.

« Toutes ces figures suivantes sont représentées en esmail sur un tableau d'argent fort entier qu'on monstre à Asmiens avec le chef S. Jehan-Baptiste à l'église Nostre-Dame. »

ANGERS.

Le cahier du tome XVI, coté fol. 119-130, porte comme titre : *Portraits des princes et princesses de la maison d'Anjou apportez d'Angers par le président de Roumoules.*

1. Un portrait aux crayons noir et rouge (fol. 122). Au haut du feuillet : « La Reyne Marie de Provence, femme du Roy Charles VII », et à droite, en bas : « à Bourges⁽¹⁾, dans la maison de Jacques Cœur en une chappelle où est peinct le roy Charles VII avec tous les princes et princesses du temps dans les deux portes de l'autel » (note au crayon rouge). En bas à l'encre : « De M^r Bunel⁽²⁾, qui y alla exprez pour paindre le roy Charles VII. »

Qu'était cette série des princes et princesses du temps de Charles VII peints dans les deux portes de l'autel dans la chapelle de la maison de Jacques Cœur à Bourges ? Il serait intéressant de le savoir. Elle existait encore dans la première moitié du xviii^e siècle. Moins heureuses que les peintures du plafond, ces peintures ont disparu depuis⁽³⁾. L'hôtel, comme on sait, eut beaucoup à souffrir

(1) Nous gardons ici l'ordre suivi par Peiresc.

(2) Bunel est connu. Voici ce qu'en dit Sauval, dans son *Histoire de Paris*, livre VII, p. 39 : « Galerie du second étage en échiquier au gros pavillon du quai de l'École (galerie d'Apollon). Les portraits des rois et des reines (sauf celui de Marie de Médicis par Pourbus) sont de la main ou du dessein de Bunel. Il peignit d'après le naturel ceux des personnes qui vivaient de son temps. Pour déterrer les autres, il voyagea par tout le royaume et prit les stucs des cabinets, des vitres, des chapelles et des églises où ils avaient été peints de leur temps. Il fut si heureux dans sa recherche que dans cette galerie, il n'y a pas un seul portrait de son invention. » On sait que cette galerie brûla en 1666 et que toute la décoration en fut détruite.

(3) Cf. sur Jacques Cœur : Hazé, *Notice pittoresque sur les antiquités et monuments du Berry* (Bourges, 1834, in-4°); *Mémoires de la Soc. des antiq. du Centre* (Bourges), t. I, p. 88 et 171, t. II, p. 1-20 et 269; Pierre Clément, *Étude sur Jacques Cœur et Charles VII* (Paris, 1853, 2 vol. in-8°); Mérimée, *Voyage en Auvergne*, p. 45.

sous la Révolution. Une statue équestre de Charles VII qui se trouvait dans une niche fut alors détruite⁽¹⁾. Les peintures des portes de l'autel subirent probablement le même sort. On les voit mentionnées au xv^e siècle. Un document de ce temps constate que Jacques Cœur avait fait exécuter « certains tableaux pains qui avaient été faiz pour l'estoement de la Chapelle du grant hostel⁽²⁾ ». « Mais, ajoute P. Clément, ces tableaux n'existent plus sans doute, et l'on ignore jusqu'à présent s'ils avaient été faits par un peintre français ou étranger⁽³⁾ ».

Le dessin de Bunel recueilli par Peirese est donc probablement la seule trace qui reste de cette série que signale Peirese, et dont on retrouve l'indication dans le document que nous venons de citer. Le portrait de Marie d'Anjou⁽⁴⁾ que donne Gaignières, vu de trois quarts à gauche, portant un bonnet ou hennin d'étoffe sombre brodée d'or, ne ressemble en rien pour la physionomie au dessin de Bunel. La reine Marie a, dans Gaignières, le visage long et maigre, un grand nez, les yeux tirés. Le dessin de Bunel a un caractère beaucoup moins réaliste, la figure est régulière et sans grande individualité.

2. Statue tombale d'une femme, sans indications (même tome, fol. 124). Elle représente Ysabeau de Lorraine⁽⁵⁾, qui mourut en 1452, telle qu'elle se voit couchée à côté de son mari René d'Anjou, roi de Sicile, sur leur tombeau à la cathédrale Saint-Maurice d'Angers.

Le dessin de Peirese permet, mieux que ne le fait celui de Gaignières, l'étude de cette statue tombale. La figure, dans Gaignières, est beaucoup plus conventionnelle et ne porte pas le caractère de précision et de réalité que nous trouvons dans celle du dessin de Peirese.

3. Louis II d'Anjou, roi de Naples, Sicile et Portugal, mort en 1417; Yolande d'Aragon, sa femme (même tome, fol. 125 v^o et 126). Ils sont reproduits à la gouache. La tunique de Louis II est bleue,

(1) P. Clément, *op. cit.*, t. II, p. 265.

(2) Cf. Clément, *op. cit.*, Pièces justificatives, n^o 3, extrait n.

(3) Cf. *op. cit.*, t. II, p. 61.

(4) Sur Marie d'Anjou et son buste au Louvre, provenant du fonds de Saint-Denis, cf. Courajod, *Alex. Lenoir, etc.*, t. III, p. 426.

(5) Cf. Gaignières, n^o 1859.

les fleurs de lis, d'or; les cheveux sont blonds⁽¹⁾. L'écharpe qui recouvre la tête de Yolande d'Aragon est blanche, rayée de noir; les bandes de la robe sont alternativement rouges et jaunes, les manches bleues avec dessins noirs. (Pl. XVII et XVIII.)

Une note de Peiresc (t. LVII, fol. 260) donne sur ces portraits les renseignements suivants :

« Dans une très antique vitre plaiue de compartimens, au bas de la nef de l'Église des Jacobins d'Angers se voit au plus haut d'icelle un pourtrait au naturel de Louys second et d'Yoland d'Aragon, vis à vis l'un de l'autre et habillés de la même façon que je les ai fait pourtraire. »

Une seconde note (même tome, fol. 264) dit :

« Le peintre qui m'a servi pour extraire les pourtraits et effigies des Princes et Princesses qui se sont trouvées dans Angers est l'un des meilleurs de la ville, appelé *Labon* ⁽²⁾. »

Nous avons ainsi sur les deux portraits tous les renseignements désirables; nous savons où ils se trouvaient et de la main de qui est le dessin de Peiresc. Il faut reconnaître qu'il y a peu de ressemblance entre la figure de la vitre de l'Église des Jacobins et celle qui est conservée au Cabinet des estampes ⁽³⁾, à la Bibliothèque nationale, et de laquelle la collection Gaignières donne une copie.

Quant à Yolande d'Aragon, nous n'en avons jusqu'ici qu'un portrait, tiré par Gaignières d'une verrière des Cordeliers d'Angers où elle est représentée avec Ysabeau de Lorraine ⁽⁴⁾.

4. Femme debout, robe à plis nombreux, mains jointes, tête recouverte d'un capuchon, visage entouré d'un voile. (Sans indications; termine le cahier.) Sur le feuillet suivant (fol. 131) : *Portraits de Princes de la maison d'Anjou. Diverses peintures chrestiennes et autres.*

Faut-il reconnaître Jeanne de Laval dont Gaignières donne le

⁽¹⁾ Pour les autres portraits de Louis II, cf. Gaignières, n^{os} 1298 et 1299. Gaignières ne reproduit pas les vitres que nous donnons ici.

⁽²⁾ Ceci contredit l'assertion de Gassendi, *op. cit.*, p. 194, qui indique Jean Lombard, compagnon de voyage de Peiresc de Paris à Aix en 1623, comme auteur des dessins tirés d'Angers.

⁽³⁾ Original du cabinet de Gaignières, donné à la Bibliothèque nationale par M^{me} Miller.

⁽⁴⁾ Cf. Gaignières, n^o 5448.

tombeau⁽¹⁾? Elle est vêtue de même et l'attitude est semblable, mais sur le voile qui recouvre sa tête, on voit une petite couronne plate. La présomption en faveur de cette hypothèse est rendue plus forte par la place qu'occupe ce dessin dans la série des princes et princesses de la maison d'Anjou.

Peirese n'avait pas épuisé le sujet. En effet, nous trouvons des renseignements complémentaires sur Louis II d'Anjou.

5. Peirese signale son tombeau et celui de Yolande dans l'église Saint-Maurice d'Angers⁽²⁾. Il ajoute cette note :

« Au derrière du grand autel, sans aucune figure ou statue, deux grandes chasses de bois; au bout de cette chasse est dépeint sur la muraille un gendarme vestu d'une cotte d'armes armoriée d'armes de la maison de Beauvau. » (T. LXVII, fol. 261.)

Nous n'avons retrouvé aucune indication sur le membre de la famille de Beauvau représenté ainsi à Saint-Maurice d'Angers. Gaignières ne le mentionne pas dans la série des Beauvau qu'il donne à Angers (aux Augustins, Cordeliers, etc.; à Saint-Maurice, Jean de Beauvau, évêque).

6. « Tombeau de Marie de Bretagne, femme de Louis I^{er}, duc d'Anjou, en l'église S. Maurice d'Angers, au devant du grand autel; de marbre noir excepté sa figure qui est blanche. Avenues inscriptions ne se voient plus, de laquelle j'ai fait tirer le portrait au naïf. » (T. LXVII, fol. 263.)

Le dessin n'existe plus.

7. Tombeau du roi René et d'Ysabeau de Lorraine, dans l'église Saint-Maurice d'Angers (t. LXVII, fol. 258).

« Dans le chœur à gauche, figures en bosse, au naturel, tombeau de marbre blanc, couvert de marbre noir, figures en blanc. L'effigie d'une mort excellentement travaillée assise dans un char et ayant sur la teste un diadème et pour vêtement un grand manteau royal, dans la main droite un sceptre, à ses pieds sont tiaras, diadèmes, etc; aux deux côtés sont deux chérubins tenant les armes du roi et de la reine⁽³⁾ :

D'ARDANT DESIR »

(1) Cf. Gaignières, n° 1855.

(2) Cf. Gaignières, n° 1311.

(3) Cf. Gaignières, n° 1854 et 1302.

Le dessin n'existe pas. Une seconde note de Peiresc indique la date du tombeau « 1481 ».

Au tome XXIII, fol. 136, Peiresc donne la copie d'un arrêt de comptes relatif à ce tombeau ⁽¹⁾ :

« Sépulture du Roy de Sicile. — Des prix faits et visitations de la Sépulture du Roy, philatières, pilliers, espondes, embrassements, tabernacles, couronnes du Roy et de la Reyne, le sceptre, les attaches du manteau, la ceinture et les ailes des anges qui seront de cuivre doré de fin or et garnies de pierreries faictes de cristal ou de verre, et le faire et accomplir.

« Arrestement du 14 Juin M CCCC LII.

« Au registre XIII^e XX, en la dixiesme armoire de la Chambre d'Anjou, fol. XXXVI et exliii. »

8. « Aux Cordeliers d'Angers, dans la chapelle du Roy de Sicile, au derrière de l'autel de S. Bernardin ⁽²⁾, une vitre dans laquelle est dépeincte la vie de S^t Bernardin et au bas est pourtraicte Ysabeau de Lorraine; derrière elle sont dépeinctes deux de ses six filles, scavoir Marguerite qui fut mariée à Henry sixiesme, roi d'Angleterre, et Yolande qui épousa le comte de Vaudemont. Au devan d'elle, est le Roy René ayant derrière lui Jeanne de Laval, sa seconde femme après laquelle est le grand duc de Calabre et de Lorraine. » (T. LXVII, fol. 259, sans dessin.)

Gaignières donne les portraits tirés de cette vitre, sauf celui de Marguerite ⁽³⁾.

9. « Tombeau où repose le cœur du Roy et de la Reyne aux Cordeliers d'Angers dans la chapelle que le Roy fist bastir en l'honneur de S. Bernardin, son confesseur.

« A gauche petit tombeau de marbre blanc avec l'effigie du Roy

⁽¹⁾ Cf. Lecoy de la Marche, *Le roi René, sa vie, ses œuvres, son tombeau* (1875, 2 vol. in-8°); les comptes et mémoriaux du roi René y sont donnés.

⁽²⁾ Sur la chapelle Saint-Bernardin, cf. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 26. Elle fut édiflée par René et contient des représentations en pierre et sur verre de toute la famille ducal d'Anjou, et, s'il faut en croire Bourdigné, qui assure qu'on les lisait encore de son temps, « plusieurs beaux dicts de la passion de N. Seigneur que le bon Roy René composa et fist engraver ». — Les devis de cet édifice n'ont pas été conservés.

⁽³⁾ Cf. Gaignières, nos 1301, 1303, 1305, 1308, 1311, et aussi Montfaucon, t. III, pl. 47.

René avec inscription spécifiant le contenu du tombeau⁽¹⁾. »
(T. LXXVII, fol. 259, sans dessin.)

AVIGNON.

Dans le tome LXXVII, Peirese donne la liste de trente-quatre tombeaux qui se trouvaient en différentes églises d'Avignon⁽²⁾. Chaque tombeau est accompagné de son épitaphe entière et d'une brève indication sur le genre de reproduction sculpturale qu'on y voyait. Avant de reproduire cette liste, nous plaçons d'abord deux renseignements relatifs au roi René qui se trouvent dans le même volume.

1. Retable aux Célestins d'Avignon. « Le Roy René a fait construire le retable du grand autel des Célestins qui est tout d'une pièce de marbre où est représenté la rencontre que N. Dame eut de Notre-Seigneur lorsqu'il portait sa croix, au-dessous duquel une inscription en sera gravez en lettres d'or, au bas de laquelle la date 1481. » (T. LXXVII, fol. 357.)

C'est l'œuvre bien connue de Francesco Laurana, actuellement dans l'église de Saint-Didier d'Avignon⁽³⁾.

Ce fut le roi René qui donna à l'église des Célestins le maître-autel en marbre blanc et le Portement de Croix qui est à Saint-Didier.

2. Même tome, fol. 358 :

« Un pourtrait de la mort fait par le Roy René avec deux vers composés par le roy :

Contemplare pavens qualis sit imago subacta
Corpore qui fulges, talis tibi morte paratur⁽⁴⁾.

(Même tome, fol. 355, sans dessin.)

⁽¹⁾ Cf. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 26.

⁽²⁾ Cf. pour les tombeaux d'Avignon, le recueil manuscrit du chanoine Deveras, conservé à la bibliothèque de cette ville, 1765. Cf. aussi Eug. Müntz, *Les Architectes d'Avignon au XIV^e siècle*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1890, p. 202, et *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1887, tombeau de Jean XXIII à N.-D.-des-Dons.

⁽³⁾ Cf. Courtet, *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, p. 61, et *Gazette des Beaux-Arts*, février 1881. Cf. aussi L. Courajod, *Un fragment du retable de Saint-Didier au Louvre*, *Gazette des Beaux-Arts*, février 1884.

⁽⁴⁾ Cf. Penjon, *Essai sur l'histoire de la ville d'Avignon*, 1853, p. 93. Le président de Brosses nous a laissé (de ce tableau) la description suivante :

« Dans une des salles des Célestins, je trouvai le fameux petit tableau peint en

TOMBEAUX À AVIGNON ⁽¹⁾, t. LXXVII.

3. *Aux Augustins d'Avignon* ⁽²⁾. Tombeau de Pierre Corsin, cardinal, mort en 1405. — Effigie relevée en marbre sur son tombeau (fol. 346).

4. *Aux Célestins d'Avignon*. Chapelle fondée par Louis de Valois, fils de Charles V, avec armes et vers sur la porte ⁽³⁾ (fol. 358).

5. *Aux Célestins d'Avignon* ⁽⁴⁾. Châsse de saint Pierre de Luxembourg, dans sa chapelle, avec un parchemin où on lit sa vie. Mort en 1387 (fol. 347).

6. *Aux Célestins d'Avignon*. Tombeau de marbre de l'antipape Clément VII, mort en 1394. — Effigie en marbre sur son tombeau devant le grand autel ⁽⁵⁾ (fol. 347).

détrempe par René d'Anjou, représentant sa maîtresse. Cette femme, dont il était extrêmement amoureux, étant venue à mourir, dans son affliction au bont de quelques jours il fit ouvrir son tombeau; mais il fut si frappé de l'état affreux de ce cadavre que, son imagination s'échauffant, il la peignit. C'est un grand squelette debout, coiffé à l'antique, à moitié couvert de son suaire, dont les vers rongent le corps défiguré d'une manière affreuse; sa bière est ouverte, appuyée debout contre une croix du cimelière et pleine de toiles d'araignées fort bien imitées. Au diable soit l'animal qui, de toutes les attitudes où il pouvait peindre sa maîtresse, a choisi un si horrible spectacle.» (*Lettres familières*, n.)

Une trentaine de vers tracés sur un parchemin déroulé commentaient la peinture à grand renfort d'antithèses.

⁽¹⁾ Nous reproduisons la liste complète de Peiresc, mais sans copie des inscriptions; nous suivons pour les églises l'ordre alphabétique.

⁽²⁾ Les Augustins existaient à Avignon en 1261; ils commencèrent la construction de leur couvent en 1297. Leur église était la plus grande après celle des Cordeliers; elle renfermait vingt-deux chapelles. Il ne reste plus que le clocher servant d'horloge, rue Carreterie. — Cf. Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse*.

⁽³⁾ En 1395, le duc d'Orléans posa la première pierre au nom de son frère Charles VI, roi de France.

⁽⁴⁾ A Avignon en 1336. Chapelle élevée à saint Michel, où fut enterré saint Pierre de Luxembourg en 1387. Clément VII, en 1390, résolut de bâtir un couvent près du tombeau et appela douze religieux et un prieur des Célestins de Chantilly. Après avoir longtemps servi de succursale des Invalides, le couvent vient d'être métamorphosé en hôpital et pénitencier militaires. L'église avait été réparée, mais les tombes anciennes avaient disparu. — Cf. Courtet, *op. cit.*, et Duhamel, *Les œuvres d'art du monastère des Célestins d'Avignon* (Gacq, 1888).

⁽⁵⁾ Courtet indique ce tombeau.

7. *Aux Célestins d'Avignon*. François de Conzié, archevêque d'Arles, mort en 1432. — Tombeau de la chapelle à droite du grand autel. — Effigie en marbre⁽¹⁾ (fol. 348).

8. *Aux Cordeliers d'Avignon*⁽²⁾. Vitalis de Furno, cardinal, mort en 1327. — Tombeau dans la chapelle Sainte-Anne. — Effigie relevée en marbre.

9. *Aux Cordeliers d'Avignon*. « Tombe de la Maison de Sade aux Cordeliers en la chapelle Sainte-Croix⁽³⁾ où gist Madame Laure avec une inscription en lettres fort antiques. . . . (Suscription). . . . »

10. *Aux Cordeliers d'Avignon*. Tombeau de Pierre de Foix⁽⁴⁾, cardinal, mort en 1464, sous une lame de bronze devant le grand autel (fol. 346).

11. *Aux Jacobins d'Avignon*. Pierre Iteris (Itier), cardinal, mort en 1367. — Tombeau avec effigie en marbre (fol. 351).

12. *Aux Jacobins d'Avignon*. Oldral de Ponte, juriconsulte en l'université d'Avignon, mort en 1330. — Tombeau sous le vestibule des Jacobins (fol. 360).

13. *Aux Jacobins d'Avignon*. Bertrand de Chanac, cardinal, mort en 1404. — Tombeau au costé droit du grand autel, effigie relevée en marbre (fol. 351).

14. *Aux Dominicains d'Avignon*. Louis de Montjoyeux, maréchal de Clément VII, mort en 1425. — Tombeau (fol. 331).

Au folio 358, on lit une indication qui vient controuver celle-ci. « L. de Montjoyeux mourut en 1425 et gist aux Jacobins d'Avi-

(1) Non signalé dans les ouvrages sur Avignon.

(2) Reçus en 1227, les Cordeliers acquirent un terrain et commencèrent leur église.

(3) Ce tombeau et la visite de François I^{er} ont été souvent décrits.

(4) Pierre de Foix, dit le Vieil, fils de Mathieu de Foix, évêque de Lescar en 1405, de Comminges en 1426, archevêque d'Arles, cardinal du titre de Saint-Étienne *in monte Caelio*, fonda l'Université de Toulouse. Légat en Aragon et à Avignon, où il mourut le 13 décembre 1464. Enterré en habit de Cordelier au milieu du chœur de l'église des Pères de son ordre.

gnon; effigie relevée en marbre sur son tombeau avec inscription et date⁽¹⁾.

15. *Aux Jacobins d'Avignon*. Beau tombeau d'*Aemilius Ferretus*, jurisconsulte, mort en 1552 (fol. 359).

16. *A Notre-Dame*. Jehan du Cros, cardinal, mort en 1383. — Tombeau dans la chapelle du chapitre avec effigie en marbre et inscription fort antique (fol. 351).

17. *A Notre-Dame*. Innocent IV, mort en 1362. — Tombeau et effigie en marbre (fol. 352).

18. *A Notre-Dame*. Dominique de Grimaldi, archevêque, mort en 1592; marbre contre la muraille (fol. 352).

19. *Église de Saint-Didier*. Bertrand Deux⁽²⁾, cardinal, mort en 1355. Tombeau au côté droit du grand autel, effigie relevée en marbre (fol. 347).

20. *Monastère Sainte-Claire*⁽³⁾. Cardinal de Clermont. Au-dessus du bénitier, lettres antiques et armoiries : « Le présent monastère fut refait de par Révérend Cardinal de Clermont, . . . en l'an 1517 » (fol. 360).

21. *Monastère de Sainte-Croix*. Dans l'église, retable et tombeau des Aldobrandini refait en 1601 (fol. 359).

22. *Église du collège Saint-Martial*⁽⁴⁾. Pierre du Cros, cardinal.

⁽¹⁾ Couvent des Dominicains, rue Calade, établi en 1226.

⁽²⁾ Le cardinal Bertrand de Deux, ayant laissé des fonds pour une église collégiale à Villeneuve, ses exécuteurs testamentaires jugèrent à propos de relever Saint-Didier qui menaçait ruine, ce qu'ils firent en 1355. Le corps du cardinal fut transporté derrière le maître-autel. Cf. Courtet, *op. cit.*, p. 56.

⁽³⁾ Sainte-Claire, fondé en 1250 et réformé en 1517 par Marie de Clermont. Actuellement maison particulière, rue Hercule.

⁽⁴⁾ Couvent des Bénédictins. — En 1380, le cardinal Pierre de Crosse y fonda le collège de Saint-Martial. Une église s'éleva bientôt qui fut considérablement agrandie en 1486. Elle avait trois nefs et possédait quelques tombeaux d'une extrême richesse, entre autres ceux du fondateur, du cardinal d'Aigrefeuille, du cardinal Lagrange, évêque d'Amiens. On peut juger de la magnificence de ce dernier par les statuettes qui sont au musée Calvet et le squelette admirable connu sous le nom de *transi*. Elle renfermait aussi la statue d'Urbain V (au musée) et la pierre tombale de R. de Beaufort, vicomte de Turenne. Il ne reste plus aujourd'hui que le clocher et une partie de l'abside. On y a établi le jardin botanique et l'école normale du département. Cf. Courtet, *op. cit.*, p. 60.

mort en 1388. Tombeau avec effigie relevée en marbre et inscriptions en lettres fort antiques (fol. 349).

23. *Église du collège Saint-Martial*. Tombeaux de Clément VI et de Grégoire XI (fol. 350).

24. *Église du collège Saint-Martial*. Guillaume d'Aigrefeuille, cardinal, mort en 1405. Tombeau en la chapelle Saint-Étienne, effigie en marbre (fol. 349).

25. *Église du collège Saint-Martial*. Jehan de la Grange, cardinal, mort en 1402. « Tombeau au costé droit du grand autel, effigie relevée en marbre, au-dessus de laquelle il y a cinq estages représentant la vie de Nostre Dame, le tout de marbre⁽¹⁾ » (fol. 349).

26. *Église du collège Saint-Martial*. Raymond de Beaufort⁽²⁾, mort en 1420. Tombeau dans la chapelle de la Sainte-Croix (fol. 350).

Au folio 308, dessin représentant la plaque tombale de Raymond.

La plaque se trouve actuellement au Musée de la ville; comme il est facile de s'en rendre compte, le dessin de Peiresc est d'une scrupuleuse exactitude.

Il donne aussi un dessin de la voûte où est placé le tombeau. Le tombeau est sans ornementation et recouvert de la plaque où il est représenté. La voûte est basse; en haut, les armes (fol. 307).

27. *Église du monastère de Saint-Sauveur*. Jean de Columna, cardinal, mort en 1339. Son tombeau au costé droit du vestibule (fol. 360).

28. *Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon*⁽³⁾. Pierre de Monturucco, cardinal, mort en 1385. Tombeau entouré de grilles, effigie en marbre (fol. 353).

⁽¹⁾ Cf. Eugène Müntz, *Le Mausolée du Cardinal de Lagrange* (1890, extrait de *l'Ami des monuments et des arts*), avec reproduction d'un dessin de la Bibliothèque Barberini.

⁽²⁾ Raymond de Beaufort, vicomte de Valerne, oncle du célèbre Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne, mort à Tarascon, dans le Rhône, en 1399. Cf. *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. II, p. 1.

⁽³⁾ Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon, fondée en 1356 par Innocent VI.

29. *Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon*. Jean de Neufchâteau, cardinal, mort en 1398. Plaque de marbre au costé droit du chœur (fol. 353).

30. *Abbaye de Saint-André-les-Avignon* ⁽¹⁾. Pierre Blavü, cardinal, mort en 1409. Tombeau avec effigie en marbre (fol. 353).

31. *Chartreuse de Bonpas* ⁽²⁾. Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, cardinal, mort en 1372. Tombeau au costé droit du grand autel, effigie en marbre (fol. 355).

32. *Chartreuse de Bonpas*. Simon Lauzi, primat d'Angleterre, cardinal, mort en 1376. Tombeau au milieu du chœur, effigie en marbre (fol. 356).

33. *Chartreuse de Bonpas*. Michel de Salve, cardinal, mort en 1406. Tombeau avec effigie en marbre (fol. 355).

34. *Chartreuse de Bonpas*. Martin de Salve, cardinal, mort en 1403. Tombeau à gauche du grand autel, effigie en marbre (fol. 355).

35. Au tome XVI, fol. 114. Tombeau d'Urbain V qui se trouvait dans l'église du *collège Saint-Martial*, actuellement au musée de la ville.

Reproduction à l'encre de Chine de son tombeau, couché, mitré, les mains jointes sur la poitrine, les pieds sur un griffon.

BOURGES.

(Voir ANGERS, p. 355.)

⁽¹⁾ Abbaye royale des Bénédictins de Saint-André fondée en 980. Cf. sur Villeneuve-les-Avignon, abbé Goiffon, *Abbaye royale des Bénédictins de Saint-André* (Nîmes, 1884, p. 79).

⁽²⁾ La chartreuse de Bonpas, à 10 kilomètres de Cavaillon. Établissement religieux très ancien. En 1281, ce sont les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui l'occupent; en 1284, Guillaume de Villaret, grand prieur de Saint-Gilles, recteur du Comtat, en prend possession pour son ordre. En 1320, Jean XXII le donne aux Chartreux qui y élevèrent une magnifique église. Ph. de Cabassole y fut entermé. L'église a disparu; il ne reste qu'une maison de campagne du couvent. Cf. Courtet, *op. cit.*, p. 140, et Joudan, *Histoire de la ville d'Avignon*, p. 474.

CAEN.

Vitre. Église des Jacobins (t. XXIII, fol. 72).

« Suscription en l'église des Jacobins à Caen.

« Verrière. En l'an M CCCC LXIV, cette verrière a fait faire et donner en Foñeur de Madame S^{te} Catherine, très hault et très grand prince, monseigneur Charles de Bourgogne cõte de Charolais et d'Arches, seigneur de Betune et de Chaliaubelin, seul filz légitime de . . . Philippe de Bourgogne.

« L'escripture est noir sur du bleu; les interlignes sont ronges. Il est d'un costé de ces escriptures à genoulx, S. Dominique derrière lui; de l'autre costé sa femme et derrière elle une jeune fille couronnée qui tient en sa main gauche un livre in-4, couvert de rouge. Et sur le dit livre une couronne semblable à celle qu'elle a sur la teste; auprès de ceste fille en est une autre à genoulx priant Dieu.

« Ce dessin est dans l'église des Jacobins à Caen en la chapelle Nostre-Dame. »

CHAMBÉRY.

« A Haultecombe de Chambéry, tombeau de Béatrix, femme de R. Bérenger; cf. Paradin ⁽¹⁾ en son livre *les Alliances*, p. 45. » (T. XXIII, fol. 118.) Nous avons vu que Béatrice de Savoie, femme de R. Bérenger IV, avait son tombeau à Saint-Jean-de-Malte à Aix, dans une niche à droite du mausolée d'Alphonse II.

Il est probable que son cœur ou ses entrailles furent enterrés à Chambéry.

CLERMONT.

« Daulphins d'Anvergne en l'église S. André de Clermont, de 1150-1399.

« Obiit Guill. comes Claromon et Dalphinus Auverniæ qui primus fuit fondator huius abbatie an. 1150. »

⁽¹⁾ Cf. Paradin, *Histoire de Notre Temps* de 1515 à 1558. — *Journal* de 1572 à 1615, paru à Lyon. — *Chronique de Savoie* de 1561 à 1601; Paris. — *Les alliances généalogiques*, 1561, paru en 1606, Paris. Il ne s'y trouve mentionné à la page indiquée aucun renseignement sur le lieu de sépulture de Béatrix.

Suivent 16 noms de dauphins d'Auvergne enterrés dans l'église (t. XXIII, fol. 138).

ESCOUIS.

1. «Eglise d'Escouis⁽¹⁾, fondée par Enguerrand de Marigny (1310) au portail de laquelle il y a deux belles grandes figures, l'une dudit Enguerrand, avec sa courte sottane, sa teste nue et une église en sa main, fort semblable à celle qu'on disoit être de lui au grand Portail du grand degré du Palais de Paris.

«L'autre est de sa seconde femme, voilée tout autour de son visage et quasi à l'espagnole, montrant d'estre fort belle et tenant pareillement une église en sa main.»

2. «Tombeau⁽²⁾ du dit Enguerrand où est sa figure couchée et son escu avec l'inscription escripte comme dans un livre ouvert (dans l'inscription, la date de la fondation de l'église, 1310).

«Armoiries dans les vitres.»

3. «Tombeau de Jean de Marigny, son frère, archevesque de Rouan.» (T. XXIII, fol. 67.)

LISIEUX⁽³⁾.

«Monumens de la première ou deuxième race des Rois de France.
«Lisieux. En l'église cathédrale de S. Pierre de Lis, laquelle est

(1) Pour la vue de l'église d'Écouis, cf. Gaignières, n° 5165.

(2) Cf. Gaignières, n° 2258.

(3) Cf. Gaignières, n° 2260; cf. aussi Millin, *Antiquités nationales*, p. 50, pl. XVIII.

(4) Sur les tombeaux de l'église de Lisieux, cf. *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. III, p. 413.

Les tombeaux décrits par Peiresc ne sont pas signalés, à l'exception de celui de marbre blanc de G. d'Esouteville.

Des fouilles furent faites en 1864-1865 dans le chœur. On y trouva le squelette d'un évêque, une crosse en cuivre artistement ouvragée avec volute terminée par une tête de dauphin, et décorée de pommes de pin, probablement du XIII^e siècle, et un anneau pastoral avec émeraude gravée. Ce doit être Guy du Merle (1267-1285). Son nom figure sur un grand nombre de chartes de donations.

Armoiries : d'argent à la bande de sable, chargée de trois étoiles aussi d'argent.

Sont mentionnés enfin d'autres tombeaux d'évêques du XVI^e siècle : Étienne Blosset de Carronges (1482-1505); Jean Lavemeur (1505-1535).

de l'architecture du xi^e siècle, en forme de croix. Il y a hors du cœur, du costé du croisillon droict de l'église, un tombeau de marbre noir grisatre, rayé de blanc de fort ancienne structure, qui ressent le siècle de la seconde race ou plutôt celui de la fin de la première race . . . sur lequel est représenté un prélat vestu sacerdotalement, donnant la bénédiction de la main droite et tenant de la gauche une croce toute pure et toute lisse à l'antique. Il n'a point de mitre, mais il a la clegade, et la couronne de ses cheveux est faicte à tresses grosses d'un pouce chascune, il n'a point de barbe ou fort peu de vestige. Les prebstres de cette église ne savent point qui c'est et disent que c'est le premier abbé de ladite église. Mais leurs conjectures sont sans fondement.» (T. XXIII, fol. 169.)

« Au fonds du mesme croisillon de l'église, il y a deux tombeaux dans l'épaisseur de la muraille près la porte du Palais. Le premier est d'un Prince, qu'ils disent estre le comte qui donna la comté de Lisieux à l'evesque, et monstre d'estre ancien pour le moins autant que l'église. La figure de ce prince y est couchée par dessus tout de son long, armée de toutes pièces, c'est-à-dire d'un jacques de mailles qui couvre tout le corps et par dessus iceluy y a un sayon jusques au genouil (ceinct d'une grosse ceinture) à travers lequel passent les bras maillés. Il a sur sa teste un heaulme à oreillettes serrées sous le menton, mais il est large par en hault comme les bonnets d'Autriche et, autour du bord, y a une couronne enrichie de pierreries et de fort peu de façon par le hault.» (Même feuillet.)

« Le second tombeau est dans une voulte laquelle est à ogive pareille à l'autre, mais la sculpture de la figure semble estre beaucoup plus moderne. La tradition en est que c'est un évesque, frère du comte et qui en reçut le comté, mais la conjecture n'est pas au tout compatible principalement en la matière de l'ouvrage. L'evesque qui y est représenté est mitré à la mode de 400 ou 450 ans au plus; son âme est portée par deux anges, et une couronne qui lui vient du ciel faicte à gros fleurons, comme quasi du temps de S. Louys. Il n'y a aucune inscription.» (Même feuillet.)

« Tombeaux anciens sous la mesme arcade et contre le mur y a deux droictes figures d'hommes armez tout de mesme que le précédent, si ce n'est que chascune a son escusson diversifié en la superficie. et la peinture qui estoit antefois par dessus semble avoir été rouge au champ et la bordure dorée.

« L'autre figure a son escu peint de jaulne au champ tout damasquiné de rouge et il y a quelques vestiges d'ung chevron rouge damasquiné de jaulne ou bien d'une losange vidée. » (Même tome, fol. 170.)

« Tombeau d'Antoine Raquier, evesque, en la chapelle du derrière du cœur, à genoux, avec ses armes au sautoir de gueules et quatre marlettes de sable. » (T. XXIII, fol. 170.)

« Tombeaux d'evesques. Lisieux. *Guillelmus* de Estouteville⁽¹⁾, plus près de l'autel, en la cathédrale, dont les armes sont burellées d'argent et de gueules, à ung lyon rampant de sable par dessus, avec sa croce d'or, brochant sur le tout. Ces mesmes armes sont aux vitres de ladite église. » (Même feuillet.)

« *Fulco*, evesque, tombeau en l'église de Lisieux, cuivre dont le champ est tout fleurdelisé et comparty en losanges. Et ce peut être celui qui a fait bastir la chapelle du Palais, parce que les vitres en sont fleurdelisées et chastellées, qui est le siècle de S^t Louis ou de sa mère. » (Même feuillet.)

« Lisieux. Au faubourg, il y a une abbaye de Dames⁽²⁾, si ancienne que leur église S. Désir est quasi du siècle de la première race. » (Même feuillet.)

MANTES.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE MANTES.

Sur une page, les indications suivantes, que nous donnons telles que nous avons pu les lire⁽³⁾. Elles sont accompagnées de croquis des couronnes.

« Divers tombeaux. *Comitissa Maria*. — *Largitas Henrici* (?), *Comes*. Un homme assis avec une couronne de simple demy rond et une femme qui foule l'Avarice sous les pieds. — *Rex Navarra*. Le prince assis avec une couronne crénelée et un sceptre boutonné. — *Regina Navarra*, la princesse emmantelée avec la couronne fleu-

(1) Le tombeau de son cœur est à Rouen. Notre-Dame. Cf. Gaignières, n° 2137.

(2) L'abbaye des Dames fut fondée par Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Hugues son neveu la fit bâtir. Cf. R. de Hessel, *Dict. univ. de la France*, 1771.

(3) Millin, *Antiquités nationales*, t. II, p. 23-28, pl. II (N.-D. de Mantes), reproduit ces tombeaux de princes et princesses de la maison de Navarre. Ils sont de la fin du XIV^e siècle. « Les inscriptions, dit-il, sont à peu près indéchiffrables. »

ronnée. — *Comes Henricus*, le prince assis dans un (blanc) tout d'une pièce qui enveloppe la teste comme aux cordeliers et les mains comme des (blanc). Il tient à la main comme un foit. — *Comitissa* *Blanchea*, la princesse emmantelée avec le . . . teste . . . à la gauche et à la droite avec une espée. — *Comes Teobaldus*, le prince assis . . . (blanc) . . . emmantelé . . . une espée sans couronne.

« Sur le tombeau y a une princesse couronnée d'une couronne fleuronnée. »

MEAUX.

« Tombeau d'Ogier et de Benoît, son compagnon en l'église S. Faron de Meaux⁽¹⁾. (T. L, fol. 166.)

« Grande arche de pierre de taille; sur le couvercle en bosse entière les deux figures de ces héros couchés, de la longueur de 8 pieds,

⁽¹⁾ Cf. *Conversio Othgerii*, dans Mabillon, *Acta sanctor. ordinis S. Benedicti*, saec. iv, t. I, p. 656-658.

Cf. aussi P. Paris, *Ogier le Danois* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III (1842), p. 521-538.

Le tombeau subsista dans l'abbaye Saint-Faron de Meaux jusqu'au milieu du xviii^e siècle.

L'épithaphe d'Ogier et de Benoît fut faite par Fulcoie de Beauvais au xi^e siècle, vers 1070. « D'après Mabillon, dit P. Paris, la construction du tombeau d'Ogier et de Benoît est d'une époque fort rapprochée de la mort de ces deux compagnons. Une allusion y est faite dans les vers de Fulcoie. Le dernier vers « par fuit et tumulus, par erit et titulus », prouverait assez bien que l'épithaphe est postérieure au tombeau. D'ailleurs, comment admettre que les moines de Saint-Faron, dont la reconnaissance pour les donations d'Ogier devait être grande à l'époque de sa mort, eussent laissé passer trois siècles avant de lui ériger un mausolée? Quelles raisons assez puissantes pour les porter aussi tard à une dépense excessive? »

Plus haut, P. Paris dit : « Sans les recherches judicieuses de Mabillon, nous serions forcés aujourd'hui de penser, avec un autre bénédictin (Bernard Yepès, éditeur de la *Chronique bénédictine*), que le monument fut construit pour un certain Otgerius de Carmentray qui, sous le règne de Henri I^{er} ou de Philippe, son successeur, aurait fait don, à l'abbaye de Saint-Faron, de son domaine de Carmentray. Suivant Yepès, il n'y aurait pas eu d'autre Ogier que ce donateur du xi^e siècle, et les jongleurs seuls l'auraient transformé en contemporain de Charlemagne. Mabillon répond que l'existence d'un Ogier, au xi^e siècle, ne peut ébranler en rien la foi due aux monuments des viii^e, ix^e et x^e siècles, qui attestent l'existence du vassal Ogier, protecteur des enfants de Carlouan, adversaire de Charlemagne dans la guerre de Pavie et moine reclus à Saint-Faron. »

vestues en habit de moine, teste rase et une couronne de cheveux, barbe fort courte à la jésuite, mais aulcunement pommelée.

« Celle de droite (Ogier probablement) est d'un homme fort gros, grand visaige plat, col fort large et court, les deux mains jointes sur la poitrine.

« L'autre, un homme beaucoup plus gresle et le moins du monde plus haut, le col fort long, une main sur la poitrine et l'autre sur le ventre.

« Au-dessous d'eux au devant de l'arche sont représentez dix figures dont les deux premières sont de ces deux héros vestus de leur tunica et de leur chlamys ou paludamentum (dont le dernier porte un baston de voyage sur lequel sont deux petits anneaux) s'adressant à un abbé ou autre moine qui instruit un novice. Après se voient derechef les deux mesmes figures dont la première est à deux genoux et porte son pallium sous le bras à la grecque et tient ses doigts à sa poitrine comme s'il disait sa coulpe; l'autre n'a qu'un genouil en terre.

« Devant ces deux figures, celles de quatre moines debout dont le premier a des habits sacerdotaux avec la chasuble sans fente à la grecque et le manipule à la main gauche donnant (à deux doigts) sa bénédiction à Ogier et à Benoict. Le second moine est vestu d'une caracalle cucullée, ou epamis, fort grande, laquelle va jusqu'aux talons, fendue au côté pour y passer les mains, et porte à sa main droite une forces pour couper les cheveux d'Ogier. Le troisième moine est vestu comme les aultres et porte en ses bras l'habit de moine pour donner à Ogier; le dernier moine portait aussi quelque chose qui a été rompu par les Huguenots, l'an 62, lorsqu'ils rompirent toutes les testes de toutes les figures de ce mausolée, excepté celles d'Ogier et de Benoict. Contre le couvercle en lettres de craion se lisent ces mots :

Heroibus ignotis his quibus monumentum restituit Gabriel Simeones⁽¹⁾.

(1) «Hoc sepulchrum, cum vidisset Gabriel Simeones Italus, itinerariis suis celebri, cujus esset monumentum ignorans, hanc inscriptionem in linea rubricata litteris albis apposuit» et la date M D XXXV.

Nous avons rapporté tout au long la discussion de P. Paris sur le tombeau donné par Mabillon, et sur les recherches de l'illustre bénédictin.

La description de Peiresc est d'une exactitude extrême si on la lit en ayant sous les yeux la gravure de Mabillon. Il est extrêmement regrettable que les dessins que Peiresc avait commandés à M. Thomas, peintre, n'existent plus; nous aurions

« Sur cette arche, il y a un grand arc à cinq grosses moulures sur la première desquelles sont gravées sept figures d'anges dont la première porte dans un drapeau l'âme de l'un des défunts, qui a les mains jointes, l'autre une couronne à gros fleurons, le troisième porte une autre âme qui a les mains comme celles de Benoît, le quatrième un flambeau, le cinquième un encensoir, le sixième une boîte à encens, le septième un autre encensoir.

« Sur la deuxième moulure sont gravez à force feuillages d'acanthé recourbés en limaçon.

« Sur la troisième est représenté le grand Jugement de Dieu, c'est-à-dire tout au plus haut l'image, de la ceinture en haut, de Jésus-Christ, dans les Nuées entre deux petits anges dont l'un porte les trois clouds, et l'autre sa couronne d'épine, et un peu plus bas deux autres anges dont l'un porte la croix et l'autre une hasta. Et après ceux-là quatre autres anges avec leurs trompettes et tout au bas la résurrection des morts.

« Sur la quatrième moulure sont gravées des feuilles d'acanthé.

« Sur la dernière et plus haute moulure des autres sortes de feuilles. L'ordonnance de ces moulures fait qu'elles portent de çà de là sur cinq piliers, sur trois desquels sont relevez trois figures dont la première au costé droit est vestue pontificalement et doit être de quelque abbé, peut-être de S. Faron. Le deuxième, d'une femme avec sa stola et une longue tresse de cheveux entrelacés pendante jusqu'à la ceinture sur laquelle quelqu'un a écrit Bioudae. La troisième figure est d'un homme vestu de tunique et de paludamentum, tenant à sa main gauche un sceptre orné de feuilles d'acanthé et de pommes grainettées où y a escript dessus Carolus Magnus. Au costé gauche la première figure est d'homme avec la tunique et la ehlanys tenaut en sa main gauche un rouleau où est cette inscription :

Aude : conjugium. T. DO ROLLANDE SORORIS :
PERPETVŪ Q̄E MEI SOCIALIS FOEDUS AMORIS.

sans doute sur cet important monument des témoins plus fidèles que ceux que nous a conservés Mabillon.

Faut-il ajouter, en terminant, qu'il est à peine concevable que P. Paris ait sérieusement pensé à dater ce tombeau si complet, d'une iconographie si savante et d'un art déjà exécuté, du ix^e siècle? Et pourtant il avait la gravure de Mabillon sous les yeux.

« Sur la poitrine quelqu'un a écrit OLIVERIO. La deuxième figure est de femme avec sa stola et sa longue tresse comme l'autre. La dernière est d'homme portant son pallium sous le bras. »

Au folio 167, nous trouvons un mémoire à M. Thomas, peintre, pour faire des dessins du tombeau. Peiresc fait les plus grandes recommandations pour que le dessin en soit tout à fait exact, qu'il observe scrupuleusement les plis des vêtements, les cheveux, etc.

Nous donnons ici copie du *Mémoire à Messire Thomas, peintre*. Le soin et la précision qu'exigeait Peiresc dans le dessin du tombeau font regretter que l'ouvrage de Thomas ne nous soit pas parvenu avec les manuscrits de Peiresc.

Mémoire à Messire Thomas, peintre.

D'observer diligemment au dessein qu'il me fera des statues d'Ogier et de son compagnon, de représenter celle de main droite plus courte et plus large le moins du monde que l'autre, et les épaules larges comm'elles y sont, le col aussy fort large et court, la barbe à petits boutons comm'elle est, la couronne de cheveux à grosses touffes, en somme tout le visage plat et fort replet.

La figure de main gauche le moins du monde plus haulte et plus gresle, le col fort long et menu comm'il est, les cheveux à grosses touffes comme l'autre, et la barbe aussy toute par boutons desquels je voudrois mesme qu'il observast le nombre et qu'il les fist ressembler à des boutons de cheveux par le moyen de l'ombrage et des haclures recourbées en ceste sorte. (Dessin.)

En somme le visage plus long et plus maigre que l'autre.

D'observer aussy en la première des figures qui sont contre l'arche de faire représenter le relief de chasque ply de son vestement et spécialement de sa sottane et du mantelet qui est par dessus et encore du baston qui est en ceste sorte. (Dessin.)

2. En la seconde la mesme sottane et le mesme mantelet, et instement la mesme chaussure si elle y paroist.

3. En la troisieme la forme du livre qu'elle tient.

4, 5. En la quatriesme et cinquiesme la vraye forme et plisseure de leur habit et de leur capuchon qui n'est pas si long.

6. En la sixiesme, la vraye plisseure de son habit, mais particulièrement de la robe qu'il porte toute pliée sur ses deux bras.

7. En la septiesme la vraye forme et proportion des forces qu'elle porte en sa main.

8. En la huitiesme, les vrayes plisseures de la sottane qui va iusqu'aux talons et de la chasuble, laquelle n'est point fendüe aux costés, aussy seulement rehaussée, et d'y prendre garde au geste des doigts et de la main qui donne la bénédiction et l'autre de laquelle pend le manipule.

9. En la neuviesme observer bien toutes les mesmes plisseures du manteau qu'elle a sous le bras et de la statue qui paroist sur ses genouils.

10. En la dixiesme la vraye posture qu'elle tient avec ses deux mains appuyées sur son genouil droict, et la vraye apparence de sa sottane, de son mantelet et des vrais plis d'yceux.

De faire aussy à part chascune des six figures qui sont contre les colonnes, et d'y remarquer diligemment tous les vray plis et proportions de leurs vêtements et de leurs gestes, en somme d'y représenter le relief de de tout ce qui s'y voit et en particulier des fleurons et du sceptre de l'une d'icelles et de la proportion et façon des tresses de cheveux qui pendent aux figures des femmes.

PARIS⁽¹⁾.

1. *Les Célestins*. — «Aux Célestins de Paris, hors la chapelle d'Orléans est le tombeau de la femme du Roy Charles cinquiesme⁽²⁾.» (Vol. III, t. II, fol. 256.)

2. *Aux Célestins*. — (Même feuillet) «... et plus bas est le tombeau d'Anne de Bourgogne, fille du duc Jean, feme du Duc de Bedford, Regent de France. Armoiries. Au bas sont les pleureurs dont le premier qui est vestu de cour semble devoir être son mari⁽³⁾.»

⁽¹⁾ Les documents relatifs à Paris se trouvent épars dans différents volumes du fonds Peiresc. Nous ne pouvons donc en faire ici un exposé logique et mettre dans l'exposition une unité qui n'existe pas dans Peiresc lui-même.

Nous donnerons d'abord ce qui concerne les églises, puis le Palais et enfin les documents relatifs à diverses peintures et à différentes époques : Saint Louis, Charles V, etc.

⁽²⁾ «Le cœur et les entrailles de Jeanne de Bourbon, son épouse, avoient été inhumés dans leur église, devant le grand autel, sous une riche sépulture de marbre blanc.» (Sauval, *Hist. et antiq. de la Ville de Paris*, t. IV, p. 458.)

⁽³⁾ Cf. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. II, p. 215. Une pièce fixe le nom du sculpteur de ce tombeau, Guillaume Vlenton, de Paris. Cf. aussi L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son Journal et le musée des monuments historiques*, t. I, p. 3. L'entrée de ce tombeau au musée des Petits-Augustins est signalée «figure de

3. «Lion de Lusignan mort en 1393, Roy d'Arménie.

«Son tombeau⁽¹⁾ à droite du maître autel des Célestins de Paris, représenté en marbre blanc, vestu d'un manteau royal, la couronne en teste; couché tout de son long sur un tombeau de marbre noir, sous une arcade.

«Le dedans de l'arcade est peinct d'une ancienne peinture du temps, y ayant une Notre-dame au mitan, tenant un petit Jésus lequel a une bague ronde a son col dans laquelle il y a une estoile d'or et la vierge a sur le sein un fermail en lozange dans lequel il y a une fleur d'or avec une bordure d'orfèverie, avec des religieux célestins à genoux de part et d'autre, à elle présentés par deux roys qui tiennent comme rang de saints, l'un représentant vraisemblablement saint Louis vestu de son manteau royal ou plutôt de surcotte d'azur fleurdelisée d'or en relief, comme si c'étoit pour imiter la haulte broderie, enrichie d'une espèce de passeman d'or qui sert de bordure autour du collet des haults des manches et du manteau. . . »

(Description du collier de l'ordre de Genette qu'on voit à son cou) . . .

«Un autre roy, peut-être Edouard III d'Angleterre . . . (description de ses ordres) . . . puis deux roys encore, barbus, à barbe fendüe, l'un tient dans sa main une rame.»

Vient ensuite l'inscription du tombeau de Lusignan. (T. XXV, fol. 26 et 27.)

4. «Inscriptions sur les tombeaux dans les *Cloistres de Sainte-Catherine de la Culture*⁽²⁾, à Paris, qui est un monastère fondé par le

femme couchée, sculptée de marbre blanc, posée sur une tombe de marbre noir», années 1791 et 1792.

⁽¹⁾ Cf. Gaignières, n° 467. Actuellement à Saint-Denis. Sa statue provient de son tombeau. La tombe en marbre noir a été oubliée dans les magasins à l'époque du placement de la statue. La tombe et l'inscription sont donc nouvelles.

La statue elle-même avait été recueillie par A. Lenoir. Nous n'avons trouvé aucune mention de la peinture que Peiresc signale, ni dans Millin, ni dans les ouvrages que nous avons consultés sur Paris.

Cf. Sauval, *Histoire et antiquités de Paris*; Millin, *Antiquités nationales*, p. 106, pl. LIII; Piganiol, *Description de Paris*, 1765; Courajod, *op. cit.*, t. 1, p. 1; F. de Guilhaemy et Fichot, *L'Église impériale de Saint-Denis et ses tombeaux*, (3^e édit., 1891).

⁽²⁾ Cf. Gaignières, n° 64, *Sergents d'armes*. Pierre murale du xiv^e siècle autrefois à

Roy Philippe, en faveur de ses gentilshommes à ce que disait M^r l'évêque de Digne, frère du Prieur, le 14 septembre 1632.»

«Des sergens d'armes.

«1294. Un soldat maillé sous la cotte d'armes laquelle va à demy jambes, le casquet en tête, une arbalestre entre ses jambes et un lion rampant sur un escusson de cette forme de cœur refendu, une masse d'armes à gauche, un carquois à droite. CI GIST LOP CVRIE DE DEARVR V SERGENT LE ROI», etc. Et au folio 35, quatre inscriptions donnant les dates de 1315, 1295, 1304, 1259, 1256. (T. XXIII, fol. 33.)

5. *Le Palais.*

«En la sale du Palais (un grand cerf doré, soutenu sous le ventre par une tige de fer)⁽¹⁾. In aula mediatullo, loco ædificationis, sub arcu tertio ad occidentem, depositus erat cervus ingens, deauratus, inter statuas regum Ludovici XI et Caroli VII. Qui quidem cervus fabricatus erat ex ligno et ibidem locatus causis hactenus incognitis. Est quidem codex manuscriptus de actis Caroli VI, qui huius

Sainte-Catherine du Val des Escoliers de Paris, sur laquelle sont représentés Louis IX et des sergens d'armes du temps du roi Charles V.

Sauval, l. VIII, p. 343, dit : «A la couture, Sainte-Catherine, les sergens d'armes ou archers du Roi sont couchés sur leurs tombeaux, les uns avec une arbalète entre les jambes, les autres avec une arbalète et une hache d'armes.»

La pierre fut placée en 1376. Saint Louis fonda cette église et y mit la première pierre en commémoration de la victoire de Bouvines (1214). La pierre tombale est actuellement à Saint-Denis. Sauval, l. V, p. 627, donne les renseignements suivants : «Sainte-Catherine de la Couture, commencée à bâtir en 1229 par les sergens d'armes de saint Louis qui dans les armées avaient le soin de conduire les gens de pied, lesquels prièrent le roi saint Louis de mettre la première pierre à cette église en reconnaissance de la victoire remportée au pont de Bouvines en 1214 [?] (lire 1214).

«Par la suite cette église devint un prieuré dépendant de l'église Sainte-Catherine du Val des Escoliers, fondée près de Langres. Le monastère est situé en la rue de la couture Sainte-Catherine, quartier Saint-Antoine. Les champs et jardins furent vendus en 1544 par le Prieur et les religieux pour y construire des maisons et établir des rues.

«La Place royale, les Minimes, l'hôtel des Tournelles l'occupèrent.»

⁽¹⁾ «Le grand cerf de Charles V, pris pour modèle sous Charles VI, d'un cerf d'or de parçille grandeur élevé dans un endroit de cette salle jusqu'où les députés du Parlement alloient au devant des Princes.» (Sauval, l. VIII, 347.)

On sait que les statues des Rois de France décoraient cette salle. Sauval donne

cerui mentionem facit, sed in exemplum tantum et similitudinem; cæterum quo nomine aut respectu primitus ibidem erectus fuerit, omnino non meminit. Combustus perit in conflagratione aulae Palatii, vi die Martij 1618. » (T. XXIII, fol. 102.)

6. *«Figure des Rois en la salle du Palais.»*

«En l'entrevue de l'empereur Charles IV⁽¹⁾ avec le roy Charles V (1378) quand on descript la grande salle du Palais, où se fit le banquet solennel, l'auteur M. Godefroy a fait imprimer, fragm. 82 :

«Et est à scavoir que la grande salle du Palais estoit courtinée et parée de tapis de haulte lice imagiez tout autour, si bien ordonnez et si à point mis que les roys qui sont de pierre tout autour, n'estoient point occupez ne empeschez de voir. Et il y avoit en ladite salle cinq couverts à comter cclui de la table de marbre, et trois dressouers. » (T. XXIII, fol. 103.)

7. *Procès de Robert d'Artois.*

«En ung livre du trésor des privilèges, chartres et registres du Roy, semblable à cestuy est trouvé ce qui s'en suit (suit le nom des Pairs). Extractum a registris curiae parlamenti. Du Tillet, f. 6⁽²⁾. » Deux dessins coloriés de la séance où fut jugé Robert d'Artois.

de cette salle la description suivante : «Le dessous de la grande salle est bâti avec beaucoup de solidité et portoit une salle qui passait pour l'une des plus grandes et des plus superbes du monde : elle étoit pavée de marbre blanc et noir, lambrissée et voûtée de bois, accompagnée dans le milieu de piliers de même tons rehaussés d'or et d'azur et remplis des statues de nos Rois, représentées de sorte que pour les distinguer, ceux qui avoient été malheureux et fainéans avoient les mains basses et pendantes; les braves au contraire et les conquérans avoient tous les mains hautes. » (L. VII, fol. 3.)

La salle fut brûlée en 1618.

⁽¹⁾ «En 1378, Charles IV empereur, logea au Palais. Après souper, où il fut traité magnifiquement, et qu'il se fut retiré dans son appartement, Charles V alla avec le roi des Romains dans la chambre du Parlement et avec eux tous les grands d'Allemagne et du royaume entendre, selon la coutume, un concert de musique douce. Le duc de Berri servit les épices et le duc de Bourgogne le vin. » (Sauval, l. VII, p. 3.)

⁽²⁾ Du Tillet, *Recueil des Roys de France* (Paris, Pierre Mettayer, 1618, 2 vol. in-4°). Cf. Gaignières, n° 255, et Montfaucon, *Monumens de la monarchie française*.

8. *Bible latine de Charles V.*

«Aux Célestins de Paris, de 400 ans environ d'ancienneté in 4° au mitan de laquelle le roy Charles V a escript et signé qu'elle lui appartenait et par dessoubz le due Louys d'Orléans qui l'a donné à l'Eglise.»⁽¹⁾ (T. XXV, fol. 34.)

«*Evangelium aureum Ottonis*⁽²⁾ *Augusti*, un grand volume escrit en lettres d'or de 600 ans où il y a quatre médailles d'or en peinture, ayant des testes d'empereur à l'antique, sans barbe et sans couronne, disposez en croix autour du titre de la première évangile avec ces inscriptions à l'entour :

OTTO IMPERATOR AVG· ROM·

Caput imberbe sine corona

HEINRICVS·REX·FRANC·

HANRICVS·REX·FRANC·

Id.

Id.

OTTO IVNIOR IMPER· AVG·

Id.

donné par le Roy Charles V en 1379 et couvert d'argent pour l'usage de l'église⁽³⁾.» (T. XVIII, fol. 488.)

9. *Saint Louis.*

Dans le tome X des manuscrits de Carpentras, sous le titre *Mémoires pour la vie de saint Louis*, l'on trouve tous les documents que Peirese avait réunis sur l'histoire de saint Louis. Les dessins coloriés, les gravures et les descriptions qu'il donne viennent de trois sources différentes.

Peintures du monastère des Cordelières de Lourcine.

Peintures de l'autel de l'église basse de la Sainte-Chapelle.

Miniatures du livre d'heures de Jeanne II, reine de Navarre.

⁽¹⁾ Sauval, t. IV, p. 460, mentionne cette Bible.

⁽²⁾ *Otto imperator*, au. 912-973.

⁽³⁾ Cf. Labarte, *Inventaires de Charles V*. A la Bibliothèque nationale, 4 beaux évangéliques, manuscrits latins n° 14497, 9455, 8892 et 8851. La description de Peirese ne s'applique pas au ms. 8851, qui pourtant fut donné en 1379 par Charles V, et dont la reliure est exposée à la Galerie Mazarine.

Ces documents ayant été l'objet d'un travail de M. Longnon⁽¹⁾, nous n'en donnerons pas ici la description.

10. *Deux châsses de saint Louis :*

a. *Sainte-Chapelle.* — « Suscriptions autour de la châsse de saint Louis⁽²⁾ en la Sainte-Chapelle.

« Le chef de S. Loys est porté par quatre anges posés sur un gaultdair, distingué en parquettages. L'oranger des Fleurs de lys de France et des escarboucles de Navarre, milieu desquels escarboucles quelquefois il y a en champ de gueules des lions, griffons, daulphins et autres animaux monstrueux tels qui se voient ès sceaux et aux cimiers. A l'entour de ce gaultdair est l'inscription ci-dessus en deux lignes qui font le tour et au dessoubz dans des compartimens en forme de quarte feuille sont les images des Roys, cotés au nombre de trente-deux, sans comprendre S. Loys dont le chef est grand au naturel et plus et couronné d'une grande couronne fort enrichie de pierreries. »

Les noms sont :

« Clovis, Clotaires, Childebert, Clotaires, Dagobert, Clovis, Clo-

⁽¹⁾ A. Longnon, *Documents parisiens sur l'Iconographie de Saint Louis*, d'après un manuscrit de Peiresc conservé à la Bibliothèque de Carpentras. (Paris, Champion 1882.)

⁽²⁾ On sait que, le 11 août 1297, Louis IX fut mis au rang des saints. Son tombeau fut ouvert par Philippe le Bel et ses ossements partagés et placés dans des reliquaires qui furent attribués à différentes églises. Nous donnerons, à propos de la seconde châsse décrite par Peiresc, les renseignements complets sur ces reliquaires qui datent des premières années du XIV^e siècle, et qui sont ornés de bustes de saint Louis, documents intéressants pour l'iconographie de ce roi.

La châsse décrite par Peiresc (a) était, en effet, à la Sainte-Chapelle. Elle renfermait l'omoplate et la tête de saint Louis (partie supérieure du crâne). La tête était enfermée dans un buste d'or représentant l'effigie du saint roi. *L'inventaire de la Sainte-Chapelle*, de 1573, publié dans la *Revue archéologique*, t. V, p. 201, par Douet d'Arcq, donne la description de cette châsse, comme la donne Peiresc. L'énumération des pierres précieuses garnissant la couronne et le manteau n'occupe pas moins de 10 pages.

Une gravure de ce buste est publiée par du Gange dans l'*Histoire de saint Louis* du sieur de Joinville (1678, in-fol.), et par Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*, t. I, p. 218.

L'inventaire de la Sainte-Chapelle donne le nom de l'orfèvre qui le fit et la date : Guillaume, orfèvre de Philippe le Bel, 1306. Sur ces reliquaires, cf. Labarte, *Les arts industriels au moyen âge*, t. II, p. 203.

laire, Theodoïres, Clovis, Childebert, Dagobert, Clotaires, Theodoïres, Charles Martel, Pépin, Charlemagne, Loys, Charles le Chauve, Loys li Baubes, Charles li Simple, Loys, Lothaire, Hues Capet, Robert, Harriis, Philippes, Loys li Gros, Loys, Philippe de Gonesse, Loys le père, Philippe li fils de S. Loys. » (T. XXIII, fol. 400.)

b. Reliquaire en l'église des *Dames religieuses de Saint-Louis*, de l'ordre de saint Dominique⁽¹⁾. — « *Chef de saint Louis*⁽²⁾, d'argent doré, dans lequel se voit la machoire supérieure et le nez de saint Louis, avec dédicace du roy Philippe le Bel. Cette cassette

⁽¹⁾ Nous décrivons ici ce reliquaire, bien que l'église des Dames religieuses de Saint-Louis fût à Poissy.

⁽²⁾ Nous n'avons trouvé aucune mention de cet important reliquaire décrit par Peiresc, qui vient compléter d'une façon si intéressante les reliquaires connus de saint Louis et la liste de ses portraits.

Voici, en effet, les renseignements que nous avons sur le partage des reliques du saint roi. Premièrement la châsse déjà décrite qui se trouvait à la Sainte-Chapelle et renfermait la partie supérieure du crâne et l'omoplate du roi. Puis nous avons, à la Sainte-Chapelle, un reliquaire décrit dans l'inventaire de 1340 et dans celui de 1573. « Un grant image de Monsieur S. Loys, de deux pieds de haut ou environ, compris le pied qui est porté sur trois lions, tenant un reliquaire en cristal de l'espaule du dict S. Loys, le tout d'argent doré. » (Cf. Labarte, *op. cit.*, t. II, p. 304.)

Puis, dans le même inventaire, un troisième reliquaire est indiqué : « Une ymage de saint Loys, d'or séant en une chaise d'argent doré, à claires voyes, tenant un sceptre en sa main, esmaillé de champ d'azur et de fleurs de lys d'or, tenant entre ses mains un beau fermillet au milieu duquel il y a des ossements de sainte Cécille et un cristal au devant, garny à l'entour de six esmeraudes. »

Enfin, quatrièmement, châsse à Saint-Denis. Reliquaire pour la mâchoire d'en bas. Sur un socle élevé, décoré de vingt fenêtres ogivales, séparées par des piliers, deux statuettes de rois couronnés, vêtus d'une longue tunique talaire, soutenant, se faisant face, un reliquaire en forme de nef d'église à deux clochers. En avant l'abbé Gilles à genoux, mitré et vêtu d'une chasuble.

Inscription donnant le nom des rois :

Philippe le Hardi et Philippe le Bel, fils et petit-fils de saint Louis; au-dessous de Philippe le Hardi, en émail, les armes de France et celles de ses deux femmes, Isabelle d'Aragon et Marie de Brabant. Au-dessous de Philippe le Bel, armes de France et celles de sa femme Jeanne de Navarre. Le monument est porté sur le dos de huit lions.

On sait que ce reliquaire fut fait pour Saint-Denis en 1304, sous l'abbé Gilles. Les anges et quatre lions furent fondus pendant la Ligue et refaits en 1617. Il fut détruit comme tous les autres à la Révolution. Cf. Félibien, *Histoire de Saint-Denis* (Paris, 1706), p. 540 et 263, pl. III, et Labarte, *op. cit.*, t. II, p. 305.

L'important reliquaire dont Peiresc donne une description et qu'il signale

est supportée par deux figures à genoux, d'un Roy et d'une Reyne couronnés, lesquels sont comme portez et poussés à le faire par deux autres figures qui sont derrière eux, à genoux aussi et qui sont de Roy et de Reyne pareillement, encore qu'ils n'ayent pas de couronne. L'inscription porte qu'en l'an 1334, le roy Jean a présenté ce chef, fait de l'argent à ce destiné par le feu roy Philippe (de Valois) son père et la royne, Jeanne de Bourgogne, sa mère. De sorte que ce sont là les quatre figures qui y sont représentées. Le roy Jean, avec son camail tout pareil à l'image qui est en la Sainte-Chapelle. Jeanne de Boème, sa femme, vestue comme les femmes de la chapelle de Brac à Paris. Le roy Philippe de Valois et la royne Jeanne de Bourgogne vestue en veuve ou en religieuse.» (T. XXIII, fol. 71, n° 3 des feuillets détachés.)

II. Buste de Charleuagne au Louvre. (Voir ROME, p. 384.)

POISSY.

I. « Une grande église collégiale fort ancienne qu'ils disent être fondée par le roy Robert sous le tiltre de Nostre-Dame où il se reconnoit véritablement tout plein de vestiges d'architecture ancienne de 600 ans ou environ.

« Anciennes chartes de 1061, une « regnante Heinrico rege », une du roy Philippe 1^{er}, 1060-1108.

« Il y est fait mention des liberalitez dudit roy Robert. » (T. XXIII, fol. 69.)

« A costé du mesme autel il y a un vieulx tombeau où est représenté en bosse un homme armé, maillé à l'antique, tenant une espée à sa droite et à sa gauche un escu, sans rien dedans, et sous ses pieds a un poisson d'où ils argumentent que c'estoit quelque prince ou grand seigneur, seigneur de Poissy, car les armes de Poissy sont un poisson d'argent en fasce en un champ d'azur, fleurdelisé d'or. » (Même feuillet.)

comme appartenant à l'église des Dames religieuses de Saint-Louis, serait donc un nouveau reliquaire à ajouter aux trois de la Sainte-Chapelle et à celui de Saint-Denis. Ce monument intéressant de l'orfèvrerie française au milieu du xiv^e siècle n'a pas été signalé jusqu'à ce jour.

Robert de Plessis⁽¹⁾. — «Tombe fort grande et fort large où est gravée la figure gisante d'un vieil cavalier armé, maillé de la teste aux pieds, tenant son escusson de la gauche, avec l'inscription de Robert de Plessie, qui fu avec S. Loys en Tunes et mourut l'an m ccc xxii.» (Même feuillet.)

Frères de saint Louis en la même église⁽²⁾. — «Au milieu du chœur, une petite lame de lotton où sont gravez deux petits princes, frères du roy S. Loys, sans être uomés, enfans de la royne Blanche et du roy Loys. . . » (Même feuillet.)

2. *Église des dames religieuses de Saint-Louis de l'ordre de Saint-Dominique*⁽³⁾. — «Dans le cloistre sont peints tous les hommes et femmes illustres de l'ordre de S. Dominique, au naturel avec des inscriptions de l'abrégé de leur vie. Entre autres un d'Alençon, qui laissa le duché d'Alençon pour estre religieux et qui s'en alla un jour dans le Louvre demander l'aumône au roy et aux princes ses cousins.» (T. XXIII, fol. 72, n° 3 des feuillets détachés.)

«On tapisse quelquefois le cloistre de fort anciennes tapisseries où sont les Histoires de Troye et autres des romans, faictes à l'antique fort curieuses. Entre autres une de certains hermites et religieuses avec des dialogues et rebus de Picardie en langage plus difficile que Villeharduin.

«Il y a un morceau de tapisserie où dans un champ rouge, entre deux tours (sur chacune desquelles il y a en l'une un Roy, en l'autre une Royne couronnez, comme spectateurs), se voyent trois figures d'hommes d'armes à cheval et maillez et armez de toutes pièces. L'une avec le heaulme fermé tenant de la gauche un escusson de gueules à deux léopards passants et de la droite une espée courte et pointue avec laquelle il donne un estramasson sur le front d'une figure qui a le heaulme ouvert et de la main gauche un escu tout. . . . ; derrière il y a une autre figure à cheval tenant un arc et des flèches dont il en darde l'une dans la visière

(1) Cf. Gaignières, n° 4023.

(2) Philippe et Jean de France. Cf. Gaignières, n° 4922 et Montfaucon, t. II, pl. XVIII.

(3) Prieuré de religieuses dominicaines fondé l'an 1304 par Philippe le Bel. Actuellement détruit. Cf. *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1339.

du premier et par dessus est escript en caractères de 300 ans environ :

COMMENT RICHARD DE CHAUMONT FET BATAILLE
CONTRE MOURLAS (*ou lac*) ET GOULIA..» (Même feuillet.)

Reliquaire de saint Louis en la même église. — (Voir PARIS, p. 379.)

PONTOISE⁽¹⁾.

1. Blanche de Castille. — «Sépulture en l'abbaye des religieuses de Maubuisson, à Pontoise.

«On y voit aussi le logis du roy S. Loys en sa chapelle.» (T. XXIII, fol. 67.)

2. *Abbaye de Saint-Martin*⁽²⁾ à Pontoise. — «Tombeau de saint Gaultier, † 1095, premier abbé, avec son image vestue pontificalement et accompagnée d'autres figures du temps fort jolies.

«Ils ont un martyrologe dans lequel est la légende de S. Gaultier décédé en l'an 1095. Et à la fin, il y a des anniversaires si amples qu'il y a jusqu'à ceux du roy Dagobert et une infinité d'autres Roys, Princes, Évêques et Cardinaux.» (Même feuillet.)

REIMS.

«Une enluminure à l'antique fort excellente, représentant l'autel de la chapelle du prince Evêque de Rheims, ainsi qu'il était lors de l'archiépiscopat de Guido de Roye⁽³⁾.

⁽¹⁾ Cf. sur Pontoise : S. Dutilleux et S. Depoin, *L'abbaye de Maubuisson* (1880-1884), 2^e part., p. 108-141, et Courajod et Marcou, *Catalogue du musée du Trocadéro*, p. 17, 18, 19.

⁽²⁾ Abbaye de Saint-Martin à Pontoise. Gaultier fut abbé de Saint-Martin de Pontoise et fondateur de Saint-Martin-sur-la-Vionne. La *Gallia christiana*, t. XI, col. 253, ne parle pas de ce tombeau.

⁽³⁾ Guy de Roye, archevêque de Reims en 1393-1409. Cf. Dom Marlot, *Histoire de Reims* (Reims, 1856), t. IV, p. 128 et suiv. «Son portrait se voit encore à genoux, à la troisième colonne de l'église de Saint-Quentin», dit Dom Marlot, qui écrivait en 1666, et qui ne parle pas du tableau décrit par Peiresc.

« Sous lequel autel en la partie dextre d'iceluy est un petit vase d'or et du milieu dudit autel s'élève un crucifix entre deux tableaux. Au tableau dudit est représenté l'Annonciation de l'ange à Notre Dame, qui est debout revestue d'un long manteau d'azur, qui est chargé d'une estoile d'or sur l'épaule senestre. Au tableau senestre est représentée Notre Dame assise, revestue du même habit, tenant son fils sur son genouil droict, entre les figures de l'asne et du bœuf à dextre et de Joseph à senestre.

« Au costé droiet de l'autel et à quelque distance est représenté Guido de Roye, sa mitre en teste, assis en nue chaise à hault dossier (avec armoiries), à senestre sept personnages, deux évesques, trois abbés et deux abbesses, au-dessous de l'autel, douze armoiries. » (T. X, fol. 146.)

ROME.

DOCUMENTS SUR CHARLEMAGNE.

Montfaucon nous apprend dans la préface des *Monumens de la monarchie françoise* que toutes les planches sur Charlemagne, tirées d'Aix-la-Chapelle, viennent des manuscrits de Peirese.

« C'est à M. de Mazaugues, président du Parlement d'Aix, dit-il, que je suis redevable de toutes les figures de Charlemagne qui se trouvent à Aix-la-Chapelle, et de plusieurs autres pièces tirées des manuscrits de l'illustre M. de Peirese. M. Fournier, religieux de Saint-Victor de Marseille, s'est donné tous les soins imaginables pour chercher dans ces manuscrits tout ce qui pouvait entrer dans cet ouvrage et me l'envoyer. » (P. vii de la préface.)

Nous ne parlerons pas ici des dessins faits à Aix-la-Chapelle. Mais, au tome XVI de Peirese, fol. 115 v°, nous avons eu la bonne fortune de trouver un dessin colorié de la célèbre mosaïque du palais de Labran, représentant Charlemagne et le pape Léon III aux genoux de saint Pierre. (Pl. XIX.)

1. Cette mosaïque, contemporaine de Charlemagne et de Léon III, a fourni matière à de nombreuses dissertations parmi lesquelles, la plus récente et la mieux informée, celle de M. Eug. Müntz⁽¹⁾, dont nous allons nous servir pour en retracer brièvement l'histoire.

⁽¹⁾ Eug. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*; extrait de la *Revue archéologique*, janv. 1884.

Elle était fort endommagée au xvi^e siècle, ainsi qu'il appert de différents mémoires conservés à la Vaticane. Un certain nombre de dessins en furent faits vers le début du xvii^e siècle. M. Müntz décrit un dessin de Giacconio⁽¹⁾, aujourd'hui à la Vaticane. « Un autre de ces dessins, dit M. Müntz, faisait partie de la collection de notre Peirese; j'ignore ce qu'il est devenu⁽²⁾. » Entre 1617 et 1621, Grimaldi⁽³⁾ en fit une description aujourd'hui à l'Ambrosienne de Milan, dont M. Müntz reproduit les passages essentiels.

En 1625, la mosaïque menaçait ruine et le cardinal Barberini entreprit de la restaurer. Nous avons un historiographe de cette restauration. Nicolaus Alemannus écrivit à cette occasion sa dissertation : *De Lateranensibus parietinis*, qui ne fut imprimée qu'en 1756 à Rome. Telles sont les sources principales sur cette mosaïque du Latran, qui fut détruite lors d'une restauration postérieure sous Clément XII et reconstituée sans aucun souci d'archéologie.

C'est en somme Alemannus qui a fait foi jusqu'à nos jours. Or le dessin de Peirese, dont nous publions aujourd'hui une reproduction photographique (Pl. XIX), apporte un élément nouveau de discussion et permet d'établir que les dessins d'Alemannus et sa dissertation, postérieurs à la restauration, ne donnent pas de documents exacts sur l'état ancien de la mosaïque.

Comme on le voit ici, le dessin de Peirese représente Charlemagne avec une barbe. C'est sur ce point que la discussion a été engagée par Alemannus et c'est ce point que Peirese nous permet d'éclaircir aujourd'hui.

Voici l'argumentation d'Alemannus (p. 78). Il indique la description du prétendu Turpinus (*De gestis Caroli magni*, cap. 20) :

« Scio dissimilem plane istius esse Caroli vultum quem Turpinus describit: sed auctorem illum, qui Turpini mentitus est nomen, plenum esse fabularum, res nota jamdudum est, atque apud omnes pervulgata. Sed quid ille de Caroli specie et habitu? « Longitudo ejus, inquit, octo pedum, suorum scilicet, qui erant longissimi; facies ejus palmum; barba unum palmum; etc. . . », et plus loin (p. 79) : « Barbam denique Turpinus; est ne autem quod de Caroli barba recte referre possit, qui omnia perperam de facie

(1) Giacconio, Bibl. Vaticane, fonds latin, n° 5407, pl. 186.

(2) Lettre de Peirese, 6 févr. 1625, à la Bibl. Barberine. Müntz, *loc. cit.*

(3) Grimaldi, mém. à la Bibl. Ambrosienne, A, 168, in-fol., et cité dans Müntz, *Ricerche intorno ai lavori archeologici di Giac. Grimaldi* (Florence, 1881).

narravit? Marcus Vellferus, vir clarissimus, Carolum promississe barbam negavit, protulitque hoc Leonis emblemata, et monetam, in qua Caroli effigies puro est mento. Proferimus nos idem illud ecclesiae sanctae Susannae musivum; proferimus Ingoberti Caroli Imperatoris scribae tabulam, in qua herum ille suum mento raso Romanorum imperatorum ritu, vel detonso, nobis exhibuit in fronte Bibliorum. . . . »

Comme on le sait, les écrivains qui se sont occupés de cette question ont conclu dans le sens d'Alemannus. Montfaucon, dans les *Monumens de la monarchie française* représente le Charlemagne du palais de Latran sans barbe et, après lui, tous les modernes⁽¹⁾.

Nous nous trouvons ainsi en face d'une tradition écrite, historique et légendaire, qui figurait Charlemagne barbu.

La *Chanson de Roland* décrit maintes fois Charlemagne :

Li Emperere en tint sun chief eubrun
Si duist sa barbe, afitat sun gerun. (xv, 215.)

et

Par ceste barbe que véiez blanchéier. (xviii, 260.)

et

Desur sa brunie fors a mise sa barbe. (cclvii, 3122.)

Et d'autre part, la plus célèbre des représentations contemporaines de Charlemagne, celle du palais de Latran, le donnait sans barbe.

Mais est-il certain qu'il était sans barbe sur l'ancienne mosaïque?

M. Müntz avait déjà trouvé un dessin à la Barberine, représentant Charlemagne, à Sainte-Suzanne, il est vrai, avec une barbiche fort apparente. En outre, le texte de Grimaldi, dont la description est sûrement antérieure à la restauration (1617-1621), disait dans une variante : *Mentum non est totaliter rasum, sed habet brevem quandam barbam acutam, more Gallorum*. Mais cela n'était pas assez pour conclure contre Alemannus, et Charlemagne resta sans barbe.

Le dessin de Peirese apporte un argument décisif pour l'opinion

(1) Paul Clemen, *Die Porträt-Darstellungen Karls des Grossen* (Aachen, 1890).

contraire. La variante du texte de Grimaldi est bonne. Charlemagne était barbu.

Disons les raisons qui fortifient l'autorité du dessin de Peirese. Nous n'alléguerons pas seulement les habitudes d'esprit et de méthode que Peirese apportait dans la reproduction d'œuvres anciennes. On a lu (p. 373) le mémoire à Messire Thomas, peintre, qui montre les scrupules de Peirese, son désir d'exactitude, la fidélité qu'il exigeait des dessins commandés.

Mais nous savons encore que Peirese passa l'année 1600 presque entièrement à Rome. Gassendi nous apprend qu'il fit copier un grand nombre de monuments anciens et d'antiquités chrétiennes⁽¹⁾. Il est certain que le dessin que nous avons est antérieur à la restauration. Il suffit de le regarder et de comparer les inscriptions rognées à celles que donne Giacomo. En outre, sa lettre du 25 février 1625 dit qu'il a (il est en Provence) un dessin de la mosaïque. Il est donc très probable que le dessin que nous publions fut fait lorsque Peirese était à Rome, en 1600.

D'autre part, les dessins d'Alemanus donnent l'état de la mosaïque postérieurement à la restauration. Les inscriptions y sont entières. Le texte est écrit après la restauration.

Il faut donc conclure que, entre le moment où Peirese fit faire son dessin colorié (en 1600 vraisemblablement), et l'époque de la restauration, la dégradation de la mosaïque ne fit que s'accroître, que les figures des personnages, en particulier celle de Charlemagne, eurent beaucoup à souffrir, qu'en 1617 et 1621, Grimaldi le voyait encore avec une *barba acuta, more Gallorum*, et qu'en 1625 enfin, soit que les figures fussent tout à fait abîmées, soit que les ouvriers aient procédé avec insouciance dans leur travail, Charlemagne, autrefois barbu, fut reconstitué sans barbe, tel qu'Alemanus nous le montre.

Le dessin de Peirese, qui donne sûrement l'état ancien de la mosaïque, est ainsi d'une haute valeur et constitue un document de première importance pour l'iconographie de Charlemagne.

Il faut noter que Montfaucon spécifie avoir eu entre les mains les dessins de Charlemagne faits à Aix-la-Chapelle par les soins de

(1) Cf. Gassendi, *loc. cit.* : «Romæ... pictores deducens, qui non modo statuas intermetallica alia opera» (p. 19), et plus loin «... Sic caemiteria cryptasque illas subterreaneas» (p. 20).

M. de Valavez, frère de Peirese, et qu'il n'a certainement pas eu celui qui est resté dans les manuscrits de l'illustre savant.

Le dessin de Peirese est colorié. La tunique de Charlemagne est bleue; le manteau est jaune avec bordure bleue; les jambes sont couvertes de drap bleu; l'oriflamme est bleue avec rosaces rouges; la tunique de Léon III est jaune avec une bordure blanche aux croix rouges.

Ce dessin se voit au tome XVI, fol. 115 v°, des manuscrits de Carpentras, ainsi que le suivant. Ceux d'Aix-la-Chapelle sont réunis au tome XXIII, folios 479-489.

2. Au même tome XVI, folio 116 v°, une effigie de Charlemagne, seul, debout; Montfaucon, planche XXII a.

Dessin colorié, tunique bleue, manteau jaune avec bordures de petits carrés alternativement rouges et bleus, jambes couvertes de drap rose. Provenance : *Carolus M. ex abside S. Susannæ*.

3. « *Les Eschees de Charlemagne*⁽¹⁾ d'ivoire gros comme les deux poings avec des figures d'éléphants chargez d'Indiens et si pesants qu'à bon droit le Roman diel qu'en jouant aux eschees, un champion se mist en colère et en jella un à la teste de son antagoniste dont il le tua. » (T. XXIII, fol. 122, n° 3 des fenillets détachés.)

4. « Teste de Charlemagne ou de quelque aultre prince de sa race, tenue d'estre d'Attila et conservée au Louvre entre les marbres de Pilon qui sont à main gauche du Jeu de Paume 1621. »⁽²⁾

⁽¹⁾ Nous réunissons ici les différentes notes consacrées par Peirese à Charlemagne.

⁽²⁾ Sauval, *op. cit.*, l. VII, p. 57, consacre un chapitre à ce buste. Buste de Charlemagne ou de Charles le Chauve au magasin des Antiques des Tuileries. Il cite Tristan de Saint-Amant, qui soutient une opinion opposée à celle de Peirese : « Le buste de Charles le Chauve a donné bien des affaires aux curieux : le conseiller Peyrese soutient qu'il est de Charlemagne, Saint-Amant que c'est Charles le Chauve. »

Suit une description du buste, empruntée en partie à la description de Peirese que nous donnons. Sauval conclut avec Saint-Amant :

« . . . Si bien qu'à toutes ces marques, on reconnait aisément que c'est Charles le Chauve, tant la peinture que je viens d'en faire est différente de celles que nous lisons d'Attila et de Charlemagne, joint que c'est ainsi qu'il est toujours dépeint par nos historiens parce qu'il n'alloit presque point sans son diadème et le portoit exprès pour cacher sa tête chauve, par le moyen de la perruque qu'il y

«Parmy divers fragments de figures et inscriptions de marbre, entre lesquelles est celle de «templum Isis exoratae» et l'arche de marbre de Meleager avec l'Aper Caledonius, son héroïne, Cibèle assise, assistée de deux Cupidons ou Génies, l'un pour le Jour et la Vie haulsant son flambeau, l'autre, pour la Nuit et la Mort esteignant le sien.

«Une teste de marbre d'ouvrage de 800 ans environ, ayant la barbe quasi du tout rase, les yeux fort grands, le nez rompu (mais dont la racine ne convient aucunement à celuy de Charlemagne), le devant du menton sans poil quelconque, un peu d'apparence de moustache. Les cheveux semblent estre tondus fort bas sur la teste et toutefois assez longuets sur le front et tout à l'entour de la chevelure, faisant d'assez gros bouillons de cheveux. La couronne qui les serre est en forme de diadème, chargé de pierreries, comme ceux de Constantin, sans aucune infules pendantes, mais plus large que ceux des Empereurs et plus convenable au siècle de Charlemagne. Au droict du front, il n'y a pas de médaille comme aux couronnes des empereurs d'Occident, mais il y avoit eu quelque fleuron montant plus haut que le reste du diadème, qui a été cassé par succession de temps car il en reste des vestiges et de la pierre qui servoit à le supporter par derrière.

«Or, dans les sceaux de Pépin, roy d'Aquitaine, fils de Louis le Débounaire, on voit sa couronne enrichie d'un semblable fleuron sur le devant et dans la mosaïque du Vatican et de Sainte-Suzanne, Charlemagne a un pareil fleuron sur le front, et la barbe rasée ne paraissant que par la couleur chenüe au reste du visage et des yeux fort gros.

«Aux sceaux de Charlemagne dans Saint-Denis faicts au commencement de son règne, il a un peu plus de barbe, mais le nez y convient, et la couronne aussy.

«En la bulle de Rome, le visage est fort semblable à celuy-ci, excepté la moustache qui est un peu plus apparaute, et qu'il est couronné de lauriers comme empereur.

faisoit attacher. C'est même de cette sorte qu'il est frapé dans une médaille grande comme un écu blanc que Tristan de Saint-Amant m'a montrée et qu'il tient du Natalitia Beneditti de Forligni, l'un des plus renommés antiquaires d'Italie. . . . Je crois que si Peiresc eût vu la médaille dont je viens de parler, ou qu'en voyant ce buste il se fût souvenu des médailles de Charles le Chauve, il auroit été de l'avis de Saint-Amant.»

« Cette teste a été rompue du reste du col enchassé en un buste de marbre noirâtre, habillé d'un thorax escaillé, comme les Empereurs romains avec des lambeaux aux espauls garnies de jaspes de diverses couleurs et ce buste estoit porté et assemblé sur un petit pied de marbre noir où estoit escrit en lettres modernes :

ATTILA FLAGELLVM DEI

(T. XXIII, fol. 122.)

ROUEN.

1. « Blanche de France⁽¹⁾, femme de Philippe, duc d'Orléans, aux Carmes de Rouen. » Dessin colorié. (T. XXIII, fol. 78.)

Au folio 73, ses armes telles qu'on les voit sur son manteau bleu, semé de fleurs de lis d'or, avec indication du nom.

2. Personnage agenouillé, ses armes au-dessus de lui. — Dessin colorié, sans indication; même série que Blanche de France. Les armes indiquent un membre de la famille Malet de Graille. (Même tome, fol. 75.)

L'original devait en être une vitre à Rouen. Le personnage représenté n'est aucun des membres de la famille de Graille donnés par Gaignières⁽²⁾.

L'amiral de Graille, mort en 1516, qui se voit aux vitres de la chapelle des Dix mille martyrs des Célestins de Rouen est représenté debout et porte les armes pleines des Malet de Graille, *de gueules à trois fermaux d'or, deux et un*. (Même tome, fol. 77.)

3. Personnage agenouillé; en face de lui, son écu, reproduisant les armes qui se voient sur la bande allant de l'épaule droite à la hanche gauche. Comme seule indication : « Rouen ».

Les recherches faites dans le d'Hozier, *Armorial général de France*,

⁽¹⁾ Blanche de France, fille de Charles IV, épousa Philippe, duc d'Orléans et mourut en 1392. Nous n'avons pas retrouvé de renseignements sur la vitre des Carmes d'après laquelle Peiresc fit faire le dessin dont nous donnons la reproduction. Gaignières donne :

1° Tombeau à l'abbaye de Saint-Denis; Gaignières, n° 446;

2° *Monument des entrailles* à l'abbaye du Pont aux Dames.

Montfaucon, *Monumens, etc.*, t. III, p. 66.

⁽²⁾ Cf. Gaignières, n° 892. 4181, 4182.

Généralité de Normandie, indiquent ces armes comme étant celles de la famille d'Houdetot. L'aigle y est représenté à deux têtes, mais cela doit être une erreur du dessinateur, car dans les *Pièces originales* (Bibl. nat. manusc. n° 1537, Houdetot, fol. 58), l'aigle est donné à une seule tête, comme dans le dessin de Peiresc et la description des armes concorde exactement à celles que reproduit Peiresc : *d'argent à la bande d'azur, avec trois annelets d'or enchâssés d'or, dans celui du milieu un lion d'or et dans les deux un aigle éployé, le tout d'or sur azur.* (Même tome, fol. 77.)

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE⁽¹⁾.

« Église fort antique minée et brûlée par les Normands, le Roy Philippe I^{er} la fist renouveler presque tout de nouveau. En forme de croix, pleine de belles colonnes et chapiteaux. Au devant il y avait un beau portique soutenu par une douzaine de grosses colonnes, mais on s'en sert aujourd'hui pour cellier. Par le dehors d'iceluy, il y a quelques pierres rapportées dans le bastiment lesquelles avoient été figurées et embellies de plusieurs belles images en bosse; entre autres choses, il s'y voit un S. Etienne lapidé, sur qui apparôit, non pas l'image entière de Dieu, mais seulement une main qui sort d'une nuée.

« Dans le cloistre il y a tout plein de quarreaux de pierre qui sont escripts. Il semble qu'ils aient été tirés de quelque ruine fort ancienne et employés à bastir les murailles du cloistre qui sont fort anciennes. » (T. XXIII, fol. 422.)

« Tombeau de Philippe I^{er}⁽²⁾ († 1108), en l'église Saint-Benoît-sur-Loire, tombeau qui n'est qu'une statue couchée sur une pierre tout d'une pièce, et soutenue par quatre lions. Elle porte un peu de barbe et les cheveux fort longs; les Huguenots lui ont rompu le nez, sa couronne était à grands fleurons et ornée de beaucoup de pierreries. Son manteau royal est attaché par une petite cordette à laquelle il porte une de ses mains, comme Clovis.

« Il semble que les autres tombeaux de Saint-Denis et d'ailleurs soient faits en mesme temps. » (Même feuillet.)

(1) Cf. l'abbé Rocher, *Saint-Benoît-sur-Loire*.

(2) Cf. l'abbé Rocher, *op. cit.*, pl. n° 17 et p. 500 et suiv. Restauration de la pierre dans ce siècle. Cf. aussi Montfaucon.

SAINT-DENIS⁽¹⁾.

(Tome XXIII, n° 3 des feuillets détachés.)

Tombeaux de :

Blanche de France († 1305) et Marie de France;
Philippe le Long († 1322) et sa femme;
Louis le Hutin († 1316), son fils et sa fille, royne de Navarre;
Philippe le Bel († 1314);
Philippe III († 1285) et sa femme;
Bertrand du Guesclin († 1380);
Charles le Bel († 1328);
Philippe de Valois († 1350);
Le Roy Jean († 1364);
Charles V († 1380) et sa femme;
Charles VII († 1447) et sa femme;
Reine Marguerite de Navarre († 1549).

TOURS.

Église Saint-Martin, le tombeau avec épitaphe de messire Jean le Meingre, dict Boucicaut le Filz. (T. VII, fol. 294, sans dessin⁽²⁾.)
Verrières de Saint-Martin de Tours.

Portraits des Sires de Boucicaut, avec dessin. (T. XXIII, fol. 470-480.)

Deux autres dessins à peine ébauchés ne présentent aucun caractère intéressant.

VIENNE.

« Chef de S. Maurice qui est d'or sur du bois, et couronne du temps du Roy Boson⁽³⁾. » (T. LIII, fol. 459.)

(1) A Saint-Denis, Peiresc signale un certain nombre de tombeaux, se bornant généralement à indiquer leur place ou à en donner une sommaire description. Nous relevons simplement la liste de Peiresc pour être complets, mais sans copier les indications qu'il mentionne, le sujet étant bien connu.

(2) Cf. Gaignières, n° 3881.

(3) L'épitaphe, le chef et la couronne ont disparu dès longtemps du trésor de Saint-Maurice.

Au folio 318, même tome :

« Boso Rex, epitaphium Bosonis, regis Burgundionum jacentis in ecclesia Viennæ. . . . Caput S. Mauritii, auro puro, geminis et corona preciosissima sicut extat adhuc, licet multu diminuta.

« Extracto ab archivis ecclesiae Viennæ S. Mauritii. »

Liste de sépultures de rois et de reines de la première et de la seconde race.

(Tome XXIII, fol. 118)⁽¹⁾.

Batilde, femme de Louis I^{er} et de Clotaire III, à Chelles. (Cf. du Tillet, p. 29.)

Theodebert, fils d'Hilpéric I^{er}, sépulture à l'abbaye de Saint-Cybart. (Cf. du Tillet, p. 23.)

Hildebert III; Dagobert II; Hlothaire III, sépultures à Saint-Étienne, Coucy. (Cf. du Tillet, p. 35.)

Hilpéric II, sépulture à Noyon. (Cf. du Tillet, p. 35.)

Brunnehilde, femme du R. Sigebert, sépulture à Saint-Martin, Autun. (Cf. du Tillet, p. 26.)

. fils du roi Hilpéric, sépulture à Saint-Crespin, Soissons. (Cf. du Tillet, p. 24.)

Austrigilde, femme de Haribert, sépulture à Arles. (Cf. du Tillet, p. 22.)

Haribert I^{er}, roy de France, sépulture à Saint-Romain, Blaye. (Cf. du Tillet, p. 20.)

Guntran, sépulture à Saint-Marcel, Chaslons. (Cf. du Tillet, p. 22.)

Thierry III, sépulture à S., Arras. (Cf. du Tillet, p. 31.)

Lothaire I^{er} et Sigebert, son fils, sépulture à Saint-Marcel, Soissons. (Cf. du Tillet, p. 19, 22.)

Clotaire I^{er}, sépulture à Sainte-Radegonde, Poitiers. (Cf. du Tillet, p. 18.)

Pepin, fils de Charlemagne, sépulture à Milan. (Cf. du Tillet, p. 43.)

Hermengarde, femme de Louis le Débonnaire, sépulture à la cathédrale d'Angers. (Cf. du Tillet, p. 45 et 141.)

⁽¹⁾ Nous donnons ici, en appendice, ces documents qui pouvaient difficilement trouver leur place dans l'ordre géographique. Peiresc renvoie pour chaque nom à du Tillet, *Recueil des rois de France, leurs couronne et maison*, etc. (1618, in-4°).

Hothaire, sépulture à Saint-Antouin, Plaisance. (Cf. du Tillet, p. 46.)

Adeleide, fille naturelle de Charlemagne, sépulture à Saint-Arnoul, Metz. (Cf. du Tillet, p. 46.)

Pepin, sépulture à Sainte-Radegonde, Poitiers. (Cf. du Tillet, p. 46.)

Louis le Bègue, sépulture à Sainte-Cornille, Compiègne. (Cf. du Tillet, p. 50, 60.)

Raoul et Richard, son père, rois de Bourgogne, enterrés à Sainte-Colombe, Sens. (Cf. du Tillet, p. 56.)

Hlouis d'Outremer, sépulture à Saint-Remy, Rheims. (Cf. du Tillet, p. 58.)

Alix, femme de Louis le Gros, sépulture à Monmartre. (Cf. du Tillet, p. 77.)

Boso rex, enseveli à Saint-Étienne, avec une longue épitaphe dans S. Jean du Bois.

Un renvoi au bas de la page dit :

« Charlieu, prieuré dépendant de Cluny au diocèse de Macon, où est enseveli le Roy Boson ou Roy Beuf. » (Cf. S. Julien, *De l'origine des Bourguignons et des états de Bourgogne*, p. 274-511.)

L'empereur Hothaire, florentius Wigarniensis, sépulture à Bénévent.

Images et statues en demi-bosse de Pepin, roy de France et de sa femme Berthe, à Cooches, prieuré près de Chaslons en Bourgogne, dans le clos duquel elles se voient eslevées.

Epitaphia quae leguntur in ecclesia Sancti Remigii Remensis.

1. Du roi Louis III, cujus corpus jacet in hac ecclesia.
2. Lotharii, Francorum regis, cujus etiam corpus . . .
3. Versus super tumbam Gerbergae, regina Franciae.

PORTRAITS ET ARMOIRIES DE MEMBRES DE LA FAMILLE DE FOIX ⁽¹⁾.

(T. LXXVII, fol. 309.)

Un dessin représentant cinq personnes agenouillées; au-dessous d'elles leurs armes.

⁽¹⁾ Cf. P. Anselme, *Hist. généalogique*, t. III, p. 373 et suiv. Cf. aussi B. Hélié, *Historia Fuxensium comitum* (Tolosae, 1540); G. de la Ferrière, *Les annales de Foix* (Toulouse, 1539).

Les armes sont pour le premier personnage, *d'or à trois pals de gueule*, c'est Foix; *écartelé d'or à deux vaches de gueule*, c'est Béarn.

Nous sommes donc en face des armes de la famille de Foix. Les recherches que nous avons faites dans le P. Anselme permettent de reconnaître dans les cinq personnes représentées à la page 309, et dans les dessins de Peiresc qui suivent, du folio 310 à 319 :

1° Gaston, IV du nom, dont le comté fut érigé en comté-pairie par Charles VII en 1458; il épousa Eléonor de Navarre et d'Aragon, fille de Jean II d'Aragon.

Il eut quatre enfants que nous voyons rangés derrière lui par ordre de naissance.

Ses armes sont accompagnées de la devise « J'ay belle dame ».

2° Gaston de Foix, prince de Viane, mourut à 27 ans, le 23 novembre 1470, épousa Madeleine de France, sœur de Louis XI.

3° Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Peiresc n'en donne pas de dessin particulier.

4° Pierre de Foix⁽¹⁾, dit le Jeune, évêque de Vannes, cardinal du titre des saints Cosme et Damien, mort à Rome en 1490, enterré à Santa-Maria-del-Popolo des Augustins de Lombardie; cordelier comme son oncle Pierre le Vieux.

Pas de reproduction particulière, mais sa devise « Servire Deo regnare est ».

5° Jacques de Foix, dit l'Infant de Navarre, mort en 1500, non marié.

Les planches de Peiresc sont à l'aquarelle, sans indications de provenance ou d'origine.

J. SCHOPFER,

⁽¹⁾ Cf. Avignon.

NOTE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

SAINT-SERNIN DE TOULOUSE,

PAR M. ANTHYME SAINT-PAUL.

Notre intention, ou plutôt notre ambition, n'est pas d'essayer une analyse architecturale, technique et détaillée, de Saint-Sernin de Toulouse, de pénétrer tous les points obscurs de l'histoire de sa construction, de déterminer rigoureusement sa place dans le vaste groupe des églises romanes méridionales. Nous ne voulons qu'aborder discrètement tout cela, offrir un simple point de départ et un aliment préparé d'avance aux controverses que ne peut manquer de soulever cette basilique exceptionnellement importante. Ceci est presque une position de thèse. Nous nous liâtons d'ajouter que, dans cet aperçu rudimentaire, nous n'avons en partie qu'à enregistrer des observations faites, depuis une dizaine d'années, par des archéologues toulousains, notamment par MM. de Lahondès, l'abbé Donais et le très regretté Joseph de Malafosse, comme aussi par M. Robert de Lasteyrie en 1891 et 1897, et par nous-même en 1888, 1892 et 1898. Nos observations personnelles ont été déjà consignées, en 1896, en l'état où elles étaient alors, dans une étude à laquelle l'*Album des monuments du Midi* a accordé sa magnifique hospitalité⁽¹⁾.

Nous n'entreprendrons pas l'examen de la théorie de Viollet-le-Duc sur le principe triangulaire des proportions de Saint-Sernin, examen qui nécessiterait un travail spécial et non sans difficultés, car la régularité dans les dimensions n'est pas absolue dans cet édifice, et telle travée s'inscrirait docilement dans les

(1) *Album des monuments et de l'art ancien du Midi de la France*, t. I, p. 73-94.

tracés imaginés par le célèbre architecte, alors que telle autre y échapperait sensiblement.

Un autre système de Viollet-le-Duc porte que, dans l'édifice actuel, le chœur serait d'un style trop avancé pour remonter au XI^e siècle, même à la fin, et que la nef, pour la plus grande partie, n'aurait été exécutée, malgré sa conformité aux données romanes, qu'au XIII^e siècle et aux deux siècles suivants. Ceci entre dans notre canevas et devra nous occuper quelques instants.

Il n'est pas surprenant qu'à la vue d'une construction aussi correcte, aussi bien conçue, aussi soignée que notre église, Viollet-le-Duc se soit refusé à faire honneur de ce beau plan et de sa première exécution à des artistes antérieurs aux Croisades. Le chœur n'est en rien inférieur à la nef, qui est incontestablement du XI^e siècle, et il lui est peut-être supérieur, vu les difficultés particulières que présentait le déambulatoire. Mais il y a l'obstacle d'une date et des circonstances entourant cette date : obstacle connu de Viollet-le-Duc et qu'il avait cru pouvoir franchir.

La dédicace du chœur fut célébrée en 1096. Le fait est notoire et certain, et elle le fut, avec la plus grande pompe, par Urbain II. Il est certes peu vraisemblable qu'on eût osé offrir aux bénédictions solennelles du souverain pontife et des quinze ou seize évêques de son cortège une méchante et mesquine bâtisse, ou qu'on se fût résigné à remplacer après vingt ou trente ans des murs revêtus de l'auguste caractère d'une consécration papale. D'autres considérations historiques confirment celle-ci. En 1119, nouvelle consécration papale, par Calixte II, et elle n'affecte qu'un autel secondaire; si l'abside à ce moment eût été en voie de reconstruction ou déjà reconstruite, c'est elle qui, pour égaler l'ancienne en prestige, aurait été l'objet de la cérémonie. C'est donc après 1119 ou 1120 qu'aurait été commencé le Saint-Sernin actuel, et nous ne pensons pas que Viollet-le-Duc ait entendu descendre jusque-là. Nous savons de plus que le chœur était achevé lorsque fut entreprise la campagne qui conduisit les murs du pourtour de l'église au-dessus des fenêtres basses, en 1118; s'il eût été refait pendant cette campagne ou immédiatement après, le document ne manquerait pas de nous l'apprendre aussi. Ce document, d'une valeur exceptionnelle, sera commenté plus loin, et nous verrons, à ce propos, s'il n'y aurait pas pourtant une partie de l'abside qui, en réalité, aurait pu être rebâtie.

D'ailleurs, le chœur de Saint-Sernin, émané d'un praticien réfléchi, habile et expérimenté, est-il bien par cela même une œuvre isolée, une œuvre tellement hors ligne, pour qui considère les vingt dernières années du xi^e siècle, qu'on doive se sentir invinciblement tenté de la reporter à une époque plus avancée? Le chœur de l'abbaye de Cluny, commencé en 1089, probablement après le nôtre, mais consacré quelques mois avant le nôtre et par le même pontife, était au moins aussi parfait, autant qu'on en peut juger par son plan et par les dessins qui en ont été conservés. Or, Toulouse était aussi bien placée que Cluny pour saluer et mettre à profit les progrès de l'art à mesure qu'ils se produisaient. Et la rotonde de Charroux, encore consacrée par Urbain II, en 1096, et les églises auvergnates du xi^e siècle à déambulatoire, et tant d'autres monuments que nous pourrions alléguer à titre de comparaison? Si l'on admet que l'église de Conques, proche parente de Saint-Sernin, est du milieu du xi^e siècle, on s'étonnera moins encore des qualités que possède le chœur de la basilique toulousaine. Enfin, si ce même chœur n'était que du xii^e siècle, comment aurait-il inspiré celui de Saint-Jacques-de-Compostelle qui en est la copie flagrante et qui fut commencé en 1082?

Par contre, nous ne voyons pas comment la nef de Saint-Sernin relèverait pour la presque totalité de la période gothique. Elle est d'un roman tellement pur et tellement semblable à celui du chœur et du transept, tant dans la sculpture que dans n'importe quel membre d'architecture, qu'elle n'eût pu être exécutée, même en vertu d'un plan antérieur, pas plus au xiii^e siècle qu'aux deux suivants, bien que, dans le cours du xiii^e siècle, le roman fût encore assez familier aux constructeurs languedociens. Il y a d'ailleurs dans la basilique des parties des xiii^e et xiv^e siècles, et elles portent le cachet de leur époque; la seule différence réellement sensible entre le chœur et la nef, c'est que la pierre tend à devenir plus rare dans celle-ci et qu'on y sent approcher le régime de la brique. Il faut songer de plus qu'après la chute des comtes de Toulouse, les deux principales abbayes patronnées par eux, Saint-Gilles et Saint-Sernin, tombèrent dans une décadence si rapide, que les moines de Saint-Gilles ne purent, au xiii^e siècle, achever leur église qu'en réduisant aux proportions les plus mesquines ce qui restait à faire, en sacrifiant toute sculpture et toute recherche d'art, en renonçant à la belle pierre de taille et en confiant l'œuvre à un

maçon de village⁽¹⁾ : si bien qu'à peine terminée leur église avait presque l'aspect d'une immense ruine. Saint-Sernin, il est vrai, conservait pour lui la renommée de ses insignes reliques; mais la dévotion aux saintes reliques s'était beaucoup refroidie au xiii^e siècle, et il y avait alors quelque chose à achever dans le monument : c'est la façade. Malgré des tentatives faites au xiii^e et au xiv^e siècle, la façade attend toujours ses couronnements⁽²⁾.

C'est donc au xii^e siècle qu'appartient la masse de Saint-Sernin; mais l'histoire monumentale ne retirerait pas de là un très grand avantage si l'on ne pouvait préciser beaucoup plus. Or, on le peut, en discutant le sens et la portée des précieux documents que nous possédons, et dont le plus décisif n'a obtenu que très récemment toute l'attention qu'il méritait.

Nous savons d'abord que dès le temps du roi Robert il fut question de reconstruire Saint-Sernin. L'évêque Pierre-Roger, qui siégea de 1018 à 1022, recueillit dans ce but spécial les offrandes des diocésains et des pèlerins; mais il semble qu'il n'ait fait que des réparations⁽³⁾ ou qu'il ait seulement commencé une église trouvée bientôt après trop mesquine et démolie avant même son achèvement⁽⁴⁾. Izarn, sixième successeur de Pierre-Roger et qui fut trente-quatre ans évêque, de 1071 à 1105, conçut des projets plus amples et sans doute plus mûris. Il avait continué de recueillir des fonds, mais il voulut en garder le maniement. A cette prétention il en joignit une autre plus dangereuse. Trouvant ou craignant de la résistance de la part des clercs de Saint-Sernin, soumis depuis 1076 à la règle augustine, et aussi vigilants pour

(1) Voir dans les *Mélanges* de J. Quicherat, partie du moyen âge, p. 176-182, le marché conclu en 1261 entre l'abbé de Saint-Gilles et maître Martin de Posquières.

(2) Ces considérations sur l'âge du chœur et de la nef de la basilique toulousaine sont presque textuellement empruntées, sur plusieurs points, à notre critique de *l'Architecture romane* de M. Corroyer, parue dans le *Bulletin monumental*, t. LIV (1888), p. 163-188. M. Corroyer (p. 236-238 de son livre), avait suivi au sujet de Saint-Sernin les errements de Viollet-le-Duc. — Voir aussi, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, année 1891, p. 50, les remarques faites sur place par M. de Lasteyrie et nos éminents collègues toulousains.

(3) C'est l'avis des nouveaux éditeurs de *l'Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 352.

(4) Les fausses manœuvres de ce genre n'étaient pas sans exemple au xi^e et au xii^e siècle (Saint-Remi de Reims, Saint-Denis); nous verrons, à Saint-Sernin même, quelque chose qui s'en rapproche.

la conservation de leurs prérogatives que fidèles à leurs observations, il entreprit, de connivence avec le comte de Toulouse, l'abbé de Moissac et quelques autres prélats ou seigneurs, de les remplacer par des moines de Cluny. L'opinion, dans les hautes sphères ecclésiastiques, se prononçait alors, paraît-il, contre les Augustins, qu'on voulut, sur la fin du XI^e siècle et durant la première moitié du XII^e, chasser de quelques monastères et qui perdirent, entre autres, ceux de Saint-Corneille de Compiègne, de Sainte-Genève de Paris, de Saint-Georges de Boscherville, sans que les griefs articulés contre leur conduite aient été toujours bien sérieux. Ils le furent si peu quant à Saint-Sernin, que les clercs se virent soutenus par le pape Grégoire VII, fils dévoué de Cluny, et par l'abbé de Cluny lui-même. Cette équipée, qui avait eu lieu en 1082 ou au commencement de 1083, se termina par une amende honorable que signa le comte, le 23 juillet de cette dernière année, et par la réintégration des chanoines expulsés⁽¹⁾. Ceci évidemment ne s'accomplit pas sans de fortes indemnités pécuniaires, qui durent être affectées en partie notable aux chantiers de l'église nouvelle, ouverts alors depuis quelques années.

Sur une lecture trop superficielle des textes relatifs à Raymond Gayraud et sur une conséquence déduite trop légèrement de la consécration célébrée par Urbain II, les Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Languedoc*⁽²⁾ placent la construction de Saint-Sernin entre 1060 et 1096.

Le premier de ces millésimes, trop aveuglément accepté pendant longtemps⁽³⁾, ne repose sur aucun fait précis, sur aucune circonstance particulière; ce n'est même pas un à peu près.

Le chœur étant seul terminé lors de la dédicace, il faudrait admettre, s'il avait été commencé vers 1060, que trente-cinq années environ auraient été nécessaires pour le construire. Cette lenteur serait absolument inconcevable, vu les ressources patiemment amassées, et dans une église monastique hautement patronnée par des seigneurs presque aussi puissants que les rois de France.

Saint-Sernin a dû sortir de terre au plus tôt en 1076 ou 1077, après la réorganisation de la communauté, et en tout cas avant

⁽¹⁾ Voir, pour toutes ces circonstances, l'*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 439-440.

⁽²⁾ Tome III, p. 441.

⁽³⁾ Mais non par les érudits que nous avons nommés en commençant.

1082, pour la raison invoquée ci-dessus et sur laquelle nous reviendrons plus bas : 1082 est la date initiale de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les troubles de 1082 et 1083 n'arrêtèrent l'œuvre que pour très peu de temps. Plusieurs auteurs, ceux de la *Gallia christiana*⁽¹⁾ et ceux de l'*Histoire de Languedoc*⁽²⁾, racontent qu'il y en eut d'autres entre 1083 et 1098. A l'instigation de quelques hauts personnages, l'abbaye aurait été envahie par une populace furieuse qui aurait tenté de la détruire : d'où, pour le chœur en pleine exécution, ou même déjà consacré, des mutilations graves qui auraient encore amené des retards. Mais voici comment s'exprime la charte de Guillaume IX d'Aquitaine, comte usurpateur de Toulouse, donnée en 1098 pour punir les dévastateurs et dédommager les chanoines, charte par laquelle seule un pareil attentat est venu à notre connaissance⁽³⁾ : *Maligni homines totius provincie dementati ad destruendam ecclesiam Sancti Saturnini insurrexerunt.*

De qui et de quoi s'agit-il ici ? Pas nécessairement de murailles détruites. Le mot *ecclesia* est très souvent employé, aux XI^e et XII^e siècles, et particulièrement dans toute la charte de Guillaume IX, pour désigner une communauté monastique, une paroisse, un diocèse⁽⁴⁾, aussi bien qu'un monument religieux. Il se faisait alors entre les termes *ecclesia*, qui aurait dû toujours désigner l'édifice, et *monasterium*, qui aurait dû toujours signifier un couvent, de singuliers échanges de bons procédés dont pâtissent quelquefois les érudits. D'après cela, nous pensons que la « destruction de l'église » n'est qu'une atteinte portée à l'existence même du monastère, et précisément cette tentative qui avait eu pour objet, quinze ans auparavant, l'expulsion des chanoines, tentative rappelée avec complaisance et exagérée à dessein par l'intrus, qui voulait se poser en justicier et en réparateur. Les chanoines, il faut le dire, n'avaient cédé qu'à la force, et il est probable qu'on avait réuni, pour en avoir raison, des gens sans aveu qui ne manquèrent pas de piller et dévaster ; seulement, ils durent bien se garder de toucher à la basi-

(1) Tome XIII, p. 92.

(2) Tome III, p. 507-508.

(3) Voir ce texte dans l'*Histoire de Languedoc*, t. V, col. 755.

(4) Voir aussi une charte du comte Bertrand, datée de 1100 (*Histoire de Languedoc*, t. V, col. 767), où, d'un bout à l'autre, le mot « église » n'a que le sens de « communauté monastique ».

lique, vénérée entre toutes parmi le peuple, sur laquelle personne à Toulouse, au moyen âge, n'aurait osé porter une main sacrilège, et qui était pour la ville une source de prospérité.

Non est in toto sanctor orbe locus.

Cette inscription, qui se lit dans l'abside, exprime, quoique moderne, la conviction de générations nombreuses; et c'était au point qu'admettre une sépulture, même d'évêque, dans l'enceinte de l'église, eût semblé une profanation inexpiable. Les comtes de Toulouse se firent pour favorisés en obtenant l'admission de leurs dépouilles mortelles le long des parois extérieures des murs: ce fut le résultat d'un accord conclu en 1093 entre les chanoines de Saint-Étienne et ceux de Saint-Sernin⁽¹⁾. Il est permis de supposer que les comtes visaient dès lors la place occupée un peu plus tard par quelques-uns d'entre eux à l'extrémité du croisillon méridional, et que le transept était commencé ou à la veille de l'être, le chœur étant complètement achevé.

Anno MXCVI, indictione quarta, nono calendas junii, dominus papa Urbanus II, una cum archiepiscopo Toletano Bernardo, et Amato Burdegalis archiepiscopo, Pisanoque archiepiscopo, et Galterio Albiensi, et Petro Pampilonensi episcopo, eum aliis decem, consecravit ecclesiam Sancti Saturnini martyris, Tolosæ episcopi, et altare in honore ejusdem martyris et sancti Asiseclî martyris et omnium Sanctorum.

Ce sont les termes employés par la *Chronique* de Saint-Sernin⁽²⁾ pour nous apprendre l'événement le plus considérable de l'histoire de la basilique.

Ce texte ne dit pas que la cérémonie se soit appliquée au chœur exclusivement; il désigne, sans restriction, l'église, et ainsi s'explique l'erreur des Bénédictins signalée plus haut. Il est toutefois admis depuis longtemps que le chœur seul bénéficia de cette consécration; nous avons même cru d'abord qu'il était incomplet; il nous semble maintenant possible, comme nous venons de l'insinuer, que les croisillons aient été commencés avant 1096, et

⁽¹⁾ *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 465.

⁽²⁾ *Ibid*, t. V, col. 49-50.

que, pour quelques assises, ils aient participé, eux aussi, à la bénédiction papale.

Mais n'abandonnons pas le récit de la solennité du 24 mai 1096 sans avoir présenté une remarque assez piquante, qui est loin d'être nouvelle pour nous.

Il y eut quinze évêques, dont cinq désignés individuellement par la *Chronique*. Les Bénédictins, dans leur rédaction ⁽¹⁾, en marquent seize, parce qu'ils se sont figuré que l'évêque de Toulouse avait été omis involontairement parmi les prélats nommés, et qu'on n'avait pu convenablement le confondre parmi les dix qui ne sont mentionnés que collectivement. Il est plutôt à peu près certain que l'omission a été parfaitement voulue, ou, mieux encore, qu'elle n'a pas eu à se produire. L'occasion était merveilleuse, pour les chanoines, d'affirmer, à la face même du pape, qu'ils étaient exempts de la juridiction de l'ordinaire; et Izarn, dont au reste ils avaient cruellement éprouvé l'humeur tracassière, fut plus ou moins poliment invité à choisir un autre jour pour faire ses dévotions dans la basilique. Des choses analogues se passèrent aux consécérations de Saint-Pierre de Moissac en 1063, de Saint-Denis en 1140 et 1144, de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1163 : c'était un caractère et parfois une nécessité des mœurs ecclésiastiques du moyen âge.

Après Urbain II, saint Raymond.

Raymond Gayrard ⁽²⁾, successivement élève du monastère, laïque marié, chanoine, et toujours digne dans sa vie, était à la fois ce que nous appelons aujourd'hui un amateur et, qu'on me pardonne l'expression, un « débrouillard ». Clerc ou laïque, il se dévoua à des œuvres charitables et d'utilité publique, il jeta deux ponts en pierre sur l'Hers, fonda l'hôpital qui fut plus tard le collège Saint-Raymond, contribua largement de sa personne et de ses deniers à la continuation des travaux de Saint-Sernin. L'importance exceptionnelle du passage de sa *Vie* relatif à cette participation avait échappé jusqu'à ce jour aux érudits, qui s'en tenaient aux renseignements inexacts fournis par les Bénédictins sur le rôle et même sur l'identité de Raymond ⁽³⁾. En mai 1892, dans une lettre qu'il

⁽¹⁾ *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 485.

⁽²⁾ Par une coïncidence bizarre, les mêmes nom et prénom ont été portés de nos jours par un célèbre sculpteur de Rodez, mort à Paris en 1858.

⁽³⁾ *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 441, et t. IV, p. 525.

voulut bien nous écrire, Joseph de Malafosse appelait avec insistance notre attention sur lui et nous indiquait le vrai caractère du texte que nous allons reproduire. Deux ans plus tard, le texte exact et complet de la *Vie* de saint Raymond était communiqué, avec d'excellents commentaires, à la Société archéologique du Midi ⁽¹⁾, par M. l'abbé Douais, qui, à son tour, recevait, quelques jours après, une lettre de J. de Malafosse complétant ses observations ⁽²⁾. Nous sommes heureux d'être d'accord, sur les points principaux, avec ces éminents archéologues.

Raymond mourut le 3 juillet 1118, d'après le nécrologe de Saint-Sernin ⁽³⁾. Nous avons donc à appliquer à la période immédiatement antérieure ces mots du biographe : *Quid de egregio ecclesie Sancti Saturnini opere, cui per multa annorum tempora presuit, et preter capitis membrum, quod jam completum fuerat, corpus a fundamentis incipiens, ante obitus sui [diem], divina opitulante misericordia, parietes in circuitu ad fenestrarum completionem usque perduxit* ⁽⁴⁾.

Quelle peut être la durée de cette période? Le document ne l'indique pas; mais cette expression *per multa annorum tempora* nous pousse à l'allonger. Il ne nous limite pas à la consécration de 1096; il n'en parle pas et nous dit seulement que, lorsque Raymond Gayraud prit la direction des travaux, le chœur existait dans son entier, ce qui pouvait remonter à quelques années déjà au moment de cette dédicace. Pour être bien en règle avec l'esprit et même avec la lettre du texte, il faut accorder à Raymond une trentaine d'années de présence dans les chantiers comme maître de l'œuvre, et reporter l'achèvement de la région absidale au lustre 1085-1090, ce à quoi, nous l'avons vu, rien ne s'oppose par ailleurs.

Raymond, au lieu d'avancer par tranches verticales, par travées, de l'Est à l'Ouest, selon la pratique habituelle au moyen âge, « se hâta de conduire en une même campagne tout le périmètre jusqu'à la hauteur des premières voûtes. Pour une église comme Saint-Sernin, cette méthode s'explique. Il fallait un abri quelconque aux foules qui se pressaient devant les autels aux jours de grandes ostensions; avancer insensiblement par tranches verticales, c'eût été

⁽¹⁾ Séance du 17 juillet 1894; voir le *Bulletin* de l'année, p. 150-163.

⁽²⁾ Voir le même *Bulletin*, p. 163-165.

⁽³⁾ *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 524; *Bulletin* précité, p. 157.

⁽⁴⁾ *Bulletin* précité, p. 161.

laisser en plein air les pèlerins obligés de se tenir dans les espaces non encore construits, et cet état de choses pouvait traîner des dizaines et des dizaines d'années. On pourvut donc au plus pressé : la superficie à couvrir une fois déterminée, on eut soin de la clore définitivement de tous les côtés, et une fois les murs portés à une hauteur convenable, avec les fenêtres basses dont on ne pouvait se passer, on jeta, par-dessus ces murs, une couverture provisoire en charpente, et l'on put ainsi attendre, sans incommodités graves, l'entier achèvement de l'édifice⁽¹⁾.

Nous pensons que dans ce périmètre furent comprises les assises inférieures d'une façade occidentale répondant à l'arc-doubleau qui aujourd'hui sépare du reste de la nef la double travée du vestibule.

Saint Raymond fut-il réellement un architecte? Quant à Saint-Sernin, oui sans aucun doute, car, n'étant ni prévôt ni grand dignitaire de l'abbaye, s'il fut à la tête de l'œuvre, *præfuit operi*, ce ne put être qu'en qualité d'artiste et de praticien éminemment capable d'en trouver les éléments et d'en surveiller l'exécution.

Les circonstances précédemment relatées empêchent de décerner à Raymond le titre de premier architecte et de créateur de Saint-Sernin, mais ne lui enlèvent pas le mérite d'avoir conçu l'ordonnance si magistrale de la nef.

Le premier architecte, après avoir dressé le plan de toute l'église et entrepris le chœur, fut appelé à Saint-Jacques-de-Compostelle, et il y partit, en laissant dans les chantiers un élève initié à ses projets et apte à le remplacer durant ses absences, lequel élève aurait bien pu être Raymond. Ne pouvant continuer indéfiniment ses allées et venues sans fatigue pour lui-même et sans dommage pour les constructions à lui confiées, voyant d'ailleurs dans Raymond, certainement cette fois, un homme tout à fait préparé à recueillir sa succession, le maître opta pour le sanctuaire espagnol, et alors commence véritablement le rôle de Raymond Gayrard.

Les données primitives ne furent pas modifiées à Saint-Jacques, où la besogne marcha plus vite⁽²⁾, ce qui ne laissa pas le temps d'y copier Saint-Sernin jusque dans sa quintuple nef, car Saint-Jacques

⁽¹⁾ *Album des Monuments du Midi*, t. I, p. 76.

⁽²⁾ Tout était terminé vers 1128, sauf des remaniements et embellissements dans les porches un demi-siècle plus tard (G.-E. Street, *Some Account of gothic Architecture in Spain*, p. 144-146).

est resté avec des bas côtés simples. De la quintuple nef de Saint-Sernin nous attribuons à Raymond seul l'idée comme la composition, qui entraînent un surcroît d'élévation pour toutes les grandes voûtes. On renonça à tenir compte de la hauteur de l'abside existante; il fut résolu qu'on la dépasserait.

Voilà comment, à notre avis, se seraient passées les choses relativement à Raymond Gayrard. Mais nous avouons volontiers qu'on aurait le droit de nous proposer quelques légères variantes. Quant à la contemporanéité, établie par le texte hagiographique, des murs des croisillons et des murs latéraux de la nef, et en y joignant les piliers et les chapiteaux jusqu'au niveau supérieur des fenêtres basses, elle est de tout point confirmée par l'unité de style qui se manifeste dans ces parties⁽¹⁾.

Après 1118, nous n'avons plus de guide chronologique autre que le monument, mais nos pas désormais sont affermis.

Après Raymond Gayrard, sa méthode d'exécution fut abandonnée, et l'on en revint à la méthode ordinaire d'avancement par tranches verticales. Toutefois, le changement n'est pas sensible dans les œuvres hautes des croisillons, qui ont dû être poussées avec cette même célérité que Raymond avait su imprimer aux travaux. Le transept de Saint-Sernin, transept qui a, pris à part, l'importance d'une église de second ordre, ne trahit aucun symptôme de décadence ou de fatigue, et peut-être serait-il considéré à bon droit comme la partie la plus intéressante de toute la basilique; quoi qu'il en soit, c'est là qu'est réunie la plus précieuse collection de chapiteaux historiés.

Les croisillons achevés, sans doute vers 1125 à 1130, l'effort se divise et partant se trouve affaibli à chacun des points sur lesquels il agit. Les deux ou trois travées des tribunes et de la grande voûte de la nef les plus voisines de la croisée annoncent encore à peine cet affaiblissement; il ne s'accuse bien franchement

(1) Voir les remarques de M. de Lasteyrie dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Midi, année 1891, p. 50; celles de Jos. de Malafosse dans le *Bulletin* de la même Société, année 1894, p. 164; et celles de M. de Lahondès dans sa belle étude sur les *Chapiteaux de Saint-Sernin*, insérée dans le tome XV des *Mémoires* de cette même Société du Midi.

(2) On ne peut tirer aucune induction, quant à l'état de l'édifice, de la consécration d'un autel, le 15 juillet 1119, par le pape Calixte II, en présence de l'archevêque de Tarragone, de l'évêque de Barbastro, et probablement encore en l'absence de l'évêque de Toulouse (*Hist. de Lang.*, t. V, col. 50).

qu'à mesure que l'on va de là vers la façade. C'est que, de l'autre côté de la croisée, s'imposait une reconstruction non d'abord prévue, celle de l'abside centrale au-dessus des piliers.

L'étage supérieur du transept, avec ses fenêtres à gracieuses archivoltas toriques, fit contraste, à l'extérieur, avec la pauvreté de l'abside du XI^e siècle et, par son élévation, mit probablement aussi en évidence le manque de hauteur de la conque terminale; le sacrifice était indiqué : on ne recula pas. Le point où eut lieu la reprise répond à une ligne de démarcation nettement tracée dans l'étroit passage voûté en quart de cercle qui règne autour de l'arcature aujourd'hui aveugle de l'abside à l'intérieur, ligne à partir de laquelle la brique tend à se substituer, dans les pleins des murs, à la pierre de taille. L'hypothèse d'un plafond jeté hâtivement à ce niveau lors des préparatifs de la consécration de 1096, en attendant l'achèvement du reste de l'abside aussitôt après, hypothèse considérée quelque temps par nous comme étant une de celles que l'on pouvait admettre, nous paraît maintenant devoir être écartée, et nous en avons déjà incidemment donné quelques raisons historiques.

L'archéologie nous déconseille de remonter, pour ce remaniement, à une date antérieure à l'an 1100, qui est approximativement l'époque où s'usitent les archivoltas toriques, tant dans le Midi que dans le Nord. Elle nous permet de descendre jusqu'à 1130 ou 1140. D'autre part, un examen comparatif nous montre ici les signes palpables de cette lassitude qui caractérise pour Saint-Sernin la période succédant à l'achèvement du transept; elle se traduit, malgré la richesse de l'ordonnance et la beauté de la sculpture, par la négligence dans l'exécution des fenêtres, qui sont légèrement inégales, et par les modillons, qui ne sont pas régulièrement espacés.

Des exemples de chœurs bâtis deux fois, en tout ou partie, pendant la construction d'une même église, ne sont pas impossibles à rencontrer en dehors de Saint-Sernin. Ceux des cathédrales de Laon et de Lisieux sont universellement connus, et à ces exemples il faut ajouter peut-être celui de la cathédrale de Noyon.

Quand, revenant à la nef de Saint-Sernin, on continue d'en suivre les parties supérieures, en allant vers l'Ouest, on assiste à une dégénérescence de plus en plus accentuée. Les chapiteaux des grands arcs-doubleaux perdent peu à peu de leur relief et de leur caractère :

ils tournent au gothique et semblent provenir de ravalements successifs.

Les tribunes restent bien romanes, mais avec des chapiteaux ramassés un peu partout dans les décombres d'une église antérieure, ou remplacés par de grossières corbeilles en mauvaise maçonnerie ou en brique, ou sculptés, sans doute sur place, à des époques diverses qui vont jusqu'en pleine Renaissance; avec des impostes et des tailloirs qui, au lieu de surpasser les autres en élégance, vu l'état plus avancé de l'art à leur époque, les dépassent en lourdeur.

Trois travées des tribunes au Sud et sept au Nord prêtent plus particulièrement à ces peu laudatives remarques. Cette inégalité montre que les deux côtés des tribunes n'avançaient pas simultanément et que le retard se produisit surtout du côté du cloître, lequel longeait le flanc septentrional de l'église.

Cette misère se reflète très fidèlement et très brusquement à l'extérieur par un changement désavantageux dans les fenêtres. Au Sud, les trois fenêtres des tribunes les plus éloignées du transept, par conséquent les plus rapprochées des tours de la façade, se différencient des autres par leurs encadrements en simples briques sans colonnettes ni impostes. Au Nord, les sept fenêtres les plus éloignées du transept n'ont ni colonnettes ni encadrements en pierre, mais seulement des rudiments d'impostes.

Cette région de l'église dut être achevée, quant au gros œuvre, de 1170 à 1175 environ. Pendant qu'elle avançait péniblement, les traditions monumentales se modifiaient, l'arc brisé s'enracinait dans le Midi. On voit apparaître l'arc brisé dans huit arcs-doubleaux des tribunes de droite, et, de chaque côté, à la travée tenant aux tours occidentales, dans l'encadrement des grandes arcades géminées. Mais cette travée des tribunes nous paraît provenir d'un changement de plan.

Cette période de 1140 à 1175 est l'âge d'or de l'architecture et de la sculpture toulousaine, dont la puissance et l'individualité ne sont pas encore atteintes, du moins en ce qui concerne la sculpture, par les premières infiltrations des influences gothiques; comment se fait-il donc qu'elle soit si mal représentée à Saint-Sernin? Y avait-il épuisement de bonne volonté, épuisement de ressources? Ni l'un ni l'autre; seulement, l'effort continuait d'être divisé, et ce fut la nef qui en souffrit. C'est alors pourtant qu'on lui renouvela sa

porte Sud, si justement admirée⁽¹⁾, et que, aussitôt après elle, furent exécutées les portes jumelles, aux détails si finis, de la façade primitive. Les portes du croisillon méridional remonteraient au beau commencement de cette période ou aux vingt-deux années qui la séparent de la mort de Raymond.

Autre dérivatif, et non le moindre : les chanoines avaient commencé leur cloître, dont les épaves, recueillies au musée de Toulouse, attestent la richesse. De plus, ils se décidèrent, vers 1175, à prolonger la nef de deux travées qui se confondent en une seule, et comprennent un vestibule au centre, deux tours aux côtés. Le plan de Raymond Gayrard, comme il est facile de s'en rendre compte aux voûtes des bas côtés et des tribunes de la travée tenant aux deux tours, comportait un retour d'équerre qui eût terminé les nefs de la même manière que le sont les bras de la croix. Les portes jumelles de l'Ouest furent construites et le bas côté en équerre peut-être aussi; lorsque le mur fut reporté où il est maintenant, la double porte le suivit, et ce déplacement fut opéré avec une certaine négligence.

Le parement extérieur des murs des deux tours offre encore des fenêtres et des contreforts romans d'aspect assez triste; les cinq arcatures en plein cintre qui surmontent les portes jumelles peuvent de même, malgré leur élégance et le caractère de leurs chapiteaux, passer pour romanes; mais avec la grande rose, avec l'extérieur des tours et du vestibule, nous entrons dans la période gothique et nous sortons de notre sujet.

C'est à dessein que nous passons sous silence le célèbre clocher de Saint-Sernin, qui soulève des problèmes tout à fait spéciaux. Les quelques pages que nous sommes forcé d'ajouter à ce mémoire déjà trop long sont impérieusement réclamées par un aperçu tendant à établir la situation de la basilique toulousaine relativement aux autres églises romanes du Midi.

Y a-t-il une famille de Saint-Sernin? Y a-t-il une école romane toulousaine dont Saint-Sernin serait le type magistral? Deux questions dont la solution n'est pas aussi simple qu'elle le paraît d'abord.

⁽¹⁾ Nous pensons qu'une porte a existé à cette place dès le temps de Raymond, et que c'est de cette porte, jugée en 1150 ou 1160 d'un style trop barbare pour être conservée, que pourraient provenir les sculptures aujourd'hui encastrées dans le mur de la crypte.

Pour la première et surtout pour la seconde, le point délicat, c'est l'église de Conques.

Il y a une famille de Saint-Sernin, mais quelle en est la généalogie et jusqu'où se sont répandus ses membres?

Nous distinguerons le groupe intime et la parenté plus éloignée.

Le groupe intime est composé de trois membres : Sainte-Foy de Conques, Saint-Jacques de Galice ou de Compostelle et Saint-Sernin de Toulouse.

Si l'on n'avait pas de dates pour l'église de Conques, nous consentirions avec quelque peine à en faire la tige de la famille. Mais nous connaissons l'abbé qui la construisit (Odolric), qui siégea de 1035 à 1065 ou 1066. Pour tant que l'on veuille appuyer sur les dernières de ces dates, Sainte-Foy n'en sera pas moins antérieure à Saint-Sernin. La barbarie relative des chapiteaux et de quelques profils ne nous empêcherait pas d'admettre que Sainte-Foy pourrait être une imitation libre et réduite de Saint-Sernin, car on n'avait pas à Conques, malgré les pèlerins qui y venaient ou y passaient, les ressources en artistes qu'offrait la grande ville. Seulement, il faudrait en même temps prétendre que cette copie n'a pu être exécutée que lorsque le bâtiment de Saint-Sernin était assez avancé pour s'offrir à l'attention, c'est-à-dire vers 1140, ce à quoi le style de l'église de Conques, clocher et portail mis à part, répugne absolument. Et la similitude n'est pas assez entière pour que le monument rouergat et le monument toulousain émanent du même auteur ou soient deux interprétations différentes d'un même plan encore inexécuté.

De bonne grâce donc nous convenons que Saint-Sernin n'a pas « poussé comme un champignon », qu'il a été préparé, et que l'essai préparatoire s'est produit entre l'Auvergne et Toulouse. Nulle église n'annonce Saint-Sernin aussi bien que celle de Conques, par son déambulatoire, son transept à collatéraux, les arcs surhaussés de sa nef, par l'ordonnance binaire des murs terminaux des croisillons, la section horizontale des piliers et le dessin des arcades des tribunes.

Une thèse qui, au moment où ce mémoire sera lu, aura été soutenue par M. de Lasteyrie fils, à l'École des Chartes, sur Saint-Martial de Limoges, nous apprendra si cette fameuse basilique ne devrait pas supplanter celle de Conques dans ce rôle de prototype,

si elle ne serait pas plutôt ou une sœur ou une fille aînée de Saint-Sernin, et si, à n'importe lequel de ces titres, elle n'entrerait pas de plein droit dans notre groupe intime.

La basilique de Saint-Jacques est bien, elle, la copie directe ou plutôt la répétition, moins les bas côtés doubles, de la basilique toulousaine, et elle ne saurait en être le prototype, à supposer qu'elle eût été commencée un an auparavant. « Saint-Sernin est tellement à sa place, est tellement un produit du sol, tout en se distinguant profondément de ce qui l'entoure, que l'on ne peut songer pour lui à une influence étrangère; et, cette influence, comment d'ailleurs serait-elle venue de l'Espagne, pays qui, à l'époque romane, recevait et ne donnait pas? Le mouvement est donc allé de France en Galice, mais de quelle manière? Ou bien le maître de l'œuvre de Saint-Sernin détacha son aide le meilleur, le plus intime confident de sa pensée, et l'envoya, avec quelques bons ouvriers, se mettre à la disposition du chapitre de Saint-Jacques; ou bien ce dernier chargea un clerc ou un praticien d'aller se former à Toulouse, de s'y mettre en rapport avec des constructeurs de talent et, son éducation terminée, d'en revenir avec un type original et grandiose⁽¹⁾; ou bien, et c'est l'hypothèse que nous préférons, ce fut un même architecte, du pays toulousain, qui engagea les travaux presque simultanément dans les deux chantiers.

Le cas particulier de Saint-Martial étant réservé, l'église de Saint-Gaudens par ses piliers, ses arcades longitudinales et ses chapiteaux, Saint-Sauveur de Figeac par son rond-point, Saint-Martin de Tours par son chœur de 1125, et quantité d'églises du Midi, telles que Saint-Salvi d'Albi, l'église de Saint-Bertrand-de-Comminges, celles de Saint-Béat, de Saint-Aventin par les embrasures de leurs portails plus développées en profondeur qu'en largeur, pourraient constituer la seconde partie de la famille de Saint-Sernin, si l'on démontrait que les membres de cette parenté sont tous ou la plupart moins avancés en âge que Saint-Sernin et que les analogies remarquées ne viennent pas de la diffusion d'une école, l'école toulousaine, autant que de l'influence d'un monument.

Mais existe-t-il en réalité une école toulousaine? Saint-Sernin, par sa puissante individualité, le proclamerait. Il y a bien les

⁽¹⁾ *Album du Midi*, p. 88.

voûtes en quart de cercle, il y a l'ordonnance décorative du rond-point, il y a les modillons à copeaux, le tout auvergnat; et ce que Saint-Sernin a de plus particulier, il le tient, suivant l'opinion communément suivie, de Sainte-Foy de Conques qui, placée entre la haute Auvergne et la plaine de la Garonne, s'affirme, par sa situation géographique aussi bien que par son style, comme le jalon naturel, comme le canal de transmission des influences auvergnates. Seulement, ne nous laissons pas décevoir par ces apparences.

Si l'école toulousaine est tributaire de l'école auvergnate, ce n'est pas à Conques, certes, qu'elle le doit : les méthodes auvergnates étaient connues et d'un emploi général depuis les Cévennes et les deux côtés des plaines du Rhône jusqu'au delà des Pyrénées — car « il n'y avait pas de Pyrénées » à cette époque — avant les vingt dernières années du XI^e siècle.

Nous nous demandons si même la fréquence des voûtes en quart de cercle, celle des modillons à copeaux et la similitude de décoration, moins les mosaïques, dans les ronds-points, indiquent forcément une vassalité, un emprunt. On pourrait le contester.

L'école toulousaine et l'école auvergnate ne seraient-elles pas plutôt deux sœurs ayant puisé à un même fonds antérieur possédé par la presque totalité de l'Aquitaine et une partie de la Provence, fonds qui aurait contenu les voûtes en quart de cercle, les modillons à copeaux et, en germe, les motifs de décoration des absides?

De ce fonds commun, une province se serait plus particulièrement approprié tel élément, une autre province tel autre élément. On reconnaît assez facilement aujourd'hui que la voûte en demi-cercle a été appliquée à des églises qui n'ont rien d'auvergnat dans leur origine et leur style; on doit étendre la même remarque aux modillons à copeaux, qui proviennent non d'une interprétation donnée en Auvergne à une opération de menuiserie, mais de l'antique modillon corinthien, où cette opération est aussi rappelée, et dont le modillon roman à copeaux n'est qu'une simplification et une altération. Ce modillon soi-disant auvergnat se retrouve un peu partout, dans l'école poitevine à Saint-Hilaire-le-Grand, dans l'école normande à Saint-Georges de Boscherville, etc.

Quoi qu'il en soit, l'école toulousaine peut dresser fièrement la

tête devant l'école auvergnate, car, à supposer qu'elle perde quelque chose du côté de la structure, elle le regagne surabondamment par sa sculpture monumentale, que l'on se met à étudier aujourd'hui comme elle mérite de l'être, et dont nous laissons volontiers à de plus fins connaisseurs que nous le soin de fixer les mystérieuses origines, le caractère et les influences.

Anthyme SAINT-PAUL.

NOTE
SUR
L'ANTÉRIORITÉ ET L'INFLUENCE
DE
L'ÉCOLE ROMANE AUVERGNATE.

PAR M. J.-A. BRUTAÏLS,
Correspondant du Ministère.

L'apparition récente d'une étude consacrée par M. du Ranquet à *l'École romane d'Auvergne* ⁽¹⁾ ramène l'attention sur un problème dont la solution manque un peu de certitude et de précision. Il s'agit de l'antériorité de l'école d'Auvergne, dont « le type », dit M. du Ranquet, « était trouvé au milieu du x^e siècle », et resta « jusqu'à ce que le gothique vint détrôner le style indigène ⁽²⁾ ». Déjà M. Anthyme Saint-Paul avait écrit : « C'est au roman proprement dit qu'appartient l'école auvergnate, en pleine vigueur au milieu du x^e siècle ⁽³⁾. »

Voilà, nettement formulée, l'opinion dont je voudrais examiner le bien-fondé. Cette opinion n'est peut-être pas formellement inexacte; mais elle est, je crois, exagérée. Il est possible que le style roman auvergnat ait été constitué avant les autres styles romans; cela est même probable; mais rien ne prouve qu'il ait été formé dès le milieu du x^e siècle; le contraire est même beaucoup plus vraisemblable.

La preuve sur laquelle M. du Ranquet s'appuie après M. Anthyme Saint-Paul consiste dans un fait très intéressant, qui nous est connu par la relation d'Helgaut de Fleury ⁽⁴⁾.

(1) *Congrès archéologique*, 62^e session, p. 177 et suiv.

(2) *Op. cit.*, p. 180.

(3) *Encyclopédie d'architecture*, t. VI, p. 439.

(4) *Recueil des historiens des Gaules*, t. X, p. 110-111. Tout ce passage a été traduit par A. Ramé dans le *Bulletin monumental*, t. XXVI, pp. 54-58.

Le roi Robert, raconte Helgaud, entreprit de refaire plus belle l'église Saint-Aignan d'Orléans, « et, avec l'aide de Dieu et le secours de saint Aignan, il mena cette œuvre à bonne fin. L'édifice mesure en longueur quarante-deux toises, en largeur douze, en hauteur dix; on y compte cent vingt-trois fenêtres. Le prince éleva dans cette église dix-neuf autels à la gloire des saints. . . Quant au chevet de l'église, il le fit de façon admirable, à l'imitation de l'église construite à Clermont en l'honneur de Notre-Dame, mère de Dieu, et des saints Agricole et Vital. . . Toutes choses étant prêtes, le roi fit bénir et consacrer solennellement l'église. . . l'an de l'Incarnation du Seigneur 1029, indiction 12 ».

En résumé, ce passage nous apprend que le roi Robert fit bâtir à Saint-Aignan d'Orléans une église qui fut dédiée en 1029 et pour le chevet de laquelle on prit modèle sur la cathédrale de Clermont.

J'ajoute que les découvertes archéologiques ont confirmé le récit d'Helgaud et permis de constater la similitude des deux édifices : l'église Saint-Aignan, dont la crypte subsiste⁽¹⁾, avait un déambulatoire sur lequel s'ouvraient cinq absidioles; à Clermont, des fouilles ont mis à jour les substructions de la cathédrale, dont l'abside était enveloppée d'un bas côté tournant, accompagné de quatre absidioles⁽²⁾.

Les faits sont donc bien établis. Reste à les interpréter.

Il faut pour cela examiner plusieurs questions :

Quelle est la date de la cathédrale de Clermont qui fut imitée à Orléans ? On dit qu'elle avait été consacrée le 2 juin 946 : a-t-on réellement consacré une cathédrale à Clermont à cette date ? Dans le cas de l'affirmative, cette cathédrale subsistait-elle du temps du roi Robert ?

Quel était le style de cette cathédrale ? Était-ce le style roman auvergnat ?

Y eut-il réellement, le 2 juin 946, une consécration de la cathédrale de Clermont ?

La seule référence que l'on ait donnée à ma connaissance est un extrait du livre anonyme de Jean Dufraisse sur *l'Origine des églises de France*. Dufraisse raconte que la cathédrale de Clermont,

⁽¹⁾ Le plan en a été donné par A. Ramé, *op. cit.*, p. 62.

⁽²⁾ Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 456, note.

« détruite par Pepin, et rétablie du temps de Charlemagne ou de ses plus proches successeurs, fut consacrée par ce pieux évêque (Étienne II) avec grande solennité le second jour de juin de l'an 946 »⁽¹⁾.

Une affirmation d'un auteur du xvii^e siècle est insuffisante à établir sans autre preuve un fait qui se serait passé au x^e siècle, surtout quand cet auteur a commis, sur des sujets analogues, des erreurs manifestes, et tel est bien le cas de Dufraise, qui donne Notre-Dame-du-Port pour un édifice de 870 environ⁽²⁾.

À la vérité, Dufraise appuie son affirmation, en ce qui concerne la cathédrale, d'un texte ancien. Mais ce texte, une note d'un martyrologe de Clermont⁽³⁾ n'en dit pas, à beaucoup près, aussi long que Dufraise. Il nous apprend seulement la date de jour et de mois de la consécration (2 juin) et le nom du prélat consécrateur (Étienne)⁽⁴⁾. Quant à préciser qu'il s'agit de l'année 946 et d'Étienne II, je n'ai trouvé à cet égard aucune indication ni dans les *Preuves de l'histoire d'Auvergne*, de Baluze, ni dans *Les Origines de la ville de Clairmont*, de Savaron, ni dans la *Gallia Christiana*, qui n'aurait pourtant pas manqué de mentionner l'événement.

En somme, la consécration peut avoir été faite par Étienne III ou Étienne IV, dont les pontificats se suivent et occupent la période 1010-1025 environ.

Mais ce n'est pas tant la date de la consécration qui nous intéresse, c'est la date de la construction. Or, quand bien même il serait établi qu'une cathédrale a été dédiée en 946, il serait possible qu'elle eût été bâtie avant ou terminée depuis ou même réédifiée entre 946 ou 1020.

De ces trois hypothèses, la première serait exacte si l'on prenait à la lettre le récit de Dufraise, puisque cet auteur prétend que l'église fut élevée du temps de Charlemagne ou de ses successeurs immédiats. Le cas s'est présenté parfois : pendant ce même x^e siècle, quand l'évêque d'Elne procéda, en 917, à la consécration de sa

(1) *L'Origine des églises de France*, Paris, 1688, p. 486.

(2) *Op. cit.*, p. 466.

(3) Bibliothèque nationale, ms. latin 9085, f^o 28 r^o, col. 1. — Dufraise renvoie « au feuillet 65, colonne 1 »; il a voulu dire peut-être : à la page 55. Le feuillet 28 r^o, col. 1, correspond bien à la page 55, col. 1.

(4) « III nonas junii, Arvernus civitate, dedicatio basilice sanctae Mariae, quam Stephanus, inclitus pontifex, miro honore fieri rogavit et ipse consecravit. »

cathédrale, celle-ci était « presque vieille », et elle était restée longtemps sans être consacrée⁽¹⁾. Il est tout à fait improbable que la cathédrale dont s'inspira le constructeur de Saint-Aignan fût contemporaine de Charlemagne, parce que les chevets à déambulatoire et chapelles rayonnantes n'apparaissent dans l'histoire monumentale qu'à la fin du x^e siècle. Du moins, on n'en connaît pas d'exemple plus ancien⁽²⁾.

Peut-être l'église consacrée en 946 n'était-elle pas terminée; le chevet aurait été fait depuis. Cela est rigoureusement possible; il convient de se rappeler cependant que la marche habituelle des travaux était d'aller de l'Est à l'Ouest. Cette seconde hypothèse n'est donc pas très plausible.

La troisième est de beaucoup plus acceptable : qu'il y ait eu ou non dédicace en 946, la cathédrale peut avoir été refaite au début du xi^e siècle, dans cette fièvre de reconstruction qui est l'un des phénomènes les plus curieux de l'époque.

Tout le monde a présent à la mémoire le texte célèbre suivant lequel « presque tous les édifices religieux, cathédrales, moûtiers des saints, chapelles de villages, furent couverts par les fidèles en quelque chose de mieux⁽³⁾ ». Une autre chronique, moins connue, parle « d'un grand nombre de prélats illustres » des premières années du xi^e siècle, « qui, dans toutes les Gaules, s'appliquèrent à remettre en meilleur état leurs églises tombant de vétusté⁽⁴⁾ ». Ce ne sont pas là des allégations en l'air : Quicherat a prouvé par un certain nombre d'exemples la réalité du mouvement qui emporta, vers 1003, nos vieilles basiliques latines et leur substitua des églises romanes⁽⁵⁾.

Rien n'empêche de rattacher à ce mouvement la construction de la cathédrale de Clermont, bien au contraire. D'abord, en l'absence de toute date positive, il est de bonne règle de faire rentrer cet édifice dans la loi commune : les exceptions ne se présument pas.

⁽¹⁾ Le renseignement nous est fourni par la charte de consécration (*Marca hispanica*, *Appendix*, col. 840).

⁽²⁾ R. de Lasteyrie, *L'Église Saint-Martin de Tours*, extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXIV, p. 26.

⁽³⁾ Raoul Glaber, trad. par Quicherat, *Mélanges*, t. II, p. 114.

⁽⁴⁾ Chronique d'Anselme, moine de Saint-Remy de Reims, trad. par M. De-maison, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1884, p. 220.

⁽⁵⁾ *Mélanges*, t. II, p. 123 et suiv.

Ensuite, le seul témoignage compétent que j'aie relevé sur les caractères de l'ancienne cathédrale de Clermont est favorable à ma conclusion. Mérimée, parlant des vestiges de cette église, dit : « Ce sont des colonnes noyées dans la maçonnerie et dont les chapiteaux byzantins m'ont paru du XI^e siècle ⁽¹⁾. » Viollet-le-Duc, qui connaissait bien la cathédrale de Clermont, dans laquelle il a exécuté des travaux considérables, plaçait la construction de l'ancien édifice à cheval sur les X^e et XI^e siècles ⁽²⁾.

Nous ne connaissons pas la date de l'église clermontaise qui fut le prototype de Saint-Aignan ; mais toutes les probabilités sont en faveur des premières années du XI^e siècle.

Ce n'est pas tout, et quand bien même la cathédrale de Clermont aurait été achevée en 946 et n'aurait pas été rebâtie entre cette année et 1029, on ne serait pas autorisé à dire que cette cathédrale était de style roman.

Ce n'est pas, en effet, l'église tout entière qui fut reproduite à Saint-Aignan, mais le chevet seul, *caput*. La différence est essentielle.

Quicherat a établi, dans une page fameuse, que le trait constitutif de l'architecture romane est le voûtement systématique de la nef des basiliques. Ce qui par-dessus tout caractérise l'école romane d'Auvergne, comme les autres écoles romanes, c'est d'abord le parti communément adopté pour cette voûte et ensuite la relation existant entre cette maîtresse voûte et les voûtes latérales. Pour connaître une école d'architecture romane, il faut étudier principalement la coupe transversale faite sur la nef de l'église type.

Le chevet a une importance secondaire, parce qu'il était voûté très anciennement, et aussi parce qu'il ne comporte pas la même variété d'ordonnances que la nef. C'est pourquoi le texte d'Helgaud, qui ne mentionne que le chevet de la cathédrale de Clermont, ne comporte aucune conclusion quant au type de l'église romane auvergnate ni quant à la date de l'école d'Auvergne.

Il ne faudrait pas cependant, pour éviter une erreur, tomber dans l'erreur contraire et nier absolument l'antériorité du roman auvergnat.

⁽¹⁾ *Voyage en Auvergne*, p. 307.

⁽²⁾ *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 456, note.

Le seul fait que les architectes de Robert ont été chercher leur modèle à Clermont est déjà significatif. En outre, le roman auvergnat a retenu un ensemble très frappant de traditions anciennes : l'importance du narthex, la conservation — systématique et sans but d'éclairage — de la galerie du premier étage au-dessus des bas côtés, la rareté des doubleaux, la fréquence des percements sans reprise, la claire-voie entre la voûte et l'arc triomphal, la décoration en losanges des gâbles, l'utilisation des joints larges des maçonneries pour décorer les parements, les arcs en mitre du Bourbonnais, qui reproduisent une forme fréquente aux époques antérieures. Il n'est pas jusqu'à l'élévation monumentale des transepts qui ne nous reporte au delà de l'an 1000 : Viollet-le-Duc se demandait où les constructeurs auvergnats en avaient pris l'idée⁽¹⁾. L'analogie est incontestable entre cette disposition et l'étagement de Germigny.

De tous ces faits ne faut-il pas conclure que l'Auvergne a su, la première, arrêter son programme d'architecture religieuse et le réaliser ?

Je n'hésiterais pas à répondre affirmativement si cette province, garantie par les hautes montagnes du Plateau Central, ne se trouvait pas dans une situation spéciale.

On sait quel rôle Quicherat prêtait aux invasions normandes dans l'élaboration du style roman⁽²⁾. On sait, d'autre part, que, d'après certains archéologues, le germe de cet art roman viendrait de l'étranger, en particulier de l'Orient. L'Auvergne était, par sa situation et par sa configuration, à l'abri des invasions comme des influences étrangères. Nous nous trouvons donc, lorsque nous recherchons les raisons d'être de l'archaïsme signalé plus haut dans les églises romanes auvergnates, en présence de deux explications possibles : ou bien le style auvergnat s'est constitué à peu près en même temps que les autres, et son archaïsme provient de ce qu'il était soustrait à l'action bienfaisante des écoles étrangères ; ou bien il a réellement pris consistance avant les autres styles romans, et son antériorité sur le style des provinces en rapport avec le monde byzantin, ou ravagées par les Normands, est une preuve que l'architecture romane résulte des causes locales et non pas des incursions normandes ou d'une importation orientale.

⁽¹⁾ *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. IV, p. 356.

⁽²⁾ *Mélanges*, t. II, p. 117 et suiv.

Pour des motifs qu'il serait trop long d'exposer ici, je ne crois pas à l'influence étrangère en matière de construction. C'est donc à la seconde hypothèse que je m'arrête. Voilà pourquoi je considère la méprise de M. Anthyme Saint-Paul moins comme une erreur proprement dite que comme une exagération, bien excusable dans une œuvre aussi considérable que la sienne.

On me permettra d'ajouter un mot sur le domaine de l'influence auvergnate.

Partant de ce fait que le royaume de l'Auvergne est beaucoup plus ancien que les autres, on est porté à rattacher à cette origine les combinaisons et les formes adoptées sur divers points de la France et qui se retrouvent dans les églises auvergnates : par exemple, les voûtes latérales en quart de cercle. Un archéologue remarquablement informé, M. Enlart, a fait observer, à propos de certaines églises d'Espagne, qu'un pareil raisonnement est très périlleux⁽¹⁾. Rien n'est plus juste. Ce tracé est si répandu, il a été si souvent adopté pour les voûtes des bas côtés ou des tribunes⁽²⁾, qu'on ne peut pas le considérer comme une particularité propre à l'Auvergne.

Au surplus, les Romains faisaient des voûtes en quart de cercle pour porter les gradins comme les maîtres d'œuvre en ont fait pour porter la toiture des collatéraux, — car j'estime que c'est la fonction principale de ces voûtes dans les églises romanes, de même que dans certains cloîtres, — et je ne vois pas pourquoi les Languedociens et les Provençaux auraient été chercher l'idée de ce tracé à Clermont ou Issoire, quand ils en avaient des exemples sous les yeux, à Nîmes. Les ruines romaines, surtout les amphithéâtres et les aqueducs, étaient pour les constructeurs du moyen âge une leçon permanente : elles ont inspiré cet artifice avec nombre d'autres.

Pour en revenir au rayonnement de l'art auvergnat sur le Languedoc et la Guienne, les idées qui ont cours à ce sujet tiennent sans doute en partie à ce que l'on juge de l'architecture de ces contrées d'après leurs édifices les plus connus : Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse. Mais l'existence de ces deux

⁽¹⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 175.

⁽²⁾ M. Berthelé en a réuni un certain nombre d'exemples dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, p. 68 et suiv.

basiliques est due à des causes spéciales ⁽¹⁾. Ce sont d'ailleurs des monuments d'une importance exceptionnelle, et on ne connaît pas un groupe d'après des exceptions. Il y a donc ici un intéressant problème à résoudre.

Dégager les traits réellement propres au style auvergnat et les rechercher dans les types habituels de l'architecture religieuse du Midi et du Sud-Ouest, serait un digne sujet d'étude pour les archéologues du Congrès de Toulouse.

J.-A. BRUTAILS.

⁽¹⁾ Voir à ce sujet l'étude de M. l'abbé Bouillet, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, 1892, p. 117 et suiv.

MARCHÉ
AVEC UN PLOMBIER
POUR LE REVÊTEMENT D'UN COMBLE
(1515).

Communication de M. J.-A. Brutails, correspondant du Comité,
à Bordeaux.

Foctaner Dupuy était un marchand et banquier de Bordeaux, qui institua héritière la fabrique de l'église Saint-Michel. Deux de ses livres de comptes nous sont parvenus dans le fonds de cette fabrique, entré depuis peu aux Archives de la Gironde; ils sont cotés G 2175 (1512-1519) et G 2181 (1505-1521). Dans ces registres, surtout dans le premier, que Dupuy dénomme « lo papey de les memories », sorte de mémorandum destiné à fixer ses souvenirs, nous trouvons diverses mentions relatives à une maison que Dupuy fit construire de 1513 à 1516 environ.

La maison était située sur le Fossé, près de la fontaine des Salinières, dans un quartier où on éleva vers la même époque plusieurs constructions analogues, qui ont subsisté jusqu'à ces derniers temps⁽¹⁾. Elle comprenait un rez-de-chaussée de maçonnerie, deux étages clos par des pans de bois formés de quatre rangées de panneaux superposés, enfin un galetas éclairé par une fenêtre et une lucarne.

La maçonnerie fut confiée à Simon Meschin, que notre document appelle Simon Mechin. C'était un maître fort habile, semble-t-il, qui avait été chargé, vers 1510⁽²⁾, de déposer les voûtes des travées Ouest à la cathédrale Saint-André. Le compte de Meschin

⁽¹⁾ *Compte rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, 1849, p. 25; Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 394 et 395.

⁽²⁾ Archives de la Gironde, G 504 et 505.

se trouve aux folios 4 et 13 du volume G 2175. Meschin, comme la plupart des fournisseurs de Dupuy, fut pour partie payé en marchandises : chausse, tissu. Le folio 53 verso du même registre est consacré à une analyse du contrat de maître Léonard, menuisier, et au compte dudit Léonard, lequel fit « la bitz » ou escalier tournant « de l'ostau debert lo fossat, et lo pan de boys de haut, et lo petit bastart d'en debas (?) », plus « lo pan de boys deu soley prumey », du premier étage.

Sur le verso du folio 92 du registre G 2181 est résumé le contrat avec le serrurier pour les ferrements des meubles et croisées : « armaris qui son près de la chamineye de na sale nebe », « banes à doucier », « dreseduy » ou dressoir, « ferredure de la croysée deu galetas, en le sorte de las croysées deu segont soley, ensemble tote[s] berguetes per metre las bitres et ayxi medis la ferredure de la mieye croysée de la lucana et la fienste carrée deud. galetas », ferrements de la croisée du galetas dans le genre des croisées du second étage, ensemble les vergettes nécessaires pour poser les vitres, et, de même, le ferrement de la demi-croisée de la lucarne et de la croisée carrée dudit galetas.

Dans le G 2175, folio 32, est écrit et signé par l'une et l'autre partie, le marché conclu par Dupuy avec un étaignier pour les revêtements en plomb du comble. Les ouvrages de plomberie ont à peu près disparu en France : il n'est peut-être pas inutile de reproduire un texte qui donne une idée de ce genre d'ornementation.

On remarquera que le plomb devait être étamé. On étama pareillement partie au moins d'un petit campanile qui fut, vers la même époque, élevé sur le chœur de la cathédrale⁽¹⁾. Les « crestes » dont il est question dans ce document sont des fleurs retroussées, des crochets ; le même terme est employé avec un sens identique dans le compte de construction de la flèche de Saint-Michel, où les *crestes* sont en pierre. Le marché avait été précédé d'un projet dessiné ou « patron », sur lequel les parties contractantes apposèrent leur signature.

Un passage du contrat présente quelque obscurité : « Despnis l'estoc jusques au trabersier de la freneste deu galetas. » *Estoc* doit être rapproché de *estot*, défini par Gay : « fleur terminal d'un comble ou d'un pignon. » Mais le *trabersier* est-il l'appui de la

(1) G 568.

fenêtre, ou son linteau, ou son meneau horizontal? C'est là d'ailleurs une question secondaire; l'essentiel est de savoir, comme la chose était d'ailleurs présumable, que le champ de la décoration est en haut du pignon, entre la faîte et la fenêtre du galetas.

J.-A. BRUTAILS.

Au jorn d'ny, xx^e jorn de nobembre en l'an mil v^e xv, ey, Fortaney Deupuy, feyt mearat am mestre Jehan Aliis, estanhey, demorant en la rue Peytohine, parropia S^m-Colombe de Bourdeu, so es assaber que lod. Aliis me deu far tot lo debant debert lo haut de ma mayson qui es sus lo fossat pres la font de las Salineyres, garnir tot de plump depuis l'estoe juques au trahersier de la freneste deu galetas de plomp estamat, ensemble au meyloe den camp l'esu de Franse abeeques l'orde deu Roy tot autorn de l'esen et dus angelotz qui lyendran l'esen, et per tot lo camp semé a flurs de liis de effes coronés totes dorées, s'et assaber xv flors de liis et xv FF. Et ausy deu far et garnir las arestes de lad. mayson et estoe bien a molurs et a vi crestes chacun costé et chacun bot de bas ung serpent. Les angelotz seran dourés le chebus et coletz⁽¹⁾; les ales⁽²⁾ seront pintes (?) d'assur et roye⁽³⁾ tot au bill, ayxi que s'apertien. Et ayximedis deu rebilhar la cobertur de plomp que es au desus dend. hostau et sodar tot so que falhira. Et asso deu far tot de la sorte que lo patron que m'a mostrat et abem signat. Et asso deu far tot so que y falhira, et far et dellar totz chaffantz⁽⁴⁾ et fornir totes causas assous propis despens lod. Aliis euter sy la feste de Noel, prumeamment benent, et asso per lo pretz de xviii ffranes bourd.⁽⁵⁾ et tres a[n]gues de gris mostibile dont a pres l'estantillon⁽⁶⁾ dend. drap, et asso pagar quant la bessonne sera feyte et acabada et pansade, ayxi que s'apertien. Et per so que es bertat n'abem signat la present en Bourd., l'an et jour susd., de nostres propias manxs. Plus, luy ey promes de balhar 1^e de plom, que [es] ung quintau.

Jehan ALIS.

F. DEU PUY.
bertat es.

(1) C'est-à-dire «les cheveux et le col».

(2) C'est-à-dire «les ailes».

(3) C'est-à-dire «azur et rouge».

(4) Échafandages.

(5) Le franc bordelais était une monnaie de compte qui valait, à cette époque, environ 4 fr. 50 de notre monnaie, valeur absolue.

(6) Échantillon.

ÉTUDE
SUR
LES AQUEDUCS DE L'ÉPOQUE ROMAINE
EN TOURAINE,
PAR M. L. BOUSREZ.

Au nombre des travaux importants accomplis par les Romains et dont les vestiges disparaissent chaque jour, on peut citer en Touraine une certaine quantité de tronçons d'aqueducs, sur lesquels il nous semble opportun d'attirer l'attention.

Le seul côté intéressant, aujourd'hui, d'une étude suffisamment faite avant nous, au point de vue de l'hydraulique et de la construction, c'est, il nous semble, de déterminer le plus exactement possible le point de départ, le parcours et surtout le but de travaux exécutés, pour des raisons certainement importantes.

En Touraine il n'a pour ainsi dire pas été possible, jusqu'ici, d'attribuer à un but précis, à une agglomération certaine, la destination d'aucun des aqueducs connus. Sans doute la disparition complète de tronçons importants et la difficulté des explorations dans des conduits exigus ou obstrués par les infiltrations, ont contribué à arrêter les recherches. Peut-être aussi pour quelques-uns, n'a-t-on pas su distinguer une destination spéciale que l'on ne soupçonnait pas. En attendant un résultat complet que nous n'avons pas la prétention d'atteindre aujourd'hui, nous avons cru utile de réunir en un seul chapitre les indications nouvelles que nous avons pu recueillir sur les emplacements, et les remarques basées sur des témoignages qui se font de jour en jour plus rares.

Nous n'avons jamais cru à la nécessité absolue des aqueducs dans notre région; ces travaux coûteux et difficiles pouvaient avoir une utilité de premier ordre dans les pays chauds, là où les sources

sont rares et souvent taries, ou dans les terrains marécageux exposés aux infiltrations malsaines. Mais dans la majeure partie de la Gaule, surtout dans les régions aussi favorisées que la Touraine, sous le rapport des sources vives et des cours d'eau, dans des terrains où l'on peut trouver le plus souvent des nappes d'eau pure à peu de profondeur, la construction des aqueducs était un luxe superflu, c'était aussi un moyen d'approvisionnement peu sûr en cas de guerre ou de révolte, et dont certaines remarques faites pour l'aqueduc de Bléré pourraient donner des exemples.

Les aqueducs sont, de toutes les constructions de l'époque romaine, celles qui ont laissé le moins de traces dans le souvenir populaire. Aucun nom de lieu ne peut guider pour leur recherche; ils n'ont ni histoire ni légende.

L'aqueduc de Luynes, avec ses quarante piles de 10 mètres de haut, est connu sous le nom de *Piliers des Arènes*, bien que ce soit une construction d'un alignement parfait. Les quelques piles de l'aqueduc de Contré sont des énigmes pour le voisinage. Enfin, l'aqueduc de Bléré, malgré sa longueur de 30 kilomètres, et ses tronçons exposés aux regards dans les bourgs et les villages qu'il traverse, n'aurait sans doute pas éveillé l'attention de la population, si l'on n'avait trouvé le moyen d'utiliser ses débris, comme une carrière de dalles de premier choix, pour le pavage des seuils de portes et les emmarchements d'escaliers.

Pour les raisons que nous venons d'énumérer, nous sommes donc tenté de croire que les aqueducs qui existent en Touraine ont été construits aux débuts de la conquête, sous l'influence des usages récents qui prévalaient à Rome; à moins toutefois que ces canalisations n'aient été établies par simple mesure de confort, en raison du peu de difficultés qu'elles présentaient, ou en vue d'une utilisation autre que l'approvisionnement des habitations.

L'aqueduc de Luynes a déjà fait l'objet d'études très détaillées; il est cité par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*; aussi croyons-nous ne devoir en donner qu'une courte description, suffisante pour les quelques observations que nous avons à faire à son sujet.

Cet intéressant monument (Pl. XX) est situé sur le plateau qui domine la ville de Luynes actuelle et près de l'emplacement de l'ancien bourg de Maillé. Grégoire de Tours constate que de son

temps il existait à cet endroit une certaine quantité de murailles antiques et d'édifices déjà en ruines ⁽¹⁾.

On retrouve aujourd'hui, en plus des restes de l'aqueduc, plusieurs pans de murailles sur la crête du coteau, puis un peu plus loin, au prieuré de Saint-Venant, des fragments plus considérables, mélange de constructions gallo-romaine, carlovingienne et d'époques plus récentes.

L'aqueduc élevé sur un nombre de piles que l'on peut évaluer à 90 et dont 43 subsistent seulement, traversait un vallon sur une distance de 500 mètres environ. Sa longueur aurait atteint 1 kilomètre, en admettant qu'il ait été prolongé jusqu'à l'emplacement du prieuré, vers la crête du coteau.

Sa construction a été l'objet d'une observation de la part de M. de Caumont, au sujet de l'élargissement des piles à leurs bases, au moyen de murs appliqués sans aucune liaison. L'éminent archéologue n'a fait aucune remarque sur l'absence de chaînes de briques dans les assises des piliers, mais si l'on se reporte à ses *Observations sur les caractères des constructions romaines*, on voit qu'il pense que l'absence de la brique ne dénote pas positivement une construction antérieure au III^e siècle, mais cependant que c'est à partir de cette époque que l'emploi de ce genre de matériaux s'est généralisé.

A Luynes, la brique a été employée seulement dans les arcs formés de briques et de claveaux en pierres non cunéiformes. Le cintre a été obtenu par la différence de l'épaisseur du mortier dans les joints, du côté de l'estrados.

On peut constater la même absence de la brique dans les portions de murailles incontestablement romaines du prieuré de Saint-Venant.

Nous avons dit qu'il n'était pas certain que l'aqueduc ait été prolongé jusqu'à la crête du coteau. Ce prolongement, qui semblerait logique aujourd'hui, n'aurait pu avoir lieu qu'à l'aide d'un canal souterrain, parce que la hauteur des piles dans le vallon ne dépasse pas le niveau du plateau qui existe, entre les dernières piles Sud et le Prieuré. Mais si l'on tient compte de l'étendue de l'agglomération prouvée par des fouilles récentes, et aussi du sou-

(1) « Malliacense, in urbe Turonica, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum aedificiis jam erutis. » (*Gloria confessor.*, XXI.)

venir de constructions disparues, rappelées par les lieux-dits, il semble moins certain que l'aqueduc ait eu pour but le prieuré de Saint-Venant, ou plutôt de Saint-Solemis.

Un nom de lieu passé jusqu'ici inaperçu, bien qu'il soit très caractéristique, et que le terrain qu'il désigne soit complètement enclavé au centre de l'emplacement des ruines antiques, révèle l'existence de constructions situées exactement dans l'alignement de l'aqueduc. A cet endroit existe une exploitation agricole, composée de trois ou quatre corps de bâtiments, connus sous le nom de la ferme de la *Ville-Ronde*.

Le terrain présente un exhaussement qui semble dû surtout au relèvement du niveau de la vallée, mais auquel pourraient bien contribuer aussi des substructions de murailles enfouies. Quelle était la nature de cette construction, villa ou exploitation agricole? Nous nous étions arrêté un moment à l'idée d'un château d'eau de forme ronde, mais, malgré la possibilité du fait, il faut tenir compte du nom de *castellum*, sous lequel les Romains désignaient ces sortes de constructions. Une autre hypothèse serait sans doute plus vraisemblable, en raison surtout du nom populaire donné aux piles de l'aqueduc, que l'on nomme *piliers des arènes*: nous serions donc tout disposé à croire à l'existence, sur l'emplacement de la *Ville-Ronde*, d'un théâtre sans doute peu important, mais suffisant pour être qualifié d'arènes.

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques remarques, sans enregistrer le nom de la source qui alimentait l'aqueduc de Luynes, et que l'on nomme la *Pimouire*.

Le second des aqueducs que nous citerons ne mérite qu'une simple mention, c'est celui de Contré près de Loches; il n'en reste plus que trois piles peu élevées, massives et dénotant, par la naissance des cintres, une pente rapide et par conséquent assez courte. La source qui alimentait ce conduit est celle d'Orfond dans la forêt de Loches; le point vers lequel les eaux étaient dirigées devait être une villa dont on a cru reconnaître l'emplacement à peu de distance.

La construction des piliers est identique à celle de Luynes; aucune brique n'a été employée, et la disparition des arcs ne permet pas de savoir comment les cintres étaient formés.

Un troisième aqueduc moins connu, parce que ses parties extérieures sont aujourd'hui détruites, amenait l'eau des *Grandes-Fon-*

taines, près de Bléré, jusqu'à Tours, semble-t-il. Pour quelle autre station aurait-on pu en effet construire un canal de près de 30 kilomètres de long?

Si personne n'a pu retrouver la trace du passage de l'aqueduc à travers la vallée du Cher, son prolongement jusqu'à Saint-Avertin nous paraît cependant suffisante pour démontrer sa destination.

En 1848, M. Boileau, l'un des fondateurs de la *Société archéologique de Touraine* l'a visité et ne l'a retrouvé qu'en partie; les recherches très incomplètes, surtout du côté des sources, ont été refaites par l'abbé Chevalier vers 1858. Une nouvelle exploration que nous avons effectuée nous a permis de reconnaître un système complet, établi d'une façon ingénieuse et si habilement, que l'on peut croire que si la main de l'homme n'avait pas hâté la destruction de ce travail, il pourrait encore être utilisé.

Le plateau qui sépare les vallées du Cher et de l'Indre est connu sous le nom de *Champaigne tourangelles*; le sol argilo-sablonneux recueille les eaux pluviales qui se filtrent et s'y amassent sans se perdre. Une grande quantité de sources se font jour à la base des coteaux, aussi bien vers la vallée du Cher que du côté de l'Indre. Les Romains ne manquèrent pas de mettre à profit cette disposition naturelle et de recueillir, dans un seul canal, les différentes sources individuellement trop faibles pour être utilisées. Après avoir réuni plusieurs fontaines très voisines dont les eaux venaient se perdre dans un petit vallon, à 1 kilomètre à l'ouest de Bléré, ils purent facilement établir leur aqueduc, en suivant la vallée du Cher qui les menait directement à Tours, tout en fournissant un niveau aisé à maintenir et une assiette solide dans le flanc du coteau Sud.

Le bassin qui a été nommé, à tort sans doute, *les Grandes-Fontaines*, n'est très probablement autre chose que la base d'un réservoir détruit et envahi par la végétation. Dans un curage pratiqué il y a trente ans, on a pu constater qu'il avait été maçonné. La vase contenait une quantité considérable d'ossements d'animaux de toutes espèces, chevaux, bœufs, etc.; on en a conclu qu'à une époque inconnue, il avait dû être fait une tentative d'empoisonnement des eaux, tentative qui avait sans doute contribué à l'abandon de l'aqueduc.

Ce réservoir devait être alimenté par plusieurs canaux creusés dans le roc des pentes voisines, et que l'on peut reconnaître grâce

aux regards de curage et d'entretien, pratiqués à l'époque de la construction. Du réservoir principal partait un conduit se dirigeant vers Fontenay, auquel se joignait un canal moins important venant des Fontaines-Saint-Martin.

L'artère principale est pratiquée dans le flanc du coteau; c'est une tranchée creusée dans le roc qui a été garni d'une couche de béton blanc de 30 centimètres d'épaisseur. À Fontenay, le canal a 1 mètre de haut sur 50 centimètres de large; les courbes obligées par les contours des collines ont été utilisées comme amortissement aux à-coups du courant.

Le canal se retrouve sur plusieurs points, à 5 et 6 mètres au-dessus du niveau du Cher, puis, au hameau de Chandon, il apparaît dans toutes les caves où il sert de linteau à plusieurs portes.

À cet endroit s'ouvre un vallon qui débouche sur la vallée du Cher. L'aqueduc traversait la dépression du terrain sur des piles; il en a été compté encore onze en 1858. Depuis cette époque, un pont a été construit sur le Cher, la route refaite. Les piles ont été détruites; il n'en reste plus que deux bien diminuées et dont une a été prise dans le mur d'une maison; le parement a disparu; on peut cependant reconnaître qu'elles étaient chaînées de doubles rangs de briques.

Au delà de Chandon, l'aqueduc reparait à Nitray, à la conpure du chemin, puis il s'enfonce dans le coteau et on ne le retrouve que dans le jardin du château de Véretz. Ses dimensions sont légèrement plus grandes; la fontaine de Bacchus, dont la bouche est située au milieu du bourg, devait sans doute lui fournir son tribut; il reparait à Larçay, où il passe au pied de la vieille forteresse romaine, puis entre Larçay et Saint-Avertin, dans une intersection du coteau au petit vallon de la *Cave-à-goûter*; une muraille en blocage de 50 mètres de long environ, supportait le canal. Enfin, à Saint-Avertin, l'aqueduc se perd complètement. Jadis on eu retrouvait la trace, mais des perrés récents en bouchent les sections; quelques débris de béton gisent dans un fossé.

Pendant longtemps l'aqueduc romain a été confondu, à partir de Saint-Avertin, avec la canalisation d'eau de source établie du temps de Charles VIII par Jacques de Beanne. Par ses soins et sous la direction de Pierre de Valence, célèbre fontainier, on put amener à Tours l'eau d'une source située à l'Ouest de Saint-Avertin, au

moyen d'un canal et d'un tuyautage en poterie dont on voit encore des débris à sa traversée du Cher. Cette fontaine est curieuse par les travaux exécutés au xvi^e siècle et par la longueur de ses souterrains, dont une partie creusée dans le roc, sans être voûtée, rappelle exactement le genre de perforation des refuges gaulois. Il serait fort possible qu'un souterrain de ce genre, envahi par l'eau d'une source, eût servi de conduit. Quelle que soit l'antiquité de son origine, il n'a conservé aucune trace de l'époque romaine, et le gardien des fontaines, propriété de la ville de Tours, n'a pu nous indiquer dans l'intérieur des galeries, jusqu'au Cher, aucun raccord avec le canal romain.

Le ciment qui enveloppe les poteries des fontaines est rouge ; on ne retrouve nulle trace d'un mortier de cette nuance dans tout le parcours de l'aqueduc romain, garni d'un béton blanc sans aucune apparence de brique.

Une conduite d'eau exactement semblable a été construite, par ordre de Louis XI, pour amener de Joué au Plessis, à Saint-François et à l'abbaye de Beaumont, l'eau de la Fontaine du Limançon. Elle fonctionne encore, en partie tout au moins.

L'aqueduc romain de Bléré devait vraisemblablement suivre la voie romaine dans sa traversée de la vallée du Cher ainsi qu'il le faisait depuis son point d'origine. La *chaussée des Césars*, désignation encore donnée au chemin de Tours à Saint-Avertin, traverse la vallée, bordée à l'ouest par le Cher dont le lit a changé à une époque que l'on ne peut préciser, mais qui est certainement antérieure au commencement du xvi^e siècle. Ceci est démontré par le siphon construit par Pierre de Valence et qui se trouve dans le lit actuel ; l'ancien lit était plus au midi, dans une sorte de marécage nommé le *Vieux-Cher* ; il commençait à Saint-Avertin et finissait à Port-Cordon.

Il paraît vraisemblable que ces bouleversements de la vallée durent s'accomplir en partie vers le xi^e siècle, époque de la construction des ponts de Tours et des premières levées de la Loire. Pendant les inondations si fréquentes et si terribles, la Loire réunie au Cher a porté ses efforts sur ce point, où rien ne lui harrait le passage, ravinant la vallée et renversant les piles de l'aqueduc, qui doivent avoir disparu, enlizées dans les alluvions nouvelles, à moins qu'elles n'aient été employées à l'exhaussement obligé de la chaussée. Nulle trace n'en a survécu ; nous avons cru un moment retrouver

dans la désignation des *Arènes*, lieu situé près de la chaussée des Césars à l'entrée de la ville de Tours, un souvenir de l'aqueduc.

Cette supposition n'aurait eu rien d'in vraisemblable si on la rapproche de la désignation employée à Luynes, mais le terrain qui porte ce nom à Tours, a été également désigné sous le nom des *Pallis*; ne peut-on pas penser que c'était, à l'époque romaine, un endroit servant pour l'exercice de la palestre, et désigné pour ce fait sous le nom d'Arènes ou *Arena*⁽¹⁾?

Nous ne ferons que citer pour mémoire les aqueducs de Chisseaux et de Civray-sur-Cher; c'étaient de simples conduites, dont la longueur et la direction n'ont pu être déterminées; elles se perdent, la première sous les maisons du bourg, la seconde sous l'église; leur construction paraissait moins soignée.

L'aqueduc de Brizay est une simple tranchée bétonnée, d'une longueur de 2 kilomètres environ; retrouvé il y a vingt ans, il est connu de quelques cultivateurs dont la charue le heurte de temps à autre. Il était alimenté par les fontaines du *Bois-Saint-Père* ou de *Moerate*.

Le ruisseau de *Pouillet*, qui coule parallèlement au canal, désormais hors d'usage, sert de limite à la commune de Tavant. Il conduit sur les bords de la Vienne *aux champs Vacher*, commune de l'Île-Bouchard. Les boursoufflures du terrain et la quantité innombrable de tessons de pots, de briques à rebords, d'antéfixes, etc., indiquent avec la plus grande certitude l'emplacement d'une villa ou d'une exploitation agricole.

Il nous reste à examiner les aqueducs de Courçay et de Chemillé-sur-Indrois; ils offrent tous deux un certain intérêt. Courçay avait vraisemblablement une population assez considérable à l'époque romaine, ainsi qu'en témoignent les vestiges nombreux retrouvés dans ses environs. C'est un endroit pittoresque, recherché à cause de son site sauvage. La falaise de rochers qui borde la vallée de l'Indre jusqu'à Cormery, est un but de promenade très apprécié des

⁽¹⁾ Le lieu dit *les Arènes* faisait partie du fief de *la Varenne*. La Varenne du Cher, terrain «sablonneux» et fertile, comprenait toute la vallée depuis le village de Greux jusqu'à Port-Cordon. Le fief relevait de la seigneurie des Bains située dans l'enceinte de *Cesarodunum* auprès des arènes. Il n'existe aucune trace des Bains romains, dont l'emplacement est occupé par le Grand séminaire. C'est aux environs que l'annonce de l'aqueduc pourra peut-être se retrouver un jour.

touristes. Sur la rive droite elle ne laisse entre elle et la rivière qu'une étroite bande de terrain, véritable chaos de roches éboulées, au milieu duquel serpente un sentier qui conduit du bourg au moulin de la Doué. C'est là que se voient les traces d'un aqueduc, creusé dans la pierre et alimenté par des fontaines d'une abondance peu commune dans nos parages. Un des embranchements, construit en béton et qui doit être bouché, se dirige vers le bourg. Il alimentait, dit-on, une villa romaine dont on retrouve les substructions du côté de Truyes. Ce qui excite le plus notre attention, c'est que ces fontaines font aussi tourner les roues à auges d'un moulin reconstruit en 1473 sur les mesures d'un moulin plus ancien ⁽¹⁾.

Nous avons eu souvent l'occasion de constater près des centres connus dès l'époque romaine, l'existence de moulins actionnés par des roues à godets ou à anges; nous pouvons citer ceux de Cornillé, près Loches, d'Usage, à côté de Chinon, de Taucu, commune de Marigny, etc. La roue à godets, actionnée par une chute d'eau, est un moteur d'une installation facile, qui ne nécessitait pas de travaux d'art, ni écluse, ni déversoir, en un mot aucune construction difficile.

Les moulins à eau existaient à Rome, d'après certains auteurs, vers le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, d'après d'autres, seulement au 1^{er} siècle. Pourrait-on être surpris de l'introduction de ce système nouveau dans la Gaule? Ce n'est pas à Courçay seulement que l'on est en droit de supposer l'existence d'un perfectionnement encore nouveau; l'aqueduc de Chemillé-sur-Indrois nous entraînerait à semblable supposition. C'est le dernier des aqueducs trouvé en Touraine. Sa découverte est presque aussi singulière que son emplacement.

L'ouverture d'un souterrain située dans de vieilles caves, sur le bord de la rivière, attira, il y a quelques années, l'attention de quelques habitants de Montrésor. Soupçonnant l'entrée d'une cachette qui devait contenir un trésor, ils entreprirent, dans le plus grand secret, des fouilles nocturnes, et une nuit ils finirent par rencontrer une équipe d'ouvriers venus dans le même but, mais par une ouverture différente. Le moment fut critique : les deux bandes effrayées se retirèrent chacune de leur côté. Ce ne fut que quelques

⁽¹⁾ Don du chapitre de Saint-Martin.

années plus tard que le mystère s'ébruita, et que, sur l'indication d'un habitant, nous pûmes visiter le souterrain que nous reconnûmes facilement pour un aqueduc.

Le canal, creusé dans un tuf peu résistant, n'a pas dû être ouvert en tranchée, car son plafond n'est ni recouvert de dalles ni maçonné.

A certains endroits il affleure le sol, de façon à donner des craintes sérieuses d'éboulement.

Plusieurs embranchements, dont il est impossible de comprendre les raccords, s'étendent dans divers sens : l'un est coupé dans une vieille cave jadis habitée, et débouche dans un petit vallon qui l'interrompt sans que l'on puisse en retrouver la suite; un autre tronçon suit le coteau parallèlement à la vallée de Fludrois, et paraît se relier avec une troisième galerie dans laquelle nous nous sommes introduit, à une profondeur de 100 mètres peut-être, sans trouver l'extrémité ni les traces d'autres embranchements. Ces trois fragments débouchent sur une bande de terrain de 20 à 30 mètres de large, et qui borde la rivière de Fludrois. Le canal était peu important; une rigole de 0 m. 15 de profondeur et de 0 m. 20 de largeur, pratiquée dans un massif de béton, large de 0 m. 45, épais de 0 m. 35, remplissait le fond du souterrain.

Bien que la partie cimentée ait moins d'importance que dans l'aqueduc de Bléré, le souterrain est plus vaste, et a par endroits près de 1 m. 75 de haut.

Plusieurs remarques doivent être faites : d'abord l'absence totale de sources connues, ayant pu alimenter l'aqueduc, ensuite l'ignorance complète de son utilisation. La ligne des chemins de fer départementaux qui aboutit à Montrésor, s'est emparée de la langue de terre qui sépare le coteau de la rivière; elle a coupé le talus, dégagé un des tronçons de l'aqueduc, employant à elle seule presque toute la place, non seulement sans fournir l'occasion de la moindre trouvaille de fondations, mais encore sans ramener le plus petit débris accusant une construction.

Parallèlement au chemin de fer et presque à côté, la rivière coule dans un vallon resserré au Nord par un coteau rocheux très élevé et presque à pic, qui domine de sa hauteur celui où est creusé l'aqueduc. La vallée a 300 mètres de largeur à peine; elle est marécageuse. Entre Fludrois et la voie ferrée, quelques maisons

forment un hameau bien resserré nommé *la Ronde*, et dans la rivière au bas des ouvertures de l'aqueduc, on voit les fondations d'un moulin détruit, désigné au cadastre sous le nom de *Moulin à foulon*.

L'aqueduc ne semble pas avoir été approvisionné d'eau potable; le seul réservoir où il pouvait s'alimenter devait être l'étaug de la Courroirie, dépendant de la Chartreuse du Liget, abbaye du XII^e siècle.

L'aqueduc est évidemment romain : son béton, le passage dans les caves très anciennes et les trouvailles qui ont été faites dans ses galeries et au nombre desquelles est un denier de Jules César⁽¹⁾, l'attestent; cette pièce a été trouvée dans la vase qui s'était amassée dans l'aqueduc. Un marteau de forme peu ordinaire et un éperon en fer à pointe carrée sans molette y ont été recueillis.

La pièce de monnaie de même que l'éperon peuvent se passer de description. Il n'en est pas de même du marteau, qui est de forme singulière et semble être un outil spécial à certain usage peu déterminé. Le trou destiné au manche est percé loin du centre, ce qui rend presque inutile le côté en forme de pic, en raison du poids disproportionné de l'autre extrémité; le manque d'équilibre aurait fait dévier les coups donnés avec la pointe.

Le manche devait être en fer, rivé dans le trou trop petit pour recevoir directement un manche de bois solide. L'état de conservation de cet outil le rend suspect.

On nous permettra d'ajouter que les pays de Chemillé et de Montrésor ont de tout temps été un centre d'industrie. A Montrésor on tissait du drap; les derniers métiers ont disparu depuis peu; le moulin à foulon, détruit on ne sait quand, était sans doute utilisé pour le travail de la laine.

A Chemillé, on remarque, à quelque cent mètres de l'aqueduc, des pans de murs en petit appareil, à un endroit nommé *la Verrière*.

Las de chercher dans un espace si limité, et depuis plusieurs années, l'indication d'une utilisation plus classique de

⁽¹⁾ *Au droit*, Vénus diadémée. — *Au revers*, CAESAR. Deux captifs adossés, assis à terre au pied d'un trophée.

l'aqueduc, nous nous sommes arrêté à l'idée d'une industrie pouvant remonter à l'époque gallo-romaine ; si nos hypothèses semblaient peu fondées, nous pourrions affirmer qu'elles n'ont pas germé spontanément ni sans étude des indices qui pouvaient les faire naître.

Louis BOUSREZ.

NOTES

D'ARCHÉOLOGIE ALGÉRIENNE,

PAR M. STÉPHANE GSELL,

Membre non résidant du Comité.

I

STATIONS PRIMITIVES DE LA RÉGION D'AÏN-BEIDA.

Au Nord-Ouest d'Aïn-Beida se dresse, au-dessus de vastes plaines, la masse énorme du Djebel-Sidi-Rgheiss, montagne calcaire, aujourd'hui dénudée, mais qui, dans l'antiquité, devait être couverte de forêts; d'assez nombreuses sources en sortent. M. Dubouloz, administrateur de commune mixte, a trouvé, tout autour de cette montagne, dix-huit stations primitives. J'en ai visité une à Bir-Laskeria, à l'Ouest du massif; les autres sont semblables à celle que je vais décrire.

On rencontre à cet endroit, sur un espace de 70 mètres environ de longueur et 50 de largeur, un amas de cendres et de débris, épais de plus d'un mètre. Aux cendres sont mêlés des charbons, des os de gazelles, de bovidés et d'équidés⁽¹⁾, que l'on avait brisés pour en extraire la moelle, des tas énormes d'escargots, qui avaient été cuits et mangés, enfin des silex taillés, de couleur noire, du type dit *magdalénien* : racloirs, grattoirs, lames, forets, pointes allongées en triangle ou en virgule, adaptées sans doute autrefois à des bois de javelots et de flèches. Vers le bas de la couche, ces outils et ces armes de pierre sont très grossiers; plus haut, la technique se perfectionne, les bords sont retouchés avec un certain soin. La fabrication avait lieu sur place, comme le prouvent les très nombreux noyaux entamés et les éclats inutilisés que l'on a recueillis. Il n'y a pas de poteries. Cette station et les autres sem-

(1) Je dois ces déterminations à M. Dubouloz.

blables représentent probablement des campements d'été qui ont dû être habités pendant une très longue période d'années. M. Durbouloz me dit qu'il a trouvé, dans la montagne même, des abris sous roche et des grottes avec les mêmes débris; c'étaient peut-être des demeures d'hiver.

Ce n'est pas la première fois que l'on découvre en Algérie des stations qui rappellent les *kjækkenmødding* du Danemark. Il y a plus de vingt ans, M. Thomas a signalé, dans une note assez peu connue⁽¹⁾, une éminence de 80 à 90 mètres de diamètre, de 3 à 4 mètres de hauteur, qui s'élevait tout près du village d'Aïn-Mhila (entre Constantine et Batna) et qui fut aplanie à cette époque pour des travaux de voirie; on y trouva une quantité prodigieuse d'escargots, de nombreux silex portant des traces évidentes de taille intentionnelle, des ossements d'antilopes et de bovidés et aussi des ossements humains. Une découverte analogue a été faite, en 1878, à Bir-en-Nsa, près de Sétif. Dans une couche de terre noire mêlée de cendres, M. Westerveiler a recueilli des silex noirs, taillés pour servir d'outils ou d'armes, des éclats et des noyaux indiquant que ce lieu avait été un atelier, des fragments d'os cassés, « probablement de cheval », enfin, « une grande quantité de coquilles de gros escargots qui ont dû être laissés là, après avoir servi de nourriture »⁽²⁾. Là non plus il n'y avait pas de poteries.

On remarquera dans ces stations l'absence d'os de fauves; il est probable que les populations primitives qui les ont habitées n'osaient pas s'attaquer à ces animaux.

II

GRAVURE RUPESTRE DU KEF-MESSIOUER.

A une dizaine de kilomètres du village français de Sedrata, au Nord-Ouest, existe un grand rocher, appelé par les indigènes Kef-Messiouer⁽³⁾. Sa face occidentale, verticale, offre des figures gravées, de grandes dimensions, qui ont déjà été signalées par Ber-

⁽¹⁾ *Bulletin de la Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger*, 13^e année, 1877, note de 9 pages (pagination spéciale).

⁽²⁾ *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, XIX, 1878, p. 309-312.

⁽³⁾ Ou Kef-el-Ahmar (le rocher rouge), à cause de sa couleur.

nelle⁽¹⁾ et qu'un dessin de M. du Kermont a reproduites⁽²⁾. Ces images, parfaitement conservées, forment, dit Bernelle, « un véritable tableau de chasse représentant une famille de lions, père, mère et petits, s'apprêtant à dévorer un sanglier terrassé aux pieds du lion; des chacals attendent la fin du repas pour manger les restes. » On doit observer, en effet, que les figures, au nombre de dix, n'ont pas été juxtaposées au hasard et successivement, comme dans la plupart des autres gravures rupestres : nous sommes ici en présence d'une vraie composition. Ajoutons que, malgré des gaucheries, l'artiste ou les artistes ont fort bien rendu, par un tracé simple et ferme⁽³⁾, la physionomie propre à chaque animal. Il y a là une observation sérieuse de la nature. Le sanglier, en particulier, est remarquable. Il donne un éclatant démenti à Hérodote, à Aristote et à Pline, qui refusent cet animal à l'Afrique du Nord⁽⁴⁾. Le dessin de M. du Kermont étant à une très petite échelle et ne donnant



pas une idée suffisante de l'original, on trouvera peut-être utile la reproduction que j'ai prise du groupe principal⁽⁵⁾ : il comprend le sanglier, le lion debout sur sa victime, la lionne accroupie et

⁽¹⁾ *Recueil de Constantine*, XXVII, 1892, p. 99. Conf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1892, p. 519.

⁽²⁾ *Rec. de Constantine*, *loc. cit.*, pl. 6.

⁽³⁾ Les lignes ont été creusées à l'aide d'un outil à pointe émoussée, qui semble avoir été en pierre, plutôt qu'en métal. La profondeur des sillons est de plus d'un centimètre.

⁽⁴⁾ Voir Tissot, *Géographie de la province d'Afrique*, I, p. 346.

⁽⁵⁾ Les photographies que plusieurs personnes ont faites de ces gravures ne sont pas satisfaisantes, à cause de la couleur rouge du rocher.

remillant devant la proie qui s'offre à elle, enfin un chacal s'avancant pour prendre sa part du festin. Malheureusement, rien ne permet de dater ce tableau.

À 7 lieues environ au Nord-Ouest du Kef-Messioner, se voient les gravures bien connues de Khanguet-el-Hadjar, tracées sur deux des faces d'un grand rocher, à l'entrée d'une gorge étroite et au-dessus d'une source. Elles ont été publiées par de Vigneral⁽¹⁾ et décrites par Reboud⁽²⁾. À mon tour, j'ai eu l'occasion de les examiner. Elles sont pour la plupart d'un dessin infiniment plus grossier, plus enfantin que le tableau du Kef-Messioner. Il est du reste évident que ces images ont été tracées sans aucun plan d'ensemble et durant une période d'années fort longue : beaucoup sont superposées et les dimensions des figures sont très variables. J'ai distingué les espèces animales suivantes, dont l'identification me paraît sûre : mouton (fréquent), bouc, bœuf, — un de ces bœufs est tenu en laisse par un homme, — chien ou chacal, gazelle, antilope, autruche. Les lions et panthères dont parle Reboud ne sont pas certains; leur présence n'aurait cependant rien d'in vraisemblable, puisque ces fauves existaient encore dans la région, il y a moins d'un demi-siècle. Quant aux rhinocéros ou aux éléphants de Vigneral et de Reboud⁽³⁾, il m'a été impossible de les reconnaître : les traits que ces savants regardent comme des cornes ou des trompes sont, je crois, des vestiges de dessins plus anciens, sur lesquels on a gravé des quadrupèdes quelconques. Les hommes, ou plutôt les bonshommes, semblent nus : ils ont en général les bras ouverts, dans une pose qui rappelle exactement l'attitude classique de l'adoration. Souvent ils tiennent soit un bâton, soit un hoyau (?), soit une sorte de serpe, soit un instrument que Reboud compare à une raquette carrée.

Reboud⁽⁴⁾ et Bernelle⁽⁵⁾ ont noté la lettre libyque **X** sur le corps d'un animal. J'ai remarqué parmi les images représentées sur ce rocher d'autres lettres, appartenant au même alphabet : + (plusieurs fois), □ (*idem*), ▢, =, ○ et II (ces deux dernières lettres sont

⁽¹⁾ *Ruines romaines du cercle de Guelma*, p. 42-43, pl. IX et X. Ces planches ne sont pas d'une parfaite exactitude et elles ne reproduisent pas toutes les images gravées sur le rocher.

⁽²⁾ *Rec. de Constantine*, XXII, 1883, p. 60-63.

⁽³⁾ Reboud est, il est vrai, assez peu affirmatif.

⁽⁴⁾ *Loc. cit.*, p. 63.

⁽⁵⁾ *Rec. de Constantine*, XXVII, p. 57.

placées l'une au-dessus de l'autre). Je ne vois aucune raison pour attribuer ces signes à une époque plus récente que les figures : ils offrent exactement la même patine. Les gravures de Khanguet-el-Hadjar seraient donc d'une date assez basse, si l'on suivait l'avis de certains savants qui ne croient pas l'alphabet libyque antérieur au règne de Masiuissa et qui le font dériver de l'alphabet punique⁽¹⁾. Mais les découvertes faites dernièrement en Égypte nous paraissent ébranler cette opinion : on a trouvé en effet à Abydos et à Nagadah des poteries contemporaines des premières dynasties ou même plus anciennes, portant des signes semblables aux lettres de l'alphabet libyque⁽²⁾. En somme, les images de Khanguet-el-Hadjar ne peuvent pas plus être datées que le tableau du Kef-Messiouer. Les animaux qu'elles représentent vivent encore dans le pays ou en ont disparu à une époque relativement peu éloignée : c'est ainsi qu'il y avait probablement des autruches dans le Tell algérien aux environs de notre ère⁽³⁾.

Sur les gravures rupestres du Sud Oranais, dont M. Flaman préparé un recueil, on trouve certains indices d'une haute antiquité. Dans la province de Constantine, celles de Khanguet-el-Hadjar et du Kef-Messiouer⁽⁴⁾ ne sont peut-être pas moins anciennes : nous sommes fort disposé à le croire, mais il faut avouer que la preuve manque.

III

MARQUES DU TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE.

Parmi les arguments que l'on fait valoir pour dater le tombeau de la Chrétienne du règne de Juba II, on indique les marques gravées sur les pierres du revêtement. « Presque tous les signes d'appa-

(1) Voir, par exemple, La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 12.

(2) Evans, *Journal of hellenic studies*, XVII, 1898, p. 385 et suiv.

(3) La stèle libyque d'Abizar (Grande Kabylie) nous montre un oiseau qui paraît bien être une autruche (Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI), et c'est certainement une autruche qui est figurée sur une stèle néo-punique de Saint-Leu, près d'Oran (*Ibid.*, pl. III, fig. 2). A une époque bien plus ancienne, les autruches abondaient sur le littoral : les œufs de ces oiseaux servaient à l'alimentation des troglodytes néolithiques de la région d'Oran.

(4) On signale dans la même région, entre Guelma et Constantine, deux autres gravures rupestres, l'une représentant deux chevaux, l'autre un bœuf à grandes cornes et peut-être un mouton. (*Bulletin archéol. du Comité*, 1888, p. 105 et 126.)

reillage des pierres du tombeau de la Chrétienne, dit Berbrugger⁽¹⁾, sont des lettres latines. » Il s'ensuivrait que des ouvriers romains auraient été employés à la construction de ce mausolée royal. Mac Carthy dit de son côté⁽²⁾ : « On observe sur tous les blocs des signes d'appareillage, au nombre de trente-cinq, placés indifféremment sur toutes les faces. Ce sont pour la plupart des lettres appartenant aux alphabets des trois nations parmi lesquelles avaient été recrutés les ouvriers amenés sur les travaux : l'alphabet latin, le plus souvent employé, l'alphabet punique et l'alphabet libyen. »

Parmi des papiers de Mac Carthy, qui, comme on le sait, dirigea avec Berbrugger les fouilles du tombeau, en 1865-1866, j'ai

						
1	2	3	4	5	6	7
						
8	9	10	11	12	13	14
						
15	16	17	18	19	20	21
						
22	23	24	25	26	27	28
						
29	30	31	32	33	34	35

trouvé un relevé de ces signes d'appareillage, ou, pour parler plus exactement, de ces marques de chantiers⁽³⁾. Comme la controverse

⁽¹⁾ *Le tombeau de la Chrétienne* (Alger, 1867), p. 19.

⁽²⁾ *Magasin pittoresque*, XL, 1872, p. 39.

⁽³⁾ Des marques analogues se rencontrent dans des édifices africains d'époques diverses. Il suffira de citer ici celles de l'aqueduc de Carthage, de la basilique de Tébessa et des Djedar de Frenda.

au sujet de la date du tombeau ne semble pas terminée, il sera peut-être utile de les publier ici (voir le tableau ci-joint). Les dimensions indiquées oscillent entre 0 m. 09 et 0 m. 23. Les n^{os} 6, 11, 12, 13, 24 nous montrent des signes qui se retrouvent dans l'alphabet libyque; le n^o 9 est un F de l'alphabet latin; les n^{os} 3 et 5 peuvent appartenir à l'alphabet latin ou à l'alphabet grec; le n^o 2 est un delta grec, à moins qu'on ne préfère y voir une lettre punique. Mais ces constatations ne permettent guère, croyons-nous, de tirer des conclusions chronologiques, car rien ne prouve que les ouvriers aient eu l'intention de tracer des lettres véritables; ils ont peut-être voulu simplement graver des figures géométriques élémentaires, dont certaines se trouvent ressembler exactement à des lettres de divers alphabets. On fera donc bien, à notre avis, de laisser désormais cet argument de côté.

IV

MOSAÏQUE DES THERMES DE TIGZIRT.

L'étude de P. Gavault sur les ruines romaines de Tizzirt mentionne des thermes, qui se trouvaient dans la partie orientale de la ville⁽¹⁾. De cet édifice important, il ne subsiste que quelques vestiges de murs, en petit appareil, et un grand caveau voûté, sur lequel une chapelle fut établie à l'époque chrétienne⁽²⁾. Au Nord de la chapelle et dans la direction de la grande basilique, on distingue plusieurs salles, avec des restes d'hypocaustes. J'ai chargé M. Lehalle de diriger des fouilles à cet endroit. Elles ont amené la découverte d'une mosaïque qui servait de pavement à une chambre de 6 m. 48 de long sur 4 m. 18 de large, et qui est par malheur en assez mauvais état. Elle consiste en une série de médaillons octogonaux, bordés par des tresses et présentant divers motifs: masques de théâtre, buste d'un personnage (son menton est entouré de la bande de cuir dont faisaient usage les joueurs de flûte), vase à deux anses, aiguière, double flûte, tympanum. Dans les intervalles des médaillons, de petits losanges enferment soit une croix à

⁽¹⁾ *Bibliothèque d'archéologie africaine*, fasc. II, p. 97 et 101.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 98-103.

branches arrondies, soit une croix de Malte, soit une rosace⁽¹⁾. La technique, qui est assez médiocre, paraît indiquer la fin du II^e siècle ou le commencement du III^e.

Ci-joint (pl. XXI) un croquis, d'ailleurs fort exact, pris par M. Lehalle : il ne nous a pas paru nécessaire de donner de cette mosaïque une reproduction minutieuse.

V

RUINES DE ZIAMA (PETITE KABYLIE).

Les ruines de Ziama, situées sur la côte, entre Bougie et Djidjelli, se trouvent dans une région très accidentée et éloignée de tout centre européen : aussi les connaît-on fort peu⁽²⁾. Elles ne sont cependant pas sans intérêt. Comme l'a prouvé une inscription qui y a été découverte⁽³⁾, elles représentent le *municipium Aelium Choba*, cité qui est également mentionnée par Ptolémée⁽⁴⁾, par l'Itinéraire d'Antonin⁽⁵⁾, par la Table de Peutinger⁽⁶⁾, et qu'on retrouve, sur la liste ecclésiastique de l'année 484, parmi les évêchés de la Maurétanie Sitifienne⁽⁷⁾.

La ville antique avait environ 14 hectares de superficie. Elle était construite sur un plateau, élevé d'une vingtaine de mètres et s'avancant dans la mer par une saillie courbe, que bordent deux baies sablonneuses; dans celle de l'Ouest débouche l'Oued-Ziama,

⁽¹⁾ Cf., pour la disposition générale de cette mosaïque, celle des thermes d'Alger : Berbrugger, *Notice sur les antiquités romaines d'Alger*, fig. Q.

⁽²⁾ Voir quelques indications de Pelletier, dans la *Revue africaine*, I, 1856-1857, p. 61-62; de Féraud, dans la même revue, XI, 1867, p. 403, et dans le *Recueil de Constantine*, XIV, 1870, p. 98. Léon Renier eut l'intention d'étudier ces ruines (*Archives des Missions*, III, 1852-1853, p. 317) et Berbrugger promet de leur consacrer une notice spéciale (*Revue africaine*, XI, 1867, p. 316). On n'a publié que six inscriptions de Ziama (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n^o 8374-8378; *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1889, p. XLIII).

⁽³⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n^o 8375.

⁽⁴⁾ IV, 2, 9 : « Xωεζθ ».

⁽⁵⁾ Édition Parthey et Pinder, p. 7 : « Choba municipium ».

⁽⁶⁾ « Choba municipium ».

⁽⁷⁾ « Maximus Cobiensis » — M. Cat (*Maurétanie Césarienne*, p. 86, n^o 1) croit que ce lieu est cité dès le IV^e siècle avant notre ère, dans le périple dit de *Seylar*, sous le nom de Καύκκισ (*Geographi graeci minores* de Müller, I, p. 90).

rivière assez abondante. Dans la partie méridionale de la ville, le plateau s'exhausse en pente assez douce.

De toutes les cités romaines de la Maurétanie, Choba est celle dont le rempart est le mieux conservé⁽¹⁾. A l'Est, il s'élève encore de plusieurs mètres⁽²⁾; au Midi, une partie du chemin de ronde est presque intacte. Le front occidental seul a disparu; peut-être l'enceinte était-elle moins forte de ce côté, que couvrait le fossé naturel de l'Oued-Ziama, large de 8 à 10 mètres (voir le plan).

Ce rempart est bâti en blocage, avec revêtement en pierres de petit appareil, d'une taille régulière en moyenne. La courtine mesure 1 mètre d'épaisseur. Elle est épaulée, sur sa face intérieure, par une série de contreforts, longs de 0 m. 70, épais de 0 m. 80, distants de 2 m. 30. Des arcades les reliaient et supportaient le chemin de ronde; plusieurs d'entre elles sont encore en place au Sud et atteignent une hauteur de 5 mètres sous clef. Des tours (A-M), larges de 6 mètres à 6 m. 50, distantes de 30 à 50 mètres, interrompent la courtine, en formant au dehors des saillants quadrangulaires ou arrondis. Elles présentent, du côté de la ville, de petites portes, de 1 mètre à 1 m. 10 de largeur et de 2 mètres de hauteur. Au Sud, au point culminant, on voit les restes d'une tour maîtresse, J, ronde, d'un diamètre de 7 mètres. Le front de la tour voisine, K, offre deux avancées de 1 m. 50 de large et 1 m. 60 de saillie. Je n'ai trouvé aucune trace certaine des escaliers qui donnaient accès aux courtines et au premier étage des tours. Je n'ai pas non plus reconnu l'emplacement des portes de la ville. Il est difficile de dater cette enceinte avec précision, mais elle remonte en tout cas à l'un des trois premiers siècles de notre ère : la construction en est soignée⁽³⁾. De grands pans de muraille gisent sur le sol, près de leur place primitive, renversés soit par des tremblements de terre, soit par la main des hommes : on sait que, sous Genséric, les Vandales démantelèrent la plupart des villes d'Afrique⁽⁴⁾.

(1) Le plan d'une partie de ce rempart est publié, d'ailleurs peu exactement, dans l'*Annuaire de Constantine*, 1858-1859, pl. XIII, fig. 1.

(2) La tour D a 7 mètres de hauteur.

(3) Conf. les remparts romains de Tizirt (Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tizirt*, p. 105-107), de Tipasa (Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 324-329), de Cherchel (Gsell, *Guide archéologique des environs d'Alger*, p. 62-63).

(4) Procope, *De bello Vandalico*, I, 5; *De aedificiis*, VI, 5.



Le port de Choba se trouvait dans la crique du Nord-Est⁽¹⁾; il était abrité, d'une manière médiocre, par la saillie du plateau et, plus à l'Ouest, par un fort promontoire (Djebel-Boublata); il présentait assez peu de fond et n'était accessible qu'aux petits bâtiments.

À l'intérieur de l'enceinte, il y a peu de ruines apparentes : à cause de la pente du sol, la plupart des bâtiments ont été recouverts de terre. Dans la partie Sud-Est se voient les vestiges d'un édifice assez important (N de notre plan), en blocage et en briques, d'une construction passable⁽²⁾. On distingue plusieurs absides et des niches destinées à abriter des statues. Ce sont des thermes, datant de la fin du n^e siècle de notre ère, ainsi qu'en témoigne une inscription qu'on y a trouvée⁽³⁾. Au Sud, en O, gisent des matériaux divers : quelques fûts de différents diamètres, deux bases attiques, un chapiteau dorique de bon style; ces débris, qui ont dû être employés dans une construction d'époque assez récente, avaient appartenu auparavant à un ou plusieurs bâtiments importants. Vers le centre, une ruine, P, en blocage et en briques, présente deux petites absides se faisant face, à une distance d'une douzaine de mètres. Q est une construction rectangulaire, peut-être une chapelle, à l'intérieur de laquelle se trouvent deux fûts de colonne et un chapiteau dorique de basse époque. Enfin, au Sud-Ouest et peut-être en dehors de l'enceinte, en R, il y a plusieurs salles, avec des mosaïques ornementales : on aurait même découvert à cet endroit, m'a-t-on dit, des mosaïques à figures.

À une basse époque, sans doute après la destruction du rempart romain, on construisit une autre enceinte, beaucoup moins vaste. Il n'en subsiste plus que des vestiges, s'élevant à peine au-dessus du sol. Le mur, large de 1 m. 80, est bâti selon le système byzantin; il est double, avec du blocage entre les deux parements, qui sont en pierres de grand appareil; des matériaux empruntés à des édifices antérieurs y ont été employés. En S et en T, j'ai distingué des restes de tours, qui avaient 1 m. 50 de saillie et 4 mètres de front. À Tigzirt, on a constaté l'existence d'une enceinte analogue,

(1) La baie du Nord-Ouest n'a pas de fond : elle n'a pas pu servir de port.

(2) Un plan en est donné dans l'*Annuaire de Constantine*, 1858-1859, pl. XIII, fig. 3.

(3) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n^o 8375 (inscription de l'année 196) : «... *balnearum municipum municipii Aclii Chobae.*»

plus restreinte que l'enceinte romaine et appartenant à une date très basse⁽¹⁾. Il est possible que le gouvernement byzantin ait occupé officiellement Choba, comme Rusucurru; il est possible aussi que le rempart dont nous parlons ait été l'œuvre des Romains qui habitaient encore la ville et qui, livrés à eux-mêmes, étaient sans cesse menacés par les indigènes des montagnes voisines.

On rencontre à Ziama des tombes à l'Est et au Sud de la première enceinte. Ce sont en général des auges, quelquefois doubles, triples et même quadruples⁽²⁾. Au Sud-Est, à côté d'un mausolée dont il ne reste plus que le soubassement, nous avons retrouvé le sarcophage sculpté, en pierre, dont des croquis, dessinés par Pelletier et Féraud, ont été donnés dans l'*Annuaire de Constantine*⁽³⁾ et dans la *Revue africaine*⁽⁴⁾; mais il est aujourd'hui bien plus mutilé et bien plus fruste qu'il y a quarante ans. Au centre est représenté un lit funèbre, sur lequel était étendu le mort (cette figure est détruite), et qui est flanqué de deux femmes tenant des corbeilles⁽⁵⁾. A droite et à gauche de cette scène, un amour se tient debout, appuyé sur une torche renversée. L'extrémité de gauche a disparu; les dessins montrent à cet endroit deux femmes (?), dans une sorte d'édicule à colonnes. A l'extrémité de droite, un personnage nu (il ne reste plus aujourd'hui que le bas de son corps)⁽⁶⁾, s'avance en dansant ou en courant: des deux mains, il tenait un draperie qui flottait au-dessus de sa tête. Ces sculptures sont d'un mauvais travail⁽⁷⁾. Une table rectangulaire (0 m. 75 × 0 m. 46 × 0 m. 20), conservée chez un malais qui s'est établi à Ziama, présente un cadre à queue d'aronde, dans lequel on a simplement gravé une hache. Cette pierre était peut-être placée à plat sur une tombe, ou

(1) Gavault, *Étude sur les ruines de Tigrirt*, p. 107-110. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 262, n. 1.

(2) Voir *Annuaire de Constantine*, 1858-1859, pl. XIII, fig. 4, le plan d'un groupe de tombes qui se trouve à peu de distance à l'est de la tour B.

(3) *Année 1856-1857*, pl. V.

(4) Tome XI, 1867, pl. à la p. 403.

(5) Après de la femme de droite, le dessin de Féraud indique un personnage nu assis. Cette figure (à supposer qu'elle ait véritablement existé) est aujourd'hui fruste.

(6) Le dessin de Pelletier le représente barbu, celui de Féraud en fait une femme.

(7) A l'intérieur, la cuve présente une sorte de logette arrondie pour recevoir la tête, et elle est plus étroite aux pieds qu'aux épaules (*Constantine*, 1856-1857,

verticalement au-dessus de la porte d'un mausolée. Nous la mentionnons ici à cause du signe de *fascia*, rare en Afrique⁽¹⁾.

Comme nous l'apprennent l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, Choba était située sur la voie romaine du littoral, qui du reste n'a pas pu suivre partout la côte, très souvent à pic dans ces parages. Une route, qui, par endroits, ne devait guère être qu'un chemin muletier, la reliait à la voie d'Igilgili à Sitifis⁽²⁾. A une dizaine de kilomètres au Sud-Est de Ziama, on remarque, sur un flanc de montagne, les restes d'un mur de soutènement qui, vu sa position, ne peut avoir supporté qu'une route.

Cette ville antique, dont nous venons de décrire les ruines, n'a jamais eu beaucoup d'importance. Elle couvrait un espace assez restreint et n'avait qu'un havre fort insuffisant. Le pays qui l'entoure est couvert de hautes montagnes, escarpées et boisées, d'accès très difficile, où, de nos jours encore, on trouve des bêtes fauves. Choba a dû servir de marché à cette région forestière et riche en métaux, surtout en cuivre. Les anciens ont peut-être exploité ces minerais, mais il paraît difficile d'admettre qu'il les aient embarqués à Choba. Le port du pays devait être Mausouriah, à 4 kilomètres à l'est de Ziama : il y a là une petite rade assez bien abritée par une île⁽³⁾, et l'on y trouve quelques ruines romaines.

même planche). Cette forme de tombe rappelle les sarcophages anthropoïdes phéniciens. Elle est assez fréquente en Afrique. Je l'ai trouvée à Tipasa, à Tizart, à Sétif, à Djidjelli, à Fériana; elle existe dans les îles Baléares (*Bulletin monumental*, 6^e série t. VII, 1891-1892, p. 153 et planche). Mais il ne faudrait peut-être pas trop se hâter d'y reconnaître une tradition punique, car on a découvert en France, en Belgique, ailleurs encore, des tombeaux du moyen âge offrant la même disposition. Conf. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 864-866.

⁽¹⁾ Gsell et Bertrand, *Musée de Philippeville*, p. 34, n° 4. *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 12202, 19151. *Bulletin des antiquités africaines*, 1, 1882-1883, p. 62.

⁽²⁾ Voir la Table de Peutinger, comparée avec l'Itinéraire d'Antonin, en notant que, dans un de ces deux documents, l'ordre des stations *Ad Basilicam* et *Ad Picum* est interverti.

⁽³⁾ Conf. Mouchez, *Instructions nautiques*, p. 153.

VI

A PROPOS DE DIVERSES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES
D'AFRIQUE.

1. — De Rossi a publié⁽¹⁾ une inscription chrétienne d'Haïdra (*Ammaedara*), aujourd'hui au musée de Tébessa. Il a lu sur le dessin qu'on lui a envoyé : « *Hic habentur memori(a)e sa(n)c(toru)m Pantaleonti, Iunani c(t) comitu(m).* » Il y a en réalité sur le marbre :

HIC HABENTVR
MĒMORIE SĀCVM̄
PANTALEONTI
IVLIANI E·COMITV

La lecture *Iuliani* à la dernière ligne est certaine : la lettre L de ce mot ressemble à la même lettre du mot précédent, *Pantaleonti*. On voit qu'il ne s'agit pas d'un saint Junanus, comme l'a cru de Rossi, qui a tiré de cette lecture des conclusions ingénieuses, mais erronées. Il faut peut-être penser aux fameux saints Pantaléon de Nicomédie et Julien d'Antioche : ce dernier fut très vénéré en Afrique à l'époque byzantine⁽²⁾.

L'inscription dont nous parlons a été découverte, dit de Rossi⁽³⁾, « *in una piccola basilica o cella rettangolare, lunga 10 metri, larga 5 metri.* » Je tiens au contraire de l'abbé Delapard, qui l'a rapportée à Tébessa, qu'elle se trouvait dans la chapelle rectangulaire, longue de 21 m. 15, large de 8 m. 60⁽⁴⁾, qui est située au nord de la ville d'Ammaedara, et où divers archéologues ont copié des épitaphes de l'époque vandale et des premiers temps de la domination

⁽¹⁾ *Bull. di arch. cristiana*, 1877, p. 107, pl. IX, fig. 2. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10515.

⁽²⁾ Voir Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XIX, 1899, p. 68, n. 1. — Cf. Leontius, *Vie de saint Grégoire d'Agrigente*, chap. x (Migne, *Patr. grecque*, XCVIII, p. 563).

⁽³⁾ *Loc. cit.*

⁽⁴⁾ Plans de cette chapelle levés par Saladin, *Archives des Missions*, 3^e série, XIII, p. 181 fig. 315, et par Wilmanns, *apud Kraus, Geschichte der christlichen Kunst*, I, p. 274, fig. 210.

grecque⁽¹⁾. Elle devait être placée en avant de l'espace réservé au clergé, entre les pieds de l'autel, et recouvrir des reliques des saints qu'elle mentionne.

2. — Une inscription de Tébessa, épitaphe d'un certain Pontus, se termine par la date de la déposition, qui est ainsi indiquée au *Corpus*⁽²⁾ :

DP

V KL FBS OSCA

Il faut lire D SCA : « d(c)p(ositus) V k(a)l(endas) F(e)b(ruaria)s d(i)e s(an)c(t)a », c'est-à-dire le dimanche 28 janvier.

3. — M. Lejeune a découvert récemment, à 3 kilomètres environ au nord-ouest de Guelma, une plaque de marbre (long. 0 m. 62, larg. 0 m. 38, épais. 0 m. 22), qu'il a envoyée au Louvre. On y lit cette inscription⁽³⁾, qui date probablement du VI^e siècle : « † Hic reliquiae † beati Petri apostol(i) et s(an)c(t)orum Felicis et Vincenti martyrum. » Cette plaque était évidemment placée à côté ou au-dessus du coffre contenant les reliques, coffre que M. Lejeune a également retrouvé, et que j'ai vu chez lui à Guelma.

C'est un bloc de marbre rose, mesurant 0 m. 54 de long, 0 m. 46 de largé, 0 m. 43 de haut, et présentant à l'intérieur un évidement quadrangulaire (0 m. 38 × 0 m. 30), profond de 0 m. 14. Au fond de cet évidement est creusée une cuvette de 0 m. 26 de diamètre et de 0 m. 07 de profondeur. Les bords de la caisse présentent des feuillures pour l'insertion d'un couvercle.

Lors d'une tournée que j'ai faite en 1898 avec M. Sadoux, j'ai trouvé une boîte semblable, en pierre, dans une petite chapelle, située à 400 mètres environ au nord-est des ruines d'Henchir-Goubeul (à une quinzaine de kilomètres à l'Ouest de Feriana). Elle est enfoncée dans le sol, en avant de la salle rectangulaire réservée

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 450-458, 10516-10518 a, 11523-11528, 11646-11657. Du reste, de Rossi (*Bull. crist.*, 1878, p. 25) cite une de ces épitaphes comme ayant été trouvée avec notre inscription.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^o 16662.

(3) Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, p. 192.

au clergé et tenant lieu d'abside. Cette pierre, longue de 0 m. 70, large de 0 m. 57, offre une cavité centrale, de forme quadrangulaire, mesurant 0 m. 31 de longueur, 0 m. 26 de largeur, 0 m. 11 de profondeur, et bordée d'une feuillure qui était destinée à recevoir un couvercle. Elle devait être surmontée d'un autel, probablement en bois.

Des découvertes analogues ont été faites dans d'autres édifices religieux d'Afrique, en particulier à Biar-Haddada⁽¹⁾, à Et-Toual⁽²⁾, à Aïn-Zirara⁽³⁾.

4. — On connaît l'inscription de Rouffach (*Mastar*), qui se rapporte à des martyrs de la persécution de Dioclétien⁽⁴⁾ : « *Ter-tiu(m) idus X Junias, depositio cruoris sanctorum marturum qui sunt passi sub pr(a)eside Floro in civitate Mileviana, in diebus turificationis, inter quibus hic Innoc. . . . in pace.* »

La dernière ligne n'a pas encore été complètement déchiffrée. Le dessin publié par de Rossi, d'après un estampage, porte⁽⁵⁾ :

ESTI-CEINPACT

Et le savant romain interprète ainsi ce passage⁽⁶⁾ : « *inter quibus hic (cruor) Innoc[enti]es Tlece (= Tlece) in pace* » ou bien : « *Innoc[enti]e et . . . ce in pace* ».

Schmidt a lu⁽⁷⁾ :

EST IECF IN PACE

Quoique je n'aie pas vu la pierre, je crois qu'on peut rétablir ainsi le texte :

enS EST IPSE IN PACE

⁽¹⁾ *Revue africaine*, V, 1861, p. 451; *Recueil de Constantine*, XVI, 1873-4, p. 410-411; Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 236.

⁽²⁾ *Recueil de Constantine*, XXII, 1882, p. 409-410; XXV, 1888-1889, p. 271.

⁽³⁾ Toulotte, apud de Rossi, *La capsella argentea africana*, p. 10. — Cf. pour des trouvailles semblables faites à Chabet-Medebouah et à Sérïana : *Recueil de Constantine*, XX, 1879-1880, p. 79; de Rossi, *loc. cit.*, p. 30; Graillot et Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1891, p. 516-517.

⁽⁴⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 6700 = 19353.

⁽⁵⁾ *Bull. crist.*, 1876, pl. III, fig. 2.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 62.

⁽⁷⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 19353.

c'est-à-dire : « *inter quibus Innocens est ipse in pace.* » Ou aurait donc déposé en cet endroit : 1° du sang de plusieurs martyrs suppliciés à Milève; 2° le corps même d'un d'entre eux, Innocens.

Je citerai à cette occasion une découverte faite, il y a quelques années à Feriava, dans une basilique située au sud-ouest de la ville antique de Thelepte, au milieu d'un cimetière chrétien. MM. Lavoignat et de Pouydraguin ont trouvé dans le chœur, à 2 mètres en avant de l'abside, le soubassement d'un autel, avec une inscription sur mosaïque nommant un saint Januarius et ses compagnons⁽¹⁾; puis, par-dessous, une fosse creusée dans le roc. Ce tombeau « renfermait des ossements d'adultes et d'enfants, placés par faisceaux perpendiculaires à l'axe du cercueil. Un vase allongé, en verre, se trouvait au centre et contre la paroi orientale⁽²⁾. » Il est permis de supposer que ce vase, dressé à la place d'honneur du sépulture, avait servi à recueillir le sang d'un chrétien mis à mort (peut-être de ce Januarius). Il y aurait donc eu dans ce tombeau : 1° des corps de plusieurs martyrs; 2° du sang d'un autre martyr. Une double déposition analogue a dû être faite à Mastar.

5. — Un linteau de porte que j'ai trouvé à Kherbet-el-Abiad (région de Sétif) porte cette inscription⁽³⁾ :

✠ HIC DEVS GRANIA FECIT

J'en ai conclu qu'il y avait en cet endroit un oratoire. C'est peut-être là une erreur. Cette indication « *Hic Deus!* » avait probablement pour objet d'écartier le démon d'une maison ou d'un tombeau construit par Grania. Sur un sarcophage gaulois, on lit une formule analogue⁽⁴⁾ : « *Christus hic est!* », destinée à assurer la paix du mort⁽⁵⁾.

6. — Dans des papiers de Berbrugger, conservés à la biblio-

(1) *Corp. inscr. lat.*, n° 11270. De Rossi, *La capsella argentea africana*, p. 17-18, n. 8.

(2) *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 178-180.

(3) Gsell, *Recherches*, p. 219, n° 231.

(4) Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 1, avec le commentaire.

(5) Le Blant croit qu'une parcelle de pain eucharistique était enfermée dans cette sépulture.

thèque nationale d'Alger, j'ai retrouvé l'inscription suivante, qui était, je crois, restée inédite :

HIC MM † SANCTO
RV BINCENTI FELICIS
CORTANTI ET VICTORIE
POSITE A SANCTV
CRESCITVRV EOISCV
ΔIE III KL APRILIS
AMEN

Cette copie, prise par Berbrugger en 1856, à Sétif, a besoin de quelques légères rectifications. Ligne 3 : il faut probablement lire COSTANTI. Lignes 4 et 5 : les O des mots *sancto*, *Cresciturō*, *e[p]isco(po)* étaient probablement pointus en bas et ouverts en haut, ce qui explique que Berbrugger les ait pris pour des V. Ligne 5 : il faut évidemment corriger EOISCV en EPISCO. Ligne 6 : lire APRILES. L'inscription, ainsi rétablie, se lira : *Hic m(e)m(oriae) sanctoru(m) Bincenti (=Vincentii), Felicis, Co(n)stanti(i) et Victori(a)e. posit(a)e a sancto Cresciturō episco(po), die (tertia) k(a)l(endas) Apriles. Amen!*⁽¹⁾ »

Une annotation de Berbrugger nous apprend que cette pierre a été trouvée au Mesloug, lieu situé à une dizaine de kilomètres au sud de Sétif.

Les noms de trois de ces saints, Felix, Vincentius et Victoria, se retrouvent dans la liste des martyrs d'Abitine, suppliciés à Carthage au mois de février 304⁽²⁾. Felix et Vincentius figurent aussi sur l'inscription de Guelma, citée plus haut⁽³⁾. Le martyrologe hiéronymien indique un martyr africain, du nom de Constantius, à la date du 3 janvier. Cresciturus était sans doute un évêque de Sétif : il n'est pas autrement connu. D'après la croix monogrammatique et la forme du D dans *die*, cette inscription n'est pas anté-

⁽¹⁾ L'inscription du *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 8630 (Sétif), datant de l'année 452 et mentionnant des reliques de Saint-Laurent, se termine également par le mot *Amen*.

⁽²⁾ Ruinart, *Acta sincera* (éd. 1689), p. 410.

⁽³⁾ N° 3.

rieure au ^v^e siècle. Elle rappelle par sa rédaction une autre inscription, gravée à la pointe sur une petite brique et trouvée jadis aux environs de Sétif⁽¹⁾ : « *Hic m(e)m(oriae) s(an)c(t)or(um) Stefani et Laurenti, Iuliani pos(itae) sunt, XII k(a)l(endas) Apr(i)l(es) — (N)aboris et s(an)c(t)i Stefani* »⁽²⁾.

Berbrugger note qu'on a trouvé, avec l'inscription du Mesloug, « des vases dans lesquels il y avait du sang ». Cette affirmation doit être accueillie avec réserve. On sait en effet que, même pour des chimistes⁽³⁾, il est impossible de reconnaître la nature exacte des dépôts contenus dans des vases antiques non bouchés⁽⁴⁾. Cependant le fait n'est pas inadmissible. Nous avons parlé plus haut de l'inscription de Mastar (« *depositio cruoris sanctorum marturum* ») et de la découverte faite à Feriana. A Dalaa, on a trouvé, il y a peu d'années, un reliquaire en pierre, portant l'inscription : « *Memoria Feliciani, pa(ssi) III k(alendas) Iulias.* », et contenant les débris d'un petit vase en verre⁽⁵⁾ : il y avait peut-être dans cette fiole du sang de Felicianus, martyr donatiste⁽⁶⁾. Dans la cassette d'argent d'Aïn-Zirara, on a cru également reconnaître des traces de sang, mais il faut ajouter que la chose est fort douteuse⁽⁷⁾.

7. — L'importante inscription de Tixter, publiée et commentée par M. Audollent⁽⁸⁾, a paru présenter quelques obscurités au début.

De l'examen que j'ai fait de cette pierre, aujourd'hui au Louvre, je crois pouvoir conclure que le texte primitif était ainsi constitué : 1° dans un cercle en relief, ménagé au centre, un monogramme constantinien et les mots : « *Memoria sa(n)cta* » ; 2° puis, au-des-

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8632 et p. 972.

(2) Ces quatre derniers mots ont été tracés après coup.

(3) Berthelot, *Revue archéologique*, 1877, II, p. 397-398.

(4) Ajoutons que, si Félix, Vincentius et Victoria sont les martyrs de l'année 304, on s'explique assez difficilement comment Cresciturus, 150 ans au moins plus tard, a pu se procurer de leur sang.

(5) Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XVI, 1896, p. 483-484, et XVIII, 1898, p. 128.

(6) Ce qui peut faire penser que ce martyr était donatiste, c'est qu'on a trouvé au même endroit (Henchir-Sefel-Delaa) une pierre portant l'acclamation donatiste : « *Deo laudes agamus !* » (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 2308 et p. 950.)

(7) De Rossi, *La Capsella*, p. 29.

(8) *Mélanges de l'École de Rome*, X, 1890, p. 440 et suiv. Cf. Potille, *Itinéraire de Constantine*, XXVI, 1890-1891, p. 370-373.

sous, sur sept lignes ⁽¹⁾ : « *De ter(r)a promi(s)ionis, ube (=ubi) natus est C(h)ristus; apostoli Petri et Pauli; nomina u(a)rturu(m) Datiani, Donatiani, Cipriani, Nemes(s)ani, Cit(t)ini et Victo[r]ia[i]s. An(n)o provinci(ae) t[ri]centiviges(imo) »; 3^o enfin, sur la tranche antérieure : « *Posuit Benenatus et Pequaria.* »*

Plus tard, on ajouta sur la face, à gauche et à droite du cercle, quatre lignes nouvelles. La quatrième ligne appartient en effet, comme les trois autres, à cette addition, ainsi qu'on peut s'en convaincre facilement devant la pierre.

VICTORINVS	SEPTIMV ID
	VS SEPTMR
M I G G I N	I D V ⁽²⁾
ET DAVLA ET DE LIGNV CRVCIS	

Le mot *Dabula* me paraît représenter ici *Zabulla*, nom africain bien connu. L'omission du second *L* n'a rien d'étonnant : cf. ligne 6, *tera* pour *terra*, *promionis* pour *promissionis*; ligne 9, *Nemesani* pour *Nemessani*; ligne 10, *Citini* pour *Cittini*; ligne 11, *ano* pour *anno*. Quant au changement du *Z* en *D*, c'est une faute de prononciation populaire. L'*appendix Probi*, dont l'origine africaine reste fort probable, malgré les objections de M. Förster et autres savants, indique dans la liste des fautes à corriger : « *Septizonium, non septidonium* » ⁽³⁾.

Nous lisons donc ainsi la partie de l'inscription de Tixter gravée après coup : « *Victorinus, septimu(m) idus Sept(e)m(b)r(es); Miggin, idu(s)* (c'est-à-dire *idus Septembres*); *et (Z)abul(l)a, et de lign(o) crucis.* » Cette martyre *Zabulla* est, je crois, inconnue : je ne la trouve pas dans le martyrologe dit de Saint-Jérôme. Remarquons que, la quatrième ligne faisant partie de l'addition, la mention du bois de la vraie croix ne remonte pas à l'année provinciale 320 (= 359 de notre ère), mais appartient à une date plus récente.

La pierre de Tixter, arrondie à la tête, mesure 1 m. 30 de long et 1 m. 30 de large; l'épaisseur, inégale, est de 0 m. 25 en avant.

(1) D'après ma copie, qui diffère légèrement des copies antérieures.

(2) La première lettre est peu distincte, mais elle me semble être un *I*. Des défauts de la pierre ont pu la faire prendre pour un *B*.

(3) Keil, *Grammatici latini*, IV, p. 197, ligne 23.

M. Audollent s'est demandé ce que signifiait la petite cavité, de 0 m. 10 de diamètre, creusée sur la face, à gauche, près du bord, contre le mot *Citini*⁽¹⁾. A mon avis, cette cavité et le cercle en relief du milieu représentent l'une une écuelle, l'autre un plat. La pierre de Tixter était une *mensa*, destinée à être posée à plat, comme l'indique l'existence d'une inscription sur la tranche. C'est ce nom de *mensa* qui est donné à une autre pierre de même forme, découverte non loin de là, à Aïn-el-Ksar⁽²⁾ : « *Mensa m[artyrum?] Felicis, Na. . . . In ment[e habeas?] Victore(m) pr(es)b(yte)rum cum omnibus suis qui fecerunt*⁽³⁾. » On connaît l'usage, très répandu en Afrique, à l'époque chrétienne comme auparavant, de disposer horizontalement, au-dessus des tombes, des tables, *mensae*, qui portaient des représentations de plats, les uns en relief, les autres en creux : symboles des repas funèbres accomplis sur les sépultures⁽⁴⁾. Les petits coffres dans lesquels étaient déposées des reliques furent assimilés à des tombeaux : c'est ce qui explique qu'on ait pu les recouvrir d'une table portant aussi des images de plats. Une dalle de Duperré (*Oppidum novum*)⁽⁵⁾, qui était placée sur des reliques de plusieurs saints, *Flora, Vitalio, Typasius, Marcia et Caesellia*, présente également deux cavités en forme d'écuelles. Rappelons à ce sujet que, jusqu'à la fin du iv^e siècle, les Africains célébrèrent des repas ou agapes non seulement dans les cimetières, mais aussi dans les églises, lors des fêtes anniversaires des martyrs qui y étaient particulièrement vénérés⁽⁶⁾.

J'ai déjà fait remarquer ailleurs⁽⁷⁾ que par sa forme, qui rappelle celle d'une abside, la pierre de Tixter se prêtait à être placée

(1) Voir la reproduction de la pierre donnée par Audollent, *loc. cit.*, p. 441.

— On avait peut-être l'intention de creuser une cavité semblable à droite, car l'espace correspondant au trou de gauche a été laissé vide par le graveur.

(2) Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 269, n° 319.

(3) Autre *mensa* du même endroit (Gsell, *loc. cit.*, p. 268, n° 318) : *Mensam [martyrum?] feliciss[imorum] Mig[is]ginis, Mari[a]e f[ecerunt et] delicaverunt[. . .]anus et Constan[tia?]*. Je rectifie ici mes restitutions antérieures, qui ne me paraissent pas satisfaisantes.

(4) Pour ces repas, voir, entre autres textes, une curieuse inscription de Satafis, de l'année 299 (Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XV, 1895, p. 49, n° 7), et Saint-Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 6.

(5) *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 573, n° 47.

(6) Voir à ce sujet la lettre 29 de Saint-Augustin et ses *Confessions*, VI, 2.

(7) *Recherches archéologiques*, p. 269, n. 1.

à l'entrée de l'espace réservé dans l'église au clergé. Elle recouvrait certainement la caisse contenant les reliques, et servait peut-être en même temps de table d'autel.

8. — Le musée d'Oran possède une inscription bien connue⁽¹⁾, trouvée à Renault, épitaphe de plusieurs chrétiens qui souffrirent le martyre, probablement pendant la persécution de Dioclétien⁽²⁾, et auxquels leurs parents élevèrent un monument, vingt-cinq ans après : « *Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Maientii*⁽³⁾, *Nassèi, Maximae, quem Primosus, Cambus genitores dedicaverunt. Passi XII k(a)lendas Novembres*⁽⁴⁾. ✱ (Anno) CCXC *prov(inciae)*. »

Au-dessus de cette inscription, une ligne a été gravée après coup. On ne l'avait pas encore déchiffrée avec certitude. Je l'ai lue ainsi :

MEMORIA BENNGI EI SEXTI KLAS

« *Memoria Benngi*⁽⁵⁾ *e[st] Sexti, k(a)lendas* », c'est-à-dire « le jour des calendes de novembre⁽⁶⁾. » Ces deux saints ont donc souffert le martyre douze jours après les autres. Ils ne figurent pas au martyrologe hiéronymien.

9. — La Blanchère a copié⁽⁷⁾, dans le plus grand des Djedar, à Ternaten, une inscription chrétienne, employée parmi les matériaux de ce mausolée. L'interprétation de ce texte a paru embarrassante : un savant a voulu y reconnaître des mots grecs, d'autres se sont abstenus de toute hypothèse.

(1) *Ephemeris epigraphica*, V, n° 1041, La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 27, et *Revue archéologique*, 1893, II, p. 87.

(2) Ce ne sont pas, comme on le dit généralement, des martyrs donatistes. Voir à ce sujet Duchesne, *Mélanges de l'École de Rome*, V, 1885, p. 148; De Rossi et Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. 6.

(3) Ma lecture.

(4) Les lettres NO ont été gravées à la place d'un autre mot qu'on a martelé et dont il reste (avant le monogramme), la moitié d'une M. On avait peut-être écrit d'abord par erreur DCM, *d(e)c(e)m(bres)*.

(5) Le B initial est tout à fait certain. Ce nom s'est déjà rencontré sous la forme *Benngius*, *Βενγγιος*. Cf. Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq.*, 1883, p. 64.

(6) Une addition analogue a été faite sur l'inscription de Tixter plus haut, n° 7.

(7) *Archives des Missions*, 3^e série, X, p. 87 et pl. IX, fig. 2, n° 8.

Je l'ai revu tout récemment et je donne ici ma lecture :

[IN DEO ✕ · EMI(·) I FECI Δ Δ Q ISI · IR

[*Spes*] in Deo ! (A)emil(ius) I...⁽¹⁾ feci a[t]q[ue] i(n)s[tau]r[um] (avi).

Après l'·R, il y a quelques vagues traits qui sont des défauts de la pierre plutôt que des lettres.

10. — L'inscription suivante a été trouvée à Arbal (*Regiae*), où je l'ai copiée :

D M S
MEMORIA CONSIDI
SECUNDI QUI NOS
PRECESSIT IN PACE
DOMINICA VIXIT ANN PL M
XXV DISCESSIT V IDVS IUNIAS
AN P CCCCL ET V

D(is) M(anibus) s(acrum). Memoria Considi(i) Secundi, qui nos pr(a)ecessit in pace dominica; vixit ann(is) pl(us) m(inus) xv, discessit V idus Junias. an(no) p(rovinciae) ccccl et v (494 de notre ère).

VII

LE CHAMP DE STÈLES DE SAINT-LEU

(PORTUS MAGNUS).

Il y a une cinquantaine d'années, on découvrit à Saint-Leu (*Portus Magnus*) un certain nombre de petites stèles, fort grossières, dont les unes sont aujourd'hui au musée d'Oran⁽²⁾, et les autres au musée d'Alger⁽³⁾. La partie supérieure de ces monuments a la forme d'un fronton, enfermant d'ordinaire un croissant aux cornes montantes et un disque. Au-dessous, une niche ou un édicule à colonnes

⁽¹⁾ Ou peut-être (A)emili(us); cependant le point est très net.

⁽²⁾ La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 32-33, 53-56 et pl. I; Demacglt, *Catalogue du musée d'Oran*, p. 15-16.

⁽³⁾ Doublet, *Musée d'Alger*, p. 27-28, 63-65 et pl. III.

abrite un homme nu ou une femme vêtue⁽¹⁾, tenant une patère, un ou deux gâteaux, une couronne, une palme, un caducée, peut-être une grenade; les deux bras sont fréquemment levés dans l'attitude de la prière. On trouve parfois aussi l'image symbolique de la divinité Δ ^{ur}, tracée à côté du personnage. Sur une de ces stèles, un autel est placé auprès de l'homme représenté. Souvent une inscription, très mal gravée, accompagne ces images; elle est en latin ou en phénicien: dans ce dernier cas, la forme des lettres est celle de l'écriture néo-punique. D'une manière générale, les textes latins et les textes puniques peuvent être à peu près contemporains les uns des autres; les images des deux séries ne marquent pas de différence d'époque.

D'après les renseignements que j'ai recueillis à Saint-Leu, ces stèles ont toutes été trouvées à quelques mètres à l'est de l'intersection de la grande route qui conduit d'Arzeu à Mostaganem et de celle qui descend du village de Saint-Leu. Ce lieu était situé dans la partie septentrionale de la ville romaine et contre le rivage⁽²⁾. D'ailleurs, les découvertes faites il y a environ un demi-siècle n'ont pas complètement épuisé ce gisement d'antiquités. En 1897, trois stèles semblables ont été recueillies au même endroit par M. Rubino, colon, qui les conserve chez lui.

Aux yeux de certains auteurs, ces monuments sont des bas-reliefs funéraires. La Blanchère, qui a publié ceux du musée d'Oran, ne repousse pas cette opinion. «Il n'est guère permis de douter, dit-il⁽³⁾, que quelques-unes de ces stèles soient sépulcrales. L'une d'elles porte D M.»

Nous croyons, au contraire, que ce sont des ex-voto. La moins fruste des inscriptions néo-puniques a pu être déchiffrée en partie par M. Berger, qui l'a traduite ainsi⁽⁴⁾: «Ceci est le vœu. . . . sa voix (?).»

(1) Il est à remarquer que sur les stèles de type punique trouvées à Tipasa (*Mélanges de l'École de Rome*, XIV, 1894, p. 308), les hommes sont nus et les femmes vêtues, comme sur celles de Saint-Leu. Il y a là une vieille tradition que l'on retrouve ailleurs, par exemple aux débuts de l'art grec.

(2) Depuis l'époque romaine, des dunes se sont déposées contre le littoral et l'ont reporté à 250 mètres environ plus au Nord. Elles ont complètement enseveli le port antique.

(3) *Loc. cit.*, p. 34.

(4) *Apud* Doublet, *Musée d'Alger*, p. 65.

Un des textes latins se lit comme suit⁽¹⁾ :

ECILIVS FV

V S L M

[Ca]ccilius F[. . .?] v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

Sur un autre, on distingue⁽²⁾ :

VL

ASVE

LIB·AN·S

[L]u[l(ius?)]. . . . lib(ens) au[imo v(otum)] s(olvit).

Sur un troisième⁽³⁾ :

IVIVS VIC

LB M

Iu[l ou n]ius Vic[tor] l(i)b(ens) m(erito votum solvit).

Un quatrième porte simplement un nom propre⁽⁴⁾ :

VMBROCIVS⁽⁵⁾.

Une cinquième inscription, qui est celle où La Blanchère a cru reconnaître la formule *D(is) M(anibus)*, se présente ainsi⁽⁶⁾ :

IANVARIVS FLIX

D M

⁽¹⁾ La Blanchère, p. 54, pl. I, n° 2. Il lit [Ho]rtensius. — J'ai revu ces inscriptions au musée d'Oran.

⁽²⁾ Ma lecture. Cf. La Blanchère, p. 56, pl. I, n° 11.

⁽³⁾ Je donne ici la lecture de M. Purgold, qui m'a été communiquée par M. Dessau. Elle paraît meilleure que celles de La Blanchère, de Demaeght et la mienne. Cf. la reproduction de la stèle dans La Blanchère, pl. I, fig. 10.

⁽⁴⁾ Demaeght, *loc. cit.*, n° 51. Cf. La Blanchère, pl. I, n° 3.

⁽⁵⁾ Peut-être y avait-il, au-dessous du personnage, une formule votive, aujourd'hui effacée.

⁽⁶⁾ La Blanchère, p. 56, pl. I, n° 1; Demaeght, n° 54. Il faut probablement lire *F(e)lix*.

Je dois ajouter que la dernière lettre, M, ne se lit plus sur la pierre. Mais, puisque La Blanchère et Demaeght l'indiquent, il y a tout lieu d'admettre qu'elle a existé. Ce n'est pourtant pas une raison pour attribuer le sens de *Dis Manibus* à ces deux lettres D et M. Il est évident que, si telle était leur signification, elles seraient placées, selon l'usage invariable, *avant* et non *après* le nom propre⁽¹⁾.

Enfin, l'une des stèles trouvées récemment par M. Rubino est incontestablement un ex-voto. Le fronton est orné d'un croissant, la niche ménagée au milieu enferme l'image d'un homme nu, portant une palme et une couronne. L'inscription suivante est gravée au-dessus (lignes 1 et 2) et au-dessous (ligne 3) :

LVCIVS SEVATO
AIS DE LI ANIMO
VOTV

Lucius⁽²⁾, *Se[r]vatoris* (*filius*), *De(o ou ae) li(bens) animo votu(m solvit)*⁽³⁾.

Il n'y avait pas seulement des stèles dans le terrain où ont été faites ces découvertes. En 1897, un propriétaire des environs de Saint-Leu, M. Simon, ancien sous-préfet, y a exécuté des fouilles qui ont mis au jour un grand nombre de petites urnes, une centaine environ. Il a donné les mieux conservées au musée d'Oran, où j'ai pu les examiner en sa compagnie. Ces pots, les uns dépourvus d'ause, les autres munis d'une ause unique, sont de fabrication grossière. Ils mesurent 0 m. 09 à 0 m. 16 de hauteur. Ils étaient enfoncés en pleine terre et fermés par un couvercle, consistant soit en une soucoupe, soit en une tasse fine de fabrication italienne, soit simplement en un fond d'écuelle ou un tesson de vase. En général, ils étaient vides, mais il est clair qu'ils avaient contenu autrefois quelque matière; autrement, on n'aurait pas pris la peine de les boucher. Plusieurs autres étaient remplis jusqu'aux bords de cendres très fines. Cette découverte a fait croire aux fouilleurs qu'ils

(1) Je ne sais comment les interpréter : peut-être *D(eo) M(agno)* ou *D(eae) M(a-gnae)* ?

(2) Le trait vertical qui suit le mot *Lucius* est peut-être un défaut de la pierre.

(3) La seconde des stèles de M. Rubino présente le même bonhomme; le haut et le bas de ce monument sont brisés. La troisième offre une image semblable, avec une inscription devenue tellement fruste que je n'en ai rien pu tirer.

se trouvaient en présence d'un cimetière. Je ne le pense pas. D'abord, le lieu où ont été trouvées stèles et poteries paraît bien avoir été compris dans la ville antique : or on sait que les cimetières étaient toujours placés en dehors de la zone habitée. D'autre part, les urnes semblent trop petites pour avoir pu recevoir des restes humains, surtout si l'on se souvient que, chez les anciens, l'incinération, d'ordinaire, n'était pas complète. Enfin les pots remplis de cendres sont en minorité par rapport aux autres.

Il est donc très probable que ces vases renfermaient des offrandes. Dans les uns, il devait y avoir du lait, du miel ou du vin, etc., substances qui ont disparu sans laisser aucune trace; dans les autres, les dévots ont introduit, après le sacrifice des victimes, les cendres des parties que l'on avait fait brûler en l'honneur de la divinité.

On a déjà fait en Afrique, dans divers lieux consacrés, des découvertes analogues. A Ksiba-Mraou (près de la frontière tunisienne)⁽¹⁾, à Henchir-R'çass (dans la région du Kef)⁽²⁾, dans le sanctuaire primitif de Saturne à Dougga⁽³⁾, dans celui du Djebel-Bou-Kourneïn (près de Carthage)⁽⁴⁾, des poteries avaient été déposées au pied des stèles. M. Hilaire à Henchir-R'çass, et M. Carton à Dougga ont trouvé quelques-uns de ces vases encore pleins d'ossements de petits quadrupèdes ou d'oiseaux⁽⁵⁾. Les cendres que renfermaient les urnes de Saint-Leu représentent sans doute des victimes plus importantes.

Reste à savoir à quelle divinité ces stèles et ces offrandes de Portus Magnus étaient dédiées. Un des bas-reliefs qui sont entrés au musée d'Alger se distingue des autres par le sujet qu'il offre. On y voit, non plus un dévot, mais une femme nue, tenant des deux mains un voile qui entoure sa tête; ses bras sont appuyés sur deux colonnettes⁽⁶⁾. M. Doublet pense, probablement avec raison,

⁽¹⁾ *Bull. archéologique du Comité*, 1887, p. 472-473. Il y avait là, non pas un cimetière, comme l'a cru M. Brochin, mais un champ de stèles, qui représentent des dédicants, des offrandes et des symboles divins, sans inscriptions. J'ai visité cet emplacement en 1891.

⁽²⁾ *Bull. du Comité*, 1898, p. 178.

⁽³⁾ Carton, *Le sanctuaire de Baal Saturne à Dougga*, p. 35-37.

⁽⁴⁾ Toutain, *Mélanges de l'École de Rome*, XII, 1892, p. 115.

⁽⁵⁾ Cf. Toutain, *loc. cit.*

⁽⁶⁾ Doublet, *Musée d'Alger*, pl. III, fig. 4 (p. 65).

qu'il faut reconnaître dans cette image la déesse Céleste⁽¹⁾. D'autre part, on a trouvé jadis à Saint-Leu une idole difforme, en pierre, dont la tête présente des cornes recourbées⁽²⁾ : c'est sans doute un dieu Ammon. Elle a été apportée en 1851 à Alger, en même temps que les monuments dont nous venons de parler. A-t-elle été découverte au même endroit ? C'est fort possible, mais je ne saurais rien affirmer à cet égard. S'il en était ainsi, le champ de stèles de Portus Magnus aurait été consacré à la fois à Ammon (ou Baal Hammon) et à la déesse Céleste.

En terminant, je rappellerai que, sur un autre point du littoral maurétanien, à Matifou (*Rusguniae*), on a exhumé récemment un grand nombre de stèles⁽³⁾. M. Waille les croit funéraires. Elles ont été en effet trouvées dans un champ plein de tombes. Cependant, il convient de remarquer qu'elles n'avaient pas été érigées au-dessus des sépultures, mais qu'elles faisaient partie de leurs parois ou de leurs couvercles; beaucoup portent encore des restes du mortier qui avait servi à les maçonner. Elles ont donc été employées, à une très basse époque, comme matériaux, par les constructeurs de ces tombes⁽⁴⁾. Rien n'empêche d'admettre qu'auparavant elles aient figuré comme ex-voto dans un sanctuaire païen.

Stéphane GSELL,

Membre non résident du Comité.

⁽¹⁾ Cf. peut-être une stèle trouvée récemment à Bône : Berger, *Bull. du Comité*, 1896, p. 221-222.

⁽²⁾ Doublet, pl. IV, fig. 6 (p. 68).

⁽³⁾ Waille, *Revue africaine*, XLI, 1897, p. 286; Gsell, *Mélanges de l'École de Rome*, XVIII, 1898, p. 133-134.

⁽⁴⁾ L'absence complète de mobilier funéraire et l'orientation des morts (tête à l'ouest) permettent d'attribuer, avec quelque vraisemblance, ces tombeaux à l'époque chrétienne.

FOUILLES

DANS

UN CIMETIÈRE ANTÉRIEUR AU X^e SIÈCLE

À LANGEAIS (INDRE-ET-LOIRE),

PAR M. OCTAVE BOREAU,

Correspondant du Comité, à Langeais.

Langeais (*Alingavia*) est une des localités de la Touraine dont l'existence est le plus anciennement signalée. Suivant Grégoire de Tours, saint Martin y prêcha le christianisme, renversa le temple païen et bâtit à sa place une église qu'il dédia à saint Jean. On a frappé monnaie dans ce *vicus* à l'époque mérovingienne, comme en témoignent les tiers de sol à la légende *Alingavias*.

L'ancienneté de cette localité vient encore de s'affirmer par la découverte d'une vaste nécropole, qui, d'après les considérations que j'exposerai ici, aurait pris naissance vers le commencement de l'ère chrétienne et se serait prolongée jusqu'à la fin du ix^e ou le commencement du x^e siècle. Une assez vaste étendue de terrain, située à l'ouest de Langeais, est désignée par la population sous le terme de *Meutrais* et inscrite au cadastre sous le nom de *Mistrais*. Assez récemment, on découvrit à cet endroit plusieurs rangées de sarcophages de pierre, tous orientés, mais dépourvus d'inscriptions ou d'attributs propres à en déterminer la date. L'examen de leur contenu fit constater qu'aucun objet n'accompagnait les restes des défunts dont les ossements, dans la plupart des tombes, étaient recouverts de différentes couches de terre dues à des infiltrations lentes et successives. Une seule sépulture livra, cependant : un pendentif d'oreille en bronze, une agrafe de même métal, un grand anneau d'usage indéterminé et un mince fragment d'une fiole de verre. Le pendentif d'oreille, malgré son état assez fruste, conservait

encore quelques caractères archéologiques qui accusaient l'époque mérovingienne et semblaient classer le cimetière dans cette période.

Les fouilles primitives, qui amenèrent la découverte de ce groupe de sépultures, furent entreprises dans le but d'effectuer certains travaux étrangers à l'archéologie; aussi leur direction première, dépourvue de caractère scientifique, empêcha-t-elle toute observation méthodique susceptible d'appuyer ou de modifier l'opinion admise. Après quelques sondages préalables qui m'ont fait constater l'existence d'un vaste champ de sépulture, et grâce à l'obligeance des propriétaires du terrain, j'ai pu faire effectuer, à mes frais, de nouvelles fouilles, les diriger moi-même et faire quelques études suivies, dont j'exposerai ici le résultat. Ces recherches, effectuées au moyen de tranchées qui ont exploré l'intérieur du sol jusqu'au roc, et dans une nouvelle portion de terrain non éloignée de l'endroit des premières fouilles, qui n'avaient fourni que des sarcophages de caractères presque uniformes, ont mis au jour : 1° des fragments divers et nombreux, dispersés dans l'intérieur du sol, en dehors des tombes, et qui m'ont semblé provenir de dépôts funéraires effectués : les uns antérieurement à la période romane primitive, les autres durant cette dernière; 2° de nouvelles sépultures de caractères variés; 3° des substructions d'édifices faisant partie intégrante du cimetière; 4° une intéressante inscription funéraire constituant un document précieux. Examinons ces divers éléments.

I. — LES FRAGMENTS.

Dispersés dans l'intérieur du sol à toutes les profondeurs, même sous les tombes, ces fragments offrent des objets d'étude pleins d'intérêt. Ce sont de nombreux débris provenant surtout de céramiques diverses : vases, briques à rebords, tuiles rondes, terres cuites ornementales, et de différents mortiers gris et roses. Quelques clous en fer, de dimensions variables et dont certains ont subi une torsion prononcée, ont été aussi recueillis, ainsi que de rares monnaies.

L'aspect et les caractères des débris de poterie indiquent que tous proviennent de vases de l'époque gallo-romaine et de la période barbare. J'ai rencontré les premiers partout où les fouilles ont eu lieu, mais principalement le long d'un mur enfoui sous terre et

paraissant avoir servi à clôturer le côté Sud du champ de sépulture. La tranchée qui m'a permis d'explorer ce dernier endroit m'a aussi fait recueillir, avec les fragments de vases : un outil en fer, le tranchant d'une hache polie, en silex, un certain nombre de clous, semblables à ceux qui ont été trouvés dans l'intérieur du cimetière, et une monnaie gauloise anépigraphe avec filet. L'avvers, convexe, porte une tête humaine grossière, à gauche; le revers, concave, un quadrupède tourné du même côté. J'ai rencontré assez fréquemment dans notre région ce type de monnaie en potin, coulé, et offrant encore nettement le coup de cisaille qui a servi à détacher chaque monnaie. La plupart des numismates le considèrent comme appartenant aux *Aulecavi-Turones*, d'autres pensent qu'il est d'importation carnute.

Un assez grand nombre des débris de poterie gallo-romaine, découverts jusqu'alors, m'ont présenté une particularité importante à signaler : ils se sont montrés enduits, du côté représentant la partie interne des vases, d'une épaisse couche de terre noirâtre, très adhérente, parsemée de fragments de charbon de bois, et indiquant quel avait été le contenu de ces vases. L'analyse chimique décèle dans cette substance une très grande quantité de phosphate. Enfin j'ai constaté que l'intérieur du sol, voisin du mur dont il vient d'être question, présentait à plusieurs endroits des traces de foyers de combustion. L'ensemble de ces divers éléments semble indiquer que notre vieux cimetière a reçu des dépôts funéraires durant la période où l'incinération des corps était en honneur, c'est-à-dire, approximativement, du 1^{er} siècle au commencement du 4^e.

Aussi bien, à propos du cimetière gallo-romain d'Angers, M. Godard-Faultrier⁽¹⁾, parlant d'une urne trouvée intacte, s'exprime ainsi : « Cette urne était remplie d'une sorte de terreau noirâtre, au milieu duquel se trouvèrent cinq clous en fer, longs chacun de 5 à 8 centimètres, qui avaient subi une torsion, sans doute par l'effet du feu du bûcher. Tout porte à croire que ces mêmes clous, qui durent servir à maintenir entre elles les rondelles de bois destinées à être brûlées, auront été recueillis après la cérémonie de l'incinération et déposés dans l'urne, en même temps que plusieurs poignées de cendres du défunt. »

(1) *Congrès archéologique de France*, XXIX^e session à Saumur (1862), p. 90.

De son côté, à l'occasion de clous découverts dans le cimetière de Barentin, près de Rouen, M. l'abbé Cochet a écrit ⁽¹⁾ : « J'ai pu reconnaître, soit dans les vases, soit autour d'eux, des clous en fer, provenant, les premiers, du bâti sur lequel le corps avait été brûlé, les derniers, de caisses en bois destinées à contenir les vases au moment de leur inhumation. »

Certains des clous que j'ai recueillis présentent la torsion dont parle M. Godard-Faultrier, et je dois ajouter que j'ai souvent rencontré ces derniers au milieu de débris de vases. Quant à la terre noirâtre, parsemée de charbon de bois, que l'on trouve encore adhérente aux fragments de poterie, dans notre cimetière des *Mistrais*, elle me paraît offrir la plus grande analogie avec le « terreau noirâtre » qui remplissait l'urne dont cet archéologue fait mention. Les autres variétés de clous que j'ai rencontrées, surtout celles dont les spécimens n'ont subi aucune torsion, proviennent, comme je l'ai constaté, de cercueils en bois. J'ai souvent trouvé, dans notre cimetière, parmi les rangées de sarcophages de pierre, des squelettes intacts, orientés, contenus dans une véritable gaine de terre noirâtre, renfermant souvent quelques clous « non tordus », et dont la couleur résulte de la décomposition lente du bois des cercueils. Près de l'un de ces squelettes, j'ai recueilli une monnaie du Bas-Empire.

Quant aux fragments de briques à rebords, leurs caractères, comme ceux des vases, accusent différentes époques : les uns sont d'une pâte fine, bien cuite, assez légère, et semblable à celle des produits authentiques de la bonne époque gallo-romaine de notre région ; les autres, d'une mauvaise cuisson, d'un grain défectueux et d'une très grande densité, portent assez souvent des lettres accusant nettement la période barbare. Il est donc permis d'admettre que les premiers proviennent soit du mode de fermeture de quelques-uns des vases de la période de l'incinération, soit de certaines sépultures gallo-romaines de l'époque de l'inhumation. On sait que certains musées, notamment celui de Poitiers, possèdent des spécimens de ces sarcophages entièrement formés de briques à rebords et découverts par le R. P. de la Croix.

Parmi les fragments découverts dans l'intérieur du sol, en dehors des tombes, je dois aussi mentionner : un silex grossièrement taillé,

⁽¹⁾ *Revue archéologique*, 1858, p. 315.

représentant une tête de coq; un morceau de verre bleuâtre, provenant d'une incrustation; une pierre taillée, de 0 m. 40 de hauteur, portant une croix gravée en creux, et quelques-unes de ces belles perles en verre, de couleur verte, semblables à celles que l'on trouve assez fréquemment dans des sépultures gallo-romaines et mérovingiennes. Æmilius Papinianus, qui vivait au III^e siècle, et Trebellius Pollion, contemporain de Constance Chlore, nous parlent de ces perles, qu'ils appellent *gemma* ou *bulle vitree*.

II. — LES SARCOPHAGES DE PIERRE.

Enfouis à des profondeurs variables et séparés par des intervalles souvent inégaux, tous sont orientés comme le veulent les liturgistes, de façon que les morts regardent le Levant. Disposés par rangées régulières allant du Nord au Sud et fermés avec des couvercles plats ou prismatiques, ces derniers ayant l'aspect d'un toit à double égout, ils sont taillés en forme d'auges dans des blocs de tuffeau teudre ou de pierre dure du pays, à part un très petit nombre qui sont en falun compact de Savigné, localité située à 18 kilomètres de Langeais.

Tous les spécimens mis au jour par les fouilles peuvent, par certaines différences de caractères, former plusieurs catégories et se classer méthodiquement par périodes. Énumérons les types découverts et examinons leurs caractères.

1° Les fouilles ont abondamment mis au jour, dans les différentes parties du cimetière où elles ont eu lieu : une variété d'auge d'aspect bas et allongé, plus étroite à la place des pieds qu'à celle de la tête. Dans ceux des spécimens de cette catégorie qui sont bien façonnés, les deux plus grands côtés, à leur partie supérieure, s'abaissent légèrement en allant vers les pieds, et la face formant le dessous du coffre se relève du même côté. Dans les sarcophages de la même catégorie, mais de fabrication moins soignée, le dessous du coffre seul se relève en allant vers les pieds, les deux plus grands côtés, à leur partie supérieure, étant taillés horizontalement. Dans les deux cas, la hauteur de l'auge est donc un peu moindre aux pieds qu'à la tête.

La cavité, taillée suivant la forme du sarcophage, se rétrécit en allant vers les pieds.

Les couvercles, rarement plats, sont presque invariablement taillés en forme de prisme triangulaire peu ou moyennement surélevé.

La plupart des sarcophages de cette catégorie, surtout quand ils sont en pierre tendre ou demi-dure, portent des stries obliques assez accentuées, mais qui paraissent, dans la majeure partie des cas, n'avoir aucune prétention décorative et indiquent simplement les coups du marteau pointu ou coupant qui a servi à l'ouvrier (fig. 1). Quelques-uns montrent des stries plus profondes, plus régulières, pouvant être considérées, à la rigueur, comme une réminiscence des strigiles.

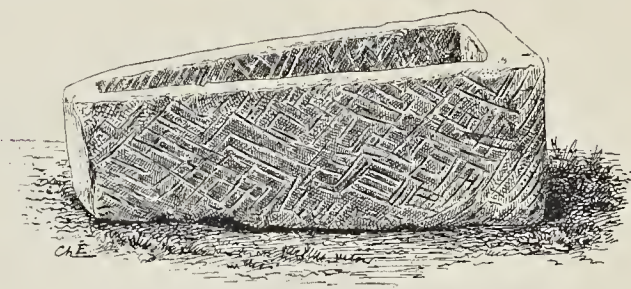


Fig. 1.

Cette première catégorie de sépultures, comme je l'ai déjà dit, a été abondamment rencontrée dans toutes les parties du cimetière explorées par les fouilles. Elle l'emporte nettement par le nombre sur les autres types mis au jour. Cette particularité doit nécessairement faire admettre que cette variété de sarcophages représente celle de la dernière période d'existence du champ de sépulture.

L'étude des fragments découverts dans le sol, en dehors des tombes, a montré que tous proviennent d'époques antérieures à la période romane, et représentent les sépultures habillées et meublées des époques antérieures à celle qui domine, caractérisée, elle, par des tombes absolument muettes. Une sépulture intacte de cette catégorie contenait cependant deux molaires de grand carnassier. De plus, certains travaux de voirie, effectués à Langeais depuis plusieurs années, ont fait découvrir deux autres nécropoles importantes : l'une, qui s'étendait autour de l'église, a dû faire suite à celle que nous étudions et exister du ^x^e au ^{xii}^e siècle ; l'autre, qui occupait la place du Marché, prit naissance après cette dernière et reçut des sépultures jusque vers la fin du siècle dernier.

Le cimetière que nous étudions n'a donc pas dû exister au delà de la fin du ix^e siècle, et les sarcophages qui viennent d'être décrits représentent les types de cette période.

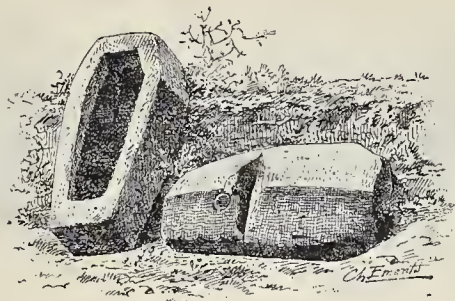


Fig. 2.

J'attribue à la même époque, ou à peu près, un autre spécimen (fig. 2), bien qu'il paraisse s'en éloigner au premier abord. Un examen attentif y fait retrouver les mêmes caractères généraux. Sa coupe longitudinale est identique; sa hauteur, un peu moindre aux pieds qu'à la tête, vient, comme dans l'un des spécimens précédents, de ce que la face formant le dessous du coffre se relève en allant vers les pieds. Mais ses angles de tête sont abattus, ce qui lui donne l'aspect de quelques-uns de nos cercueils modernes en bois; son couvercle prismatique, peu surélevé, porte un signe chrétien peu apparent, il est vrai, mais visible et représentant une croix de Saint-André; enfin, la face interne de son couvercle est creusée de façon à augmenter les proportions de la cavité intérieure.

2° Les sarcophages du type représenté à la figure 3 font suite aux précédents, par le nombre de ceux qui ont été découverts. L'époque des sarcophages de cette deuxième catégorie est, par conséquent, celle qui est immédiatement antérieure, c'est-à-dire le viii^e siècle. Ces spécimens, beaucoup plus hauts et plus larges à la tête qu'aux pieds, forment deux types bien distincts :

L'un (fig. 3) est caractérisé par l'obliquité que présentent ses quatre côtés et par la différence de hauteur de ses deux plus grands côtés, qui s'abaissent en allant vers les pieds, le plan formant le dessous du coffre restant horizontal.

La cavité intérieure suit la forme du sarcophage.

Les spécimens de ce premier type sont striés ou non striés. Le beau sarcophage (fig. 3) qui m'a servi de modèle est dans ce dernier cas. Il est en pierre dure du pays et mesure 2 m. 06 de lon-

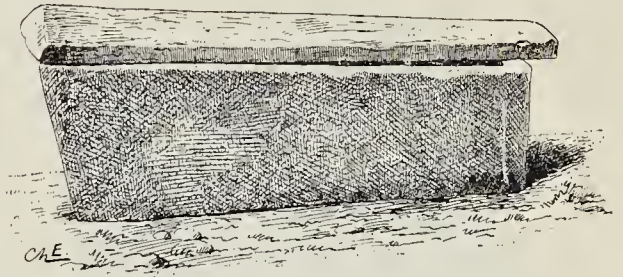


Fig. 3.

gueur. Ses belles proportions, sa régularité parfaite, me le font attribuer à la bonne époque de la période carolingienne, c'est-à-dire à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle. Cette sépulture, hermétiquement fermée, avait été préservée des infiltrations de terre, ce qui m'a permis d'examiner facilement son contenu. J'ai constaté, comme dans les autres, l'absence de tout mobilier funéraire et n'y ai trouvé qu'un squelette intact, de très grande taille, indiquant par sa position que le défunt avait été inhumé la tête très élevée, presque assis.



Fig. 4.

Un autre spécimen (fig. 4) appartient au même type de sarcophage; seulement, — peut-être en raison de la nature plus tendre de la pierre dont il est formé — ce dernier porte des stries obliques ayant tendance à devenir convergentes.

L'autre type (fig. 5) de cette deuxième catégorie est d'aspect plus barbare. Ses différentes parties sont taillées plus irrégulièrement;

l'obliquité de ses quatre côtés n'existe pas, comme dans le précédent, ou, quand elle se rencontre, elle résulte simplement de défauts de taille et n'est pas intentionnelle. Ses deux plus grands côtés

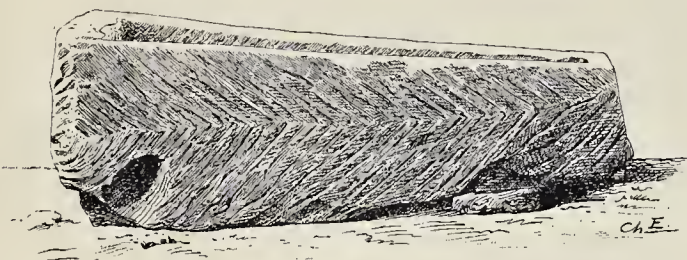


Fig. 5.

s'abaissent en allant vers les pieds; le dessous du coffre taillé très obliquement se relève dans le même sens. Le fond de la cavité intérieure n'est pas horizontal; il suit la direction de la face inférieure du sarcophage.

Ce type porte également des stries obliques, mais qui convergent assez nettement pour former une arête.

Tous les couvercles des sarcophages de cette deuxième catégorie se rapportent comme forme à celui du spécimen de la figure 3. Ceux qui appartiennent à des auges striées portent plusieurs bandes de stries convergentes avec arêtes.

3° A partir de cette catégorie, les fouilles n'ont plus rencontré de tombes d'adultes et n'ont mis au jour que des sarcophages d'enfants.

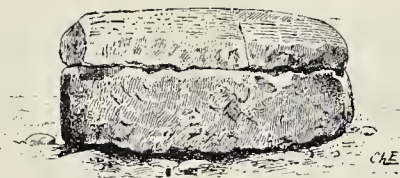


Fig. 6.

Le spécimen reproduit à la figure 6 présente certaines analogies avec le type précédent. Sa hauteur est un peu moins grande aux pieds qu'à la tête; le dessous de l'auge, arrondi comme celui d'une barque, se relève très légèrement en allant vers la tête, et un peu

plus dans la direction des pieds; ses deux plus grands côtés, arrondis comme la face formant le dessous du coffre, ont leur partie supérieure taillée suivant un plan horizontal; sa largeur est la même aux pieds qu'à la tête, et sa cavité, dont le fond se relève en allant vers les pieds, est creusée suivant la forme des parois qui la circonscrivent. Son couvercle, taillé en dos d'âne, est plus surélevé que ceux des types qui précèdent et moins que ceux des suivants. Ce spécimen a été rencontré par les fouilles dans des proportions qui sont également intermédiaires entre celles des sarcophages qui précèdent et celles de ceux qui suivent. Je l'attribue à la fin du vi^e siècle ou au commencement du vii^e.

4° Un groupe de sarcophages d'enfants sont caractérisés par la grande surélévation de leurs couvercles, affectant la forme de prismes triangulaires dont l'un est complet, les autres légèrement tronqués; par l'aspect de leurs coffres taillés à angles droits et parfaitement rectangulaires. Leurs cavités ont ou cette dernière forme, ou elles se rétrécissent légèrement en allant vers les pieds.

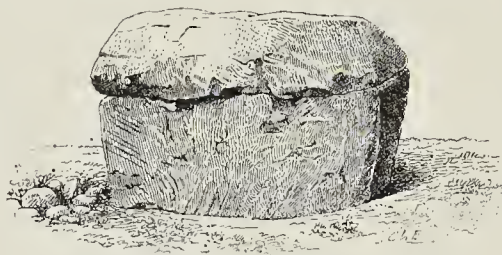


Fig. 7.

L'un d'eux a ses angles arrondis du côté droit, mais cette particularité peut résulter d'un hasard de taille. La face inférieure du couvercle d'un autre sarcophage est évidée de 0 m. 08 de façon à augmenter les proportions de la cavité intérieure du coffre. L'extrémité d'un autre couvercle, placée du côté de la tête, porte un bord aplati, large de 0 m. 06. Enfin un dernier (fig. 7) porte une large croix latine dont les deux bras se rabattent en suivant la forme du couvercle, qui offre encore, en son milieu, un trou carré large de 0 m. 05, profond de 0 m. 06 et qui a dû contenir un attribut quelconque. Les spécimens de ce groupe présentent certaines analogies avec les sarcophages des premiers abbés de Saint-

Germain-des-Prés, et il est permis, je crois, de les classer dans la seconde moitié du vi^e siècle.

5° Venons à un autre type de sarcophage qui n'est représenté que par un spécimen (fig. 8). L'aspect de ce sarcophage est celui d'un tronçon de colonne partagé en deux dans le sens de sa longueur. Son couvercle cependant, a une tendance à se rapprocher de la forme du prisme triangulaire très surélevé. Sa cavité, taillée à angles droits, est aussi large aux pieds qu'à la tête. Ce sarcophage présente certaines analogies avec celui qui a contenu les restes de saint Quentin, et que l'on attribue à la seconde moitié du iv^e siècle; mais son aspect barbare et la forme prismatique de son couvercle, qui tend à se rapprocher des spécimens de la catégorie précédente, me portent à lui assigner une date postérieure et à le considérer comme appartenant à la seconde moitié du v^e siècle.

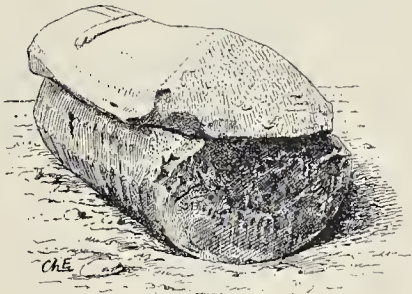


Fig. 8.

6° Une tombe formée de quatre blocs de pierre distincts et disposés de façon à former une cavité rectangulaire, termine l'énumération des types de sarcophages de pierre, mis au jour par les fouilles. Il serait évidemment téméraire de chercher à assigner une date à cette sépulture.

Les différents spécimens que nous venons d'examiner se répartissent donc, approximativement, entre le v^e et le x^e siècle. La comparaison de leurs caractères permet d'établir, dans leur ensemble, plusieurs classifications, dont l'une, très simple, peut dériver des caractères de leurs couvercles.

En résumant, en effet, ce qui a été dit à ce sujet, tous les sarcophages que nous avons étudiés forment deux groupes distincts :

L'un dont les spécimens offrent des couvercles très surélevés et qui se répartissent entre le v^e et la fin du vi^e siècle;

L'autre comprenant les sarcophages à couvercles peu ou moyennement surélevés et qui prennent place entre la première moitié du viii^e siècle et le commencement du x^e.

III. — CONSTRUCTIONS FUNÉRAIRES SOUTERRAINES.

Indépendamment des sépultures précédentes, mes fouilles rencontrèrent les substructions de deux murs (fig. 9) formant un angle droit. Leur dégagement me fit constater qu'ils appartenaient aux restes d'une construction funéraire souterraine, contenant deux chambres sépulcrales séparées par un mur de refend de 0 m. 55 de largeur, qui s'éroula pendant les travaux de déblaiement ainsi que la pointe de l'angle (*angle B du plan*). Les murs subsistent encore à une hauteur moyenne de 1 m. 50 environ au-dessus de la première assise. Leur épaisseur moyenne est de 0 m. 60. Ils sont parementés en dedans et en dehors en petit appareil enrique et sont enduits à l'intérieur du monument d'un mortier blanc grisâtre soigneusement lissé au fer. Des blocs taillés et d'assez grandes dimensions, insérés dans la construction, paraissent avoir été empruntés à des édifices antérieurs. Les caractères des mortiers et de l'appareil avec ciment autorisent nettement à rattacher cet hypogée à la seconde moitié de la période romane primitive.

Le déblaiement des chambres sépulcrales, effectué avec précaution, nous fit découvrir parmi la terre et les décombres qui les remplissaient : 1° deux sarcophages d'adultes, en pierre dure, placés côte à côte dans l'une des chambres, semblables au spécimen représenté plus haut, fig. 3, et, comme lui, ne contenant que des ossements; 2° une petite quantité de briques à rebords et de tuiles rondes; quelques-unes des briques portent des lettres; 3° quelques fragments de terres cuites ornementales et un objet de même nature, intact, représentant une croix en forme de potence (*crux commissa*); 4° toute une série de fragments de vases, semblables à ceux décrits dans le chapitre 1^{er}; 5° un fragment en pierre, sculpté, mais fort mutilé; 6° une intéressante inscription funéraire gisant parmi les décombres de la chambre F qui ne contenait aucune sépulture.

Le dégagement de la partie Est de l'hypogée dont il vient d'être

question, me fit constater que les murs AD et DC se prolongeaient en ligne droite. Une large tranchée les déblaya et me montra que le premier était interrompu en G, le second en H, mais que tous

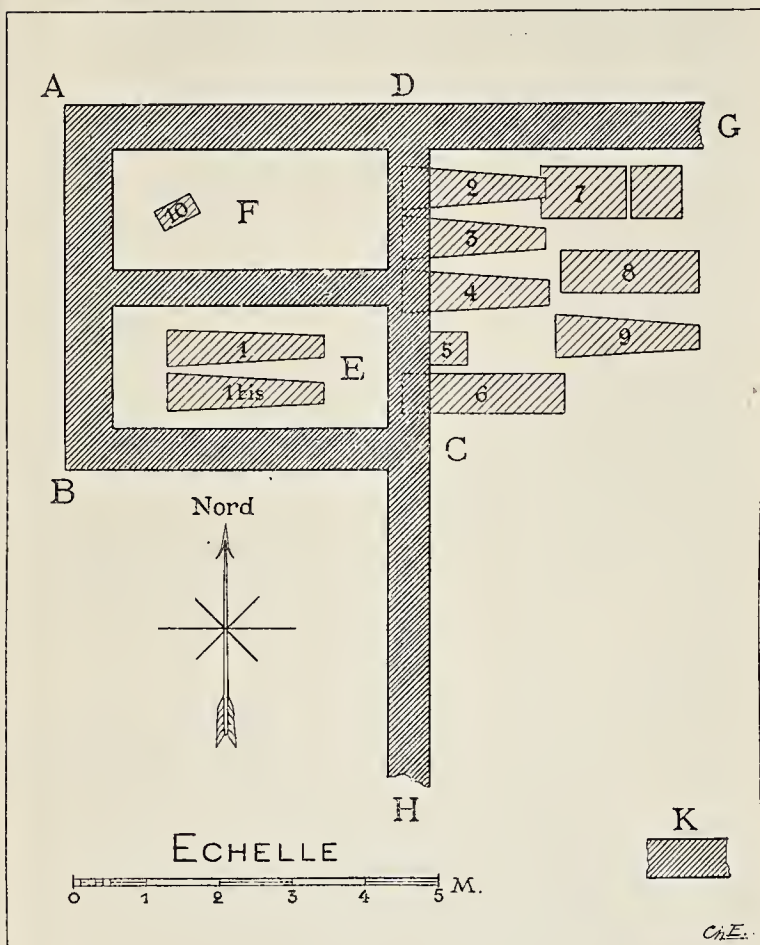


Fig. 9.

deux, primitivement, s'étaient continués plus loin, formant ainsi deux des côtés d'un rectangle assez vaste qui circonscrivait toute une série d'hypogées ou de chambres sépulcrales. Les traces d'un

mur rencontrées en K et se dirigeant perpendiculairement au mur DCH, confirment cette assertion.

La partie de la tranchée comprise entre les points K et C contenait un assez grand nombre de sarcophages de différentes époques et dont la plupart avaient été ouverts. Mais à partir du point C jusqu'en DG, toutes les sépultures, hermétiquement fermées avec des mortiers identiques à ceux des murs, étaient bien en place et semblables à la variété dominant dans toutes les parties explorées du cimetière, c'est-à-dire celle que nous avons attribuée au ix^e siècle. Quelques-uns des sarcophages rencontrés dans cette partie sont insérés profondément dans le mur DC et fermés avec deux couvercles superposés : l'un plat, l'autre taillé en forme de prisme triangulaire peu surélevé. Ces sépultures étaient également muettes et ne contenaient que des squelettes intacts. Parmi les autres sarcophages découverts à cet endroit et disposés en dehors du mur, j'ai également rencontré : deux gros fragments de corniche de 1 m. 80 de long sur 0 m. 75 de large et un couvercle de forme prismatique, très surélevé, provenant d'un très ancien sarcophage. Ces différents objets n'ont pas été déposés au hasard où les fouilles les ont trouvés, mais ils ont été soigneusement disposés sur des lits de mortier, ce qui me porte à croire qu'ils ont dû appartenir antérieurement à des monuments ou à des tombeaux très respectés. Un autre couvercle, semblable à celui dont il vient d'être question, était inséré de travers dans le mur DC, comme quelques-uns des sarcophages.

Les constructions funéraires souterraines dont nous venons d'examiner les restes, devaient évidemment contenir les inhumations de personnages de marque. J'ai constaté que ces hypogées étaient entourés d'un très grand nombre de sépultures d'enfants. Cet endroit ne constitue pas un cimetière spécial, destiné seulement à ces petites sépultures, puisque je les ai rencontrées un peu partout, disséminées parmi les rangées de tombes d'adultes, mais il est peut-être permis de voir, par suite de leur grande abondance autour de ces constructions, l'indication d'une coutume, consistant à rapprocher les restes de personnages vénérés, de ceux de créatures innocentes.

IV. — INSCRIPTION FUNÉRAIRE.

Un document important entre tous, mis au jour par les fouilles, est la pierre en grès, portant une inscription bien digne de fixer l'attention des épigraphistes. Elle mesure 0 m. 34 de longueur, 0 m. 21 de largeur et 0 m. 04 d'épaisseur (pl. XXII). La table est presque intacte, à l'exception d'une cassure à l'angle gauche inférieur et d'une autre un peu plus sérieuse, à l'angle gauche supérieur, mais par bonheur elles ne gênent pas la lecture; il en est de même d'une petite fracture occasionnée dans le champ par la pioche de l'ouvrier.

Le document gravé en creux se compose de sept lignes de texte, d'un dessin de facture barbare et d'une répétition de la formule : *hic requiescit*, cette dernière gravée de bas en haut.

Plusieurs épigraphistes de notre région ont bien voulu s'intéresser à notre inscription. Je suis heureux d'adresser ici tous mes remerciements à M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine; à M. L. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, et surtout à M. le capitaine Espérandieu, professeur à l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent, qui ont eu l'obligeance de m'aider à l'interpréter.

La lecture que nous proposons est la suivante :

[H]IC REQVIESCIT BO
NEMEMORIVS INVX
AIGVLFVS IDVS FLDAS
SEPTEMBRIS SIC DIGNIT
ORARE PRO PARENTIS SV
VS AGECIO ET MEQLITO ET
VT IN XPO DIGNIT ORARE

La formule de début est celle que l'on retrouve dès le ^ve siècle, suivant M. E. Le Blant, et qui se perpétua fort longtemps. Seulement, au lieu de *bonæ memoriæ* ou *memorie*, qui est l'expression classique, nous voyons ici *memorius* pris adjectivement et s'accordant

avec le nom propre qui suit; cette finale, d'ailleurs peu commune, se montre dans quelques inscriptions.

Inux, en raison de la permutation fréquente à l'époque mérovingienne de l'*u* et de l'*o*, n'est autre chose qu'*Inox*, connu par d'autres exemples et mis ici pour *innox* « innocent ». Cet adjectif caractérisait souvent les épitaphes de personnes mortes en bas âge. Celle qui nous occupe est donc celle d'un enfant nommé *Aigulfus*.

La date du trépas, mentionnée par les deux indications, *idus* et *kalendas*, qui s'excluent l'une l'autre, doit constituer une faute imputable à l'ignorance du graveur. L'explication de cette bizarrerie que l'on retrouve ailleurs est simple et c'est à M. Le Blant qu'on la doit. Les graveurs, souvent illettrés, se servaient habituellement de formulaires contenant des indications entre lesquelles ils avaient à choisir suivant le cas et qu'ils confondaient assez fréquemment. Une inscription de Crussol, dans la Viennoise, est curieuse sous ce rapport.

De même que la confusion entre l'*u* et l'*o* était fréquente dans les inscriptions de cette époque, celle de l'*i* et de l'*e* ne l'était pas moins. En conséquence, *dignit* est pour *dignet*, au subjonctif du verbe *dignare* « qu'il daigne ». Le mot *parentis* est pour *parentes* à l'accusatif, comme le démontre d'ailleurs le mot *suos*, écrit *suis* par suite de la confusion de l'*u* et de l'*o*.

Pro suivi de l'accusatif n'est pas une incorrection particulière aux inscriptions de basse époque; on la rencontre assez souvent dans des exemples de bonne époque : *pro se et suos*; *pro salutem*, etc.

Mellito est peut-être mis pour *Mellita* (la mère de l'enfant).

En résumé, les parents de l'innocent *Aigulfus*, dans la certitude où ils sont que leur fils est au ciel, lui demandent de daigner prier pour eux, comme on doit le faire quand on est auprès du Christ.

Ce document, qui contient une pensée élevée, est intéressant à plusieurs points de vue. On peut l'attribuer au vi^e ou au vii^e siècle. Il est évident qu'il ne peut concerner aucune des sépultures rencontrées dans les hypogées, ces sépultures étant exclusivement celles de personnes adultes. Du reste, elles paraissent appartenir toutes à la fin du viii^e siècle ou au commencement du ix^e. Cette inscription est donc une épave des temps antérieurs, qui a échappé à la destruction.

Un examen minutieux du document original me permet d'affirmer que son ensemble est de même époque et a été gravé avec le même outil, qui a dû être une sorte de gouge très fine dont chaque coup est encore visible dans la plupart des lettres et des traits formant le dessin qui suit le texte. Cependant les lettres de la formule de début : *Hic requiescit bonememorius*, sont en général de meilleure facture et un peu plus hautes que celles du reste de l'inscription. Cette constatation me porte à croire que le lapidaire avait dans son atelier un certain nombre de pierres tombales, portant seulement la formule de début et prêtes à recevoir des textes appropriés aux circonstances. Ces pierres, ainsi préparées d'avance, devaient également contenir le dessin. En effet, il est facile de remarquer sur la planche ci-jointe que l'O de XPO a été remonté afin d'éviter sa confusion avec la pointe du casque du cavalier. Cette seconde constatation fait donc logiquement supposer que le dessin existait lorsque cette partie du texte a été ajoutée. La même remarque peut s'appliquer à la seconde formule : *Hic requiescit*, gravée de bas en haut et dont l'S a été également remonté afin d'éviter l'u de VT.

J'aurais plusieurs interprétations à soumettre de l'image barbare qui suit le texte de l'inscription, mais toutes ne sont que des hypothèses gratuites, ne reposant sur aucun fait précis. Je préfère donc en laisser l'explication aux spécialistes, et garder, dans ce cas, la réserve du fouilleur positif.

Un autre document épigraphique découvert pendant les fouilles est un anneau d'argent (fig. 10), rencontré dans un sarcophage presque entièrement détruit et dont il ne m'a pas été possible de



Fig. 10.

déterminer le type, en raison de son mauvais état. D'après les caractères de quelques os qui l'accompagnaient, j'ai supposé que la sépulture devait être celle d'une femme; mais il ne m'est pas possible d'être très affirmatif à ce sujet, le nombre des os étant trop restreint.

Cet anneau est rehanssé d'une croix entourée de quatre lettres et d'ornements gravés en creux qui me portent à l'attribuer au vi^e ou au vii^e siècle.

Les quatre lettres paraissent être A, O et deux C. Peut-être pourrait-on voir dans ces deux lettres le nom de la personne qui a possédé ce bijou, par exemple ACCO, nom d'homme, d'origine gauloise⁽¹⁾, ou bien le nom de femme COCA⁽²⁾. Ce dernier aurait d'ailleurs l'avantage de n'exiger aucune interversion dans l'ordre des lettres.

Tels sont les divers monuments découverts au cours de mes fouilles.

Notre région si riche en souvenirs du passé, et notre vieille nécropole languaisienne qui n'est pas encore entièrement épuisée, me livreront de nouveau, je l'espère, d'autres faits intéressant l'archéologie.

O. BOBEAU.

Correspondant du Comité.

(1) THÉDENAT, *Noms gaulois*, 2^e liste.

(2) *Cocca* dans une inscription de Vienne (Isère), *Corpus Inscript. latin.*, XII, n^o 1924; à rapprocher le nom d'homme *Cocus* et ses variantes, *Ibid.*, n^o 5686.

UNE STATUE DE SAINT LOUIS

À L'ÉGLISE SAINT-VINCENT DE CARCASSONNE,

PAR M. DE LAHONDÈS,

Correspondant du Comité, à Toulouse.

Les touristes et même les archéologues qui visitent Carcassonne n'ont d'yeux que pour la cité, et il est certain que l'incomparable Pompéi du moyen âge est digne de remplir tout le temps dont ils peuvent disposer. Mais la ville basse mérite aussi d'en prendre une partie. Ses deux églises paroissiales sont des modèles parfaits des vastes nefs méridionales, couvrant le plus d'espace avec les moindres frais, où tous les fidèles rassemblés sous un seul regard peuvent voir le prêtre à l'autel et l'entendre sur la chaire sans souffrir de l'obstacle des piliers et de l'étroitesse des collatéraux. Si les cathédrales d'Albi et de Saint-Bertrand de Comminges en offrent des exemples plus magnifiques, un jubé et une clôture du chœur, si artistiques qu'ils soient, les divisent en deux et en détruisent l'ample et majestueuse unité.

D'ailleurs l'église Saint-Vincent a conservé sur sa porte occidentale des statues d'un noble caractère et c'est sur l'une d'elles que nous désirons attirer l'attention.

Après l'entreprise du jeune Treucavel, aidé par les habitants demeurés fidèles à leur ancien seigneur national, pour reprendre la cité, le roi saint Louis voulut rendre la place plus forte encore et la mettre à l'abri d'un nouveau siège. Il n'autorisa pas la reconstruction des maisons des deux faubourgs qui joignaient les murailles et que la guerre avait détruites. Mais, au printemps de 1247, il permit aux malheureux dispersés de rebâtir leurs demeures dans le terrain qui s'ouvrait sur la rive gauche de l'Aude.

Il voulut ainsi constituer une ville nouvelle avec une nombreuse population industrielle dont il n'entendait pas perdre les forces. Elle aligna aussitôt ses rues en damier avec une grande place au milieu, comme celles de toutes les bastides, et la ville du travail et du commerce prospéra bientôt, grâce à cette énergie de résurrection qui n'a jamais fait défaut à la race vaillante après ses revers, protégée par la ville féodale et guerrière, mais soigneusement séparée d'elle par la rivière et aussi par une ordonnance qui enjoignit à tout seigneur de demeurer dans la cité en lui défendant de s'établir dans la ville basse.

Après de si rudes épreuves, les habitants étaient pauvres. Mais les lettres du roi à son sénéchal Jean de Cranis, à l'évêque et aux abbés, se multipliaient pour leur faire rendre leurs biens. Elles témoignent, ainsi que ses ordonnances, de sa sollicitude pour eux. Aussi saint Louis fut-il toujours vénéré comme le fondateur de leur ville.

Il leur avait enjoint de relever les églises de l'ancien bourg et ils construisirent d'abord deux chapelles, puis bientôt deux églises dédiées l'une à saint Michel, l'autre à saint Vincent, placées dans la nouvelle ville selon la même situation respective qu'elles occupaient dans l'ancienne.

Dès 1276, ils se mirent à fermer leur ville de murs, en terre et cailloux roulés il est vrai, mais en pierres d'assises le long de la rivière afin d'être préservés des inondations. En 1329, les drapiers, qui devaient contribuer pour la plus grande part à la richesse de la ville, furent organisés en corporation, et les autres corps de métier furent peu après constitués de même.

Les deux églises que nous voyons aujourd'hui purent ainsi être commencées dans les premières années du xiv^e siècle. Le zèle religieux et le désir si puissant à cette époque de posséder une église, asile en même temps de foi et de civisme, s'ouvrant aux grandes assemblées populaires comme aux cérémonies du culte, excitait les habitants à des sacrifices pour élever des monuments où ils se trouvaient chez eux autant que dans leurs demeures.

Le caractère de leur construction leur assigne d'ailleurs cette date, ainsi que la forme des lettres d'une inscription tracée sur le porche méridional de Saint-Vincent.

Toutefois cette église ne fut pas voûtée et n'a été couverte d'une voûte qu'au dernier siècle. Elle montrerait la plus large des nefs

méridionales avec ses 20 m. 25 si la cathédrale de Mirepoix ne la dépassait avec 21 m. 60.



Fig. 1.

Statues d'un apôtre et de saint Vincent
à l'église Saint-Vincent
de Carcassonne.



Fig. 2.

Statue de saint Louis
à l'église Saint-Vincent
de Carcassonne.

Contrairement à ce qui se pratiquait d'habitude, elle fut commencée par l'ouest et par la nef. C'est d'abord parce qu'il était urgent surtout d'abriter une population nombreuse, et ensuite parce qu'on espérait sans doute pouvoir la prolonger par une travée de plus au levant et un sanctuaire plus important. Le tracé de la rue droite qui passe par derrière l'abside obligea à renoncer à ce projet que justifiait trop peu de longueur pour une largeur aussi grande. On distingue nettement du dehors les traces

de la reprise aux assises du sanctuaire, et il montre le style du xv^e siècle.

La porte de l'ouest abrite dans ses niches, sous des voussures rondes multipliées, dont la plus rapprochée de l'entrée est munie du filet carré qui apparaît dans nos provinces dès la fin du xiv^e siècle, quatre statues assez bien conservées. Les deux premières représentent des apôtres, sans attributs déterminés, mais il est vrai que leurs mains ont été brisées, ou des saints anciens titulaires des chapelles qui ont échangé de vocable; les deux plus intérieures, à gauche, saint Vincent de Saragosse dans son costume de diacre (fig. 1), à droite, saint Louis (fig. 2).

Le saint roi, canonisé en 1297, porte la couronne dont les fleurs de lys ont disparu; sur son bras droit, dont manque la main, la couronne d'épines; enfin il tient le sceptre de la main gauche.

On n'aperçoit plus qu'un fragment de la sainte couronne, mais il est très apparent et ne permet aucun doute. Il reproduit exactement la forme de la précieuse relique pour laquelle la Sainte-Chapelle fut construite et qui est aujourd'hui dans le trésor de Notre-Dame; un faisceau de joncs marins autour duquel était entrelacé le rameau épineux. On voit sur la pierre les trous qui devaient recevoir les pointes de pierres ou de métal figurant les épines.

Le sceptre est brisé aussi et a perdu la fleur de lys qui le surmontait.

La robe est retenue au col par un fermail quadrilobé sur lequel est sculptée une figure qui, à travers l'usure de la pierre, paraît être celle de la Vierge. Le manteau relevé sur l'épaule droite vient ensuite entourer le bas de la robe pour produire un effet de plis contrariés.

La tête est fort belle. Elle est empreinte d'une gravité douce qui traduit le caractère du saint roi. Elle reproduit les traits sereins et nobles du buste en or repoussé de la Sainte-Chapelle qui contenait la partie supérieure de son crâne, mais que nous ne connaissons, il est vrai, que par la gravure⁽¹⁾. On y retrouve même les larges boucles de cheveux ondulés qui entouraient ce chef célèbre. L'ensemble de la statue donne bien l'impression que laisse le portrait de Joinville, le port noble, la taille élevée, la tête haute, le regard profond : « Oncques si bel homme armé ne vis car il paraissait pardessus tous depuis les épaules en amont. »

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*, I, p. 218.

La statue n'est pas contemporaine de saint Louis, mais, d'après le style de la sculpture et un rapprochement qui sera indiqué bientôt, elle dut être sculptée un demi-siècle après sa mort, peu après 1320. On n'avait pas encore perdu le souvenir de sa figure, et des enluminures ou des effigies devaient s'en être conservées.

Il est surprenant que cette statue, ainsi exposée à la vue de tous depuis six siècles sur une rue passante, n'ait jamais été signalée comme étant celle de saint Louis⁽¹⁾. Il est surtout fâcheux que les artistes de la première moitié du siècle ne l'aient pas connue, car elle est peut-être la seule représentation ancienne en pierre de ce roi. On sait qu'après la Révolution, Alexandre Lenoir, essayant de constituer la série des rois de France avec les statues recueillies dans les monuments détruits ou supprimés, n'en retrouva pas de saint Louis. Il remplit la solution de continuité avec une statue de Charles V qu'il avait en double, et c'est ainsi que, pendant une cinquantaine d'années, peintres et sculpteurs n'ont jamais manqué de donner au fils de Blanche de Castille les traits moins nobles, minces et chagrins de Charles le Sage. Plus d'un, en les voyant, a souffert de n'y pas retrouver la dignité calme et l'austérité douce qui lui semblaient devoir caractériser la physionomie du saint roi; on les reconnaît, en effet, dans la statue de Carcassonne aussi bien que sur le reliquaire de la Sainte-Chapelle. On les retrouve aussi avec les mêmes traits qu'à Carcassonne sur la fresque du jugement dernier de Sainte-Cécile d'Albi, où le saint roi figure parmi les élus.

La statue du roi et ses voisines sont dignes d'être admirées pour la gravité de l'attitude, sans contournements et sans manière, pour la simplicité et la largeur des plis des vêtements. Elles gardent le caractère de la haute époque de la sculpture du moyen âge, qui, on le sait, se conserva longtemps, tant avait été féconde et puissante l'impulsion donnée par la statuaire de Notre-Dame de Paris, d'Amiens et de Reims.

La statue de saint Vincent reproduit, au point d'en être une copie, celle du diacre debout à la droite de la statue de Pierre de

⁽¹⁾ Ni le Congrès archéologique de 1868, qui examina l'église Saint-Vincent et en publia le plan avec une gravure, ni M. Cros-Mayrevieille dans son livre sur les monuments de Carcassonne, ni M. Cornet, le continuateur de M. Mahul, dans le volume in-octavo du cartulaire de la ville basse, ni M. Fedié, dans son histoire récente de Carcassonne, qui, comme ses prédécesseurs, ne voit dans ces statues que quatre apôtres, ne l'ont mentionnée.

Rochefort dans la chapelle septentrionale de Saint-Nazaire (fig. 3). Ce superbe tombeau doit avoir été sculpté peu après 1321, puisque l'évêque mourut le 31 mars de cette année. Les deux personnages portent la dalmatique sur l'aube, aux manches larges et au col très ouvert laissant voir les plis de l'amiet, à la bande de fourrures le long de l'échancrure; l'étole, dont les extrémités, terminées par une frange, commencent à s'élargir. Ils tiennent le livre missel dans une attitude identique; et l'on voit sur la couverture de celui de Saint-Nazaire un faible relief du couronnement de la Vierge. Les deux statues imitent d'ailleurs une de celles du portail de Reims, la première à gauche du portail de gauche.



Fig. 3. — Statue de diacre à l'église Saint-Nazaire de Carcassonne.

La statue de saint Vincent doit donc avoir suivi de près celle du diacre de l'évêque Pierre de Rochefort. Elle est due peut-être au

même sculpteur. Destinée à être exposée à l'extérieur, elle est traitée avec moins de finesse. Mais les pluies et les vents de l'ouest qui font rage sur elle depuis si longtemps en ont altéré sans doute les touches délicates.

Ces statues sont donc à peu près contemporaines de celles de la chapelle de Rieux, à Toulouse. Un peu antérieures, elles sont plus fines et plus mesurées. Un petit nombre d'années écoulées, peut-être aussi l'influence du génie local qui, manifestement à toutes les époques, donne aux sculptures toulousaines un caractère d'ampleur vigoureuse et presque d'enflure, ont suffi pour accuser cette différence. L'attitude des belles statues qu'avait fait sculpter l'évêque Jean de Tissandière (1324-1348) est déjà plus maniérée; les flots de la chevelure et de la barbe se répandent avec une abondance excessive; les plis des vêtements sont plus tourmentés. L'imitation plus directe de la nature, la recherche du détail remplacent l'idéalisation de la figure humaine.

Les quatre statues de Saint-Vincent sont plus rapprochées de celles des apôtres que Pierre de Rochefort fit dresser autour du chœur de Saint-Nazaire, à l'imitation de ceux de la Sainte-Chapelle. Seraient-elles aussi de la même main? Les paroissiens de Saint-Vincent auraient-ils profité de la présence à Carcassonne des artistes appelés par l'évêque? Les statues du chœur de Saint-Nazaire présentent, en effet, une distinction qu'on ne retrouve pas au même degré sur les saints de Rieux, et certes sans maigreurs ni pauvretés. L'attitude est aisée; les têtes, petites, montrent une expression noble sur des traits fins; les étoffes suivent la souplesse des mouvements contenus. L'ensemble laisse une impression de calme recueilli dans son élégance encore austère. Il rappelle la statuaire du nord de la France, et plutôt par exemple les statues du cloître des Célestins, que l'on voit au musée de Cluny, que celles de la chapelle de Rieux. C'est par des architectes de l'Île-de-France que saint Louis fit reconstruire le chœur de la cathédrale carcassonnaise. Des sculpteurs de la même région les accompagnèrent sans doute et terminèrent l'œuvre monumentale; quelques-uns demeurèrent dans la ville conquise et y firent souche.

Ces statues sont sculptées dans un grès dur avec la sûreté d'une technique très fine.

Elles représentent les douze apôtres et, en plus, sur les piliers de l'arc triomphal, d'autres figures vénérées. L'une d'elles même,

sur la face méridionale du pilier de droite, couronnée, vêtue d'une robe et d'un long manteau, soutenant des deux mains une grande croix, a été prise pour celle de saint Louis⁽¹⁾. Mais nous retrouvons plutôt en elle la personnification de l'Église, telle qu'on la voyait dans un grand nombre de cathédrales. Elle était opposée presque toujours à celle de la Synagogue, aux yeux bandés, laissant tomber les tables de la loi, mais qu'on aura jugé, cette fois sans doute, ne devoir pas trouver place dans un sanctuaire. C'est, en effet, surtout aux côtés des portes des églises ou des cloîtres que l'on voyait ces deux figures.

C'est sur ces deux piliers de l'entrée du chœur que se voient les plus belles, celles de la Vierge tenant l'enfant Jésus, de l'évêque saint Nazaire, d'un ange à l'envolée superbe. Ces vingt statues mériteraient une publication spéciale et plus d'attention qu'elles n'en ont encore attiré.

J. DE LAHONDÈS,

Correspondant du Comité.

⁽¹⁾ M. Foucin, dans son excellent *Guide à la Cité*, donne cette interprétation sans l'appuyer d'aucune preuve.

STATISTIQUE ET BIBLIOGRAPHIE
DES SÉPULTURES PRÉ-ROMAINES

DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE,

PAR M. G. CHAUVET,

Correspondant du Comité, à Ruffec.

Pour traiter complètement et mettre en pleine lumière ce qui a été découvert depuis un demi-siècle sur les anciennes sépultures charentaises, il faudrait tout un volume, qui ne pourrait trouver place dans le *Bulletin archéologique*.

Je vais résumer le plus brièvement et le plus clairement qu'il me sera possible ce que j'ai noté, fouillé et observé depuis trente ans; supprimant les observations de détail qui trouveront place ultérieurement dans un travail d'ensemble que je prépare sur l'archéologie de la Charente, et n'insistant un peu que sur deux tumulus, l'un de l'âge du bronze, l'autre de l'âge du fer.

J'indiquerai :

1° Par communes, toutes les découvertes pouvant se rapporter à des sépultures antérieures à notre ère, groupées en trois classes :

I. Les sépultures par inhumation, comprenant des dolmens, des tumulus, des abris sous roches, fouillés;

II. Les sépultures par incinération, comprenant des monuments dont l'attribution est souvent douteuse, quelques-unes pouvant être rangées dans l'époque gallo-romaine;

III. Les sépultures indéterminées, comprenant des dolmens non fouillés ou détruits. Les tumulus ne sont pas compris dans cette statistique quand ils n'ont pas été fouillés, parce qu'il n'est pas certain qu'ils soient des tombes;

2° La bibliographie se rattachant à chaque sépulture, avec

l'indication des musées et collections particulières où les mobiliers funéraires sont déposés;

3° Le tableau succinct des principaux objets trouvés dans chaque monument. Ce tableau est divisé en quatorze colonnes :

Les quatre premières indiquent la forme : tumulus, dolmen, grotte ou abri sous roche, puits funéraire ou silo. formes diverses telles que tombes ordinaires, cercueils en troncs d'arbres, etc.

Les colonnes suivantes contiennent des renseignements sur le mobilier :

Lances en silex et grandes lames qui, en réalité, ont dû servir à tout autre usage que celui d'armes (pl. XXVIII et XXIX);

Flèches en silex (pl. XXVI, fig. 10);

Haches polies en totalité ou en partie (pl. XXIII);

Objets divers (pl. XXIV à XXVI);

Objets en bronze (pl. XXVI, fig. 4 et 5);

Objets ou traces de fer (pl. XXVI, fig. 1);

Poteries et objets en terre cuite (pl. XXVII);

Ossements d'animaux, presque toujours rares et consistant principalement en dents isolées;

Ossements humains.

Enfin, je terminerai par quelques considérations générales et conclusions qui me paraissent résulter de ces diverses observations.

Ce travail sec et aride, dans sa forme brève, sera peut-être utile à ceux qui s'occupent sérieusement de notre histoire primitive, en leur permettant de trouver facilement, pour chaque monument, les travaux originaux que je classe ci-après par ordre chronologique.

BIBLIOGRAPHIE.

M***, commissaire pour la conservation des antiquités de la Charente, *Recherches sur les monuments anciens et modernes du département de la Charente*, dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. VII (1826), p. 26 à 44.

J.-H. MICRON, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, in-4°, 336 pages. (Cet ouvrage, orné de nombreuses figures, planches, cartes et plans, est le premier ouvrage important qui ait été publié sur l'archéo-

logie générale du département; aucun travail d'ensemble n'a été écrit depuis.)

A. TREMEAU DE ROCHEBRUNE, *Études préhistoriques et archéologiques dans le département de la Charente*. Paris, 1859-1860, in-8°. (1^{re} livraison, 1869, 75 pages, 4 planches. Extrait du *Bull. Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1868, p. 3 à 66. (Traite des grottes et environs de Saint-Marc.) — 4^e livraison, 1870, p. 143 à 153, 1 planche double. Extrait du *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1868-1869, p. 733 à 741. (Traite du tumulus-dolmen de Cuchet, commune de Barro.)

F. MARVAUD, *Répertoire archéol. du département de la Charente*, 1862, in-8°, 148 pages. (Tiré à 50 exemplaires du *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1862, p. 199 à 342.)

A. TREMEAU DE ROCHEBRUNE, *Mémoires sur les restes d'industrie appartenant aux temps primordiaux de la race humaine, recueillis dans le département de la Charente*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXX, 1865, p. 57 à 177, 14 planches. (C'est le premier travail important fait sur le préhistorique charentais.)

GAUGUÉ (Aleïde), *La Charente communale illustrée*. Angoulême, 1865-1868, grand in-8°. (Incomplet.)

A. TREMEAU DE ROCHEBRUNE, *De la distribution des monuments préhistoriques dans le département de la Charente*. 1867, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1867, p. 349 à 370, une carte.)

DE LONGUEMAR, *Réfutation de quelques faits du mémoire de M. de Rochebrune sur les dolmens de la Charente*, dans *Bull. Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1867, p. 433 à 439.

J. FERMOND, *Stations humaines préhistoriques; Notice sur les différents âges de la pierre et sur l'âge du bronze dans la vallée de la Tardoire*. Angoulême, in-8°, 14 pages, 1 carte. (Reproduit par les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 10^e année, 1874, p. 5 à 15.)

G. CHAUVET, *Sur la grotte de la Gelie*, dans *Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de Lyon*, 1873, p. 581 à 586.

Dictionnaire archéologique de la Gaule celtique. Paris, Imprimerie nationale, 1875, in-folio. (Le tome II a été interrompu à l'article «Ligures», mais la publication vient d'en être reprise.)

G. CHAUVET, *Fouilles de sept tumulus de la pierre polie (La Boixe)*, dans *Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de Nantes*, 1875, p. 851 à 854. (Tiré à part.)

G. CHAUVET et LIÈVRE, *Les tumulus de la Boixe*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1877, p. 35 à 78, 6 planches. (Tiré à part, 1878.)

G. CHAUVET, *Notes sur la période néolithique dans la Charente*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1877, p. 79 à 103, 3 planches. (Tiré à part, 1878.)

Abbé BOURGEOIS, *Grotte sépulcrale de Vilhonneur (Charente)*, dans *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, t. XIII, 1878, p. 49 à 56, figures.

A.-F. LIÈVRE, *Exploration archéol. du département de la Charente*, t. 1, 1878-1883, in-8°, 263 pages, 50 planches, 3 cartes. (Extr. du *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1878-1879, p. 173 à 302; 1881, p. 33 à 109; 1883, p. 91 à 143.)

G. CHAUVET, *Deux sépultures néolithiques près de Fouqueure (Charente)*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1881, p. 3 à 10. 2 planches. (Tiré à part, 1882.)

Inventaire des monuments mégalithiques de France, dans *Bull. Soc. d'anthropol.*, 1880, p. 63 à 131.

G. CHAUVET, *Deux dolmens en bois*, dans *Association française pour l'avancement des sciences; Congrès de la Rochelle*, 1882, p. 603 à 605. (Tiré à part.)

G. CHAUVET, *Les métaux dans les dolmens*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1884-1885, p. LIX à LXXXIII, et dans *Matériaux*, loc. cit., 1886, p. 251 à 255. (Tiré à part.)

A.-F. LIÈVRE, *Deux fouilles en Braconnie*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1884-1885, p. 219-224. 1 planche. (Tiré à part à 75 exemplaires. C'est à tort que le tirage indique qu'il est extrait des *Bulletins de 1886*.)

Collection G. Chauvet, Cartons de l'exposition de Poitiers. Ruffec, 1887, in-8°, 24 pages, figures.

G. CHAUVET, *Coup d'œil sur la période néolithique dans le département de la Charente*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1887, p. 381 à 395, figures. (Tiré à part.)

A.-F. LIÈVRE, *Les temps préhistoriques dans l'Ouest; Résumé des conférences faites à la Faculté de Poitiers en 1889*. Paris, 1889, in-8°. (Extr. du *Bull. de la Faculté des lettres de Poitiers* et de la *Revue poitevine et saintongeaise*.)

A.-F. LIÈVRE, *Cours d'archéologie régionale fait à la Faculté des lettres de Poitiers; 2^e année, période gauloise*. Compte rendu par M. E. Gimot, in-8°, 17 pages. (Extr. de la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1890.)

A.-F. LIÈVRE, *Une méprise archéologique; Les puits funéraires*, dans *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XVI, 1893, p. 201 à 237. (Tiré à part, 39 pages.)

J. FERMOND, *La Charente préhistorique*, dans *Société de géographie de Rochefort*, 1894. (Tiré à part, 19 pages, une carte.)

Gabriel DE MORTILLET, *Les monuments mégalithiques classés de la Charente et de la Charente-Inférieure*, dans *Bull. Soc. d'anthropologie de Paris*, 1896, p. 119 à 130. (Tiré à part.)

G. CHAUVET, *Enquête sur les monuments mégalithiques de la Charente*, dans *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, 1896, p. xci; 1897, p. lxxviii, xcii; 1898.

PRINCIPALES COLLECTIONS.

Collection G. CHAUVET, à Ruffec.

Musée de la Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Collection A.-F. LIÈVRE, donnée au Musée de la ville de Poitiers.

Collection BOLLE, à Angoulême.

N. B. Dans les tableaux qui suivent, la forme de chaque sépulture et la nature de son mobilier sont indiquées par une + placée dans les colonnes à droite du lieu dit; la nature de chaque colonne est indiquée en tête. Pour plus de précision, la + a été remplacée par un chiffre quand cela a été possible. Par exemple, dans la sixième colonne, une + indique que la sépulture contient une ou plusieurs lances, le chiffre 3 indique qu'il y en avait exactement ce nombre.

I. — SÉPULTURE

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.								
			TUMULUS.	DOLMENS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANCES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BROSSE.	FER.	POTERIE.	ANNAUX.	
ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME.																
1	Agris	Les Frauds . .	+	#	#	#	#	#	#	#	1	#	#	#	+	+
2	"	{ Près-le-Poli- gone }	+	#	#	#	#	#	1	1	#	#	#	#	#	#
3	Brie	La Combe . . .	#	+	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
4	Charras	Le Bourg	#	#	#	#	+	#	#	#	#	#	#	#	#	#
5	Combiers	La Mouline . . .	+	+	#	#	#	#	#	2	4	+	#	#	2	#
6	Dirac	#	+	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
7	Edou	{ Lambertie { (Pierre Rouge.) }	#	+	#	#	#	#	1	1	#	+	#	#	+	#
8	"	La Gêlie	#	+	#	#	#	#	#	1	1	#	#	#	+	+

INHUMATION.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

ulns : diamètre, 20 mètres; hauteur, 1 m. 30; cella carrée de 1 m. 50 de côté, formée de pierres plates placées debout. Quelques esquilles brûlées, parmi les ossements inhumés, des traces de feu.

A.-F. LAËVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1884-1885, p. 219. — Coll. Lièvre au Musée de Poitiers (ville).

, quelques os brûlés, parmi les inhumés.

men détruit il y a environ 50 ans; figuré par Michon dans sa *Statistique*, p. 147; cella de 1 m. 10 de haut.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 16. — MICHON, *Statistique*, p. 146. — T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 156, 163, pl. XVIII. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX. XCII; 1898.

cultures à inhumation dans des troncs d'arbres; ne sont peut-être pas préromaines?

C. Chauvet, 1872.

nd dolmen dont la table a été enlevée; sous tumulus ovale de 19 mètres sur 14, nivelé par la culture; nombreux squelettes accroupis.

Fouilles et coll. G. Chauvet. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1875, p. XLVI; 1877, p. 86; 1887, p. 390.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX.

men de Pierre Rouge : table en grès de 4 m. 25 sur 3 m. 50, huit supports; cella rectangulaire; sous la couche d'ossements, un mince lit de cendres et de charbon recouvrant une petite excavation en forme de grand vase rempli d'argile, contenant trois lames de silex.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 56. — A. GAUDÉ, *Géographie*, p. 406. — T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163; *Diet. Gaule celtique*, 1, p. 366. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. 83; 1887, p. 389; 1897, p. LXIX; *Assoc. franç. avanc. sciences*, Bordeaux, 1872, p. 734. — Coll. G. Chauvet.

ien allongé formé de trois supports de chaque côté et de deux grandes dalles en grès recouvrant de toit; cella fermée à l'ouest par une dalle de même nature; le monument est entouré de six petits tertres en pierres sèches.

T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Diet. Gaule celtique*, 1, p. 366. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1868-1869, p. cxix; 1877, p. 84. — Coll. G. Chauvet.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.						
			TUMULUS.	DOLMENS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANCES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BRONZE.	FER.	POTERIE.
9	Edon	La Gélie	//	//	+	//	//	//	1	h	+	//	//	+
10	"	Le Ménéieux . .	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
11	Gardes	{ Le Champi- gnon }	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//
12	"	Chez Redon . .	//	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//
13	"	Le Pontaroux .	//	//	+	//	//	//	//	+	+	//	//	//
14	Magnac - sur - Touvre	Entre Roche . .	//	//	+	//	//	//	//	+	+	//	//	+
15	Maine de Boixe	Forêt de Boixe.	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
16	Pranzac	Le Bourg	//	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

lite grotte basse triangulaire, large de 5 mètres à l'entrée, profonde de 4 m. 50; ma fouille de juillet 1873 y a constaté une sépulture à inhumation recouverte d'une couche romaine et reposant sur une couche quaternaire à silex moustériens.

C. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. 90; *Matériaux*, 1873, p. 303, 304; *Assoc. franç. avanc. sciences*, Lyon, 1873, p. 581. — Coll. G. Chauvet.

ulture sur la couche quaternaire de la cave de Gavechou (grotte du Ménéieux); aucun objet caractéristique n'accompagnait le squelette couché.

G. CHAUVET, *Stations humaines quaternaires de la Charente*, n° 1, p. 21. — Coll. G. Chauvet.

ranchements avec poteries et objets en fer et en bois de cerf; tumulus avec couches superposées contenant des charbons; pierre en forme de champignon; souterrains avec dents humaines, etc.

BORUP, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1856-1858, p. VI. — Coll. G. Chauvet.

ns une vigne, n° 699, section A du plan cadastral: excavations contenant chacune un squelette; il n'y a pas été fait de fouilles.

Renseignements donnés par M. Dumas de Lavalette en 1870.

otte sépulcrale entre le Pontaroux et la Malsaisie.

Renseignement donné par M. Vergnaud de Lavalette. — Coll. G. Chauvet.

sépultures sous abris d'Enteroche ressemblent à celles des dolmens, avec un mobilier analogue; j'y ai recueilli en outre six aiguilles en os longues de 0 m. 09, plates à la base et qui devaient former un peigne de chignon. M. Gassies, alors conservateur du Musée de Bordeaux, y a trouvé un fragment de crâne trépané. Les os ne portaient pas traces de feu, mais il y avait des charbons au-dessous d'eux.

C. CHAUVET, P. RAMONET, GASSIES, fouilles de 1874. — Coll. C. Chauvet. — C. DE MORTILLET, *Le Préhistorique*, p. 600, 609. — CASSIES, *Assoc. franç. avanc. sciences*, Nantes, 1875, p. 888. — B^{on} DE BAYE, *L'Archéologie préhistorique*, p. 220. — M^{onsieur} DE NADAILLAC, *Les premiers hommes*, II, p. 220.

ulus de 15 mètres environ de diamètre sur 1 m. 50 de haut; fouillé vers 1876 par le propriétaire, M. de Montardy; cella quadrangulaire divisée en deux compartiments contenant les os humains.

A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1878-1879, p. 189.

s 1879, en faisant un caniveau près de la lanterne des morts, un ouvrier aurait trouvé les ossements humains avec des silex polis (?).

Renseignements de M. Ph. RAMONET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX: très douteux? — G. CHAUVET, *Ibidem*, 1898.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

dolmen de Bernac, près le village de Chez Vinaigre; table en grès de 5 mètres de long sur 2 m. 50 de large.

MICHON, *Statistique*, p. 144, dit qu'on y a trouvé de la poterie fine et des ossements. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 60. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1865, p. 159, 163, pl. XIX, fig. 1, 2, 3, 4, 5, pl. XX, fig. 1, 5, 6, dit qu'on y a trouvé des haches en bronze; cette affirmation est très douteuse d'après les renseignements que j'ai recueillis; *Matériaux*, 1867, p. 30. — J'y ai recueilli une hache en jade entre deux supports, laissée par les précédents explorateurs. — A. GAUCUÉ, *Géographie*, p. 182. — Coll. G. Chauvet et coll. Belle, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1862, p. 254; 1867, p. 367. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. 85; 1878-1879, p. LXXIV.

dolmen à cella ouvrant à l'est; table calcaire de 6 m. 75 sur 2 m. 85; on y a recueilli des poteries de type primitif et de type gallo-romain. Appelé aussi dolmen de Chardin.

MICHON, *Statistique*, p. 144. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 22. — T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1868-1869, p. cxx. — GAUCUÉ, *Géographie*, p. 138. — A.-F. LIÉVRE, *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 32. — Fouillé par T. de Rochebrune, Daly (1868). — René Marchadier, 1898. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXX.

amulus de Rochepine : cella de 1 m. 55 de long sur 1 m. 20 de large dans le haut, 0 m. 65 dans le bas; quelques-unes des poteries rappellent l'âge du bronze.

DULIGNON-DESERRANGES, *Lettres inédites*, 1880; sa collection. — A.-F. LIÉVRE, *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 32. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXX, xciv.

le Gros Dognon recouvrait un grand dolmen détruit, 46 mètres de diamètre sur 4 mètres de haut; l'une des pierres de ce dolmen, transportée à Vervant, où elle sert de margelle à un puits, porte un lituus sculpté en relief; je l'ai fait mouler pour la Commission des monuments mégalithiques.

amulus, dit *Pierre des Fades*, d'environ 30 mètres de diamètre sur 3 mètres de haut; recouvre un grand dolmen dont la table a 4 m. 25 de long sur 2 m. 25 de large; au levant de la grande cella, communiquant par une porte bien taillée dans les supports, se trouve un petit caveau, bien conservé; j'y ai recueilli une lame de poignard en fer et un débris de poterie à vernis vert; le monument avait été violé avant nos fouilles. Les ossements étaient en mauvais état; quelques-uns, rares, portaient traces de feu; çà et là des charbons.

amulus de 18 mètres environ de diamètre sur 1 m. 20 de haut; cella circulaire de 2 m. 70 de diamètre sans ouverture latérale, bâtie en pierres sèches, recouverte en dalles de pierre mises à plat comme des tuiles; sol recouvert d'une couche d'argile rouge. Pas traces de charbons; un poinçon en os.

amulus de 16 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut; cella quadrangulaire de 2 m. 75 de côté, couverte en dalles plates; pas de charbons; ornement en écaille de tortue, nombreux éclats de silex retailés; une perle en calcaire.

amulus de 15 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut; cella circulaire de 3 m. 10 de diamètre, bâtie en pierres sèches, recouverte de dalles plates, avec couloir d'accès. Un petit poinçon en os; pas traces de feu; pas de silex taillés.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

plus d'environ 13 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut; cella circulaire de 3 m. 50 de diamètre, bâtie comme les précédentes, sans couloir d'accès. Pas traces de feu; os traités, boule en silex, une dent de cervidé.

plus de 18 mètres de diamètre sur 1 m. 25 de haut; cella quadrangulaire à pierres sèches, couloirs d'accès au sud-est. La fouille a donné uniquement un fragment d'os et un morceau de crâne.

plus de 8 mètres de diamètre sur 2 m. 50 de haut; cella incomplète.

plus de 5 mètres de diamètre sur 1 mètre de hauteur; cella circulaire de 2 m. 75 de diamètre, avec couloir latéral. Fragments de charbons, dents et os de porc, poterie rapportant les types de l'âge du bronze, pendeloque en coquille marine.

plus de 4 mètres de diamètre sur 0 m. 50 de haut; cella polygonale incomplète bâtie à pierres sèches. Pas traces de feu.

plus très bas; pas d'enceinte; n'a rien donné.

Mém. Antiquaires de France, t. VII, 1826, p. 37. — MICHON, *Statistique*, p. 138. — T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 156, 162. — G. CHAUVET et A.-F. LÉVYER, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1871-1872, p. LIII; 1873, p. LXXVII; 1875, p. XLIX, LVI; 1877, p. XXXIII, 35 à 78; 1878-1879, p. LXXIII, 287; 1880, p. XLII; 1884-1885, p. 20 à 25; 1887, p. 383; 1894, p. 301 à 328; 1897, p. LXX; *Assoc. franç. avanc. sciences*, Lille, 1874, p. 595. — G. CHAUVET, *Assoc. franç. avanc. sciences*, Nantes, 1875, p. 851. — *L'Homme du 10 février* 1887, p. 6. — Musée d'Angoulême.

sur la rive gauche de la Tardoire: 6 mètres de long sur 4 mètres de large, 3 mètres de haut; la voûte a trois ouvertures. Ossements humains, perles en calcaire, pendeloques, dents percées, poinçons en os, os d'animaux, etc.

Abbé BOURGEOIS, *Matériaux*, 1878, p. 49-56; 1877, p. 50. — FERMOND, *Notice sur les divers âges*, p. 9. — *La Charente préhistorique*, p. 11. — Col. G. Chauvet.

de sépulture préromaine à inhumation.

à Saint-Brice ou de Gard-Épée, formé de deux pierres horizontales juxtaposées de 2 mètres de long sur 3 m. 90, supportées par cinq piliers verticaux, hauts de 2 m. 20; cella rectangulaire de 4 m. 50 sur 3 m. 20 de large. Michon dit qu'on y a trouvé des ossements et des cendres. M. Warisse m'a dit qu'on y a recueilli deux haches polies.

MICHON, *Statistique*, p. 144. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 90. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 161, pl. XVIII, fig. 5. — *Mém. Antiquaires de France*, t. VII, 1826, p. 29.

de sépultures préromaines à inhumation nettement constatées,

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.						
			TUMULES.	DOLMENS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANCES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BRONZE.	FER.	POTERIE.
ARRONDISSEMENT DE RUFFEC.														
33	Barro.	Cuchet.	+	+				4		6	+			3
34	Bessé.	Gragonne.		+										
35	Courcôme.	Magné.		+										
36		Pierre-Pèse.		+										+
37	Fontenille.	{ La Grosse Perrotte. }		+					+	+	+		?	+
38		{ La Petite Perrotte. }		+						+				

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

men détruit, formé d'une table de 2 mètres de long reposant sur six supports; il était ouvert d'un tumulus formé de petites pierres : diamètre, 10 mètres; hauteur, 2 mètres.

L'Observateur de Ruffec du 24 janvier 1869. — *Le Charentais* du 3 février 1869. — T. DE ROCHEBRUNE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1868-1869, p. LXX, CX, 733, 740. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1882, p. XXXIII, XXXVI. — PUTROYEN, *idem*, 1887, p. 384 (vase). — Coll. G. Chauvet. — Coll. Puymoyen.

dolmen de pierre blanche, table de 4 m. 50 de long sur 4 mètres de large. M. Lièvre a recueilli un petit bronze de Constantin.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 131. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 162. — MICHON, *Statistique*, p. 146; *Dict. Gaule*, t. 1, p. 151. — LIÈVRE, *Exploration de la Charente*, p. 215; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 95.

men renversé dans le fossé levant de la garenne du logis; table de 2 m. 80 de côté sur m. 80 d'épaisseur.

G. CHAUVET et TOUZAUD, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1887, p. LX; 1888, p. LXV. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 131, l'indique sur Besé.

men de Pierre-Pèse, en partie enterré dans le sol; sans tumulus; table de 3 mètres de long, 2 mètres de large, 0 m. 70 d'épaisseur, huit supports; cella carrée de 1 m. 50 de côté. J'y ai trouvé, dans l'angle Sud-Est non remanié, deux squelettes (accroupis?) et des poteries grossières.

G. CHAUVET et TOUZAUD, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1887, p. LX; 1888, p. LXV.

men de la Grosse-Perrotte, table de 5 mètres de long et de même largeur, épaisse de 2 m. 80; cella de 2 mètres de haut, 3 m. 40 de long, 2 m. 30 de large; douze supports équarris; l'un des supports porte en relief une hache longue de 0 m. 40, le talon en bas. Fouillé par le propriétaire. M. Lièvre y a recueilli des fragments d'os humains à demi carbonisés; j'en ai recueilli qui n'avaient pas subi l'action du feu. M. Lièvre y a constaté en outre un manche d'outil en os poli, creusé à un bout où il portait traces d'oxyde de fer.

Mém. Soc. Antiq. France, 1826, p. 26. — MICHON, *Statistique*, p. 145. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 135. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 150, 155, 162, pl. XVIII; *Matériaux*, t. III, p. 29. — DE LONGUEMAR, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1867, p. 434; *Matériaux*, t. III, p. 33. — LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 54; 1887, p. 383; *Les temps préhistoriques*, p. 36, 37; *Exploration*, p. 153. — G. DE MORTILLET, *Bull. Soc. anthropol. Paris*, 1896, p. 120. — *L'Homme* du 10 février 1887, p. 6. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898.

men de la Petite-Perrotte, table de 4 m. 50 de long, 2 m. 50 de large, 1 m. 40 d'épaisseur, appuyée sur quatre piliers; au levant du dolmen et le joignant, de petites cellas avec sépultures à inhumation et haches polies.

Même bibliographie que pour la Grosse-Perrotte. Les deux Perrottes sont classées comme monuments historiques.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.								
			TUMULUS.	DOLEMS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANCES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BRONZE.	FER.	POTERIE.	ANIMAUX.	
39	Fontenille...	Château - Renaud	//	//	//	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+
40	Fouqueure...	N° 1013, sect. B Séput. A.	+	//	//	//	//	//	//	//	//	+	//	//	//	+
41			Séput. B.	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
42	Ligné.....	Gros-Dognon.	+	+	//	//	//	//	//	2	//	//	//	//	//	//
43	Luxé.....	La Motte de la Garde.....	+	+	//	//	//	//	11	8	4	+	2	//	//	+
44	"	Le Roc.....	//	+	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	?	+
45	Saint-Georges.	Pierrefitte..	+	//	//	//	//	//	//	1	6	+	1	2	+	-

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

Château-Renaud, en faisant la route qui longe au couchant la butte du château pour arriver à M. Gallais, les ouvriers trouvèrent une sépulture à 1 m. 50 de profondeur, contenant une amulette d'un homme et celui d'un cheval. Renseignement donné à Château-Renaud en 1883 par M. G. Chauvet.

Tumulus à cella quadrangulaire, dont les côtés inégaux ont 3 m. 10, 3 m. 80, 2 m. 50 et 2 m. 15. Sur ce grand côté, à l'est, couloir d'accès. Je crois que cette sépulture et la suivante, ainsi que beaucoup d'autres tumulus déprimés au sommet, étaient des dolmens en bois.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 3; *Deux sépultures néolithiques à Fouqueure* (1882); *Assoc. franç. avanc. sciences*, la Rochelle, 1882, p. 603-605. — A.-F. LIÈVRE, *Exploration*, p. 218; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 98. — Musée d'Angoulême. — Fouilles G. Chauvet. Maurin, etc.

Tumulus analogue au précédent; ossements en tas dans un angle.

Même bibliographie que pour la sépulture A.

À Dognon est un tumulus recouvrant un dolmen que j'ai fouillé le 19 novembre 1885; il a été démoli en partie; il restait quatre supports indiquant une cella quadrangulaire; ils avaient été assez soigneusement équarris; amulette crânienne.

Diet. Gaule celtique, II, p. 94. — A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 99; *Exploration*, 1879; *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 35. — Coll. G. Chauvet.

Tumulus ovale orienté Est-Sud-Ouest : 50 mètres de long, 27 mètres de large, 4 mètres de haut; formé de pierres, recouvert de terre; dans la partie Est, il recouvre un grand dolmen à table épaisse de 1 m. 50, soutenue par cinq supports épais de 0 m. 30, dont quelques-uns ont été équarris avec soin; cella longue de 3 m. 25, large de 2 m. 40. Nombreux squelettes sans traces de feu; emmanchure de hache en bois de cerf; 2 perles en quartz; 7 en caillais, 2 pendeloques en pierres vertes, 10 défenses de sanglier percées, ossements et aiguilles en os, etc. Un curieux support de vase, 2 grains de collier en bronze.

MICHAUX, *Statistique*, p. 137, 145. — A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1875, p. XL; 1883, p. 110; 1887, p. 383; *Exploration*, p. 230; *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 34. — G. DE MORTILLET, *Le préhistorique*, p. 544; *Bull. Soc. anthropol. Paris*, 1896, p. 121. — Photographie n° 4999, Arch. des monuments historiques. — Classé comme monument historique. — Collection A.-F. Lièvre, au Musée de Poitiers. — Tous les objets sont dessinés grandeur naturelle (LIÈVRE, *Exploration*, loc. cit.).

Tumulus détruit, avec deux cellas sous une même table; un des supports portait en relief un personnage recourbé de 0 m. 55. Poteries romaines, fer, poinçon en os.

A.-F. LIÈVRE, *Exploration*, p. 241; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 120. — Musée d'Angoulême.

Tumulus de Pierrefitte nivelé par la culture; cella rectangulaire de 3 m. 20 de long sur 2 m. 20 de large, munie au sud, sur le plus grand côté, d'un corridor d'accès large de 1 m. 70; le tout limité par des pierres debout. Squelettes déposés par petits tas, la tête dessus; divers objets en silex, deux scories de forges, un fragment de bracelet en bronze, type lardien, perles de collier dont deux en cuivre(?), pendeloques croissants en schiste, deux amulettes entières à fond rond analogues aux poteries néolithiques, un débris de vase orné analogue aux poteries de l'âge du bronze; grand poinçon en os (voir les planches XXIII à XXVII).

G. CHAUVET, *Assoc. franç. avanc. sciences*, Limoges, 1890, I, p. 216; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1890-1891, p. LXXIX; 1894, p. 328, 300, 210. — Fouilles et coll. G. Chauvet.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.						
			TUMULUS.	DOLMENS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANCES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BRONZE.	FER.	POTERIE.
46	Verteuil. . . .	La Grelaudière	//	+	//	//	//	//	//	+	//	//	//	+
47	Vilfagnan. . .	Pierre-Levée. .	//	+	//	//	//	//	//	//	+	//	//	//

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

de la Grelaudière, détruit par le propriétaire il y a trois ans; table de 5 mètres de long, 2 m. 50 de large, 0 m. 50 d'épaisseur. La cella contenant des ossements, des potes et des silex taillés; j'ai une hache polie en partie et ébréchée au tranchant, en silex de la région de la Grelaudière.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1884-1885, p. xxxiii. — Non loin de ce dolmen il y a des débris de plusieurs autres sépultures mégalithiques détruites.

A. Table presque ronde comme une meule (diamètre, 4 mètres; épaisseur, 0 m. 60), avec un trou rond permettant à un homme de s'introduire dans la cella; deux supports.
Dolmen B. Plus petit que le précédent, à 15 mètres environ de ce dernier; table longue de 2 m. 30, large de 2 m. 30, épaisse de 0 m. 30. Une perle en pierre verte.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 143. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19. — Fouillé par Arthur Amaud de Laforest et G. Chauvet, 1882-1883. — Coll. G. Chauvet.

INCINÉRATION.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

bris sous roche de la fontaine Alix, dans le parc de Larochebeaucourt, m'ont fourni des os, charbons mêlés à des poteries grossières; étaient-ce des sépultures?

terre en forme de champignon portant des traces de feu, entouré d'un gros amas de cendres contenant des armes en fer. Était-ce un lieu de sépulture?

G. CHAUVET, *L'Antropologie*, 1899, p. 290.

du Recoux, long retranchement contenant des cendres, charbons, silex néolithiques, poteries, une hache plate et un rasoir en bronze (?).

PUYMOYEN, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1884, p. XXXIV; 1885, p. LXIV. — FAVRAUD, *Ibidem*, 1894, p. XLII; 1895, p. L. — Ph. RAMONET, *Ibidem*, 1894, p. 304. — Coll. Favraud.

Le fossé rempli de cendres, charbons, poteries, os d'animaux, objets de fer et de bronze, poteries, les unes grossières, les autres romaines. Semble être un lieu de sépulture proto-romaine (*puticuli, ustrina?*) analogue à ceux trouvés dans la Vienne, dans l'Aisne et dans quelques points de la Charente.

Observation Ph. Ramonet de Ruelle.

près des Banchereaux, en face de Marthon, rive droite du Bandiat; il y a sur ce point une série de 17 tertres. La fouille de l'un d'eux a montré qu'il reposait sur un pavé en briques plates, très bien juxtaposées; longueur, 18 mètres; largeur, 6 mètres à la tête et 4 mètres à l'autre bout; hauteur, 1 mètre.

près de Tourtuzeau, au lieu dit *le Combeau*; au centre se trouvait une couche de bois carbonisés, ayant pris la teinte noire ressemblant à du charbon; le sol était pavé de pierres plates inégales. M. Dulignon-Desgranges, dans ses notes inédites, compare ces monuments à ceux que j'ai appelés les *dolmens en bois*. Avons-nous là des sépultures par incinération?

près du Jard est une ouverture étroite et profonde se dirigeant obliquement dans le sol; une galerie creusée à 10 mètres au-dessous du sol; le sol de ce souterrain est formé d'une argile pétrie d'une grande quantité de charbons, d'os brisés, de poteries faites sans l'aide du tour; on y a recueilli notamment de *grands vases contenant des charbons*. Était-ce un lieu de sépulture par incinération?

T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 141, pl. XVII; *Matériaux*, t. III, p. 29, 66, 67. — CHAUVET, *Géographie*, p. 224.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

silos coupés en deux par la ligne de chemin de fer Paris à Bordeaux, rive gauche, un peu avant d'arriver à Mouthiers. La couche inférieure est formée d'un terrain noir, cendres et poteries.

G. Chauvet, 1872.

Le cimetière barbare de Ronsenac, où je faisais des fouilles (avril 1872), les ouvriers me dirent avoir trouvé autrefois, entre la Verrerie et l'église, une grande tranchée large en haut de 3 mètres, profonde d'environ 3 mètres, plus étroite dans le bas. Elle était remplie d'ossements humains brûlés. Peut-être les restes de *puticuli* gallo-romains.

G. Chauvet.

Couche de cendres, épaisse de 0 m. 30 sur 15 mètres de long, renfermant poteries anciennes, vases taillés, os brûlés.

Notes de M. Ph. Ramonet.

Ossements à l'entrée d'une grotte naturelle habitée à diverses époques. Ils contenaient des cendres, des poteries, une clef en fer. Étaient-ce des sépultures?

Fouilles et coll. G. Chauvet. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1882, p. 129; 1892, p. XCIV.

pour un renseignement.

Ossements des Grands-Maisons. Puits funéraires(?) ou dépôts de résidus(?) contenant des débris de diverses sortes : creusets d'émailleurs, poteries romaines, vases contenant des cendres. Sont certainement de l'époque gallo-romaine.

A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. XI; 1876, p. LVI; 1882, p. 237; 1878-1879, p. LXXII; — G. CHAUVET, *Matériaux*, 1878, p. 67. — Fouilles et coll. G. Chauvet. — A.-F. Lièvre, au musée de Poitiers.

Dolmen elliptique : grand diamètre, 5 mètres; hauteur, 4 mètres; contenant couche de charbons, couche de chaux; construction intérieure demi-circulaire; fragments de tuiles romaines; absence d'ossements et de poteries. Traces nombreuses d'un feu intense.

Fouilles R. Marchadier et G. Chauvet. — *Bull. Soc. arch. Charente*, 1895, p. LXXVII-XXXIX.

Le plus grand dolmen de la Charente : table horizontale en grès (longueur, 10 m. 45; largeur, 6 m. 45; épaisseur, 1 mètre) reposant sur huit supports en calcaire. D'après M. Michon, la cella contenait des cendres et du charbon.

MICHON, *Statistique*, p. 143. — MURVAUD, *Répertoire*, p. 106; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1862, p. 300; 1863, p. 284; 1857-1858, p. 11. — T. DE ROCHEBEAUX, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 210, 150, 151, 161, pl. XVIII; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 367. — DE LONGEMAR, *Réputation*, 1867; *Matériaux*, t. III, p. 30, 33. — A.-F. LIÈVRE, *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 32.

NUMÉROS D'ORDRE.	COMMUNES.	LIEUX DITS.	FORMES.					MOBILIER.								
			TUMULUS.	DOLMENS.	GROTTES.	SILOS.	DIVERS.	LANGES.	FLÈCHES.	HACHES.	DIVERS.	BRONZE.	FER.	POTERIE.	AVIRONS.	
#	ARRONDISSEMENT DE COGNE.		#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#	#
	ARRONDISSEMENT DE RUFFEC.															
62	La Faye.....	Sablière de M. Desmoulins.	#	#	#	#	+	#	#	#	#	#	#	#	+	#

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

me observation.

une sablière, excavation circulaire de 2 mètres de diamètre, bâtie tout autour en gros
briques posés sans mortier; couche inférieure à 2 mètres environ de la surface formée de
charbons; couche moyenne formée de terre végétale mêlée de poteries et de chaux; couche
supérieure compacte, sorte de béton en forme de voûte, comme dans les puits funéraires
ou silos (?) de Jarnac.

Fouilles G. Chauvet, 15 juin 1878.

TERMINÉES.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

erre de Chauferant, 3 mètres de long, 0 m. 75 d'épaisseur; reste d'un monument mégalithique, qui danse quand sonne la cloche d'Aussac.

T. DE ROCHEBRUNE, *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 159. — A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1878-1879, p. 180; *Exploration*, p. 5. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXVIII. — FAYRAUD, *Avenir* du 29 avril 1897.

en détruit entre les Doffends et Pierre-Lévée.

MICHON, *Statistique*, p. 146. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 367. — FERMOND, *La Charente préhistorique*, p. 8, 14. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX, XCIII.

en de Grosbot, découvert en 1897 par M. l'abbé Brousse; table de 5 à 6 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large, reposant sur quatre supports. On n'y a trouvé que des terres faites au tour; la cella était bouleversée.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. XCIII; 1898.

ermoulis, près du village, lieu dit *Pierre-Lévée*, dolmen détruit; c'est près de cet endroit que fut trouvée l'une des rares monnaies gauloises de la Charente dessinée par Lelewel.

Atlas, V, n° 11. — G. CHAUVET, 1874. — *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX.

ne hauteur, près du village des Roudiers, dolmen dont il ne reste plus que la table.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX. — G. Chauvet, 1876.

un bois, près Chez Foucaud, j'ai découvert, il y a vingt ans, un dolmen à moitié enterré; table en grès tertiaire triangulaire de 2 m. 30 de côté; quatre supports hauts de 0 m. 60; ouverture à l'est. Je l'ai fouillé sans y trouver aucun objet, ni os, ni poteries, ni silex.

G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. 86; 1897, p. LXIX.

eau du Bourguignon; a été détruit vers 1844; il en reste un bloc informe qu'on a fait glisser au bas du coteau. Probablement un ancien dolmen (?).

MICHON, *Statistique*, p. 136. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXIX.

en détruit depuis longtemps, dit *Pierre-tourne*.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 33. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 150; 1869. — DE LONGUEMAR, *Bull. Antiq. Ouest*, 1867, p. 437; *Matériaux*, 1867, p. 33.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

en détruit, qu'Eusèbe Castaigne a constaté en 1836 dans la plaine de Grapillet. En y faisant des fouilles il y a trouvé un trou, creusé en forme d'entonnoir, contenant de la terre et quelques traces d'ossements ou de cendres. Dans les environs immédiats, il a été trouvé des objets en bronze : têtes de lances, haches en bronze.

E. CASTAIGNE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1865, p. 86. — MICHON, *Statistique*, p. 146. — Cabinet Bolle. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163, pl. XIX, XX. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1897, p. LXX.

On dit *Chez Nadaud*, M. Fermond a observé une vingtaine de blocs de roches placés sur le sol, et au-dessous desquels il a constaté : silex taillés, poteries, une hache polie, dent humaine.

FERMOND, *La Charente préhistorique*, 1895, p. 6.

Le Berneuil et Chillac, motte de Chez Besson, séparée du plateau par un fossé large de 10 mètres sur 7 mètres de profondeur; elle a 60 mètres de long, 30 mètres de large, 5 mètres de haut; un conduit souterrain large de 1 mètre, long de 20 mètres, taillé dans le tuf sous la motte. Débris de tuiles, poteries, chaudière en bronze. Ce monument, que M. T. de Rochebrune croit être du moyen âge, est très difficile à dater.

MICHON, *Statistique*, p. 139; *Dict. Gaule celtique*, t. 1, p. 147.

Le monument détruit; il n'en restait que des débris informes dès 1844; on y a trouvé un manche de pilon en poterie noire. Challignac est la seule localité de la Charente indiquée par M. A. Bertrand dans sa carte de la Gaule celtique 400 ans av. J.-C.

MICHON, *Statistique*, p. 146. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 70; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1862, p. 264. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 367; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163; *Dict. Gaule celtique*, t. 1, p. 256. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898. — A. BERTRAND, *Revue archéologique*, 1878.

Le monument du Gros-Caillou, détruit. Cromlech, détruit.

MICHON, *Statistique*, p. 141. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 71; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1862, p. 265. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 367; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 157. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898.

Le monument de Rochebrune a signalé dans cette commune un dolmen (?) détruit.

T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19.

Le monument détruit de Pierre-Levée.

T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 367; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 162, 150. — DE LONGUEMAR, *Matériaux*, t. III, p. 33; *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1867, p. 437. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

de Séchebec, table renversée de 8 mètres de long, 2 m. 80 de large, 0 m. 50 d'é-
r.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 83. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Dict. Gaule celtique*, p. 296. —
CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898.

Il a signalé en 1878 une grosse pierre en grès rosé, ayant servi de polissoir et qu'il
était la table d'un dolmen.

F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1878-1879, p. LXXII; *Les temps préhistoriques*, 1889, p. 37.

Une pierre en poudingue trouvée aux Grands-Maisons, près Jarnac, a été indiquée
comme une table de dolmen (?).

DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163, pl. XX, fig. 4; *Bull. Soc.
Charente*, 1863, p. 294; *Dict. Gaule celtique*, t. II, p. 50. — G. CHAUVET, *Bull. Soc. arch. Charente*,

Un dolmen situé à la Combe, table de 4 mètres sur 3 m. 25.

BOURIGNON, *Antiquités de Saintes*, p. 308. — *Mém. Antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 28. — MARVAUD,
Répertoire, p. 92; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1863, p. 300. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*,
p. 19.

Un dolmen situé à 2 kilomètres du bourg; table, 5 mètres sur 3 mètres, avec huit supports;
la table est pavée d'un seul bloc, dont moitié est creusée en bassin; sous cette pierre existe une
cavité où aboutissent trois conduits creusés dans le tuf.

MARVAUD, *Répertoire*, p. 107; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1861, p. 16, 44; 1862, p. 301; 1863, p. 283; *Études
préhistoriques sur l'Angoumois*, 1835, p. 24. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Bull. Soc. arch. Charente*,
1863, p. 367. — *Mém. Antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 20. — *Rev. des Soc. savantes*, 2^e série, t. VIII, p. 78.

Un dolmen de Montvallier; a été réduit en moellon; table en granit de 2 m. 75 sur 4 mètres.

BOURIGNON, *Statistique*, p. 145. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 18; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867,
p. 366; *Mém. Antiq. Ouest*, 1865, p. 163. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 118; *Bull. Soc. arch. Charente*,
1862, p. 312; *Dict. Gaule celtique*, t. I, p. 63.

Un dolmen de Périssat, table en granit de 3 m. 40 sur 1 m. 50, brisée en deux parties, dont
une a été employée à la construction d'une tombe particulière dans le cimetière de Con-
s.

DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 18; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1867, p. 366; 1870, p. XXIX; *Mém.
Antiq. Ouest*, 1865, p. 163. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 121; *Matériaux*, 1885, p. 240.

FOURNAND, *Bull. Soc. Rochechouart*, 1893, p. 236.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

situé à quelques mètres de la route départementale de Larocheboncauld à Rochefort, dans la parcelle n° 15, section F, du plan cadastral; table de 4 mètres sur 3 m. 50, posée sur le sol, entre les supports. Une légende dit que la pierre tremble quand on frappe la cloche à l'église voisine.

CHAUVEAU, *Statistique*, p. 146. — MARVAUD, *Répertoire*, p. 126. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 19; *Antiq. Ouest*, 1865, p. 163. — LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1878-1879, p. XLV. — G. CHAUVET, 1897, p. XGIV; 1898.

Le dolmen est probablement du XII^e siècle.

Pierre-Lévée, rive droite du Son, entre Chez Metteau et Goutibert; bloc de 1 m. 50 sur 1 m. 80.

A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 35; *Exploration*, p. 133. — T. DE ROCHEBRUNE, *Distribution*, p. 18.

Pierre-Plantée, dans la propriété de Bellevue, rive gauche du Son, entre Chavagnac et Masseneuil.

enseignements, G. Chauvet, 1898.

Dolmen détruit du Gros-Dognon; table calcaire : longueur, 5 mètres; largeur, 2 mètres; hauteur, 1 mètre; sous un tumulus de 47 mètres de diamètre, 4 mètres de haut. Un des blocs portait une croix sculptée longue de 1 m. 15. Je l'ai fait mouler pour la Commission des monuments mégalithiques.

Pour la bibliographie, voir Vervant, n° 30.

Dolmen, entre la Cote et Lezier.

A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 52.

Table et débris d'un cimetière néolithique (mégalithique).

A.-F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1882, p. 183. — G. CHAUVET, *ibid.*, 1884, p. XXXIII.

Dolmen détruit, contenant des ossements, des silex et des poteries grossières.

Dolmen de 10 mètres de diamètre, 5 mètres de haut, avec dolmen intérieur à deux cellas.

Dolmen de Ruffec et Condac, dolmen détruit de Pierre-Lévée.

G. Chauvet.

Dolmen de la Vieille est un dolmen situé entre les Perrottes et la Motte de la Garde; cella de 2 mètres sur 1 m. 50 de large; on n'y a rien trouvé. Classé comme monument historique comme faisant partie du groupe des Perrottes.

A.-F. LIÈVRE, *Exploration*, p. 239; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 119. — G. DE MORTILLET, *Bull. Soc. anthrop. Paris*, 1896, p. 122.

BIBLIOGRAPHIE, MUSÉES, COLLECTIONS, OBSERVATIONS.

de la Folatière, dont la date est difficile à préciser. Peut-être gallo-romain (?)

LIÈVRE, *Statistique*, p. 137. — T. DE ROCHEBAUXE, *Distribution*, p. 13; *Bull. Soc. arch. Charente*. — LIÈVRE, *Exploration*, p. 239; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1883, p. 119; *Les temps préhistoriques*, 1889, Assoc. franç. avanc. sciences, Paris, 1878, p. 899.

de tumulus, dolmen affaissé; table de 3 m. 60, 1 m. 60, 0 m. 90.

LIÈVRE, *Exploration*, p. 242.

du Chatelard a été détruit.

LIÈVRE, *Statistique*, p. 146. — A. F. LIÈVRE, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 78; *Exploration*,

en indiqué par M. A.-F. Lièvre.

LIÈVRE, *Exploration*, p. 183; *Bull. Soc. arch. Charente*, 1881, p. 85.

VUE D'ENSEMBLE.

I. — TEMPS QUATERNAIRES.

Il n'a pas été trouvé en Charente de sépultures quaternaires. Le squelette rencontré dans mes fouilles de la grotte du Ménioux (Caves de Gavechou) se trouvait dans la couche supérieure moderne, et le docteur Manouvrier, à qui j'en ai montré les principaux ossements, ne les croit pas anciens⁽¹⁾.

La couche archéologique de la même grotte m'a donné, avec l'industrie moustérienne, le renne et l'hyène, une mâchoire inférieure d'enfant⁽²⁾, à menton fuyant, rappelant le type de la Naulette, et quelques dents d'adultes; aucun autre os humain ne s'y trouvait; je puis l'affirmer très nettement, parce que j'ai fait la fouille de cette partie de la grotte moi-même, avec un seul ouvrier que je ne quittais pas.

La grotte du Placard, comme de Villhonneur, a donné aussi à M. A. de Maret quelques os humains très fragmentés, appartenant à des individus de tous âges, principalement des fragments de mâchoires, des phalanges, des dents; un maxillaire inférieur droit, présentant deux stries qui peuvent avoir été faites avec une lame de silex⁽³⁾; un crâne, qui a été étudié par M. le docteur Hamy.

Des débris humains analogues ont été recueillis dans la plupart des grottes soigneusement fouillées. Ils semblent se rattacher à des coutumes particulières dont nous ignorons le motif: sépultures(?); conservation des os des ancêtres(?); sacrifices humains(?); anthropophagie(?); j'ai déjà posé ces questions sans essayer de les résoudre, à propos de la mâchoire du Ménioux⁽⁴⁾.

(1) G. CHAUVET, *Stations humaines quaternaires de la Charente*, n° 1, p. 39.

(2) *Ibid.*, p. 42.

(3) A. DE MARET, *Fouilles de la grotte du Placard: Congrès archéologique de Vienne; Matériaux*, 1881, p. 232.

(4) G. CHAUVET, *Stations humaines*, p. 44.

II. — PÉRIODE NÉOLITHIQUE. — ÂGE DU BRONZE.

Monuments funéraires.

Avec la période néolithique les sépultures abondent; un véritable culte des morts apparaît, révélé par d'importants cimetières (tumulus de la Boixe, n^{os} 20 à 30) qui, comme ceux de l'époque actuelle, ont leurs grands monuments (n^{os} 20 et 21) autour desquels se groupent des tombes de grandeurs diverses.

Le mobilier plus ou moins abondant, suivant la richesse ou la situation sociale du défunt, ne varie guère, mais le type des sépultures n'est pas uniforme; ici c'est le dolmen avec sa cellule massive formée de gros blocs, souvent recouverte d'un amas de pierres ou de terre (n^{os} 7, 8, 17, 18, 22, 32, 34, 37, 38, 43, 61); là c'est la grotte (n^{os} 9, 13, 31, 54) ou l'abri sous roche (n^o 14); ailleurs le tumulus, à l'intérieur duquel il reste encore la base ronde ou quadrangulaire, en grosses pierres, d'une cella dont le toit a disparu, toit très probablement en troncs d'arbres, pourris depuis longtemps par l'humidité (n^{os} 1, 22, 15, 2 à 30, 40, 41, 45, 52, 53); ce sont ces sépultures que j'ai appelées *des dolmens en bois* ⁽¹⁾.

Quelquefois, pour arriver à ces cellas intérieures, on ménageait dans le flanc des tertres, le plus souvent vers l'est, un couloir d'accès (n^{os} 24, 26, 28, 40, 41, 45) pour faciliter les enterrements successifs, ou les visites aux morts, comme dans les grands monuments funéraires d'Égypte.

Il devait falloir, dans certains cas, toute une tribu, pendant plusieurs semaines, même plusieurs mois, pour dégager et porter, souvent assez loin, d'énormes blocs comme la table de la grosse Perrotte (n^o 37), ou pour réunir les matériaux de la Motte de la Garde (n^o 43). À quelques kilomètres de ce monument, le Gros-Dognon de Tusson a des dimensions encore plus considérables (150 mètres de long, 45 mètres de large, plus de 10 mètres en hauteur). Je ne l'ai pas indiqué dans la statistique précédente, parce que je ne suis pas certain qu'il recouvre une sépulture.

(1) G. CHAUVET, *Deux dolmens en bois*, dans *Association fr. pour l'avanc. des sciences*, Congrès de la Rochelle, 1882, p. 603, 605.

Les morts.

Les morts n'étaient pas couchés selon nos habitudes modernes; leurs os sont par paquets, souvent en mauvais état; ce qu'il en reste représente rarement un squelette entier et il est souvent difficile de savoir si le défunt a été déposé dans la sépulture en totalité ou en partie, si les os qui manquent ont été détruits par le temps, brisés par les racines des arbres ou bien oubliés dans un autre endroit par ceux qui les ont déposés à la place où nous les trouvons. Cela est vrai surtout pour les tumulus dont la cella n'est pas recouverte par une large pierre, comme à Fouqueure, à Agris et dans la Boixe.

Il m'a été possible quelquefois de constater des crânes rangés le long des parois de la cella, les uns à côté des autres, et séparés de leurs ossements⁽¹⁾. J'ai supposé qu'on les avait rangés ainsi pour faire place à un nouveau défunt.

D'autres fois les crânes étaient aussi rangés côte à côte, avec leurs ossements au-dessous, dans leur ordre normal, mais l'espace occupé par chaque squelette était si restreint, qu'on s'expliquerait difficilement que les corps entiers aient pu y être ainsi placés, à moins que les inhumations n'aient été successives et que les anciens os n'aient été soigneusement rangés après la décomposition de leurs chairs, lors des enterrements ultérieurs.

Dans plusieurs tumulus de la Boixe, les ossements étaient groupés par petits tas, en très mauvais état; j'ai pu cependant constater que quelques-uns avaient conservé leur position normale, par rapport à leurs voisins.

Dans le tumulus B (n° 21), un radius et les os de la main étaient en place (*loc. cit.*, p. 12), deux tibias et deux péronés aussi en place; une série de vertèbres.

Dans le tumulus D (p. 18), les corps *g* et *h* étaient en place.

Ces constatations et d'autres analogues tendraient à faire supposer des cadavres accroupis.

De toutes les sépultures fouillées dans la région, celles qui paraissent avoir conservé les squelettes les plus complets sont :

1° Le tumulus-dolmen de la Mouline (n° 5), dans lequel j'ai

⁽¹⁾ CHAUVET et LIÈVRE. *Les Tumulus de la Boixe*, p. 17.

trouvé de nombreux squelettes accroupis; la plupart des crânes avaient encore leur mâchoire inférieure en place et surmontaient les autres os dans leur ordre normal⁽¹⁾;

2° La Motte de la Garde, dans laquelle M. Lièvre a constaté quinze à vingt squelettes.

J'ai visité la motte quelques jours après la fouille et j'y ai recueilli les ossements qui avaient été laissés sur place; ils sont assez bien conservés; aucun n'est brûlé.

Parmi les os en désordre, on en trouve quelquefois portant des traces de feu, ou mêlés à des parcelles de charbons, ou reposant sur des couches noirâtres, contenant des parcelles charbonneuses (voir les *Tumulus de la Boixe*, p. 12); ce qui semble indiquer qu'à certains moments on allumait du feu dans les cellas.

Deux fois seulement on a constaté dans la Charente des traces de trépanation ou d'un travail de taille sur les os du crâne: l'une dans la sépulture d'Enteroche (n° 14), fouilles Gassie; l'autre à Ligné, fouilles et collection G. Chauvet. J'ai fait dessiner cette rondelle crânienne (pl. XXVII, fig. 3).

Le docteur Paul Broca a bien voulu, il y a plus de vingt ans, étudier une partie des ossements de ma collection, provenant de mes fouilles dans la Charente; voici un résumé de ses conclusions en ce qui touche un lot d'ossements des tumulus de la Boixe; il y a constaté :

1° Trois enfants de 2 ans et demi, 4 ans, 6 ans;

2° Six à neuf adultes de 25, 30, 40, 60 ans;

3° Des tibias platycnémiques, quelques péronés cannelés, des humérus à cavité olécraniennne perforée; trois caractères assez rares chez le Français moderne;

4° Un crâne brachycéphale d'une femme de 40 ans; un fragment de crâne très épais de vieillard; partie d'un crâne d'enfant de 10 ans;

5° Sur vingt-cinq molaires inférieures, dix avaient cinq cuspidés au lieu de quatre, proportion double de celle observée, chez nos races modernes d'Europe⁽²⁾.

En résumé, très peu de différence entre les néolithiques et les hommes d'aujourd'hui.

(1) G. CHAUVET, *Notes sur la période néolithique dans la Charente*, 1878, p. 9.

(2) Docteur Paul Broca, lettre inédite du 14 juin 1876.

Le mobilier funéraire.

Le mobilier funéraire se trouve mêlé aux débris de squelettes sans qu'il soit possible de reconnaître la situation bien déterminée de chaque objet, si ce n'est pour les vases qui, à la Mouline⁽¹⁾ et à la Motte de la Garde⁽²⁾, étaient placés à la partie supérieure de la sépulture sur la couche d'ossements.

Ce mobilier comprend, en général, les objets suivants, tantôt isolés, tantôt réunis, dans les cellas les plus riches :

Haches polies en totalité ou en partie, en silex, diorite, chloromélanite, jade, etc.; très rarement avec leur emmanchure en bois de cerf qui ne s'est rencontrée qu'une fois à la Motte de la Garde⁽³⁾;

Lances et grandes lames de silex, plates sur une face, finement retaillées; celles trouvées à la Motte de la Garde sont soigneusement dentées en scie, sur les côtés, et certainement ne sont pas des armes ou des poignards; elles ont peut-être servi d'instrument de chirurgie⁽⁴⁾. Les néolithiques trépanaient;

Lames et éclats de silex de formes diverses; quelques-uns rappellent les grattoirs magdaléniens et semblent une survivance de l'industrie quaternaire⁽⁵⁾; d'autres sont en forme de poinçons (pl. XXV, fig. 1 à 5); beaucoup ne sont que de simples éclats, sans retouches;

Flèches à pédoncule (pl. XXVI, fig. 10), en losange, à tranchant transversal (pl. XXV, fig. 4);

Objets divers tels que la grosse boule polie, percée d'un trou central, trouvée à la Gélie; le manche d'outil en os de la grosse Perrotte;

Objets percés pour être suspendus en collier ou en pendeloques, tels que perles en calcaires, ou en bronze, coquilles percées (pl. XXIV à XXVII); dents percées de renard ou de sanglier; fragment d'écaille de tortue;

(1) G. CHAUVET, *Notes sur la période néolithique*, p. 10.

(2) A.-F. LIÈVRE, *Exploration*, p. 232.

(3) *Ibid.*, pl.

(4) *Ibid.*, pl.

(5) G. CHAUVET, *Note sur l'hiatus* (*Bull. Soc. arch. Charente*, 1877, p. 73 à 78).
Association fr. pour l'avancement des sciences, Congrès de Nantes, 1875.

Aiguilles en os, formant probablement un peigne; poinçons en os de grandeurs diverses (pl. XXIV, fig. 4);

Vases faits à la main sans l'aide du tour, tantôt à fond plat et à rebords droits, tantôt en forme de coupe hémisphérique; souvent garnis sur les côtés de petits boutons saillants, pleins ou percés d'un trou dans lequel devait passer une lanière de suspension. Ces poteries à pâte grossière, imparfaitement cuites, sont communes dans toutes les sépultures ci-dessus visées. On en trouve aussi d'autres fragments à pâte plus fine, mieux cuite, et portant des ornements analogues à ceux de l'âge du bronze (pl. XXIV, fig. 3).

M. A.-F. Lièvre a trouvé un support de vase ou réchaud en terre cuite de forme toute spéciale qu'il a dessiné dans les planches, jointes à son travail sur la Motte de la Garde.

On cite également quelques trouvailles d'objets en métal dont je parlerai ci-après.

Conclusions sur les sépultures néolithiques et de l'âge du bronze.

De ces diverses constatations il semble permis de tirer les conclusions suivantes, relativement aux sépultures visées dans le paragraphe premier :

1° Les dolmens et les tumulus contenant des sépultures à inhumation sont, en général, des monuments de même type, avec cette seule différence que, dans les premiers, la cella a été construite en grosses pierres qui ont résisté au temps et que, dans les seconds, la cella construite en bois ou en petites pierres plates, formant voûte par encorbellement, s'est effondrée et qu'il n'en reste plus traces, comme dans les tumulus de Fouqueure et de la forêt de Boixe (n^{os} 22 à 29, 40, 41).

2° Les cellas étaient généralement faites pour plusieurs morts; pour quelques-unes, un couloir latéral indique qu'on devait y venir de temps à autre.

Peut-être pour des cérémonies spéciales(?).

Certainement pour les enterrements quand il se produisait un décès dans le groupe des propriétaires du monument.

3° Quand le sol de la cella était entièrement occupé par des morts, on faisait de la place aux nouveaux arrivants, en rangeant les os des premiers inhumés le long des parois, où on les empilait, souvent au hasard, sans se préoccuper de l'ordre anatomique.

4° Ce déplacement des os semble même s'être fait, quelquefois, sans qu'on y fût obligé par le manque d'espace (?).

5° A certains moments on devait allumer du feu dans la cella; probablement avant le dépôt du mort, puisque les couches charbonneuses sont généralement sous les os.

6° Ce feu allumé ou ces charbons apportés dans le caveau funéraire, à chaque nouvelle cérémonie, devaient laisser leurs traces sur quelques-uns des os des anciennes sépultures, comme on l'a constaté assez souvent.

7° Il est possible que, dans certains cas, ces chambres sépulcrales n'aient été que des ossuaires, des dépôts recevant les restes du mort, après des cérémonies faites ailleurs⁽¹⁾.

Cependant cette hypothèse ne paraît pas indispensable pour expliquer les observations faites dans les monuments susvisés.

8° Les charbons et fragments d'os portant des traces de feu ne semblent pas indiquer des sépultures plus récentes que les autres.

Le tumulus de Pierrefitte, à Saint-Georges, par exemple, qui ne paraît pas avoir eu d'os brûlés, est l'un des plus récents de la première série, puisque j'y ai trouvé du bronze, du fer et une poterie fine (pl. XXIV, fig. 3).

Nous avons dans la Charente des rites funéraires qui ne sont pas identiques à ceux d'autres provinces et notamment à ceux de la Bretagne, où M. Paul du Chatellier a constaté, en général, l'inhumation pendant la période néolithique, l'incinération pendant l'âge du bronze.

Les métaux dans les dolmens.

J'ai longtemps cru et énergiquement soutenu que les dolmens et les sépultures similaires ne contenaient pas d'objets en métal, en dehors de quelques perles importées⁽²⁾.

Mes idées se sont modifiées sous l'influence de deux découvertes

⁽¹⁾ E. CARTAILHAC, *La France préhistorique*, p. 278.

⁽²⁾ G. CHAUVER, *Les métaux dans les dolmens* (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1885, p. LXIX); *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 1886, p. 251.

récentes : voir ma fouille du tumulus de Pierrefitte (Saint-Georges)⁽¹⁾ et mon rapport sur la cachette de Venat⁽²⁾.

Le tumulus de Pierrefitte était une sépulture collective, analogue à celles de Fouqueure, mais beaucoup plus importante. Le tumulus de recouvrement avait été nivelé par la culture, mais la couche archéologique était restée en place; dans le sous-sol, à 0 m. 50 de profondeur, elle n'avait pas été atteinte par la charrue.

La cella, rectangulaire, 3 m. 20 sur 2 m. 20, était munie d'un corridor d'entrée large de 0 m. 70, à l'extrémité duquel se trouvait encore, couchée, la dalle de fermeture. Le tout était limité par des pierres debout.

Le mobilier funéraire comprenait :

1° Deux vases entiers à fond rond, analogues à ceux des tumulus de Barro et de Combiers; l'un d'eux est reproduit pl. XXVII, fig. 4;

D'autres fragments de vases grossiers à fond plat;

2° Un fragment de vase brun, à pâte fine, rappelant les poteries gauloises ou de l'âge du bronze (pl. XXIV, fig. 3);

3° Six haches polies en silex, dont la plus grande est figurée planche XXIII; une hache polie en diorite, une petite hache en jadéite [?] (pl. XXVI, fig. 8);

4° Quarante lames de silex : éclats, poinçons et grattoirs rappelant les types magdaléniens (pl. XXV, fig. 2 et 3);

5° Un grand poinçon en os soigneusement poli (pl. XXIV, fig. 4);

6° Un fragment de bracelet en bronze, analogue à celui trouvé dans la fonderie de Larnaud⁽³⁾ et dans la cachette de Venat;

7° Trois perles en calcaire et deux en cuivre ou en bronze, dont les analogues sont nombreuses dans ladite cachette de Venat (pl. XXVI, fig. 2 à 5);

8° Deux tranchets en silex (pl. XXV, fig. 4); une flèche en silex à pédoncule (pl. XXVI, fig. 10);

9° Deux scories de fer qui paraissent provenir d'une de ces forges à bras, communes dans nos régions (pl. XXVI, fig. 1);

10° Deux pendeloques plates en schiste, forme de croissant, arrondies et percées d'un trou de suspension à chaque extrémité

(1) G. CHAUVET, A. F. A. S., Congrès de Limoges, 1890, p. 216.

(2) G. CHAUVET, Une cachette d'objets en bronze trouvée à Venat, commune de Saint-Yrieix (Charente).

(3) E. CHANTRE, L'âge du bronze, pl. L.

(pl. XXIV, fig. 1, 2); l'une d'elles a dû être longtemps en usage : un des trous porte la trace profonde de la lanière qui servait à la suspendre; l'autre, hors d'usage, a été re percée à côté (fig. 2);

11° Quelques ossements de porc.

Les squelettes étaient déposés par petits tas, la tête en dessus; pour l'un d'eux, les os du bassin contenaient encore la tête des fémurs; les tibias sont platycnémiques, les péronés cannelés; la cavité olécranienne de l'humérus n'est pas perforée.

Ce mobilier est celui qui se rencontre généralement dans les dolmens, mais j'y trouve en plus une poterie fine d'aspect étranger, un fragment de bracelet en bronze, type de Larnaud, et deux scories de fer.

J'ai recueilli moi-même ces scories sous une racine, dans un angle de la cella. Au premier moment, j'ai cru avoir affaire à des débris de forges que les Gallo-Romains ont souvent laissés dans nos régions et qui auraient été jetés dans la sépulture avec les terres environnantes. Mais depuis ma fouille, pendant la saison des labours, j'ai visité avec grand soin les environs du tumulus et me suis assuré qu'ils ne contenaient pas de résidus analogues. Le même type de bracelet et le même type de perles se retrouvent dans la cachette de Venat, qui indique une civilisation locale du bronze extrêmement riche.

Cette sépulture m'a donné aussi un fragment de poterie fine (pl. XXIV, fig. 3), analogue à quelques fragments trouvés au Bois du Roc, commune de Vilhonneur, riche station de l'âge du bronze.

Je suis donc porté à croire que le tumulus de Pierrefitte, avec son mobilier funéraire rappelant en grande majorité celui des dolmens néolithiques, est de la fin de l'âge du bronze, à ce moment où débute la métallurgie du fer. Du moins, on s'est servi du monument jusqu'à cette époque.

Le mode de sépulture n'aurait donc pas sensiblement changé, chez nous, depuis les temps quaternaires jusqu'à l'âge du fer, et les habiles métallurgistes de Venat auraient conservé dans leurs cérémonies funèbres les rites néolithiques⁽¹⁾.

J'ai tenté de fixer la fin de l'âge du bronze en Charente à une date peu éloignée du x^e siècle avant notre ère, peut-être avant cette

(1) G. CHAUVET, *Une cachette*, etc., p. 328.

époque⁽¹⁾. Dans une lettre récente, M. Oscar Montelius, qui a si bien étudié cette question pour toute l'Europe, approuve cette conclusion⁽²⁾.

C'est donc vers le x^e siècle que finiraient nos dolmens et nos tumulus à inhumation avec cella intérieure.

III. — ÉPOQUE DU FER.

Une question difficile se pose ici.

Entre le x^e siècle et César, où les populations de la Charente mettaient-elles leurs morts ?

Les trouverons-nous dans notre paragraphe II, où j'ai classé les observations pouvant se rattacher à des sépultures à incinération.

Quelques numéros peuvent se rattacher à l'époque gallo-romaine, notamment les numéros 51, 56, 59, dont il eût été facile d'allonger la liste.

Quelques autres ne sont peut-être pas des tombeaux (n^{os} 52, 53).

Resterait à examiner : n^o 48, abri de la Fontaine-Alix ; n^o 49, l'amas de cendres et d'armes en fer du Champignon, sur lequel nous n'avons malheureusement que des renseignements incomplets ; n^o 50, le camp du Recoux, l'une des stations les plus intéressantes de la Charente, et qui, comme le Camp de Voël, remonte très probablement à l'âge du bronze ; n^o 54, le Trou du Jard, caverne énigmatique dans laquelle il y aurait lieu de continuer des fouilles. Les numéros 57, 58, 60(?).

Les véritables sépultures de l'âge du fer me paraissent devoir être recherchées ailleurs, dans nos gros tumulus en terre, dont très peu ont été explorés jusqu'à ce jour.

Je vais résumer ici la fouille que je fis au commencement de 1884 dans un monument de ce type que je n'ai pas fait figurer dans la statistique précédente parce qu'il est situé dans le département de la Vienne, sur le bord de la Charente ; archéologiquement il est charentais⁽³⁾.

Tumulus du Gros-Guignon. — Ce tumulus, situé sur la rive droite de la Charente, commune de Savigné (Vienne), a environ

(1) G. CHAUVET, *Une cachette*, etc., p. 319 à 324.

(2) Lettre de M. Oscar Montelius du 18 décembre 1898.

(3) G. CHAUVET, *Le Gros-Guignon (Mém. des antiq. de l'Ouest*, t. VII, 1884 ; *Bull. Soc. archéol. de la Charente*, année 1883, p. 145 à 149).

38 mètres de diamètre, 5 à 6 mètres de haut; la base est formée par un tronc de cône en terre argileuse très pure, de 2 mètres d'épaisseur, légèrement bombé au centre.

Sur cette base circulaire se trouvent côte à côte deux amas hémisphériques de cailloux, qui recouvrent chacun un bûcher et qui sont eux-mêmes couverts par le tumulus.

L'amas situé du côté Sud a environ 10 mètres de diamètre et 1 m. 80 de hauteur au sommet; il occupe plus de la moitié du diamètre du tumulus; vers l'ouest, il recouvre un foyer qui contenait encore des cendres, des os brûlés et de petits fragments de bronze.

Dans sa partie supérieure on avait déposé deux urnes funéraires.

Vers l'ouest, la couche inférieure ne donne pas traces de bûcher, mais à la surface de l'amas pierreux se trouvait le dépôt principal :

1° Revêtements en fer, larges de 3 centimètres, rappelant ceux des roues du char de Gorge-Meillet ⁽¹⁾;

2° Fragments de petits cercles en fer destinés à consolider les moyeux;

3° Un mors formé de tiges en fer ornées d'une virole en bronze (comparer Fourdrignier, *loc. cit.*, pl. III, fig. 12). J'ai donné l'une des moitiés de ce mors au musée de Saint-Germain ⁽²⁾;

4° Série de rouelles en bronze, ou plus exactement de disques, de grandeurs différentes, percés d'un trou à leur centre, et fixés à des bandes de bois ou de fer droites par de gros clous en bronze, à tête hémisphérique;

5° Nombreux clous en bronze, coulés d'une seule pièce, tête et tige; on voit très nettement sur beaucoup d'entre eux les bavures longitudinales laissées par le moule;

6° Clous en fer sur lesquels on a coulé des têtes de bronze;

7° Feuilles de bronze ayant recouvert des bandes de bois droites;

8° Série de sphères creuses qui se fixaient sur des tiges de bois ou de fer par de gros clous en bronze à tête hémisphérique; l'une de ces sphères était munie de la tige en bois, à laquelle elle était fixée par un petit clou transversal en bronze, dont la trace se voit très bien;

⁽¹⁾ Édouard FOURDRIGNIER, *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet (Marne)*. Paris, 1878, p. 17.

⁽²⁾ Salomon REINACH, *Catalogue sommaire du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye*, p. 150; salle VI, vitrine 9.

9° Série de petits ornements en bronze coulé, formant des cercles et des dents de loup;

10° Deux urnes en terre brune tout à fait différentes de celles trouvées dans les dolmens et dans les stations gallo-romaines;

11° Quelques autres objets ont été perdus ou dérobés, notamment un long couteau ou épée en fer.

L'amas de pierres de la partie Nord est moins important que le premier, et dans la partie qui touche le centre du tumulus, il avait été fouillé à une époque ancienne.

Vers l'ouest, il recouvrait un bûcher de 2 m. 50 de diamètre environ. Les cendres s'y trouvaient mêlées à des débris d'ossements brûlés et à des fragments de bronze et de fer incorporés à des charbons.

Vers le nord, ce foyer correspondait à une voûte étroite, allongée, en moellons grossièrement assemblés.

Voilà, je crois, le véritable type de nos sépultures gauloises.

Elles ne sont pas connues dans la Charente pour diverses raisons :

Les archéologues charentais se sont occupés plus particulièrement d'histoire et d'archéologie romaine; ceux — très rares — qui se sont intéressés à l'archéologie préromaine ont dirigé principalement leurs fouilles vers les dolmens et les petits tertres comme ceux de la Boixe et de Fouqueure, que l'on peut en général couper par une tranchée, en un ou deux jours.

Les gros tumulus, assez nombreux cependant, n'ont pas été attaqués, parce que leur étude exigerait un travail matériel considérable, pour un résultat incertain. M. Dulignon-Desgranges, près de Marthon (comme moi dans le canton de Lavalette et près d'Aigre), a fait, dans des monuments de ce genre, des recherches infructueuses; à Savigné seulement le hasard m'a servi.

C'est que les amas de terre ou de pierres, en forme de tumulus, ne laissent pas deviner facilement ce qu'ils contiennent; un examen superficiel est insuffisant: ici c'est la base d'une habitation mérovingienne qui ne donnera que de la terre; là, un vieux four à briques gallo-romain, ou la butte d'un moulin à vent; plus loin, — et c'est souvent le cas dans nos régions pierreuses — un vulgaire amas de cailloux ou de pierrailles sortis des champs pour faciliter la culture.

Quelquefois seulement, le hasard nous livre une belle sépulture, comme le Gros-Guignon, de Savigné, ou un monument énigmatique, comme le Champignon (n° 49) ou la Motte de Châteauneuf (n° 60).

En réalité, les principales découvertes de tombeaux sont faites par des paysans, qui nous les signalent. Quand un cultivateur, en régularisant son champ, trouve une cella en grandes pierres, avec des os humains et des haches polies, il est impressionné et comprend de suite qu'il a devant lui une ancienne sépulture. Il raconte toujours sa découverte.

Il reconnaîtra encore les cimetières gallo-romains à incinération, parce qu'il y a des urnes en terre fine ou en verre, contenues souvent dans des auges en pierre taillée. J'ai été souvent avisé de trouvailles semblables.

Mais quand un monceau de pierres ou de terre est enlevé d'un champ, s'il ne recouvre que des débris de poteries grossières, un peu de cendres, et des débris de vieux fers couverts de rouille et inutilisables, on n'y prend pas garde. Et ce n'est qu'en interrogeant soi-même le propriétaire que l'on apprend la découverte — probable(?) — longtemps après, quand il est trop tard, même pour avoir un souvenir précis de ce qui a été rencontré. J'ai noté plusieurs trouvailles analogues; elles sont inutilisables, parce qu'elles sont vagues et imprécises.

C'est dans ces grands tumulus en terre qu'il faudra chercher les sépultures des chefs gaulois.

TABLE DES SÉPULTURES PAR COMMUNES.

Agris, 1, 2.	Cellette, 90.	Edon, 7, 8, 9, 10, 48.
Ansac, 83.	Challignac, 74.	Esse, 84.
Aussac, 63.	Charras, 4, 65.	
	Châteauneuf, 60, 77.	
Barro, 33.	Chenomet, 91.	Fontenille, 37, 38, 39,
Berneuil, 73.	Chenon, 92.	93, 94.
Bessé, 34.	Cognac, 78.	Fouqueure, 40, 41.
Bonneuil, 76.	Combiers, 5, 66, 67.	
Brie, 3.	Courcôme, 35, 36.	Gardes, 11, 12, 13, 49.
Bunzac, 64.	Criteuil, 79.	Isle d'Espagnac, 50.
	Dignac, 68.	
Cellefrouin, 88, 89.	Dirac, 6.	Jarnac, 59, 80.

Juillé, 96.	Mouthiers, 54, 55.	Saint-Germain-sur-Bandi- diat, 19.
Lafaye, 62.	Petit-Lessac, 87.	Saint-Groux, 101.
Lhoumeau - Pontouvre, 69.	Pranzac, 16.	Saint-Martin, 81.
Ligné, 42.	Puyréaux, 100.	Saint-Même, 82.
Luxé, 43, 44, 97, 98, 99.	Ronsenac, 17, 56.	Sers, 58.
Magnac-sur-Touvre, 14, 51.	Ruelle, 57.	Soyaux, 71.
Maine-de-Boixe, 15.	Ruffec, 95.	Trois-Palis, 70.
Marthon, 52, 53.	Saint-Brice, 32.	Vilhonneur, 31, 72.
Massignac, 86.	Saint-Estèphe, 18.	Vervant, 20 à 30.
Montchaude, 75.	Saint-Fort, 61.	Verteuil, 46.
	Saint-Georges, 45.	Villefagnaut, 47.

EXPLICATION DES PLANCHES ⁽¹⁾.

Toutes les figures sont grandeur naturelle, à l'exception des figures 1 et 2 de la planche XXIII et de la figure 4 de la planche XXVII.

PLANCHE XXIII.

Fig. 1-2. — Hache en silex, à patine blanche, trouvée dans la cella du tumulus de Pierrefitte (commune de Saint-Georges, arrondissement de Ruffec, n° 45), à l'entrée du couloir. Longueur, 0 m. 188.

PLANCHE XXIV.

Fig. 1-2. — Deux pendeloques en schiste ardoisier, provenant du tumulus de Pierrefitte, et analogues à une pendeloque trouvée par M. Chauvet dans le tumulus-dolmeu de La Mouline (commune de Combiers). La pendeloque (fig. 1) a été trouvée au milieu de la cella.

Fig. 3. — Fragment de poterie brune, à pâte fine, assez bien cuite, portant des ornements en creux, trouvé dans le tumulus de Pierrefitte. Le type rappelant les poteries gauloises ou de l'âge du bronze est rare dans les dolmens.

Fig. 4. — Grand poinçon en os trouvé au milieu du couloir d'entrée du tumulus de Pierrefitte. Longueur, 0 m. 152.

⁽¹⁾ Tous les objets figurés sur les planches font partie de la collection de M. G. Chauvet.

PLANCHE XXV. — SILEX TAILLÉS TROUVÉS EN DIVERS POINTS DE LA CELLA
DU TUMULUS DE PIERREFITTE. (N° 45.)

- Fig. 1. — Grande lame non retouchée, analogue à celles des grottes magdaléniennes.
Fig. 2-3. — Grattoirs analogues aux types magdaléniens.
Fig. 4. — Petit tranchet ou flèche à tranchant transversal.
Fig. 5. — Poinçon.

PLANCHE XXVI. — OBJETS PROVENANT DU TUMULUS DE PIERREFITTE.

Fig. 1. — Scorie de fer trouvée dans l'angle à droite de la cella en entrant par le couloir (S. E.); elle était sous une grosse racine; non loin de ce point se trouvaient un squelette en place, des silex taillés, une petite hachette polie (fig. 8), un grain de collier en quartz et un vase entier (pl. XXVII, fig. 4), ce qui laisse supposer que cette partie de la sépulture n'avait pas été violée.

Fig. 2-3. — Grain de collier en calcaire, vu sur deux faces.

Fig. 4-5. — Grain de collier en cuivre ou bronze.

Fig. 6-7. — Fragment d'un bracelet en bronze, trouvé aussi dans l'angle S. E. de la cella; la figure 6 le représente tel qu'il est, avec sa courbure, vu par côté; la figure 7 le représente vu de face comme s'il était redressé de manière à montrer nettement l'ornementation.

Fig. 8. — Hache polie.

Fig. 9. — Lame de silex non retouchée; la sépulture contenait de nombreux silex analogues, sans retouches.

Fig. 10. — Flèche à pédoncule, en silex, trouvée dans le N. E. de la cella.

PLANCHE XXVII.

Fig. 1-2. — Coquille percée, le trou ayant été pratiqué en usant par frottement l'une des faces. Recueillie dans le tumulus de Pierrefitte par M. Léon Bertrand.

Fig. 3. — Fragment de crâne humain portant sur deux de ses bords des traces très visibles de raclage et de coupure. Recueilli dans les fouilles du tumulus-dolmen de Ligné.

Fig. 4. — Vase à fond hémisphérique, de pâte grossière, assez mal cuit, provenant du tumulus de Pierrefitte. Diamètre de l'ouverture, 0 m. 135; hauteur, 0 m. 065.

PLANCHE XXVIII.

Fig. 1-2. — Lame de silex, à patine blanche; vue de face et de profil, provenant de la fouille du dolmen de Pierre-Rouge (commune d'Édon, arrondissement d'Angoulême).

PLANCHE XXIX.

Fig. 1-2. — Lame de silex blond, analogue à celui du Grand-Pressigny, trouvée sur la commune de Bioussac (canton de Ruffec). Elle ressemble aux lames trouvées dans les dolmens et notamment dans la Motte de la Garde (commune de Luxé). Cette pièce est intéressante parce qu'elle est retaillée et appointée aux deux bouts; on s'en servait donc, sans qu'elle fût munie d'un manche. Ces sortes de lames ne sont pas des lauces.

RECONNAISSANCE
DU SEGMENT TACAPE-THASARTE

DE LA VOIE ROMAINE DE TACAPE À THEVESTE

PAR M. LE CAPITAINE HILAIRE.

Ayant eu l'occasion, en octobre 1897, au cours des étapes d'un changement de garnisons du 4^e bataillon d'Afrique, auquel j'appartenais alors, de séjourner vingt-quatre heures aux puits de Henchir-Mehamla, dans le Bled-Segui, j'en profitai pour rechercher les bornes milliaires que la carte d'itinéraires au 1/200,000^e (édition en courbes) signale à 5 kilomètres environ au sud de ce point. J'en retrouvai deux groupes, de sept à huit bornes chacun, toutes à terre, quelques-unes seulement présentant leur inscription en dessus. J'eus l'impression que ces bornes devaient être demeurées en place, à l'endroit même où les siècles les avaient renversées; leur groupement, la distance d'environ 1,500 mètres (un mille romain) qui sépare les deux tas; l'aspect désertique de cette partie du Bled-Segui, où je n'avais pu apercevoir même la moindre tente de nomades, où je n'avais rencontré, en fait d'êtres vivants, que des troupeaux de gazelles, tout contribuait à fortifier cette impression; je ne voyais pas bien, en effet, quel projet de construction de koubba, comme le suppose Tissot⁽¹⁾, aurait pu faire transporter ces bornes du Bled-Haïra en cet endroit. Je me proposai de profiter de mon séjour à Gabès pour me livrer à une étude consciencieuse des vestiges de la voie *Tacape-Theveste* qui pourraient subsister entre Gabès et le Bled-Segui. Ce sont les résultats de ma reconnaissance de ce segment de la voie que je vais exposer ici.

⁽¹⁾ *Géogr. de l'Afrique*, II, p. 660.

1° Segment *Tacape-Aquae Tacapitanae*.

Le tracé de ce segment est certain⁽¹⁾. Le sixième milliaire a été retrouvé à Henchir-Tobeul, près de Ras-el-Oued, en 1882, par le capitaine Privé :

IMP · CAES · c · v · A · E · r · i · o
DIOCLETIANO P · F · I · N · v ·
ICTO AV · G · P · M · TRIB ·
POTEST · COS · P · p ·
c · OS · P · P · P · R · o · c · o · s
ET IMP · CAES · M · a · u · r · e
L · I · O · V · A · L · E · R · I · O · M · A · x · i
M · I · A · N · O · P · F · I · N · V · I · c · t · o
AV · G · P · M · TRIB · POT ·
c · OS · P · P · P · R · O · C · O · S · T · A · C · P ·
p · V · B · L · A · T · A · C · A · P · A
MIL · VI

Un autre milliaire a été découvert à Henchir-Zâtria, entre Gabès et El-Hamma. Je n'ai pas pu retrouver l'emplacement de cet henchir, mais j'ai vu une borne milliaire (complètement illisible) dans le col où le sentier direct menant de Gabès à El-Hamma traverse le Djebel-Regouba, 3 ou 4 kilomètres avant d'arriver à El-Hamma. Peut-être est-ce là Henchir-Zâtria.

Tissot fait remarquer⁽²⁾ que la distance de 16 milles donnée pour le trajet *Tacape-Aquae* par la table de Peutinger est trop faible de 2 milles. La distance de Sidi-boul-Baba, où quelques archéologues veulent voir l'emplacement précis de *Tacape*, à El-Hamma, est bien de 18 milles. Mais d'assez nombreuses fouilles que j'ai pu faire aux environs de Gabès, au cours d'une année de séjour, et dont je donnerai plus tard un compte rendu, m'autorisent à supposer que la *Tacape* antique n'était pas ainsi étroitement limitée à

⁽¹⁾ Cf. Tissot, *op. cit.*, II, p. 654.

⁽²⁾ *Op. cit.*, II, p. 655.

cette modeste colline de Sidi-boul-Baba; dans les villages voisins de Teboulbou, d'Aïn-Zerig, de Chenini, de Nahal, du Petit-Djara, les matériaux antiques abondent; construits à peu près entièrement au moyen de ces matériaux, ces villages ont en outre leurs places et leurs rues encombrées de pierres et de colonnes énormes, trop lourdes pour que l'on puisse admettre qu'elles aient été apportées là de *Boul-Baba*, puisqu'elles n'ont pas même pu être utilisées pour des constructions; il est bien plus naturel d'admettre qu'elles sont demeurées sur place au cours des siècles; maintes tranchées, dans l'oasis, ont mis à découvert des fragments de murailles antiques, notamment celle pratiquée pour le passage de la route de Gafsa; lorsque l'on a construit le camp de Gabès, on a trouvé, sur l'emplacement qu'occupe, à plus de 2 kilomètres à l'est de *Boul-Baba*, le quartier du Train, des fondations et des tombes; en creusant des tombes dans le cimetière civil, à un peu plus de 1 kilomètre à l'est de Boul-Baba, on a trouvé également des traces de constructions antiques. Il n'est donc pas exact de limiter la Tacape antique aux modestes contours de la colline de Boul-Baba, et, pour mon compte, je me la représente couvrant de ses faubourgs et de ses jardins tout l'espace occupé aujourd'hui par Gabès, Menzel, Djara, l'oasis, Aïn-Zerig, Metrech et Teboulbou. Si l'on admet que les distances, telles que les donne la table de Peutinger, portaient, non du centre de la cité, mais de la sortie des faubourgs occidentaux, cette différence de 2 milles s'explique. Actuellement, lorsque l'on va de Gabès à El-Hamma, la traversée de l'oasis est de 2 kilomètres. Or l'oasis antique⁽¹⁾ était beaucoup plus vaste que l'oasis actuelle.

2° Segment *Aquae Tacapitanæ-Silesua*.

La voie romaine, dont j'ai retrouvé de nombreux milliaires plus loin, entre Biar-Belouffa et le Djebel-Loust, n'a pas laissé de traces entre El-Hamma et Biar-Belouffa. Les Arabes d'El-Hamma, quand ils vont à Gafsa, piquent tout droit sur Biar-Belouffa; la traversée du Chott-el-Fedjij est, dans cette région, très facile partout, contrairement à ce qu'en dit Tissot⁽²⁾; le sol en est absolument ferme,

⁽¹⁾ Cf. MONEZUN, *Bull. arch. du Comité*, 1885, p. 196.

⁽²⁾ *Op. cit.*, p. 655. — Chevarrier, qui a trouvé en 1877 la sebkha pleine d'eau, déclare que ce fait était absolument exceptionnel et l'explique par « la pro-

et, sans les efflorescences salines qui le recouvrent par places, l'on ne s'apercevrait nullement que l'on est dans le Chott.

A Biar-Belouffa, il y a douze puits antiques, dont les maçonneries sont encore en bon état, et qui donnent une eau très belle et relativement bonne; de nombreuses auges de pierre, contemporaines des puits, permettent d'abreuver les animaux. Les nomades campés dans le Bled-Haïra⁽¹⁾ viennent de fort loin s'approvisionner d'eau potable à Biar-Belouffa. Chevarrier a décrit ces puits⁽²⁾. Je n'ai relevé en ce point que les restes, très détruits, de deux ou trois habitations antiques. Il semble qu'il n'y ait jamais eu là d'agglomération importante, malgré l'abondance de l'eau qui fait de Biar-Belouffa une halte précieuse dans cette région, où l'eau potable, en dehors des puits de Belouffa et de Mehama, fait complètement défaut. Cet important point d'eau doit marquer l'emplacement de l'antique *Silesua*. C'est certainement là, en tout cas, que colonnes et voyageurs s'approvisionnaient d'eau potable pour la traversée du Bled-Haïra; il n'y a plus d'eau — potable ou non — après Bled-Belouffa, qu'aux puits de Mehama; l'eau de Mehama, d'ailleurs, est de qualité très inférieure à celle des puits de Belouffa. Enfin, ce point d'eau se trouve exactement, *en ligne droite* — et aucune difficulté de terrain ne vint empêcher les Romains de donner à cette portion de la voie un tracé rectiligne — à 27 kilomètres d'El-Hamma, c'est-à-dire à la distance de 19 milles donnée par la table de Peutinger. On va voir, d'ailleurs, par l'emplacement des milliaires que j'ai retrouvés un peu plus loin, sur le sentier de Belouffa au Bled-Segui, que Biar-Belouffa était incontestablement sur la voie de *Tacape* à *Theveste*.

ximité de la rivière dont les eaux avaient été refoulées à l'Est par les vents d'Ouest, qui, depuis quelques jours et ce jour-là même, soufflaient avec une violence extraordinaire». Cinq mois plus tard, d'ailleurs, il traversa la sebkha en voiture, à 5 kilomètres à l'est du point où il l'avait traversée la première fois, « sans rencontrer ni eau ni boue ».

⁽¹⁾ Mon guide, frère du khalifa d'El-Hamma, Si-Amar, m'a affirmé que tout le massif montagneux constitué par les djebels Zitoun, Batoun, Aira, Hadifa, Loust, Stiha (et non Stcha comme l'écrivit la carte au 1/200,000^e), et la vallée délimitée par ces montagnes forment ce que les indigènes appellent le Bled-Haïra (le Djebel-Aïra, selon lui, se nommerait en réalité Djebel-Zei). Cette vallée, que traversait la voie romaine, est très praticable; elle est encore suivie par les Arabes d'El-Hamma quand ils vont à Gafsa.

⁽²⁾ *Arch. des missions*, 1878, p. 235.

3° Segment *Silesua-Thasarte*.

La présence de nombreux milliaires permet de reconstituer exactement cette partie du tracé de la voie romaine.

A 700 ou 800 mètres au Nord-Ouest du débouché du col par où l'on pénètre, en venant de Biar-Belouffa, dans le Bled-Haira, à deux milles romains de Biar-Belouffa par conséquent, j'ai retrouvé un premier groupe de bornes milliaires renversées, dont deux seulement sont entières ou à peu près.

L'une, cylindrique⁽¹⁾, a beaucoup souffert; un fragment de la partie supérieure manque; je n'ai pu lire que les premières lettres de chaque ligne :

NI

PONT

FELIX

MA

G·BR

PONT

TRI

IMPE

P·P

L'autre, *quadrangulaire*, avec la partie supérieure arrondie, est en meilleur état. Elle donne, avec deux autres, connues⁽²⁾, la date de la construction de la voie *Theveste-Tacape*; mais elle a, sur celles-ci, l'avantage de présenter un chiffre de milles intact :

⁽¹⁾ Je ferai, au sujet de ce milliaire, une remarque générale applicable à tous ceux qui suivent : le fût et le soubassement sont d'un seul bloc, contrairement à ce qui a lieu en général, notamment pour les milliaires des voies de Carthage à Tébessa et de Carthage au Kef.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^{os} 10018 et 10023.

IMP · CAESAR · Augu
STI F · aVGuSTus tRIB ·
POT XVI
(1) C · ASPRENAS · COS ·
PROCOS · VII VIR
EPVLONVM VIAM
EX CASTRIS HIBER
NIS · TACAPES · MVNI
ENDAM CVRAVIT
LEG · III · AVG ·
CXLVI

L'inscription était enterrée; seules, les deux premières lignes ont un peu souffert; le reste est intact.

Il n'y a aucune raison de supposer que ce milliaire n'est pas demeuré en place; il se trouve, parmi les fragments de plusieurs autres, à un endroit où l'on chercherait en vain, à plusieurs kilomètres à la ronde, koubbas ou gourbis. Dans cette vallée du Bled-Haira, en poursuivant notre route, nous allons rencontrer, de distance en distance, et en place aussi, d'autres groupes de milliaires; quels Arabes auraient jamais pu avoir l'idée d'échanger des bornes d'un groupe à l'autre? Dans quel but d'ailleurs y auraient-ils touché? Les koubbas ou gourbis les moins éloignés sont à El-Hamma, où les pierres n'ont certes jamais manqué aux habitants, qui n'ont pas même pu utiliser sur place tous les matériaux provenant d'*Aquae Tacapitanae*.

Si donc le 146^e mille, en venant de *Theveste*, fut bien à cet endroit, le tracé primitif, tout au moins, de la voie *Theveste-Tacape* aurait compté seulement :

$$146 + 2 + 19 + 18 = 185 \text{ milles,}$$

soit 12 milles de moins que la distance telle que la calcule Tissot⁽²⁾, à moins que — hypothèse bien difficilement admissible —

(1) Je n'ose certifier la lettre C qui commence, sur ma lecture, la quatrième ligne, retrouvant, dans mes notes, un point d'interrogation au-dessus de cette lettre. Je ne pouvais, en ce pays privé d'eau, songer à emporter du papier à estamper.

(2) *Op. cit.*, II, p. 653.

les *castra liberna* de la 3^e légion, à cette époque, ne fussent pas exactement à *Theveste*.

En poursuivant ma reconnaissance, j'ai retrouvé à environ 1,500 mètres — soit un mille — du groupe de milliaires précédent, un second groupe de six ou sept bornes, cylindriques ou quadrangulaires, dont deux seulement sont entières et peuvent être lues en partie.

La première, qui date de la réfection faite sous Maximin (237), est cylindrique; elle porte la double dédicace, que l'on rencontre fréquemment sur ces sortes de monuments, à *C. Julius Verus Maximinus* et *C. Julius Verus Maximus*, avec la formule emphatique : *Pontes vetustate conlapsos et iter longa incuria perditum restituerunt et pro sua infatigabili providentia pervium commitantibus redderunt*. L'inscription se termine par :

a laCAPAS

Le chiffre des milles est effacé. C'était, forcément, XXXVIII, en admettant toujours que la mesure des distances partait de la sortie des faubourgs Ouest de *Tacape*, et que le chiffre initial, XVI, *Tacape-Aquae*, de la table de Peutinger, est l'enregistrement fidèle de la distance donnée par les milliaires entre *Tacape* et *Aquae*.

D'ailleurs, un des milliaires d'un troisième groupe qui se trouve à un mille plus loin, vers le Bled-Segui, va nous donner le chiffre XXXVIII. Le groupe où nous sommes marquait donc bien le trente-huitième mille, et les indications de la table de Peutinger sont, jusqu'ici, exactes.

La deuxième borne, en partie lisible, est *quadrangulaire*; elle a plutôt l'aspect d'un grand linteau, d'un montant de porte. Sur une longueur totale de 1 m. 80, 0 m. 55 seulement ont été réservés, à la partie inférieure, pour l'inscription, aujourd'hui à peu près entièrement effacée⁽¹⁾ :

(1) A l'Ouest-Sud-Ouest de ce groupe de bornes, et à environ 2 kilomètres de là, au pied du Djebel-Stiha (*Stcha* sur la carte au 1/200,000^e), sont les vestiges, très détruits et sans intérêt, d'une petite installation agricole, l'Henclir-el-Mhéguel.

IMp

CAES·A

MVS CERM

MVS

MAX·T

COS

IARIVM

A 1 kilom. 500, ou, si l'on préfère, à un mille romain, plus au Nord-Ouest, sur la berge (rive droite) de l'Oued-Hadifa, est un troisième groupe de milliaires. Deux seulement présentent une inscription lisible. La seule qui soit intéressante a beaucoup souffert, mais il en reste assez pour qu'on puisse la dater (237, réfection de la voie sous Maximin), et, surtout, pour qu'on puisse y lire très nettement le chiffre des milles : XXXVIII. C'est le milliaire auquel j'ai fait allusion quelques lignes plus haut. Ce chiffre prouve :

1° Que tous les milliaires dont nous venons de parler sont en place;

2° Que les chiffres de la table de Peutinger sont, en ce qui concerne cette partie de la voie, exacts.

Cette borne, cylindrique, a été brisée en deux morceaux principaux :

IMP

AV

XXX

gERm

XIM

CVS

C

poNTI

TRIB

TATE

RatOn

an

an

V

REDDERV N t

a taCAPAS M·P·R i

XXXVIII·

M I L I A R I V m

Une autre borne porte une inscription tout à fait effacée, où je n'ai pu distinguer que deux mots. Elle est *quadrangulaire*. Elle a été utilisée à une époque ultérieure comme montant de porte. Caractères très négligés :

FELIX GER

... *Felix Ger(manicus)*...

A quelques pas de ce groupe de milliaires sont les restes, très détruits, de deux constructions, dont l'une était un peu plus grande que l'autre : sans doute quelque ferme, ou plutôt quelque auberge écartée.

De ce point, quittant le sentier d'El-Hamma à Gafsa, je suis allé, à environ 2 kilomètres au Nord-Est, relever une inscription que me signalait mon guide à Henchir-Haira, au pied de la pointe Sud-Est du Djebel-Haira. Je pensais que ce devait être le Ksar-el-Haira de Wilmanns⁽¹⁾.

J'ai trouvé, à l'endroit indiqué par mon guide, les ruines d'un petit mausolée, entièrement renversé; sous le dallage de ce mausolée s'ouvre une cavité, la chambre funéraire évidemment; les dalles qui la recouvraient ont été enlevées, et les tombes fouillées, car je n'y ai trouvé aucun mobilier funéraire. Une corniche, dont quelques fragments apparaissent parmi les débris du monument, ornait le mausolée. Sur une pierre complètement érodée par les eaux de pluie, j'ai relevé le fragment d'inscription suivant, tracé en caractères de 0 m. 07 de hauteur, d'une facture très négligée :

DIS MΛWIBVS
VIVTVSVA
IAAHINITIVS V·XC
ISWANIS F·
INSTITVERW

Les érosions profondes de la pierre rendent bien difficile la lecture de cette inscription.

Si c'est là le Ksar-el-Haira de Wilmanns, l'inscription, en tout cas, n'est pas celle qu'il y a relevée.

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 10.

D'ailleurs, il y a, autour du Djebel-Haïra, plusieurs ruines de fermes ou de mausolées sans intérêt, que les Arabes appellent indistinctement : Ksar ou Henchir-el-Haïra, c'est-à-dire « ruines du Bled-el-Haïra ».

Ensuite, mon guide m'ayant affirmé qu'il n'y avait plus de pierres comme celles qu'il m'avait montrées entre Biar-Belonffa et l'Oued-Hadifa que dans le Bled-Segui, je me suis dirigé sur l'Henchir-Jerbi (et non Guerbi), enceinte de pierres de taille entourant les vestiges d'un réduit; là, je me trouvais de nouveau sur la piste arabe qui a succédé à la voie *Tacape-Capsa*; laissant Mehamla à droite, j'ai suivi cette piste vers l'Ouest jusqu'aux milliaires que j'étais venu voir de Mehamla, quelques mois auparavant.

Comme je l'ai déjà dit, ces milliaires sont répartis en deux groupes, à environ 1,500 mètres l'un de l'autre. Le premier se trouve à 5 kilomètres environ au Sud des puits de Mehamla. La plupart des bornes ont leur inscription en terre; seul avec mon guide, je ne pouvais songer à les retourner; deux seulement montraient leur inscription :

L'une, déjà signalée⁽¹⁾, date de la réfection de 237. Le chiffre des milles n'est lisible qu'en partie :

XV 

L'autre, simple fragment, ne porte que trois lignes, presque effacées et fort difficiles à lire :

VSHPAIR
 \TACAPE
 MP \ IV

Peut-être faut-il lire :

[mater . . . castrorum et sena]tus et patr(iae) a Tacape m(ilia) p(assuum XLV[i]).

Il s'agirait, dans ce cas, d'Otacia, femme de Philippe, et la borne daterait de la réparation de 244, connue par d'autres milliaires, un, notamment, qui existe entre Aïn-Tounga et Aïn-Hedja⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10025.

⁽²⁾ Tissot, *op. cit.*, p. 341.

La distance de ce groupe de milliaires du Bled-Segui au groupe de l'Oued-Hadifa (39^e mille), comptée suivant le sentier arabe passant par Henchir-Jerbi et se dirigeant sur Gafsa en laissant Mehamla au Nord, est de 10 à 11 kilomètres, c'est-à-dire de 7 milles romains. Or ce sentier, nous l'avons établi, suit fidèlement le tracé de la voie romaine *Tacape-Capsa*; le premier groupe de milliaires du Segui marque donc le 46^e mille.

Tissot, se basant sur le chiffre donné par la lecture de M. Charles Robert⁽¹⁾, estime que le premier de ces deux milliaires du Segui, celui de l'année 237, dont le chiffre des milles est aujourd'hui illisible, portait le chiffre XXXXVII. Mais, à 1,500 mètres au Nord-Ouest de ce groupe, c'est-à-dire à 1 mille romain vers Gafsa, un des milliaires du second tas, illisible aujourd'hui, quant au chiffre des milles, portait, quand il fut découvert, très lisible, ce chiffre : XXXXVII⁽²⁾. Il est donc de toute évidence que les deux groupes de milliaires du Segui sont, comme ceux du Bled-Haïra, en place, et qu'ils marquent, l'un, le 46^e, l'autre, le 47^e mille.

Tissot, n'ayant eu sans doute à sa disposition que des cartes fort imparfaites, commet une grosse erreur sur la distance de ce point du Bled-Segui à Gabès, et il en est réduit, pour expliquer la présence en ce point du milliaire XXXXVII, à supposer que ces colonnes auraient été transportées là pour la construction d'une koubba, dont le projet aurait été ensuite abandonné⁽³⁾.

Revenons à ce second groupe de milliaires du Bled-Segui, point extrême de ma reconnaissance de la voie *Tacape-Theveste* :

Trois des bornes seulement ont leur inscription en dessus. Toutes trois ont déjà été publiées au *Corpus*⁽⁴⁾.

La borne 10021 a été brisée en deux parties; la partie inférieure, qui contient les six dernières lignes de l'inscription, a beaucoup souffert.

La borne 10024 a été cassée; je n'en ai vu que les dernières lignes :

(1) *Bull. des Antiquaires de France*, 1878, p. 177.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10021.

(3) *Op. cit.*, p. 660.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 10021, 10022, 10024.

Ma lecture

PARTH·MAX·Brit
 MAX·gERM·MAX·
 poNT·MAX·TRIB·
 poT·XIX·imp·
 COS·IIII·PROCOS

Lecture de la partie correspondante
par Duveyrier et Chevarrier :

thic·MAX·britt·
 max·GERM·max
 PONT·max·
 trib·POT·X...imp·
 cos II^{1/2}

I PROCOS
 ATACapis

Les différences, dans ces deux lectures, sont telles, que je me demande si j'ai bien sous les yeux la même borne que Duveyrier et Chevarrier; il n'est pas admissible que des lettres, effacées lors de la découverte de ces bornes, soient redevenues lisibles depuis. Je crois pouvoir certifier absolument l'exactitude de ma lecture. Mon guide, qui connaît à fond le Segui, m'ayant affirmé qu'il n'y a pas d'autres colonnes, dans cette partie du Segui, que les deux tas que nous venions de voir, je suis obligé de supposer que le fragment de borne que je viens de reproduire a dû être retourné depuis le passage de ces archéologues, et que le milliaire, de rédaction identique, qu'ils ont copié, n'est pas le même que celui que j'ai eu moi-même sous les yeux.

Quoi qu'il en soit, ma lecture indiquerait une réparation de la route dans la dernière année du règne de Caracalla (216). Or on sait, par des milliaires identiques⁽¹⁾, qu'à cette époque, les voies *Carthage-Theveste* et *Carthage-Cirta* furent réparées.

Arrivé au terme de ma reconnaissance, qu'il ne m'était pas possible, dans les étroites limites du temps dont je disposais, de pousser plus avant, j'ai cherché, avant de revenir sur mes pas, à déterminer l'emplacement de *Thasarte*, que la table de Peutinger place, sur la route de *Tacape* à *Theveste*, au 47^e mille, c'est-à-dire précisément à l'endroit où gisent les bornes du second groupe du Bled-Segui. Or il n'y a, en ce point, aucune trace d'un centre antique. L'Henchir-es-Segui, nom sous lequel Duveyrier désigne l'endroit où il a trouvé les milliaires de ce second groupe, se réduit au gisement de bornes lui-même. Mon guide, de plus, m'a déclaré ne connaître dans cette région aucun *henchir* de ce nom.

(1) Tissot, *op. cit.*, p. 335.

Thasarte ne peut être l'Henchir-Jerbi, ruines sans importance d'ailleurs, et qui, si elles se trouvent sur la voie *Tacape-Capsa*, sont seulement à 9 milles de *Silesua* au lieu de 12 (table de Peutinger).

J'ai bien relevé, en me rendant directement au second groupe de bornes à Mehamla, les vestiges de deux ou trois constructions antiques, assez espacées, notamment à moitié chemin à peu près, une ruine dont les murs sont arasés au niveau du sol, et d'où l'on voit, par places, le dallage en ciment. Mais, étant donnée surtout l'importance bien plus grande des vestiges antiques qui subsistent à Mehamla, ces quelques ruines m'ont paru simplement jaloner une route, un *compendium* ayant relié la Mehamla antique à la voie *Tacape-Theveste*. Ce *compendium*, s'il a existé, s'embranchait sur la grande voie au 47^e mille; et, en admettant que la distance de *Tacape* à *Thasarte* inscrite dans la table de Peutinger était, non point la distance des deux cités, mais celle de Tacape à l'embranchement, sur la grande voie, du *compendium*, long de 3 milles environ, qui y rattachait *Thasarte*, Mehamla, dans ce cas, serait l'emplacement de *Thasarte*. Cette hypothèse me paraît être sérieusement corroborée par l'importance des vestiges antiques de Mehamla. Ces ruines couvrent une vaste surface. Malheureusement, des fouilles barbares ont fait disparaître quantité de matériaux intéressants. Les détachements de troupes qui ont travaillé à la route de Gabès à Gafsa par Mehamla ont puisé largement dans les ruines de Mehamla, pour se procurer la pierre qui devait leur manquer. Le petit temple qu'y signale Chevarrier, et que le colonel de la Roque y vit encore en 1884⁽¹⁾, a entièrement disparu. Un camarade de la garnison de Gabès m'a déclaré avoir enlevé de là, il y a une dizaine d'années, étant sous-officier, un fragment de mosaïque représentant des oiseaux et des poissons.

Les soldats qui ont travaillé à la route ont mis presque entièrement à découvert, en fouillant un des nombreux tertres qui marquent aujourd'hui l'emplacement des constructions antiques, un vaste édifice carré, dont j'ai relevé le plan pour les parties mises au jour. Il mesure 25 mètres de côté, et il offre cette particularité intéressante d'avoir été construit en pierres artificielles, formées d'un « aggloméré » de sable et de ciment réparti en blocs uniformes, de 0 m. 40 d'épaisseur, imitant des pierres de taille; la construc-

(1) Tissot, *op. cit.*, p. 662.

tion en est fort soignée; le dallage des parties mises à découvert était mosaïqué, mais les mosaïques visibles ont été saccagées; les parties qui subsistent présentent des dessins géométriques en quatre couleurs : bleu, rouge, blanc et noir. La partie centrale du monument n'a pas encore été explorée, et, en grattant avec un bâton, j'ai aperçu un peu d'une mosaïque, qui m'a paru plus fine que celle des chambres latérales; un fût de colonne, long de 2 m. 25, a été mis au jour dans la partie centrale (le sol antique n'est qu'à 0 m. 50 de profondeur). Je pense que ce monument devait être un établissement thermal : la construction soignée, le dallage mosaïqué, les nombreuses chambres latérales (sept de chaque côté), l'ornementation probablement plus riche de la partie centrale, encore enterrée, dont une première colonne, mise à découvert dans cette partie, est un indice; l'eau enfin, magnésienne mais très abondante, des puits de Mehamla, tout concorde pour faire admettre cette hypothèse. Les fondations de ce monument et la base des murs, sur une hauteur de 0 m. 50, sont, en somme, absolument intacts; le contrôleur civil de Gabès, d'accord avec les Travaux publics, songe, je crois, à le faire restaurer et transformer en citernes ou réservoirs.

Je signalerai, en terminant, la quantité considérable de fragments de poterie qui jonchent le sol sur toute l'étendue des ruines de l'Henchir-Mehamla.

HILAIRE,

Capitaine au 102^e d'infanterie.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

- ABRIA (Le colonel) offre une lampe punique au musée du Bardo, p. cxlix.
- ACADÉMIE DE VAUCLUSE (L') demande une subvention, p. cx.
- ACADÉMIE ROYALE DE STOCKHOLM (L') offre un ouvrage au Comité, p. cxvii.
- ACÈ, nom de Ptolémaïs (Phénicie), p. cxxi, cxxviii-cxxix.
- AEMILIUS FERRETUS*, jurisconsulte. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- AIGREFEUILLE (Guillaume d'), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- AÏN-BEIDA (Algérie). Stations primitives de la région, p. clxxv, et p. 437-438.
- AÏN-BENIA (Tunisie). Ruines et voie romaine, p. 193.
- AÏN-FOURNA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 229-230.
- AÏN-GHECHIL (Tunisie). Inscription romaine, p. 231.
- AÏN-GHORAB (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxlii.
- AÏN-KHARROUBA. — Voir HENCHIR-AÏN-KHARROUBA.
- AÏN-ZOUZA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 215. — Porte romaine, fort byzantin et mausolée, p. 190.
- AIX (Bouches-du-Rhône). Tombeaux des comtes de Provence, p. 347 à 351.
- ALAOUÏ (Musée). — Voir TUNIS : musée du Bardo.
- ALBANIE. Nécropoles anciennes, p. lxxiv.
- ALDEGRIN (Saint). Ses reliques, p. 110.
- ALDOBRANDINI. Leur tombeau à Avignon, p. 363.
- ALGÉRIE. Notes d'archéologie algérienne, p. 437 à 464. — Recherches archéologiques des brigades topographiques, p. cxxxvii à cxliv. — Voies romaines, p. cxxxviii.
- ALIX (M.) communique une inscription romaine, p. ccxvi.
- ALPHONSE II, comte de Provence. Sa statue tombale dessinée par Peiresc, p. 347, 349-350.
- AMBLÉNY (Aisne). Fouilles projetées dans une enceinte antique, p. cxiv.
- AMBOISE (Louis I^{er} d'). Son testament, p. lxx.
- AMIENS (Somme). Cathédrale : chasse du chef de saint Jean, p. 351 à 355.
- AMMAEDARA, ville antique (Algérie). — Voir HAÏDRA.
- AMONVILLE (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 75.
- AMPOULE de verre, à Baume-les-Messieurs, p. 112.
- ANGERS (Maine-et-Loire). Peintures du xv^e siècle et statues dessinées pour Peiresc, p. 355 à 360.
- ANJOU (Maison d'). Portraits de princes et princesses, p. 355 à 360.
- ANNE DE BOURGOGNE, femme du duc de Bedford. Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 374.
- ANNEAU mérovingien, d'argent, p. 481-482.
- ANTOINE, fondeur de cloches, p. 71.
- ANTOINE RAQUIER, évêque de Lisieux. Son tombeau, p. 369.
- APOLLON (Statue d'), trouvée à Cherchel, p. clxiii.

- AQUEDUCS ROMAINS en Touraine, p. XLV-XLVI, et p. 425 à 436, pl. XX.
- ARABI (Tunisie). — Voir DJEBEL-BOU-ARADA (Le).
- ARAGON (Yolande d'). Son portrait, p. 356-357.
- AREAL (Algérie). Inscription chrétienne, p. 459.
- ARCHIVES du château de Dampierre, p. 59, 61 à 65.
- ARCHIVES NOTARIALES. Vœu pour leur conservation, p. LVII.
- ARIÈGE (Département de l'). Sépultures préromaines, p. XLVIII.
- ARTHES-EN-VEIXIN (Seine-et-Oise). Église romane, p. LXVII, CXLII.
- ARTOIS (Robert d'). Deux miniatures représentant son jugement, p. 377.
- AUDE (Département de l'). Monuments préhistoriques, p. L.
- AUFFERVILLE (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 80.
- AULNAY-LA-RIVIÈRE (Loirot). Fonte d'une cloche, p. 72.
- AUMÔNIÈRE de saint Désiré, à Baumeles-Messieurs, p. 110-111.
- AURIOL (Bouches-du-Rhône). Station néolithique, p. LI.
- AUTHENTIQUES de reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, p. 108 à 121 pl. V et VI.
- AUVERGNE. Ecole romane auvergnate, p. LXIII-LXIV, et p. 414 à 421.
- AUVERGNE (Dauphins d'). Leurs tombeaux à Clermont, p. 366-367.
- AUXERRE (Yonne). Claude Espaulard maître fondeur à Auxerre, p. 75.
- AVENEAU DE LA GRANGIÈRE (M.) offre des ouvrages au Comité, p. CXXVIII.
- AVENET (M.) fait une lecture, p. LXII.
- AVERDON (Loir-et-Cher). Fouilles d'une tombelle, p. CXX, CXXI.
- AVIGNON (Vaucluse). Musée Calvet : inventaire estimatif du Trésor royal de France, p. CVI-CVII, et p. 126 à 129; projet de catalogue des inscriptions, p. CX. — Retable des Célestins, p. 360. — Tombeaux, autre fois dans les églises d'Avignon, indiqués par Peiresc, p. 361 à 365.
- AVIGNY (Yonne). Tombeaux de l'époque franque, p. CXX, CXXI.
- AVON (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 78.
- AVRIL (Gilles), maître fondeur à Dinan, p. 71.

B

- BABELON (Ernest). chargé de rédiger une notice biographique de M. Chabouillet, p. XXIV, XXXIII; — chargé de divers rapports, p. CXXI, CXXV; — communique une lettre de M. Couetil, p. CXXVI; — membre d'une commission, p. CIX; — présente une observation, p. LXXII.
- Notice biographique de M. Anatole Chabouillet, p. 3 à 24.
- Observation sur une médaille à l'effigie du Christ, p. LXXIII.
- Rapports sur des antiquités communiquées par M. Jacquot, p. CXXV; — sur la chronologie des monnaies de Ptolémaïs, p. CXXIX-CXXX; — sur une monnaie punique au type de la charue, p. CCIII-CCIV; — sur des monnaies puniques et romaines trouvées au bordj de Ben-Gardane, p. CL-CLII.
- BACCHUS (Statue de), trouvée à Carthage, p. CLV.
- BAGUE mérovingienne, p. 481-482.
- BAR (Gaston DE), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXXV.
- BARBARES (Peuples) en Gaule. Leur industrie, p. LXVIII-LXIX.
- BARBETTE (Jean), fondeur à Chaumont-en-Bassigny, p. 71.

- BARBIER** (Inventaire des biens d'un) de Crest, p. CVI.
- BARCELONE** (Espagne). Prise de Barcelone rappelée sur un jeton des États de Languedoc, p. 284-285.
- BARRIÈRE-FLAVY** (C.). L'industrie des peuples barbares de la Gaule, p. LXVIII-LXIX.
- BARRY** (M.). Ses fouilles à Morsot, p. CLIX.
- BARTHÉLEMY** (Anatole DE), chargé de divers rapports, p. XXIV, CIV, CX, CXX; — membre de commissions, p. XXIV, CIX; — présente une observation, p. CX; — présente divers rapports, p. CXIV.
- Rapports sur des antiquités diverses découvertes dans le Pas-de-Calais, p. CXXX, — sur des « croix de Lorraine » dessinées sur un manuscrit du XIV^e siècle, p. CV; — sur une monnaie gauloise trouvée à Wormhoudt, p. CXI; — sur des monnaies d'or espagnoles du XVI^e siècle trouvées à Berck, p. CXV-CXVI; — sur une note de M. de Mély relative à la réception de la Sainte-Couronne à Paris, p. XXXIII.
- BASILIQUE** chrétienne à Morsot (Algérie), p. CLIX.
- BAS-RELIEFS** en marbre à sujets religieux acquis à Pau, p. CXI.
- BASSOT** (Le général). Rapport à lui adressé par le commandant Toussaint, p. CXXXVII à CXLIV.
- BATILLY** (Loiret). Fonte d'une cloche, p. 80.
- BAUDEMANT** (F.) offre un ouvrage au Comité, p. CXXII.
- BAUME-LES-MESSIEURS** (Jura). Reliques, authentiques et tissus conservés dans l'ancienne église abbatiale, p. 108 à 121, pl. II à VI.
- BAYE** (Le baron DE) offre des ouvrages au Comité, p. CV, CX.
- BIZOCHES** (Gui DE). Examen d'une de ses lettres, p. 96 à 100, 106-107.
- BÉATRIX DE PROVENCE**, femme de Charles d'Anjou. Sa statue à Aix, p. 350, pl. XV.
- BÉATRIX DE SAVOIE**, femme de Raymond Bérenger IV. Sa statue à Aix, p. 348-349. — Son tombeau à Hautecombe, p. 366.
- BEAUFORT** (Raymond DE), vicomte de Valence. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- BEAUVAU** (René-François DE), archevêque de Narbonne. Jeton à ses armes, p. 299-300. — Sa mort rappelée sur un jeton des États de Languedoc, p. 310.
- BECKET** (Saint Thomas). Sa statue à Sens, p. XXVII, et p. 27 à 27, pl. I.
- BÉJA** (Tunisie). Stèle avec bas-relief et inscription romaine, p. CXLIX.
- BEN-GARDANE** (Tunisie). Monnaies puniques et romaines, p. CXXXV, CL-CLL.
- BENOIT**, compagnon d'Ogier. Son tombeau à Saint-Faron de Meaux, p. 370 à 373.
- BEN-TIHOUS** (Algérie). Inscription romaine, p. 142.
- BERBÈRES** (Antiquités), au Haut-Sahara, p. 137 à 145.
- BERRUGGER**. Ses papiers à la bibliothèque d'Alger, p. 453 à 455.
- BERCK** (Pas-de-Calais). Trouaille de monnaies d'or du XVI^e siècle, p. CX, CXV-CXVI.
- BERGER** (Philippe), chargé de divers rapports, p. CXV, CLXXXIII; — présente un rapport, p. CXXVI.
- Rapports sur des ex-voto à Tanit, p. CLII-CLII; — sur une inscription trilingue d'Henchr-Aouin, p. CXXXVI; — sur une plaque de plomb avec formules d'imprécations, p. CLXIV-CLXV; — sur des stèles puniques à Douar-ech-Chott, p. CXXXVI-CXXXVII; — sur le Tombeau de la Chrétienne, p. CLXVIII.
- BERGERET** (M.), nommé officier d'Académie, p. XCV.
- BERNARD**, abbé de Baume-les-Messieurs, p. 118.

- BERNARD** (Adrien), maître fondeur à Brouanne-en-Bassigny, p. 71.
- BERNARD** (André), maître fondeur à Doncourt, p. 72, 74.
- BERNARD** (Le lieutenant) copie une inscription romaine, p. ccvii.
- BERNARD** (Pierre), maître fondeur à Brouanne, p. 72.
- BERNARD** (Thomas) grave des jetons des États de Languedoc, p. 283, 288.
- BERTHÉLÉ** (Joseph) communique une inscription romaine trouvée à Saint-Martin-de-Colombe, p. ccxiv.
- BERTON DE CRILLON** (Louis Balbi de), archevêque de Narbonne, p. 309-310.
- BERTRAND** (Alexandre), chargé d'un rapport, p. cxii; — nommé président honoraire de la section d'archéologie, p. cxi; — présente une observation, p. cx; — prononce l'éloge funèbre de M. Chabouillet, p. xxiii-xxiv.
- BERTRAND** (Louis) communique des inscriptions romaines, p. ccxiv.
- Acquisitions nouvelles du musée de Philippeville, p. cxliv-cxlv. — Inscriptions romaines trouvées à Philippeville, p. clviii, cciv.
- BERTRAND DE CHANAC**, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- BERTRAND DE DEUX**, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- BESANÇON** (Doubs). — Voir **DÉSIRÉ** (Saint).
- BEYROUTH** (Syrie). Inscriptions romaines, p. xxxiii à xxxviii.
- BEZOT** (Jean et Nicolas), fondeurs à Saint-Thibault en Lorraine, p. 72.
- BIAR-BELOUFFA** (Tunisie). Milliaires romains, p. 546 à 550. — Puits antiques, p. 545.
- BIDOUX** (Martin l'aîné et Louis), maîtres fondeurs à Orléans, p. 72.
- BIE** (Jacques de). Son ouvrage des *Vrais portraits des rois de France*, p. 342.
- BIGNON** (Le). — Voir **LE BIGNON-MIRABEAU**.
- BIJOUX D'OR** trouvés à Carthage, p. clxxi-clxxii.
- BIR-BOU-REKBA** (Tunisie). Inscription romaine, p. cc-ccl.
- BIR-EL-HENCHIR** (Algérie). Inscription romaine, p. cxlii.
- BIR-LASKERIA** (Algérie). Station primitive, p. 437-438.
- BIR-SALEM** (Algérie). Inscriptions romaines, p. 181.
- BISSY** (Algérie). Sarcophages géminés, p. clviii-clix.
- BIT-EL-HADJAR** (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 199, 203. — Ruines d'un village antique et mausolée, p. 189-190.
- BIZOT** (M.) annonce la découverte de deux mosaïques à Sainte-Colombe, p. cii.
- BLANCHE DE CASTILLE**, reine de France. Son tombeau à Maubuisson, p. 383.
- BLANCHE DE FRANCE**, fille de Charles IV, femme de Philippe, duc d'Orléans, représentée sur un vitrail des Carmes de Rouen, p. 390.
- BLANCHET** (Adrien). Les monnaies gauloises du Sud-Ouest de la Gaule, p. lxxiv.
- BLANCHET** (Paul), nommé officier d'Académie, p. xc.
- Inscription romaine trouvée à Rouffak, p. ccv. — Rapport sommaire sur une mission dans le Haut-Sahara, p. 137 à 145.
- BLAVII** (Pierre), cardinal. Son tombeau à Saint-André-les-Avignon, p. 365.
- BLÉD-SEGUI** (Le) [Tunisie]. Milliaires romains, p. 551 à 553.
- BLÉRÉ** (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 429-430.
- BOBEAU** (Octave). Cimetière antérieur au x^e siècle à Langeais, p. xxxvi, xcix et p. 465 à 482, pl. XXII. — Sépultures romaines à La Croix, p. cxxiii.
- BOISSY-AUX-CAILLES** (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 78.
- BÔNE** (Algérie). Substructions antiques, p. ccviii-ccxcix.

- BONNET (Émile). Les jetons des États généraux de Languedoc, p. LXXI-LXXII, et p. 241 à 329, pl. VIII à XIV.
- BONPAS (Vaucluse). Tombeaux à la Chartrreuse, p. 365.
- BONZI (Clément DE), évêque de Béziers. Jeton à ses armes, p. 275-276.
- BONZI (Pierre DE), cardinal. Son rôle aux États généraux de Languedoc, p. 248, 251, 254, 276.
- BORDEAUX (Gironde). Couverture d'une maison en 1515, p. CXVII, et p. 422 à 424.
- BORDIER (Le commandant) demande une subvention, p. CLXIV. — Ses fouilles à Kasr-er-Zit et à Souk-el-Abiod, p. CLXXX, CLXXXIII, CLXXXIV, CLXXXVIII, CXCIX-CC, CCV-CCVI.
- BORDY (M.) établit une carte de Carthage, p. CXC.
- BORREL (L.). Édifice romain et abside d'une église chrétienne à Moutiers, p. XLIV-XLV. — Voie romaine de Milan à Vienne à travers le pays des Ceutrons, p. CVIII.
- BOSON, roi de Bourgogne. Son épitaphe à Vienne, p. 393. — Sa sépulture à Charlieu, p. 394.
- BOSSEBOEUF (L'abbé). Fouilles dans l'îlot de Tombelaine, p. LXII-LXIII.
- BOU-ARADA (Tunisie). Inscription romaine, p. CXLV-CXLVI. — Porte triomphale et inscriptions romaines, p. 160 à 165. — Ruines, p. CXLV.
- BOUCAUT (Jean le Meingre, dit). Son tombeau à Tours, p. 392.
- BOUGIE (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLXXXIII-CLXXXIV.
- BOUGLIGNY (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 74, 81.
- BOULBON (Bouches-du-Rhône). Poteries et autres antiquités romaines, p. XXVIII.
- BOULEY (Dordogne). Chapelle romane, p. LIV.
- BOURBON (Jeanne DE), femme de Charles V. Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 374.
- BOURDERY (L.) offre un ouvrage au Cœmilé, p. CXXII.
- BOURDI-EL-BARADJINÉ, près de Beyrouth. Inscription romaine, p. XXXVI à XXXVIII.
- BOURGES (Cher). Hôtel de Guillaume de Varye : conservation de la façade, p. CIV-CV, CXXI. — Inscription romaine, p. CXXV-CXXVI. — Musée, p. CIV. — Maison de Jacques Cœur : peintures, p. 355.
- BOURGOGNE (Anne DE), femme du duc de Bedford. Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 374.
- BOUSREZ (L.). Aqueduc de l'époque romaine en Touraine, p. XLV-XLI, et p. 425 à 436, pl. XX.
- BOUT DE CHARLEMONT (M.). Ses fouilles à Boulbon, p. XXVIII, CXXVII.
- BRANLES (Seine-et-Marne). François Bousseau, maître fondeur à Branles, p. 79-80.
- BRAQUEHAYE (M) fait une lecture, p. LXXIV; — présente une observation, p. L.
- BRAY-SUR-LOIRE (Loiret). Fonte d'une cloche, p. 80.
- BRET (Édouard-Antoine-Marie), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- BRETAGNE, province de France. Menhirs, p. LVIII-LIX.
- BRETAGNE (Marie DE), femme de Louis I^{er} d'Anjou. Son tombeau à Angers, p. 358.
- BREUVANNES (Haute-Marne). Maîtres fondeurs de cette localité, p. 71-72, 77, 79.
- BRIZAY (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 432.
- BRONZE (Âge du), en Normandie, p. XLIX. — Sépultures dans le département de la Charente, p. 527 à 535.
- BRONZE (Objets en) préhistoriques, du département de la Charente, p. 491 à 541.
- BROUASSE-EN-BASSIGNY. — Voir BREUVANNES.
- BRUNE (L'abbé P.). Les reliques de l'ab-

baye de Baume-les-Messieurs et leurs anciennes authentiques, p. 108 à 121, pl. II à VI.

BRUSTON (Le Pasteur). Médaille du XVI^e siècle à l'effigie du Christ, p. LXXII-LXXIII.

BRUTAILS (J.-A.) fait une lecture, p. LXXII; — présente des observations, p. LV, LXIX.

— Antériorité et influence de l'école romane auvergnate, p. LXIII-LXIV, et p. 414 à 421. — Marché avec un

plombier pour le revêtement d'un comble, à Bordeaux, en 1515, p. CXVII, et p. 422 à 424.

BRUYÈRES-LE-CHATEL (Seine-et-Oise). Fonte d'une cloche, p. 76.

BUCHE (Joseph). La *poype* de Villars (Ain), p. LXXIII.

BUNEL, peintre, auteur de portraits des rois de France, p. 355.

BYZACÈNE. La chasse à la gazelle en Byzacène, d'après une mosaïque romaine, p. 166 à 169, pl. VII.

C

CABASSOLE (Philippe DE), cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Bonpas, p. 365.

CACHET D'OCULISTE, à Baume-les-Messieurs, p. 111.

CADRAN SOLAIRE antique. Inscription romaine mentionnant sa construction, p. CLXXXIII.

CAEN (Calvados). Inscription d'une verrière aux Jacobins, p. 366.

CAGNAT (René), chargé d'un rapport, p. CXCIV; — fait diverses communications, p. CLXXXI, CCV; — membre d'une commission, p. CIX.

— Inscriptions romaines d'Algérie et de Tunisie, p. CXLII-CXLIII. — Inscriptions romaines de Cherchel, p. CXC. — Trois inscriptions de Tunisie, p. 133 à 136.

— Rapports sur des bijoux d'or et des plombs de commerce trouvés à Carthage, p. CLXXI-CLXXII; — sur les fouilles de Lambèse, p. CLXXVII-CLXXVIII; — sur une inscription grecque trouvée près de Thala, p. CLXX-CLXXI; — sur des inscriptions romaines d'Algérie, p. CXLIV-CXLV; — sur des inscriptions romaines trouvées à Bougie, p. CLXXXIII-CLXXXIV; — sur une inscription romaine trouvée à Doussen, p. CLXXII; — sur des inscriptions romaines (discours impérial) de Lam-

ARCHÉOLOGIE. — N^o 3.

bèse, p. CLII-CLIII; — sur des inscriptions romaines de la source de Medoudja, p. CLXXVIII à CLXX; — sur des inscriptions romaines trouvées à Philippeville, p. CCIV; — sur des inscriptions romaines de Rusicade, p. CLVIII; — sur des inscriptions et un dessin tracés sur des tuiles à Sfax, p. CCII; — sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, p. CXXXVII à CXLIV; — sur les ruines de *Choba*, p. CLIX; — sur des sarcophages géminés, à Bissy, p. CLVIII-CLIX; — sur les sondages du *Condor* à Carthage, p. CXC. — sur la voie romaine de *Tacape-Theveste*, p. CLXXVII.

CANORS (Lot). Inscription de *Lucretius*, p. CII.

CALBIAT (Le chanoine). Pèlerinages aux fontaines dans le Tarn-et-Garonne, p. LIV.

CAMOREYT (Eugène). Estampilles de potiers trouvées à Lectoure, p. CXXXIII. — Statues en marbre et terre cuite trouvées près de Lectoure, p. CXXXII-CXXXIII. — Substructions romaines près de Lectoure, p. CXXXII.

CAMPIGNÈUILLES (Pas-de-Calais). Église, p. CXXVII.

CANAL DES DEUX-MERS. MONUMENTS DU-

- mismatiques rappelant son creusement, p. 277-278.
- CAPITAIN (Jean), fondeur à Sens, p. 72.
- CAP MATIFOU (Le). — Voir MATIFOU (Le cap).
- CARAVEN-CACHIN (Alfred). Cimetière mérovingien du Gravas (Tarn), p. XLVII.
- CARCASSONNE (Aude). Statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent, p. LII-LIII, et p. 483 à 490. — Statue d'un diacre à l'église Saint-Nazaire, p. 488.
- CARLIER (J.) offre un ouvrage au Comité, p. CXXII.
- CARPENTRAS (Vaucluse). Bibliothèque : manuscrits de Peiresc, p. 330 à 395, pl. XV à XIX.
- CARRELAGES verdissés du département du Gers, p. LXIV-LXV.
- CARRON (Pierre), chapelain de l'église de Fontainebleau, p. 77.
- CARTAILHAC (M.) fait une lecture, p. LXXIII; — présente des observations, p. XLIX, LXXIV. — La faune et l'industrie de l'âge du renne et de l'âge de la pierre polie, p. LIX.
- CARTHAGE (Tunisie). Antiquités diverses recueillies dans les fouilles, p. CCXI. — Bijoux d'or, p. CLXXI-CLXXII. — Carte établie par M. Bordy, p. CXC. — Fouilles dans le quartier de Dermech, p. CXLVIII-CXLIX, CLIX à CLXIV. — Inscriptions chrétiennes, p. 146 à 159. — Inscriptions phéniciennes, votives à Tanit, p. CLII-CLIII. — Inscriptions romaines, p. CLVI-CLXII. — Monnaie frappée à Carthage, p. CXLIX-CL. — Mosaiques romaines au quartier de Dermech, p. CLV. — Plombs de commerce, p. CLXXII. — Port antique, p. CXCv. — Cf. MONNAIE PUNIQUE.
- CARTON (Le Docteur) offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CL, CLXXVI, CXCIV. — Inscriptions romaines trouvées à Dougga, p. CCI-CCII.
- CASTELNAU-SUR-L'AVIGNON (Gers). Matrices à fabriquer des carreaux incrustés, p. LXIV-LXV.
- CASTILLE (Blanche de), reine de France. Son tombeau à Maubuisson, p. 383.
- CASTRES (Chapelle Saint-Benoît de) [Tarn-et-Garonne], lieu de pèlerinage, p. CX, CXVI.
- CAU-DURBAN (L'abbé) présente une observation, p. XLIX. — Les sépultures préromaines de l'Ariège, p. XLVIII.
- CAUMARTIN (M. de). Ses armoiries, p. 73.
- CEINTURAT (Haute-Vienne). Menhir, p. CXXII.
- CELLE (Pierre de). — Voir PIERRE DE CELLE.
- CELLIER (Le). — Voir LE CELLIER.
- CERF (Statue d'im) au Palais, à Paris, p. 376-377.
- CETTE (Victoire de), en 1710, rappelée par un jeton des États de Languedoc, p. 290-291.
- CHABASSIÈRE (Jules), nommé officier d'Académie, p. CXVI.
- CHABOUILLET (Anatole), membre du Comité. Sa mort, p. XVIII-XIV. — Notice biographique, p. XXXIII, et p. 3 à 23.
- CHACAL figuré dans la gravure rupestre du Kef-Messiouer, p. 439-440.
- CHAILLANS (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. CXVI.
- CHÂLONS-SUR-MARNE (Marne). Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre; examen d'un passage, p. 91-92. — Église Notre-Dame : date de la construction du chevet, p. 84 à 107.
- CHAMARET (Drôme). La tour de Chamaret et ses anciens seigneurs, p. XXVI, et p. 28 à 57.
- CHAMBERY (Savoie). Tombeau de Béatrice, femme de Raymond Bérenger, à Hautecombe, p. 366.
- CHAMPVERT (Nièvre). Culot de flacon en verre avec marque, p. CXXIII-CXXIV.
- CHANAC (Bertrand de), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- CHAPELLE (Nicolas), maître fondeur à Paris, p. 73.

- CHAPELLE-LA-REINE. — Voir LA CHAPELLE-LA-REINE.
- CHAPITEAUX avec inscription arabe, p. cxlv; — de style magrebin, p. cxlv.
- CHAPITEAUX des églises romanes de Toulouse, p. lxxv-lxxviii.
- CHARDON (Le lieutenant). Ses fouilles au cap Matifou, p. cxvii, ccxv.
- CHARENTE (Département de la). Sépultures préromaines, p. xlix, et p. 491 à 541, pl. XXIII à XXIX.
- CHARLEMAGNE. Son prétendu buste au Louvre, p. 381, 388 à 390. — Son jeu d'échecs, à Saint-Denis, p. 388. — Représenté sur une mosaïque du palais de Lairan, p. 384 à 388; — sur une mosaïque de Sainte-Suzanne, à Rome, p. 388.
- CHARLES III, comte de Provence. Sa pierre tombale à Aix, p. 350.
- CHARLES V, roi de France. Bible latine lui ayant appartenu, p. 378.
- CHARLES VI, roi de France. Inventaire estimatif de ses joyaux, p. 126 à 129.
- CHARLIER-TABUR (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- CHARLIEU (Loire). Inventaire du mobilier de l'Hôpital, p. cxvi-cxvii. — Sépulture du roi Boso, p. 394.
- CHARRE, type monétaire, p. cciii-cciv.
- CHARTRE SUR PYPYRUS, fragment, p. 116.
- CHARTRAIRE (L'abbé E.). Statue de saint Thomas Becket, à Sens, p. xxvii, et p. 24 à 27, pl. I.
- CHARTRETTES (Seine-et-Marne). Fondateurs de cloches à Chartrettes, p. 78, 82.
- CHASSE à la gazelle, sur une mosaïque romaine, p. 166 à 169, pl. VII.
- CHASSENON (Charente). Fouilles dans l'édifice romain dit *palais de Langeas*, p. xxv-xxvi.
- CHÂSSES, du chef de saint Jean-Baptiste, à Amiens, p. 351 à 355; — à Baume-les-Messieurs, p. 108-109; — de saint Louis, p. 379 à 381; — de saint Pierre de Luxembourg, à Avignon, p. 361. — Cf. COFFRETS à RELIQUES, RELIQUAIRES.
- CHASTEL-MARLHAC (Cantal). Statue romaine, p. cxxi, cxxxiv.
- CHÂTEAU-LANDON (Seine-et-Marne). Fonte de cloches pour l'église, p. 71, 76, 79, 81.
- CHÂTEAU-PORCIEN (Ardennes). Généalogie des seigneurs, p. 97 à 99.
- CHÂTEAU-THIÉRY (Aisne). La Société historique et archéologique demande une subvention, p. xxxv.
- CHAUMARTIN (Tony) envoie les photographies de deux mosaïques de Sainte-Colombe, p. cii-ciii.
- CHAUMONT-EN-BASSIGNY (Haute-Marne). Jean Barbette, fondeur à Chaumont, p. 71.
- CHAUVET (G.) offre des ouvrages au Comité, p. xxxii; — présente une observation, p. L.
- Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente, p. xlix, et p. 491 à 541, pl. XXIII à XXIX.
- CHAVANNE (M.) offre des monnaies numides au Musée Alaoui, p. cxlix.
- CHÉMILLÉ-SUR-INDROIS (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 432 à 435.
- CHENTOU (Tunisie). Tête de satyre, en marbre, p. clxxxiii, cxcvi.
- CHERBLANC (Émile). Pierre tombale de Milon, abbé de Savigny, p. cxvii.
- CHERCHEL (Algérie). Inscriptions romaines, p. cxcv; — au Musée, p. clxxxiv. — Statues antiques, p. cxxxv, ccii; — d'Apollon, p. cliii.
- CHEVALIER, fondeur, p. 73.
- CHEVANNES (Loiret). François et Pierre Rousseau, maîtres fondeurs à Chevannes, p. 79 à 81.
- CHEVRAINVILLIERS (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 80.
- CHIRAGAN (Haute-Garonne), villa romaine, p. lvii-lviii. — Cf. MARTRES TOLOSANES.
- CHISSEAUX (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 432.

- CHOBA*, ville antique de la petite Kabylie; ses ruines, p. CLIX, et p. 444 à 449.
- CHOEGUI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCXVII-CCXVIII.
- CHOUETTE, statuette de bronze, antique, p. CXXXV.
- CHRIST (Le). Son effigie sur une médaille du XVI^e siècle, p. LXXII-LXXIII.
- CIMETIÈRES, carolingien à Langeais, p. LXXVI, XCIX et p. 465 à 482; — mérovingien, à Gravas, p. XLVII. — Cf. NÉCROPOLES.
- CIVRAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 432.
- CLAUDIUS (*Petronius*), proconsul en Afrique, p. 134-135.
- CLÉMENT VI, pape. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- CLÉMENT VII, pape. Son tombeau à Avignon, p. 361.
- CLERC (Michel). Rapport sur des fouilles à Boulbon, p. CXXVII.
- CLERMONT (Le cardinal de). Inscription à Avignon le mentionnant, p. 363.
- CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). Cathédrale: dates de sa construction, p. LXXX, et p. 415 à 419; peintures, p. CXXIII. — Tombeaux des dauphins d'Auvergne, p. 366-367.
- CLOCHERS de brique du pays Toulousain, p. LXXV-LXXVI.
- CLOCHES (Fondeurs de), p. XXIV-XXV, et p. 70 à 83.
- COEUR (Jacques). Peintures de sa maison à Bourges, p. 355.
- COFFRETS à reliques, trouvés en Afrique, p. 451-452.
- COHON (Denis), évêque de Nîmes. Jeton à ses armes, p. 276.
- COLLARD (M.). Ses fouilles à Preignad, p. CXXVII-CXXVIII, CXXI, CXXVIII.
- COLUMNÉ (Jean de), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- COMANI (Albanie). Nécropoles anciennes, p. LXXIV.
- COMBORN (Gui de), évêque de Limoges. Lettres relatives à la construction de la cathédrale de Limoges, p. CXX.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.
— Liste des membres, p. 1 à XX.
- Ouvrages offerts, p. XXVII, XXXVI, XXVIII, XCIX, CV, CX, CXI, CXV, CXXII, CXXVIII.
- Séances du Comité: du 16 janvier 1899, p. XXIII à XXX; — du 20 février, p. XXXI à XXXV; — du 13 mars, p. XXXVI à XXXIX; — du 17 avril, p. XLVIII à CIII; — du 8 mai, p. CIV à CIX; — du 12 juin, p. CX à CXIV; — du 10 juillet, p. CXV à CXIX; — du 13 novembre, p. CXX à CXXVI; — du 11 décembre, p. CXXVII à CXXIV.
- Souscriptions à des ouvrages, p. XXIV, XXVIII à XXX, XXVII, XXXIX, XLVIII, CIII, CV, CIX, CLIV, CLV, CXXI, CXXVI, CXXVII, CXXIV.
- Subventions, p. XXV-XXVI, XXXII, XXXV, XLVIII, XLIX-C, CIV, CIX, CX, CLV, CXXI, CXXVIII.
- COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE (La) demande une subvention, p. CXXIII, CIX.
- COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.
— Ouvrages offerts, p. CXXXV, CL, CLXIV, CLXXVI, CXCIV.
- Séances du 17 janvier 1899, p. CXXXV à CLVIII; — du 21 février, p. CLVIII à CLVII; — du 14 mars, p. CLVIII à CLXXVII; — du 18 avril, p. CLXXVIII à CLXXXV; — du 13 juin, p. CLXXVI à CLXXXII; — du 11 juillet, p. CLXXXIII à CXCIII; — du 14 novembre, p. CXCIV à CCII; — du 12 décembre, p. CCII à CCVIII.
- CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, à Toulouse. Séance d'ouverture, p. XL à XLIII; — du 4 avril soir, p. XLIV à XLVII; — du 5 avril matin, p. XLVIII à LI; — du 5 avril soir, p. LI à LV; — du 6 avril matin, p. LVI à LX; — du 6 avril soir, p. LXI à LXVI; — du 7 avril matin, p. LXVII à LXX; — du 7 avril soir, p. LXXI à LXXV; — du 8 avril, p. LXXVI à XCVII.
- CONSTANS (Léopold). Note sur le pilori de Millan (Aveyron), p. LII.

- CONTRÉ (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 428 à 431.
- COZLIÉ (François DE), archevêque d'Arles. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- CORDA (Le lieutenant) signale des inscriptions romaines, p. cxli-cxliii.
- COROT (Henry) offre un ouvrage au Comité, p. cxl.
- CORRESPONDANTS du Ministère. Revision de la liste, p. xcix.
- CORRÈZE (Département de la). Demande de subvention pour le Musée départemental, p. cxvii.
- CORSIN (Pierre), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 361.
- COSTUME au VII^e siècle d'après le Pentateuque de Tours, p. xlvi. — Habille-ment d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVI^e siècle, p. 58 à 65. — Cf. MANIPULE.
- COURÇAY (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 432 à 435.
- COURONNE (Réception de la Sainte), à Paris, p. xxiv, xxxii, et p. 66 à 69.
- COURTEMPIERRE (Loiret). Fonte d'une cloche, p. 81.
- COERVILLE (Eure-et-Loir). Vitrail du XVI^e siècle à l'église, p. cxx, cxxx.
- COUSERANS (Le). Églises romanes de ce pays, p. liii.
- COUTIL (Léon) écrit une lettre relative aux fouilles de Pitres, p. cxvii; — lit un mémoire sur les objets de l'époque du bronze en Normandie, p. xlix.
- CREST (Drôme). Inventaire des biens d'un barbier, p. cxvi.
- CROIX de Lorraine dessinée en 1327, p. cv-cvi, et p. 130 à 132.
- CROIX (La) [Indre-et-Loire]. Sépultures romaines, p. cxviii.
- CROS (Jean et Pierre du), cardinaux. Leurs tombeaux à Avignon, p. 363.
- CUERS (Var). Archives communales : délibération du Conseil, de 1560, enjoignant à un organiste de Toulon de se transporter à Cuers, p. cviii-cix.
- CUPULA. Sens de ce mot dans les inscriptions romaines d'Afrique, p. 180 à 182.
- CURE (Grottes de la) [Yonne], p. cxii.
- CYLINDRE ASSYRIEN, dans un tombeau punique, p. cxliii.

D

- DALLES TUMULAIRES. — Voir PIERRES TOMBALES.
- DAMOUS-EL-KARITA (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 149 à 153.
- DAMPIERRE (Aube). Archives du château, p. 59, 61 à 65.
- DAR-SAKLIN (Tunisie), p. cxc.
- DAUPHINS d'Auvergne. Leurs tombeaux à Clermont, p. 366-367.
- DECERT (L'abbé). Note sur un trésor d'anciennes monnaies d'or, p. xxxii, xxxviii.
- DEGRAND (H.). Deux nécropoles découvertes en Albanie, p. lxxiv.
- DELABRE (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. cxv.
- DELAITRE (Le R. P.) communique des inscriptions, p. cxvii; — offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxxvi, cxviii.
- Inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage (1895-1898), p. 146 à 159. — Inscriptions romaines trouvées au Khangat-el-Hadjaj, à Munchar et à Chonegui, p. cxxv à cxxviii.
- DELLYS (Algérie). Inscription romaine, p. clxxx-clxxxi.
- DELOURE (Antonin), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. xciv.
- DEMAISON (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. cxv; présente une observation, p. lxx.
- Les chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Remi de Reims, p. 84 à 107.
- DENIS (Le capitaine). Inscriptions et

- lampes romaines découvertes à l'Hen-chir-el-Hammam-Zouakra, p. cxlvi, et p. 174 à 178.
- DERNECH (Tunisie). — Cf. CARTHAGE.
- DES HOURS DE MANOIRS, auteur de légendes pour les jetons des États généraux de Languedoc, p. 264, 310-311, 314.
- DÉSIRÉ (Saint), évêque de Besançon. Son chef, p. 109-110. — Son aumônière, p. 111.
- DESTANDAU (M.), auteur d'une communication, p. cxii.
- DEUX (Bertrand de), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- DILLOV (Arthur-Richard), archevêque de Narbonne. Jeton frappé en son honneur par les États de Languedoc, p. 327-328.
- DILUVIUM dans les grottes de Saint-Moré, p. cxv, cxvii.
- DINAX (Côtes-du-Nord). Gilles Avril, maître fondeur à Dinan, p. 71.
- DIVINATION. — Voir TABLE DIVINATOIRE.
- DJEBEL-BOU-ARADA (Tunisie). Inscription romaine, p. cxlv-cxlvii. — Porte triomphale et inscriptions romaines, p. 160 à 165. — Ruines, p. cxlv.
- DJEREL-BOU-KOURNEIN (Tunisie). Stèle votive à Saturne, p. cxlvi.
- DJEBEL-HAÏRA (Tunisie). Inscription romaine, p. 550.
- DOLMENS du département de la Charente, p. 491 à 541; — à Maktar, p. 189.
- DOMINIQUE DE GRIMALDI, archevêque. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- DONCOURT (Haute-Marne). Fondeurs de cloches à Doncourt, p. 72, 74.
- DOUAI (Le chanoine), nommé officier d'Académie, p. xcvi; — lit un mémoire sur les inventaires du Trésor de Saint-Sernin de Toulouse, p. lvi-lvii.
- DOUAR-ECH-CHOTT (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 147. — Inscriptions puniques, p. cxxxvi-cxxxvii.
- DOUAY (Pierre), maître fondeur à Meaux, p. 75.
- DOUBLET (Georges). La fontaine sainte des Gorges-du-Loup, p. lxx-lx.
- DOUGGA (Tunisie). Fouilles, inscriptions romaines, temple de Cœlestis, p. clxxxiv à clxxxviii, cci-ccii.
- DOUMÈS (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 148-149.
- DOUSSEN (Algérie). Inscription romaine, p. clxxiii.
- DROZ (J.-P.) grave des jetons des États de Languedoc, p. 326.
- DRUDE (Le commandant). Ses fouilles à Souk-el-Abiod, p. clxxxviii à cxc.
- DUBARAT (L'abbé) communique les photographies de trois sculptures des xiv^e et xv^e siècles, p. xcvi, cxi.
- DU CHATELLIER (Paul) offre un ouvrage au Comité, p. cxvii.
- DU COUDRAY (Gilles-Edeline), fondeur, p. 75-76.
- DUFOUR, grave des jetons des États de Languedoc, p. 282.
- DUJARRIC-DESCOMBES (M.) offre un ouvrage au Comité, p. xxvii.
- DUPUX, marchand à Bordeaux, conclut un marché avec un plombier pour la couverture de sa maison (1515), p. cxvii, et p. 422 à 424.
- DUVAL (Francis), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- DUVAL (Gaston) fait une lecture, p. lxx.
- DUVIER (Benjamin) grave des jetons des États de Languedoc, p. 324, 326.
- DUVIER (J.) grave des jetons des États de Languedoc, p. 296.

E

- EBBA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxliv.
- ÉCHECS (Jeu d') de Charlemagne, p. 388.
- ÉCOLE ROMAINE AUVERGNAISE. Note sur son antériorité et son influence, p. 414 à 421.
- ÉCOUIS (Eure). Tombeaux autrefois dans l'église, p. 367.
- ÉGLISES ROMAINES, à Arthies-en-Vexin, p. lxxii; — à Bouley, p. liv; — dans le pays de Foix et le Couserans, p. liii. — Cf. TOULOUSE.
- École romane d'Auvergne, p. lxiii-lxiv, et p. 414 à 421. — Sculpture à l'époque romane, p. lxvii-lxviii.
- ÉGYPTE (Style). Plaque de bronze avec personnage gravé, de style égyptien, p. cxii-cxiii.
- EL-ALIA. — Voir HENCHIR-EL-ALIA.
- ELLEZ (Tunisie). Ruines romaines, p. 190-191.
- ÉLUSATES, peuple gaulois. Ses monnaies, p. lxxiv.
- EMBLIN (ancien diocèse de Langres). François Raclot, fondateur à Emblin, p. 79.
- ENCLINTES fortifiées au Haut-Sahara, p. 139 à 141.
- ENFIDAVILLE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxxv. — Dédicaces à Saturne, p. cliii-cliv.
- ENGUERRAND DE MARIGNY. Sa statue et son tombeau en l'église d'Écouis, p. 367.
- ENTRESSENS (Bouches-du-Rhône). Plaque de bronze avec personnage habillé à l'égyptienne, p. cxii-cxiii.
- ÉPINAT (M.) découvre la nécropole punique de *Thapsus*, p. ccvii.
- ESPAULARD (Claude), maître fondeur à Auxerre, p. 74.
- ESTAMPILLES de potiers grecs et puniques, p. clv; — de potiers romains, p. cxviii, cxviii, cxviii, ccc, et p. 178.
- ESTAMPILLES de verriers romains, p. cxxiv.
- ESTOUTEVILLE (Guillaume d'). Son tombeau à Lisieux, p. 369.
- ÉTAPLES (Pas-de-Calais). Puits anciens, p. cxxv.
- ÉTATS GÉNÉRAUX de Languedoc. Leurs jetons, p. lxxi-lxxii, et p. 241 à 329, pl. VIII à XIV.
- ÉTIENNE DE MÉNISSON. Inventaire de sa garde-robe, p. xxxv, et p. 58 à 65.
- ÉTOFFES. — Voir TISSUS.
- EYGUIÈRES (Bouches-du-Rhône). Plaque de plomb couverte d'inscriptions, p. cxii, cxviii.

F

- FABRÈGUES (Hérault). Inscription romaine, p. cxxiv.
- FAGE (R.) offre un ouvrage au Comité, p. xcix.
- FAGET (Gers). Carreaux vernissés au château, p. lxxv.
- FÂIENCES fabriquées à Montauban et dans la Généralité, p. liii-liv.
- FAURE (Lambert et Pierre), seigneurs de Chamaret, p. 38 à 55.
- FAURE (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- FAURÉ (P.). Son livre intitulé : *Le canon et le sentiment des proportions dans l'architecture moderne*, p. xxviii à xxx.
- FAY (Seine-et-Marne). Fontes de cloches, p. 74, 77, 80.
- FÈRE (Époque du). Sépultures dans le département de la Charente, p. 535 à 538.
- FÈRE (Objets en) préhistoriques du département de la Charente, p. 491 à 541.

- FERNETUS* (*Aemilius*), juriconsulte. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- FILLET (L'abbé). La tour de Chamaret (Drôme), p. xxvi, et p. 28 à 57.
- FLARAN (Gers). Carreaux vernissés de l'église abbatiale, p. lxxv.
- FLOCK (Le capitaine) signale des inscriptions romaines, p. cxlii.
- FLORENCE (Sainte). Son chef, p. 110.
- FOIX (Familles de). Portraits et armoiries, décrits par Peiresc, p. 394-395.
- FOIX (Pays de). Églises romanes, p. lili.
- FOIX (Pierre de), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- FONDEURS de cloches, p. xxiv-xxv, et p. 70 à 83.
- FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 77.
- FONTAINES, lieux de dévotion et de pèlerinage, p. cxvi; — dans le Tarn-et-Garonne, p. liv. — Fontaine sainte des Gorges-du-Loup, p. lxx-lx. — Fontaine de Saint-Benoît de Castres, p. cx.
- FORESTIÉ (M.). Faiences de la Généralité de Montauban, p. liii-liv.
- FORTS byzantins en Tunisie, p. 189 à 198.
- FOULQUE, évêque de Lisieux. Son tombeau, p. 369.
- FOY (Le comte) acquiert et restaure la tour de Vauban à Port-en-Bessin, p. xxvii.
- FRANCK (François), fondateur lorrain, p. 72, 75.
- FRANÇOIS DE COXZIÉ, archevêque d'Arles. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- FRÉJUS (Var). Inscription romaine trouvée dans les anciens thermes, p. cii.
- FRÉMINVILLE (M. DE). Inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, en 1460, p. cxvi-cxvii.
- FROCOURT (Oise). Fouilles projetées, p. cxiv.
- FROMONVILLE (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 81.
- FUNZO (*Vitalis de*), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.

G

- GABÈS (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxlv.
- GARD (Pont du). Sa restauration rappelée sur les jetons des États de Languedoc, p. 313-314.
- GARNIER (Pierre), organiste de Toulon, p. cviii-cix.
- GARRIGOU (Victor - Maurice), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- GASTU (Algérie). Inscriptions romaines, p. cxlv.
- GATTEAUX (N.), grave des jetons des États de Languedoc, p. 326.
- GAUCKLER (P.) fait diverses communications, p. cxxxv, clviii; — offre des antiquités au Musée du Louvre, p. ccxi; — offre une monnaie au Cabinet des Médailles, p. ccii; — offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxxvi; — remercie la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxxviii.
- Bijoux d'or, et plombs de commerce, trouvés à Carthage, p. clxxi-clxxii. — Dédicaces à Saturne trouvées près d'Enfidaville, p. clui-cliv. — Domination fatimite à Mahédia (Restes de la), p. clxxiv-clxxv. — Fouilles à Carthage, p. cxlviii-cxlix, clx à clxiv. — Fouilles à Kasr-*ez-Zit*, dans les ruines de *Siagu* et de *Pippu*, p. clxxix-clxxx, ccv-ccvi. — Fouilles à Mahédia, p. clviii. — Fouilles à Tacape, p. ccv. — Fouilles aux environs de Tunis, p. clv à clvii. — Fouilles en Tunisie pendant l'année 1899, p. clxxxiv à cxc. — Inscription romaine, sur bronze, à

- Sousse, p. ccvi. — Inscription trilingue à Henchir-Aouin, p. cxxxvi. — Inscriptions romaines à Bir-bou-Rekha et à Sousse, p. cc-cc. — Inscriptions romaines de Gabès, p. cxlv. — Inscriptions romaines trouvées à Haidra et dans la plaine du Goubellat, p. ccvi-ccvii. — Inscriptions romaines de la source de Medoudja, p. clxviii à clxx. — Inscriptions romaines de Souk-el-Abiod, p. clxxviii-clxxix. — Inscriptions votives à Tanit, p. cli. — Mosaïque à Oglet-Alha, p. cxlix, et p. 166 à 169. — Musée du Bardo: nouvelles acquisitions, p. cxlix-cl. — Nécropole punique de Thapsus, p. ccvii à ccvi. — Portes triomphales et thermes de *Thibursicum Bure*, p. cxlv, et p. 169 à 173. — Ruines de Bou-Arada, p. cxlv-cxlvii, et p. 160 à 166. — Service des antiquités en Tunisie, p. cxlvi. — Statuettes de Bacchantes, en os, p. cxlix. — Stèle votive à Saturne *Balcaraensis*, p. cxlvi-cxlvii.
- GAULTIER (Saint), abbé de Saint-Martin de Pontoise. Son tombeau, p. 383.
- GAUTHIER (Gaston). Culot de facon en verre trouvé à Champvert, p. cxviii-cxxiv.
- GAUTHIER (Jules), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. xciv.
- GAYRARD (Raymond) dirige la construction de Saint-Sernin de Toulouse, p. 403 à 407.
- GAZELLE (Chasse à la), sur une mosaïque romaine, p. cxlix, et p. 166 à 169, pl. VII.
- GÉRIN-RICARD (Henri DE) lit un mémoire sur une station néolithique près d'Auriol, p. li; — nommé officier d'Académie, p. xcvi; — offre un ouvrage au Comité, p. cxxii.
- GERS (Département du). Carrelages vernissés, p. lxiv-lxv.
- GILLOT (Jean), fondeur, p. 73, 75.
- GIRIAT (Jules), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- GISORS (Eure). Sculpteurs, p. cxii.
- GODFRIN (Charles-Remy), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- GODIVEAU (L.), fondeur, p. 75.
- GORGES-DE-LOUP (La fontaine sainte des) [Alpes-Maritimes], p. lxx-lx.
- Goubellat (Plaine du) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. ccvi-ccvii.
- GRANSELVE (Tarn-et-Garonne). Reliquaire du xiii^e siècle provenant de l'abbaye, p. lxx.
- GRASSET (Le comte DE). La croix de Lorraine dessinée sur un registre de 1327, p. cv-cvi, et p. 130 à 132.
- GRASSET (Le lieutenant) relève des inscriptions, p. cxliii-cxliii, et p. 133; — nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- GRAVAS (LE) [Tarn]. Cimetière mérovingien, p. xlvi.
- GRAVURES de l'âge du renne, p. l.
- GRAVURES rupestres du Kef-Messiouer et de Khauguet-el-Hadjar, p. 438 à 441.
- GRÉGOIRE XI, pape. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- GREZ-SUR-LOING (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 80.
- GRIGNAN (Les), seigneurs suzerains de Chamaret, p. 39 à 55.
- GRIMALDI (Dominique DE), archevêque. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- GROFFLIERS (Pas-de-Calais). Eglise, p. cxxvii.
- GROTTEs préhistoriques du département de la Charente, p. 491 à 541; — de la Cure et de l'Yonne, p. cxii, cxv, cxxxi.
- GSELL (Stéphane), auteur de communications diverses, p. cxxxv; — chargé d'un rapport, p. cxix. — Fouilles dans les ruines du cap Matifou, p. cxci, ccxv. — Gravure rupestre du Kef-Messiouer, p. clxxiv, et p. 439 à 441. — Inscription romaine sur un rocher près de Dellys, p. clxxx-clxxxii. — Inscriptions chrétiennes d'Afrique, p. clxxvi, et p. 450.

- à 459. — Mosaïque des thermes de Tizirt, p. CLXXIV, et p. 443-444, pl. XXI. — Notes d'archéologie algérienne, p. 437 à 464. — Ruines de *Choba* (Ziama), p. CLIX, et p. 445 à 449. — Ruines de Souama, p. CLXXIII-CLXXIV. — Sarcophages romains de l'Afrique, p. CLXXI-CLXXVII. — Stations primitives de la région d'Aïn-Beida, p. CLXXV, et p. 437-438. — Statue d'Apollon trouvée à Cherchel, p. CLIII. — Stèles de Saint-Leu, p. CLXXVI-CLXXVII, et p. 459 à 464. — Tombeau de la Chrétienne, p. CLXVIII, et p. 441 à 443.
- GUELMA (Algérie). Inscription chrétienne et coffret à reliques, p. 451-452.
- GUI DE BAZOCHES. Examen d'une de ses lettres, p. 96 à 100, 106-107.
- GUI DE COMBORN, évêque de Limoges. Lettres relatives à la construction de la cathédrale de Limoges, p. CXX.
- GUILFREY (Jules), chargé de divers rapports, p. XXIV, XXVIII, CXXVII; — présente un rapport, p. XXXV.
- Rapports sur un inventaire estimatif du Trésor royal de France, du premier tiers du XV^e siècle, p. CVI-CVII; — sur une liste de fondateurs de cloîtres, p. XXIV-XXV.
- GUIGNARD (M.) présente une observation, p. LXIX.
- GUILLAUME (Jacques), fondateur à Rennes, p. 75-76.
- GUILLAUME D'AIGREFEUILLE, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- GUILLAUME D'ESTOUTEVILLE. Son tombeau à Lisieux, p. 369.

H

- HADRIEN, empereur. Son discours à Lambèse, p. CCXVI à CCXVIII, CCXI-CCXV.
- HAÏDRA (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 450-451. — Inscriptions romaines, p. CCVI-CCVII.
- HALL (M. BULLOCK) communique une inscription trouvée à Fréjus, p. CI.
- HALLEBARDE du XVI^e siècle, au musée d'Alger, p. CXLV.
- HAMAMET (Tunisie). Fastes de cette ville, p. CXC. — Inscription arabe, p. CCH.
- HAMMAM-RIRRA (Algérie). Inscriptions romaines et statues, p. CLIX.
- HAMMAM-ZOUAKRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXLVI. — Voir HENCHIR.
- HANNESSE (L'abbé AL) offre un ouvrage au Comité, p. CV.
- HANNEZO (Le capitaine). Inscriptions et dessin sur des tuiles, à Sfax, p. CCH.
- HANTZ (L'enseigne de vaisseau). Ses sondages à Carthage, p. CXC.
- HARLAY (Roger DE), évêque de Lodève. Jeton à ses armes, p. 275.
- HAUTECOMBE (Savoie). Tombeau de Béatrix, femme de Raymond Bérenger IV, p. 366.
- HELGAUD, moine de Fleury. Examen d'un passage de ses œuvres relatif à Saint-Aignan d'Orléans, p. LXIII.
- HENCHIR-AÏN-BEZ (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 218 à 221. — Ruines romaines, p. 194.
- HENCHIR-AÏN-KHARROUBA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 231-232.
- HENCHIR-AÏN-ZAKKAR (Tunisie). Ruines, p. 193.
- HENCHIR-AQUIN (Tunisie). Inscription trilingue, p. CXXVI.
- HENCHIR-ATTALA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 200.
- HENCHIR-BRURT (Tunisie). Inscription romaine, p. 165.
- HENCHIR-DEÏMECH (Tunisie). Inscription romaine, p. 224. — Village antique, p. 195.
- HENCHIR-DIEBARA (Tunisie). Ruines romaines et fort byzantin, p. 193.
- HENCHIR-DIEMAL (Tunisie). Ruines, p. 194.

- HENCHIR-DJENOUA (Tunisie). Inscription romaine, p. 224. — Village antique et fortin, p. 196.
- HENCHIR-DOGGA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxlii-cxliv.
- HENCHIR-EL-ALIA (Tunisie). Fouilles, p. clxxiv.
- HENCHIR-EL-FGUIRA (Tunisie), p. 196.
- HENCHIR-EL-GONAI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxliv.
- HENCHIR-EL-HADDAD (Tunisie). Ruines, p. 192.
- HENCHIR-EL-HAMMAM (Tunisie). Ruines, p. 194.
- HENCHIR-EL-HAMMAM-ZOUAKRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxlvi, et p. 218. — Inscriptions et lampes romaines, p. 174 à 178. — Ruines romaines, p. 191.
- HENCHIR-EL-LOUDI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 199-200.
- HENCHIR-EL-KSIBA (Tunisie). Fortin byzantin, p. 196. — Inscriptions romaines, p. 224.
- HENCHIR-ET-THOBAI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 216.
- HENCHIR-FAROHA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 216 à 218. — Ruines romaines, fort byzantin et mausolées, p. 194.
- HENCHIR-GAMMANA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 223-224.
- HENCHIR-GHAIADA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 205 à 212. — Ruines romaines, fort byzantin, nécropole, p. 192.
- HENCHIR-GUENNARA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 213.
- HENCHIR-HALIMA (Tunisie). Inscription romaine, p. 203.
- HENCHIR-KEF-EL-ABASSI (Tunisie). Fortin byzantin, p. 190.
- HENCHIR-KOBBEUR-ER-GHOUL (Tunisie). Fort byzantin et monument mégalithique, p. 193. — Inscriptions romaines, p. 212.
- HENCHIR-KSOUB-BAHIRI (Tunisie). Inscription romaine, p. 212.
- HENCHIR-LEMSEN (Tunisie). Ruines, p. 192.
- HENCHIR-MANSOUR (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxlii-cxliii.
- HENCHIR-MEDDED (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 133, 232 à 235.
- HENCHIR-METKEDESS (Algérie). Inscriptions romaines, p. 182 à 184.
- HENCHIR-ROUMANA (Tunisie). Forts byzantins, p. 196. — Inscriptions romaines, p. 227-228.
- HENCHIR-SEBA-BIAR (Tunisie). Ruines, p. 191-192.
- HENCHIR-SEGJEG (Tunisie). Ruine romaine et mausolée, p. 193.
- HENCHIR-SHELI (Tunisie). Inscription romaine, p. 228. — Ruines, p. 196 à 198.
- HENCHIR-SIDI-MARCHEL (Tunisie). Bourg antique et fort byzantin, p. 194.
- HENCHIR-SLAH (Tunisie). Fort byzantin, p. 198. — Inscriptions romaines, p. 228-229.
- HENCHIR-SOUDGA (Tunisie). Inscriptions romaines et ruines, p. 194, 222-223.
- HENCHIR-SOUMIA (Tunisie). Vestiges d'un village romain et mausolée, p. 191.
- HENCHIR-TOBEUL (Tunisie). Milliaire romain, p. 543.
- HENCHIR-ZEGGUERS (Tunisie). Ruines, p. 195.
- HÉRON DE VILLESOSSE (M.), auteur de communications diverses, p. cxvii, cxviii, cxviii-cxcix; — chargé de rapports, p. cxxi, cxxxv, cxciv; — félicite M. le général Bassot, p. clviii; — nommé président de la Section d'archéologie, p. xxxi; — présente une observation, p. xlv; — présente divers rapports, p. cxii, cxxi, cxxxiii. — Discours à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. xli à xliii. — Discours à la séance générale du même Congrès, p. lxxvii à lxxxviii. — Éloge funèbre de M. Ch. Pricot de Sainte-Marie, p. cxlviii. — Rapports sur un flacon en verre avec marque, p. cxxiii-cxxiv; — sur

les fouilles du cap Matifou, p. ccv; — sur une inscription chrétienne de Régimont, p. cxxiv-cxxv; — sur une inscription romaine trouvée à Fréjus, p. ci-cii; — sur une inscription relative à la viii^e Légion *Gallica*, p. xxxvi à xxxviii; — sur une inscription romaine votive en l'honneur de Jupiter découverte à Beyrouth, p. xxviii à xxv; — sur une inscription romaine trouvée à Saint-Martin-de-Colombe, p. cxxiv; — sur des inscriptions romaines de Lambèse (discours d'Hadrrien), p. cxcii à cxciii, cxcvi à cxcviii; — sur une mosaïque des thermes de Tiggirt, p. clxxiv; — sur deux mosaïques découvertes à Sainte-Colombe, p. cii-ciii; — sur une statue d'Apollon trouvée à Cherchel, p. clii; — sur une statue romaine trouvée près de Chastel-Marlhac, p. cxxiv.

— Inscription grecque trouvée à Tournus, p. cxviii-cxix. — Inscription romaine trouvée à Bourges, p. cxxv-cxxvi. — Inscription de *Lucterius* à Cahors, p. cii. — Inscriptions romaines de Lambèse, p. cxxi à cxxv. — Inscriptions romaines de Lambèse et des environs de Tébessa, p. 179 à 184. — Inscriptions romaines de Taoura, p. clxv à clxvii. — Mosaïque romaine provenant de Sousse, p. cxcviii.

HILAIRE (Le capitaine). Inscriptions romaines des environs de Gabès, p. cxlv. — Reconnaissance du segment *Tacape-Thasarte* de la voie romaine de *Tacape* à *Thereste*, p. clxxvii, ccv, et p. 549 à 556.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC. Impression de cet ouvrage rappelée sur les jetons des États de Languedoc, p. 303 à 305, 308-309, 311 à 313.

HOMO (M.). Ses fouilles à Dougga, p. clxxiv à clxxviii.

HOUDAS (M.), chargé d'un rapport, p. clviii.

— Rapports sur les fastes de la ville d'Hamamet, p. cxc; — sur une inscription arabe du cimetière d'Hamamet, p. ccli; — sur les restes de la domination fatimite à Mahdia, p. clxxiv-clxxv; — sur une table divinatoire communiquée par M. Parienté, p. 236 à 240.

HUETZ (M.), nommé officier d'Académie, p. xcvi.

HUGUES (Adolphe), nommé officier de l'Instruction publique, p. xcvi.

HUGUET (Le D^r) fait une communication sur le pays du Mzab, p. clxxviii.

HULOT DE COLLART DE SAINTE-MARTHE (M.), nommé officier d'Académie, p. xcvi.

HUMBERT (Jacques et Claude), fondateurs lorrains, p. 76.

ICAY (Seine-et-Marne). Fontes de cloches, p. 76, 81.

INNOCENT IV, pape. Son tombeau à Avignon, p. 363.

INSCRIPTION CELTIQUE en lettres grecques et étrusques, p. cxviii.

INSCRIPTION LUTINE du moyen âge sur le tombeau d'Ogier à Meaux, p. 372.

INSCRIPTION LIBYQUE à Khanguet - el - Hadjar, p. 440-441.

INSCRIPTION TRILINGUE, latine, grecque

et néo-punique, à Henchir-Aouim, p. cxxvi.

INSCRIPTIONS ARABES, p. cxlv, ccli.

INSCRIPTIONS BERBÈRES, p. 138.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES en Algérie, p. 450 à 459; — à Arbal, p. 459; — Carthage, p. 146 à 159; — Damos-el-Karita, p. 149 à 153; — Donar-ech-Chott, p. 147; — Douimès, p. 148-149; — Feriana, sur une mosaïque, p. 453; — Guelma, p. 451; — Haïdra, p. 450-451; —

Kherbet-el-Abiad, p. 453; — Kou-diat-Tsalli, p. 147-148; — La Malga, p. 147; — La Marsa, p. 154; — Langeais, p. 479-480, pl. XXII; — Paris, musée du Louvre, p. 455 à 458; — Régimont, p. cxxiv-cxxv; — Renault, p. 458; — Roufflach, p. 452-453; — Sainte-Monique, p. 153-154; — Sétif p. 454; — Tébessa, p. 451; — Téboursouk, p. 170; — Ternaten, p. 458-459; — Tixter, p. 455 à 458.

INSCRIPTIONS FRANÇAISES, à Caen, sur une verrière des Jacobins, p. 366; — à Millau, p. LI; — à Paris, à Sainte-Catherine de la Couture, p. 376; — à Poissy, sur une tapisserie, p. 383.

INSCRIPTIONS GRECQUES antiques à Henchir-Aouin, p. cxxvii; — Tournus, p. cxxviii-cxix.

INSCRIPTIONS GRECQUES byzantines sur la chaise du chef de saint Jean, à Amiens, p. 353 à 355.

INSCRIPTIONS PUNIQUES à Carthage, p. cli-clii; — à Douar-ech-Chott, p. cxxvii-cxxviii; — à Mila, p. clxxxiii — Inscription néo-punique à Henchir-Aouin p. cxxxvi.

INSCRIPTIONS ROMAINES à Ain-Fourna, p. 229-230; — Ain-Ghechil, p. 231; — Ain-Ghorab, p. cxlii; — Béja, p. cxlix; — Ben-Thious, p. 142; — Beyrouth, p. xxxiii à xxxviii; — Biar-Belouffa, p. 546 à 550; — Bir-bou-Rekba, p. cc-cci; — Bir-el-Henchir, p. cxlii; — Bir-Salem, p. 181; — Bled-Segni, p. 551 à 553; — Bit-el-Hadjar, p. 199, 203; — Bou-Arada, p. cxlv-cxlvii; — Bougie, p. clxxxiii-clxxxiv; — Boumdj-el-Baradjiné, p. xxxvi à xxxviii; — Bourges, p. cxxv-cxxvi; — Cahors, p. cii; — Carthage, p. clxi-clxxii; — Cherchel, p. cxcv; — Chouegui, p. ccxvii-ccxviii; — Delys, p. clxxx; — Djebel-bou-Arada, p. 161 à 165; — Djebel-bou-Kourmeïn,

p. cxlvi; — Djebel-Haira, p. 550; — Dougga, p. clxxxiv à clxxxviii, ccc-cclii; — Doussen, p. clxxiii; — Ebba, p. cxliv; — Enfidaville, p. cxiv, cli à cliv; — Fréjus, p. ci; — Gabès, p. cxlv; — Gastu, p. cxlv; — Goubellat (dans la plaine du), p. ccvi-ccvii; — à Haïdra, p. ccvi-ccvii; — Hammam-Birha, p. clix; — Henchir-Ain-Bez, p. 218 à 221; — Henchir-Ain-Kharrouba, p. 231-232; — Henchir-Aouin; p. cxxvi; — Henchir-Attaïa, p. 200; — Henchir-Brir't, p. 165; — Henchir-Deïmech, p. 224; — Henchir-Djenoua, p. 224; — Henchir-Dogga, p. cxliii-cxliiv; — Henchir-el-Gonai, p. cxliv; — Henchir-el-Hammam-Zouakra, p. cxlvi, et p. 174 à 178, p. 218; — Henchir-el-loudi, p. 199-200; — Henchir-el-Ksiba, p. 224; — Henchir-el-Thobal, p. 216; — Henchir-Faroha, p. 216 à 218; — Henchir-Gammana, p. 223-224; — Henchir-Ghaïada, p. 205 à 212; — Henchir - Guennara, p. 213; — Henchir-Halima, p. 203; — Henchir-Kobbeur-er-Ghoul, p. 212; — Henchir-Ksour-Bahiri, p. 212; — Henchir-Mansour, p. cxlii-cxliii; — Henchir-Medded, p. 133, 232 à 235; — Henchir-Metkedess, p. 182 à 184; — Henchir-Roumana, p. 227-228; — Henchir-Scheli, p. 228; — Henchir-Slah, p. 228-229; — Henchir-Soudga, p. 222-223; — Henchir-Toboul, p. 543; — Kasr-er-Zit, p. clxxx-cxxx; — Khanguat-el-Hadjaj, p. ccxv-ccxvi; — Kasr-bou-Fatha, p. 201; — Kasr-Khima, p. 225 à 227; — Kasr-Mdoudja, p. 190, 203 à 205; — Kasr-Abd-el-Melek, p. 214-215; — La Kessera, p. 223; — Lambèse, p. clii-cliii, clxxvii-clxxviii, cxci à cxclii, cxclvi à cxclviii, et p. 179 à 182; — Lemsa, p. cxliii; — Maktar, p. 198-199, 281-202; — Medoudja, p. clxxvii à clxx; — Mehamla, p. 551; —

Munchar, p. ccxvi-ccxvii; — Philippeville, p. cxliv, cciv (cf. Rusicade); — Rouffak, p. ccv; — Rusicade, p. clviii (cf. Philippeville); — Saint-Leu, p. 461-462; — Saint-Martin-de-Colombe, p. cxxiv; — Sidi-Almed-el-Hacheni, p. cxliv, et p. 133 à 136; — Sidi-Amara, p. 231; — Sidi-el-Assah (Koubba de), p. cxliv, — Sila, p. cxlii; — Soma-Tasbent, p. 182-183; — Souk-el-Abiod, p. clxxviii-clxxix, clxxviii à cxc; — Sousse, p. cci, ccvi; — Taoura, p. clxv à clxviii; — Tebessa, p. 181; — Tebourouk, p. 171-172; — Tergma, p. cxlii; — Thala, p. ccvii; — Zurich, p. clxxiv.

INSCRIPTIONS ROMAINES SUR UN cachet d'occulte, p. 111; — sur une plaque de plomb, p. cxii. — Cf. ESTAMPILLES.

INVENTAIRES des biens d'un barbier de Crest, p. cxvi; — de la garde-robe d'Étienne de Méisson, p. 58 à 65; — des meubles de l'hôpital de Charlieu, p. cxvi-cxvii; — du Trésor royal, sous Charles VI, p. cxviii, cxvii, et p. 126 à 129; — du Trésor de Saint-Sernin de Toulouse, p. lvi-lvii.

ISABEAU DE LORRAINE, femme de René d'Anjou. Son tombeau et sa statue à Angers, p. 356, 358-359.

ITIER (Pierre), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.

J

JACQUOT (Lucien), communique diverses antiquités, p. cxxxv; — communique des inscriptions puniques découvertes à Mila, p. clxxviii; — nommé officier d'Académie, p. xcvi.

JADART (Henri), offre des ouvrages au Comité, p. cxv, cxvii.

JAIGNES (Seine-et-Marne). Polissoir en grès, p. cxl-cxlii.

JAQUES (Pierre), maître fondeur à Paris, p. 76.

JAQUOT (Jean), fondeur, p. 76, 78.

JEAN-BAPTISTE (Saint). Châsse de son chef, à Amiens, p. 351 à 355.

JEAN DE COLUMNA, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.

JEAN DE LA GRANGE, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.

JEAN DE MARIGNY. Son tombeau à Écouis, p. 367.

JEAN DE NEUFCHATEAU, cardinal. Son tombeau à Villeneuve-les-Avignon, p. 365.

JEAN DU CRQS, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 363.

JEANNE DE BOURBON, femme de Charles V.

Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 374.

JEHAN (André), maître fondeur à Orléans, p. 76.

JÉRUSALEM (Famille de), à Marseille, p. cv-cvi, et p. 130 à 132.

JETONS des États généraux de Languedoc, p. lxxi-lxxii, et p. 241 à 329, pl. VIII à XIV.

JOLLIET (Jean), maître fondeur, p. 77, 81.

JOLY (M.) explore les ruines de Souama, p. clxxiii-clxxiv.

JOULIN (Léon). Fouilles à Martres-Tolosanes, p. lvii-lviii. — Monnaies romaines trouvées à Martres-Tolosanes, p. lxxii.

LOURDAIN, abbé du xiii^e siècle. Sa pierre tombale à Tombelaine, p. lxxii.

JOYAUX du Trésor royal de France, sous Charles VI, p. 126 à 129.

JULLIAN (C.) examine une plaque de plomb avec inscription, p. cxviii.

JULLIOT (Gustave) offre un ouvrage au Comité, p. xcvi.

JUNON COELESTIS (Temple de), à Dougga, p. clxxxiv à clxxxviii.

JUPITER. Statuette de Jupiter, en marbre, trouvée à Carthage, p. CLX. — Dédicace à Jupiter Hammon, p. CLXI.

— Dédicace à Jupiter d'Héliopolis, p. XXXIII à XXXV.

K

KASR-EZ-ZIT (Tunisie). Fouilles, p. CLXIV, CLXXIX-CLXXX, CLXXXIII-CLXXXIV, CXCIX-CC, CCV-CCVI. — Mosaïque et carreaux chrétiens, p. CCXI.

KEBOUR-GUELIE (Tunisie). Fort byzantin, p. 192.

KEF-MESSIOUER (Algérie). Gravure rupestre, p. CLXXIV, et p. 438 à 441.

KESSERA (LA) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 223. — Ruines de *Chusira*, p. 194.

KIANGAT-EL-HADJAJ (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXV-CCXVI.

KIANGUET-EL-HADJAJ (Algérie). Gravures rupestres, p. 440-441.

KUERBET-EL-ABJAD (Algérie). Inscription chrétienne, p. 453.

KOUDIAT-TSALLI (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 147-148.

KSAR-BOU-FATHA (Tunisie). Fort byzantin, p. 189. — Inscriptions romaines, p. 201.

KSAR-BOU-GUERBA (Tunisie). Fort byzantin, p. 190.

KSAR-EL-BAROUD (Tunisie). Poste militaire byzantin, p. 195.

KSAR-EL-HADDID (Tunisie). Bourg antique et fort byzantin, p. 192.

KSAR-GUENNARA (Tunisie). Mausolée romain, p. 192.

KSAR-KHUMA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 225 à 227.

KSAR-MANNSOURA (Tunisie). Village antique et fort byzantin, p. 196.

KSAR-MOUDJA (Tunisie). Ruines et inscriptions romaines, p. 190, 203 à 205.

KSAR-OUKSEIBA (Tunisie). Fort byzantin, p. 190.

KSAR-TOUAL-ZOUAMEUL (Tunisie). Mausolée romain, p. 192.

KSOUR-ABD-EL-MELEK (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 214-215. — Ruines, 190.

L

LABANDE (L.-H.). Inventaire estimatif du Trésor royal de France (1^{er} tiers du XV^e siècle), p. xcviij, cvi-cvii, et p. 126 à 129.

LABOUBEYRE (Landes). Trésor de monnaies d'or du XIV^e siècle, p. xxviii.

LA CHAPELLE-LA-REINE (Seine-et-Marne). Fontes de cloches, p. 73, 82-83.

LA COSTE (Pierre), maître fondeur à Paris, p. 77, 79.

LA CROIX (Indre-et-Loire). Sépultures romaines, p. cxviii.

LA CROIX (Le R. P. DE) offre un ouvrage au Comité, p. cxvii.

LA GRANGE (Jehan DE), cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 364.

LAHONDÈS (J. DE) présente des observations, p. XLVII, LXII. — Statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent de Carcassonne, p. LII-LIII, et p. 483 à 490.

LA KESSERA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 223. — Ruines de *Chusira*, p. 194.

LA MALGA (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 147.

LA MARSA (Tunisie). Inscription chrétienne, p. 154.

LAMBÈSE (Algérie). Applique en terre

- cuite, p. CLXXXIII, CXXVI. — Camp des auxiliaires et inscriptions romaines, p. CLII-CLIII, CLXXVII-CLXXVIII, CXXI à CXXII, CXXVI à CXXVIII, CXXI à CXXV, et p. 179 à 181.
- LAMBOROT (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. CXXVI.
- LAMOTTE (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. CXXVI.
- LAMOUREGIER (Église de), à Narbonne, p. CXXVIII.
- LAMPES antiques, p. CXXV, CXLIX, CCVIII-CCIX. — Lampes romaines trouvées à l'Henchir-el-Hammam-Zouakra, p. 178. — Lampe de mosquée, p. CXLV.
- LANGAIS (Indre-et-Loire). Cimetière de l'époque barbare et inscription chrétienne, p. XXXVI, CXC, et p. 465 à 482, pl. XXII.
- LANGAIS (Le palais de), à Chassenon, p. XXV-XXVI.
- LANGUEDOC (Province de). Jetons des États généraux, p. LXXI-LXXII, et p. 241 à 329, pl. VIII à XIV.
- LA NOË (Le général de) forme une demande de subvention, p. CXXIV.
- LANZI (Simon), primat d'Angleterre, cardinal. Son tombeau à la Chartreuse le Bompas, p. 365.
- LA PAIX (Les de), fondeurs de cloches, p. 74, 75.
- LARCHANT (Seine-et-Marne). Trouvaille de monnaies romaines, p. LXXV.
- LA RÉVÉLÈRE (M. de). Calés des menhirs de la Bretagne, p. LVIII-LIV.
- LA ROCHE-AÏVOY (Charles-Antoine de), archevêque de Narbonne. Jeton à ses armes, p. 300.
- LASTYRIE (Robert de) chargé de rapports, p. XXIV, CXXVII; — désigné pour présider une séance du Congrès des Sociétés savantes, p. XXIV; — présente des observations, p. XXV, XLVI, XLVII, LIII; — présente un rapport, p. XXXV.
- Rapport sur *Le canon et le sentiment des proportions dans l'architecture moderne* par M. P. Fauré, p. XXVIII à XXX.
- LATRAN (Mosaïque du palais de), à Rome, p. 384 à 388, pl. XIX.
- LAUFFER (Gottlieb Lazarus), graveur de jetons, à Nuremberg, p. 285, 286.
- LAURENT (Paul), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXXV.
- LAUTEY (Saint). Son chef, p. 110.
- LAVERGNE (A.). Carrelages vernissés du département du Gers, p. LXIV-LXV.
- LAWFELD (Victoire de), rappelée sur un jeton des États de Languedoc, p. 315-316.
- LE BIGNON-MIRABEAU (Loiret). Les Rousseau, maîtres fondeurs, p. 79 à 81, 83.
- LE BLANC (Jean) grave un jeton des États de Languedoc, p. 297.
- LE BRETON (Hercule) grave des jetons des États de Languedoc, p. 282, 283, 286.
- LE BRUN (Jean-Baptiste), maître fondeur à Breuvannes, p. 77.
- LE CELLIER (Loire-Inférieure). Fouilles dans l'église, p. C.
- LE CLERT (Louis). L'habillement d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVI^e siècle, ses armes, son mobilier, p. XXIV, CXXV, et p. 58 à 65.
- LE COURANT (Étienne), fondeur à Rennes, p. 77.
- LECTOURE (Gers). Estampilles de potiers, p. CXXIII. — Statues antiques en marbre et terre cuite, p. CXXII-CXXIII. — Substructions romaines, p. CXXVII.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), chargé de rapports, p. XXXVI, CIV, CV, CXXVII; — désigné pour présider une séance du Congrès des Sociétés savantes, p. XXIV; — présente un rapport, p. CXXVI.
- Rapports sur un cimetière carolingien à Langeais, p. CXC; — sur les pratiques d'un pèlerinage à Saint-Benoît de Castres, p. CXXVI; — sur le sculpteur du retable d'Arthies, p. CXXIII; — sur une statue brisée de

- l'église de Montreuil-sur-Mer, p. cxiii-cxiv; — sur la tour de Chamaret, p. xxvi; — sur la tour de Vanban à Port-en-Bessin, p. xxvii.
- LÉGION (VIII^e) de l'armée romaine, dite *Gallica*, p. xxxvi à xxxviii.
- LE GRAVAS (TARD). Cimetière mérovingien, p. xlvii.
- LEMSA (THOISIE). Inscription romaine, p. cxliii.
- LÉON VI DE LUSIGNAN, roi d'Arménie. Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 375.
- LEROUX (ALFRED). Lettres de Gui de Comborn, évêque de Limoges, p. cxx.
- L'ESPINASSE-LANGEAC (Le vicomte DE). Ses dons au Musée Alaoui, p. cxlix.
- LEYGUES (M.), ministre de l'Instruction publique. Son discours à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, p. lxxxviii à xciv.
- LIMOGES (Haute-Vienne). Cathédrale: construction, p. cxx.
- LISIÈUX (CALVADOS). Tombeaux autrefois dans la cathédrale, p. 367 à 369.
- LOIR (L.) grave des jetons des États de Languedoc, p. 279, 281.
- LOIR-ET-CHER (Département de). Rapport de M. le préfet sur les fouilles de la tombelle d'Averdon, p. cxx, cxxxi.
- LOISNE (A. DE) offre des ouvrages au Comité, p. cxxviii.
- LOMÉNIE DE BRIENNE (Étienne-Charles), archevêque de Toulouse. Jeton frappé en son honneur par les États de Languedoc, p. 327-328.
- LONGNON (Auguste), membre d'une commission, p. cix; — présente un rapport, p. xxxv.
- Rapports sur les fouilles dans l'édifice romain de Chassenon, p. xxv-xxvi; — sur la voie romaine de Milan à Vienne, à travers le pays des Ceutrons, p. cviii.
- LONGRAIRE (L. DE) offre un ouvrage au Comité, p. cxiii.
- LORRAINE (Croix de) dessinée sur un registre de 1327, p. cv-cvi, et p. 130 à 132.
- LORRAINE (Isabeau de), femme de René d'Anjou. Sa statue et son tombeau à Angers, p. 356, 358-359.
- LORTHIOR (F.) grave des jetons des États de Languedoc, p. 324.
- LOTI (M.) offre une monnaie au musée Alaoui, p. cxlix.
- LOUIS IX, roi de France. Châsses à la Sainte-Chapelle et à Saint-Louis de Poissy, p. 379 à 381. — Sa statue à Saint-Vincent de Carcassonne, p. lii-liii, et p. 483 à 490. — Tombeau de ses frères, Philippe et Jean, à Poissy, p. 382. — Cf. COURONNE (Sainte).
- LOUIS XIV, roi de France. Son effigie sur les jetons des États de Languedoc, p. 272 à 292. — Sa statue à Montpellier, p. 295, 304-305.
- LOUIS XV, roi de France. Son effigie sur les jetons des États de Languedoc, p. 294 à 325.
- LOUIS XVI, roi de France. Son effigie sur les jetons des États de Languedoc, p. 325.
- LOUIS I^{er} D'ANNOISE. Son testament, p. lxx.
- LOUIS II D'ANJOU, roi de Naples. Son portrait à Angers, p. 356-357, pl. xvii.
- LOUIS DE MONTJOYEUX, maréchal de Clément VII. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- LOUIS DE VALOIS, fils de Charles V. Chapelle fondée par lui aux Célestins d'Avignon, p. 361.
- LUCIENUS (Inscription de), à Cahors, p. cii.
- LURET (M.). Ses fouilles à la source de Medoudja, p. clviii à clxx.
- LUSIGNAN (Léon VI de), roi d'Arménie. Son tombeau aux Célestins de Paris, p. 375.
- LUXNES (Indre-et-Loire). Aqueduc romain, p. 426 à 428, pl. xx.

M

- MÂCON (Saône-et-Loire). Congrès de la Société française d'archéologie, p. civ.
- MACRINUS SOSSIANUS, légat en Afrique, p. 133-134.
- MAGRAOUA (Tunisie). Monuments mégalithiques, p. 191.
- MARDIA (Tunisie). Restes de la domination fatimite, p. CLXXIV-CLXXV.
- MAISONCELLES (Seine-et-Marne). Fontes de cloches, p. 72, 83.
- MAÎTRE (M.) demande une subvention, p. XXXVI, c.
- MAKTAR (Tunisie). Dolmens et ruines romaines, p. 189. — Inscriptions romaines, p. 198-199, 201-202. — Exploration archéologique de la région, p. 185 à 235.
- MALESHERBES (Loiret). Fonte de cloches, p. 78.
- MALET DE GRAVILLE. Personnage de cette famille représenté sur un vitrail à Rouen, p. 390.
- MALGA (LA). — Voir LA MALGA.
- MALLARD (G.) offre un ouvrage au Comité, p. CXXII.
- MANDRIN (Jules) lit des mémoires sur la chapelle de Bouley, près Montignac-sur-Vézère, p. LIV; — sur l'église de Trémolac, p. LIV-LV. — Présente des observations, p. LXII, LXIV.
- MANIPULE ancien à Baume-les-Messieurs, p. III, pl. III.
- MANTES (Seine-et-Oise). Tombeaux, autrefois dans l'église Notre-Dame, p. 369-370.
- MARChé avec un plombier, à Bordeaux (1515), p. CXXVII, et p. 422 à 424.
- MARIE D'ANJOU, femme de Charles VII. Son portrait à Bourges, p. 355.
- MARIE DE BRETAGNE, femme de Louis I^{er} d'Anjou. Son tombeau à Angers, p. 358.
- MARIGNY (Jean de). Son tombeau dans l'église d'Écouis, p. 367.
- MARIGNY (Enguerrand de). Sa statue et son tombeau dans l'église d'Écouis, p. 367.
- MARQUES de chantier sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne (Algérie), p. CLXVIII, et p. 441 à 443.
- MARSA (LA). — Voir LA MARSA.
- MARSAN (Jules-Ferdinand-Joseph), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). Famille de Jérusalem, p. 130 à 132.
- MARSY (M. DE) présente des observations, p. XLVII, LVIII, LXIII.
- MARTEAU grave des jetons des États de Languedoc, p. 302.
- MARTIN (David), conservateur du musée de Gap, demande une subvention, p. XXXII, XCIX.
- MARTIN (M.). Ses fouilles à Boulbon, p. XXVIII, CXXVII.
- MARTIN DE SALVE, cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Boupas, p. 365.
- MARTRES-TOLOSANES (Haute-Garonne). Fouilles, p. LVII-LVIII, CXVI, CXXIII. — Monnaies romaines trouvées au cours des fouilles, p. LXVII.
- MASFRAND (M.) fait une communication, p. CXXI; — présente un mémoire sur les souterrains-refuges de l'arrondissement de Rochechouart, p. LXIX-LXX; — signale un menhir près de Ceinturat, p. CXXXI.
- MARVE (M.) communique des inscriptions romaines, p. CLXXXIII-CLXXXIV; — fait connaître les nouvelles acquisitions du musée d'Alger, p. CXLV. — Ses fouilles à Hammam-Rirba, p. CLIX. — Statues antiques trouvées à Cherchel, p. CCII.
- MASPERO (M.), chargé de rapports, p. XXXII, CXXVIII; — présente divers rapports, p. XXXV, XXXIX, CIX, CXIV.

- MASPEO (M.), rapport sur une plaque de bronze avec personnage habillé à l'égyptienne, trouvée à Entressen, p. cxii-cxiii.
- MASSAT (Ariège). Grotte préhistorique, œuvres artistiques de l'âge du renne, p. L.
- MASSENET (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- MASTAR, ville antique d'Algérie. — Voir ROUFFACH.
- MATIFOU (Le Cap) [Algérie]. Ruines antiques, p. cxiv, ccxv. — Stèles antiques, p. 464.
- MATRICES à fabriquer des carreaux incrustés, p. lxiv-lxv.
- MAULÉON (Pierre), fondeur à Paris, p. 77.
- MAURICE (Saint). Son chef-reliquaire à Vienne, p. 392.
- MASOLÉES ANTIQUES à Ain-Zouga, p. 190; — Bit-el-Hadjar, p. 189; — Henchir-Soumâa, p. 191; — Ksar-Guennara et Ksar-Toual-Zouameul, p. 192; — en Tunisie, p. 193 à 198.
- MAXE-WERLY (M.) offre des ouvrages au Comité, p. cxviii, cxviii.
- MAXUA RADÈS (Tunisie). Antiquités diverses et thermes, p. clvi-clvii.
- MAZÈRES (Gers). Carreaux vernissés dans l'ancien château, p. lxxv.
- MÉGALITHIQUES (Monuments) du département de la Charente, p. 491 à 541; — en Tunisie, p. 191, 193. — Cf. DOLMÈNS, MENIERS.
- MEAUX (Seine-et-Marne). Pierre Douay, maître fondeur à Meaux, p. 75. — Tombeau d'Orgier et de Benoît à l'église de Saint-Faron, p. 370 à 374.
- MÉDAILLE du xvi^e siècle à l'effigie du Christ, p. lxxii-lxxiii.
- MEDOUJA (Tunisie). Inscriptions romaines de la source, p. clxxviii à clxx.
- MEHALLA (Tunisie). Milliaires romains, p. 551. — Substructions antiques, p. 555-556.
- MÉLY (F. DE). La date de la réception de la Sainte Couronne à Paris, p. xxiv, xxxiii, et p. 66 à 69.
- MENANT (Mademoiselle), nommée officier d'Académie, p. xcvi.
- MENIERS de la Bretagne, p. lviii-lix. — Menhir à Céinturat, p. cxxxi.
- MÉNISSEON (Étienne de). Inventaire de sa garde-robe, p. xxxv, et p. 58 à 65.
- MERCIER (Nicolas), sculpteur à Gisors, p. cxiii.
- MERMET (M.), nommé officier de l'Instruction publique, p. xcv.
- MERLIMONT (Pas-de-Calais). Vase trouvé dans les marais, p. cxxx.
- MÉRON (Maine-et-Loire). Enceinte circulaire, p. xlvi.
- MESCHIN (Simon), architecte à Bordeaux, p. 422-423.
- MÉTAIS (L'abbé). Vitrail du xvi^e siècle, à Courville, p. cxx, cxxx.
- MICHEL (Jean), fondeur, p. 76, 78.
- MICHEL DE SAVE, cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Bonpas, p. 365.
- MICHELIN (Étienne et Simon), fondeurs à Chartrettes, p. 78.
- MILA. Inscriptions puniques, p. clxxxiii.
- MILLAU (Aveyron). Pilon, p. lxi.
- MILLIAIRES ROMAINS à Biar-Belouffa, p. 546 à 550; — Bled-Segui, p. 551 à 553; — Henchir-Tobeul, p. 543; — près de Maktar, p. 199.
- MIROIR en nacre, p. cxlv.
- MINISTRE DE LA GUERRE (M. le) communique le rapport des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, p. cxxxvii.
- MOHAMMED (S. A. le prince) offre des antiquités au musée du Bardo, p. clv.
- MOISSAC (Tarn-et-Garonne). Carreaux vernissés de l'abbaye, p. lxxv.
- MOLINIER (Le R. P.) offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. clxxvi.
- MONCONFOUR (Côtes-du-Nord). Fontes de cloches, p. 71, 73, 75 à 77.
- MONNAIE BYZANTINE frappée à Carthage, p. cxliix-cl.

- MONNAIES ANTIQUES trouvées à Ben-Gardane, p. CXXXV.
- MONNAIES ESPAGNOLES trouvées à Berck, p. CX, CXV-CXVI; — en Tunisie, p. CALIX.
- MONNAIES GAULOISES du Sud-Ouest de la Gaule, p. LXXIV. — Monnaie gauloise trouvée à Wormboudt, p. CXI.
- MONNAIES GRECQUES frappées à Ptolémaïs, p. CXXIX-CXXX; — trouvées à Tunis, p. CLV.
- MONNAIES DU MOYEN ÂGE trouvées à Laboulcyre, p. XXXII, XXXVIII. — Monnaies du XVI^e siècle trouvées à Wailly-sous-Montreuil, p. CV, CXXV. — Cf. JETONS.
- MONNAIES NUMIDES, p. CALIX.
- MONNAIES PUNIQUES trouvées à Ben-Gardane, p. CL-CLL. — Monnaie punique au type de la charrue, p. CCIII-CCIV.
- MONNAIES ROMAINES trouvées à Ben-Gardane, p. CL-CLL; — Martres-Tolosanes, p. LXXII; — Nemours et Larchant, p. LXXIV LXXV; — Preignan, p. CXXIII, CXXVIII; — en Tunisie, p. CLIX.
- MONTAGNON (L'abbé). Ses fouilles à Lambèse, p. CLII, CLXXVII-CLXXVIII, CXC, CXCVI à CXCVIII.
- MONTARGIS (Loiret). Fonte d'une cloche, p. 83.
- MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). Faïenceries, p. LIII-LIV.
- MONTREAU (Seine-et-Marne). Fontes de cloches, p. 73, 74, 82.
- MONTJOYEUX (Louis de), maréchal de Clément VII. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- MONTPELLIER (Hérault). — Voir LOUIS XIV.
- MONTREUIL-SUR-MER (Pas-de-Calais). Statue dans l'église, p. CXIV.
- MONTURUCCO (Pierre de), cardinal. Son tombeau à Villeneuve-les-Avignon, p. 364.
- MOREAU DE MAUTOUR, auteur de légendes pour les jetons des États généraux de Languedoc, p. 263, 265 à 267, 301, 304, 305, 307, 308, 313.
- Monsor (Algérie). Basilique chrétienne, p. CLIX.
- MOSAÏQUES DU MOYEN ÂGE du Palais de Latran et de Sainte-Susanne, à Rome, p. 384 à 388, pl. XIX.
- MOSAÏQUES ROMAINES, à Carthage, p. CXLVIII, CLV, CLX; — provenant de Kasr-cz-Zit, p. CCXI; — à Lectoure, p. CXXII; — à Oglet-Alha, p. CXLIX, et p. 166 à 169, pl. VII; — à Preignan, p. CXXIII; — à Sainte-Colombe, p. CII-CIII; — provenant de Sousse, p. CXXVIII; — des thermes de Tizirt, p. CLXXIV, et p. 443-444, pl. XXI.
- Mourna (Jean-Baptiste), nommé officier d'Académie, p. CXVI.
- MOUTIERS (Savoie). Édifice romain et abside d'une église chrétienne, p. XLIV-XLV.
- MUNCHAR (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXVI-CCXVII.
- MÜTZ (Eugène), chargé de rapports, p. XXIV, XXXII, XXXV, XCVIII, CV, CX, CXX, CXXVII; — présente un rapport, p. CXIV.
- Rapports sur trois bas-reliefs en marbre, à sujets religieux, acquis à Pau, p. CXI; — sur un projet de fouilles à Serre-la-Croix, p. XCIX-C; — sur des peintures de la cathédrale de Clermont-Ferrand, p. CXXIII; — sur un vitrail de l'église de Courville, p. CXXX.
- MURACCIOLI (M.) communique une inscription romaine, p. CLXXXII.
- MUSÉES. Musée Alaoui. Voir TUNIS. — Musée de Bourges (Le) demande une subvention, p. CIV. — Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire, à Tulle; sa création, p. CXXVII.
- MUTEL (François), maître fondeur, p. 79, 79.
- MZAB (Pays du). Mission du D^r Huguet, p. CLXXXIII.

N

- NARBONNE (Aude). Église de Lamourguier aménagée en musée, p. xcviij, cix.
— Voir BEAUVAU (R.-F. DE); BERTON DE CRILLON (L. Balbi DE); LA ROCHE-AYMON (C.-A. DE).
- NÉCROPOLES, en Albanie, p. lxxiv; — berbères, au Haut-Sahara, p. 137-138; — punique, de Thapsus, p. ccvii à ccxi; — romaine, à Henchir-Ghaïada, p. 192. — Cf. CIMENIÈRES.
- NEMOURS (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 73. — Trouvaille de monnaies romaines, p. lxxv.
- NÉOLITHIQUE (Période), p. lix. — Sépultures dans le département de la Charente, p. 527 à 539. — Station néolithique, près d'Auriol, p. li.
- NEUFCHÂTEAU (Jean DE), cardinal. Son tombeau à Villeneuve-les-Avignon, p. 365.
- NORMANDIE. Objets de l'époque du bronze, p. xlix.
- NOVAK (M.). Ses fouilles à El-Alia, p. clxxiv, ccvii.
- NUZZES (Nicolas), sculpteur à Gisors, p. cxiii.

O

- OBSONVILLE (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 74.
- OCCULISTE (Cachet d'), à Baume-les-Messieurs, p. 111.
- ODOT (Georges), fondeur, p. 75, 79.
- ŒUVRES artistiques de l'âge du renne, p. l.
- OGIER (Tombeau d'), à Saint-Faron de Meaux, p. 370 à 373.
- OGLET-ATHA (Tunisie). Mosaïque romaine représentant une chasse à la gazelle, p. cxlix, et p. 166 à 169, pl. VII.
- OLDRAL de Ponte, juriconsulte. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- ORAN (Algérie). Musée : inscription chrétienne, provenant de Renault, p. 458.
- ORGUE portatif au xvi^e siècle, p. xcviij, cviii-cix.
- ORLÉANS (Loiret). Église Saint-Aignan, reconstruite par le roi Robert, p. lxxii, et p. 415. — Fondeurs de cloches, p. 72, 76, 79.
- ORMOND (M.) découvre deux inscriptions à Souk-el-Abiod, p. cxc.
- ORPHÉE au milieu des animaux, sur une mosaïque, p. ciii. — Statuette d'Orphée, en terre cuite, p. ccix.
- OS (Statuettes en), trouvées à Carthage, p. clxvii.
- OTTOU, empereur. Son évangélaire, p. 378.
- OUED-FAOUAR (L') [Algérie]. Enceinte fortifiée, p. 140-141.

P

- PALÉOGRAPHIE. — Voir AUTHENTIQUES.
- PAPIER (M.) communique une applique en terre cuite trouvée à Lambèse et une tête en marbre de Chemtou, p. clxxviii, ccxvi; — découvre des substructions antiques à Bône, p. cxviii-cxcix.
- PAPYRUS. Fragment de charte du vii^e siècle, p. 116.
- PARAT (L'abbé), nommé officier d'Aca-

- démie, p. xcvi. — Ses fouilles dans les grottes de la Cure et de l'Yonne, p. cxii.
- PARFOURU (Alfred-Paul), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- PARIENTÉ (A.) communique une table divinatoire arabe, p. 236 à 240.
- PARIS (Seine). Cabinet des Médailles : monnaie punique, p. cciii-cciv. — Maîtres fondeurs à Paris, p. 73, 76, 77. — Musée du Louvre : antiquités provenant de Carthage, p. cxi; inscriptions chrétiennes d'Afrique, p. 451, 455 à 458; inscriptions romaines de Lambèse, p. cxi à cxiii, cxi à ccv; mosaïque provenant de Sousse, p. cxcviii. — Palais et Sainte-Chapelle : monuments décrits par Peiresc, p. 376 à 381. — Réception de la Sainte Couronne à Paris, p. xxiv, xxxiii, et p. 66 à 69. — Tombeaux autrefois dans les églises de Paris, p. 374 à 376.
- PATY DE CLAM (Le comte du). Ses fouilles à Souk-el-Abiod, dans les ruines de *Siagu* et de *Pappu*, p. clxxviii-clxxix, cxc, cxcix-cc, ccv-ccvi. — Fastes de la ville d'Hamamet, p. cxc. — Note sur Dar-Saklin, p. cxc.
- PAU (Basses-Pyrénées). Bas-reliefs en marbre à sujets religieux, p. cxi.
- PEINTURES antiques à Carthage, p. clx.
- PEIRESC (N. C. Fabri de). Documents relatifs à l'art du moyen âge contenus dans ses manuscrits, à Carpentras, p. 330 à 395, pl. XV à XIX.
- PÈLERINAGES aux fontaines, p. liv, lxxix, cx, cxvi.
- PENTATEUQUE (Le) de Tours, manuscrit du VII^e siècle, p. xlvi.
- PÉRIGUEUX (Dordogne). Temple de Vésone, p. xlv.
- PERRET (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- PERROT (Georges), délégué à l'inauguration du musée de Sousse, p. clxxviii; — désigné pour présider une séance du Congrès des Sociétés savantes, p. xxiv; — présente un rapport, p. cix.
- PETRONIUS CLAUDIUS, proconsul en Afrique, p. 134-135.
- PHILIPPE I^{er}, roi de France. Son tombeau à Saint-Benoît-sur-Loire, p. 391.
- PHILIPPE DE CABASSOL, cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Bonpas, p. 365.
- PHILIPPEVILLE (Algérie). Inscriptions romaines, p. cxliv, cciv. — Musée : nouvelles acquisitions, p. cxliv-cxlv. — Cf. RUSICADE.
- PIERRE (Émile), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- PIERRE (Saint) de Luxembourg. Sa chasse à Avignon, p. 361.
- PIERRE BLAVII, cardinal. Son tombeau à Saint-André-les-Avignon, p. 365.
- PIERRE DE CELLE, abbé de Saint-Remi de Reims. Ses lettres relatives à la construction de son église, p. 85, 102 à 105.
- PIERRE CORSIN, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 361.
- PIERRE DU CROS, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 363.
- PIERRE DE FOIX, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- PIERRE LIER, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- PIERRE DE MONTURUCCO, cardinal. Son tombeau à Villeneuve-les-Avignon, p. 364.
- PIERRES TOMBALES, de l'abbé Jourdain (XII^e siècle), à Tombelaine, p. lxi; — de Milon, abbé de Savigny, p. cxxvii.
- PITRES (Eure). Fouilles, p. cxxvi.
- PLENGOUARD (M.) envoie l'empreinte d'une monnaie gauloise, p. civ; — offre des ouvrages au Comité, p. xxxvi. — Antiquités diverses trouvées dans le Pas-de-Calais, p. cxxx. — Cachet du XVIII^e siècle, p. cxxvii. — L'église d'Arthies-en-Vexin, p. lxxii, cxiii. — Les églises de Groilliers et de Campignelles, p. cxxvii. — His-

- toire de l'art dans le Vexin français, p. CIV, CXLIII-CXLIV. — Monnaies trouvées à Berk, p. CX, CXV-CXVI. — Monnaies trouvées à Wailly-sous-Montreuil, p. CXX. — Sépultures antiques à Seraincourt et à Rueil, p. XXVIII.
- PLANTÉ (M.) présente une observation, p. LXV.
- PLESSIS (Robert DE). Son tombeau à Poissy, p. 382.
- PLOMB (Plaques de), avec formules d'imprécation, trouvée à Carthage, p. CLXIV-CLXV; — avec inscriptions, trouvée à Eyguières, p. CXII, CXXIII.
- PLOMB (Plaquettes en), avec sujets, p. CLV.
- PLOMBIER (Marché avec un), à Bordeaux, en 1515, p. CXVII, et p. 422 à 424.
- PLOMBES DE COMMERCE antiques trouvés à Carthage, p. CLXXI-CLXXII.
- POISSY (Seine-et-Oise). Anciennes chartes et tombeaux autrefois en l'église Notre-Dame, p. 381-382.
- POLISSOIR, à Jaignes (Seine-et-Marne), p. CXXI-CXXII.
- PONT DU GARD. Sa restauration rappelée sur les jetons des États de Languedoc, p. 313-314.
- PONTBRIAND (Le lieutenant du BREIL DE) envoie la description de monnaies trouvées au bordj de Ben-Gardane, p. CXXXV, CL-CLI.
- PONTE (Oldral DE), juriconsulte. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- PONTOISE (Oise). Tombeaux autrefois à Pontoise, p. 383.
- PORTAL (Charles), nommé officier d'Académie, p. CXVII.
- PORT-EN-BESSIN (Calvados). La tour de Vanban, p. XXVII, et p. 122 à 125.
- PONTES TRIOMPHALES romaines, sur le Djebel-hou-Arada, p. 160 à 165; — de *Thibursicum Bure*, p. CXLV, et p. 169 à 171.
- POTRES *Micvts*, ville antique d'Algérie. — VOIR SAINT-LEU.
- POTERIES préhistoriques du département de la Charente, p. 491 à 541.
- POTERIES romaines, p. XXVIII. — Cf. ESTAMPILLES de potiers.
- POTTIER (Le chanoine) communique un reliquaire de l'abbaye de Granselve, p. LXIX; — lit un mémoire sur les clochers de brique du pays toulousain, p. LXV-LXVI; lit un mémoire de M. Degrand, p. LXXIV; — présente des observations, p. LXII, LXV, LXX, LXXIII.
- POULAINE (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. XCV; — offre des ouvrages au Comité, p. CXXII-CXXIII. — Diluvium dans les grottes de Saint-Moré, p. CXX, CXXI. — Tombeaux francs découverts à Avigny, p. CXX, CXXI.
- POUMEYRAC DE MASBÉDON (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. CXVII.
- POUPÉ (Edmond). Document de 1560 mentionnant un orgue portatif, p. CXVIII, CVIII-CIX.
- POYPE (La) de Villars (Ain), p. LXXIII.
- PRÉAUX (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 79.
- PRÉHISTORIQUE (Archéologie). Voir : BRONZE (âge du), DOLMENS, FER (âge du), GROTTES, MENHIRS, NÉOLITHIQUE (période), RENNE (âge du), SÉPULTURES.
- PREIGNAN (Gers). Fouilles dans des constructions romaines, p. CXVII-CXVIII, CXXI, CXXIII.
- PROFESSION religieuse (Actes de), selon la formule bénédictine, p. 120-121.
- PROU (Maurice), chargé de rapports, p. XXXII, XXXVI; — désigné pour présider une séance du Congrès des Sociétés savantes, p. XXIV; — présente un rapport, p. CIII.
- Rapports sur l'inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, p. CXVI-CXVII; — sur une statue de saint Thomas Becket, à Sens, p. XXVII; — sur un trésor de monnaies d'or trouvé à Labouheyre, p. XXXVIII.

- PROVENCE (Comtes de). Leurs tombeaux à Aix, dessinés par Peiresc, p. 347 à 351.
- PROVENCE (Marie de), femme de Charles VII. Son portrait à Bourges, p. 355.
- PTOLÉMAÏS (Syrie). Son nom d'Accé, p. cxxi, cxxviii-cxxix.
- PUÏSEAUX (Loiret). Fonte de cloches, p. 77.
- PUPPU, ancienne ville de l'Afrique. — Voir SOUK-EL-ABIOD.

Q

QUATERNAIRES (Temps). Sépultures dans le département de la Charente, p. 526.

R

- RACLOT (François), fondateur à Emblin, p. 79, 82.
- RADENAC (M.) offre des monnaies au musée Alaoui, p. cxlix.
- RANSAU (M.). Ses fouilles à Preignan, p. cxvii-cxviii.
- RAQUIER (Antoine), évêque de Lisieux. Son tombeau, p. 369.
- RAYMOND DE BEAUFORT, vicomte de Valerne. Son tombeau à Avignon, p. 364.
- RAYMOND BÉRENGER IV, comte de Provence. Son tombeau à Aix, p. 349.
- RAYMOND GAYBARD dirige la construction de Saint-Sernin de Toulouse, p. 403 à 407.
- RECLOSES (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 76.
- RÉGIMONT (Hérault). Inscription chrétienne, p. cxxiv-cxxv.
- REGNAULT (Félix) fait une lecture, p. xlv. — OEuvres artistiques de l'âge du renne recueillies dans la grotte de Massat, p. l.
- REIMS (Marne). Église Saint-Remi : date de la construction du chevet, p. 84 à 107, 394. — Église Saint-Symphorien : cœur, p. 84-85. — Enluminure représentant l'autel de la chapelle de l'archevêché de Reims, au xiv^e siècle, p. 383-384.
- REINACH (Salomon), chargé de rapports, p. cv, cxx, cxxi, cxxvii, cxlix, clxxxiii; — fait une communication, p. cxxvi; — membre d'une commission, p. xxiv.
- Rapports sur une applique en terre cuite provenant de Lambèse et une tête en marbre provenant de Chemton, p. cxxvi; — sur le diluvium dans les grottes de Saint-Moré, p. cxxxi; — sur les fouilles de Boulbon, p. xxviii; — sur les fouilles dans les grottes de la Cure et de l'Yonne, p. cxii; — sur le menhir de Ceinturat, p. cxxxi; — sur un polissoir conservé à Jaignes, p. cxi-cxii; — sur des sépultures franques à Seraincourt et Rueil, p. xxviii; — sur des sépultures romaines à La Croix, p. cxxiii; — sur des stations primitives de la région d'Aïn-Beïda, p. clxxv; — sur des statuettes en os trouvées à Carthage, p. clxxvii; — sur des tombeaux de l'époque franque à Avigny, p. cxxxi; — sur une tombe à Averdon, p. cxxxi.
- REISSER (Edmond) offre un ouvrage à la Commission de l'Afrique du Nord, p. cxxxv.
- RELIQUAIRE du xiii^e siècle provenant de l'abbaye de Grandselve, p. lxix. — Cf. CHASSE, RELIQUES (Coffrets à).
- RELIQUES de l'abbaye de Baume-Messieurs et leurs authentiques, p. 108 à 121, pl. II à VI.

- RELIQUES (Collrets à), trouvés en Afrique, p. 451-452.
- RENAULT (Algérie). Inscription chrétienne, p. 458.
- RENAULT (Le capitaine) envoie des inscriptions, p. 133; — présente un rapport sur Ksour, p. cxliii.
- RENÉ d'Anjou, roi de Sicile. Tableau peint par lui, à Avignon, p. 360-361. — Son tombeau à Angers, p. 358-359.
- RENNE (Age du). Faune et industrie de cette période, p. lix. — Oeuvres artistiques de cette période, p. l.
- RENNES (Ille-et-Vilaine). Maîtres fondeurs à Rennes, p. 75, 77.
- REYMER (Ph.). Note sur un polissoir conservé à Jaignes, p. cxl.
- RICAU (Jean), fondeur, à Orléans, p. 77, 79.
- RIEDER (Le lieutenant) rapporte trois tombes de Henchir-el-Gonai, p. cxliv.
- RIVIÈRE (Émile) offre un ouvrage au Comité, p. xxxii.
- ROBERT d'Artois. Deux miniatures représentant son jugement, p. 377.
- ROBERT DE PLESSIS. Son tombeau à Poissy, p. 382.
- ROCHECHOUART (Haute-Vienne). La Société des amis des sciences, lettres et arts demande une subvention, p. xxv-xxvi. — Souterrains-refuges de l'arrondissement de Rochechouart, p. lxx-lxx.
- ROCHEMONTEIX (Ad. de). Statue romaine trouvée près de Chastel-Marlhac, p. cxxi, cxxxiv.
- ROETTERS (Charles-Norbert) grave des jetons des États de Languedoc, p. 324, 325.
- ROETTERS (Joseph-Charles) grave des jetons des États de Languedoc, p. 281, 285, 295, 298, 299, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 309, 310 à 312, 313, 315 à 317, 319, 323.
- ROGER (Robert). Les églises romanes du pays de Foix et du Couserans, p. liii.
- ROIS de France. Leurs figures en la salle du Palais, à Paris, p. 377. — Liste des sépultures des rois mérovingiens et carolingiens, d'après Peiresc, p. 393-394.
- ROME. Mosaique du palais de Latrau représentant Charlemagne, p. 384 à 388, pl. XIX. — Mosaique de Sainte-Susanne représentant Charlemagne, p. 388.
- ROSNACH (M.). Thèmes décoratifs de l'art roman, p. lxxvii-lxxviii.
- ROUEN (Seine-Inférieure). Monuments anciens décrits par Peiresc, p. 390-391.
- ROUFFAK (Algérie). Inscription chrétienne, p. 452-453. — Inscription romaine, p. ccv.
- ROUMÉJOUX (M. de) présente une observation, p. xlv. — Pratiques de dévotion à la fontaine de Saint-Benoît-de-Castres, p. cx, cxvi.
- ROUSSEAU (Antoine), maître fondeur au Bignon, p. 79.
- ROUSSEAU (François), maître fondeur à Chevannes, p. 77, 79-80.
- ROUSSEAU (Jean), maître fondeur à Rozoy-le-Vieil, p. 80.
- ROUSSEAU (Pierre), maître fondeur au Bignon, p. 77, 79, 81.
- ROUSSEAU (René), maître fondeur, p. 81.
- ROUVIER (Le Dr Jules). Acé, nom repris par Ptolémaïs sous le règne d'Auguste, p. cxxi, cxxviii-cxxix. — Inscription votive en l'honneur de Jupiter, à Beyrouth, p. xxxiii à xxxv. — Inscription relative à la viii^e légion *Gallica*, près de Beyrouth, p. xxxvi-xxxvii.
- ROZOUY-LE-VIEIL (Loiret). Jean Rousseau, maître fondeur à Rozoy, p. 80.
- RUEIL (Seine-et-Oise). Sépultures antiques, p. xxviii.
- RUPIN (E.), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. xciv.
- RUSGANIE, ville antique d'Algérie. — Voir : MATIFOU (Le cap).

- RUSICADE** (Algérie). Inscriptions romaines, p. clviii. — Cf. PHILIPPEVILLE.
- RUTILY** (M.). Ses trouvailles archéologiques à Tunis, p. clv.
- S
- SABATIER** (François), maître fondeur à Troyes, p. 79, 82.
- SADÉ** (Maison de). Tombe de la maison de Sade à Avignon, p. 362.
- SADOUX** (M.). Ses fouilles à Kasr-ez-Zit, p. clxxx.
- SAGLIO** (M.), chargé de rapports, p. xxiv, xcvi, cxii, cxvii; — membre d'une commission, p. xxiv; — nommé vice-président de la Section d'archéologie, p. xxxi; — présente un rapport, p. cxxxiv.
- Rapports sur un document mentionnant un orgue portatif en 1560, p. cviii; — sur l'inventaire d'un gentilhomme campagnard à la fin du xvi^e siècle, p. xxxv; — sur un marché avec un plombier pour la couverture d'une maison à Bordeaux, en 1515, p. cxvii.
- SAHARA** (Haut-). Rapport sur une mission au Haut-Sahara, p. 137 à 145.
- SAINT-ANDRÉ-LES-AVIGNON** (Église de). Tombeau de Pierre *Blavü*, p. 365.
- SAINT-ARNOUX** (Grotte de) [Alpes-Maritimes], lieu de pèlerinage, p. lxx-lx.
- SAINT-BENOÎT-DE-CASTRES** (Chapelle de) [Tarn-et-Garonne], lieu de pèlerinage, p. cxvi.
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE** (Loiret). Église décrite par Peiresc, p. 391.
- SAINT-DENIS** (Seine). Tombeaux autrefois dans la basilique, décrits par Peiresc, p. 392.
- SAINTE-COLOMBE**, près Vienne (Isère). Mosaïques romaines, p. cii-ciii.
- SAINTE-MONIQUE**, quartier de Carthage (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 153-154.
- SAINTE-MARIE** (Charles Pricot de). Son éloge funèbre, p. cxlviii.
- SAINT-ESPRIT** (Ordre du). Création de chevaliers en 1724, p. 299-300.
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** (Seine-et-Oise). Musée des antiquités nationales : dépôt de manuscrits et dessins à la bibliothèque, p. xxviii, cxxxi, cxxxiv; — objets provenant d'Albanie, offerts par M. Degrand, p. lxxiv.
- SAINT-LEU** (Algérie). Stèles antiques, p. clxxvi-clxxvii, et p. 459 à 464.
- SAINT-MARTIN-DE-COLOMBE** (Hérault). Inscription romaine, p. cxvii.
- SAINT-MORÉ** (Yonne). Grottes quaternaires, p. cxx, cxxxi.
- SAINT-PAUL** (Anthyme) présente une observation, p. lxiv. — Étude sur l'église Saint-Sernin de Toulouse, p. lxi-lxii, et p. 396 à 413.
- SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX** (Drôme). Les évêques seigneurs suzerains de Chamaret, p. 49 à 55.
- SAINT-POL** (L'abbé) signale une inscription romaine, p. clxxx.
- SAINT-THIBAUT**, en Lorraine. Jean et Nicolas Bezot, fondeurs à Saint-Thibault, p. 72.
- SAINT-VENANT** (Julien Barré de) lit un mémoire sur les vases à bec du moyen âge, p. cxviii; — nommé officier d'Académie, p. cxvii.
- SAISONS** (Mosaïque des Quatre), à Sainte-Colombe, p. cii-ciii.
- SALADIN** (M.) présente un rapport sur une note relative à Dar-Saklin, p. cxc.
- SALLÈLES** (Aude). Grotte préhistorique, p. xlix.
- SALVE** (Martin de), cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Bonpas, p. 365.
- SILVIUS JULIANUS**, proconsul d'Afrique, p. clxxxiv-cxc.

- SAOIS (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 82.
- SANDALGIAN (Joseph) offre un ouvrage au Comité, p. xxxii.
- SARCOPHAGES de l'époque barbare à Langeais, p. 469 à 476. — Sarcophages romains, en Afrique, p. clxxi-clxxii, et p. 448.
- SATURNE. Dédicaces à ce dieu, p. cliii-cliv, clxii, ccxv-ccxvi. — Stèle votive à Saturne *Balcanensis*, p. cxlvi-cxlvii.
- SAUVAGE (Georges), fondeur, p. 78, 82.
- SAVOIE (Béatrix de), femme de Raymond Bérenger IV. Sa statue à Aix, p. 348-349.
- SEAUX (Loiret). Fonte de cloches, p. 72, 79, 82.
- SCHOPFER (Jean). Documents relatifs à l'art du moyen âge, contenus dans les manuscrits de N. C. Fabri de Peiresc, à la Bibliothèque de la ville de Carpentras, p. 330 à 395, pl. XV à XIX.
- SCULPTURE à l'époque romane, p. lxxvii-lxxviii.
- SCULPTURES rupestres au Haut-Sahara, p. 139; — du Kef-Messiouer et de Klanguet-el-Hadjar, p. 438 à 441.
- SENS (Yonne). Jean Capitain, fondeur, p. 72. — Statue de saint Thomas Becket, p. xxvii, et p. 24 à 27, pl. I.
- SÉPULTURES antiques à Seraincourt et Rueil, p. xxviii; — préromaines, de l'Ariège, p. xlviii; — préromaines, de la Charente, p. xlix, et p. 491 à 541, pl. XXIII à XXIX; — romaines, à La Croix, p. cxxiii.
- SERAINCOURT (Seine-et-Oise). Sépultures antiques, p. xxviii.
- SERRE-LA-CROIX (Hautes-Alpes). Fouilles, p. xcix-c.
- SÉTIF (Algérie). Inscription chrétienne, p. 453 à 455.
- SFAX (Tunisie). Tuiles avec inscriptions et dessin, provenant de tombes chrétiennes, p. ccii.
- SIAGU, ancienne ville de l'Afrique. — Voir KASR-EZ-ZIT.
- SICARD (Germain) expose le plan d'un inventaire des monuments préhistoriques de l'Aude, p. l; — présente une observation, p. xlix.
- SIDI-ARMED-EL-HACHENI (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxliv, et p. 133 à 136.
- SIDI-AMARA (Tunisie). Inscription et ruines romaines, p. 195-196, 231.
- SIDI-EL-ASSAU (Koubba de) [Tunisie]. Inscription romaine, p. cxliv.
- SIDI-MANSOUR (Koubba de) [Tunisie]. Fortin antique, p. 192.
- SILA (Algérie). Inscription romaine, p. cxlii.
- SILEX (Instruments en) trouvés dans le département de la Charente, p. 491 à 541.
- SILOS du département de la Charente, p. 491 à 541.
- SIMON LANZI, primat d'Angleterre, cardinal. Son tombeau à la Chartreuse de Bonpas, p. 365.
- SIMON MESCUIN, architecte à Bordeaux, p. 422-423.
- SIMONNOT (Jean-Nicolas), maître fondeur à Versailles, p. 82.
- SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE (La) demande une subvention, p. cxxi, cxxiii.
- SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE ROCHECHOUART (La) demande une subvention, p. xxv-xxvi.
- SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE (La) demande une subvention, p. civ, cxxi.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY (La) demande une subvention, p. xxv.
- SOMA-TASBENT (Le) [Algérie]. Inscription romaine, p. 182-183.
- SOSSIANUS (*Macrinus*), légat en Afrique, p. 133-134.
- SOUAMA (Algérie). Ruines, p. clxxiii-clxxiv.
- SOUK-EL-ABIOD (Tunisie). Fouilles sur l'emplacement de *Pappu*, p. clxiv,

CLXXVIII-CLXXIX, CLXXVIII, CXCIX-CC, CCV-CCVI. — Inscriptions romaines, p. CLXXVIII à CXC.
 SOUPPES (Seine-et-Marne). Fonte de trois cloches, p. 71.
 SOURCE captée par les Romains, à Medoudja, p. CLXXVIII à CLXX.
 SOUSSE (Tunisie). Inauguration du musée, p. CIX, CLXXVIII. — Inscription romaine sur bronze, p. CCVI. — Matrice de potier en plomb, p. CCI. — Mosaïque romaine, p. CXCVIII.
 SOUTERRAINS-REFUGES de l'arrondissement de Rochechouart, p. LXXIX-LXX.
 STARKERFAH (Algérie). Ruines, p. 143-144.
 STATIONS PRIMITIVES de la région d'Aïn-Beida (Algérie), p. 437-438.

STATUES DE MOYEN ÂGE. — Voir : LOUIS (saint), THOMAS BECKET (saint), VINCENT (saint).
 STATUES ROMAINES, trouvées à Carthage, p. CLX-CLXIII; — trouvée à Chastel-Marlhac, p. CXXI.
 STATUETTES en terre cuite trouvées en Afrique, p. CCIX.
 STÈLES ANTIQUES, au cap Matifou, p. 464; — à Saint-Leu (Algérie), p. 459 à 464. — Cf. INSCRIPTIONS GRECQUES ET ROMAINES.
 STÈLES PUNIQUES. — Voir INSCRIPTIONS PUNIQUES.
 SWARTE (Victor DE). Le costume au VII^e siècle, d'après le Pentateuque de Tours, p. XLVI.

T

TABLE DIVINATOIRE arabe, p. 236 à 240.
 TABLETTE de plomb avec formules d'imprécation, trouvée à Carthage, p. CLXIV.
 TACAPE (Tunisie), ville antique. Fouilles sur l'emplacement, p. CCV. — Voie romaine de *Tacape* à *Theveste*, p. CLXXVII, et p. 542 à 556.
 TANIT. Inscriptions votives à cette déesse, p. CLI-CLII.
 TAOURA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLXV à CLXVII.
 TAPISSERIES anciennes, avec les Histoires de Troyes, autrefois dans l'église des religieuses de Saint-Louis, à Poissy, p. 382-383.
 TARASCON (Bouches-du-Rhône). Antiquités romaines aux environs, p. XXVIII.
 TARDIEU (Ambroise). Peintures découvertes à la cathédrale de Clermont-Ferrand, p. CXXIII.
 TARDIF (Joseph), nommé officier d'Académie, p. XCVII.
 TARN-ET-GARONNE (Département de). Fontaines, lieux de pèlerinages, p. LIV.
 TERESSA (Algérie). Inscription chrétienne

au musée, provenant d'Haidra, p. 450-451. — Inscriptions romaines, p. 181. — Cf. *THEVESTE*.
 TÉBOUSSOUK (Tunisie). — Voir *THIBURSCUM BURR*.
 TELERGMA (Algérie). Inscription romaine, p. CXLII.
 TERNATEY (Algérie). Inscription chrétienne, p. 458-459.
 TESTAMENT de Louis I^{er} d'Anboise, p. LXX.
 THAGORA, ancienne ville de l'Afrique. — Voir TAOURA.
 THALA (Tunisie). Inscription romaine, p. CCVII.
 THAPSUS, ville antique (Tunisie). Nécropole punique, p. CCVII à CCXI.
 THIASARTE (Tunisie). Voie romaine de *Tacape* à *Thasarte*, p. CLXXVII, et p. 542 à 556.
 THÉBESNAT (L'abbé), chargé de rapports, p. XXXVI, XCVIII, CXXI; — présente un rapport, p. CIX.
 — Rappports sur des estampilles de potiers trouvées à Lectoure, p. CXXXIII; — sur des fouilles projetées à l'église

- du Cellier, p. c; — sur des fouilles à Preignan, p. cxvii-cxviii, cxxxii; — sur des statues antiques trouvées près de Lectoure, et des substructions romaines près de Lectoure, p. cxxxi à cxxviii.
- TRÉLIN (René de), nommé officier d'Académie, p. cxvii.
- TRÉRIOT (François et Dominique), maîtres fondeurs lorrains, p. 82-83.
- THERMES romains à Kasr-*cz-Zit*, p. clxxx; — de *Thibursicum Bure*, p. cxlv, et p. 172-173; — de Tizirt, p. 443-444, pl. XXI.
- THERESTE, ville antique de l'Afrique. Voie romaine de *Tacape* à *Thereste*, p. clxxvii, et p. 542 à 556. — Cf. TEBESSA.
- THIBURNICUM BURE (Tunisie), ville antique. Inscription romaine, portes et thermes, p. cxlv, et p. 169 à 173.
- THIERRY (M.) offre des monnaies au Musée Alaoui, p. cxlix.
- THIERS (M.) communique un estampage de l'inscription chrétienne de Régimont, p. cxxiv.
- THOISON (E.). Cinquante-quatre fondeurs de cloches, p. xxiv-xxv, et p. 70 à 83. — Deux trouvailles de monnaies romaines à Nemours et à Larchant, p. lxxiv-lxxv.
- THOMAS, peintre, exécute des dessins pour Peiresc, p. 341, 373-374.
- THOMAS BECKET (Saint). Sa statue à Sens, p. xxvii.
- THOURY-FERROTTES (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 72.
- THOUVEREZ (Jacques-Émile), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- TIGZIRT (Algérie). Mosaïque des thermes, p. clxxiv, et p. 443-444.
- TISSUS anciens, conservés dans l'ancienne abbaye de Baume-les-Mesieurs, p. 112 à 116, pl. II à IV.
- TIXTER (Algérie). Inscription chrétienne, p. 455 à 458.
- TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE (Algérie), p. clxxviii, et p. 441 à 443.
- TOMBEAUX, de l'époque franque, à Avigny, p. cxxxi; — puniques, à Carthage, p. clxxiii-clxxiv. — Cf. SÉPULTURES.
- TOMBELAINE (Ilot de). Restes de l'église et des fortifications, p. lxxii-lxxiii.
- TOMBELLE à Averdon, p. cxvii.
- TOULON (Var). Pierre Garnier, organisateur de Toulon, p. cviii-cix.
- TOULOTTE (M^{re}) offre des ouvrages à la Commission de l'Afrique du Nord, p. cxci.
- TOULOUSAIN (Le). Clochers de brique dans cette région, p. lxx-lxxvi.
- TOULOUSE (Haute-Garonne). Archives notariales, p. lxxvii. — Chapiteaux des églises romanes, p. lxxvii-lxxviii. — Église Saint-Sernin : dates de sa construction, p. lxxi-lxxii, et p. 396 à 413; inventaires du Trésor, p. lvi-lvii. — Cf. CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
- TOURAINÉ. Aqueducs romains, p. xlv-xlvi, et p. 425 à 436, pl. XX.
- TOURNUS (Saône-et-Loire). Inscription grecque, p. cxviii-cxix.
- TOURS (Indre-et-Loire). Manuscrit dit *Pentateuque de Tours*, p. xlvi. — Tombeaux et verrières des églises de Tours, décrits par Peiresc, p. 392.
- TOUSSAINT (Le commandant), nommé officier de l'Instruction publique, p. xc.
- Rapport archéologique sur la région de Maktar, p. 185 à 235. — Rapport sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, p. cxxviii à cxliv.
- TOUTAIN (Jules), chargé de rapports, p. cxxv, cxci.
- Rapports sur les fouilles dans les ruines de *Siagu* et de *Pappu*, p. cxix-cx; — sur des inscriptions votives à Saturne trouvées près d'Enfidaville, p. clxxi-clxx; — sur une stèle votive

- dédiée à Saturne *Balcavanensis*, p. cxlvi-cxlvii.
- TRAVERS (Émile) présente des observations, p. lxiii, lxx.
- TRÉBUCHET grave des jetons des États de Languedoc, p. 325.
- TRÉMAULT (Auguste de), nommé officier de l'Instruction publique, p. xcvi.
- TRÉMOLAT (Dordogne). Église, p. liv-lv.
- TRÉSOR de l'église Saint-Sernin de Toulouse : anciens inventaires, p. lvi-lvii. — Trésor royal de France : inventaire estimatif du xv^e siècle, p. cxviii, cxi-cxvii, et p. 126 à 129.
- TREUZI (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 74.
- TRIGER (Robert). Testament de Louis I^{er} d'Amboise, p. lxx.
- TROYES (Aube). François Sabatier, maître fondeur à Troyes, p. 82.
- TULLE (Cortèze). Musée départemental d'ethnographie et d'art populaire : sa création, p. cxvii.
- TUMELUS, à Averdon, p. cxx; — du département de la Charente, p. 491 à 541.
- TUNIS (Tunisie). Monnaies grecques trouvées à Tunis, p. clv. — Musée du Bardo : acquisitions nouvelles; p. cxlix-cl, clv-clvi; cippe punique, p. cxi; inscriptions romaines, p. cxc; plaquettes en plomb, p. clv; stèle votive à Saturne, p. cxlvii. — Antiquités (Service des), p. cxlvi. — Fonilles faites en 1899, p. cxlviii à cxc. — Recherches archéologiques des brigades topographiques, p. cxvii à cxliv. — Voies romaines, p. cxviii, cxli, cxlii, et p. 185 à 189.

U

- URBAIN V, pape. Son tombeau à Avignon, p. 365.
- URSEAU (Le chanoine), auteur d'une communication, p. xxii; — présente une observation, p. xlv.
- URY (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 75.
- UZIPPA, ville antique de l'Afrique. — Voir KSOUR-ABD-EL-MELEK.

V

- VAISSETE (Dom Joseph), chargé de rédiger l'*Histoire générale de Languedoc*, p. 303.
- VALOIS (Louis de), fils de Charles V. Chapelle fondée par lui aux Célestins d'Avignon, p. 361.
- VARVE (Hôtel de), à Bourges, p. cxvi.
- VASES antiques, de bronze, p. cxv; — grecs, p. ccviii. — Vases à bec du moyen âge, p. lxxiii-lxxiv.
- VALBAN. Tour construite par lui à Porten-Bessin, p. xxvii, et p. 122 à 125.
- VÉXUS (Statuette de) en marbre, trouvée à Carthage, p. clx.
- VERNIER (Jules), nommé officier d'Académie, p. cxvii.
- VERRE (Ampoule de), p. 112.
- VERSAILLES (Seine-et-Oise). Joseph-Nicolas Simonnot, maître fondeur à Versailles, p. 82.
- VEYNES (Hautes-Alpes). Fouilles projetées, p. xxvii.
- VILLARS (Ain). Monticule dit *poype* de Villars, p. lxxiii.
- VILLAULT (Nicolas), fondeur, p. 83.
- VILLEBLEVIN (Yonne). Fonte de cloches, p. 82.
- VIENNE (Isère). Chef de saint Maurice et épitaphe du roi Boson, p. 392-393.

- VILLEMER (Seine-et-Marne). Fonte de cloches, p. 73, 78.
- VILLENEUVE-BARGEMONT (Le lieutenant DE), nommé officier d'Académie, p. xcvi.
- VILLENEUVE-LES-AVIGNON (Gard). Monuments funéraires, à la Chartreuse, p. 364-365.
- VILLERS (M.). Note sur la tour de Vauban à Port-en-Bessin, p. xxvii, et p. 122 à 125.
- VILLIERS-SOUS-GREZ (Seine-et-Marne). Fonte d'une cloche, p. 74.
- VINCENT (Saint). Sa statue à Saint-Vincent de Carcassonne, p. liii, et p. 485 à 488.
- VITALIS DE FURVO, cardinal. Son tombeau à Avignon, p. 362.
- VITRAIL du xvi^e siècle, à Courville, p. cxx, cxxx.
- VOIES ROMAINES. En Algérie, p. cxxxviii. — En Gaule, dans le pays des Ceutrons, p. cviii; — à Lectoure, p. cxxxii. — De *Tacape* à *Theveste*, p. clxxvii, et p. 542 à 556. — De *Taksebt-Tigzirt* à *Dellys*, p. clxxvi. — En Tunisie, p. 185 à 189, 192 à 195.

W

- WAILLY-SOUS-MONTREUIL (Pas-de-Calais). Trouaille de monnaies du xvi^e siècle, p. cxx, cxxx.
- WARIN (François), garde général des monnaies, p. 279-280.
- WIERZEJSKI (M.) communique une inscription romaine, p. clxxxiv.
- WORMHOUDT. Monnaie gauloise trouvée à Wormhoudt, p. civ, cxl.

Y

- YOLANDE D'ARAGON, femme de Louis II d'Anjou. Son portrait, p. 356-357, pl. XVIII.

Z

- ZAOUIA-SIDI-ABD-EL-MELEK (Tunisie). Vestiges antiques, p. 192-193.
- ZIAMA (Petite-Kabylie). Ruines de *Choba*, p. clxx, et p. 444 à 449.
- ZURICH. Inscription romaine, p. clxxxiv.

LISTE DES PLANCHES.

- Planche I. Statue de saint Thomas Becket, à Sens, p. 24.
Planches II à IV. Tissus de l'église de Baume-les-Messieurs (Jura), p. 112 à 114.
Planches V et VI. Authentiques de reliques de l'église de Baume-les-Messieurs (Jura), p. 117-118.
Planche VII. Mosaique romaine d'Oglet-Atha (Tunisie), p. 167.
Planches VIII à XIV. Jetons des États généraux de Languedoc, p. 270 à 323.
Planche XV. Statue de Béatrix de Provence († 1277), d'après un dessin du Recueil de Peiresc, p. 350.
Planche XVI. Statue de Charles III d'Anjou († 1481), d'après un dessin du Recueil de Peiresc, p. 350.
Planche XVII. Portrait de Louis II d'Anjou († 1417), d'après une aquarelle du Recueil de Peiresc, p. 357.
Planche XVIII. Portrait de Yolande d'Aragon, d'après une aquarelle du Recueil de Peiresc, p. 357.
Planche XIX. Mosaique du palais de Latran, d'après une aquarelle du Recueil de Peiresc, p. 384.
Planche XX. Aqueduc de Laynes (Indre-et-Loire), p. 426.
Planche XXI. Mosaique romaine des Thermes de Tigzirt (Algérie), p. 443.
Planche XXII. Épitaphe mérovingienne trouvée dans le cimetière de Langeais (Indre-et-Loire), p. 479.
Planche XXIII. Hache en silex du tumulus de Pierrefitte (Charente), p. 539.
Planche XXIV. Objets en schiste, terre cuite et os du tumulus de Pierrefitte (Charente), p. 539.
Planche XXV. Silex taillés du tumulus de Pierrefitte (Charente), p. 540.
Planche XXVI. Objets provenant du tumulus de Pierrefitte (Charente), p. 540.
Planche XXVII. Coquille et vase de terre du tumulus de Pierrefitte (Charente).
Fragment de crâne du tumulus de Ligné (Charente), p. 540.
Planche XXVIII. Lame de silex du dolmen de Pierre-Rouge (Charente), p. 541.
Planche XXIX. Lame de silex trouvée à Bioussac (Charente), p. 541.

LISTE DES VIGNETTES.

- Aumônière dite de saint Désiré, à l'église de Baume-les-Messieurs (Jura), p. 111.
Gravure rupestre du Kef-Messioneur (Algérie), représentant des lions dévorant un sanglier, p. 439.
Marques du Tombeau de la Chrétienne (Algérie), p. 442.
Plan des ruines de Choba (Petite-Kabylie), p. 446.
Sarcophages de l'époque barbare découverts à Langeais (Indre-et-Loire), fig. 1 à 8, p. 470 à 475.

Plan d'un hypogée découvert à Langeais (Indre-et-Loire), p. 477.

Bague en argent trouvée dans le cimetière carolingien de Langeais (Indre-et-Loire),
p. 481.

Statues d'un apôtre et de saint Vincent à l'église Saint-Vincent de Carcassonne,
p. 485.

Statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent de Carcassonne, p. 485.

Statue de diacre à l'église Saint-Nazaire de Carcassonne, p. 488.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE DES MEMBRES de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des musées, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires du Comité et des correspondants du Comité, p. 1 à xv.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE du 16 janvier 1899, p. xxiii à xxx.

Rapport de M. GUFFREY sur une note de M. Eugène THOISON, relative à cinquante-quatre fondeurs de cloches, p. xxiv-xxv.

Rapport de M. LONGNON sur les fouilles de Chassenon, p. xxv-xxvi.

Rapport de M. LEPÈVRE-PONTALIS sur une notice de M. l'abbé FILLET intitulée : La tour de Chamarel (Drôme), p. xxvi-xxvii.

Rapport de M. PROU sur une communication de M. l'abbé CHARTRAIRE, relative à une statue de saint Thomas Becket, p. xxvii-xxviii.

Rapport de M. REINACH sur les fouilles de MM. MARTIN et BOUT DE CHARLEMONT, à Boulbon (Bouches-du-Rhône), p. xxviii.

Rapport de M. DE LASTEYRIE sur un ouvrage de M. FAURÉ intitulé : Le canon et le sentiment des proportions dans l'architecture moderne, p. xxviii à xxx.

SÉANCE du 20 février 1899, p. xxxi à xxxv.

Arrêté ministériel portant nomination d'un président honoraire, d'un président et d'un vice-président de la Section d'archéologie du Comité, p. xxxi.

Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur une communication de M. F. DE MÉLY relative à la date de la réception de la Sainte Couronne à Paris, p. xxxii.

Rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur une inscription découverte à Beyrouth, communiquée par M. le docteur Jules ROUVIER, p. xxxiii à xxxv.

Rapport de M. SAGLIO sur un inventaire du xvi^e siècle tiré des archives du château de Dampierre, communiqué par M. LE CLERT, p. xxxv.

SÉANCE du 13 mars 1899, p. xxxvi à xxxix.

Note de M. le docteur Jules ROUVIER sur une inscription découverte près de Beyrouth, et rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE, p. xxxvi à xxxviii.

Rapport de M. PROU sur une trouvaille de monnaies du xiv^e siècle à Labouheyre communiquées par M. l'abbé A. DEGERT, p. xxxviii.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes, à Toulouse, p. xl à xcvi.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE, p. xl à xliii.

Discours de M. HÉRON DE VILLESOSSE, p. xli à xliii.

SÉANCE du 4 avril 1899, p. xliiv à xlvii.

Communication de M. BORREL sur de récentes découvertes faites à Moutiers (Savoie), p. xliiv-xlv.

- Communication de M. BOUSSEZ sur les aqueducs romains en Touraine, p. XLV-XLVI.
Communication de M. VIctor DE SWARTE sur le costume au VII^e siècle d'après les peintures du Pentateuque de Tours, p. XLVI.
Communication de M. Alfred CARAVEN-GACHIN sur le cimetière mérovingien du Gravas (Tarn), p. XLVII.

SÉANCE du 5 avril 1899, matin, p. XLVIII à LI.

- Communication de M. l'abbé GAU-DURBAN sur les sépultures préromaines du département de l'Ariège, p. XLVIII.
Communication de M. CHAUVET sur les sépultures préromaines de la Charente, p. XLIX.
Communication de M. Léon COUTIL sur les objets de l'époque du bronze en Normandie, p. XLIX.
Communication de M. Félix REGNAULT sur quelques œuvres artistiques de l'âge du renne recueillies dans la grotte de Massat (Ariège), p. L.
Communication de M. Germain SICARD sur le plan d'un inventaire général des monuments préhistoriques de l'Aude, p. L.
Communication de M. DE GÉRIN-RICARD sur une station néolithique près d'Auriol (Bouches-du-Rhône), p. LI.

SÉANCE du 5 avril 1899, soir, p. LI à LV.

- Communication de M. Léopold COSTANS sur le pilori de Millau (Aveyron), p. LI.
Communication de M. DE LAHONDÈS sur une statue de saint Louis au portail de l'église Saint-Vincent de Carcassonne, p. LI-LII.
Communication de M. Robert ROGER sur les églises romanes du pays de Foix et du Conserans, p. LII.
Communication de M. FORESTIÉ sur les fabriques de faïences dans l'ancienne généralité de Montauban, p. LII-LIV.
Communication de M. le chanoine CALVIAT sur les pèlerinages aux fontaines dans le Tarn-et-Garonne, p. LIV.
Communication de M. Jules MANDRIX sur la chapelle de Bonley (Dordogne), p. LIV-LV.

SÉANCE du 6 avril 1899, matin, p. LVI à LX.

- Communication de M. le chanoine DOUAS sur les anciens inventaires du trésor de Saint-Sernin de Toulouse, p. LVI-LVII.
Communication de M. Léon JOULIN sur les fouilles de Martres-Tolosanes, p. LVII-LVIII.
Communication de M. DE LA RÉVÉLIÈRE sur les menhirs de Bretagne, p. LVIII-LIX.
Communication de M. CARTILHAC sur la faune et l'industrie de l'âge du renne et de l'âge de la pierre polie, p. LIX.
Communication de M. Georges DOUBLET sur la fontaine sainte des Gorges-du-Loup et la grotte de Saint-Arnaux (Alpes-Maritimes), p. LIX-LX.

SÉANCE du 6 avril 1899, soir, p. LXI à LXVI.

- Communication de M. Anthyme SAINT-PAUL sur la date de la construction de l'église Saint-Sernin de Toulouse, p. LXI-LXII.
Communication de M. l'abbé BOSSEBOËUF sur ses fouilles dans l'îlot de Tombolaine, p. LXII-LXIII.
Communication de M. BRUTAILS sur l'antériorité et l'influence de l'école romane d'Auvergne, p. LXIII-LXIV.
Communication de M. LAVERGNE sur les carrolages vernissés du département du Gers, p. LXIV-LXV.
Communication de M. le chanoine POTTIER sur les clochers de brique du pays toulousain, p. LXV-LXVI.

SÉANCE du 7 avril 1899, matin, p. LXVII à LXX.

- Communication de M. ROSCHACH sur la sculpture romane à Toulouse, p. LXVII-LXVIII.
Communication de M. BARRIÈRE-FLAVY sur l'industrie des peuples barbares en Gaule du v^e au vii^e siècle, p. LXVIII-LXIX.
Communication de M. le chanoine POTTIER sur un reliquaire de l'abbaye de Grand-selve, p. LXIX.
Communication de M. MASFRAND sur quatre souterrains-refuges de l'arrondissement de Rochechouart, p. LXIX-LXX.
Communication de M. Robert TRIGER sur le testament de Louis I d'Amboise, p. LXX.

SÉANCE du 7 avril 1899, soir, p. LXXI à LXXV.

- Communication de M. Émile BONNET sur les jetons des États généraux de Languedoc, p. LXXI-LXXII.
Communication de M. Léon JOULIN sur les monnaies romaines trouvées à Martres-Tolosanes, p. LXXII.
Communication de M. PLANCOUARD sur l'église d'Arthies-en-Vexin, p. LXXIII.
Communication de M. le pasteur BRUSTON sur une médaille du xvi^e siècle à l'effigie du Christ, p. LXXIII-LXXIII.
Communication de M. Joseph BUCHE sur la *poype* de Villars (Ain), p. LXXIII.
Communication de M. DE SAINT-VENANT sur les vases à bec du moyen âge, p. LXXIII.
Communication de M. DEORAND sur deux nécropoles découvertes en Albanie, p. LXXIV.
Communication de M. Adrien BLANCHET sur les monnaies gauloises du Sud-Ouest de la France, p. LXXIV.
Communication de M. Eugène THOISON sur deux trouvailles de monnaies romaines à Nemours et à Larchant, p. LXXIV-LXXV.

SÉANCE GÉNÉRALE du 8 avril 1899, p. LXXVI à XCVII.

- Discours de M. HÉRON DE VILFOSSE, p. LXXVII-LXXXVIII.
Discours de M. le Ministre de l'Instruction publique, p. LXXXVIII à XCIV.
Nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, p. XCIV.
Arrêtés ministériels nommant des officiers de l'Instruction publique et des officiers d'Académie, p. XCV à XCVII.

SÉANCE de la section d'archéologie, du 17 avril 1899, p. XCVIII à CIII.

- Rapport de M. LEFÈVRE-PONTALIS sur les fouilles de M. Octave BOBEAU dans un cimetière carolingien à Langeais, p. XCVIII.
Rapport de M. MÜNTZ sur des fouilles projetées dans le domaine de Serre-la-Croix, p. XCVIII-c.
Rapport de M. l'abbé THÉDENAT sur les fouilles projetées dans l'église du Cellier, p. c.
Rapport de M. HÉRON DE VILFOSSE sur une inscription romaine trouvée à Fréjus, p. ci-cii.
Communication de M. HÉRON DE VILFOSSE sur l'inscription de *Lucterius* à Cahors, p. cii.
Rapport de M. HÉRON DE VILFOSSE sur des mosaïques romaines trouvées à Sainte-Colombe, près Vieulle, p. cii-ciii.

SÉANCE du 8 mai 1899, p. CIV à CIX.

- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur une note de M. le comte DE GRASSET relative à des dessins de «croix de Lorraine» au xiv^e siècle, p. CIV-CVI.
Rapport de M. GUIFFREY sur un fragment d'inventaire du trésor royal au xv^e siècle communiqué par M. LABANDE, p. CVI-CVII.
Rapport de M. LONGNON sur une communication de M. BOBREL relative à la voie romaine de Milan à Vielle, p. CVIII.

Communication par M. Edmond Pouré de documents relatifs à un organiste ambulancier en 1560, et rapport de M. SAGLIO, p. CVIII-CIX.

SÉANCE du 12 juin 1899, p. CX à CXIV.

- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur une monnaie gauloise trouvée à Wormhoudt et communiquée par M. PLANGOUARD, p. CXI.
- Rapport de M. MÜTZ sur une note de M. l'abbé DEBARAT, relative à trois bas-reliefs en marbre trouvés à Pau, p. CXI.
- Rapport de M. Salomon REINACH sur un polissoir trouvé à Jaignes et communiqué par M. Ph. REYNIER, p. CXI-CXII.
- Rapport de M. Salomon REINACH sur les fouilles de M. l'abbé PARAT dans les grottes de la Cure et de Yonne, p. CXII.
- Rapport de M. MASPERO sur une plaque de bronze égyptienne communiquée par M. DESTANDAU, p. CXII-CXIII.
- Rapport de M. LEFÈVRE-PONTALIS sur deux communications de M. PLANGOUARD, p. CXIII-CXIV.
- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur une demande de subvention à l'effet de pratiquer des fouilles à Ambleny et à Frocourt, p. CXIV.

SÉANCE du 10 juillet 1899, p. CXV à CXXIX.

- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur des découvertes de monnaies à Berek, p. CXV-CXVI.
- Rapport de M. LEFÈVRE-PONTALIS sur une note de M. DE ROUMÉJOUX relative aux pratiques de pèlerinage à la chapelle de Saint-Benoît-de-Castres, p. CXVI.
- Rapport de M. PROU sur l'inventaire du mobilier de l'hôpital de Charlieu, en 1460, communiqué par M. DE FRÉMINVILLE, p. CXVI-CXVII.
- Rapport de M. SAGLIO sur un marché conclu entre un marchand de Bordeaux et un plombier pour la couverture d'une maison en 1515, communiqué par M. BRUTAUD, p. CXVII.
- Rapport de M. l'abbé THÉDÉCAT sur un compte rendu de fouilles faites à Preignan (Gers), par M. COLLARO, p. CXVII-CXVIII.
- Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ sur une inscription grecque trouvée à Tourins, p. CXVIII-CXIX.

SÉANCE du 13 novembre 1899, p. CXX à CXXVI.

- Rapport de M. REINACH sur des sépultures du III^e siècle découvertes à La Croix (Indre-et-Loire) par M. Octave BOBEAU, p. CXXII.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ sur un flacon de verre trouvé à Champvert et communiqué par M. Gaston GAUTHIER, p. CXXIII-CXXIV.
- Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ sur une inscription romaine trouvée à Saint-Martin-de-Colombe et communiquée par M. Joseph BERTHÉLÉ, p. CXXIV.
- Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ sur l'inscription chrétienne de Régimont, d'après une photographie de M. THIERS, p. CXXIV-CXXV.
- Note de HÉRON DE VILLEFOSSÉ sur une inscription récemment découverte à Bourges, p. CXXV-CXXVI.

SÉANCE du 11 décembre 1899, p. CXXVII à CXXXIV.

- Note de M. le docteur Jules ROUVIER sur la reprise du nom d'Acé par la ville de Ptolemais sous le règne d'Auguste, et rapport de M. BABELON sur cette note, p. CXXVIII à CXXX.
- Rapport de M. A. DE BARTHÉLEMY sur une communication de M. PLANGOUARD relative à diverses antiquités du Pas-de-Calais, p. CXXX.

- Rapport de M. MÜNZ sur une notice de M. l'abbé MÉTUS relative à un vitrail de l'église de Courville (Eure-et-Loir), p. cxxx.
- Rapport de M. REINACH sur une tombe celtique à Averdon (Loir-et-Cher), p. cxxxi.
- Rapport de M. REINACH sur le menhir de Ceinturat (Haute-Vienne), p. cxxxi.
- Rapport de M. REINACH sur un mémoire de M. l'abbé POULAINE intitulé : Le diluvium dans les grottes quaternaires de Saint-Moré, p. cxxxi-cxxxii.
- Rapports de M. l'abbé THÉVENAT sur les fouilles de M. CAMOREY à Lectoure et sur celles de M. COLLARD à Preignan, p. cxxxii-cxxxiii.
- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une note de M. Ad. DE ROCHEMONTEIX relative à une statue romaine trouvée à Chastel-Marillac, p. cxxxiv.

PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

SÉANCE du 17 janvier 1899, p. cxxv à cxlvii.

- Note de M. Ph. BERGER sur une inscription trilingue découverte à Henchir-Aouin, p. cxxxvi.
- Rapport de M. Ph. BERGER sur deux stèles puniques découvertes à Douar-ech-Chott, p. cxxxvi-cxxxvii.
- Rapport de M. CAGNAT sur les recherches archéologiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie pendant l'année 1898, p. cxxxvii à cxliv.
- Rapport de M. CAGNAT sur diverses communications de MM. BERTRAND, MARYE et GAUCKLER, p. cxliv à cxlvi.
- Rapport de M. TOUTAIN sur une dédicace à Saturne *Balcaranensis* communiquée par M. GAUCKLER, p. cxlvi-cxlvii.

SÉANCE du 21 février 1899, p. cxlviii à clvii.

- Éloge funèbre de M. Ch. PRICOT DE SAINTE-MARIE par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, p. cxlviii.
- Fouilles de M. GAUCKLER à Carthage, p. cxlviii à cl.
- Rapport de M. BABELON sur des médailles antiques trouvées en Tunisie et communiquées par M. DU BREIL DE PONTBRIAND, p. cl-cll.
- Rapport de M. Philippe BERGER sur des *ex-voto* à Tanit communiqués par M. GAUCKLER, p. cli-clii.
- Rapport de M. CAGNAT sur les fouilles de M. l'abbé MONTAGNON à Lambèse, p. clii-cliii.
- Compte rendu par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, d'une note de M. GSELL relative à une statue d'Apollon trouvée à Cherchel, p. cliii.
- Rapport de M. TOUTAIN sur des dédicaces à Saturne trouvées près d'Enfidaville et communiquées par M. GAUCKLER, p. cliii-cliv.
- Rapport de M. GAUCKLER sur diverses trouvailles d'antiquités faites aux environs de Tunis, p. clv à clvii.

SÉANCE du 14 mars 1899, p. clviii à clxvii.

- Compte rendu par M. CAGNAT des fouilles de M. BERTRAND à Philippeville et d'une note de M. GSELL sur les ruines de *Choba*, p. clviii-clix.
- Compte rendu par M. MARYE des fouilles d'Hammam-Richa, p. clix.
- Rapport de M. CAGNAT sur les fouilles de M. GAUCKLER à Carthage, p. clix à clxy.
- Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions romaines relevées par lui à Taourna, p. clxy à clxvii.
- Rapport de M. REINACH sur des photographies de statuettes en os découvertes à Carthage, p. clxvii.

SÉANCE du 18 avril 1899, p. CLXVIII à CLXXV.

Rapport de M. Ph. BERGER sur une note de M. GSELL relative aux marques d'appareillage du Tombeau de la Chrétienne, p. CLXVIII.

Note de M. GAUCKLER sur la source romaine de Medoudja, et sur les bijoux et les plombs trouvés sur la plage de Carthage, p. CLXVIII à CLXXII.

Communication par M. Cagnat, au nom de M. MURACCIOLI, d'une inscription trouvée à Doussen, p. CLXXIII.

Rapport de M. GSELL sur les ruines de Souama, explorées par M. JOLY, p. CLXXIII-CLXXIV.

Compte rendu par M. HÉRON DE VILLEFOSSE d'une note de M. GSELL sur une mosaïque des Thermes de Tizirt, p. CLXXIV.

Rapport de M. HOUDAS sur une lettre de M. GAUCKLER relative à la découverte de restes de la domination fatimite à Mahédia, p. CLXXIV-CLXXV.

SÉANCE du 13 juin 1899, p. CLXXVI à CLXXXII.

Envoi par M. GSELL de notes sur les inscriptions chrétiennes d'Afrique et les stèles de Saint-Leu, p. CLXXVI-CLXXVII.

Rapports de M. CAGNAT sur un mémoire de M. le capitaine HILAIRE relatif à la voie romaine de *Tacape à Thereste* et sur les fouilles de M. Pabbé MONTAGNON à Lambèse, p. CLXXVII-CLXXVIII.

Communication de M. GAUCKLER sur les fouilles de Souk-el-Abiod et de Kasr-ez-Zit, p. CLXXVIII à CLXXX.

Communications de M. GSELL sur une inscription rupestre et sur les sarcophages africains, p. CLXXX à CLXXXII.

SÉANCE du 11 juillet 1899, p. CLXXXIII à CXCIII.

Rapport de M. CAGNAT sur deux inscriptions de Bongie communiquées par M. MARYE, et sur une inscription du musée de Cherchel, communiquée par M. WIERZEJSKI, p. CLXXXIII-CLXXXIV.

Rapport de M. GAUCKLER sur les fouilles faites en Tunisie, p. CLXXXIV à CXC.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur les fragments du discours d'Hadrien, trouvés à Lambèse, et envoyés au Musée du Louvre, p. CXC à CXCII.

SÉANCE du 14 novembre 1899, p. CXCIV à CCII.

Rapport de M. CAGNAT sur les sondages dans le port de Carthage, p. CXCIV.

Note de M. CAGNAT sur des fragments d'épitaphes découverts à Cherchel, p. CXCIV.

Rapport de M. REINACH sur une applique en terre cuite provenant de Lambèse et une tête en marbre trouvée à Chentou, communiquées par M. PAPIER, p. CXCVI.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions romaines découvertes à Lambèse par M. Pabbé MONTAGNON, p. CXCVI à CXCVIII.

Note de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur un fragment de mosaïque provenant de Sousse, p. CXCVIII.

Communication par M. HÉRON DE VILLEFOSSE d'une lettre de M. PAPIER, relative à des ruines découvertes à Bône, p. CXCVIII-CXCIX.

Rapport de M. TOUTAIN sur les fouilles entreprises par MM. BORDIER et DU PATY DE CLAM dans les ruines de *Siagu et Pappu*, p. CXCIX-CC.

Communication par M. GAUCKLER de deux inscriptions romaines trouvées en Tunisie, p. CC-CCL.

Rapport de M. CAGNAT sur deux inscriptions trouvées à Dougga et communiquées par le D^r CARTON, p. CCL-CCLII.

Rapport de M. HOUDAS sur une inscription arabe du cimetière d'Hamamet, p. CCLII.
Découvertes à Cherchel signalées par M. MARYE, p. CCLII.

Compte rendu par M. CAGNAT d'une communication de M. HANNEZO, relative à des tuiles antiques ornées d'inscriptions et d'un dessin, p. ccli.

SÉANCE du 12 décembre 1899, p. cciii à ccviii.

Rapport de M. BABELON sur une monnaie carthaginoise donuée au Cabinet des médailles par M. GAUCKLER, p. cciii-cciv.

Rapport de M. CAGNAT sur deux inscriptions romaines trouvées à Philippeville et communiquées par M. BERTRAND, p. cciv.

Communication par M. CAGNAT d'une inscription découverte à Rouffak et transmise par M. BLANCHET, p. ccv.

Communications de M. GAUCKLER relatives aux fouilles exécutées en Tunisie, p. ccv à ccxi.

Note de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur les fragments du discours d'Hadrien envoyés au Musée du Louvre, p. ccxi à ccxv.

Note du R. P. DELATTRE sur des inscriptions romaines trouvées à Carthage et aux environs, p. ccxv à ccxviii.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Notice biographique sur M. Anatole CHABUILLET, ancien membre du Comité, par M. ERNEST BABELON, membre du Comité, p. 3 à 23.

Une statue de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, de la fin du xii^e siècle, par M. l'abbé CHARTRAINE, p. 24 à 27. (*Planche I.*)

La tour de Chamarel (Drôme), par M. l'abbé FILLET, correspondant du Ministère, p. 28 à 57.

L'habillement d'un gentilhomme campagnard à la fin du xv^e siècle, ses armes, son mobilier, par M. LE CLERT, correspondant du Ministère, à Troyes, p. 58 à 65.

La date de la réception de la Sainte Couronne à Paris (19 août 1239), par M. DE MÉLY, correspondant du Ministère, p. 66 à 69.

Notes sur cinquante-quatre fondeurs de cloches, par M. Eugène THOISOX, correspondant du Ministère, à Larchant, p. 70 à 83.

Les chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Rémi de Reims, par M. Louis DEMAISON, correspondant du Ministère, à Reims, p. 84 à 107.

Les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs (Jura) et leurs anciens authentiques par M. l'abbé BRUNE, correspondant du Ministère, p. 108 à 121. (*Planches II à VI.*)

La tour de Vauban à Port-en-Bessin (Calvados), par M. G. VILLERS, correspondant du Ministère, p. 122 à 125.

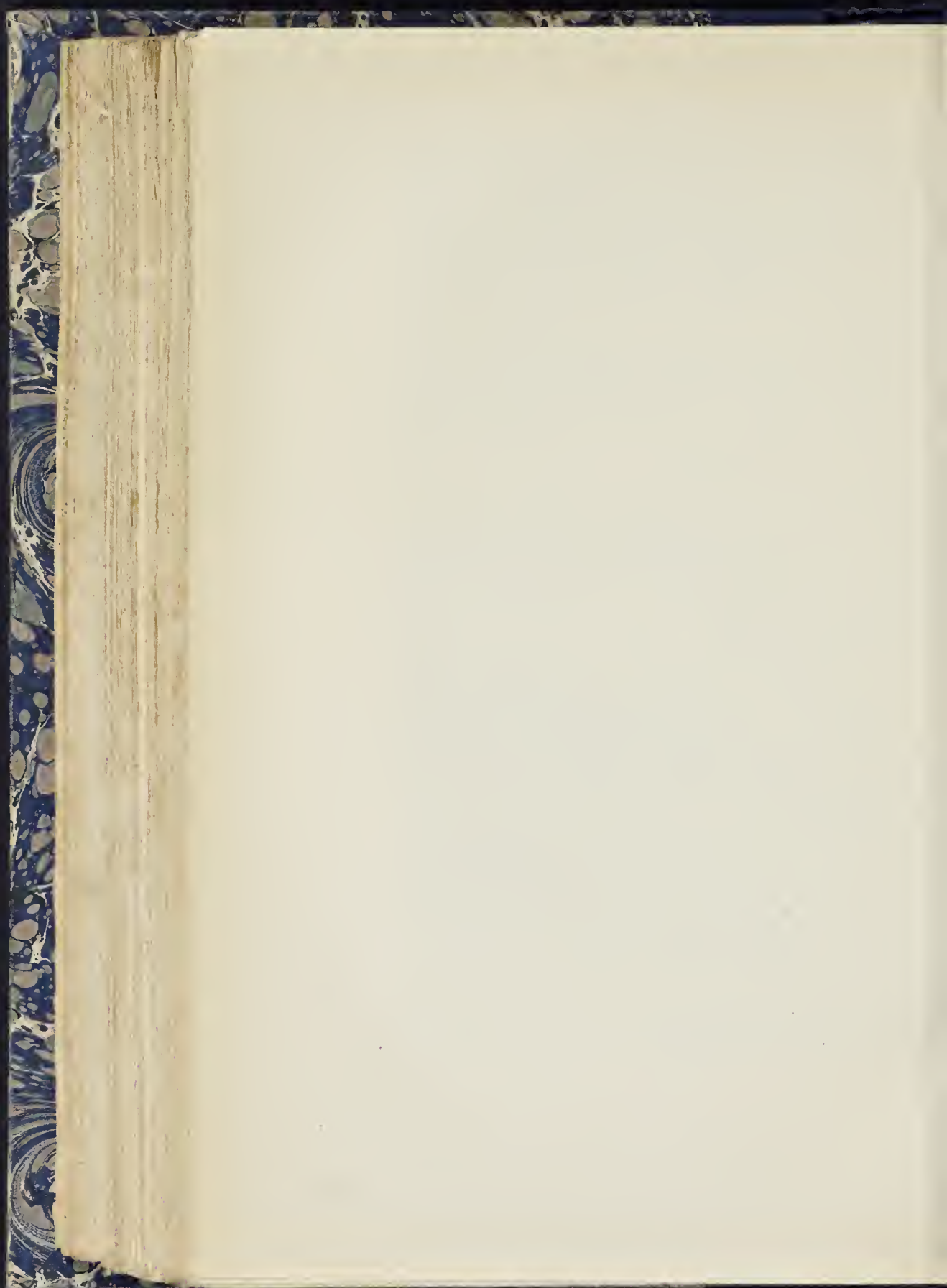
Fragment d'un inventaire estimatif du Trésor royal de France (1^{er} tiers du xv^e siècle), par M. L.-H. LABANDE, correspondant du Ministère, à Avignon, p. 126 à 129.

La croix de Lorraine, par M. le comte DE GRASSET, correspondant du Ministère, à la Tourelle, p. 130 à 132.

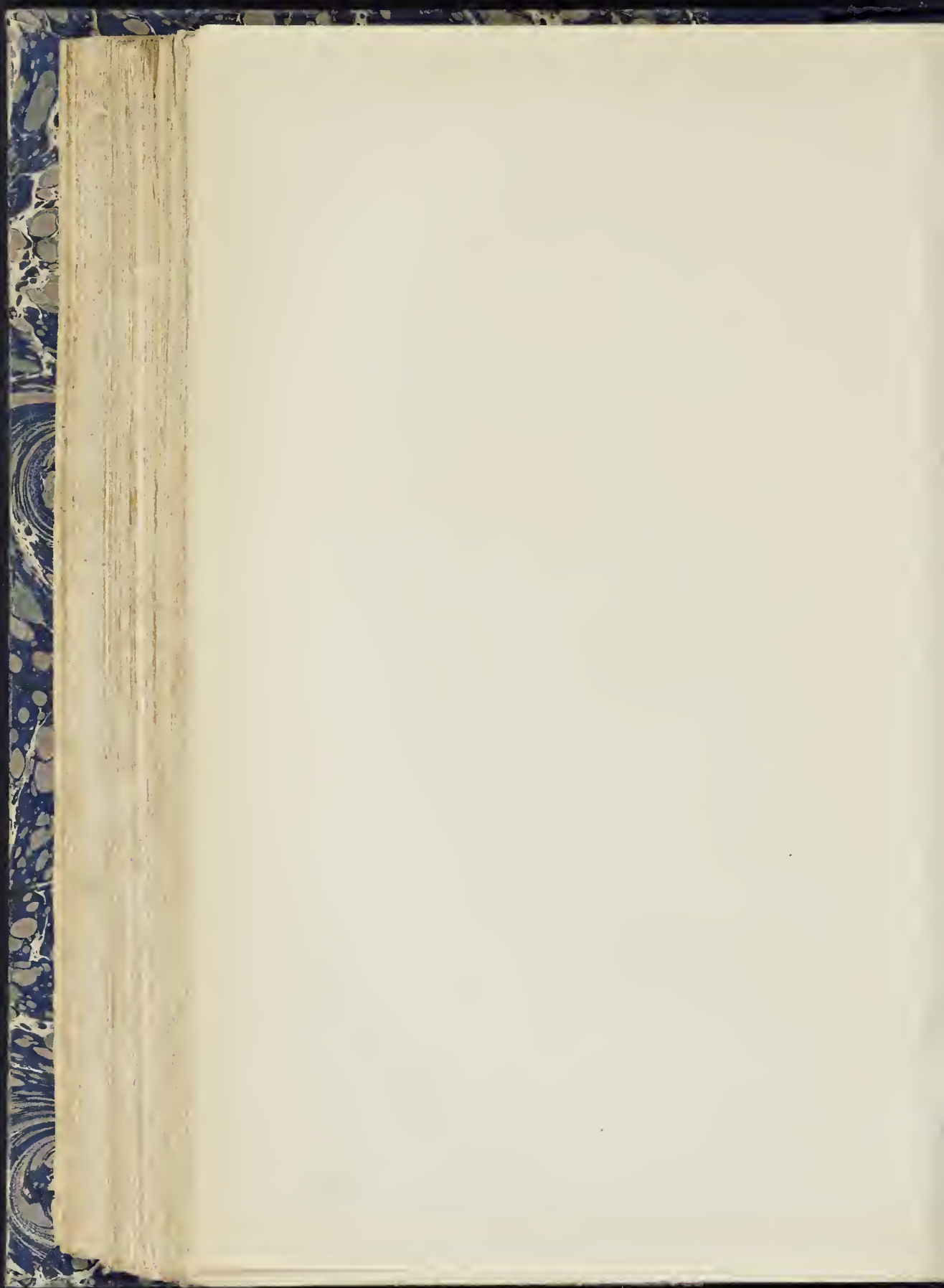
Trois inscriptions de Tunisie, par M. René CAGNAT, membre du Comité, p. 133 à 136.

Rapport sommaire sur une mission accomplie au Haut-Sahara, par M. P. BLANCHET, p. 137 à 145.

- Inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage (1895-1898), par le R. P. DELATRE, p. 146 à 159.
- Découvertes récentes en Tunisie, par M. P. GAUCKLER, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 160 à 173. (*Planche VII.*)
- Inscriptions et lampes découvertes à l'Henchir-el-Hammam-Zouakra (Tunisie), par M. le capitaine DENIS, p. 174 à 178.
- Inscriptions romaines de Lambèse et des environs de Tébessa, par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre du Comité, p. 179 à 184.
- Rapport archéologique sur la région de Maktar, par M. le commandant TOUSSAINT, p. 185 à 235.
- Table divinatoire. Rapport de M. HODAS, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, sur une communication de M. PARIENTÉ, p. 236 à 240.
- Les jetons des États généraux de Languedoc, par M. Emile BONNET, p. 241 à 329. (*Planches VIII à XIV.*)
- Documents relatifs à l'art du moyen âge contenus dans les manuscrits de N.-C. Fabri de Peiresc à la Bibliothèque de la ville de Carpentras, par M. Jean SCHOPFER, p. 330 à 395. (*Planches XV à XIX.*)
- Note archéologique sur Saint-Sernin de Toulouse, par M. Anthyme SAINT-PAUL, p. 396 à 413.
- Note sur l'antériorité et l'influence de l'école romane auvergnate, par M. J.-A. BRUTAILS, correspondant du Comité, à Bordeaux, p. 414 à 421.
- Marché avec un plombier pour le revêtement d'un comble (1515). Communication de M. J.-A. BRUTAILS, correspondant du Comité, à Bordeaux, p. 422 à 424.
- Étude sur les aqueducs de l'époque romaine en Touraine, par M. L. BOUSREZ, p. 425 à 436. (*Planche XX.*)
- Notes d'archéologie algérienne, par M. Stéphane GSELL, membre non résidant du Comité, p. 437 à 464.
- I. Stations primitives de la région d'Aïn-Beïda, p. 437-438. — II. Gravure rupestre du Kef-Messiouer, p. 438 à 441. — III. Marques du Tombeau de la Chrétienne, p. 441 à 443. — IV. Mosaïque des Thermes de Tizirt, p. 443-444. (*Planche XXI.*) — V. Ruines de Ziama (Petite Kabylie), p. 445 à 449. — VI. A propos de diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique, p. 450 à 459. — VII. Le champ des stèles de Saint-Leu (*Portus magnus*), p. 459 à 464.
- Fouilles dans un cimetière antérieur au ^xe siècle à Langeais (Indre-et-Loire), par M. Octave BOBEAU, correspondant du Ministère, à Langeais, p. 465 à 482. (*Planche XXII.*)
- Une statue de saint Louis à l'église Saint-Vincent de Carcassonne, par M. DE LAMONNÈS, correspondant du Ministère, à Toulouse, p. 483 à 490.
- Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente par M. G. CHAUVET, correspondant du Ministère, à Ruffec, p. 491 à 541. (*Planches XXII à XXIX.*)
- Reconnaissance du segment *Tacape-Thusarte* de la voie romaine de *Tacape* à *Theveste*, par M. le capitaine HILAIRE, p. 542 à 556.
- TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 556 à 591.
- LISTE DES PLANCHES, p. 592.
- LISTE DES VIGNETTES, p. 592 à 593.
- TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES, p. 594 à 601.









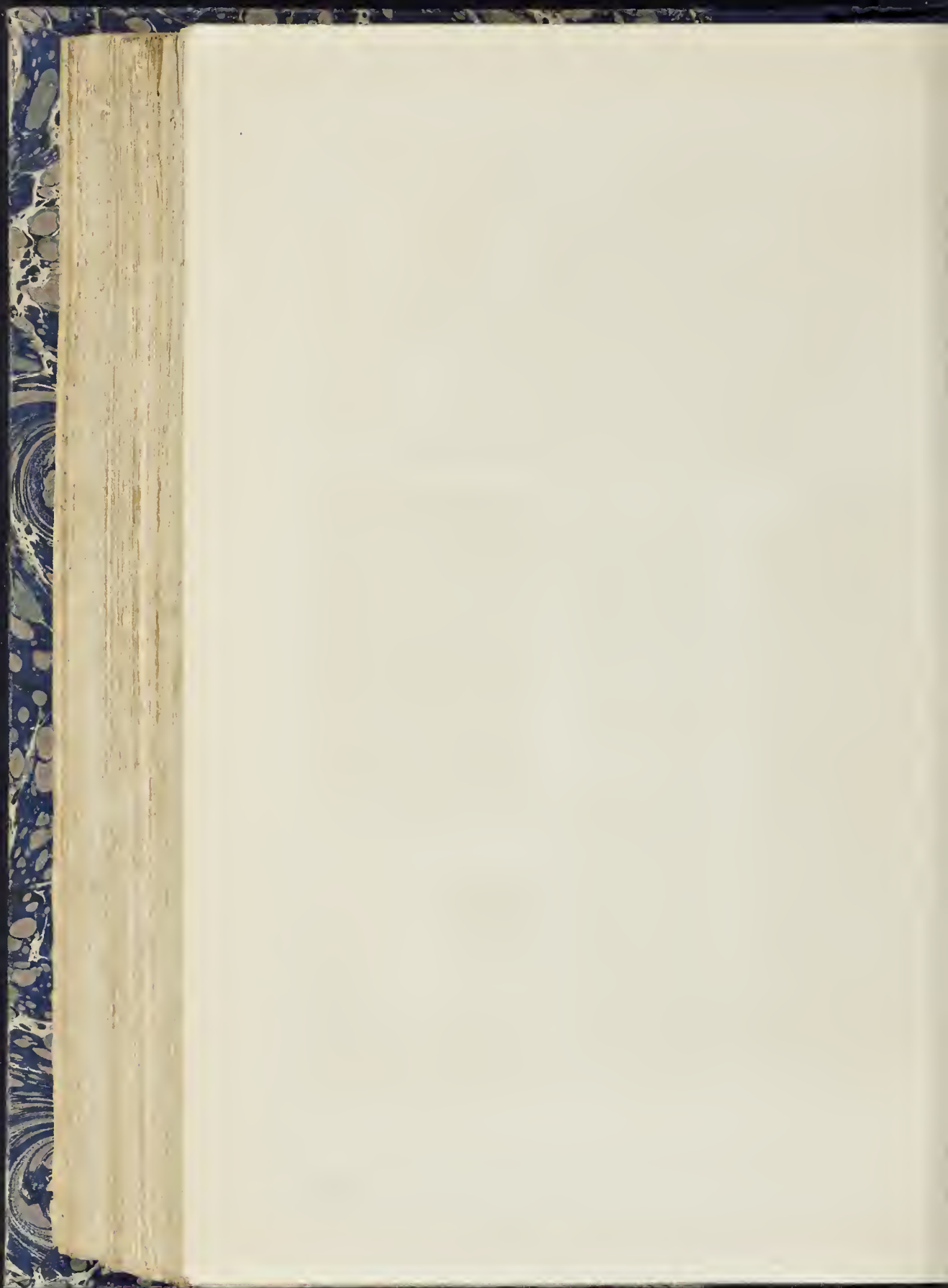
Imp. Chassepot

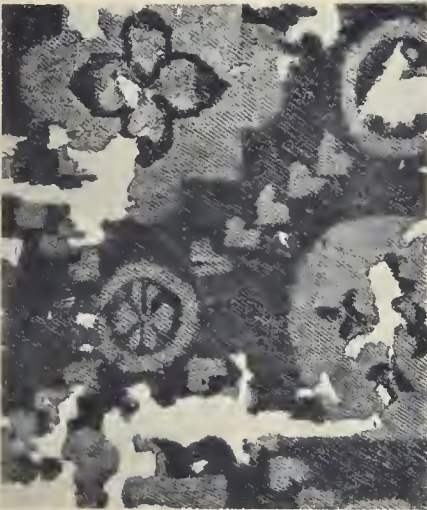
STATUE DE ST THOMAS BECKET
à Sens





TISSUS DE BAUME-LES-MESSIEURS (JURA)



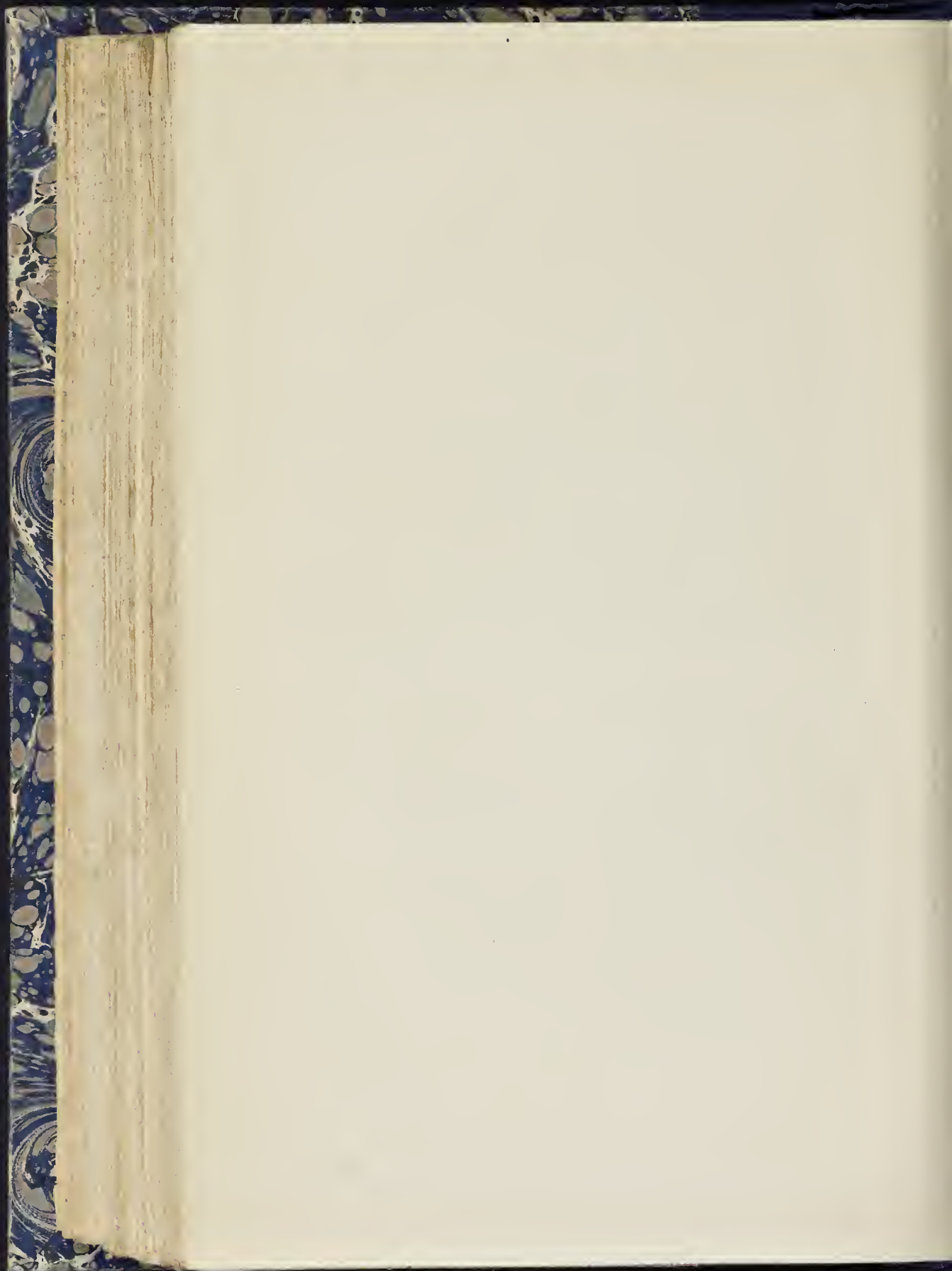


10



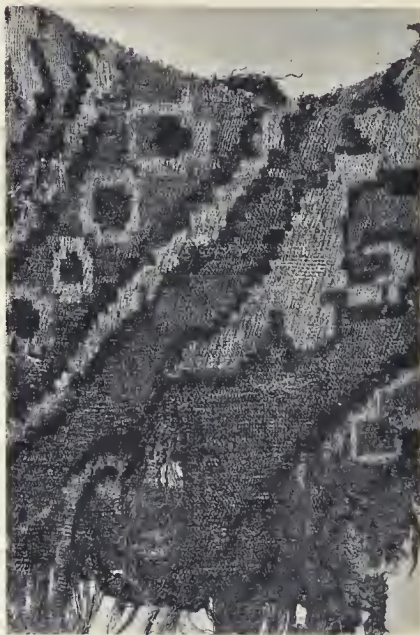
7

TISSUS DE BAUME-LES-MESSIEURS (JURA)





14



18



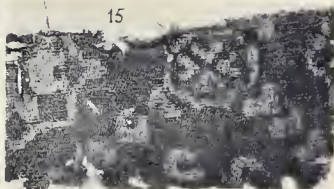
21



12

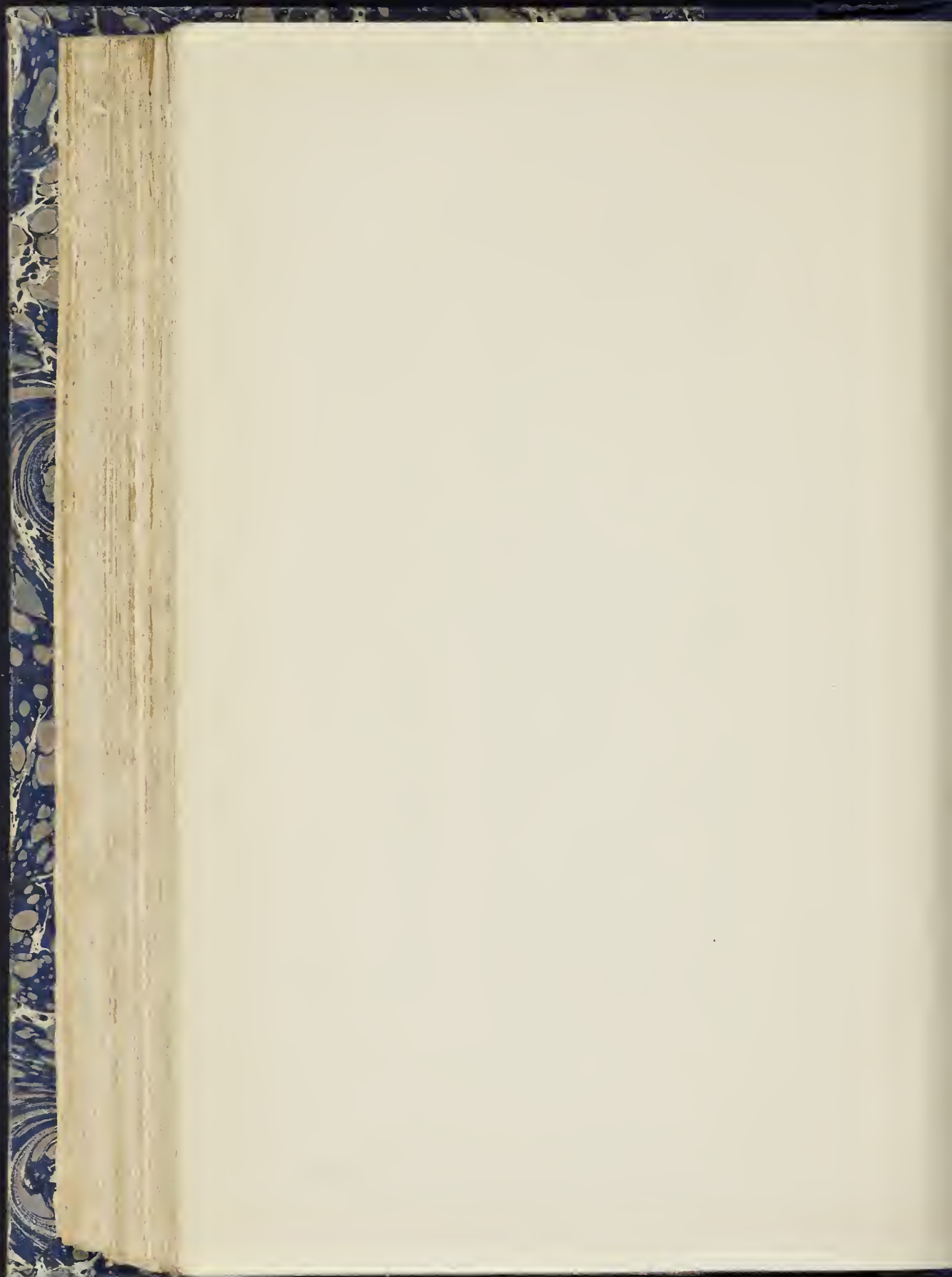


13



15

TISSUS DE BAUME-LES-MESSIEURS (JURA)



15

16

saugune de seo uen arch

22

seu re la que se mo ti m de uer si nra
den q in rasimauri ca de na nra nro
seo pap nra; de uer si nra ca se mo nra

17

23

me si uer si que se i q su. A se i uer si. A

18

24

seu se ei eugende abbas

me si me re i q se de se u mectio. seo se tro nra se ad. som. d. d. se. & de se o.
Alimo.

19

25

seu maurili e

De seo uer si tro o i nra de o i nra; se ei amandi epu

20

26

27

28

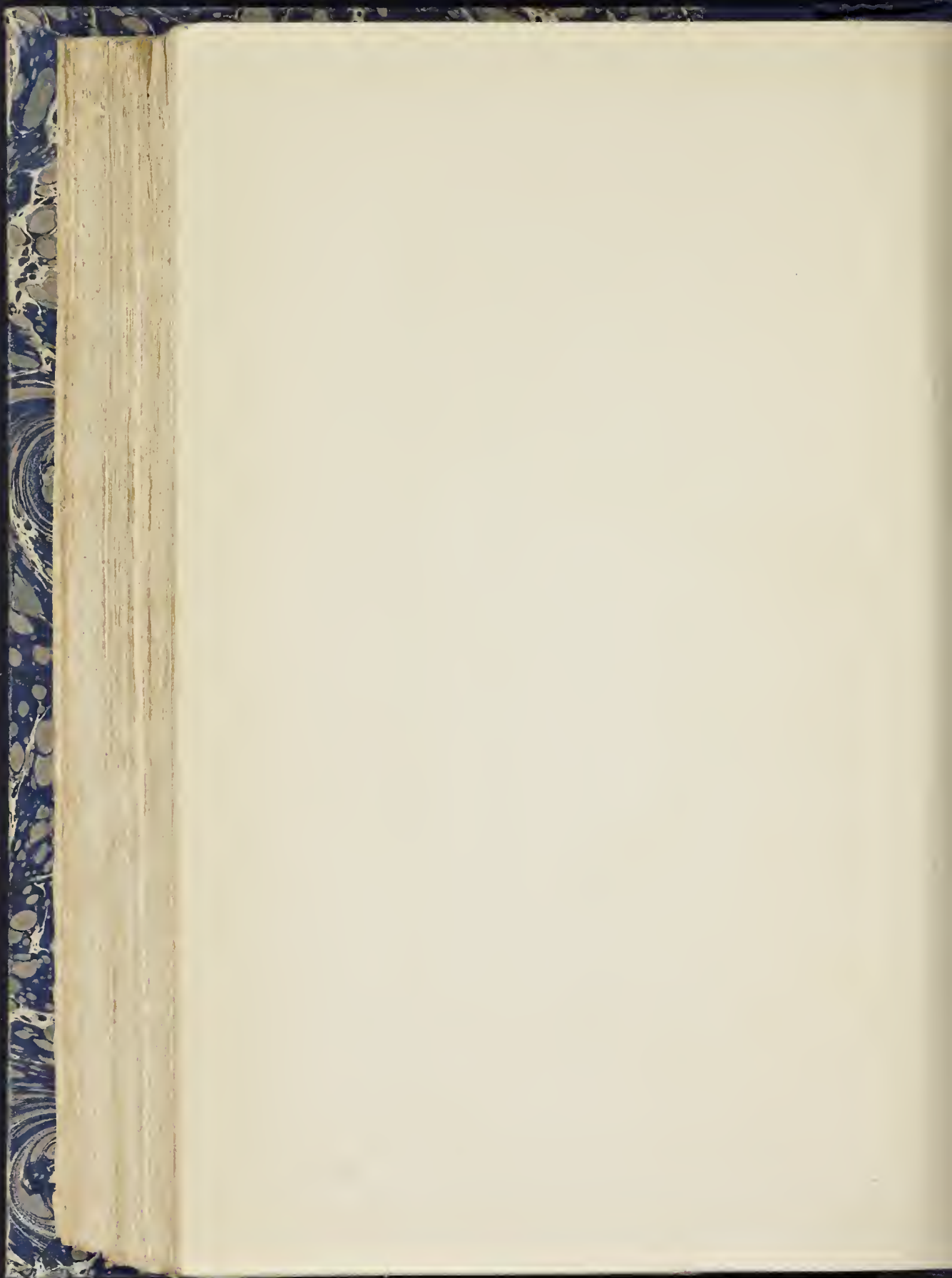
29

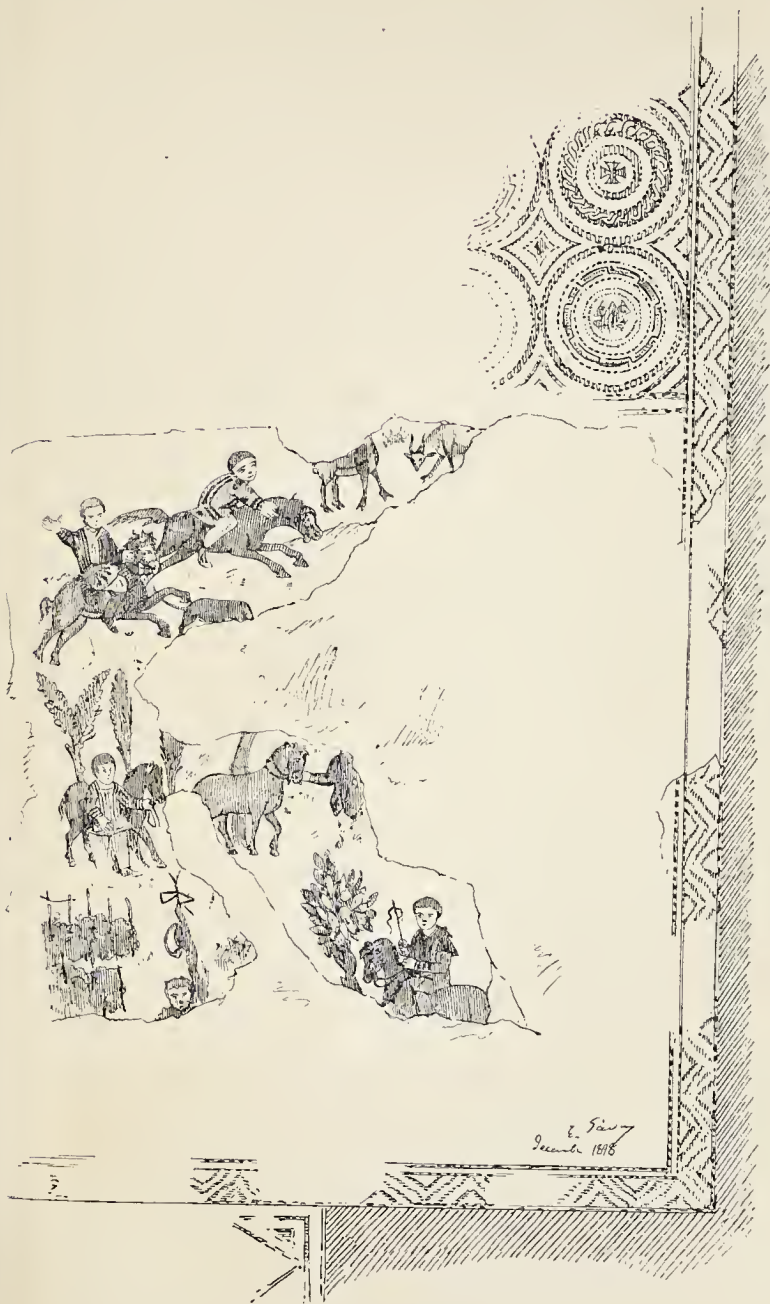
Acu se se i and eole.

Se candidi se i q se de o i nra. De uel amme q appacida co p r e.

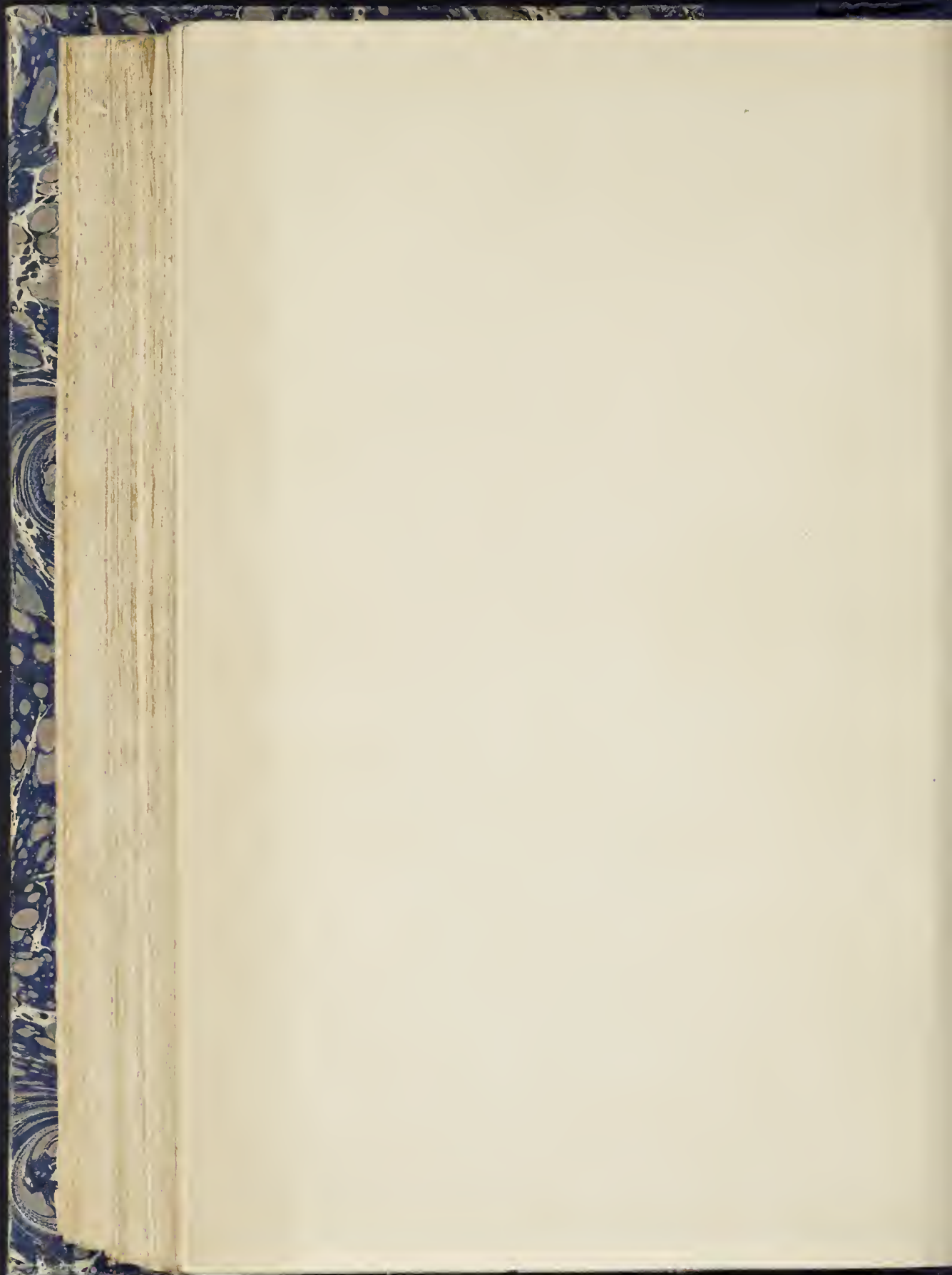
21

AUTHENTIKUES DE BAUME-LES-MESSIEURS (JURA)





MOSAÏQUE D'OGLET-ATHA.





1



2



3



4



5



6



7



8



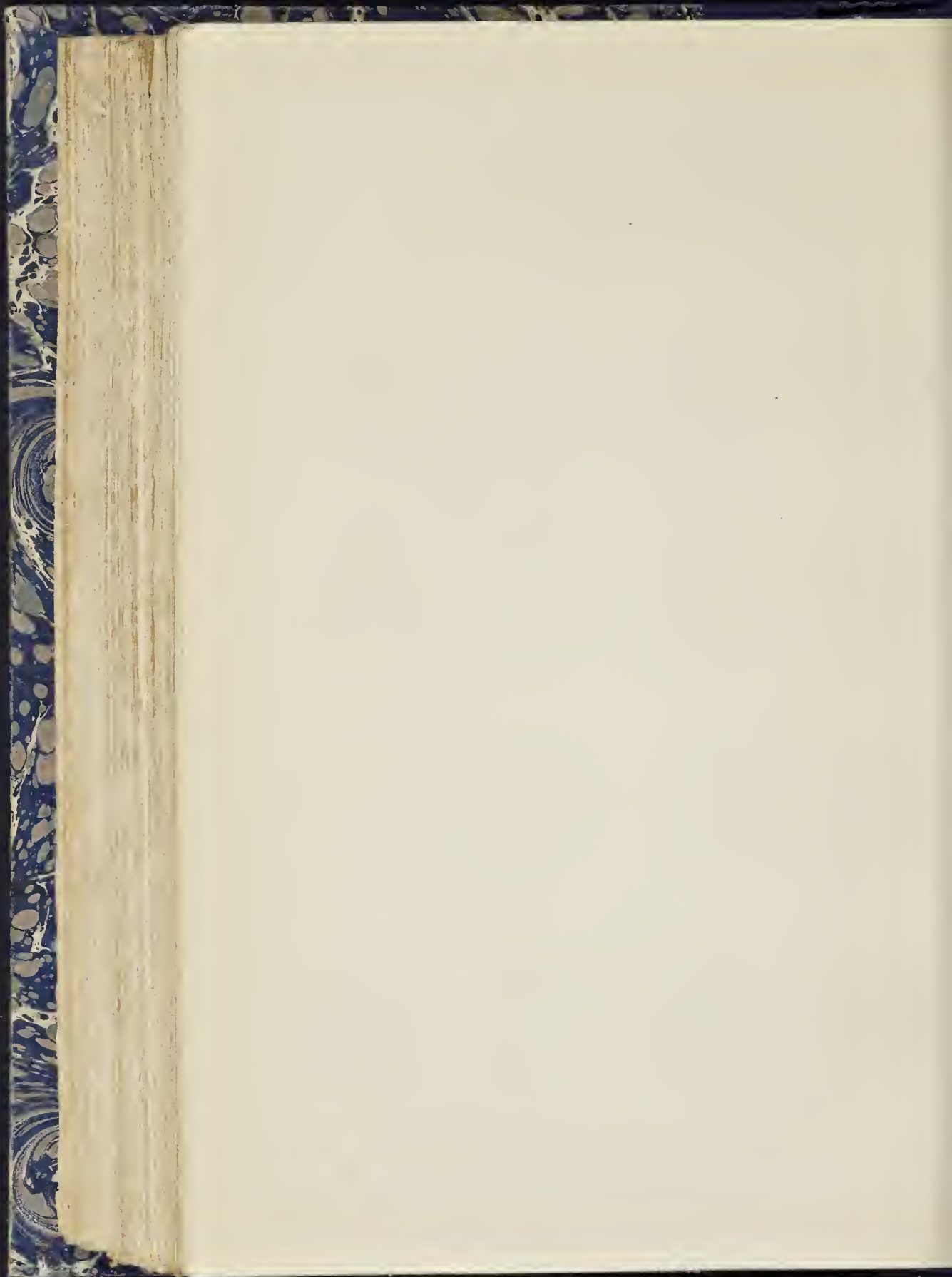
9



10



JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1634-1667)





1



2



3



4



5



6



7



8



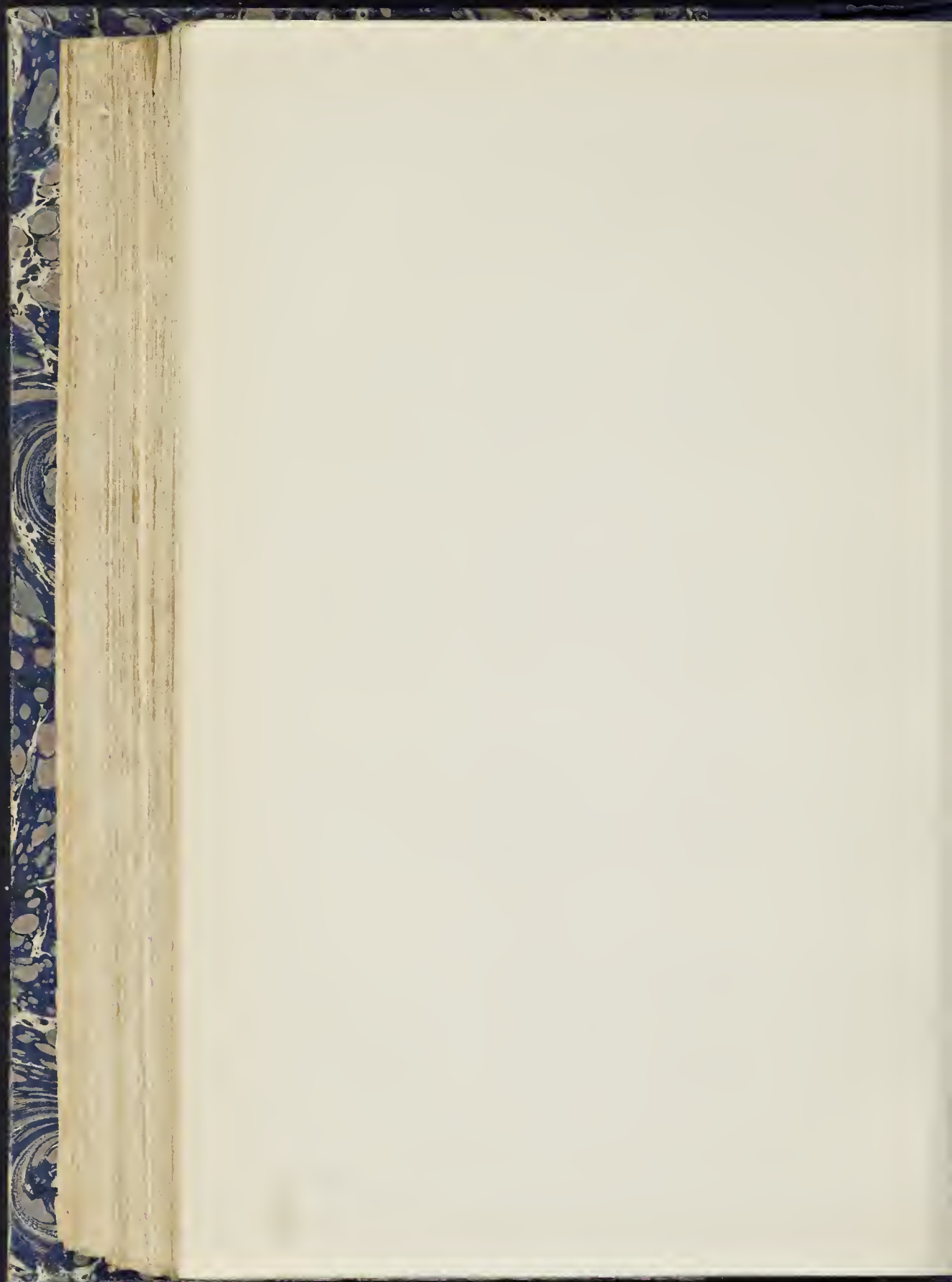
9



10

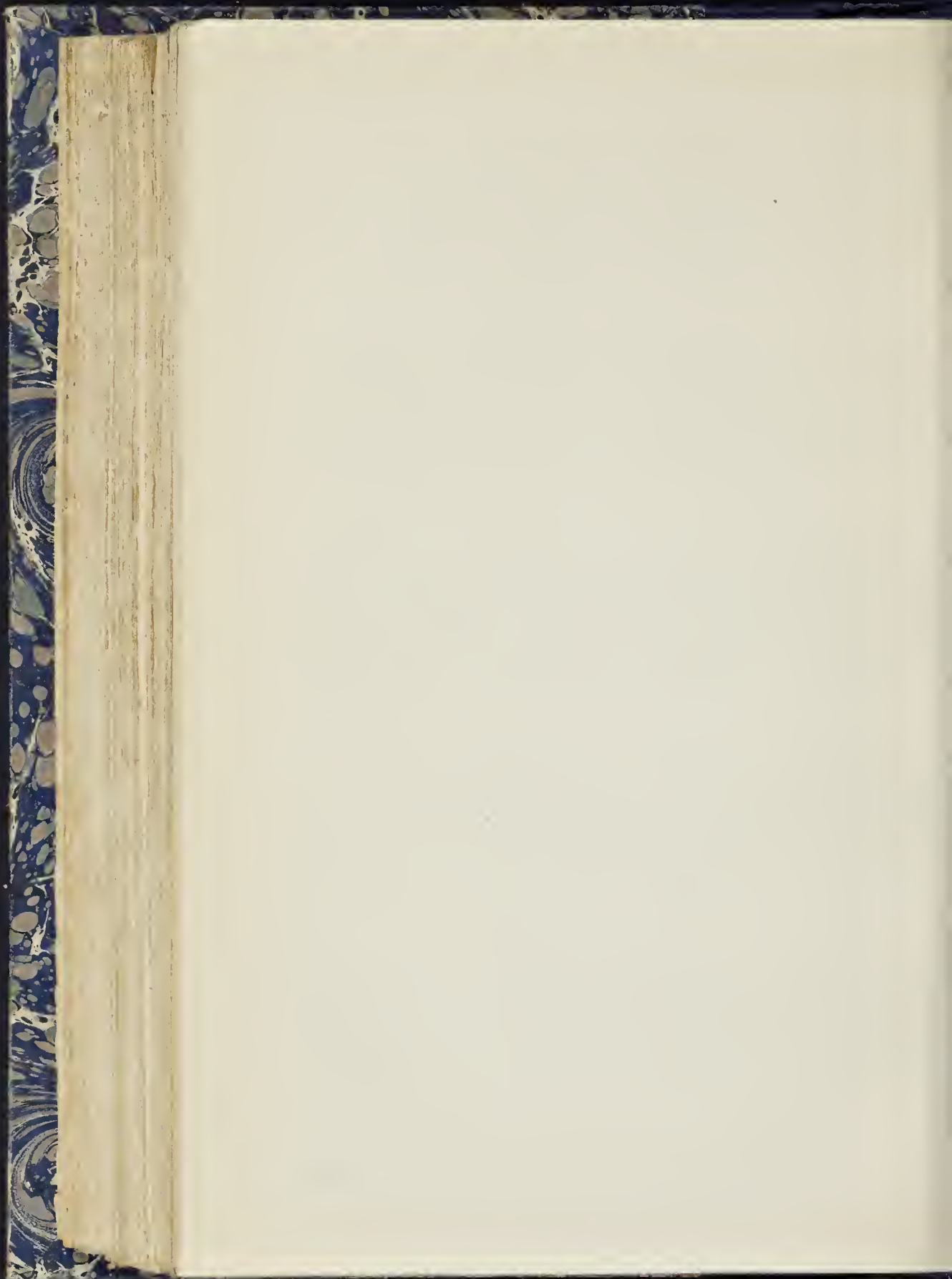


JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1677-1705)





JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1708-1724)





1



2



3



4



5



6



7



8



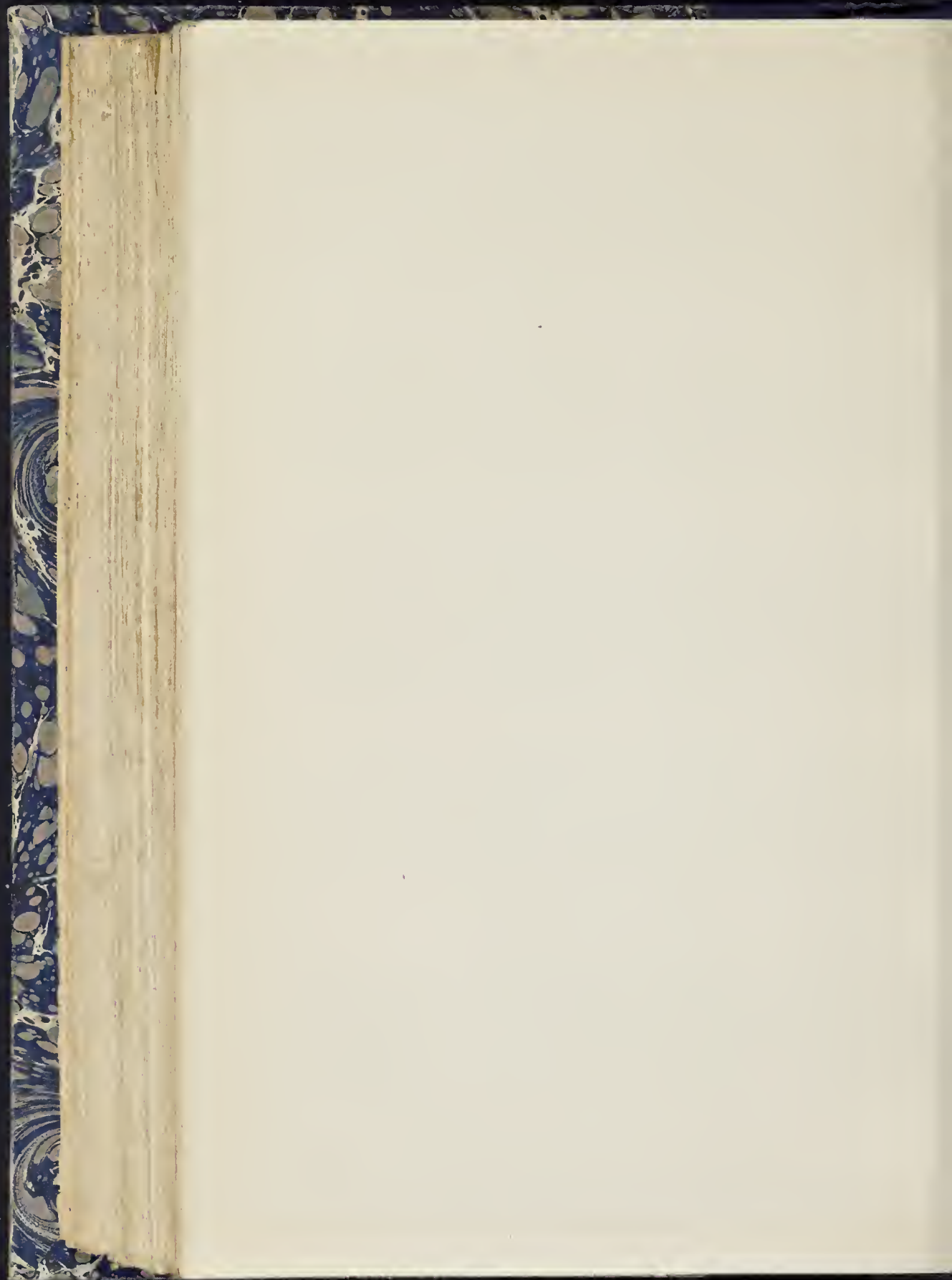
9

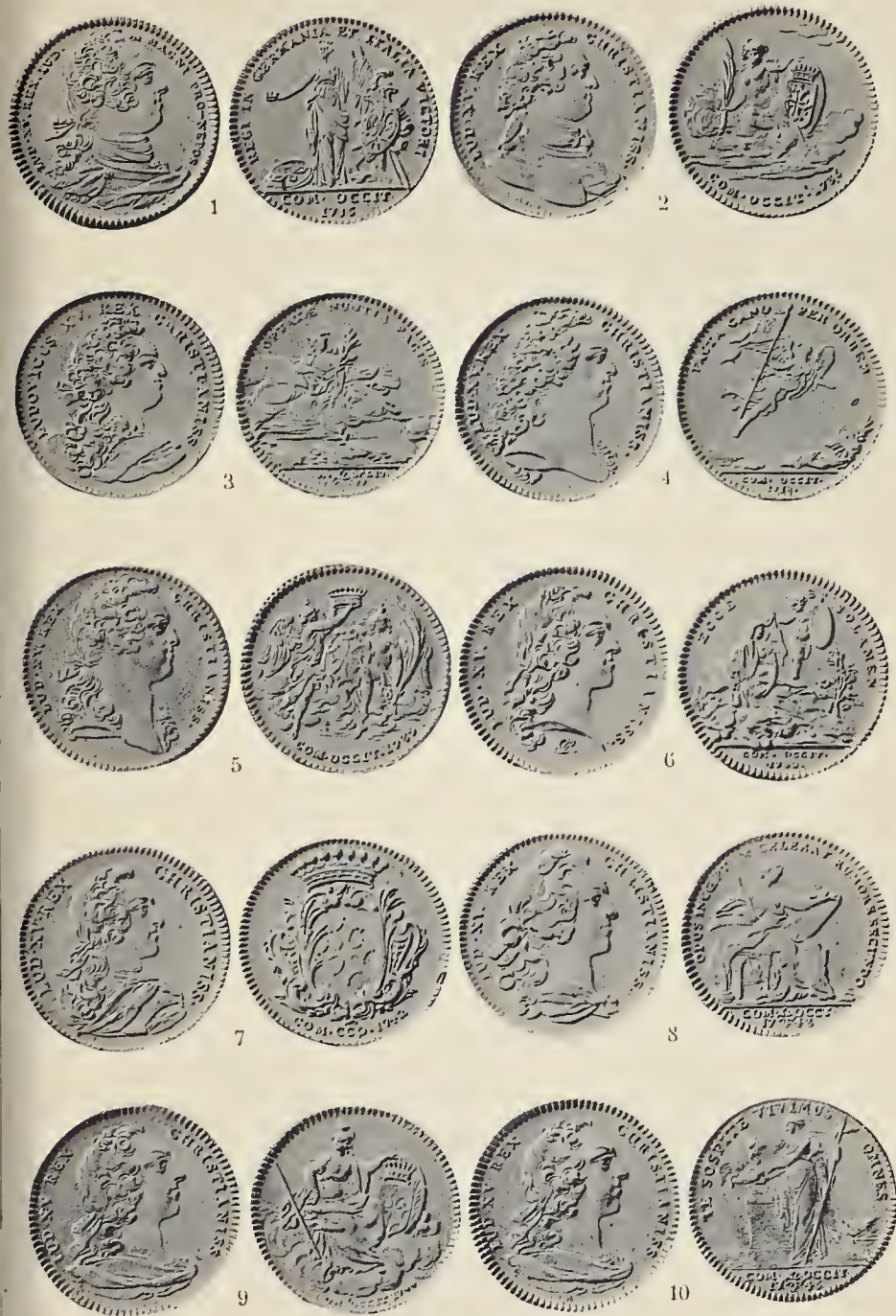


10



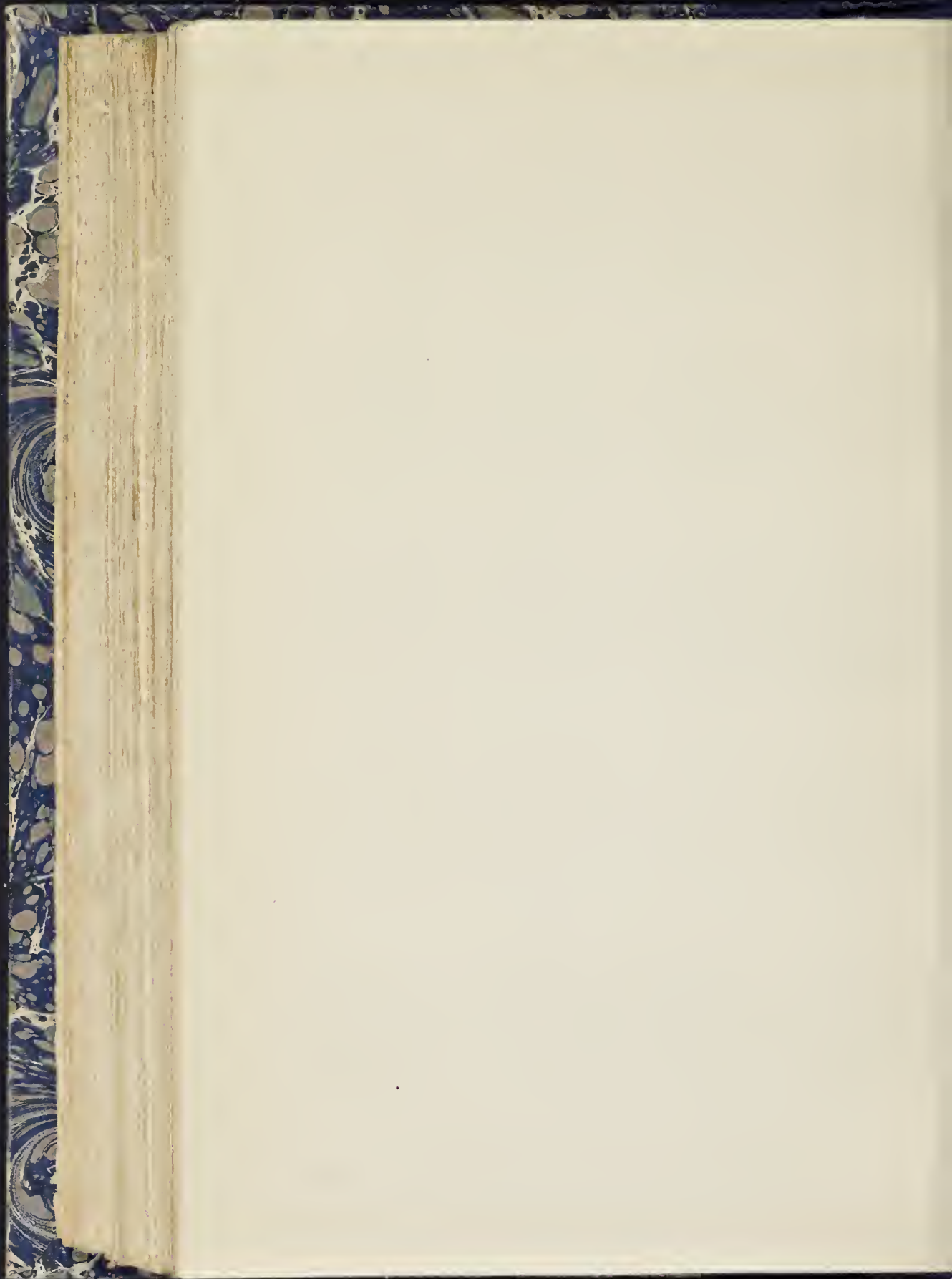
JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC (1724-1734)

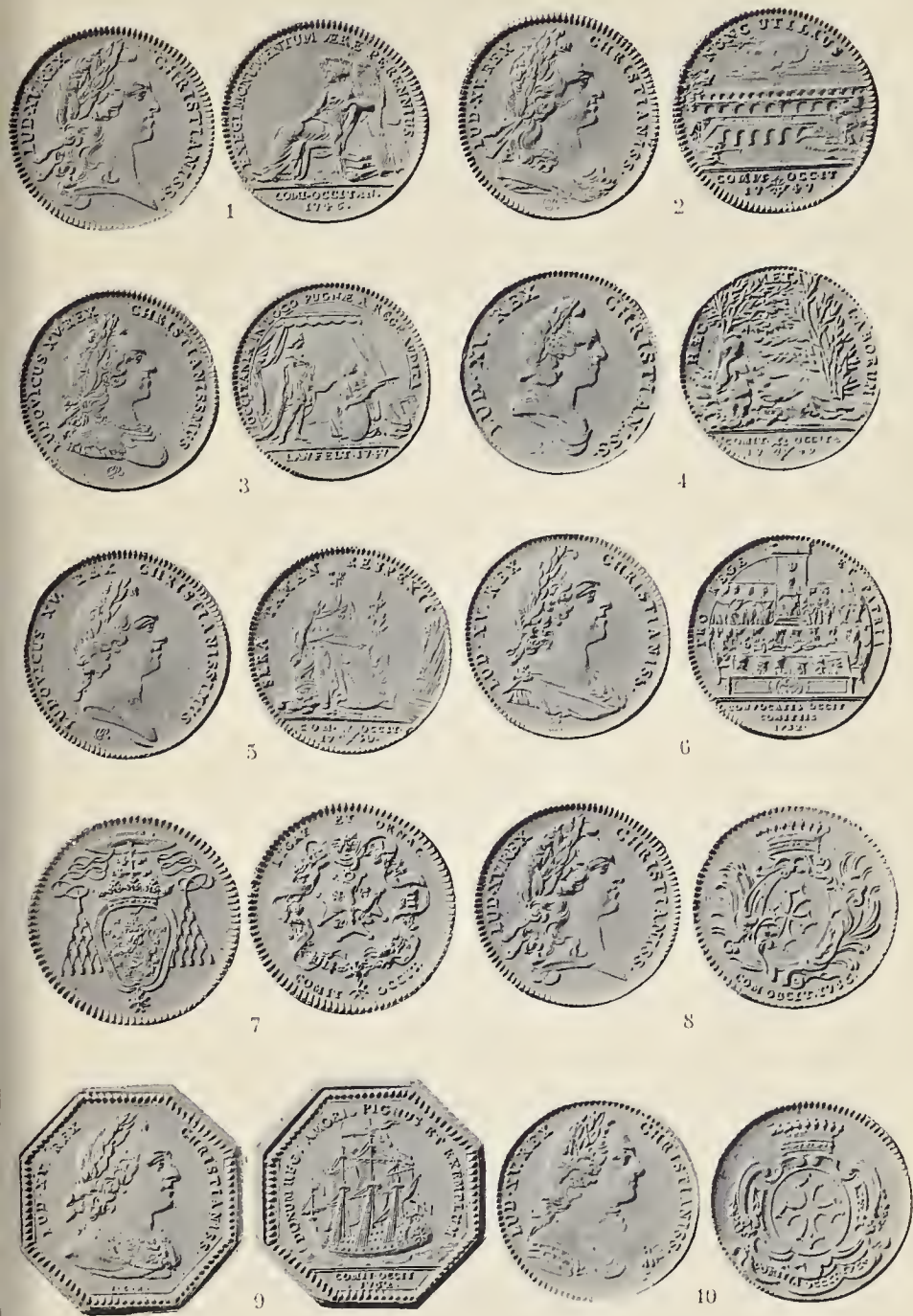




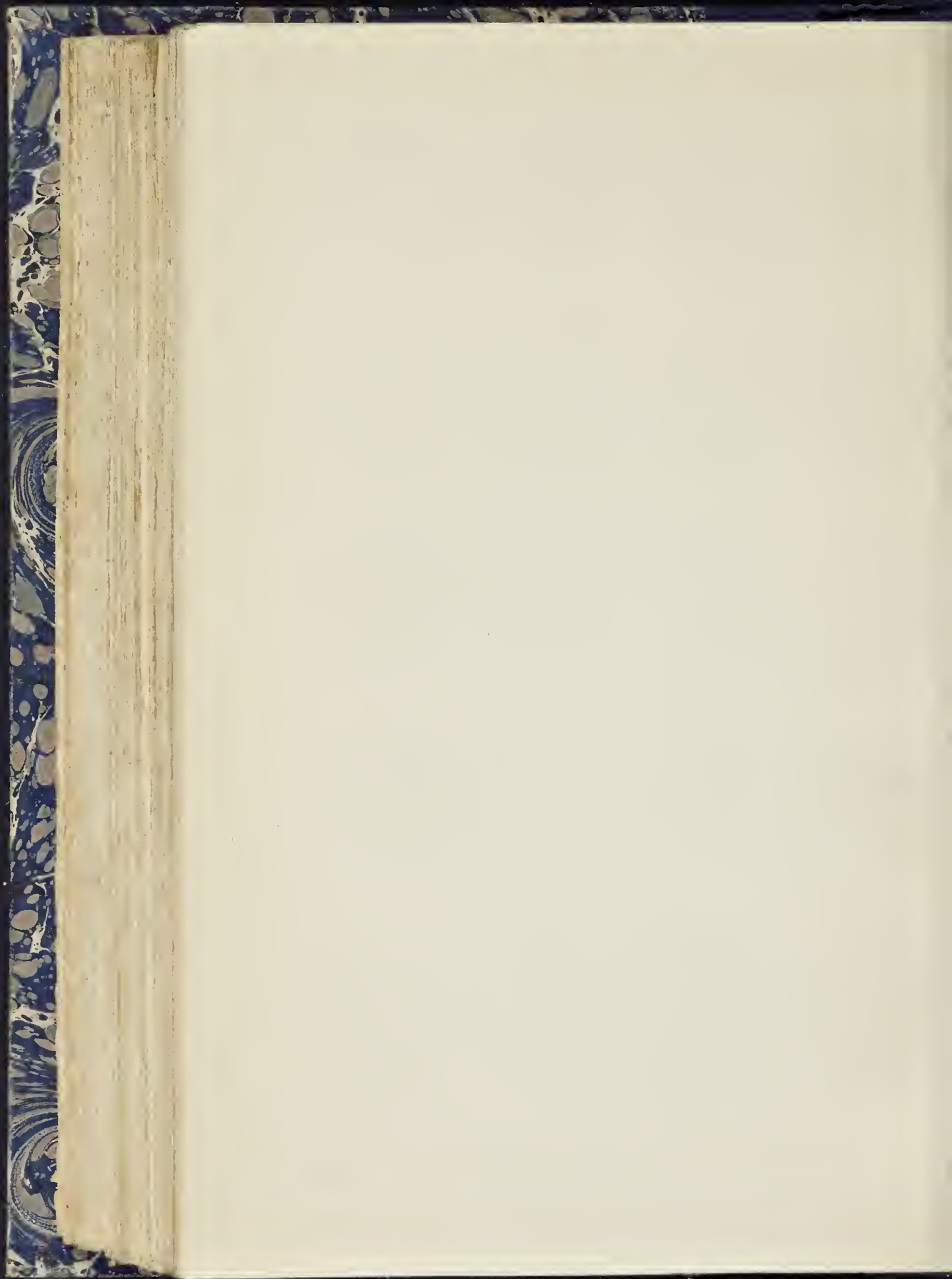
JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1735-1745)

Phototypie Herliand Paris.



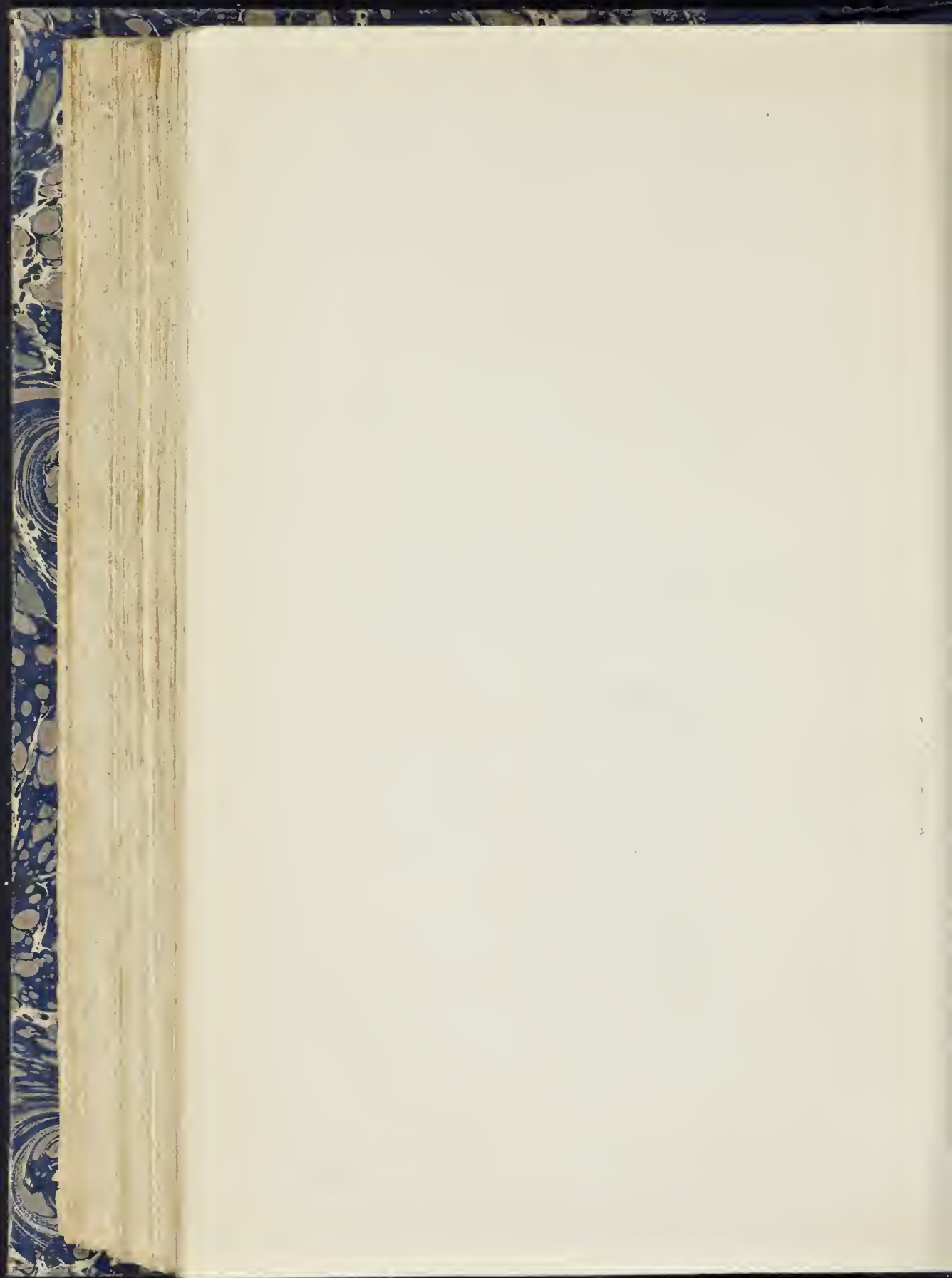


JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1746-1764)



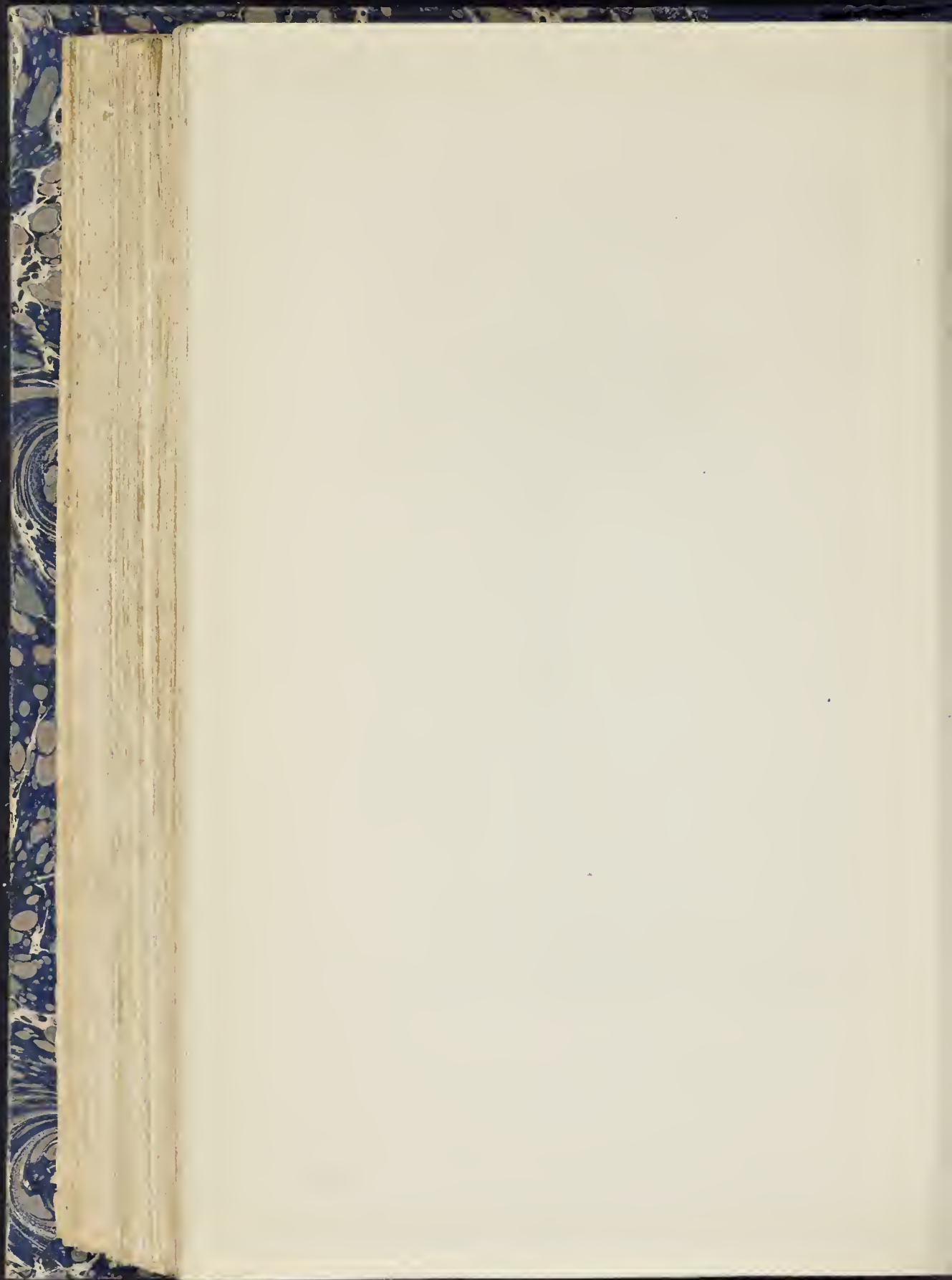


JETONS DES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1755-1790)



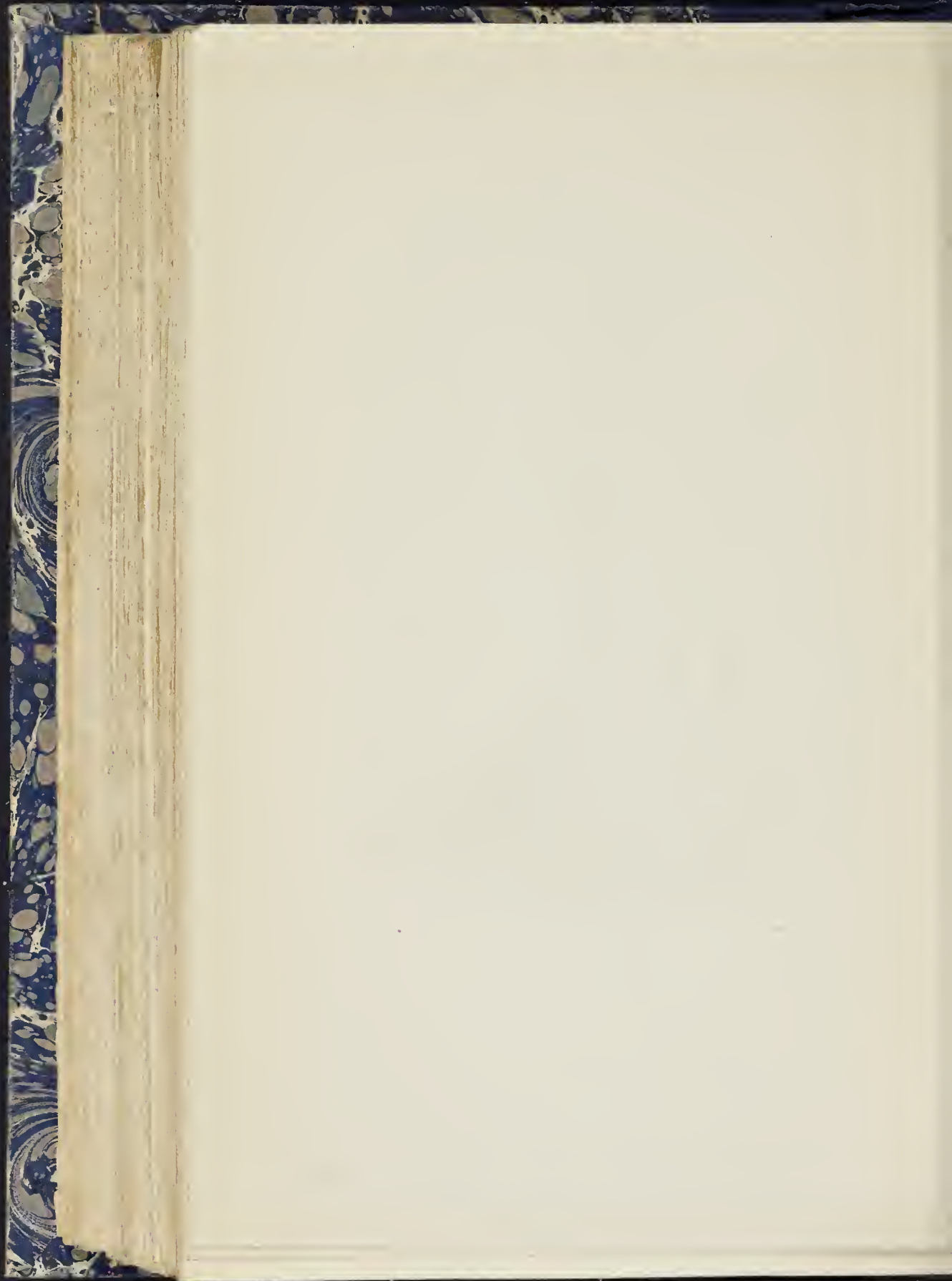


BÉATRIX DE PROVENCE († 1277)
d'après un dessin du Recueil de Peiresc.



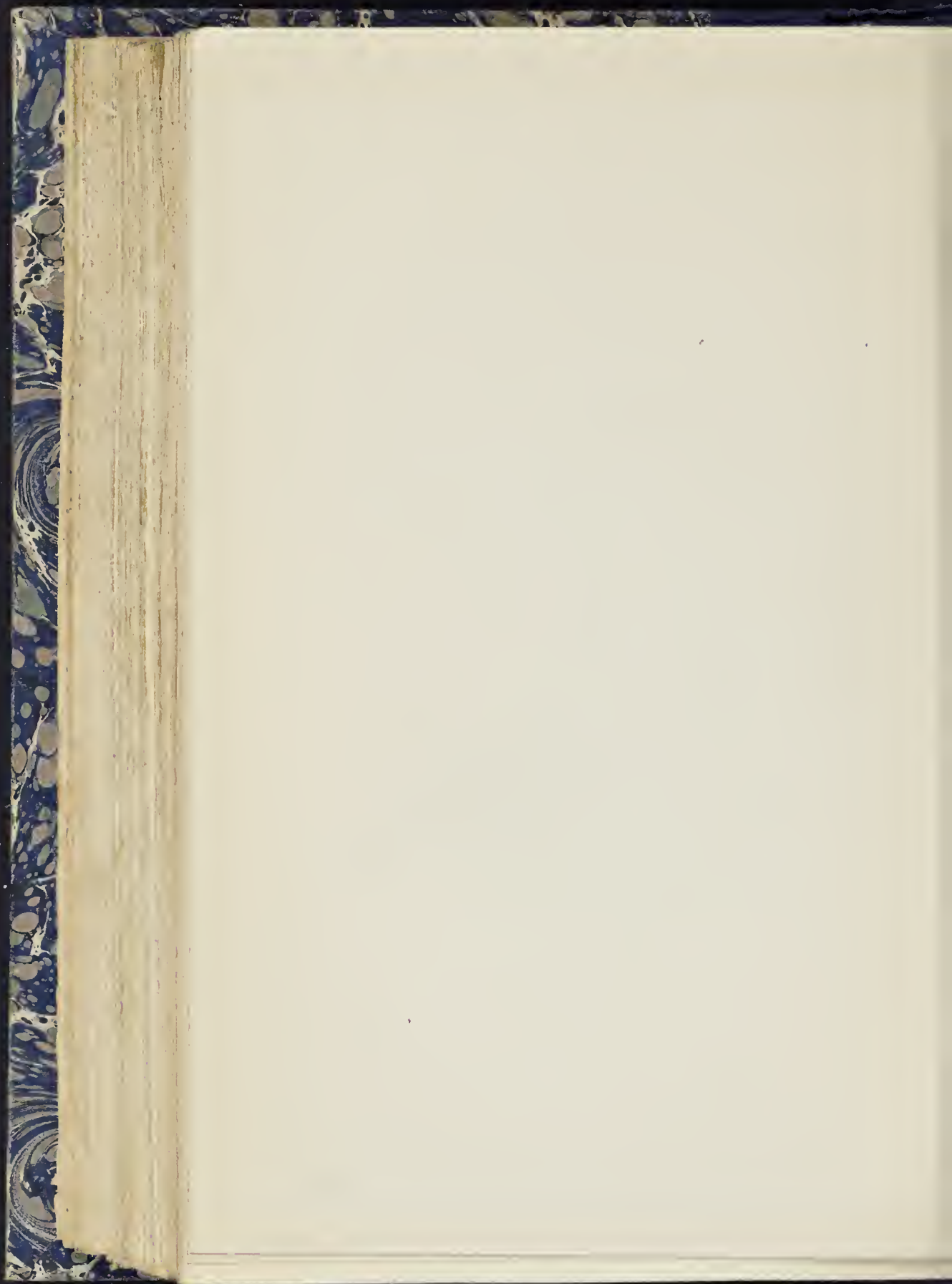


CHARLES III D'ANJOU († 1481)
d'après un dessin du Recueil de Peiresc.





YOLANDE D'ARAGON
d'après une aquarelle du Recueil de Peiresc.

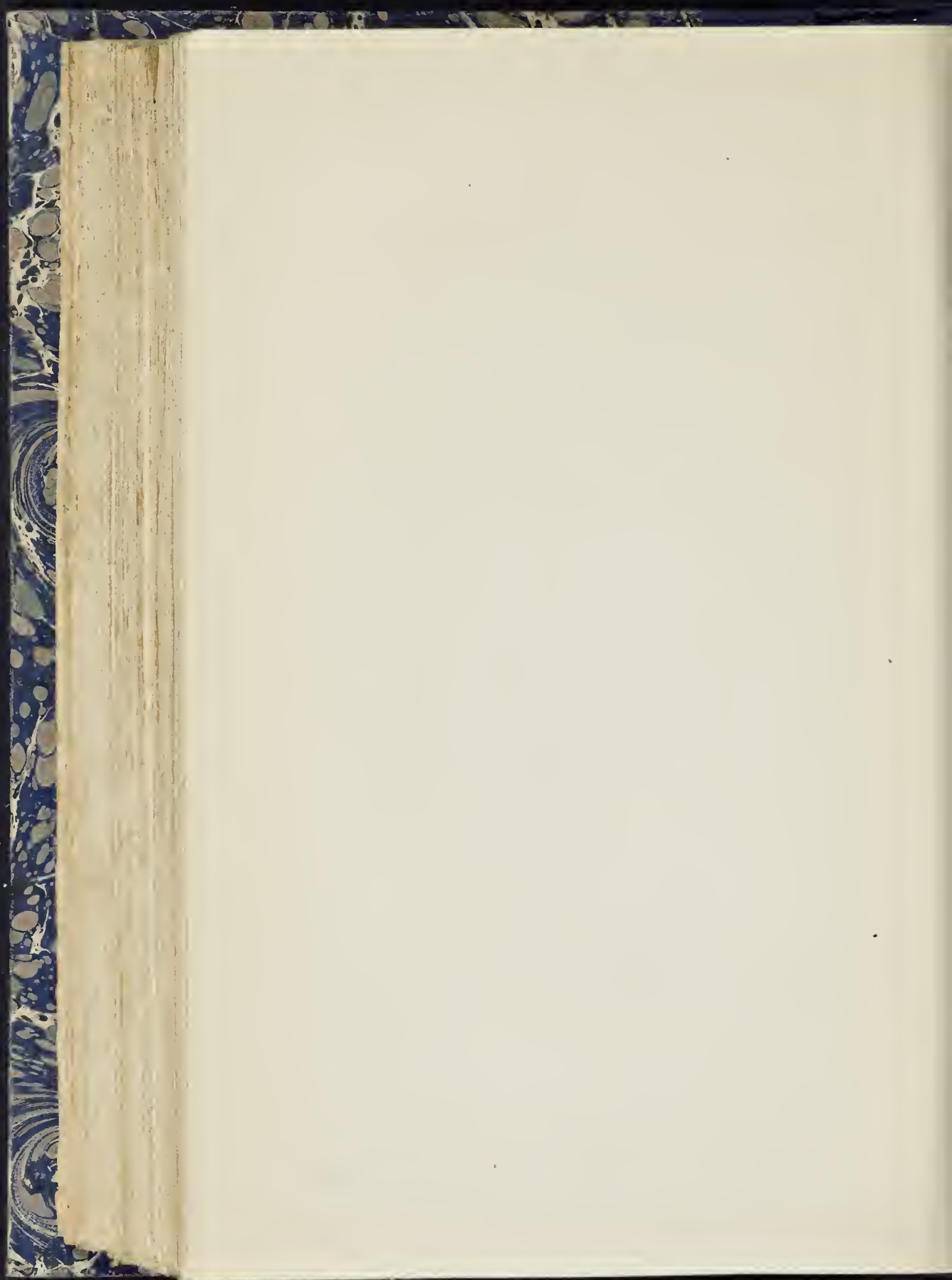


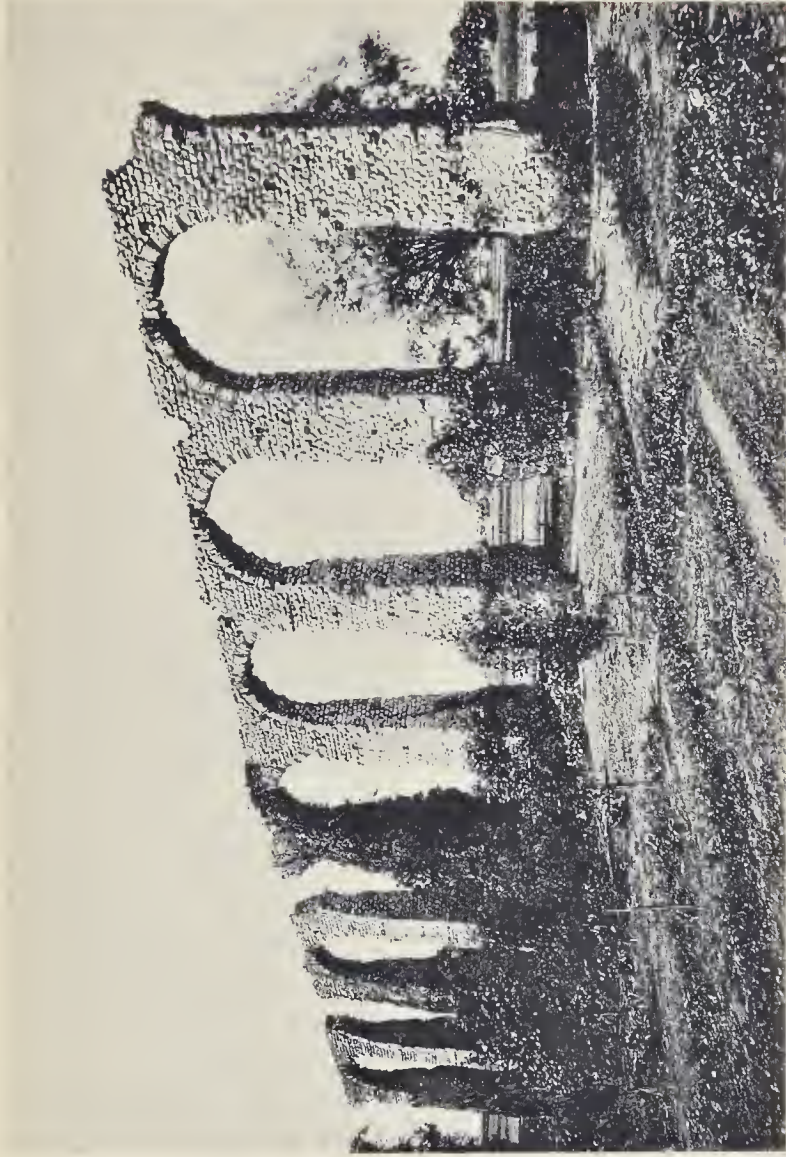
Similis imago Caroli magni visita in unius s. Sufana, v. v. ab h. v. 3. ff.
alibi est apud B. v. v. s. Go. v. v. in unius v. v. a. v. v.



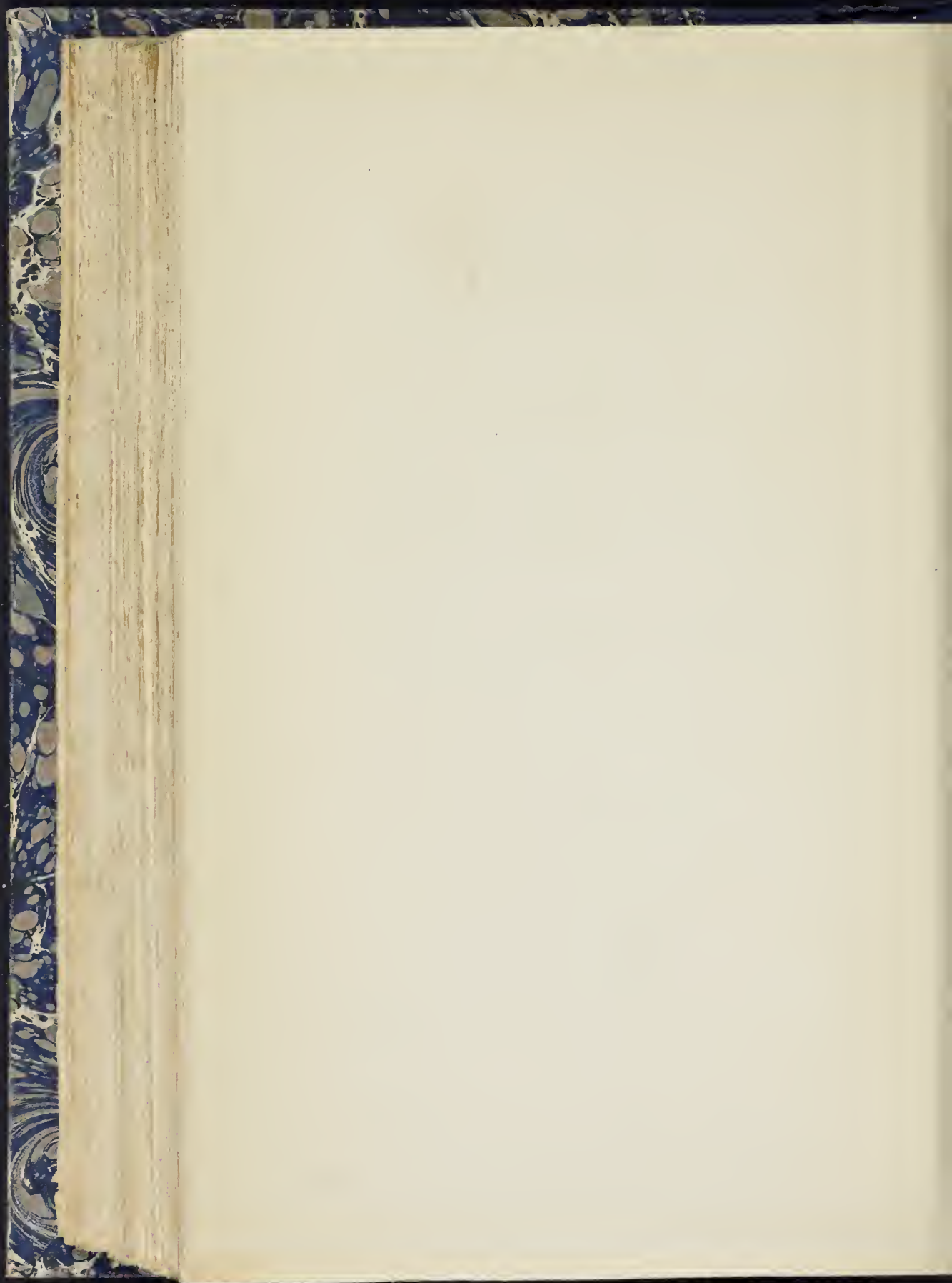
MOSAIQUE DU PALAIS DE LATRAN

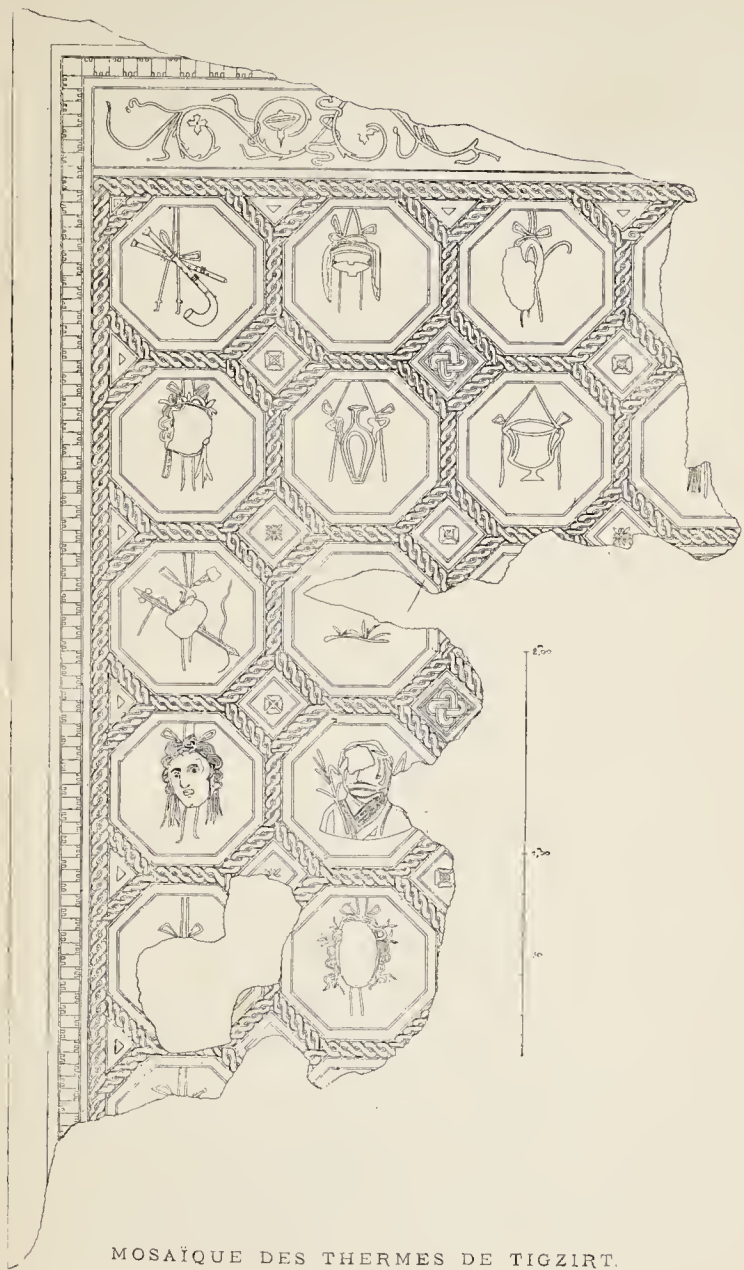
d'après une aquarelle du Recueil de Peiresc.



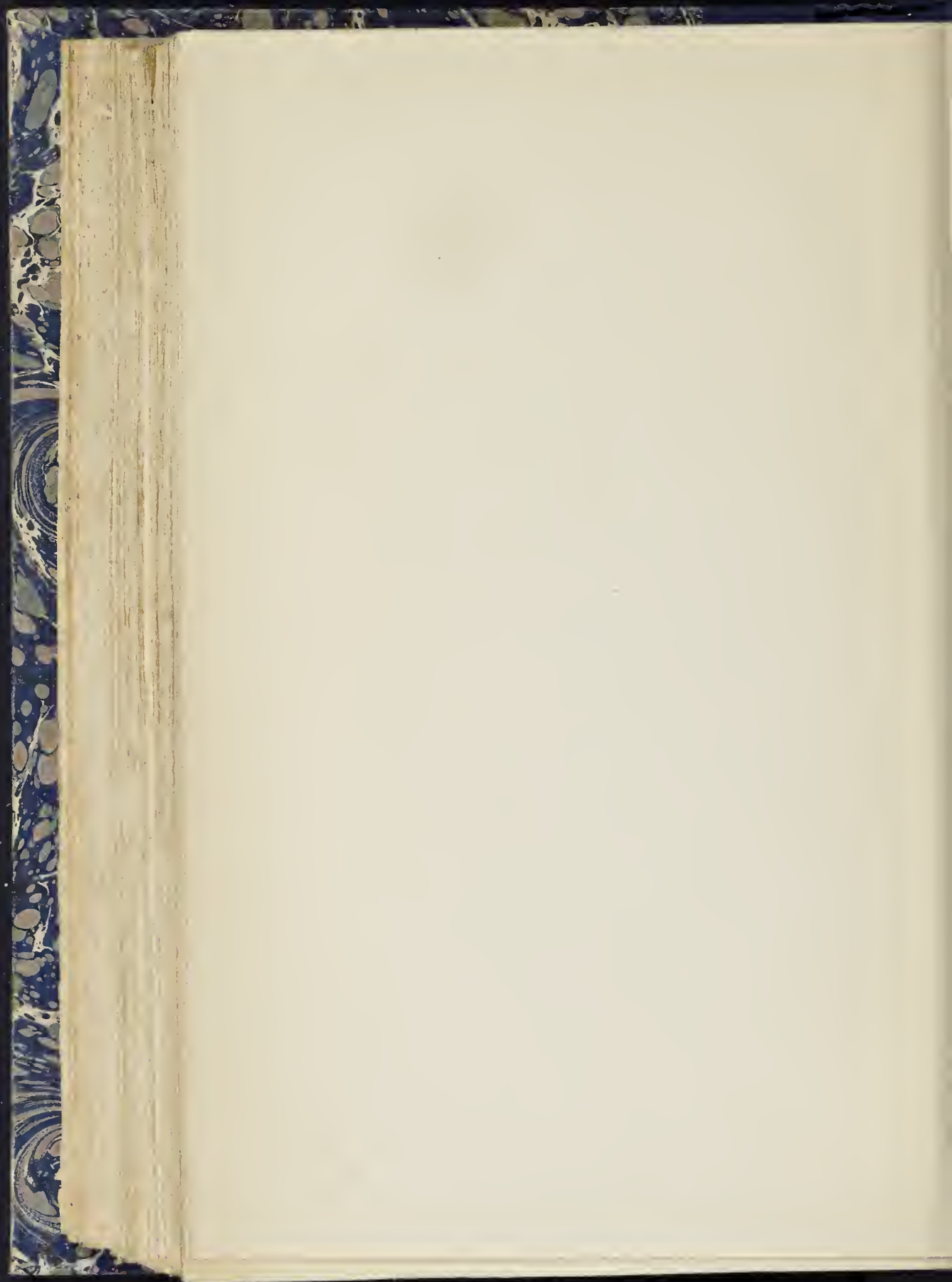


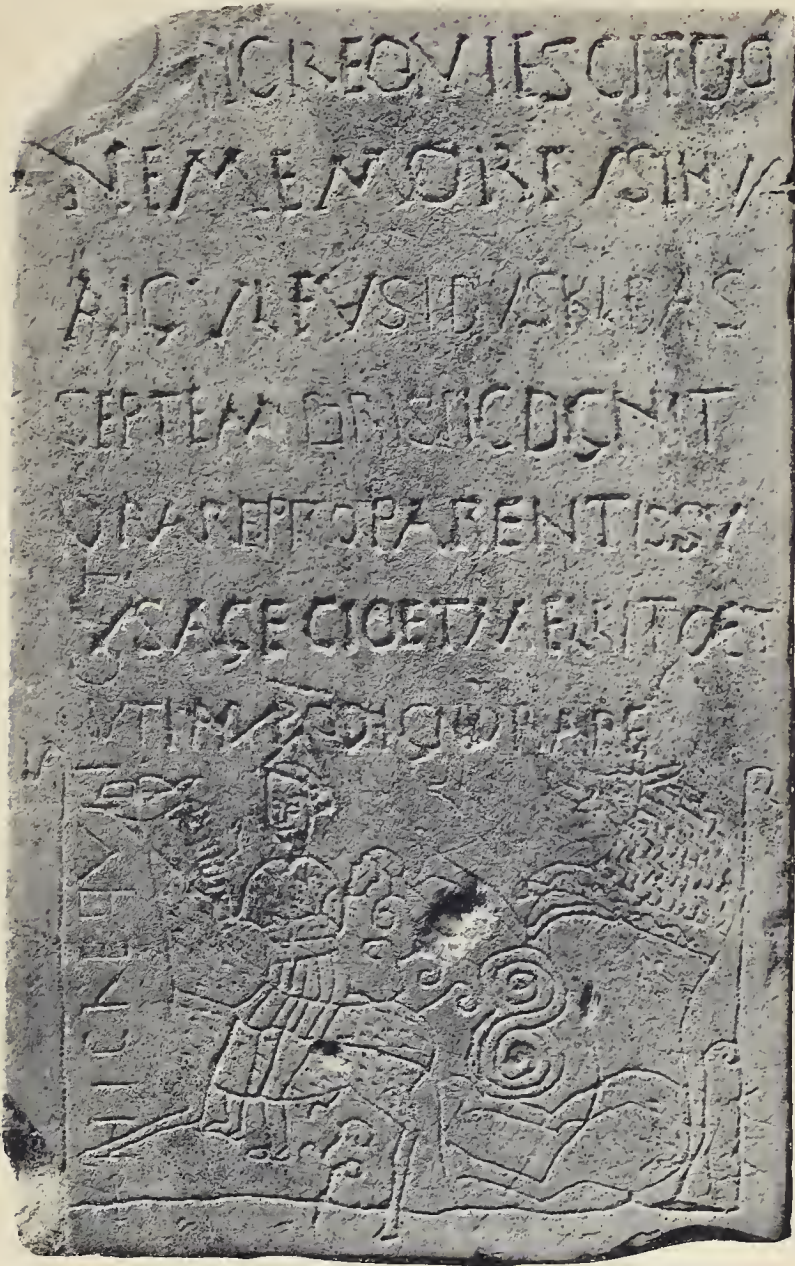
AQUEDUC DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE)



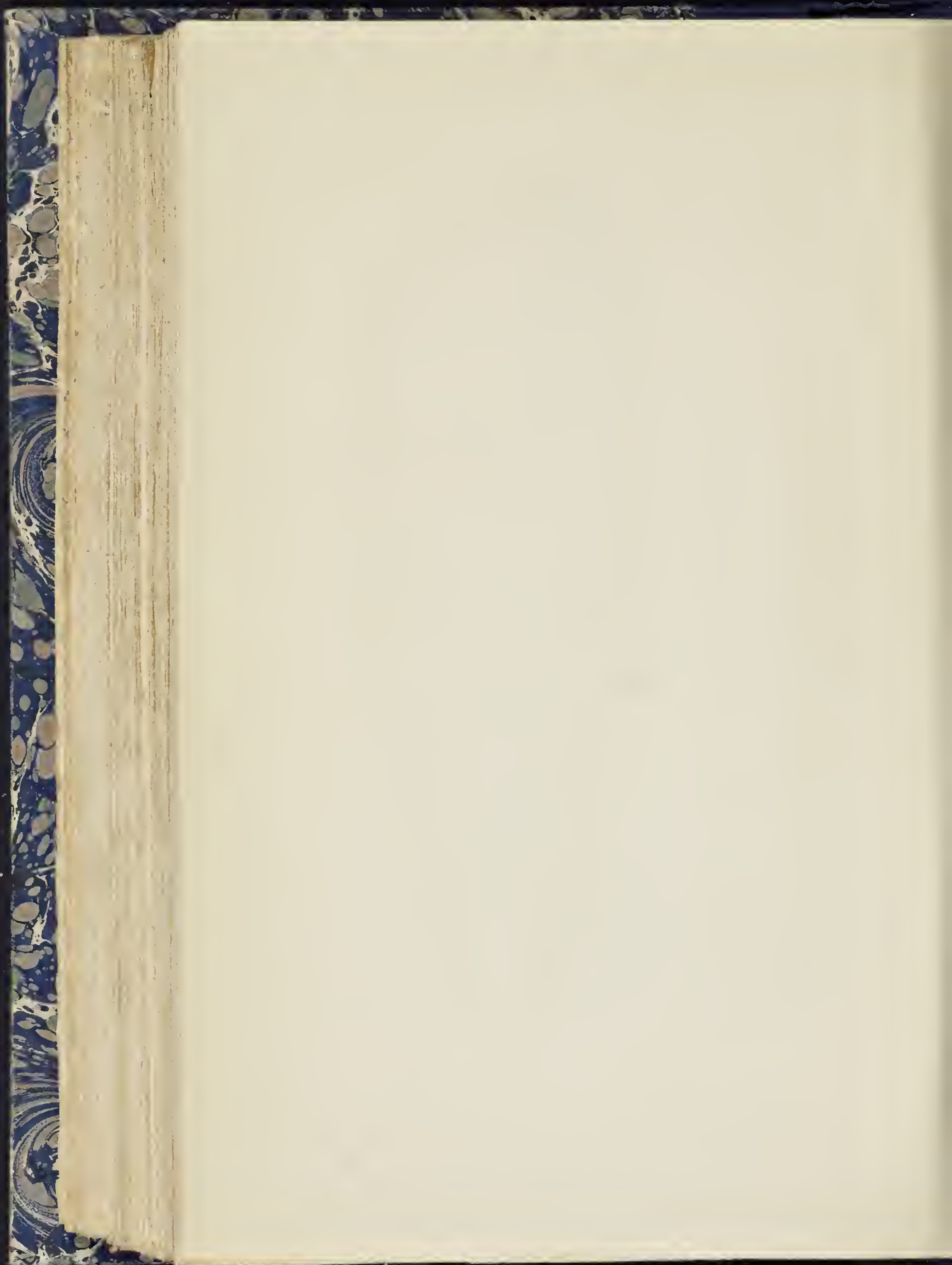


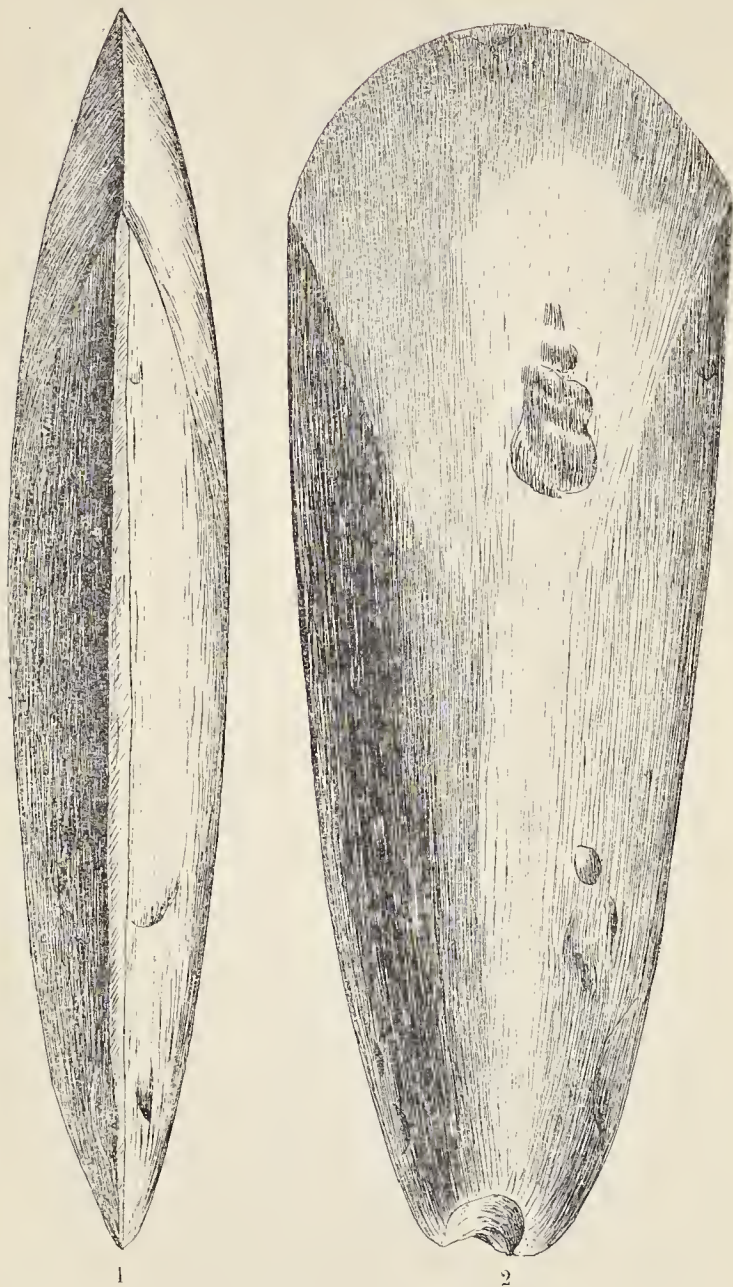
MOSAÏQUE DES THERMES DE TIGZIRT.



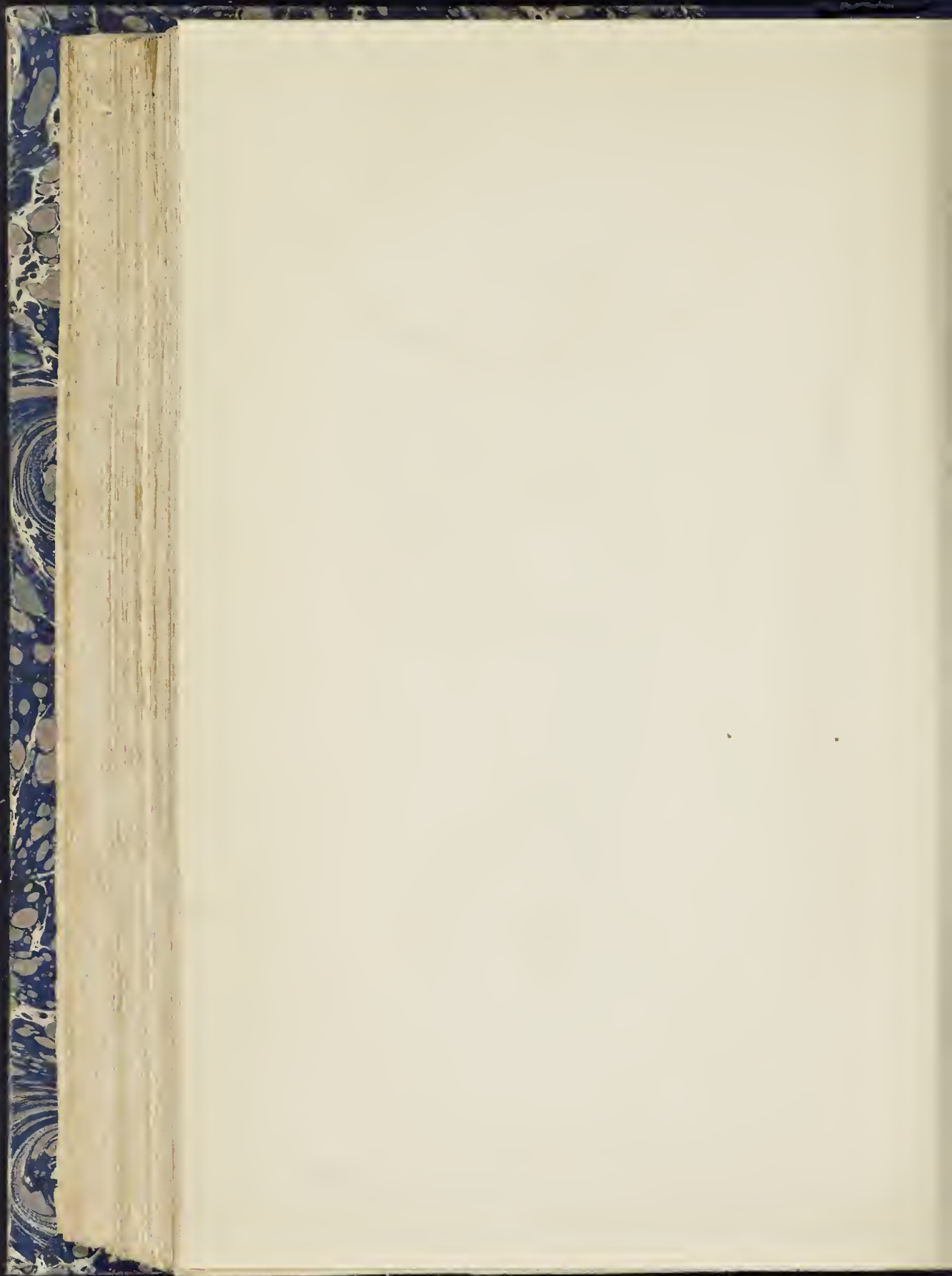


ÉPITAPHE CHRÉTIENNE DE LANGEAIS (INDRE-ET-LOIRE)



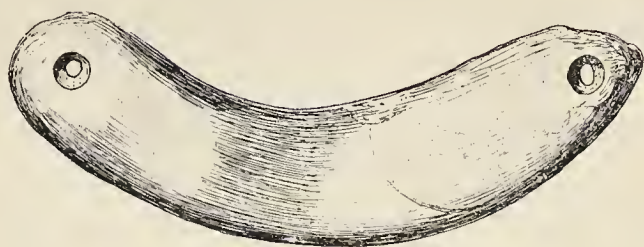


HACHE EN SILEX
DU TUMULUS DE PIERREFITTE (CHARENTE).





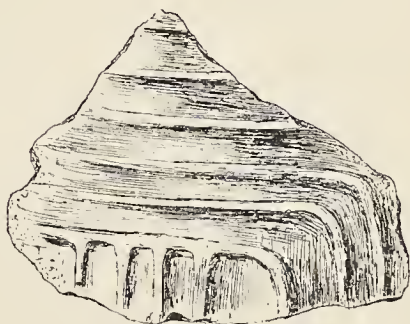
4



1

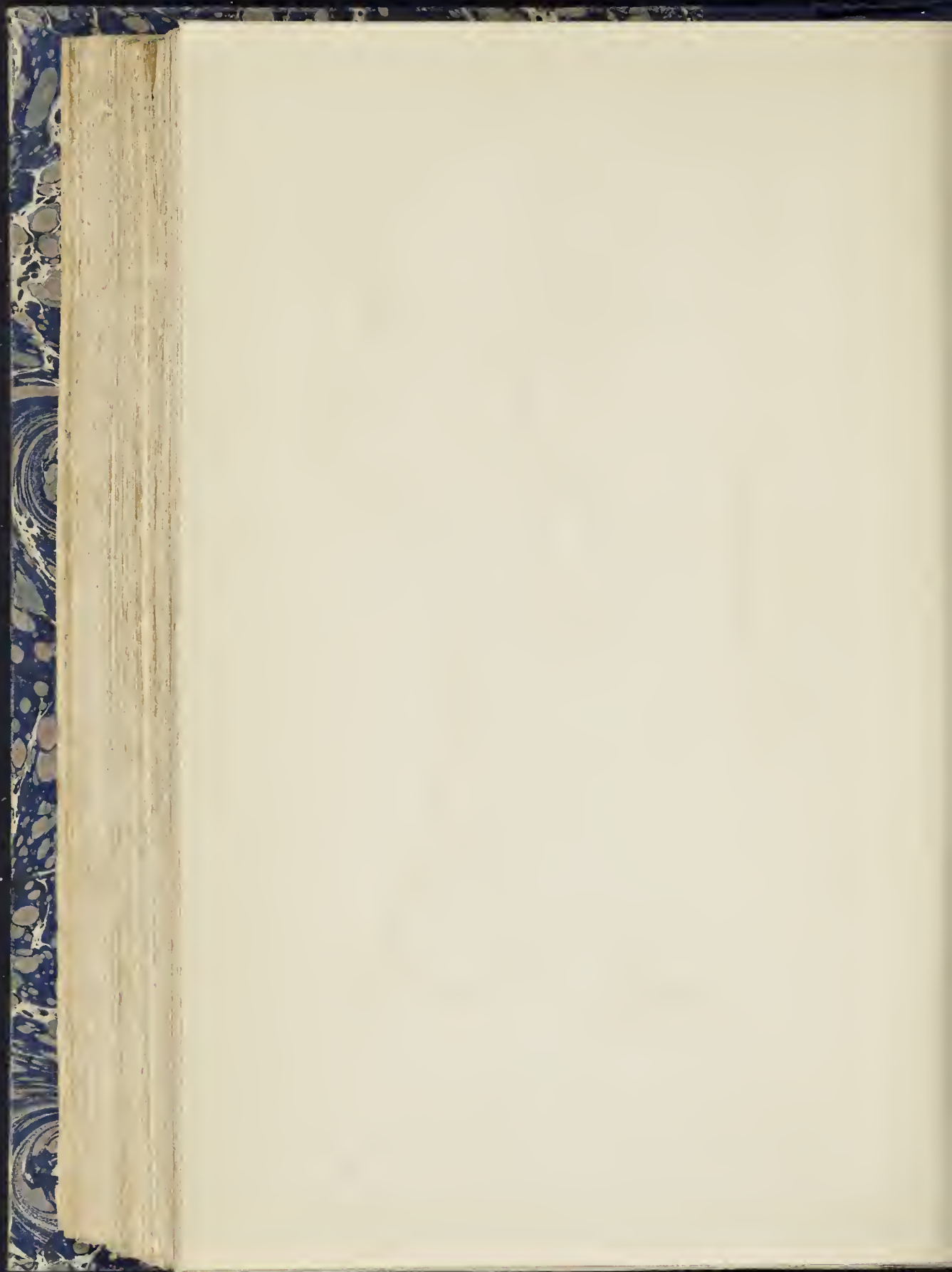


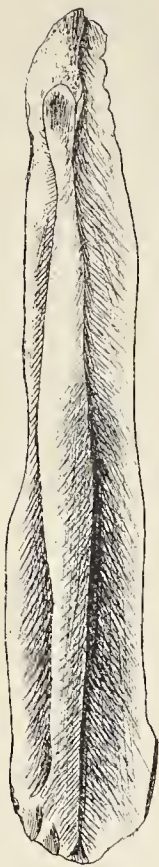
2



3

OBJETS EN SCHISTE, TERRE CUITE ET OS
DU TUMULUS DE PIERREFITTE (CHARENTE).





1



2



3

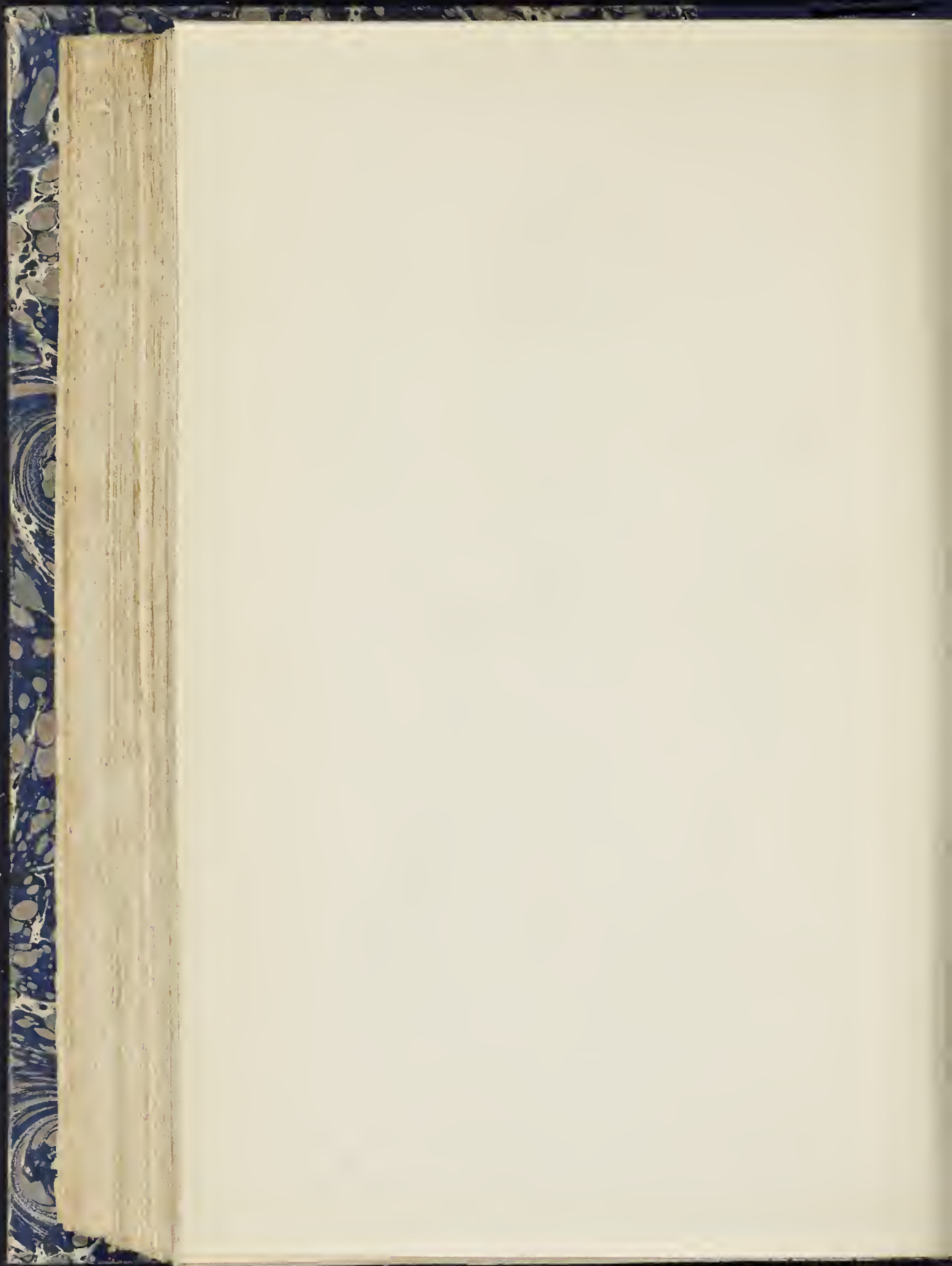


4



5

SILEX TAILLÉS
DU TUMULUS DE PIERREFITTE (CHARENTE).





1



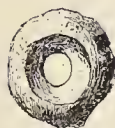
2



4



7



3



5



6



8



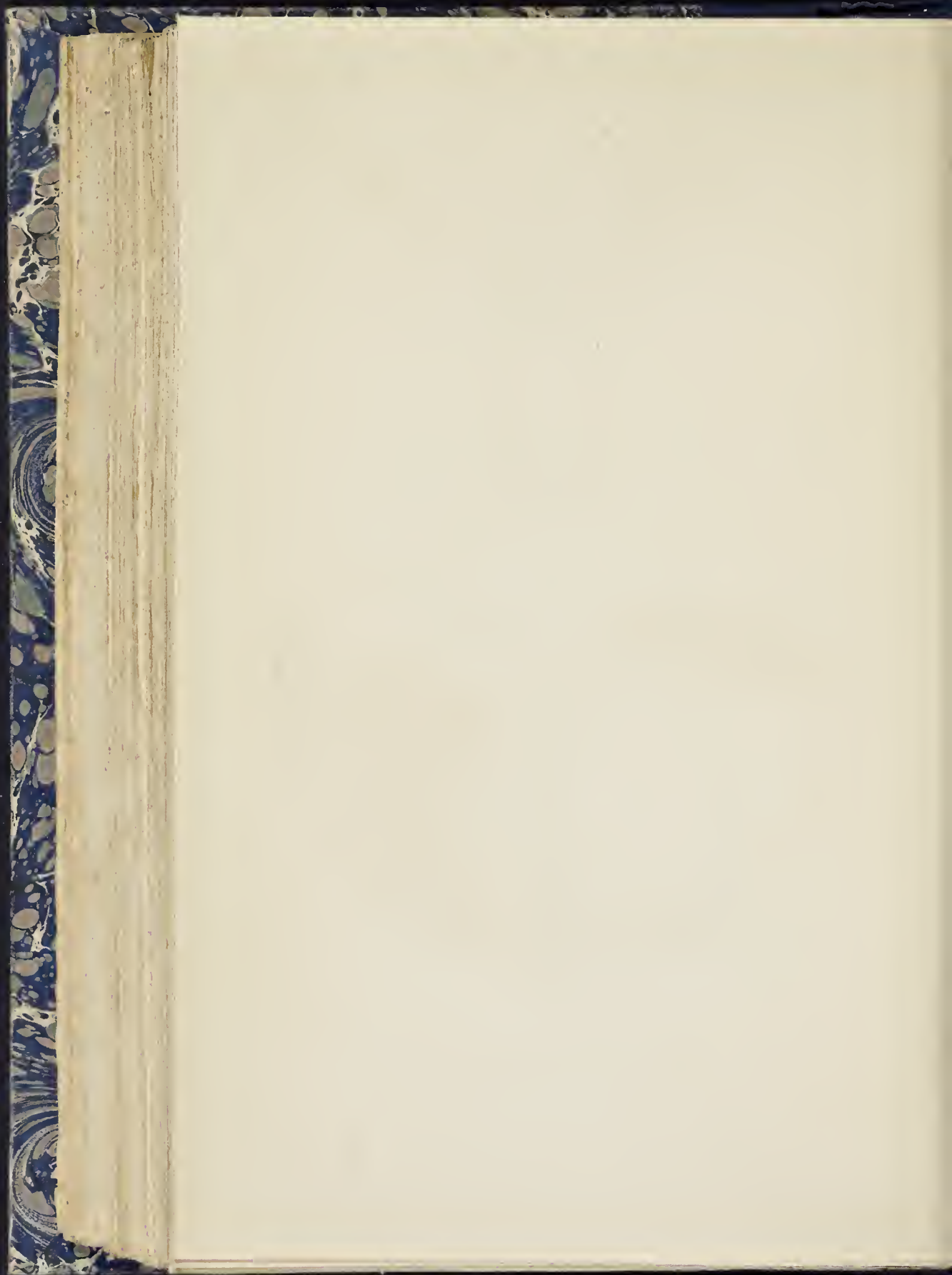
9



10

OBJETS

PROVENANT DU TUMULUS DE PIERREFITTE (CHARENTE).

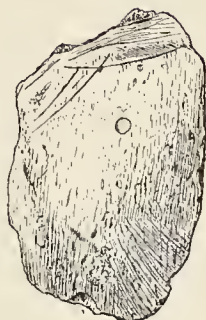




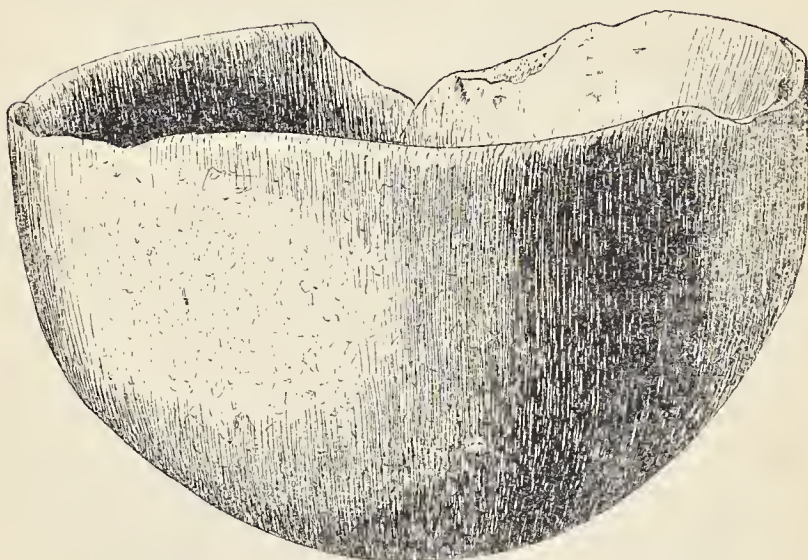
1



2



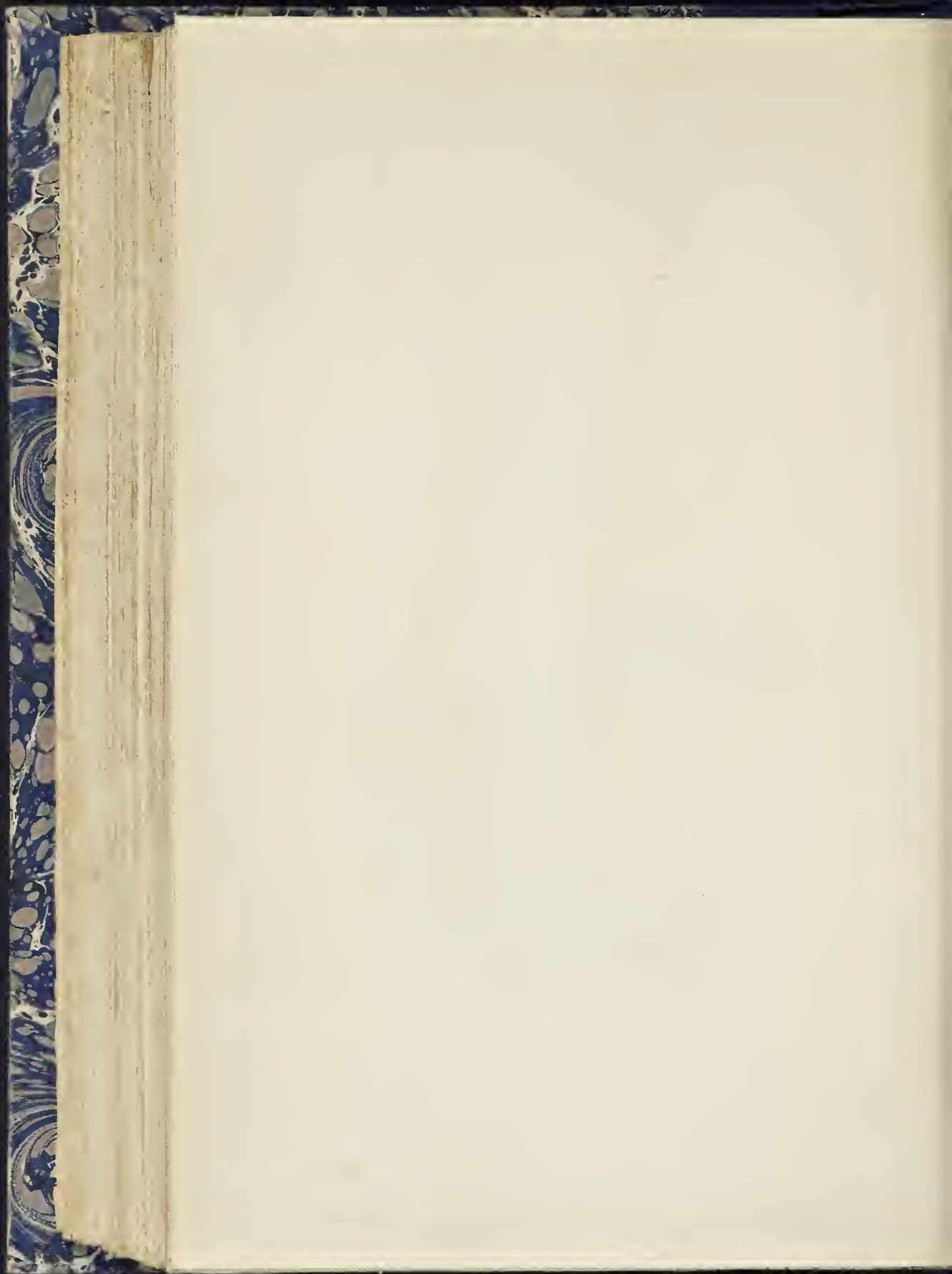
3

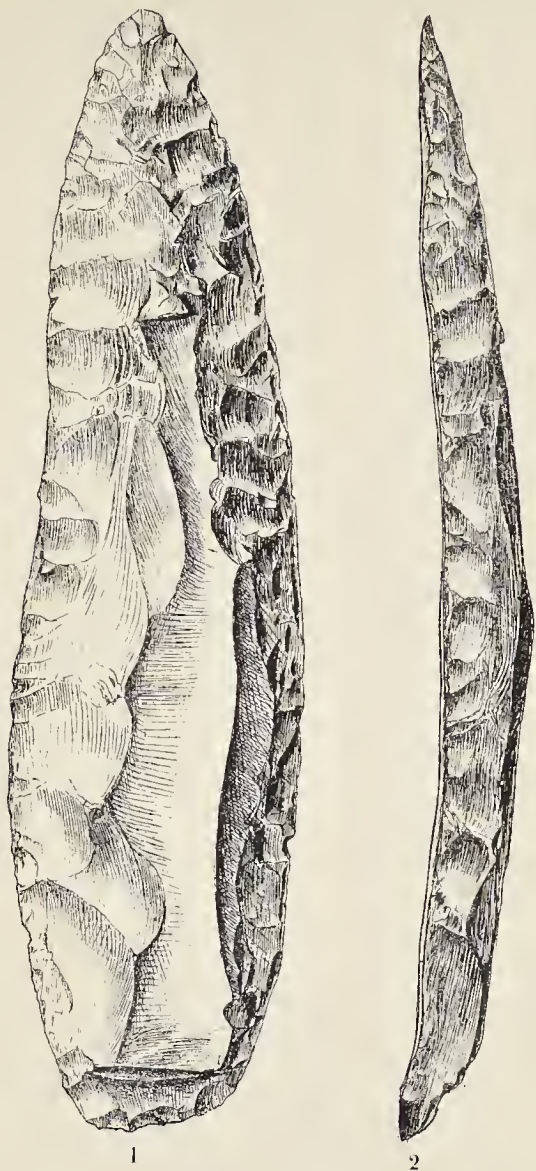


4

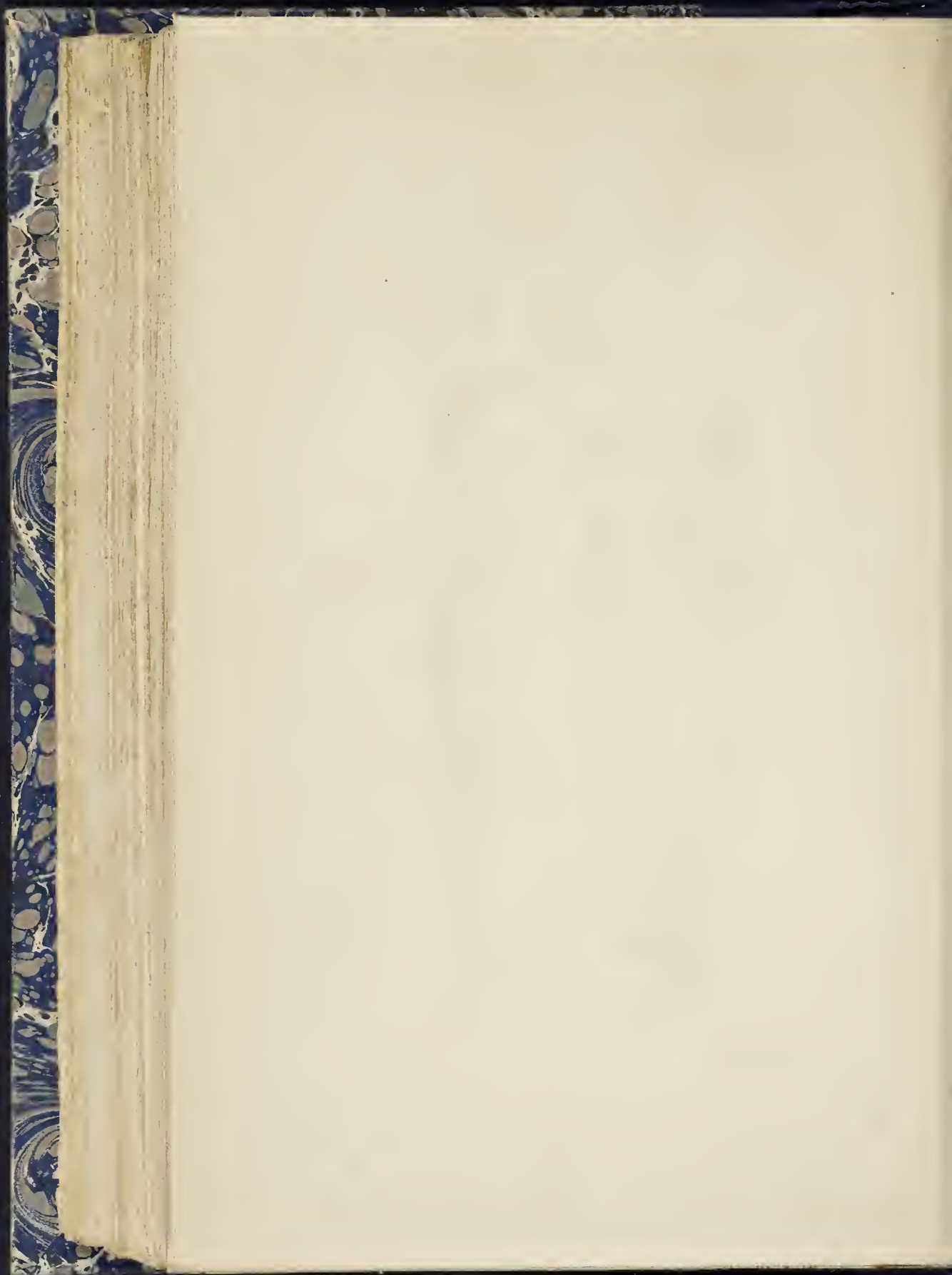
COQUILLE ET VASE DE TERRE
DU TUMULUS DE PIERREFITTE (CHARENTE).

FRAGMENT DE CRÂNE DU TUMULUS DE LIGNÉ (CHARENTE).





LAME DE SILEX
DU DOLMEN DE PIERRE-ROUGE (CHARENTE).



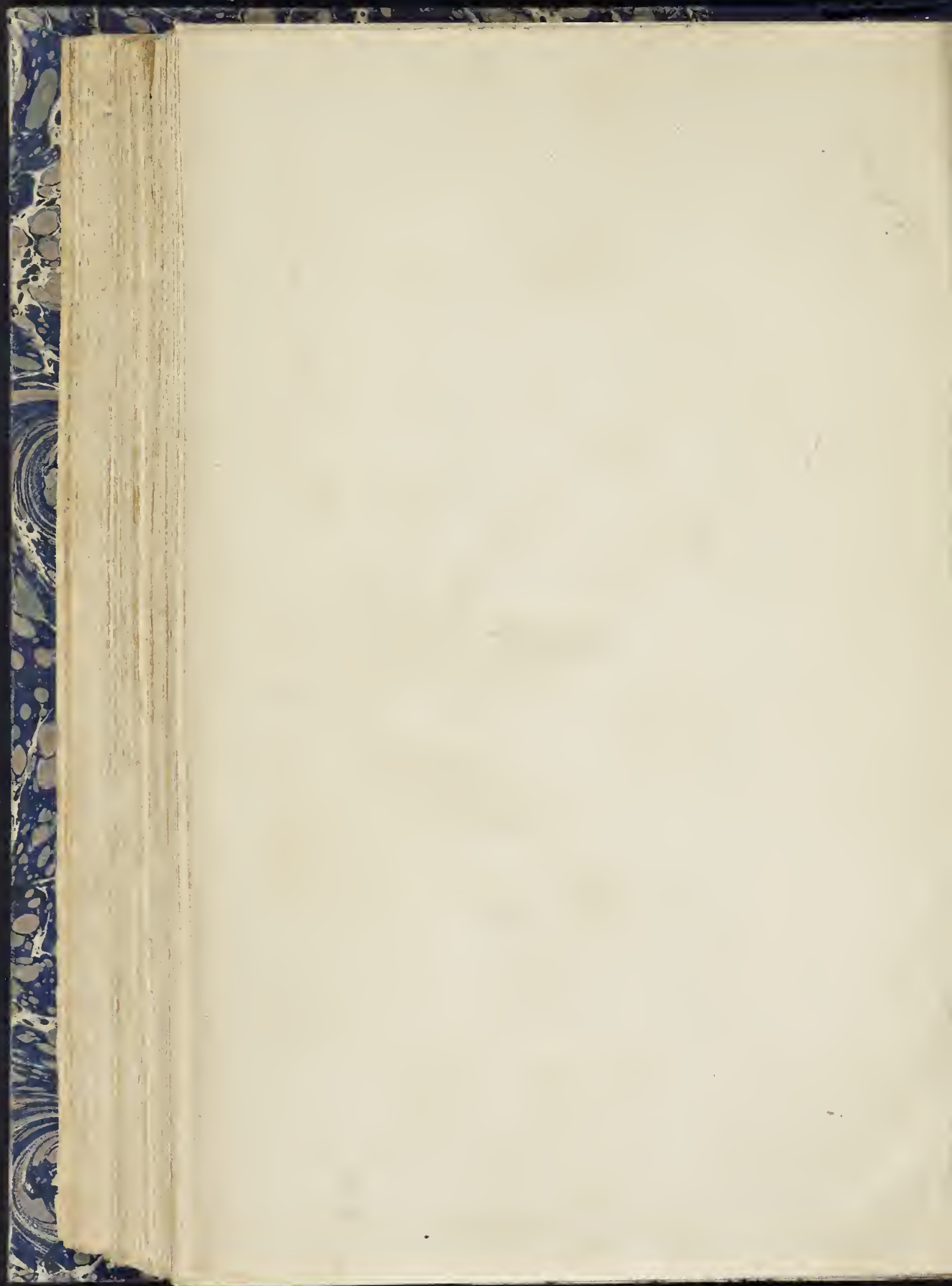


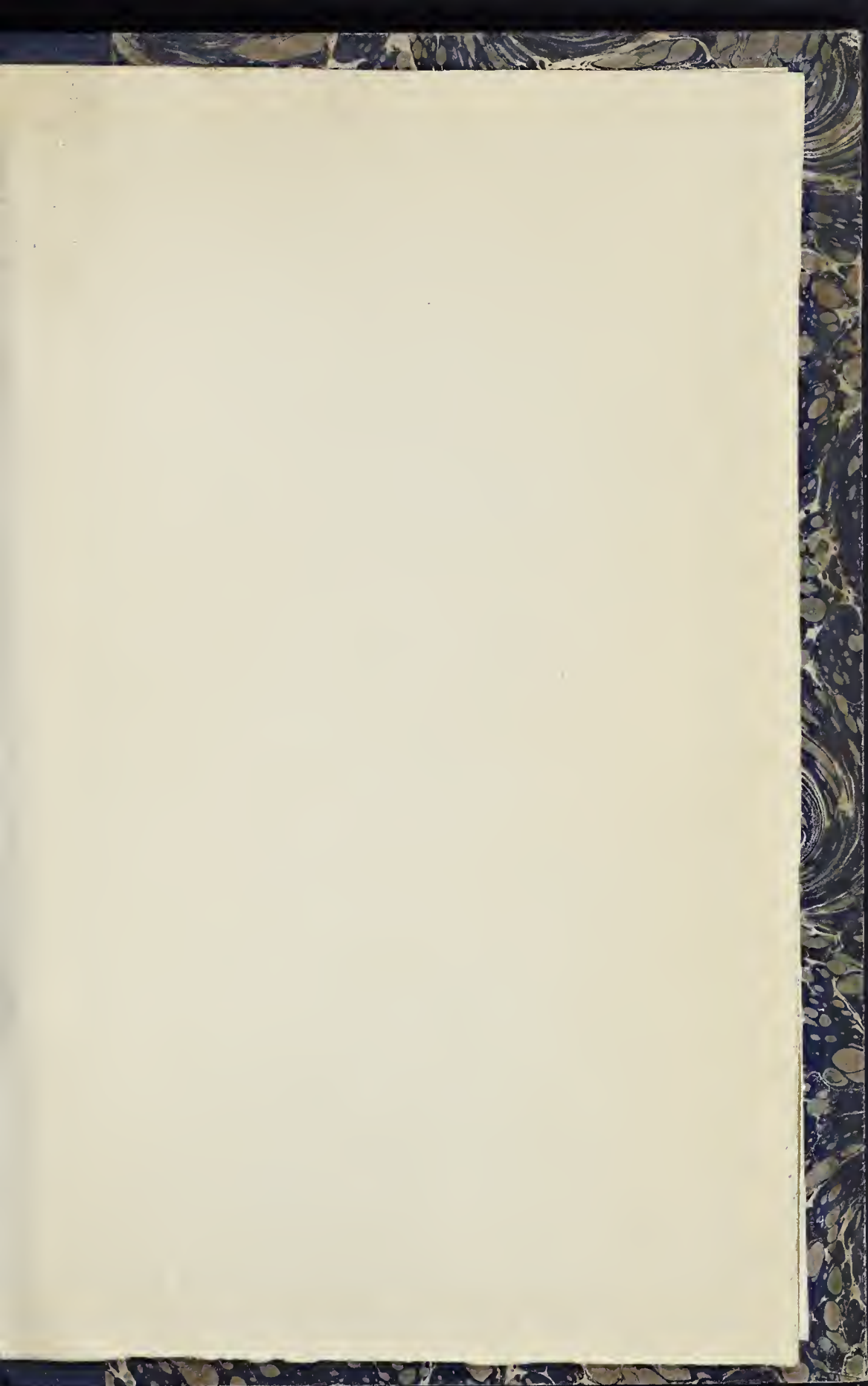
1

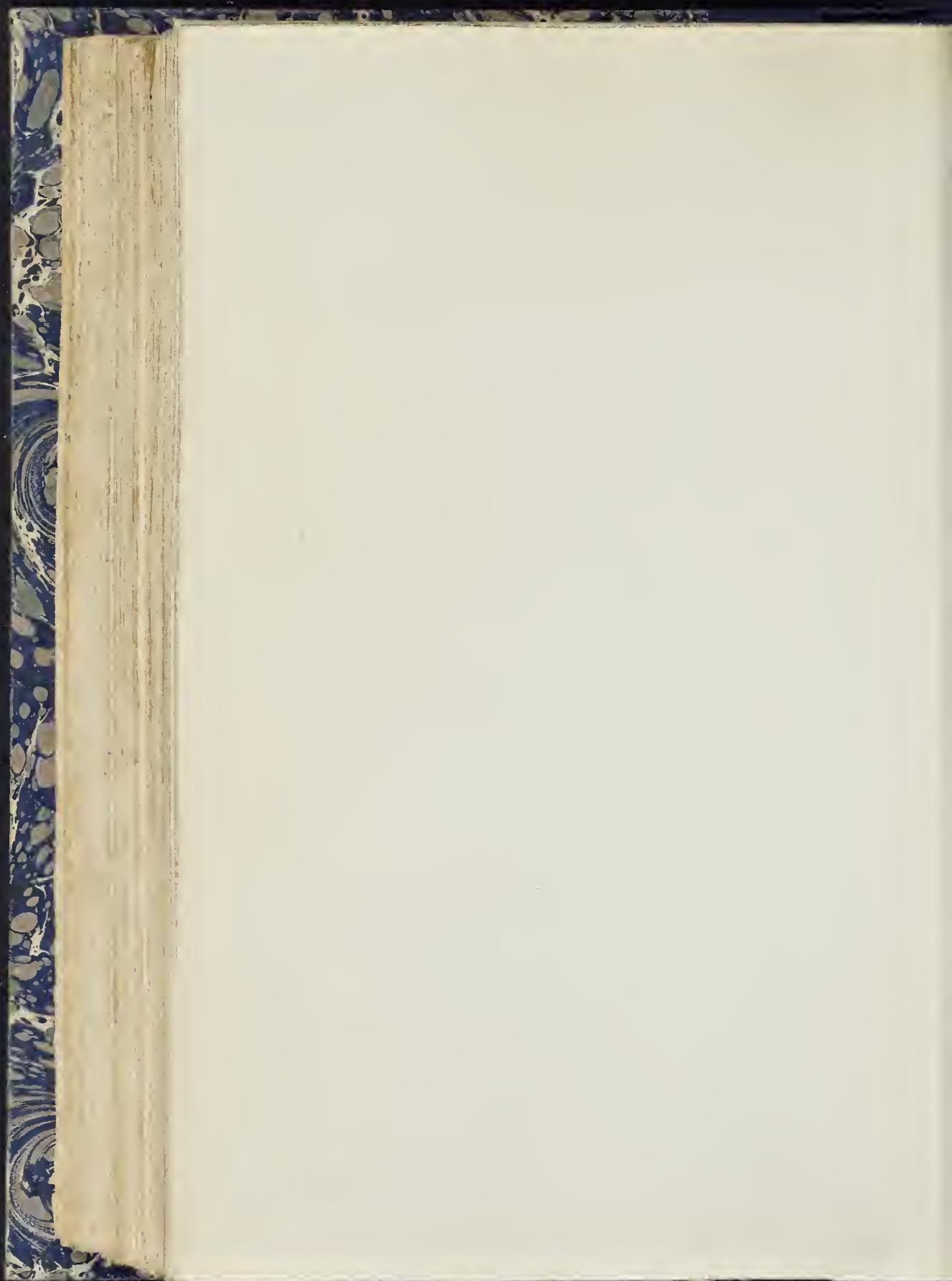


2

LAME DE SILEX TROUVÉE A BIOUSSAC (CHARENTE).







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3242

